

忽必烈樞密副使博羅本書

LE LIVRE
DE
MARCO POLO

CITOYEN DE VENISE

CONSILLER PRIVÉ ET COMMISSAIRE IMPÉRIAL

DE

KHOUBILAI-KHAÂN;

RÉDIGÉ EN FRANÇAIS SOUS SA DICTÉE EN 1298

PAR RUSTICIEN DE PISE;

Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revue par Marco Polo lui-même et donnée par lui, en 1307, à Thiébauld de Copoy, accompagnée des *Variantes*, de l'*Explication des mots hors d'usage*, et de *Commentaires géographiques et historiques*, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie

PAR

M. G. PAUTHIER.

SECONDE PARTIE.

Pour savoir la pure vérité des diverses régions du monde, si prenez ce Livre et le faites lire; si y trouvez les grandismes merveilles qui y sont escriptes en la grande Etannie, et de Perse, et des Tatars, et d'Inde, et d'autres autres provinces; si comme nostre Livre en a esté fait par ordre apertement (Proubaire)

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

NOUVEAU NO. 5

MDCCCLXV



LE LIVRE
DE
MARCO POLO
CITOYEN DE VENISE.

忽必烈樞密副使博羅本書

LE LIVRE
DE
MARCO POLO

CITOYEN DE VENISE

CONSEILLER PRIVÉ ET COMMISSAIRE IMPÉRIAL

DE

KHOUBILAI-KHAÂN:

RÉDIGÉ EN FRANÇAIS SOUS SA DICTÉE EN 1298

PAR RUSTICIEN DE PISE;

Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revue par Marc Pol lui-même et donnée par lui, en 1307, à Thiébauld de Cépey, accompagnée des *variantes*, de *l'explication des mots hors d'usage*, et de *Commentaires géographiques et historiques*, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie;

PAR

M. G. PAUTHIER.

DEUXIÈME PARTIE.

Pour savoir la pure vérité des diverses régions du monde, si prenez ce Livre et le faites lire; si y trouverez les grands miracles qui y sont escriptes de la grant Ermenie, et de Perse, et des Tatars, et d'Inde, et de maintes autres provinces, si comme nostre Livre vous contera tout par ordre apertement. (PROLOGUE.)

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

rue Jacob, 56

MDCCLXX

Tous droits réservés.



Digitized by the Internet Archive
in 2016

<https://archive.org/details/lelivredemarcopo02polo>

SECONDE PARTIE.

LE LIVRE DE MARC POL,

CITOYEN DE VENISE.

CHAPITRE CV.

Ci devise de la grant cité de Giugiu.

Quant l'en se part de ce pont et l'en a chevauchie trente milles par ponent, trouvant toutesvoies belles herbergeries ¹ pour les viandes ² et belles vignes ^a, et beaux ^b jardins et beaux champs, et belles fontaines; adonc treuve l'en une cité qui a nom Giugiu (1),

CV. — ^a Ms. C. *vignes*. — ^b Ms. A. *biaus*.

CV. — ¹ *Hôtellerie*. — ² *La nourriture*.

CV.—(1) La ville dont il est ici question est celle de 涿州 *Tcho-tcheou* (ou selon la prononciation adoucie des Mongols: *Djo-dcheou*), qui fut élevée au rang de *lou*, ville de premier ordre, en 1236, sous Ogodai; en 1263, sous Khoubilaï, elle redevint ville de second ordre, et appartint au *lou* (1^{re} division) de *Tai-tou*, la capitale. Elle est placée par la grande Géographie impériale à 140 *li* (environ 14 lieues de 20 au degré de 78 kilom.), au sud-ouest de la ville chef-lieu du département, ou *Pé-king*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu d'arrondissement; sous les Mongols, en 1236, elle fut élevée au rang de chef-lieu d'un *lou* ou grand département de ce nom: mais, en 1263, elle re-

devint ville de second ordre, et fit partie du *lou* ou département de *Tai-tou*, la capitale. Elle devait donc avoir l'importance que lui donne Marc Pol.

Elle est également située à la distance voulue de Khan-baligh ou Pé-king, car Marc Pol a compté 10 milles, de cette dernière ville au pont de *Pou-li sanghin*, et 30 milles, de ce pont à *Giugiu* (prononcez à l'italienne: *Djeou-djeou*) ou *Tcho-tcheou*, ce qui, d'après l'évaluation du mille vénitien à 1,856 m., donnerait, pour 40 milles, environ 75 kilomètres. La différence est insignifiante; elle peut très-vraisemblablement ne consister que dans l'évaluation du *li* chinois, qui a été, et est encore compté de différentes grandeurs.

grant et belle. Si y a maintes abbaies^c; et les genz y vivent de marchandise et d'art. Il labourent³ draps de soye et d'or et sendaus^d moult beaus. Et si y a maintes herbergeries pour les cheminans. Et quant l'en est parti de celle cité et en a chevauchie une mille^e, si treuve l'en deux voies dont l'une vait à ponent⁴, l'autre à sieloc⁵. Celle du ponent est du Catay, et celle du sieloc vait vers la province du Manzi (2). Et l'en chevauche^f dix journées vers ponent par la province du Catay, et toutes fois trouvant cités et chasteaus et mains beaus casaus⁶ de grans marchandise et de grans^g ars, et beaus champs et belles vingnes et privées genz⁷. Mais pour ce qu'il n'y a chose qui à conter face, ne vous en dirai ore riens. Si vous conterai d'un royaume qui Taianfu est appellez.

CHAPITRE CVI.

Ci devise du royaume de Taianfu.

Quant l'en a chevauchie ces dix journées partant de la cité de Giugin, si comme je vous ai dit, sise treuve l'en en un royaume qui est appellés Taianfu. Et est chief de la province, cette cité où nous venismes¹, qui aussi a nom Taianfu (1), laquelle est moult grant

^c Le ms. C. ajoute : *de ydres* (d'idolâtres). — ^d Ms. B. *sendaux*; étoffe dans laquelle la soie entre pour moitié. — ^e Mss. B. C. *une lieue*. — ^f Mss. A. B. et C. *Et quant l'en a chevauchie*. — ^g Ms. A. *biaus*.

³ *Fabriquent*. — ⁴ *Au couchant*. — ⁵ *Au midi*; de l'italien *sirocco*, vent du midi. — ⁶ *Villages, bourgs*. — ⁷ *Des gens de service*, « *domesticos homines* » (vers. lat.).

CVI. — ¹ *Vîmes*.

(2) Par les dénominations de *Catay* et de *Manzi*, Mare Pol désigne les deux divisions de la Chine : l'une septentrionale (le Catay), plusieurs fois conquise par les peuples tartares (les *Khi-tan*, les *Kin*, etc.), et l'autre, méridionale, qui constitua l'Empire des *Soung*, détruit par Khoubilāi Khaân; le *Hoàng-hô* en formait en partie la limite séparative. Encore aujourd'hui même la grande route qui conduit de la capitale dans les différentes provinces de l'Empire se partage près de *Tcho-tcheou*; l'une se dirige

au sud, vers le *Hô-nân*, et l'autre se dirige à l'ouest, par la province du *Chün-si*, et de là dans la partie occidentale de la Chine, et vers le Tibet. C'est cette dernière route que va prendre Mare Pol.

CVI. — (1) 太原府 *Thai-yuan-fou*.

(Lat. 37° 53' 30''; long. E. 110° 13'), situé à 1200 li de *Pi-king*. C'est aujourd'hui le chef-lieu du département de ce nom et aussi de la province du *Chân-si* (l'Océident des montagnes),

cité et belle. Et si fait on grans marchandises et grans ars ; car en ceste cité se fait grant quantité de harnois qui ont grant besoing à l'ost² du seigneur. Et y a moult de vingnes^a moult belles, dequoy il ont vin à grant habondance. Car en toute la province du Catay ne naist^b vin, fors que en celle seulement. [Et de ceste cité l'en va par toute la province. Il ont encore grant quantité de soie, car il ont mouriers et vers³ qui la font en grant habondance^c.]

Et de ceste cité de Taianfu, si chevauche par ponent sept journées^d par moult belles contrées là où l'en treuve villes et chasteaux^e assez, où l'en fait grans marchandises et pluseurs ars⁴. Et issent⁵ de ceste contrée plusieurs grans marchans qui vont en

CVI. — ^a Ms. C. *vignes*. — ^b Ms. A. *vait*. Ms. C. *croist*. — ^c Ces dernières phrases entre crochets ne se trouvent que dans le ms. C. — ^d Ms. A. *vij. journées*. — ^e Id. *chastiaus*.

² Armée. — ³ Mûriers et vers à soie. — ⁴ Arts industriels. — ⁵ Partent.

dont la population était, en 1812, de 14 millions d'habitants. Cette ville est située, selon la grande Géographie impériale (K. 72, fol. 1), à 1200 *li* de la capitale. La province dont elle est le chef-lieu formait sous les *Tcheou* (1134-206 av. J.-C.) le royaume de *Tháng*, ensuite celui de *Tchin*. Sous les *Han* (201 av. J.-C.), elle devint royaume de *Wei*. Plus tard (en 178 av. J.-C.), ce fut le *Royaume de Thai-yuen*; réduite ensuite en principauté du même nom, elle redevint royaume sous les *Tchin* (265-419). L'empereur *Ming-ti* des *Tháng* y établit sa cour en 723 de notre ère, et en 742, il lui donna le nom de *Pé-king*, « capitale du Nord. » Après de nombreuses vicissitudes, *Thaï-yuan-fou* devint le chef-lieu des forces militaires de la dynastie *Kin*, détruite par les Mongols. En 1216, la onzième année du règne de Dehinghis-Khaân, *Thaï-yuan-fou* fut érigée en *lou*, formant le chef-lieu de l'administration des conquêtes mongoles dans les provinces occidentales de la Chine. En 1305, on changea son nom en celui de *Ki-ning* pour le rattacher à la province de *Chan-si*; mais avant, c'était un *lou* qui dépendait de la province centrale de *Pé-king*. Sa population était de 75,404 familles, et de 155,321 bouches ou personnes soumises à la capitation. (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 31.)

« Les mines de fer du département de *Thaï-yuan-fu*, dit Klaproth (*Journal asiatique*, février 1828, p. 99), sont encore aujourd'hui les plus riches de la Chine; on y façonne très-bien ce métal, principalement à *Taï-yuan* même, et dans la petite ville de *Siu keou hian*; leurs habitants fabriquent des sabres, des poignards, des couteaux, des ciseaux et des briquets, qui se vendent dans tout le nord de la Chine et en Mongolie. Le vin de raisin de *Taï-yuan-fou* était déjà célèbre du temps des *Thang* (du septième au neuvième siècle), car la description géographique de l'Empire sous cette dynastie dit que ce vin était envoyé en tribut à la cour des empereurs. Sous la dynastie mongole, l'usage du vin de raisins se répandit beaucoup; on le préféra au vin de grains, parce que, à un goût plus agréable, il joignait la propriété de se conserver un grand nombre d'années; on le mettait dans de grandes jarres que l'on enterrait. L'histoire chinoise rapporte qu'en 1296 un grand de la cour de *Pé-king* fit à ses frais clore de murs les vignobles des départements de *Taï-yuan* et de *Phing-yang*. Ce fut le fondateur de la dynastie des *Ming* qui accepta, pour la dernière fois, en 1373, le vin de *Taï-yuan*; il défendit qu'à l'avenir on lui en présentât davantage. »

Ynde, et par autres païs, faisant leur marchandise et leur prouffit ^f. Et quant on a chevauchie ces sept ^g journées adonc si treuve l'en une cité qui a nom Pianfu (2), qui moult est grant citez et de grant vaillance ; en laquelle a marchans assez qui vivent d'art ^h et de marchandise. Et si font soie en grant habondance ^h.

Or vous lairons de ce, et vous conterons d'une grant cité qui a nom Cacionfu. Mais tout avant vous conterons du noble chastel que l'en appelle Taïcin ⁱ (3).

^f Ms. B. *pourfit*. Ms. C. *prouffit*. — ^g Ms. A. *x journées*. — ^h Cette phrase manque dans le ms. B. — ⁱ Ms. A. *Caicui*. Ms. B. *Catay*. Ms. C. *Taicuy*.

⁶ *D'industrie.*

(2) 平陽府, *p'ing-yang fou*. (Lat. 36° 06' 00" ; long. E., 109° 13' 00"). Cette ville, aujourd'hui encore chef-lieu d'un département de la province de *Chan-si*, est située à 1800 *li* de *Pé-king*. Ce fut là, selon les historiens chinois, que *Yao* et *Chun* (2337-2285 av. J.-C.) établirent le siège de leur empire. Son territoire fut à plusieurs époques celui de la principauté de *Hô-thoung* (« l'Orient du fleuve jaune ») ; et sous les *Tchin* (265-420), il reçut le nom de « Principauté de *P'ing-yang* ; » sous les *Soung* et les *Kin* (960-1226), ce fut le département du même nom. Il porta celui de *P'ing-yuan lou* sous les Mongols, jusqu'à l'année 1305, époque à laquelle ce nom fut changé en celui de *Tchin-ning lou*. C'est donc à tort que M. Abel Rémusat (*Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, p. 391), en rendant compte de l'édition anglaise de Marc Pol donnée par Marsden, objecte, contre l'identification de *Pianfu* avec *P'ing-yang-fou*, « que ce nom ne lui fut donné que sous la dynastie des *Ming*, cent cinquante ans après le temps où Marc Pol put la visiter. » « Il en est de même, ajoute-t-il, pour *Tainfu*, car, au temps des Mongols, il y avait 700 ans que cette ville ne portait plus le nom de *Tai-youan*, et elle ne le reprit que sous la dynastie des *Ming*. » M. Rémusat a été induit en erreur ; les *Annales mongoles* (*Yuen-sse*, k. 58, f° 31), et le *Tai-tsing i thoung-tchi*, (k. 72 et 74), établissent le contraire, ainsi que nous l'avons rapporté ci-

dessus. Ces deux villes portaient précisément les noms de *Tai-yuén fou* et de *P'ing-yang fou* durant le séjour de Marc Pol en Chine ; et ces noms ne furent changés qu'en 1305, *quatorze* ans après son départ. C'est pour que l'on ne puisse pas nous opposer à cet égard l'opinion du savant professeur que nous avons cru devoir la rappeler ici, en citant les autorités officielles chinoises.

La prononciation *P'anfu*, pour *P'ing-yang-fou* est encore aujourd'hui la prononciation de *Pé-king*, que suivait Marc Pol, et dans laquelle un grand nombre de finales des mots sont supprimées pour contracter le mot composé. Loin donc que Marc Pol, dans la plupart des cas, altère les noms d'hommes et de lieux qu'il cite, il les reproduit exactement comme il les a entendus prononcer. C'est une preuve de plus de l'exactitude et de la sincérité de notre voyageur.

(3) Le texte italien de Ramusio est le seul, si nous ne nous trompons, qui porte *Taighin* au lieu de *Caicui*, qui est la leçon fautive passée dans les autres textes et versions par la faute des copistes, lesquels ont confondu le T initial avec le C, dont la ressemblance est très-grande dans l'écriture gothique, et le trait oblique de l'i, dans la même écriture, aura été déplacé. Aussi n'avons-nous pas hésité à restituer à notre texte la leçon de *Taïcin*, prononcé à l'italienne *Tai-tchin*, qui représente fort bien la prononciation adoucie de *Pé-king*, du nom chinois 太慶

CHAPITRE CVII.

Ci dist du chastiau de Catay.

Et quant l'en est parti de Pianfu, si chevauche l'en par ponent deux journées; adonc treuve l'en le noble chasteau^a de Catay^b, lequel fist faire jadis un roys de celle contrée, que l'en clamoit; « le roy d'Or »^c (1), ouquel chastel a un^d moult grant palais et bel.

CVII. — ^a Ms. B. Ms. A. *chastiau*. — ^b Ms. C. *Caycuy*. — ^c Mss. A. B. C. *d'oc* ou *d'ot*, partout; ce qui est certainement une faute de copistes. Le texte de la S. G. porte *Dor*. L'ancienne version italienne de la Crusca : *Dor*. — ^d Ms. C.

Tai-khing (prononcé à *Pé-king* : *Tai-tch'ing*), qui est celui d'un fort de ce nom, « situé, selon la grande Géographie impériale (*Tai tshing i thoung tchi*, k. 83, fol. 16), sur le côté occidental du *Hoang-hô*, ou « Fleuve jaune », à l'occident de la ville cantonale de *Young-tsh'.* Les uns le nomment encore *Lin tchin kouan*, « le passage fortifié de *Lin-tchin*; » les autres *Hô kouan*, « le passage fortifié du fleuve ». Il est comme à cheval sur le territoire de la province du *Chen-si*. « Ce fort portait anciennement, et porte encore actuellement, le nom de *P'ou-tsin*; mais l'an 1011 de notre ère, sous la dynastie des *Soung*, ce nom fut changé en celui de *Tai-khing kouan*, « passage fortifié de *Tai-khing* ». Sous le règne de la dynastie des *Soung*, on y avait établi le premier (ou le plus avancé) des signaux de feu; mais les troupes de *Kin* (ou de la dynastie d'*Or*) ayant épié le moment favorable pour s'introduire dans le passage, traversèrent le fleuve et s'emparèrent du fort, que l'on nomme aujourd'hui *P'ou-tsin*.

« Dans l'année 1328, sous le règne de la dynastie mongole qui avait détruit celle des *Kin* ou d'*Or*, le chef militaire (*hing-thai*) de la province du *Chen-si*, Yesien Tiemour, partit du fort de *Tai-khing*, traversa le *Hoang-hô* ou le « fleuve Jaune » (le *Caramoran* de Marc Pol, mot mongol signifiant le « fleuve Noir »), et entra dans la ville départementale de *Ho-tchoung fou*. »

La grande Géographie impériale de la Chine, d'où les détails qui précèdent sont tirés, ne donne pas d'autres renseignements sur le fort de

Tai-khing ou *Tai-tch'ing*. On y voit toutefois que ce fort avait, sous les Mongols, une assez grande importance, puisque le commandant militaire de la province du *Chen-si*, le prince *Yesien Tiemour* y séjourna, et que c'est de ce fort qu'il partit en 1328, à la tête de ses troupes, pour aller combattre *Yen Tiemour*, un autre prince mongol, qui s'était déclaré pour *Tou-Temour* à la mort de l'empereur *Tai-ting*. On y voit aussi que le prince mongol, de même que Marc Pol, en quittant le fort de *Tai-khing*, traversa le *Hoang-hô* pour se rendre à la ville départementale de *Ho-tchoung-fou*; ce qui doit faire supposer que Marc Pol avait dû traverser une première fois le fleuve Jaune pour se rendre de *P'ing-yang-fou* à *Tai-khing*. L'emplacement de ce fort n'est indiqué dans aucune des cartes chinoises que nous possédons. Klaproth (*Journal asiat.*, année 1828, t. I, p. 102) prétend que Marc Pol a commis une erreur de mémoire, en disant qu'il arriva de *Tai-cin* à *Cacian-fu*, tandis que c'est le contraire qui dut avoir lieu. Nous croyons que ce n'est pas Marc Pol qui est ici dans l'erreur. Toutefois l'emplacement du fort en question n'est pas pour nous bien déterminé, les cartes chinoises que nous avons pu consulter ne donnant pas cet emplacement.

CVII. — (1) En chinois, 金王 *Kin wáng*, « Roi d'or », ou « Roi de la dynastie d'Or »; en mongol, *Altoun khan*; c'est cette dernière dénomination qui a été adoptée par les historiens musulmans pour désigner les princes

Et y a une grant sale où sont pourtrait touz les roys qui furent anciennement en celle province; et est paint à or et de moult d'autre belle peinture^e. Et est moult belle chose a veoir^f. Et tout ce avoit fait faire chascun roy qui regnoit en celle province l'un apres l'autre.

Or vous conterons une belle nouvelle qui avint entre ce roy d'Or et Prestre Jehan (2), selonc ce que la gent^g de celui chasteau racontent.

Il fu voirs¹, selonc ce qu'il distrent², que celui roy d'Or^e ot³ guerre contre Prestre Jehan. Mais il estoit en si fort lieu que Prestre Jehan ne pavoit aler sus lui, ne lui nuire; de quoi il avoit grant ire. Or avint que il s'assamblèrent .xvij. vallez^h de la court Prestre Jehan, et liⁱ distrent que, se il vouloit, qu'il liⁱ apporteroient le roy d'Or tout vif. Et, il respondi qu'il le vouloit moult volentiers, et qu'il leur en saura^j moult grant gré, se il le font ainssi.

^e Ms. B. *de moult de belles autres peintures*. — ^f Cette pbrase manque dans le ms. B. — ^g Ms. B. *les gens*. — ^h Ms. B. *milliers*. Ms. C. *varlez* (jeunes gens de qualité). — ⁱ Ms. B. C. *lui*. — ^j Ms. B. *sauroit*.

CVII. — ¹ *Frai*. — ² *Dirent*. — ³ *Eut*.

de cette dynastie, dont les possessions s'étendaient au nord de la grande muraille et sur plusieurs provinces du nord-ouest de la Chine : le *Chan-toung*, le *Hô-nân*, le *Pé-tchi-li*, le *Chan-si*, et plusieurs villes du *Kiang-nân* et du *Chen-si*. Elle commença en 1115 et finit en 1234, lors de la conquête des Mongols.

Marc Pol introduit encore ici, au milieu de sa narration, un de ces épisodes destinés par lui à soulager l'attention de ses lecteurs. C'est un de ces récits légendaires, dont le fond peut être historique, mais dont il est difficile assez souvent de reconnaître l'origine. Nous ne l'avons pas trouvé mentionné dans l'histoire des *Kin*.

Quant au château de *Taïcin* (ou *Tai khing*) « lequel fist faire *jadis* un roys de celle contrée « que l'on clamoit *le Roi d'Or*, » on n'y trouve plus les portraits des rois qui furent en cette province, comme le dit Marc Pol; du moins la grande Géographie chinoise déjà citée n'en fait pas mention.

A propos de la phrase de notre texte citée ci-

dessus, un éditeur de deux rédactions italiennes de Marc Pol, le comte Baldelli Boni, fait cette remarque (*Il Milione di Marco Polo*, t. I, p. 98) : « Il Codice Pucciano (cartaceo del secolo XIV), dice : *lo quale* (castello) *fe fare Jaddis, uno Re*. La voce *jaddis* che significa già un tempo, e che è pretta *francese*, dimostra sempre più che il Milione di Marco Polo fu dettato in *francese*, et che il trascrittore del Codice Pucciano, ritoccò la versione sull' *originale francese*. » Cela n'est plus maintenant douteux.

Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris est fautive en cet endroit comme en beaucoup d'autres. Il porte : « Et quant l'en se part de Pianfu, et il ala por ponent deus journée, adonc treuve l'en un biaux castel qui est appellés *Cacianfu*, etc. , » confondant ainsi le fort de *Taïcin* avec la ville dont il est parlé plus loin.

(2) On peut voir sur le *Prestre Jehan*, qui était le Khan de la tribu mongole des Kéraités, ce qui en a été dit ci-devant, p. 173 et suivantes.

Et quant il orent ⁴ le congie de Prestre Jehan leur seigneur ^k si se partirent tuit ensamble à belle compaignie d'escuiers, et s'en alerent à ce roy d'Or, et se presenterent à lui, et li distrent qu'il estoient à lui venuz d'estrange país pour lui servir. Et il leur respondi que il fussent les bien venuz, et que leur service li plaisoit moult bien comme cilz qui n'y pensoient à nul mal ^l. En telle maniere se mistrent, ces malvais valles ^m, à servir le roy d'Or; et estoient de moult bons services, si que li roys les amoit et tenoit chiers.

Quant il orent ⁴ demouré entour ce roy pres de deux ans comme ceus ⁿ qui ne pensoient à autre chose que à traïson ^o, si alerent un jour avec le roy deduire ⁵, avec pou d'autres genz, comme ceus en qui le roy se fioit et les tenoit pres de lui. Et quant il orent passé un flun (3), qui estoit loings du chastel entour ^p une mille, et se virent seuls avec le roy, si se distrent ⁶ entr'eus ^q que ore estoit temps de faire ce pourquoi il estoient venuz là. Si mistrent maintenant ⁷, touz, mains aus ^r espées et distrent au roy que il alast ⁸ tout de maintenant avec eus, ou se ce non il l'occirroient. Quant le roy vit ce, si ot paour, et moult se merveilla ^s et leur dist: « Et comment, « biaux ^t filz, que est ce que vous dites? Et où voulez vous que je « voise ⁹? » — Et il li respondirent et distrent: « Vous venrez ^u, « vueilliez ou non, jusques à nostre sire Prestre Jehan. »

^k Ms. A. *seignor*. — ^l Ms. B. *comme cil qui ne peñsoit à nul mal*. Ms. C. *comme cellui*, etc., leçon fautive. — ^m Ms. B. *mauvais deables*. Ms. C. *mauvais varlez*. — ⁿ Mss. B. C. *ceulx*. — ^o Ms. C. *trayson*. — ^p Ms. B. *pres de*. — ^q Id. *entre eulx*. — ^r Mss. B. C. *aux*. — ^s Ms. C. *s'esmerveilla*. — ^t Ms. B. *beaux*. Ms. C. *beaulx seigneurs*. — ^u Ms. B. *verrez*. Ms. C. *vendrez* (viendrez).

⁴ *Eurent*. — ⁵ *En partie de plaisir*. — ⁶ *Dirent*. — ⁷ *Mirent alors*. — ⁸ *Allât*. — ⁹ *Que j'aille*.

(3) Ce fleuve n'était pas le fleuve Jaune ou Kara-moran, sur le côté occidental duquel était situé, comme on l'a vu, le fort de *Tai-khing*, mais plutôt un de ses affluents; car Marc Pol nous dit, au chapitre suivant, qu'en partant du fort de *Taicin*, il y avait encore à franchir une distance de *vingt milles* pour atteindre ce fleuve.

Au surplus, il serait puéril de vouloir déter-

miner, d'une manière précise, les noms et les faits cités dans cet épisode, qui rentre un peu dans le domaine de la fantaisie. Il fut raconté à Marc Pol par les gens qui habitaient, à son passage, le château ou fort de *Tai-khing*; et ces gens n'étaient, assurément, ni des géographes ni des historiens. Ils ne doivent pas être pris pour tels.

CHAPITRE CVIII.

Comment Prestre Jehan prist le roy d'Or.

Et quant le roy d'Or^a vit ce, si en ot si grant dueil^b que à poi^c qu'il ne mouroit. Et lors^d dist : « Biaus filz ! pour dieu, aiez pitie
« et merci de moy. Et vous savez bien comment je vous ai hon-
« nourez, et chiers tenuz en mon hostel^e ; et vous me voulez mettre
« es mains de mon ennemi^f ! Certes se vous le faites, vous ferez
« moult grant mal et grant desloiauté, et moult grant vilennie^g. » —
Et il li respondirent que il convenoit que ainssi fust. Si le menerent
à leur seigneur Prestre Jehan.

Et quant Prestre Jehan le vit, si en ot^h moult grant joie, et lui dist
que il feustⁱ le mal venuz (1). Le roi ne respondi mot, comme cilz^j
qui ne savoit que il deust dire. Si commanda que de maintenant
fust prins^k et mis à garde dehors, que il li feissent garder bestes,
et fust bien gardé. Si fu prins et mis^l à garder le bestial^m. Et ce li
fist il faire par despit de lui, et pour desprisier le ; pour monstrier
qu'il n'estoit neant contre luiⁿ.

Et quant il ot^o ainssi gardé les bestes deus ans, si le fist venir
devant lui, et li fist grant honneur, et le fist vestir de riches robes
et li dist : « Sire roys, ore pues tu veoir bien que tu n'estoies mie^p »

CVIII. — ^a Mss. A. B. C. *doc* et *dot*. — ^b Ms. A. *duel*. — ^c Id. à *po*. — ^d Mss. B. C. *leur*. — ^e Ms. A. *ostel*. — ^f Id. *anemi*. — ^g Ms. B. *vilonnie*. — ^h Mss. A. C. *fust*. — ⁱ Ms. C. *cellui*. — ^j Id. *pris*. — ^k Ms. C. — ^l Ms. B. *le bestail*, Ms. C. *les bsetes*. — ^m Ms. B. *envers*. Cette dernière phrase manque dans le ms. C. — ⁿ Ms. B. *pas*.

CVIII. — ^r *Eut*.

CVIII. — (1) Cette expression malsonnante est la même dans presque toutes les rédactions : « il li dit qu'il soit le maus venu. » (S. G., p. 120) ; « et dixit sibi quod male veniret. » (Vers. lat., p. 393, *ib.*) ; « Quando il Preste Giovanni il vidde, ebbene grande allegrezza, e dissegli : « ch' egli fosse lo malvenuto. » (*Il Milione*, p. 9)9. Le texte de Ramusio porte *Umean* au lieu de *Prestre Jehan*.

Il est difficile d'accorder ce récit légendaire de

notre voyageur avec l'histoire officielle chinoise, laquelle (comme on l'a vu précédemment, pages 212-213, *note*), représente *Ouâng-Khan*, le Khan roi, ou le Prêtre Jehan, comme ayant reçu ce titre héréditaire de *roi*, d'un souverain de la dynastie *Kin*, ou d'Or, pour des services qu'il lui avait rendus. Toutefois cette discordance même prouve qu'il y a un fond de vrai dans le récit, et que ce n'est pas une pure fiction.

« homme qui contre moy peusses contrestre ² ? » — « Certes biau^o Sire ! je congnois bien et congnoissoie toute fois que je n'estoie pas homme de contrestre à vous. » Et quant il ot ce dit, si dist Prestre Jehan : « Je ne te demandeⁿ autre chose ; mais desormais te feray servir et honnourer. » — Et li^q fist donner chevaus et hernois^r et belle compaignie et le renvoya en son país. Et depuis en avant³ fu son ami et tint à seigneur Prestre Jehan⁴.

Or vous lairons de ceste aventure qui avint au roy d'Or ; et vous dirons d'autre pour suivre notre matiere.

CHAPITRE CIX.

Ci dist du grant flun de Caramoram et de la grant cité de Caeianfu.

Et quant l'en est parti de ce chastel et chevauchie entour .xx. milles par ponent¹, adonc si treuve l'en un flun qui a nom Caramoram (1), qui est si grant que l'en ne le puet passer par pont ; car il est moult large et moult parfout² et va jusques à la grant mer ocianne^a, qui avironne le monde ; c'est à dire : la terre toute. Et sus cel flun a pluseurs citez et chasteaus^b où il a pluseurs marchans. Car, sus ce flun, se fait moult de marchandise pour ce que en la contrée a^c gingembre assez, et soie en grant haboudance. Il y a si grant multitude d'oiseaux^d que c'est merveilles ; l'en y auroit bien trois fesaus^e pour un gros venesien^f d'argent. Et quant l'en a passé ce flun, et l'en chevauche deux journées par ponent, adonc si treuve l'en la noble cité devant dite de Caeianfu (2). Les genz

^o Id. beaux. — ^p Ms. A. devant. — ^q Mss. B. C. lui. — ^r Id. chevaux et harnais.

CIX. — ^a Ms. B. occeane. — ^b Ms. A. chastiaus. — ^c Ms. A. vaise. Ms. C. croist. — ^d Ms. A. oisiaus. — ^e Ms. C. faisans. Ms. B. feseaux de gingembre. — ^f Ms. C. venisien.

² Résister, faire obstacle, contredire. — ³ Par la suite. — ⁴ Il reconnut dès lors comme son seigneur le prétre Jehan. — Le texte de la S. G. porte : « Et cestui se part et torne à son règne, et de cel hore en avant fu ses amis et son servior. »

CIX. — ¹ Vers le couchant. — ² Profond.

CIX. — (1) Ce mot, comme on l'a déjà fait remarquer plusieurs fois, est le nom donné au Hoáng-hó ou fleuve Jaune par les Mongols.

(2) 河中府, 'Hó-tchoúng fòu ; la « ville chef-lieu de département, située au milieu du fleuve ». C'est le nom que portait alors la

sont touz ydres³. Et encor vous di que vous devez savoir que tuit cil de la province du Catay sont tretouz⁵ ydolâtres. Et est cité de moult grant marchandise et de moult de manieres d'ars à or^h, et toutes autres façonsⁱ (3).

Autre chose n'y a qui à ramentevoir face; et pour ce irons plus avant, et parlerons d'une noble cité qui est chief du regne et qui a nom Quengianfu.

CHAPITRE CX.

Ci dist de la cité de Quengianfu.

Et quant l'en se part de la cité de Cacionf(u) que dit vous ay de-seure^a, se l'en chevauche huit journées par ponent, l'en treuve citez et chasteaux^b où il a assez de marchandises et de grans ars et mains beaux^c arbres et jardins et beaux champs touz plains de mouriers : ce sont les arbres de quoy vivent des feuilles les vers qui font la

^g Ms. B. *trestous*. — ^h Le ms. B. porte : *et y a de moult de manieres de draps à or*. —

ⁱ Le ms. C. porte en plus : « Ilz ont soie à moult grant habondance dont l'en fait de moult de manieres de dras à or et de toutes autres façons. »

CX. — ^a Ms. C. *de quoy nous avons dit dessus*. — ^b Ms. A. *chastiaus*. — ^c Ms. A. *biaus*.

³ *Idolâtres.*

ville départementale de *P'ou tchéou fou*, de la province du *Chân-si*, située, selon la Géographie impériale (k. 83), à 2,200 li de *Pé-king*. Lat. 34° 54' 00'' ; long. E. 107° 55' 00''.

Sous les Mongols (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 34), elle dépendait du *Tçin-ning lou*. Dès l'époque de la dynastie des *Tháng*, elle avait déjà reçu, à cause de sa situation, le nom de *Hô-tchoung fou*. Elle porta aussi sous cette dynastie le nom de chef-lieu de la principauté de l'orient du fleuve : *Hô-thoung kiun*. Sous les *Soung*, on y établit un campement militaire pour protéger le royaume (contre les excursions des *Kin*). Sous les *Kin*, ou dynastie d'Or, cette ville fut de nouveau nommée *Hô-tchoung fou*. Elle conserva ce nom sous les Mongols.

(3) Selon les autorités citées par la Géographie impériale (k. 84, fol. 30), la ville départementale de *Hô-tchoung fou*, du temps de la dynastie mongole, fournissait, à titre d'impôts,

des étoffes de soie légère (*mien kiuen*), des toiles de chanvre (*ma-pou*), et des boîtes de laque (*tsih liä*) ; ce sont sans doute ces derniers produits que Marc Pol désigne par ces mots : *et de moult de manieres d'ars à or*. Cette dernière industrie a cessé d'y être pratiquée.

On compte aussi dans ce département, dont *Hô-tchoung-fou*, aujourd'hui *P'ou-tchéou fou*, est le chef-lieu, vingt-trois temples et monastères bouddhiques, fondés la plupart sous les *Tháng*, les *Soung*, les *Kin* et les Mongols. C'est une preuve frappante que, du temps de Marc Pol, la religion bouddhique y était en grand honneur, et que la population y était généralement *idolâtre* ; car on n'y en trouve que treize dédiés à l'ancien culte pratiqué par les sectateurs de Confucius, dont l'un a été fondé en l'honneur de l'ancien empereur *Chun*, et l'autre en celui de *Yu*, qui avaient établi là leur résidence, plus de 2,200 ans avant notre ère.

soie. Les genz sont tuit idolastres^c. Il y a chaçoison et ozeloison^d assez de toutes manières.

Et quant l'en a chevauchie ces huit journées que je vous ai dit, adonc si treuve l'en ceste grant cité que je vous ai dit, de Quengianfu (1), qui est moult grant et belle; et est chief du royaume de Quengianfu, qui anciennement fut noble royaumes et riches et grans; qui jadis ot¹ pluseurs grans roys riches et vaillans; mais orendroit² est roys un sires, le filz au grant Kaan, qui Manglay (2)

^c Ms. A. idres. Ms. C. ydres, — ^d Ms. B. oiseleis; la vers. lat. de la S. G. porte: et sunt ibi aucupationes (ozeloisons) et venationes (chaçoisons).

CX. — ¹ Eut. — ² Maintenant; au moment où le livre était écrit.

CX. — (1) 京兆府 *King tchao fou*, aujourd'hui 西安府 *Si-ngân-fou*, capitale de la province du *Chên-si*, située à 2,650 li de *Pé-king*. (Lat. 34° 16' 45"; long. E., 106° 37' 45"). Cette ville célèbre reçut pour la première fois le nom de *King-tchao* sous les *Han*. Elle devint la capitale de la grande dynastie des *Tháng* (618-905), avec le titre de *Chang-tou*, « résidence des souverains »; et une autre partie de la ville se nommait *Tcháng-gân*. Sous les *Kin*, en 1142, on y établit une grande circonscription administrative sous le nom de *King tchao fou lou tchi*. Dans les premiers temps de la dynastie mongole, cette ville se nommait *King tchao fou*, dont *Quengianfu*, de Marc Pol, ou كنجياڤفو, *Kentchân fou*, dans Rachid-ed-din et autres écrivains musulmans, est la transcription assez exacte. En 1262, on en fit le chef-lieu du gouvernement des deux *Sing* ou grandes provinces du *Chên-si* et du *Sse-tchouen*. En 1273, on changea son nom de *King-tchao fou* en celui de *Ngân-si lou* (grand circuit de *Ngân-si*), tout en continuant à être le siège de l'administration générale de ces provinces. (Voir *Tai tching i thong tchi*, k. 137, fol. 2; et *Yuen-sse*, k. 60, fol. 1.) Selon la dernière autorité, il y avait, dans ce chef-lieu de toutes les divisions administratives de la province de *Chên-si*, un « tribunal des censeurs impériaux » nommé *Yu sse thai*. Ces divisions comprenaient 4 *lou*, 5 *fou* (départements), 27 *tchéou* (arrondissements); en dé-

pendaient aussi 12 *tchéou* et 88 *lien* (ou cantons). La population de la ville était de 33,935 portes ou familles et de 271,399 bouches.

(2) Ce nom est écrit en chinois *Mang-ko-la*, ainsi que nous l'avons déjà fait voir précédemment (p. 263-264) dans la note (3) sur les sept fils de Khoubilâi-Khaân élevés par lui à la dignité de Roi (*wáng*). C'est la transcription du terme sanskrit bouddhique *mangala*, qui signifie « félicité, bonheur ». Ce prince Mangala reçut le titre de Roi de *Ngân-si* en 1272, et il mourut dans le chef-lieu de sa vice-royauté en 1280. (Voir *Li-tai-ki-sse*, k. 97, fol. 22 v°; et k. 98, fol. 1 v°. — *Yuen-sse*, k. 108). C'est donc entre les années 1272 à 1280 que Marc Pol passa dans cette ville de *Khing-tchao fou*, puisque c'est à l'époque où Mangala ou *Monglay*, comme il le nomme, en était roi. Nous avons beaucoup de raisons de croire que l'année en question fut celle de 1277; car nous lisons dans les Annales officielles de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 9, fol. 17) que, cette même année 1277, un *Po-lo* fut nommé « Commissaire ou agent en second du conseil privé » (*). Nous lisons aussi dans les Annales chinoises (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 52 v°) que, l'année 1277, le roi du royaume d'Annam (le Tonquin et une partie de la Cochinchine), nommé *Tchin kouang ping*, mourut, et que son héritier présomptif *Ji-hoan* (*Nhút huyen*)

(*) 博羅爲樞密副使

PO-LO wéi tchoui mi fou sse,

est appelez; car il li^e a donné ce royaume et l'en a couronné à roy. Elle est cité de grant marchandise et de grant ars. Il ont soie à moult grant habondance dont il labourent³ draps de soie et à or de plusieurs manieres; et aussi y labeure l'en tout hernois qui à ost⁴ appartient. Il ont toutes choses qui a corps^f d'homme besoigne pour vivre et grant marchie⁵. La ville est à ponent, et sont idolastres^e; et dehors la ville est le palais du seigneur qui est Manglay appelez, si comme je vous ai dit dessus, qui roys est couronnez, filz du grant Kaan. Il est si biaux (le palais) et est si grant comme je vous dirai. Il est en un grant plain là où il a fluns⁶ et lacs et fontaines assez. Il a tout entour un mur moult gros et moult haut qui dure environ cinq milles, tout marbres^g et bien fait. Et enmi ce mur est le palais du roy si grant et si biau^h que nusⁱ ne le sauroit miex^j deviser⁷. Il y a maintes belles sales et grandes, et maintes belles chambres toutes pourtraites et peintes à or batu (3).

^e Mss. B. C. *lui*. — ^f Ms. A. *cors*. — ^g Ms. B. *marbre*. Ms. C. *mollez*. Le texte français de la S. G. porte *merlés*; la vers. lat. *merlatus* (crénelé). — ^h Ms. B. *beaux*. — ⁱ Id. *nulz*. — ^j Id. *mieux*.

³ *Fabriquent*. — ⁴ *Armée*. — ⁵ *A bon marché*. Le texte Pucciano porte : *per gran mercato*. Cette expression d'un texte italien qui remonte authentiquement au-delà de 1309, « è un gallicismo, » dit le comte Baldelli Boni; ce texte italien était donc une *version du texte français*. — ⁶ *Fleuves*. — ⁷ *Distribuer, ordonner*.

lui succéda; que cette même année il envoya un ambassadeur à la cour mongole pour lui annoncer son avènement. Il est probable que Marc Pol fut du nombre de ceux qui furent choisis par Khoubilaï-Khaân pour accompagner à son retour l'ambassadeur du royaume d'Annam, d'autant plus qu'il décrit tous les pays qu'il eut occasion de visiter sur sa route. En outre, l'histoire chinoise nous apprend encore (*loco laudato*) qu'en 1277, le roi du royaume de *Mien* (l'empire Birman actuel), n'ayant tenu aucun compte de la sommation que Khoubilaï-Khaân lui avait faite quelques années auparavant, d'avoir à lui payer tribut, mais, au contraire, ayant envoyé de nombreuses troupes pour envahir la province limitrophe du *Yün-nân*, et s'étant emparé du territoire de la ville de *Young-tchang*, le commandant militaire de cette province expédia, cette même année 1277, une armée pour combattre

les troupes de *Mien* et les repousser au-delà des frontières. On verra plus loin (ch. CXX et suiv.) que Marc Pol fut témoin oculaire de la bataille, racontée par lui avec de tels détails, que l'on ne peut mettre en doute sa présence sur les lieux.

(3) La grande Géographie impériale décrit (k. 138, fol. 18-27) trente-six palais (*koûng*) de diverses natures, encore existants ou en ruines dans la ville et les environs de *King-tchao*, au jourd'hui *Si-ngan-fou*. Un volume entier ne suffirait pas pour reproduire ces descriptions. On peut consulter à ce sujet, et sur les opinions religieuses qui étaient professées publiquement dans cette ville au huitième siècle de notre ère, sous la grande dynastie des *Tháng*, notre ouvrage intitulé : *L'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument nestorien élevé en Chine l'an 781 de notre ère, et découvert en 1625, etc.* Paris, 1858.

Cel Monglay maintient moult bien son royaume en grant justice et en grant droit^k, et est moult amez de sa gent^l. Les osts^m demeurent environ le palais et y ont soulaz de venoison.

Atant⁸ nous partirons de ce royaume, et nous conterons d'une province qui est moult en montaignes, qui est appellée Cuncunⁿ, qui est moult ennuieuse voie à cheminer.

CHAPITRE CXI.

Ci dit de la province de Cuncun qui est moult ennuieuse à cheminer.

Quant l'en se part de cel palais de Monglai, que je vous ai dit, si chevauche l'en par ponent trois journées toute fois trouvant villes et chasteaux et beaux plains^a assez; et sont hommes qui vivent de marchandise et d'art, et ont soie en grant habondance. Et au chief de ces trois journées si treuve l'en les grans montaignes et les grans vallées qui sont de la province de Cuncun^b (1). Il y a cités

^k Ms. C. Les mss. A. B. portent *ducl.* — ^l Ms. C. *ses gens.* — ^m Mss. A. *olz*; C. *ostz* (troupses). — ⁿ Ms. B. *Cuncan.* Ms. C. *Concongue.*

CXI. — ^a Ms. A. *chastiaus et biaux plains* (belles plaines). — ^b Ms. C. *Cancun.*

⁸ A présent.

CXI. — (1) Aucun des commentateurs de Marc Pol n'a su reconnaître ce nom. Marsden (note 781) dit : « The country to which our author's description here applies, is evidently the province of *Sse chuen*, etc. » Klaproth (*Nouv. Journal asiatique*, année 1828, t. 1, p. 106) se borne à dire que « la province de *Cuncon*, nommée *Cunchin*, est celle de 漢中 *Han tchoung*, la plus méridionale du *Chen si*. » Mais cette ville se nommait sous les Mongols *Hing-youen lou*, « le Circuit de *Hing-yuen* » (*Yuen-sse*, k. 60, fol. 4; *Tai tshing i thoung tchi*, k. 144). Elle ne peut donc pas être identifiée, pour la prononciation, avec le *Cuncan* de Marc Pol.

Cette province, comme il l'appelle, est située au couchant de *King-tchao*, aujourd'hui *Singnan fou*; on en atteint les limites en trois journées de marche. Elle est très-montagneuse, et on met vingt journées à la parcourir tout entière

à cheval. Elle devait donc avoir une étendue considérable. Assurément, aucune grande circonscription administrative ne répond mieux à ces conditions que le 興元路 *Hing-yuen lou*, « Circuit de *Hing-yuen* » (que l'on nomme aujourd'hui *Han-tchoung fou*), et que l'on devait nommer alors, selon la prononciation de Pé-king, *Hsing-yun*; ce qui ne diffère pas beaucoup de *Cuncun*. La Géographie impériale (k. 144) donne à ce département une étendue de 810 li de l'est à l'ouest, et de 650 li du nord au sud. On y compte 126 montagnes de noms différents, et un grand nombre de forts établis pour la protection des routes et des défilés; ee qui répond parfaitement à la description qu'en fait Marc Pol. Parmi les productions du règne animal, la Géographie citée nomme des daims (*ling-yâng*), des singes noirs (*mé yuen*), des coqs de montagnes, des faisans dorés, mais non des ours, des loups et des lions. Cependant t

et chasteaux et sont idolastres ^c, et vivent du labour de terre et des venoisons des grans bois ; car il y a boscages assez où l'en treuve moult de fieres bestes ; si comme lyons, ours ^d, lous cerviers ^e et d'autres manieres de bestes assez ; si que moult en prennent les genz de la contrée et en ont grans profiz ^f. En ceste maniere chevauche l'en ^g par mons et par vaus ^h toutes fois trouvant cités et chasteaux assez, et de grans boscages, et moult de grans herbergeries aus ⁱ cheminans.

Or nous partirons de ceste province, et nous conterons d'une autre contrée, si comme vous pourrez oïr ci dessouz ^j.

CHAPITRE CXII.

Ci dist de la province de Achalec Manzi qui est moult grant.

Et quant en a chevauchie les .xx. journées des montaignes de Cuncun ^a que je vous ai dit dessus, adonc treuve l'en une pro-

^c Mss. A. C. *ydres*.—^d Mss. A. B.—^e Ms. C. *leuz servies*. — ^f Ms. B. *proffis*. Ms. C. *prouffiz*. — ^g Le ms. C. ajoute *huit journées*. Le texte fr. de la S. G. porte *vingt journée*. — ^h Ms. B. *vauls*. Ms. C. *valées*. — ⁱ Ms. B. *aux*. — ^j Mss. B. C. *dessoubz*.

CXII. — ^a Mss. A. B. *Cuntun*.

la Géographie des *Ming* y place des *ours*, comme Marc Pol.

Lat. de *Hing-yuen*, aujourd'hui *Han-tchoung-fou*, 32° 56' 10'' ; long. E., 104° 52' 25''.

Klaproth, qui avait en sa possession de nombreux et grands Atlas chinois ainsi que plusieurs itinéraires très-détaillés (voir son Catalogue, numéros 113-114 et 127-132), dit (lieu cité) : « De *Quenzanfu* ou *Si ngan fou*, Marco Polo employa quarante-cinq journées pour aller jusqu'à *Sindyfu* ou *Sindafu* ; c'est, comme nous le verrons bientôt, *Tchhing tou fou*, capitale du *Szu-tchhouan*. On pourrait trouver ce temps trop long pour la distance à parcourir ; mais il faut réfléchir que Marco Polo voyageait à cheval, et vraisemblablement avec ses propres chevaux ; que les montagues qui couvrent le midi du *Chensi* et le nord du *Szu-tchhouan*, sont extrêmement escarpées, boisées et difficiles à passer, et

que les routes qui existaient auparavant dans ces contrées, avaient été détruites à dessein pendant les longues guerres dont ces pays furent le théâtre. Aujourd'hui même, on ne va pas directement de *Si ngan fou* à *Tchhing tou fou* ; au lieu d'aller en droiture au sud-ouest, on se dirige d'abord à l'ouest jusqu'à *Pao ki hian*, puis au sud en faisant plusieurs détours, jusqu'à *Pao ning fou*, dans le *Szu tchhouan*, et de là on marche au sud-ouest, vers *Tchhing tou fou*, en décrivant beaucoup de sinuosités. »

Si Marc Pol avait suivi cet itinéraire, sa province de *Cuncun* éloignée de trois journées de marche de *Si-ngan-fou*, eût été à une bien plus grande distance, et le célèbre voyageur n'eût pas manqué de nous parler de ce chemin artificiel, admirablement exécuté, qui conduit à travers de hautes montagnes, des torrents et des précipices (décrit dans l'itinéraire en question), ayant

vince qui a nom Acbalec^b Manzi (1), qui est toute plaine^c. Il y a citez et chasteaux assez ; et sont au grant Kaan^d. Les genz sont idolastres^e et vivent de marchandises et d'ars. Et si vous di que en ceste province croist si grant quantité de gingembre que il s'es-

^b Mss. A. B. *Achalet*. — ^c Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — ^d Les mss. A. et C. portent à *ponent*, ainsi que le texte fr. de la S. G. Ce doit être une leçon fautive. — ^e Mss. A. C. *ydrès*.

plus de 420 li de longueur, et finissant, au sud, au fort *Ki ming kouan*, bâti en partie sur des piliers, entre lesquels l'eau coule avec une extrême rapidité, et datant du troisième siècle de notre ère (voir notre *Description de la Chine*, partie ancienne, p. 234, et la planche 48 qui représente une section de ce travail prodigieux).

CXII. — (1) Ce mot hybride n'est pas d'une explication facile. Marsden avait déjà reconnu (N. 783) que la première partie était composée de *baligh* « ville » ; et de *ak* signifiant « blanc » dans le dialecte du Turkistan. Klapproth (*Nouv. Journal asiat.*, 1828, t. I, p. 106), dit : « Notre voyageur, après avoir traversé, pendant vingt journées, la province de *Cunchin* (dans nos mss. *Cuncan*), entre dans une plaine longue de deux journées, où il trouva la ville d'*Acbalak Mangi* ; il traduit ce nom (dans Ramusio) par *ville blanche de la frontière de Mangi* (ou de la Chine méridionale). En effet, en turk, *اق باليق منزي Ak bāliq Manzi* a la même signification. Je ne doute pas que c'est la ville de *Pe ma tchling* ou du *Cheval blanc*, place actuellement détruite, qui était située à peu de distance de *Mian hian* dans le département de *Han tchoung fou*. Elle était peu éloignée des bords du *Mien chouï*, nommé aussi *Pe yan chouï* ou *rivière à rives blanches*. La vaste plaine dans laquelle est situé *Mian hien*, est la même dont Marco Polo parle ; elle commence à l'est, au relai de *Houang cha jy*, et s'étend jusqu'à celui de *Thsing yang jy*, où l'on rentre dans les montagnes. »

Nous ne partageons pas l'opinion de Klapproth, fondée seulement sur une simple apparence. Nous pensons plutôt que la *grande plaine*, dont il est ici question dans Mare Pol, est celle qui s'étendait à l'ouest de l'ancienne ville de 白公城 *Pě koung tching*, « la ville du prince

blanc », laquelle était située à l'ouest de la ville cantonale actuelle de Yang, au nord du *Han kiang*, qui passe dans la ville de *Han-tchoung*. Selon une autorité citée dans la grande Géographie impériale (k. 145, fol. 8), anciennement (264 avant notre ère) le général *Pé-ki* (« qui se tient tout blanc » ; il était général du petit royaume de *Thsin*) s'empara du territoire au milieu duquel coule la rivière *Han*, y construisit une ville avec des fortifications en terre pour en faire un lieu propre à tenir en respect les *Mân* ou « Barbares », dans leurs excursions. C'est là probablement l'origine de cette ancienne ville, située sur le bord de la rivière *Han*, et qui n'existe plus aujourd'hui : « la ville du prince blanc » ; et c'est en même temps la raison pourquoi on la nommait *Akbalec Manzi*, « la *Ville blanche* de la frontière des *Mân-tse*, ou « Barbares ». Car tel est le sens du mot 蠻 *mân*, et de 蠻子 *Mân-tse*, fils de *Mân* ou de « Barbares » (d'où le mot *Manzi*) donné anciennement aux habitants de la partie méridionale de la Chine, par les habitants plus civilisés des provinces septentrionales ; épithète qui est encore appliquée aujourd'hui même, en signe de mépris, aux Chinois du midi par les Chinois du nord.

C'est donc bien évidemment ici le lieu désigné par Mare Pol, sous le nom d'*Akbalec Manzi*. Il ajoute, dans notre texte, que la maïstre citée est appelée *Acmalec* (en sous-entendant *ville*) ; cette particularité s'explique parfaitement, car alors le nom de la ville en question signifie la « ville du prince blanc » (*malec* étant un mot arabe et syriaque signifiant *roi*, *prince*) comme le nom chinois 白公 *pě koung*. Ces faits nous semblent avoir la valeur d'une démonstration parfaitement évidente et plus naturelle que celle du *cheval blanc* de Klapproth.

pant^f par toute la province du Catay. Et en vivent les hommes de ceste province; grant profit^g et grans biens viennent de lui. Il ont froument et ris et autres blés à grant planté et à bon marchie; et moult est planteureuse terre de touz biens. La maistre cité est appellée Acmalec^h. Ceste plaine dure deux journées, si belles comme je vous ai dit, avec tantⁱ villes et chasteaus. Et au chief de ces deux journées adonc si treuve l'en grans mons et grans vausⁱ et de grans bois assez; et chevauche l'en parmi celle voie bien vingt journées par ponent² trouvant villes et chasteaus assez. Les genz sont idolastres^e et vivent du proufit de la terre, et des bestaus et des sauvages et des venoisons dont il y a moult. Et y a moult grant quantité de telles bestes qui font le musguelat^j.

Or nous partirons de ci, et vous conterons des autres, bien et ordeneement, si comme vous pourrez oïr.

CHAPITRE CXIII.

Ci dist de la province de Sardansu.

Quant l'en a chevauchie ces .xx. journées des montaignes^a que je vous ai dit deseure^b par ponent, adonc si treuve l'en un plain qui est d'une province que l'en appelle Sardansu, et la maistre cité Syndifu (1), qui est voisine au costé de Manzi, laquelle cité fu jadis

^f Ms. B. *s'espart* (se porte, se répand). — ^g Id. *proufis*. — ^h Mss. A. B. *ativatelet*, corruption de *Acmalec*. Ms. C. *arcamalec*. — ⁱ Ms. B. *vauls*. Ms. C. *grans montaignes et grans valées*. — ^j Mss. B. C. *muglias* (muse, de *musguet*, muguet).

CXIII. — ^a Le ms. C. ajoute : *et de valées*. — ^b Id. *dessus*.

CXIII. — ¹ *Nombreux*; le ms. C. porte : *y a tantes*. — ² *Par le couchant*.

CXIII. — (1) La province dans laquelle Marc Pol nous conduit maintenant, après avoir employé *deux journées* à traverser la plaine d'*Akbalet Manzi*, et *vingt* autres journées pour franchir les montaignes et les vallées qu'il rencontre ensuite, est celle du *Sse-tchouen*, qui formait le sixième *Sing* de l'Empire de *Khoubülai-Khaân*, et dont le chef-lieu était et est encore aujourd'hui la ville de *Tching-tou fou*, sous les Mongols 成 都 路 *Tching-tou lou*.

Cette ville est située à 5,710 lie de Pé-king (lat. 36° 40' 41" ; long. E., 101° 50' 30"). Son territoire formait anciennement le royaume de *Chou*. Dans les commencements de la dynastie mongole on y établit une « Direction générale des affaires administratives » pour cette partie des nouvelles conquêtes. Plus tard, cette ville ayant été érigée en *lou* ou grand « eireuit », on y plaça l'administration de toute la province du *Sse-tchouen*. Un dénombrement de la population, fait la 27^e année *tchi-youen* (1290), porte le nombre des feux

grant et noble ; et moult y ot là ¹ grans roys et riches (2). Elle dure bien environ .xx. milles ; mais elle est devisée en telle maniere comme je vous dirai.

Il fut voirs^c que le Roy de celle province, jadis quant il vint a mort ², si laissa trois filz et commanda que la cité fust partie ³ en trois, ainssi^d que chascun de ses troiz fils eust sa part. Et chascune de ces trois pars est partie ³, et est murée entour ; mais toutes trois sont dedens les murs de la grant cité. Et furent tuit trois les siens filz, chascun roy par soy, car chascun avoit sa cité de part ⁴, et la part de son royaume ; si que chascun par soi en estoit grant roy et

^c Ms. C. *vrai*. — ^d Id. à ce que.

CXIII. — ¹ *Il y eut là*. — ² *Lorsqu'il mourut*. — ³ *Partagée, divisée*. — ⁴ *Sa cité à part*.

ou familles à 32,912 ; celui des bouches à 215,888.

Marc Pol nomme la province de 卅 川 *Sse-tchouen* (des « quatre cours d'eaux »), dont *Syudifu* (*Tching-tou-fou*) est la capitale : *Sardansu* ; ce mot est tartare et turc oriental, et signifie également : « les quatre eaux ou cours d'eaux, » *durben*, en mongol comme *deurt* en turc, signifiant *quatre*, ainsi que *sse* en chinois ; et *sou* dans les deux langues (en mongol *oussou*) signifiant *eaux, cours d'eaux*, comme *tchouen* en chinois. Seulement le premier membre du mot composé a été un peu altéré, peut-être par les copistes ; mais le second terme : سو *su* ou *sou* n'est pas douteux. De plus nos manuscrits portent bien *Sardansu*, comme le nom de la province en question, et ils sont les seuls. Ils montrent encore ici leur supériorité sur tous les autres.

La ville de *Tching-tou* fut autrefois, comme le dit Marc Pol, la capitale du petit royaume de *Chou*, qui existait déjà douze cents ans avant notre ère ; mais il fut détruit par le roi de *Thsin*, *Hoeï wén*, 316 ans avant notre ère (voir *Li tai ki sse*, k. 18, fol. 47). On en fit alors la principauté de *Chou*. Elle resta telle sous les *Han*. Du temps des trois royaumes (221-264) elle fit partie de celui de *Wei*. Sous les *Tsin*, en 289, on fit de ce pays le royaume de *Tching-tou* (*Tching-tou koue*). Sous les *Thang*, il fit partie intégrante

de l'Empire. Sous les cinq dynasties (907-960), ce fut le *Royaume de Chou*. Sous les *Soüng*, on en fit d'abord le *loü* ou « circuit » de *Sí tchouen* (de l'occident des cours d'eaux), et ensuite on lui rendit, en 988, son nom de *Tching-tou-fou* qu'il avait déjà porté sous les *Thang* et sous les cinq dynasties. Ensuite ce fut *I-tchou loü*, *Tching-tou-fou loü*. Sous les Mongols, ce fut *Tching-tou loü*, le *loü* ou « circuit » de *Tching-tou* ; et on fit de la ville de *Tching-tou* le chef-lieu du gouvernement de la province administrative du *Sse-tchouen* (*Tai thsing i thoung tchi*, k. 236, fol. 2).

(2) Le premier royaume moderne de *Chou*, qui commença en 907, fut détruit en 925 par une armée des *Thang*, qui s'empara de *Tching-tou*, la capitale (*Li tai ki sse*, k. 73-75). Mais on voit ce royaume reparaitre dans l'histoire chinoise en 934, sous le nom de second *Chou*, pour disparaître définitivement en 965, absorbé qu'il fut dans l'empire des *Soüng*. C'est donc avec toute raison que Marc Pol fait mention des rois qui régnèrent à *Tching-tou fou*, et qui furent assez puissants pour ne se laisser soumettre que par les armées d'un nouvel empire. La conquête de l'État de *Chou* fut faite en soixante jours. Le premier empereur des *Soüng*, *Tai-tsou*, gagna ainsi 45 *tcheou* (arrondissements), 198 *lien* (ou cantons). *ib.*, k. 81, fol. 27. *Sou Thoung kian kang mou*, k. 1, fol. 30 v. Le dernier roi de *Chou* se nommait *Meng tchang*.

riches. Le grant Kaan prinst^e le royaume de ces trois roys et les desherita (3).

Et parmi ceste grant cité court un grant flun ouquel l'en prent moult de poisson. Il est large bien demie mille et est moult parfont⁵, et si lonc que il va jusques à la mer oceane. Mais il y a moult lonc chemin de .lxxx. journées ou de .c. et est appellez Quiansuy^f (4). Il y

^e Ms. C. *prist.* — ^f Id. Les mss. A. B. portent *Commansin*, corruption de copiste.

⁵ *Profond.*

(3) Marc Pol est ici dans l'erreur. Le royaume de *Chou* fut détruit, comme on l'a vu dans la note précédente, par les *Soung*, et non par les Mongols. Il n'y avait plus de royaume de *Chou*, et, par conséquent, plus de rois de ce pays, lorsqu'en 1236, l'armée mongole d'Ogodaï (en chinois, *Tai thsoug*) s'empara, pour la première fois, de la ville de *Tching-tou*, défendue par les troupes des *Soung*. Toutefois un ancien mémoire sur *Tching-tou*, cité dans la grande Géographie impériale (k. 236, fol. 36), dit qu'anciennement la ville était très-grande (*Tching-tou tá tching*), et qu'on la nommait aussi la *ville des fils* (*tseu tching*) ; sans doute par allusion aux *trois frères* qui l'avaient regue de leur père en partage.

Le P. Mailla (t. IX, p. 219) dit : « que les « Mongols firent partout un si grand carnage, « qu'ils tuèrent, dans la seule ville de *Tching-tou*, un million quatre cent mille personnes. » Ce fait n'est pas consigné dans les Annales officielles de la Chine citées ci-dessus ; Mailla ne dit pas d'où il l'a tiré ; mais nous l'avons trouvé rapporté dans le *Foung tchéou Kang kian hoëi tswan* (k. 17, fol. 37 v.). Il y est dit que les « *os* ou *tibia* » que l'armée mongole, « après être entrée dans le pays de *Chou* et dans « la ville de *Tching-tou*, laissa dans cette même « ville, s'élevaient bien à 1,400,000 ; et qu'au « dehors de la ville le nombre était incalculable. Les *Yuen* (ou Mongols), ajoute l'historien « chinois, conquièrent l'Empire ; mais on ignore « quel nombre d'hommes ils tuèrent (pour arriver à cette fin). Le total monte à plusieurs « milliards (*fän kî thsian peh wán yè*). » Il y a évidemment ici chez l'historien chinois une monstrueuse exagération. En 1239 l'armée mongole reprit une seconde fois *Tching-tou*, qu'elle

avait évacuée peu de temps auparavant, et dans laquelle l'armée chinoise des *Soung* était rentrée ; elle l'évacua de nouveau, après l'avoir dévastée (*Li tai ki sse*, k. 96, fol. 16 v.).

(4) Le grand fleuve 江 *Kiáng*, ou 江水 *kiáng choui*, « les eaux du *Kiáng* », ne peut pas être plus clairement exprimé. Ce fleuve, dont le plus grand des affluents prend sa source dans le Tibet, entoure aujourd'hui l'une de ces parties le bras principal appelé 大江 *tá kiáng*, « le grand *Kiáng* », passait dans le milieu de la ville, comme on le lit dans la grande Géographie impériale (k. 236, fol. 16 v.). Peut-être en était-il ainsi parce que la ville se serait étendue autrefois, dans sa prospérité, sur les deux rives du fleuve, et qu'aujourd'hui l'une de ces parties n'existerait plus. La véracité de Marc Pol, ici comme partout où il parle en qualité de *témoin oculaire*, ne peut être mise en doute.

Le *Kiáng* est l'un des plus grands fleuves du monde. Son cours ne le cède en étendue qu'aux deux grands fleuves géants d'Amérique : celui des Amazones et le Mississipi ; car depuis la source du *Kin-châ kiáng* (« le fleuve aux sables d'or »), jusqu'à son embouchure dans le grand Océan, il parcourt environ mille lieues. Ce fleuve est large et profond ; les navires, même d'un grand tirant d'eau, le remontent jusqu'à *Han-khéou*, dépendant de *Wou tchang fou* dans la province de *Hou kouang* (l. 30° 34' 50'' ; long. E., 111° 53' 30''), grand port intérieur ouvert au commerce européen par les traités français-anglais de 1858 avec la Chine. Des bâtiments de moins fort tonnage remontent le *Kiáng* beaucoup plus haut jusqu'au-delà de *Tching-tou fou* dans le *Sse-tchouen*. Des

a sus ce flun si grant quantité de navie^b qu'il n'est nul qui ne le veist, et l'oïst conter, qui le peust croire. Et est si grant la multitude de la grant marchandise que les marchans portent sus et jus⁶ par ce flun, qu'il n'est homme ou monde qui le peust croireⁱ. Il ne semble pas flun, mais mer, tant est large.

Et nous dirons d'un grant flun et d'un pont grant qui est dessus ce flun en la ville. Sus ce flun le pont est de pierres, large de .vij. pas et lonc demie mille, si comme je vous ai dit que le pont est large; de lonc en lonc^j du pont [d'une part et d'autres, si y a coulombes de marbre, lesquelles coulombes soustienent la couverture du pont^k;] car il est tout couvert d'un chief à l'autre moult bien et de moult couverture de lingnain^l; et est toute peinte a moult riche^m peinture. Et sus ce pont a moult de maisons, esquelles se font grans marchandises et arsⁿ assez (5). Mais ces maisons sont toutes de fust⁷ que l'en met au matin et oste au soir. Encore a sus ce pont le couvert⁸ du grant Kaan ouquel le droit et la rente du seigneur est receue. Et vous di que le droit de ce pont vaut bien au seigneur mil pois⁹ de fin or chascun jour et plus (6).

^b Ms. B. *navires*. Ms. C. *villes et chasteaux*. — ⁱ Cette phrase manque dans le ms. C. — ^j Ms. C. *de long en long*. — ^k Ms. C. Cette phrase manque dans les mss. A. et B. — ^l Mss. B. C. *lignain (bois, de lignum)*. — ^m Ms. B. *belle*. — ⁿ Ms. C. *mestiers*.

⁶ *Au-dessus et au-dessous de la ville (en amont et en aval)*. — ⁷ *Bois*. — ⁸ *Bâtiment de la douane*. — ⁹ *Mille poids*.

Anglais en 1861, ont voulu s'assurer, en remontant ce fleuve, s'il ne serait pas navigable jusqu'au Tibet; mais leur entreprise hardie a échoué, par suite de l'état de trouble de ces provinces frontières.

(5) La ville actuelle de *Tching-tou*, coupée de canaux, a plusieurs ponts de pierre cités dans la Géographie impériale; mais celui qu'a décrit Mare Pol n'existe plus. Les bouleversements que l'ancien État de *Chou*, et la ville de *Tching-tou* en particulier, subit successivement, lors de la chute de la dynastie mongole, et aussi de celle des *Ming*, à l'avènement de la dynastie actuelle, n'ont laissé subsister que bien peu des anciens monuments, dont les traces se sont à

peine conservées dans l'histoire. On est encore surpris qu'après tant de révolutions, presque toujours cruelles et dévastatrices, la Chine se soit maintenue dans un état relativement aussi riche et aussi prospère.

(6) « Et voz di que le droit de cel pont vaut bien mil bezanz d'or. » (Édition de la S. G., p. 125.) « Et dirictus illius pontis valet quolibet anno bene mille byzantos de auro. » (Id., p. 397.) « Il diritto di quel ponte vale, l'anno, bene mille bizanti di oro. » (*Il Milione di Marco Polo*, édition Baldelli Boni, p. 104.) — « E ci fu detto, che il Gran Can ne cavava ogni giorno più di cento bisanti d'oro. » (Ramusio.)

Selon Du Cange, la monnaie du moyen âge,

Les genz sont touz idolastres °; et de ceste cité l'en se part et chevauche l'en cinq journées [par plains et treuve l'en chasteaulx et citez assez. Encore fount plusieurs manieres de dras de soye. Les hommes vivent du prouffit de la terre. Il y a sauvagines assez, lyons et ours et autres bestes sauvages assez. Ilz fount de moult beaulx cendaulz (7) assez. Et quant l'en a chevauchie ces cinq journées^p] adonc si treuve l'en une province moult gastée que l'en appelle Tebet, de laquelle nous dirons ci dessous^q.

CHAPITRE CXIV.

Ci dist de la province de Tebet.

Et apres les .v. journées que je vous ai dit, adonc entre l'en en une forest qui est moult grant, qui est en la province de Tebet^a (1);

° Mss. A. C. *ydres*. —^p Les phrases entre crochets ne se trouvent que dans le ms. C. —^q Mss. B. C. *dessous*.

CXIV. —^a Le ms. B. porte : *apres... treuve en une cité qui est en la province de Tebet*; le ms. C. dit : *entre l'en en une province qui est moult gastée, que l'en appelle Tebet*.

dite *Besan* ou *Besant* (parce que c'était une monnaie de l'empire byzantin), valait *cinquante sols* (2 fr. 50 c.) et elle était du *poids* de trois deniers. Si les droits perçus sur le pont en question étaient ceux de *chaque jour*, comme il est dit, ces droits auraient pu équivaloir à 5,000 fr. par jour et à 1,825,000 fr. par an.

(7) Le *cendal* était anciennement une étoffe, comme du taffetas, qui servait pour les bannières. C'était aussi une espèce de camelot, particulièrement vert, dont on habillait les archers. On l'écrivait aussi *sendal*. Cette orthographe se rapproche plus de l'étymologie du mot, qui veut dire une étoffe fabriquée dans le *Sindh*, c'est-à-dire l'Inde. Le texte français de la Société de Géographie dit (p. 125) : « Il hi se laborent des « bias *Sendal* et autres dras. Il sunt de *Sindu* « meisme. » — « Quivi si fa bel *zendado* e « drappi dorati assai, egli sono di *Sindu*. » (*Il Milione di Marco Polo*, p. 104.) D'après ces anciennes rédactions (celle publiée par Baldelli Boni, qui est reconnue être une *traduction* du français, et antérieure à 1309), l'étoffe en ques-

tion se fabriquait dans l'Inde, d'où elle tirait son nom; et elle était portée de là dans les provinces méridionales de la Chine, avec lesquelles il se faisait alors et il se fait encore aujourd'hui un grand commerce d'échange.

Selon la Géographie impériale (k. 237, fol. 38-39), si on lave de fines étoffes de soie (*mien*) dans les eaux du *Kiang* à *Tching-tou*, elles deviennent fraîches et brillantes comme le poisson qui sort de l'eau. On voit dans l'histoire des *Thang* que le territoire de *Chou* et la ville chef-lieu de *Tching-tou* payaient en tribut des étoffes de soie légère nommée *mieu*. Neuf villages des environs de *Tching-tou*, dont les maisons étaient en terre, produisaient de ces étoffes très-belles et d'autres de même nature. On n'y trouve plus maintenant les *lyons* et les *ours* dont parle Marc Pol.

CXIV. — (1) Marc Pol compte cinq journées de marche pour se rendre de *Tching-tou* à la frontière du Tibet. Cependant, selon l'itinéraire de *Tching-tou fou* à *L'hasa*, capitale du Tibet, donné par Klaproth (*Magasin asiatique*, t. II,

car Mongu kaan l'a détruit ¹ par guerre Il y a citez et chasteaux ^b et causaus tuit desrochie et gasté ²; et si treuve l'en canes ³ moult,

^b Ms. A. *chastiaus*.

CXIV. — ¹ Ravagée. — ² Démolis et ruinés par la guerre. — ³ Bambous.

p. 97), d'après un routier chinois, il y aurait encore une distance de 920 *li* pour se rendre de la capitale du *Sse-tchouan* à *Ta thsian lou*, sur la frontière tibétaine actuelle; mais il est très-probable qu'à l'époque de Marc Pol les limites de la province chinoise n'étaient pas aussi étendues du côté du Tibet.

Ce ne fut pas Mangou Khaân en personne, mais son lieutenant *Ou-liang-ou-tai* (*Ourian-kodai* des historiens persans), qui en 1253 pénétra dans le *Tou fan* (plutôt *Tou p'ho*) ou *Tibet*, à la tête d'une armée considérable à laquelle se rallièrent plusieurs généraux tibétains, et soumit ce pays. Déjà *Dehinghis Khaân* avait conquis, en 1209, la partie septentrionale, s'étendant à l'ouest jusqu'à *Khamil* et *Tourfan*, décrite par Marc Pol (ch. 57) sous le nom de *Tangut*. Ce général *Ou-liang-ou-tai* était un des plus grands capitaines des armées mongoles. Il avait suivi son père, *Souboutai*, dans les expéditions de *Batou-Khan*, petit-fils de *Dehinghis-Khaân*, en Russie, en Pologne et en Hongrie; et il était si considéré chez les Mongols, que *Mangou-Khaân* plaça son frère *Khoubilai* sous les ordres de ce général, dans l'expédition qu'il ordonna de faire contre le royaume de *Ta-li* et le Tibet.

Lorsque *Khoubilai* fut devenu empereur, après la mort de son frère, on fit une nouvelle organisation des contrées de *Ou-sse-thsang*, ou du Tibet (*Tai thsing i thoung tchi*. Pays étrangers;

西藏

Si-thsang, fol. 1). Le territoire fut divisé en principautés et en districts, placés sous l'autorité du prêtre bouddhique tibétain *Pa'-sse-pa*, qui avait obtenu les plus grandes faveurs de *Khoubilai-Khaân*, lequel lui avait donné le titre de « roi de la grande et précieuse loi » (*tá pào fá wáng*), et de *Instituteur impérial (tí ssé)*, auquel tous les fonctionnaires publics devaient être soumis. Ce fut là l'origine des fonctions de ce *pouvoir lamaïque* que l'on a l'habitude de faire remonter dans la nuit des

temps. On peut consulter, sur *Pa'-sse-pa*, les *Observations* que nous avons publiées dans le *Nouveau Journal asiatique* (janvier 1862, p. 1-47), sur l'alphabet de *Pa'-sse-pa*, et sur la tentative de *Khoubilai-Khaân*, au treizième siècle de notre ère, pour transcrire la langue figurative des Chinois au moyen d'une écriture alphabétique.

Les fils et descendants de *Pa'-sse-pa* occupèrent pendant plusieurs générations les plus grands emplois civils et religieux, sous les dénominations de *Sse khoung* (« Directeurs des choses incorporelles »), *Sse tou* (« Directeurs de la multitude »), *Koue koung* (« Princes de l'Empire »); ils portaient à leur ceinture un sceau en or ou en jaspe oriental, marque de leur dignité. (*Tai thsing*, etc., lieu cité). Un descendant de cette famille vivait encore en 1820; il était le *Khoutoukh* ou *Lama* supérieur de l'*Ourga* mongole.

Ibn Batoutah, qui visita l'Inde, de 1332 à 1342, parle ainsi du Tibet (*Voyages d'Ibn Batoutah*, en arabe et en français; traduction de MM. Deffrémery et Sanguinetti, t. III, p. 439) : « La montagne ei-dessus (*Himálaya*) s'étend en longueur l'espace de trois mois de marche, et « au bas se trouve le pays de Tibet, qui possède « les gazelles donnant le muse (*ghizlán al-unise*). » Ailleurs (t. IV, p. 216), le même voyageur dit : « Je partis de *Sodeáwán* pour les « montagnes de *Camarou* (le pays d'*Assam*), « qui en sont à un mois de marche. Ce sont des « montagnes étendues qui confinent à la Chine « et aussi au pays de Tibet, où l'on trouve les « gazelles qui produisent le muse. Les habitants « de ces montagnes ressemblent aux *Tures*, et ce « sont de vigoureux travailleurs;... ils sont « connus comme s'adonnant beaucoup à la « magie. »

Un géographe arabe, dont *Deguignes* a donné des extraits (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. II), décrit ainsi le Tibet : « Ce pays, qui confine d'un côté à la Chine et de l'autre aux

grosses trois paumes, et longues bien quinze pas. Et ont de l'un neu^e à l'autre plus^d de trois paumes. Et si vous di que les marchans et autres genz qui cheminent par celle terre^e, la nuit, il prennent de ces canes et en font feu, pour ce que, quant elles sont au feu, elles font si grans escrois⁴ que les lyons et les ours et les autres bestes sauvages^f en ont si grant paour que il fuient tant comme il pevent^e, et n'aprocheroient au feu pour riens du monde^h. Et ce feu font il pour garantir eulxⁱ et leurs bestes, des fieres bestes sauvages que tant en y a par celle gasté province^l. Et c'est pour ce qu'il n'y habite nulle gent, pour ce sont tant mouteplies⁵ ces bestes sauvaiges^k. Et se ne fussent ces canes qui font si grans escrois⁴ à ardoir, que les bestes fuient et en ont si grant paour, que ce ne fust ce, nul ne porroit¹ par là passer.

Et vous conterons comment ces canes font grant escrois. Il prennent de ces canes vers⁶, que moult en y a, et les mettent plusieurs ou feu ensemble. Et quant il sont bien demouré une piece⁷, si s'e-corse et se fent par mi et fait si grans escrois⁴ que l'en les ot⁸ bien par nuit, de .x. milles. Et sachiez s'aucun ne fust acoustumé d'oïr les, il pourroit, de legier⁹, perdre le sens, ou mourir. Mais ceus^m qui l'ont acoustumé d'oïr les, n'en font force¹⁰ pour ce qu'il ont acoustumé d'oïr. Et ceus^m qui ne l'ont acoustumé, si leur convient prendre coton et farcir bien leurs oreilles, et puis bien bender leur teste et leur chiere¹¹ et couvrir la de toutes les robes que l'en a. Ainsi eschappe l'en au premierⁿ jusques à tant que l'en l'a

^e M. C. *ron* (nœud). — ^d Ms. B. *bien trois*. — ^e Ms. C. *contrée*. — ^f Le ms. C. ajoute : *que tant en y a par celle province gasté*. — ^g Ms. A. *puent*. — ^h Le Ms. C. ajoute encore ici : *Et c'est pour ce qu'il n'y a l'esté nulles gens ; pour ce sont tant mouteplées (multipliées) ces sauvages bestes*. — ⁱ Ms. A. *els*. — ^j Cette phrase manque dans le ms B. — ^k Id. — ^l Ms. B. *pourroit*. — ^m Ms. B. *ceulx* ; ms. C. *ceux*. — ⁿ Ms. C. *commencement*.

⁴ *Fracas, bruit*. — ⁵ *Multiplié*. — ⁶ *Bambous verts*. — ⁷ *Un certain temps*. — ⁸ *Entend*. — ⁹ *Facilement*. — ¹⁰ *Ne s'en effrayent pas*. — ¹¹ *Visage, face*.

« Indes, a d'étendue un mois de marche, et est
« rempli de villes et de villages; le sang y est
« vif et le peuple débauché et livré au plaisir.
« On y trouve des mines de soufre rouge et l'ani-

« mal qui produit le musc; celui-ci ressemble à
« la gazelle, mais il a deux dents comme celle⁵
« du cochon; c'est le meilleur musc ». (P. 410).
On en fait un grand commerce.

acoustumé. Et ainsi vous di des chevaus qui y sont. Ces bestes qui ne sont acoustumé de ce oïr, quant il l'oent ¹², si rompent chevestres ¹³ et autres choses; et pluseurs en ont ja perdu leur bestes en ceste manière. Mais quant il veulent ainsi eschaper leur bestes, si leur font bien leirer^o et enchevestrer les quatre piez, et puis bien bender la teste, les iex ^p et les oreilles; et en telle maniere eschappent. Mais les chevax ^q quant il ont oy pluseurs fois, il ne font pas si grant force. Car je vous di que c'est la plus horrible^r chose à oïr, la premiere fois, qui soit ou monde. Et avec tout ce, aucune fois vient il des lyons, et des ours, et des autres bestes sauvages, et leur font ^s grant damage; car moult en y a à grant foison par le país.

Et quant on a chevauchié vingt journées, non trouvant ^t habitation nulle, si que il convient aus cheminans porter toute leur vitaille, et trouvant toute fois moult de ces bestes sauvages qui sont moult perilleuses et pesmes à douter ¹⁴, adonc si treuve l'en chasteaus et villes assez. Et ont la gent de ces villes une telle coustume de marier comme je vous dirai.

Nul homme de celle contrée pour riens du moude ne prendroit à femme ^u une garce ¹⁵ pucelle (2); et dient ¹⁶ que elles ne vallent riens, se elles ne sont usées et coustunées ¹⁷ de gesir avec les hommes. Et font en tel maniere que quant les cheminans passent, si sont appareilliées, les vielles femmes ^u, avec leurs filles ou leurs parentes, et vont avec ces garces pucelles et les mainnent aus geuz estranges ¹⁸, qui par là passent, et les donnent à chascun qui en veult prendre pour faire en leur volenté^v. Et les hommes en pren-

^o Mss. B. C. *lier*. — ^p Ms. B. *yeulx*. — ^q Id. *chevaulx*. — ^r Ms. C. *horrible*. — ^s Mss. A. B. *ont fait*. — ^t Ms. C. *et ne treuve*. — ^u Mss. A. C. *fame*. — ^v Mss. B. C. *voulente*.

¹² *L'entendent*. — ¹³ *Muselières*. — ¹⁴ *Très à redouter*; « pesmes » de *pessimus*; et « douter » ayant le sens de *redouter*. — ¹⁵ *Jeune fille*; ce mot ne se prenait pas alors en mauvaise part. — ¹⁶ *Disent*. — ¹⁷ *Accoutumées*. — ¹⁸ *Aux étrangers*.

(2) L'ancien ms. italien *Magliabechiano*, publié par Baldelli Boni sous le titre de *Il Milione di Marco Polo*, porte ici : « Egli è vero che niuno uomo piglierebbe una *pulciella* per

moglie, per tuto il mondo. » Baldelli fait remarquer en note (p. 105) que le mot *pulcella*, pour *vergine*, est un mot emprunté au français, qui a été encore employé par Dante et par Boccacc.

nent, et en font ce qu'il veulent (3). Et puis les rendent à ces vieilles qui leur ont menées^x, car il ne les laissent pas aler avec la gent. Et en ceste maniere treuvent, les cheminans, quant il vont par les voies, à vingt ou à trente tant que il veulent ; c'est quant il passent par devant un casal ou un chastel, ou une autre habitation. Et quant il herbergent avec ceste gent en leur casaus¹⁹, si en ont aussi tant comme il veulent, qui les viennent prier. Bien est voir que il convient que vous donnez²⁰ à celle avec qui vous aurez geu²¹, un anelet, ou aucune petite chosete, ou aucunes enseignes qu'elle puisse monstrer quant elle se voudra marier, qu'elle a eu plusieurs hommes. Et ne le font pour autre chose. En telle maniere convient, à chascune pucelle, pourchacier²² plus de vingt icex^y seignaus avant qu'elle se puisse marier, par la voie^z que je vous ai dit (4). Celles qui plus ont de seignaus, et qui plus auront monstré qu'elles auront esté le plus touchiées, si sont pour meil-

^x Ms. C. *qui là les ont amenées*. — ^y Ms. B. *icelz* ; ms. C. *joyaux ou seignaulz*. — ^z Mss. A. B. *pour*.

¹⁹ *Cases*, cabanes ; au singulier : *casal*, « case, maison ». — ²⁰ *Donniez*. — ²¹ *Dormi*. — ²² *Se procurer*.

(3) Marc Pol a déjà rapporté une coutume semblable observée par les habitants de la province de Camul (*Hamil*). Voir ci-devant, ch. 58, p. 156, et note (3).

(4) Cette étrange coutume est confirmée jusqu'à un certain point par divers autres témoignages. Le P. Régis, qui fut envoyé dans le Tibet par l'empereur Khang-hi, avec d'autres missionnaires, pour rectifier la carte de cette contrée, dit, à propos de la *polyandrie* (Du Halde, t. IV, p. 572) : « Dans le compte que le grand seigneur, dont j'ai parlé, rendit à l'empereur, il ne lui dissimula pas l'infâme coutume qui y règne (au Tibet), selon laquelle il est permis à une femme d'avoir plusieurs maris, quoique frères et d'ordinaire de la même famille ; on partage les enfants, en donnant à l'aîné le premier qui vient au monde, et aux cadets ceux qui naissent dans la suite. »

Un écrivain chinois, l'auteur du *W'ei tsang thou chi*, « Description du Tibet, » dont la traduction a été publiée, en 1831, par Klaproth dans le

Journal asiatique, est plus explicite à cet égard. « Dans le Tibet, dit-il, les femmes sont plus robustes que les hommes ; eux-ci sont au contraire d'une constitution plus délicate. Souvent les femmes sont chargées de travailler à la terre. C'est aussi pour cette raison que quelquefois trois ou quatre frères de la même famille ne prennent qu'une seule femme. Les frères se partagent entre eux, à leur gré, les garçons et les filles qui naissent de cette union, et si une femme parvient à satisfaire à trois ou quatre frères habitant ensemble, elle reçoit l'épithète d'*accomplie*, parce qu'elle gouverne bien la maison. Ce sont en général les femmes qui font ici le commerce. Celle qui ne sait ni labourer, ni semer, ni filer, ni tisser des camelots, ni faire d'autres travaux domestiques nécessaires au soutien de la famille, devient un objet de dérision pour tout le monde. L'*adultère* n'est nullement considéré comme honteux. Si une femme mariée se lie avec un étranger, elle dit sans cérémonie à son époux qu'un tel est son amant (*ingdou*). Le mari

leurs tenues. Et plus volentiers l'espousent, pour ce qu'il dient ²³ qu'elle est plus gracieuse. Mais quant elles sont mariées, si les tiennent trop chieres, et ont pour trop grant vilonnie se l'un ^{aa} touchast ^{bb} la femme à l'autre; et se gardent moult de ceste honte tretuit, depuis qu'il se seront mariés avec si faites femmes.

Or vous ai conté de cest mariage, qui bien fait à conter et à dire ^{cc}; car bien y devroient aler les jeunes bachelers ²⁴ pour avoir de ces pucelles à leur vouloir tant comme il demanderoient, et seroient priez sanz nul coust ^{dd}.

Les genz sont idolastres ^{ee} et mauvaises durement, et ne tiennent à nul pechie rober ²⁵ ne mal faire, et greigneurs escharnisseurs ²⁶ du monde. Il vivent de chace et de venoison et de bestail et de fruit que il traient ²⁷ de la terre. Si vous di encore que en ceste contrée, ont moult de bestes qui font le íuguelias ²⁸, et l'appellent en leur

^{aa} Ms. B. *ung homme*. — ^{bb} Ms. A. *couchiast*; ms. B. *touchoit* à. La première lettre de ces mots, dans nos mss. en écriture gothique, se confond souvent. — ^{cc} Le ms. C. ajoute : *la maniere*. — ^{dd} Ms. C. *coustement*, (« *sine impensis* »). L'ancienne *version latine*, de la S. G., celle du *Il Milione* et le texte de Ramusio n'ont pas ce passage, qui se trouve dans nos trois Mss. comme dans le texte français de la S. G. et qui tient un peu du terroir gaulois. — ^{ee} Mss. A. C. *ydres*.

²³ *Disent*. — ²⁴ *Bacheliers*. — ²⁵ *Voler*. — ²⁶ *Les plus grands moqueurs, railleurs*. Le ms. C. porte : *escarous*. — ²⁷ *Tirent, extraient*. — ²⁸ *Musc*.

n'en est aucunement affecté, et si les deux époux sont d'ailleurs contents l'un de l'autre, ils continuent de vivre en bonne harmonie. Si cette liaison leur convient, chacun suit son désir. »

L'auteur chinois serait en contradiction avec Mare Pol sur la question de l'*adultère*, et il n'admettrait que la *polyandrie*, tandis que notre voyageur reste seul à charger les Tibétaines d'une coutume qui aurait quelque rapport avec celle qu'Hérodote attribuait de son temps aux Babyloniennes. « La plus honteuse des lois de Babylone, dit-il (livre I, 149, trad. Giguet), est celle-ci : Toute femme indigène est obligée de s'asseoir une fois en sa vie dans le temple de Vénus, et de se livrer à un étranger... Dès qu'une femme est assise dans l'enclos sacré, elle ne retourne plus à sa maison avant qu'un étranger ait jeté sur ses genoux une pièce de monnaie et se soit uni avec elle hors du temple. En jetant cette

pièce d'argent, il doit dire : « J'invoque pour toi la déesse Militta. » C'est le nom que les Assyriens donnaient à Vénus... Il y a quelque part, à Chypre, une coutume qui se rapproche de celle-ci. »

Cependant il ne faudrait pas supposer que Mare Pol, en rapportant la conduite étrange des femmes tibétaines, n'a fait que céder à un caprice de son imagination. Le P. Martini, dans son *Atlas Sinensis* (Antuerpiæ, anno 1624), rapporte une coutume pareille des habitants de la province de *Yün-nán*, peu éloignée du Tibet : « Fuere hic olim, dit-il (p. 157), *variae gentes, quarum pleraque ignota nomina hic minime recenseo; mores etiam ab invicem fere habere diversos, sed omnes Foe idololatriæ doctrinæ fuere additæ, ejus libris decantandis semper occupatæ; bella ac arma tractare, agriculturæ dare operam præcipuum fuit illorum studium; virginem nullus in uxorem accipiebat, nisi clam*

language *guduri* (5). Et ont, ces males gens, moult de grans chiens (6) et de bons qui prennent moult de ces bestialles^{ff}. Si que pour ce, il en ont, du muguelias, en grant habondance. Il n'ont pas monnoie de chartretes^{es}, de celle du grant Kaan; mais font monnoie de sel (7). Il sont vestus moult pourement²⁹, car il ne sont vestus

^{ff} Ms. B. *bestialles*. — ^{es} Ms. C. *chartre*.

²⁹ *Pauvement*.

prius ab alio (verba auctoris nostri Sinici sunt) *vitiatam*. »

(5) *Guderi*, ou *gouderi*, est le nom mongol (V. *Sse thi ho pi wen kian*, « Dictionnaire synoptique des langues chinoise, mandchou, mongole et tibétain », k. 31, fol. 54), et non tibétain, de l'animal qui produit le muse. Aussi l'ancienne version latine publiée par la Société de Géographie porte-t-elle (p. 399) : « In illa contracta sunt multe bestiae quæ faciunt *muscum*, et vocantur illæ bestiae *lingua tartarica GUDERI*. » Marc Pol a parlé plus au long du chevrotain porte-muse, au chap. 71, p. 204, où il décrit cet animal avec plus d'exactitude que la plupart des voyageurs qui l'ont suivi. (Voir aussi ch. 83, n. 8.) On peut comparer sur le muse et la chèvre qui le produit la *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine*, traduite par M. Reinaud, t. I, p. 116, et les *Notes* de M. le docteur Roulin sur le même sujet, t. II, p. 71. Les Chinois nomment l'animal qui produit le muse : *Hiang-tchang*, « daim au parfum odorant ». Le mot de *guderi*, pour désigner l'animal qui produit le muse, est passé dans la langue turque, qui a conservé beaucoup d'éléments tartares d'une commune origine.

Par *idolâtres*, il faut entendre *bouddhiques*, comme nous l'avons déjà fait souvent remarquer.

(6) M. le docteur Hooker, dans son beau livre intitulé *Himalayan Journals* (London, 1854, t. I, p. 203 et suiv.), donne la figure d'un chien du Tibet, qu'il nomme *Tibet mastiff*, se rapprochant beaucoup de la tête d'un chien bouledogue, et qu'il décrit ainsi : « Le groupe de Tibétains (qu'il met en scène) marche en bon ordre, et vous vous trouvez bientôt au milieu de chèvres et de moutons portant chacun ses deux petits sacs de sel; mais, en outre, marche à pas

lents, le matin énorme, grave, à la tête de boule-dogue (*the huge, grave, bull-headed mastiff*), chargé comme les autres, sa queue touffue et glorieuse (*glorious*) jetée sur son dos dans une posture majestueuse, et un épais collier de laine rouge pendant à son col et sur ses épaules, faisant ressortir sa longue robe soyeuse (*setting off his long silky coat*) à son grand avantage; il est décidément celui de tout le groupe qui se présente le plus noblement, surtout s'il est d'une fine et pure couleur noire; car ce sont souvent des bêtes à poils sombres hérissés et d'un aspect misérable. Il ne paraît pas là à sa place, ne gardant ni ne protégeant ceux qu'il accompagne; et il sait que ni les yaks (*bos grunniens*), ni les moutons, ni les chèvres, n'exigent son attention; tous sont parfaitement apprivoisés; de façon qu'il prend sa part de la besogne, comme porteur de sel pendant le jour, et comme gardien pendant la nuit. »

(7) Le texte de Ramusio dit : *Spendono corallo*, au lieu de *sel*. Du temps de Marc Pol, les Tibétains ne faisaient pas encore usage de monnaie; le sel, très-abondant chez eux, la remplaçait, comme objet d'échange d'un usage journalier et habituel; mais depuis, ils paraissent avoir senti la nécessité d'avoir une monnaie courante, car on lit dans la Description chinoise du Tibet (*Yei tsang thou chi*, dans le *Journal asiat.*, année 1829, t. II, p. 269) : « Il circule dans le commerce à *H'lassa* une monnaie en argent pesant un *thian* et cinq *fen* (1 fr. 25 c.) avec une inscription tibétaine et avec des dessins arabesques. On échange la monnaie d'argent contre du cuivre. » En 1792, une monnaie fut frappée au Tibet, portant une inscription en chinois d'un côté et en tibétain de l'autre, indiquant le règne de l'empereur *Khien-loung*.

que de peaus^h de bestes et de chanevozⁱ et de bouguerans³⁰; et ont langage par euls³¹, et s'appellent Tebet. Et cest^{jj} Tebet est une grandisme province que encore vous en dirai, si comme vous pourrez oïr.

CHAPITRE CXV.

Ci dit encore de Tebet.

Ceste province de Tebet est une grandisme province; et ont langage par eus^a, si comme je vous ai dit; et sont idolastres^b, et sont prochains^c de Manzi et de maintes autres provinces (1). Il

^h Ms. A. *piaus*. — ⁱ Ms. B. *chavenos*; ms. C. *chanevaz* (toile de chanvre). — ^{jj} Ms. C. *ce*.
CXV. — ^a Ms. B. *eulx*; ms. C. *eulz*. — ^b Mss. A. C. *ydres*. — ^c Ms. B. *prouchains*; ms. C. *se fient comme*.

³⁰ *Étoffe de grosse laine*. — ³¹ *Qui leur est propre*.

CXV. — (1) Le Tibet, sur lequel Marc Pol donne des renseignements curieux, mais bien incomplets, est encore, aujourd'hui même, l'une des contrées de la terre les moins connues des Européens. Ceux de ces derniers qui y ont pénétré n'en ont vu que de faibles parties, et ce qu'ils ont dit du gouvernement civil et religieux de ce pays n'en donne qu'une idée très-vague et très-incomplète.

Un Hongrois, *Csoma de Kőrös*, entraîné par un amour de la science pareil à celui de notre Anquetil Duperron, se rendit au Tibet vers 1825, pour en étudier la langue et la littérature; et, à son retour à Calcutta, en 1831, après un séjour de cinq ans dans ce même Tibet, il publia une grammaire et un dictionnaire tibétains-anglais, qu'il avait composés dans le pays avec l'aide de savants bouddhistes indigènes. Il a publié aussi, dans les *Transactions* de la Société asiatique de Calcutta (t. XX), des mémoires curieux sur la littérature bouddhique. On peut consulter sa *Notice géographique du Tibet*, insérée d'abord dans le *Journal of the Asiatic Society* (Calcutta, avril 1832), reproduite ensuite dans le *Chinese Repository* (t. XIII, p. 505, Hong-Kong, 1844). Cette *Notice*, tirée des ou-

vrages tibétains, et surtout la *Description du Tibet*, traduite du chinois, citée précédemment, sont les meilleures sources à consulter.

Csoma de Kőrös a donné dans sa grammaire tibétaine (p. 181) une *Chronologie bouddhique du Tibet*, traduite du *Vaidūrya Karpo*, écrit à Hlassa dans l'année 1686. Cette chronologie remonte à l'année 962 avant notre ère, qui est, selon les bouddhistes du Tibet, l'époque de la naissance de Bouddha (en tibétain : *Tchom-dāndās*). On voit dans cette chronologie que le célèbre Lama *Pa'-sse-pa*, en tibétain *Phagspa*, comblé de faveurs par Khoubilaï (voir ci-devant, ch. 114, n. 1), naquit en 1233, et qu'il fut souverain du Tibet en 1251. Les historiens chinois ne font envahir le Tibet par l'armée mongole qu'en 1253; si *Pa'-sse-pa*, selon la chronologie bouddhiste, était maître du Tibet en 1251, il l'était avant la conquête mongole, et Khoubilaï-Khaân, en le dépouillant de son pouvoir temporel, le fit chef du pouvoir spirituel de la religion bouddhique, au Tibet, en Chine et dans toute la Mongolie. « Sous le règne de *Houng-pou* (1368-1384), dit Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, p. 165), *Nan kia-pa*, descendu de *Pa'-sse pa*, fut aussi reconnu roi. Vers l'an 1373, *Young-lo*, en-

sont moult grant larrons. Elle est si grant province que il y a .viij. royaumes et grant quantité de citez et de chasteaus (2). Il y a en

pereur de la Chine (*Young-lo* régna de 1403 à 1425), de la dynastie des Ming, donna à huit Lamas le titre de roi : vers l'an 1426, ils prirent tous le titre de Grand Lama, et le premier de ces lamas porta celui de Dalai. C'est là l'origine du Dalai-Lama, ou Grand Lama du Tibet, comme elle est rapportée dans un manuscrit du P. Gaubil qui m'a été communiqué. »

On remarque dans la Chronologie tibétaine, traduite par Csoma de Körös (ce n'est qu'une simple liste de noms, surtout bouddhiques), que *Langtarma* abolit le bouddhisme en l'année 899, et qu'il fut rétabli en 971. Cette abolition du bouddhisme dans le Tibet, son principal foyer, devait être le contre-coup d'une mesure pareille prise en Chine par l'empereur *Wou-tsoung*, qui publia un édit en 845, par lequel il ordonna de détruire plus de quatre mille six cents grandes bonzeries répandues dans tout l'empire chinois ; que tous les bonzes, hommes et femmes, qui habitaient ces bonzeries, et qui se montaient à plus de 26,000, rentrassent dans la vie civile ; en outre, plus de 40,000 bonzeries plus petites, répandues dans les campagnes et les terres considérables qui y étaient attachées, étaient confisquées au profit du domaine impérial ; et 150,000 esclaves, qu'avaient les bonzes, étaient attachés, comme serviteurs à gages, au service des fonctionnaires publics. (Voir notre *Mémoire sur l'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*, p. 66 et suiv.) Les Nestoriens qui se trouvaient en Chine furent proserits comme les autres. Ceux-ci se réfugièrent chez les *Ouïgours*, dont le royaume touchait au midi (en 981, voir *Li-tai ki sse*, k. 82, fol. 8-9) à *Yutian* ou *Khotan* ; au sud-ouest aux *Ta-chi* (Arabes) et aux *Po-sse* (Persans) ; à l'occident, à *Si-thien* (Ciel occidental). Les *Thang* l'avaient conquis dans les années *tehing-kouan* (627-649) ; mais ils le perdirent ensuite. Un écrivain chinois cité par le P. Visdelou (*Supplément à la Bibl. orientale*, page 137) dit : « L'an 981, le roi d'Eygour « commença à prendre le titre de Roi des Lions « de *Si-tchéou* de la contrée occidentale (ou des « Ouïgours). Il envoya la même année des pré-

« sentis à l'empereur chinois (*Taï-thsoung* des « *Soung*). L'année suivante, celui-ci lui envoya en « retour *Fang-yen-te* et quelques autres officiers « pour lui porter des présents et des ordres. Dans « la relation de son voyage, *Fang-yen-te* dit : « Ces peuples (Ouïgouriens) se servent du ca- « lendrier chinois suivant la réforme qui en fut « faite par les ordres de l'empereur *Hiouen « tsoung* des *Thang* (en 719). Dans la ville ca- « pitale (*Kao-tchang*, située à 892 lieues de *Si- « ngan-fou*), il y a plus de cinquante temples dé- « diés aux dieux de l'Inde, avec des bibliothè- « ques pour les livres de cette religion (le boud- « dhisme). Ils sont ornés d'inscriptions envoyées « par les empereurs de la dynastie des *Thang*. « Il y a aussi des temples de *Moni*, et de bonzes « arabes. Plusieurs royaumes même de *Tou- « kiue* (Tures orientaux) en dépendent. »

Les *Moni*, dont il est question ci-dessus, étaient des *Manichéens*, comme cela est démontré dans notre *Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou (passim)*, et les *Bonzes arabes* étaient probablement les Nestoriens originaires de la Mésopotamie.

(2) Le Tibet actuel est borné au nord-est par le *Koko-noor* ; à l'est par les provinces chinoises du *Sse-tchouan* et du *Yün-nân* ; au sud par les tribus indépendantes des *Nou-i*, le Népal et le royaume d'Assam ; à l'ouest par le Badakhehân, Bokhâra et le Cachemire ; au nord-ouest par le désert de Cobi et Khotan, dans le Turkestan oriental. Il s'étend en latitude du 27° au 33° N. ; et en longitude, du 18° au 40° ouest de *Pé-king*. Il est divisé en *Tibet antérieur* et *Tibet postérieur*.

La première de ces divisions comprend huit *tehing* (*tehing* signifie une ville entourée de murailles, qui a une juridiction sur une étendue plus ou moins grande de territoire ; ce sont probablement ces huit *tehing* que Marc Pol appelle huit *Royaumes*). *Pou-ta-la* ou *Hlassa* (la terre des dieux) est la ville capitale du Tibet antérieur, ou territoire de *W'ei* (*Taï thsing*, etc., *Si-thsang*, fol. 4). Cette ville, selon les frères Schlagintweit, est située à 29° de lat. N. et à 92° de longitude (à l'est du méridien de

pluseurs lieux^d fluns et lacs^e là où l'en treuve leur paillole^f en grant quantité. Et y croist canelle en grant habondance. En ceste province s'espant^g le coral^h, et est moult chier, car il le mettent au col de leurs femmes et de leur idolesⁱ pour grant joie. Encore ont, en ceste province, assez d'autres choses^j d'or et de soie. Et y croit maintes espices^k qui onques ne furent veues en notre país (3). Encore sachiez que il ont les meilleurs^l enchanteurs et les meilleurs astronomiens qui soient en toutes ces provinces; car il font les greigneurs^m enchantementz et les greigneurs merveilles, tout par art dyabolique, que c'est merveilles à veoir et à oïr (4). Pour ce

^d Ms. B. *lieux*. — ^e Ms. C. *flums et mons*. — ^f Ms. B. *pierres précieuses*; ms. C. *l'or en paillole* (paillettes d'or). — ^g Ms. B. *s'espant* (se répand, se place). — ^h Ms. B. *corail*; ms. C. *coural*. — ⁱ Mss. A. C. *ydres*. — ^j Ms. C. *cameloz assez et autres dras*. — ^k Ms. A. *espices*. — ^l Ms. C. *les plus sages* (les plus habiles). — ^m Id. *les plus fiers*.

Greenwich). C'est donc à tort que Klaproth (*) a reproché à d'Anville d'avoir suivi le P. Grüber, qui place la capitale du Tibet sous 29° 6' de latitude Nord, au lieu de lui avoir donné comme lui, Klaproth, une latitude de 30° 40'. Les géographes modernes, entre autres Ritter et Kiepert, persuadés sans doute par le ton tranchant de Klaproth, l'ont suivi sur parole.

Le gouvernement chinois actuel entretient deux résidents au Tibet (dont le premier siège à *Hlassa*), portant le titre de *Pan-sse-ta-tchin*, « ou Grands Ministres ayant la surintendance des affaires. » Il y a, de plus, quinze villes de garnisons dans lesquelles stationnent des troupes chinoises.

La seconde division, ou *Tibet postérieur*, est placée sous l'autorité du second ministre chinois, qui réside à *Tcha-chi hlum-bu* avec le *Bantchan-erdéni* ou second grand Lama. Il y a aussi sept garnisons chinoises dans les sept principales villes.

La partie du Tibet comprise sous le nom de *Ladack* est complètement indépendante de la Chine. On peut consulter, sur ce dernier, l'ouvrage spécial du major Cumingham, intitulé : *Ladak and surrounding Countries*. London, 1854. 1 vol. in-8° avec planches.

(3) Selon la grande Géographie impériale de la Chine (sub voce *Si thsang*, fol. 27), l'or se trouve dans le *Kin-chà kiàng*, ou « fleuve au sable d'or, » l'affluent le plus éloigné du grand *Kiàng*, et qui prend sa source dans les hautes montagnes du Tibet; ce pays produit aussi de l'argent, du cuivre, du plomb, du lapis-lazuli, du borax (*pliang-cha*), une étoffe grossière propre au pays (nommée *pang-lo*), qui varie selon chaque endroit où elle est fabriquée; du sel en quantité; il y en a de trois espèces : du rouge, du blanc et du pourpre violacé; des bœufs à longs poils et à longue queue (le *yak*); des chevaux, des chèvres à longs poils; une grande espèce de chauves-souris que l'on nomme vulgairement *che-li* ou *cheri*, différentes espèces d'orges; différentes espèces de fèves.

(4) Un missionnaire français, M. Huc, dans ses *Souvenirs d'un voyage dans le Tibet*, rapporte un fait (ch. 3) qui viendrait à l'appui de l'opinion de Marc Pol, si on pouvait prendre ce fait au sérieux : c'est un arbre né de la chevelure de Bouddha, il y a près de trois mille ans, et qui porte un caractère tibétain sur chacune de ses feuilles. M. Huc affirme que cet arbre existe encore, qu'il l'a vu dans une cour carrée de la lamaserie appelée *Kounboum*, ou des dix mille images. « Nous entrâmes dans cette vaste cour, dit-il, et nous pûmes examiner à loisir l'arbre

(*) *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. III, p. 372.

ne le vous conterai pas en ce notre livre ; car moult s'en merveilleroient la gent ⁿ, et ne seroit pas bonne honneur ^o.

Il sont moult maus acoustumés ^p. Il ont chiens mastins grans comme asnes, qui sont moult bons à prendre bestes sauvages, dont il ont assez, si comme je vous ai dit (5). Il ont encore de pluseurs autres manieres de chiens de chace. Il ont moult bons faucons lasniers qui sont moult volans et sevent ^q bien oiseler ; lesquiex ^r naissent en leur montaignes.

ⁿ Ms. C. *esmerveilleroient les gens*. — ^o Ms. C. *œuvre* (action). — ^p Ms. B. *mal acoustumez*; ms. C. *maulz acoustumez* (mal costumés). — ^q Mss. B. C. *scevent*. — ^r Id. *lesquelz*.

merveilleux dont nous avons déjà aperçu du dehors quelques branches. Nos regards se portèrent d'abord avec une averse curiosité sur les feuilles, et nous fûmes consternés d'étonnement en voyant, en effet, sur chacune d'elles, des caractères tibétains très-bien formés... Les caractères nous parurent faire partie de la feuille, comme les veines et les nervures... ; les feuilles les plus tendres représentent le caractère en rudiment et à moitié formé ; l'écorce du tronc et des branches, qui se lève à peu près comme celle des platanes, est également chargée de caractères. Si on détache un fragment de vieille écorce, on aperçoit sur la nouvelle les formes indéterminées des caractères, qui déjà commencent à germer ; et, chose singulière, ils diffèrent assez souvent de ceux qui étaient par dessus. Nous cherchâmes partout, mais toujours vainement, quelques traces de supercherie ; la sueur nous en montait au front ! »

M. Huc, interrogé par quelques personnes sur cet arbre merveilleux, ne trouvant pas d'autres explications à en donner que celles que donne Marc Pol lui-même sur les *enchantements* et les *merveilles* dont il parle ; que c'est le produit de *l'art diabolique*. Seulement, Marc Pol croit devoir, par prudence, passer sous silence un grand nombre de faits de ce genre dont il avait connaissance ; *car moult s'en merveilleroit la gent, et ne seroit pas bonne œuvre*.

(5) Voir la note 6 du chapitre précédent. *Mir Izzet Ullah*, envoyé par Moorcroft dans l'Asie centrale, et dont la relation a été publiée en partie dans *l'Oriental Magazine* (Calcutta, January-June 1825, reproduite en français par

Klaproth dans son *Magasin asiatique*, t. II, p. 1 et suiv.), dit, en parlant des chiens du Tibet : « Ces chiens sont deux fois aussi gros que ceux de l'Hindoustan ; ils ont la tête grosse, le poil long, beaucoup de force et de courage, et on dit qu'ils pourraient résister à un lion. »

L'an 1121 avant notre ère (*Li tai ki sse*, k. 6, fol. 5), des peuples d'un pays situé à l'ouest de la Chine, appelé *Liu*, envoyèrent près de *Wou-wang*, pour lui offrir un chien de la race tibétaine, appelé dans l'histoire chinoise *Ngao*. Le même fait est rapporté dans le *Chou-king* (chap. *Liu Ngao*), en même temps que le discours du prince *Tchao*, ayant le titre de « Grand protecteur du royaume » (*tai pao*), fait à cette occasion. Ce chien, selon les commentateurs chinois du *Chou-king*, avait quatre pieds de hauteur, et était dressé, comme certains chiens en Amérique, à faire la chasse aux hommes de peau différente. Marc Pol pouvait donc dire avec raison de ces chiens mastins qu'ils étaient grans comme asnes.

Quant au caractère sauvage des habitants du Tibet dont parle Marc Pol, l'histoire officielle des Mongols les décrit comme lui : « Le territoire du Tibet est vaste, étendu et hérissé de montaignes ; le peuple est farouche et grand queurreux. » Leurs mœurs se sont adoucies depuis. La Géographie impériale en attribue la cause à l'influence des *Ta-lai La-ma* et aux *La-ma* en sous-ordre (*Bantchan* et autres) institués par eux. C'est en effet depuis l'établissement de cette grande institution par *Khoubilai-Khaân* que cette amélioration du caractère s'est opérée. Ils supportent, sans se plaindre, la domination chinoise.

Or vous laisserons de ceste province de Tebet, car bien vous en aurons conté sommairement ¹ tout le fait. Et vous dirons d'une autre province qui est appellée Gaindu. Mais, de cest Tebet, entendez que il est au grant Kaan; et touz autres regnes, provinces et regions, qui en ce livre sont escriptes, sont aussi au grant Kaan; et touz autres regnes, provinces ⁵ et regions au commencement de cest livre, qui sont au filz d'Argon le seigneur de Levant, ainsi comme je vous ai escript aviengne ^t, que tout est au grant sire; car il [le filz d'Argon] tient la terre de lignage". Et pour ce, d'icelle province jusques à ores, et toutes les autres qui sont contenues ^v, sont toutes au grant Kaan. Si que, se vous ne les trouvez escriptes ², entendez les si comme je vous ai dit (6).

Or vous lairons de ceste matiere, et vous conterons de la province de Gaindu.

CHAPITRE CXVI.

Ci dist de la province de Gaindu.

Gaindu est une province vers ponent (1), et n'y a que un roy. Il sont idolastres ^a et sont au grant Kaan. Il y a citez et chasteaus ^b assez.

^s Ms. C. *fors seulement ces provinces.* — ^t Mss. A. B. Ce mot manque dans le ms. C. (=dans le cours de ce livre, quand l'occasion s'est présentée). — ^u Ms. C. *de lui; et est son homme (vassal) et son parent, et de son imperial lignie.* — ^v Le ms. C. ajoute : *en notre livre.*

CXVI. — ^a Mss. A. C. *ydres.* — ^b Ms. A. *chastiaus.*

CXV. — ¹ *Sommairement.* — ² S'il n'est pas dit spécialement qu'elles sont au grant kaan.

(6) Marc Pol, en terminant ce chapitre, résume ce qu'il a bien eu soin de dire chaque fois qu'il l'a cru nécessaire pour inspirer à ses lecteurs une haute idée de la grande puissance de Khoubilaï Khaân, que telle et telle province dont il parle appartient à ce souverain mongol, qui possédait le plus grand empire de la terre. Et en effet, toutes les régions de l'Asie décrites par notre voyageur, à quelques exceptions près, étaient placées sous sa domination ou sous celle de ses parents, dont il était le suzerain.

CXVI. — (1) Voici encore un de ces noms ethnographiques de Marc Pol, à propos duquel ses éditeurs et commentateurs sont le plus en désaccord. Marsden croit (n. 814) que « la ville qu'il convient le mieux d'assimiler à Gaindu est *Young-ning-tou*, qui est située sur la rive occidentale du *Ya-loung-kiang*, à environ 28° de latitude; ou bien, à cause de la ressemblance du son, *Li-kiang-tou*, ville peu éloignée de la première, mais située sur la rive occidentale du *Kin-cha-kiang*. » Ces noms sont pris sur la carte

Il ont un lac là où l'en treuve perles^c ; mais le grant Kaan ne veult que l'en les en traie, pour ce que s'il en faisoit tant traire¹ comme

^c Ms. A. *pelles*.

CXVI. — ¹ *Extraire, pêcher*.

du Tibet de d'Anville, et appartiennent : le premier à la province de *Sse-tchouan*, et le second à celle du *Yün-nân*. De plus, ces villes sont toutes deux situées à l'est et non à l'ouest des provinces que Marc Pol vient de décrire. L'opinion de Marsden ne repose donc sur aucune espèce de raison. Cela n'a pas empêché quelques commentateurs de Marc Pol, venus après Marsden, de s'approprier sans scrupule cette même opinion, et de la donner comme leur, avec ce ton affirmatif que prend souvent la science d'emprunt.

Baldelli Boni, après beaucoup de raisonnements, se rallie à l'opinion de Marsden, qu'il croit pleinement justifiée (*Il Milione*, etc., t. II, p. 256-7). Neumann, dans l'édition allemande de Marc Pol, par Bûrek (p. 627, sur la note 336 de Ritter), dit que « sous le nom de Kaïndu, c'est à-dire : capitale du pays de *Kain*, Marc Pol a décrit cette région montagneuse placée entre le Bengale, l'Aracan et Cassay, habitée par des tribus indigènes nommées Kayn ou *Chieu*. » Enfin Klaproth, dans ses *Remarques géographiques* sur certaines provinces de la Chine décrites par Marc Pol, dit (*Nouv. Journal asiat.*, février 1828, p. 109) : « On ne peut méconnaître dans la description du Caïndu la partie septentrionale du pays des Birmans ou d'Ava. La ville de Caïndu est celle que les auteurs chinois du temps de la dynastie mongole appellent *Kiang theou*. Elle n'était qu'à dix journées de la frontière sud-ouest du *Yun uân*. Je crois que c'est le *Hentla* des cartes de l'empire des Birmans, situé par 22° 55' de latitude, près de la gauche de l'Irawaddy, et un peu plus éloigné du grand lac *Nando kando*. »

On en est à se demander si ces auteurs ont bien lu le voyageur qu'ils commentaient. Marc Pol nous dit, en terminant son chapitre du Tibet, qu'il va quitter cette province pour parler de celle de *Gaïndu*. Et il entre immédiatement en matière dans le chapitre suivant, en disant que « *Gaïndu* est une province vers ponent, et qu'il

« n'y a qu'un roi. » Si, en quittant le Tibet, il avait été obligé de parcourir plusieurs degrés de latitude pour arriver à cette même province, il n'aurait pas manqué de le dire. De plus, on ne comprend pas comment Klaproth a pu faire faire à Marc Pol une longue pointe jusqu'au milieu de l'empire Birman ou d'Ava, pour y décrire son royaume de *Gaïndu* (lorsque, dans les chapitres suivants, il va nous y conduire pour décrire ce pays en détail), et cela pour nous ramener sur nos pas dans le chapitre qui suit, afin de nous faire connaître des pays situés dans la province actuelle du *Yün uân*.

La province de *Gaïndu*, cependant, était dans sa main, sous ses yeux. L'extrait qu'il donne du Journal du gouvernement de Calcutta, du 13 février 1827, aurait dû le faire changer d'opinion. On y lit (*Mémoires*, etc., t. III, p. 411-412) : « Le Dihong est formé par deux branches ; l'une vient de l'est et a sa source dans le pays de *Khana Déba*, à peu près sous 94° 40' de longitude E. et 29° de latitude N. ; elle coule à l'ouest jusqu'à environ 93°, où elle se joint à la branche occidentale venant de *Lassa*, et forme le Dihong, appelé aussi dans ce lieu : *Lassa tchombo* (rivière de *Lassa*), et *Kong Bong*. Dans son passage à travers les montagnes, elle n'est pas navigable, à cause des nombreux rapides. A peu près par 28° 40' N. et 92° 20' E., il y a un grand lac, que l'on dit situé dans le pays des *Glhendou* ; il donne naissance à une rivière nommée *De-mo-cha*, qui coule à l'est. »

Il n'est pas douteux que ce pays des *Glhendou* ne soit la province de *Gaïndu* de Marc Pol, d'autant plus que ce pays réunit toutes les conditions nécessaires pour répondre à la description qu'en fait notre voyageur. Il possède le lac dont il parle ; il est sur la ligne directe de la route de *Hlassa*, capitale du Tibet, à la province du *Yün-nân*, dans la partie méridionale de laquelle se trouve celle de *Cavaïou* dont il est question dans le chapitre suivant. De plus, en rejetant aussi

on en pourroit traire de leans^d, car moult en y a, on en traitoit tant, qu'elles seroient tenues pour trop viles^e, et n'en auroient

^d Ms. C. *laiens* (là). — ^e Mss. A. B. *villes*.

les assertions erronées de Klaproth, déjà combattues en 1826 dans le *Quarterly oriental Magazine* (Calcutta, décembre 1826, p. 179 et suiv.), et plus récemment dans le bel ouvrage du capitaine Yule : *Mission to the Court of Ava* (1 vol. in-4°, 1858, p. 356 et suiv.), qui soutenait que l'Irawady était le même fleuve que le *Yarou-dzangbo tchou* des Tibétains, et le *Tá kín ché kiáng*, ou « Grand fleuve aux sables d'or » des Chinois (taudis que les nombreux affluents qui forment son cours prennent naissance dans les montagnes de *Khamti*, entre les 27° et 28° de latitude nord et 95° de longitude), on s'explique pourquoi Mare Pol ne parle que d'un grand fleuve qu'il eut à traverser, après dix journées de marche, des frontières du Tibet, avant de pénétrer dans la province de *Caraián*, située dans le sud du *Yün-nán*; et ce fleuve, qu'il appelle *Brins*, ne peut être que le 怒江 *Nou-kiáng*, là où il traverse le pays des *Nou-i*, ou Barbares *Nou*; le 潞江 *Lou-kiang*, un peu plus bas, à partir de ces tribus, depuis son entrée dans la province de *Yün-nán* jusqu'à sa sortie (voir *Tai thsing i thoung tchi*, k. 304, Carte de ladite province); puis ensuite, entrant dans le *Lao* (ou *Lawas*), le pays des nombreuses tribus *Karein*, il va se perdre dans le golfe de *Martaban*. Le nom de *Brins* (au lieu de *Brins*, comme on a lu jusqu'ici, le *u* et le *n* étant difficiles à distinguer dans les manuscrits gothiques) est le même que le mot *Mrath* (pron. *Mbratz*), qui est le nom générique des fleuves et rivières dans la langue des Birmans, et que l'on prononce aussi dans certaines localités *Myath*. Voir *A Dictionary of the Burman language*, by A. Judson. Calcutta, 1826, *sub voce*. Il est employé dans le même sens que le mot *kiáng* en chinois, qui signifie en général *fleuve*, et spécialement le grand fleuve *Yang-tse-kiáng*, qui prend sa source dans le Tibet.

Dans le cas dont il s'agit, le mot *Brins* de Mare Pol ne désigne pas le fleuve Irawady, qui

prend sa source, comme nous l'avons dit, dans les montagnes de *Khamti*, mais un autre plus à l'est, portant dans la langue du pays le nom de *Mbratz* (ou *Brins*), et traverse aussi le royaume de *Mien* ou l'empire Birman actuel. (Voir le *Ying hoan tchi lió*, ou « Description des États étrangers », par *Siu*, ancien vice-roi du *Fo-kien*, publié en Chine en 1848, k. 1, fol. 23.) Mais ce fleuve, dont l'embouchure, sur la carte de *Siu*, porte le nom de *Nou-kiang kheou*, « bouches du *Nou-kiang*, » n'est pas la continuation du *Erou* (ou *Yarou*) *dsangbo tchou*, qui prend sa source dans le Tibet occidental, par 79° 35' de longitude E. et 30° de latitude N., d'après les autorités chinoises citées; lequel *Erou dsangbo tchou* est bien véritablement, contrairement aux assertions de Klaproth (*Mémoires relatifs à l'Asie*, t. III, p. 370 et suiv.), dans toute l'étendue du Tibet, et jusqu'à son entrée dans le pays d'Assam, la grande tête du *Brahma-poutra*, et non de l'Irawady. Le volume des eaux du premier de ces fleuves, comparé à celui de l'Irawady, en est d'ailleurs une preuve éclatante.

C'est au fleuve *Brins* que, selon Mare Pol, finissait la province de *Gaindu*, après un parcours, pour lui, de dix journées de marche à cheval, depuis son départ du Tibet. Il dut suivre la vallée du *Yarou dsangbo*, et arriver à l'extrémité orientale du royaume d'Assam (qui devait faire partie de la province de *Gaindu*), dont les productions naturelles ressemblent beaucoup à celles de la province de *Gaindu* dont parle notre voyageur; on recueille de l'or en quantité dans les nombreux affluents du *Brahma-poutra*; le pays produit diverses espèces de grains : le gingembre, etc. On trouve dans ses montagnes l'animal qui produit le *musc*; il est à présumer que les ours, les tigres et les daims de la province de *Gaindu* se trouvent également dans les montagnes (lesquels, comme l'animal porte-musc, seraient, pensons-nous, difficiles à rencontrer sous le 23° de latitude, aux bords de l'Irawady, là où Klaproth plaçait le pays de *Gaindu*!). Mais l'ar-

aussi comme neant ^f. Mais quant il en veul^{ent}, si en fait on traire pour lui ^g à sa volenté tant comme il veult. Mais nul autre n'y porroit ^h traire qui ne fust destruit de maintenant ².

Encore y a une montaigne en laquelle l'en treuve une maniere de pierre que l'en appelle turquoise, qui sont moult belles [pierres ⁱ], et en y a grant quantité. Mais le grant sire ne les en laisse traire ³, fors par son commandement. Et vous di que en ceste province a une coustume telle comme je vous dirai. C'est de leur moulliers ^j que il ne tiennent ^k pas à vilennie se un forestier ⁴ ou un autre homme les honnisse ⁵ de leur femmes, ou de leur filles, ou de leur seror ¹, ou d'aucune femme, s'il l'ont en leur maison ; mais ont à grant bien quant l'en gist avec elles. Et dient ⁶ que pour ce, leur fait leurs dieux et leurs idoles mieux ^m, et leur donnent des choses temporelles ⁿ assez à grant foison. Et pour ce font il si grant largesce de leur fames aus forestiers ⁴ et as autres genz ^o comme je vous dirai. Car quant il voient que un forestier veult herbergier ⁷, chascun est desirrant ^p de recevoir le en son hostel ^q. Et de maintenant que il est herbergie ⁸, le seigneur de l'hostel ist hors tantost ⁹ de l'hostel, et commande que au forestier soit faite sa volenté à

^f Ms. C. *et ne vouldroient noient* (rien). — ^g Ms. A. *li*. — ^h Ms. B. *nulz autres n'y pourroient*. — ⁱ Ms. C. — ^j Mss. A. C. *moilliers* (femmes, de *nulier*). — ^k Ms. A. *treuvent*. — ¹ Ms. B. *serours*; ms. C. *suer* (sœurs, de *soror*). — ^m Ms. A. *leur dieux et leur ydres mieux*. — ⁿ Id. *temporeux*. — ^o Ces derniers mots manquent dans le ms. B. — ^p Ms. C. *si liez et joyeux*. — ^q Ms. A. *ostel*.

² *Immédiatement, aussitôt*. Le Ms. C. porte : *du corps*. — ³ *Extraire*. — ⁴ *Etranger*. — ⁵ *Deshonore*. — ⁶ *Disent*. — ⁷ *Loger*. — ⁸ *Logé*. — ⁹ *Sort aussitôt*.

buste que Marc Pol décrit « ayant des feuilles « comme le laurier, *plus longues* toutefois et « *plus étroites*, dont la fleur est blanche et petite « comme celle du giroflier, » est évidemment l'arbuste à thé, qui croît naturellement dans l'Assam, le long des rivières ; on l'y a rencontré croissant ainsi dans le haut et bas Assam, et maintenant on y a apporté de Chine des plants de choix, dont la culture a pris, depuis quelques années, une grande extension.

Ainsi la culture du thé a produit dans l'Assam :

En 1840,	5,000 kilogrammes.
En 1841,	14,000 id.
En 1850,	114,000 id.
En 1858,	394,263 id.

Et la consommation de ce thé a été, en Angleterre, en 1860, de 35,000,000 de kilogrammes. On a reconnu que la zone culturale du meilleur thé, en Chine et dans l'Assam, était entre le 25° et le 28° parallèles.

compliement ¹⁰. Et quant il a ce dit et commandé, si s'en va à ses vignes ^r ou à ses champs dehors, et ne retourne devant ¹¹ que le forestier s'en soit parti, qui aucune fois demeure trois jours ou quatre en la maison de ce chetif soulaçant ^s avec sa fame, ou sa fille, ou sa sereur ^t; ou avec telle qu'il aura plus chier le deduit. A tant ¹² comme il demeure laiens si pent ^u à la fenestre ou à la porte le forestier, son chapel ou aucune autre enseigne qui soit seue, à ce que le seigneur de l'hostel congnoisse que celui est encore laiens ^v. Et, tant comme il y verra l'enseigne, il n'y osera entrer. Et cest usage font par toute ceste province.

Il ont monnoie en tel maniere. Il ont or en verge et le poisent à poys ¹³; et tant comme il poise il vaut. Mais nulle monnoie congnée ¹⁴ il n'ont. Leur petite monnoie est si faite. Il prennent sel et le font cuire et puis le getent en forme; et est si grant chascune que puet peser entour demie livre. Et les .lxxx. fourmes de ce sel vaut un sage ¹⁵ d'or fin. C'est un pois ¹³, et ceste est la petite monnoie que il despendent ¹⁶. Il ont des bestes qui font le mugueliat ¹⁷ en grant habondance; et ont du mugueliat assez à grant foison. Et ont poisson assez; et le traient du lac que je vous ai dit là où se treuve ^x les perles. Bestes sauvages, si comme lyons, ours, et dains, et loups ^y, et serviers et chameus ont il assez; et oiseaus à grant foison de toutes manieres ont il en grant habondance. Vin de vignes ^z n'ont pas; mais il font vin de fourment ¹⁸ et de ris et d'espices moult bons. Et croist en ceste province girofle assez. Il y a un ar-

^r Ms. C. *vignes*. — ^s Id. *soulassant*. — ^t Ms. B. *seur*; ms. C. *suere*. — ^u Mss. A. B. *pende*. — ^v Ms. B. *leans* (là). — ^x Mss. A. B. *que l'en treuve*. — ^y Ms. A. *lous*. — ^z Ms. C. *vigne*.

¹⁰ *D'une manière complète*. — ¹¹ *Il ne revient pas avant*. — ¹² *Aussi longtemps*. — ¹³ *Poids*. — ¹⁴ *Frappée*; le ms. C. porte *ferue*. — ¹⁵ Du mot *saiga*, petite monnaie citée dans la loi Salique. Le ms. C. porte *saie*. Le traducteur du texte français de la S. G. pour l'édition illustrée, a traduit ce mot (page 347), par *sac*: « Quatre-vingts de ces morceaux de sel valent un sac d'or fin! » Le *saggio* de Venise valait, selon Marsden, en poids, la sixième partie d'une once, et par conséquent chaque pain de sel équivalait à la $\frac{1}{180}$ ^e partie d'une once d'or, ou, environ, 0 fr. 20 c.; quatre-vingts pains de sel vaudraient 16 fr. Il y a loin de là à un *sac d'or fin*! — ¹⁶ *Dépendent*; c'est la monnaie courante. — ¹⁷ *Musc*. — ¹⁸ *Froment*.

bre petit qui a. feuilles comme laurer¹⁹, plus languettes et plus estroites. La fleur est blanche, petite comme de girofle (2). Encore ont gingembre et canelle en grant habondance, et d'autres espices assez qui ne viennent^{aa} onques en notre país; et pour ce n'en fait besoing à parler.

Or vous lairons de ceste province que bien vous avons conté. Et dirons encore de ceste contrée meismes de Gaidu, que quant on a chevauchie dix journées toutes fois trouvant citez et chasteaus assez; les genz sont de celle meismes maniere. Il ont venoison et oiseillons²⁰ assez de toutes manieres. Et quant l'en a chevauchie ces dix journées si treuve l'en un flun qui est appelez Brins auquel fenist²¹ la province de Gaidu. Et en ce flun treuve l'en quantité d'or de paillole²²; et y a aussi canelle assez. Ce flun vait^{bb} à la mer oceanne.

Or vous lairons de cest flun por ce qu'il n'y a chose qui à ramentevoir face²³. Et vous conterons d'une autre province qui a nom Caraian, si comme vous pourrez oïr et entendre si avant.

^{aa} Mss. B. C. *ne vindrent* (ne furent apportés). — ^{bb} Ms. C. *va*.

¹⁹ *Laurier*. Ce nom est resté en *blane* dans le ms. C. — ²⁰ *Venatio* et *aucupatio*. — ²¹ *Finist*. — ²² *Des paillettes d'or*. — ²³ *Qui soit digne d'être racontée*.

(2) Nous avons encore ici une preuve de plus de la supériorité de nos manuscrits sur tous les autres. Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 130) : « Et en ceste provence « naissent garofol asez; *car il est* (mais il y a) *un « arbre petit* que il fait que a fronde come or- « beque (laurier), aucune chouse plus longue et « plus estroit. Le flor fait blanc peitet *comme le « garoufle*. » Le traducteur de l'édition française illustrée a rendu ainsi ce passage qu'il n'a pas compris : « En cette province viennent beaucoup de giroffiers; *ce sont de petits arbres* qui ont une feuille *comme celle du laurier*, seulement un peu plus longue et plus étroite; leur fleur est blanche et petite (p. 347). » S'il avait consulté la version latine publiée par la même Société, il y aurait vu que Marc Pol parle de *deux* espèces d'arbres et non d'un seul, car sans cela on ne comprendrait pas que, pour mieux

faire connaître le giroffier, il dise que *sa fleur* est blanche et petite comme la *girofle*, ou fleur du *giroffier*. Cette version porte (p. 401) : « In « ista provincia nascuntur garofoli satis; *et est « una arbor parva*, et facit frondes sicut laurus, « sed aliquantulum magis lungas et magis stric- « tas; florem facit album et parvum *sicut garo- « folum*. » Les textes italiens de Baldelli Boni et de Ramusio confondent aussi les *deux* arbustes en *un seul*. C'est ce qui faisait dire au traducteur de *l'Histoire des drogues et épiceries, etc., qui naissent ès Indes*, par Charles de l'Escluse, (Lyon, 1619, p. 139) : « Quant à la description « que fait M. Paul Vénitien, au livre 2, ch. 38, « du *girofle*, c'est *une autre plante* du tout di- « verse. » La faute n'en est pas à Marc Pol, mais à ses éditeurs et traducteurs, qui n'ont pas su établir la distinction parfaitement exprimée dans nos manuscrits.

CHAPITRE CXVII.

Ci dist de la province de Caraïan.

Quant l'en a passé ce flun adonc treuve l'en et entre on en la province de Caraïan qui est si grande qu'il y a .vij. reaumes^a ; et est vers ponent, et sont ydres^b et sont au grant Kaan. Mais un sien filz en est roys, qui a nom Essantemur (1), qui moult est grant

CXVII. — ^a Mss. B. C. *royaumes*. — ^b Ms. B. *idles (idolâtres)*.

CXVII. — (1) Selon l'histoire officielle des Mongols de Chine (*Yuen-sse*, k. 108, fol. 6, v^o), la province du *Yün-nân* eut successivement plusieurs vice-rois, ayant un sceau d'or avec la poignée à figure de chameau, pour marque de leur dignité. Le premier de ces vice-rois fut *Ho-kotchi* (voir ci-devant, p. 264, n^o 4), ou, comme les nouveaux éditeurs de cette histoire orthographient le nom, d'après le mongol : *Ho-khé-tsi*, cinquième fils de Khoubilaï-Khaân, qui fut élevé à cette dignité en 1267. On ignore l'époque de sa mort. Son fils *Ye-sien-témour* (nouv. orth. *Khé-sen-té-mou-eh*) fut revêtu de cette dignité en 1280 (la 17^e année *teh-yonan*). Il fut vice-roi du *Yün-nân* jusqu'en 1307, année dans laquelle il fut appelé à la vice-royauté de *Ying*, dans le *Liao-toung* (voir *Li tai ki sse*, k. 98, fol. 1 v^o, et fol. 38).

Cette date de 1280, donnée par les Annales mongoles pour l'élévation de *Esentémour* à la vice-royauté du *Yün nân*, place le passage de Marc Pol, dans cette province, à dater de l'année 1280. Mais comme il nous dit, au chap. 112, qu'à son passage dans cette ville le vice-roi qui y régnait était *Mangola*, et que ce vice-roi mourut en 1280, ce dut être cette année même que Marc Pol visita ces provinces.

Des faits historiques qui précèdent, il résulte que la province de *Caraïan* de Marc Pol doit se trouver dans la partie de la province chinoise du *Yün-nân* limitée par le *Nou*, ou *Lou-kiang*, dont il a été question dans le chapitre précédent.

Klaproth prétend (*Nouv. Journ. asiat.*, février 1828, p. 111) que « c'était le département « actuel de *Tshu hioung fou*, qui, du temps de

« Khoubilaï-Khan, portait le nom de *Goeï* « *tshu*, que les Mongols prononçaient *Ya tsi*. » Mais ce département du *Yün-nân* se trouve placé au centre de la province, au-delà des deux localités que Marc Pol décrit dans les chapitres suivants ; et il n'y a pas d'autres raisons de la choisir qu'une prétendue ressemblance de prononciation dans le nom de *Goeï tshu*, qui, selon Klaproth, se prononçait par les Mongols *Ya-tsi* ; ce qui est plus que douteux.

Le département actuel du *Yün-nân*, qui correspond à la province de *Caraïan* de Marc Pol, est celui de *Li kiang*, c'est-à-dire 麗江府 *Li-kiang fou*, sur la frontière occidentale de la province (lat. 26° 51' 36" ; long. E. 98° 01' 20"). La section de géographie des Annales mongoles (*Yuen sse*, k. 61, fol. 7-8) le décrit ainsi : « CIRCUIT DE LI-KIANG. » Du temps des deux dynasties des Han (de 202 avant à 220 après notre ère) jusqu'à celles des *Souï* et des *Thang* (581-905), ce pays fut l'État de *Yüé-si*, formant le territoire de circulation ou de passage à l'occident (*S'i kiáo tî*). C'est là qu'habitaient autrefois les barbares nommés *Mo* et *Sié* (*Mo mân* et *Sié mân*). Ensuite ce fut le royaume de *Yüé-si* (*Yüé-si téhao*), composé de deux tribus de la race des *Ou mân* (barbares *Ou*), qui demeurent près du pont de fer (*thië khiao*). Dans les années *tehing-youan* (785-804) leur territoire fut réuni à celui du Roi du midi (*Nân téhao*). La troisième année du règne de *Houen thsoung* des *Yuen* (1253), l'armée mongole conquit le pays de *Ta-li*, s'avança jusqu'au fleuve au Sable d'or (*Kin-châ kiang*), où elle s'arrêta. Les tribus de *Mo* et de *Sié* résistèrent vigoureusement et ne

roys et riches et puissant ; et maintient bien sa terre ° en justice ; car il est sage et preudomme ^d.

° Mss. A. B. cité. — ^d Ms. C. *preudoms*.

voulurent pas se soumettre. En 1254, au printemps, ils furent conquis et pacifiés. On y établit l'administration des *Tcha-han-tchang* (ou *Dja-han-djang*) et des magistratures populaires. En 1271, on y établit une « direction de pacification et d'apaisement » (*Siouen weï sse*). En 1276, on changea cette administration et on fit de ce pays le « Circuit de *Li-kiang* », en y établissant en même temps une « administration générale militaire » (*Kiun mîn thoüing kouan fou*), un « département » et sept « arrondissements ». (Voir aussi *Tai thsing i thong tchi*, k. 326.)

D'après cette citation, il n'est pas douteux que cet ancien « royaume de *Yüe-si* » :

越析
 𠵹𠵹 *Yüe-si tchao*, qui, en 1264, lorsqu'il fut conquis par les Mongols, devint le « Gouvernement des *Dja-han-djang* (*) », ne soit la province de *Caraïan* de *Mare Pol*, dont la capitale était nommée *Iacin*, d'autant plus que ce pays ne fut érigé en *lou* « Circuit » qu'en 1276, quatre ans avant le passage de *Marc Pol* ; que le nom de la capitale ne fut pas changé, cette ville n'ayant pas été érigée en *fou*, ou « chef-lieu de département » ; que les écrivains mahométans de l'Asie centrale, comme l'a reconnu *Klaproth*, nomment encore aujourd'hui la province chinoise du *Yün-nán* : قرایان *Karâyân*, l'ancien nom des indigènes, qui sont répandus aussi dans l'ancien pays de *Mien* (royaume d'*Ava*, l'empire Birman actuel), où ils portent le nom de *Karien*. On en trouve des tribus disséminées entre le 92° et le 102° degré de longitude E., et du 10° au 28° degré de latitude N. Les missionnaires protestants anglais et américains ont étudié la langue de ces tribus, dans laquelle langue une traduction de la Bible a été faite par M. F. Mason (*Tavoy*, 1853, in-4°). Des vocabulaires et des

(*) *Rachid-ed-din* nomme ce pays, en divers endroits de son histoire, قرأجانك *Karâdjâng*, et چغان جانك *Tchaghân djâng*, de deux mots mongols qui désignent, le premier les *Ou-nân*, ou « Barbares noirs », et le second les *Pe-nân*, ou « Barbares blancs ».

dictionnaires de cette langue ont été aussi publiés par M. J. Wade (*Tavoy*, 1842-1850), sous le titre de *Sgau Karen*, et *Karen Dictionary*. Cet idiome a certaines affinités avec la langue birmane. Il est moult *gries* (ou pénible) à entendre, comme dit *Marc Pol*. Il a beaucoup de sons nasaux et d'autres qu'il est très-difficile de transcrire avec l'alphabet européen.

Selon M. Cross, missionnaire baptiste américain, les tribus de *Karen*, qui se trouvent dans les possessions anglaises de l'empire Birman, sont *païennes* ; quelques-unes cependant professent le *bouddhisme*. Leur gouvernement est patriarcal ; mais, outre les anciens, deux autres classes d'hommes exercent une influence considérable sur la population des tribus ; on les nomme *boukko* et *wi*. Le *boukko* réunit en lui les fonctions de prêtre, de prophète et de magicien ; il est aussi plus ou moins médecin. Le *wi*, d'un autre côté, est un *chaman*, prédisant les événements futurs, rappelant les esprits des morts, ayant la faculté de voir les fantômes revêtus d'un corps, mais cela, cependant, dans de certaines conditions physiques, etc. (Voir *Latham*, *Descriptive Ethnology*, vol. 1, p. 165).

La grande Géographie impériale de la Chine (k. 316, fol. 2) dit des habitants du département actuel de *Li-kiang* : « Ils aiment beaucoup « à monter à cheval et à tirer de l'arc ; ils sont « vigoureux, mais laids et difformes ; leur manière de s'habiller ne diffère pas de celle des « *Han* (les Chinois). Ils n'ont pas l'habitude de « se laver le visage ; le sol des habitations n'est « pas carrelé ; ils brûlent les os (des morts) et ne « les ensevelissent pas (*fün kou pou tsang*) ; ils « portent un poignard à leur ceinture en guise « d'ornement. Ils sont très-pareimonieux dans « leurs vêtements et leur nourriture. Le pays « est exposé aux vents froids de l'hiver ; au « printemps et en été, il est embrasé par le feu « du soleil. Le naturel des hommes est franc, « mais sans culture. »

Quant aux productions du pays, la même Géographie (k. 316, fol. 7 v°) énumère le *sel*, qui

Quant l'en se part du flun que je vous ai dit, l'en va .v. journées par ponent trouvant villes et chasteaus assez ; et c'est une province ^e là où naissent de moult bons chevaus ^f. Il vivent du bestail et du proufit de la terre. Il ont langage par eus ¹ qui est moult gries ^g à entendre. Et au chief de ces .v. journées treuve l'en la maistre cité et celle qui est chief du regne, que l'en appelle *Jacin* (2), qui moult est grant et noble. Il y a marchans ^h et hommes d'ars assez. Il y a genz de pluseurs manieres ; car il y a [Sarrazins et ydres ⁱ] un pou ^j de Crestiens nestorins. Il ont froument et ris assez ^k ; mais il ne menguent ² mie le pain de froument, pour ce qu'il est enferme ³ ou païs ; mais menguent ris et en font espices et boisson ¹ qui moult est bon et cler ⁴. Il ont monnoie si faite ; car il despendent ⁵ pourcelaines blanches que l'en treuve en la mer (3), et qui se mettent au sel ^m, comme devant est dit, et valent les .lxxx. pourcelaines un pois ⁶ d'argent qui font .ij. venissiens gros de Venisse, qui valent .xxiiij. livres ⁿ ; et les .viij. pois d'argent valent un poys d'or (4).


^e Ms. B. — ^f Ms. A. *chevaus*. — ^g Ms. B. *moult gries et moult mauvais*. — ^h Id. *moult de marchans*. — ⁱ Ms. C. — ^j Ms. A. *poys*. — ^k Le ms. B. ajoute : *a grant plante*. — ¹ Ms. C. Les mss. A. B. *poison*. — ^m Ms. C. *colz des chiens*. Id. S. G. — ⁿ Mss. [#].

CXVII. — ¹ *Une langue qui leur est propre*. — ² *Mangent*. — ³ *Malsain, de mauvaise qualité ; de infirmitas, ou infirmitatem producents*. — ⁴ *Claire*. — ⁵ *Dépendent, emploient comme monnaie*. — ⁶ *Poids*.

s'extrait de puits, comme le dit Marc Pol, que l'on trouve dans les monts *Siuë-pan* (de la *coupe de neige*) ; l'or, que produit le *Kin-châ kiàng*, ou fleuve aux Sables d'or ; le *fer*, extrait des mines par les hommes des tribus barbares *Mo* et *Sié* ; le *musc* recueilli aussi par eux ; le *millet* sans barbes, dont les grains sont parfaitement ronds ; des *bœufs* à longs poils ; de la *vigne* (*pou-táo*) ; de l'*ambre* (*hou-pé*) ; de la *Pierre à savon* (*hou-chi*) ; du *cuivre*, du *lapis-lazuli* (*thsing-chü*).

(2) *Li-kiang fou*. Voir la note précédente.

(3) Il est ici question de ces petites coquilles marines, blanches comme de la porcelaine, connues, dans le Bengale, sous le nom de *kati* ou *kar'i*, dont les Anglais ont fait *cowries*, et que les na-

turalistes appellent *Cyprea moneta*. En Chine, ce coquillage scrvit aussi primitivement de monnaie, et il était représenté dans l'écriture chinoise par un caractère figuratif, dont la forme est aujourd'hui  *péi*, le radical des composés qui désignent des objets précieux. (Voir le *Dictionnaire impérial* de Khang-hi, *sub voce*, où ce caractère est expliqué très au long.)

(4) Le texte français de la Société de Géographie porte : « Il ont monnoie en tel mainere con « je voz dirai, car il espendent porcelaine blanche, « celle qe se trovent en la mer et qe se metent « au cuel des chienz, et valent les quatre-vingt « porcelaines un saic d'argent que sunt deus ve-

Il ont puis salines desquelles il font sel, et de ce sel vivent tuit cil de la contrée. Et vous di que le roy en a grant proufit de cest sel.

Il n'en font mie force⁷ se l'un couche à la fame à l'autre, pour que⁸ il soit à la volenté de la fame. Encore ont il lac qui bien est grant^o cent milles (5) ouquel a grant quantité de poisson^p des meilleurs du monde, et sont moult granz et de toutes façons. Encore vous di je que la gent de cest païs y menjuent⁹ la char crue, soit de mouton, de buef, de bugle¹⁰, de gelinne¹¹ et toutes autres chars¹²; car il vont à la boucherie et prennent le foye cru sitost comme il est issu de la beste et le taillent menuement, et le mettent en sauce que il font d'yaue claude et d'espices, et ainssi menguent⁹ tuit toutes les autres chars¹² crues ainssi^q bien comme nous mengons la cuite.

^o Ms. B. lonc. — ^p Le ms. B. ajoute : *et si dit on que ce sont.* — ^q Mss. B. C. ainsi.

⁷ « Nec curant si unus jaceat cum femina alterius dummodo sit sua voluntas ». (*Vers. lat.* de la S. G., p. 402.) — ⁸ *Pourvu que.* — ⁹ *Mangent.* — ¹⁰ *Buffle.* — ¹¹ *Poule, de gallina.* — ¹² *Chairs.*

« nesians gros, etc. » Le traducteur de l'édition illustrée a encore ici traduit le mot *saic* (*saiga*, *saie*, petite monnaie, le *saggio* de Venise) par *sac*, et il dit (p. 349) : « Les quatre-vingts porcelaines valent un *sac* d'argent de deux gros de Venise; » et puis en note : « A Calcutta, il faut, dit-on, cinq mille koris pour équivaloir à une roupie. » Là n'est pas la question. Le nom de *porcelaines* blanches de notre texte, pour désigner le coquillage servant de monnaie, est emprunté de l'italien *porcellana*, nom qui était donné dans le moyen âge à un coquillage du genre du *cyprea*.

Dans ce pays, comme aujourd'hui encore au Japon, la valeur relative de l'or et de l'argent était dans le rapport de 8 à 1, au lieu de 15 à 1 comme en Europe.

(5) Le lac dont il est ici question est le *Loüing thân*, situé à 10 *li* ou une lieue au sud-ouest de la ville de *Li-kiang*, d'une largeur de plusieurs *méou* (plusieurs fois 400 mètres; la géographie des *Ming* lui donne 30 *li* ou 3 lieues de circonférence). Il est si profond, ajoute la Géographie impériale (k. 326, fol. 4 v°), qu'il est impossible

d'en atteindre le fond. D'un côté il est tout couvert de roseaux, mais des trois autres il est abordable; il y a des hommes qui en approchent. Il s'en élève quelquefois soudainement des vents et de la pluie. »

Klaproth, après avoir soutenu (*lien cité*) que la province de *Caraïan* de Marc Pol était le département actuel de *Thsou hioung fou*, au centre du *Yün-nân* (lat. de la ville, 25° 6' 00"; long. E. 99° 23' 10"), embarrassé de trouver le lac en question, dit que « c'est sans doute le *Eulh hai* », situé près de la ville de *Ta-li*, dans le département de ce nom, dont il sera question dans les chapitres suivants. C'est montrer peu de souci du jugement de ses lecteurs.

On trouve parmi les « Ministres célèbres » qu'a produits le département de *Li-kiang* (voir *Tai-thsing i thoung-tchi*, k. 326, fol. 6 v°) *Tchang-kie Tie-mou* (*Delanghis Timour*), natif de cette contrée, qui suivit Khoubilaï-Khaân lorsqu'il fit la conquête du pays de *Ta-li*. Il se distingua par ses talents dans de nombreux combats; c'est pourquoi il reçut à titre d'honneur le nom de *Tiemour*.

Or vous ai conté de ce ; si vous dirai encore de ceste dite province de Caraïan que je vous ai dit ci dessus.

CHAPITRE CXVIII.

Ci dist encore de la province de Caraïan.

Et quant on se part de ceste cité de *Jacin*^a que je vous ai dit dessus, et l'en a^b chevauchie .x. journées par ponent, si treuve l'en encore de ceste province de Caraïan (1). Et si treuve l'en aussi

CXVIII. — ^a Ms. C. *Jancyn*. — ^b Ms. B.

CXVIII. — (1) Depuis son départ de *Camba-luc*, Marc Pol nous dit constamment qu'il *chevauche par ponent*. Effectivement, *Pé-king* étant situé par 39° 54' 13'' de lat. N., et 114° 07' 30'' de long. E. du méridien de Paris ; et sa dernière station : *Iacin* (*Yuë-si* ou *Li-kiang fou*) étant située, comme nous l'avons dit, par 26° 51' 36'' de lat. et 98° 07' 20'' de long. E., sa déclinaison occidentale à ce point de son voyage, sans compter son excursion dans le Tibet, était de 16° 01' 10''. Il est vrai que sa marche australe était aussi de 13° 02' 75''. Il en résulte que, par le mot de *ponent*, ou *ponant*, on doit entendre, non pas l'*occident*, comme point cardinal, mais plutôt le *sud-ouest*, qui est la direction réelle de cette partie du voyage de Marc Pol.

Il nous dit qu'après avoir quitté *Iacin* et *chevauché* pendant dix journées par ponent, on est toujours dans la province de *Caraïan*, et que l'on arrive à une autre *maïstre cité* qui a nom aussi *Caraïan*. C'est aujourd'hui la ville de

大理府 *Ta-li fou* (lat. 25° 44' 24'' ; long. E. 98° 01' 50''), chef-lieu du département de ce nom, qui est situé au sud-ouest de celui de *Li-kiang*. La distance directe entre les deux villes serait loin d'exiger dix journées de marche. Toutefois les détours que doivent occasionner les montagnes et les rivières nombreuses de cette province pouvaient alors les faire admettre.

L'histoire du pays de *Ta-li* est fort curieuse. On lit dans la grande Géographie impériale (k. 319, fol. 1) : « Du temps de *Yu* (2224 av. notre

ère) c'était la contrée déserte de *Liang-tcheou*. Sous les *Han* (deux siècles avant notre ère) c'était le territoire de la principauté de *Yi-tchéou* ; sous les *Han* postérieurs (pendant les deux premiers siècles de notre ère), c'était celui de la principauté de *Yoüng-tchang*. Sous les trois royaumes (de 221 à 264), c'était le territoire de la principauté du *Yün-nán*, ou « midi nuageux ». Sous les *Tsin* (265-419) en 311, on le divisa et on y établit la principauté du « midi du fleuve oriental » (*Thoung hō yáng*). Sous les petites dynasties de *Soung* et de *Tsi* (420-501), le pays resta dans le même état. Vers la fin de celle des *Liáng* (502-556), il devint la possession des *Mán* (barbares du midi). Sous les *Tháng*, de 650 à 656, il dépendit de l'arrondissement de *Yao* (*Yao-tchéou*). Dans l'année 742, et par la suite, les populations *Moüng*, du royaume du midi (*Nán-tchao*), s'efforcèrent d'en conserver la possession. »

On lit à ce sujet dans l'Histoire des *Tháng*, *Mémoires sur les Nán mán* (ou « barbares méridionaux ») : « Le royaume du midi (*Nán tchao*) prit naissance à la suite des barbares *Gai-láo*, qui étaient une tribu distincte des *Ou mán* (« barbares noirs »). Dans la langue de ces barbares, le nom de roi (en chinois *wáng*) est *tchao* (ou *djao*, qui pourrait être, par aphérèse, dérivé du mot sanskrit *vádja*, « roi »). Antérieurement, ils eurent six *tchao* ou « rois » : le roi des *Moüng-souï* ; le roi des *Yuë-si* ; le roi des *Làng-khioung* ; le roi des *Theng-chèn* ; le roi des *Chi-lang* ; le roi des *Moüng-ché*. Ils se divisèrent par des

une autre maïstre cité de ceste province, et a nom aussi, la cité Caraian. Il sont ydres^e et sont au grant Kaan. Et en est roys uns autres filz au grant Kaan, qui a nom Cogacin^d (2). En ceste contrée

^c Id. *idles*. — ^d Ms. C. Les mss. A. B. *Cogatim*, et *Cogatin*, par la confusion du *c* et du *t*.

guerres, et ne purent parvenir à s'accorder entre eux. Le roi de *Chou*, *Tchou-ko-liang*, les en punit en les soumettant. Les *Moung-ché* étaient, de toutes les tribus, la plus méridionale. C'est pourquoi cet État fut nommé *Nân-tcháo* « le royaume du midi ».

« C'est à tort continue la Géographie impériale, que l'on a surnommé ce pays « le royaume des grands *Moung* ». La ville capitale fortifiée était *Yang-tsiu-me*. On l'appelait *Sí-kíng* « la capitale de l'ouest ». Ensuite ce nom fut changé en celui de « seconde résidence du souverain (*tchoúng toi*) ». On l'appelait le royaume de *Ta-li*. »

On lit dans la partie géographique des Annales mongoles (*Yuen-sse*, *Ti-li-tchi*, k. 61, fol. 24) : « Le roi des *Moung-ché*, nommé *Pí-lo-kö* (ou *Pírokö*), poursuivit les *Hó-mán* (barbares *Ho* ou *Ou*), leur prit la ville fortifiée de *Tai-hó*, arriva à *Kö-lo-foung*, surnommé « le royaume des grands *Moung* ». Le *Yün-nán* était partagé antérieurement en six royaumes. Arrivé en cet endroit, il demanda où étaient ces Cours. Il apprit qu'elles étaient alors réunies en une seule. Il s'y rendit. C'était la ville capitale fortifiée de *Tai-hó*. Il finit par la prendre. Il se transporta ensuite à la ville fortifiée de *Hí-kiun-sse* ; puis il alla ensuite se fixer dans celle de *Yang-tsiu-me*.

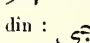
« La troisième année du règne de *Hieu-tsoung* (*Mangou kháan*, en 1253), ce pays fut soumis (*). En 1256, on y établit deux chefs du rang de suzerains de dix mille familles chacun (*wen-hou*), l'un de la partie supérieure, l'autre de la partie inférieure. En 1270, on réunit ces deux divisions en une seule pour en former le « Circuit » de *Ta-li*, en même temps que l'on établit un grand gouvernement militaire au chef-lieu. De plus, on institua dans la partie du territoire des *Deuts d'or* (*kín tchli*) de *Ta-li* et autres lieux, une *Direction* générale de la protection des fron-

tières (*Siouen wéi sse tou*). On y mit des officiers mongols qui eurent le gouvernement de ce territoire, lequel fut rattaché au *Sing*, ou province administrative du *Yün-nán*. »

Une note des éditeurs des Annales mongoles dit : « Il y a une montagne située à l'ouest de la ville fortifiée de *Ta-li*, qui a quatre cents *li* de circonférence... Dans l'intérieur de la ville, il y a la « galerie des cinq fleurs » (*Ou hoa lieou*) qu'en 856, le roi de *Nân-tcháo* fit construire. Cette galerie ou bâtiment, qui a deux étages, a cinq *li* d'étendue sur chacun de ses côtés. Sa hauteur est de cent pieds ; sa plate-forme peut contenir dix mille hommes. A l'époque où *Khoubilaï* fit la conquête de *Ta-li*, sa cavalerie se rangea tout entière devant ce grand bâtiment. En 1266, on accorda une somme d'or suffisante pour le restaurer. »

Les *Moung* dont il est question dans cette note et qui habitaient la partie méridionale du *Yün-nán*, où ils fondèrent un puissant royaume que les Chinois appelèrent *Nân-tcháo*, « le royaume du midi », et qui ensuite en 742 s'emparèrent du pays de *Ta-li*, étaient les ancêtres des *Mou* du Pégou, comme ils se nomment eux-mêmes, et qui sont aussi appelés par leurs voisins *Ta-lien*, « venus de *Ta-li* », sans doute à l'époque où *Khoubilaï* conquiert le pays en 1253.

(2) Ce *Cogacin* est nommé par les historiens

chinois (*Yuen-sse*, k. 108, fol. 6^{vo}), 和克齊 *Hó-klé-tchi*, et en persan, dans *Rachid-ed-din* :  *Hokatchi*. C'était le cinquième

filz de *Khoubilaï*, et le quatrième de ses sept filz élevés à la dignité de vice-rois (V. ci-devant, p. 262 et 264, n. et ch. 117, n. 1). Il fut vice-roi de la province de *Yün-nán* jusqu'en 1280, année dans laquelle son filz *Ye-sien Tiemour* fut investi des mêmes fonctions (*Li tai kí sse*, k. 98, fol. 1 v.). Comme *Marc Pol* nous a dit dans le chapitre précédent que *Ye-sien Tiemour* était roi de cette

(*) Selon les « Fastes universels de la Chine » (*Li tai kí sse*, k. 96, fol. 33, v^o), le roi du royaume de *Ta-li*, que le général mongol fit prisonnier, se nommait *Thwan tchi hing*.

aussi treuve l'en or de paillole à grant foison : ce est en fluns et en lacs et en montaignes ; et or plus gros que autre or. Il ont tant d'or, que je vous di que il donnent .i. pois¹ d'or pour .vi. pois d'argent. Et encore despendent les porcelaines² que je vous ai dites. Et vous di que en cest país ne treuvent pas les porcelaines, mais leur viennent d'Ynde (3).

En ceste province naissent et se treuvent les couleuvres et les grans serpens qui sont si desmesurés que cil qui les voit en a grant paour. Et ceus qui l'oent dire³ s'en devroient merveillier⁴, si sont hideuses. Et vous dirai comment elles sont grans et grosses (4).

Or sachiez certainement que il en y a de telles qui sont longues .x. pas ; et telle plus et telle mains⁵. Et sont bien si grosses comme

CXVIII. — ¹ Poids. — ² Font usage des cauris. — ³ En entendent parler. — ⁴ Émerveiller. — ⁵ Moins.

même province, il faut que ce dernier ait eu un commandement à *Iacin* pendant que son père gouvernait la province de *Ta-li* ; le fait est d'autant plus vraisemblable que l'histoire chinoise ne dit pas que le fils succéda à son père, comme elle le dit (*même lieu*) pour le roi *Gán-si Mang-gala*. Le fait d'ailleurs a, par lui-même, peu d'importance. L'essentiel était de constater, par l'histoire, la *vice-royauté* de *Cogacin* et de *Essen Témour*, fils et petit-fils de *Khoubilai*, dans la province de *Yun-nán*, à l'époque de *Marc Pol*.

(3) On a vu dans le chapitre précédent que les habitants du pays de *Iacin* (*Li-kiáng fou*) échangeaient un poids donné d'or pour huit poids égaux d'argent. Ceux de *Ta-li*, où l'or se trouvait sans doute en plus grande abondance, n'exigeaient que six poids équivalents d'argent pour un poids d'or.

L'or n'est pas cité dans la grande Géographie impériale de la Chine parmi les productions du département de *Ta-li* ; mais il est indiqué comme ayant été recueilli autrefois en assez grande abondance par le lavage dans le sable de nombreuses localités indiquées. On en extrait encore aujourd'hui de la même manière dans le sable charrié par le *Kín chǎ kiáng* (le « fleuve à sable d'or », qui prend sa source dans la partie septentrionale

du Tibet), et dans celui de plusieurs autres fleuves ou rivières.

Les coquillages qui servaient alors de monnaie aux gens du pays étaient importés par l'Inde, des îles Maldives, où il s'en fait encore aujourd'hui un assez grand commerce. Selon *Marsden* on en apporte en Angleterre, d'où ils sont transportés sur la côte de Guinée.

(4) « Cette espèce de serpent, dit *Klaproth* (*Nouv. Journ. asiat.*, février 1828, p. 118), qui appartient vraisemblablement au genre *boa*, est très-fréquent dans la province de *Yun-nán* et dans toute la Chine méridionale. Les Chinois l'appellent *Maï theou che*, ou *Serpent qui baisse la tête*, parce que, lorsqu'il marche, il décrit des courbes et la tête baissée en avant. Les plus grands de ces serpents ont cinq à six toises chinoises (17 à 20 mètres) de longueur, et souvent plus de quatre pieds de tour. Ils mangent rarement, mais dévorent à la fois un daim ou un cerf. Les habitants du pays lui font la chasse en été, et vendent sa chair à un prix assez élevé, car elle est très-recherchée pour sa saveur ; on fait avec la peau de ce serpent des tambours et des fourreaux pour les sabres et les poignards. Mais on tire un parti bien plus profitable du fiel ; on le sèche et on le vend fort cher ; car il est d'un usage fréquent en médecine. »

une grosse bote^e qui vaille le montant de six paumes. Et si ont deux jambes devant, pres de la teste, qu'il n'ont nul pié que^f un ongle fait comme ongle^g de faucons ou de lyon. Le chief⁶ a moult gros, et les yeux^h sont plus grant que un grant painⁱ. La bouche a si grant que bien engloutiroit un homme entier. Et sont si hideuses et si laides, et si fieres, qu'il n'y a homme ne beste qui ne les doubte⁷ et qui ne les crieine^j.

La maniere comment il se prennent est ceste. Sachiez que le jour il demeurent souz^k terre pour le grant chaut^l; et la nuit issent⁸ hors pour paistre^m, et menjuent toutes les bestes qu'il peventⁿ at-taindre. Et si vont boire aus^o fluns et aus lacs et aus fontaines. Et si sont si pesant que quant elles vont pour mengier ou pour paistre^m, c'est de nuit, si fait au sablon⁹ si grant fosse de sa queue, si semble que l'en oste une botte plaine, et les chasseurs^p qui vont pour eus^q prendre, proprement les prennent en tel maniere : car il mettent un engin^r en leurs voies par où elles sont passées, pour ce que il sevent qu'elles doivent par là retourner^s. Il fichent en terre un pel de fust¹⁰ et bien en parfont¹¹. Et en ce pel dessus a fichie^t un bon fer tranchant fait en guise d'un raseoir ; et les cueuvrent de sablon à ce que les coulevres ne les voient. Et de si faiz piex^u avec^v fers, mettent li chasseur^p plusieurs parmi ses voies^x. Où ces fers sont, si se fiert de si tres grant randon¹² que le fer li entre parmi le piz¹³ et la fent jusques au nombril ; si qu'elle meurt de maintenant¹⁴. Et en telle maniere les prennent, li chasseur^y. Et quant il les ont prises^z, si leur traient^{aa} le fiel du ventre et le vendent moult cbier. Car sachiez que l'en en fait moult grant me-

^e Ms. C. *bosse* (tonne). — ^f Ms. B. *fors*. — ^g Id. à *guise*. — ^h Ms. A. *icx*. — ⁱ Ms. B. *sont grans oultre mesure*. — ^j Ms. B. *criesme*; ms. C. *et qui n'aient paour d'elles*. — ^k Mss. B. C. *soubz*. — ^l Id. *chault*. — ^m Ms. A. *pestre*. — ⁿ Id. *puent*. — ^o Ms. B. *aux*. — ^p Ms. B. *chasseours*. — ^q Id. *culx*. — ^r Ms. A. *enging*. — ^s Ms. B. *revenir*; ms. C. *repasser*. — ^t Ms. B. *ficie*; ms. C. *fiche*. — ^u Ms. C. *paulz* (pieus). — ^v Ms. A. *aveuc*. — ^x Ms. B. *par la voie où celle coulevre doit passer*. — ^y Id. *chaccours*. — ^z Ms. A. *piñses*. — ^{aa} Ms. B. *trenchent*.

⁶ La tête. — ⁷ Redoute. — ⁸ Sortent. — ⁹ Sur le sable. — ¹⁰ Pieu de bois. — ¹¹ Enfoncé profondément. — ¹² Elle se blesse avec tant de force. — ¹³ Ventre. — ¹⁴ Aussitôt.

decine. Car si une personne estoit morse ¹⁵ d'un chien erragié ^{bb} et l'en lui en donne ^{cc} un pou à boire, tant comme seroit le pois ^{dd} d'un petit denier, il seroit gueriz ^{ee} de maintenant ¹⁶. Et encore quant une dame ne puet enfanter se l'en lui en donne un autre antel poys ¹⁷ si enfantera de maintenant ¹⁶. Encore, qui auroit aucune maladie ^{ff}, si comme roigne ^{gg} ou autre pievre ^{hh} chose, et l'en meist un poi ⁱⁱ sus de cel fiel, il gariroit en brief terme; si que, pour ce, est il vendu si chier ^{jj}. Encore vendent il la char de cel serpent; car elle est moult bonne à mengier, et la menjuent ^{kk} moult volentiers. Et quant ces serpens ont grant faim, si vont aucunes fois aus nis où les lyons, ou les ours, ou les autres grans bestes et fieres sont. Et menjuent les petiz, que leur pere ne leur mere ne le pevent aidier ^{ll}. Et quant il attrapent les grans, si les menjuent aussi; car il ne se pevent deffendre.

En ceste province encore naissent grans chevaus ^{mmm} et bons, et les mainent en Ynde à vendre. Mais sachiez que il leur traient deux neus ⁿⁿ ou trois de la queue, à ce que le cheval ne puisse mener la queue à donner à cens qui les chevauchent; car il leur est moult vilaine chose. Et [sachiez que ces genz ^{oo}] chevauchent lonc ^{pp} comme François (5). Et si ont armes cuiracés de cuir boulli; et ont lances

^{bb} Ms. B. *enraigie*. — ^{cc} Mss. B. C. *donnast*. — ^{dd} Ms. C. *fust le pesant*. — ^{ee} Ms. B. *garis*; ms. C. *il fust gaviz*. — ^{ff} Ms. C. *nuissance*. — ^{gg} Ms. B. *roigne* (gale); ms. C. *froncle* (furoncle). — ^{hh} Ms. C. *pire*. — ⁱⁱ Mss. B. C. *pou*. — ^{jj} Ms. C. *moult chierement*. — ^{kk} Ms. B. *mengne*, ms. C. *menguent*. — ^{ll} Ms. C. *deffendre*. — ^{mmm} Ms. B. *chevaux*. — ⁿⁿ Ms. C. *nevz* (nerfs). — ^{oo} Ms. C. — ^{pp} Id. *long*.

¹⁵ *Mordue*. — ¹⁶ *A l'instant même*. — ¹⁷ *Pareil poids*.

(5) Le texte français de la Société de Géographie porte : « Et encore sachiés que ceste gens chevauchent lonc come franchois (p. 134). » La version latine, publiée par la même Société, dit (p. 404) : « Ipsi equitant sicut Gallici cum « staffis longhis. » La plus ancienne version italienne, publiée par le comte Baldelli Boni (*Il Milione*, etc., t. I, p. 113), porte : « Egli caval-
« cano lungo come i Franceschi. » Le texte de Ramusio porte aussi : « Quelle genti cavalcano « tenendo le staffe lunghe, come appresso di « noi i Franceschi; et dicesi lunghe perchè i Tar-

« tari, e quasi tutte l'altre genti, per il saettare
« le portano (les étriers) corte, perciòchè quando
« saettano si rizzano sopra i cavalli. » Dans ce dernier texte, la partie en italiques est une espèce de commentaire explicatif de l'ancienne rédaction qui avait sans doute paru obscure, et que Marc Pol crut devoir éclaircir de vive voix ou par écrit. C'est ce qui donne, comme nous l'avons déjà fait remarquer (p. 253 et 276), à la rédaction de Ramusio, une importance peut-être aujourd'hui trop méconnue.

On voit, par les expressions du texte, que Marc

et escus et arbalestes, et enveniment touz leur quarriaus ¹⁸. Et si vous diront d'une male chose que il faisoient avant que le grant Kaan les conquestat ¹⁹; que se il avenist ¹⁹ que un bel homme, ou un gentil homme ou un autre qui leur semblast, qui venist herberger ²⁰ en leur maison, si l'occioient ou l'envelimoient ²¹; si que il moroit. Et ne le faisoient pas pour rober li le sien ²²; mais le faisoient pour ce qu'il disoient que la bonne ombre et la bonne grace que celui avoit, et son bon sens, et s'ame ²³ remanoit ²² toute en la maison de celui où il estoit mort. Et pour ceste achoison ²³ en occioient assez avant que il fussent conquesté du grant Kaan. Mais puis ²⁴ que il conquesta, que entour .xxxv. ans, ne font plus celle male aventure, ne celui malusage; et si est pour la doute ²⁵ du grant Kaan, qui ne leur laisse faire (6).

¹⁸ Ms. C. *les eut conquestez*. — ¹⁹ Ms. B. *tollir lui le sien*. — ²⁰ Ms. A. *arme* (s'est dit pour *âme*); ms. C. *fame*.

¹⁸ *Traits, flèches*; « Du tonnerre dans l'air bravant les vains *quarreaux*. » (Boileau.) — ¹⁹ *S'il arrivait*. — ²⁰ *Vint loger*. — ²¹ *L'empoisonnaient*; de *venenum*; le ms. C. porte: *ennenvroient*. — ²² *Restoit*. — ²³ *Raison*. — ²⁴ *Depuis*. — ²⁵ *Crainte*.

Pol connaissait le mode d'équitation des cavaliers français, mode que l'on a voulu, dans ces derniers temps, remplacer par le genre anglais, si disgracieux; mais le vieux mode français, qui, du temps de Marc Pol, était suivi dans les provinces méridionales de la Chine, comme il le fait remarquer, a prévalu. Les traditions de l'ancienne noblesse française se sont conservées en dépit de tous les *entraînements*.

(6) La suppression de cette étrange et barbare coutume des habitants de cette partie du *Yün-nân*, par Khoubilaï, lorsqu'il en fit la conquête en 1253 (Marc Pol dit qu'à l'époque où il écrivait il y avait environ trente-cinq ans; il devait alors rédiger ce chapitre vers 1288), la troisième année du règne de son frère Mangou khân, a été une des conquêtes de la civilisation sur une de ces affreuses superstitions qui ne sont pas encore déracinées, même parmi nous, de l'esprit des populations les plus ignorantes.

La religion bouddhique, venue de l'Inde, avait cependant pénétré dans ce pays dès le premier

siècle de notre ère. Il est même à présumer que c'est par cette voie qu'elle fut introduite en Chine. Il existe encore aujourd'hui, dans le département de *Ta-li*, douze monastères bouddhiques. L'un d'eux, le *Kân-thoung-ssè* (le « monastère des influences pénétrantes »), situé dans une chaîne de montagnes, à trente *li* au sud de *Tai-hô liên*, et dans l'intérieur duquel il y a trente-six grandes cours (*youén*), fut construit sous la dynastie des *Hân* (202 avant à 220 après J.-C.) lorsque *Mó-theng*, l'un des chefs élevés de la loi bouddhique (*T'hou fã lân*) se rendit, de ce pays, dans l'empire chinois (*Tai thsing i thoung tchi*. k. 319, fol. 23). D'autres, sans être aussi vastes et aussi anciens, ont des tours bouddhiques à plusieurs étages fort élevés. Il y a aussi des temples élevés aux génies des montagnes et des eaux par les anciens rois du Midi (*Nân-tchâo*).

En ce qui concerne l'industrie du pays en question, celle de fabriquer des *escas* ou *boucliers* était toute spéciale aux habitants de *Ta-li*. La grande Géographie citée dit (k. 319, fol. 31):

Or vous ai dit de ceste contrée, ci vous dirai d'une autre ci avant.

CHAPITRE CXIX.

Ci dist de la province de Zardandan.

Quant l'en est parti de Caraiian et l'en chevauche .v. journées par ponent, si treuve l'en une province que l'en appelle Zardandan (1). Il sont idolastres^a et sont au grant Kaau (2). La maistre

CXIX. — ^a Mss. A. C. ydres.

« Selon la description de *Kouei Yang*, les plus « habiles artistes, pour fabriquer les armures, « boucliers et casques (*kia tchéou*) dont se ser- « vaient les armées des Barbares du Midi (*Mán*) « étaient ceux du royaume de *Ta-li*. Ils em- « ployaient les peaux d'éléphants. La poitrine et « le dos étaient couverts chacun d'une grande « pièce qui ressemblait à une écaille de tortue « très-dure avec des morceaux de fer. »

Il serait impossible de trouver une confirmation plus positive du dire de Marc Pol, et, en même temps, de la détermination du département de *Ta-li-fou*, ancien royaume de *Ta-li*, pour être le pays décrit dans ce chapitre par Marc Pol.

CXIX. — (1) On lit dans le تاریخ ختای

Tārikhī Khatāy, ou . « Histoire (sommaire) de la Chine, » par Bénakéti (publié par A. Müller, sous le nom d'Abd-allah Beidawi, Franc., 1695; fol. 11 du texte persan, et 15 de la traduction latine): « Inter *Khataïam* et *Kara-Gang* terrarum ampli « sunt tractus. Singulæque *Regibus* suis gaudent. « Ex his omnibus regio est, ubi consuetudine re- « cepta, *dentes aureis thecis muniunt*. Quas eden- « tes removent. Omnes vero provinciae illæ hoc « tempore Il-Kaani sunt. »

Le nom donné par Marc Pol au pays en question : *Zardandan*, est la traduction fidèle en langue persane, familière à Marc Pol, des mots chinois 金齒 *Kin tchi*, « dents d'or », en persan *Zar-dandan*, servant à qualifier les habitants de cette contrée, par suite de l'usage signalé ci-dessus par Bénakéti, d'après Rachid-ed-din.

On lit dans les Annales Mongoles (*Yuen-sse*, k. 61, fol. 26-27) : « DIRECTION DE PROTECTION « ET D'EXTENSION DES *KIN TCHI*, (*Dents d'or*) « ET AUTRES LIEUX. Le territoire qu'elle com- « prenait est situé au sud-ouest de *Ta-li*, limité « par le *Lán tshang kiáng*; il touche, à l'Est, au « territoire de *Mien*; à l'Ouest; au *Tou-mán* « (barbares indigènes), formant en tout huit tri- « bus, c'est-à-dire : 1° les *Kin-tchi* (« dents « d'or »); 2° les *Pě i* (ou « Barbares blancs »); « 3° les *Pěh*; 4° les *Gó tcháng*; 5° les *Piáo* « (« chevaux rapides »); 6° les *Kiaï* (« porteurs « de vieux habits »); 7° les *Khüi-ló*; 8° les *Pi sou*.

« On remarque dans les historiens des Thang « que les Barbares *Mang-che* (*Mang-che Mán*), « étaient originairement la tribu orientale des « *Kiouan*, réunie au midi de *Young-tchang*, et « qui ne demeurerait dans aucune ville ni fau- « bourg. Les uns avaient les *dents vernies* (*tsièh « tchi*), les autres les avaient *dorées* (*hín tchi*). « C'est pourquoi on avait l'habitude de les ap- « peler *Barbares à dents d'or* (« *kin tchi mán* »). « Depuis la connaissance que l'on en eut sous « les *Han* (au commencement de notre ère), les « Barbares du Sud-Ouest (*Sí-nán i*) n'entretin- « rent plus de communication avec l'empire du « milieu. Sous les *Tháng* s'éleva la famille « *Moung*, du *Nán tcháo* (ou « royaume du Midi »); « leur roi *Hi-méou*, chercha à détruire ou à « soumettre les nombreuses tribus des *Mán*, et « à en enlever les hommes de force, pour peu- « pler les contrées du midi, de l'est et du nord « de ses états. S'étant emparé de leur territoire, « il s'avança jusqu'à la moutagne *Thsing-chi*,

cité si a nom Vocian (3). Les gens de ceste contrée si ont toutes les dens^b dorées; c'est que chascun a couvertes ses dens d'or; car il font une forme d'or faite en la maniere de leur denz et cueuvrent^c leur denz de celle fourme (4); et aussi les denz desseure comme

^b Ce mot manque dans le ms. A. Le ms. B. porte : *dens couvertes d'or*; le ms C. *dens dorez*. — ^c Ms. B. Le ms. A. porte : *treuvent*; et le ms. C. *couvrent*.

« sur la frontière de *Mien*. Tous ces territoires « dépendirent alors de *Ta-li* jusqu'au temps de « *Thwán* (*Thwán chí*) où les *Pě-i* (les « Barba- « res blancs »), et tous les *Mán*, recouvèrent « peu à peu leur territoire. C'est pourquoi le « pays fut ensuite occupé successivement par les « *Dents d'or* (*kín tchi*) et tous les *Mán*. (Voir « aussi *Tāi thsing i th. tch.*, k. 322, fol. 14 v.)

« La quatrième année *Hien-toung* des *Yuen* « (en 1254), l'armée mongole soumit *Ta-li*, et « envahit successivement les Barbares blancs « (*Pě-i*) et les autres barbares *Mán*. Au com- « mencement des années *tchoung toung* (1260), « les *Tchou yeou*, chefs des *Dents d'or* et des « *Barbares blancs* (*Pě-i*), envoyèrent chacun « leurs fils à la cour pour y porter des tributs. « En 1261, on y établit une « *Direction de paci- « fication* » pour tout le pays. En 1271, on di- « visa le territoire des *Dents d'or* (« *kín tchi* ») « et des *Barbares blancs* (« *Pě i* ») pour en for- « mer deux « *Circuits* » (*loü*), ayant à leur tête « des envoyés, pour maintenir la paix, l'un de « l'Est, et l'autre de l'Ouest. En 1265, on « changea le « *Circuit* » de l'Ouest pour en faire le « *Circuit* » de *Kien ning*; le « *Circuit* de l'Est », « devint le « *Circuit* de *Tchin keng* ». En 1268, « on changea les « *Directions de pacification* » « (*gán foü*), pour en faire des « *Directions d'ex- « tension* » (*siotian foü*), et on établit six « *Cir- « cuits* », ayant une administration propre. En « 1276, on supprima les deux « *Circuits* » ayant « chacun une *Direction d'extension*, et on les « fit rentrer dans la « *Direction d'extension* des « pays des *Dents d'or* (*kín tchi*) et de *Ta li*. » (V. aussi le *Tāi thsing i thoung tchi*, k. 322 v.)

Le pays des *Zardandan*, ou *Dents d'or*, est ainsi déterminé d'une manière non douteuse.

(2) La Géographie impériale énumère, dans ce département de *Yoüng-tchang*, sept monas- tères bouddhiques, dont trois, celui de la

« clarté de la Loi » (*Fá ming ssé*), celui du « joyau de la Loi » (*Fá pào ssé*), et celui des « bienfaits de rétribution » (*pào ngün ssé*), furent fondés par la famille régnante des *Moüng*, au huitième ou neuvième siècle de notre ère. Il y a donc beaucoup de bouddhistes; ce sont ceux que Marc Pol appelle toujours *idolâtres*, parce qu'ils ont de nombreuses idoles dans leurs temples.

(3) 永昌 *Yoüng tchang*, chef-lieu du dé- partement actuel de ce nom, province du *Yün- nán*. Lat. 25° 04' 48''; long. E., 97° 05' 55''. Cette ville portait ce nom dès avant notre ère. Plus anciennement c'était le royaume de *Gai- lão*. L'empereur *Wou-ti* des *Han* (140 ans av. J.-C.) en fit le district de *Pou wei*, dépendant de la principauté de *Y-tchéou*. En 58 de notre ère, l'empereur *Ming-ti*, qui introduisit le bouddhisme de l'Inde en Chine, y établit le gouver- nement de la principauté de *Young tchang*... Au commencement de la dynastie des *Thang* (618), ce fut le territoire de la principauté *Yao tchéou* dans le *Yün nán*. Ensuite ce furent les popula- tions *Moüng* qui occupèrent ce pays.

(4) On a vu par les détails donnés dans la note 1, que ce fait singulier est parfaitement constaté. Le passage de l'historien persan Bénakéti, dont l'ouvrage est un abrégé de Rachid-ed-din, confirme la particularité, indiquée par Marc Pol, que c'étaient des feuilles ou lamelles *d'or* mobi- les, en forme d'étau, dont les habitants se ser- vaient pour *couvrir* leurs dents; ce qui leur avait fait donner le nom de « *Dents d'or* » (*kín tchi*, en chinois, et *Zardandan* en persan (de *zar* « or », et *dandan*, « dents »).

La Géographie impériale dit (k. 322, fol. 5 v.) que les habitants de ce pays sont généreux et pleins de droiture; décents et distingués dans leurs vêtements. Les hommes, ajoute-t-elle, se livrent aux travaux du labourage et à la culture

celles dessouz ^d. Et ce sont les hommes et non pas les femmes ^e; car les hommes sont tuit chevaliers selonc leur usage; et ne font riens fors que aler en l'ost ^f, et aler chacier et oiseler. Les dames font toutes les choses, et leur esclaz ^f qu'il ont conquesté d'autre part; et leurs femmes font toutes les besoingnes.

Et quant leurs femmes ont enfanté, si lavent l'enfant et l'enveloppent en draps, et de maintenant se lieve ² et va faire son service; et le mari entre ou lit et tient l'enfant avec lui et gist ainssi .xl. jours; et touz ceus, amis et parens, le viennent veoir. Et li font grant joie et grant soulaz. Et ce font il pour ce que il dient ³ que la femme a enduré grant travail; si est raison que l'homme ^g sueffre aussi sa part (5).

^d Ms. B. *et aussi bien les dens de dessoubz comme ceulx de dessus.* — ^e Mss. A. C. *fumes.* — ^f Ms. C. *esclaves.* — ^g Id. *le mary.*

CXIX. — ¹ *A la guerre.* — ² *Se lève l'accouchée.* — ³ *Disent.*

des mûriers; les femmes au tissage des étoffes. Leurs mœurs, comme on le voit, ont bien changé depuis l'époque de Marc Pol, sous l'influence de la civilisation chinoise.

(5) On lit dans une *Notice* sur les *Miao-tse*, faite par un voyageur chinois, traduite et publiée dans le *Chinese Repository* (t. XIV, p. 114) : « La tribu *Lang-tse* des *Miao*, qui habite dans « le territoire de *Weï-ning* (province de *Kouei-tcheou*, frontière du *Yün-nân*) a une coutume « très-singulière. Aussitôt qu'elle a accouché, la « femme s'en va travailler dans les champs, pré- « pare le riz qu'elle offre à son mari, et allaite « son enfant. Lorsqu'un mois s'est écoulé, le « mari sort alors pour la première fois. » C'est le même fait observé par Marc Pol, longtemps, avant le voyageur chinois. Cette coutume, quelque bizarre et singulière qu'elle soit, n'en a pas moins été signalée comme en usage dans plusieurs contrées, par des auteurs anciens et modernes. Strabon, entre autres, l'attribue à certaines populations de l'Espagne : [Γυναικες] γεωργῶσιν αὐται, τελοῦσαι τε διακονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν, ἐκείνους ἀγθ' ἐαυτῶν κατακλίνασαι· ἐν τε τοῖς ἔργοις πολλὰκις τίκτουςι καὶ λούουσι καὶ σπαργαλοῦσιν ἀποκλίνασαι πρὸς τι βεῖθρον. « [Mulic- « res] enim agros colunt, et cum pepererunt, suo

« loco viros decumbere jubent, iisque ministrant : « interque operandum sæpenumero pariunt et « *infantes lavant* et involvunt ad alveum alicujus « amnis acclinantes. » (Strabon, édit. Didot, p. 137.) Diodore de Sicile fait aussi mention de la même coutume chez les habitants de la Corse : Παραδοξότατον δ' ἐστὶ παρ' αὐτοῖς τὸ γινόμενον κατὰ τὰς τῶν τέκνων γενέσεις. Ὅταν γὰρ ἡ γυνὴ τέκη, ταύτης μὲν οὐδεμία γίνεται περὶ τὴν λοχίαν ἐπιμέλεια, ὁ δ' ἀνὴρ αὐτῆς ἀναπεσὼν ὡς νοσῶν λοχεύεται ταυτὰς ἡμέρας, ὡς τοῦ σώματος αὐτῷ κακοπαθοῦντος. « Insolens apud eos « quam maxime est, quod circa liberorum par- « tus accidit. Nam mulieris enixæ nulla in puer- « perio eura geritur; sed maritus ejus, velut « æger decumbens et corpus male affectum ha- « bens, *puerperæ vice per certos aliquot dies in « lecto decumbit.* » (Diodore de Sicile, édit. Didot, p. 262.)

On trouve aussi cette coutume racontée dans la jolie nouvelle du treizième siècle intitulée *Aucassin et Nicolette*, publiée par MM. L. Moland et C. d'Héricault, dans la collection Jannet (p. 290 et suiv.) : « Il (Aucassin) prent cogié « as marceans, et cil le commanderent à Diu. « Il monte sor son ceval s'espcé çainte, s'amie « devant lui, et erra tant qu'il vint el castel.

Il menjuent toutes chars crues et cuites, et menjuent ris avec chars cuites selonc leur usage. Il boivent vin que il font de ris, avec espices, moult bon. Et leur monnoie est d'or. Et encore despendent aussi les porcelainnes⁴. Et si vous di que il donnent .i. pois d'or pour .v. pois d'argent^b; et c'est pour ce qu'il n'ont nulle argentiere⁵ a plus de .v. mois de chemin. Et pour ce y viennent li marchant qui leur aportent moult d'argent, et le gaaingnent et changent avec ceste monnoie; et leur donnent .v. pois d'argent pour .i. pois de fin or. Et, en ce, gaaingnent moult les marchans et en traient⁶ grant profit de ceste province pour ce change (6).

Ces genz n'ont ydolesⁱ ne eglises, mais aourent⁷ le plus grant de la maison et dient⁸ que de cestui sommes nous issus (7). Il n'ont

^b Ms. B. *pour .vij. pois*; ms. C. *pour .v. pois*. — ⁱ Ms. A. *ydres ne yglises*; ms. C. *n'ont nulles ydoles ne nulles Eglises*.

⁴ *Ils font aussi usage de coquillages ou cauris*. — ⁵ *Mine d'argent*. — ⁶ *Retirent*. — ⁷ *Ils adorent*. — ⁸ *Discent*.

« Il demande à li Rois estoit, et on li dist *qu'il gissoit d'enfant*.

« E ù est dont se femme?

« Et on li dist qu'ele est en l'ost, et si y avoit mené tox ciaux du país. Et Aucassins l'oi, si li vint à grand merveille, et vint au palais et descendi entre lui et sa mie, et ele tint son ceval, et il monta u palais l'espée çainte, et erra tant qu'il vint en le cambre ù li Rois gisoit. — *Or se cante* :

En le cambre entre Aucassins,
Li cortois et li gentis;
Il est venus dusque au lit
Alec ù li Rois se gist;
Par devant lui s'arestit,
Si parla; oés, que dist:
— Diva! fau, que fais-tu ci?
— Dist li Rois: Je gis d'un fil.
Quant mes mois sera complis,
Et ge sarai bien garis,
Dont irai le messe oïr,
Si com mes ancissor fist,
Et me grant guerre esbaudir
Encontre mes anemis,
Net lai-rai mi-e

« Quant Aucassins oï ensi le Roi parler, il prist tox (tous) les dras qui sor lui estoient, si les houla aval le cambre. Il vit derrière lui un baston. Il le prist, si torne, si fiert (frappe), si le bati tam que mort le dut avoir. — Ha! biax

« sire, fait li Rois, que me demandés vos? Avés vos le sens dervé (perdu le sens), qui en me maison me batés?

— « Par le cuer Diu! fait Aucassins, malvais « fix à putain, je vos ocirai se vos ne m'afiés (jurez) que jamais hom en vos tère d'enfant ne « gerra.

« Il li afie, et quant il li ot afié:

— « Sire, fait Aucassins, or me menés là ù vos « tre femme est en l'ost.

— « Sire, volentiers, fait li Rois. »

(6) Selon la section géographique de l'histoire des *Han* postérieurs, on trouverait de l'or dans toute la partie méridionale de ce pays. Selon d'autres autorités plus récentes, citées dans la Géographie impériale (k. 320, fol. 31), on trouverait du *Sable d'or* dans les eaux du *Lan-tshang*, lequel sable, étant lavé, donne de l'or. Il fallait qu'à l'époque de Marc Pol, ce métal fût très-abondant pour que les habitants l'échangeassent contre cinq fois seulement son poids d'argent. Aussi l'affluence des courtiers ou marchands d'or y était nombreuse. On trouve aussi le *thé* dans certaine montagne de *Young tchang*.

(7) Si les habitants de ce pays n'avaient pas de *temples* à l'époque de Marc Pol, ils avaient

nullc lettre, ne ne font escripture ; et ce n'est pas merveille, car il sont en moult desvoiable voie, et en moult sauvages lieux, de granz bois et de granz montaignes, que en n'y puet passer pour rien du monde, pour ce que l'air est si corrompu et si mauvais^j que nul forestier n'eschaperoit qu'il ne morust. Et quant ces genz ont à faire l'un avec l'autre⁹, il prennent un pou de fust¹⁰, reont ou quarré¹¹, et le fendent. Et en chascune moitié si font deux oches¹² ou trois. Et quant il se paient il prennent leur buche^k que celui aura (8).

Et si vous di que ces troys provinces que je vous ai dites, c'est assavoir : Caraian et Vocian et Jacin, n'ont nul mire¹³. Mais quant il sont malade il font venir leur enchanteur de diables (9) ; ce sont

^j Ms. A. *mauves*. — ^k Ms. C. *la moitié du fust*.

⁹ *Quand ils font un marché, une convention*. — ¹⁰ *Bois*. — ¹¹ *Rond ou carré*. — ¹² *Entailles*. — ¹³ *Médecin*.

cependant des monastères bouddhiques, au nombre de *sept*, comme on l'a vu dans la note 2. Mais il est probable que les habitants conservaient encore alors une grande partie de leurs anciennes croyances.

Le culte des ancêtres est un culte primitif ; il n'est pas spécial à la population chinoise. On le trouve profondément empreint dans l'esprit des populations indigènes de l'Amérique. Les Siamois l'ont conservé jusqu'à nos jours.

(8) Avant que d'avoir été réunies à l'Empire chinois par la conquête mongole, les tribus qui habitaient la partie méridionale du *Yün-nân* n'avaient effectivement ni *lettres ni écriture*, et devaient employer pour les remplacer dans certains cas ces moyens primitifs que l'on retrouve partout chez les peuplades barbares où la civilisation n'a pas encore pénétré. Il y a encore aujourd'hui même, dans les pays montagneux situés au midi du Tibet et au nord de l'empire Birman, des peuplades à demi sauvages qui ne font point usage de l'écriture. Il ne serait pas même nécessaire d'aller si loin pour en trouver.

(9) Voici encore un de ces usages que l'on rencontre dans beaucoup de pays, et là, surtout, où l'ignorance et la superstition ont établi leur

empire. Mais il semble surtout régner là où le bouddhisme inférieur s'est répandu, et où il n'a trouvé que des populations ignorantes, incapables d'en comprendre autre chose que ce qui était pur fétichisme ; et ces dispositions sont toujours soigneusement entretenues par ceux qui pourraient les changer, mais qui ont un intérêt particulier à les faire durer.

De toutes les descriptions que l'on a faites jusqu'à ce jour de scènes semblables à celle qui est racontée par Marc Pol, aucune ne l'égale pour la naïveté et l'étendue des détails qu'il rapporte. On voit, en la lisant, qu'il dut être plusieurs fois témoin de semblables scènes.

Ces pratiques sont fréquentes en Cochinchine. « Les rivaux redoutables des médecins, dans ce pays, dit M. Bouillevaux, ancien missionnaire apostolique (*Voyage dans l'Indo-Chine*, Paris, 1858, p. 144), sont les *sorciers*. On entend souvent ces derniers, une grande partie de la nuit, faire du vacarme auprès de leur malade : ils battent le tambour, font des contorsions, des sauts, des gambades, et chantent d'une manière effrayante, — aussi c'est un dur métier que celui de sorcier ; — mais, lorsqu'après tout ce tapage on voit, ou plutôt on sent l'es-

ceus qui tiennent les idoles¹. Et quant il sont venuz et les malades leur dient¹⁴ leur mal. Et quant il leur ont dit, si font de maintenant¹⁵, ces dit enchanteurs, sonner instrumenz; commencent à chanter et à karoler¹⁶. Et tant saillent que aucun de ces enchanteurs charra^m à terre aussi comme pasmes¹⁷ et comme mort. Et c'est que le dyable li est entrez el corsⁿ. Et quant ses compaignons le verront si appareillie, si li commencent à dire et à demander quel maladie ce est que li malades a. Et celui leur respont: tel esprit^o l'a couchie¹⁸, pour ce que il l'a courroucie et fait aucun desplaisir. Et il li dient¹⁴: « Nous te prions que tu li pardomes et que tu en « prengnes¹⁹ pour ce restaurement, de son sanc ou de ses autres « choses, ce que tu voudras tout à ta volenté. » Et quant il ont tant dit et prié, si respont adonc celui maligne esprit^p qui sera ou corps de celui cheus²⁰: « Cestui malade a tant mesfait à tel autre esprit, « et est si mauvais qu'il ne li veult pardonner pour nulle chose du « monde. » Ceste response ont quant le malade doit morir^q. Et quant il doit guerir, si leur dit que il prengent²¹ deux moutons ou trois^r. Et encore qu'il facent .x. ou .xij. buvrages qui sont moult chiers et moult bons et bien espicés. Et encore que ces moutons aient le chief noir²²; ou les devisera²³ d'autre couleur tout à sa volenté; et que de toutes ces choses facent sacrifice^t à tel esprit; et le nommera. Et que encore il aient tant d'enchanteurs^u avec eus, et tant de dames; et que toutes ces choses doivent^v faire à grant laudes²⁴ et à grans chans et avec grans luminaires et avec bonnes

¹ Mss. A. B. *qui treuvent les ydres*; (B.), *idoles*. — ^m Ms. B. *cherra* (tombera); ms. C. *cheent*. — ⁿ Mss. B. C. *dedens le corps*. — Id. *esperit*. — ^o Ms. C. *mauvaiz esperit*. — ^q Mss. B. C. *mourir*. — ^r Mss. A. B. xi. *moutons ou .iij.*. — ^t Mss. B. C. *sacrifice*. — ^u Ms. B. *enchanteours*. — ^v Mss. B. C. *se doivent faire*.

¹⁴ *Disent*. — ¹⁵ *Aussitôt*. — ¹⁶ *Danser*. — ¹⁷ *Pâmé, évanoui*. — ¹⁸ *Étendu comme il est*. Ou peut lire aussi *touchie* (touché). — ¹⁹ *Prennes*; les autres enchanteurs s'adressent à l'esprit offensé. — ²⁰ *Tombé*. — ²¹ *Prennent*. — ²² *La tête noire*. — ²³ *Désignera*. — ²⁴ *Louanges*.

« prit, la science du devin transporte tout le
« monde d'admiration. Il est vrai que le malade
« meurt souvent un peu plus vite, mais qu'im-

« porte^p — *Thây phap nây hay lam*: « Ce sor-
« cier est vraiment très-fort », disent les Anna-
« mites. »

oudeurs ²⁵. Et ainssi leur respont l'esprit quant le malade doit guerir ^x. Et de maintenant les parens au malade, qui ce auront ouy, si prennent tout ce qu'il leur aura commandé à faire, et le font. Et celui enchanteur, qui ce aura dit, se lievera ^y. Et maintenant prennent les moutons de la couleur qu'il leur aura dit. Il prennent ces moutons et les occient; et espandent le sanc es lieux qui leur auront esté dit, et des dames aussi, à l'onneur et au sacrefice ¹ de cel esprit ^o. Et puis font cuire les moutons en la maison au malade. Et si y viennent tant d'enchanteurs comme leur aura esté dit, et des dames aussi. Et quant il sont tuit venu et assemblé, et les choses sont toutes appareilliées, si commencent maintenant et à baller, et à sonner, et à chanter à la loenge ^z de tel esprit ^{aa}. Et prennent du brouet de la char, et encore ont buvrage et lingnalouet ^{bb} et vont eusement ²⁶ avec encens çà et là à tout grant lumineaire. Et le brouet et les buvrages vont espandant çà et là, et de la char aussi. Et quant il ont ainssi fait une piece ²⁷, si chiet ²⁸ une autre fois un de ces enchanteurs, et demeure sus ^{cc} l'escume à la bouche. Et les autres enchanteurs li demandent se il est encore au malade pardonné; et aucune fois il respont que « oil ²⁹ »; et aucune fois il respont que « non ». Et quant il ne lui est point pardonné ^{dd} si refont encore tel chose et tel, si comme il vourra ^{ee} dire: que adonc li sera pardonné; et cil ^{ff} le font maintenant. Et quant tout ce que l'esprit aura commandé sera fait, avec grans sacrefices, si leur dist adonc qu'il est pardonné, et qu'il sera prochainement gueriz ^{gg}. Et quant il ont eue ceste response, si dient adonc que l'esprit est bien de leur part, et est bien apaisie; et commencent à mengier à ^{hh} grant joie et à ^{hh} grant soulaz. Et celui qui sera cheus ³⁰ comme pames à terre, se lieve et mengue avec

^x Ms. C. *garr.* — ^y Id. *levera.* — ^z Ms. B. *louenge.* — ^{aa} Id. *cest esprit.* — ^{bb} Id. *lingnaloes* (bois d'aloès). — ^{cc} Ms. C. *comme mort.* — ^{dd} Cette phrase manque dans le ms. A. — ^{ee} Mss. B. C. *vouldra.* — ^{ff} Ms. A. *tiez*; ms. C. *culx.* — ^{gg} Ms. B. *garis*; Ms. C. *qu'il garrira prochainement.* — ^{hh} Ms. A. *o* (avec).

²⁵ *Des parfums et de l'encens.* — ²⁶ *De la même manière.* — ²⁷ *Pendant un certain temps.* — ²⁸ *Tombe.* — ²⁹ *Où.* — ³⁰ *Tombé.*

eus. Et quant il ont tout mengie et beu, si se part chascun et va en son hostelⁱⁱ. Et de maintenant se lieve le malade tout sain et tout gari.

Or vous ai conté la maniere et les mauvais usages de ceste gent ; si vous lairons à conter d'eus et de ceste province. Et vous conterons des autres ainssi comme vous pourrez oïr et entendre ci avant tout apertement par ordre, l'un apres l'autre.

CHAPITRE CXX.

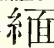
Ci dit comment le grant Kaan conquesta les royaumes de Mien et de Bangala.

Et or sachiez que nous vous avions oblié à conter une moult belle bataille qui fu ou royaume de Vocian qui est en la province de Zardandan, qui bien fait à recorder en ce notre livre. Et pour ce nous le conterons tout apertement, comment il avint et en quel maniere.

Il fu voir que mil .cc.lxxij. (1272) ans de Crist, le grant Kaan envoya grant ost¹ en ce royaume de Vocian et de Caraian pour ce qu'il fussent gardé et sauvé de male gent, qu'il ne leur feissent domage (1) ; car encore n'y avoit envoyé nul de ses filz

ⁱⁱ Ms. B. Le ms. A. *ostel*.

CXX. — ¹ *Armée*.

CXX. — (1) On lit dans les « Fastes universels de la Chine » (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 25), à l'année 1273, sur le royaume de *Mien* ou *Ava*, l'empire Birman actuel : «  MIEN. Barbares « du sud-ouest. Leur territoire confine à celui de « *Ta-li*. (Voir le chap. 118.) Pour les lettres « adressées par eux à l'Empereur, ils ont employé des feuilles d'or, sur lesquelles ils avaient tracé des caractères. Secondement, ils emploient « du papier, et, en troisième lieu, des feuilles « d'aréquier ou bétel. Lorsqu'on fut parvenu à « pouvoir traduire ces lettres, on ouvrit des communications avec eux. Dans les commencements « de la puissance des *Yuen* (Mongols), ceux-ci « avaient envoyé dans ce pays des ambassadeurs

« pour informer le souverain du royaume de « leur avènement. Arrivés dans cet État, le roi « (de *Mien*) envoya de son côté des ambassadeurs, « lesquels accompagnèrent à leur retour les ambassadeurs mongols, et arrivèrent avec eux à « la cour de ces derniers. »

On lit dans le même ouvrage à l'année 1277, sous le même titre de MIEN (ib., k. 97, fol. 52 v°) :

« Antérieurement, les *Yuen* (Mongols) avaient « envoyé des ambassadeurs (au roi de *Mien*) pour « le sommer de payer son tribut à la cour (mongole). Le roi de ce royaume n'avait pas obéi. « Mais par suite de cette sommation il avait expédié une armée nombreuse pour envahir le pays

pour seigneur, si comme il fist puis²; car il en fist roy Sentemour qui filz estoit à son filz, qui mors estoit. Or avint que le roy de Mien et de Bangala qui moult estoit puissant roys de

² *Depuis.*

« de *Young tchang* des Yuen. Le Gouverneur de
« la province du *Yün nân* envoya des troupes pour
« la combattre. L'armée du roi de *Mien* ayant
« été battue, ce roi abandonna plus de cent forts
« qu'il avait fait construire sur des hauteurs pour
« sa défense, et se retira. »

Sous l'année 1282 on lit (k. 98, fol. 5 v^o) :
« Au printemps, à la deuxième lune, on envoya
« le prince du sang (*tchou-wáng*) *Siang-ta-ou-*
« *eurh* (*Siangtaour*) combattre *Mien*. Dans le
« commencement *Nǎ-tse-sü-ting* (*Naçir-ud-din*),
« étant de retour de *Mien*, avait dit avoir ap-
« pris d'une manière certaine que ce royaume
« était plein de richesses et qu'il pouvait être
« conquis. Par suite de cette communication,
« *Tai-pou* fut fait « Ministre de la droite » ;
« *Ye-kan-ti-kin* fut fait « Ministre rapporteur »,
« et on ordonna au prince du sang *Siang-ta-ou-*
« de prendre le commandement de l'armée expé-
« ditionnaire pour aller de nouveau combattre
« le royaume de *Mien*. »

Les mêmes faits sont rapportés dans le *Sou*
Thoung kian kang mou (k. 23, fol. 7 v^o).

Enfin, à l'année 1783, on lit (k. 98, fol. 7 v^o) :
« Cette année le prince du sang des Yuen, *Siang-*
« *ta-ou-*, et d'autres généraux, prirent d'assaut
« la ville fortifiée de *Kiáng-théou* (dans le
« royaume de *Mien*). Ils envoyèrent des exprès
« pour sommer le roi du royaume de se sou-
« mettre. Le roi du royaume s'y refusa. Ils s'éta-
« blirent alors devant *Tai-koüng*, la ville capi-
« tale aussi fortifiée, dont ils s'emparèrent, ainsi
« que des troupes de la garnison, et des officiers
« du gouvernement. »

Les mêmes faits sont rapportés dans le *Sou*
Thoung kian kang mou (k. 23, fol. 14 v^o). Seu-
lement il y est dit de plus que, par suite de la
prise de ces deux principales villes du royaume
de *Mien*, par l'armée mongole, douze tribus des
barbares du sud-ouest de la Chine se soumirent.

Les éditeurs chinois du dernier ouvrage cité
font sur l'un des paragraphes précédents (année
1282), sous le titre significatif de *Réflexions ins-*

tructives (*fǎ ming*) (*), des réflexions qui ne man-
quent pas d'une certaine justesse. « Le fils du Ciel,
« disent-ils, punit, mais il ne fait pas la guerre
« injustement. Les petits princes vassaux font la
« guerre, mais ils n'ont pas le droit de punir.
« Pourquoi aller ravager un pays sur un simple
« rapport ? *Mien* n'avait point commis de fautes.
« Ceux qui sont appelés les « délégués impériaux »
« (*thién ssè*, litt. *délégués célestes ou du Ciel*),
« lorsqu'ils en sont investis, accomplissent le
« mandat impérial (*thién ming*) qui défend l'op-
« pression et la violence (*kin páo*) tout en pres-
« crivant de réprimer les troubles (*tchou louán*).
« On ne doit point, lorsque les troubles ou les
« révoltes ont cessé, faire usage des armes... »

« Maintenant *Mien* qui est une presque ma-
« ritime, et un petit État barbare, dans l'ori-
« gine n'avait fait aucun mal. Aller le combattre
« et le ravager ne peut pas être considéré comme
« un fait glorieux; et, d'un autre côté, se dispen-
« ser de porter la guerre dans un pays ne peut
« pas être considéré comme un déshonneur. *Chi-*
« *tsou* (*Khoubilāi*) crut aux paroles de *Na-tse-su-*
« *ting* (*Naçir-ed-din*) ; e'est pour cela qu'il or-
« donna qu'une armée serait envoyée dans le
« royaume de *Mien*. Oh ! ne suffirait-il pas que
« les délégués du souverain se bornassent à ac-
« complir le mandat impérial dont ils ont été
« revêtus, et ne pussent pas sur de simples
« rapports ? *Mien* n'était certainement pas cou-
« pable ; il n'avait pas donné lieu à être puni. »

Ces Annales chinoises (qui, si elles étaient
traduites intégralement et sans y ajouter des
fleurs de rhétorique comme le P. Mailla et autres,
formeraient plus de vingt volumes in-quarto, en
petit texte), sont ainsi remplies à chaque page de
pareilles réflexions. Et cependant l'édition que
nous possédons a été publiée en 1707, sous la di-
rection et par l'ordre de l'Empereur Khang-hi.
On voit par là que l'histoire, en Chine, a plus de

(*) *Kiowan* 23, fol. 7 v^o. De pareilles réflexions sont données
par eux, après chaque fait historique important.

terre et de tresor et de genz ; et cestui n'estoit encore souz ^a le grant Kaan ; mais puis ne demoura gaires de temps que le grant Kaan les conquesta, et li toli ^b andeus les royaumes ^c que je vous ai ci dessus nommez. Et cest roy de Mien et de Bangala quant il sot ³ que l'ost du grant Kaan estoit à Vocian si dist à soi meismes que il estoit maistre ^d ; et que, il maistre, mettroit à mort tout l'ost du grant Kaan ; à ce que jamais n'eust volenté ^e d'envoier illec son ost.

Si fist ^f cel roy de maintenant grant appareil de genz et d'armes. Et vous dirai comment il ot ⁴ .ij.m. (2,000) oliffans ⁵ moult grans ; et fist faire sus chascun un chasteau de fust ⁶ moult bien fait et fort, pour combatre. Et en chascun chastel avoit jusques à .xij. ou

CXX. — ^a Ms. B. *soubs* ; m. C. *dessoubz*. — ^b Ms. B. *lui tolli*. — ^c Ms. C. *tous les deux royaumes*. — ^d Id. *mestre*. — ^e Ms. B. C. *voulente*. — ^f Manque dans le ms. A.

³ *Sut.* — ⁴ *Eut.* — ⁵ *Éléphants.* — ⁶ *De bois.*

liberté dans ses allures qu'on ne le pense généralement en Europe.

Il résulte des passages de l'histoire chinoise, que nous avons traduits ci-dessus, que la guerre et le combat des troupes mongoles avec celles du roi de *Mien* ou d'Ava, dont parle Marc Pol, doivent se rapporter à l'invasion que fit le roi de Mien du pays de *Young tchang* (*Vocian*), à une époque qui n'est point précisée, mais qui est dite être antérieure à la quatorzième année de la période *tchi yanau*, correspondant à l'année 1277, et non, comme les commentateurs de Marc Pol l'ont généralement pensé, à l'expédition mongole dans le royaume de *Mien*, mentionnée par Gaubil et Mailla sous l'année 1283. La date de 1272, donnée par Marc Pol, peut donc bien ne pas être erronée, d'autant plus que cette date se rapporte, comme il est dit dans le texte, à l'envoi de troupes dans le royaume de *Vocian* et de *Caraïan*, pour préserver ce pays des attaques du roi de *Mien*, et non à l'invasion de *Mien* par l'armée mongole, qui n'eut lieu, sur les rapports de *Naçir-ed-din*, qu'en 1283. De plus la bataille racontée par Marc Pol eut lieu, comme il le dit, avant l'envoi, dans le pays de *Vocian*, du petit-fils de *Khoubilaï-Khaân*, *Esentemour*,

qui fut nommé vice-roi de ce pays, en 1280 seulement, comme on l'a vu précédemment (ch. CXVII, note 1). La date donnée par nos mss. se rapproche donc beaucoup de la date véritable, si elle n'est pas cette date même. Celle de 1282 du texte latin de Grynæus, reproduit par A. Muller, ne peut pas être admise.

C'est donc à tort que les anciens copistes ont donné pour titre de ce chapitre : « *Comment le grant Kaan conquesta les royaumes de Mien et de Bangala*, » lorsqu'il n'est question, dans le texte de Marc Pol, que d'une victoire remportée, dans la province chinoise de *Vocian*, ou *Young tchang*, sur les troupes du roi de *Mien* et du *Bengale*. Le titre du même chapitre est plus exact dans l'ancienne version latine de la Société de Géographie qui porte : *De prælio magno quod fuit inter Tartaros et regem Mien, et de victoria Tartarorum*. C'est aussi à tort que le texte italien de Ramusio porte à la fin du récit de la bataille de *Vocian* : « *Questa giornata fu causa che il Gran Can acquistò tutte le terre del re di Bangala, e Mien, e le sottomise al suo Impero.* » Cette conquête (de *Mien* seulement, et non du *Bengale*) n'eut lieu que plusieurs années après.

à .xvj. hommes pour combatre, bien appareilliez. Et encore y ot ⁴ gent à cheval et à pié bien .lx.m. (60,000). Il fist si bel appareil que bien sembloit qu'il fust puissant seigneur, si comme il l'estoit. Car ce fu bien un ost de faire grant effors de bataille.

Et que vous en diroie je ? Cest roy quant il ot ⁴ fait si grant effors ⁷, si comme je vous ai conté, pour combatre contre les Tatars, si ne fist nulle demourance ⁸ mais tout maintenant ⁹ se mist à la voie ¹⁰. Et tant ala sans aventure trouver, qui à conter face ¹¹, que il vindrent à trois journées près l'ost au grant Kaan, qui estoit adonc ¹² en la cité de Vocian qui est el regne ⁵ de Zardandan, si comme je vous ai autrefois dit ci arriere. Et illec mit son champ ¹³ pour demourer et pour reposer ses genz et son ost.

CHAPITRE CXXI.

Ci dist de la bataille qui fu entre l'ost et le sénéchal au grant Kaan et le roy de Mien.

Et quant le chevetaine ¹ de l'ost des Tatars sot ² certainement ^a que ce roy lui venoit seure à si grant gent, si douta pour ce qu'il n'avoit que .xij.m. (12,000) hommes à cheval. Mais, sans faille, il estoit moult vaillant homme d'armes et sages et acostumez d'armes et de bataille et moult bons chevetaine d'ost ³; et avoit nom Nescraidin ^b (1). Il ordena ^c moult et amonesta bien bien sa gent, et

⁵ Ms. B. *en le regne*; ms. C. *au regne*.

CXXI. — ^a Ms. C. *de certain*. — ^b Ms. C. Le ms. A. *Nescrardin*; le ms. C. *Nescradin*. — ^c Mss. B. C. *ordonna*.

⁷ *Préparatifs*. — ⁸ *Aucun retard*. — ⁹ *Aussitôt*. — ¹⁰ *En campagne*. — ¹¹ *Sans incidents qui méritent d'être racontés*. — ¹² *Alors*. — ¹³ *Camp*.

CXXI. — ¹ *Chef, capitaine de l'armée*. — ² *Sut*. — ³ *Chef d'armée*.

CXXI. — (1) Ce nom du chef de l'armée mongole s'écrit en arabe ناصر الدين *Nâçr el dîn*, que l'on prononce ordinairement *Naçir eddîn* (« l'appui, le soutien de la religion »). L'auteur du *Supplément à l'Histoire des Mongols de Chine*, intitulée *Sou Hoüng kian loü*, qui donne une *Notice* sur ce personnage (k. 38,

fol. 7), dit que celui qui portait ce nom (qu'il écrit : *Na-su-la-ting*, ou *Nasreding*, en prononçant comme on doit le faire dans la transcription chinoise des noms exotiques), était d'une terre étrangère, et qu'il avait assisté avec son père *Maho-mouïh* (Mahmoud) au siège célèbre de *Siàng-gàng* (dont il sera question plus loin, ch. CXLV),

bien pourchassa ⁴ de deffendre son ost et soi ; car il avoit moult bonnes genz d'armes o soi ^d. Et pour quoi vous en ferions lonc compte ? Sachiez que l'ost des Tatars s'en vindrent tuit ensemble .xij.m. à cheval bien montez, au plain de Vocian, à lor anemis ^e. Et illec les attendoient à la bataille (2). Et ce firent il par grant sens et par bon chevetaine que il avoient ; car de joustes ^f ce plain avoit un bois moult grant et moult plain d'arbres. En tel maniere attendoient, les Tatars, leur anemis ^e en ce plain.

Or laissons un poi ^g à parler des Tatars, car bien y retournerons prochainement ; et parlons de leur anemis ^e.

^d Ms. B. avec soi ; ms. C. avec lui. — ^e Mss. B. C. leurs ennemis. — ^f Ms. C. encoste. — ^g Mss. B. C. un pou.

⁴ Prit tous les moyens.

où il s'était acquis beaucoup de gloire. Il avait une grande renommée comme général. On a vu dans les notes précédentes que ce fut sur son rapport, rédigé sans doute à la suite de cette bataille, que Khoubilaï résolut de faire la conquête de Mien.

(2) Selon les Annales de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 61, fol. 26 et suiv.), la ville de *Yoüng-tchâng*, le *Focian* de Marc Pol, n'était qu'un chef-lieu de département (*foü*) qu'habitait l'ancienne tribu nombreuse des *Moüng*, répandue encore aujourd'hui dans la partie méridionale de la province chinoise du *Yün-nân*, sur les frontières du Tibet, dans l'empire Birman, à Siam, et dans la partie septentrionale de la Cochinchine. Les *Moüng* ou *Móng* se sont répandus même jusque dans le *Pégou*, qui est aujourd'hui une possession anglaise, dont ils forment l'ancienne population, et dans les provinces du Martaban. Ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Môn* ; mais leurs voisins les appellent *Talien*, « originaires de *Ta-li* », dans le *Yün-nân* ; ce qui constate pleinement leur identité. Leur langue diffère complètement de celle des Birmanes et des Siamois.

Selon l'autorité chinoise citée (fol. 25), les deux départements de *Yoüng-tchâng* et de *Theng-tchoung* (aujourd'hui *Theng-yüé-tchéou*, « arrondissement » dépendant de la préfecture de *Yoüng*

hâng), formaient une colonie militaire (*kin min thun tien*), composée de 22,105 couples. Les Annales ne disent pas à quelle époque cette colonie fut établie ; mais il est à présumer que ce fut après l'envoi des troupes par Khoubilaï, dans cette province, en 1172 (dont a parlé Marc Pol, dans le chapitre précédent), pour la protéger contre les incursions du roi de *Mien*. Ces faits sont d'une concordance surprenante avec le récit de Marc Pol.

La puissante tribu des *Moüng* de *Yoüng-tchâng* et de l'ancien royaume de *Ta-li*, que l'on nommait, sous les *Thâng*, « Royaume du Midi », *Nân tcháo*, a donné des rois à celui de Siam, lesquels rois, du moins, ont pris le titre de *tcháo* ou *cháo*, pour indiquer leur origine ou leur descendance. En 1257, le gouvernement mongol d'Ogodaï établit dans l'ancienne ville fortifiée des *Moüng* (*Moüng che tching*) de l'arrondissement de *Moüng-hoa*, un « commandement militaire » de mille hommes (*tsien-hoù*) qui dépendait du « commandement militaire » de dix mille hommes (*wén hoü*) de *Ta-li*. (*Yuen sse*, k. 61, fol. 25 v.). Une branche de cette grande tribu, celle des *Lo-lo*, habitait autrefois dans l'arrondissement de *Tcháo* du *Yün-nân* ; c'était l'un des dix « arrondissements » (*kien*, dans la langue de ces tribus) du royaume des *Moüng* (Ib., fol. 26). Elles se rattachent toutes à celles de *Miao-tse*.

Or sachiez que quant le roy de Mien fu sejournez et reposez avec son ost, si se partirent d'illec où il estoient et se mistrent ⁵ à la voie et vindrent ⁶ au plain de Vocian là où les Tatars estoient touz appareilliez. Et quant il furent venuz en cel plain pres de leur anemis, à une mille, si fist appareilliez, le roy, les olifans ⁷ à touz leur chastiaus, et les hommes dessus pour combatre. Et puis ordena ses hommes à cheval et à pié moult bien et sagement, comme sage roys que il estoit. Et quant il ot ordené et accepté ^h tout son affaire, si commença à aler contre ses anemis à bataille. Et quant les Tatars les virent, si firent semblant d'estre de riens esbahis; et se mistrent ⁵ à la voie bien et ordeneement et sagement, contre leur anemis ^e. Et quant il leur furent pres, et que il n'y avoit mais ⁸ que du commencer la bataille : adonc les chevaus des Tatars, quant il virent les olifans, si s'espouvanterent en tel maniere que il ne les povoient avant mener ⁹ vers leur anemis ^e à la bataille; mais s'en tornoient toutes foiz arriere. Et le roy et sa gent atout les olifans aloient touzjours avant sus euls ⁱ.

CHAPITRE CXXII.

Encore de ceste meisme bataille.

Quant les Tatars orent ce veu, si en orent grant ire, et ne savoient que il disoient, ne qu'il deussent faire; car il veoient clerelement ^a que se il ne pooient avant mener ⁱ leur chevaus à la bataille qu'il auroient du tout perdu. Mais leur chevetaine fist comme sage, et comme cil qui tout ce avoit pensé (1). De maintenant ² com-

^h Ms. B. *achepté*. Le texte de la S. G. porte *asetté*, de l'italien *assetare*, « arranger, disposer ». — ⁱ Ms. B. *sur culx*.

CXXII. — ^a Ms. C. *apertement*.

⁵ *Mirent*. — ⁶ *Finrent*. — ⁷ *Éléphants*. — ⁸ *Plus*. — ⁹ *Mener en avant*.

CXXII. — ⁱ *Pousser en avant*. — ² *Aussilôt*.

CXXII. — (1) Dans les autres manuscrits et éditions connues, Marc Pol ne rapporte pas, comme il le fait ici, l'honneur de la manœuvre des Tartares, en présence de l'armée ennemie, à leur général en chef (*Khou thouk*, dans l'histoire chinoise); mais cette manœuvre, qui fut exécutée

avec ensemble et précision, paraît, dans les autres rédactions, avoir été une inspiration spontanée de l'armée elle-même. Ce fait, peu important, nous confirme dans la pensée que notre rédaction a été soigneusement revue par Marc Pol, et rendu par lui plus correcte et plus précise.

manda que chascun descendit de son cheval et que on atachast les chevaux aus arbres du bois qui pres d'euls estoit, et que il meissent mains aus ars³; laquelle chose il sevent bien faire miex^b que gent qui au monde soit. Et il le firent ainssi, et mistrent mains aus ars³ et trairent tant^c de pillas⁴ à ces olifans qui venoient avant, que il en navrerent⁵ et en tuerent la plus grant part, et des hommes aussi, en poi d'eure^d. Et ceus de là en traioient^e aussi aus Tatars; mais les Tatars estoient mielz^f armez, et mielz savoient traire d'ars⁶ que ceus ne faisoient.

Et que vous diroie-je? Sachiez que quant les olifans^f sentirent les angoisses des navreures des pillas⁷ dont il leur en venoit tant comme pluie, si s'en tournerent arriere en fuie; que pour riens du monde ne feussent alé avant^h vers les Tatars. Et s'en aloient fuiant, et si grant noise faisant et si grant bruit, qu'il sembloit que tout le monde deust fondreⁱ. Et se mistrent dedens le bois, et aloient çà et là, rompant leurs chasteaux^j et leur hernois; et gasterent et destruirent⁸ toutes leur choses (2).

^b Ms. B. *mieux*. — ^c Ms. C. *tirerent tant*. — ^d Mss. B. C. *pou d'eure* (*peu d'heures*). — ^e Ms. C. *tiroient*. — ^f Ms. B. C. *mieux*. — ^g Mss. B. *oliphans*. — ^h Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *or* (B. *que*) *riens du monde n'alast avant*. — ⁱ Le ms. C. ajoute : *en abisme*. — ^j Ms. A. *lors chastiaux*.

³ *Aux arcs*. — ⁴ *Javelots, de pila*. — ⁵ *Blessèrent*. — ⁶ *Tirer de l'arc*. — ⁷ *Blessures des javelots*. — ⁸ *Détruisirent*.

(2) Cette même bataille, si bien racontée par Marc Pol, est ainsi déerite dans les Annales officielles chinoises de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 210, fol. 2 v.).

La ressemblance surprenante des deux récits, de sources si diverses, est une nouvelle et éclatante preuve de la véracité de Marc Pol.

« La 14^e année *tchi youan* (1277 de notre ère), à la 3^e lune, les gens de *Mien*, irrités (des sommations qui leur avaient été faites précédemment de se soumettre aux Mongols), résolurent d'envahir les territoires qui bordaient leurs frontières, avec le projet de construire des forts, pour leur défense, dans des lieux escarpés situés dans les pays de *Theng-yüe* et de *Yoüng-tchéang* (le *Vozian* de Marc Pol). En même temps *Hou-*

thou-kl' (*), Mongol du rang de *Wén-hoù*, c'est-à-dire : « chef de dix mille familles », qui commandait dans le « Circuit » de *Ta-li*, fut informé de cette invasion, et il en prévint aussitôt le commandant militaire en second de *Ta-li*, du rang de *Thsién-hoù*, « chef de mille familles », nommé *Go-th-ho-ta* (dans l'ancienne rédaction : *To-lo-to-haï*), en lui donnant l'ordre d'at-

(*) Ce *Hou-thou-kl'* *Sang-eurh* (ou *Sankour*) était alors ministre de la gauche (ministre en second : *Tso tching siang*) de *Khou-bilaï-Khân*. Il fut envoyé dans le *Yün-nân*, pour soumettre les tribus de cette province qui résistaient encore, et repousser les troupes que le Roi de *Mien* devait envoyer à leur secours. Le général *Nâçir-ed-dîn*, dont il est seul question dans Marc Pol, était probablement sous ses ordres, quoiqu'il ne soit pas mentionné dans le récit de cette bataille, fait par les historiens chinois.

Et quant les Tatars virent ce, que les olifans estoient tourné en fuie, et que plus ne retourneroient pour riens du monde à la bataille ; si monterent tout maintenant ⁹ à cheval et alerent seure leur anemis ^k. Et si commencièrent la bataille moult asprement aus espees (3) et aus maces ¹⁰. Et si couroient les uns sus les autres moult fellonnesment ¹¹, et se donnoient moult grans coups ¹, car les genz

^k Ms. B. *leurs ennemis*. — ¹ Ms. A. *cous*.

⁹ *Tout aussitôt*. — ¹⁰ *Massues*. — ¹¹ *Avec acharnement*.

taquer les tribus encore insoumises des *Dents d'or* (*Kin-tchi*), des *Ho-tchang*, de *Fou-piao*, de *Theng-yné*, territoires situés à l'occident de *Young-tchang*. *O-hô* (le chef de l'armée de *Mien*), qui avait déployé ses étendards et sa cavalerie dans le *Nán-tien* (pays situé sur la frontière du Tibet, à l'ouest de *Young-tchang*), avertit aussitôt '*Hou-thou-kl'*' qu'il marchait jour et nuit avec l'armée de *Mien* pour le rencontrer sur le bord d'un fleuve ; que ses troupes se montaient de quarante à cinquante mille hommes, huit cents éléphants et dix mille chevaux. L'armée de '*Hou-thou-kl'*' et de ses généraux s'élevait à peine à sept cents hommes (*). Le général de l'armée de *Mien* fit d'abord combattre sa cavalerie, puis ses éléphants montés, ensuite ses fantassins. Quand les éléphants furent exposés aux traits (des soldats mongols) ils tournèrent le dos en s'enfuyant du lieu du combat, portant de chaque côté leur galerie (de combattants) en se réfugiant dans une grande plantation (ou palissade) de pieux de bambous, aiguës en pointes (**), au milieu desquels quelques dizaines de ceux qui les montaient s'en saisirent pour les percer de coups. »

La suite de la bataille, selon les Annales, fut très-sanglante. Les troupes mongoles poursuivirent celles de *Mien*, jusqu'à plus de trente *li* (environ trois lieues), par des sentiers sinueux et des défilés, en s'emparant de dix-sept forts

que les troupes de *Mien* avaient construits pour la défense de leur territoire et en empêcher l'invasion. Le carnage fut si grand que les « pieds « (les membres épars) des ennemis qui furent « tués dans cette bataille, avec ceux des éléphants « et des chevaux, que l'on put découvrir, remplirent trois grands fossés. A la fin du jour, « '*Hou-thou-kl'*', qui avait été blessé, rallia sa « troupe ; le lendemain, il se remit à la poursuite de l'ennemi qu'il ne put atteindre, et il « rentra dans son campement. » (Ib.)

Un incident à peu près pareil à celui décrit par Marc Pol et les historiens chinois, est rapporté par l'historien persan de l'Inde, Férich-tah, en décrivant la bataille des *Radjás*, ou princes ligués de l'Inde, contre Mahmoud le Gaznévide, l'année 1008 de notre ère : « Les « attaques d'abord heureuses des troupes indiennes, contre le camp retranché de Mahmoud, « devinrent graduellement moins vives ; et Mahmoud, à la fin, découvrit que l'éléphant de son « antagoniste (*Anànda Pàla*) qui s'était avancé « pour profiter de la confusion qui régnait dans « les troupes de Mahmoud, avait été effrayé du « vol des flèches qui tombaient sur lui, s'était « retourné en arrière et avait fui le champ de « bataille. Cet incident frappa de terreur les « troupes indiennes, qui se crurent abandonnées « par leur général, perdirent courage, et enfin se « dispersèrent dans tous les sens. »

(3) Ceci est encore une manœuvre très-habile du chef de l'armée mongole, qui, voyant que sa troupe n'avait plus à craindre le choc redoutable des éléphants du roi de *Mien* ou *Ava*, ordonne d'employer l'arme blanche pour achever la dérouté de l'ennemi.

*) *Kia t'si peh jén*. Le même nombre est donné dans le *Sou Heung kian-lou*, k. 42, fol. 43 v^o. Il ne s'accorde pas avec le chiffre donné par Marc Pol, lequel est plus vraisemblable.

(**) Nous croyons devoir donner ici la transcription de ce passage si curieux par sa ressemblance avec le texte de Marc Pol : *Siang pi hia p'ei, fou t'chen ; léou liang p'ang t'ui ta t'chou thoung t'chi t'chou t'ching*.

le Roy estoient plus que Tatars ; mais il n'estoient pas si bonne gent, ne si usé ¹² de guerre comme les Tatars ; car autrement ne peussent avoir duré ¹³ les Tatars qui estoient si poi de gent contre eus, se ne ce feust. Et or peust l'en ¹⁴ veoir donner et recevoir grans coups ¹ d'espées et de maces ^m, et veoir occirre chevaliers et chevaus et sergians ¹⁵ ; et veoir couper bras et mains et cuisses et testes ; et maint en cheoient ¹⁶ à la terre, mors et navrés ¹⁷ qui jamais ne relevoient, pour la grant presse qui y estoient. La criée et la noise ¹⁸ y estoit si grant d'une part et d'autre que l'en n'y peust pas oïr Dieu tonnant. Et estoit l'estour ¹⁹ et la bataille moult grant et moult pesme ²⁰ et moult perilleuse d'une part et d'autre ⁿ ; mais les Tatars en avoient le meilleur.

Et de mal eure ²¹ fu commencie la bataille pour le roy et pour sa gent, tant en y ot ²² d'occis. Et quant la bataille ot duré jusques à midi, si ne porent plus durer ²³ les genz au roy ^o, à la force des Tatars. Mais se mistrent en desconfiture et tournerent en fuie. Et quant les Tatars les virent desconfiz, si leur aloient derriere chassant et occiant et abatant si malement que ce estoit une pitié ^p à veoir. Et quant il les orent une piece ^q chassiez ²⁴, si ne les voudrent plus suivre ²⁵ ; mais retournerent arriere es bois pour prendre des olifans qui estoient là fous ²⁶. Et leur convenoit taillier ²⁷ les grans arbres et mettre leur ²⁸ au devant pour avoir les (4). Et avec tout ce ne les povoient avoir, se ne fussent les hommes meismes du roy, qui avoient esté pris, qui miex ^r les savoient congnoistre que les Tatars. Et ainssi les prenoient ; car les olifans ont plus grant enten-

^m M. B. *maches*; ms. C. *macues*. — ⁿ Cette phrase manque dans le ms. C. — ^o Ms. B. *le Roy ne sa gent*. — ^p Ms. C. *merveilles*. — ^q Ms. B. *une pieche*. — ^r Id. *mieux*.

¹² *Habités*. — ¹³ *N'auraient pu résister*. — ¹⁴ *Et alors on put*. — ¹⁵ *Serviteurs, valets, domestiques*. — ¹⁶ *Tombaient*. — ¹⁷ *Morts et blessés*. — ¹⁸ *Les cris et le bruit*. — ¹⁹ *Le choc, la mêlée*. — ²⁰ *Cruelle, de pessimus*. — ²¹ *Malheur*. — ²² *Eut*. — ²³ *Résister*. — ²⁴ *Quand ils les eurent poursuivis un certain temps*. — ²⁵ *Ils ne les voulurent plus poursuivre*. — ²⁶ *Qui s'étaient sauvés là*. — ²⁷ *Il leur convenait de couper, d'abattre*. — ²⁸ *Et de les leur mettre*.

(4) Toutes les circonstances de ce récit admirablement raconté doivent faire supposer que Marc Pol fut témoin oculaire de la bataille en question.

dement que nulle beste. Et ainssi en prindrent ²⁹ plus de deux cenz. Et de ceste bataille en avant commença le grant Kaan à avoir moult d'olifans (5). Et en tel maniere fu desconfit ce roy, par le sens et par la maistrise ³⁰ des Tatars ; si comme vous povez avoir entendu.

CHAPITRE CXXIII.

Comment l'en descent une grant vallée.

Quant l'en se part de celle province que je vous ai contée, adonc treuve l'en une grant descendue ¹. Car, sachiez, l'en chevauche .ii. journées et demie toutes fois à déclin. Et en toute ceste descendue n'a chose qui à conter face ; fors seulement qu'il y a une moult grant place là où il treuvent aucune fois grant marche (1) ; car toutes les genz de celle contrée environ y viennent à

²⁹ *Privent*. — ³⁰ *La supériorité; l'habileté supérieure.*

CXXIII. — ¹ *Descente.*

(5) On a vu précédemment (p. 269) que Khou-bilai-Khaân avait employé ces éléphants à transporter, dans les jardins de ses palais, des arbres tout entiers avec leurs racines, que l'on envoyait chercher au loin.

Les éléphants, dont Marc Pol a raison de dire qu'ils ont plus d'entendement que nulle bête, ont joué un grand rôle dans les guerres de l'antiquité. On sait qu'Alexandre eut plusieurs fois à raffermir le courage de ses troupes contre la terreur que leur inspiraient les nombreux éléphants de l'armée de Porus et de Sandrocottus, le Tehan-dragoupta des livres indiens. A la bataille d'Héraclée, Pyrrhus, roi d'Épire, défit les Romains, par la terreur que ses éléphants jetèrent dans la cavalerie romaine. La cavalerie mongole, commandée par un mahométan, Naçir-ed-din, sut mieux se défendre contre les éléphants de Mien, aujourd'hui l'Empire Birman.

CXXIII. — (1) Les ambassadeurs du roi d'Ava qui, en 1833, se rendirent de ce pays à la cour de Pé-king, suivirent, en sens contraire, probablement la même route que Marc Pol. Ils

quittèrent *Ba-mou* sur l'Hrawâdi, aujourd'hui le grand entrepôt de l'Indo-Chine, où affluent les marchands et les marchandises des provinces sud-ouest de la Chine, de Siam, de l'Empire Birman et du Bengale, le 11 du mois d'août. De cette place, les ambassadeurs d'Ava mirent six journées, en gravissant des montagnes avec leurs nombreux bagages, pour atteindre les frontières chinoises de la province du *Yün-nân* ; et ils arrivèrent le 17 à *Yuen-ling*, pays montagneux dans l'intérieur de la frontière chinoise où ils couchèrent, et où ils furent reçus par des délégués chinois que le commandant de la « Direction militaire pour la protection des frontières » de *Loung-tchouen*, avait envoyés au-devant d'eux. Cette « Direction » avait été établie sous les Mongols ; son chef, qui commande à mille hommes, relève d'un autre chef, qui commande à dix mille. Ces mêmes ambassadeurs d'Ava n'arrivèrent à Pé-king que le 3 février 1834. On peut voir leur itinéraire détaillé, traduit du birman par le lieutenant-colonel H. Burney, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, année 1837,

aucuns jours nommés² et tiennent là leur marchiez trois jours la semaine^a. Il changent or pour argent ; car il ont de l'or assez. Il donnent un pois³ de fin or pour cinq pois d'argent fin ; et pour ce y viennent marchans de plusieurs parties qui portent leur argent ; et le portent, si comme je vous ai dit, à or⁴ avec ces genz ; de quoi les marchans font grandement leur prouffit. Et la gent^b de ceste contrée qui portent l'or à tel marchie, sachiez que nus^c ne

CXXIII. — ^a Mss. B. C. *semaine*. — ^b Id. *les gens*. — ^c Mss. B. C. *nulz*.

² *A certains jours fixés*. — ³ *Poids*. — ⁴ *Pour l'échanger contre de l'or*.

vol. VI, part. 2, p. 545 et suiv., et dans le *Chinese Repository*, vol. IX, p. 472 et suiv.

L'importance de cette grande voie de communication par terre pour les marchandises de l'Asie, dont la province de *Yün-nán* est comme le carrefour naturel, n'avait pas échappé aux plus grands empereurs de Chine, à dater du fameux *Thsin-chi Hoang-ti*, l'incendiaire des livres, qui conquiert la Cochinchine l'an 214 avant notre ère (ce royaume est alors nommé « la terre située au-delà du midi » : *Nán-yuè-ti* ; c'est encore aujourd'hui le nom que se donne la Cochinchine : *Nam viet*), soumit la « principauté des éléphants des forêts d'arbres odorants » (*Kouei lin siaug kinn* ; aujourd'hui le *Ji-nán*, « le midi du soleil » ou le *Toïng-k'ang*), la province actuelle de *Kouang-teheou* (Canton), et y déporta une population de cinq cent mille hommes pour les punir de ce qu'ils goûtaient peu son gouvernement (Voir *Thoung kian kang mou*, k. 2, fol. 38 ; — *Li tai ki sse*, k. 20, fol. 23). C'est pourquoi toutes ces contrées ont conservé l'ancienne prononciation de la langue chinoise, modifiée toutefois sur certains points, telle qu'elle existait 214 ans avant notre ère ; et c'est aussi pourquoi la prononciation du chinois en Cochinchine, au Toung-king, dans les provinces de Kouang-teheou et du Fokien, a tant de ressemblance, et se rapproche également beaucoup de celle des Japonais, chez lesquels la langue et l'écriture chinoise furent introduites dans le troisième siècle de notre ère.

On se fera une idée de l'importance commerciale de la voie de communication entre la Chine, par la province du *Yün-nán*, et l'Inde au-delà du Gange, en apprenant que, d'après les meilleures informations anglaises, les exportations de Chine

qui se font par cette frontière, et consistant en soie grège ou manufacturée, s'élèvent annuellement à une valeur de £ 81,000 (2,025,000 fr.) ; celles du thé, du cuivre, des tapis, de l'orpiment ou sulfure d'arsenic, du vif argent, du vermillon, des épiceriers, des fruits, de l'or en poudre, et autres objets, envoyés en échange pour du coton écru, de l'ivoire, de la cire, des cornes de cerfs et de rhinocéros, des pierres précieuses, des plumes, du muse et d'autres articles étrangers à la Chine, s'élèvent à environ £ 228,000 (5,700,000 fr.). La totalité du trafic qui se fait là se monte bien à 12,500,000 fr. L'un des missionnaires américains en Chine, se trouvant à Bamou, fut invité par les marchands chinois à retourner à *Yoüng-tchang* avec la caravane, mais on ne dit pas combien de jours ils mirent pour se rendre à cette destination (Voir *Chinese Repository*, vol. XVIII, p. 597).

Les Anglais ont tellement compris l'importance d'établir des relations, par terre, avec les provinces sud-ouest de la Chine, dont les produits n'arrivent que difficilement aux ports maritimes de Canton et de Chang-hai, qu'ils ont formé le projet de construire un chemin de fer partant de Rangoum, port de la province anglaise du Pégou, et allant jusqu'à la ville chinoise d'Es-mok (*Ssz-nao*, département de *Pou-rih*, dans le *Yün-nán*) en traversant l'Empire Birman, dans une longueur de 500 milles (environ 90 myriamètres) ; ce qui abrégerait la distance actuelle du transport des marchandises chinoises d'environ 1,500 milles ou 268 myriamètres, et par conséquent diminuerait de beaucoup le fret de ces mêmes marchandises. On ne sait encore si le souverain birman consentira à sa réalisation.

puet savoir leur maisons, pour ce que il demeurent en lieux desvoiables⁵ pour paour de males gens ; si que nul ne leur puet mal faire, tant ont leur habitations en lieux fors⁶ et sauvages. Et ne vuelent que nus voise^a avec eus pour savoir les.

Et quant l'en a chevauchie ces .ii. journées et demie à declin, si treuve l'en une province qui est vers midi, et est assez prochain^e d'Inde. Et est appellée, celle province, Amien (2). L'en

^d Ms. B. *nulz voist*; ms. C. *nulz aille*. — ^e Ms. C. *en la confine*.

⁵ *Écartés des routes*. — ⁶ *Lieux fors*.

(2) 緬 Mien, « le pays de Mien, ou 緬 國 Mien kouë, le « royaume de Mien », ainsi qu'on le trouve écrit dans les livres historiques et géographiques de la Chine.

« Le royaume de *Mien*, disent les Annales de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 210, fol. 1-6), est situé dans le pays des barbares du sud-ouest (de la Chine : *Sí-nán í*). On ne sait pas combien il y a de tribus. Son territoire est contigu avec celui de *Ta-lí* (Voir ci-devant, ch. CXVIII), et il n'est pas très-éloigné de *Tching-tou* (ch. CXIII). De plus on ignore combien il a de *li* carrés d'étendue. Les gens du pays habitent dans des villes fortifiées, des bourgs, des villages et des cabanes au milieu des champs. Ils se servent de chevaux et d'éléphants pour monture, de larges radeaux en bambous joints ensemble pour passer les rivières. Pour les lettres et placets qu'ils présentent au souverain, ils emploient des feuilles d'or sur lesquelles ils ont tracé leurs caractères. En second lieu, ils emploient du papier et des feuilles d'aréquier. Ce n'est que depuis que l'on a traduit leurs documents (adressés à l'Empereur de la Chine) que l'on a entretenu des relations avec eux.

« La 8^e année *tchi-youan* de *Chi-tsou* (Khou-bilai en 1271), le commandant militaire des troupes mongoles, établies dans la « Direction de protection et de défense » des « Circuits » de *Ta-lí*, de *Chen-chen* et autres, *Khi-tha-te-to-in* envoya un exprès dans le (royaume de) *Mien* pour inviter le roi de ce pays à se reconnaître tributaire (du nouvel Empire mongol). »

Après de nombreuses négociations qu'il serait trop long de rapporter ici et des provocations de part et d'autre, les Annales citées rapportent la bataille que Marc Pol a racontée dans les chapitres 121 et 122 qui précèdent, où nous avons donné la traduction du récit chinois tellement conforme à celui de Marc Pol qu'on les croirait traduits l'un de l'autre. Les Annales rapportent aussi l'expédition de Naçir-ed-din (dont le nom est écrit par les nouveaux éditeurs : *Ni-ya-sse-losing*) contre Mien, expédition qui ne comprenait que 3,840 hommes, et qui eut lieu à la 10^e lune de l'année 1277. Ce nouveau général en chef de l'armée mongole pénétra jusqu'à la ville de *Kiang théou* (à 23° de lat.) sur l'Irawadi, qu'il somma de se rendre. Mais cette ville, qui avait été récemment entourée de nombreuses fortifications, opposa une forte résistance, et la grande chaleur du climat, disent les Annales, força l'armée mongole à se retirer. Ce ne fut qu'en 1283 (20^e année *tchi-youan*), à la 11^e lune, qu'une nouvelle année mongole attaqua le royaume de *Mien*, et qu'il fut soumis. Voici comment cette conquête est rapportée dans les Annales (*Yuen sse*, k. 210, fol. 4):

« La 20^e année *tchi-youan* (1283), à la 11^e lune, les chefs de l'armée mongole attaquèrent *Mien* et le conquièrent. Antérieurement le prince *Säng-o-klí-ta'lv*, premier ministre ; *Tai-pou*, sous-secrétaire d'État, et *I-klí-tè-tsi*, reçurent l'ordre, par un édit impérial, de faire une expédition contre *Mien*, et de le punir de ne pas avoir voulu reconnaître la suzeraineté du nouveau souverain de la Chine. Cette même année, à la 9^e lune, une grande armée partit de la ville de

chevauche .xv. journées^f par moult desvoiables lieux^g et par grans boscages là où il a olifans et unicornes assez ; et autres bestes sau-

^f Ms. C. Les mss. A et B. portent .v., ce qui est une erreur de copiste, comme on le voit au chapitre suivant. — ^g Ms. A. *lieux*.

Tchoung-khing (aujourd'hui *Yün-nán fou*, capitale de la province du *Yün nán*). A la 10^e lune, elle arriva dans le *Nán-tien* (territoire méridional sur la frontière du Tibet). *Tai-pou* fit passer son armée par le territoire de *Lo-pie*. A la 11^e lune *Sâng-o-kl'-ta'-rh* ordonna à *I-kl'-tè-tsi*, de prendre la voie du fleuve *Ho-sèh*, de pénétrer dans le fleuve *Tchün-si'-o-hô* (« fleuve 'O-hô, coulant à l'ouest du campement militaire ») ; d'y faire construire deux cents bâtiments de transport (*) pour descendre le fleuve avec ces bateaux, et arriver jusqu'à la ville de *Kiang-théou*, afin de décider l'affaire. Les gens de *Mien* firent aussi arriver par les voies fluviales de *Piao-tien* (pays de *Piao*) des soldats pour arrêter sa marche ; mais ces derniers s'étant joints à l'armée de *Tai-pou*, celui-ci ordonna à tous ses généraux de se partager le territoire à envahir et de s'en emparer. La ville fortifiée de *Kiang-théou* fut prise et saccagée ; on y fit périr plus de dix mille hommes. Le chef de l'état-major général de l'armée mongole (*piè ling tou yuén sse*) *Ai-chigan* s'empara de tout le territoire avec des troupes, et requit de nombreuses provisions en nature et autres pour subvenir à leurs besoins. Le commandant en chef de l'armée expéditionnaire envoya un de ses officiers à l'Empereur (*Khoubilâi*) pour lui porter la Carte du royaume (*Yü ti tou*) qu'il venait de conquérir. »

A propos de la dernière phrase du récit des Annales chinoises, nous ne pouvons nous empêcher de faire un rapprochement curieux. On lit dans le Catalogue de vente des livres rares et précieux du Cabinet de M. Firmin Didot, faite en 1811, sous le n^o 218, art. 26 : « Carte topographique sur soie, enluminée, de trois pieds « six pouces sur deux pieds, faite pour l'usage « du premier ministre envoyé pour soumettre

(*) Ce fait de l'existence de plusieurs affluents du haut *Irawadi*, dans lesquels les Chinois firent construire leurs nombreux bâtiments de transport, est à remarquer. Il pourrait mettre sur la voie de communications régulières par eau entre l'Empire Birman et la Chine.

« les révoltés de *Mien*, et en prendre le roi dans « Ava, sa capitale. »

[Note]. « Cette Carte est chargée des explications françaises du P. Amiot, adressées à M. Bertin, et la phrase suivante peut faire juger du degré d'intérêt qu'elle offre : « Monseigneur, « persuadé que vous ne sauriez me compromettre, j'abandonne sans peine à votre discrétion « cette carte, qui est unique, même ici. »

C'était un usage observé en Chine, dès l'antiquité, que lorsqu'un pays était conquis, la première condition de paix imposée par le conquérant, était la remise, entre ses mains, de la Carte du pays soumis, laquelle carte était aussitôt offerte à l'Empereur, comme le plus important et le plus beau trophée, et déposée ensuite dans les archives de l'Empire. Il est très-probable que la Carte de *Mien*, qui était passée du cabinet de M. Bertin dans celui si précieux de M. Firmin Didot père (et qui se vendit la minime somme de 32 fr. !), était la même que celle dont il est question dans les Annales de la dynastie mongole ; tout au moins e'n était une copie fidèle. De quelle importance ne serait-il pas de retrouver aujourd'hui cette carte !

Les Annales officielles mongoles citées donnent ensuite beaucoup de détails sur les résultats de cette première invasion de *Mien*, qu'il serait trop long de reproduire ici ; notre but n'étant pas de faire connaître tous les faits historiques qui se rattachent à ceux racontés par Marc Pol, mais bien les faits qui confirment ses propres récits. Beaucoup de personnes, sans doute, trouveront que nous avons déjà donné trop de développements à nos remarques. Notre tâche eût été plus facile d'en donner moins. Nous ne craignons pas d'avoir beaucoup d'imitateurs.

Nous dirons seulement encore que le Supplément à l'histoire des Mongols de Chine (*Souh Houg kiau lou*, k. 42, fol. 44) ajoute : « Après « le sac de *Kiang-théou*, un exprès fut envoyé « au roi de *Mien* pour l'engager à se soumettre. « Ce roi ne voulut pas y consentir. Alors l'ar-

vages assez. Hommes ne habitations n'y a ; et pour ce vous lairons de ce divers lieu sauvage à conter ; car il n'y a chose qui à ramenevoir face. Et vous conterons d'une estoire^b si comme vous pourrez oïr.

CHAPITRE CXXIV.

Ci dit de la dite cité de Mien, qui a .ij. tours, l'une d'or et l'autre d'argent.

Et quant l'en a chevauchie ces .xv. journées par si desvoiables lieux, et que il convient aus cheminans porter leur vitaille, pour ce qu'il n'y a nulle habitation de gent, si comme je vous ai dit, si treuve l'en adonc la maistre cité de ceste province de Mien, laquel cité nommée est aussi Amien (1), qui moult est grant et noble, et

^b Le ms. C. *histoire*.

« mée mongole s'avança jusqu'à la ville capitale
« de *Tai-koung* (*Kien tou Tai-koung tchiung*),
« qu'elle attaqua et dont elle s'empara. Après la
« prise de cette ancienne capitale, qu'elle mit à
« contribution, et dont elle fit son quartier gé-
« néral, douze tribus des *Kin-tchi* ou *Dents d'or*
« se soumirent en même temps. »

Les Annales indigènes de l'Empire birman actuel (l'ancien royaume de *Mien*), dont le lieutenant-colonel Burney a donné des extraits dans le *Journal asiatique* de Calcutta (année 1837, t. I, p. 121), confirment également le récit de Mare Pol. On y lit : « En l'année 1281, pendant
« le règne de *Nara-thi-ha-padé*, le 52^e roi de *Pa-*
« *gan*, l'empereur de la Chine envoya une mis-
« sion pour demander des vases d'or et d'argent
« comme tribut ; mais le roi ayant mis à mort
« toutes les personnes qui composaient la mis-
« sion, une puissante armée chinoise envahit le
« royaume de *Pagan*, prit sa capitale en 1284 (*),
« et poursuivit le roi, qui s'était réfugié à *Bas-*
« *sein* (ville du royaume d'Ava ou de *Mien*),
« jusqu'à un endroit sur l'*Irawaddi*, au-dessous
« de *Prôme*, appelé le *Taroup-mô*, ou, le « point

« d'arrêt des Chinois » que l'on voit encore aujour-
« d'hui. L'armée chinoise fut obligée de se retirer
« par suite du manque de subsistances, etc. »

CXXIV. — (1) Au temps de Mare Pol, et de la conquête de *Mien* par les Mongols, ce royaume avait cinq villes principales que l'on nommait : *Kiang-théou*, sur l'*Irawaddi*, la plus rapprochée de la province chinoise du *Yün-nân*, où se trouve aujourd'hui *Koun-toung myô* (la « ville » de *Kuun-toung*) non loin de *Bawô*, le grand marché indo-chinois ; *Tai-koung*, aujourd'hui *Ta-goung*, l'ancienne capitale du royaume de *Mien* ou *Ava*, l'ancienne *Ma-laï* ou *Ma-raï* (*Amara-poïwa*, la ville d'*Amara*, c'est-à-dire : « de l'immortel », en langue sanskrite) ; « *Ngan-tching*, et *Pou-kanmien*, aujourd'hui *Pakhan-uge* ». La capitale de ce même royaume que Mare Pol nomme dans nos mss. *Amien*, dans les autres *Mieu*, du nom du pays même, est *Tai-koung*, l'ancienne *Paghau*, appelée « capitale primitive » (*kien toï*) dans le *Supplément* à l'histoire des Mongols cité. On pourrait supposer toutefois que cette capitale, avec ses *tours d'or et d'argent*, c'est-à-dire des *stouïpas*, tombeaux bouddhiques, devait être plutôt la nouvelle *Pagan*, où l'on trouve encore aujourd'hui des ruines de temples et de monastères bouddhiques de la plus grande magnificence (Voir les ouvrages du colonel Symes, de

* Les Annales chinoises, traduites ci-dessus, disent que la conquête de *Mien* eut lieu à la onzième lune de la vingtième année *tchi youan*, ou 1283, ce qui correspond au mois de janvier-fevrier de 1281.

est le chief¹ de ceste province. Les genz sont idolastres² et ont langages par eus³; et sont au grant Kaan. Et en ceste cité a une

CXXIV. — ^a Mss. A. B. *ydres*.

CXXIV. — ¹ *La capitale*. — ² *Ont une langue qui leur est propre*.

Crawford, et celui plus récent du capitaine Henry Yule : *Narrative of the mission to the Court of Ava*, in 1855, 1 v. 4^o, 1858, avec planches). Mais cette dernière ville est située à 21° 15' environ de latitude nord, sur l'*Irawádi*, au-delà du *Taroup-myó* ou « point d'arrêt des Chinois »; tandis que *Tai-koung*, l'ancienne *Pagan*, est située à 23° 25' de latitude, aussi sur l'*Irawádi*, mais plus rapprochée des frontières chinoises de près de deux degrés. D'ailleurs, la *Pagan* moderne dans laquelle on voit encore, et aux environs, de magnifiques temples bouddhiques, dont le capitaine Yule a donné la description, ne peut pas être celle dont parle Marc Pol, car il n'aurait pas manqué de les décrire, à moins que leur construction ne soit postérieure à la conquête mongole, ce qui est peu vraisemblable.

La description que fait Marc Pol des deux tours, en forme de dôme, toutes dorées et argentées à l'extérieur, et la destination qu'il leur attribue, ne laissent aucun doute que ces monuments n'aient été, comme nous l'avons dit, du nombre de ces *Stoupas* ou *Topes* que l'on a découverts successivement, depuis une trentaine d'années, dans toutes les régions de l'Asie où le bouddhisme a été florissant : au Népal, dans l'Afghanistan et le Pendjab, et jusque dans l'Asie centrale, comme on peut le voir dans les relations de voyages des pèlerins bouddhistes. Leur grandeur et leur richesse dépendaient de la position de ceux pour qui ou par qui ils avaient été érigés. C'est dans plusieurs de ces *Stoupas* ou *Topes* que l'on a fait de nos jours, en les fouillant, les plus belles découvertes en numismatique, lesquelles découvertes ont permis de reconstruire la série à peu près complète des rois indo-scythes et grecs de la Bactriane, qui professaient la religion bouddhique.

M. Yule, décrivant un de ces monuments qu'il rencontra en se rendant de la nouvelle *Pagan* à la capitale actuelle des Birmanes, *Amarapouira*, dit (p. 63) : « C'est un solide et énorme dôme, avec un clocheton, mais sans flèche, élevé sur trois

bases ou terrasses circulaires. La masse du dôme a un diamètre d'environ cent pieds. Les bases conservent encore des traces de dorures, et probablement, à un temps donné, toute l'énorme masse était dorée. Le soubassement est entouré de niches renfermant des *Gautamas Bouddhas*, au nombre de deux cent quarante. Le tout s'élève sur une plinthe d'environ un pied de haut, et sur le bord de cette plinthe se trouve une clôture en forme de palissade de piliers en pierre sculptée, ayant chacun leur cime taillée en creux, apparemment pour contenir une lampe (plutôt de la naphte très-commune dans le pays). Le nombre de ces piliers, qui s'élèvent à environ six pieds de terre, et ont huit pouces de diamètre, est de 196 sur chaque côté, ce qui fait 784 en tout. Lorsque la lumière de toutes ces lampes était projetée sur la circonférence dorée du monument, l'effet produit devait être des plus grands. »

On peut consulter, sur cette espèce de monuments, l'ouvrage du major Alexandre Cunningham, intitulé : *The Bilsa Topes, or Buddhist monuments of central India*, London, 1854, 1 vol. in-8^o avec 33 planches.

Le colonel Symes, en parlant des pagodes de la nouvelle *Pagan* (*Ambassy to Ava*, p. 189), dit : « Autour de l'extrémité inférieure (du grand temple de *Cloumádou*) sont suspendues de nombreuses clochettes qui, étant agitées par le vent, forment un carillon continuel. Le clocheton est doré, et on dit que le roi est dans l'intention de faire dorer toute la flèche qui le domine. Toutes les pagodes plus petites sont ornées de clochetons ou d'ombrelles proportionnées à leur grandeur, qui sont pareillement entourées de petites clochettes. »

On ne voit plus, de nos jours, ces monuments couverts de plaques d'or ou d'argent, comme du temps de Marc Pol; l'or et l'argent sont devenus des métaux trop précieux, et que leur destination sacrée sauverait difficilement de l'avidité des conquérants actuels, moins scrupuleuse, sans doute, que celle de Khoubilaï-Kháan. On en a

si riche chose et noble comme je vous dirai. Car il fu voir³ que jadis ot⁴ en ceste cité un roy riche et puissant. Et quant il vint à mort⁵, si commanda que, sus sa tombe, fussent faites deux tours : l'une d'or et l'autre d'argent, en tel maniere, si comme je vous dirai. Elles sont faites de pierre, et puis est couverte, l'une d'or, bien espes un doit⁶ ; si que toute la tour semble d'or. En la maniere de celle d'or est l'autre faite ; si qu'elle semble aussi toute d'argent^b. Chascune tour est bien grosse .x. pas, et grosse tant comme il convient à la hautesse⁷. Et dessus sont toutes reondes^c, tout plain reont⁸, de campanelles dorées⁹, à celle d'or, et argentées, à celle d'argent. Et toutes fois que le vent fier¹⁰ entre elles, si sonnent. Et les fist faire, ce roy, pour sa grandeur^d ; car c'est une des plus belles choses du monde à veoir que ces tours. Si sont bien faites et belles et nobles et de grant vaillance¹¹. Et quant le soleil les touche¹⁰, si rendent moult grant clarté et les voit l'en de moult

^b Ces deux dernières phrases manquent dans le ms. B. — ^c Ms. C. *rondes*. — ^d Id. *pour sa grandescence et pour s'ame* (son âme).

³ *Vrai*. — ⁴ *Il y eut*. — ⁵ *Quand il mourut*. — ⁶ *Bien de l'épaisseur d'un doigt*. — ⁷ *Hauteur*. — ⁸ *Rond*. — ⁹ *Clochettes dorées*. — ¹⁰ *Frappe*. — ¹¹ *Valeur*.

vu plus d'un exemple. Aussi n'emploie-t-on plus guère à ces objets que le clinquant.

Le grand respect des morts et des sépulcres, qui existe généralement chez les peuples orientaux et principalement chez les Chinois, n'y a pas toujours été observé, comme par Khoubilaï, selon Marc Pol. Le compétiteur du fondateur de la dynastie des *Han*, par exemple, après avoir pris la capitale des *Thsin*, livra aux flammes et au pillage cette riche cité, ainsi que le palais des empereurs, et le *Tombeau de Thsin-chi-hoang-ti*, que ce dernier avait fait construire avant sa mort, sur le mont *Li*, avec la plus grande magnificence (Voir notre *Description de la Chine*, t. I, p. 230-231). Khoubilaï eut plus de respect pour le tombeau d'un roi étranger, dont il avait conquis les États, que le général *Hiang-yu* pour celui du célèbre empereur des *Thsin*. Il est vrai que le roi de *Mien* n'avait pas persécuté les lettrés et brûlé les livres bouddhiques, dont il professait la doctrine comme

Khoubilaï. Cela put bien contribuer à préserver les coupoles d'or et d'argent de son tombeau, qui n'ont pas été moins enlevées par la suite. Les révolutions et les conquêtes ont semé de ruines la surface de la terre. Les *Topes* de la Sibérie, comme les tombeaux de Ninive et les pyramides d'Égypte, ont été ouverts et fouillés, et c'est dans leur sein que la science moderne a pu recueillir quelques souvenirs épars des anciens temps.

Le motif que Marc Pol attribue à Khoubilaï pour faire la conquête de *Mien*, celui de donner une occupation aux nombreux *jongleurs* et *baladins* qui étaient à sa cour, n'est pas sérieux. Ces individus, originaires sans doute de l'Indo-Chine et du Tibet, où leur art est encore très-cultivé, avaient pu donner au souverain mongol de la Chine une idée assez avantageuse des richesses de ce pays pour lui inspirer le désir d'en faire la conquête, et de les employer comme guides. Voilà tout.

loings. Et sachiez que le grant Kaan les conquesta en ceste maniere.

Il fu voir que, à la court du grant Kaan si avoit une grant quantité de juggleours et d'entregeours ¹²; si leur dist un jour que il vouloit que il allassent conquerer ceste dite province de Mien; et que il leur donra ¹³ bonne aide et bon chevetaine. Ceus responderent que il le feroient volentiers. Si leur fist appareillier, le seigneur ^e, tout ce qui à ost affiert ¹⁴. Et leur donna chevetaine, et autre compaignie de genz d'armes; et se mistrent en la voie; et tant alerent qu'il vindrent en celle contrée et province de Mien. Et la conquistrent ^f toute. Et quant il trouverent en ceste cité ces deux tours d'argent et d'or que je vous ai dit, si se merveillierent moult; et manderent au grant Kaan le fait; et ce qu'il vouloit qu'il feissent ^g de ces deux tours, pour le grant avoir qui dessus estoit. Et le grant Kaan, qui savoit bien que celui l'avoit fait faire pour s'ame ^h, et pour ce que l'en l'eust en remembrance de lui de puis sa mort, si dist qu'il ne vouloit pas qu'il fussent deffaites; mais qu'il les laissassent en la maniere qu'il estoient. Et ce ne fut pas merveille, pour ce que je vous di que nul Tatar du monde ne touche mie volentiers nulle chose du monde qui touche mort.

Il ont en ceste province olifans, et bues ⁱ sauvages assez et biaux cers ^j, et dains et chevriaus; et d'autre maniere de sauvagine ^k ont assez (2).

^e Id Ms. B. *le grant Kaan*. — ^f Ms. C. *la conquistèrent*. — ^g Ms. C. *qu'il deussent faire*. — ^h Id. *son ame*. — ⁱ Ms. B. *asues*; ms. C. *buefz*. — ^j Ms. B. *cerfs*. — ^k Mss. C. *bestes sauvages*.

¹² *Jongleurs et baladins*. — ¹³ *Donnera*. — ¹⁴ *Tout ce qui convient à une armée*.

(2) On a vu par le récit de la bataille du roi de Mien avec les troupes chinoises que les éléphants devaient être fort nombreux dans ce pays pour qu'il en eût une si grande quantité dans ses armées. Quant aux autres animaux, ils doivent y être aussi très-nombreux, le pays étant couvert de montagnes et de forêts.

Les habitants de Mien, ou Ava, étaient idolâtres, c'est-à-dire *bouddhiques*, adorant les idoles

de Bouddha, représenté sous diverses formes dans les temples et les pagodes qui lui étaient et lui sont encore consacrés. Leur *langue*, à l'exception des nombreux mots sanskrits, ou plutôt *pâlis*, introduits avec la religion bouddhique, est une langue *par soi*, comme dit Marc Pol. Selon le lieutenant Thomas Latter, de l'armée anglaise du Bengale, qui en a publié une savante grammaire (*A Grammar of the language of Bur-*

Or vous ont conté de ceste province de Mien ; si vous conterai ores d'une autre province qui est appellée Bangala, si comme vous pourrez oïr par cy dessous.

CHAPITRE CXXV.

Ci dit de la province de Bangala (1).

Bangala est une province vers midi, qui à .m.cc.lxxxx. ans^a de Crist, quant ledit messire Marc Pol estoit à la court du grant Kaan, encore ne l'avoit conquestée ; mais toutes fois y estoient, ses ost^b, alez pour conquerer la. Et sachiez que ceste province a langage par soi et sont tres mauvais^c ydolastres (2). Il sont assez prochain

CXXV. — ^a Ms. A. B. m.cc.lxxx. (1280); ms. C. m.c.lxxxx (1190); ce qui est une faute de copiste, pour 1290. Le texte français de la S. G. porte 1290, et la version latine : *Anno Domini m.cc.lxxx.* L'ancienne version italienne de La Crusca porte aussi : « Negli anni Domini mille-dugento-novanta. » Nous n'avons donc pas hésité à écrire 1290 dans notre texte. — ^b Ms. A. olz. — ^c Ms. C. pesmes; de *pessimus*.

mah, Calcutta, 1845, in-4°) « le caractère spécial
« de la langue birmane (ou de *Mrän*, que l'on
« prononce aussi *Myen*) est que ses racines et
« tout son système sont *monosyllabiques* ; c'est
« ce qui la sépare, d'une manière tranchée, de
« tout rapport de connexion avec aucune des lan-
« gues de l'Ouest, comme le *Pâli* et le *Sanskrit*,
« qui sont *polysyllabiques* dans leur structure.
« Cependant, lors de l'introduction de l'alphabet
« *Pâli* et de la littérature de l'Hindoustan, un
« mélange nombreux de termes, tirés de ce dia-
« lecte, y prit place ; mais ils sont restés aussi
« distinctement étrangers de nos jours qu'ils l'é-
« taient lors de leur introduction.

« On en a fait usage dans les ouvrages birmans
« pour exprimer les idées métaphysiques appar-
« tenant à cette psychologie abstruse du boudd-
« dhisme actuel (celui de Gautama), que ni le
« birman, ni aucun des dialectes des nations
« modernes, n'est capable de reproduire. Ex-
« cepté dans un petit nombre de cas isolés, les
« mots *pâlis* ne sont jamais employés dans la
« conversation commune. » (p. 11).

CXXV. — (1) *Bangála* (dans les anciens livres
sanskrits, *Bangá*, ou *Banga-Dés'á*) est la véritable

orthographe du mot *Bengale*, qui désigne aujour-
d'hui une contrée bien connue de l'Inde, à l'ouest
de l'empire birman, auquel il est contigu. Nous
n'avons trouvé, ni dans les Annales officielles des
Mongols de Chine, ni dans le *Supplément* à ces
Annales, aucune trace de la conquête du Ben-
gale par Khoubilai-Khaân ou ses successeurs. Il
est vrai que Marc Pol dit bien que, « lorsqu'il
« était à la cour du grand Khaân, en 1290, il ne
« l'avait pas encore conquis ; mais que, toute-
« fois, ses armées y étaient allées pour le con-
« quérir. » Il n'y a pas d'in vraisemblance à cela,
au contraire ; mais les tentatives faites par l'ar-
mée de Khoubilai ayant, sans doute, échoué, les
historiens chinois les auront passées sous silence.

Nous avons ici une date précise, celle de 1290,
qui déterminerait, pour nous, la limite extrême
du séjour de Marc Pol à la cour du grand Khaân,
si on pouvait la prendre à la lettre ; mais son dé-
part de Chine dut n'avoir lieu qu'en 1291, ou
même en 1292, comme on le fera voir ailleurs.

(2) Le Bengale fut deux fois envahi et saccagé
(en 1017 et 1018) par Mahmoud le Gaznévide ; et,
en 1203, il fut de nouveau envahi par une armée
mahométane partie de Déhli, sous le comman-

d'Ynde. Il y a escoliers assez^d; si que tous les barons qui les ont, si les ont de ceste province (3). Il ont bues^e qui sont si haut comme olifans^f, mais non pas si gros (4). Il vivent de chars et de lait^g et de ris. Il ont coton de quoi il font granz marchandises. Il ont espices, garingal, gingembre, sucre et de maintes autres espices assez (5). Et y viennent les Yndiens querre² de leur escolliers^h que

^d Ms. C. Les mss. A. B. *esclavez*. Le texte fr. de la S. G. porte : *escules*; la version latine : *hernosi*, et l'éd. fr. illustrée *eunuques*. Ramusio a *maestri*; ce qui s'accorde avec notre ms. C. et la suite du texte. — ^e Ms. B. *buefs*. — ^f Ms. C. Les mss. A. et B. *bucles* (bœufs, de *buculus*). — ^g Mss. A. B. *lars*. — ^h Mss. A. et B. Le ms. C. *escoilliez* (angl. *scholars*).

CXXV. — ¹ *De viande et de lait*. — ² *Chercher*.

dement de l'un des généraux du sultan *Ghiâth-ed-din Ghôri*, qui prit la capitale et soumit la plus grande partie de ce royaume. Depuis cette époque, ce pays fut régi par des gouverneurs, envoyés de Déhli, jusqu'en 1340, année dans laquelle il reconquit son indépendance. Ce serait donc pendant la période où le Bengale était une province dépendant des sultans de Déhli, que Khoubilaï-Khaân aurait eu le dessein de le conquérir. Le souverain du Bengale se nommait, à cette époque, *Naçir-ed-din Baghra*. Cf. Ibn Batoutah, t. III, p. 174-175, 177-179; et t. IV, p. 213.

Le *bengali* est un idiome qui se rapproche beaucoup du sanskrit, l'ancienne langue sacrée de l'Inde, et qui en dérive. Seulement les invasions que le Bengale a successivement subies, ont introduit, dans l'ancienne langue, beaucoup de mots nouveaux, qui en font un dialecte à part. Marc Pol dit que les habitants du *Bangala* sont de *mauvais idolâtres*, « sont pessimi idolatra », comme dit l'ancienne version latine; c'est qu'ils ne suivaient pas la religion bouddhique, dont les sectateurs ne sont partout nommés qu'*idolâtres* par Marc Pol, mais la religion brahmanique, intolérante et exclusive, avec ses castes et ses systèmes de dévotions et de mortifications qui deviennent un lent suicide. Marc Pol, par un seul mot, les a donc bien caractérisés.

(3) Il est probable qu'il est question dans cette phrase, mal rendue dans la plupart des manuscrits, de la classe des Brâhmanes, dont la principale occupation est l'étude ainsi que l'enseignement de la religion brahmanique. « Les

moyens réguliers de subsistance pour un Brâhmane, dit Colebrooke (*Enumeration of Indian Classes*, dans ses *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 186, dont celui qui écrit ces lignes se félicitera toujours d'avoir pu décider l'illustre auteur à en faire la publication), sont d'assister au sacrifice, d'enseigner les *Védas* et de recevoir des dons; pour un *Kchatriya*, de porter les armes; pour un *Vais'ya*, de faire le commerce, de soigner les troupeaux, et de se livrer à l'agriculture; pour un *Soidra*, de servir les classes plus élevées... Les Brâhmanes du Bengale sont descendus de cinq prêtres, appelés de *Kányakubdja* (Kanodje, dans la province d'Agra) par *Adis'wara*, roi de *Gaura* (le Bengale), que l'on dit avoir régné environ neuf cents ans après le Christ... De ces ancêtres sont sorties non moins de *cent cinquante-six familles*, dont la prééminence fut fixée par *Ballâla Sêna*, qui régna dans le onzième siècle de notre ère. Ces familles sont maintenant dispersées dans tout le Bengale; mais elles ont conservé les distinctions fixées par *Ballâla Sêna*. »

(4) L'espèce de bœuf dont il est ici question serait, selon Marsden (n. 883), non le buffle, mais le *goyal*, ou *bos gavaeus*, qui est très-commun, à l'état sauvage, dans quelques districts de l'est du Bengale, et qui peut seulement, dans un sens figuré, être comparé à l'éléphant. M. Colebrooke l'a amplement décrit dans le huitième volume des *Asiatic Researches*, p. 487.

(5) Les principales productions naturelles du Bengale sont, en effet, le *coton*, le *sucre*, le *gingembre*, le *galanga* (*garingal* dans notre texte),

je vous ai dit ; et esclaz¹ et esclavaz³ qu'assez ont prins d'autres provinces, contre qui il ont guerre, et les vendent aus Yndiens et aus autres marchans qui les meinent vendre parmi le monde (6).

Autre chose n'a en ceste contrée qui à ramentevoir face ; et pour ce nous en partirons et dirons d'une autre province qui est appellée Cangigu.

¹ Ms. C. *esclaz et esclaves.*

³ *Esclaves mâles et esclaves femelles.* Le texte français de la S. G. porte (p. 145) : « Et sachiez que les marchant achatent en cest provence *esclaves* et *esclaus* ascz, et puis les moient a vendre por maintes autres pars ; » confondant ainsi les *écotiers* et les *esclaves* faits à la guerre. L'ancienne version latine est plus correcte ; elle porte (p. 410) : « Ad istum locum veniunt multi *slavi*, et mercatores vendunt et emunt multos, et castrant eos, et postea ducunt eos ad vendendum ad alia loca. » Le texte de Ramusio a développé eette dernière version qui ne se trouve pas dans nos mss. et qui nous paraît être une fausse interpolation.

qui ressemble beaucoup au gingembre, selon d'Acosta ; toute espèce d'*épiceries* et de drogues médicinales.

Le *coton* est cultivé dans l'Inde depuis l'antiquité ; il porte le nom de *karpāsa* ; et on le trouve cité sous ce nom dans Quinte-Curce, qui dit, en parlant des Indiens (L. VIII, e. XIX) : « Corpora usque pedes *CARBASO* velant. » Cette remarque, nous l'avons déjà faite en 1839, dans les notes d'une *Description de l'Inde* que nous avions traduite pour la première fois du chinois et insérée dans le *Nouveau Journal asiatique* (1839, t. II, p. 431), en ajoutant que c'est à tort que tous les traducteurs et les lexicographes ont interprété ce mot sanskrit, passé dans la langue latine, par *lin* ou *toile de lin* ; tandis qu'il ne signifie que *coton, étoffe de coton* ; le *lin*, en sanskrit, étant exprimé par les mots *umā* et *xumā*. Il en est beaucoup d'autres, dans les livres grecs et latins que nous a laissés l'antiquité, et que l'on réimprime tous les jours, dont l'interprétation recevrait une grande lumière des études orientales ; mais ces études ne sont généralement pas en faveur près des savants qui ne cultivent que l'antiquité classique.

(6) S'il n'y a plus aujourd'hui dans l'Inde d'*esclaves* proprement dits, il y en avait autrefois,

car on les nommait en sanskrit : *dāsa prāchaya*, *tchétaka*, et l'esclavage *dāsa*, *bhāva*, *dāsya*, « condition de l'esclavage, servitude ; » de la racine *dās*, donner ; » en grec *δοῦλος*, même sens.

L'esclavage était certainement en vigueur dans le Bengale à l'époque de Mare Pol ; car Ibn-Batoutah, qui visita ce pays, peu de temps après le voyageur vénitien, vers 1325, dit, en parlant de l'extrême modicité de prix de toutes les denrées dans le Bengale : « Nous arrivâmes dans le Bengale, qui est un pays vaste et abondant en riz ; je n'ai pas vu dans l'univers de contrée où les denrées soient à meilleur compte que dans celle-ci... Une pièce de *coton fin*, d'excellente qualité, a été vendue, moi présent, deux dinars. Une belle jeune fille, propre à servir de concubine, se payait, en ma présence, un dinar d'or, ce qui fait deux dinars et demi en or du Maghreb. J'achetai, environ à ce prix-là, une jeune esclave, nommée 'Achoûra, qui était douce d'une exquisite beauté. Un de mes camarades acheta un joli petit esclave, appelé Loulou, « perle, » pour deux dinars d'or. » (*Voyages d'Ibn-Batoutah*, publiés et traduits par MM. Deffrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 211-212). On voit que les *pieux* musulmans n'ont pas une morale très-rigide à l'endroit des esclaves.

CHAPITRE CXXVI.

Ci devise de la province de Cangigu.

Cangigu est une province vers soleil levant (1). Il ont roy. Les gens sont idres^a et ont langage par euls. Il se rendirent au grant

CXXVI. — ^a Mss. B. *idles* (*idolâtres*).

CXXVI.—(1) Ce nom de *Cangigu* (le royaume de *Cangi, Gu*, représentant le mot chinois *kouë*, « royaume ») n'a pu être reconnu ni identifié, jusqu'ici, par aucun des commentateurs de Marc Pol. Marsden (n. 887) pensait que c'était Cach'har ou Cassay, au sud d'Assam, entre le Brahmapoutra et l'Irawâdi, juste à l'opposé de la situation indiquée par Marc Pol; Baldelli Boni disait (p. 286) : « Non avvi dubbio alcuno che il paese detto Can-gi-gu dal Polo sia il regno di Tunkino. » Il n'était guère d'accord avec Marsden ! Les autres n'ont pas d'avis. Klaproth, qui affectait, sur tout ce qui concerne l'Orient, une science universelle et une supériorité sans contrôle, n'a guère fait, dans ses *Remarques géographiques* sur certaines parties du Livre de Marc Pol, publiées dans le *Nouveau Journal asiatique* (février 1828, p. 97 et suiv.) que de reconnaître des noms géographiques déjà identifiés par les missionnaires Martini, Magaillans, Gaubil, Visdelou, Mailla, etc.; et quand ces guides, qu'il ne cite jamais, lui ont manqué, il a gardé le silence. C'est ainsi que, dans ses *Remarques géographiques* citées, il s'arrête précisément là où ces mêmes guides lui faisaient défaut, à la province du *Yün-nân*. C. Ritter en fait autant; et ceux qui sont venus après eux, en les suivant de loin, se sont plaints que ces derniers guides n'aient pas continué à suivre l'itinéraire de Marc Pol, pour éclairer leur route et simplifier leur travail. Les nombreux compilateurs, qui aiment bien à trouver des travaux tout faits pour en parer leur insuffisance, n'épargneront pas un jour nos longues et laborieuses recherches; ils se borneront à citer de loin en loin nos autorités, comme ils l'ont déjà fait, sans les jamais avoir vues, sans être capables d'en expliquer seulement une seule phrase, et la foule des ignorants battra des mains, et se pâmpera d'admiration devant leur

science d'emprunts déguisés. Soit; nous n'ambitionnons pas et n'avons jamais ambitionné de pareils suffrages.

La province dont parle Marc Pol, dans ce chapitre, est celle sur laquelle on trouve une notice dans le *Supplément* à l'Histoire officielle des Mongols de Chine (*Sou Houng kian lou*, k. 42, fol. 46) et qui est y nommée 八百媳婦國 *Pă pě sǐ fou kouë*, le « Royaume des huit cents épouses et belles filles ». Ce royaume est situé précisément à l'est de celui de *Mien* ou d'*Ava*, entre le 20^e et le 21^e degré de latitude N., 97° 30' et 100° de long. E. dans la grande contrée que l'on nomme ordinairement le *Loo*, située entre l'Empire birman, le royaume de Siam et la province chinoise du *Yün-nân*. On ne comprend pas comment le sinologue M. Neumann a pu dire (dans le *Die Reisen des Venezianers Marco Polo*, de Bûrek, p. 628, n. 370) : « *Congigu* est *Kangkur*, le royaume « ou le territoire des tribus tibétaines semi- « barbares de *Kang*, habitant une région si- « tuée entre le *Sse-tchouen* et la province de « *Kan-sou*. »

On lit dans le *Supplément* à l'Histoire officielle des Mongols de Chine (*lieu cité*) : « Les *Pă-pě-sǐ-fou* se nomment *King-mai* (d'après la prononciation de *Pé-king* : Tchîng-mâi). Selon les « Mémoires du temps, leurs chefs ont huit cents « femmes (*pă pě sǐ*) à chacune desquelles ils « allouent un apanage dont elles ont la pleine « administration. C'est pourquoi on nomme ce « pays : le « royaume des huit cents épouses « (*Pă-pě-sǐ-fou-kouë*). Depuis l'antiquité jus- « qu'à ce jour, on n'en avait pas entendu parler. « Dans le commencement de la période *tchoung* « *toung*, du règne de *Chî-tsou* (1260), il fut or- « donné d'en faire la conquête. La route était

Kaau, et font treu¹ chascun au. Et si vous di que leur roy est si luxurieux que il a bien .ccc. femmes^b. Car quant il ont aucune belle femme en la contrée : il la prent et l'espouse. L'en treuve en ceste province or assez ; et si ont aussi espiceries à grant foison. Mais il sont trop loing de mer ; pour ce ne valent gaires leur marchandises, de quoi il y a grant marchie^c. Il ont olifans assez et autres bestes de pluseurs façons. Il ont venoison assez. Il vivent de chars et de lait^d et de ris. Leur vin si est de ris et d'espace moult bonne. Toutes les geus communement font euvre^e à l'aiguille, à lyons, à dragons et à oyseaux, et a maintes autres diverses choses. Et ce est fait en tel maniere que jamais ne deffera^f. Et si ont ceste œuvre par la chiere², et par le col et par le pis³, et par les bras et par les mains, et par le ventre, et par tous le corps. Et ce font il par grant gentillesce. Et ceus qui plus ont de ce labour⁴ si sont tenuz à plus beaux (2).

^b Mss. A. B. *fames*. — ^c Ms. B. *desquelles il y a tres grant marchie*. — ^d Ms. A. *lait*. — ^e Ms. C. *ont leurs chars labourées avecques l'aiguille (sont tatoués)*. — ^f Ms. C. *ne s'en va*.

CXXVI. — ¹ *Payent tribut*. — ² *Le visage*. — ³ *La poitrine*. — ⁴ *Tatouage*.

« longue ; on n'y parvint pas, et l'expédition « s'en retourna. Par la suite on leur envoya des « émissaires pour les engager à se soumettre, « et on y établit une « Direction militaire » avec « une garnison pour protéger le pays, etc. » Suit l'histoire des relations de ce pays avec la Chine jusqu'à la fin de la dynastie mongole. On y voit que, sous l'empereur *Wén-toung* (1328-1333), un envoyé des *Pā-pě-si-fou* (autrement *Tching-mô*, comme ils se nommaient), appelé *Tchao-ngai*, apporta un tribut à la cour chinoise. Il dit que « leur territoire confinait à l'est, avec les « *Lao-tchoua* ; au midi, avec les barbares *Po-le* « (*Po-le-mán*) ; à l'ouest, avec les *Ta-lá* ; et au « nord, il s'étendait jusqu'à la ville départemen- « tale chinoise de *Moung-ken fou* (dans la pro- « vince du *Yün-nán*). »

Cette description du « pays des huit cents épou- ses » répond parfaitement, et par sa situation, et par la coutume singulière attribuée à ses chefs dans l'histoire chinoise, au *Cang'igu* de Mare Pol dont « le roi avait bien trois cents femmes ».

Mais son identité sera complètement démontrée dans les notes suivantes.

(2) On lit dans la « Relation d'un voyage au « royaume de Laos » par M. J.-B. Grandjean, missionnaire apostolique (*Revue de l'Orient*, t. IX, p. 60, janvier 1846) : « On distingue ordinairement, dit-il, deux sortes de Laoiciens ; les uns qu'on appelle *Phoung-dam*, c'est-à-dire *Ventres-noirs*, et les autres qu'on appelle *Phoung-kao*, c'est-à-dire *Ventres-blancs*. On les nomme ainsi parce que les hommes de la race *Ventres-noirs*, arrivés à l'âge de quatorze ou seize ans, ont coutume de faire peindre sur leurs corps différentes figures d'hommes, de fleurs, d'éléphants, de tigres, de serpents et autres animaux. Cette opération se fait en pratiquant, au moyen de plusieurs aiguilles jointes ensemble, une foule de piqûres sur l'épiderme ; puis ils y versent une encre noire qui fait ressortir tous les traits dessinés sur la peau ; ils ont beau se laver ensuite, l'impression ne s'efface jamais... »

« Tous ces peuples s'étendent au nord, jus-

Or vous lairons de ceste province et vous conterons d'une autre province qui a nom Aniu[§], qui est vers soleil levant.

§ Ms. C. *Caniu* ou *Camu*.

qu'aux frontières de la Chine; au midi jusqu'au royaume de Siam; à l'est, ils confinent avec la Cochinchine et le *Tong-king*, et à l'ouest avec l'empire des Birmans. Aux *Ventres-blancs* appartient la région orientale; les *Ventres-noirs* occupent les provinces de l'ouest. Ils sont divisés en une foule de petits royaumes, dont chaque prince a droit de vie et de mort sur ses sujets...

« Après avoir dit un mot en général sur les *Ventres-noirs* et les *Ventres-blancs*, je vais maintenant parler plus en particulier du royaume de *Xieng-Mai*, que j'ai habité pendant deux mois et demi.

« Ce royaume est le plus à l'ouest de tous les États du Laos, et c'est aussi un des plus considérables. La capitale, qui porte le même nom, est bâtie au pied et à l'est d'une assez haute montagne, dans une vaste et belle plaine. Elle a une double enceinte de murailles, entourées chacune de fossés larges et profonds..

« Chez ce peuple la culture se borne à peu près au riz. L'industrie est encore moins florissante. Comme la rivière qui va à Bangkok est très-dangereuse, et que les communications avec d'autres villes ne peuvent se faire que par éléphants, et à travers des montagnes sans fin, il est peu de Laociens qui s'adonnent au commerce. Les indigènes font tous du vin de riz qu'ils boivent avec excès, etc. »

L'identité des *Pä-pě-sī-foi*, c'est-à-dire des *Tchüng-mai*, comme ils se nomment eux-mêmes, selon l'historien chinois cité, ou *Xieng-Mai*, selon M. Grandjean qui les a visités, ne peut pas être, pensons-nous, mieux établie. Mgr. Pallegoix, vicaire apostolique de Siam, dans sa *Description du Royaume de Thaï ou Siam* (1854, t. I, p. 45), après avoir reproduit les mêmes détails que M. Grandjean, ajoute :

« Le commerce principal des *Xieng-Mai* consiste en riz, coton, ivoire, encens, laque, eire, bois de teinture, etc. Ce sont les Chinois du *Ym-nán* qui viennent échanger ces marchandises contre des soieries, de l'acier, des vases de cuivre, etc., qu'ils chargent sur le dos de petits mulets; ce

voyage, toujours au milieu des montagnes et des forêts, dure plus d'un mois.

« *Xieng-Mai* est une ville très-ancienne, car il est rapporté, dans les annales de Siam, que Phra-Ruang, qui régna à Siam vers l'an 500 de l'ère chrétienne, maria son frère à une princesse de *Xieng-Mai*, et l'établit souverain de cette contrée. »

La ville de *Xieng-Mai* est placée, dans la carte qui accompagne l'ouvrage de Mgr Pallegoix, sur le fleuve *Meï-nam*, qui y est nommé *Khuë Xieng-mai*, par 20° 40' de lat. N., et 97° 30' de longitude E.

Le nom de *Cangigu* de nos mss. et des autres rédactions est évidemment une altération de *King (māi) kouë*: « le royaume de *King* ou *Tching* ou *Xieng-Mai* »; la syllabe finale *gu (gou)* représentant, dans les récits de Marc Pol, le mot chinois 國 *kouë*, qui signifie royaume. Les habitants du pays professent la religion bouddhique. Selon la table chronologique des chefs ou rois de *Labong* et de *Xieng-Mai* (par altération *Zimmāi*, que les Européens nomment *Laos septentrionaux*, et les Birmans *Yiou chan*), traduite de documents indigènes, par le Dr D. Richardson, et publiée dans les *Essays on Indian Antiquities* de J. Prinsep, édition de M. Edward Thomas (t. II, *Useful Tables*, p. 294), leur premier roi était Bouddha; mais les premiers chefs historiques, *Vāsoudéva* et *Taka dauda*, fondèrent *Lā-phoïn (Labon)*, en 576 de notre ère; puis régnerent trente-cinq rois qui se nommaient les « maîtres des blancs éléphants »; puis une vingtaine d'autres. Enfin, en 1289, à l'époque qui nous occupe, commença le règne du roi *Benyatsomen ya*, qui, en 1294, changea sa capitale en fondant *Tchüng-mai* pour en faire sa nouvelle résidence.

Les *Pä-pě-sī* ont, comme le dit Marc Pol, un langage par eux. Personne à notre connaissance n'en a encore publié de spécimen. Il en existe un Vocabulaire manuscrit à la Bibliothèque impériale de Paris, qui a été envoyé autrefois par

CHAPITRE CXXVII.

Ci dit de la province d'Aniu.

Aniu (1) est une province vers soleil levant, et sont au grant Kaan ; et sont idolastres ^a. Il vivent de bestaus et du proufit de la

CXXVII. — ^a Mss, A. B. *γdres*.

le P. Amiot, avec sept autres vocabulaires de différents peuples tributaires de la Chine, accompagnés de *Suppliques* de ces différents peuples, adressées aux empereurs de Chine de la dynastie des *Ming* qui a succédé à celle des Mongols, écrites avec les caractères et dans la langue de ces différents pays, et accompagnées d'une traduction chinoise. Le P. Amiot y a joint une traduction française qui a été imprimée dans le quatorzième volume des *Mémoires concernant les Chinois*. Les huit vocabulaires, rangés par ordre de matières, sont aussi accompagnés d'une traduction latine, mais qui n'a pas été publiée; seulement, des copies paraissent en avoir été faites en certain nombre, ainsi que de la traduction latine du P. Amiot. Ces vocabulaires sont :

- 1^o *Kaō-tchang*, c'est-à-dire « Ouïgour ».
- 2^o *Hoēi-hoēi*, c'est-à-dire « Boukharien »;
- 3^o *St-thián*, c'est-à-dire « Sauskrit » (très-impairfait);
- 4^o *Sián-lo*, c'est-à-dire « Siamois »;
- 5^o *Mièn-tièn*, c'est-à-dire « Birman »;
- 6^o *Pǎ-pě*, c'est-à-dire « Tching » ou *Xiéng-māi*;
- 7^o *Pě-ï* (peuples voisins du *Yün-nán*);
- 8^o *St-fán*, c'est-à-dire « Tibétains ».

Voici quelques mots des *Pǎ-pě-sǐ*, ou *Xiéng-māi* : *Fa*, « ciel »; *Mo*, « nuages »; *Fa-lang*, ou plutôt *F-rang*, « tonnerre »; *Fen*, « pluie »; *Lí*, « soleil »; *Leng*, « lune »; *Mei-noug*, « neige »; *Loung*, « vent »; *Ssee*, « esprit »; *Pi*, « démons »; *Lái*, « montagne »; *Me-nang*, « fleuve »; *Nan* ou *Náng*, « can »; *Lín*, « pierre »; *Na*, « champ »; *Pǎ-māi*, « forêt »; *Noug*, « mer »; *Lín*, « terre »; *Me-nang koung*, « lac ». *Moung* est une appellation commune des nombreuses peuplades de ces contrées, qui comprennent la partie méridionale de la province du *Yün-nán*; les *Pǎ-pě* se nomment *Mong ping Tching-mái*; le *Lao* ou *Lao-*

tchao : *Mong-tchao*; le *Tché-li*, aussi nom d'une contrée : *Mong-lo*; *Mong-ken*, *Mán-mong*, sont des noms de pays et de tribus. Un roi se nomme encore *Pou-la-tchao*, ou *Tcháo* comme ceux du royaume du midi : *Nán-tchao*, qui existait dans la province de *Yün-nán*, et dont il a été parlé précédemment (p. 391), ce qui prouve leur communauté d'origine.

CXXVII. — (1) Voici encore un de ces noms qui ont dérouteré tous les commentateurs de Marc Pol. Il est vrai que tous les éditeurs et traducteurs de son livre ont lu et imprimé *Amu* au lieu de *Aniu*, que portent très-lisiblement nos deux premiers mss., quoique l'éditeur du texte de la Société de Géographie, dans son *Tableau comparatif* des variantes de divers manuscrits, ait lu *Amu*.

Marsden (n. 891) dit que « *Amu* semble correspondre par sa situation à Banu (situé sur « l'Irawádi et décrit par Symes), comme province frontière entre le royaume des Birmanes et le *Yün-nán* en Chine. » Baldelli Boni (p. 289) est ici de l'avis de Marsden. Aucun d'eux ne tient compte des indications précises de Marc Pol, qui a bien soin de dire qu'il *marche vers le soleil levant*, en partant de *Bangala* comme en partant de *Cangigu*, et il ajoute encore dans ce chapitre-ci, pour mieux orienter ses lecteurs, « Et sachiez que de cet *Aniu* (où nous sommes maintenant) jusqu'à *Cangigu* (d'où nous sortons), qui *derrière est*, si a quinze journées; et de *Cangigu* jusqu'à *Bangala*, qui *est tierce province en arrière*, si a trente journées. »

Ainsi l'itinéraire de Marc Pol, se trouve parfaitement tracé par lui. Du royaume de *Bangala*, le *Bengale*, où il nous a conduits en quittant celui de *Mien*, ou *Ava*, le haut Birman, il se dirige à l'est (*vers soleil levant*), et après *trente*

terre. Il ont langage par euls. Les dames portent aus jambes et aus bras braceus^b d'or et d'argent de grant vaillance¹; et les hommes

^b Ms. B. *braceaux*; ms. C. *bracellez*.

CXXXVII. — ¹ *De grande valeur.*

iournées de marche, arrive à la province de *Cangigu* (*Tching-mâi* ou *Xiéng-mâi koïé*) dans le pays des *Lao*, après avoir parcouru environ huit degrés de longitude dans la direction de l'est-sud; puis, repartant de ce pays, et se dirigeant toujours à l'est (*vers soleil levant*), pendant quinze journées de marche, il arrive à la province d'*Aniu*, qui doit être cherchée à environ quatre degrés à l'est, et non à quatre degrés au nord-est, comme se trouve *Bamou*, qui n'a été ainsi choisi par Marsden et le comte Baldelli Boni, que pour une ressemblance apparente et fortuite de nom.

La province du *Toüing-king* ou *An-nâm*, qui se nomme aussi 南越 *Nân-yüé* (et selon la prononciation du pays : *Nân-wiet*), « le lointain du midi », pour les Chinois, répond aux conditions voulues. Dans la transcription de ce nom par Mare Pol ou ses copistes, le *n* initial a été omis, comme il pouvait l'être dans la prononciation vulgaire, et il est resté : *An-yüé* (*Anyu*, *Aniu*), qui en est la représentation suffisamment exacte.

C'est donc l'*Annam* ou le *Toüing-king* qui est décrit brièvement dans ce chapitre de Mare Pol, en suivant, sans interruption, les limites extrêmes, à l'ouest et au sud, du vaste empire de Khoubilai-Khaân, comprenant les États nouvellement soumis à cet empire, ou sur lesquels l'empereur mongol cherchait à exercer son influence. Aussi, lorsque ces États sont soumis, Mare Pol ne manque pas de dire : *et sont au grant Kaan*, ce qu'il n'a pas fait pour le Bengale, où il a bien soin d'écrire, que le *grant Kaan* ne l'avait pas encore conquis, en 1290, lorsqu'il étoit à sa cour, mais que toutefois ses armées y avoient été envoyées pour le conquérir.

Le *Toüing-king* ou *Nân-yüé*, l'avait été dès 1257, sous le règne de *Hien-tsoung* (Ogodai), ou du moins, ce royaume avait été envahi par l'armée mongole placée sous le commandement de *Ou-liang-ho-tai*, qui en avait pris la capitale.

Les Annales chinoises rapportent ainsi ce fait important (Voir *Li tai ki sse*, k. 96, fol. 38 v°, et *Souï Thoung kian kang mou*, k. 20, fol. 47 et 48):

« Le général mongol *Ou-la-sou-tai* envoie deux exprès au roi du royaume de *An-nân* (*Nân-yüé*) nommé *Tchiung ji k'ioing* (en annamite *Trân Nhut khánh*), c'est-à-dire *Nhut khánh* « de la dynastie des *Trân*, pour l'engager à se soumettre. Ces envoyés sont tous deux mis en prison. *Ou-liang-ho-tai* et ses officiers s'avancent avec une armée pour soumettre la ville. *Ji k'ioing* (*Nhut khánh*) s'enfuit dans une île de la mer. *Ou-liang-ho-tai*, ayant appris que ses envoyés étaient en prison, les membres liés avec des pièces de bambous qui leur étaient entrées profondément dans les chairs, les fit délivrer; mais, à peine furent-ils déliés que l'un des envoyés mourut. Aussitôt le général mongol mit la ville au pillage en faisant massacrer les habitants. L'armée mongole passa neuf jours à cette exécution; mais la chaleur devint si forte qu'elle ne put la supporter, et se retira. »

Les éditeurs du *Supplément au Thoung-kian-kaug-mou*, font sur ce fait les *Observations* suivantes :

« Par le sac de la ville et le massacre de ses habitants (*thouï*) le commandant (de l'expédition) montra sa cruauté. Les Mongols avoient le cœur porté à la violence et à la destruction; ces penchans sont ici portés au comble. Ils devoient se borner à prendre la ville de l'ennemi; qu'avoient-ils besoin de la détruire et d'en anéantir la population? Peut-on s'étonner, après cela, de trouver (dans les populations) des sentiments de révolte? Ceux qui agissent ainsi envers les populations barbares ne connoissent pas les sentiments de justice que possède le peuple du royaume du Milieu. Oh ! il est du devoir des rédauteurs du *Käng mouï* (les « yeux de l'histoire ») d'infliger à ces faits un blâme sévère (*Käng mouï tchi chouï fã yéu ï*). »

les portent de greignor vaillance que les femmes. Il ont chevaux assez de quoi il vendent aus Yndiens grandisme quantité, de quoi il font grandismes marchandises. Il ont encore grandisme quantité de bugles et de bues^c pour ce que il ont trop bons lieux et de bonnes pastures. Il ont de toutes choses dont l'en doit vivre assez (2). Et

^c Ms. B. *bucles* (buffles) et *buëfs*.

Nous regrettons de le dire, mais nous craignons bien que les historiens futurs de la Chine, quand ils rédigeront leur histoire de l'année 1860, n'infligent la même réprobation au pillage et à l'incendie des palais de *Yuen-ming-yuen*, motivés sur des causes à peu près semblables.— Cette fois ce ne seront pas les Mongols qui en seront l'objet.

On lit encore dans les Annales chinoises citées, à l'année 1262 : « Le roi de '*An-nân*, *Ji-k'ioung* (*Nhut-khánh*, de la dynastie *Trân*), sur les instances de *Ou-liang-ho-tai*, rentre dans son royaume, mais il transmet le trône à son fils *Kouàng ping* (*Kouàng bing*), lequel envoya un ambassadeur pour faire un appel de secours aux *Soung* (qui régnaient encore dans la partie orientale de la Chine), en leur présentant comme tribut deux éléphants. L'empereur des *Soung* donna l'investiture à *Kouàng ping* comme roi de '*An-nân*, en ajoutant à cette distinction que *Ji-k'ioung* (*Nhut khánh*) serait « grand roi » (*tá wáng*) du '*An-nân*. Ensuite il envoya des émissaires aux Mongols pour demander à se soumettre à eux, en offrant de payer un tribut tous les trois ans. Les Mongols lui accordent aussi une patente d'investiture (Mêmes autorités, sous l'année 1262). »

Année 1264. « Le roi du royaume de '*An-nân*, *Kouàng ping*, de la dynastie *Tchin* (*Tran*), envoya un ambassadeur porter un tribut aux *Soung*. Les *Soung* ne veulent pas recevoir le tribut ; il s'ensuivit, de la part de ce roi, une soumission plus grande (envers eux). »

Année 1266. « Le roi du royaume de '*An-nân*, *Tchin Kouàng ping*, envoya un ambassadeur près des *Soung*. Les congratulations sont reçues sur les marches du trône. Il offre en présent des produits du pays. »

Année 1267. « Le roi de '*An-nân*, *Tchin*

Kouàng ping, envoya une ambassade présenter un tribut aux Mongols. »

Année 1273. « '*An-nân* envoya un tribut aux *Soung*. »

Année 1276. « '*An-nân* envoya une ambassade offrir un tribut aux *Yuen* (les Mongols devenus maîtres de toute la Chine avec *Khoubilaï-Khaân*). »

Année 1277. « Le roi du '*An-nân*, *Tchin Kouàng ping*, meurt. Son fils héritier présomptif, *Ji-houan* (*Nhut huyén*), lui succède sur le trône. Il envoya une ambassade à la cour des *Yuen*. »

Année 1279. « Les royaumes de *Tchen-telung* (Cochinchine), *Ma-pa-ryh* (Malabar) et de '*An-nân* envoient des tributs aux *Yuen*. »

Année 1281. « Cette année (par suite de plusieurs circonstances rapportées dans les Annales) un édit établit *I-ngai* en remplacement du roi de '*An-nan*. Cette même année, un autre édit impérial établit une « Direction militaire de pacification du royaume de '*An-nân* » (*Chu souï tchiáo lï 'An-nân Siouen wéï ssé*). Marc Pol, en sa qualité de « Commissaire militaire en second » (*tchoü mï souï ssé*), concourut sans doute à son installation ; car l'année 1281 correspond, comme on l'a déjà vu, à son voyage dans les provinces du midi. L'*An-nam* est réduit à l'état de royaume vassal de la Chine.

(2) Parmi les productions très-riches et très-nombreuses que la grande Géographie impériale de la Chine indique comme appartenant au royaume de '*An-nân* (*Nân-yue*) on trouve l'or, l'argent, plusieurs espèces de perles, le cinabre, des rhinocéros (*sse*) ; des espèces d'antilopes qui n'ont qu'une corne au milieu du front ; des buffles, des éléphants ; mais pas de chevaux. Ces derniers venaient sans doute de provinces limitrophes pour être expédiés par mer, dans l'Inde. La langue des *Toungouois* est la même que celle

sachiez que de cest Aniu jusques à Cangigu, qui derriere est ², si a .xv. journées; de Cangigu jusques à Bangala, qui est tierce province en arrieres, si a .xxx. journées.

Or nous partirons de Aniu et irons à une autre province qui est loing de ceste, bien .viii. journées, toutes fois vers soleil levant.

CHAPITRE CXXVIII.

Ci devise de la province de Tholoman.

Tholoman ^a est une province vers levant (1). Les gens sont idolastres ^b et ont langage par eus et sont au grant Kaan. Il sont moult

CXXVIII. — ^a Ms. B. *Tholomain.* — ^b Ms. A. B. *ydres.*

² *Qui est en arrière.*

des Cochinchinois. On emploie pour l'écrire les caractères chinois dont plusieurs sont modifiés pour être appropriés à certains mots indigènes différents des mots chinois, dont un très-grand nombre a été introduit dans la langue savante qui sert dans toutes les affaires administratives; mais la prononciation diffère beaucoup de la prononciation actuelle de la Chine; elle a conservé de grands rapports avec l'ancienne prononciation qui y fut apportée 220 ans avant notre ère par la colonie de déportés qu'y envoya l'empereur *Thsin chi hoang ti.* — Les Tonquinois professent le bouddhisme.

CXXVIII. — (1) Marsden est toujours perdu sur les traces de Marc Pol, et, avec lui, tous les autres commentateurs. Il croit que « Tholoman » est une corruption de *Po-lo-man*, représentant en chinois, selon lui, les noms de *Birmahs*, *Burmahs*, *Bomans* et *Burmans*, c'est-à-dire les « Birmans » ou les « Brahmanes » de l'Inde. L'annotateur de l'édition française *illustrée* s'approprie cette découverte (comme les précédentes) que M. V. Lazari déclare avec toute raison inadmissible (*I Viaggi di Marco Polo*, p. 364). En effet, il est impossible de comprendre comment Marsden a pu, dans tous les précédents chapitres, faire tourner Marc Pol en quelque sorte comme sur lui-même; décrivant les mêmes contrées sous diverses couleurs, et les mêmes peuples

avec des qualités différentes. On ne comprend pas plus comment des hommes d'érudition, entre autres Baldelli Boni, ont pu admettre de telles opinions. La science, qui ne s'appuie généralement que sur les apparences, est bien commune, et en même temps bien légère.

La province de *Tholoman* étant, selon Marc Pol, située *au levant*, à huit journées de marche de celle de *Aniu* (An-nam), doit se trouver dans la partie limitrophe de la province actuelle de *Kouang-si.* C'est effectivement là qu'habitent les nombreuses et anciennes tribus indépendantes des *Phó*, des *Ló* et des *Mán*, chez lesquelles les nouveaux souverains mongols de la Chine établirent des « Directions de pacification » (*fàn oï ssé*), sous la dénomination générale de « Magistratures des *Mán*, qui obéissent aux *Yuen* étrangers ou barbares » (*Pǎ phó chún Yuén mán-t kouán.* Yuen-sse, k. 63, fol. 15, v^o), qui comprenait aussi une grande partie de la province actuelle de *Kouéi-tchéou.*

Selon la même autorité officielle (fol. 16), l'année correspondante à 1279 de notre ère, le « Commissaire pour pacifier la population », (*Sioüen foü ssé*), nommé *Tá-hai*, amena toutes les tribus des *Pǎ phó lò* du sud-ouest, formant un État, à faire leur soumission à l'empereur. Leurs différents campements étaient au nombre de 1626; le nombre total de leurs familles était

belles genz, mais ne sont pas bien blanches, mais brunes gens. Il sont bons genz d'armes. Il ont citez assez et chasteaus à grant habondance, et grans montaignes et en fors lieux^c. Et quant il muerent, il font ardoir les corps, et prennent les os et les mucent^d en petites arches^e ; puis les metent en grans montaignes et hautes et les metent en grans cavernes et les pendent en tel maniere que beste ne homme n'y puet toucher^f.

En y treuve or assez. La monnoie que il despendent est de pourcelainne^g en tel maniere comme je vous ai dit. Et aussi toutes

^c Mss. B. C. *fors* (forts) *lieux*. — ^d Ms. C. *mettent*. — ^e Le ms. C. ajoute : *qui remaignent* (restent). — ^f Mss. B. C. *touchier*.

CXXVIII. — ¹ *Ils les cachent* (mucent) *dans de petits coffres*. — ² *La monnaie dont ils font usage sont les cauris*.

de 101,168 ; les *Ou-Pl'ô* du sud-ouest formaient 1,186 campements, et leurs familles étaient au nombre de 89,400. Les *Pl'ô* du sud-ouest avaient 315 campements ; les *Tâ-loung pl'ô*, 360.

Toutes ces tribus différentes, chez lesquelles Khoubilai avait établi des « Commissaires délégués », et qui relevaient de la grande province ou *Sing du Hoï-kouang* (qui embrassait les provinces actuelles de *Kouang-si*, *Kouang-tchoung*, Canton, et la plus grande partie du *Kouei-tchéou*) étaient comprises sous la dénomination générale rapportée plus haut ; mais les tribus nommées *Ló* et *Ló-mán*, qui, comme les précédentes, avaient leurs chefs et leurs campements particuliers, on les nommait 多 羅 蠻 *Tô-*

lô-mán (les nombreux barbares *Ló*), dénomination qui est celle que leur a donnée Marc Pol. C'étaient, comme nous l'avons dit, celles qui habitaient les contrées limitrophes situées entre l'*Annam* et la *Chiue*, et qui font aujourd'hui partie de la province de *Kouang-si*. Deux cantons dépendants de la préfecture de *T'ai-ping*, qui confine au royaume d'*Annam*, sont encore nommés aujourd'hui : *Ló pě thòu hiên*, « le canton de la terre blanche des *Ló* », et *Ló yang thòu hiên*, « le canton de la terre élevée des *Ló*. » Il y a aussi deux cantons de l'ancienne tribu des *Loung* (dragons).

Quant à leurs mœurs et coutumes, il est dit dans la Géographie impériale (k. 301, fol. 7) que « leur habillement est très-irrégulier, leur « boire et leur manger très-varié ; la population « est disséminée sur de petits cantonnements. « Les hommes et les femmes s'en vont ensemble « au marché ; peu d'entre eux font des rigoles « pour arroser les champs qu'ils cultivent. Leurs « mariages se font aux sons des chants et des « instruments de musique, et par le moyen « d'entremetteuses. Ils emploient aussi la mu- « sique et les tambours dans leurs enterremens. « Quand ils sont malades, ils vont rarement « chercher le médecin ; ils ont recours aux né- « cromanciens. » Cette description ne s'applique pas particulièrement aux tribus des *Ló mán*, qui ne figurent que dans deux cantons du département de *T'ai-ping*, mais au département tout entier. Les coutumes que Marc Pol leur attribue peuvent encore exister, ou bien ont pu se modifier depuis son époque.

Quant aux produits de ce département, la Géographie citée énumère les *chevaux* que tous les cantons produisent et donnent en tributs. Ce sont sans doute ces mêmes chevaux qui s'exportaient dans l'Inde par le royaume d'*Annam*, et dont parle Marc Pol dans le chapitre précédent. Voilà bien la province de *Tholoman* déterminée, ayant, pour chef-lieu, la ville départementale de *T'ai-ping*, lat. 22° 25' 12" ; long. 104° 47' 10".

les provinces, c'est-à-dire Bangala et Cangigu et Aniu, dependent pourcelaines et or. Il y a marcheans qui sont moult riches et portent moult de marchandise. Il vivent de char et de lait[§] et de ris, et font leur vins de poison³ de ris et d'espices moult bons.

Or vous lairons de ceste province, qui n'y a autre chose qui à ramentevoir face. Si vous conterai d'une autre province qui a nom Cuigiu^h vers levant.

CHAPITRE CXXIX.

Ci dit de la province de Cuguy.

Cuigiu^a est une province vers levant (1). Et quant on se part de Tholoman si l'en chevauche dessus un flun .xii. journées^b là où

§ Ms. A. *lart.* — ^h Mss. A. B. *Cuguy*; ms. C. *Caguy*. Nous avons adopté pour ce mot la leçon *Cuigiu* qui est la véritable; les copistes ou les éditeurs ayant transporté le trait oblique, qui indique l', sur le troisième jambage, au lieu de le laisser sur le premier.

CXXIX. — ^a Mss. A. B. *Caguy*. ms. C. *Canguy*. — ^b Ms. C. vij. *journees*, pour xij.

³ *Boisson.*

CXXIX. — (1) Marsden, partant de la conviction qu'il s'était faite que « les contrées d'Aniu et de Tholoman étaient indubitablement « situées dans la région que les géographes appellent « India extra Gangem » (The countries last spoken of appear indubitably to have belonged to that region which geographers term « India extra Gangem »; note 895), ne sait où placer les pays décrits ensuite par Marc Pol, qu'il croit cependant, et avec toute raison, être en Chine.

Du pays des *Tho-lo-mán* que nous avons reconnu, dans les notes du chapitre précédent, être situé entre l'*Annam* ou le *Toung-king* et l'ancienne partie nord de la province de *Kouang-si*, c'est-à-dire principalement dans le département actuel de *Tai-ping*, en se dirigeant au levant, comme dit Marc Pol, et en naviguant douze journées sur les rivières de cette province, qui sont nombreuses, on arrive dans la province limitrophe de *Kouei-tcheou*, qui est celle dont il est question dans ce chapitre.

貴州 *Kouei-tcheou*, dont la prononciation est très-bien représentée par *Cuigiu* (prononcé à l'italienne *Kouï-djéou*, parce que le nom chinois se prononce aussi dans le nord *Kouï-djéou*), répond parfaitement à la description que fait Marc Pol de *Cuigiu*. Le chef-lieu actuel de cette province est *Kouei-yang-fou* (lat. N., 26° 30'; long. E., 104° 16' 10"), nom qui diffère beaucoup de celui que lui donne Marc Pol, *Fangul*; mais cette différence ne doit pas surprendre, car cette ville n'a été appelée *Kouei-tcheou* que sous les *Ming*, qui succédèrent aux Mongols. En effet, on lit dans la grande Géographie impériale de la Chine (*Tai thsing i thoung teli*, k. 330, fol. 1) : « Le département de *Kouei-yang* (*Kouei-yang fou*) formait sous les *Han* le territoire de la principauté de *Tsang ko* (de « l'élevage des moutons »). Sous les *Thsi* méridionaux (479-501), ce fut la principauté administrative du même nom; sous les *Liang* (502-556), et, par la suite, elle entra dans la pos-

l'en treuve villes et chasteaus assez. Mais autres choses n'y a qui à ramentevoir face. Et quant on chevauche ° ces .xii. journées sus ce flun, adonc si treuve l'en une cité ^d qui a nom Fungul, qui moult est grant et noble (2). Et sont idolastres ° (3) et sont au grant

° Ms. C. a cheminé. — ^d Id. province. — ° Id. Sinugul. — ^f Mss. A. C. ydres.

session des *Mán* (barbares du midi de la Chine). Au commencement de la dynastie des *Thang* (618-905), ce fut « l'arrondissement des Béliers » (*Tsang-tcheou*), etc. Du temps des cinq petites dynasties (907-960), ce fut le pays des huit tribus nommées *Pl'o* (*Pǎ pl'ō*). Sous les *Soung* (960-1260) on fit, de ce département de *Kouï-yang*, l'administration générale des *Ta Wen-hou-lo*, c'est-à-dire des dix mille (innombrables) grandes vallées descendantes. Dans la période *tchi-yuan* des *Yuèn* (1264-1295, règne de *Khoubilaï*), on y établit une « Direction générale de pacification des populations soumises aux Mongols avec garnisons militaires » (*Chün yuén louü kün m'n'áu foü ssé*), en même temps que l'on établit aussi une préfecture pour les affaires civiles; l'une et l'autre relevant de la grande « Direction générale de protection des *Pǎ-pl'o* et autres, obéissant aux Mongols » (dont il a été question au chapitre précédent). Sous les *Ming*, la quatrième année *houng-vou* (en 1371), on établit à sa place la « Direction de protection de *Kouei-tchéou* », et enfin, en 1568, la ville (en question) étant devenue chef-lieu de la province, on la nomma *Kouei-yang*.

A l'époque de *Marc Pol*, la province actuelle de *Kouei-tchéou*, comprise dans le grand « Gouvernement général du *Hou-kouang* » (*Hou-kouang Sing*), était nommée « Direction de pacification et de sureté de *Kouei-tchéou* (*Kouei-tchéou Siuén wéi ssé*) »; c'est pourquoi *Marc Pol* l'appelle ainsi : *Cuiguy* (*Kouei-djéou*). Quant à son chef-lieu, on a vu, par la traduction ci-dessus, que *Marc Pol* a eu aussi parfaitement raison de l'appeler *Fungul*, puisque c'est ainsi qu'on la nommait de son temps : 大 菴 谷 落

Wén-kouï l'ō (dans la prononciation habituelle : *wün-kouï*, la première syllabe étant affectée du ton *p'ing*, long, et les deux dernières étant au ton *jé*, ou rentrant). Cette observation prouve que *Marc Pol*, dans sa nomenclature géogra-

phique, représente plus exactement la prononciation indigène des noms qu'il cite qu'on ne l'a supposé jusqu'à ce jour (*).

(2) L'ancienne ville de *Fungul* (*Ta Wén-kouï-l'ō*) n'existe plus. La Géographie impériale dit (k. 330, fol. 18) qu'elle était située à 120 *li* (12 lieues) au nord de la ville chef-lieu actuel (*Kouei-yang*). Les *Soung* y avaient établi une administration générale (*tsoung kouän*); mais ensuite la ville tomba en décadence. Les *Mán*, ayant fini par se rattacher à ce gouvernement, s'étaient détachés du royaume territorial des *Ló* et avaient fondé le chef-lieu de l'administration générale (de leurs tribus), qui fut nommée « la grande *Wén-kouï-l'ō* (*Fungul*). » En 1208, on transporta l'administration départementale au chef-lieu du gouvernement de la province; sa décadence en fut la suite.

Une autre ville départementale, celle de *Ganchun* (lat. 26° 13'; long. 103° 35'), était autrefois, selon la même autorité (k. 331, fol. 1), le chef-lieu de l'État territorial des *Ló*, cette ancienne et nombreuse tribu répandue dans les provinces de *Kouang-si* (où ils avaient leurs principaux campements du temps de *Marc Pol*, comme nous l'avons vu au chapitre précédent), du *Yün-nan* et de *Kouei-tchéou*, toutes trois limitrophes. C'est dans cette ville que *Khoubilaï* avait établi la « Direction générale de pacification » des différentes tribus des *Ló* (*Lò tien siuén foü ssé*).

(3) On compte dans ce département quinze monastères bouddhiques, ce qui prouve que la religion de Bouddha y a beaucoup de sectateurs. Toutefois, on y compte aussi huit tribus différentes de *Miao-tse*, que l'on considère comme la population indigène de la Chine, et dont il est fait

(*) Le caractère 大 *ta*, « grand », qui, en chinois, est en tête de cette dénomination administrative, formait une épithète, n'était sans doute pas conservé dans la prononciation vulgaire. Il n'est pas rare de voir le peuple faire usage de l'aphérèse pour raccourcir les mots, ailleurs même qu'en Chine.

Kaan. Il vivent de marchandises et d'ars. Et sachiez que il font draps d'escorces d'arbres (4) qui sont moult biaux à vestir l'esté^g. Il sont bon gent^h d'armes et ont monnoie de chartainsⁱ. Et sachiez que desormais sommes es terres où l'en despent le charter^j du grant Kaan^k (5). Il y a tant de lyons (6) que nul homs ne puet dormir de nuit^k hors de sa maison^l. Et encore quant l'en vait par nuit sus ce flun, se l'en ne s'esloigne bien de la rive, si vont les lyons avous^m jusques au vessiauⁿ, et menjuent ceus^o qu'il puent atraper. Et se ne fust une aide que les hommes ont, nus^p ne porroit cheminer par ceste province pour la grant quantité des lyons qu'il y a, qui sont moult grans et moult fiers².

Il a en ceste province moult grans chiens et fiers et ont tant de hardement³ que quant il sont deux ensemble il assailent le

^g Ms. A. *l'iste*. — ^h Ms. B. *bonnes gens*. — ⁱ Ms. C. *chartres* (papier, de *charta*). — ^j Id. *chartres*. — ^k Mss. A. *jour*. — ^l Le ms. C. ajoute : *qu'il ne fust mengiez de ces lyons*. — ^m Mss. A. B. (*avec eux*; forme contracte). Le ms. C. *avecques eulz*. — ⁿ Ms. B. *vaisseil*; ms. C. *aux vesseaulx*. — ^o Ms. B. *Meuvent tous ceulx*. — ^p Mss. B. C. *nutz*.

CXXIX. — ¹ Où l'on fait usage de la monnaie de papier du grand Khaân. — ² Féroces. — ³ Hardiesse, courage.

mention dans les documents les plus anciens de l'histoire chinoise. Ces *Miao-tse* ont une langue et une religion à part.

(4) Selon la Géographie impériale (k. 330, fol. 32), on fabrique dans le canton de *Koueï-ting*, du département chef-lieu de la province de *Koueï-tchéou*, et dans six autres, une étoffe tirée des fibres d'une plante nommée *kö*, le *Dolichos tuberosus*, selon M. Wells Williams, dont on fait des vêtements grossiers de couleur jaune.

(5) Nous sommes rentrés dans la domination directe du grand Khaân, la province de *Koueï-tchéou* faisant partie, sous son règne, du grand *Sing* ou gouvernement de *Hou-kouang*. Le pays des *Tholomân*, dont il a été parlé dans le chapitre précédent, quoique actuellement dépendant de la province de *Kouang-si*, chef-lieu *Tai-ping-fou* (lat. 22° 25' 12'' ; long. 104° 47' 10''), n'en faisait pas alors partie.

(6) On n'admet pas qu'il y ait et même qu'il y ait eu autrefois des lions en Chine. Tous les

commentateurs disent avec Marsden que ce sont des *tigres*. Cependant, on trouve dans la Géographie impériale citée (k. 330, fol. 7) trois montagnes qui sont nommées « Montagnes des lions » (*ssé-tsé chän*) ; l'une est située au levant de *Koueï-yang*, chef-lieu du département ; l'autre au midi, et l'autre à l'ouest ; c'est un indice assez vraisemblable que, s'il n'y a plus de lions aujourd'hui, il y en a eu autrefois, et que Marc Pol ne s'est pas trompé. La description frappante qu'il fait, de la lutte des lions avec les hommes et les chiens, n'est pas une invention de sa part. Ces chiens, la Géographie impériale (édition de 1744, la seule que nous possédons) ne les mentionne pas. Il est probable toutefois qu'il devait y en avoir chez les nombreuses tribus de montagnards *Miao-tse*, ou *Ló-ló*, mentionnées dans la plupart des départements de la province de *Koueï-tchéou*, ou qu'on les faisait venir du Tibet, où nous avons vu précédemment qu'il y en existait d'une race colossale, habitués à faire la chasse aux bêtes fauves.

lyon, si que l'omme toute foiz que il cheminent si en mainent deux ; si que, quant il treuvent le lyon, si li cueurent sus⁴ moult hardiement. Et le lyon se deffent contre les chiens ; mais il se sevent trop bien garder que le lyon ne les touche ; et il le vont toute foiz costiant^r et ullant⁴ et mordant lui en la queue, ou en la cuisse, ou là où il le pueent atraper. Et le lyon ne fait nul semblant ; mais aucune foiz se tourne vers les chiens moult fierement, que se il les atrapoit⁶ il les occirroît ; mais il s'en sevent moult bien garder. Et ainsi va le lyon fuiant la noise⁵ des chiens pour entrer en un bois pour trouver arbre où apuier soi, à ce que les chiens ne le puissent venir derriere pour faire ennuy. Et quant les hommes voient que le lyon se met à la voie, si metent mains aus ars^t (il sont moult bon archier), et le navrent si de leurs saietes⁶, si que il chiet^u à la terre mort. Et ainsi se delivrent les cheminans des lyons.

Il ont soie assez et autres marchandises, lesquelles l'en porte çà et là et sus et jus⁷ par cest flun en pluseurs pars (7). Et encore

⁴ Ms. A. *queurent sus*; ms. C. *l'assaillent*. — ^r Ms. C. *derriere criant*. — ⁵ Ces phrases manquent dans le ms. C. — ^t Ms. B. *aux arcs*. — ^u Ms. C. *ilz cheent* (tombent).

⁴ Hurlant. — ⁵ Les aboiements. — ⁶ Et le percent ainsi de leurs flèches. — ⁷ Sus : « en amont »; jus : « en aval ».

(7) On n'élève pas maintenant de vers à soie dans la province de *Kouei-tchéou*, mais on y récolte du thé. Il est probable que la soie dont parle Marc Pol était de la *soie ouvrée*, qui était dans la circulation comme les autres marchandises dont cette province faisait le commerce.

« Plusieurs rivières, selon la Géographie impériale (k. 320, fol.^o14), passent dans la ville ou aux environs ; celle qui traverse la ville est nommée *Kouei tching hó* ; elle coule au sud et entre dans la rivière *Nán-ming*. Pendant l'été et en automne, les eaux de la première débordaient (sans doute par la fonte des neiges des montagnes élevées où elle prend sa source), et entraînaient les habitations placées sur ses bords ; ces débordements faisaient de nombreux ravages. Du temps des *Ming* on fit, dans la partie supérieure de son cours, des canaux de dérivation pour les eaux surabondantes. Depuis ce temps, les places de

marché de la ville ont commencé à jouir de la sécurité.

« La rivière *Nán-ming* passe en dehors de la porte sud de la ville ; elle dérive du cours supérieur du *Mã khiao hó* (« rivière au pont des chevaux »), de l'arrondissement de *Ting-fan* (ou *Ting ph'o*, du même département), qui le traverse en coulant de l'est au nord, etc. ; c'est la source supérieure du *Thsing chouï kiáng* (« fleuve aux eaux pures »). Il pénètre dans le *Ou-kiáng*, pour entrer ensuite dans le *Chou-kiáng* (« le fleuve de l'ancien royaume de Chou », dans la partie occidentale du *Sse-tchouen*), où il y a de nombreux rochers qui obstruent son cours, et qui empêchent les bâtiments d'y naviguer facilement, à cause des passes dangereuses. On a cherché à les éviter en ouvrant des canaux de dérivation, qui n'ont pas encore fait obtenir tous les résultats désirés. »

On voit par cette citation que, quoique diffé-

l'en chevauche sus ce flun .xij. journées trouvant toutes foiz citez assez; et sont idolastres et sont au grant Kaan. Et si ont leur monnoie de chartains, et si vivent de marchandises et d'ars. Et il y a hommes d'armes assez. Et quant l'en a chevauchie .xij. journées, si treuve l'en la cité de Syndifu de quoi cest livre parole ^v ci arrieres (8). Et de Syndifu se part l'en, et chevauche l'en bien .lxx. journées par provinces et par citez et par chasteaus esquielz ^x nous avons esté; et est escript en ce notre livre tout par ordre appertement. Et au chief ⁸ de ces .lxx. journées treuve l'en Cuyguy ^y là où nous avons esté. Et de Cuyguy chevauche l'en .iiij. journées trouvant citez et chasteaus assez. Les genz sont de grans marchandises et de grans ars; et sont idolastres et ont monnoie de chartains du grant Kaan, leur seigneur. Et au chief de ces .iiij. journées, si

^v Ms. C. *parle*. — ^x Ms. A. *par chatiaus esquieix*. — ^y Mss. A. B. *Enguy* pour *Cuguy*; ms. C. *Cuguy*.

⁸ *A la fin*.

cile par places, la navigation, du chef-lieu de la province de *Kouei-tchéou*, dans celle du *Sse-tchouan*, à *Tching-tou-fou*, capitale de l'ancien royaume de *Chou* (décrite par Marc Pol dans son chapitre 113, sous le nom de *Syndi-fou*, et où il nous ramène, comme il le dit lui-même dans le chapitre actuel), est très-possible, et qu'elle a pu être faite par Marc Pol en douze journées, selon ses termes.

Le *Ou-kiang*, dans lequel pénètre la rivière qui traverse *Kouei-yáng*, ou *Foung-oul*, prend plus bas le nom de *Sse yin-Kiang*, passe au midi de *Sse-nán-fou*, autre ville départementale de la province de *Kouei-tchéou* (lat. 27° 56' 24"; long. E., 106° 05' 40"), entre dans le *Sse-tchouan* et va se réunir au grand *Kiang*. Ces faits étaient, selon nous, importants à établir, pour démontrer d'une manière incontestable les déterminations nouvelles que nous avons faites de l'itinéraire de Marc Pol, depuis son départ du royaume de *Mieu*, ou d'*Ava*, jusqu'à son retour à *Tching-tou-fou* (*Syndifu*).

(8) En examinant attentivement la marche de Marc Pol depuis son départ de Cambalue, la capitale de l'empire de *Khoubilāi* (chap. 104), et en rattachant les descriptions qu'il fait des

pays, parcourus par lui en quatre mois (même chapitre) aux événements historiques qu'il raconte, on voit clairement que c'est en accomplissant une des missions dont il nous dit avoir été chargé par le *grant Kaan* qu'il visita ces mêmes contrées. Nous avons, à plusieurs reprises, fait ressortir cette mission. Il vient maintenant en rendre compte à *Khoubilāi*. Mais comme en partant il a déjà décrit les provinces dans lesquelles il rentre maintenant, ainsi qu'il a soin de nous le dire, il ne fait plus que les mentionner. Ce sont celles du *Sse-tchouan*, dont *Tching-tou-fou* (*Syndifu*) était et est encore la capitale (voir notre *Chine moderne*, p. 115), et qui est décrite précédemment (chap. 113); puis celle de *Chensi* (capitale *King-tchao-fou*, dans notre texte : *Quen-gianfu*, aujourd'hui *Si-ngan-fou*, décrite aux chap. 110 et 111), et celle de *Chan-si* (chap. 105 et suiv.). Il dit que l'on emploie *soixante-dix journées* pour les traverser, et que l'on arrive alors à la ville de *Gingiu*, ou *Tcho-tchéou*, décrite au chap. 105. C'est de cette même ville qu'après avoir été rendre compte de sa mission à *Khoubilāi-Khaou*, Marc Pol repartira pour décrire les provinces sud-est de la Chine dont il n'a pas encore parlé.

trouve l'en la cité de Cacanfu qui est vers midi. Et est de la province de Catay, si comme vous pourrez oïr ci dessous.

CHAPITRE CXXX.

Ci dit de la cité de Cacanfu.

Cacanfu (1) est une cité noble, et sont idolastres ^a (2), et font ardoir les mors ¹; et ont monnoie de chartains ² et vivent d'ars et de marchandises; car il ont soie assez ^b, de quoy il font draps dorés, et de soie, et de cendaus ^c en grant quantité (3). Et si y a cités et chasteaus assez, et sont de grant seigneurie ^d.

Or nous partirons d'ici, et chevaucherons trois journées avant vers midi. Et adonc si treuve l'en une cité qui a nom Cianglu, de quoi nous vous conterons ci-dessous.

CHAPITRE CXXXI.

Ci dit de la cité de Cianglu.

Cianglu (1) est encore une moult grant cité vers midi; et est au grant Kaan, et de la province de Catay. Leur monnoie est de char-

CXXX. — ^a Mss. A. C. *ydres*. — ^b Ms. C. *en grant habondance*. — ^c Ms. B. *cendaux*; ms. C. *cendaulz* (taffetas de soie). — ^d Ms. C. *de sa seigneurie*.

CXXX. — ¹ *Ils brûlent les morts*. — ² *Monnoie de papier*.

CXXX. — (1) 河間府 *Ho-kian-fou*, chef-lieu actuel du département de ce nom, dans la province de *Tchi-li*, ou *Pe-tchi-li*, à 410 li, 41 lieues, au sud de Pé-king (lat. 38° 30'; long. E. 113° 50' 30'). Cette ville fut érigée en *loù* la deuxième année du règne de Khoubilāi (en 1265), et devint ainsi le siège d'une grande administration qui relevait du *Sing*, ou province centrale de *Tai-tou* (Pé-king). On y comptait 79,266 familles et 168,536 bouches soumises à la capitation. Cette ville commandait à six arrondissements, qui eux-mêmes commandaient à dix-sept cantons (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 16 v°).

(2) Le texte italien de Ramusio ajoute ici : « Vi sono anco certi Cristiani, che hanno una

« Chiesa. » Cette phrase, qui ne se trouve pas dans la rédaction primitive du Livre de Marc Pol, y aura été ajoutée depuis. Cela a pu être vrai à l'époque de Jean de Monte Corvino (voir les notes du chap. LXXIII), mais non à celle de Marc Pol.

(3) La culture de la soie et la fabrication de certaines espèces de taffetas de soie brillant, ainsi que d'autres étoffes de soie, légères mais communes, sont encore indiquées dans la Géographie impériale comme pratiquées dans le département de *Ho-kian*.

CXXXI. — (1) 長蘆 *Tchang-loù*, ancienne ville qui, selon la Géographie impériale (k. 13, fol. 13, v°), relève aujourd'hui de la sous-

tin¹ ; et sont idolastres^a et font ardoir les corps mors (2). Et sachiez que l'en fait sel en ceste cité en grant quantité ; et vous dirai comment (3).

Ils prennent une maniere de terre qui est moult saumastre et en font grans mous. Et dessus cel mont getent yaue assez, tant qu'elle va jusques au fons² ; et puis prennent et cueillent^b cele yaue qui ist³ de celle terre, et la metent en grans chaudieres de fer, et la font bien boullir, et puis la laissent refroidier^c, et devient sel moult bel et blanc. Mais il est menu. Et porte l'en de ce sel par maintes provinces environ, de quoi il traient⁴ grant avoir, et grant prouffit.

Autre chose n'y a qui à ramentevoir face ; et pour ce irons avant .v. journées^d ; si treuve l'en une cité qui a nom Cinangli, de quoy nous vous conterons ci dessous.

CXXXI. — ^a Mss. A. C. *ydres*. — ^b Ms. C. *cuisent*. — ^c Id. *refroidir*. — ^d Le ms. C. ajoute ici : « Vers midy, trouvant toutefois villes et chasteaux assez, qui sont de grant marchandises et de moult grant prouffit, qui rendent grant prouffit au grant seigneur. Et au chief de ces .v. journées, etc. » Cette addition manque également dans le texte de la S. G.

CXXXI. — ¹ *Papier*; du latin *charta*. — ² *Fond*. — ³ *Sort*. — ⁴ *Tirent*.

préfecture de 滄州 *Thsang-tchéou*, chef-lieu d'arrondissement dépendant du département de *Thien-tsin*, devenu célèbre par les traités français et anglais-chinois signés à son chef-lieu en 1858. Mais, du temps de Marc Pol, *Thsang-tchéou* dépendait de la préfecture de *Ho-kián* (du chapitre précédent), et cette sous-préfecture avait cinq cantons dans son ressort, au nombre desquels était compris celui que l'on nommait *Yin-chán*, « montagne de sel » (*Yuen-ssé*, k. 58, fol. 19). La ville sous-préfecturale actuelle de *Thsang-tchéou* (lat. N. 38° 22' 20" ; long. E. 114° 40' 30") n'est séparée de l'ancienne ville de *Tchéang-toü*, chef-lieu de canton, que, par le grand canal qui alimente *Thien-tsin* et Pé-king. C'est maintenant une place de marché (*chün*), qui porte encore son nom, située à dix-sept *li* au sud de *Thsing-hien*. Autrefois il y avait une « Inspection des voyageurs », en même

temps qu'une « Douane » où l'on payait des droits pour les marchandises qui étaient transportées sur le grand Canal. Elles n'y existent plus maintenant. (*T'ai thsing i thoung tchi*, k. 13, fol. 18).

(2) Cet usage, que Marc Pol signale souvent, n'est plus pratiqué maintenant en Chine. Il l'y était beaucoup autrefois, surtout dans les provinces dont le territoire est bas et marécageux, comme celles dans lesquelles nous sommes maintenant.

(3) La Géographie impériale de la Chine (k. 13, fol. 31) place le sel au nombre des produits du département de *Thien-tsin*, que l'on trouve dans les lieux nommés *Yin chán*, « montagnes, ou amoncellements de sel », et dont *Thsing tcheou*, du même département, est le principal entrepôt et marché ; mais elle n'indique ni le mode d'extraction ni la nature spéciale de la marchandise.

CHAPITRE CXXXII.

Ci dit de la cité de Cinangli.

Cinangli ^a (1) est une cité du Catay vers midi, et est au grant Kaan. Et sont idolastres ^b et ont monnoie de chartain ^c; et court ^c parmi ceste cité un grant flun et large, par lequel l'en porte amont et aval grant quantité de marchandises de soie et d'espicerie, et d'autres espiceries et d'autres chieres choses assez.

CXXXII. — ^a Ms. C. Le ms. A. *Ciangli*; ms. B. *Syangli*. — ^b Mss. A. C. *ydres*. — ^c Ms. C. *vait*.

CXXXII. — ^r *Monnaie de papier*.

CXXXII. — (1) Voici encore un de ces noms sur lesquels les commentateurs de Marc Pol ont été peu d'accord. Marsden pensait que c'était la ville de *Te-tchéou*, située à l'entrée de la province de Chan-toung; Baldelli Boni dit « qu'on reconnaît clairement, dans ce nom, celui de « *Y-tchéou*, du département de *Pao-ting* (province de *Pé-tchi-li*, à 38° 53' de lat.), qui « se nommait anciennement *Tchang-li*. » H. Murray est de l'avis de Marsden, et Bûrck de celui de Baldelli. Ce ne sont là que des suppositions erronées. *Ciangli* ou *Cinangli* doit être cherché vers midi, comme le dit Marc Pol, et non au nord de sa dernière station. Cette ville, c'est celle que l'on nomme aujourd'hui 南府 *Thsi-nan fou*, chef-lieu de département de la province de *Chan-toung*, à 800 li (ou 80 lieues) de la capitale, c'est-à-dire *Pé-king* (lat. 36° 44' 24"; long. E. 114° 47' 30"), et qui, sous les Mongols, se nommait *Thsi-nân lou*, et plus communément *Thsi-nan li*, parce que, en même temps qu'elle avait été érigée en chef-lieu de « Circuit » (ou *lou*), cette même ville était également le chef-lieu d'un canton (*hien*), et elle se nommait 歷土城 *Li-tching*, la « ville *Li* »; ce qui faisait *Thsi-nan-li* (*Cinangli*, ou, dans la prononciation vulgaire, *Ciangli*). Actuellement encore, cette ville réunit les deux dénominations sur les cartes chinoises, parce

que, comme chef-lieu de département, elle est désignée par le titre de *Thsi-nan-fou*, et, comme chef-lieu de canton, par celui de : *Li-tching hien*. L'histoire des Mongols de Chine dit de ce dernier (*Yuen sse*, k. 58, fol. 27, v°) que la ville proprement nommée *Li* (*Li tching*) était un « faubourg « qui tenait à l'intérieur de la ville » (*tchoung i kouö*). La population de *Thsi-nân lou*, selon la même autorité, était, sous les Mongols, de 63,289 familles, et de 164,885 bouches soumises à la capitation.

C'était, du temps de Confucius, le territoire de *Thsi*, qui devint un petit royaume. Sous les *Thsin*, ce ne fut qu'une principauté, ainsi que sous les premiers *Han*. Il redevint un petit royaume sous *Wen-ti* (179-162 avant notre ère), ensuite principauté. Sous les seconds *Han* (l'an 60 de J.-C.), il redevint royaume de *Thsi-nân*, pour changer encore plusieurs fois de régime. Le fleuve *Ta-tching* (*ta tching hō*) passe à environ une lieue de la ville, au nord-ouest; mais il est relié à la ville par de nombreux canaux navigables pour les bâtiments de commerce. Ce fleuve, qui a son embouchure dans le golfe de *Pé-tchi-li*, communique aussi en amont avec le grand canal (*Yün-hō*); ce qui correspond parfaitement avec la description de Marc Pol.

La ville de *Thsi-nân* était, sous les Mongols, le siège d'une « Direction générale d'enquête pour les études et les promotions civiles dans le cercle du *Chan-toung* et du *Toung-si*. »

Or nous partirons de Cinangli [et vous conterons d'une autre cité qui est loing de Cinangli ¹] .vi. journées vers midi, laquelle cité est nommée Cundinfu.

CHAPITRE CXXXIII.

Ci dist de la cité de Cundinfu.

Quant l'en a chevauchie cinq journées partant de Cinangli ^a vers midi, et toutes foiz trouvant cités et chasteaux assez ^b, de granz nobleces ^c et de granz faiz. Et sont idolastres ^d et ardent leurs ^e mors, et sont au grant Kaan, et ont monnoie de charter ^f, et vivent de marchandises et d'ars, et ont toutes choses de vivre en grant habondance. Mais il n'y a chose qui à mentevoir ^g face. Et pour ce vous dirons de la cité de Cundinfu (1).

CXXXIII. — ^a Ms. B. *Cianglu*. — ^b Le ms. B. ajoute : *a grant habondance*. — ^c Id. *grant noblesse*. — ^d Mss. A. C. *ydres*. — ^e Ms. A. *les*. — ^f Ms. C. *chartres*. — ^g Mss. B. C. *ramentevoir*.

¹ Manque dans les mss. A. B.

CXXXIII. — (1) Ce nom, comme plusieurs autres, est différemment orthographié dans les textes imprimés. La meilleure leçon est *Tadinfu*, comme dans l'édition latine de Grynæus (Bâle, 1532), reproduite par A. Müller. Celle de Ramusio, *Tudinfu*, s'en rapproche beaucoup, car, en chinois, la ville dont il est question se nommait 泰定 *Tai-ting*, ou *Tai-ding fou*, que les *Kiu*, ou *Altoun Khan* (sous la domination desquels elle était avant de passer sous les Mongols), lui avaient donnée en 1179 (Voir le *Ta thsing i thoung tchi*, k. 99, fol. 2). C'était le siège d'un « Campement militaire de grand apaisement » (*Tá ting Kiu*), appartenant au *loú*, ou « Circuit » occidental du *Chan toung*. Les Mongols lui conservèrent aussi ce nom, mais en même temps ils lui donnèrent celui de 兗州 *Yen tcheou*, « arrondissement de *Yen* », appartenant au département de *Tlsi-ning*; et, en 1281, on l'éleva au rang de « Département », *fou*. (Lieu cité, et *Yuen-sse*, k. 58, fol. 22, v^o.)

C'est aujourd'hui la ville chef-lieu du département de *Yen-tcheou* (*Yen-tcheou fou*), de la province de *Chan-toung*, à 1230 *li* (123 lieues) de Pé-king, lat. 35° 41' 51"; long. E., 114° 43' 36". Elle est située à 32 lieues environ au sud de *Tsi-nán fou*, décrite dans le chapitre précédent; ce qui s'accorde parfaitement avec la position et les cinq journées de distance que lui donne Marc Pol.

Ce département, le plus glorieux et le plus célèbre de la Chine, pour avoir donné naissance au grand philosophe *Khoung-fou-tse* (Confucius), 561 ans avant notre ère, est encore aujourd'hui même tout rempli de ses souvenirs; ce qui a fait dire aux rédacteurs de la Géographie impériale (en empruntant les paroles de l'historien *Pan-kou* et du philosophe *Tchou-li*), que c'est pour cela que « la population de ce département natal du célèbre philosophe aime à l'étude et apprécie les règles de la politesse et de la justice, en estimant peu le commerce et l'industrie; que le caractère des habitants est

Et sachiez que Cundinfu est une grandisme cité ; et jadis avant estoit royaumes et grans^h ; mais le grant Kaan la conquesta par forces d'armes. Mais toutes foiz vous di qu'elle est la plus noble cité qui soit en toutes ces contrées. Il y a grandismes marcheans qui font grans marchandisesⁱ. Il ont si grant habondance de soie que c'est grant merveille^j. Et si ont de moult beaus^k jardins et delitables^l et plains de granz fruiz. Et sachiez que ceste cité de Cundinfu a soubz^l sa seigneurie .xj. emperiaus^m citez de grant vaillanceⁿ, et de grans marchandises et de granz proufitⁿ ; car il ont soie outre mesure. Et sachiez que à .m.c.c. et .lxxiij. (1273) ans de Crist (2) le grant Kaan

^h Ms. B. *jadis avoit esté royaumes grans.* — ⁱ Le ms. B. ajoute : *de soie.* — ^j Id. *une tres grant merveille.* — ^k Ms. A. *baus.* — ^l Id. *souz.* — ^m Ms. C. *emprialles.* — ⁿ Ms. B. *proufis.*

CXXXIII. — ¹ *Delectables.* — ² *Richesse.*

« franc et sincère, et que leurs mœurs sont « celles des lettrés. » (K. 99, fol. 7.)

« Du temps de l'ancien empereur *Yu* (est-il dit dans le même ouvrage, fol. 1), ce pays formait deux « arrondissements » portant le nom de *Yen*. Sous la dynastie des *Tchéou* (1134-256 avant notre ère), ce fut le royaume de *Lou*. Pendant les guerres civiles, il appartint à celui de *Thsou*. Les *Thsû* (255-206) en firent la principauté de *Sî* ; les *Han* (202 av., 264 ap. J.-C.), celle de *Chân-yáng* (« du midi des montagnes »). Sous les trois royaumes (221-264), le pays appartient à celui de *H'ei*. Les *Tçin* (265-419) en firent le royaume de *Kao-ping* (« la grande tranquillité »). En 426, les *Soung* du nord commencèrent à y établir un « arrondissement » nommé *Yen* (*Yen-tchéou*). En 605, les *Souï* en firent la principauté de *Lou*. En 622, le fondateur de la dynastie des *Thang* lui fit reprendre le nom de *Yen-tchéou* ; mais, en 742, *Ming-hoang-ti*, empereur de cette même dynastie, lui rendit le nom de « Principauté de *Lou* » (*Lou-kiun*), etc. Voir, pour de plus amples détails, notre *Description de la Chine*, partie moderne (t. II, p. 97 et suiv.).

(2) Il y a ici deux erreurs dans les manuscrits et les éditions de Mare Pol : l'une de *date* et l'autre de *lieu*. Selon les Annales chinoises (*Li tai*

ki sse, k. 97, fol. 7 ; — *Sou Thoung kian kang mou*, k. 21, fol. 17), ce fut l'année correspondant à 1262 de notre ère que *Li-tan*, élevé la même année à la dignité de « Roi de *Thsi-kiün* » (« principauté de *Thsi* », créée pour lui par *Khoubilai*), et qui avait voulu s'y rendre indépendamment, fut attaqué par une armée mongole, pris et exécuté. Ce fut ensuite dans la ville de *Thsi-nân*, chef-lieu de sa récente principauté (dont il a été question dans le chapitre précédent), qu'il fut assiégé et pris, et non à *Yen-tchéou* (*Tai-ting-fou*), dont il est parlé dans celui-ci. C'est ce qui a induit aussi en erreur Marsden et les autres commentateurs, qui ont identifié *Condinfu* ou *Touinfu* avec *Thsi-nân fou*. Le fait historique raconté par Mare Pol aura été transposé de chapitre, soit par les copistes, soit par lui-même, par suite d'une confusion de souvenirs.

Voici comment ce fait est rapporté dans les « Fastes universels de la Chine » (*Li-tai ki sse*, k. 97, fol. 6, v^o) :

« YUEN CHI-TSOU, 3^e année *tchoung-toung*, « *Li-Tan*, gouverneur général militaire du *Kiang*, « *hoai* (aujourd'hui le *Kiang-sou*), se révolte « dans l'est et se soumet aux *Soung*. »

[DÉVELOPPEMENTS]. « *Tan* tenait sa position « du chef mongol ; il avait eu lui-même le désir

si avoit envoieé un sien baron qui avoit nom Liytan Sangon, avec bien quatre vins ³ mille hommes à cheval en ceste cité et en la pro-

³ *Vingt.*

« de retourner dans le midi. Avant et après le
« fait rapporté, on avait instruit l'Empereur
« d'une quantité d'autres actes qui témoignaient
« tous de la disposition des sentiments ulcérés,
« douteux, de *Li-tan*, sur lequel les avertisse-
« ments restaient vains, et qui s'était appliqué à
« se rendre maître de la situation, en faisant de
« grands préparatifs pour porter ses troupes au
« complet, et en y ajoutant de nombreux ren-
« forts. Il alla même jusqu'à rappeler près de
« lui son fils, qui était occupé de fonctions lit-
« téraires distinguées à *Kai ping fou*. Il fit ré-
« parer les fortifications des villes de *Thsi-nân*
« et de *Y-tou* (*Thsing-tchéou fou*), en les aug-
« mentant beaucoup et en y ajoutant de nou-
« veaux remparts de terre. Il avait en consé-
« quence épuisé tous ses moyens en armements
« et en levées de troupes pour passer au *Soung*
« avec trois villes maritimes (*liên hai sân tching*).
« *Wên-toung* (lettré chinois qui était à la cour
« de Khoubilaï) lui envoya son fils *Jao* pour l'en-
« courager dans ses résolutions. L'affaire ayant
« été sue, ce lettré fut mis à mort.

« En été, à la quatrième lune, *Li-tan* s'em-
« pare de *Tsê-tchéou* (arrondissement de *Tsê*,
« dans le *Chan-toung*). Il est ordonné au mi-
« nistre *Sse Thien-tché* d'aller le punir. Il est
« investi dans *Thsi-nân*. — [DÉVELOPPEMENTS].
« *Tan* s'étant emparé de *Y-tou*, et ayant envahi
« l'arrondissement de *Tse*, le chef mongol (*)
« donna l'ordre au prince du sang *A-pi-tche* de
« prendre le commandement des troupes de tous
« les cercles à proximité et d'aller punir *Tan*.
« Un nouvel ordre prescrivit à *Thien-tche* de
« marcher en avant. Celui-ci donna ses instruc-
« tions à tous ses généraux, et marcha sur
« *Thsi-nân*. » — Suivent les détails de l'affaire,
qui prendraient ici trop de place. — A la 8^e lune,
Thsi-nân est pris et *Li-tan* mis à mort. Il y eut
un grand carnage de part et d'autre.

(*) *Tchéu*; la dynastie des *Soung* n'ayant pas cessé de régner dans la Chine méridionale, les historiens chinois ne donnent pas encore aux souverains conquérants mongols le titre de *Ti*, ou d'Empereur. Ils ne commencent à le leur donner qu'après la mort du dernier chef régnant de la dynastie détrônée.

Marc Pol appelle les deux chefs de l'armée de Khoubilaï envoyés contre *Li-tan* : « Eguil » et « Mougatay »; ils sont nommés « 'A-pi-tché » et « *Sse Thien-tché* »; il ajoute que *Li-tan* avait réuni cent mille hommes à cheval et une grande quantité de fantassins pour les opposer aux troupes mongoles, qui étaient aussi au nombre de cent mille. Les historiens chinois disent que, dans le principe, *Li-tan* n'avait que vingt mille hommes de troupes, mais « braves et très-agueris aux combats, et divisés en deux corps d'armées » (*Li-tai*, etc., k. 97, fol. 7). Un des lieutenants de *A-pi-tché*, *W'en-ping*, qui avait tué deux mille hommes à *Li-tan*, engagea le premier son général à la clémence, en lui disant que « *Li-tan* « était le seul coupable de la révolte, et qu'en « rendant compte au fils du Ciel (l'empereur) du « carnage du midi (l'affaire en question), si on « ne voulait pas faire mourir des personnes in- « nocentes, à l'exception des principaux chefs « qui seraient punis, il n'était pas convenable « d'en faire périr d'autres. *A-pi-tché* suivit ce « conseil. » De plus, Khoubilaï s'y conforma; ce qui confirme le dire de Marc Pol.

Quant à l'épithète ou surnom qu'il donne dans notre texte à *Li-tan*, celui de *Sangon*, c'est évidemment la transcription vulgaire, ou du langage parlé, de 將軍 *tsiang kioun*, « général de division ». Cette particularité, peu importante en elle-même, méritait d'être signalée en faveur de l'exactitude ordinaire des récits de notre voyageur, et de notre rédaction en particulier; car on ne trouve pas ce titre dans les autres. Si quelques-uns des noms sont méconnaissables et diffèrent de ceux des historiens chinois, mongols ou persans, la faute pourrait bien en retomber sur ses copistes.

Marc Pol rappelle, dans ce chapitre, que la ville dont il parle « fut conquise par la force des armes du grand Khaân. » C'est en 1220 que *Mou-hoa-li*, l'un des quatre compagnons d'armes de *Dehinghis-khaân*, qui l'aidèrent puissamment à faire ses conquêtes, et qu'il éleva aux plus hautes dignités (ce sont les *Quésitan*, dont parle

vince, pour garder la entour. [Et quant le chevetaine atout son ost ot auques demourés là entour^o], si pensa comme desloial et traître, et donna conseil aus granz hommes⁴ [de ceste province^p] de reveler eus^q contre le grant Kaan. Et ainssi le firent il; car il se revelerent^r contre leur seigneur et ne li vouloient de riens obeir. Et firent chevetaine cestui dit Liytan qui estoit là venuz de par leur seigneur pour les garder et sauver. Et quant le grant Kaan sot ee⁵, si envoya maintenant deux siens barons, dont^s il nommoit, l'un Eguil, et l'autre Mongatay. Et lor donna eent mille hommes à cheval et grant quantité d'hommes à pié. Mais tel fu l'aventure que sachiez que ees .ij. barons^t se combatirent contre Liytan, qui estoit revelez^u, et eneontre touz ceus qui, de sa part, s'estoient assemblés de la province là environ, qui furent bien touz plus de cent mille hommes à eheval, et grant quantité de gent à pié. Mais toutes voies fut, Liytan, tous deseonfiz et li sien^v en la bataille. Et ainssi orent⁶ les deux barons, que le seigneur ot envoiez⁷, la victoire. Et quant le grant Kaan sot⁸ ee, si en fu moult à son gré^x, et eommanda que tuit eil qui avoient revelé, et donné le conseil du reveler^y, fussent mis tuit à mort eruelement, et autres menues genz fust⁹ pardonné. Et ainsi fu que touz les granz ehiefs^z de cest fait firent, les deux barons, touz morir de male mort; et les autres menues genz orent⁶ tuit pardon. Et depuis en avant¹⁰, furent il bons et loiaus^{aa} à leur seigneur.

^o Cette phrase manque dans les mss. A. B. — ^p Id. — ^q Ms. B. *reveler eux*; ms. C. *lui rebeller*. — ^r Id. — ^s Ms. C. *qu'il*. — ^t Le ms. C. ajoute : *atout leur ost*. — ^u Ces trois mots manquent dans le ms. B. — ^v Ms. C. *et occis*. — ^x Ms. C. *liez* (joyeux). — ^y Ms. C. *rebeller*. — ^z Ms. A. *chies*. — ^{aa} Ms. B. *loyaux*; ms. C. *feaulx* (fidèles).

⁴ *Personnages importants*. — ⁵ *Apprit cette nouvelle*. — ⁶ *Eurent*. — ⁷ *Avait envoyés*. — ⁸ *Sut*. — ⁹ *Fût*. — ¹⁰ *A l'avenir*.

Mare Pol aux chap. LXXXV et LXXXVIII), prit *Thsi-nân*, à la onzième lune; puis *Toung-ping*, et d'autres villes de la province de *Chan-toung*, sur les *Kin*, qui possédaient les provinces septentrionales de la Chine, ou le *Khatai* (de *Khitan*, leur ancien nom), tandis que les *Soung* régnaient sur les provinces méridionales. C'est ee qui fait

que Mare Pol, quand il parle des lieux situés dans l'empire chinois actuel, rendu à l'unité par Khoubilaï, ne manque jamais de dire si ces lieux appartiennent au *Khatai* ou au *Manzi*, dont le *Hoáng hó* ou fleuve Jaune (en mongol *Karamouran*, « fleuve noir ») formait la ligne de démarcation.

Or nous partirons de ceste matiere, puis que nous l'avons à vous contée; et vous conterai d'une autre contrée qui est vers midi, qui a nom Singuy matu ^{bb}.

CHAPITRE CXXXIV.

Ci devise de la noble cité de Singuy matu.

Et quant l'en se part de Cundinfu et chevauche l'en trois journées vers midi, toutes foiz ^a trouvant villes et chastcaus assez, qui sont nobles et grans, de grans marchandises et de grans ars; et si y a venoisons assez de toutes manieres; et si ont toutes choses à grant planté.

Quant l'en a chevauchie ces trois journées, adonc treuve l'en la noble cité de Cinguy matu (1), qui moult et belle et riche et de

^{bb} Mss. A. B.

CXXXIV. — ^a Ms. B. *toutes voies*; ms. C. *tousjours*.

CXXXIV. — (1) 濟寧州 *Thsi-niung-tchéou*, ville actuellement chef-lieu d'arrondissement, ne relevant d'aucun département, appartenant à la province de *Cháng-toüng* (lat. 35° 33'; long. E., 114° 24'). Du temps de Marc Pol, sous les Mongols, c'était comme il le dit lui-même un *Chef de règne*, c'est-à-dire un *Lou*, ou « Circuit » qui dépendait seulement de la province centrale (*Tchoüng Sing*), où était le siège du gouvernement mongol. Cette ville est peu éloignée de la précédente.

Il est bon de rappeler ici que les terminaisons des noms de lieux du Livre de Marc Pol, écrites *gui*, que nous pensons devoir être lues *giu* (l'ancienne écriture gothique se prêtant extrêmement à cette confusion) doivent se prononcer *djéou*, qui est la reproduction exacte de la prononciation *tchéou*, à l'époque mongole (voir nos *Observations* sur l'alphabet de *Pa-sse-pa*, etc., dans le *Journal asiatique*, janvier 1862). *Thsi-niung-tchéou* devait se prononcer vulgairement *Thsi-n'-djéou*, comme en italien *Cinguy*. Quant au second mot *Matu*, c'est le nom donné à diverses plages ou jetées servant de port de débarquement et qui, dans l'intérieur des terres, se nomment, en Chine,

馬頭 *Mà-t'ouï* « têtes de cheval ». Ce dernier nom, qui appartient surtout à la langue vulgaire, convient parfaitement à la localité dont il est question dans ce chapitre.

Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yueu sse*, k. 58, fol. 21), le nom de cette ville et de sa juridiction a été assujéti à un grand nombre de changements. La 7^e année du règne de *Tai thsoug* (Ogodai), cette ville de *Thsi-niung tchéou* fut rattachée au département de *Toüng ping* (« l'Est pacifié »). En 1269, elle redevint l'« Arrondissement de *Thsi* », avec une administration particulière, pour une partie seulement de son territoire. En 1271, elle devint chef-lieu de département, sous le nom de *Thsi-niung fou*, la ville chef-lieu rentrant dans la plénitude de sa juridiction, sur *Kiü-yé*, ou « la plage inculte » (qui servait de marché : *Mà-t'ouï*) les terres désertes. En 1275, on rétablit (comme subdivision) l'arrondissement de *Thsi* (*Thsi-tchéou*) en le rattachant toutefois au département de *Thsi-niung*... Enfin, en 1279, cette ville et son territoire furent élevés au rang de *Lou*, « grand Circuit », avec une administration générale pour tous les services (*thsoug kouân*). Le

grans marchandises et de grans ars. Il sont idolastres^b et sont au grant Kaan; et si ont monnoie de charter^c. Et si vous di que il ont un flun duquel il ont grant proufit, et vous dirai comment.

^b Mss. A. C. *ydres*. — ^c Ms. C. *chartres*.

nombre des familles était alors de 10,545, et celui des bouches soumises à la capitation, de 59,818. Son administration commaudait à un canton, attenant à la ville; à sept « arrondissements, dont trois avaient leur juridiction sur neuf cantons. »

Aucun doute ne peut exister sur l'identité de *Thsi-ning-tchéou* avec le *Cinguy* de Marc Pol, pas plus que pour celles que nous avons déjà reconnues précédemment. C'est sur une réunion de données positives, appuyées sur les autorités officielles les plus compétentes, que ces identités sont établies, et non sur les apparences les plus superficielles cherchées au hasard sur les premières cartes venues. On est étonné, par exemple, de voir, dans le chapitre qui nous occupe, Marsden (n. 922) et Baldelli Boni (t. II, p. 298) aller chercher *Cinguy-matu* dans *Ling-tsing-tchéou*, à l'extrémité nord du *Yün-hô* ou « grand canal », par 36° 57' 15" de latitude, en retournant au nord de la dernière ville décrite, au lieu de se diriger à trois journées de marche vers le sud, comme le porte le texte. On est aussi étonné de voir Klaproth prétendre reconnaître le *Cinguy-matu* de Marc Pol (*Mémoires relatifs à l'Asie*, t. III, p. 325, 1828) dans un simple nom géographique, *Fen-chouï*, le lieu de la « division des eaux » du *Wen-hô*, ou fleuve *Wén*.

« Le nom *Singuy-matu*, dit-il, que Marco Polo donne à la ville où la division des eaux dont il parle a lieu, n'est vraisemblablement qu'une altération de *Fen choui ma theou* (il n'y a point de ville de ce nom dans la province en question, mais bien dans celle de *Tché-kiang*, par 29° 59' de lat. et 117° de long.), « port de la division des eaux »; cette faute vient sans doute des copistes qui auront pris le F pour le S (et ceux qui ont écrit le mot par un C ?). — *Fen* se prononce sourdement presque comme *Fun*. »

Et les commentateurs de Marc Pol qui sont venus depuis, jusqu'à C. Ritter (dans *Bürek : Die Reisen des Marco Polo*, etc., p. 428), se sont payés de ces futiles suppositions, en exal-

tant bien haut la science du trop célèbre orientaliste. Ils n'ont pas même pensé à se demander si une ville de ce nom existait réellement là, de nos jours, et à plus forte raison *da temps* de Mare Pol; si ce point de division des eaux d'un fleuve était bien cette noble cité de *Cinguy-matu*, belle et riche, où se faisait un grand commerce de marchandises, et où florissaient de grandes industries. Cela n'était cependant pas indifférent.

« Le fleuve *Nieou théou* (ou *Nion t'ouï*, dont il a été question plus haut), de *Thsi-ning-tchéou* coule au nord (dit la Géographie impériale, k. 99, fol. 24) pour traverser le canton de *Yutaï*, arrive à l'entrée de la dépression de terrains inondés nommée *Tâ-tchang*, et entre dans l'« ancien canal d'alimentation » (*jï yü kiô yün hó*). On lit dans la « Description du canton » :

« Dans les commencements de la dynastie des Ming (qui succéda à celle des Mongols en 1368), on fit cette ouverture au canal pour enrichir le volume des eaux de la voie fluviale des transports (*Yün táo*); c'est pourquoi on fit à ce dernier une écluse permanente de communication des eaux. A partir des années 1436 à 1444, on construisit des digues pour empêcher les eaux de ce fleuve d'invalider les terrains déprimés de *Tâ-tchang*; c'est pourquoi on construisit aussi un large canal d'écoulement avec écluse, au midi, lequel canal devient navigable lorsque les eaux le remplissent. De ce canal de dérivation partent des navires qui se rendent jusque dans le grand Canal de transport. De ce dernier canal le fleuve se dirige à l'est en traversant des terrains marécageux; puis les eaux du fleuve coulent au midi. Ce fleuve, avec les anciens marais qu'il a absorbés, est d'une grande importance pour la navigation de toute la contrée (*thsè hó jù koi kriéou thoung sï*). »

On voit que cette description répond en tous points à celle de Marc Pol, qui dit : « Et les gens « de la cité ont fait deux flums de celui grand « flun; car il font une moitié aller vers levant et « l'autre vers ponent; c'est que l'un flun va su

Il est voir^d que ce grant flun vient de vers midi jusques à ceste dite cité de Cingy^ematu°. Et les genz de la cité, si ont fait deux fluns de celui grant flun^f; car il font l'une moitié aler vers levant, et l'autre moitié vers ponent. C'est^r que l'un flun va au Mangi, et l'autre par le Catay. Et si vous dirai en vérité qu'en ceste cité a si grant quantité^g de navie^h, qu'il n'est nul qui ne le veist, et l'oïst dire qui le peust croire. Et si portent au Manzi et au Catay, ces navies², si grant quantité de marchandises que c'estⁱ merveille. Et puis quant il s'en reviennent, si retournent chargez d'autres^j marchandises. Si que c'est^k merveille des marchandises qui vont et viennent par ces .ij. fluns.

Or^l vous conterai d'une province qui est vers midi, qui a nom Lingy^m.

CHAPITRE CXXXV.

Ci dist de la cité de Linguy.

Quant l'en est parti de la cité de Cingy^ematu, si chevauche l'en .viij. journées vers midi, trouvant toutes fois^a villes et chasteaus^b

^d Ms. C. *vray*. — ^e Mss. B. C. *singy matu*. — ^f Ms. B. de *ceste grant fleuve*. — ^g Le ms. B. ajoute : *et si très grant multitude*. — ^h Id. *naviere*. — ⁱ Id. *c'est tres grant*. — ^j Id. *autres grandismes*. — ^k Id. *c'est grans*. — ^l Id. *or vous ay conté de ceste cité de Singuy; si vous...* — ^m Mss. A. B. *Liguy*, ailleurs *Lingui*.

CXXXV. — ^a Ms. B. *toutes voies*. — ^b Ms. A. *chastiaus*; ms. C. *chasteaulx*.

CXXXIV. — ^r *C'est-à-dire*. — ² *Navires; de navia ou navis*.

« Mangi et l'autre par le Catay. » Il est question ici de la direction donnée par les administrations locales de cette contrée basse et humide à leurs fleuves et rivières, pour arriver à former cette partie du grand canal de transports du midi au nord, et du nord au midi, qui, du temps de Mare Pol, n'avait pas encore été creusée et endiguée par le gouvernement mongol, comme l'avait été la partie supérieure au-delà du *Hoàng hó*, dont il va être bientôt question.

Sir John Francis Davis, sinologue distingué, ancien gouverneur de *Hong kong*, et qui accompagna lord Amherst, en 1816, dans son ambassade à Pé-king, a décrit ainsi la ville *Thsi-ning tchéou* :

« Dans l'après-midi nous atteignîmes le voisinage de Thsi ning tchéou, ville de dimensions considérables. Comme nous ne devions nous remettre en route qu'un peu tard le lendemain matin, l'occasion nous fut fournie d'examiner ses faubourgs, qui surpassaient à la vue tout ce que nous avions encore aperçu dans notre voyage. Le canal semble rendre cette place riche et florissante, à en juger par les boutiques sculptées et dorées, les temples et les édifices publics que l'on rencontre sur la rive orientale. »

Thsi-ning tchéou nous paraît avoir plus de droit à être reconnu comme étant le *Cingy^ematu* de Mare Pol que le *Fen-chouï*, ou « point de séparation », de Klapproth.

assez, qui moult sont belles et grandes et riches, de grans marchandises et de grans ars^c. Et font ardoir les corps^d mors; et sont au grant Kaan; et ont monnoie de charter^e. Et au chief de ces .viiij. journées treuve l'en la cité de Linguy^f (1); et est aussi appellée comme la province; et est^g chief du règne. Et est noble cité et riche^h et sont bons hommes d'armes; et font grans marchandises

^c Le ms. C. ajoute : *et sont ydres* (idolâtres). — ^d Ms. A. *cors*. — ^e Mss. B. C, *chartres*. — ^f Ms. B. de *Ligy*. Ms. C. de *Linguy*. — ^g Ms. B. *est droitement au*. — ^h Le même ms. ajoute : *et de moult grant vaillance*.

CXXXV. — (1) 旌 州 *I-tchéou*, aujourd'hui *I-tchéou fou*, ville chef-lieu du département d'*I-tchéou*, de la province de Chan toung, à 1650 *li* (165 lieues) de Pé-king (lat. 35° 08'; long. E. 116° 15'). Cette ville n'est pas précisément située, comme le dit Mare Pol, sur le même fleuve que la précédente; mais elle communique avec cette dernière ville par la voie fluviale du *I-hô*, fleuve dont elle a emprunté le nom, et qui est l'un des grands affluents des cours d'eaux qui forment le grand Canal de transports (*Yân hô*); ce qui rentre dans les conditions données de sa situation topographique.

Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 58, f° 26) et la Géographie impériale (k. 109, f°s 1-2), le quartier de cette ville où était le « siège de l'administration » se nommait, sous les Thang, les Song et les Mongols : 旌 州 *Lin-i*, parce que c'était le côté de la ville qui dominait la rivière *I*, et que l'on nomme aujourd'hui *Lan-i*. Voilà l'explication du nom que lui donne Mare Pol.

Il nous dit que cette ville est à sept journées de marche de la précédente, qu'elle est aussi appelée *comme la province* dont elle était le chef-lieu, et qu'elle était *chief du règne*. Or *I-tchéou fou* est bien, par le sud-est, à la distance voulue; elle n'était toutefois, du temps des Mongols, qu'un arrondissement dépendant du *Lou*, ou grand « Circuit » de *I-tou*, lequel se nomme aujourd'hui : *Tching-tchéou fou*. Mais elle avait eu un grand passé. Du temps de Confucius c'était le territoire du royaume de *Lou*, la patrie du célèbre philosophe. Sous les Thsin ce fut la principauté de *Liang-yé*. Au commencement du règne des Han (220 avant notre

ère), ce fut le territoire de la « principauté de la mer orientale » (*toung hai kiün*). Sous les seconds Han, on y établit le royaume de *Lang-yé* qui fut conservé sous les Wei et les Tsin. Elle redevint ensuite une principauté qui s'éteignit en 581 de notre ère, et devint l'arrondissement de *I* (*I-tchéou*) sous les Thang (en 618). Mais, en 742, on la nomma aussi « principauté de *Lang-yé* » (*Lang-yé kiün*); et en 758 on la nomma de nouveau *I-tchéou*, « chef-lieu de l'arrondissement de *I* », appartenant au gouvernement du *Hô-nân* (*Hô-nân táu*). Sous les Song (960-1119), on l'appela *I-tchéou*, et principauté de *Liang-yé*. Sous les *Kin* (dynastie d'Or), ce fut *I-tchéou*, « arrondissement de 1 », dépendant du Circuit oriental de la province de Chan-toung. Enfin, sous les Yuen ou Mongols, cette ville et son territoire conservèrent le même nom, et appartenrent, comme nous l'avons déjà dit, au Circuit de *I-tou* (*Tai thsing i toung-tchi*, k. 109, fol. 1). Aueun doute ne peut subsister maintenant, concernant son identité.

Quant au caractère des habitants, la Géographie impériale citée (k. 109, fol. 4) dit qu'il est ferme, vigoureux, impatient (*king ki*), d'après « les anciennes traditions », ajoute-t-elle; ce qui s'accorde avec ce qu'en dit Mare Pol, qu'ils étaient « *bons hommes d'armes* ». Ils ont eu même temps, d'après la même autorité, « de l'honnêteté et de la franchise. La population aime à « élever des troupeaux, elle met de l'économie « dans les mariages et les enterrements. Les habitants ont de la simplicité, mais aussi de la « distinction dans leurs vêtements, ce qui vient « d'habitudes prises anciennement quand ils « avaient des rois (*chàng jéou sien wáng i foung*). »

et grans ars. Il ont venoisonsⁱ et bestes et oiseaus en grant habondance. Et si ont de toutes ehoses de vivre en grant quantité. Elle est sus le flun que je vous ai dit dessus. Et si ont navies^j assez et sont greigneurs que les autres, esquelles l'en porte ehieres marchandises assez.

Or vous lairons de cette province et de ceste cité; si vous conterons autres novités^k ei avant.

CHAPITRE CXXXVI.

Ci dist de la cité de Piguy.

Et quant l'en se part de la^a cité de Linguy dessus dit, si echevauehe l'en trois journées vers midi, et toutes foiz^b trouvant cités et ehas-teaus assez^c, qui sont bons et riches; et sont encore du Catay. Et sont idolastres^d; et font ardoir leurs eors mors^e; et sont au grant Kaan; et ont monnoie de eharter^f: celle du grant seigneur, c'est le grant Kaan, qui est tout. Et si ont la meilleur venoison de bestes et d'oisiaus qui soit ou monde; et si ont grant habondancee de toute ehoses de vivre. Et au ehief de ees trois journées treuve l'en la cité de Piguy^g (1), qui moult est grant et noble, et riehe^h, et de grans mareheandises et de grans ars. Et si ont soie en grant habondancee.

ⁱ Ms. B. *assez*. — ^j Ms. C. *navires*. — ^k Ms. B. *nouveaultés*; ms. C. *nouvelles*.

CXXXVI.—^a Mss. A. C. *ceste*. — ^b Ms. C. *tousiours*. — ^c Le ms. C. ajoute : *a grant planté*. — ^d Mss. A. C. *ydres*. — ^e Mss. B. C. *les corps mors, aussi comme les autres dessus dits*. — ^f Mss. B. C. *chartre* (papier). — ^g Mss. A. C. *Pinguy*. — ^h Ms. C.

CXXXVI. — (1) 邳州 *Peï-tcheou*, chef-lieu d'arrondissement, dépendant du département de *Süü-tcheou*, province de *Kiang-nán* (lat. 34° 30'; long. E., 116°). Sous les Mongols comme sous les Kin qui les avaient précédés, cette ville portait le même nom, et avait la même juridiction. Seulement, sous les premiers, elle dépendait de la ville départementale de *Kouei te fou* du *Hó-nán*. Dans l'antiquité, sous les Hia et les Chang (1783-256 avant notre ère), ce fut le « royaume de Peï ». Le pays redevint en-

suite principauté, puis « arrondissement », ce qu'il est resté en changeant seulement de juridiction.

Les Annales de la dynastie mongole (*Yuen-ssé*, k. 59, fol. 14) et la Géographie impériale (k. 51, fol. 3-4) ne donnent que les détails qui précèdent sur la ville de *Peï-tcheou*. Nous ajouterons seulement que cette ville se trouve située dans un pays arrosé par beaucoup de rivières et de nombreux canaux, lesquels communiquent au fleuve Jaune et au grand Canal; ce qui doit la rendre très-commerçante, comme l'était la ville décrite par Marc Pol.

Ceste cité est en l'entrée de la grant province de Mangi (2). Et a en ceste cité, tres grant multitude de ⁱ marchans de grans marchandises, et les portent au Mangi ⁱ, et par pluseurs citez et chasteaus ⁱ. Ceste cité rent grant proufit au grant Kaan.

Il n'y a autre chose qui à mentevoir ^k face ; et pour ce nous en partirons et vous dirons d'une autre cité qui est appelée Siguy, qui est encore à midi.

CHAPITRE CXXXVII.

Ci dit de la cité de Siguy.

Et quant l'en se part de la cité de Piguy, si chevauche l'en deux journées vers midi par moult belles contrées et planteureuses ^a de touz biens, là où il a venoisons assez de toutes manieres de bestes et d'oiseaus. Et au chief de deux journées si treuve l'en la cité de Siguy (1) qui moult est grant et riche et noble de marchandises et d'ars ^b. Les genz sont idolastres ^c et font ardoir les corps mors ^d.

ⁱ Id. — ^j Le ms. B. ajoute : *en diverses parties et par maintes contrées.* — ^k Id. *ramentevoir.*

CXXXVII. — ^a Ms. C. *plaines.* — ^b Ms. C. Les mss. A. B. *de draps.* Le texte fr. de la S. G. porte : *de mercandies et d'ars.* — ^c Mss. A. C. *ydres.* — ^d Ms. B. ajoute : *aussi comme les autres dessus dit.*

CXXXVI. — ¹ *Dans la Chine méridionale.*

(2) *Pei-tcheou* est effectivement placé dans la situation indiquée par Marc Pol. Cette ville appartient aux Soung (qui possédaient la Chine méridionale, ou le *Mangi* de Marc Pol) de 982 à 1215, et aux Kin (qui possédaient la Chine septentrionale, ou le *Khataï*) de 1215 à la fin de leur empire envahi à la fois par les Soung et les Mongols.

CXXXVII. — (1) C'est aujourd'hui la ville chef-lieu de canton de *Soï-tsien*, dépendant directement de la ville départementale de *Soï-tcheou fou* (lat. 34° 00' 50" ; long. 116° 11' 21"). Ce fut anciennement une petite principauté sous le nom de « principauté inférieure de *Pei* ». Les Thang, en 621, lui donnèrent le nom de 泗州 *Si-tcheou*. En 762, ce nom fut changé

en celui de *Soï-tsien*. Elle appartient ensuite aux Soung, qui en 982 la rattachèrent au campement militaire de *Hoai-yang* ; puis aux Kin, lesquels, vers 1124, la placèrent sous la juridiction de *Pei-tcheou* dont il vient d'être parlé. En 1275, les Mongols la firent dépendre du campement militaire de *Hoai-ngan* ; en 1278, elle fut replacée sous la juridiction de *Pei-tcheou*. La Géographie impériale (k. 51, fol. 4, d'où ces renseignements sont tirés) ne fait pas connaître le nom que cette ville portait sous ces trois dynasties ; mais il est très-probable qu'on lui donnait toujours son ancien nom de *Si-tcheou*, qui est celui de Marc Pol. Une autre ville, située au midi, à 50 *li* au-delà du *Hoàng-hô*, porte aujourd'hui le nom de *Si-tcheou*. Ce ne peut pas être celle de Marc Pol.

Leur monnoie est de charter ^e; et sont au grant Kaan. Elle a trop grans champs et belles plaines de qui ^f il ont grant habondance de froment ^g et d'autres blés. Mais autre chose n'y a qui à conter face. Et pour ce nous en partirons et vous conterons des autres terres avant.

Et quant l'en est parti de ceste cité de Siguy ^h, si chevauche l'en trois journées vers midi, trouvant toutes fois ⁱ belles contrées ^j et beaus chasteaus et beaus casaus ^k, et belles gaagneries ^l de terres et de champs. Et si y a venoison assez et habondance de froment et de touz blez. Et sont ydres ^m, et sont au grant Kaan ⁿ. Et au chief de ces trois journées treuve l'en le grant flun de Caramoran (2), qui vient de la terre Prestre Jehan. Et est moult grant

^e Mss. B. C. *chartre*. — ^f Ms. B. *dequoy*; ms. C. *dont*. — ^g Ms. B. *fourment*. — ^h Ms. C. *Singuy*. — ⁱ Ms. B. *toutes voies*. — ^j Mss. A. C. *contrées*. Le ms. B. porte: *citez*. — ^k Le ms. C. ajoute: *et ont monnoie de chartres*.

CXXXVII. — ¹ *Hameaux*. — ² *Fermes, exploitations*. — ³ *Idolâtres*.

(2) *Caramoran*, et selon l'orthographe mongole et persane : *قرا موران* *Karâ-morân*, « fleuve noir », est, ainsi que nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois (chap. LXXIII, n. 1, et p. 335, note) le nom donné par les Mongols au fleuve Jaune (*Hoàng hê*), l'un des deux plus grands fleuves de la Chine et de toute l'Asie. Les géographes chinois lui donnent deux sources qu'ils placent dans le *Sî-yü*, « contrée située à l'occident de la Chine »; l'une dans les monts *Tsoung-ling*, l'autre au lac *Lob* (voir p. 148, n. 2), dont les eaux, par un écoulement souterrain, donneraient naissance au grand fleuve; dans tous les cas, il recevrait de nombreux affluents des contrées du pays de Khoukhounoor, ainsi appelé du lac de ce nom, situées entre les 33° et 38° de latitude et 91° de longitude E.

Son cours est très-sinueux. Après avoir fait un long détour dans la Mongolie, au-delà de la « grande muraille », dans l'ancien « territoire du Prestre Jehan », comme le dit Marc Pol, ou le « pays de Tenduc » (voir le chap. LXXIII), il rentre en Chine, en traversant de nouveau la « grande muraille », se dirige droit au sud, dans une étendue de cinq degrés (du 35° au 40°), et

reprend sa course vers l'est, après avoir rencontré les déclivités d'une longue chaîne de montagnes au nord desquelles il a sa source, et va prendre son embouchure dans la mer Jaune, à une trentaine de lieues de *Si-tcheou*, actuellement *Souï-tshien*.

Cette embouchure n'a pas toujours été la même. Les historiens et géographes chinois constatent que son ancienne embouchure était autrefois dans le golfe de Pé-king, à 39° de latitude nord, au lieu d'être au 34° degré comme aujourd'hui. Son ancien lit n'avait pas encore entièrement disparu à l'époque mongole; ce sont les grandes inondations auxquelles il est sujet qui lui ont fait changer de cours. Celle qui eut lieu en 1194, sous les Kin, fut une des plus considérables; une grande moitié des eaux du fleuve se rendit à la mer par sa nouvelle embouchure, mais l'autre partie s'écoula encore par celle du nord, dans le golfe de Pé-king. Le Hoàng-hô continua donc depuis cette époque à avoir deux cours inférieurs. Cet état de choses dura jusqu'à l'année 1289, sous le règne de Khoubilai, pendant les derniers temps du séjour en Chine de Marc Pol, année dans laquelle fut achevé le

et large plus d'une mille. Et si est moult parfont ⁴ que grans nes ¹ y porroient nagier ⁵ dedens. Il y a moult de poissons et de moult grans. Sachiez qu'il a bien en cest flun .xv. mille nes ^m qui toutes sont au grant Kaan, pour porter ses osts ⁿ es illes d'Ynde de mer, quant il y a besoing ; car la mer est pres à cest lieu ^o une seule journée (3). Et si veult bien ⁶ chascune nef, l'une parmi l'autre .xx. mariniers ^p; et porte bien chascune .xv. chevaux, et leurs hommes ^q,

¹ Ms. B. *nefs*; ms. C. *navies*. — ^m Ms. B. *nefs*; ms. C. *nefs*. — ⁿ Ms. A. *oz*; ms. C. *ostz* (armée). — ^o Mss. B. C. *pres de cest lieu à*. — ^p Ms. B. *notonniers*. — ^q Id. xv. *hommes et leurs chevaux*.

⁴ *Profond*. — ⁵ *Naviguer*. — ⁶ *Exige bien, chaque bâtiment, en moyenne*.

« grand canal de transports » (*Yün-hô*), et où le bras du nord fut très-diminué, par suite des digues qui furent alors construites. Ce ne fut qu'en 1462 que l'ancien cours inférieur fut définitivement abandonné (*).

L'histoire officielle de la dynastie mongole (k. 64-67) donne beaucoup de détails sur l'économie des eaux de l'Empire chinois (« fleuves, digues, ponts, lacs, canaux et rivières »). On y voit avec étonnement quelle quantité prodigieuse d'hommes et de journées de travail furent employés, pendant tout le règne de cette dynastie, à la réparation, à l'endiguement, à la canalisation des fleuves, rivières et canaux. L'emploi, comme en Égypte, de la population laborieuse à la confection de ces travaux, fut poussé si loin que c'est à cette cause que les historiens chinois attribuent, en grande partie, la chute de cette dynastie. C'est généralement le sort des dynasties étrangères, qui sont portées trop souvent à abuser de leur pouvoir sur le peuple vaincu.

(3) Cette observation de Marc Pol est importante en ce que l'on doit en conclure que, de son temps, les eaux du Hoàng-hô couvraient encore une grande étendue de terre vers son embouchure; que l'achèvement du grand canal par

Khoubilaï Khaân, et la dérivation d'une partie des eaux du grand fleuve dans ce même Canal, durent faire successivement abandonner. Il est très-probable que les lacs *Thsing-i* et *Chî-liang*, qui en sont aujourd'hui éloignés d'une certaine distance, étaient encore alors couverts par les eaux du fleuve et faisaient partie de la mer.

Quant au nombre de *quinze mille navires* dont parle Marc Pol, qui étaient sur le Karâmorân ou fleuve Jaune, à la disposition du grand Khaân, afin de transporter ses troupes là où il les expédiait pour faire des conquêtes, dans les *mers de l'Inde* et ailleurs, le nombre peut d'abord en paraître très-exagéré. Cependant on voit dans l'histoire chinoise que lorsqu'en 1281, Khoubilaï envoya une armée de cent mille hommes pour conquérir le Japon, le roi de Corée avait fourni un contingent de dix mille hommes avec *neuf cents* bâtiments de guerre; et que onze ans après (en 1292), le même Khoubilaï voulant faire la conquête des royaumes maritimes de l'Indo-Chine, il avait fait préparer une flotte de *mille* navires pour transporter son armée de trente mille soldats, sans compter les matelots.

Les *quinze mille* navires que Khoubilaï Khaân entretenait, selon Marc Pol, sur le fleuve Jaune, pour transporter ses troupes, n'étaient pas d'une grande dimension, puisqu'ils n'avaient en moyenne que *vingt* matelots, et qu'ils ne pouvaient également transporter, en moyenne, que *quinze* hommes avec leurs chevaux et leurs bagages. Ces détails que nous donne Marc Pol sont précis, et on n'a pas de raisons sérieuses de les mettre en doute.

(*) Voir le *Kün-chou-pi khaò*, k. 2, fol. 59-66, où l'on voit trois cartes du cours du fleuve, et des détails circonstanciés sur ses changements successifs. Cet ouvrage de Yuan Liao-fan, qui vivait dans la seconde moitié du seizième siècle, et dont nous possédons une édition, imprimée en 1632, renferme d'excellentes notices sur de nombreux sujets. M. Ed. Biot s'en est utilement servi, pour son *Mémoire sur les changements du cours inférieur du fleuve Jaune*. (*Nouveau Journal asiatique*, année 1843.)

et leur vitaille et leurs armes et leur hernois. Et ce flun a une petite cité de çà, et l'autre de là^r; l'une encontre de l'autre. L'une a nom Coguiganguy^s (4) et l'autre Caguy (5); l'une est grant et l'autre petite. Et quant l'en a passé ce flun, si entre l'en adonc en la grant province de Magy^t. Et vous conterai comment ceste province de Magi (6) fu conquēstée par le grant Kaan, si comme vous pourrez entendre ci-dessouz.

CHAPITRE CXXXVIII.

Comment le grant Kaan conquesta la province de Mangi.

Il fu voir^a que de la grant province de Manzi^b estoit roys et sires uns que l'en nommoit Facfur (1), qui moult estoit grant roys et puis-

^r Ms. C. *et ce flun si a.ij. citez, l'une de çà, et l'autre de là.* — ^s Mss. A. B. *Coguiganguy*; ms. C. *Conganguy.* — ^t Mss. B. C. *Mangy.*

CXXXVIII. — ^a Ms. B. *voirs*; ms. C. *vray.* — ^b Ms. C. *Mangy.*

(4) 淮安府 'Hoai-gan-fou, ville chef-lieu de département de la province de Kiang-nân (lat. 33° 32' 24"; long. 116° 54' 12"); sous les Mongols c'était un *lou*, « circuit », dépendant du gouvernement du Ho-nân (Hô-nân sing). Sous les Soung, elle se nommait 'Hoai-gan-tcheou. Ce ne fut qu'en 1283 qu'on l'éleva au rang de « chef-lieu de circuit » sous le nom de 'Ho-ï ngan-fou. C'est le premier nom qu'a conservé Marc Pol. La population du « circuit » était de 91,022 familles enregistrées et de 547,277 bouches soumises à la capitation (*Yuen-se*, k. 59, fol. 21). Sa distance de Pé-king est de 1975 li. Le P. Magaillans, dans sa *Nouvelle Relation de la Chine* (trad. franç., 1688, p. 10), avait déjà reconnu l'identité de la ville nommée *Coguiganguy* par Marc Pol, avec Hoai-« gân-fû, qui, dit-il, est très-riche et très-marchande. »

(5) Cette petite ville ne figure pas dans la grande Géographie impériale, ni dans la section géographique de l'histoire des Mongols (*Yuen-se*, k. 59, fol. 20-21). Elle devait être située sur la rive gauche du Hoang hó, là où est aujourd'hui Wang-kia-yug, et où les Mongols établirent, en 1286, des campements militaires (*ying*) dont l'un se nommait *Hoang kia* (« familles du

Hoang hó »). C'est là que séjourna l'ambassade hollandaise, à son retour de Pé-king, avant de traverser le fleuve Jaune. (Van Braam, *Voyage de l'ambassade*, etc., t. 1, p. 307.)

(6) Ce nom est écrit de différentes manières dans nos mss. et dans le même à quelques lignes de distance, comme on le voit ici. La leçon de *Magi* est la représentation vulgaire du nom de مملكة چین *Mâtelîn* « la grande Chine » donné par Rachid-ed-din, et autres historiens persans, à l'empire des Soung, comprenant les provinces méridionales actuelles de la Chine, dont le fleuve Jaune formait la limite septentrionale. Le mot *Manzi*, au contraire est la transcription, comme nous l'avons déjà fait observer, du terme chinois, 蠻子 *Mân-tse*, « fils de barbares »; terme de mépris employé par les Chinois du nord envers ceux du midi, parce que les provinces méridionales de la Chine furent conquises plus tard à la civilisation chinoise que celles du nord. Aussi Marc Pol, qui avait pratiqué le persan, emploie ces termes indifféremment l'un pour l'autre. Le second est exprimé en persan par مەنزی *Manzi*, dont le mot *Manzi* de Marc Pol est la transcription parfaitement exacte.

CXXXVIII. — (1) فغفور *Faglfour*, chez

sans de tresor et de gent et de terre ; si que poi^e avoit au monde nul greigneur de lui¹, fors le grant Kaan. Mais sachiez qu'il n'estoient mie une gent d'armes ; car tout leur delit n'estoit autre chose que des fames^d, et proprement le roi sur tous ; si qu'il n'avoit d'autre chose cure² fors des fames^d, et de faire bien aus^e povres genz. Et en toute sa province, sachiez qu'il n'y avoit nul^f cheval, ne il n'estoient mie coustumier^g de bataille, ne d'armes, ne d'aler en ost³ ; car ceste province de Mangi est moult tres fort

^e Mss. B. C. pou. — ^d Ms. B. femmes. — ^e Id. aux. — ^f Ms. C. — ^g Id. accoustumez.

CXXXVIII. — ¹ Plus grant que lui. — ² Souci. — ³ En guerre.

les historiens arabes, persans et tures. D'Herbelot dit que c'était le « titre et surnom des rois « de la Chine. » Il dit, en outre, au mot *Sin* : « Les anciennes histoires de Perse disent que « *Feridonn*, roi de la première dynastie, nom- « mée des *Pichdadiens*, donna à son fils, *Tour*, « la Chine et le Turkestan, pour son partage, et « le qualifia du titre de *Fagfôur*, qui est de- « meuré héréditaire aux rois de ce pays là, « comme celui de *Pharaon* aux rois d'Égypte. « Il suffit de dire ici que les Orientaux, en par- « lant de la Chine en général, l'appellent *Tchin* « et *Metchin* (Chine et Grande-Chine). » Goli- « us, dans son *Additamentum de Catayo*, à la « suite du *Novus Atlas sinensis* à Martino Mar- « tinio descriptus (Antverpiæ, 1624 f°), dit, page « 11 : « In scriptis suis Arabes, Persæ, Turcæ- « que testantur, hoc ipsum nomen (فغفور) « *Fagfûr* efferunt illi Imperatoribus Sinensibus « commune esse : quo fere modo suum Ægyptiis « *Pharao* fuit, Assyriis *Califa*, Tartaris suum « *Cân* est. Idem tamen nomen esse exoticum « credo, scythicum aut simile, non sinicum, « quoniam a litera R Sinenses abhorrent. »

Golius avait raison. Le mot de *Faglfour* n'est nullement chinois ; mais, s'il n'est pas chinois, il est la traduction en langue tourano-arienne du terme 天子 *thiën-tse*, « fils du Ciel, » qualification qui, dès la haute antiquité, a été donnée aux souverains chinois, mais qu'ils ne prenaient pas eux-mêmes. On retrouve l'origine

de ce nom en sauskrit, où *bhaga* (avec le *b* aspiré, qui se change facilement en *f* en passant dans d'autres langues), dans les Védàs (en zend, *baga* ; en russe, *bog*), signifie l'Être auquel on porte le plus grand respect, que l'on révère, et auquel on rend un culte ; de la racine sanskrite *bhâdj*, qui a le même sens. C'est là ce que signifie la première syllabe *Fag*. Quant à celle de *four*, c'est l'altération du mot sanskrit *poutra*, « fils ; » zend : *poutra* ; persan, پور *pour* ; d'où le nom composé *Fagpour*, et *Faglfour*, que l'on trouve dans les *Prairies d'or* de Maçoudi (voir l'édition de cet ouvrage curieux que publient MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, avec une traduction française, t. I, p. 306), appliqué aux souverains de la Chine, avec l'interprétation, par l'auteur arabe, de *fils du Ciel*.

Saint-Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie* (t. II, p. 54), avait déjà reconnu que les historiens arméniens interprétaient le mot de *Pacour*, donné par eux aux souverains du *Djenasdan* (*Djinstan*, *Tchinestân*), pays des Chinois, par *fils du Ciel*. « Ce mot de *pacour* est certainement le même, dit-il, que celui de فغفور *faglfour*, que les Arabes donnaient généralement au monarque de *Tchin*, et qui a exercé, sans succès, la critique de plusieurs savants, qui l'ont cherché vainement dans la langue chinoise. » Ces savants avaient le tort de chercher l'étymologie du mot dans la langue chinoise ; ils eussent mieux fait d'y chercher le sens.

lieu ; pour ce que toutes les cités sont avironnées d'yaues plus larges d'une arbaleste ^h et moult parfonde. Si que se les genz eussent été hommes d'armes, jamais ne l'eussent perdue ; mais pour ce qu'il ne l'estoient mie la perdirent il (2). Car en toute leur cité l'en entre par pont.

Or avint que au temps mil .cc. lxxvij. (1268) de l'incarnation de Crist, le grant Kaan, qui orendroit ⁴ regne ⁱ, s'y establi et com-manda ^j un sien baron qui avoit nom Baian Cincsan ^k, qui vaut à dire : Baian cent iex ^l (3). Et sachiez que le roy de Mangy trouvoit

^h Ms. C. *larges et profondes. Si que il n'y a nulle cité qui ne soit avironnée d'yaue plus large que le trait d'une arbaleste et moult parfonde.* — ⁱ Le ms. C. ajoute : *c'est Cublay.* — ^j Id. *manda.* — ^k Ms. B. *tine san* ; ms. C. *chinclan.* — ^l Ms. C. *Bayan .c. yeulx.* »

⁴ *En ce moment.*

(2) Ces réflexions de Marc Pol ne manquent pas de justesse. Il y a certainement toujours des causes apparentes ou cachées à la chute des dynasties ; mais l'étude de ces causes, et l'exemple qui en est donné, n'empêchent pas les événements de suivre leur cours. Les rédacteurs des *Fastes universels* de la Chine (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 60) disent : « Quoique la dynastie des *Soung* se fût élevée par l'emploi des armes, « et qu'ensuite elle eût établi un gouvernement « très-méritoire, en donnant à tout l'Empire des « exemples à suivre d'humanité et de justice, ce- « pendant cette disposition de ses souverains a « été perdue par suite de leur mollesse (*jö*). Vers « le milieu de leur règne, ils voulurent employer « la violence pour fortifier leur faiblesse. Ils se « servirent, pour arriver à ce but, de moyens « pervers (*). Le gouvernement, de bienveillant « et régulier qu'il était, devint d'un arbitraire et « d'une confusion désordonnés (*tsün tchi féu* « *jào*) ; il occasionna dans la société les plus « grands ravages. Tous les éléments de protec- « tion et de libertés locales (*thou jü*) furent « rompus et brisés. Ce qu'avaient pu établir les

« six premiers souverains de cette dynastie pé- « rit après cent cinquante ans de règne, etc. »

(3) 伯顏 *Pě-yèn*, était le nom donné à l'un des généraux les plus habiles et les plus éclairés de Khoubilaï-Khaân. Il était originaire des « contrées occidentales », disent les historiens chinois. Ce fut effectivement lui qui conquit aux Mongols une grande partie de l'Empire des *Soung*. En 1274, Khoubilaï le fit « ministre d'État de la gauche » (*tchoung chou tsö Tchingsiáng*) (**); et, à la 8^e lune, il reçut l'ordre, avec *Sse Thien-tse* (général arabe du nom d'*Amou, Omar*) d'aller, en qualité de chef d'armée, combattre les *Soung* (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 26 v^o). Après de nombreuses et brillantes campagnes, ce fut lui qui, en 1294, à la mort de Khoubilaï Khaân, fit nommer empereur Timour, le petit-fils du prince qu'il avait si brillamment servi. Après l'avènement de ce dernier, il fut élevé à la dignité de « grand tuteur de l'Empire » (*Tai tchouân*) ; mais il mourut quelques mois après, à la 12^e lune de la même année 1294.

Les auteurs du *Supplément au Thoung-kian-kang-mou*, pour l'histoire des *Soung* et des Mongols, en font le plus grand éloge (k. 23, fol. 45 v^o) : « *Pě-yèn*, disent-ils, était profondément versé dans « les affaires d'État ; et, dans les délibérations,

(*) *Young kouaï khí fáng.* On fait sans doute ici allusion aux réformes radicales proposées par *Wang'an-chi*, ministre de l'empereur *Yng-tsoung* (1064-1067) et contre lesquelles s'opposèrent tous les célèbres lettrés de l'école de Confucius. (Voir notre *Histoire et description de la Chine*, t. I, p. 343 et suiv.)

(**) Cette même année, à la huitième lune, un *Po-la*, surnommé *houu* « le joyeux », est ministre d'État de la droite.

en son astronomie qu'il ne pouvoit^m perdre son royaume, fors par un homme qui eust .C. iex ; si que il se tenoit aseur pour ce ; car

^m Ms. A. *poit.*

« il savait toujours prendre les meilleures décisions. En conduisant, comme général en chef, « deux cent mille hommes pour combattre les « Soung, il n'éprouvait pas plus d'embarras que « s'il eût commandé à un seul homme. Tous ses « officiers le considéraient comme un génie mani- « festé (*jō chin ming*). De retour à la cour (après « ses expéditions), il ne lui arrivait jamais de « parler de ses exploits. Après sa mort, il fut « honoré du titre de « grand protecteur de « l'Empire » (*tai pad*), et élevé à la dignité de « roi de *Hoai-ngân* (*Hoai-ngân Wang*). »

L'auteur des *Observations instructives* (*Fei ming*), ajoute : « *Pě-yèn* sut habilement diriger « de grandes armées. Il ne se plaisait pas dans « les débordements et les massacres. Il exigeait « que l'on se soumit à ses demandes, mais il ne « détruisait pas par plaisir. Il accomplissait de « grands exploits, mais il ne s'en attribuait « point le mérite. Après avoir fait la conquête « de l'empire des *Soung*, il fut le même homme « qu'auparavant. Les auteurs du *Kang-mou*, « après sa mort, lui devaient bien ce tribut d'éc- « loges. »

On voit, par ces passages (que nous avons traduits aussi littéralement que possible, pour en conserver tout le caractère), que les historiens chinois savent apprécier les qualités et les belles actions d'un homme, lors même qu'il est étranger, et qu'ils peuvent écrire dignement l'histoire.

La destinée de Marc Pol (qui était aussi des « contrées occidentales », mais plus lointaines), ne manque pas de ressemblance avec celle de *Pě-yèn*, ou *Baian*, comme il le nomme, et comme l'appellent aussi les écrivains persans. Ainsi que lui, il s'attacha à la fortune du souverain mongol qu'il servit aussi avec dévouement, mais avec moins d'éclat, dans une carrière qui dut les mettre souvent en rapport ; car Marc Pol remplit des fonctions civiles dans l'expédition de *Péyèn*, qu'il raconte avec de curieux détails ; et il fut même nommé, par le grand Khaân, gouverneur de l'une des villes nouvellement conquises, dont il sera question dans les chapitres suivants.

Seulement *Pě-yèn* ne revit pas sa patrie et ne survécut que quelques mois au souverain qu'il avait si loyalement servi ; tandis que Marc Pol put revoir la sienne, et mourir trente ans après à Venise, en léguant à la postérité un Livre qui ne pévra pas plus que le souvenir des faits qu'il a si bien racontés.

La date de 1268 donnée par Marc Pol, pour l'expédition de *Pě-yèn* contre les dernières possessions des *Soung*, est erronée ; cette expédition n'eut lieu, selon les historiens chinois, qu'en 1273. Mais, dès 1268, *Khoubilâi* avait conçu le projet de conquérir l'empire des *Soung* ; car on voit, dans l'histoire, qu'en 1269 il envoya de grands renforts au général *Sse Thien-tsě*, qui assiégeait *Siáng-yáng*. Ce général, d'origine arabe, comme nous l'avons dit, avait avec lui, à ce grand siège, *Pě-yèn* et beaucoup d'autres Occidentaux asiatiques. C'est là que *Pě-yèn* se distingua tellement, comme on le verra plus loin, qu'il fut nommé, en 1274, général en chef et « ministre d'État » (ou maréchal), à la grande satisfaction de l'armée.

Quant au nom même de *Baian* ou *Pě-yèn*, il signifie, en chinois, comme il est écrit par les historiens, « qui a un aspect de cent hommes » ; mais écrit ainsi avec la même prononciation :

百眼 *Pě-yèn*, il signifie : « qui a cent yeux ». C'est là l'origine de l'anecdote racontée par Marc Pol. Il est probable que l'intelligence supérieure du général, son activité, le soin qu'il prenait de surveiller l'organisation et la discipline des troupes qu'il commandait, avaient donné naissance à cette interprétation populaire de son nom, qui avait frappé l'impératrice des *Soung*, lorsqu'elle entendit pour la première fois prononcer le nom du général de l'armée mongole qui venait conquérir ses États.

La qualification de *Cincsan*, que Marc Pol lui donne sans en dire la signification, est la transcription assez fidèle, du titre de 丞相 *Tching-siáng*, « ministre d'État », qui lui fut

il pouvoit penser nul homme de nulle nature qui eust .c. iexⁿ. Mais il se déçut en ce qu'il ne veoit⁵ pas le nom de cestui.

Cestui Baian avoit grant multitude de genz que le grant Kaan li donna^o, et proprement à cheval et à pié. Aussi s'en vint à Manzi; puis ot⁶ grant quantité de nes^p pour porter les genz à cheval et à pié quant mestier^q estoit. Et quant il fu venu atout son ost⁷ en la terre du Manzi : ce est en ceste cité de Coguinganguy (4), là où nous sommes ores⁸, de laquelle nous vous conterons tout avant⁹, si leur dist que il se rendissent au grant Kaan son seigneur. Et ceus li respondirent qu'il n'en feroient rien. Et quant Baian vit ce, si ala avant¹⁰ et trouva une autre cité, et encore^r ne se voult rendre. Et encore ala avant, et ce faisoit il, pour ce qu'il savoit que le grant Kaan li envoieiroit apres lui un autre moult grant ost¹¹.

Et que vous en dirai je? sachiez que il ala à .v. citez; ne il ne prist nulle^s, por ce que il ne se vouloient combattre ou il ne se vouloient rendre¹². Or avint que la .vij^e. cité fu prise à force; et puis il prist une autre; et puis la tierce, et puis la quarte. Si que il prist l'une apres l'autre par force .xij. citez (5). Et quant il ot

ⁿ Ms. B. *cent yeux*; ms. C. .G. *yeulx*. — ^o Ms. B. *lui avoit donné*. — ^p Ms. B. *nefs*. — ^q Ms. C. *besoing*. — ^r Ms. C. *qui*. — ^s Id. *que il n'en prist nulle*.

⁵ *Foyoit*. — ⁶ *Eut*. — ⁷ *Avec toute son armée*. — ⁸ *En ce moment*. — ⁹ *Par la suite*. — ¹⁰ *En avant*. — ¹¹ *Une autre grande armée*. — ¹² *Parce qu'il ne voulait pas les prendre de force, ou qu'elles ne voulaient pas se rendre de bonne volonté*.

donné, comme on l'a vu ci-dessus, par l'empereur Khoubilaï, en 1274, lorsqu'il l'envoya, à la tête d'une armée, conquérir les dernières possessions des empereurs de Song. Dans ce mot, comme dans tous ceux que cite Marc Pol, c'est la *prononciation* alors en usage (et qui l'est encore aujourd'hui pour beaucoup de cas), qui est fidèlement représentée, sauf les erreurs des copistes.

(4) Voir la note 4 du chapitre précédent. Nos deux premiers mss. portent bien ici *Coguinganguy*.

(5) Après la prise de *Siàng-yáng*, à la 2^e lune de l'année 1273, et dont il sera longuement question ci-après (ch. cl), la conquête

de tout l'empire des Song fut décidée. *Pě-yèn*, nommé en 1274 général en chef de la nouvelle expédition, prit, à la 10^e lune, les villes de *Gan-lo* ou *Ngan-lo-foù* (lat. 31° 12', long. 110° 11' 58"), de *Sü-tching*, située vis-à-vis la précédente, de l'autre côté du *Han-kiang*; puis il se dirigea avec son armée du côté du grand fleuve *Kiang*, après avoir fait reconnaître, par quelques-uns de ses officiers, à quel endroit ce dernier fleuve reçoit les eaux de la rivière *Han*, qui passe à *Siàng-yáng*; cet endroit se nomme encore aujourd'hui *Han-khèou*, « bouche, ou embouchure du *Han* », dans le *Hou-pě*, point extrême jusqu'où les navires de commerce européens sont autorisés, par les traités de 1858, à

pris tant de citez comme je vous di, si s'en ala à la maistre ^t cité du regne qui Quinsay (6) a à nom, là où le roy et la royne estoient.

^t Ms. A. *mestre*.

remonter le grand *Kiang*, et où les grandes puissances européennes ont maintenant des consuls.

Après avoir fait passer le *Kiang* à toute son armée, Pě-yèn assiégea *Wou-tchang-fou*, sur la rive droite du *Kiang*, en face de *Han-yáng*; et de *Han-kheou* (lat. 30° 34' 50", long. 111° 53' 30"), afin qu'étant prise, il eût un point de retraite sur le grand fleuve, en cas d'insuccès dans sa marche future. La ville de *Han-yáng* se rendit aux Mongols, ainsi que *Wou-tchang*. Une autre ville, sur la rive gauche, en descendant le fleuve *Yang-lo*, fut prise. En 1275, à la 1^{re} lune, le commandant pour les *Soung* de la ville de *Kiang-tcheou* (aujourd'hui *Kieou kiang-fou*, lat. 29° 54'; long. 113° 44' 30"), livra cette ville à Pě-yèn. *Liu Sse-kouei*, l'officier infidèle, croyant faire sa cour au général mongol dans un grand repas qu'il lui donna, et ayant fait avancer deux jeunes filles du sang impérial des *Soung*, les offrit, au milieu du festin, à Pě-yèn. Pě-yèn, indigné d'une pareille action, lui dit : « J'ai reçu « mon commandement du fils du Ciel (l'empereur *Khoubilaï*); je dois maintenir, en ma qualité de général en chef, les principes de l'humanité et de la justice; je demanderai raison « de cette offense aux *Soung*. Comment avez-vous pu avoir la pensée de me détourner de mes « devoirs par les plaisirs des femmes? » Et il fit éloigner aussitôt les deux princesses *. (*Li tai-ki-sse*, k. 97, fol. 29 v°.)

Après l'entrée des Mongols dans *Kiang-tcheou*, les villes de *Nán-kháng* (lat. 29° 31' 42"; long. 113° 41' 53") et de *Ngan-king* (lat. 30° 37' 10"; long. 114° 44' 13") se rendirent. A la 2^e lune, Pě-yèn mit le siège devant *Tchî-tcheou* (voir chap. CXLVI). Le gouverneur pour les *Soung*, nommé *Tchao Mao-fá*, voyant qu'il ne pouvait sauver la ville, se tua de désespoir. Le commandant militaire rendit la place. Pě-yèn, étant en-

tré dans la ville, demanda où était le gouverneur. La foule lui répondit de tous côtés qu'il était mort, en le regrettant hautement et en déplorant son sort. Pě-yèn ordonna de préparer son cercueil, de le couvrir d'un riche drap mortuaire, et voulut assister à ses funérailles. Il y fit les cérémonies en usage (le sacrifice pour les morts, *tsi*) devant son tombeau, ce qui toucha beaucoup la foule, et il s'éloigna. (*Soü Houng kian*, etc., k. 22, fol. 4.) A la 3^e lune, Pě-yèn entra dans *Kieou-k'ang* (aujourd'hui *K'ang-ning*, ou *Nán-king*; lat. 32° 04' 40"; long. 117° 27'). Les villes de *Kouang-tse-tcheou* (lat. 31°; long. 117° 03'), de *P'ing-kiang-fou*, se rendirent. Pě-yèn avait divisé son armée en quatre corps qu'il plaça sous le commandement de ses principaux lieutenants: *A-tchou* et *Ali-hai-ya*, pour leur faire suivre différentes directions. Ils prirent plusieurs villes. Pour lui, il ne conserva sous son commandement immédiat qu'une partie de ses troupes, et s'efforça de gagner le cœur des populations par ses bienfaits. Il établit son quartier-général à *Kieou-k'ang* (*Nán-k'ang*). Comme on était à la 3^e lune (avril-mai 1275), qu'il régnait des fièvres malignes dans les contrées situées à l'est du grand *Kiang*, et que les populations souffraient aussi beaucoup de la disette, Pě-yèn ouvrit les greniers de la ville pour distribuer des grains aux plus nécessiteux. De plus, il envoya des médecins dans les campagnes pour porter des secours aux malades. Les populations en furent très-reconnaissantes. Il défendit aussi le pillage à ses soldats, sous peine de mort (voir *Soü Thoug k'ien k'ang mou*, k. 22, fol. 9).

A la 7^e lune (1275), Pě-yèn fut nommé « ministre d'État de la droite » (*y'chou Tch'ung-siáng*), et *A-tchou*, « ministre d'État de la gauche » (*tsò Tch'ing-siáng*). Pě-yèn fut mandé à *Cheug-tou*, en Mongolie, par *Khoubilaï*, pour être envoyé dans le nord contre *Haitou*; mais Pě-yèn pria l'empereur de le laisser dans le Midi, à la tête de son armée. L'empereur y consentit, mais il lui envoya l'ordre de marcher sur *Lin-ngan* (*Quinsay*), et de s'en emparer. Les

(*) « *Ôi Soung thiên-tse ming; hing fen i ssé; wên tsoü yu S'ung. K'hi i nu sse i ou tchi hou?* » Ces nobles paroles méritaient d'être rapportées; elles rappellent l'un des plus beaux traits de la vie d'Alexandre. On voit qu'il y avait dans le caractère de Pě-yèn quelque chose d'occidental.

Et quant le roy vit Baian atout si grant ost, si ot doubte^u, comme celui qui n'estoit pas coustumiers de^v ce veoir. Si entra en mille nef^x

^u M. C. *ot paour*. — ^v Id. *acoustume a*. — ^x Ms. A. *en. M. nes*.

villes de *Ho-tcheou*, *Tao-tcheou*, *Tchang-tcheou* (voir chap. CXLIX), de *Ping-kiang* (*Sou-tcheou*, chap. CL), furent successivement prises, dans la même année. L'année suivante (1276), un grand nombre d'autres villes des Song furent encore prises, ou se rendirent à Pë-yèn et à ses lieutenants. Nous n'en ferons pas l'énumération. Ce qui précède, tiré de l'histoire officielle des Mongols, suffit et au delà pour confirmer le récit de Marc Pol.

(6) 京師 *K'ing-sse* (ville du « gouvernement suprême, capitale »); c'est le nom qui est donné, sous chaque dynastie chinoise, à la ville, quelle qu'elle soit, où siège le gouvernement. C'était, pour les Song, la ville de *Ling-gan-fou*; sous les *Yuen* ou Mongols, *H'ang-tcheou-lou*, et aujourd'hui : 杭州府 *H'ang-tcheou-fou* (lat. 30° 20' 20"; long. 117° 47' 34").

Pë-yèn étant, comme nous l'avons dit dans la note précédente, resté à la tête de son armée du midi, au lieu d'aller dans le nord pour combattre *H'ai-tou* (Caïdou), reçut l'ordre à la 7^e lune de l'année 1275, de marcher sur *Ling-gan*, la capitale des Song, et de s'en emparer. Son lieutenant A-tchou continuait d'attaquer *Hoai-nân*, et *Alihaïya* s'emparait de la province de *Hoû-nân*. Pë-yèn, avant de marcher sur la capitale des Song, voulut ne pas laisser des places importantes non encore conquises derrière lui. « Il passa le *Kiang* (il se trouvait alors sur la rive gauche), divisa son armée en trois corps; l'aile droite partit de *Kien-kiang* et marcha sur *T'ou-soung-kouan*, qui fut prise (*Soung-kiang*, du côté de la mer); son aile gauche sortit de *Kiang-ping-hai*, et se dirigea sur *Hoat'ing* (département de *Sou-tcheou*) avec *Fan Wen-hou* pour commandant de l'avant-garde; le corps du centre se dirigea sur *Tchang-tcheou*, avec *Liu Wen-hoan* pour chef d'avant-garde. Tous ces corps devaient marcher en avant par diverses voies et se rejoindre à une période fixée devant *Ling-gan*. » (*Li tai ti wang nien piao*, sub anno).

L'armée de Pë-yèn fut réunie devant cette

place dans les premiers mois de 1276. Dès la 11^e lune, l'impératrice régente avait envoyé à l'armée de Pë-yèn un exprès porteur d'un manifeste avec le sceau impérial, pour l'offrir au général en chef en signe de soumission (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 43 v°). Pë-yèn reçut l'un et l'autre. La lettre portait « que le souverain du royaume des Song, *Hien* (nom qui signifie « enfant incapable de s'occuper des affaires du gouvernement »), lui présentait les témoignages les plus respectueux d'estime et de considération. » Il y eut de longs pourparlers avec les ministres du jeune empereur, qui cherchaient à gagner du temps. Mais Pë-yèn ne se laissa pas endormir. A la 3^e lune il prit possession de la capitale des Song. Le petit empereur *Hien*, avec l'impératrice régente, toute la famille impériale et les princes du sang, furent envoyés à la cour du nord (à *Khoubilai-Khaân*).

On ne retrouve pas dans l'histoire chinoise l'anecdote racontée par Marc Pol sur le nom de Pë-yèn. Cette anecdote est très-vraisemblable; mais les historiens ne l'ont pas rapportée, parce qu'ils ne l'ont pas jugée digne de la gravité de l'histoire.

L'entrée de Pë-yèn dans *Ling-gan* fut noble et digne. « L'étendard figurant des lions et des ours, « et le grand tambour, insigne du général en « chef (*tá ts'ang k'hi kou*), le précédaient. Il « était suivi à droite et à gauche par les grands « dignitaires chefs de dix mille familles (*wên « hou*), qui formaient ailes. Il parcourut ainsi « toute la ville de *Ling-gan*; alla observer la « marée montante (le mascaret), dans le *Tché- « kiang*. Ensuite il gravit le *Pic des lions* (*Sse- « tse-foung*) pour contempler la forme et l'étendue de *Ling-gan*; puis il assigna à tous les généraux les fonctions qu'ils devaient remplir. « Dans le même temps des membres de la famille « impériale des Song furent entraînés dans un « soulèvement. Pë-yèn chercha de tout son pouvoir à les apaiser. Le lendemain le général « Pë-yèn quitta *Ling-gan*. » (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 24 v°.)

avec maintes genz avec lui, et s'en parti; et s'enfui^y es illes de la mer oceanne en Ynde. Et la royne qui remest^z en la cité sè pourchaçoit¹³ de deffendre à son povoir comme vaillante dame^{aa}. Or demanda la dame aus astronomiens qui gaaneroit^{bb}, et comment il avoit nom? Et l'en dist qu'il avoit nom Baian cent iex^{cc}. Tantost¹⁴ comme la royne ouy qu'il avoit nom ainssi, tantôt li remembra qu'il lui toudroit^{dd} son royaume. Si se rendi audit Baian, et puis tout son royaume et touz les autres cités et chasteaus que onques n'y furent deffense¹⁵. Et certes ce fu bien grant conquest, car ou monde n'avoit royaume qui tant vausist^{ee}. Et y avoit tant de tresor que c'estoit merveille^{ff}; et si vous dirai comment.

En ces provinces getent les enfans tantost^{gg} comme il sont nez; et ce fait le menu pueple qui ne les pueent^{hh} nourrir (7). Et le roy les faisoit touz prendre et faisoit escrire de chascun en quel signal¹⁶ et en quel planete il estoient nez; et les faisoit nourrir par pluseurs lieux (8). Et quant uns riches homs n'avoit nul enfant si

^y Id. *fouy*. — ^z Mss. B. C. *demoura*. — ^{aa} Ms. C. *qu'elle estoit*. — ^{bb} Ms. B. *gaingne-roit*. — ^{cc} Id. .C. *yeux*. — ^{dd} Id. *toldroit* (enlèveroit); ms. C. *devoit tollir*. — ^{ee} Mss. B. C. *vaulsist* (valût). Le ms. C. ajoute : *la moitié*. — ^{ff} Ms. C. *Car sachiez que le roy avoit si desmesurement grant tresor que c'estoit une grant merveille*. — ^{gg} Mss. B. C. *si tost* (aussitôt). — ^{hh} Id. *puct*.

¹³ *S'efforçait*. — ¹⁴ *Aussitôt*. — ¹⁵ (Sic Mss. A. B.) *Il n'y eut plus de résistance nulle part*. — ¹⁶ *Sous quel signe du zodiaque*.

Le *Supplément au Thoung kian khäng moï* (k. 22, fol. 29) porte de plus : « L'impératrice « mère, l'impératrice et l'empereur, désirèrent « avoir une entrevue (avec le général en chef); « Pé-yèn la refusa avec persistance en disant : « Je ne suis jamais entré à la cour; j'ignore le « cérémonial que l'on observe dans ces entre- « vues. » — Le lendemain il quitta *Lin-gan*. »

(7) Marc Pol est probablement le premier Européen qui ait parlé de cette coutume déplorable d'abandonner les nouveau-nés quand les parents ne peuvent les nourrir. Cette coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours; mais on l'a beaucoup exagérée. La loi chinoise n'autorise pas ce fait, pas plus qu'en Europe, où l'exposition et l'abandon des enfants sont encore assez fréquents.

Mais l'autorité du père de famille en Chine étant beaucoup plus grande qu'en Europe, la répression de ce crime y est moins suivie.

(8) Cette peinture que Marc Pol fait des qualités bienfaisantes du dernier empereur de la dynastie des Soung, dont le règne eut quelque durée (probablement *Tou-tsoung*, 1265-1274), fait grand honneur à son caractère. Les historiens chinois ne lui ont pas été aussi favorables; ils disent « qu'il continua les errements de son pré- « décesseur *Li-tsoung*, dont le règne sans vigueur « et sans talents avait laissé l'empire tomber en « décadence. Comment, ajoutent-ils, aurait-il « pu le relever de sa ~ abaissement? *Tou-tsoung* « n'était pas dépourvu de toute qualité; mais il « se croisa les bras (*koüng chéou*), et s'aban-

aloit au roy ; et s'en faisoit donner tant comme il vouloit. Et quant il estoient granz si marioit le masle à la femelle, et leur donnoit du sien assez ⁱⁱ. Encor faisait le roy une autre chose. Quant il chevauchoit parmi la cité, et il veoit ¹⁷ aucune petite maison, si demandoit pourquoy elle estoit si petite, si l'on li disoit qu'elle estoit d'un povre homme qui n'avoit de quoi haucier ^{jj} la. Si que le roy li donnoit assez de quoy faire la ^{kk}. Et par ceste raison n'y avoit en toute sa maistre cité du royaume de Manzi, laquelle a nom Quinsay, nulle maison qui ne fust belle ^{ll}.

Cest roy se faisoit servir de vallez ^{mm} et de damoiselles plus de mille ⁿⁿ, qui touz estoient vestuz ^{oo} richement. Si maintenoit son regne en si grant justice que l'en ne trouvoit nul qui feist mal (9). Et estoit la cité si seure que l'en laissoit la nuit la porte ouverte ; les maisons et les estaus ¹⁸ plains de toutes riches marchandises (10). Nuls ne porroit conter la grant richesce ni la grant bonté des genz de ce país.

Or vous ai conté du regne ; si vous conterai de la roïne. Sachiez qu'elle fu menée au grant Kaan. Et quant il la vit, si la fist honnorer et servir moult richement comme grant dame qu'elle estoit. Mais le roy son mari n'issi onques ¹⁹ plus des isles ^{pp} de la mer ;

ⁱⁱ Le ms. C. ajoute ici : (tant de sien) *que il se pouvoient bien vivre à leur aise. En ceste manière en alevoit (élevait) bien chacun an .xx. milles que masles et femelles.* — ^{jj} Ms. B. *haucier la* ; ms. C. *la faire greigneur comme les autres.* — ^{kk} Le ms. C. porte : *Et maintenant commandoit que elle fust faite belle et grant comme les autres ; et il paioit les despens. Et se il avenist que la petite maison fust à ung riche homme, si lui commandoit que maintenant la feist faire lever.* — ^{ll} Le même ms. ajoute encore ici : *et grant, sans les grans palais et les grans hostelz, dont il en y avoit grant planté par la cité.* — ^{mm} Ms. B. *valles* ; ms. C. *varlez.* — ⁿⁿ Ms. A. *mil.* — ^{oo} Le ms. C. ajoute : *de ses robes belles et riches ; si que il me-noit sa vie moult noblement, et en grant aise et en grant deliz.* — ^{pp} Ms. A. *illes.*

¹⁷ *Foyoit.* — ¹⁸ *Étalages de marchandises.* — ¹⁹ *Ne sortit plus.*

« donna aux plaisirs des sens avec les femmes. Il
« s'y plongea avec excès. En perdant l'Empire
« il n'en éprouva point personnellement les ca-
« lamités. Il vécut dans les plaisirs. » (*Sou Thoug*
kian kang mou, k. 21, fol. 48 v°. — *Li tai ki ssè*,
k. 97, fol. 26-27.)

C'est ainsi que des souverains préparent, sans s'en douter, la chute de leur dynastie et le désordre social.

(9) C'est là un des plus grands éloges que l'on puisse donner à un souverain.

(10) Nous avons entendu dire, par des personnes qui avaient passé plusieurs années en Chine, que dans les provinces où les troubles civils n'avaient pas encore agité la population, la confiance et la sûreté publiques y étaient si grandes que le même fait avait été observé par elles.

ains²⁰ y morut (11). Et pour ce nous lairons de celui et de sa fame⁹⁹ et de ceste matiere, et retournerons à notre conte, por con-

99 Ms. B. *femme*; ms. C. *la Roynie*.

20 *Mais*.

(11) Pë-yèn, qui avait été appelé à la cour de Khoubilaï-Khaân, y arriva à la cinquième lune de l'année 1276, avec le jeune roi *Hien*, auquel le souverain mongol ne voulut conserver que le titre de *Koung*, « duc » du royaume de *Ying*, ou « de la Mer ». L'impératrice mère y arriva en même temps. Khoubilaï reçut le jeune monarque dans la « salle d'audience de la grande paix » (*taï 'ân tien*). Lorsque les généraux de la cour des Song furent aussi arrivés à *Chang-tou* (la résidence d'été), l'empereur demanda à ces généraux pourquoi ils avaient cédé si facilement à ses troupes. Ils lui répondirent que c'étaient le premier ministre *Kia Sse-tao* qui avait livré le royaume, parce qu'il n'avait honoré que les gens de lettres (*wên sse*) et qu'il faisait peu de cas des hommes de guerre. Ceux-ci, qui depuis longtemps étaient mécontents de cet état de choses, avaient tourné vers lui leurs espérances parce qu'il savait apprécier leur état. L'empereur leur fit répondre : « *Sse-tao* vous a justement appréciés. *Sse-tao* n'avait fait que dépasser la mesure ; mais, vous, pourquoi avez-vous trahi votre maître (*litt.* « pourquoi avez-vous tourné le dos à votre maître ») ? Si vous avez dit vrai, *Sse-tao* a certainement bien agi en vous traitant avec si peu de considération. » (*Li tai hi sse*, k. 97, fol. 45^{vo}.)

Ces paroles de Khoubilaï-Khaân sont authentiques, puisqu'elles sont reproduites par l'histoire officielle de sa dynastie, écrite longtemps après sa chute. Quelle sanglante critique de ces hommes sans principes qui suivent tous les drapeaux quand ils pensent y trouver leur profit ! Et c'est l'ennemi auquel ils se livrent qui leur donne en face cette rude leçon de morale !

Ce petit discours du souverain mongol, aux généraux de l'empereur des Song, rappelle ces vers que Corneille, dans sa tragédie de *la Mort de Pompée*, met dans la bouche de César s'adressant à Septime :

...Allez, Septime, allez vers votre maître :

César ne peut souffrir la présence d'un traître,
D'un Romain lâche assés pour servir sous un roi,
Après avoir servi sous Pompée et sous moi.

Le jeune empereur des Song, âgé de sept ans, auquel l'histoire donne le nom de règne de *Koung-tsoung*, fut reçu avec beaucoup d'égards par Khoubilaï, ainsi que la grande impératrice (*Tai hoân*), veuve légitime de l'avant-dernier empereur *Li-tsoung* (1225-1264) et l'impératrice grand-mère (*taï heou*), seconde femme du même prince, mère du dernier empereur *Tou-tsoung*, « Khoubilay, dit Gambil (*Hist. des Mongous*, p. 178 n.) envoya au-devant du jeune prince son premier ministre ; et la princesse de « *Hongkila*, impératrice et première femme de « *Houpilay*, ordonna à un seigneur de fournir à « la mère de *Congtsong* tout ce qui lui serait « nécessaire, d'une manière conforme à son « rang. »

Pë-yèn, qui venait de conquérir un nouveau royaume à Khoubilaï, fut aussi reçu par lui avec beaucoup de distinction. Lorsqu'il fit son entrée à la cour, l'empereur ordonna que cent des principaux mandarins allassent au-devant de lui pour lui servir de cortège, et les plus grands honneurs lui furent rendus.

Marc Pol se trompe quand il fait l'une des impératrices mères des Song, femme du jeune prince qui s'était réfugié avec un autre frère dans la province du Fo-kien, et qui fut d'abord nommé « lieutenant général de l'Empire des Song », par les principaux chefs restés fidèles. Ce prince, frère de *Kong-tsong*, emmené à la cour mongole, et âgé seulement de neuf ans, fut reconnu empereur des Song à *Fou-tcheou-fou*, capitale de la province en question, où un nouveau gouvernement des Song fut organisé, le trône ayant été considéré comme vacant, par suite des événements qui avaient fait emmener captif le jeune empereur *Hien-ti* (ou *Kong-tsong*) à la cour mongole. L'histoire officielle chinoise donne à ce nouvel empereur des Song le nom de *Touan-tsoung*, et son règne ne commence,

ter de la grant province du Manzi, et leur coustumes et leur manieres ; [et iroint tout ordonneement. Si commencerons au commencement : c'est à la cité^{re}] de Coguingangui, de là où nous partimes pour conter vous comment la dite province du Manzi fu conquēstée.

^{re} Cette liaison de texte manque dans les mss. A. et B.

selon l'usage, qu'en 1277, quoiqu'il eût été reconnu à la 5^e lune de l'année 1276.

Poursuivi dans le *Fo-kien* par les généraux mongols, le jeune prince fut embarqué à la 12^e lune sur un navire, pour se réfugier dans la province de *Kouang-tcheou* (Canton). Ce navire faillit périr d'un coup de vent. Le jeune prince tomba dans la mer ; il en fut retiré à demi mort ; une grande partie de ses troupes périt. Une partie de son entourage voulait qu'on allât se réfugier dans le royaume de *Tchen-tching* (la Cochinchine). Un des ministres du jeune empereur fut envoyé dans ce pays pour y préparer sa réception ; mais il ne revint pas.

À la troisième lune de l'année 1278, les troupes mongoles reprirent la ville de *Kouang-tcheou* (Canton). L'empereur *Touan-tsong* se retira dans une petite île déserte appelée *Kang-tchouen* (lat. 21° 08' ; long. 108° 53'), et y mourut à la quatrième lune, âgé de onze ans. Son jeune frère fut alors proclamé empereur sous le nom de *Ti-ping* (l'empereur *p'ing*). Ce jeune prince fut emmené, à la 5^e lune, sur une montagne appelée *Yai-chân*, située dans un promontoire à l'ouest de la ville actuelle de Macao (lat. 22° 30' ; long. 110° 12'). L'impératrice sa mère, qui n'avait pas voulu quitter ses deux derniers fils, l'accompagnait.

À la 1^e lune de l'année 1279, une flotte mongole nombreuse, avec une armée navale, se présenta en vue de la montagne de *Yai-chân*. Le combat s'étant engagé entre cette flotte et celle des Song, cette dernière fut mise en déroute. Le premier ministre des Song, nommé *Lou Sicou-fou*, voyant tout perdu, fit jeter à la mer sa femme et ses enfants, et d'un ton ferme dit au jeune empereur : « Les affaires de l'État sont arrivées à leur dernière extrémité ; Votre Majesté « (*p'ihia*) doit mourir pour l'Empire. L'empereur « *T'è-yéou* (*Hien-ti*) s'est déshonoré grandement « (en se livrant aux Mongols) ; Sire, vous ne devez pas renouveler une pareille honte. » Après

avoir dit ces paroles, il prend le jeune empereur sur ses épaules, et se précipite avec lui dans la mer. La plupart des ministres et des employés du prince suivirent cet exemple. Hong-fou, l'amiral mongol, prit huit cents navires. Pendant sept jours on vit sur la mer flotter les cadavres de plus de cent mille hommes qui se noyèrent. On reconnut celui du jeune empereur avec les seaux de l'Empire. *Chi-k'ai* (*Tchang Chi-k'ai*, le général en chef des Song) les recueillit, et rejoignit avec eux le vaisseau de l'impératrice mère (*t'ai fei*), avec le désir de l'exhorter à faire installer un nouvel empereur de la famille. L'impératrice mère, en apprenant la mort de son fils, s'efforça de contenir sa grande douleur et dit : « Tant de personnes ont déjà supporté pour nous « les plus grandes tribulations et même la mort « que, véritablement, pour vouloir prolonger la « durée de notre famille (sur le trône) on ne feraît « que tout réduire en un morceau de chair. Main- « tenant il n'y a plus d'espoir (*k'in wou wang i*). » Et aussitôt elle se précipita dans la mer pour y trouver la mort. (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 57 ; *Sou Thoug kian kang mou*, k. 22, fol. 49.)

Ainsi finit la dynastie des Song. Cette dynastie, qui était la dix-neuvième, après une durée de trois cent dix-neuf ans, pendant lesquels la littérature chinoise et principalement la philosophie jetèrent le plus vif éclat, était allée s'éteindre dans les flots de la mer méridionale, dernier et lointain refuge d'un pouvoir expirant qui n'avait cessé de reculer devant ces hordes de barbares, dont l'audace, après avoir porté le fer et la flamme sur toutes les nations civilisées de l'Asie, menaçait encore d'envahir l'Europe, à peine sortie de la barbarie. L'histoire en est encore à chercher quelle est la cause de ces grands fléaux, qui paraissent de temps en temps sur la scène du monde, et qui menacent d'anéantir à jamais, comme les laves brûlantes du Vésuve, tous les monuments de la civilisation humaine qu'ils trouvent sur leur passage.

CHAPITRE CXXXIX.

Ci dit de la cité de Coquigangui.

Coguigangui^a si est une moult grant cité si comme je vous ai conté çà arriere (1), qui est à l'entrée de la province de Manzi^b. Il sont idolastres^c et font ardoir les corps mors ; et sout au grant Kaau. Il y a moult^d de navie¹, si comme autrefois vous ai conté et dit qu'elle est sur le grand flun de Caramoran (2). Et si vous di que il en vient en ceste cité moult grant quantité de marchandises, pour ce que elle est le chief de regne^e de celle part (3). Car moult de cités font porter leur marchandises en ceste dite cité, pour ce que elle est sus ce flun ; et s'en va² par maintes citez, là où l'en veut. Encore sachiez que l'en fait moult de sel en ceste cité qui en donne à plus de quarante autres citez, dont le grant Kaau a moult tres grans rentes (4).

CXXXIX. — ^a Ms. C. *Coyganguy*. — ^b Le ms. C. ajoute : *et est vers seloc* (le sud-est). — ^c Mss. A. C. *ydres*. — ^d Mss. B. C. *grant quantité*. — ^e Ms. C. *clef du royaume*.

CXXXIX. — ¹ *Navires*. — ² *On s'en va de là*.

CXXXIX. — (1) *'Hoai-gan-fou*. Voir ci-devant p. 452, note 4.

(2) Le *Hoang-hô*, ou fleuve Jaune.

(3) Sous les Mongols du temps de Mare Pol, la ville de *'Hoai-gan* était, comme nous l'avons déjà dit, un chef-lieu de « circuit » (*lou*), dépendant du gouvernement de *Hô-nân* (« midi du grand fleuve »). Ces *Lou* ou « Circuits » étaient des circonscriptions administratives d'une grande étendue, venant immédiatement après les Gouvernements ou *Sing*, au nombre de douze pour toute l'étendue de l'Empire mongol de Chine. C'est pourquoi Mare Pol dit que la ville de *'Hoai-gan-lou* était le chef de règne de celle part, c'est-à-dire, de cette partie du gouvernement du *Hô-nân*. Elle n'est pas précisément située sur le fleuve Jaune, qui en est à une distance d'environ deux lieues, au nord-ouest ; mais elle est reliée à ce grand fleuve par le « Canal impérial » qui la rend très-commerçante, et la met en communication avec les villes les plus peuplées de l'Empire.

(4) La ville de *'Hoai-gan* avait sous sa dépendance du temps des Mongols, et a encore aujourd'hui la ville chef-lieu de canton, nommée *Yen-tching* « la ville du Sel », située sur le fleuve *Sin-yang*, qui a son embouchure à quelque distance dans la mer (lat. 33° 21' 55" ; long. 117° 40' 22"). Cette « ville du Sel » (*Yen-tching*) communique par des fleuves, des lacs et des canaux avec *'Hoai-gan* et toutes les grandes villes de cette partie de l'Empire. C'est là le grand marché du *Sel*, que l'on nomme *Y'en kiang pou*, le « Marché du sel par les fleuves ».

Du temps des Mongols de Chine, il y avait une « Direction du sel pour les deux *'Hoai* » (c'est-à-dire les provinces actuelles de *Hô-nân* et de *Kiang-sou*, comprenant les contrées situées au nord et au sud du fleuve *'Hoai* ou *Hoai-hô*). « En 1269, un délégué du président du ministère des finances, qui avait l'administration des transports par eaux, fut le premier chargé de cette « Direction ». De ce moment, jusqu'en 1277, les droits perçus par le gouvernement sur

Or vous ai dit de ceste cité; si vous dirons avant d'une autre cité, laquelle a à nom Pauchin.

CHAPITRE CXL.

Ci dit de la cité de Pauchin.

Quant l'en se part de Coguiganguy ^a, si chevauche l'en par se-louc ^b une journée, par une chauciée ^c qui est à l'entrée du Manzi; et ceste chauciée est faite de moult belles pierres (1). Et de l'une

CXL. — ^a Ms. C. *Coyganguy*. — ^b Ms. B. *la province*; ms. C. *seloc* (sud-est).

CXL. — ^c *Chaussée*.

le sel, ne furent pas inscrits sur les registres d'une manière fixe et déterminée. On peut seulement en conclure que la quantité exploitée fut réellement très-grande. Depuis cette dernière époque l'augmentation porta les produits jusqu'à 650,075 *γìn*. » (*Yuen sse*, k. 97, fol. 15.)

La même histoire officielle de la dynastie mongole de Chine nous donne (k. 94, fol. 14) le produit des salines des deux *Hoai*, et leur revenu pour l'État. « En 1276, il fut ordonné au directeur de l'enclos ou du parc au sel nommé *Kiu-ma-li* (ou *Koumari*) de suivre, pour la perception des droits, les anciens règlements des Soung, et de les appliquer. Chaque *γìn* de sel pesait 300 *lín* (180 kilogrammes, le *lín* composé de 16 onces chinoises, estimé à 600 grammes). Son prix était de 8 *liang* (60 fr. environ) en *papier-monnaie* des années *tehoung-thoung* (1260-1264, voir ci-dessus p. 319). En 1277, on établit une « Direction générale des transports des deux *Hoai* », et on porta le poids du *γìn*, de 300 à 400 *lín* (240 kilogrammes). En 1279, les registres officiels portent une vente de 587,623 *γìn*. En 1281, il y eut une augmentation qui la porta à 800,000 *γìn*. En 1289, il y eut une diminution de 150,000 *γìn*. En 1293, les populations de *Siang-yang* (ville importante de la province de *Hou kouang*, dont il sera question au ch. CXLV) ayant changé leur genre de nourriture, et s'étant approvisionnées de sel à *Yang-tcheou* (voir chapitre CXLIII), l'augmentation de la vente fut de 8,200 *γìn*. »

Des détails semblables sont donnés pour toutes les autres provinces de l'Empire de Khouilaï Khaân. On voit que Marc Pol avait raison de dire que les droits sur le sel de *Hoai-gân*, c'est-à-dire, de sa juridiction comme chef-lieu de « circuit », produisaient de très-grands revenus au grand Khaân. Ainsi, en 1281, à l'époque de Marc Pol, le montant de la vente fut de 800,000 *γìn*, de 240 kilogrammes chacun, dont le prix, fixé à 60 fr. le *γìn*, donne une somme de 48 millions de francs pour les seules salines des deux *Hoai*. Aussi les historiens chinois disent-ils : « De toutes les branches de revenus de l'État, aucune n'est à comparer au sel pour les larges profits qu'il lui rapporte. » (*Yuen sse*, k. 94, fol. 8 v°.)

CXL — (1) La chaussée dont il est ici question est celle du « Canal impérial » (*Yün-hó*). L'histoire des Mongols entre dans beaucoup de détails, comme nous l'avons dit (ch. CXXXVII, note 2) sur la création, l'amélioration et l'entretien des cours d'eau sous le règne de cette dynastie. On trouve (k. 65, fol. 14) des renseignements sur le « Canal impérial » ou « canal des transports » (*Fün-hó*) du nord de *Yang-tchéou*, où nous sommes maintenant. Il y est dit que du temps des Soung, qui avaient précédé les Mongols, on avait employé des troupes à le nettoyer. *Chi-tsou* (Khouilaï) reprit l'œuvre des Soung, et en consolida successivement les chaussées. C'est là précisément le travail que mentionne Marc Pol; car le Canal de transports qui part de

part et de l'autre de la chaudière, si a yaue ; ne en la province l'en ne puet entrer, fors que par ceste chaudière. Au chief de ceste journée treuve l'en la cité de Pauchin (2) moult belle. Il sont ydres et font ardoir les corps mors et sont au grant Kaan ; et leur monnoie est de chartres. Il vivent de marchandises et d'ars ; et ont soie en grant habondance dont il font dras de soie à or assez, et de moult de manieres et de beaulx. [De chose de quoy l'en doit vivre ont il à grant planté^c].

Autre chose n'y a à conter, et conterons d'une autre cité dite Caiu.

CHAPITRE CXLI.

Ci dist de la cité de Cayu.

Et quant l'en se part de la cité de Pauchin si chevauche l'en par seloc^a une journée ; adonc si treuve l'en la cité de Cayu [qui est moult grant et noble^b] (1). Et sont idolastres^c ; et ont monnoie de chartre, *et sont au grant Kaan^d*. Il vivent de marchandises et d'ars. [Et si ont grant habondance de toutes chosez de vivre. Ilz ont poisson outre mesure, et ont chace de bestez et d'oyseaulx

^c Ms. C. Ce passage manque dans les mss. A. B.

CXLI. — ^a Ms. A. *Selau* ; ms. B. *la chaudière*. — ^b Ms. C. — ^c Mss. A. C. *ydres*. — ^d Ms. C.

Yang-tcheou, dans la direction du nord, jusqu'au *Hoang-hô*, traverse le pays le plus marécageux, et le plus rempli de lacs et d'eaux dormantes de toute la Chine. C'est là aussi que les travaux d'art pour l'endigement et l'écoulement des eaux, pour les utiliser au service des transports, ont été les plus longs et les plus coûteux.

(2) 寶應 *Pao-ying*, aujourd'hui chef-lieu de canton (*hien*), dépendant du département de *Yang-tcheou*, province de *Kiang-sou* (lat. 33° 15' ; long. 117° 00'). Sous les Mongols, cette ville portait également le nom de *Pao-ying*, qu'elle avait reçu sous les Thang, et était chef-lieu de canton. En 1279, ce nom cependant fut changé momentanément en celui de *Gân-i*, « qui convient au repos », et la ville fut élevée

au rang de chef-lieu de département (*foü*). Mais en 1283 elle redevint « chef-lieu de canton », dépendant de *Kao-yéou*, alors chef-lieu de département. Cette dernière ville est celle-là même dont il va être question (*Yuen sse*, k. 59, fol. 22 v°). — *T'ai thsing i thoung tchi*, k. 49, fol. 4).

CXLI. — (1) 高 陞 *Kao-yéou*, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement (*tcheou*) du même département que la ville précédente (lat. 32° 47' ; long. 117°). En 1277, cette ville fut élevée au rang de « Circuit » (*loü*) ; mais en 1284 elle fut réduite au rang de chef-lieu de département (*foü*), dépendant du « Circuit » de *Yang-tcheou* (*T'ai thsing i thoung tchi*, k. 49, fol. 3 ; *Yuen sse*, k. 59, fol. 22). Cette ville est située sur le Canal impérial et près du grand lac de ce nom.

en grant quantité^e]. Et sachiez que l'en auroit bien pour un Venicien gros d'argent trois bons faisans.

Or nous partirons d'icy et irons avant ; et vous conterons d'une autre cité qui a nom Tiguy.

CHAPITRE CXLII.

Ci dist de la cité de Tiguy.

Quant l'en se part de la cité de Cayu, si chevauche l'en une journée par selouc, [tousjours trouvant casaus et champs et belles gaaingneries^a]. Et adonc treuve l'en la cité de Tiguy, qui n'est mie trop grant ; [mais elle est moult plantureuse de trestoutes chose^b]. Et les gens sont idolastres^c, et ont monnoie de chartretes ; [et sont au grant Kaan ; et vivent d'ars et de marchandise ; car il s'y fait moult marchandises. Et si ont navie assez dudit grant flum^d]. Et sachiez que à la senestre partie, vers soleil levant, loing d'icy trois journées, est la mer oceanne. [Jusques à la cité, de toutez pars se fait sel en grant quantité ; car il y a de moult bonnes salines^d]. Et si y a une cité qui a nom Tinguy^e (2), qui est moult noble^f. Et

^e Ms. C.

CXLII. — ^a Ms. C. — ^b Ms. C. — ^c Mss. A. C. *ydres*. — ^d Ms. C. — ^e Mss. A. B. *Sigui*; ms. C. *Tiguy*. Dans Grynæus et Ramusio *Tingui*. — ^f Ms. C. *qui moult est grant et riche et noble*.

CXLII. — (1) 秦州 *Tai-tcheou*, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de *Yang-tcheou* (lat. 32° 30' 22'' ; long. 117° 27' 55''). Sous les Mongols, en 1277, cette ville fut élevée au rang de « Circuit » (*loü*) ayant une administration générale importante. En 1284, sa dénomination fut changée en celle de *tcheou*, « chef-lieu d'arrondissement », dépendant de *Yang-tcheou loü* (*Yuen sse*, k. 59, fol. 20). Elle commandait à deux cantons : *Hai-ling* (« plage de la mer »), et *Jou-ko*.

(2) 通州 *T'oung-tcheou*, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement indépendant de la province de *Kiang-sou* (lat. 32° 03' 40'' ;

long. 118° 21' 10''). Il a sous sa juridiction deux cantons : *Jou-kao* et *Tai-hing*. Sous les Mongols, en 1278, on l'érigea en « Circuit » (*loü*) avec une administration générale. En 1284, cette ville redevint chef-lieu d'arrondissement, dépendant du « Circuit » de *Yang-tcheou*, et commandait à deux cantons : *Thsing-hai* (la « mer tranquille »), et *Hai-men* (la « porte de la mer »). Le commerce du poisson et du sel lui procurait de grands profits. Les marchands pour en acheter s'y rassemblaient en foule (*Tai thsing i thoung tchi*, k. 55. — *Yuen sse*, k. 59, fol. 20).

C'est par incident que Marc Pol mentionne ici la ville de *Thoüng-tcheou*, (dont le nom est mal écrit dans les mss.), et comme faisant un grand commerce de sel. Elle n'est toutefois dis-

en ceste cité a tant sel ^s que toute la province en a assez. Et si vous di, pour certain, que le grant Kaan en reçoit grant rente ^h. Il sont idolastres ⁱ, et ont monnaie de charte.

Or nous partirons d'icy et retournerons à Tiguy, qui bien vous en ai dit et conté cy dessus. Si vous diray d'une autre cité qui a nom Janguy.

CHAPITRE CXLIII.

Cy dist de la cité de Janguy.

Quant l'en se part de Tiguy l'en chevauche une journée [par se-loc ^a]; et au chief de ceste journée treuve l'en la cité de Janguy ^b (1),

^s Ms. C. *se fait tant de sel.* — ^h Id. *en a si grant rente, et si merveilleusement est grande, que à paine le pourroit l'en croire, qui ne le verroit.* — ⁱ Mss. A. C. *ydres.*

CXLIII. — ^a Ms. C. — ^b Cette partie de phrase manque dans le ms. A.

tante au sud du territoire de *Tai-tcheou* que de 90 *li* (environ 9 lieues); et la mer en est seulement éloignée au nord-est de 110 *li* (11 lieues).

CXLIII. — (1) 揚州府 *Yang-tcheou* *fou*, aujourd'hui chef-lieu de département de la province de *Kiang-sou* (lat. 32° 26' 32"; long. 117° 04' 13"). Sous les Mongols ce fut un « chef-lieu de Circuit » (*Yang-tcheou lou*) dépendant du grand gouvernement du *Hô-nân* (le « midi du *Hoàng-hô* »), et du *Kiang-pé* (le « nord du *Kiang* »). Toutefois, selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (k. 59, fol. 19), dans les commencements de la treizième année *tchi-youan* (fin de 1275, commencement de 1276) on l'établit « chef-lieu d'un gouvernement particulier, relevant de *Tai-tou* (la capitale mongole : *tchi tai tou tou fou*). De plus on l'établit aussi « gouvernement général administratif de *Kiang hoai*, et autres lieux » (*Kiang hoai têng tchoù hng tchoùng tchoù sing*). Ce ne fut qu'en 1277, qu'il devint le « Circuit » de *Yang-tcheou* avec une administration générale (*young-tcheou lou thoung koïan fou*). En 1278, on y rattacha la « Direction de sûreté générale du Cercle de *Hoai-toung* » (de l'Orient du *Hoai* : *Hoai-toung tao siouen wei ssé*). En 1282, cette « Direction de sûreté générale provinciale », avec l'administration générale de ce propre circuit, fut rattachée

à la province de *Tchi-li*. » (*Yuen sse*, k. 59, fol. 19.) Chaque année on voit un changement opéré dans son organisation administrative, que nous croyons inutile de rapporter ici. On y comptait une population de 249,466 familles et de 1,471,194 bouches, comprenant les femmes et les enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge viril.

Nous avons voulu constater ces faits d'après l'histoire de la dynastie officielle mongole, parce qu'ils confirmeront indirectement ce que dit Marc Pol : que la ville de Janguy, ou *Yang-tcheou*, était un des *douze* « gouvernements » de l'Empire mongol (*Sing*) dont nous avons donné l'énumération précédemment (p. 333 et suiv.). Elle fut en effet, eomme on l'a vu ci-dessus, érigée au commencement de 1276, en « Chef-lieu d'un gouvernement particulier », ne relevant que du gouvernement central de la capitale; puis ensuite, dans la même année, en « Chef-lieu du gouvernement général » (*Sing*) de *Kiang-hoai* et autres lieux; ce qui le constituait effectivement l'un des *douze Sing*, ou « gouvernements généraux » de l'Empire mongol de Chine. Quoique dans l'année 1277 on ait transféré ailleurs le « gouvernement général » de cette province, cette ville resta cependant le *siège* d'une grande administration exceptionnelle, qui comprit, en 1278, une « Direction de sûreté générale », laquelle relevait toujours du gouvernement central. On a

[qui moult est grant et noble^c], laquelle a seigneurie sus .xxvij. cités, qui sont moult bonnes ; si ce que ceste cité de Janguy est moult puissant. Et si siet [en ceste cité^d] uns des .xij. barons du grant Kaan ; [car elle est eslevée pour un des .xij. sieges^e]. Il sont idolastres^f et ont monnaie de chartretes. Et ot seigneurie, Marc Pol, en ceste cité, trois ans^g [accompliz, par le commandement du grand Kaan. Il vivent de marchandises et d'ars, car l'en y fait harnois de chevaliers et d'hommes d'armes en grant quantité. Car en ceste cité, et environ des appartenances, demeurent gens d'armes assez que le seigneur y fait sejourner^h] (2).

^c Ms. C. — ^d Ms. C. — ^e Id. — ^f Ms. A. C. *ydres*. — ^g Le ms. C. porte : « Et si vous dy que ledit messire Marc Pol, celui meisme de qui nostre livre parle, sejourna, en ceste cité de Janguy .iij. ans, etc. » — ^h Ms. C. Ces dernières phrases, entre crochets, manquent dans les mss. A. et B. de même que dans les deux mss. français et latin publiés par la Société de géographie.

donc des données certaines pour établir que ce fut dans les années 1276-1278 que Marc Pol fut chargé par Khoubilaï Khaân des importantes fonctions (fonctions toutes de confiance) de Gouverneur de *Yang-tcheou*, et des *vingt-sept* villes qui dépendaient de son ressort, sur lesquelles Marc Pol *eut seigneurie trois ans* comme il le dit laconiquement.

La ville de *Yang-tcheou* s'était rendue aux Mongols, en automne, à la 7^e lune de l'année 1276, après une défense vigoureuse et prolongée de *Li Ting-tchi*, général des Soung, qui avait quitté cette ville pour aller rejoindre le jeune empereur dans le *Fo-kien* ; toutes les autres villes précédemment décrites, ou étaient déjà au pouvoir des Mongols, ou se soumirent en même temps. C'est donc immédiatement après la conquête de cette province, en 1276, que *Yang-tcheou* fut érigé en Chef-lieu de gouvernement de ces pays nouvellement conquis. Si Marc Pol ne fut pas le premier « Gouverneur » (comme cela est très-probable, Marc Pol n'étant arrivé en Chine, avec son père, que dans l'été de 1275) il ne tarda pas à être nommé à ce commandement important par Khoubilaï, puisque ce même gouvernement n'eut son siège à *Yang-tcheou* que pendant 1276, quoiqu'en 1277, et dans les années suivantes, l'administration qui y fut établie eût encore conservé, comme on l'a vu, une grande importance.

Yang-tcheou est aujourd'hui une ville très-peuplée et très-marchande ; elle est, dit un missionnaire (*Mém. sur les Chinois*, t. VIII, p. 298), « une des plus grandes villes que nous ayons vues. Les fermiers du *sel* y ont bâti pour l'empeur une maison de plaisance, qui surprend d'autant plus que jusqu'alors on n'a rien vu qui l'égale. C'est la copie de *Hai-tien* (*Yuen-ming-yuen*, incendié en 1860), autre maison de plaisance, à deux lieus de Pé-king, où l'Empereur demeure ordinairement, et dont le F. Attiret, cet excellent peintre, qui a osé refuser le bouton de mandarin, a donné une belle description.

« La maison de plaisance de *Yang-tcheou* occupe plus de terrain que la ville de Rennes. C'est un amas de monticules et de rochers qu'on a élevés à la main, de vallons, de canaux, tantôt larges, tantôt étroits, tantôt bordés de pierres de taille, tantôt de rochers rustiques semés au hasard, d'une foule de bâtimens tous différents les uns des autres, de salles, de cours, de galeries ouvertes et fermées, de jardins, de parterres, de cascades, de ponts bien faits, de pavillons, de bosquets, d'arses de triomphe. Chaque morceau n'est que joli et de bon goût, mais c'est la multiplicité des objets qui frappe. »

(2) *Yang-tcheou*, après la conquête, ayant été

Autre chose n'y a qui à ramentevoir face. Si vous conteray avant et vous diray de .ij. grans provinces qui du Manzi meismes sont, qui sont vers ponent. Et vous dirai avant de la cité qui a nom Nanghin¹.

CHAPITRE CXLIV^a.*Cy dist de la cité de Nanghin.*

Nanghin^b (1) est une province vers ponent, moult noble. Il sont idolastres et ont monnoie de chartres, et sont au grant Kaan; et vivent d'ars et de marchandises^c. Il y a grant habondance de soie,

¹ Ms. A. *Siguy*, le chap. CL suivant immédiatement. Il y a ici une grande lacune dans le ms. A. parce que le copiste, faisant un gros bourdon, saute au chap. CL, où la cité de *Siguy* est décrite. La même lacune (qui se trouve au milieu de la page du folio 59 r^o) n'existe pas dans la Table des chapitres placée au commencement du ms.

CXLIV. — ^a Ce chapitre manque dans le ms. A. — ^b Mss. B. C. *Manghin*. Le texte fr. de la S. G. et celui de Ramusio portent *Nanghin*, que nous avons adopté. — ^c Le ms. B. porte seulement : *il sont idolâtres et vivent d'ars*.

créé, comme on l'a vue plus haut, le centre d'une « Direction générale de sûreté », pour ces mêmes pays nouvellement conquis, le gouvernement mongol dut y entretenir d'assez nombreuses troupes, ainsi que dans les environs; ce qui confirme de la manière la plus évidente le dire de Marc Pol.

CXLIV. — (1) 安慶 *Gân* ou *Ngân-khîng*, aujourd'hui chef-lieu de département de la province de *Kiâng-nân*, ou plutôt de *Ngân-hoëi* (lat. 30° 37' 10"; long. 114° 44' 13"). Du temps des Soung, cette ville se nommait déjà *Ngân-khîng fou*. Sous les Mongols en 1276, aussitôt après la conquête, on y établit une « Direction de pacification » (*gân fou ssé*). En 1277, cette ville devint le « chef-lieu du circuit » de *Ngân-khîng* (*Ngân-khîng lou*, dépendant du gouvernement ou *Sing* du *Hô-nân*), avec une administration générale qui relevait de la « Direction de sûreté et de protection de *Khi-hoang* ». Cette Direction cessa d'exister en 1286 pour rentrer dans la province de *Tchi-li*. On y comptait 35,106 chefs de familles, et 219,490 bouches non soumises à la capitation (*Yuen sse*, k. 59, fol. 18 v^o. — *Ta thsing i thoung tchi*, k. 56).]

Marsden, trompé par la consonnance du nom de *Nân-king* (capitale méridionale sous les *Ming*), dit que, par la ville que Marc Pol nomme *Nanghin*, « on doit incontestablement entendre *Nankin* (must be unquestionably be meant *Nankin*), primitivement le nom de la province à laquelle la dynastie régnante a donné le nom de *Kiang-nan*. » Baldelli Boni, M. Burek, M. V. Lazari et d'autres commentateurs de Marc Pol, ont suivi l'opinion de Marsden, ne se doutant pas que la ville de *Nân-king*, aujourd'hui *Kiang-ning fou*, n'a été nommée ainsi que sous la dynastie des *Ming* (son nom administratif était même, sous cette dynastie : *Ying thien fou*); et que, sous les Mongols, du temps de Marc Pol, cette même ville se nommait *Tsî-khîng*. L'opinion de Klaproth, déjà combattue par M. Lazari (p. 371), que le *Nanghin* de Marc Pol était la ville de *Kaï-foung fou*, située dans la province du *Hô-nân*, sur la rive droite du fleuve *Hoàng-hô* ou « fleuve Jaune » (lat. 34° 52' 05"; long. 112° 13'), par la seule raison que cette ville avait été la « capitale méridionale » : *Nân-king*, de la dynastie des *Kin* ou d'*Or*, détruite par les Mongols, n'est pas plus admissible, quoique cette même ville ait conservé jusqu'à la 25^e année du règne de

car il en font draps d'or et de soie de toutes manieres moult beaux. Et si ont grant marchie de tous blez et de toutes choses de vivre; car moult est plantureuse province ^a. Et si ont venoison assez [et lyons aussi. Et si a grans marchans et riches, dont le seigneur en a grant prouffit d'euls, des droits de la marchandise que ilz achetent et vendent ^e].

Or nous partirons de cy, car il n'y a autre chose qui à conter face. Et vous conterons de la tres noble cité de Saianfu, qui bien fait à conter en notre livre; car trop est grant fait à conter de son affaire ^f.

CHAPITRE CXLV^a.

Cy dist de la très-noble cité de Saianfu et comme elle fut prise par les engins qui furent dreciez devant ladite cité.

Saianfu (1) est une moult grant cité et noble, qui a toute seigneurie sur douze citez grans et riches; et si y fait l'en grant marchandises et grans mestiers ^b. Ilz sont idolastres ^c et ont monnoie de chartre, et font ardoir les corps mors (2). Ilz sont au grant

^a Ms. B. *Il y a soie a grant foison de quoy il font draps de soie de toutes manieres. Et y a grant foison de blez. Et si y a venoissions.* — ^e Ms. C. Ce qui est entre crochets manque dans le ms. B. — ^f Tout ce paragraphe se trouve ainsi rédigé dans le ms. B. *Or nous partirons d'icy; si vous dirons de tres noble cite de Saianfu.*

CXLV. — ^a Ce chapitre manque dans le ms. A. — ^b Ms. C. *ars.* — ^c Id. *ydres.*

Khoubilaï-Khaân (1288) le nom de *Nán-king-loü*, chef-lieu du « circuit » de Nan-king. Si Marc Pol avait eu en vue cette ancienne et célèbre capitale où se trouvait déjà une synagogue et une nombreuse colonie de Juifs au neuvième siècle de notre ère, il ne se serait pas borné à lui consacrer quelques lignes assez indifférentes de son Livre et il n'eût pas manqué de rappeler ses *Rois d'Or*.

CXLV. — (1) 襄陽 *Siàng-yáng*, aujourd'hui chef-lieu de département dépendant de la province de Hou-pé (lat. 32° 06' 00"; long. 109° 45' 16"). Sous les Mongols, ce fut le chef-lieu du « Circuit » de *Siàng-yáng* (*Siàng-yáng loü*), dépendant du gouvernement (*Sing*) du *Hô-náu*, et du *Kiáng-pé*. Elle avait alors sous sa juridic-

tion huit « arrondissements » et quatre « cantons » (*Yuen sse*, k. 59, fol. 14 v°).

(2) Marsden témoigne ici une certaine surprise de voir Marc Pol répéter son observation ordinaire relative à l'usage qu'avaient les Chinois de son temps, surtout dans les contrées sujettes aux inondations, de brûler les morts; et il cite cependant un passage de Van Braam (*Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises vers l'empereur de la Chine*, publié en français par Moreau de Saint-Méry; Philadelphie, 1797-1798, 2 vol. in-4°), qui prouverait que cette coutume existe encore aujourd'hui en Chine: « Les Chinois montrant une extrême vénération pour leurs morts, cette manière, qu'on pourrait appeler indécente par rapport à eux (celle de laisser les cercueils ex-

Kaan. Ilz ont soie assez, et font draps de soie ^d moult beaux. Et si ont venoison assez. Ceste cité a toutes les choses qui à noble cité convient. Et sachiez qu'elle se tint trois ans contre le grant Kaan, puis que ¹ le Mangy fu rendu (3). Et tousjours li faisoient, les gens du grant Kaan, grans assaulx; mais ilz ne la povoient asseger ^e pour les grans eaues parfondes qui sont entour. Et vous di que jamais ne l'eussent prise se ne fust une chose que je vous diray.

Sachiez que quant l'ost ² du grant Kaan ot ³ esté entour ceste cité ^f .iij. ans, et que il ne la povoient prendre, si en furent moult

^d Ms C. et d'or.—^e Le ms. C. ajoute : *que d'une part; ce estoit vers tremontane; car de toutes les autres pars y a grans laes et parfons dont ils avoient vitailles et toutes autres choses à leur volente.* — ^f Id. demourez au siege de cette cite.

CXLV. — ¹ Depuis que. — ² L'armée. — ³ Eut.

posés en plein air) m'étonnait beaucoup. J'en cherchai donc la raison, et l'on me dit que les terres étaient si basses qu'on ne pouvait pas inhumer les corps, parce qu'ils seraient dans l'eau; idée que les Chinois ne peuvent adopter, puisqu'ils sont persuadés que les morts aiment un séjour sec. Après un certain temps, les cercueils ainsi laissés en champ ouvert, sont brûlés avec le cadavre qu'ils renferment; on en recueille les cendres qu'on met dans des urnes recouvertes et qu'on enfouit ensuite à demi dans la terre. J'ai vu le long de ma route des urnes ainsi disposées. C'est pour la première fois que j'ai appris aujourd'hui que l'usage du brûlement des corps et celui de recueillir leurs cendres avait lieu à la Chine comme chez les Grecs et les Romains. Je ne me rappelle pas du moins que, dans ce que j'ai lu autrefois sur la Chine, il soit fait mention de rien de semblable. » (T. I, p. 358 de l'édition de Philadelphie.)

(3) Selon l'histoire officielle de la Chine, le siège de la ville de *Siàng-yáng* commença par un ordre de *Chi-tsou* (Khoubilai-Khaân) à la 9^e lune de l'année correspondante à 1268 de notre ère, et finit par la reddition de la ville, après l'usage des nouveaux engins de guerre, à la 2^e lune de l'année 1273. Il dura 1611 jours.

On a vu précédemment (ch. CXXXVIII, n. 6, p. 458) que la capitale des *Soung* (*K'ing ssè*), fut prise par le général Pé-yèn, à la 3^e lune de

l'année 1276, trois ans après la prise de *Siàng-yáng*. Ou Marc Pol est tombé dans l'erreur, en disant que cette dernière tint trois ans contre le grand Khaân, depuis que le Mangy, c'est-à-dire l'empire des Soïng, fut entièrement conquis, ou bien il n'a voulu parler que de la conquête d'une partie seulement de cet empire; mais alors la date du siège de *Siàng-yáng* (1268-1273), donnée par les historiens officiels chinois, ne correspond plus avec celle de la présence en Chine des Poli, qui étaient alors en Europe, puisque, selon le récit de Marc Pol lui-même (v. ch. IX, p. 15 et 16 n., et ch. XI, n. 1), ils se trouvaient en Arménie, en route pour retourner en Chine, lorsqu'ils y apprirent l'élection du pape Grégoire X, qu'ils avaient attendue près de deux ans à Venise; et cette élection eut lieu le 1^{er} septembre 1271. Il en résulte que leur voyage pour retourner en Chine près du grand Khaân, ayant duré trois ans et demi (ch. XIII, p. 21), ils ne furent de retour en Chine que dans le milieu de l'année 1275, deux ans après la prise de *Siàng-yáng*.

Il est bien vrai que les dates en général données par Marc Pol, dans les copies que nous avons de son livre, reculent les événements de huit à neuf ans (voir ch. IX, n. 2), ce qui leur donne une suite assez régulière, mais ce qui en même temps les met en désaccord aussi bien avec les historiens européens qu'avec les historiens chinois.

courroucie. Si distrent^ε messire Nicolas Pol et messire Maffe^h, au grant Kaan, que ils feroient, se il lui plaisoit, engins par lesquelz ilz feroient tant que la cité se rendroit. Quant le grant Kaan l'oy, si en ot³ moult grant joie (*). Adonc firent, les deux freres, appa-

ε Ms. B. *dist.* — ^h Le ms. C. ajoute : *son frère, et messire Marc, filz audit messire Nicholas; ceux de qui ce livre est escript.*

(*) Nos mss. diffèrent ici à tel point que nous croyons devoir, vu l'importance du sujet, reproduire intégralement, à partir de la dernière phrase, le texte du ms. C.

« Si distrent adonques lesdiz messire Nicholas, et messire Maffe, et messire Marc, que il trouveroient une telle maniere de soubtiveté et de engins que la cité seroit prise, et que, par force, elle se rendroit, laquelle soubtiveté et engins l'en appelle mangonnaus, moult beaulx engins et moult nobles, qui getteroient dedens la ville si grans et si grosses pierres que il confondroient tout quanques lesditez pierres attaindroient.

« Quant le grant Seigneur et les autres barons qui illecques tout environ estoient, et ensemment (*en même temps*) les messages de l'ost au seigneur, qui là estoient venuz pour lui dire nouvelles que la cité ne se vouloit pas rendre, oïrent ces nouvelles, si s'esmerveillèrent moult trestous, pour ce que je vous di que, en trestoutes ces parties, ne scevent que sont mangoniaus, ne engins, ne trabuc; car ilz n'en usoient pas, ne n'avoient acoustumé à user en leurs ostz (*armées*), tant fust pou, pour ce que ne savoient que ce estoient, ne ilz n'en avoient oncques nulz veuz. Si en furent moult liez et moult esjouiz. Si dist le grant Seigneur aux deux frères, et à messire Marc, que ilz les facent faire et aprestier au plustost que ilz pourroient; car le grant Kaan et tous les autres, qui illecques estoient environ, le désiroient moult forment (*fortement*) à veoir; et especiaument pour ce que ce estoit chose nouvelle et estrange, et que oncques maiz n'en avoient nulz veuz.

« Et tout maintenant (*aussitôt*) les trois devant diz firent venir du merrain à leur voulenté, qui estoit moult bon à ce faire. Et sachiez que il avoient avecquez eulz .ij. hommes qui estoient de leur mesgnie (*suite*), qui savoient et entendoient de ce service aucune chose. L'un estoit crestien nestorin, et l'autre estoit alemant de Alemaigne; crestien (*non nestorien*). Si que, entre ces .ij. et les autres .iiij. devant diz, en firent faire .iiij. moult beaulx et moult grans, desquelz chascun gettoit la pierre qui pesoit plus de .iiij.c. (*trois cents*) livres chascune. Et la véoit (*voyoit*) l'en voler moult loing, desquelles pierres il en y avoit plus de .lx. routes que tant montoit l'une comme l'autre. Et quant il furent faiz et furniz, le Seigneur et les autres les virent moult volentiers, et en firent getter plusieurs pierres devant eulz, dont ilz se firent moult grant merveilles, et loerent (*louèrent*) moult celle oeuvre. Et commanda, le Seigneur, que maintenant fussent portez à son ost (*son armée*) au siege de la cité. Et quant il furent à l'ost, si les firent drecier, et aux Tartares sembloit la greigneur merveille du monde, pour ce que ilz n'estoient pas acoustumez de veoir si faite besoingue nulle foiz.

« Et que vous en diroie je? Quant ilz furent dreciez, si furent tenduz; si getterent chascun une pierre dedens la cité; et feurent les pierres aux maisons; et rompirent et confondirent tout; et firent moult remour (*bruit*) et grant tempeste. Et quant les gens de celle cité virent celle, male aventure, ne oncques n'avoient veu ne oy telle chose, si en furent moult esbahiz, et se firent moult merveille comment ce pouvoit estre. Ilz furent moult espovantez, et furent à conseil ensamble, et ne savoient comment il se peussent deffendre de ces grosses pierres qui leur venoient. Et cuidoient que ce leur

reillier merrien⁴ et firent faire grant perrieres et grans mangoniaus⁵, et les firent asseoir en divers lieux entour la cité. Quant ly sires et ses barons virent ces engins dressier et getter les pierres, si en orent moult grans merveille, et moult volentiers les regarderent. Car moult leur estoit estrange chose, pour ce que oncques mais⁶ n'avoient veu ne oy parler de tielx⁷ engins. Si getterent, cil engins, dedens la cité et abatoient les maisons à trop grant planté, et tuoient gens à merveilles. Et quant les gens de la cité virent celle male aventure, que oncques n'avoient veue ne oye, si furent moult esbahy, et avoient moult grant merveille comment se povoit estre. Et cuidoient tuit estre mort par ces pierres. Et tuit vraiment cuidoient que ce fust enchantement (4).

fust fait par enchantement. Si se virent à si mal party que ilz cuidoient bien estre mors. Si pristrent conseil; et chascun si acorda que il se rendroient en toutes manieres, et enveroient messages au seigneur de l'ost; et si firent ilz, que il se vouloient rendre au grant Kaan, en la maniere que les autres citez s'estoient rendues, de la province. Si en fut (le grant Kaan) moult liez, et leur remanda (*fit répondre*) que il le vouloit bien. Si se rendirent et furent receuz comme les autres citez. Et ce avint par la bonté de messire Nicholas, et de messire Maffe son frere, et de messire Marc Pol, filz dudit messire Nicholas Pol, si comme vous avez oy. Et ce ne fut pas petite chose; car sachiez que ceste cité, et ceste contrée, estoit une des meilleurs, et est encore, que le grant Kaan ait; car il en a grant rente et grant prouffit.

« Ore vous avons conté, de ceste cité, comment elle se rendit par les engins que firent les .iiij. devant diz. Si vous lairons de ceste matiere, et vous conterons d'une autre cité qui a nom Singuy. »

4 Bois de charpente. — 5 Machines pour lancer de grosses pierres. — 6 Jamais. — 7 Tels.

(4) D'après le récit de Marc Pol, les engins que son père et son oncle firent construire sous leur direction, pour être employés au siège de *Siang-yang foù*, n'étaient que des *perrières* et des *mangonneaux*, e'est-à-dire, des « machines en bois » qui servaient à *lancer des pierres*. Ces machines furent sans doute mises en usage dans le commencement du siège. Mais, selon les historiens chinois, on y aurait employé aussi des machines à feu ou des canons. Voici comment ces historiens s'expriment :

« Année *kouéi-yeou* du cycle (1273), à la 2^e lune, *Liu Wen-hoan* rend *Siang-yang* aux *Yuen* ou Mongols.

[Développement.] « *Siang-yang* était épuisée

« du grand siège qu'elle soutenait depuis long-
« temps. *Wen-hoan* (le gouverneur de la ville)
« avait demandé de prompts secours à la *cour*
« des *Soung*. *Kia Sse-tao* (le premier ministre),
« qui avait jusque-là toujours empêché que l'on
« ne fit droit à ses demandes, adressa un placet
« à l'empereur pour le prier de l'envoyer lui-
« même sur la frontière au secours de la place ;
« mais en secret il fit en sorte de se faire rete-
« nir à la cour, sous le prétexte que sa présence
« y était indispensable. La ville ayant été ouverte
« par des brèches, elle devait succomber. Le
« général en chef des Mongols, *All-hai-ya*, avait
« dirigé tous ses moyens d'attaque contre *Siang-*
« *yang* (la ville de *Fan-tching*, située en face, de

Si pristrent conseil et accorderent⁸ qu'il se rendroient et envoierent messagers au seigneur de l'ost⁹ qu'il se vouloient rendre au

⁸ *Décidèrent entre eux.* — ⁹ *Au commandant en chef de l'armée de siège.*

« l'autre côté du *Han-kiang* étant prise). Dans
« l'intérieur des *p'ao* (ou machines à lancer des
« pierres) il se produisait, par le frottement des
« pièces de bois (*tsiao licouï*), un bruit si consi-
« dérable qu'il ressemblait à celui du tonnerre.
« Tous les généraux jugèrent alors, par la grande
« épouvante qui se produisit de toutes parts,
« que la ville serait obligée de se rendre. *Ali-*
« *hai-ya* s'avança jusque sous les murs de la
« ville. Il fit connaître à *Wen-hoan* un écrit du
« souverain mongol qui l'engageait à rendre la
« place. *Wen-hoan* céda, et se rendit au camp du
« général mongol. En apprenant cette nouvelle,
« *Sse-táo*, s'adressant à l'empereur (des Song),
« lui dit : — Moi, votre ministre, j'avais de-
« mandé, dès le commencement, de me rendre
« en personne à la frontière (pour défendre
« *Siang-yáng*). Votre Majesté ne me l'a pas per-
« mis. — L'empereur se détournant fit prompte-
« ment sentir à son ministre de sortir de sa pré-
« sence. Il était en effet difficile de croire que la
« fourberie pût aller jusque-là. » (*Li tai ki sse*,
k. 97, fol. 24-25. — *Sou Thoung kian kang moï*,
k. 21, fol. 44-45.)

On voit, d'après ce passage des historiens officiels chinois que nous avons cherché à traduire aussilittéralement que possible, que les 火礮 *p'ao*, ou engins à lancer des pierres, n'étaient pas des *armes à feu*, comme on l'a supposé. Cependant nous trouvons dans un ouvrage chinois intitulé : *Hoàng tcháo li kí thòu chï*, ou « Modèles figurés des objets de toutes natures conformément aux rites, à l'usage de l'empereur et de la cour » (16 vol. in-4°, édit. imp., de 1759), un passage remarquable (section des « Instruments de guerre » ; k. 16, fol. 1 et 2) qui ferait supposer que l'on employa de véritables « canons à feu » au siège en question. Nous croyons devoir en donner ici une traduction intégrale, comme étant l'une des pièces les plus importantes pour « l'histoire des armes à feu ».

« On fait remarquer que, dans la « Section de
« la guerre » de l'histoire officielle des Ming (*Ming*
« *sse p'ing tchü*) les (machines), que l'on appe-

« lait anciennement *p'áo*, étaient toutes des
« machines à ressort qui lançaient des pierres
« (*i kí fä chï*). Dans les commencements de la
« dynastie *Yuen* (mongole) on se procura des
« *p'áo* de guerre du *Si-yü* (l'Asie occidentale).
« Ce fut au siège de *Tshai-tchéou*, ville appar-
« tenant à la dynastie des *Kin* (aujourd'hui *Jou-*
« *ning fou* (*)), de la province du *Hó-nán*) que
« l'on fit pour la première fois usage du feu
« (dans ces *p'áo* ou canons). Toutefois l'art de
« les fabriquer ne s'est pas transmis. On s'en
« servit même rarement par la suite.

« Arrivant aux *Ming* on voit que *Tching tsou*
« (1403) pour conquérir le *Kiao-tchi* (la Cochin-
« chine) se procura des *p'áo* ou « canons » qui
« furent nommés des « *p'áo* ou canons reten-
« tissants à mouvements surnaturels » (*chin kí*
« *thsiang p'áo*).

« La règle est de placer isolément les parcs de
« cette artillerie merveilleuse (*chin kí*). Ceux qui
« sont les plus habiles dans cet art, qui en possè-
« dent le mieux la pratique, donnent à ces ma-
« chines de guerre une forme propre à produire
« les plus grands effets, en même temps qu'ils
« emploient pour les confectionner du cuivre
« rouge. Dans les interstices apparents, ceux qui
« emploient du fer se servent de fer doux et
« malléable pour consolider (ces machines); le
« fer de l'Occident est le meilleur qui puisse
« être employé à cet usage.

« En second lieu viennent les grands et petits
« *p'áo* qui ne sont pas de la même espèce. Pour
« les grands, des chars servent à les manœu-
« vrer; quant aux petits, on se sert, tantôt de
« formes de bois (de simples affûts), tantôt de
« pieux enfoués en terre, tantôt d'un simple
« levier. Les grands sont avantageux pour la dé-
« fense des places; les petits pour les guerres de
« campagne. L'usage de ces derniers est très-
« utile à une armée en marche.

« La 8^e année *kia thsing* (1529), on fabri-
« qua des *p'áo* ou « canons » que l'on nomma

(*) Lat. 33° 01'; long. 112° 01'. Le siège de cette ville eut lieu en 1233 de notre ère. Voir *Li tai ki sse*, k. 95, f° 30.

grant Kaan, en la maniere que les autres citez de la contrée avoient fait. Et ainsi le firent et furent receus et tenus comme les autres citez. Et ce avint par la grant paour des engins.

Et sachiez que ceste cité et sa contrée est une des meilleurs

« canons français » (*) (*Fo-lang-ki-p'ao*), que le général en chef faisait placer sur ses flancs pour les protéger. *Fo-lang-ki* (ou *F'-rang-ki*) est un nom de royaume (**). A la fin de la période *tching-te* (vers 1521) les vaisseaux de ce royaume étant arrivés à *Kouang-toung* (Canton), on obtint d'eux un modèle de leurs canons, et on en fabriqua de pareils en cuivre, ayant une longueur de cinq ou six pieds. Les gros pesaient mille *kin* et plus (504 kil. 789); les petits, 150 *kin* (75 kil. 718).

« Dans les années *wou-li* (1573) des vaisseaux du grand Océan occidental (l'Europe) étant arrivés de nouveau (à Canton), on obtint d'eux de grands canons que l'on disait « des barbares rouges »; ces canons avaient une longueur de deux *tchang* et plus (7 mètres 364), et leur poids allait jusqu'à 3,000 *kin* (1514 kilogr. 367 gr.). Ils pouvaient percer une muraille de pierres, et la renverser comme par un coup de tonnerre, à quelques dizaines de li de distance (plusieurs lieues).

« *Kieou-sun* dit, dans son *Ta hio yen i pou*, que, du temps des Mongols, des hommes commencent à fabriquer des « canons » (*p'áo*) pour battre en brèche *Siang-yáng*. Le « Répertoire de pourquoi des siècles » (*Chi yin moui*) dit que les *p'áo* ou « canons » de *Siang-yáng* avaient la même forme que les *p'áo* de nos jours. On employait pour les fabriquer du cuivre, ou du fer, façonné comme un tube, dont on remplissait l'intérieur avec la poudre et des pierres arrondies (***) ; et on en fermait l'embouchure. A l'un des côtés communiquait une mèche. On se servait du feu pour le faire partir. »

Si l'on s'en rapportait à ces autorités, les cu-

gins employés au siège de *Siang-yáng*, par les Mongols, auraient été de vrais canons comme ceux de nos jours, se chargeant dans l'intérieur avec une matière inflammable détonante, qui faisait partir le projectile lorsqu'on mettait le feu à la mèche. Ce n'étaient pas là les *perrieres* et *mangoniaus* dont parle Mare Pol, et que son père ainsi que son oncle firent construire avec des pièces de charpente, peut-être au commencement du siège, car ils n'étaient pas en Chine à la fin de ce même siège. Ces mêmes armes à feu, ou d'autres semblables, furent aussi employées comme on l'a vu précédemment (chap. LXXVI, note 4, p. 239), en 1287, par l'armée mongole, dans une attaque nocturne du camp de *Nayau*; et antérieurement, en 1283-4, dans une expédition contre le Japon, dont il sera parlé ci-après (chap. CLVIII-CLIX). On peut consulter, sur la question de l'origine et de l'usage des armes à feu de guerre, le savant ouvrage de MM. Reinaud, et l'avé colonel d'artillerie, intitulé : *Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon*, etc., 1 vol. in-8° avec planches; et surtout leur article sur les mêmes sujets inséré dans le *Nouv. Journ. asiatique*, année 1849.

Quant au premier modèle de canon fourni aux Chinois par le capitaine d'un vaisseau français arrivé au port de Canton vers 1521, lequel canon français rappelait par sa forme ceux qui avaient été employés au siège de *Siang-yáng*, c'est une particularité très-curieuse qu'il reste à constater historiquement. Il n'y a rien d'impossible à ce qu'un vaisseau de guerre français se soit rendu au port de Canton vers 1521; toutefois ce pourrait être aussi un des vaisseaux du célèbre navigateur portugais *Magalhaens* ou *Magellan*, qui franchit en 1520 le détroit portant son nom, et qui, dans cette même année, découvrit les *iles Philippines*. Dans ce cas même, l'assimilation faite par les historiens chinois des canons employés au siège de *Siang-yáng* en 1273, avec les canons du vaisseau français, n'en aurait pas moins de valeur.

(*) 佛郎機砲 *Fo-lang-ki p'ao*.

(**) 國名也 *koué ming yé*.

(***) 以藥而以石子 *i yo cùth i chi tse*.

citez que le grant Kaan ait ; car il en a moult grant rente et grant prouffit.

CHAPITRE CXLVI ^a.

Cy dist de la cité de Singuy.

Et quant l'en se part de la cité de Naughin (1), et on chevauche .xv. milles [par seloc ^b], si treuve l'en une cité qui a nom Ciguy ^c (2),

CXLVI. — ^a Ce chapitre manque dans le ms. A. — ^b Ms. C. (sud-est). — ^c Mss. B. C. : *Singuy*. Ms. de la Crusca : *Sigui*.

CXLVI. — (1) Marc Pol, arrivé sur les bords du grand *Kiang*, et avant que de le traverser pour décrire les villes et contrées remarquables situées au-delà de ce fleuve, a fait une excursion en dehors de sa direction méridionale, pour nous parler de deux grandes provinces, comme il les nomme, situées vers ponent ou « l'occident », et qui faisaient partie du *Mangi meismes*, comme il le dit aussi. Effectivement, les « grands Circuits », ou *lou*, dont les villes de *Ngan-khing* et *Siàng-yáng* étaient les chefs-lieux, dépendaient alors du grand « Gouvernement ou *Sing* du *Hó-nán*, comme *Tchi-tchéou*, dont il est question dans ce chapitre, *Hoāi-ngan* (ch. 139), et *Yang-tchéou* (ch. 143). C'est donc pour décrire aussi les villes et les provinces, comme il les appelle, les plus importantes du « gouvernement du *Hó-nán* (« midi du fleuve Jaune »), qu'il s'est écarté de sa direction, afin (comme nous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois) de comprendre à peu près tous les lieux remarquables de la Chine dans la description qu'il en fait, description plus méthodique et plus complète qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour.

(2) La province de *Ngán-hoï*, dont la ville de *Ngan-khing* est aujourd'hui le chef-lieu, avait, en 1812, une population de plus de 34,000,000 d'âmes. A quinze milles de cette même ville, au sud-est, est une autre ville de médiocre étendue, que Marc Pol nous fait connaître en passant, et qui ne peut être que la ville de 泗州 *Tchi-tchéou*, actuellement chef-lieu d'un départ-

tement de ce nom, de la province de *Ngan-hoï*, du *Kiang-nán* (lat. 30° 45' 51" ; long. 115° 07' 04"). Sous les Mongols c'était le chef-lieu d'un *lou* (« Circuit ») du même nom, qui fut établi en 1277 ; il appartenait au *táo* ou « Cercle » du *Kiang-nán*. La ville actuelle a 4 kilomètres et demi de circonférence. L'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 62, fol. 11 v°) donne pour cette époque au « Circuit de *Tchi-tchéou* », une population de 68,547 familles, et 366,567 bouches non soumises à la capitation. Pour son état actuel, voir notre *Chine moderne*, p. 84.

C'est dans la ville de *Tchi-tchéou* qu'en 1275, le général *Pé-yèn*, après s'en être emparé sur les *Soung* (voir ci-devant, ch. CXLVI, note), assista à la cérémonie funèbre du gouverneur civil (qui s'était tué de désespoir), et y accompagna à genoux toutes les cérémonies selon les rites chinois. C'est aussi près de *Tchi-tchéou* sur le *Kiang* que le même *Pé-yèn* attaqua la flotte des *Soung* (composée de 2,500 bâtiments de transport), avec sa propre flotte, qu'il faisait appuyer des deux côtés du *Kiang* par son infanterie et sa cavalerie. Arrivé vis-à-vis de l'île auprès de laquelle le général qui commandait l'armée des *Soung* s'était rangé avec sa flotte, *Pe-yèn* (qui avait aussi plusieurs milliers de bâtiments de transport à sa disposition) la fit attaquer avec les machines de guerre qui lui avaient si bien réussi au siège de *Siàng-yáng* : c'étaient des canons du plus gros calibre (*). Ces canons jetèrent le dé-

(*) 巨砲 *kiu p'ao*.

qui n'est mie trop grande, mais elle est de grans marchandises, et si y a moult grans navie ^r. Ilz sont idolastres, et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de chartre. Et sachiez qu'elle siet sur le greigneur fleuve ^d qui soit ou monde, et ha ^e à nom Quian ^f (3). Il est bien larges dix milles, et en aucuns lieux moins ^g, et a plus de cent journées de l'un chief à l'autre. Et pour ce est, ceste cité, moult marchande ; car par ce fleuve vont et viennent les marchandises de diverses parties du monde ; de quoy elle est moult riche. Et si y a, le grant sire, moult grant rente. Et si vous dy que ce fleuve va si loings, et par tant de contrées, et par tant de terres et de citez que, en verité, il va par ce flun, et vient, plus de naviere et plus

^d Ms. C. *plus grant flum.* — ^e Id. a. — ^f Ms. B. *Hyain.* — ^g Ms. C. *mains.*

CXLVI. — ^r *Navigation.*

sordre et la confusion dans l'armée des Soung, qui fut en grande partie détruite.

(3) 江 *Kiang*. Ce mot chinois est le nom générique des fleuves, mais, lorsqu'il est employé seul, il désigne le 大江 *Tá-kiang*, le « grand fleuve » ou « fleuve par excellence », que l'on nomme aussi dans son cours inférieur, 揚子江 *Yang-tse kiang*, dont il a déjà été question précédemment (ch. CXIII, p. 358, note 4, à laquelle nous renvoyons le lecteur). Ce que dit Marc Pol : de la largeur de ce grand fleuve dans beaucoup de ses parties, de son étendue qui est de plus de 1000 lieues depuis son embouchure dans la mer Orientale, par 32° de latitude nord, et 118° 45' de longitude est, jusqu'à sa source, située à l'extrémité nord-ouest du Tibet ; du nombre des bâtiments de toutes sortes qui le remontent et le descendent constamment, surtout dans son cours inférieur ; de la quantité de marchandises qui s'y transportent ; du nombre des villes situées sur tout son parcours, toutefois aux distances voulues pour éclipser le plus possible à ses débordements ; tout cela, disons-nous, est un peu exagéré, si exagération il y a, surtout pour l'époque de Marc Pol,

qui était celle de la conquête de ce vaste empire par les Mongols, et par conséquent du mouvement extraordinaire que cet événement devait produire.

Ce fleuve, qui est la grande artère commerciale de la Chine, partant de l'arête orientale du grand plateau central de l'Asie, coule, dans sa partie supérieure, à travers un pays montagneux où il porte le nom de *Kin-châ-kiang*, le « fleuve au sable d'or » ; dans la partie inférieure où il porte le nom de *Tá-kiang*, le « grand fleuve », ou simplement le *Kiang*, le « fleuve », il parcourt d'immenses et fertiles plaines. La marée s'y fait sentir jusqu'au lac *P'o-yang*, à 150 lieues de son embouchure. Les vaisseaux le remontent jusqu'au lac *Thoung-ting*, 100 lieues plus haut. Il est large, profond et très-poissonneux ; il a une demi-lieue de large dans une grande partie de son cours, et 7 lieues à son embouchure. Le grand « Canal de transport » qui va de *Hang-tcheou* (à 30° 20' 20" de lat. N.) jusqu'à *Thoung-tcheou*, près de *Pé-king* (à 35° 55' 30" de lat.) en passant par *Thien-tsin*, traverse ce grand fleuve à *Tchin-kiang fou*, dont il sera question ci-après (ch. CXLVIII). Il n'y a que le fleuve des Amazones et celui du Mississippi dans le nouveau monde qui puissent lui être comparés.

de riches marchandises et de richesses^h, qu'il ne va par tous les fluns et par toute la mer des Crestiens, et ne semble mie flun, mais mer. Et raconte ledit messire Marc Pol, qu'il oy dire à celui qui pour le grant Kaan gardoit la droiture² sur ce flun, que il passoit bien, amont le fleuve, chascun an .cc.M. (200,000) nefⁱ, sans celles qui retournent, qui ne comptoient point. Si povez bien savoir que c'est grant chose^j. Et a bien, sur ce flun, quatre cens grans citez^k, sans les villes et les chasteaux, qui toutes ont navires. Et sont, leurs nef^s, faites ainsi comme je vous diray. Elles sont moult grans; si que chascune porte bien .xj.M. à .xij.M. (onze à douze milles) quintaux pesant^l. Et si ont un arbre³ senllement et une couverture⁴.

Autre chose n'y a qui à conter face, et pour ce nous partirons, et vous dirons d'une cité qui a nom Cugui. Mais avant vous conterons d'une chose que je vous avoie oubliée à compter. Sachiez que ces nef^s, qui vont amont ce flun^m, se font tirer, pour ce que l'aigüe court trop fort; car autrement ne pourroient elles monter (4).

^h Ms. C. *plus de navies et plus de chieres choses et de greigneur*. — ⁱ La version latine de la S. G. porte (p. 422) : « Ego Marcus Paulus vidi in ista civitate plus quam quindecim « millia navium. » L'ancien texte italien : *il Milione* (p. 135), porte : « Io vidi a questa città, per una volta, mille-cinquecento navi da portare mercatanzia. » — ^j Le ms. C. ajoute : *et va bien, ce flun, par plus de .xvii. provinces*; le texte français de la S. G. dit : « Cest flun ala por plus de seize provinces. » Ces leçons sont toutes deux fautives. — ^k Le ms. et l'édition cités portent .cc.; *deus cens*. — ^l Ms. C. *de poiz au compte de nostre pais*. — ^m Id. *celles qui vont contre le cours de l'yauë* (qui remontent le fleuve).

² *Percevait les droits de navigation*. — ³ *Un mât*. — ⁴ *Tente ou kiosque*, comme les bâtiments chinois d'aujourd'hui.

(4) La manière de naviguer des Chinois, depuis l'époque de Mare Pol, n'a pas changé. On lit dans la Relation du Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises vers l'empereur de la Chine, par Van Braam llouekgeest, édit. franç., Philadelphie, 1797-1798, in-4°, t. I, p. 313 : « La manière de gouverner les bâtiments de transport en Chine est très-singulière, mais ealeulée sur la nature du passage qu'ils ont à faire. Six ou huit hommes les tirent à la cordelle, tandis que quatre autres marchent le long de la digue, à côté du

yacht, portant deux aneres légères en bois, dont les câbles ou cordes sont attachées à des poteaux bien forts placés sur les gaillards; au commandement qu'en fait le pilote, on met ces aneres à terre pour que la proue ou la poupe soit rapprochée de la digue selon la direction que l'on veut que le bâtiment tiennne dans sa course, et afin d'empêcher ainsi que le vent ou le courant ne le jette en travers.

« Leurs cordes de *rotin*, ou (pour parler plus exactement) de *bambou*, sont d'un grand avantage, parce qu'elles réunissent la légèreté et la

Et vous dy que la corde à quoy^a on les tire a bien trois cens pas de lonc, et n'est d'autre chose que de cannes⁵ ainsi faites : ilz ont canne qui ont bien quinze pas de lonc^o; et prennent ces cannes et les font fendre de lonc, et lient l'un avec l'autre, et en font leurs cordes si longues comme ilz veulent, et sont moult fortes.

CHAPITRE CXLVII^a.

Cy apres dist de la cité de Cuguy.

Cuguy (1) est une petite cité, [et est vers seloc^b]; et sont au grant Kaan; et ont monnoie de chartre; et est sur ce fleuve^c de-

^a Ms. C. dont il se font tirer. -- ^o Le ms. C. ajoute: *si comme je vous ai dit autrefois en ce livre.*

CXLVII. — ^a Ce chapitre manque dans le ms. A. — ^b Ms. C. — ^c Id. *flum.*

⁵ *De bambous.*

solidité. D'autres cordages manqueraient, fussent-ils de la première ou de la seconde qualité, quand il faudrait maintenir le bâtiment dans le fil du courant. Les poteaux autour desquels ces cordes sont roulées sont les deux pièces de bois les plus pesantes du vaisseau, dont ils pénètrent la capacité. Il y en a aux deux côtés du gaillard.

« Le mât est composé de deux pièces qui se réunissent à leur sommet, mais qui, détachées inférieurement l'une de l'autre, sont fixées dans des colliers de fer sur les deux bords du tillac; de sorte qu'on peut abaisser le mât en le renversant. En conséquence, il y a, au pied du mât, une autre pièce de bois aussi composée de deux morceaux également joints à leur sommet, où ils forment une fourche sur laquelle est posé un palan pour guinder ou coucher le mât; opération que ces moyens rendent très-facile.

« La corde par laquelle on tire le navire est faite de l'écorce de bambou; elle n'a que l'épaisseur du petit doigt, et cependant elle est très-forte en même temps qu'elle est très-légère. De tout ce qui étoit dans la vaste étendue de l'empire de la Chine, il n'est rien, sans contredit, dont l'utilité surpasse celle du bambou, qu'on emploie à tout, même comme nourriture. On ne

connait presque rien à la Chine de ce qui a quelque usage, soit sur terre, soit sur l'eau, dans la composition duquel le bambou ne soit pas employé, ou à l'utilité duquel il ne soit pas associé. On en construit des maisons entières et tous les meubles qui la garnissent. Dans la navigation, c'est le bambou qui fournit, depuis la cordelle qui tire le frêle esquif jusqu'au câble qui, lié à l'ancre, fait la sécurité du plus gros vaisseau.

« Cet arbre, qui se propage avec une étonnante abondance, et qui croît avec une rapidité remarquable, dès qu'il a été placé dans un terrain favorable, mérite d'être considéré comme un des plus grands bienfaits que la nature ait accordés au sol de la Chine; aussi les Chinois en marquent-ils une vraie reconnaissance en en multipliant sans cesse le précieux usage. Je doute qu'aucun point du globe offre, dans le règne végétal, une substance qui ait une utilité aussi générale que celle du bambou, que ses qualités rendent bien supérieur à mon faible éloge. »

On nous pardonnera cette longue citation, qui donne une idée si juste des usages si nombreux auxquels les Chinois savent appliquer le bambou. Cet arbre si utile devrait bien exciter l'intérêt de notre « Société d'acclimatation ».

CXLVII. — (1) 夬州 Koua-tcheou, pe-

vant dit. Et en ceste cité se recueillent grant quantité de blez, et de ris, qui se portent à la grant cité de Cambaluc, pour la court du grant Kaan; pour ce que de ceste contrée viennent li grain qui

tite ville de la province de *Kiang-sou*, située au midi de *Yang-tcheou* (voir ch. CXLIII) sur la rive gauche du *Kiang*, que, selon le texte français publié par la Société de Géographie (p. 165), on *traverse* pour se rendre de *Caigui* (*Koua-tcheou*) à *Chinghianfu* (*Tching-kian fou*) décrite dans le chapitre suivant.

Koua-tcheou n'est pas mentionnée dans la *Section de Géographie* de l'Histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*), ni dans la Géographie impériale, comme étant une ville de trop peu d'importance; mais elle figure sur la carte du département de *Yang-tcheou fou*, de la même grande Géographie.

Van Braam (*lieu cité* précédemment, p. 329) parle ainsi de *Koua-tcheou* :

« Pen après notre départ, nous avons passé la ville de *Koua-tcheou*, située au nord du *Kiang*; elle a un rempart très-étendu, qui annonce cependant la caducité en plusieurs endroits. La digue se trouve précisément entre la ville et la rivière.

« Une demi-lieue plus loin, nous avons côtoyé une île très-élevée composée de rochers, et placée vers la rive méridionale. Le côté occidental de l'île va en pente; mais, à l'opposite, son bord est escarpé. Cette île, appelée *Kiang-tsang-tsi* (lisez : *Kin-chân*, « montagne d'or », comme son nom est écrit sur les cartes chinoises), fut choisie par un des empereurs pour être un lieu de plaisance. On y a bâti en conséquence plusieurs édifices, qui, lorsqu'on vient de l'ouest, offrent un superbe spectacle, et ont l'aspect d'une petite ville. Tous les bâtiments du même côté ouest sont placés le long de la pente du rocher, et, pour ainsi dire, les uns au-dessus des autres, et construits en briques. Leurs toits sont couverts de tuiles vertes et jaunes vermissées; quelques-uns en ont cependant qui sont de couleur rouge ordinaire.

« On aperçoit au sommet du rocher plusieurs dômes, et au nord une tour bien entretenue. Il y a des bâtiments dans les différents points de la circonférence du rocher, où sa déclivité a permis

d'en placer; et, comme il est perpendiculaire du côté de l'est, les beaux bâtiments de cette face, qui sont aussi les principaux édifices impériaux, sont construits sur une portion plane au pied du rocher. Le point par lequel on aborde dans l'île étant au nord-est, on y a construit un large escalier de pierre, partant du bord de la rivière. Une balustrade aussi de pierre, destinée à la sûreté des personnes, règne sur le bord du chemin, qui lui-même contourne l'île entière, et passe par-dessus des canaux voûtés, qui servent de conduits à l'eau des pluies. Dans d'autres points, où des fentes de diverses parties du roc interrompaient ce chemin, on les a maçonnées afin de le rendre uni et commode. Enfin, pour donner encore plus de sécurité aux passants, une autre balustrade borde à l'est le haut du rocher, au point où commence son escarpement. Sur ce sommet sont bâtis plusieurs superbes édifices. »

On ne peut méconnaître, dans cette description pittoresque, la *petite cité* et l'*île de roche* dont parle Marc Pol dans ce chapitre. Cette même île est nommée dans la Géographie impé-

riale (k. 37, fol. 7), 金山 *Kin chân*, la « montagne d'or ». Le Monastère bouddhique dont parle aussi Marc Pol, et qu'on y voit encore, est nommé : 金山寺 *Kin chân ssé*,

le « monastère de la montagne d'or ». Il fut fondé sous le règne de la dynastie *Tçin* (de 265 à 419 de notre ère). Il possède une cloche qui se fait entendre sur les deux rives du grand fleuve. Sous les *Soung*, on le nommait le « temple du dragon nageant ». L'empereur *Khang-hi*, la vingt-troisième année de son règne (en 1684), voyageant dans les provinces méridionales de la Chine, visita ce monastère, comme le porte une inscription placée à son entrée; c'est depuis cette célèbre visite que le rocher situé au milieu du fleuve a été nommé *Kin chân*, la « montagne d'or »; et le couvent bouddhique construit sur ce rocher : *Kin chân ssé*, « monastère de la montagne d'or » (*Yuen sse*, k. 46, fol. 24).

ont mestier pour la court du grant Kaan^d. Et si vous dy que li grans Sires a fait faire telles voies et telles ordonnances par yaues douces et par lacs, de ceste cité jusques à Cambaluc, par grans fossés qui vont de lieu en aultre^e; si que les grans nefes toutes chargées peuvent aler de ceste cité de Cucuy jusques à la grant cité de Cambaluc (2). [Et aussi y peut aler par terre, car de ces

^d Le ms. C. ajoute : *et se porte par engin, et non par mer, par flums et par lacs.* —
^e Id. *le Seigneur a fait faire ces voies et ordonnées, de celle cité jusques à Cambalut; car il y a grans fosses et larges et parfondes, de l'un flum à l'autre, et de l'un lac à l'autre; si que l'yaue est parmy les fossez; si que il semblent grans flums.*

(2) L'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*) donne (k. 64-66) les renseignements les plus étendus et les plus minutieux sur les grands travaux de canalisation exécutés sous le règne de cette dynastie; un volume entier ne suffirait pas pour les reproduire. Il suffit d'ailleurs de savoir que ces grands travaux auxquels on avait employé forcément des millions d'hommes, qui pour la plupart y périrent, furent entrepris en vue d'approvisionner de grains la capitale de l'Empire mongol, dont la population, comme encore aujourd'hui celle de *Pé-king*, tire presque tous ses moyens de subsistance des provinces méridionales de la Chine. Voici comment les historiens de la dynastie mongole exposent le fait (*Yuen sse*, k. 93, fol. 14 et sq.) :

« La capitale des *Yuen* ayant été placée à *Yen* (*Pé-king* de nos jours), elle se trouvait extrêmement éloignée du *Kiang-nán* (« provinces situées au midi du cours inférieur du *Kiang* »), et cependant tous ceux qui, par leurs fonctions publiques, avaient la charge de pourvoir à la subsistance des populations, n'attendaient leurs ressources que du *Kiang-nán*. Mais, depuis que le ministre *Pé-yèn* (voir les notes du ch. CXXXVIII) eut présenté le projet des « transports par mer » (*hài-yün*), et que les provinces du *Kiang-nán* eurent été partagées en « transports du printemps » et en « transports d'été », il arriva, dans la capitale, en une seule année, jusqu'à trois millions et plus de mesures (*) de riz. »

Les mêmes historiens donnent ensuite les dé-

(*) 石 *chì*, mesure de capacité équivalant à 1 hectolitre 3 litres. Ce chiffre de 3,000,000 et plus d'hectolitres de grains dépasse de beaucoup la quantité d'hectolitres de froment consommée annuellement à Paris. Mais les trois millions d'hectolitres de grains se répandaient, sans aucun doute, dans toute la province de *Pé-tchi-li*.

tails les plus circonstanciés sur les mesures qui furent prises alors pour organiser ce service de transports, non-seulement par la voie de mer, mais encore par les fleuves et canaux déjà construits, et qui le furent par la suite. La ville de *Yang-tcheou*, dont Marc Pol fut trois ans gouverneur (voir ch. CXLIII), fut l'un des principaux centres de direction de ces mêmes transports (*Yuen sse*, k. 96, fol. 15). L'ordre fut donné à trois provinces ou grands gouvernements (*Sing*) de construire deux mille navires ou bâtiments de transports qui pussent naviguer dans les fleuves et canaux pour pouvoir transporter par cette voie les provisions qui n'étaient pas confiées à la voie de la mer.

Voici un tableau de la quantité annuelle de mesures, ou hectolitres de riz, déclarée avoir été livrée aux bâtiments de transports, et de la quantité arrivée à sa destination.

ANNÉES.	QUANTITÉS DE <i>chì</i> OU HECTOL.	
	livrés.	arrivés.
1283	46,050	42,172
1284	290,500	275,600
1285	100,000	90,771
1286	578,520	433,905
1287	300,000	297,546
1288	400,000	397,655
1289	935,000	919,943
1290	1,595,000	1,513,856
1291	1,527,150	1,281,615
1292	1,407,400	1,361,513
1293	908,000	887,591
1294	514,533	503,534

fossez est la terre haulte que l'en va dessus, laquelle fu traite des fossez ¹ et est mise d'une part et d'autre ¹.]

Et sachiez que à l'encontre de ceste cité de Cucuy, enemy le flun, a une isle de roche en laquelle il y a un moustier d'ydoles, où il y a bien deux cens frères idolastres ⁵. Et est ceste abbaye chief de maint aultre moustier d'idolastres ^h ainsi comme entre les crestiens un archevechiez ^{i 2}.

[Or nous partirons de cy, et du flum, et vous dirons d'une cité qui a nom Chinghianfu.]

^f Ms. C. — ^g Le même ms. ajoute : *Et si y a aussi ou moustier grant quantité de ydoles.*
— ^h Id. ydoles. — ⁱ Ms. C. archevesque.

CXLVII. — ¹ *La terre extraite des fossés a servi à former des chaussées des deux côtés, sur lesquelles on circule.* — ² *Archevêché.*

Nous nous bornons ici aux années du règne de Khoubilai-Khaân. On voit dans les Annales officielles (ib., fol. 18-20) que, sous le règne de ses successeurs, qui continuèrent à faire faire de grands travaux de canalisation, la quantité de riz et autres grains transportée par eau à la capitale, des provinces du *Kiang-nân*, ne fait que s'accroître, comme sans doute aussi la population de la capitale. Ainsi,

En 1302,	le chiffre est de	1,383,883	hectol.
1303,	»	»	1,659,491 id.
1305,	»	»	1,843,300 id.
1309,	»	»	2,464,204 id.
1310,	»	»	2,926,532 id.
1319,	»	»	3,021,585 id.
1320,	»	»	3,264,006 id.
1326,	»	»	3,375,784 id.
1329,	»	»	3,522,163 id.

On voit par là quel mouvement de cabotage le transport annuel de telles quantités de provisions devait produire, et comme Marc Pol était bien instruit des faits qu'il nous raconte.

Le mouvement actuel du cabotage sur le grand canal est beaucoup plus considérable encore que du temps de Marc Pol. « Il est prouvé, dit Van Braam (*Foyage de l'ambassade*, t. I, p. 326), « que l'empereur a besoin de deux cent mille « hommes pour le transport du riz; et ces hommes, ainsi que leurs familles, sont entretenus « aux dépens de l'État. La quantité de riz en-

« voyée annuellement à *Pé-king* est de plus de « sept cent cinquante millions de livres français, « quantité vraiment étonnante. C'est avec « ce riz qu'on paye la plus grande partie de ceux « qui servent dans l'armée et ceux qui sont attachés à la cour. »

Il en était déjà de même sous les Mongols, du temps de Marc Pol.

Van Braam ajoute : « Toutes les provinces où « l'on cultive du riz doivent délivrer leur contingent, ou dîme des agriculteurs, vers la province de *Kiang-nan*, où les bâtiments impériaux viennent le charger. La province de « *Kouang-toung* est la seule exempte de ce tribut. »

« C'est dans le *Kiang-nan* que sont construits « tous les navires destinés au transport du riz, « et principalement dans le district de *Sou-tcheou fou*. Il en est beaucoup qui sont très-bien peints, « et ornés de dorures et de sculptures. Ils ont de « très-grandes voiles à leurs deux mâts. »

On voit par là de quelle utilité est le « grand Canal » ou « Canal impérial » de la Chine, construit ou restauré en grande partie par l'administration mongole, pour les approvisionnements de la capitale située à l'extrémité nord de ce vaste empire; et quelle perturbation la révolte des *Tai-ping*, qui occupent les provinces les plus fertiles, et qui sont maîtres d'une partie du « grand Canal », doit apporter dans le régime des provinces du nord.

CHAPITRE CXLVIII ^a.

Cy dist de la cité de Chingianfu.

Chingianfu (1) est une cité du Manzi ; et sont idolastres ^b, et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de chartre. Il vivent de mestiers ^c et de marchandises. Et ont soie assez dont il font draps de soie et dorez de plusieurs manieres. Et si y a grans marchans et riches, et ont assez de venoisons et planté de choses de vivre. Et si y a deux eglises de crestiens nestorins. Et ce fu depuis l'an de notre Seigneur mille deux cens .lxxviii. (1278) ans de Crist ^d ; et vous dirons comment.

Il fu voirs ^e que il avint en l'an dessus dit ^f que le grant Kaan y envoya un sien baron qui avoit à nom Marsarguis ^g, et estoit crestiens nestorins ^h, pour gouverner ceste cité trois ans. Et il le fist ainsi. En ces trois ans qu'il demoura illec, fist faire ces deux egli-

CXLVIII. — ^a Ce chapitre manque dans le ms. A. — ^b Ms. C. *ydras*. — ^c Id. *d'ars*. — ^d Id. mille .lx. et .xviii. (1078) ans de Crist en ça. — ^e Id. *vray*. — ^f Id. *en ladite incarnation*. — ^g Ms. B. Le ms. C. *Marsaquis*. — ^h Ms. C. *crestien nestorin*.

CXLVIII. — (1) 鎮江府 *Tchin-kiang fou*, actuellement chef-lieu du département de la province de *Kiang-sou* (lat: 32° 14' 23'' ; long. 117° 04' 10''). Sous les Mongols cette ville était le chef-lieu d'un *lou*, « circuit », du même nom, dépendant du gouvernement (*Sing*) de *Kiang-tche*. Antérieurement, sous les Thang, ce fut un « campement militaire », avec des fortifications pour défendre le pays contre des invasions maritimes : *Tchin hai kiun* ; d'où lui est venu son nom de *Tchin hai* (« qui tient la mer sous son contrôle, en respect »). Sous les Song qui précédèrent les Mongols, ce fut la ville de *Tchin-kiang fou*. Elle fut élevée au rang de *lou*, « chef-lieu de circuit », l'année 1276. Ce circuit avait alors une population de 103,315 familles, et de 623,644 bouches.

On lit dans Du Halde (*Description de l'empire de la Chine*, t. 1, p. 154, édit. de La Haye) : « *Tchin-kiang fou* n'est pas une des plus grandes villes de la province, mais elle est des plus considérables par sa situation et par son commerce : c'est

une clef de l'Empire du côté de la mer, en même temps une place de guerre, où il y a une grosse garnison. Ses murailles sont hautes de plus de trente pieds en plusieurs endroits, et faites de briques d'au moins quatre ou cinq pouces d'épaisseur. Les rues de la ville et des environs sont pavées de marbre. Elle est située sur les bords du *Ta-kiang*, qui, en cet endroit, est large d'une demi-lieue, et à l'orient d'un canal artificiel, qu'on a conduit jusqu'à ce fleuve.

« A six cents pas de la rive, on voit dans le fleuve une montagne nommée *Kin chan*, ou montagne d'or, à cause de son agréable situation. Cette ile a bien cinq cents pas de circuit ; elle est bordée de temples d'idoles et de maisons de bonzes.

« De l'autre côté du fleuve, à une demi-lieue de *Tching-kiang*, est *Koua-tchéou* ; quoique ce lieu n'ait pas le nom de ville, et qu'il ne passe que pour un *Ma-teou*, ou place de commerce, il est aussi considérable que les plus grosses villes. » (Voir aussi notre *Chine moderne*, p. 72, pour plus de détails sur ce département.)

ses de crestiens que je vous ai dit. Et depuis en ça y ont esté ; car avant n'en y avoit nulle (2).

[Or vous lairons de ce à parler. Si vous conterons avant d'une cité qui est moult grant, qui a à nom Chinginguyⁱ.]


CHAPITRE CXLIX^a.

Cy dist de la cité de Chinginguy.

Quant l'en se part de la cité de Chingianfu et on chevauche trois journées [par seloc^b] adonc treuve l'en la cité de Chinginguy (1) qui moult est grande et noble^c. Ilz sont ydolastres^d, et ont mon-

ⁱ Ms. C.

CXLIX. — ^a Ce chapitre manque dans le ms. A. — ^b Ms. C. — ^c Ms. C. *toutez foiz trouvant villes et chasteaux, de grans marchandises et de grans ars.* — ^d Id. *ydres.*

(2) On ne trouve ni dans la Géographie impériale, ni dans l'histoire officielle de la dynastie mongole, la mention que des chrétiens nestoriens aient eu deux églises à *Tchin-kiang fou*, à une époque quelconque, et qu'un Syrien nommé *Mar Saquis*, ou plutôt : *Mar-Sarghis*, ait été gouverneur, ou préfet de la même ville, après la conquête mongole, qui eut lieu en 1276. Toutefois ce silence des historiens chinois n'infirme en rien l'assertion de Marc Pol, par des raisons que nous avons déjà exposées ailleurs (voir p. 247, note 2). Le fait est d'autant moins douteux que le nom du préfet nestorien de la ville de *Tchin-kiang fou* est parfaitement syrien, et n'a pas pu être inventé par Marc Pol. On trouve déjà ce nom parmi les noms syriaques, en écriture *estranghèlo*, placés au bas de la célèbre inscription de *Si-ngan-fou*, où il est écrit :  *Mar-Sarghis*, comme étant le nom d'un prêtre et chorévêque nestorien. (Voir notre édition de *l'Inscription Syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument nestorien élevé en Chine l'an 781 de notre ère*, p. 44 et 48-49.)

Toutefois le souvenir de la résidence de chrétiens nestoriens à *Tching-kiang fou*, et dans ses environs, paraît s'être conservé dans le pays jusqu'à nos jours, car il a été recueilli par les auteurs de la « Relation de l'ambassade hollandaise de Van Braam » : Deguignes fils et Moreau de Saint-Méry. Ce dernier dit (t. I, p. 336, édition

de Philadelphie) : « De ce couvent » (situé à *Tan-yang*, ville de troisième ordre, qui est à 7 lieues au sud-est de *Tchin-kiang* ; lat. 32° 04' ; long. 117° 12'), « dépend encore un bâtiment séparé, « placé sur son côté, et habité jadis par un chrétien, habitant de l'est, nommé (en chinois) « *Kiang loung-tchi tai wang* (« le grand roi du « dragon du fleuve Kiang ? ») originaire de *Tai-kiang kok*, et qui a été canonisé, par les Chinois, après sa mort. Son image est honorée ici, « ainsi que dans plusieurs pagodes. »

Deguignes rapporte ainsi la même tradition (*Voyage à Pé-king*, t. II, p. 49) : « Cette pagode, dit-il, s'appelle *San-y-ko*. » (Nous ne l'avons pas trouvée mentionnée dans la Géographie impériale.) « Les Chinois racontent qu'un chrétien, nommé *Kiang-tsi-tay*, vivait dans ce lieu « il y a trois cents ans (à l'époque mongole) ; on « montre encore son appartement dans la partie « de l'est ; ce chrétien venait d'un pays situé à « l'ouest de la Chine, appelé *Kiang-kio* (*Khang-kiu*, la Soghdiane). »

CXLIX. — (1) 常州府 *Tchang-tcheou fou*, actuellement chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Kiang-sou* (lat. 31 50' 36" ; long. 117° 32' 47"). Voir notre *Chine moderne*, p. 71). Sous les Mongols, cette ville était le chef-lieu d'un « circuit » (*loü*) du même nom, dépendant du gouvernement (*Sing*) de *Kiang*

noie de chartre, et sont au grant Kaan. Ilz vivent de marchandises et de mestiers^e; et ont soie assez, et oiseileis^f, et de toutes manieres de vivres a grant planté; et est moult plantureuse terre.

Et vous diray une mauvaise chose que cilz de ceste cité firent une fois, et comment ils l'acheterent chierement. Il fu voirs que quant la grant province de Mangy fu prise, et que Baian en estoit chief de par le grant Kaan; si envoya, ledit Baian, une partie de sa gent que on nommoit Alains, qui sont crestiens, pour prendre ceste cité (2). Si la prirent et entreurent dedens, et y trou-

^e Ms. C. *d'ars et de marchandises*. — ^f Id. *et si ont chaces et venoisons de bestes et d'oiseaulx assez*.

tche, dont la population était de 209,732 familles, et de 1,020,011 bouches enregistrées, non soumises à la capitation.

Le nom que Marc donne à cette ville de *Tchang-tcheou* a dû subir quelque altération; mais son identité ne peut être douteuse, comme on le verra par les notes suivantes.

(2) Selon l'histoire chinoise, la ville de *Tchang-tcheou* se rendit une première fois aux Mongols, à la 3^e lune de l'année 1275 (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 34 v^o); les Soung la reprirent à la 5^e lune de la même année (ib., fol. 36); le général Pë-yèn la prit de nouveau à la 11^e lune, et en fit périr tous les habitants (ib., 41). Voici comment le fait est rapporté dans le *Soü Thoung kian kang mou*, k. 22, fol. 19-20, à la 12^e année *tchi-youan* de CHI-TSOU (Khoubilai) des *Yuen* (1275):

[TEXTE.] « Le général mongol Pë-yèn prend d'assaut la ville de *Tchang-tcheou*; il en extermine la population. Le « préfet de la ville », *Sse Yao-yin*; le « chef de la justice », *Tching-tchao*; et le « général en chef qui commandait les troupes », *Wan Ngan-tsie*, se donnent la mort. »

[Développement.] « Pë-yèn, étant arrivé devant *Tchang-tcheou*, concentre son armée et bloque la ville. *Yao-yin*, *Tchin-tchao*, *Lieou Sse-young*, *Wang Ngan-tsie*, réunissent tous leurs efforts pour combattre l'ennemi et lui résister. Pë-yèn envoie un homme pour les engager à se rendre, en employant tous les moyens de persuasion; les défenseurs de la ville ne veulent pas y consentir. Pë-yèn s'irrite de leur réponse. Il ordonne aussitôt de mettre en réquisition tous les habitants

indistinctement, de quelque rang qu'ils fussent, qui demeuraient en dehors de la ville; de transporter des terres pour construire un rempart (à la hauteur des murailles, afin de pouvoir pénétrer dans la ville). Ces terres une fois transportées, il employa ees mêmes hommes à les tasser. Puis il fit mettre à mort toute cette population, fit bouillir ses chairs, en prit la graisse, dont il se servit pour enduire ses machines de guerre (*p'áo*). Il fit brûler ensuite leurs restes; jour et nuit l'attaque de la ville fut incessante. La population de l'intérieur était dans les plus grandes alarmes; mais les chefs qui y commandaient, *Yin* et autres, ne pensaient qu'à accroître leurs moyens de défense et à résister avec la plus grande énergie. Pë-yèn alors passa devant les rangs de toute son armée en l'exhortant à combattre avec le même courage et la même ardeur qu'auparavant. Les quatre côtés de l'enceinte de la ville furent assaillis en même temps; la ville fut prise et saccagée; *Yin* se donna la mort; *Tchao* et *Ngan-tsie*, comme ils étaient à se battre dans une rue étroite, quelqu'un interpella *Tchao* en lui disant que la porte nord-est n'était pas encore au pouvoir de l'ennemi, et qu'il pouvait se sauver. *Tchao* répondit: « M'éloigner « d'iei d'un seul pas serait pour moi pire que la « mort (*fèi ssé ssò ì*). » Dans la journée, des soldats arrivèrent, et il fut mis à mort. Pë-yèn ordonna que la population fût passée par les armes. On se saisit de *Ngan-tsie*, et on l'amena devant l'armée; il ne voulut pas se soumettre, et préféra mourir. *Sse-young*, avec huit cavaliers, se fit

verent bons vins. Si en burent tant qu'ilz furent yvres, et se coucherent et dormoient comme porceaux^s. Tantost comme la nuit vint, si les occistrent^t tous, que oncques n'en eschappa nul.

Ms. C. *comme mors.*

CXLIX. — ^t *Les tuèrent.*

jour à travers les rangs ennemis, et se réfugia à *Ping-kiang* (*Sou-tcheou*). » Tel est le récit de l'Histoire officielle.

Les mêmes faits sont reproduits dans les « *Fastes universels* » (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 41 v^o), mais on y a retranché les détails affreux consignés ci-dessus. Le P. de Mailla (t. IX, p. 364) les a omis aussi, de même que plusieurs autres particularités. Ce traitement barbare (qui rappelle celui de César faisant *couper les mains* à tous les soldats gaulois qui lui avaient courageusement résisté au siège d'Uxellodunum) infligé aux habitants de *Tchang-tcheou* par le général *Pé-yèn*, lequel jusque-là avait montré tant d'humanité (voir les *notes* du ch. CXXXVIII), ne peut pas s'expliquer par la seule résistance des défenseurs de la ville assiégée. Il doit être dû à une cause que les historiens chinois ignoraient sans doute, ou qu'ils n'ont pas fait connaître avec dessein : c'est celle du massacre des soldats mongols par les habitants, après la première prise de la ville ; massacre raconté par Marc Pol, qui avait sans doute été informé du fait par les Mongols eux-mêmes, et qui nous dit que les soldats en question étaient des *Alains*, professant la religion chrétienne.

On peut être surpris au premier abord de voir reproduire ici le nom d'un peuple que l'on n'est pas habitué à chercher en Chine, et servant dans une armée mongole. Cependant l'autorité de Marc Pol, comme nous l'avons fait voir jusqu'ici, est une de celles qui méritent le plus haut degré de confiance ; et elle se trouve confirmée par des témoignages contemporains qu'il est impossible de récuser. Ces *Alains* d'origine scythe, qui envahirent l'Asie dans la seconde moitié du troisième siècle de notre ère, et plus tard, en 406, la Gaule et l'Espagne, en compagnie des Vandales, des Suèves et des Burgundii ou Bourguignons ; ces *Alains*, disons-nous, qui habitaient des contrées du Caucase, où ils sont connus aujourd'hui sous le nom d'Ossètes (an-

ciennement *Azes*), furent soumis en partie par les lieutenants de Dchinghis-Khaân, et la population enmenée en Tartarie et en Chine, où elle se retrouve sous le règne de Khoubilâi Khaân et de ses successeurs.

Klaproth a prétendu (*Magasin asiatique*, t. I, p. 199) que les *Alans*, dont parle Marc Pol dans ce chapitre, « ne devaient pas être confondus « avec les *Alains* ou Ossètes du Caucase » ; et il ne donne aucune raison de son opinion. On lit dans l'*Histoire généalogique des Tartares*, par Aboulghazi (traduction française, p. 210) que les Mongols, après avoir tué un grand nombre d'Alains abandonnés par les troupes du Kiptchack, *emmenèrent le reste en esclavage*.

De plus, on lit encore dans le *Supplément à l'Histoire des Mongols de Chine* (*Sou Houg kian lou*, k. 42, fol. 56 v^o ; Notice sur le *Si-yü*, ou « contrées occidentales de l'Asie ») que, après toutes les tentatives faites par les empereurs chinois, depuis les *Han*, pour se rendre maîtres de ces mêmes contrées, ce fut le chef de la dynastie mongole, *Tai-tsou* (Dchinghis Khaân), qui réalisa ce projet ; il força les habitants de ces contrées à *faire partie de ses armées* (*tê khî min k'ô wêi ping*), et les contraignit aussi à lui livrer toutes leurs richesses (voir les *Nouveaux Mélanges asiatiques* de M. Abel-Rémusat, t. I, p. 135).

La présence d'*Alains chrétiens* du Caucase dans la Tartarie et en Chine se trouverait ainsi expliquée. Toutefois nous devons ajouter que, selon le P. Gaubil (*Histoire des Mongols*, p. 172 n.), *Pé-yèn* avait dans son armée beaucoup d'officiers et de soldats d'une horde appelée : *Oua lo-no*. On cite même un général de cette horde, nommé *Hoaytou*. Ce *Hoaytou* était petit-fils du général *Otchoulou*, compagnon de Dchinghis Khaân. *Hoaytou* se distingua aux sièges de *Siang-yang* et *Fan-tching*, au passage du *Kiang* ; il commanda sous *Pé-yèn* et gagna une grande bataille contre le roi de *Hia*. Il était peut-être avec ses hommes à *Tchang-tchéou*. Quoi qu'il en

Et quant Baian sot ² qu'ilz avoient occis ses hommes si desloyaument ³, si envoya un sien autre admiral atout grant gent, et prit

² *Sut.* — ³ *D'une manière si déloyale.*

soit, comme les Alains du Caucase étaient d'origine scythe, et qu'une partie de leur population fut emmenée en Mongolie par Dchinghis Khaân, cette population a pu former la horde en question. Cela est même très-vraisemblable.

Le moine Guillaume de Rubrûck, que nous appelons Rubruquis, envoyé par saint Louis en mission près de Manggou Khaân, en fait plusieurs fois mention, dans la *Relation de ses voyages en Tartarie*.

« La veille de la Pentecôte (en 1253), nous « dit-il (traduction de Bergeron, Paris, 1634, « p. 45), vindrent vers nous certains *Alans* qu'ils « appellent *Acias* ou *Akas*, qui sont *chrestiens* à « la grecque, et ont la langue grecque et des « prestres grecs, » etc. — « Au midi nous avions « de très-grandes montagnes où habitent les « *Kergēs* et les *Alans* ou *Akas*, qui sont chres- « tiens, et combattent tous les jours contre les « Tartares. » (Ib., p. 58.) « Les Alans habitent « en ces montagnes-là (*montagnes des Alans*, « près de la *Porte de fer*) et résistent toujours « aux Tartares... En la plaine qui est entre ces « Alans et eux, est le lieu dit *Porte de fer*, qui « n'en est qu'à deux journées. Avant qu'arriver « à la *Porte de fer*, nous trouvâmes un chas- « teau des *Alans*, qui estoit au Cham; car il a « subjugué tous ces pays-là. » (Ib., p. 270-271.)

Maçoudi, qui écrivait en 332 de l'Hégire (943-944), dans son chapitre 15, où il décrit les peuples qui habitaient alors le mont Caucase, dit (t. II, p. 42-43 de l'Édition avec la traduction française de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, publiée par la Société asiatique de Paris): « Le royaume des Alans confine au « *Sérir*; ses rois portent tous le titre de Kerkan- « dadj... Après le triomphe de l'islamisme, sous « la dynastie des *Abbasides* (de 740 à 1258), « les princes des Alans, qui pratiquaient la reli- « gion païenne, se convertirent au christianisme; « mais, après l'an 320 (932 de J.-C.), ils abju- « rèrent leur nouvelle croyance (de 932 à 943), « et chassèrent les évêques et les prêtres que le « roi de Roum leur avait envoyés. Entre le « royaume des Alans et le Caucase, il y a un

« château et un pont construit sur une rivière « considérable. Le château est appelé le *Château* « *des Alans*. »

D'après ce témoignage de Maçoudi, il faut admettre que si les Alains abandonnèrent le christianisme, qu'ils avaient adopté pour embrasser l'islamisme, une partie de la population resta attachée au christianisme, ou elle y revint tout entière avant l'époque où Rubruquis les visita (en 1253), puisqu'à cette époque ils professaient cette dernière religion.

On possède encore d'autres témoignages de l'existence d'« Alains chrétiens » en Chine, peu d'années après le départ de Marc Pol. On peut lire dans les grands Recueils de Lucas Wadding (t. VII, p. 209 et suiv.), de Reynald (t. XVI, année 1338, n. 73, p. 97 et suiv.) et dans Mosheim (*Historia Tartarorum ecclesiastica*, p. 166-175), les lettres adressées par des chefs *alains* au pape Benoist XII, en France, et datées de Cambalec (*Pé-king*), ainsi que les réponses du même pape Benoist XII aux mêmes chefs alains, et datées d'Avignon. On trouve aussi quelques-unes de ces lettres traduites en français par Jehan « le Long, dit « né de Ypres », moine de Saint- « Berthin en Sainet-Omer, en l'an de grâce Mil « trois cens cinquante ung. », dans le livre curieux et rare intitulé : *L'Hystoire merveilleuse plaisante et récréative du grand Empereur de Tartarie, seigneur des Tartres, surnommé le grand Kau* (Paris, 1512, feuillet 77-79), lesquelles lettres ont été reproduites dans le *Nouveau Journal asiatique*, année 1831 (t. I, p. 418-426) d'après le ms. B. dont nous nous sommes servi pour notre édition de Marc Pol. Suit le préambule de ces lettres :

« Cy après s'ensuyt la teneur des lettres que « l'Empereur souverain des Tartres (Tartares), « le grant Caan de Cathay envoya au pape Be- « noist XII de ce nom, en l'an de grâce mil trois « cens vingt et huyt, environ la Penthecouste, « et furent par le commandement du dudit pape « translâtées en latin, et du latin en François « par frère Jehan le Long, etc. »

Voici le texte de la traduction latine de la

la cité par force, et mirent tous ceulx de la cité à l'espée ⁴ que un seul n'en eschappa qui ne fust mort. En ceste maniere fu toute la gent de ceste cité desconfite.

Or laisserons de ce et vous conterons d'une autre cité qui est appellée Siguy.

CHAPITRE CL.

Ci dist de la cité de Siguy.

Siguy (1) est une tres noble cité et grande. Ilz sont idolastres ^a, et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de chartre ; et ont soie en

CL. — ^a Ms. A. *idles*; ms. C. *ydres*. Notre ms. A. reprend ici, au milieu du fol. 59, la suite du texte. Le copiste commence en même temps à donner la forme du pluriel au pronom *il*, qu'il écrit *ilz*; ce pronom cesse d'être pour lui invariable.

⁴ *Ils les passèrent tous au fil de l'épée.*

première de ces lettres : « Nos mittimus nuntium nostrum ANDREAM Francum cum quindecim sociis ad Papam Dominum christianum (christianorum. *Wadd.*) in Franciam ultra septem maria, ubi sol occidit, ad operiendum viam nuntiis saepe mittendis per nos ad Papam et per Papam ad nos ; et ad rogandum ipsum Papam, ut mittat nobis suam benedictionem, et in orationibus suis sanctis semper memoriam faciat de nobis, et quod Alanos servitores nostros filios, suos christianos habeat recommendatos. Item quod adducant nobis ab occasu solis equos et alia mirabilia.

« Scripta in Cambalec in anno Rati, mense sexto, tertia die lunationis. »

L'année du *rat*, du cycle mongol, correspondait, pour ce cycle, à l'année 1336 de notre ère. L'empereur mongol de Chine, auquel deux lettres du pape Benoît XII sont adressées d'Avignon, la quatrième année de son règne (en 1338) est appelé dans l'une, CHAN SI : « *Magnifico principi CHAN SI Imperatori Tartarorum de medio imperio (Tehouïng koiïe, « l'Empire du milieu »), gratiam in presentem, quæ perducatur ad gloriam futuro.* » Ce CHAN SI devait être l'empereur *Chun-ti* le dernier de cette même dynastie mongole, qui commença son règne en 1333 et le finit en 1341. Il eut à peine le temps de recevoir la lettre papale, s'il la reçut toutefois, avant de descendre du trône, et de céder la place

à une nouvelle dynastie, celle des *Ming* (voir notre *Description de la Chine*, t. I, comprenant l'histoire, p. 376). Il est à présumer que les nombreux étrangers qui, sous le règne de la dynastie mongole, étaient entrés en Chine, et y avaient occupé de nombreux emplois, en furent chassés par la nouvelle qui se prévalait de sa nationalité chinoise ; et que les sectateurs étrangers de religions étrangères, les nestoriens et les catholiques, furent aussi expulsés à la même époque.

CL. — (1) 蘇州 *Sou-tchéou*, chef-lieu du département de ce nom, dans la province de *Kiang-sou* (lat. 31° 23' 25" ; long. 118° 08' 55"). Voir notre *Chine moderne*, p. 67). Sous les Mongols, cette ville était le chef-lieu d'un « circuit » que l'on nommait 平江 *P'ing-kiang*, le « Kiang pacifié » (*P'ing-kiang louï*) dépendant du gouvernement de *Kiang-tehé*. Mais, depuis le commencement de la dynastie des Thang jusqu'aux Souïng (618-960), elle porta le nom de *Sou-teheou*. Pendant le règne de cette dernière dynastie, elle fut nommée *P'ing-kiang* ; mais il est probable que l'on continua de lui donner son ancien nom sous les Mongols (quoique, officiellement, ce fût *P'ing-kiang louï*), puisque Marc Pol la nomme *Siguy* (prononcé à l'italienne *Sidjiou*), et que, comme on le verra plus loin, c'est bien la ville actuelle de

grant quantité ; et vivent de mestiers et de marchandises. Ilz ont grant planté de soie dont ilz font draps à or et autres. Elle est moult grant cité, et a bien de tour .lx. milles. Et si y a si grant planté^b de gent que l'en n'en puet savoir le nombre. Et se ceulx de celle cité et ceulx de la contrée du Mangy feussent gens d'armes, ilz conquesteroient tout^c l'autre monde ; mais ilz ne sont point hommes d'armes, ains sont marchans et gens moult soubtilz^d de tous mestiers^e. Et si a en ceste cité moult de philosophes et moult de mires^f. Et sachiez que en celle cité a .vj. mille ponts^f, tous de pierre, et passe bien, soubz chascun pont, une galée² ou deux (2).

^b Ms. C. *quantité*. — ^c Id. *ilz conquestassent trestout*. — ^d Ms. A. *soubtis* (habiles). — ^e Ms. C. *ars*. — ^f Ms. B. Le ms. A. *pons*.

¹ *Médecins*. — ² *Galère, navire*.

Sou-tcheou qu'il a voulu désigner. L'histoire officielle des Mongols (*Yuen sse*, k. 62, fol. 3) donne au circuit de *P'ing-kiang* (ou de *Sou-tcheou*) une population de 466,158 familles, et de 2,433,700 bouches enregistrees et soumises à la capitation ; ce qui répond bien à l'assertion de Marc Pol : *qu'il y a si grant planté de gent que l'on n'en puet savoir le nombre*.

(2) La Géographie impériale citée décrit ainsi les habitants de *Sou-tcheou* : « Les hommes distingués dans les lettres et les fonctions civiles (*Kiun-tse*) sont pleins d'urbanité (c'est-à-dire : « très-observateurs des lois de la politesse et des « cérémonies) ; et la foule du peuple n'est guère « moins attachée à ces usages. Les mœurs sont « généralement très-pures. La doctrine du *Tao* « (de *Lao-tseu*) y est florissante. Ce département « est une vraie pépinière de lettrés (*ssé fou youán* « *séou*). Son territoire n'est pas très-étendu ; ses « habitants sont très-actifs, très-diligents, mais « aussi très-peu économes ou parcimonieux. Ils « sont vains, mais braves, et aiment la prodigieuse « lité. Tels ils étaient autrefois, tels ils sont encore maintenant » (k. 41, fol. 4).

La ville de *Sou-tcheou* actuelle a 45 *li* (quatre lieues et demie) de circonférence, six portes par terre et cinq par eau, un canal environnant son mur d'enceinte, lequel canal fut creusé sous les *Thang* en 875. Il fut recreusé sous les Mongols, et réparé sous le règne de *Khang-hi*.

La ville de *Sou-tcheou* est une des plus belles et des plus agréables villes de la Chine. Les Européens qui l'ont vue la comparent à Venise, avec cette différence que Venise est dans la mer, tandis que *Sou-tcheou* est construite au milieu d'une quantité de cours d'eaux qui prennent leur source ou qui se perdent dans plusieurs lacs environnants.

Cette ville fait un grand commerce, non-seulement avec toutes les provinces de l'Empire, mais encore avec le Japon. Tout ce qui peut servir aux commodités de la vie s'y trouve en abondance (*). C'est aussi l'une des villes chinoises où il y a toujours le plus de *lettrés*, où il se publie le plus de livres, et où ces derniers s'impriment au meilleur marché. Cependant, avant la révolte des *Tai-ping*, qui occupent aujourd'hui *Nán-king* (dévastée par eux et rendue déserte), les éditions de livres chinois imprimés dans cette dernière ville étaient plus recherchées des lettrés, parce que celles de *Sou-tcheou*, quoique peut-être plus élégantes, n'avaient pas le cachet *classique* de celles de *Nán-king*. Nous possédons plusieurs ouvrages chinois publiés dans ces deux villes.

Le P. Martini, dans son *Nouvel Atlas sinensis* (p. 101) dit : « Maxima hic omnis generis mercium

(*) On dit que les bandes d'insurgés *Tai-ping* ont, dans ces dernières années, pris et sacragé cette riche cité, d'une population d'un million d'âmes, et n'y ont laissé que des ruines.

Et es montaignes de ceste cité croist reobarbe³ et gingembre aussi à grant planté^g; car, pour un gros venicien, en auroit on bien .lx. livres^h. Et a, ceste cité, sousⁱ sa seigneurie, .xvj. grans cités qui sont moult bonnes et bien marchandes (3). Et le nom de ceste cité Siguy vault à dire en françois : « la terre »; et une autre cité, qui est pres de cy, qui a nom Quinsay, vault à dire : « le ciel », de laquelle nous vous conterons cy avant; et ces noms ont elles pour leur grant noblesse (4).

Or nous partirons de Siguy et irons avant à une autre cité qui a nom Vougy (5); et est loings de Siguy une journée, et est moult

^g Ms. C. en grant habondance. — ^h Le ms. C. ajoute : de gingembre frez qui moult est bon. — ⁱ Ms. A. dessoubz sa seigneurie.

³ Rhubarbe.

« copia est, auri, muschi, byssi, pannorum sericorum auro argenteoque intertextorum; ex quibus singulis trimestribus, ut ex *Kiang-ning* quinque majores naves regie ad Imperatorem holoserica (*velours*), variaque prætiosa cimelia (*objets précieux*) deferunt. Gens hæc præ cæteris etiam Sinis cultus in vestibus ac capillis, ac vitæ politioris amans est; hæc denique illa est urbs, quam M. Paulus, Tartarorum more, *Singui* vocat: quod patet imprimis, quia ad orientalem ripam *Kiang* fluminis illam ponit; deinde quia a *Chünkiangfu* abesse eam vult tri-dui iter, hæc autem ab eo ita prorsus distat; tertio, a *Singui Quinsai* nobilissimam urbem distare scribit spatio itineris quinque dierum: et vere, illa enim urbs, quam *Quinsai* appellat *Venetus*, ab hac eodem distat intervallo. » L'identité de la ville nommée *Singui* par Marc Pol avec *Sou-tcheou* est donc bien démontrée.

Quant aux *six mille ponts de pierre* qui existaient, selon Marc Pol, dans la ville qu'il décrit, la Géographie impériale (k. 42, fol. 3-5) n'en énumère que trente-sept importants dans tout le département de *Sou-tcheou*; mais on comprend que dans une ville d'une étendue aussi considérable, coupée de si nombreux canaux, le nombre des ponts ordinaires devait être très-grand, quoique celui de *six mille* nous paraisse exagéré. La version latine de la Société de Géographie porte : « *Ista civitas habet bene mille sexcentos*

pontes lapideos sub quibus transiret una galea. » Le texte italien le plus ancien : *Il Milione* (Ed. Baldelli, p. 137), porte : « E sappiate che in questa città hæe bene *seimilia ponti di pietra*, che vi passerebbe soto una galea. » Le texte français de la Société de Géographie porte le même nombre de *six mille*, qui est donc la plus ancienne leçon.

(3) Selon le *Yuen sse* (k. 62, fol. 3), la ville de *P'ing-kiang* (antérieurement et depuis : *Sou-tcheou*) n'avait sous sa juridiction que quatre « arrondissements » et trois « cantons », lesquels toutefois pouvaient bien comprendre seize villes de second et de troisième ordre.

(4) Marc Pol s'est trompé en disant que *Siguy* (ou *Sou-tcheou*) signifiait en français « la terre »; comme *Quinsay* (*Hang-tcheou*, dont il va être parlé dans le chapitre suivant) signifiait « le ciel ». Il aura mal compris un ancien proverbe chinois qui dit : « En haut il y a la salle splendide du ciel; en bas il y a *Sou-tcheou* et *Hang-tcheou* (*). » Ce qui veut dire que les deux villes en question sont le « Paradis de la terre ».

(5) 湖州 *Hou-tcheou*, aujourd'hui chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Tché-kiang* (lat. 30° 52' 48"; long. 117° 36'

(*) 上有天堂下有蘇杭
Chang yéou thièn thäng; hia yéou Sou Häng.

grant cité et bonne et de grans marchandises et de mestiers. Et pour ce qu'il n'y a autre chose qui à conter face, nous irons avant pour conter de la tres noble cité de Quinsay, qui est la maistre cité de la contrée du Mangy (*).

CHAPITRE CLI.

Cy devise de la province de Quinsay qui est chief de la province du Mangi.

Quant on se part de la cité de *Siangan*^a, et l'en a chevauchie trois journées par moult beau país, trouvant villes et chasteaux assez, adonc treuve l'en la tres noble cité de Quinsay (1), qui vault à dire

(1) Le dernier paragraphe est ainsi rédigé dans le ms. C. :

« Et pour ce qu'il n'y a autre chose qui à conter face, nous partirons nous d'illec et vous dirons d'une autre cité que l'en appelle Vughyu, laquelle est grant et noble. Et sont ydres, et sont au grant Kaan; et ont monnoie de chartres, et ont grant quantité de soie et de maintez autres marchandises; et sont marchans et sages d'ars. Ore nous partirons de ceste cité et vous conterons d'une autre cité qui a nom Syangan; et est, ceste cité de Syangan, grant et riche; et sont au grant Kaan; et ont monnoie de chartres, et vivent de marchandises et d'ars. Et si y fait l'en cendaulz de plusieurs façons et assez; et ont venoisons assez. Autre chose n'y a qui à conter face; et pour ce vous conterons nous avant des autres citez, et ce sera de la tres noble cité de Quinsay qui est la maistre cité de la province de Mangy. »

CLI. — ^a Mss. A. B. *Syangu*. C'est 松江府 *Soung-kiang fòu*, lat. 31°; long. 118°37'.

24"). Sous les Mongols e'était le chef-lieu d'un « circuit » du même nom (*Hou-tcheou lou*). La ville fut élevée à ce rang l'année 1276, et placée sous le gouvernement général du *Kiang-tché*. Son eircuit avait une population de 254,345 familles; le nombre des bouches manque sur les registres, disent les historiens (*Yuen sse*, k. 62, fol. 2). Elle avait sous sa juridiction 5 « arrondissements » et 1 « canton ».

Selon la *Section économique* de l'histoire des Mongols de la Chine, le « grand lac » (*tái hou*), d'où la ville de *Hou-tchéou* tire son nom, est situé à 35 *li* (3 lieues et demie) au nord de cette même ville. On lui donnait anciennement une contenance de 36,000 *king* (239,000 hectares). Il est loin d'avoir aujourd'hui cette étendue.

« *Hou-tcheou*, dit Du Halde (t. I, p. 194), est une des plus grandes et des plus considérables villes de la Chine, par ses richesses, par son commerce, par la fertilité de ses terres, et par

la beauté de ses eaux et de ses montagnes. La quantité d'étoffes de soie qu'on y travaille est inconcevable. Le tribut que paye seulement en étoffes une des villes de sa dépendance, *Te-tsin-lien*, monte à 500,000 taëls ou onces d'argent. »

CLI. — (1) 京師 *King-ssé*, « métropole » ou « ville capitale ». Nom générique donné en Chine aux villes principales qui sont le siège du gouvernement. Quelquefois on leur donne seulement le nom de 京 *King* avec une épithète, s'il y a deux capitales, pour les distinguer l'une de l'autre, comme *Pé-king*, 北京 « capitale septentrionale » et 南京 *Nán-king*, « capitale méridionale ».

La ville capitale des Song, dont il est ici question, était 臨安 *Lin-ngan*, aujourd-

en français *la cité du Ciel*^b, si comme autrefois vous ay dit. [Et puis que nous sommes là venuz^c], si vous conterons sa grant noblesce pour ce que bien fait à conter; car c'est, sans faille, la plus noble cité et la meilleur qui soit ou monde, selon ce que la royne de cest regne envoya^d par escript à Baian (2) qui conquist la contrée, pour ce qu'il envoyast l'escript au grant Kaan, à ce qu'il sceust la grant bonté de ceste cité, affin^e qu'il ne la feist gaster ne destruire. Et, selon ce que en l'escript estoit contenu, vous en devise-rons la verité. Et puis¹ le vit et sçot² ledit messire Marc Pol, si comme nous vous conterons.

Tout premierement estoit contenu ou dit escript (3) que ladite

^b Le plus ancien ms. italien, celui de la *Crusca*, antérieur à 1309, porte ici : « La sopra nobile città di *Quisai*, che vale a dire *in francesco* : la città del Cielo. » Il est bien évident que si ce texte n'était pas une *traduction* du français, mais une rédaction originale, ou même une traduction du latin, il n'y serait pas dit : *ce qui veut dire en français*, comme le remarque fort bien Baldelli Boni. — ^c Ms. C. — ^d Id. *manda*. — ^e Ms. B. Le ms. C. porte *si que*.

CLI. — ¹ *Ensuite*. — ² *L'apprit*.

d'hui 杭州府 *Hàng-tchéou fòu* (voir ei-devant, p. 458, note 6). Au commencement de la dynastie des Thang (vers 620), on la nomma *Hàng-tchéou*. Les Soung lui conscrèrent d'abord le nom de *Hàng-tchéou*; puis l'empereur *Kao-tsoung* (1127-1162), ayant transporté sa cour dans la partie méridionale de son empire, par suite des conquêtes que faisaient sur lui les *K'iu*, dans le nord, il choisit cette ville pour en faire sa résidence, et l'appela *Liu-ngan*, « le repos contemplé, désiré ». En 1276, les Mongols s'étant emparé de cette capitale des Soung, et tout le midi du Kiàng étant soumis, ils en firent le chef-lieu du « gouvernement militaire des deux *Tché* »; puis celui d'une « Direction de pacification ». En 1278, ce fut le siège de « l'administration générale du Circuit de *Hàng-tchéou* »; en 1284, le siège du gouvernement ayant été transféré de *Yang-tchéou* à *Hàng-tchéou*, cette ville devint le chef-lieu du « gouvernement ou *Sing* du *Kiàng-tché* ». On comptait dans son « Circuit » seulement : 360,850 chefs de familles et 1,834,719 bouches, femmes, vieillards et enfants.

C'est le chiffre donné par les registres de la 27^e année *tchi-youan*, ou 1290 de notre ère (*Yuen sse*, k. 173, fol. 1).

Marc Pol répète ici la signification erronée, donnée dans le chapitre précédent, du nom de *Quinsay* (« King-ssé »); erreur due au proverbe chinois, concernant cette ville et celle de *Sou-tchéou*, que nous avons expliqué précédemment (p. 490, note 4).

(2) Il est évident, par ce passage, que Marc Pol eut connaissance du *Mémoire* en question, et même qu'il en avait une copie en sa possession, sur laquelle copie il a rédigé le chapitre important qui nous occupe.

On peut conclure aussi de ce fait, comme de l'exactitude surprenante de ses informations (abondamment prouvée dans notre commentaire), qu'il dut rapporter en Europe une foule de matériaux officiels, recueillis par lui pendant son long séjour à la cour de Khoubilaï Khaân, et qui lui servirent, sans doute, pour la rédaction de son livre; sa mémoire seule n'y aurait pu suffire.

(3) Ce qui suit est une analyse du *Mémoire* de

cit  de Quinsay est si grant qu'elle a bien cent milles de tour. Et si y a .xij. (douze) mille pons³ de pierre si haulx⁴ que par des-soubz passeroit bien une grant navie^f. Et ne se merveille⁵ nulz se il y a tant de pons; car je vous di que la cit  est toute en eaue^g, et environn e d'eaue; si que pour ce convient il que il y ait maint pont pour aler par la cit  (4).

^f Ms. B. *Navire*. — ^g Ms. B. *iaue*; ms. C. *yaue*.

³ *Ponts*. — ⁴ *Hauts*. — ⁵ *S' merveille, s' tonne*.

l'imp ratrice des Song, adress    *P -y n* lorsqu'il se pr senta avec son arm e devant *Ling u* pour s'en emparer.

(4) Selon la G ographie imp riale (k. 173, fol. 5), les murs de la ville actuelle de *H ng-tcheou* n'ont que 35 *li* et quelques fractions, de circuit (trois lieues et demie); *dix portes* par terre et *quatre* par eau. Mais il est tr s-probable que, du temps de Marc Pol, cette ville, qui avait  t  pendant plus de cent vingt ans la capitale des Song, r cemment conquise, devait avoir une  tendue beaucoup plus consid rable, y compris les faubourgs, qui sont souvent aussi grands que les villes auxquelles ils appartiennent.

Selon la m me G ographie (k. 173, fol. 26) la 28^e ann e *chao-ling* (1158) on ajouta des murs d'enceinte   la *ville int rieure*, et on en construisit aussi au sud-est de la *ville ext rieure*, pour former une *annexe*   l'ancienne ville. La « ville int rieure » fut alors nomm e *ville imp riale* (*ho ng tch ng*). Celle-ci avait neuf *li* (environ une lieue) de circonf rence.

Selon la Description sp ciale de la ville m me (*Fo -tchi*) cit e dans la g ographie pr c dente (ib.), la 19^e ann e *tchi-tch ng* (1359) on r para, en les fortifiant, les murs d'enceinte de la ville, dont la circonf rence  tait de 6,400 *tch'ang* ou perches (23 kilom tres 564 m tres). C'est une circonf rence de pr s de *six lieues ceinte de murs*. C'est d j  une belle  tendue. Avec les faubourgs cette ville pouvait atteindre 100 *li* ou 10 lieues.

Quant aux *douze mille* pons de pierre, il est difficile de ne pas supposer qu'il y a dans ce chiffre une grande exag ration. Toutefois le plus ancien texte italien, dit de la *Crusca*, traduit du fran ais, porte aussi *dodici mila ponti di pietra* (Baldelli Boni, t. 1, p. 140) et le *Codex Riccar-*

dianus porte  galement : *pontes lapideos duodecim millia*. Marc Pol suit sans doute ici le document de l'imp ratrice dont il a  t  question. La G ographie imp riale (k. 174, fol. 1) n'en  num re que *vingt et un* comme  tant les plus remarquables.

On lit dans la traduction fran aise de l'*Atlas sinensis* du P. Martini ( d. de Blaeu, p. 134) :

« Pour venir de plus pr s   la question et   notre sujet, c'est bien cette ville qui a une infinit  de pons fort hauts, dans la ville et dans les faubourgs. Le V nitien (Marc Pol) en compte *dix mille*, et en cela il ne s' loigne pas beaucoup de la v rit , s'il y comprend les arcs triomphaux que le V nitien a pu faire passer pour des pons,   cause des vo tes; de m me qu'il a appell  des tigres des *lions*, quoiqu'il ne se trouve point de ces derniers animaux dans toute l'Asie (c'est une grande erreur), non plus qu'en cette province;   moins qu'en faisant le compte de dix mille pons, il n'ait pas voulu seulement y comprendre et mettre ceux de la ville et des faubourgs, mais aussi y ajouter tous ceux du pays; et pour lors, il auroit bien pu en augmenter ais ment le nombre (ce qui pourroit peut- tre para tre incroyable   ceux d'Europe)   cause de la quantit  de pons et d'arcs triomphaux qu'on voit partout. Pour confirmer la v rit  de ce que je dis, c'est qu'il y a un lac de quarante milles d'Italie, et qui se nomme *Si-hu*; car, bien qu'il ne soit pas dans l'enceinte des murailles, toutes fois il ne laisse pas d'y passer, encore qu'il vienne de fort loin, savoir du couchant au midi. C'est de ce lac qu'on fait entrer nombre de canaux dans la ville, et dont les deux c t s sont tellement garnis de temples, de monast res, de palais, de salles d' tudes et de

Encore contenoit ledit escript que en celle cité avoit douze manieres de divers mestiers. Et pour chascun mestier avoit .xij. (douze) mille maisons^h où ceulx qui ouvroient⁶ demouroient. Et en chascune maison avoit .x. (dix) hommes du moins⁷; et en telle y avoit .xx. (vingt), et en telle .xl. (quarante). Non pas qu'ilz fussent tous maistres, mais menestereuxⁱ, qui font ce que le maistre commande. Et tout ce avoit bien mestier⁸; car de ceste cité se fournissoient maintes autres cités de la contrée.

Et si contenoit encore ledit escript^j, que il y avoit tant de marchaus et si riches, qui faisoient tant de marchandises et si grans, qu'il n'est homs qui la verité en sceust dire pour la grant quantité qu'il y a. Et sachiez que les maistres des mestiers qui estoient chiefs des maisons, ne leurs femmes, ne touchoient riens de leurs mains; mais demouroient si nettement⁹ et si richement, comme se ilz feussent¹⁰ roys. Et estoit estably et ordonné de par le roy, que nulz ne feist¹¹ autre mestier que celluy de son pere, et eust¹² tout l'avoir du monde (5).

^h Ms. C. *estangons*, c'est-à-dire, .xij. mille maisons. — ⁱ Ms. B. *vallès menestraux*; ms. C. *menestrelz* (contre-maitres). — ^j Ces deux mots manquent dans le ms. A.

⁶ *Travaillaient*. — ⁷ *Au moins*. — ⁸ *Était bien occupé*. Le ms. B. ajoute : *en ladite cité*. — ⁹ *Proprement*. — ¹⁰ *Eussent été*. — ¹¹ *Fît*. — ¹² *Eût-il*.

maisons bourgeoises, qu'il n'y a personne qui ne croye estre plustôt dans la ville qu'aux champs. De plus les deux côtés sont partout revêtus et pavés de pierre de taille carrées, où il y a une allée fort spacieuse pour s'y promener commodément et à l'aise. Il y a aussi des chemins à travers ce lac. Pour y entrer il faut passer sur quantité de ponts, sous lesquels il y a aussi des navires qui passent; c'est pourquoi le Vénitien les a peu aisément mettre au nombre de ceux de la ville. »

Le même P. Martini ne trouve pas que Marc Pol ait donné trop d'étendue à la ville de *Quinsay* ou *Hang-tcheou*, car il dit (lieu cité) : « Il y a ceci de plus, c'est que cette ville a de circonférence *plus* de cent milles d'Italie, si vous y joignez les fauxbourgs qui sont fort grands qui s'avancent et s'étendent fort loin de côté et

d'autre; c'est pourquoi vous pourriez bien faire cinquante stades ehinoises (*cinq lieues*) en vous promenant tout droit, du nord au midi, et passant toujours par des rues fort habitées et peuplées, sans y remarquer aucune place qui ne soit bastie, ni aucune maison qui ne soit occupée; vous pouvez faire le même chemin de l'occident au levant. »

(5) Le texte français publié par la *Société de Géographie* porte : « Et se il avesse cent mille « besanz ne poroit fair autre ars qe son pere « avoit fait. » L'édition pittoresque, *traduite*, soi disant, en français moderne, dit : *à moins qu'il ne fût riche de cent mille besants*. C'est là un contre-sens palpable. La traduction latine publiée par la même Société n'est pas équivoque, et aurait pu aider le traducteur : « Et est « *ibi una talis ordinatio quod nullus potest fa-*

Et a dedens la cité un grant lac qui a bien .xxx. (trente) milles de tour (6). Et tout entour ce lac a moult beaux palais et moult belles maisons, et riches, qui sont de gentilz hommes

« cere aliam artem, nisi quam fecit pater suus, « si suum valeret centum millia bizantis » (pp. 426-427). Il n'y avait donc point de privilège pour la richesse.

(6) Le lac dont il est ici question est le lac 西湖 *Sí-hoü*, « lac occidental », par rapport à la ville. La Géographie impériale (k. 173, fol. 18 v^o), en parlant de ce lac, n'en fait pas connaître l'étendue. Il y est dit qu'à l'époque où le célèbre ministre réformateur des Soung, *Sou-ché*, était préfet de *Häng-tchéou*, il fit construire une longue chaussée au milieu du lac, pour servir de voie de communication, laquelle chaussée comprend six ponts. On lui a donné le nom de « Digue ou chaussée publique de *Sou* », du nom de son fondateur. Voici de quelle manière en parle Barrow, qui faisait partie de l'ambassade de lord Macartney :

« Après avoir navigué une grande partie de la journée, à travers une forêt de mûriers plantés avec beaucoup de régularité, nous arrivâmes le 10 novembre (1793) à *Hang-tcheou-fou*, capitale de la province de *Tché-kiang*. Ici le bras du canal qui communique avec le *Yang-tse-kiang* se termine en un bassin vaste et commode, qui, à notre passage, était rempli de jonques et de bateaux. De ce bassin sortent plusieurs petits canaux qui passent sous des arches, traversent la ville dans différentes directions, et se jettent au-delà des remparts, c'est-à-dire du côté du couchant, dans un lac qu'on appelle le *Sí-hou*.

« La beauté naturelle et artificielle de ce lac surpassait de beaucoup tout ce qui avait jusqu'alors frappé nos regards en Chine. Les montagnes qui l'environnaient étaient fort élevées, variées dans leurs formes et extrêmement pittoresques ; et les vallées remplies d'arbres de différentes espèces, parmi lesquelles nous en remarquâmes trois singulièrement frappantes, non-seulement à cause de leur beauté intrinsèque, mais par le contraste qu'elles formaient avec le reste de la forêt. Ces trois sortes d'arbres étaient : le camphrier (*laurus camphora*), l'arbre

à suif (*croton sebiferum*), et l'arbre de vie (*thuya orientalis*). Le feuillage clair et brillant du premier, entremêlé avec les feuilles pourprées du second, et dominé avec le vert très-foncé du grand et majestueux arbre de vie, produisait un effet très-agréable à la vue. Ce qui nous rendait ce paysage encore plus intéressant était la variété singulière de plusieurs monuments consacrés au repos des morts, et placés sur la déclivité des coteaux voisins. Là, ainsi qu'on le voit ailleurs, le cyprès mélancolique croissait près des tombeaux. Plus haut, on avait ouvert de allées dans les bois où étaient construits de petits édifices peints en bleu, avec des colonnes blanches. Nous reconnûmes, en les examinant, que c'étaient aussi des demeures des morts. Des cercueils nus et d'une épaisseur extraordinaire étaient déposés çà et là sur la terre.

« Le lac s'étend des murs de la ville au pied des montagnes, et forme divers bras qui arrosent de nombreuses vallées, couvertes d'arbres. Non-seulement il procure de grands avantages aux habitants de *Hang-tcheou-fou*, mais il est le théâtre de leurs amusements. A la vérité, ces amusements, qui consistent, en grande partie, à se promener en bateaux, n'appartiennent guère qu'à l'un des sexes. Peu de femmes, excepté celles qui trafiquent de leurs charmes, se joignent à ces parties. »

Le lac *Sí-hoü* est le plus célèbre de la Chine. Il a été le sujet d'une foule de traditions et de récits plus ou moins extraordinaires, qui n'ont cessé de défrayer l'imagination des poètes et des romanciers chinois. Celui qui écrit ces lignes en possède une Description, intitulée : 西湖志, *Sí-hoü-tchi*, formant 20 volumes in-4^o chinois, rédigée par 47 grands mandarins, et publiée sous le règne de l'empereur *Young-tching* (en 1735). L'impression en est ornée de 100 vues très-finement gravées sur bois ; il forme 48 *kiouan* ou livres. Aucun ouvrage européen ne peut en donner l'idée.

Les deux premiers livres sont consacrés à dé-

de la cité. Et y a moult d'abbaies et d'eglises de idolastres^k. Ou milieu de cellui lac^l a deux isles ; et y a sur chascune un palais bel et moult riche et moult grant, qui semble estre palais d'empereur^m. Et quant aucuns de la cité vouloitⁿ faire aucune grant feste, si le faisoient en ce palais ; car ilz y trouvoient appareillie¹³ vaisselemente¹⁴ d'argent, et instrumens, et tout ce qui à ce avoit mestier^o. Et y ce pourveoit¹⁵ le Roy, pour honorer sa gent ; et estoit à chascun commun, qui feste vouloit faire^p.

Es maisons de ceste cité avoit hautes tours de pierre où l'en mettoit les chieres¹⁶ choses des maisons pour la doubte¹⁷ du feu ; car leurs autres habitations sont de bois^q.

^k Ms. A. *idles*. Ms. C. *ydres*. — ^l Ms. A. *Enmy lieu de ce lac*. — ^m Ms. B. *et riche comme palais d'empereur*. — ⁿ Ms. B. *veult*, au présent ; c'est une faute. Il est question de ce qui *avait* lieu dans cette capitale *avant* la conquête mongole. Les deux textes de la S. G. sont aussi fautivement *au présent* dans ce passage. — ^o Ms. B. *tout ce qui fait mestier à faire une feste solempnellement*. Le ms. C. est confus et diffus. — ^p Ms. B. *et est à chascun commun ledit palais, qui feste veult faire*. Ces dernières phrases si curieuses manquent dans le ms. C. et dans toutes les éditions connues. — ^q Le ms. C. dit : « En core y a par la cité moult de beaulx hostelz esquelz a granz tours et haultes, et de belles pierres ; auxquelles tours se portent les harnoiz de la cité et des gens, quant le feu se prent en la cité ; car moult souvent y a feu par la cité çà et là à cason (maison de bois, échoppe), car il y a moult de caran (négligence) en leur labour. »

¹³ Préparé. — ¹⁴ Vaiselle. — ¹⁵ Le Roi pourvoyait à tout cela. — ¹⁶ Chères. — ¹⁷ Crainte.

crire « le régime économique des eaux » et les profits que l'on en tire. Le 3^e et le 4^e livres renferment 100 belles « vues » finement gravées, avec un texte explicatif. Les livres 5 et 6 sont consacrés à la « description des montagnes et « des eaux » ; le 7^e aux « digues et chaussées » ; le 8^e aux « ponts » ; le 9^e aux « jardins et kiosques » ; les livres 10 à 13 décrivent les nombreux « temples et monastères » qui sont construits dans l'intérieur et autour du lac ; les livres 14 et 15 sont consacrés à décrire les salles destinées aux sacrifices ; les livres 16, 17 et 18 sont employés à décrire tous les monuments ou restes de l'antiquité ; les livres 19, 20 et 21 renferment des notices sur tous les sages illustres qui ont habité le pays ; les livres 22 et 23 décri-

vent les « choses étrangères à la contrée » ; le livre 24, les « productions du pays » ; les livres 25 et 26 sont consacrés à décrire les « tombeaux » ; les livres 27 et 28, les « tablettes monumentales en pierres portant des inscriptions » ; le livre 29 renferme des « compositions » sur des sujets relatifs aux scènes décrites ; le livre 30 est consacré à « l'écriture et à la peinture » ; les livres 31-42 sont consacrés à la « littérature », c'est-à-dire, principalement aux pièces de vers anciennes et modernes inspirées par les scènes des lieux décrits. Les livres 43 et 44 renferment des éloges en vers ; les livres 45 et 46 sont consacrés à des sujets « qui n'ont pas été compris dans les divisions précédentes » ; et enfin, les livres 47 et 48 renferment des « mémoires étrangers ».

Les gens sont idolastres^r ; et, depuis que le grant Kaan les conquesta, ont monnoie de charte. Et sachiez que ilz menguent¹⁸ de toutes chars¹⁹, de chien et d'autres vilz bestes, que crestiens ne mengeroient en nulle maniere. Et sachiez que depuis que le grant Kaan ot la cité, il ordonna que chascun des douze mille pons feust gardes, par jour et par nuit, de dix personnes, pour ce que nulz n'y feist mal, ne ne feust si hardis de penser trahyson ne relevement^s contre luy. Encore sachiez que dedens ladite cité a un mont sur lequel a une tour ; et sur celle tour une table de fust²⁰ ; et toutes fois que feu ou autre doubte^t estoit en la cité, si avoit un homme atout²¹ un martel en la main, qui feroit²² sur laditte table, et estoit ois²³ de moult loings^u. Si que quant on ooit^v cette table sonner, chascun savoit certainement que il y avoit feu en la cité, ou autre besoing (7).

Et sachiez que le grant Kaan fait moult bien garder celle cité pour ce que elle est chief de la contrée du Mangy (8) ; et pour ce qu'il y a moult grant avoir et moult grant tresor des droitures²⁴ des marchandises que l'en y fait, dont il y a si grans rentes qu'il n'est nulz qui l'oïst²⁵ dire, se il ne l'avoit veu, qui le deust²⁶ croire.

^r Ms. A. *idles* ; ms. C. *ydres*. — ^s Ms. B. *rebellion* = *soulèvement*. — ^t Ms. B. *effroy* ; ms. C. *rumour*. — ^u Ms. B. *un homme, qui là estoit ordonné, tenoit un martel en sa main dont il feroit sus laditte table si fort qu'il estoit oys de moult loings*. — ^v Ms. B. *ouoit* = *entendait*.

¹⁸ *Mangent*. — ¹⁹ *Chairs*. — ²⁰ *Bois*. — ²¹ *Avec*. — ²² *Frappait, de ferire*. Ms. C. *fiert*, au présent. — ²³ *Entendu*. — ²⁴ *Droits de fabrication et de douane*. — ²⁵ *L'entendit*. — ²⁶ *Pût*.

(7) Le P. Martini (*lieu cité*) parle d'une tour qui pourrait bien être celle de Marc Pol, ou du moins celle qui l'aurait remplacée avec une semblable destination : « Dans l'enceinte des murailles de *Hàng-tcheou*, il y a une montagne qui se nomme *Ching-hoang*, qui est au midi, où l'on voit une tour avec ceux qui la gardent ; les heures s'y marquent par le moyen d'une horloge à eau. Il y a un cadran qui les montre ; les lettres de ce cadran sont dorées et ont bien un pied et demi de longueur. »

Selon la Géographie impériale (k. 173, fol. 6), il y a, dans l'enceinte de la ville de *Hàng-tcheou*, à l'angle sud-ouest, une « montagne » que l'on nomme *Ou* (*Ou-chân*), sur le haut de laquelle

il y a des enfants qui sont rangés comme pour assister à un sacrifice. Il n'y est pas question de clepsydre ; celle-ci devait être placée ailleurs.

(8) *Hàng-tcheou* était effectivement, comme on l'a vu précédemment, la ville capitale de la dynastie des Soung, depuis le règne de l'empereur *Kao-tsoung* ; et c'est pourquoi on la nommait *King-ssé*. On voit par là qu'au nombre des quatre langues orientales que Marc Pol avait apprises (v. p. 23, n. 2) ne se trouvait pas le chinois (ce qui, d'ailleurs, peut se conclure de beaucoup d'autres circonstances), car il n'aurait pas dit que le mot *Quinsay* (*King-ssé*) signifiait en français *Paradis*.

Et sachiez que toutes les rues de la cité sont pavées de pierres, et aussi sont tuit li chemin de la contrée du Mangy ; si que on y puet bien chevauchier et aler partout nettement. Et se ne feust^x le pavement, on n'y pourroit mie ausiement^y chevauchier ; car le país est moult bas et plain^z, et il y a moult parfont quant il pleut.

Encore sachiez que en ceste cité de Quinsay a bien trois mille bains qui sourdent de terre (9), de quoy les gens ont moult de delit²⁷ et de netteté²⁸. Et est la mer Océane à .xxv. (vingt-cinq) milles pres de ceste cité que on appelle *Ganfu* (10). Et y a moult

^x Ms. B. *n'estoit*. — ^y Id. *bonnement* (ausiement = pareillement). — ^z Ms. A. Le ms. C. dit : *Et pour ce que la province du Mangy est si angoisseuse, si que se ce ne feust que les voies sont toutes pavées : c'est là où l'en fait besoingne, l'en n'y pourroit aucune fois chevauchier, ne aler ne à pie ne à cheval.*

Le ms. B. dit : *il en a si grans prouffis que nulz ne le pourroit croire que veu ne l'auroit.* Le ms. C. ajoute : *et aussi que ils se doubtent* (ils craignent) *que il ne se rebellassent*, comme dans le texte de la S. G. — ²⁷ *Plaisir*. — ²⁸ *Propreté*. Le ms. C. dit : *où les gens se baignent et prennent grant deliz ; car il y vont moult souvent ; car sachiez que ilz se baignent une fois bien à aise plus de .c. personnes tout ensamble.*

(9) La Géographie impériale (k. 173, fol. 24-25) cite une dizaine de *sources* sur lesquelles elle donne des détails quelquefois mêlés de merveilleux.

(10) 澈浦 *Kán-phoù*, « crique, anse, petite baie ». C'est aujourd'hui *Kán-phoù-tchiu*, place maritime fortifiée pour la défense des côtes, située à 18 *li* (près de deux lieues) au sud-est de la ville cantonale de *Hai-yen* (« saline de mer »), du département de *Kia-hiung*, province de *Tché-kiang* (lat. 30° 35' ; long. 118° 20'). Elle fut fondée sous les Soung. Le fort était situé à 36 *li* (3 lieues 1/2), au sud de la ville cantonale. Au commencement de la dynastie des *Ming* (vers 1370), on y établit une « Direction douanière ». Ensuite on la changea, et on fit de *Kán-phoù* une place de défense commandée par un chef de mille familles. La place fut alors entourée de murailles de huit *li* de circuit (moins d'une lieue). La « Direction douanière » ayant été transportée à la station de la montagne *Thsin-chou*, on continua de l'appeler « Direction dou-

nière de la place de *Kán-phoù* » (*Ta thsing i thoung tchi*, k. 175, fol. 13 verso).

« Le port de *Kan-phou*, dit Klaproth (*Recherches sur les ports de Gampou et de Zaitoum*, dans le *Journal asiatique*, année 1824), autrefois si florissant, est à présent engorgé par les sables ; il se trouve par 30° 28' lat. N., et 117° 47' long. E., dans le territoire de *Hai-hau-hian*, ville du troisième ordre du district de *Kia-hing-fou*, dans la province de *Tché-kiang* ; il est éloigné de *Hang-tcheou-fou* de 12 lieues géographiques E. N. E., et de 36 *ly* (à peu près trois lieues), sud de *Hai-yau-hian*. Il est situé sur la côte septentrionale de la baie appelée *Sankiang-kheou*, formée par l'embouchure du *Tché-kiang*, qui donne son nom à toute la province, et qu'on nomme aussi *Thsian-thang-kiang*. Une petite rivière venant de *Hai-yan-hian* se jette dans ce port, dont les eaux s'étendent jusqu'à la frontière S. O. du territoire de cette ville ; devant le port se trouve le passage de *Wou-toumen*, entre deux rochers de la baie.

« *Kon-phou* servait déjà, en 306, de mouil-

grant navie^{aa} qui vient et va en Ynde, et es autres parties estran-
ges²⁹, portant et raportant marchandises de maintes manie-
res, de quoy la cité vault mieux^{bb}. Et de ceste cité de Quinsay

^{aa} Ms. B. *navire* (*navie* = réunion de *navires*). — ^{bb} Ms. B. Le ms. A. *mielx*.

²⁹ *Étrangères*, c'est-à-dire « les pays étrangers » qui avaient alors des relations de com-
merce avec la Chine.

lage aux navires caboteurs. Sous la dynastie des *Thang*, vers 720 de notre ère, il y avait une amirauté. Du temps des *Yuan* ou Mongols de la Chine, le conseiller *Yang-naï-oung*, qui résidait dans ce port, y établit un tribunal de commerce chargé de juger les différends qui pouvaient s'élever entre les négociants arrivés par mer pour y vendre leurs cargaisons.

« *Kan-phou-tchin*, ou le bourg de *Kan-phou* de nos jours, se trouve à moitié chemin entre *Hai-yan-hian* et le port de *Kan-phou*. Durant le règne des *Soung*, il était au port même; en 1386, le fondateur de la dynastie des *Ming* le fit entourer d'une muraille de huit ly dix-sept pas de circonférence, et haute de deux toises, quatre pieds cinq pouces, mesure chinoise. En 1413, elle fut recouverte de briques, et réparée en 1444. L'an 1536 *Tching-meou*, gouverneur de *Kan-phou*, fit flanquer le mur de seize tourelles. Ce bourg avait quatre portes de côté de la terre, et une du côté de l'ouest qui le conduisait à la mer.

« Du temps des Mongols, il y avait un bureau de douanes près du port; *Kan-phou* était la résidence d'un commandant de mille hommes. »

Ce port de *Kan-phou*, ou *Gan-fou*, était célèbre en Asie, dans le moyen âge. Les deux voyageurs arabes qui visitèrent la Chine au neuvième siècle de notre ère, et dont la Relation a été traduite en français par Renaudot, et récemment par M. Reinaud, le décrivent ainsi (traduction de M. Reinaud, t. 1, p. 12-13) :

« Les marchandises (venant de la Chine) sont en petite quantité (et chères à Bassora et à Bagdad). Une des causes de cette rareté, ce sont les incendies qui ont lieu fréquemment à *Khan-fou*. Cette ville sert d'échelle aux navires; c'est l'entrepôt des marchandises des Arabes et des habitants de la Chine. Les incendies y dévorent les

marchandises; ils viennent de ce que les maisons y sont bâties en bois et avec des roseaux fendus. Une autre cause de la rareté des marchandises, ce sont les naufrages des navires, soit en revenant, soit en allant. Le marchand Soleyman rapporte qu'à *Khan-fou*, qui est le rendez-vous des marchands, un musulman est chargé par le souverain du pays de juger les différends qui s'élèvent entre les hommes de la même religion arrivés dans la contrée. Telle a été la volonté du roi de la Chine. Les jours de fête, cet homme célèbre la prière avec les musulmans; il prononce le *khoitba* et adresse des vœux au ciel pour le sultan des musulmans. Les marchands de l'Irac ne s'élèvent jamais contre ses décisions. »

Et ailleurs (p. 19) : « Quand les navires sont sortis sains et saufs de *Sender-Foulat*, ils mettent à la voile pour la Chine et y arrivent au bout d'un mois. Sur ce mois, sept journées sont employées à traverser les détroits formés par les montagnes. Lorsqu'ils ont franchi ces portes, et qu'ils sont arrivés dans le golfe, ils entrent dans l'eau douce, et se rendent dans la ville de Chine où l'on a coutume d'aborder : cette ville se nomme *Khan-fou*. *Khan-fou* et les autres villes de Chine sont pourvues d'eau douce, provenant de rivières et de ruisseaux. Chaque contrée a aussi ses péages et ses marchés. Sur la côte, il y a le flux et reflux deux fois chaque jour et chaque nuit. »

L'auteur arabe des « Prairies d'or », Maçoudi, qui vivait dans la première moitié du dixième siècle, parle aussi du port chinois de *خائفو* *Khân-fou* (t. 1, p. 308 et suiv. de l'édition avec traduction française de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille). Les géographes arabes *Edrisi* et *Aboulféda* parlent également du port de *Khân-fou*.

part un fleuve grant qui va jusques audit port de mer^{cc} (11). Et sachiez que le grant Kaan a parti^{3o} la contrée du Mangy en .ix. parties ; et en a fait .ix. royaumes (12). Et à chascun royaume

^{cc} Le ms. C. porte : ... qui a nom Ganfu, et y a bon port, si que il en vient moult grant navie d'Ynde et d'autre part toute chargiées de marehandises soubtilles et de grand vaillanee. Et de eeste cité de Quynsay jusques au port de la mer si y a un grant flum, si que les nefz vont et viennent chargiées à leur voulente. Et ce flum va par maintes autres citez.

^{3o} Divisé, partagé.

(11) Ce fleuve, dans son cours inférieur, est nommé *Thsian-thang-kiang*, et *Tché-kiang*, dans son cours supérieur, comme la province à laquelle il a donné son nom. C'est dans sa partie inférieure que, tous les ans, à une époque déterminée (le dix-huitième jour de la huitième lune correspondant ordinairement à septembre-octobre, a lieu le phénomène physique, que le général Pé-yèn eut la curiosité d'aller observer, après son entrée dans *Lin-ngan* (*Hang-tchéou*, voir ci-devant p. 458, n. 6), et que le P. Martini décrit ainsi : « Cette rivière s'enfle tellement proche de la ville le dix-huitième jour de la huitième lune que les philosophes en pourraient tirer une fort ample matière pour leurs disputes. A la vérité, le flux qui s'y remarque toute l'année est bien grand, mais celui-ci le surpasse de beaucoup, eu égard à la violence et impétuosité des eaux ; car elles y entrent aussi hautes que des montagnes et font un bruit si horrible qu'il n'y a point de navire qu'elles ne renversent et n'enfoncent. Enfin ce flux est si extraordinaire que, ce jour-là, environ sur les quatre heures après midi, toute la cité et les gouverneurs y accourent, mais principalement les étrangers, pour voir eux-mêmes la violence prodigieuse de cette marée qui arrive cette journée. » Thévenot, *Relation de divers voyages curieux*, etc., t. III, p. 141.

La grande Géographie impériale (k. 173, fol. 18) fait aussi mention de cette marée extraordinaire que nous nommons chez nous *masca-ret*, et qu'elle dit arriver le dernier jour de la seconde et de la huitième lune. (Voir aussi, sur cette même marée, *la Vie réelle en Chine*, par le Rév. W. C. Milne, traduction française, p. 286.)

(12) L'histoire de la dynastie mongole de

Chine, dans le tableau qu'elle donne (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 2) des grands gouvernements dans lesquels l'empire conquis fut divisé, et qu'elle nomme *Sing* (voir leur énumération ci-devant, p. 333 et suiv.), n'en compte que douze, dont sept étaient situés au midi du *Hoàng-hô*, ou « fleuve Jaune », et formaient cette grande division de la Chine que Marc Pol appelle le *Mangi* ; ces « sept gouvernements » étaient ceux de *Hô-nân*, *Chen-si*, *Sse-tchouan Yün-nân*, *Kiang-tché*, *Kiang-si* et *Hou-koüang*. Mais comme quelques-uns d'entre eux furent dédoublés pendant un certain temps, Marc Pol a pu, sans se tromper, porter leur nombre à neuf.

Ces sept ou neuf grands « gouvernements » étaient les provinces les plus riches et les plus peuplées de la Chine. Ils comprenaient 140 « circuits (*loü*), 19 « départements » (*foü*), 251 « arrondissements » (*tchéou*), et 699 « cantons » (*hién*) ; en tout, 1109 circonscriptions administratives. Le gouvernement de *Kiang-tché*, dont le siège était à *Häng-tchou* (Quinsay), en avait lui-même 192 ; il pouvait donc bien avoir sous sa juridiction (ou *dessoubz lui*, comme dit Marc Pol), cent quarante cités grands et riches. Marc Pol serait plutôt resté au-dessous de la réalité qu'il ne l'aurait exagérée.

L'histoire officielle citée (k. 108, fol. 1-34) présente le tableau de tous les princes de la famille de Khoubilâi Khaân, auxquels ce souverain et ses successeurs donnèrent le titre de *wáng*, « roi », et qu'ils placèrent à la tête de plusieurs grands « gouvernements », ou *Sing*, comme ceux de *Chen-si* (v. p. 261) et de *Yün-nân* (p. 387), dont *Mangala* et *Escntémour* étaient gouverneurs, tout en portant le titre de *roi*, équivalant au titre de : « prince du sang ». Il y en eut 41 à « sceaux d'or avec poignée de quadrupèdes » ;

il y envoie un roy qui tuit sont subgié au grant Kaan ; mais chascun roy fait chascun an le compte de son royaume aux comptes du grant siege. Et en ceste cité demeure li uns des roys qui a des-soubz lui cent .xl. (quarante) cités grans et riches. Et sachiez que, en ceste grandisme contrée du Mangi, a plus de mille et .ij. (deux) cens cités grans et riches, sans les chasteaux et les villes dont il y a grant quantité. Et vous di pour certain que, en chascune de ces mille deux cens cités, a garde de par le grant Kaan. Et celle qui a la mendre garde est de .M. (mille) hommes ; et telle de .X.M. (dix mille), et telle de .XX.M. (vingt mille) ; et telle de .XXX.M. (trente mille) ; si que c'est si grant nombre de gent que à paines se pourroit compter. Et sont, ceste gent, qui ces cités gardent, de la province de Catay ; et sont bonnes gens d'armes ; mais ilz ne sont mie tous à cheval ; ains³¹ en y a moult grant quantité à pié, selon ce que la garde de chascune cité requiert. Et sont tuit hoste du grant Kaan (13).

Et vous di en verité que l'affaire de ceste cité est si grant, et y prent, le grant Kaan, si grans droitures³², chascun an, que à paines

³¹ Mais. — ³² Droits de toute espèce.

54 à « sceaux d'or, avec poignée de dragons » ; 16 à « sceaux ornés d'or avec poignées à figure de chameaux » ; 16 à « sceaux ornés d'or avec poignées à figure de tortues ».

(13) L'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (*Yuen-sse*, k. 98-101) donne de nombreux renseignements sur l'organisation, la composition et l'effectif de l'armée mongole, qu'il nous est impossible de reproduire ici. On y voit que les « chefs de dix mille familles » (*wén-hoï*) ou grands personnages de l'État, qui avaient l'administration générale de l'armée : *Omar*, *Khouthouk* et autres, présentèrent les Registres de la population militaire répartie dans tous les « Circuits » (*lou*) de l'Empire, la 13^e année *tchi-youan* (en 1276, l'année de la conquête de la capitale des Soung), d'après lequel Register cette population militaire s'élevait à 1,004,656 chefs de familles (*hoï*), à l'exclusion des familles étrangères (*hoï'aï*), qui étaient au nombre de 723,910. De ce nombre, un en-

semble de 105,471 soldats était répartis dans les « Circuits. » (Ib., k. 98, fol. 4.)

Le même ouvrage fait connaître le nombre et la répartition des *Colonies militaires* dans tout l'Empire, année par année, avec la quantité d'hectares de terre qui leur étaient affectés. Ce nombre d'hectares de terre s'élève jusqu'à 1,067,000 (ou 177,848 *king* de 6 hectares chacun). Ces colonies militaires et civiles étaient principalement destinées à l'approvisionnement et au recrutement de l'armée active.

Ce chiffre de 1,067,000 hectares de terres cultivées par les « colonies militaires » sous la dynastie mongole, quelque considérable qu'il soit, est encore loin d'égaliser celui des terres cultivées par les colonies militaires de la dynastie actuelle, qui, en 1812, s'élevait à 2,472,168 hectares, comme on peut le voir dans les « Documents statistiques officiels » que nous avons traduits du chinois et publiés dans le second volume de notre « *Description de la Chine* », pages 166-206.

le pourroit on escripre³³ ; ne ne croy que nulz qui l'oïst³⁴ dire, s'il ne le veoit³⁵, le peust croire, si desmesurement est grant l'avoir et la richesse qui y est, et la rente que li grans Sires y a^{dd} (14). Et pour ce vous escripray je.

Et ont la gent de ceste contrée une telle coustume que sitost comme uns enfes^{ee} est nes ilz escrivent le jour, l'heure³⁶, en quelle planette, et soubz quel signe il est nez ; si que chascuns d'eulx scet³⁷ le jour de sa nativité. Et quant aucuns vult faire aucuns voïages si va^{ff} aux astronomiens et leur compte s'aventure pour savoir se il est bon de cheminer ou non. Et^{es} aucunes fois leur dient³⁸ que non ; si que ilz en laissent leur voïage jusques a tant qu'il leur die que temps soit. Car maintes fois leur en dient

^{dd} Le ms. B. porte : « Et vous dy que l'affaire de cestes citez est si grant que le grant Kaan en a si grant quantité de finances chascun an que nul ne le pourroit croire s'il ne le veoit. » — ^{ee} Mss. A. et B. nominatif sujet de *enfant*. — ^{ff} Le ms. B. ajoute : *demander conseil*. — ^{es} Le ms. B. porte : « Et, selon la response de l'astronomen, il font ; car s'il dit qu'il est bon d'aler en voïages ilz y vont, et, s'il dit que non, ils se retournent, et laissent leur voïage jusques à tant qu'il leur die qu'il est bon de voyager. »

³³ *Écrire*, de *scriptura*. — ³⁴ *L'entendit*. — ³⁵ *Voyait*. — ³⁶ *L'heure*. — ³⁷ *Sait*. — ³⁸ *Disent*.

(14) Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (k. 93, fol. 10-11), il entrain chaque année dans les magasins de l'État, à titre d'impôts en nature, 12,115,708 *chî*, ou hectolitres de grains de diverses sortes. Le montant total de cet impôt en nature, par provinces ou gouvernements, était le suivant :

	<i>chî</i> .
1. « La province nourricière (<i>foï-li</i>), c'est-à-dire la Tartarie et la Mongolie.	2,271,449
2. « Le gouvernement de la capitale.	9,843,255
3. « Le gouvernement de <i>Liao-Yáng</i>	72,066
4. « Le gouvernement du <i>Hó-nán</i>	2,590,269
5. « Le gouvernement du <i>Chen-si</i>	229,023
6. « Le gouvernement de <i>Ssè-tchouan</i>	116,574
7. « Le gouvernement de <i>Kan-soû</i>	60,586
8. « Le gouvernement du <i>Yün-nán</i>	277,719
9. « Le gouvernement de <i>Kiáng-</i>	

A reporter... 15,460,941

Report... ..	15,460,941
<i>tche</i>	4,492,783
10. « Le gouvernement de <i>Kiáng-si</i>	1,157,448
11. « Le gouvernement de <i>Houï-kouáng</i> (*).	843,787
Total... ..	21,954,959

« Les trois gouvernements du *Kiáng-nán* fournirent, en 1328, à titre d'impôts d'été en papier-monnaie (*tchéao*) des années *tchoung-toung* (voir ci-devant, p. 320), une somme montant à 149,273 *ting* et 33 enfilades, équivalant à 11,195,875 fr. de notre monnaie (le *ting* étant un lingot d'argent du poids de 10 *onces* chinoises) :

« Le gouvernement de *Tché-kiang*. 57,830 *ting*
 « Le gouvernement de *Kiáng-si*. . . . 52,895
 « Le gouvernement du *Houï-kouáng*. 19,378

On voit, en outre, par les citations ci-dessus,

(*) Le 12^e gouvernement, celui de *Ho-lin* ou *Carasorum*, au fond de la Mongolie, qui ne fournissait aucun impôt, n'est pas comptés dans cette énumération.

verité ; si que ilz ont grant foy en eulx. Et sachiez qu'ilz sont bons maistres de cest art (15).

Ilz font ardoir les corps des mors^{hh}. Et quant aucuns muert³⁹, si font, si⁴⁰ parent et si ami, moult grant dueilⁱⁱ. Et se vestent de chanvre, et vont tous derriere le corps atout pluseurs instrumens, et chantent oraisons de leurs ydoles^{jj}. Et quant ilz sont venus au lieu où le corps doit estre ars⁴¹, si ont fait entaillier en parchemin chevaulx sellés, armeures et draps à or, moult grant planté ; et les mettent tous avec le corps dedans le feu ; si que tout art⁴² ensemble avec le corps mort^{kk}. Et dient que cellui corps aura toutes ces choses en l'autre siecle, à son commandement ; et que les instrumens qu'ilz font sonner, et le chant des ydoles, leur vendra⁴³ à l'encontre en l'autre siecle^{ll}. Et l'ydole^{jj} meismes y vendra^{mm} pour lui faire honneur (16).

^{hh} Ms. B. « Les gens de ceste cité ardent les corps mors. » — ⁱⁱ Ms. B. « Ses parens font grant dueil. » — ^{jj} Ms. A. *idles*. — ^{kk} Id. — ^{ll} Ms. B. *monde*. — ^{mm} Ms. B. *venra*.

³⁹ Meurt. — ⁴⁰ Ses (forme picarde). — ⁴¹ Brulé. — ⁴² Brûle. — ⁴³ Viendra.

que le gouvernement de *Kiang-tché*, au chef-lieu duquel nous sommes actuellement, était celui qui produisait le plus de ces revenus ou *rentes au grant Sire*, comme dit Mare Pol.

(15) Encore de nos jours, on publie un almanach dans lequel est indiqué, pour chaque jour du mois, ce qu'il est bon de faire ou d'éviter. On y voit que le 1^{er} jour de l'an on peut « mettre ses habits de fêtes », « contracter mariage », « visiter ses amis », « partir en voyage », à faire des réparations à sa maison », « mettre la voile », « régler ses comptes », etc. Le 2, on peut « enterrer ses morts » ; le 3, on peut « se baigner », « laver sa maison » ; le 4, on peut aussi « se baigner », « se raser la tête », « enterrer ses morts » ; le 5 on ne doit pas « se mettre en voyage » ou « planter ou semer », etc., etc. (voir Milne, *La Vie réelle en Chine*, trad. fr., p. 163).

(16) Cette coutume de brûler les morts, dont il est si souvent fait mention dans le Livre de Mare Pol, est confirmée par Ibn-Batoutah, voyageur arabe presque contemporain du voyageur véni-

tien (il se rendit en Chine en 1343), qui dit : « Les Chinois sont des infidèles, des adorateurs d'idoles, et ils brûlent leurs morts à la manière des Indiens. Leur roi est un Tartare de la postérité de Tenkis-khân, ou Gengiskan. »

Et ailleurs : « Les païens de l'Inde et de la Chine brûlent leurs morts ; les autres nations les enterrent. » (*Voyages d'Ibn Batoutah*, publiés en arabe et trad. en français par MM. De-frémery et Sanguinetti, t. IV, p. 257 et 302.)

Le même voyageur rapporte (p. 300) la cérémonie des funérailles d'un souverain mongol, dont il dit avoir été témoin à Khân-bâlik (Pé-king), ce qui est peu probable, aucun souverain mongol de Chine n'étant mort à l'époque où il put séjourner dans cette capitale. « Peu de jours après notre arrivée à la capitale, dit-il, les nouvelles de la mort du Kân y parvinrent. Alors la ville fut ornée, l'on battit les tambours, on sonna les cors et les trompettes, on s'adonna aux jeux et aux divertissements l'espace d'un mois. Ensuite l'on amena le Kân mort, ainsi qu'environ cent hommes tués parmi ses cou-

Encore est en celle cité li palais du roy qui s'en fouy, qui Sires estoit du Mangy, qui est li plus grans (le palais) qui soit ou monde, si comme je vous deviseray (17). Sachiez qu'il est si grant qu'il

sins, ses proches parents et ses favoris. L'on creusa pour le Kân un grand *uaous* (du grec *vâcos*), qui est une maison souterraine ou caveau ; on y étendit de superbes tapis, et l'on y plaça le Kân avec ses armes. On y mit aussi toute la vaisselle d'or et d'argent de son palais, quatre jeunes filles esclaves et six mamlouks des plus notables, qui tenaient à la main des vases pleins de boisson. Puis l'on mura la porte du caveau, on le couvrit de terre, de sorte qu'il ressemblait à une haute colline. L'on fit venir quatre chevaux qu'on força de courir près de la tombe du sultan, jusqu'à ce qu'ils s'arrêtassent de fatigue. Alors on dressa près du sépulcre une grande pièce de bois, ou poutre, à laquelle l'on suspendit ces chevaux, après avoir introduit dans leur derrière une pièce de bois qu'on fit sortir par leur bouche. Les parents du Kân, dont il a été parlé plus haut, furent mis dans des caveaux, avec leurs armes et la vaisselle de leurs maisons. Auprès des sépulcres des principaux d'entre eux, qui étaient au nombre de dix, l'on mit en croix trois chevaux pour chacun ; auprès des autres on empala un cheval pour chaque tombe.

« Ce fut là un jour solennel ; tout le monde, soit hommes, soit femmes, musulmans ou infidèles, assistèrent à ce spectacle. Tous revêtirent des habits de deuil, c'est-à-dire de courts manteaux *blancs* pour les infidèles, et des robes *blanches* pour les musulmans. Les femmes du Kân et ses favoris restèrent sous des tentes, auprès de son tombeau, durant quarante jours ; plusieurs y restèrent davantage, et jusqu'à une année... Je ne sache pas qu'aucun autre peuple suive, dans notre siècle, de pareilles pratiques. »

Ces pratiques, en effet, étaient celles des Mongols et des anciens Scythes, mais non des Chinois. Celles décrites par Marc Pol ne sont pas non plus véritablement chinoises ; c'est un mélange des unes et des autres que le bouddhisme indien, adapté aux superstitions mongoles, avait introduit en Chine.

(17) Le même voyageur arabe décrit ainsi la

ville de *كهنسا* *Khansâ* ou *Quinsay* de Marc Pol, qu'il visita environ cinquante ans après notre voyageur (l. c., p. 284 et suiv.) : « Nous entrâmes dans ladite cité, qui se divise en six villes ; chacune a son mur séparé, et une grande muraille les entoure toutes. Dans la première ville demeurent les gardiens de la cité avec leur commandant. J'ai su, par le Kâdhi et par d'autres, qu'ils sont au nombre de *douze mille*, inscrits sur le rôle des soldats. Nous passâmes la nuit dans la maison de ce commandant. Le lendemain nous entrâmes dans la deuxième ville par une porte nommée *la Porte des Juifs* ; cette ville est habitée par les *Israélites*, les *Chrétiens*, et les *Turcs* adoreurs du soleil ; ils sont fort nombreux. L'Émir de cette ville est un Chinois, et nous passâmes la seconde nuit dans sa demeure. Le troisième jour, nous fîmes notre entrée dans la troisième ville, et celle-ci est occupée par les *Musulmans*. Elle est belle, les marchés y sont disposés comme dans les pays de l'islamisme ; elle renferme les mosquées et les muezzins ; nous entendîmes ces derniers appeler les fidèles à la prière de midi, lors de notre entrée dans la ville.

« Ici nous fûmes logés dans la maison des descendants d'Othmân, fils d'Affân l'Égyptien. C'était un des plus notables négociants, qui prit cette ville en affection et s'y domicilia ; elle porte même son nom (la ville d'Othmân, ou *Al Othmauiyah*)... Les musulmans sont très-nombreux dans cette ville... Un jour, ils montèrent à cheval avec moi, et nous entrâmes dans la quatrième ville, qui est celle où siège le gouvernement, et où se trouve le palais du grand Emir *Korthâï* (il y a eu, sous les Mongols, de grands fonctionnaires de ce nom).

« Lorsque nous eûmes franchi la porte de la ville, mes compagnons me quittèrent, et je fus reçu par le vizir, qui me conduisit au palais du grand Emir Korthâï. Cette quatrième ville est uniquement destinée pour l'habitation des esclaves du sultan et de ses serviteurs ; c'est la plus belle des six villes, et elle est traversée par trois cours d'eau. L'un est un canal qui sort

a .x. (dix) mille de tour ; et est tous murés entour de haulz murs, et tous quernellés ⁴⁴ ; et dedens les murs a les plus beaux jardins

⁴⁴ *Crénelés.*

du grand fleuve, et sur lequel arrivent à la ville, dans de petits bateaux, les denrées alimentaires, ainsi que les pierres à brûler ; on y voit aussi des navires pour aller se promener. Le *Michouer*, ou la forteresse, est située au milieu de cette ville ; elle est immensément vaste, et au centre se trouve l'hôtel ou palais du gouvernement. La citadelle entoure celui-ci de tous côtés ; elle est pourvue d'estrades, où se voient les artisans qui font des habits magnifiques, et qui travaillent aux instruments de guerre ou aux armes. L'émir Korthaï m'a dit qu'ils sont au nombre de seize cents maîtres, et que chacun de ceux-ci a sous sa direction trois ou quatre apprentis. Tous sont esclaves du Kân ; ils ont les chaînes aux pieds, et habitent au dehors du château. On leur permet de se rendre au marché de la ville, mais on leur défend de sortir hors de la porte. L'émir les passe en revue cent par cent, et, s'il en manque un, son chef en est responsable.

« L'usage est qu'après que chacun d'eux a servi dix ans on brise ses entraves, et il peut choisir l'une ou l'autre de ces conditions : continuer à servir, mais sans chaînes, ou aller où il veut, dans les limites des pays du Kân, sans quitter son territoire. A l'âge de cinquante ans, il est dispensé de tout travail, et entretenu aux frais de l'État. D'ailleurs chaque personne qui a cet âge, ou à peu près, peut, à la Chine, être nourrie par le trésor. L'individu qui a atteint soixante ans est considéré comme un enfant par les Chinois, et n'est plus sujet aux peines ordonnées par la loi. Les vieillards sont très-honorés dans ce pays-là ; chacun d'eux est nommé *âthâ*, c'est-à-dire « père ». (Le mot *âta* ou *âthâ*, signifiant père, est tartare-ouïgour ; en chinois c'est *foû*.) »

On lit dans l'Histoire des Mongols d'Abd-oullah, surnommé Yassaf, auteur persan contemporain de Marc Pol, et dont la préface, qui contient l'éloge de Gazan-khân, porte la date de 699 de l'Hégire (1300 de notre ère), la description suivante de خنزای *Khinzây* (voir Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, Vie de Rachid-

ed-din, p. 87) : « *Khinzâi*, qui est la principale ville du pays de Mâchin et qui semble un *paradis* dont le ciel forme le sol, s'étend en longueur de manière que son circuit est d'environ vingt-quatre parasanges. Elle a un pavé composé de briques cuites et de pierres ; elle renferme quantité de maisons et d'édifices construits en bois et décorés de belles *peintures* de tous genres. D'une extrémité de la ville à l'autre on a établi trois relais de poste. La plus grande des rues a, dit-on, trois parasanges de longueur (environ 15 kilomètres), et renferme soixante pavillons d'une architecture uniforme, soutenues par des piliers de même proportion. Le produit de l'impôt sur le *sel* s'élève journellement à 700 balichs de *tchao* (monnaie de papier). Le nombre des personnes qui exercent les différentes professions est vraiment prodigieux : on a calculé qu'il s'y trouvait trente-deux mille teinturiers ; on peut juger par là des autres genres d'industrie. Sept cent mille soldats et autant d'habitants sont inscrits dans les bureaux de dénombrement et sur les registres de la chancellerie. En outre, la ville renferme sept cents temples qui ressemblent à des forteresses, dont chacun est habité par quantité de prêtres sans foi, de moines sans religion, ainsi que par une multitude d'ouvriers, de surveillants, de serviteurs, d'idolâtres accompagnés de leurs familles et des gens de leur suite. Tous ces hommes ne sont pas portés sur les dénombrements, et ils ne sont pas sujets au paiement des taxes et des impôts. Quarante mille soldats sont destinés à la garde de la ville et à faire les fonctions du guet... Dans l'intérieur de la ville on voit trois cent soixante ponts placés sur des canaux, qui, aussi considérables que le fleuve du Tigre, sortent de la mer de Tchîn. Pour la commodité de cette immense population, des bateaux et des barques de toutes espèces circulent continuellement sur les eaux en si grand nombre que l'imagination ne peut s'en former une idée, et qu'à plus forte raison il serait impossible d'en faire le calcul. Il est facile de supposer quel nombre d'étrangers afflue journellement dans ce

et les plus delitables ⁴⁵ qui soient ou monde, et tous plains des meilleurs fruis du monde. Et y a maintes fontaines et maint lac qui

⁴⁵ *Délectables.*

royaume, soit pour le commerce, soit pour d'autres affaires. »

On lit encore dans d'autres auteurs persans cités par M. Quatremère (l. c.): « Si l'on en croit quelques voyageurs, il n'existe pas dans l'univers entier une plus grande ville; mais au moins tout le monde est d'accord que c'est la plus considérable de celles qui se trouvent dans les contrées orientales. Dans l'intérieur de la place est un lac qui a six parasanges de circuit et tout autour duquel s'élèvent des maisons. La température de cette ville est chaude, et le principal produit de son territoire consiste en riz et en cannes à sucre... La population est si nombreuse que les gardiens et les surveillants dépassent plusieurs milliers et vont jusqu'à dix mille. »

Enfin un écrivain arabe, l'auteur du *Mesalek-Alabsar*, cité par M. Quatremère, dit encore: « Deux chemins conduisent de Khan-balik à Khinsa, l'un par terre, l'autre par eau. Chaque route est de quarante journées. La ville de Khinsa s'étend, en longueur, l'espace d'une journée de marche tout entière, et en largeur, l'espace d'une demi-journée. Au milieu est une rue qui règne d'une extrémité à l'autre. Les rues et les places sont toutes pavées; les maisons ont cinq étages et sont toutes bâties en planches réunies par des clous. Les habitants boivent de l'eau de puits et vivent avec une extrême sobriété. Leur principale nourriture se compose de la chair de buffle, d'oie, de poule; ils y joignent le riz, la banane, la canne à sucre, le limon et des grenades en petit nombre. Le climat de cette ville ressemble beaucoup à celui de l'Égypte, sous le rapport de la chaleur et de la température de l'air. Les prix des denrées y sont à un taux moyen. On y transporte des moutons et du froment, mais en petite quantité. Les chevaux y sont rares, et l'on n'en voit que chez les hommes d'un haut rang et les principaux personnages. Quant aux chameaux, on n'en voit absolument aucun; et si un de ces animaux y paraît, il est l'objet de l'admiration universelle. »

Nous ne pouvons nous dispenser de citer en-

core ici, sur la ville de Quinsay, le témoignage d'Oderic, de l'ordre des Frères mineurs, qui visita la Chine entre 1322 et 1330, et dont la relation se trouve dans plusieurs manuscrits français du quatorzième et du quinzième siècle (entre autres celui que nous cotons B.), et dans l'*Hystoire merveilleuse du grand Khan de Tartarie* (Paris, 1529, gothique, feuillets LXI-LXII).

« De la cité de Cassay (Quinsay) la grandé. « Je m'en vins à une cité qui a nom Cassay, qui sonne en françoys: « cité du ciel ». C'est la plus grant cité qui soit en tout le monde. Elle a bien cent milles de tour, et en tout ce grant pourpris n'est espace nulle vuyde que tout ne soit bien habité de gens; et si y a maintes maisons esuelles il y a dix mesnaiges ou plus; ceste cité a plusieurs faulxbourcs et plus de gens que nulle aultre ville. Elle a dix portes principales, et de couste chacune de ses portes a huyt grosses citez, assez plus grosses que la cité de Venise; et de ces portes dessus dites jusques à ces citez, sont les rues continuées, si que ung homme yra bien six ou huyt jours qu'il semblera qu'il n'ayt qu'un peu allé, pour ce qu'il aura tousiours allé parmy les villes et entre maisons. Ceste cité est assise en bas terrouer, entre les lacs, maretz et étangs, ainsi comme la cité de Venise. Si y a plus de .vij. mille pontz, et à chascun pont a gens qui le gardent de par le Caan. A ung lez (côté) de la ville queurt ung tres-grant fleuve; et pour ce est ceste cité plus longue que large. J'enquis moult songneusement aux chrétiens, sarrazins et idolastres; mais tous me dirent que ceste cité a plus de cent milles de tour, sans les faulxbourcs, et ses .vij. citez dessus dites, qui sont à .vij. mille au dehors de chascune porte. Et si est toute subjecte au seigneur le grant Caan qui en lieve si grant avoir que c'est merveilles: car chascun feu luy paye tous les ans .v. caquetz de cotton qui bien vallent là ung florin et demy; mais tant y a que .x. ou .xj. mesnaiges ne font qu'ung feu au payer. Le nombre des feuz dans la ville est .iiij. vingtz .v. *thuman* (850,000; *touman* étant un mot mon-

sont plain de poisson. Ou milieu est li palais qui est moult grans et moult beaux. Il y a .xx. (vingt) sales belles et grans; et en y a une plus grant que les autres où moult de gens pourroient mengier. Elle est toute peinte à or; et la couverture et les murs n'ont autre peinture, fors que d'or; si que elle est si belle à veoir que c'est trop grant noblesse.

Encore sachiez que en ce palais a bien mille chambres moult belles et moult grans, toutes peintes à or, et de diverses couleurs. Encore sachiez que, en ceste cité, à .c.lx. (cent soixante) grans rues; et en chascune rue .x. (dix) mille maisons; si ce que c'est en somme .xvj. (seize) cens mille maisonsⁿⁿ, entre lesquelles a

ⁿⁿ Le ms. C. porte : « Encore sachiez que (en la) dite cité si y a cent soixante tommans de feu, ce est à dire : cent soixante tommans de maisons; et est le tommans : .x. mille; si que ce est en somme .vi.c. (c'est-à-dire 1,600,000) maisons. »

gol qui signifie 10,000), de ceux de leur loi; et .iiij. *thuman* (40,000) des Sarrazins; qui, en tout font .iiij.xx.ix. *thuman* (890,000), dont ung *thuman* vault .x. mille feuz. Des autres chrestiens et marchans estranges (*étrangers*) en y a tant, que c'est merveilles, qui ne sont point comptez un nombre de ces feuz : dont ce me semble ung greigneur merveille du monde, comment tant de gens pevent estre gouvernez manant (*demeurant*) ensemble. Et pourtant y a tres grant marché et habondance de tous biens : de pain, de chair, de rys, et aussi de vin, lequel ilz tiennent à tres noble bruvage et les nomment *bigon* en leur langage; de tous aultres y a on tres grant habondance.

« C'est la cité royal en laquelle souloit tenir son siège le roy de la province de Mangyn dessus nommée. En ceste cité avoit un puissant homme qui estoit devenu chretien par le preschement des trois frères (*mineurs*), à sa maison où j'estoye hostellé (*logé*). Tousiours il me nommoit *acha*; c'est-à-dire « père » (*acha* ou *akha*, veut dire « frère » en mongol; et *ata* « père »). Une fois il me mena veoir la ville; si veinsmes à une Abbaye. Il appella ung des religieulx de leans, et luy dit de moy : « Regarde, se dit-il, de ce rabain franc; c'est-à-dire : ce religieulx est du bout et de la fin du monde, là où le soleil se esconse (*se cache*);

il est venu en ce pays pour la vie et le salut de nostre Caan; pourquoy je te pryé que tu luy monstres aulcunes merveilles de céans. » Ce religieulx me mena en ung lieu et me monstra deux grans vaisseaulx plains de relief (*restes*) qui estoit demouré à la table; puis nous ouvrist la porte d'ung iardin, et me mena iusques à ung moncel qui est enmy ce iardin. Lors il sonna une clochette, et tantost à ce son descendirent de la montaigne iusques à trois mille bestes, qui toutes avoient les visaiges comme gens, ainsi comme ont les marmotes. Les bestes descendirent moult ordonnance et paisiblement ensemble. Le religieulx dessus dit mist du relief es vaisseaulx devant ces bestes; et quant elles eurent mengé, il sonna la clochette et chascune s'en retourna en son lieu. Je en euz grant merveille. Si demanday que c'estoit. Il respondi que c'estoit les ames des nobles hommes, lesquelles ilz repaisoient pour l'amour de Dieu. Je le blasmay moult de ceste créance en disant que ce n'estoient mye ames de gens; car c'estoient bestes déraisonnables. Mais oncques pour chose que ic sceusse dire, il ne me voullut croire que ce ne fussent ames des nobles hommes; et disoit que les ames des nobles, selon ce que l'homme est plus noble, entre, l'ame, en plus noble beste; et les ames des vilains et des poures entrent en ordes bestes (*bé-*

grant quantité de riches palais, beaux et grans. Et si y a une eglise tant seulement en la cité, des crestiens nesterins ⁴⁶. Encore vous dirons une autre chose. Sachiez que tous les bourgeois de la ditte cité, et toute autre gent qui y demeure, si ont telle coustume que chascun a escript sur sa porte : son nom, le nom de sa femme, et de ses enfans, de ses esclaves, et de tous ceulx qui en la maison demeurent ; et encore quantes ⁴⁷ bestes il tient. Et se il avient que aucun muire ⁴⁸ en la maison, si abat l'en son nom ⁴⁹ ; et se autres y naist ⁵⁰, si l'escript on avecques les autres. Si que en telle maniere scet ⁵¹, li Sires, quantes gens il a en sa cité (18).

⁴⁶ Nestoriens. — ⁴⁷ Combien. — ⁴⁸ Meurt. — ⁴⁹ On retire son nom de l'écrit qui est sur la porte. — ⁵⁰ Naît. — ⁵¹ Sait.

tes immondes), et en meschante vermine. Aultre chose ne voullut il oncques croire.

« Qui de ceste cité voudroit escrire il empliroit ung grant livre ; mais brief c'est la plus grande que soit en tout le moude et la plus noble. »

(18) Cette coutume très-ancienne, en Chine, est encore observée de nos jours. On lit dans les *Statuts administratifs* de la dynastie régnante (*Tai tching hoei tien*, édition postérieure à 1812, 11^e livre, traduit intégralement par celui qui écrit ces lignes : Paris, 1841, et *Description de la Chine*, t. II, partie moderne, p. 167 et suiv.) :

« Pour établir le chiffre de la population
« de chaque province, le gouverneur et le lieu-
« tenant-gouverneur font recueillir dans tous
« les lieux qui sont de leur ressort, par des
« préposés nommés *Pao-kia*, ou « chefs des
« feux », les *tablettes en bois attachées aux*
« *portes des maisons (men-pai-tse)* pour avoir le
« nombre réel des personnes qui les habitent.
« Chaque année, à la 10^e lune, ces listes de re-
« censement réunies sont envoyées au ministère,
« en même temps que la quotité des tributs qui
« sont prélevés sur cette même population. Le
« ministère des finances, vers la fin de l'année,
« réunit tous les documents, qu'il met en ordre,
« et en forme la *Liste impériale (hoang-tsè)* des
« impôts et revenus de l'Empire. Chaque année
« on examine l'accroissement de la population
« qui est survenu, duquel accroissement il n'est

« tenu aucun compte, s'il est trop peu impor-
« tant. »

On lit encore dans les mêmes *Statuts* : « De
« tout ce qui compose la population proprement
« dite, les mâles (parvenus à l'âge viril) sont
« appelés *t'ing* (ou robustes), les femmes sont
« appelés *khéou* (bouches). Les jeunes gens, qui
« ne sont pas encore parvenus à l'âge viril, sont
« également classés parmi les *bouches*. Les hom-
« mes *virils* (ou contribuables) et les *bouches*
« sont inscrits sur des *écriteaux suspendus aux*
« *portes des maisons*, etc. » (*Ib.*, p. 167). Ibn-
Batoutah (*lieu cité*, t. IV, p. 265) confirme le
même fait. « Lorsqu'un marchand musulman,
dit-il, arrive dans une des villes de la Chine, on
lui laisse le choix de descendre chez un négoc-
ciant de sa religion, désigné parmi ceux domici-
liés dans le pays, au lieu d'aller à l'hôtellerie.
S'il préfère la demeure chez le négociant, on
compte toutes les valeurs qu'il possède, on les
confie audit négociant choisi par lui, lequel
prend sur l'argent de l'étranger pour pourvoir
aux besoins de celui-ci, mais d'une manière
honnête. Quand il veut partir, on examine son
argent, et, s'il en manque, le négociant chez le-
quel il demeure, et qui a reçu la somme en dé-
pôt, est obligé de combler le déficit.

« Dans le cas où le marchand qui arrive aime
mieux se rendre à l'hôtellerie, on livre son ar-
gent au maître de l'hôtel à titre de dépôt. Ce
dernier achète pour le compte de l'étranger ce

Et ainsi le fait on par toute la contrée du Mangy et du Catay. Et si vous dy que tuit li estrange marchant qui se herbergent en ces contrées sont escrips par nom et par surnom ; aussi le jour et le mois qu'ilz y entrent et quant ilz s'en partent. Si que par ce puet savoir, li Sires, toutes les fois qu'il vult, qui va et qui vient par toute sa terre. Et certes c'est bien fait de saige et prudent homme et pourveable ⁵².

Or vous conterons, apres, des rentes que le grant Kaan a en ceste cité et appartenances ⁵³.

CHAPITRE CLII.

Ci devise de la grant rente que le grant Kaan a, chascun an, de laditte noble cité de Quinsay, et de ses appartenances.

Or vous conteray la grandisme rente que le grant Kaan a, chascun an, de ceste ditte cité de Quinsay, et de ses appartenances,

⁵² *Prévoyant.* — ⁵³ *Dépendances.*

que celui-ci désire, et, s'il veut une concubine, il fait pour lui l'acquisition d'une jeune fille esclave. Il le met alors dans un appartement dont la porte s'ouvre sur l'intérieur de l'hôtellerie, et il fait la dépense pour l'homme et pour la femme... Quand le marchand étranger désire se marier en Chine, il le peut aussi très-facilement ; mais pour ce qui est de dépenser son argent dans le libertinage, cela ne lui est nullement permis. Les Chinois disent : « Nous « ne voulons point que l'on entende rappor-
« ter dans le pays des musulmans qu'ils per-
« dent leurs richesses dans notre contrée,
« que c'est une terre de débauche et de beautés
« fragiles ou mondaines. »

« La Chine est la plus sûre ainsi que la meilleure de toutes les régions de la terre pour celui qui voyage. On peut parcourir tout seul l'espace de neuf mois de marche sans avoir rien à craindre, même si l'on est chargé de trésors. C'est que dans chaque station il y a une hôtellerie surveillée par un officier, qui est établi dans la localité avec une troupe de cavaliers et de fantassins.

« Tous les soirs, après le coucher du soleil, l'officier entre dans l'auberge, accompagné de son secrétaire ; il écrit le nom de tous les étrangers qui doivent y passer la nuit, en cachette la liste, et puis ferme sur eux la porte de l'hôtellerie. Au matin, il y retourne avec son secrétaire, il appelle tout le monde par son nom, et en écrit une note détaillée. Il expédie avec les voyageurs une personne chargée de les conduire à la station qui vient après, et de lui rapporter une lettre de l'officier préposé à cette seconde station, établissant que *tous y sont arrivés* ; sans cela, ladite personne en est responsable. C'est ainsi que l'on en use dans toutes les stations de ce pays, depuis *Sin-as-sin* (Canton) jusqu'à *Khân-balik* (Pé-king). Dans ces auberges, le voyageur trouve ce dont il a besoin en fait de provisions ; il y a surtout des poules et des oies ; quant aux moutons, ils sont rares en Chine. »

Cette police chinoise, si bien organisée pour la sûreté des voyageurs, existe encore de nos jours. On a pu lire, dans les récits de plusieurs missionnaires, des détails de précautions sembla-

qui est la .ix^e. (neuvième) partie de la contrée du Mangy. Et premierement, du sel ; pour ce que moult vault de rente. Sachiez que le sel rent, chascun an, en somme .iiij. (quatre) vingt tommans^a d'or ; et chascun tommen^b vault .lxx.M. (soixante-dix mille) saies^c d'or, si que les^d .iiij. (quatre) vingts tommans^e montent, en somme : cinq mille et six cens pois d'or^f ; et chascun pois d'or vault plus d'un flourin d'or. Si que c'est une grant somme de monnoie (1).

CLII. — ^a Les mss. A. et B. portent .iiij. mille *toumaux* ; le ms. C. ne porte que IIII^{xx} (80) *tommans d'or*, au lieu de *quatre mille*. Les deux textes de la S. G. portent aussi *quatre vingt tomain*, et *tomay*. — ^b Ms. A. *toumau*. — ^c Mss. A. et B. Le ms. C. porte : *sages volez pois*. — ^d Ms. A. *li*. — ^e Mss. A. B. : *quatre mille toumaux d'or*. — ^f Mss. A. B. Le ms. C. porte : V.^m. (cinq mille) *milliers* et VI.^c (six cens) *milliers de poiz d'or*. La somme de 5,600 poids d'or des mss. A. et B. exige 80, au lieu de 4,000, dans les phrases précédentes, qui est une erreur de copiste.

bles, attribuées par eux aux tracasseries des mandarins qui cherchaient à reconnaître leur identité pour les persécuter, tandis que c'était, au contraire, des mesures de sûreté prises par ces mandarins en faveur des voyageurs.

CLII. — (1) Nous avons déjà fait connaître précédemment (p. 464) les produits considérables que le fisc mongol tirait de la vente du sel de la province des deux *Hoai*, dépendant du gouvernement du *Hô-nân*. Le produit du sel des « deux Tché », dans le « gouvernement de *Kiang-tché* », est encore plus considérable. On lit dans l'Histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 14 v^o) :

« SEL PRODUIT DANS LES DEUX « TCHÉ ». La 14^e année *tchi-youan* (1277), on établit une « Direction de transports » qui, dans cette même année, prépara et mit en circulation la quantité de 92,148 *yin* de sel (22,115,520 kil.) ; chaque *yin* de 400 *kin* (ou 240 kilogrammes) était divisé en deux sacs, et chaque sac équivalait (pour son prix) à 18 « *hoëi-tseu* limité » des Soung (papier-monnaie de la valeur de 3 fr. 50 c. environ), et en *tcháo* (ou papier-monnaie de création mongole, des années *tchoung-toung*, c'est-à-dire 1260-1264) de la valeur de neuf onces d'argent, ou 63 fr. (en ne portant l'once d'argent qu'à 7 fr., ce qui équivalait aux 18 *hoëi-tseu*, papier-monnaie des Soung). En 1281, l'augmentation porta le produit des salines à 218,562 *yin* (52,444,880 kil.). En 1282, chaque *yin*, relativement à son

ancien prix, eut sa valeur augmentée de 4 enfilades de *tcháo* ou papier-monnaie (28 à 30 fr.). En 1284, on établit un prix invariable et uniforme, en le diminuant pour calmer la population (*t'ping min*). En 1286, la fabrication annuelle fut portée à 450,000 *yin* (ou 108,000,000 kilogrammes). En 1289, il y eut une diminution de 100,000 *yin* (24,000 kilog.), etc. »

On voit, par l'extrait qui précède, comprenant le règne de Khoubilai, quel énorme produit devaient donner en effet l'exploitation des salines, et la vente du sel par l'État, du gouvernement de *Kiang-tche*, dont *Háng-tcheou-fou*, c'est-à-dire « Quinsay » était le chef-lieu. Car, en évaluant la vente annuelle de sel, dans ce gouvernement, à une moyenne de 400,000 *yin* (de 240 kilogrammes chacun), et au prix de 63 fr. le demi *yin* ou sac, on obtient un produit annuel de 50,400,000 fr. ; ce qui dépassait d'environ deux millions de francs le produit des salines marines du gouvernement des deux *Hoai*, dont il a été question précédemment (p. 463, note 4).

Voici maintenant le produit de ces mêmes salines, tel que nous le donne Marc Pol.

Ce produit, selon lui, s'élevait, chaque année, à quatre-vingts tommans d'or. Le *tommen* est un mot turc-mongol, ainsi que nous l'avons fait remarquer (p. 193, n. 104), passé dans les langues arabe et persane, sous cette forme *تومان* *tómân*, et signifiant, dans cette langue, la somme

Et puis que je vous ay dit du sel, si vous diray des autres choses et des marchandises; du droit qu'elles paient au grant Kaan. Sachiez que ont fait moult grant planté de sucre en ceste cité, et es appartenances. Et aussi fait on es autres .viij. (huit) parties de ceste contrée; si que, je croy^s, qu'en tout l'autre monde, n'en fait on autant comme on fait en ceste contrée; non la moitié, se dient pluseurs gens en verité. Si paient au grant seigneur (pour) cent pesant, trois pois; et de toutes marchandises aussi; et de tous mestiers; et du charbon, dont il y a grant quantité; et de la soie dont il y a si grant habondance que c'est merveilles: de chascun cent on paie dix pois au grant seigneur^h. Si que ces choses montent

¶ Ms. B. — ^h Le ms. C. est plus explicite. Il ajoute: « Et toutez espiceries si paient .III. (trois) et tiers par sentenars (*pour cent*); et toutes marchandises aussi; et du vin qu'il font du ris et d'espices; et du charbon se paie aussi moult grant droit; et de tous mestiers aussi, dont il en y a si grant quantité que ce est merveilleuse chose; et se paie .X. (dix) par sentenars. » Il en est ainsi du texte de la Société de Géographie, que le ms. C. paraît avoir suivi.

ou quantité de *dix mille*. Or, selon Marc Pol lui-même, un *tommau* d'or valait *soixante et dix mille* « *saics d'or* », lesquels, multipliés par *quatre-vingts tommans*, donnent un produit de 5,600,000 *saics* ou poids d'or; ces *saics* ou poids d'or valant *plus d'un florin d'or*, il s'agit de déterminer cette dernière valeur.

« Il fiorino, dit le comte Baldelli Boni (*Il Milione di Marco Polo*, t. 1, p. 144), era la « moneta d'oro che battevano i Fiorentini, e che « avea corso in tutta Europa e Levante, com- « minciò il comune a battere detta moneta « nel 1252. La bontà dell' oro era a ventiquat- « tro carati ed il peso d'ogni fiorino era di un' « ottavo d'oncia ». Et ailleurs (t. II, p. 342, n. 636) : « Il fiorino è lo *zecchino veneto*, ed « anche per ducato dee intendersi lo stesso *zec- « chino*. »

Le sequin vénitien actuel vaut 11 fr. 70 c. Le *saic*, dans l'italien *saggio*, est nommé *saiga* dans la loi salique. En comptant le *saic* ou *saggio* à 11 fr. 70 c. de notre monnaie, chaque *toman* de *saics d'or* équivaldrait à 819,000 fr.; et les 80 *tomans*, à 65,520,000 fr.; ce qui ne différe- rait pas beaucoup du chiffre donné par les An-

nales officielles de la dynastie mongole, tradui- tes ci-dessus; chiffre qui est de 50,400,000 francs. Il est plus que probable que cette diffé- rence de 15,120,000 fr., trouvée en plus dans l'énumération de Marc Pol, provient uniquement de l'évaluation du *saic d'or*, que nous aurons portée trop haut; il ne faudrait l'évaluer qu'à 8 fr. 92 c. 85 m. pour obtenir, des 5,600,000 *saics d'or*, la même somme de 50,000,000 fr., produit annuel de la vente du *sel* dans le gou- vernement de *Hâng-tcheou*, du temps de Marc Pol. Dans tous les cas, la concordance des faits rapportés par notre voyageur, avec les Annales officielles des Mongols de Chine, est on ne peut plus remarquable; et elle prouve que Marc Pol n'en a pas imposé à ses lecteurs en disant « qu'il « fut plusieurs fois envoyé par le grant Kaan « pour voir (ou vérifier) le compte des recettes « (en impôts de diverses natures) que cette pro- « vince de *Hâng-tcheou* rendait annuellement « au trésor. » Le fait ne peut pas être mainte- nant douteux. Aucune preuve plus frappante de la véracité scrupuleuse de Marc Pol ne pouvait être fournie, et nous sommes heureux d'avoir pu la produire d'une manière aussi authentique.

en si desmesuré nombre de monnoie, que c'est impossible chose à croire, combien ceste .ix^e. (neuvième) partie de laditte contrée du Mangy vault chascun an (2).

(2) Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (k. 74, fol. 5-7), les droits sur les produits provenant « des montagnes, des « forêts, des rivières, des étangs; sur l'or, l'ar-
« gent, les pierres précieuses, le cuivre, le fer,
« le vil-argent, le cinabre, certaines pierres
« précieuses, le plomb (*yuén*), l'étain (*sï*), l'a-
« lun (*fán*), le nitre (*siáo*), le salpêtre (*kán*), le
« bambou et le bois, ainsi que d'autres matiè-
« res analogues que le ciel et la terre produi-
« sent naturellement, doivent rapporter un
« certain profit à l'État; mais toutefois il en
« est parmi eux qui doivent être abandonnés
« en propre à la population souffrante. »

Les historiens officiels entrent ensuite dans les détails des différents droits imposés sur ces matières, avec indication des localités qui les produisent; nous ne pouvons les traduire ici intégralement. Nous dirons seulement que ces droits variaient très-souvent, selon les ministres des finances en fonctions, lesquels cherchaient ordinairement à faire produire à l'impôt le plus qu'il pouvait produire, sinon au delà. Aussi ces historiens officiels, moins favorisés que Marc Pol, disent-ils qu'ils ne peuvent donner le montant du produit annuel de ces impôts, les Pièces et Registres leur faisant défaut (*ib.*, fol. 6, v^o), que pour la 1^{re} année *thien-li* (1328 de notre ère) seulement, lorsque Marc Pol avait quitté la Chine depuis trente-sept ans.

Ces droits n'étaient pas considérables, mais il y avait beaucoup d'autres branches de revenus pour le trésor. On a vu ci-dessus le montant annuel de l'impôt en nature prélevé dans les divers gouvernements de l'Empire; le produit en argent du sel, pour le seul « Gouvernement de *Kiang-tché* », porté à plus de 50 millions de francs; et (page 464) celui du « Gouvernement des deux *Hoai* », porté à 48 millions. Nous avons fait connaître aussi (p. 343) le produit annuel de l'impôt sur les boissons, qui était de plus de 35 millions de francs; et celui sur le thé (p. 344) qui s'éleva successivement jusqu'à plus de 21 millions de francs. Voici l'énumération des autres impôts.]

Selon l'histoire officielle des Mongols de Chine (*Yuen-sse*, k. 93, fol. 2), les branches d'impôts et objets divers, produisant un revenu pour le Trésor, étaient au nombre de dix-neuf, classées ainsi :

- 1° Cote foncière (*kíng-lí*);
- 2° Culture des terres et des mûriers (*noúng-séng*);
- 3° L'impôt en nature et en argent (*chóu-liáng*);
- 4° L'impôt pour les examinateurs publics (*k'ó-tchái*) (voir page 513);
- 5° Transports par eaux (*hài-yún*);
- 6° Papier-monnaie (*tcháo-fǎ*);
- 7° Produits divers annuels (*sóu-k'ó*);
- 8° L'impôt sur le sel (*ýn-fǎ*);
- 9° L'impôt sur le thé (*tchǎ-fǎ*);
- 10° L'impôt sur les boissons (*tsiêu-tsó-k'ó*);
- 11° L'impôt sur les marchandises (*cháng-chouï*);
- 12° L'impôt sur les marchés et les navires qui abordent aux ports maritimes ou qui en sortent (douanes) (*chi-pě*);
- 13° L'impôt prélevé en dehors des taxes fixes (*ghě 'ái k'ó*);
- 14° Les dons annuels (*sóu-tsé*);
- 15° L'impôt en nature pour les émoluments des fonctionnaires (*foúng-tchě*);
- 16° L'impôt pour l'entretien des greniers publics destinés à maintenir l'égalité des prix (*tcháng p'ing i thsang*) (voir p. 345, note 1);
- 17° L'impôt pour l'entretien des pharmacies à l'usage du peuple (voir p. 346, note 1);
- 18° L'impôt sur les marchés et magasins (*chi-thiě*);
- 19° L'impôt pour les secours à donner aux malheureux (*tchiu-siüé*).

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de l'organisation de ces impôts qui comprennent les livres 93-97 de l'histoire officielle citée; il faudrait plus d'un volume pour en donner une traduction complète, laquelle toutefois ne serait pas la partie la moins curieuse de l'histoire de la dynastie mongole.

Dans le chapitre consacré à la culture des

Et sachiez en verité que ledit Messire Marc Pol, qui tout ce raconte, fu plusieurs fois envoies par le grant Kaau pour veoir le compte de

müriers « on y voit que l'impôt qui les frappait était de trois espèces, selon l'importance des familles qui les cultivaient : celle du premier ordre, pour ceux qui cultivaient dix *méou* de terre (= 6 ares 65 cent. chacun); celle du second, pour ceux qui en cultivaient 5; et celle du troisième, pour ceux qui en cultivaient 3. Un recensement de la population agricole dans tout l'Empire, fait sous le règne de *Chi-tsou* (*Khoubilai*), donne les nombres suivans (*Yuen-sse*, k. 93, fol. 6) :

- 1° Chefs de familles. 11,603,281
- 2° Femmes, enfans n'ayant pas encore atteint l'âge viril, et vieillards, composant les *bouches* (*khéou*) 63,654,337

Le montant de l'impôt annuel, qui était très-varié, n'est pas donné.

La base de l'impôt territorial varia beaucoup. Les historiens officiels nous disent (*Yuen-sse*, k. 93, fol. 7-8) que, dans le principe, la dynastie mongole suivit les réglemens des *Thang*, concernant cette matière. Dans l'intérieur de l'Empire, il y eut deux sortes d'impôts ou de taxes : l'un était la taxe personnelle de tous les hommes valides (*ting-chouï*), l'autre l'impôt de la terre (*ti-chouï*). Dans la province du *Kiang-nân* on établit un double impôt : celui d'été et celui d'automne. Sous *Tai-tsoung* (Ogodaï), chaque famille payait 2 *chï* ou hectolitres de grain mondé

(millet et autres). Cela n'ayant pas suffi pour nourrir les troupes, on porta l'impôt à 4 *chï* ou hectolitres. On décréta ensuite que tous les membres valides d'une même famille payeraient chacun un impôt annuel de 1 hectolitre; les colons (*khiü-ting*) : 5 *ching* ou litres; chaque homme valide des familles nouvellement établies : 1/2 litre; les enfans n'étaient pas compris dans cette taxe.

Le sol cultivé fut divisé en plusieurs espèces, qui payèrent un impôt différent. Chaque pièce ensemencée, de terre sèche, fut soumise à un impôt de 3 *ching* ou litres par *méou* (6 ares 65 cent.); les terres irriguées payèrent 5 litres pour la même étendue (cela équivaut à 45 et 75 litres par hectare).

En 1280, il fut ordonné que tous les hommes valides d'une famille payeraient chacun un impôt annuel de 3 *chï* ou hectolitres de grains; les colons valides : 1 hectolitre. L'impôt de la terre resta à 3 *ching* ou litres par *méou* (6 ares 65 cent.). Le premier de ces impôts, qui était exorbitant, fut ensuite diminué de moitié. Les variations qu'il subit successivement sont rapportées par les historiens chinois. Nous ne pouvons les exposer ici. Ce qui vient d'être dit suffit pour s'en faire une idée.

Le montant total de l'impôt pour subvenir aux frais des examens est donné pour les années suivantes : 1263-1265. Le voici :

Années correspond.

1263	En soie (<i>ssé</i>)	712,171 <i>kin</i> .	=	427,302 kilogr.
»	En papier-monnaie (<i>tcháo</i>)	56,158 <i>ting</i> .	=	4,211,850 fr.
1265	En soie (<i>ssé</i>)	1,053,226 <i>kin</i> .	=	631,935 kilogr.
»	En argent et papier-monnaie	59,685 <i>ting</i> .	=	4,431,375 fr.
»	En soie (<i>ssé</i>)	1,096,489 <i>kin</i> .	=	654,293 kilogr.
»	En papier-monnaie (<i>tcháo</i>)	78,126 <i>ting</i> .	=	5,859,450 fr.

Les droits sur les *marchandises* de diverses natures furent aussi très-variables et assez compliqués; ils variaient aussi selon les localités. On voit, dans les Annales (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 21), qu'à *Chang-tou*, la résidence impériale d'été, le droit sur certaines marchandises était de 1 pour 60, et sur les marchés de l'ancienne ville (de Péking), de 1 sur 40. Ces droits furent di-

minués dans les années *tchoung-toung* (1260-1263). A *Chang-tou*, le droit fut réduit, pendant ces années, à ne percevoir que 7 *tsieu* et 1/2 (5 fr. 62 c.) sur une valeur de 100 *liang* (750 francs). La 26^e année *tchi-youan* (1289), à la demande du ministre *Sang-ko Lin-tsin*, les impôts sur les marchandises furent augmentés. L'excédant fut, pour la province tartare, de

ce que montent les drois et les rentes du Seigneur, de ceste .ix^e. (neuvième) partie qui montent, sans la somme du sel que nous vous avons

200,000 *ting* (15,000,000 fr.); pour le gouvernement du *Kiang-nán*, de 250,000 (18,750,000 francs). Ils furent encore augmentés les années suivantes. Les historiens chinois renoncent à donner les chiffres de toutes ces augmentations

de produits. Ils se bornent à reproduire ceux de la 7^e année *tchi-youan* (1270), d'après les bordereaux arrêtés de cette même année. En voici le tableau (*Yuen-ssé*, k. 94 fol. 21-23) :

	<i>ting.</i>	<i>tiáng.</i>	<i>tsien.</i>
<i>Ta-tou</i> (Pe-king) drois perçus par la direction douanière	103,006	11	4
<i>Ta-tou-loú</i> (circuit de)	8,242	9	7
<i>Chang-tou</i> (résid. d'été), objets détenus	1,934	5	»
<i>lb.</i> direction douanière	10,525	5	»
<i>Hing-ho-loú</i> (circuit de <i>Hing-ho</i>)	770	17	1
<i>Young-ping-loú</i>	2,272	4	5
<i>Pao-ting-loú</i>	6,507	23	5
<i>Kia-ting-loú</i>	17,408	3	9
<i>Chun-te-loú</i>	2,507	9	9
<i>Kouang-ping-loú</i>	5,307	20	2
<i>Tchang-te-loú</i>	4,805	42	8
<i>Ta-ming-loú</i>	10,795	8	5
<i>Siang-kling-loú</i>	4,949	2	»
<i>Wei-hoci-loú</i>	3,663	7	»
<i>Ho-kien-loú</i>	10,466	47	2
<i>T'oung-ping-loú</i>	7,141	48	4
<i>T'oung-tchang-loú</i>	4,879	32	»
<i>Tsi-ning-loú</i>	12,403	4	1
<i>Tsao-tcheou</i>	6,017	46	3
<i>Pö-tcheou</i>	2,671	»	7
<i>Kao-thang-tcheou</i>	4,259	6	»
<i>T'ai-ngan-tcheou</i>	2,013	25	4
<i>Kouan-tcheou</i>	738	19	7
<i>Ning-hai-tcheou</i>	944	»	3
<i>Te-tcheou</i>	2,919	42	8
<i>I-tou-loú</i>	9,477	15	»
<i>Tsi-nán-loú</i>	12,752	36	6
<i>Tchouen-yang-loú</i>	3,486	9	»
<i>Ta-thoung-loú</i>	8,438	19	1
<i>Ki-ning-loú</i>	10,714	34	6
<i>Tçin-ning-loú</i>	21,359	40	2
Gouvernement de <i>Liug-pc</i> (Caracorum)	448	45	6
» de <i>Liao-yang</i>	8,273	41	4
» du <i>Hó-náu</i>	147,428	32	3
» du <i>Chen-si</i>	45,579	39	2
» du <i>Sse-tchouan</i>	16,676	4	8
» de <i>Kan-sou</i>	17,361	36	1
» de <i>Kiang-tché</i>	269,027	30	3
A reporter	808,158	814	136

devant dit, .ij.c. et .x. (deux cens et dix) tommans¹ d'or qui valent .xv. mille et .vij. cens mille et .vij. pois d'or¹, un des plus des-

¹ Ms. C. Les mss. A. B. *deux cens toumaux d'or.*—j C.-à-d. 15,700,008. Le ms. C. porte aussi : « quinze mil et .vij.c. (sept cents) milliers. » Le texte français de la S. G. porte : « deus cens dix tomain d'or que vailent quinze millemiaia (millions) et sept cens mille. »

	<i>ting.</i>	<i>liáng.</i>	<i>tsien.</i>
Report.	808,158	814	136
Gouvernement de <i>Kiáng-si</i>	62,512	7	3
» de <i>Hou-kouáng</i>	68,844	9	9
Total général.	939,514	830	148

Ce total général, réduit en francs (le *ting* = 75 fr. ; le *liáng* = 7 fr. 50 c. , et le *tsien* = 0,75 c.), donne 70,469,816 francs.

Sur ce chiffre, le gouvernement de *Kiáng-tché*, dont *Háng-tcheou* (Quinsai) faisait partie, est celui de tous qui, indépendamment de ses « Circuits » (*lou*) énumérés à part (comme *Kiating-loü*), représente la plus forte somme d'impôts de la classe énumérée; ils s'élèvent à 20,177,025 fr., presque le tiers du produit de ce genre de tout l'empire! Ce fait vient encore admirablement confirmer le dire de Marc Pol.

Une autre branche, également importante, de revenus pour le trésor, était celle des « Droits imposés en dehors des taxes régulières » (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 26-29). « Les *Yuen* (ou Mongols),

disent les rédacteurs de l'histoire officielle, prélevaient des droits en dehors des impôts réguliers, ou ordinaires (directs); c'est ce qui les faisait appeler « droits extraordinaires » (*ghè'ai k'ó*). Les droits ou impôts annuels sont fixés d'avance et inscrits sur des cédules (*ghè*); mais les droits en question n'y sont pas compris; et quand on les applique dans un État, cet État en tire un grand profit. »

Ces impôts indirects étaient de trente-deux espèces différentes, et portaient sur les objets dont voici l'énumération, avec le produit de chacun pour la première année *thien-li* (1328), la seule qui ait pu être vérifiée par les historiens chinois (*):

		francs.
1. Le « Calendrier » (<i>li-jé</i>).	3,123,185 exemplaires, prod.	3,448,743
2. Papier à contrats et obligations (<i>khi-pèn</i>).	303,800 rouleaux, à 11 fr. =	3,417,750
	<i>ting.</i> <i>liáng.</i> <i>tsien.</i>	
3. Ancrage dans les fleuves et rivières (<i>hó-p'ò</i>).	57,643 23 4 =	4,323,400
4. Plateaux des montagnes (<i>chán-tcháng</i>).	719 49 1 =	54,292
5. Fours à briques (<i>yáo-tchi</i>).	956 45 9 =	72,044
6. Propriétés nouvellement bâties (<i>jáng-tl</i>).	12,053 48 4 =	904,138
7. Portes et ouvertures (<i>mén-thán</i>).	26,899 19 1 =	2,017,569
8. Étangs (<i>chi-tháng</i>).	1,009 26 5 =	75,866
9. Roseaux et lianes des marais (<i>phou-wéi</i>).	686 33 4 =	51,800
10. Moutons de boucherie (<i>chü-yáng</i>).	1,760 29 7 =	132,222
11. Plantes aquatiques (<i>tí-wéi</i>).	724 6 9 =	54,452
12. Charbons de terre (<i>méi-thán</i>).	2,615 26 4 =	196,323
» de bois (<i>méi-moü</i>).	2,496 24 5 =	187,384
13. Bords assujettis des rivières (<i>tchouáng-ngán</i>).	186 37 5 =	14,231
14. Radeaux des pays montagneux (<i>chán-tch'á</i>).	75 26 4 =	5,823
15. Ferments secs (<i>khiü</i>).	55 37 4 =	4,405

A reporter. 14,960,442

(*) Le *ting*, en *tchao*, ou papier-monnaie, est estimé à 75 fr.; le *liáng*, à 7 fr. 50 c.; le *tsien*, à 0,75 c.

mesurez^k nombre de monnoie de rente qui oncques feust oïs.
Si povez bien veoir que quant li Sires a si grant rente de la .ix^e.

^k Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *des plus mesurez nombre.*

	Report.	ting. liàng. tsien.	francs.
16. Poissons (<i>yü</i>), dans le <i>Kiang-tché.</i>		143 40 4 =	14,960,442
17. Vernis laque (<i>tsi</i>)		112 26 » =	11,025
» (province de <i>Sse-tchonan</i>)		111 25 8 =	8,523
18. Résidus des distillations vineuses (<i>kiáo</i>)		29 37 8 =	2,448
19. Lacs des montagnes (<i>tsi</i>)		24 21 1 =	1,958
20. Grandes plages désertes (<i>tháng</i>). (Circuit de <i>P'ing-liang</i>)		886 » 7 =	66,455
21. Saules rampants (<i>lièou</i>). (Circuit de <i>Ho-kien</i>)		402 14 8 =	30,261
22. Os pour l'industrie (<i>ýá-í</i>). (Circuit de <i>Ho-kien</i>)		208 33 7 =	15,853
23. Vaches à lait (<i>jou-niéou</i>). (Circuit de <i>Tchin-ting</i>)		208 30 » =	15,825
24. Pompes à eau (<i>tch'éou</i>). (Circuit de <i>Hoang-tcheou</i>)		144 44 5 =	11,133
25. Nattes de roseaux (<i>pou</i>). (Circuit de <i>Tçin-ning</i>)		72 » » =	5,400
26. Pêches du poisson (<i>yü-miáo</i>). (Circuit de <i>Loung-ling</i>)		65 8 5 =	4,938
27. Menu bois (<i>tch'ai</i>). (Circuit de <i>Ngan-foung</i>)		35 11 7 =	2,713
28. Peaux de moutons (<i>ýáng-p'í</i>). (Circuit de <i>Siang-ýang</i>)		10 48 8 =	1,116
29. Pierres d'aimant (<i>tsé</i>). (Circuit de <i>Ki-ning</i>)		58 » » =	4,350
30. Roseaux de bambous (<i>tchoü-wèi</i>). (Circuit de <i>Foung-yuen</i>)	3,746	3 » =	280,972
31. Gingembre (<i>kiáng</i>). (Circuit de <i>Hing-yuen</i>)		162 27 9 =	12,659
32. Poudre blanche médicinale (<i>pè ýó</i>). (Circuit de <i>Tchang-te</i>)		14 25 » =	1,237
Total en francs.			15,447,153

Celui de ces trente-deux articles qui fut le plus productif pour le trésor mongol, c'est le « Calendrier » (*lǐ-jǐ*), qui donnait sans doute les jours *heureux* et *malheureux*, et une foule d'autres indications astrologiques pour tous les jours de l'année, comme celui que le gouvernement chinois publie encore annuellement. Le calendrier dont il est question avait été réformé par plusieurs astronomes, entre autres par le célèbre *Hin-heng*, et *Ko Chéou-king* qui avait étudié les méthodes des astronomes mahométans; ce fut sans doute une des causes du succès extraordinaire de ce calendrier. *Hin-heng*, qui avait été ministre de *Khoubilá-Khaân*, mourut en 1281 (voir notre *Description de la Chine*, t. I, p. 355, et son portrait, pl. 66).

On a vu, dans le tableau ci-dessus (n° 1), que le « Calendrier » chinois pour l'année 1328 avait été tiré au chiffre énorme de *trois millions cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-cinq exemplaires* (*pên*), lesquels produisirent, en papier-monnaie des années *tchoung-tonng* (1260-1263), la somme énorme de 45,981 *ting* 32 *liàng* 5 *tsien*,

ou celle de 3,448,743 francs de notre monnaie (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 26). Il est vrai que la dépréciation considérable qu'avait subie ce papier-monnaie doit diminuer beaucoup ce produit. En portant cette dépréciation à la moitié de la valeur nominale, le produit de la vente de ce calendrier serait encore de 1,724,371 francs.

Voici comment se répartissaient les exemplaires de ce Calendrier et le nombre de ses divers formats. Le nombre d'exemplaires écoulés dans l'intérieur de la province mère (*fou-li*, la Mongolie), fut de 72,010, lesquels produisirent en papier-monnaie : 8,570 *ting* 31 *liàng* 1 *tsien* (642,986 francs); et le nombre de ceux qui s'écoulèrent dans les « Gouvernements » des provinces fut de 2,550,175 exemplaires (*pên*) de ce même calendrier, qui produisirent au trésor, en papier-monnaie : 37,410 *ting* 2 *liàng* 4 *tsien* (ou 2,805,768 francs). Un autre « Calendrier », de grand format (*tá-lǐ*), fut tiré aussi, cette même année 1328, au nombre de 2,202,203 exemplaires (*pên*); et chaque exemplaire était de la valeur de 1 *liàng* (7 fr. 50 c.) en papier-

(neuvième) partie de la contrée, que moult puet valoir la rente des autres .viij. (huit) parties (3). Mais vraiment, ceste est la plus grant et la plus profitable partie; et, pour le grant prouffit¹ que li grans Sires a de ceste contrée, l'aime il moult; et moult

¹ Ms. A. *pourfit*.

monnaie; le total du produit fut de 44,044 *t'ing* 3 *liang* (3,303,300 francs seulement; ce qui ferait croire : ou que le nombre total des exemplaires tirés ne trouva pas d'acheteurs, ce qui est fort probable, ou qu'un très-grand nombre furent donnés, et ne rapportèrent rien au trésor). Enfin, un « petit Calendrier » (*siào-l'ï*) fut aussi imprimé et tiré à 915,725 exemplaires (*pèn*); chaque exemplaire au prix de 1 *tsien* (0,75 c.) en papier-monnaie; ce qui produisit 1,831 *t'ing* 32 *liang* 5 *tsien* (137,568 fr.). Un autre « Calendrier fait pour les Musulmans » (*hoëi-hoëi li*), tiré à 5,267 exemplaires, chaque exemplaire au prix de 1 *liang* (7 fr. 50 c.) en papier-monnaie, produisit 105 *t'ing* 7 *liang* (7,880 francs). » (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 26.)

Celui qui écrit ces lignes possède plusieurs calendriers semblables de différentes époques de la dynastie régnante; et il tient de personnes dignes de foi, qui ont résidé en Chine, qu'on les rencontre dans toutes les familles. On peut se figurer à quel nombre prodigieux ils doivent être tirés, et quel profit annuel ils doivent rapporter au gouvernement qui en a le monopole, ces « Calendriers » étant rédigés par les astronomes officiels de l'Observatoire impérial de Pé-king.

Une autre branche de revenus *indirects* importante, comme on l'a vu au tableau ci-dessus, était la vente du papier pour les contrats et obligations (*khi-pèn*), dont le produit fut, en 1328, de plus de quatre millions de francs. Les autres produits indirects sont loin de les égaler. Toutefois ces documents officiels confirment de la manière la plus incontestable tous les dires de Marc Pol.

Nous n'ajouterons plus qu'une seule réflexion : c'est que nous avons, dans le dernier document chinois traduit par nous, la preuve la plus palpable de l'usage très-étendu que l'on faisait de l'imprimerie en Chine, au treizième

siècle de notre ère; et que l'on peut s'étonner, à bon droit, que Marc Pol n'en ait pas fait mention dans son Livre, et n'en ait pas enseigné l'usage, à son retour dans sa patrie. S'il l'avait fait, on l'eût peut-être employée en Europe un siècle et demi plus tôt.

Nous parlerons des « Douanes maritimes » (*chi-p'ë*, 12^e branche des revenus de l'État) ci-après, au chapitre CLVI.

(3) Marc Pol a dit ci-dessus que chaque *toumeau* ou *toman* valait 70,000 *saics d'or*; et le *saic d'or* ayant la valeur d'un *sequin d'or* de Venise, c'est-à-dire 11 fr. 70 c., chaque *toman d'or* valait donc 819,000 francs de notre monnaie. Il nous a dit aussi que, sans compter ceux du *sel*, les revenus (à titre d'impôts directs ou indirects) que Khoubilaï Khaân recevait chaque année de la province ou gouvernement de *Kiang-tché*, étaient de 210 *tomans d'or*, c'est-à-dire, de 14,700,000 *saics* ou *poids d'or* (et non 15,700,008, comme il est dit dans les textes), ce qui donne (le *saic* ou poids d'or, estimé égal en valeur au sequin d'or de Venise, à 11 fr. 70 c.) la somme énorme, *démesurée* pour une seule province, comme dit Marc Pol, de 171,990,000 francs, et encore sans le produit du *sel*!

Marc Pol, pour combattre l'incrédulité de ses lecteurs à cet endroit, leur dit que lui-même, ayant été chargé plusieurs fois par le grand Khaân de se rendre sur les lieux pour vérifier les comptes des recettes de cette province, il acquit la certitude que ces comptes se montaient bien à la somme énorme citée par lui. Son témoignage peut d'autant moins être mis en doute que les documents officiels, publiés par les historiens de la dynastie mongole de Chine, et que nous avons fait connaître en partie précédemment, le confirment d'une manière surprenante.

Nous allons résumer ici, d'après la « Section économique » (*chi-hó-tchi*) de l'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (*Yuen-sse*,

le ^m fait soigneusement garder, et tenir ceulx qui y habitent en grant paix.

Or nous partirons de cy et dirons des autres,

^m **Forme picarde pour *la*.**

k. 93-97), les produits divers à titre d'impôts, *tché*, dont *Háng-tchéou* (Quinsai) était la capitale de la province ou « gouvernement » de *Kiang-* sous les Mongols.

1. Cote foncière.	990,081 <i>king</i> (a)	=	6,584,248 hect.
2. Culture des terres et des mûriers (b)	»	=	»
3. Impôt en nature et en argent	{ 4,490,783 <i>chǐ</i> . 57,803 <i>tíng</i> .	=	4,490,783 hect.
			=
4. » pour les examinateurs (c)	»	=	»
5. Transports par eau (d)	»	=	»
6. Papier monnaie (e)	»	=	»
7. Produits divers annuels (f)	12,250 <i>l.</i> 144 <i>l.</i> 16 <i>ts.</i>	=	919,842 fr.
8. Produit du sel	400,000 <i>yn.</i>	=	50,400,000 fr.
9. » du thé (g)	»	=	»
10. Impôt sur les boissons (h)	196,654 <i>tíng.</i> 21 <i>l.</i> 3 <i>ts.</i>	=	14,749,210 fr.
11. » sur les marchandises	269,027 <i>t.</i> 30 <i>l.</i> 3 <i>ts.</i>	=	20,177,025 fr.
12. Douanes maritimes (i)	»	=	»
13. Impôts indirects (poisson seulement) (j)	143 <i>t.</i> 40 <i>l.</i> 4 <i>ts.</i>	=	11,025 fr.
14. Dons annuels (k)	»	=	»
15. Impôts en nature pour les émoluments des fonctionnaires (l)	»	=	»
16. Entretien des greniers publics (m)	»	=	»
17. » des pharmacies publiques pour le peuple. (Voir p. 346.)	2,615 <i>tíng.</i>	=	196,125 fr.
18. Impôt sur les marchés (n)	»	=	»
19. » de secours (o)	»	=	»
Total en francs.			90,690,467 fr.

Ainsi, d'après ce résumé, dans lequel nous avons dû laisser en *blanc* plus de la moitié des articles dont les chiffres ne sont pas donnés, le montant des impôts connus, pour la province de *Kiang-tché*, s'élève à la somme de plus de 90,000,000 francs, dont le *sel*, il est vrai, forme

à lui seul 50,400,000 francs. Il est très-probable que, si toutes les diverses branches d'impôts étaient données par les historiens officiels chinois, le chiffre, si élevé qu'il soit, donné par Marc Pol, serait atteint, sinon dépassé.

(a) Quantité de terre imposée.

(b) Population agricole donnée : 11,603,281 familles.

(c) Non détaillé par province. (Voir ci-devant p. 512).

(d) Les quantités générales données précédemment, p. 482.

(e) Voir cet article, page 321.

(f) Droits sur l'or, l'argent, le fer, le plomb, l'alun et le bois de bambou.

(g) Non détaillé. Voir p. 344, *note*.

(h) Voir p. 343.

(i) Comprenant les ports de *Hang-tchéou*, *Kan-phou*, *Thsiouan-tchéou* (Çayton), *Kouang-tchéou* (Canton), etc. Voir le chap. CLVI. Le montant de ce produit n'est pas donné.

(j) Non donné partiellement. Voir ci-devant, le *Tableau*.

(k) Non énumérés pour le *Kiang-tché*.

(l) L'énumération est faite par ordre des fonctionnaires.

(m) Fut très-variable. Le chiffre n'est pas donné.

(n) Non donné spécialement.

(o) Non énuméré spécialement. (Voir p. 341.)

CHAPITRE CLIII.

Cy dit de la cité de Tacpiguy.

Quant l'en se part de Quinsay et on chevauche une journée ^a, si treuve l'en la cité de Tacpiguy (1) qui est moult grant et belle et riche. Et est sougite à Quinsay. Ilz sont au grant Kaan, et ont monnoie de chartretes. Ilz sont ydolatres ^b, et font ardoir les corps mors, en la maniere que j'ay ditte dessus. Et vivent de marchandises et d'ars, et de mestiers. Et ont de toutes choses pour vivre à grant planté et à grant marchie.

Autre chose n'y a qui à conter face. Et pour ce irons nous avant, et vous compterons d'une autre cité qui a nom Viguy ^c (2), qui est

CLIII. — ^a Le ms. C. ajoute ici : *par Seloc* (c'est-à-dire par le sud-est) *trouvant villes et chasteaulx, et beaulx jardins et delitables.* — ^b Ms. A. *idles* ; ms. C. *ydras.* — ^c Ms. C. *Vuyguy.*

CLIII. — (1) 紹興府 *Chao-hing-fou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Tché-kiang* (lat. 30° 06' ; long. 118° 12' 41"). Sous les Mongols, c'était un « Circuit » (*lou*) du même nom, dépendant du gouvernement de *Kiang-tché*, faisant partie du « cercle de droite de la mer Orientale ». Cette ville est éloignée de 130 *li* (13 lieues) au sud-est de *Hâng-tchéou* (*Yuen-sse*, k. 182, fol. 1). Il y a donc une forte journée de marche de *Hâng-tchéou* ; mais aucune autre ville de quelque importance n'en est plus rapprochée. C'est une grande ville ; la Géographie impériale (k. 179, fol. 4 v°) lui donne 20 *li* (deux lieues) et plus de circonférence. Elle a cinq portes, dont quatre par eaux. Sous les Mongols, en 1341, on augmenta ses fortifications. A la même époque, son « Circuit » avait une population de 151,234 portes ou feux, et 521,588 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 7).

Chao-hing faisait partie de la contrée de *Yang-tchéou* à l'époque de l'empereur Yu. Du temps de Confucius, son territoire formait le royaume de *Youë* ; ensuite il fut réuni à celui de Tsou. Sous les Tshin, il forma le domaine de la « principauté de *Hoei-ki* ». Cette dénomi-

nation lui fut ensuite donnée et reprise plusieurs fois. Sous les Thang, on le nomma *Youë-tchéou*, et on y établit une administration générale. Plus tard, on lui rendit son nom de *Hoei-ki-kiün*, « principauté de *Hoei-ki* ». Les Song lui conservèrent ce nom, jusqu'à l'époque où, l'empereur *Kao-tsong* ayant pris pour nom de ses années de règne *Chao-hing*, « prospérité consolidée » (en 1131), on donna à cette ville ce même nom de période d'années, en l'élevant au rang de *Fou*, chef-lieu de département. Les Mongols lui conservèrent ce dernier nom de *Chao-hing* en le faisant chef-lieu de « Circuit ». Mais un de ses faubourgs, où siégeait l'autorité administrative, conserva le nom de *Hoei-ki*. Cette multitude successive de noms donnés à *Chao-hing*, à des époques même rapprochées, dut apporter quelque confusion dans la manière de désigner cette ville.

(2) 金華府 *Kün-hoa-fou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Tché-kiang* (lat. 29° 10' 48" ; long. 117° 30' 57"). Sous les Mongols, cette ville se nommait : 婺州 *Wou-tchéou*, nom qu'elle avait porté sous les cinq petites dynasties (907-959) et sous

à trois journées de Taecipigy^d. Ilz sont ydolatres^e et sont au grant Kaan, et ont monnoie de charte, et sont subgiet à Quinsay. Ilz vivent de marchandises et de mestiers.

Autre chose n'y a qui à conter face, et pour ce nous irons avant.

A deux journées de cy^f treuve l'en la cité de Giuguy^g (3) qui moult est grant et belle. Et sont au grant Kaan. Ilz sont idolatres et ont monnoie de charte. Elle est subgette à Quinsay. Ilz ont soie assez et vivent de mestiers et de marchandises; et ont assez vivres. Et sachiez que en ceste cité treuve l'en les plus grosses canes et les plus longues qui soient en la contrée du Mangy; et ont bien quatre paumes de gros, et quinze piés de long. Autre chose n'y a qui à conter face; pour ce irons nous avant.

Et quant on est party de Giuguy^h, et on a chevauchie quatre journéesⁱ par moult beau païs, où il y a chasteaux et villes assez; adonc treuve l'en la cité de Ciancian (4), qui moult est grant et

^d Ms. A. *Carpiguy*; ms. C. *Capiguy*. — ^e Ms. A. *idles*; ms. C. *ydres*. — ^f Ms. C. *chevauchant par Seloc* (sud-est), *trouvant villes et chasteaulx et jardins assez*, etc. — ^g Ms. C. *Giuguy*. — ^h Mss. A. B. *Guiguy*. — ⁱ Le ms. C. ajoute : « *Par Seloc* (sud-est), toutefois trouvant villes et chasteaulx assez; et ont de toutes choses de vivre en grant habondance. Il y a lyons assez, et chaces, et venoisons assez. Et sachiez que par toute la province du Mangy, il n'ont ne moutons, ne brebiz; maiz il ont chievres et buefz et vaches a grant plante et pors aussi. » Id. texte français de la S. G.

les *Soung* (960-1259). Les Mongols le lui conservèrent en élevant cette ville, en 1276, au rang de « Circuit »; ce circuit dépendait de la province ou gouvernement de *Kiang-tché*. Sa population était de 221,118 portes ou feux, et de 1,079,540 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 6, v^o).

(3) 衢州府 *K'iu-tcheou-fou*, chef-

lieu de département de ce nom, de la province de *Tché-kiang* (lat. 29° 02' 33"; long. 116° 43' 42"). Sous les Mongols, cette ville était aussi le chef-lieu d'un « Circuit » du même nom (*K'iu-tcheou-louï*), dépendant du gouvernement de *Kiang-tché*. Elle fut élevée à ce rang en 1276, en même temps qu'on y établit une administration générale. Elle a quatre mille mètres de circonférence, et six portes. En 1341, les Mon-

gols augmentèrent ses fortifications et en firent de nouvelles. Son « Circuit » comprenait une population de 108,567 portes ou feux, et 543,660 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 6). On y fabrique différentes étoffes de soie. On y fabrique aussi des paniers et des corbeilles avec une espèce de bambou à larges feuilles, nommé *tân*, dont les nœuds sont éloignés de cinq à six pieds. L'un de l'autre (*Ta thsing i thoung tchi*, k. 183, fol. 30 v^o).

(4) 遂昌縣 *Souï-tchang-lien*, ville chef-lieu de canton du département de *Tchou-tcheou*, province de *Tché-kiang* (lat. 28° 35'; long. 116° 58'). Sous les Mongols, cette ville et son territoire appartenait au « Circuit » de *Tchou-tchéou*.

belle ; et siet ¹ sur un mont qui part ² le fleuve en deux, qui va en la mer oceanne ³. Elle est encore de la seigneurie de Quinsay. Et sachiez que en toute la contrée du Mangy, n'ont nul mouton, mais ilz ont chevres, buefs et vaches assez. Ilz sont ydolatres, et vivent de marchandises et de mestiers. Et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de charte.

Autre chose n'y a qui à conter face ; pour ce irons avant.

Sachiez que puis que on part de Ciancian, et on chevauche trois journées ^k, si treuve l'en la cité de Ciuguy ^l (5). Et sont ydolatres ; et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de charte. Ilz vivent de marchandises et de mestiers. Et est celle cité belle, noble et riche ; et est la derreniere cité de la seigneurie ³ de Quinsay, de ceste partie ⁴. Mais celluy autre royaume qui a nom Fuguy ^m, est aussi l'une des .ix. (neuf) parties du Mangy, si comme est Quinsay.

Autre chose n'y a ; si irons avant.

CHAPITRE CLIV.

Cy dist du royaume de Fuguy.

Quant l'en se part de Ciuguy qui est la derreniere cité du royaume de Quinsay, adonc entre l'en ou royaume de Fuguy (1) ; et cheveu-

^j Le ms. C. porte : « et est dessus ung mont qui part (partage) l'une moitié du flum en sus et l'autre en jus. » Le texte de la S. G. dit : « et est sus un mont que parte le flum, que le une moitié ala en sus et l'autre moitié en jus. » Ces deux rédactions sont aussi claires l'une que l'autre. — ^k Le ms. C. ajoute : « par Scloe (sud-est) toutesfois trouvant villes et chasteaulx assez. » — ^l Mss. A. B. *Ciuguy*. — ^m Ms. A. *Fuguy*.

CLIII. — ¹ Elle est située. — ² Partage. — ³ Du gouvernement. — ⁴ De ce côté.

(5) 處州, *Tch'ou-tchéou*, chef-lieu du département de ce nom de la province de *Tché-kiang* (lat. 28° 25' 36'' ; long. 117° 36' 24''). Sous les Mongols, c'était le « Circuit » de ce nom, dépendant du gouvernement de *Kiang-tché*. Il fut érigé en 1276, avec une administration générale. La ville a neuf li de circonférence (environ une lieue), et six portes. Son mur d'enceinte fut reconstruit en 1280 (*Ta thsing i*

tchoung tchi, k. 186, fol. 4 v°). Son « Cirenit » comprenait une population de 132,754 portes ou feux, et 493,692 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 8 v°).

CLIV. — (1) 福州, *Fou-tcheou*. C'est le nom du chef-lieu actuel de la province de *Fo-kien*. Cette province était très-anciennement, mille ans avant notre ère, la contrée des Sept *Mîn* (« Sept Serpents » de ce nom). Cinq

che l'en .vi. (six) journées ^a, par beaux chasteaulx et par belles villes où il a de vivres grant planté et venoissous, et chassoisons assez. Et ont moult de lions qui sont moult grans et moult fors. Et si ont gingembre et gaingal ^b, tant que c'est oultre mesure. Car, pour un gros venicien d'argent, auroit l'en bien .iiij. (quatre) livre de gingembre bon et fort. Et si ont une maniere de fruit qui samble saffran, qui bien vault autant en viandes ^c comme saffran. Et sachiez que ilz manguent de toutes chars, et char d'hommes moult volentiers, puis que il n'est mort de sa mort. Si que ilz vont querant ceulx qui sont occis, et manguent la char et la tiennent à moult bonne.

Et ont ceulx qui vont en ost une telle maniere comme je vous diray. Ilz font rere ² leurs cheveulx ³ ou front et y font poindre ⁴ d'azur aussi comme un fer de glaive. Et si sont tuit à pié, fors que le chevetaine. Ilz portent lances et sont les plus cruelz gens du monde.

CLIV. — ^a Le ms. C. ajoute : « Par Seloc (sud-est), par montaignes et par vallées, là où l'en trouve villes et chasteaulx assez. » — ^b Id. *Garingal* (le *Galanga*).

CLIV. — ¹ *Aliment*. — ² *Raser*. — ³ *Cheveux*; (les mss. portent *chevalx*). — ⁴ *Peindre*.

cents ans plus tard, elle appartenait à l'État de Youë (*Tché-kiang*). La dynastie des *Thsin* (255-203 av. J.-C.) en fit une des trente-six principautés de l'Empire. Les Han, qui lui succédèrent, en firent le royaume de *Min-youë*. Après beaucoup de vicissitudes que nous croyons inutile de rapporter ici, les Soung, en 978, en firent le « Circuit sud-ouest » des deux *Tché*; mais en 985, sept ans après, ce nom fut changé en celui de *Fou-kien-loü*, « Circuit de la prospérité établie ». Sous les Mongols, en 1278, on en fit un « gouvernement avec une administration spéciale »; mais, en 1285, ce gouvernement et son administration furent supprimés, et cette province dépendit alors du gouvernement de *Kiang-tché*.

« Le naturel de la population de cette province, disent les auteurs de la Géographie impériale (k. 261, fol. 4 v°), est nonchalant; ses habitudes

sont portées à l'économie et à la frugalité. Quand ils ont des contestations, ils se placent à les vider par des procès. Quand ils sont malades, ils aiment à consulter les devins. Les mœurs y sont très-relâchées. Le bas peuple est prudent dans ses actions; il craint la loi. » (*Ta thsing i thong tchi*, k. 261, fol. 4.) Voir aussi notre *Description de la Chine*, t. II, *Partie moderne*, p. 116 et suivantes.

Parmi les nombreuses productions de cette province montagneuse, sont l'or, l'argent, le fer, le thé (que l'on nomme en Europe *bohéa*, et qui croit sur la montagne célèbre que l'on appelle *Wou-i*, selon la prononciation du pays : *Bou-t*, dans le département de *Kien-ning*, ou *Kien-ling*, dont il va être question), etc.; la Géographie impériale (k. fol. 21 v°) cite le *gingembre* (*kiang*), dont parle Marc Pol, et beaucoup d'espèces de fruits.

Car je vous di qu'il vont tousjours occiant hommes, et boivent le sang ; et puis le menguent (2).

Or vous lairons de ce pour conter autre chose.

Sachiez que quant on (est) alé six journées, apres ces trois que je vous ay dit, on treuve la cité de Quelifu (3), qui moult est grant cité et noble. Et sont au grant Kaan. Ilz ont monnoie de charte ; et sont ydolatres. En ceste cité a .iiij. (trois) pons de pierre, les plus beaux que l'en sache ou monde. Et ont de long chascun bien une mille ; et large bien .xx. (vingt) piés. Et sont tous de marbre à coulombes belles et riches (4).

(2) Cela pouvait exister jusqu'à un certain point du temps de Marc Pol, parce que cette province venait de soutenir une longue résistance contre les armées mongoles, et que les habitants étaient encore animés de ces haines terribles que les montagnards conservent longtemps contre ceux qui veulent les opprimer. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Il est donc souverainement ridicule de voir des écrivains ignorants, et à systèmes préconçus, invoquer ces paroles de Marc Pol, pour soutenir que la Chine, au treizième siècle, était encore tellement barbare que les habitants se nourrissaient de chair humaine ! Et on ose communiquer cette grande découverte à l'Académie des sciences de Paris !

(3) 建寧府, *Kieu-ning-fou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Fo-kien* (lat. 27° 03' 36" ; long. 116° 07' 55"). Sous les Mongols, l'année 1289, cette ville fut élevée au rang de « Circuit » du même nom, dépendant alors du « Gouvernement » de *Kiaug-tché*. Sa population était de 127,254 portes ou feux, et de 506,926 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 14).

La ville actuelle de *Kieu-ning-fou* est, sans aucun doute, celle que Marc Pol nomme *Quelifu*, par une bonne raison : c'est qu'elle se trouve située précisément à l'endroit qu'il lui assigne, entre les villes de *Tchou-tchéou*, dans la province de *Tché-kiang*, et *Fou-tcheou* dans celle de *Fo-kien*. Mais, de plus, une autre raison qui doit lever tous les doutes, s'il pouvait encore en exister, c'est que le second des ca-

ractères chinois avec lesquels on a écrit le nom de cette ville : $\frac{\text{L}}{\text{N}} \frac{\text{I}}{\text{U}}$, *niug*, se prononce *ling* ou *lin* dans le dialecte de la province de *Fo-kien* (voir Medhurst : *A Dictionary of the Hok-keu dialect of the Chinese language*, Macao, China, 1832, in-4°, p. 450). Nous avons ici une nouvelle preuve de l'exactitude avec laquelle Marc Pol transcrivait les noms, comme il les entendait prononcer. C'est ce que nous ne pouvons trop souvent faire remarquer.

La ville actuelle de *Kieu-ning-fou* a 2,079 *tchéang* (7,655 mètres) de circonférence, et neuf portes. C'est une des plus grandes villes de la province. Lorsque les Tartares-Mandchoux, qui règnent aujourd'hui en Chine, firent la conquête de cette province, *Kieu-ning* soutint deux sièges. Après le second, qui dura longtemps, les Tartares la prirent, la brûlèrent, et firent passer le plus grand nombre des habitants par les armes. La ville a été rebâtie depuis, mais elle n'égale pas l'ancienne pour la beauté de ses édifices.

(4) La Géographie impériale énumère 16 ponts dans le département de *Kieu-ning*. L'un d'entre eux que l'on nomme *Ts'ing-khiào*, le « pont des Sept-Étoiles », situé au midi du faubourg *Ao-ning*, en dehors de la porte *Kouang-te*, « vertu étendue », a 16 piles du côté de la rive méridionale, avec les solives en pierre ; cette partie du pont a 32 *tchéang* (117 mètr. 824 c.) de longueur. Dans le milieu de la rivière *Miu*, on a formé une île par l'accumulation de sables, de pierres et de briques sur laquelle on passe à pied ; cette voie a 22 *tchéang* (81 mètres) de longueur. Sur la rive septentrionale, le pont a

Ilz vivent de marchandises et de mestiers. Et si ont soies assez ; et gingembre, et gaingal (5) à grant planté. Et ont moult belles femmes. Et se y a une chose moult estrange qui bien fait à conter. Sachiez que ilz ont gelines⁵ qui n'ont nulles plumes, mais ont poil (6). Et si sont toutes noires ; et font œuf comme celles de nostre país ; et sont bonnes à mengier.

Autre chose n'y a qui à conter face ; si compterons d'autre. Sachiez que es autres trois journées^c oultre et plus .xv. (quinze) milles, treuve l'en une cité qui a nom Vuguen (7), en laquelle on fait grant planté de sucre^d. Ilz sont ydolatres et ont monnoie de chartretes.

^c Ms. B. Le ms. A. cités. — ^d Le texte italien de Ramusio porte ici cette addition curieuse : « Et prima che questa città fosse sotto il gran Can, sapevano, quelle genti, far « il zuccherò bello, ma lo facevano bollire schiumandolo (en l'écumant), e dopo raf- « fredato rimaneva una pasta nera. Ma venuta all' obediencia del gran Can si truovorno « nella corte alcuni uomini di Babilonia, che andati in questa città, gl' insegnorno ad af- « finirlo con cenere di certi alberi. » (Édition Baldelli Boni, p. 350.)

⁵ Poules, du latin *gallina*.

cinq piles, dont les solives sont aussi de pierres ; cette partie a 10 *tel'ang* (36 mètr. 820 cent.) de longueur. (*Ta thsing i thoung tchi*, k. 267, fol. 24.)

Avant le siège fait par les Tartares et le sac de la ville dont il a été question ci-dessus, ce pont était beaucoup plus beau. « Il était cou- « vert de côté et d'autre, dit le P. Martini « (*Atlas sinensis*, trad. fr., p. 153) ; il y avait « des maisons et des boutiques ; tous les piliers « étaient fort hauts et de pierres de taille, et « le reste de bois ; c'était par ce pont que l'on « montait dans un temple fort superbe, et bâti « sur l'autre côté de la rivière. »

(5) *Galangal*, nommé en chinois : *liàng-kiàng*, comme le « gingembre » : *kiàng*. « Il y a deux espèces de galangal, dit d'Acosta (traduction française d'Anthoine Colin ; Lyon, 1619, p. 91), qui est un médicament fort nécessaire pour l'usage du genre humain.

« La première est petite et odoriférante, laquelle est apportée de la Chine aux Indes avec la rhubarbe. L'autre est la plus grande, qui croît à foison en Java et Malabar. »

(6) Ce sont probablement les poules frisées (*gallina crispa*), introduites en Europe, et que l'on voit maintenant dans nos expositions d'agriculture, et chez les amateurs de gallinacés.

(7) 侯官 *Hou-kouan*, nom d'un canton ou district et de son chef-lieu, département de *Fou-tchéou*, dont il va être question. La Géographie impériale dit (k. 261, fol. 2 v°) que c'est un bourg situé à l'ouest, dans le voisinage de *Fou-tchéou* et qui en dépend.

Sous les Han (avant notre ère), il y avait déjà là une sous-préfecture dépendant de la principauté de *Hou-ki*. Sous les seconds Han (dans le premier siècle de notre ère, on lui donna le nom de « séjour du prince de l'Orient » (*toung héou-kouan*). Sous les Tchin (265-419), on l'appela *Héou-kouan*. C'était, sous cette dynastie, le siège du gouvernement de la « principauté tranquille » (*'an kiun tchi*). Sous les Thang (618-906), ayant divisé en *liên* ou « cantons » le pays de *Min* (selon la prononciation du Fo-kien, *Bân* et *Mân*), on en fit le « canton de *Héou-kouan* », et selon la prononciation du Fo-kien, *Hou-kouén*

Autre chose n'y a qui à conter face. Si dirons de la noblesce de Fuguy.

CHAPITRE CLV.

Cy dit de la noblesse de Fuguy.

Or sachiez que ceste cité de Fuguy (1) est la clef^a de ce royaume, et appelle l'en ce regne *Chonka* (2), qui est aussi une des .ix. (neuf)

CLV. — ^a Ms. B. *le chief.*

dont il a conservé le nom. *Vngnen* est la prononciation de ce même nom, à la manière mongole adoucie.

La Géographie impériale (k. 261, fol. 25) dit que l'ancienne *Héou-kouan* était située à deux *li* (1 kilomètre 200 m.) au nord de Fou-teheou. La Géographie citée dit aussi (k. 262, fol. 21 v^o) que l'on fabrique dans le département de *Fou-teheou* un « sucre blanc », doux et très-pur » (*kàn pě chǎ t'sháng*). Cela répond bien à ce que dit Marc Pol.

CLV. — (1) 鞏昌 州 *Fou-teheou*, chef-lieu du département de ce nom, et en même temps capitale de la province de *Fo-kien* (lat. 26° 02' 24" ; long. 117° 08' 50"). Sous les Mongols ce fut le chef-lieu du « Circuit » de ce nom (*Fou-tchéou-tou*) établi en 1278. Trois ans après, en 1281, on transporta le siège du gouvernement de la province, de *Thsiouan-tchéou* où il était, à *Fou-tchéou*; et l'année suivante, en 1282, on le transporta de nouveau à *Thsiouan-tchéou*. En 1283, il fut rappelé à *Fou-tchéou*. Enfin, en 1285, on fit entrer ce gouvernement dans celui qui avait son siège à *Hàng-tchéou* : celui de *Kiàng-tché*.

Le « Circuit » de *Fou-tchéou* avait, sous les Mongols, une population de 779,694 portes ou feux (*hoû*), et de 3,875,127 bouches. Il étendait sa juridiction sur onze « arrondissements » et trois « cantons » dont celui de *Héou-kouan* faisait partie (*Yuen sse*, k. 62, fol. 13).

Selon la Géographie impériale (k. 261, fol. 1) le territoire de *Fou-tchéou*, à l'époque des grands travaux de Yu (2224 ans avant notre ère), faisait partie de la contrée de *Yàng-tchéou* (voir cha-

pitre CLIII, et le chapitre précédent, note 1). Sous les Teheou, ce fut le territoire de Min; ensuite il dépendit de celui de *Youë* (dans le *Kiàng-tché*). Sous les Thsin, ce fut le territoire de la principauté de Min. Sous les Han (200 ans av. J.-C.), il fit partie du royaume de *Yoié* et de Min. L'année 110, ce royaume cessa d'exister; on fit ensuite, du territoire de *Fou-teheou*, un « Canton » avec une administration spéciale (*hien tchi*), mais qui dépendait de la principauté de *Hoëi-khi* (comprenant le *Kiàng-tché*, le sud du *Kiàng-nân* et le nord du *Fo-kien*). Sous les seconds Han (25 à 220 de notre ère) on y établit une « Direction de pacification » de la partie méridionale de *Hoëi-khi*. Sous les trois royaumes (221-264) et celui de *Wou*, *Fou-teheou* dépendit de la principauté de *Kien-ngan* (« tranquillité établie »).

En 282, on commença à la diviser, et on la fit dépendre de *Yàng-tcheou*; ensuite on rattacha son territoire à *Kiàng-tcheou*... En 557, on en fit l'arrondissement de Min (*Min-tcheou*). En 564, l'arrondissement fut supprimé, et la principauté dont il faisait partie dépendit de l'arrondissement du *Yàng* oriental. En 568, on en fit l'arrondissement de *Foug*. Sous les Souï (581-617), ce fut l'arrondissement de *Thsiouan-tcheou*. Vers 605 on changea ce nom en celui de *Min-tcheou*. En 623, sous les Thang, on en fit de nouveau l'arrondissement de *Thsiouan-tcheou*. En 625 on l'établit « ville de premier ordre, où siégeait le général en chef de l'armée » (*toü-toü foü*). En 712, on la rétablit de nouveau « arrondissement de Min » (*Min-tchéou*). En 725, on lui donna le nom de *Fou-tcheou*, « arrondissement de la félicité ». En 742, on changea ce

parties de la contrée de Mangy. En ceste cité fait l'en grans marchandises et grans mestiers. Ilz sont ydolatres et sont au grant Kaan. Et y demeurent grant quantité de gens d'armes du grant seigneur, pour ce que li royaumes soit bien gardés. Car ceste cité est acoustumée de soy reveller ^a legierement ^b.

Et sachiez que parmy ceste cité s'en va un grant fleuve, qui est bien larges une mille (3). On fait en ceste cité grant quantité de

^b Le ms. C. porte : « Et d'autre part que aucune foiz se rebelle citez ou chasteaulx ; si que les gens d'armes y vont tout maintenant et les deffendent et les destruisent tous. »

CLV. — ^a Révolter.

nom pour lui donner celui de *Tchang-lô-kien*, « principauté de la joie de longue durée ». En 758, on lui redonna son nom de Fou-tcheou. En 907, au commencement du règne des cinq dynasties qui succédèrent à celle des Thang, un certain *Wáng*, qui s'était fait chef de bandes, s'en étant emparé, l'éleva au rang de « chef-lieu du quartier général du commandant en chef » (*Tá tóu tòu fòu*). En 926, ce *Wáng* établit le « royaume de Min » (*Min koiie*). En 933, le même roi change ce nom pour lui donner celui de *Tchang-lô-fou*, « ville de premier ordre de la joie de longue durée ». En 945, elle dépendit de Nán-thang. L'année suivante elle dépendit de Ou-youé en continuant à s'appeler *Fou-tchéou*. Sous les Tcheou postérieurs (951-954) on changea ce nom en celui de « campement de l'armée brillante » (*Tchâng wou kiun*). Sous les Song cette ville continua à s'appeler Fou-tcheou (« arrondissement de la félicité ») ; « principauté de la joie de longue durée » (*Tchang-lô-kien*) ; « campement de l'armée imposante » (*Wéi-wou-kiun*) ; et en même temps ce fut le chef-lieu administratif du « Circuit de Fou-kien » (*Fou-kien loü*). Sous les Mongols, en 1278, on en fit le « Circuit de Fou-tcheou » (*Fou-tcheou loü*).

Nous avons traduit tout entier cette longue généalogie de la ville de Fou-tcheou pour montrer (vers la fin de notre tâche concernant la description de la Chine, du Livre de Marc Pol), avec quel soin minutieux les historiens chinois inscrivent depuis près de quatre mille ans, pour les conserver à la postérité, tous les faits relatifs aux temps, aux personnes et aux lieux ; et com-

bien aussi est ridicule cette prétention de soutenir : que toute l'histoire ancienne de ce peuple est une pure invention de sa part qu'il a copiée sur les briques de Babylone et de Ninive, et d'autres absurdités du même genre, auxquelles un certain nombre de personnes ont la naïveté de croire ; ce qui prouve que plus une chose est dénuée de bon sens, plus elle a chance de trouver des partisans.

(2) Klaproth (*Nouv. Journ. asiat.*, t. XI, p. 471) et M. Neumann (dans *Bürek*, p. 630) ont prétendu que ce nom de *Chonka* donné par Marc Pol à la province de *Fo-kien*, était simplement la transcription de *Kiang-tché*, dénomination de la province de ce nom. Mais si cela était, pourquoi Marc Pol n'aurait-il pas donné, de préférence, à la province de *Kiang-tché* le nom de *Chonka*, au lieu de le réserver pour la province de *Fo-kien* ?

La vérité est que c'est une pure supposition des deux sinologues, qui ne repose sur aucun fait. Le nom de *Chonka* était donné par la population du pays, du temps de Marc Pol, à la province du *Fo-kien*, parce que, comme on l'a vu dans la note précédente, cette province avait formé, dès les années 709 à 754, un royaume à peu près indépendant, dont le siège était à *Kientcheou* (plus tard *Kien-ning*) ; et ce royaume se nommait : 建國 *Kien-koie* (selon la prononciation du pays : *Kien-koé* ou *kien-kok*) ; ce qui est évidemment l'origine du mot *Chonka*, et de « royaume de *Chonka* ».

(3) Ce fleuve est le *Mün-kiang*, ou *Dán-kóng*, selon la prononciation du *Fo-kien*. De nos

sucres (4) ; et si y fait on grans marchandises de perles ^c et de pierres ^d. Car plusieurs nefes de Ynde y viennent qui amènent ² moult de chieres marchandises.

Pres de ceste cité est li pors de *Kayteu* (5) qui entre en la mer oceanne. Et va ledit fleuve à ce port. Ilz ont moult beaux jardins et delitables. Et si est moult belle cité et bien ordonnée, où y a de toutes choses pour vivre grant planté et bon marchie.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si irons avant.

CHAPITRE CLVI.

Cy dit de la cité de Çaiton.

Or sachiez que quant l'en se part de Fuguy, et l'en a passé le fleuve et chevauchie cinq journées ^a par moult beau pays, adonc

^c Ms. A. *pois* ; ms. B. *poix* ; ms. C. *perles*. — ^d Ms. C. *pierres précieuses*.

CLVI. — ^a Ms. C. « *Par seloc* (sud-est), toutesfoiz trouvant villes et chastaulx assez, moult bons et moult riches. Et si y a mons et vales, et assez d'arbres dont on fait le canfre. Et si y a aussi venoisons assez. »

² *Apportent.*

jours il ne passe plus par la ville de *Fou-tcheou*, comme du temps de Marc Pol ; un de ses bras traverse la place du marché de *Héou-kouan*. (*Ta-tsing*, etc., k. 261, fol. 16 v^o.)

(4) Voir au chapitre précédent.

(5) Ce nom a été confondu par les commentateurs avec celui de *Çaiton*, du chapitre suivant. Cependant le texte qui dit que ce port est près de la ville de *Fou-tchéou*, et que le fleuve qui passe dans cette dernière ville s'y rend, aurait dû les préserver de cette erreur. Nous avons été grandement étonné, dans le cours de notre travail, de rencontrer si peu de critique et tant de légèreté dans les jugements et les affirmations de nos prédécesseurs. Nous n'avons signalé qu'un petit nombre de leurs erreurs, parce que c'eût été une besogne trop longue et trop fastidieuse de les relever toutes.

La ville de *Fou-tcheou* est située, selon la Géographie impériale (k. 261, fol. 1) à 190 *li* (19 lieues) à l'ouest de la grande mer (la mer Orientale), et la ville de *Tshiouan-tcheou* (*Çaiton*, dont il est question dans le chapitre suivant) en

est éloignée au sud ouest de 400 *li* (40 lieues). Sa distance de Pé-king est de 6,133 *li* ou 613 lieues.

La même géographie (k. 261, fol. 19) nous dit que « le fleuve *Mín*, qui passe au midi de « Fou-tcheou, porte plusieurs noms vers son « embouchure. A 50 *li* au nord-est au-dessus de « *Tchâng-lö*, c'est le *Meï-hoa-kiáng* (le « fleuve « aux fleurs de pruniers). Ces dénominations « indiquent toutes deux les plages servant de « « ports » (*Mà-théou*) à l'embouchure du fleuve « dans la mer. »

C'est ce « port », 馬 豆頭 *Mà-théou*, que l'on nommait sans doute aussi et plus naturellement : 海 豆頭 *Haï-théou*, « port sur la mer », ou sur le rivage de la mer, que désigne Mare Pol, par le nom de *Kayteu*, qui en est la prononciation très-exacte; le premier mot devant se prononcer avec une forte aspiration. Ce port, par sa nature même, devait fournir des provisions en abondance.

treuve l'en la cité de Çayton ^b (1) qui moult est grant et noble, et est subgete au Fuguy. Elle est au grant Kaan. Ilz ont monnoie de

^b Mss. A. B. *Sarcon* (corruption de *Saiton*). Ms. C. *Sartam*. M. C. *Çayton*.

CLVI. — (1) 泉州 *Thsiouan-tcheou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Fo-kien* (lat. 24° 56' 12" ; long. 116° 31' 10") ; sous les Mongols c'était le chef-lieu d'un « Circuit » de ce nom, qui fut élevé à ce rang l'année 1277, en même temps que ce chef-lieu devint le siège d'une administration générale. En 1281, on transporta le siège du gouvernement provincial à *Fou-tcheou*, etc. (voir la note 1 du chapitre précédent). Sa population était de 89,060 portes ou familles, et de 455,545 bouches (*Yuen sse*, k. 62, fol. 14).

Cette ville a porté le nom de *Thsiouan-tcheou* (« vallée des sources ») depuis l'époque de la dynastie des Thang (618). On compte de cette ville jusqu'à la mer, dans la direction de l'est, 130 *li* ou 13 lieues, et dans la direction du sud, 80 *li* ou 8 lieues seulement. La Géographie impériale (k. 264, fol. 3) lui donne 30 *li* ou 3 lieues de circonférence, et 6 portes dont 3 par eau. En 1352, sur la fin de la dynastie mongole, ses fortifications furent réparées.

L'ancienne ville n'était pas tout à fait dans l'emplacement qu'elle occupe actuellement. Selon la Géographie impériale (k. 264, fol. 17), elle était située où est aujourd'hui le faubourg-canton de *Tçin-kiang* où réside le préfet du département. C'était antérieurement le territoire de *Nán-ngán*, « la paix du midi ». Lorsque, sous les Thang, on établit des circonscriptions administratives par *lien* ou « cantons », on plaça une administration à *Thsiouan-tcheou*.

On lit dans la Géographie locale citée dans la précédente :

« Lorsque l'on construisit les fortifications de la ville, on fit planter tout autour des épines, 刺 *thse*, et une espèce d'arbre nommé 桐 *thoung*, grand arbre qui produit des graines oléagineuses, que M. Wells Williams (*A tonic Dictionary of the Chinese language, in the Canton dialect*, Canton, 1858) appelle *Eleococcus oleifera*, lequel est considéré par les Chinois comme le plus élégant de tous les arbres. De là est venu,

dit la Géographie citée, le nom de *thoung tching* « ville des *thoung* » ou arbres oléagineux ».

Klaproth, qui le premier a trouvé cette explication dans la Géographie impériale que je possède, et qui lui appartenait alors, a eu tort de dire (*Recherches sur les ports de Gampou et de Zaïthoum*, dans le Journal asiatique de 1824) que l'auteur de la Géographie turque, imprimée à Constantinople, et dont il cite un passage sur Zeithoun, traduit par M. Jaubert, s'est trompé quand il a prétendu que cet endroit devait son nom aux oliviers qui y abondaient. — « *Zeitoun*, dit ce géographe, est un pays célèbre, situé au sud de Nankin sur le bord de la mer. Ce nom de *Zeitoun* lui avait été donné à cause de la grande quantité d'oliviers (c'est-à-dire *thoung*, arbre à graines oléagineuses) qu'on trouve dans les montagnes et dans les terres de ce pays. La capitale a joui d'une célébrité plus grande encore que celle d'Alexandrie; il y arrive un grand nombre de vaisseaux de l'Inde et du Khataï; ils y prennent des chargements de soie et de sucre. Anciennement on vendait dans ce pays le sucre, comme le miel, dans des outres; on ne connaissait pas l'art de le raffiner, mais on l'a appris depuis.

« La ville de *Zeitoun* est située à une demi-journée de la mer, dans l'intérieur des terres. Il y a un port dont l'eau est douce, et où abordent les vaisseaux. Le peuple boit de cette eau, ainsi que de celle des puits. *Zeitoun* est à trente journées de *Khan-baligh*. Les habitants de cette ville brûlent leurs morts, soit avec du bois de sandal, soit avec du brésillet, selon leurs facultés; ils les jettent ensuite dans la rivière. »

Abou'lféda, parlant de ce port, dit :

« *Zaitoum*, ut perhibet aliquis itinerario pro « nuiciari, plane ut Arabes vocem oleæ effecerunt, est Emporium sinicum et urbs celebris « mercatorum eo migrantium sermonibus; ad « sinum maris sita, frequentatur navibus; sinus « illius mensura est fere quindecim miliarium. « Urbs illa est ad originem sui fluvii. » (Trad. de J. Reiske.)

Mais une description curieuse du port et de la

chartre, et sont ydolâtres. Et sachiez que en ceste cité est le port de Çayton^c, là où toutes les nefes d'Ynde viennent, qui amainent

^c M. C. Le ms. A. *Tarcon*. Ms. B. *Çarton*.

ville de *Thsiouan-tcheou*, est celle d'Ibn Batoutah qui était presque contemporain de Marc Pol.


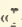
« Après notre trajet sur mer, dit-il, la première ville chinoise où nous débarquâmes, ce fut celle de Zeïtoûn. Bien que Zeïtoûn en arabe signifie « olives », il n'y a pourtant pas d'oliviers dans cette cité, pas plus que dans aucun autre endroit de la Chine ni de l'Inde; seulement c'est là son nom. C'est une ville grande, superbe, où l'on fabrique les étoffes damassées de velours, ainsi que celles de satin, et qui sont appelées de son nom : *zeïtoûniyyah*; elles sont supérieures aux étoffes de Khansâ (*Quinsay*) et Ehan-bâlik. Le port de Zeïtoûn est un des plus vastes du monde; je me trompe, c'est le plus vaste de tous les ports. J'y ai vu environ cent jonques de grande dimension; quant aux petites, elles étaient innombrables. C'est un vaste golfe qui, de la mer, entre dans les terres, jusqu'à ce qu'il se réunisse avec le grand fleuve. Dans cette ville, comme dans toute autre de la Chine, chaque habitant a un jardin, un champ et sa maison au milieu; c'est pour cette raison que les cités des Chinois sont si grandes.

« Les mahométans demeurent dans une ville à part... Au nombre des cheïks éminents qui se trouvaient à Zeïtoûn, il y avait Borhân-eddin Alcâzéroûny, qui possédait un ermitage au dehors de la ville. » (Traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 269.)

Les premiers écrivains arabes qui parlent de la Chine, comme les deux voyageurs dont la Relation, traduite par Renaudot et M. Reinaud (qui a fait suivre la sienne du texte arabe), date de la seconde moitié du neuvième siècle, et Maçoudi, qui écrivait environ un siècle plus tard, ne font mention que du port de *Ganfou*, tandis que ceux du treizième et du quatorzième siècle, comme Aboulféda, Ibn Batoutah, ne parlent au contraire que de celui de *Zeïtoûn*; ce qui doit faire supposer que le premier de ces ports était alors déjà ensablé (et par conséquent peu fréquenté), comme le second l'a été depuis; ou bien que des révolutions politiques ont successive-

ment déplacé les ports du commerce maritime; ce qui est moins probable.

C'est près de la ville de *Thsiouan-tcheou*, et au nord-est, que se trouve un pont extraordinaire et dont il est surprenant que Marc Pol n'ait point parlé. Voici ce qu'en dit la Géographie chinoise intitulée *Kouang-yu-ki*, composée vers le milieu du seizième siècle (*Kiouan* 18, fol. 13, province de *Fo-kien*) :

« *Lo-yang-khiáo*, « Pont de Lo-yang ». Ce pont « traverse le fleuve *Lo-yang* au nord-est de la « ville départementale de *Thsiouan-tcheou*; les « uns le nomment aussi le pont de *W'en-ngân*, « des « dix mille tranquillités ». Il fut construit « par un gouverneur de la ville, nommé *Thsai-siang*. Sa longueur est de 360 *tch'ang* (1,325 « mètres); sa largeur, de 1 *tch'ang* 5 *tchi* « (4 m. 50 c.). Avant l'établissement de ce pont « il arrivait d'innombrables sinistres en traversant le bras de mer (sur lequel il est jeté). « *Siang* (le gouverneur) désira construire un « pont sur ce bras, en y entassant des montagnes de pierres brutes. Mais, réfléchissant que « la grande étendue et la force des vagues ne « pourraient être vaincues par les forces de « l'homme, il résolut de faire présenter une « lettre ou pétition à l'Esprit des mers (*hai* « *chin*). Il chargea donc un exprès de porter « cette pétition. Cet exprès (pour se fortifier « sans doute dans la résolution d'aller trouver « l'Esprit des eaux au fond de la mer) se prit « de boisson et s'endormit sur le rivage (pensant que les vagues en montant l'emporteraient « au fond de la mer). Pendant la moitié d'un « jour les vagues restèrent basses sans monter. « S'étant ensuite réveillé de son sommeil d'ivresse, il trouva que sa lettre avait été enlevée « et remplacée par une autre. Il retourna rendre compte (au gouverneur de la ville) de ce « qui lui était arrivé. *Siang* se convainquit que « cette lettre ne contenait qu'un seul caractère, « celui de  *tsouá*, qui signifie « vinaigre », ou «  (en le prononçant *tsô*) « invitation à boire »

les espiceries et les autres chieres marchandises. Et c'est le port où tuit li marchant du Mangy arrivent ; si que, pour ce y vient si grant

« Siang, après avoir médité longtemps sur ce mot, comprit que l'Esprit lui faisait connaître (en décomposant le caractère, et d'un seul en faisant quatre) : que le 21^e jour au soir (la marée serait très-basse). En conséquence il fit une levée d'ouvriers qui furent prêts à l'époque précise où les flots se retirent d'une manière certaine dans leurs profondeurs. De cette manière, dans l'espace de huit jours et huit nuits, les ouvriers eurent accompli leur travail. Les dépenses s'élevèrent à 14,000,000 de *tsien* d'argent (ou 10,500,000 francs de notre monnaie). »

La grande Géographie impériale (*Ta thsing i thong tchi*, k. 264, fol. 23) décrit ainsi le même pont :

« *Wen-ngân khiáo*, « Pont des dix mille tranquillités ». Il est situé au nord-est de la ville chef-lieu de canton, nommée *Tçin-kiáng*. D'après la géographie locale : *Fáng yú ching làn*, quelques-uns nomment ce pont : « le pont de Lo-yang. » Dans les années *kia-yeou* des Soung (1056-1054), le gouverneur de la ville, *Thsai-siang* voulut établir une communication permanente sur la baie, et y fit construire un pont en pierres. Les passages pour l'eau (les entre-piles) sont au nombre de 47 ; sa longueur est de 360 *tch'ang* (1,325 mètres) ; sa largeur de 1 *tch'ang* 5 *tchi* (4 m. 50 c.).

« On lit dans la Description de la ville chef-lieu du département (*Fou-tchi*) : « Il y a, à 20 *li* (environ 2 lieues) du chef-lieu de canton, par où passe la grande voie de communication, une inscription sur pierre, de la main de Siang, qui rappelle les faits relatifs à cette construction. Au sortir de la ville, des vers du temps célèbrent l'heureux événement ; les voici (transcrits) :

Où li i wa'ng p'ai kiün yáo :
Hing jên pou yeou táng háit tcháo,

« A cinq *li* de distance, on voit rangée, comme un collier de perles, la foule pressée des voyageurs, qui ne sont plus effrayés par les flots de la mer irritée. »

On voit que les deux géographies chinoises, publiées à plus d'un siècle de distance, sont parfaitement d'accord sur les circonstances essentielles : l'existence dudit pont, sa longueur et sa largeur, ainsi que l'époque de sa construction, fixée par la Géographie impériale vers le milieu du dixième siècle de notre ère. Les auteurs de cette dernière géographie ont rejeté les circonstances fabuleuses consignées dans la première. Il est à regretter toutefois que ni l'une ni l'autre de ces géographies ne donnent aucun détail sur le genre de construction de ce pont.

Le P. Martini, dans la traduction de son *Atlas sinensis*, publiée par Thévenot (*Relations de divers voyages curieux*, etc., t. III, p. 155), dit : « Je l'ai vu deux fois, toujours avec étonnement ; il est tout d'une même pierre noirâtre ; il n'a point d'arcades (ou arches), mais plus de trois cents piliers faits de fort grandes pierres, qui ont toutes la forme d'un grand navire, finissent et se terminent de part et d'autre en un angle aigu, afin de rompre avec plus de facilité la violence de l'eau. Cinq pierres égales occupent toute la largeur d'un pilier à l'autre ; chaque pierre a, en longueur, dix-huit de mes pas ordinaires, dont je me servais pour les mesurer en me promenant lentement ; l'épaisseur est la même. Il y a mille et quatre cents grosses poutres de pierre, pour ainsi dire, qui sont toutes semblables et égales : ouvrage admirable pour le grand nombre de ces lourdes pierres et pour la manière dont elles sont soutenues entre ces piliers. Il y a des garde-fous ou appuis de chaque côté, faits de la même pierre, avec des lions au-dessus, posés sur leur base et plusieurs autres ornements curieux. Je doute si ce pont a son pareil dans tout le monde. »

La Géographie impériale donne une notice sur le préfet de Thsiouan-tcheou, qui fit construire le pont en question (voir k. 264, fol. 26). Il vivait sous le règne de *Jin-tsoung*, de la dynastie des Soung (1023-1063 de notre ère). « Les populations du pays, y est-il dit, firent graver une inscription sur pierre pour conserver le souvenir de ses vertus. »

quantité de marchandises et de pierres précieuses et de perles, que c'est une merveilleuse chose ; et de ce port se portent en la contrée du Mangy. Et vous di que, pour une nef de poivre qui va en Alixandre ¹, ou autre part, pour porter en terre de Crestiens, en vient à ce port de Çayton cent et plus ; si que le grant Kaan reçoit à cest port moult grant droiture (2).

CLVI. — ¹ La ville d'Alexandrie, en Égypte.

(2) L'une des *dix-neuf* branches de produits en impôts et taxes énumérées précédemment, la 12^e dans l'ordre de l'énumération, est celle des marchés, ou douanes maritimes (*chi pè*). Les historiens officiels de la dynastie mongole disent (*Yuen sse*, k. 94, fol. 23) « que les réglemens (*fâ*) concernant ces places de marché maritimes commencèrent à être appliqués sous les *Han* (202 avant à 220 après J.-C.) dans les ports méridionaux de la Chine. Toutes les dynasties qui les suivirent adoptèrent ces mêmes réglemens. Ce fut seulement sous la dynastie des Soung, qui précéda celle des Mongols, que l'on établit des « Directions de douanes maritimes » (*chi-pè-ssé*) dans les territoires de *Tché-kiang* et *Kouang-tcheou* (Canton) ayant pour but d'introduire des relations suivies avec les négociants de tous les pays étrangers. Ce fut alors que la forme et la teneur de ces réglemens furent revisées à fond et régulièrement établies.

« Sous les *Yuen* ou Mongols, *Chî-tsou* (Khou-bilāi) décida que sur toutes les places maritimes du *Kiāng-nán* (situées au midi du fleuve *Kiāng*) et dans toutes les principautés de l'Empire qui avaient des relations commerciales avec les royaumes étrangers, qui en recevaient des marchandises par navires, le droit à percevoir sur ces mêmes marchandisees serait de 1 pour 10 (*i chî fén thsiù ỹ*) à l'exception des marchandises grossières, dont le droit devait être de 1 sur 15.

« La 14^e année *tchi-youan* (1277), on établit une « Direction de douanes maritimes » à *Thsiouan-tcheou* (Çayton) et trois autres à *Khing-youan* (Ning-po), *Chang-hāi* et *Kan-phou* (Ganfou). On ordonna au « commissaire pacificateur » de la province de *Fo-kien* de convoquer, chaque année, dans une réunion, les négociants maritimes, pour faire un inventaire général des marchan-

dises de leur pays qu'ils avaient à vendre, comme les perles, les plumes, les parfums et autres objets de même nature, etc. »

Après l'historique des phases successives par lesquelles passa le commerce des ports mentionnés plus haut, et qu'il serait trop long de rapporter ici, on voit que, sur certaines marchandises fines, le droit prélevé était de 1 sur 25, ou 4 pour 100, et, sur les marchandises grossières, de 1 sur 30. Ce droit, il est vrai, était celui de l'année 1292, époque à laquelle Marc Pol venait de quitter la Chine. Il avait été plus élevé antérieurement, lorsque certains ministres de Khou-bilāi-Khaân, comme A-ha-ma ou Achmet, et Seng-ko, augmentaient tous les genres d'impôts. On a vu ci-dessus qu'il était de 10, et de 6,66 pour 100, selon la nature des marchandises. « En 1293, continuent-ils (*ib.*, fol. 24 v^o), on établit sur les places de commerce maritime vingt et une espèces de prohibitions ; ces places de commerce maritime étaient alors les « Directions douanières maritimes » (*chi pè ssé*) de *Thsiouan-tcheou* (Çayton), *Chang-hāi* (qui est devenue de nos jours le marché le plus important de l'Asie), *Kan-phou* (Ganfou), *Wén-tcheou* (province de *Tché-kiāng*, lat. 28° 02' 15", long. 118° 29' 37"), *Kouang-toung* (Canton), *Háng-tcheou* (Quinsay) et *Khing-youan* (Ning-po de nos jours). De ces sept ports, seul, celui de *Thsiouan-tcheou* prélevait un droit sur les marchandises étrangères (parce que c'était le seul port de la Chine où abordaient les navires étrangers), et ce droit, prélevé à titre de taxe sur les marchandises, était de 1 pour 30 (*thsiù sán chî fén tchî ỹ i wéi chōũ*). Dès lors toutes les autres places maritimes suivirent l'exemple de *Thsiouan-tcheou* pour le prélèvement de cette taxe. »

Après la mort de Khou-bilāi-Khaân, son suc-

Or sachiez que de toutes les marchandises qui y viennent a, li Sires, la .x^e. (dixme) par tout de droit (3); c'est de pierres precieuses, et de perles et de marchandises deliées. Et du poivre .xliiiij. pour .c. (44 pour 100); et de lingnaloel ², et du cendal ³ et d'autres grosses marchandises, du .c. .l. (50 pour 100).

Il y a de tous vivres grant planté. Et sachiez que pres de ceste cité de Çayton a une autre cité qui a nom Tiunguy (4), là où l'en

² Bois d'aloès. — ³ Sandal.

cesseur, « l'empereur Tching-tsong (*Oeldjaïtou* Timour) rendit un édit, en 1294, par lequel il prescrivait aux Directeurs des douanes de ne point apporter de restrictions au commerce maritime, et de lui permettre toute sa liberté d'action. En 1295, il fut ordonné que les navires de commerce qui abordaient dans un port, en dissimulant leurs marchandises, fussent reconduits en pleine mer et soigneusement visités. En 1296, on défendit aux négociants qui faisaient le commerce maritime des denrées fines ou de prix avec le *Ma-pa-rh* (le Malabar), *Peï-nân* (Pénang?), *Fan-ta-la-i-na* (Fandarainâ, dans Ibu-Batoutah, t. IV, p. 88, près de Calicut, sur la côte de Malabar), trois royaumes étrangers, d'exporter séparément pour des valeurs atteignant en papier-monnaie 50,000 *ting* (ou 3,750,000 francs de notre monnaie).

« En 1297, la « Direction douanière » de Thsiouan-foü fut supprimée, et celles de *Khan-phou*, de *Chang-haï*, rentrèrent dans les attributions de celle de *Khing-youen* (Ning-po), et le gouverneur général de la province centrale du *Tchi-li* établit un bureau spécial chargé des règlements commerciaux.... Enfin, en 1317, la taxe sur les marchandises fines ou de prix fut de 2 sur 10 (20 pour 100), et, sur les marchandises grossières, de 2 sur 15. »

(3) Les documents chinois traduits dans la note précédente confirment encore ici de la manière la plus surprenante les assertions de Marc Pol. On y voit que Khoubilaï-Khaân avait décidé que le droit à percevoir sur les marchandises fines serait de 1 pour 10, c'est-à-dire le dixième, et « sur les marchandises grossières » de 1 pour 15, lequel droit subit ensuite plusieurs variations.

Les mêmes documents nous font aussi connaî-

tre quatre autres ports de commerce, indépendamment de ceux de *Hâng-tcheou* (Quinsay), *Kon-phou* (Ganfou) et *Thsiouan-tcheou* (Çayton); mais ces trois derniers étaient véritablement les principaux et les plus fréquentés, comme le dit Marc Pol. Tous ceux qui, jusqu'à ce jour, avaient commenté le livre du célèbre voyageur, s'étaient donné beaucoup de peine pour n'arriver le plus souvent qu'à égarer le lecteur par des explications erronées, et faute d'avoir su recourir aux sources. Il est vrai que ce n'était pas une tâche facile.

(4) 符化 *Têk-houa*, selon la prononcia-

tion de la province du Fo-kien; nom d'un chef-lieu de canton, dépendant du « département de *Young-tchun* » (lat. 25° 26'; long. 116° 07'). Sous les Mongols, et depuis la fin des Thang, *Têk-houa* dépendait du département de *Thsiouan-tcheou* (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 14 v°). Elle est éloignée au nord de cette dernière ville, de 210 *li* (21 lieues). Selon la Géographie impériale (k. 272, fol. 12 v°), on y fabriquait anciennement des « vases en porcelaine blanche » (*pê-tsé-k'ei*); quand la blancheur en était pure, sans tache, ils étaient très-recherchés. »

Ibu Batoutah, dont les voyages renferment une foule de renseignements curieux, et qui vient souvent confirmer, d'une manière frappante, ceux que donne Marc Pol, dit (*lieu cité*, t. IV, p. 256): « On ne fabrique pas en Chine la porcelaine, si ce n'est dans les villes de Zeïtoun (Thsiouan-tcheou) et *Sin-calân* (Canton). Elle est faite au moyen d'une terre tirée des montagnes qui se trouvent dans ces districts, laquelle terre prend feu comme du charbon. Les potiers y ajoutent une certaine pierre qui se trouve dans le pays;

fait moult d'escuelles et de pourcelainnes qui sont moult belles. Et en nul autre port on n'en fait, fors que en cestuy ; et en y a l'en moult bon marchie. Ilz ont en ceste cité de Tyunguy un autre langaige par eulx (5). Et vous dy que le grant Kaau a bien aussi grans drois, et aussi grans rentes de ce royaume de Concha (6), et plus encore qu'il n'a du royaume de Quinsay.

Nous ne vous avons conté des .ix. (neuf) royaumes du Mangy (7) que des trois : c'est Quinsay, Yanguy et Fuguy. Des autres .vi. (six) royaumes vous en sarions nous bien conter ; mais trop seroit longue la matiere ; si nous en tairons atant ¹.

Et vous avez bien tout entendu le fait du Catay, et du Mangy et autres contrées maintes, si comme dessus est contenu ; et des manieres des gens, et des marchandises ; de l'or, et de l'argent ; et

⁴ *Nous nous en tiendrons là, à ce point.*

ils la font brûler pendant trois jours, puis versent l'eau par dessus, et le tout devient poussière ou une terre qu'ils font fermenter. Celle dont la fermentation a duré un mois entier, mais pas plus, donne la meilleure porcelaine ; celle qui n'a fermenté que pendant dix jours en donne une de qualité inférieure à la précédente. La porcelaine en Chine vaut le même prix que la poterie chez nous, ou encore moins. On l'exporte dans l'Inde et dans les autres contrées jusqu'à ce qu'elle arrive dans la nôtre, le Maghreb. C'est l'espèce la plus belle de toutes les poteries. »

Le marchand arabe Soleyman, qui visita la Chine vers le milieu du neuvième siècle de notre ère, parle ainsi de la porcelaine de Chine : « Il y a dans ce pays une argile très-fine avec laquelle on fait des vases qui ont la transparence du verre ; l'eau se voit à travers. » (Trad. de M. Reinaud, p. 34.)

(5) Le dialecte de la province de *Fo-kien*, sous le rapport surtout de la prononciation des caractères chinois, diffère considérablement de la prononciation du centre, et surtout du nord de la Chine, à tel point que les habitants de ces pays se comprennent difficilement entre eux. D'un autre côté, elle a beaucoup de rapport avec

celle de la province de *Kouang-tchéou* (Canton), du royaume d'An-nâm, ou de la Cochinchine, et même de la prononciation japonaise des caractères chinois. Cette ressemblance est due à ce que la langue chinoise fut introduite dans ces contrées sous la dynastie des Tsin et sous celle des Han (255 avant et 220 après notre ère), et qu'elles ont conservé, à quelques altérations près, la prononciation chinoise de cette époque. Le trait le plus caractéristique de ce dialecte, c'est que tous les mots qui, dans la prononciation mandarinique, sont au ton *breif*, ou rentrant (*jî*), se terminent, dans les dialectes méridionaux, par une consonne. Ainsi *Fôu*, « heureux », premier mot de *Fou-kien*, nom de la province, s'y prononce : *Hok* ; *Koïe* ou *Koïo*, « royaume », s'y prononce *kok*. C'est pourquoi on écrit ordinairement le nom de la province : *Fo-kien*, au lieu de *Fou-kien*.

En outre, chaque département, chaque canton, a encore ses locutions particulières. Le bourg de *Tek-houa* (Tyanguy), où se trouvait une fabrique de porcelaine qui réunissait des ouvriers de différentes localités de la Chine, devait, à plus forte raison, offrir une grande diversité de langage.

(6) Voir la note 2 du ch. CLV, p. 526.

(7) Voir la note 12 du ch. CLV, p. 500.

de toutes les autres choses que l'en y treuve. Et pour ce que le livre ne est mie encore acompli de ce que nous y voulons mettre : car il y fault tout le fait des Yndiens, et des grans choses d'Inde, qui bien sont choses de raconter ; car moult sont merveilles. Mais c'est des choses toutes veritables, sans nul mensonge. Et nous les mettrons en escript, ainsi comme Messire Pol le raconta, qui bien le sçot ², car il demoura tant en Ynde, et tant encercha et demanda de leurs manieres et de leurs condicions que je vous di que oncques un homme seul ne sçot tant, ne ne vit tant comme il fist (8).

[LIVRE TROISIÈME.]

CHAPITRE CLVII.

Cy commence des merveilles qui sont en Ynde ^a.

Puis que nous vous avons conté des contrées qui cy devant sont escriptes, nous vous conterons d'Ynde et des merveilles qui y sont ; et dirons premierement de leurs nefes en quoy ^b vont et viennent li marchant par les isles d'Ynde. Sachiez que elles sont faites de sapin (1) ; et si ont une couverture seulement. Et si a bien chascune

CLVII. — ^a Le ms. C. porte : « *Cy commence le Livre d'Inde, et devisera de toutes les merveilles qui y sont, et les manières des gens aussi.* » — ^b Ms. C. *esquelles*.

⁵ *Sut.*

(8) Marc Pol ou plutôt Rusticien de Pise, qui rédigea ce livre sous sa dictée, comme il est dit dans le PROLOGUE, p. 4, introduit ici un *Épilogue*, rappelant en quelques mots les contrées déjà décrites dans les précédents chapitres ; celles qu'il resterait à décrire pour compléter la description de la Chine entière, si le sujet ne devait l'entraîner trop loin ; et enfin la préférence qu'il donne aux contrées de l'Inde, dont la description est comprise dans les chapitres suivants, lesquels chapitres ne contiendront, comme les

précédents, que ce que Marc Pol a vu et observé de ses propres yeux, pendant les missions dont il fut chargé par Khoubilai-Khaân, dans ees mêmes contrées.

CLVII. — (1) Marsden dit que, « le *sapin* ne croissant pas entre les tropiques, e'est à tort que Marc Pol écri't que les navires de l'Inde sont construits avec du bois de sapin. » Cependant il croit dans le nord de l'Inde plusieurs espèces de *sapins*, entre autres le *dévadârrou* (bois divin), le *pinus devadaru* de Roxburgh, introduit depuis

.i. et .ix. chambres là où demeurent les marchans à grant aise^e. Et si ont un timon et quatre arbres ; et ont encore aucunes fois deux autres arbres qu'il mettent et ostent à leur volenté. Et sont ces nefes clouées^d de bons clous^e de fer. Elles ont deux estaiges l'un sur l'autre ; et ne sont point empoïées^r ; car ilz n'ont point de pois² ; mais de chanvre et d'uille³ d'arbre^f meslée ensamble^g les oignent, et tiennent moult fort (2). Et sachiez que, en chascune des grans nefes convient bien .ii. cens mariniers. Mais elles sont moult grans ; car elles portent bien .v. mille ou .vi. mille charges de poivre^h. Et si vous di que elles vont à avirons quant elles n'ont vent. Et ont si grans avirons qu'il y convient à chascun quatre mariniers au ramerⁱ. Et a, chascune grant nef, deux barges⁴ apres lui ; de

^e Ms. A. *aise*. — ^d Id. *clôées*. — ^e Id. *clous*. — ^f Ms. C. *arbre*. C'est sans doute *la résine*. — ^g Le ms. C. porte : « Et sont ehauceies (les nefes) dedens et dehors ; elles ne sont pas empeeheies (*empoissées*) pour ce qu'il n'ont nul pech (*poix*) ; mais il les oignent d'une chose que je vous diray, qui vault bien autant ou plus que la poiz. Ilz prennent ehault vive et eavene (*chanvre*) petri menu, et la meslent avecques la ehauseine ensemble. » — ^h Mss. A. et B. Ce mot manque dans le ms. C. — ⁱ Le ms. C. porte : « Et si vous dy que elles vont aussi arrives (*à rames*) quant elles ont besoing ; et ont si grant rius (*rames*) que chaseun riu veult avougier les quatre mariniers. » Cette rédaction du ms. le plus récent est peut-être plus technique ; mais, dans tous les cas, elle est moins claire et moins française.

CLVII. — ^r *Empoissées*. — ² *Poix*. — ³ *Huile*. — ⁴ *Barques*.

peu en Europe, à cause de sa beauté. Le sapin existe aussi en Chine, où il est nommé *chân*, *soung*, etc. Les bâtimens dont il est question pouvaient donc en être construits.

(2) « Les jonques chinoises, dit G. Staunton, dans sa *Relation de l'ambassade de lord Macartney* (tr. fr., t. II, p. 341), sont basses, simples et grossièrement faites, mais fortes et spacieuses. La cale de ces jonques est divisée en une douzaine de compartimens formés avec des planches de deux poudes d'épaisseur, dont les joints sont enduits d'un eiment de chaux, préparé de manière à les rendre imperméables. Ce eiment est composé de chaux et d'huile. On y met aussi quelques râclures de bambou, comme on met du *crin* dans le plâtre en Angleterre. Cette composition devient très-dure, très-tenace,

et résiste au feu. Si, malgré l'huile qu'elle contient, elle est en effet incombustible, il n'y a pas de doute qu'elle ne soit préférable au goudron, à *la poix*, au suif, objets dont on ne se sert jamais dans la construction des vaisseaux chinois, ni pour le bois, ni pour les cordages. »

Les bâtimens dont parle Marc Pol, qui faisaient le commerce entre l'Inde et la Chine, étaient probablement construits, pour la plupart, dans ce dernier pays, car la description qu'on vient de lire le ferait supposer. Les Chinois sont très-habiles dans ce genre de constructions.

Le *ciment* en question, dit Charpentier-Cosigny (*Voyage à Canton*, p. 244), est la galle de Surate, composée de chaux vive réduite en poussière, et d'huile, dans laquelle on a fait fondre du brai sec.

quarante ou de cinquante mariniers, en chascune, qui vont à avirons ; qui aident à traire ⁵ la grant nef ; et bien .x. bateaux qui font la pourveance ⁶ de la grant nef : si comme d'ancrer, de prendre poissons, et de pourvoir à la necessité de la grant nef^j. Et quant la nef va à voile, si se loient ⁷ ces petis bateaux l'un à l'autre à la nef. Ainsi les emmaine apres elle ; mais les deux barges ont leurs voiles pour singler et ce que mestier leur est, ainsi comme la grant nef^k. Et sachiez que quant ces nefes s'appareillent, c'est, chascun an, une fois ; il les enforcent d'un ays^l bien blavée ⁸ et bien ointé, et adjontié ⁹ aux autres, selon la maniere que les premieres ays furent premierement ensamble conjointes et liées ; et aux barges aussi qui ont, à part eux, voiles pour singler, comme dit est, et ce que mestier l'en est, ainsi comme la grant nef. Et sachiez que cestui enforcement qu'il font, chascun an, en les nefes, es lieu où il a necessité, ne se fait que par certains ans ; et ce est jusques à six ays. Car, oultre, il ne les renforcent plus par celle maniere^m. Mais puis ¹⁰ qu'elle aura six ays l'une sur l'autre, ilz ne la maintent pas en haulte mer ; ains ¹¹ s'en aident es basses eaues, tant comme elles pevent durer ; et puis la deffont (3).

Or vous ay conté des nefes qui vont par la mer oceanne, et par les isles d'Ynde ; si dirons avant des merveilles du pays d'Yndeⁿ.

^j Cette dernière phrase manque dans le ms B. — ^k Manque dans le ms. B. — ^l Ms. C. *table*. Ce sont des *planches*. — ^m Le ms. A. est plus concis pour cette dernière partie. Il porte : « Et ainsi le font chascun an, et y adjoustent une ays jusques à six ays. » — ⁿ Le ms. C. a cette conclusion plus développée ; il reproduit le texte de la S. G.

⁵ Remorquer. — ⁶ Service. — ⁷ Se lient, s'attachent. — ⁸ Rabotée, unie. — ⁹ Jointe. — ¹⁰ Depuis. — ¹¹ Mais.

(3) On voit, par ces détails, que Marc Pol avait dû naviguer beaucoup dans les mers de l'Inde, pour le service de Khoubilai-Khaân, et que ce n'est pas par oui-dire, mais *de visu*, qu'il parle avec tant d'intérêt de ces contrées et des

populations qui les habitent. Quoique ses récits aient plus de 550 ans de date, ils nous apprennent encore aujourd'hui plus de choses intéressantes et curieuses que la plupart des voyages modernes.

CHAPITRE CLVIII.

Cy commence de l'isle de Sypangu.

Sypangu ^a (1) est une isle en Levant qui est en la haulte mer, loings de la terre ferme mille cinq cens milles ; et est moult gran-

CLVIII. — ^a Le ms. A. porte : *Sapangu*.

CLVIII. — (1) Ce nom est la transcription à la manière chinoise des mots 日本國 *Jī-pèn-koïe*, « le royaume du soleil levant, » par lesquels les Chinois désignent le Japon ; ce pays étant à l'orient de la Chine. Les Japonais eux-mêmes nomment ainsi leur pays ; mais ils articulent les mots chinois selon l'ancienne prononciation qu'ils ont conservée : *Ni-pon-kokf* (et selon celle du *Fö-kien* : *Jī-pun-kok*). Les écrivains chinois disent que le Japon se nommait anciennement *Wouo-noü*, « les esclaves soumis ». Aujourd'hui les écrivains japonais nomment leur pays 大日本 *Tá-ni-pon*, ou « le grand Japon ». (*San gyo ben ran*, k. 2, fol. 57). Ce royaume est composé de plusieurs îles situées à l'est de l'empire chinois, et comprises entre le 30° et le 46° degrés de latitude nord, et entre le 126° et le 146° de long. E. de Paris.

Selon la Géographie historique de *Siu Ki-yu*, lieutenant-gouverneur de la province du *Fo-kien* (*Ying hoán tchí liö*, k. 1, fol. 16, publiée à *Fou-tcheou* en 1848), le royaume du Japon est situé dans la « mer orientale », et se compose principalement de trois grandes îles : celle du nord, celle du centre et celle du midi. En dehors de ces trois grandes îles (*táo* en chinois et *do* en japonais), il y en a un nombre considérable de petites. Le roi (le « *mikado* ») habite, au nord-est de l'île du milieu, une ville que l'on nomme *Mi-ya-ko*, nom qui veut dire « capitale ». Les grandes fonctions publiques y sont héréditaires ; les caractères de leur écriture sont les mêmes que ceux du royaume du Milieu (l'empire chinois) ; seulement ils les lisent selon la prononciation japonaise. Les affaires du royaume sont dans les mains du « grand général » (*cháng*

tsiáng-kiün, et, selon la prononciation japonaise, *siö Siao-goun*). Le roi (le *mikado*) ne lui fait point d'opposition ; il n'intervient pas dans les affaires qui sont de son ressort. Il consomme peu pour son entretien, et perçoit cependant les produits du pays. Le *Siao-goun* (que l'on nomme aussi *Tai-koun*), à des époques déterminées, lui fait des visites d'hommages, et tout se borne là.

« Pendant le cours des siècles, il ne s'est produit aucune contestation dans le pays avec le *Mikado*, mais il y en a eu avec le *Siao-goun*. C'est pourquoi la résidence du *Siao-goun* a vu, à plusieurs époques, de nouveaux hôtes, mais le *Mikado* n'a point échangé de nom de famille. Ses noms d'amées sont d'une perpétuité inaltérable ; les siècles se succèdent pour lui sans changement.

« Les lois établies sont sévères. Les habitants du pays ont rarement des contestations entre eux. Ceux qui se révoltoient contre les lois sont aussitôt transportés dans des vallées au milieu des montagnes, où ils doivent eux-mêmes se donner la mort.

« Les Japonais sont très-taciturnes ; il faut les interpeller pour qu'ils vous répondent ; on est quelquefois des journées entières sans entendre la parole d'un homme. Ils aiment beaucoup la religion de Fo (Bouddha). Ils pratiquent aussi le culte des ancêtres. Ils se procurent des parfums, des fleurs, de beaux fruits, qu'ils offrent à Fo ou au tombeau de leurs ancêtres. Ils ont l'habitude d'estimer très-haut la propreté ; leurs rues sont souvent balayées et lavées. Les hommes et les femmes portent de grands colliers qui leur tombent sur les manebes ; les femmes les allongent en forme de queue descendant jusqu'à terre. Dans leurs broderies, ou sur leurs étoffes peintes, ils représentent des fleurs et des végétaux. Leurs caleçons, ou vêtements de dessous, sont formés

disme isle. Les gens sont blans et de belle maniere. Ilz sont idolastres, et se tiennent par eux ^b; et si vous dy qu'il ont tant d'or que c'est sans fin; car ilz le treuvent en leurs isles. Ilz sont pou ^r de mar-

^b Ms. C.

CLVIII. — ^r Peu.

d'une large pièce de soie; leurs bas courts et leurs chaussures sont aussi de soie. Les hommes sa rasent les cheveux et les épilent sur le sommet de la tête; mais ils les conservent sur le derrière où ils les portent épais, et, après les avoir noués, s'en font une coiffure; lorsque les tresses deviennent trop longues, ils les coupent.

« Les femmes, pour la plupart, ont de beaux cheveux; elles passent la journée entière à les nettoyer et à les rendre brillants; elles y mêlent toutes sortes de parfums. Elles les rejettent pendants par devant et par derrière; elles y mêlent des écailles de tortues façonnées, qu'elles fixent avec des épingles à cheveux.

« Chez eux les hommes et les femmes ont les sourcils et les paupières très-prononcés; on dirait des fleurs dans un parterre. . .

« Du port d'Amoy (*Hia-men*) jusqu'à *Tchang-kî* (*Nagasaki* en japonais), il y a une distance de 72 *káng* (jap. *kō*; = 4,320 *li*). Les Portugais (*Pou-tao-ya*) avaient désiré s'emparer d'un port de mer des Japonais; ils voulaient, de plus, enseigner la religion du « Seigneur du ciel » aux habitants du pays; les Japonais s'y opposèrent.

Les Hollandais prêtèrent assistance aux Japonais avec des vaisseaux de guerre. Les Portugais furent repoussés et chassés. C'est pourquoi les Hollandais ont seuls conservé des relations avec le Japon; la Chine cessa dès lors d'en avoir avec la Hollande.

« Les produits du Japon sont le cuivre rouge, le soufre, des végétaux marins et autres objets. »

Un auteur chinois (*Li Ping-chou*), cité dans la même Géographie, dit que le Japon est partagé en cinq grandes divisions domaniales, qui sont : 1° *Chân-tch'ing* (« la ville montagnaise », en japonais *Yama-siro*); 2° *T'ai-hó* (« la grande harmonie », en japonais *Yamato*, même sens, le Japon proprement dit); 3° *Hó-nei* (« qui est au milieu des fleuves et rivières », en japonais *Kawa-si*, même sens); 4° *Ch'i-tsin* (« qui réunit les principaux gués », en japonais *Setsou*); 5° *Hó-tsiouen* (« sources de la concorde », en japonais *itsoumi*). Ces cinq divisions comprennent ensemble cinquante-trois principautés (*kiün*). Il y a aussi une autre division en sept grands « cercles » (*táo*, japonais *do*), qui sont :

1°	Le « Cercle de la mer orientale » (<i>Thoung-haï táo</i> , jap. <i>Tokaido</i>), comprenant 116 principautés;		
2°	id. de la mer méridionale (<i>Nán-haï táo</i> , jap. <i>Nankaido</i>),	—	48 »
3°	id. de la mer occidentale (<i>Sí-haï táo</i> , jap. <i>Saikaido</i>),	—	93 »
4°	id. de la montagne orientale (<i>Toüng-chán-táo</i> , jap. <i>Tó-sán-do</i>),	—	122 »
5°	id. des terres sèches septentrionales (<i>pě-loü-táo</i> , jap. <i>Fo kouro koudo</i>),	—	30 »
6°	id. du midi des montagnes (<i>Chân-yang-táo</i> , jap. <i>San-yó-do</i>),	—	69 »
7°	id. du nord des montagnes (<i>Cháu-yün-táo</i> , jap. <i>San-nin-do</i>),	—	52 »

« Il y a aussi trois îles à part : *Yéso*, *Tarakaï*. *Matsmaï*, comprenant chacune deux principautés. »

Le Japon est maintenant divisé en « sept cercles » (*tsi táo*), et en « soixante-huit royaumes » (*loü chi pã kouo*).

Ces dénominations sont des expressions emphatiques. L'auteur cité ci-dessus dit que les

kiün ou « principautés » japonaises ne dépassent pas en étendue le territoire d'une circonscription de village chinois, ce qui est beaucoup trop dire. Il porte la population à environ 70,000 familles, et les contribuables à 800,000; ce qui est bien loin des 25 ou 35 millions d'habitants que plusieurs géographes donnent au Japon. Il doit y avoir une grande erreur dans la première évaluation.

chans qui là voisent ², pour ce que c'est si loings de la terre ferme ^e. Si que pour ceste raison leur habonde l'or oultre mesure ^d.

Et vous conteray une grant merveille du palais du seigneur de ceste isle. Sachiez qu'il a un grant palais qui est tous couvers d'or fin, en la maniere comme sont couvertes nos eglises, de plomb ^e; si que ce vault tant que à paines le pourroit on compter ^f. Et encore tuit li pavement du palais et des chambres sont tuit d'or, de pierres de taille espesse ³ bien deux doie ⁴, et les fenestres aussi ^g; si que cest palais est de si desmesurée richesse que nulz ne le pourroit croire (2). Ilz ont gelines rouges qui moult sont bonnes à mengier; et si en ont assez; et ont aussi assez de pierres precieuses ^h.

^e Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *terre sainte*; ce qui est une erreur évidente. Le texte français de la S. G. porte aussi *terre ferme*. — ^d Le ms. C. ajoute : « Qu'il n'en scevent que faire. » — ^e Ms. A. *plonc*. — ^f Le ms. C. ajoute : « Ne il n'est nulz ou monde qui le peust raimbre. » — ^g Le ms. C. porte : « Et plus encores : tout le pavement dudit palaiz, et de toutes les chambres d'icellui, sont pavees de fin or *tout de grosses tables (plaques)* et grans; et ont bien .iij. doiz d'espesse (*d'épaisseur*) et pareillement toutes les fenestres qui y apparriennent sont de fin or aussi. » — ^h Le même ms. porte, comme le texte de la S. G. : « Ilz ont grant plante de pierres; et si ont perles qui sont rouges, et sont moult belles et de grant vaillance; et qui bien valent autant comme les blanches. Et sont moult grosses et rondes; et si en ont grant habondance. Et si ont moult grant habondance de pierres précieuses Elle est moult riche isle. »

² *Aillent là.* — ³ *Épaisses.* — ⁴ *Doigts.*

(2) Le Japon est très-riche en mines d'or; ce métal y était encore si abondant il y a quelques années, que sa valeur, par rapport à l'argent, était comme 8 à 1. Aussi lorsque, par suite des derniers traités, le commerce du Japon fut ouvert aux nations étrangères, la demande de l'or, de la part des négociants anglais et américains, fut telle, à cause de son bas prix, que, selon le ministre anglais sir Rutherford Alcock, à peine si une année entière eût suffi à un bon mathématicien pour calculer toutes les demandes!

Tous les peuples chez lesquels l'or a été abondant l'ont prodigué outre mesure. On a déjà vu précédemment (p. 417) que le roi de *Mien* ou d'Àva avait des tours couvertes de « plaques d'or »; les temples et les palais des souverains de l'Inde en étaient également remplis. On sait que lorsque les Espagnols firent la conquête du

Mexique, ils trouvèrent les temples et les palais des Incas couverts aussi de « plaques d'or ». Mais cette grande abondance du métal précieux a toujours été fatale à ses possesseurs, et souvent aussi à ceux qui le convoitèrent.

On lit dans le *Soï Hien-wén thourng khào* (« Supplément à l'Encyclopédie littéraire de *Ma Touan-lin*, » cité dans la Géographie impériale art. *Ji-pen*, fol. 3) : « La ville où réside le souverain est près d'un lac qui baigne le pied d'une montagne. Ses murailles sont construites de manière à former quatre divisions. On la nomme « l'enceinte de la joie et de la satisfaction réunies » (*Tsiù kouai lō youén*). Chaque ville séparée (par les divisions) a trois ou quatre *li* de circonférence. Un rocher très-élevé, qui a aussi trois à quatre *li* de tour, les domine. La rivière qui baigne la ville est large de plus de 20 *chàng*

Et si vous dy que pour la grant richesse, que on conta à Cublay Kaan, qui estoit en ceste isle, se pensa il de faire la prendre. Si y envoya deux de ses barons atout grant quantité de navie^f ; et grant planté de gent à cheval et à pié. Et nommoit on l'un des barons *Abacan*^j, et l'autre *Jousainchin*^k (3). Ces deux barons estoient

ⁱ Ms. B. *naviere*. Ms. C. *navires*. — ^j Ms. C. *Abachan*. — ^k Id. *Jousamtaïin*.

(73 mètres). Dans l'intérieur il y a un grand édifice avec galeries, à neuf étages, *tout couvert d'ornements d'or jaune (tchouang hoang kîn)*. Le rez-de-chaussée renferme plus de eent appartements différents, dans lesquels le souverain va reposer chaque nuit, en passant de l'un à l'autre, selon son ehoix. Les serviteurs eux-mêmes ignorent dans lequel de ces appartements le souverain repose. C'est par précaution et pour éviter des dangers qu'il agit ainsi. »

(3) L'expédition que Khoubilaï-Khaân envoya contre le Japon, l'année qui correspond à 1281 de notre ère, étant un fait historique important, nous avons eru devoir reproduire iei les relations qu'en ont données les historiens elinois et japonais, afin que l'on puisse les comparer au récit de Marc Pol, avec lequel, comme on le verra, ils s'accordent d'une manière remarquable sur tous les points essentiels.

Ce contrôle d'écrivains ayant puisé à des sources diverses sera un nouveau et frappant témoignage de la véraeit de Marc Pol.

Il est dit dans la Géographie historique de *Stu*, déjà citée (k. 1, fol. 17-18) « que le Japon commença à avoir des relations avec la Chine sous le règne de la dynastie des Han (202 av. à 220 après notre ère). Ils lui empruntèrent les « Cinq *Kîng* » ou Livres canoniques, et la religion de *Fo*, sous les *Wei* et les *Tçîn* (221-420). Dès ette époque la religion des *Cha-men* envahit tout l'empire. Sous les *Thang*, dans les années *tching-kouan* (627-649), les Japonais envoyèrent plusieurs fois des délégués pour s'instruire (dans la civilisation elinoise). Au commencement de la dynastie des *Soung* (960), le Japon envoya à l'empereur un prêtre bouddhiste pour lui offrir un tribut. L'empereur *Taï-tsong* lui donna en présent un vêtement de pourpre, et le retint à sa cour. Ce prêtre raconta que le

royaume du Japon existait depuis soixante-quatre générations écoulées (1920 ans, à 30 ans par génération). »

On lit aussi dans l'histoire officielle des Mongols (*Yuen-sse*, k. 208, fol. 20) que dans les années *tchi-youan* de l'empereur *Chi-tsou* (Khoubilaï, 1264-1294), un exprès nommé *Ti-hé* fut envoyé de la Corée au Japon pour informer le souverain de ce pays des événements qui venaient de s'accomplir en Chine. Le Japon ne voulut pas le recevoir. Par suite de cela, il fut ordonné à *Tchao Liang-pi*, inspecteur des livres mystérieux, de se rendre au Japon. Le Japon, alors, se décida à envoyer un ambassadeur, le ministre *Ya-si-ró*, qui vint à la eour (de Khoubilaï). *Liang-pi* retourna avec lui une seconde fois au Japon. Comme la première fois, il n'épargna aueune démarche pour voir le premier ministre, mais il ne put arriver jusqu'à la capitale où réside le souverain.

En 1274, il fut ordonné au conseiller *Yin-tou* et autres d'embarquer sur trois eents navires une armée de quinze mille hommes pour aller attaquer le Japon. L'armée débarqua et mit en déroute l'armée ennemie ; mais, leurs flèches s'étaient trouvées épuisées, les troupes (mongoles) furent obligées de revenir. En 1281, ordre fut donné à *Fan Wen-hou* et *A-thä-hüi* de se mettre à la tête d'une armée de cent mille hommes et de s'embarquer sur neuf cents bâtiments de guerre pour aller attaquer le Japon. Ils arrivèrent à l'île *P'ing-hou* (île de *Fivando*). Une grande tempête submergea les vaisseaux chargés de troupes. *Wen-hou* et d'autres généraux remontèrent sur les vaisseaux dont la solidité avait pu résister à la tempête, et s'en retournèrent, abandonnant plus de eent mille hommes au pied des montagnes. Bientôt épuisées de besoins, ces troupes furent presque entièrement détruites par les Ja-

sages et vaillans ; et se partirent atout leur atour du port de Çaiton¹, et de Quinsay ; et se mistrent en mer. Et tant nagierent⁵ qu'ilz

¹ Ms. C. Les mss. A. et B. *Sarcon* ; corruption de *Çaiton*.

⁵ *Naviguèrent*.

ponais. Il n'y eut que trois hommes qui purent s'échapper et revenir dans leur pays (pour annoncer la nouvelle de ce grand désastre). »

On lit dans les « Fastes de la Chine » (*Li tai ki sse nien p'iao*, k. 97, fol. 13, v°), sous l'année 1266 de notre ère : « JAPON. Avant cette date, le Coréen *Tchao-i* et d'autres avaient dit au souverain mongol (Khoubilaï) que l'on pouvait ouvrir des communications avec le Japon, et que l'on ferait bien de choisir un exprès chargé de pouvoirs qui se rendrait dans ce pays. Par suite de cette communication, il fut ordonné au vice-président du ministère de la guerre, *Hé-üi*, de se rendre dans ce royaume en qualité d'ambassadeur accrédité (*sin-sse*). Muni de ses lettres de créance, il se rendit dans ce royaume, pour proposer au souverain de cet État de nouer des relations amicales avec l'État qu'il représentait. »

On lit dans le même ouvrage, sous l'année 1272 : « JAPON. Le roi de la Corée, sur l'ordre du souverain mongol (Khoubilaï), fait parvenir (au souverain de cet État) une lettre officielle lui enjoignant (*ling*) d'ouvrir des relations amicales avec la dynastie mongole. Il ne fut pas répondu à cette missive. »

Année 1280. « JAPON. Le Japon ayant assassiné l'envoyé impérial *T'ou Chi-tchoung* et sa suite, un édit ordonne au « ministre de la droite », *A-tse-kan*, de réunir une armée de cent mille hommes et d'aller attaquer le Japon. »

Même année. « En hiver, à la dixième lune, *A-tse-kan* est fait « ministre de la droite ». On envoie de nouveau une armée pour attaquer le Japon. »

[Développement]. « L'empereur avait, dans l'origine, envoyé un ambassadeur pour ouvrir des relations avec le Japon. Cet ambassadeur ne fut pas admis. Alors il fut ordonné au conseiller et envoyé *Yu-tou*, de *Fongg-tcheon*, d'aller attaquer le Japon. Manquant d'habileté, l'expédition fut obligée de s'en retourner. On envoya de nouveau le vice-président du « ministère des

rites », *T'ou Chi-tchoung*, en qualité d'ambassadeur près de ce royaume. Il ne fut pas accueilli favorablement. On se saisit de sa personne, et il fut mis à mort. Lorsque la nouvelle en fut parvenue, il fut ordonné à *A-tse-kan*, nommé à ce sujet « ministre de la droite » ; à *Fan Wen-hou*, *Houng Tcha-kieou*, nommés aussi « ministres assesseurs de droite », et à d'autres officiers de la cour, en même temps qu'au gouverneur de la province centrale où réside la cour, de réunir une armée de cent mille hommes pour se mettre en campagne (contre le Japon). »

Année 1281. « JAPON. Cette année, l'armée expéditionnaire fut détruite avec tous ses officiers à l'île *P'ing-hou* (*Fivando*). »

Même année. « Eu automne, à la septième lune, *A-tse-kan* meurt à l'armée. A la huitième lune, les généraux en chef abandonnent leurs troupes dans une île au milieu de la mer et s'en retournent. »

[Développement.] « *A-tse-kan* étant mort, un édit nomma *A-tha-hai* pour le remplacer. Il n'était pas encore arrivé (à sa destination) que *Wen-hou* et les autres officiers généraux, en traversant la mer, étaient arrivés à l'île de *P'ing-hou*. Ils y avaient été poussés par des vents violents, qui avaient submergé les navires. Tous les généraux s'emparèrent des bâtimens les plus solides, qui avaient résisté à la tempête, et les moutèrent ; puis ils s'éloignèrent en abandonnant leurs troupes, qui périrent au nombre de plus de dix mille sur l'île en question. Les restes de l'armée, s'étant ralliés, se choisirent de nouveaux chefs ; ensuite ils abattirent des arbres et en construisirent d'autres bâtimens, sur lesquels un certain nombre d'entre eux essayèrent de rentrer dans leur pays. »

« Aussitôt que les Japonais apprirent ce désastre, ils rassemblèrent un grand nombre de troupes, envelopperent les débris de l'armée et en massacrèrent le plus grand nombre ; ils n'éparguèrent qu'une dizaine de mille hommes des pro-

vindrent en laditte isle ; et descendirent à terre ; et prirent tout le plain et les vilaiges ^m ; mais nul chastel, ne nulle cité ne pristrent ⁶

^m Ms. C. *casaus*.

⁶ *Prirent*.

vines méridionales (de la Chine), qu'ils réduisirent en esclavage. Il n'y en eut que trois qui obtinrent la grâce de retourner dans leur pays (pour y porter la nouvelle du désastre de l'expédition). »

Année 1283. « Il est de nouveau ordonné à Tchun, roi de Corée, et *A-tha-shai*, de conduire une nouvelle armée à l'attaque du Japon. »

[Développement.] « Un édit fut rendu par lequel il était prescrit de faire une levée de marins dans chaque « Circuit » de l'empire, en même temps que de construire cinq cents nouveaux bâtiments de transport. La population ne put s'empêcher de manifester son mécontentement. *Tshouï-houo*, conseiller de cour, dit que, dans le *Kiang-nán*, il se formait des bandes de voleurs qui se multipliaient considérablement, et qui, toutes, provenaient des matelots levés de force et des charpentiers appelés à la construction de la flotte, le peuple n'ayant plus de quoi subvenir à ses besoins ; qu'il convenait de suspendre momentanément l'expédition du Japon. Un autre conseiller parla dans le même sens ; mais ces avis ne furent pas suivis. »

Il n'est plus question de cette expédition dans la suite des Annales (*).

Écoutons maintenant les historiens japonais.

On lit dans les *Annales des Daïri ou empereurs du Japon*, traduites par Tithsing et Klaproth :

1268. « Un ambassadeur des *Môko* (Mongols) arriva par mer à Taï saï fou. Il était porteur d'une lettre qui fut envoyée d'abord dans le Kouantó, et de là à Miyako. Comme cette lettre était conçue en termes grossiers, on n'y fit pas de réponse. »

1269. « Dans le courant de cette année, des ambassadeurs des *Môko* abordèrent sur un vaisseau coréen à *Tsou Sîma* (Touï ma tao), d'où ils emmenèrent deux habitants, nommés *Tôsirô*

et *Yasirô*. Les *Môko* les interrogèrent sur le Japon, leur firent quelques présents et les renvoyèrent. »

1270. « Dans le courant de cette année, l'ambassadeur des *Môko*, *Teó rió fits* (Tchao liang pi), arriva en Corée et demanda à être transporté au Japon. »

1271. « Au neuvième mois, l'ambassade des *Môko*, conduite par *Teó rió fits*, mouilla à *Imatsou* (Kin tsin), dans la province de Tsikouzen. Ce dernier remit une lettre à laquelle on ne fit point de réponse, de sorte que l'ambassade fut obligée de s'en retourner sans avoir rien fait. Cependant *Yasirô* l'accompagna comme ambassadeur. L'empereur des *Môko* (Khoubilái) l'admit en sa présence, le traita splendidement et le renvoya. »

1273. « Cette année, *Teó rió fits* (Tchao liang pi) arriva une seconde fois comme ambassadeur des *Môko* ; il ne put obtenir la permission d'aller ni à Miyako ni à Kama koura, et fut renvoyé de Taï saï fou. »

1274. « Les *Môko*, offensés de ne pas recevoir de réponse aux lettres qu'ils avaient envoyées à différentes reprises, dépêchèrent, au troisième mois de cette année, deux généraux avec trois cents grands vaisseaux, trois cents autres de moindre grandeur, et trois cents petits, montés par une forte armée destinée à attaquer le Japon. A la cour du Daïri, on adressa des prières ferventes à plusieurs dieux ; du Kouantó, on envoya des ordres dans le Tsoukouzy de se préparer à la résistance. »

« Le dixième mois, la flotte des *Môko* mouilla à l'île de Tsiou sima. Ils y combattirent les Japonais. Les *Môko* furent défaits parce qu'ils manquaient de flèches ; ils s'enfuirent de différents côtés avec leurs vaisseaux, et retournèrent chez eux après une perte considérable. »

1275. « Au deuxième mois, *To sei tséou* (Thou ehi teloung) arriva en qualité d'ambassadeur des *Môko*, accompagné de quelques Coréens.

(*) On peut aussi consulter l'ouvrage chinois intitulé : *Tcheou shai thou pien*, « Description des côtes maritimes » de la Chine, dans lequel les relations de la Chine avec le Japon sont rapportées (k. 2.) avec de grands détails.

à leur venue. Si leur advint une mescheance⁷ telle que je vous diray.

⁷ *Mésaventure.*

Cette légation fut obligée de s'arrêter à Taï saï fou ; seulement, trois de ses membres purent aller à Kama koura ; ils n'obtinrent pas la permission de venir à Miyako. L'ambassadeur avait apporté une lettre ; on n'y répondit pas. »

1280. « Le deuxième mois de cette année, *To sei tsiou* (Thou chi tehong), ambassadeur des Moko, fut mis à mort. Aussitôt que les Moko en eurent reçu la nouvelle, ils rassemblèrent une armée considérable pour conquérir le Japon. Lorsqu'on fut informé de leurs préparatifs, le Daïri envoya des exprès à Izé et à plusieurs autres temples pour invoquer les dieux. *Fôsiô-no Toki moune*, qui résidait à Kama koura, ordonna que l'on rassemblât les troupes dans le Tsoukouzi, et expédia du Kwantô à Miyako de nombreux détachements de soldats, pour garder le Daïri et le Tôgou, et les protéger contre tout danger. Les deux gouverneurs de Miyako eurent ordre de se rendre dans le Tsoukouzi. »

1281. « A la première lune, les Moko nommèrent *A si kan* (*A-tse-kan*), *Fan boum ko* (Fan Wen-hou), *Kin to* (Yin-tou) et *Ko sa kio* (Houng teha khieou) généraux de leur armée, qui était forte de plus de cent mille hommes. Elle fut embarquée sur un nombre considérable de vaisseaux de guerre. *A si kan* tomba malade pendant la traversée, ce qui rendit le général en second, *Fan boum*, indécis sur le parti à prendre.

« Le 7^e mois toute la flotte arriva au Japon à l'île de *Firando* (P'ing-hou), et passa de là à *Go riô san* (*Ou loung chan*) ; les troupes de Tsoukouzi étaient sous les armes.

« Le 1^{er} du 8^e mois, il s'éleva une tempête affreuse ; les vaisseaux de la flotte des Moko furent engloutis dans la mer, ou fort endommagés. Le général Fan boum ko prit la fuite avec les autres généraux sur les vaisseaux qui avaient le moins souffert ; personne n'a su ce qu'ils sont devenus. L'armée de cent mille hommes, qui avait débarqué au-dessus de *Go riô san*, y resta errante sans vivres pendant trois jours ; ses soldats avaient le projet de construire d'autres vaisseaux pour retourner en Chine.

« Le 7^e jour l'armée japonaise les investit et les attaqua ; on se battit avec acharnement ; les Moko furent totalement défaits ; trente mille hommes furent faits prisonniers, conduits à *Fa ka ta* (Pa kio tao) et mis à mort. On ne fit grâce qu'à *Kan sio* (Kan tehong), *Bak saï* (Mô thsing) et *Go wan go* (Ou wan ou), qui furent envoyés en Chine pour y porter la nouvelle du sort de l'armée.

« La destruction d'une flotte si nombreuse, par la tempête, fut considérée comme la preuve la plus évidente de la protection des dieux. On attribua principalement cet événement au dieu des vents, qui a son temple à Izé, et on lui manifesta la plus profonde vénération pour avoir sauvé l'Empire, par l'anéantissement de la flotte mongole. *Kan sio* et ses compagnons retournèrent dans leur pays, et annoncèrent ce désastre au prince des Moko, qui était l'empereur *Zi zou kouô te* (Chi tsou houang ti, c'est-à-dire Khoubilä), de la dynastie des *Ghen* (Yuen). »

On sera frappé de l'accord qui existe entre les Annales chinoises et japonaises, sur des faits qui concernent intimement les deux pays, et de la simplicité, de la sincérité avec lesquelles les faits sont présentés des deux côtés. Des Annales ainsi écrites doivent inspirer la confiance.

On a aussi, dans la citation précédente, une preuve palpable que l'attitude des Japonais envers les nations étrangères qui cherchent à nouer des relations avec eux, n'a pas beaucoup changé depuis six cents ans, et ne changera probablement pas de sitôt, si leur dieu des vents leur est toujours aussi favorable ; il se pourrait que le « dieu de la vapeur et du feu » le fût moins.

L'expédition dont Mare Pol a fait le récit est évidemment celle qui fut préparée en 1280, et qui mit à la voile en 1281, composée de 900 vaisseaux de différentes grandeurs et de 100,000 hommes de troupes. Les dates des Annales japonaises correspondent exactement à celles des Annales chinoises. Les noms des généraux en chef de l'expédition sont aussi les mêmes ; il n'y a que la prononciation à la manière japonaise qui

Sachiez que li vens de tramontaine⁸ ventaⁿ moult fort, et fist^o en ceste isle moult grant dommage (4), pour ce qu'il y avoit pou de pors⁹. Et venta si fort que la navie¹⁰ du grant Kaan ne pot durer¹¹. Et quant ilz virent ce, ilz penserent que se il demouroient ainsi, leur navie seroit toute perdue. Si monterent en leur navie et firent voiles, et se partirent. Et quant ilz furent aucques¹² alez, ilz trouverent une petite isle (5); si feurent à icelle, non mie de

ⁿ Ms. C. *vente*. — ^o Id. *fait*.

⁸ *Vent du nord*. — ⁹ *Peu de ports*. — ¹⁰ *Flotte*. — ¹¹ *Ne put résister*. — ¹² *Eurent un peu navigué*.

diffère. Ces noms sont un peu corrompus dans nos manuscrits; mais ils sont évidemment les mêmes. L'*Abacan* (Ms. C. *Abachan*) est évidemment le 阿刺罕 *A-tse-'han*, des Annales chinoises, et le *A-si-han* de celles du Japon, lequel avait été nommé en 1281 par Khoubilāi Khaân, 右丞相 *yéou tching siang*, « ministre de la droite », pour préparer l'expédition; tandis que *Jousamchin* et *Fan Wen-hou*, furent nommés en même temps 右丞 *yéou tching*, « ministres assesseurs de la droite » (voir ci-devant, p. 329 n.), au nom corrompu duquel Marc Pol a joint son titre de « ministre » : *tching*.

Où voit, au surplus, que Marc Pol a confondu les deux expéditions : celle de 15,000 hommes, de l'année 1274, selon les Annales japonaises et la Géographie historique de *Siu*, qui échoua parce que les troupes de l'expédition *manquèrent de flèches*, et celle de l'année 1281 qui fut en partie détruite par une furieuse tempête. Toutefois Marc Pol put être témoin des préparatifs de la seconde expédition, car ils eurent lieu peu de temps après qu'il eut quitté son gouvernement de *Yang-tcheou* (voir le ch. CXLII).

(4) Marc Pol nous dit ici que le vent violent qui engloutit une grande partie de la flotte chinoise sur les côtes du Japon, soufflait du nord (de *tremontaine*); d'un autre côté, les Annales japonaises disent que ce fut le 1^{er} du 8^e mois (correspondant à *septembre-octobre*) que s'éleva

cette grande tempête. M. de Kerhallet, capitaine de vaisseau de la marine française, dit, dans ses *Considérations générales sur l'océan Pacifique* (p. 35) : « Sur la côte de Tartarie, dans les îles du Japon jusqu'à l'île de Formose, on trouve dans l'année deux moussons régalières et de durée inégale.

« La mousson de S. O., variable au S. S. O. et au S., commence en juillet et dure jusqu'au mois d'octobre. Celle du N. E., variable au N. N. E. et au N., la remplace à la fin d'octobre et se termine en juin. »

Le vent en question n'était sans doute pas celui de la mousson du *nord*, qui eût été contraire à la navigation de la flotte chinoise partie des ports de Çaiton (Thsiouên-tcheou, dans le Fokien), et de Quinsai (Hâng-tcheou), dans le Tchékiang; mais bien un de ces « typhons » dont parle aussi le capitaine Kerhallet : « La zone où règnent les typhons, dans l'océan Pacifique, est à peu près limitée : au N. par une ligne courbe, passant par le milieu de l'île de *Nyphon* et au sud de l'île de Chousan... Ils ont lieu le plus communément à l'époque des changements des moussons, c'est-à-dire : en mai, juin, octobre et novembre. »

C'était sans doute un des typhons d'*octobre*, qui engloutit au mois d'octobre 1281 la plus grande partie de la flotte chinoise.

(5) Cette île est celle qui est nommée 平島 *P'ing-hoû tao* dans les Annales chinoises, et *Firando* par les Japonais; l'un et l'au-

leur gré. Si brisa leur navie, et périt grant multitude de l'ost ; si que il n'en eschappa que environ .xxx. mille hommes, qui se reculerent ¹³ sur ceste isle. Si se tenoient comme mors, car ilz n'avoient nulle-vitaille, ne nul conseil, et avoient grant angoisse, pour ce que aucunes de leurs nefes, qui estoient eschappées, s'en aloient en leur pays, grant aleure ¹⁴, et ne faisoient nul semblant de retourner. Et c'estoit pour ce que ¹⁵ les deux barons chevetaines de l'ost haioient moult l'un l'autre, et se porterent grant envie ¹⁶ ; car le baron, qui eschappa, ne fit oncques semblant de vouloir retourner vers son compaignon qui estoit demourés sur l'isle, si comme vous avez oy ; car il povoit bien retourner ^p, quant li vens fu passés, qui ne dura gaires. Mais il ne le fist pas ; ains s'en ala tout droit en son pays. Et sachiez que celle isle où ceulx estoient eschappés estoit non habitable ; car il n'y avoit nulle autre creature que eulx.

Or vous dirons de ceulx qui sont eschappés à leur navie, et vous dirons aussy de ceulx qui demourerent en l'isle.

CHAPITRE CLIX.

Comment les hommes du grant Kaan, qui estoient en l'isle, pristrent la cité de leurs ennemis.

Sachiez que ceulx qui estoient remes ¹ en l'isle, qui estoient bien trente mille personnes, si comme je vous ay conté, se tenoient tuit mort, pour ce que il ne veoient en nulle maniere comment ilz peussent eschapper. Et quant le roy de la grant isle sçot ² comment ilz estoient sur l'isle eschappé de la fortune ; et que l'autre ost estoit

^p Cette phrase incidente manque dans le ms. B.

¹³ Réfugièrent. — ¹⁴ A toute vitesse. — ¹⁵ Parce que. — ¹⁶ Se haïssaient beaucoup entre eux, et étaient jaloux l'un de l'autre.

CLIX. — ¹ Restés, de remanere. Le ms. B. porte fautivement ramez. — ² Sut.

tre terme signifiant : « Ile de la forme d'un vase plat. » Cette ile est située par 38° 30' lat. nord et 127° de long. est. Les Hollandais y établirent un comptoir en 1609, et l'abandonnèrent en

1640 pour Nagasaki. D'après Marc Pol, elle n'était pas habitée lorsque l'armée de l'expédition chinoise y fut jetée par la tempête qui engloutit une grande partie de la flotte.

toute desbartée^a et fuie, si en fu moult liez³, et fist assembler toutes les nefes qui estoient en la grant isle, et alerent oudit islet, et descendirent tout entour. Et quant les Tartars les virent venir, et qu'ilz estoient tous descendus à terre, si qu'ilz n'avoient laissé nulle garde à leurs nefes, comme ceulx qui pou en savoient de tel fait; eulx comme sages⁴, firent une meute⁵, ensamblant⁶ qu'ilz fuioient, et s'en vindrent aux nefes de leurs ennemis, et monterent sus maintenant⁷, et le firent moult legierement⁸ pour ce qu'ilz trouverent nulle deffense (6).

Et quant ilz furent es nefes, ilz se partirent tantost, et alerent en la grant isle, et descendirent maintenant à terre, et porterent les confanons et les enseignes du seigneur en la ditte isle, et s'en vindrent à la maistre cité. Et ceulx de la cité, qui de ce ne se prenoient garde, et qui veoient⁹ leurs banieres venir, cuidoient que ce fessent leur gent et les laisserent entrer ens¹⁰. Et cilz, des maintenant qu'ilz y furent entrés, si pristrent les fortresses et chacierent hors tous ceulx qu'ilz trouverent, fors les belles femmes qu'ilz retindrent¹¹ pour eulx. Si que, en telle maniere pristrent celle cité, li homme du grant Kaan. Et quant le roy de la grant isle et son ost virent que ilz avoient perdu la cité et leur navie, si en orent¹² grant douleur^b, et revindrent en aucunes nefes qui leur estoient demourées; et s'en vindrent à leur isle. Et fist le roy^c maintenant asssembler tout son ost, et fist asseoir la cité tout entour en telle maniere que nulz n'y pouvoit entrer ni issir¹³. Ceulx de dedens se tindrent .vii. mois et pourchassoient¹⁴ jour et nuit comment ilz le peussent faire savoir au grant Kaan; mais tout ce ne leur valoit neant; car ilz ne lui pouvoient faire assavoir. Et quant ilz virent qu'il ne se pouvoient

CLIX. — ^a Ms. C. *desbarate* = *dispersée*. — ^b Ms. A. *dolcur*. — ^c Ms. B. *ly Roys*.

³ *Joyeux*. — ⁴ *Avisés*. — ⁵ *Un mouvement, une émeute*; du latin *motus*. — ⁶ *En feignant, faisant croire*. — ⁷ *Aussitôt*. — ⁸ *Promptement*. — ⁹ *Voyaient*. — ¹⁰ *Dans l'intérieur*. — ¹¹ *Retinrent, gardèrent*. — ¹² *Eurent*. — ¹³ *Ni en sortir*. — ¹⁴ *Cherchaient tous les moyens*.

CLIX. — (1) Cette particularité, et ce qui en fut la suite, n'est pas rapportée dans les récits chinois et japonais. Elle pourrait bien être un embellissement ajouté par les narrateurs qui firent le récit de l'expédition à Mare Pol. Cependant le fait n'est pas impossible.

plus tenir, ilz se rendirent sauve leurs vies, en telle maniere qu'ilz ne se pourroient jamais partir de l'isle. Et ce advint en l'an notre Seigneur mil .ii.c.lxxix.^d (1279) ans (2). Le grant Kaan fist tolir¹⁵ la teste à celluy^e baron qui s'en estoit fuis^f malheureusement. Et puis fist que l'autre, qui demoura en l'isle, il fist mourir, pour ce qu'il ne s'estoit mie bien portés¹⁶, ainsi comme preudoms¹⁷ d'armes deust faire^g

Encore vous conteray je une autre merveilleuse chose qui avint en ce fait, que je avoie oublié. Sachiez que au commencement que l'ost du grant Kaan ala en la grant isle et que ilz pristrent le plain ainsi comme je vous ay conté dessus, ilz pristrent par force une tour de ceulx de l'isle qui ne s'estoient voulu rendre, et trenchierent aux hommes les têtes, fors qu'à .viij. à qui on ne les pouvoit taillier en nulle maniere; et ce estoit par vertu de pierres qu'ilz avoient en leurs bras entre la char et la pel¹⁸, si bien mises que elles ne paioient¹⁹ dehors. Et ces pierres estoient si enchantées et avoient telle vertu que cil qui les portoit ne pouvoit mourir de fer (3). Et quant il fut dit aux barons, si les firent occire de bastons²⁰.

^d Ms. C. Les mss. A. B. portent : *mil .ij. cens et .lxxvij.* (1268), ce qui est sans doute une erreur de copiste. — ^e Ms. B. *de cellui.* — ^f Ms. B. *fouys.* — ^g Le texte français de la S. G. porte ici : « E le autre mande à l'isle où il fait destruer maintes gens, et illec « le fist morir. » Le texte italien de la Crusca porte (*il Milione*, etc., t. I, p. 153) : « E l'altro fece morire in carriera. »

¹⁵ Couper. — ¹⁶ Comporté. — ¹⁷ Homme habile et expérimenté dans la guerre. — ¹⁸ Entre a chair et la peau. — ¹⁹ Ne paraissaient pas; du latin *parere*. — ²⁰ A coups de bâtons.

(2) Cette date se rapproche beaucoup de celle qui est donnée pour la même expédition, par les Annales chinoises et japonaises; et si l'on tient compte des préparatifs qui durent la précéder en Chine, on ne peut guère la considérer comme véritablement inexacte. Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris porte 1269; la version latine également. Le texte italien de la Crusca (*Il Milione*, etc., t. I, p. 153) porte aussi comme nos mss. A. et B. : « E questo fu « negli anni domini mille dugento sessanta nove. » Celui de Ramusio porte 1264. L'édition latine de Grynaeus donne 1289.

(3) C'est une croyance encore très-commune chez les peuples orientaux qu'avec les « amulettes » on peut se procurer de grands biens, ou se préserver de grands maux. Chez nous-mêmes, cette croyance est plus commune qu'on ne le pense généralement. Il y a des militaires qui ont cru être préservés des balles et des boulets de l'ennemi par certains objets bénits qu'ils portaient sur leurs corps.

« Les Siamois, dit M^{sr} Pallegoix (*Description du royaume de Siam*, t. II, p. 45) sont persuadés qu'il y a des moyens de se rendre *invulnérable*, et il n'est pas rare de trouver des gens

Et quant ilz furent mors, si firent traire ²¹ de chascun la pierre et les tindrent moult chieres.

Or vous lairons de ce ; et retournerons à nostre matiere.

CHAPITRE CLX.

Cy devise de la manière des ydoles.

Or sachiez que les ydoles ^a du Catay et du Mangy et celles d'Inde ^b sont tous d'une maniere (1). Et y a telle ydole qui a chief de buef, et telle qui a chief de porc, de chien ou de mouton, et de plusieurs autres façons. Et si en y a de telles qui ont quatre testes ; et telles trois, dont il y a sur chascune espaule une. Et si y a aussi de telles qui ont quatre mains ; de telles dix, et de telles mille. En celles de mille mains ont ilz plus grant foy que es autres (2).

CLX. — ^a Ms. A. *idles*. — ^b Le ms. C. porte : « Or sachiez que les ydres du Catay et celles des îles d'Ynde sont toutes d'une manière. » Le texte français de la S. G. dit au contraire : « Or sachiés que les ydres dou Catai e dou Mangi e celz de ceste ysles (du Japon) sunt tuit d'une mainere. » Celui de la Crusca porte également : « Or sappiate che gl' idoli di queste isole e quegli del Cattai sono tutti di una maniera. » Dans notre rédaction l'Inde est substituée au Japon ; peut-être est-ee à tort, le bouddhisme étant aussi répandu au Japon qu'en Chine. Mais Marc Pol, n'ayant pas été au Japon, n'a voulu rien affirmer à son sujet.

²¹ *Extraire*.

qui se vantent de l'être en effet. Quiconque, disent-ils, peut rendre le vif-argent *solide* et porte sur soi une balle de ce métal solidifié, ne peut être blessé ni par le glaive, ni par les armes à feu. En conséquence, les mandarins et même les princes sont toujours à la recherche de cet art précieux ; ils s'efforcent par toutes les combinaisons possibles de solidifier du vif-argent et en portent toujours une boule enfilée dans leur ceinture. »

CLX. — (1) En général, il y a une grande ressemblance entre les *idoles* des Indiens et des Chinois, parce que le bouddhisme, d'origine indienne, fut, dès le premier siècle de notre ère, porté en Chine où sa doctrine et son culte, favorisés par l'empereur Ming-ti des Han (58-63 de notre ère) et ses successeurs, furent rapidement propagés. Mais le Sivaïsme, le Vishnouïsme et d'autres sectes indiennes, qui ont aussi leur culte

et leurs idoles, ne sont pas pratiqués en Chine, et ne doivent pas être confondus avec le bouddhisme indien (qui, du reste, leur a beaucoup emprunté, le bouddhisme primitif n'ayant pas d'*idoles*), comme on le fait trop communément.

(2) L'*idolâtrie* est l'un des attributs les plus généraux et les plus prononcés de l'esprit humain. Sa tendance en quelque sorte innée pour se créer des dieux, non-seulement à son image, mais encore et plutôt sous une infinité d'autres formes plus ou moins monstrueuses, serait bien faite pour rabaisser son orgueil, si quelque chose pouvait l'humilier.

Au surplus, il est probable que les premiers qui voulurent représenter la divinité sous une forme quelconque, n'eurent en vue que des symboles dont le sens, bientôt oublié ou perdu, n'a plus laissé de place qu'à la pure idolâtrie. On peut, pour avoir une idée de la multiplicité des

Et quant aucun crestien leur demande pour quoy ilz font leurs ydoles desguisées et non semblable l'une aux autres, ilz leur respondent que leurs ancestres les orent si faites, et telles les laisseront à leurs enfans; et leurs enfans aux leurs. Et ainsi iront perpetuellement de l'un à l'autre (3). Et sachiez que les fais de telz ydoles sont tant de deableries qu'il n'est pas bon du raconter. Et pour ce vous lairons de ces ydoles, et vous dirons des autres choses.

Mais tant vous dirons nous que (si) ceux de ceste isle, et tous les autres d'Inde prenoient aucun leur ennemy et ilz ne se povoient racheter de monnoie; si semondra, cil qui aura le prisonnier^c, tous ses amis et tous ses parens, et occistrent¹ l'homme; et puis le cuisent et le menguent, et dient que c'est la meilleur char qui soit ou monde (4)

Or vous lairons de ce, et vous dirons d'autre chose.

Sachiez que ceste mer, où sont ces isles de ceste part, s'appelle la mer de Cim (5), qui vault à dire : la mer qui est contre le Mangy.

^c Ms. B. *prison*.

CLX. — ¹ *Tuent*.

formes sous lesquelles les différens peuples anciens et modernes ont représenté leurs divinités, consulter l'ouvrage de Moor : *Hindu Pantheon*, 1810. Coleman, *The Mythology of the Hindus*, 1832. *Les Religions de l'antiquité*, de Creuzer; traduction française de M. Guigniaut. *Planches*. On y verra les représentations des *Idoles à têtes de bœufs*, de *chiens* et de *béliers*, dont parle Mare Pol. On y verra aussi les dieux à *trois*, *quatre têtes*; à *quatre*, *dix* et *mille mains*. Plus le dieu est censé « intelligent » et « puissant », plus on lui a donné de « têtes » et de « mains ».

(3) Cette raison est plus puissante et admise plus généralement qu'on ne le pense communément. Il est si difficile à l'homme de se former par lui-même une conviction religieuse, qu'il préfère souvent conserver celle que ses ancêtres lui ont transmise, plutôt que d'en embrasser une autre qui peut lui sembler préférable.

(4) Dans ce paragraphe, Mare Pol désigne évidemment le Japon, par les mots *ceste isle*,

en lui associant les îles de la Malaisie : *et les autres d'Inde*. L'usage sauvage qu'il attribue ici à leurs habitants n'existait probablement pas dans les parties civilisées, mais il existait sûrement dans les autres, comme on peut malheureusement s'en convaincre dans les récits de plusieurs navigateurs.

(5) Les Japonais, dans leurs « Mappemondes », désignent la Chine par les caractères : 支那, *Tch'i-na*, qui est le nom donné à cet empire par les autres nations de l'Asie, depuis l'époque où le fameux Chi Hoang-ti, de la dynastie des 秦, *Thsin* (221-208 avant notre ère), étendit ses conquêtes sur une grande partie de l'Asie, et principalement sur les royaumes du Toung-king et de la Cochinchine. Le nom de *Thsin*, avouons dit ailleurs (*Description de la Chine*, partie historique, 1837, t. I, p. 2), fut celui que lui donnèrent toutes les nations orientales de souche sémitique ou arabe. Les Indiens l'ont nommée

Car, ou langaige de ces isles, quant il dient Cim, c'est à dire : le Mangy. Et si vous di que en ceste mer de Cim qui est au levant, si comme dient les pescheurs et les saiges mariniers ² de ceste contrée, il y a .vii. mille quatre cens .lix. (7,459) isles, là où lesdis mariniers vont ; et pour ce le scevent ilz ; car ilz ne font autre chose que naigier ³ par la mer (6). Et si vous di qu'il n'y a nulle de ces isles où il n'ait arbres moult bons et de grant oudour ; si comme de lingaloel ⁴, et encore meilleur ; et si y a aussi moult de manieres d'es-pices. Et vous di que en ces isles naist le poivre blanc comme noifs ⁵ à moult grant planté (7). Si que c'est grant merveille des

² *Les marins expérimentés.* — ³ *Naviguer.* — ⁴ *Bois d'aloès.* — ⁵ *Neige.*

Tchina, dans les vieilles « Lois de Manou » (*Lecture* 10, *sloka* 44), où il est dit que ce furent des *Kchatriyas*, ou « guerriers indiens » dégénérés, qui commencèrent à la peupler. Cependant, si, comme on l'a prétendu, le nom de *Thsin* n'a été connu hors des limites occidentales de la Chine qu'à l'époque où l'armée navale de l'empereur *Hoàng-ti* se rendit dans les ports du Bengale, selon l'histoire chinoise, l'an 314 avant notre ère, il s'ensuivrait que les « Lois de Manou » (*Mānava-Dharma-S'āstra*), auxquelles on attribue une antiquité de 1500 ans av. J.-C., auraient été interpolées, ou que leur rédaction serait beaucoup moins ancienne; ces deux suppositions ne sont guère admissibles. Nous établissons ailleurs que l'assertion contenue dans les « Lois de Manou » est en partie vraie; que des Indiens se rendirent dans le *Chen-si*, province occidentale de la Chine, plus de mille ans avant notre ère, et qu'à cette époque ils y firent partie d'un État du nom de *Thsin*, mot identique à celui de *Tchina*. C'est ce dernier nom qui a cours dans toute la vaste contrée de l'Inde, et même dans la presqu'île transgangaïque; il a aussi prévalu en Europe, depuis que les Portugais pénétrèrent dans l'empire chinois par les mers de l'Inde.

Selon Marsden (n. 1150), ce que les navigateurs nomment la « mer de Chine » est appelé invariablement dans la langue malaye : *Laut China* (qui a le même sens).

(6) Il est probable que Mare Pol, de même

que les navigateurs dont il cite l'autorité, comprenait dans la « mer de Chine » toutes les îles de la Malaisie, etc., qui sont innombrables.

(7) Marsden (n. 1153) dit « qu'il est remarquable que cette distinction du *poivre blanc* et du *poivre noir*, effectuée par le procédé qui consiste à blanchir les grains à leur état le plus mûr, ait pu être connue à l'époque de Mare Pol. Jusqu'au milieu du siècle dernier, ajoute-t-il, ces deux espèces de poivre étaient généralement considérées en Europe comme étant produites par différentes plantes. »

L'auteur de l'*Histoire des drogues et épiceries*, traduite par Antoine Colin, maître apothicaire juré de la ville de Lyon (Lyon, 1619), dit, p. 142, en parlant du *poivre blanc* dont il donne une grappe *tirée au vif* :

« Il y a si peu de différence entre la plante qui porte le poivre blanc, et celle qui porte le noir, que malaisément se peut-elle discerner, si ce n'est par les habitants du lieu même, tout ainsi que nous ne reconnaissons point le sep, qui porte le raisin blanc, d'avec celui qui porte le noir, si ce n'est lors qu'il a jeté des raisins, et qu'ils sont meurs.

« Les plantes qui portent le poivre blanc sont fort rares, et encore ne croissent que bien rarement en certain lieu du Malabar et de Malaca ; l'on en sert sur la table des grands, car ils en usent comme nous du sel. Ils assurent qu'il résiste contre les poisons et venins et qu'il est fort propre pour les yeux. »

richesses qui y sont : d'or, de pierres et de toutes espiceries. Mais elles sont si loings de terre ferme que à grant paine y puet l'en aler. Et quant les nefes de Çaiton et de Quinsay y vont, ilz en ont moult grant gaain^d et moult grant prouffit^e.

Et vous dy qu'ilz y mettent un an à y aler ; car ilz vont l'iver⁶ et retournent l'esté⁷. Car en ceste mer ne vente que deux vens^f ; l'un qui les porte, et l'autre qui les raporte. Et ces deux vens est l'un tout l'iver et l'autre tout l'esté (8). Et sachiez que ceste contrée est si loings d'Inde que à y aler il faut loing tine⁸. Et pour ce que je vous ay dit que l'en appelle ceste mer : la mer de Cym ; si est elle la grant mer Occident⁹. Mais elle a ce nom ainsi comme ou dist : la mer d'Angleterre^g en ce pays. Et aussi dit on ailleurs : la mer d'Inde ; mais tout est la mer Occident (9).

Or nous partirons de ceste contrée pour ce que c'est bien desvoiables pays et estranges lieux^h. Et pour ce aussi que ledit Messire

^d Ms. A. *gaaing*. — ^e Id. *pourfit*. — ^f Id. *fois*. — ^g Ms. B. *Engleterre*. — ^h Ms. A. *desvoiables lieux*.

⁶ *Hiver*. — ⁷ *Été*. — ⁸ *Temps*. Les mss. A. et C. portent : *une moult grant voie*. Le mot *tine*, du ms. B, pour *temps*, s'est conservé dans la langue anglaise, sous la forme de *time*. — ⁹ *D'Occident*.

L'auteur de l'*Histoire générale des drogues*, Pierre Pomet (Paris, 1644, 1 vol. in-fol. avec figures imprimées dans le texte), soutient (première partie, p. 191) la même opinion : que le *poivre blanc* est le produit naturel d'une plante, et que celui qui est rendu *blanc* par des procédés de décortication n'est pas le vrai poivre blanc.

(8) Nous avons vu plus haut (ch. CLVIII, n. 4) que, d'après le capitaine Kerhallet, la mousson du *Nord-Est*, dans les mers de Chine, a lieu « de la fin d'octobre pour se terminer en juin, et celle du Sud-Ouest, du commencement de juillet au mois d'octobre » ; ce qui correspond avec le dire de Marc Pol.

(9) Les Chinois désignent ordinairement par le nom de 西洋 *Sì yáng*, « Océan occidental », la mer qui baigne les côtes du Toung-king, de la Cochinchine, de Siam, des îles de Malacca,

de Java, Bornéo, et mêmes les îles de Luçon. Dans ces dénominations générales, on ne doit point exiger de rigueur d'expression, leur exactitude n'étant le plus souvent que relative. Actuellement les géographes chinois appellent l'Océan, situé à l'orient de leur empire, du nom de 大

海 *tá hâi*, « grande mer » ; c'est ce que nous nommons « la mer de Chine » et « l'océan Pacifique » ; la mer qui baigne les côtes du Toung-king et de la Cochinchine : 南海 *Nân hâi*, « mer du Midi » ; et la « mer des Indes » par le nom de 小西洋 *Siao sì yáng*, la « mer du petit Océan ». L'« Atlantique » est nommée par eux 大西洋海 *tá sì yáng hâi*, « la mer du grand Occident. »

Marc Pol n'y fu point. Et si vous di que le grant Kaan n'a que faire à eulx, ne ne lui rendent nul treu; ne riens ne font pour luy. Si retournerons en Çaiton qui est commencement de la meneur Inde.

CHAPITRE CLXI.

Cy dist de la grant contrée de Cyamba.

Sachiez que quant on se part du port de Çaiton et on nage en occident vers garbin ¹ .M.v.c. (1500) milles, adonc vient l'en en une contrée qui a nom Cyamba (1) qui moult est riche terre et

CLXI. — ¹ *Sud-ouest*; de l'arabe *gharbyi*, occidental.

CLXI. — (1) *Cyamba*, ou *Ciampa*, est le nom que l'on donne encore actuellement à une province de la Cochinchine, située à l'est de celle de *Bieu-hoa*, laquelle, ainsi que celles de *Saï-gou* et de *My-tho*, appartient maintenant à la France. Le nom cochinchinois de cette province de Ciampa est 平順鎮 *P'uing chün tchün*, et selon la prononciation du pays: *Binh thoaü tré'n*, « gouvernement militaire calme et soumis. »

Son nom ancien de *Ciampa* lui vient probablement de l'arbre nommé en langue sanscrite: *Tchampaka* (le *Michelia champaca*, de Loureiro: « arbor magna, ramis ascendentes, folia lanceolata, » etc.) qui a donné son nom à la chaîne de montagnes qui sépare cette province, au nord, du pays des *Moi*. C'était autrefois un royaume considérable, lequel, à l'époque de Marc Pol et de la dynastie mongole de Chine, comprenait toute la Cochinchine, à l'exception du *Toung-king*, ou l'*Au-nam* proprement dit, qui formait un royaume à part (voir ci-devant p. 427). Vers la fin du quinzième siècle, le roi du *Toung-king* s'empara de ce royaume et le réunit à ses États. Les anciens habitants de Ciampa se sont retirés dans les montagnes de la province de *Binh thoaü* (à laquelle on conserve encore sur les cartes le nom de Ciampa), et ils ont abandonné toutes les côtes aux Cochinchinois. Les restes de ces peuples ont conservé leurs anciens usages; ils ont un chef de leur nation qui est subordonné au gouvernement cochinchinois de la province de

Binh thoaü. Il avait, il n'y a pas encore longtemps, le titre de *roi*; mais il n'a plus maintenant que celui de *tré'u* qui signifie « gouverneur », et parfois « gouvernement ».

On lit dans le *Soü Houng kian lou*, « Supplément à l'Histoire des Mongols de Chine » (k. 42, fol. 32 et suiv.) :

« Anciennement le royaume de *Tcheu-tchiung* (la Cochinchine) formait la limite de *Yüé tchiang chi* (peuple cité dans l'histoire chinoise comme ayant envoyé une ambassade à l'empereur *Yáo*, 2353 ans avant notre ère, et une autre en 1110 avant la même ère, laquelle offrit à *Tching-wang des faisans blancs*; c'est à cette dernière que le célèbre *Tchéou-koung*, oncle et premier ministre du roi, offrit, pour s'en retourner dans leur pays, un char portant la figure d'un homme dont la main montrait toujours le *sud*). Ce pays était aussi celui que, du temps des *Thsin* (255-203 avant notre ère), on nommait *Siang-kiün*, « la principauté des éléphants », et le territoire de *Lün-ï*, « des forêts sauvages ». Du temps des *Han* (202 avant et 220 après J.-C.) ce fut le « District de *Lün-ï* », dépendant de la principauté du *Jï-nán*, « midi du soleil » (par rapport à la Chine). À l'est, ce pays est baigné par la mer; à l'ouest il est borné par celui de *Koua-wa*; au midi il touche à *Tchin-lä* (le Camboge) et au nord il confine avec le département de *Hoan-tchéou* (*Hoan-cháu*) du *Au-nán* (le *Toung-king*). De l'est à l'ouest il a 500 *li* environ d'étendue (50 lieues), et du sud au nord 3,000 *li* (300 l.). La ville capitale est éloignée de la mer de 120 *li*

ont roy par eux et langaige aussy. Ilz sont ydolatres^a et font treu, au grant Kaan, d'oliphans, chascun an; et autre chose

CLXI. — ^a Ms. A. ydles. Ms. C. ydres.

(12 lieues); les navires, par un vent favorable, peuvent y arriver, de l'île de *K'ing chàn* (*Kioûng-tcheou*, l'île de *'Haï-nân*, qui est voisine), en un jour.

« La partie méridionale de cet État se nomme 施 備 *Ché-pi* (*Cianpa*); celle de l'ouest : *Chang-youen*; celle du nord *Ou-li*. Les circonscriptions administratives, grandes et petites, sont, en tout, au nombre de trente-huit. Il y a aussi d'autres circonscriptions en « districts », et en « divisions militaires », qui ont chacun des noms distincts. »

Voilà quel était l'État de *Cyanba* à l'époque dont parle Marc Pol. Il serait difficile d'en donner les linéaments plus clairs et plus exacts que l'auteur chinois *Chao Youan-ping* que nous venons de traduire.

On lit dans le même auteur (*lieu cité*, fol. 33 verso) : « La 15^e année *tchi-youan* des *Yuen* (1278, la même année que donne Marc Pol), *Chî-tsou* (Khoubilai) ayant terminé la conquête de l'empire des *Soung*, s'occupa des pays au-delà des mers. Pour les circonstances, c'était former des projets d'un difficile accomplissement. *So-tou*, qui était « gouverneur de province » et « ministre assesseur de la gauche », envoya un émissaire (*) à *Tchen-tching*. A son retour celui-ci dit que le roi de ce pays : *Che-li-tse-ya Sin-ho-p'a-la Ma-hà-thi-wa* (en sauskrit *Çáridjéya Sinhap'ala Mahádéva*, « le grand dieu de la race des lions, le vainqueur de la fraude ») désirait se soumettre et devenir vassal de l'Empire. Alors un édit fut rendu qui accordait l'investiture sous le titre de roi de la principauté de *Tchen-tching* (**). »

Ce roi fut ensuite invité à se rendre à la cour pour recevoir son investiture.

On lit dans les « *Fastes universels de la Chine* » (*Li tai ki sse nien p'iao*, k. 97, fol. 57 v^o) :

(*) Cet émissaire était probablement Marc Pol; la concordance des dates ne semble pas devoir laisser de doute à ce sujet.

(**) 占城郡王 *Tchen-tching kiou wáng*.

— Année 1279. « Le royaume de *Tchen-tching* (Cochinchine), *Mà-pâ-rh* (Maabar) et *Gan-nân* (le *Toung-king*) envoyèrent, tous les trois ensemble, des tributs aux *Yuen* (Mongols).

— Année 1280. « *TCHEN-TCHING* envoya un ambassadeur apporter le tribut. Le *Mà-pâ-rh* en fait de même.

— Année 1281. « *TCHEN-TCHING*. Antérieurement (en 1278) le « ministre assesseur de la droite », *So-tou*, après la complète soumission des *Soung*, avait envoyé un émissaire dans ce royaume. A son retour, cet émissaire dit que le roi de ce royaume était disposé à se soumettre et à se reconnaître vassal de l'Empire. Sur cela, un édit fut rendu qui ajoutait aux titres du roi de ce royaume celui de *Young loû tá fou*, « heureux et glorieux grand dignitaire ». On lui accorda un sceau à tête de tigre, formé de deux pièces (pour les correspondances officielles) et il fut investi de la royauté de la principauté de *Tchen-tching*. En même temps on établit un gouvernement administratif dans ce royaume avec *So-tou* pour ministre de la droite (premier ministre), et *Liu-chin* pour ministre de la gauche (second ministre), remplissant les fonctions de « vice-président du ministère de la guerre »; *Li-mi-chi* fut « conseiller rapporteur des affaires administratives ».

— Année 1282. « *TCHEN-TCHING*. Antérieurement le roi de *Tchen-tching* : *Po yeou p'ou tse tche ou*, avait envoyé un ambassadeur en s'appelant « serviteur soumis et vassal dépendant » (*tchin nê choÿ*). Sa Majesté (l'empereur de la Chine) avait ordonné au ministre assesseur de la gauche, *So-tou*, et autres, d'établir à *Tchen-tching* un gouverneur et administrateur du royaume. Mais il arriva que le fils du roi, *P'ou-ti*, qui gouvernait seul le royaume, s'opposa de toutes ses forces à l'accomplissement de cette mesure. Tous les fonctionnaires chinois délégués, aussitôt arrivés dans le royaume, furent tous saisis et mis en prison. L'empereur (Khoubilai) en fut très-irrité; il ordonna aussitôt à *So-tou* et autres de se rendre dans le pays avec des troupes pour en tirer vengeance.

ne lui donnent que oliphans. Et vous diray pourquoy ilz font ce treu.

Il fu voir que en l'an .m.ii.c.lxxviii. (mil deux cens soixante dix huit) ans de Crist, le grant Kaan envoya un sien baron que l'en appelloit Sagatu (2) atout moult grant gent à cheval et à pié sur ce

— Année 1283. « TCHEN-TCHING. Le fils du roi, *P'ou-ti*, avec des officiers et des troupes, saccage la ville, siège du gouvernement ; puis il se retire dans des gorges de montagnes. Ensuite il envoie *Pào-toü-toü-hóa-yáng* pour demander à se soumettre et à rentrer en grâce avec tous ses partisans qui le désiraient. Puis il passe de nouveau le fleuve et fait mourir les envoyés de la cour (mongole), *Hoang fou-ki* et autres, au nombre de plus de cent personnes. Il se passa un assez long temps avant que l'affaire fût connue. Lorsqu'on l'apprit, *So-tou* envoya de nouveau une armée considérable dans le pays pour obtenir raison de cet attentat. Après avoir fait de longs détours en soutenant des engagements, cette armée arriva sous les murs de *Mou* (*Moc thüanh*); mais la résistance des assiégés fut si forte que l'armée ne put prendre la ville, qu'elle abandonna l'entreprise et s'en retourna. »

— Année 1284. « TCHEN-TCHING. Le roi de ce royaume, *Po-yeou-p'ou-tse-tche-ou*, envoya son petit-fils *Tchi-mou-li-le-tchï* et d'autres offrir une supplique pour rentrer en grâce. L'empereur, irrité contre *Po-yeou-p'ou-tse-tche-ou*, refusa de les recevoir, contre l'usage. Il envoya de nouveau son fils héritier présomptif (*Hoang-tsé*), *To-hoan*, vice-roi du *Tchin-nán* (« du midi tenu en sujétion ») avec *Li-háng*, « ministre assesseur de la gauche », rejoindre l'armée de *So-tou* et demander le passage par la route du *Gán-nán* (le *Toung-king*) pour aller combattre (l'armée de *Tchen-tching* ou de la Cochinchine). Les routes par lesquelles l'armée passa dans le *Gán-nán* furent ravagées, et cette armée s'en revint sans aller plus loin. »

Les Annales chinoises ne parlent plus de la Cochinchine jusqu'à l'année 1311, où il est dit que le *Gán-nán* ou « *Toung-king* », *Tchen-tching*, la « Cochinchine », *Kín-tcha*, les « Dents d'or » (voir le chap. CXIX, p. 397), « envoyèrent des ambassadeurs apporter des tributs. »

L'année suivante, le second de ces royaumes envoie encore en tribut des produits du pays, tandis que le roi du *Toung-king*, *Tchin-i-tsi*, se rend à la cour du souverain mongol. En 1322, *Tchen-tching* envoie encore un ambassadeur porter un tribut. En 1323, le roi du même pays envoie *Ti-pào-yeou-p'á-li* présenter une supplique avec un tribut consistant en productions du pays. En 1327, le même pays envoie un ambassadeur offrir deux chevaux et deux éléphants ; en 1328, il envoie encore un ambassadeur présenter en tribut des productions du pays ; il en est de même en 1331. En 1332, *Tchen-tching* envoie un ambassadeur à la cour mongole, porteur d'une lettre écrite sur feuilles d'or, et présente en tribut des productions du pays. En 1335, un ambassadeur est encore envoyé pour présenter des productions du pays. Cet ambassadeur dit que *Kiao-tchi* (le bas *Toung-king*) a refusé le passage aux porteurs du tribut. Un édit est publié pour blâmer la conduite du *Kiao-tchi*. C'est là la dernière mention que font les annales de la dynastie mongole de l'envoi d'un tribut par la Cochinchine, et même par les autres États de l'Indo-Chine. On sent que cette dynastie perd de son influence et de son prestige, et qu'elle approche de sa fin.

(2) Ce nom de *Sagatu* est identiquement le même que celui du général ministre chinois 唆都 *So-tou*, et, selon la prononciation méridionale de la Chine, *Sok-tou*, qui commanda à plusieurs reprises (comme on l'a vu ci-dessus) les expéditions contre *Tchen-tching*, parce que, ayant été un des deux généraux mongols qui avaient réduit, en 1278, les dernières villes de la province de Canton, encore fidèles aux Song, il avait été nommé « gouverneur militaire » de cette province. Cette concordance est une nouvelle preuve que ce pays est bien le *Cyamba* de Marc Pol.

roy de Cyamba. Et commença, cil baron, à faire moult grant guerre au roy et à sa contrée. Le roys estoit de grant aage. Et, d'autre part, il n'avoit mic si grant pover de gent comme cil baron. Et quant li roy vit que celluy baron destruisoit son regne, si en ot moult grant douleur. Si fist appareillier ses messaiges et les envoya au grant Kaan. Et lui dirent^b : « Notre seigneur li roys de Cyamba
 « vous salue, comme son lige seigneur (3); et vous fait assavoir
 « qu'il est de grant aage, et que loing temps a tenu son regne en
 « paix^c. Et vous mande par nous qu'il vult estre votre homme^d;
 « et vous donra², chascun an, treu^e de tant d'oliphans comme il
 « vous plaira. Et vous prie doucement et vous crie mercy, que
 « vous mandez³ à vostre baron et à ses gens que ilz ne gasterent
 « plus son regne, et qu'il se partent de sa terre laquelle sera, puis⁴,
 « en vostre commandement comme vostre, que il la tendra⁵
 « de vous. »

Et quant le grant Kaan oy ce que le roy li mandoit, si en ot⁶ pitié, et manda à son baron et à son ost qu'ilz se partissent de ce regne, et alaissent⁷ en autre pays pour conquerre. Et ceulx, des maintenant qu'ilz orent le commandement du grant Kaan, si le firent. Si que cilz roys devint homs⁸ du grant Kaan en ceste maniere; et lui fait, chascun an, treu de .xx. oliphans les plus beaux et les greigneurs que il puet avoir en son pays.

Or vous lairons à conter de ce; si vous dirons l'affaire du roy Cyamba.

^b Ms. A. et li distrent. — ^c Ms. B. Ms. A. pais. — ^d Ms. C. Les mss. A. et B. portent : vos homs. — ^e Ms. C. treuage = tribut.

² Donnera. — ³ Mandiez. — ⁴ Dorénavant. — ⁵ Tiendra. — ⁶ Eut. — ⁷ Allassent. — ⁸ Fassal.

(3) On a vu précédemment (note 1) dans la traduction des Annales chinoises que nous avons donnée, sous l'année 1282, qu'il y est dit précisément la même chose. La lettre de soumission du roi de *Cyamba*, reproduite ici par Marc Pol, est évidemment la *traduction fidèle* de cette même lettre portée à Khoubilāi par un ambas-

sadeur cochinchinois, dans l'année 1278, et dont Marc Pol dut d'autant mieux avoir une parfaite connaissance, que ce fut lui que Khoubilāi-Khaân avait envoyé en mission près du roi de *Cyamba*, cette même année 1278, comme il nous le dit lui-même plus loin dans ce chapitre. La concordance parfaite de ces faits est très-remarquable.

Sachiez que en ce regne nulle femme ne se puet marier se li roys ne l'a veue devant ; et se elle lui plaist, il la prent à femme ; et se elle ne lui plaist, il lui donne du sien, tant que elle se puisse marier (4). Et sachiez que en l'an mil .ii. cens .iiii. xx. (deux cens qua-

(4) Ce singulier usage semble confirmé par ce qui est dit du roi de *Tchen-tching* dans la *Notice* chinoise sur ce royaume insérée dans le *Supplément* à l'histoire de la dynastie mongole de Chine (k. 42, fol. 32-36), et dont nous avons déjà donné un extrait précédemment (note 1). Cette notice, que nous regrettons de ne pouvoir traduire ici en entier, a été évidemment composée, comme on pourra en juger, sur un ou plusieurs rapports détaillés des fonctionnaires chinois ayant résidé quelque temps dans ce pays, à l'époque dont il est question dans ce chapitre.

« Le royaume de *Tchen-tching* n'a ni villes ni bourgs entourés de murailles, ni soie ni vers à soie. Il y a du riz, du millet, des fèves et du chanvre. Chaque année, quand le riz est mûr, le roi en va lui-même couper une poignée, suivi par le troupeau de ses femmes (*kiün fou-nü*, « grex feminarum »), qui causent beaucoup de dommages dans tous les champs. Ce roi, tantôt fait de son fils aîné un « roi assistant » (*fou wáng*), tantôt de son fils cadet il fait un roi de second ordre (*tsé wáng*). Ce même roi a établi des hauts fonctionnaires, au nombre de huit, entre lesquels il a partagé l'administration de ses États : deux dans chacune des provinces de l'est, de l'ouest, du nord et du midi. Il n'alloue aucun émolument aux fonctionnaires locaux ; l'usage est que ceux qui sont riches le leur donnent, en y contribuant chacun séparément. Il a établi des fonctionnaires des lettres (*wén lí*) au nombre de cinquante ; ceux-ci ont des conseillers au dehors, qui leur signalent les lettrés de mérite et de talent, auxquels les administrateurs locaux distribuent tout ce qui est nécessaire à leurs besoins et aux commodités de la vie.

« Il y a aussi des Directeurs des greniers de réserve pour les malheureux (les invalides, les infirmes, etc.), au nombre de douze. Les officiers qui commandent l'armée sont au nombre de deux cents environ ; il est donné à chacun d'eux des tortues et du poisson pour leur nourriture ; ils sont employés, avec la troupe, à

garder les frontières seulement ; leur supérieur est d'une famille que l'on qualifie de *Po-ló-men* (« brahmanique »). L'armée est composée d'environ dix mille hommes ; on donne à chaque homme, par mois, deux *hó* (coch. *hóc*) contenant chacun cinq boisseaux = 10 boisseaux) de riz commun. Chaque année on leur donne aussi de trois à cinq pièces d'étoffe.

« Le roi, quand il sort, monte dans une litière ou palanquin que portent quatre hommes ; dix autres porteurs, ou plus, suivent (pour prendre leur place au besoin). Un homme, tenant à la main des noix de bétel, est en avant, conduisant un corps de musiciens qui ont des instruments à cordes, à vent, et des tambours, dont quelques uns sont très-gros. Il y a aussi des danseurs avec le corps de musique.

« Les armes de guerre sont le sabre, la lance, l'arc, les flèches et le bouclier à main. Pour se reposer la nuit, il n'y a que le roi qui ait un lit ; tous ses ministres couchent par terre sur des nattes de roseaux.

« Le 15^e jour de la 11^e lune, qui arrive l'hiver, est l'époque de se faire des présents. Le 15^e jour de la 12^e lune, on offre un sacrifice au Ciel (*ssè-thiën*) ; des pièces de bois, fortement liées ensemble, forment des temples ou pagodes (*thä*) ; le roi, de même que les populations, y font toutes sortes d'offrandes. »

Le moine franciscain Oderic Matthiussi, de la province de Frioul, contemporain de Marc Pol, qui arriva dans l'Inde en 1322, se rendant en Chine, décrit ainsi un royaume, qu'il nomme *Campe* (voir l'*Histoire merveilleuse du grand empereur de Tartarie, nommé le grand Can*, etc., Paris, 1529, gothique, feuillets 59-60) :

« Auprès de l'isle Mathan (autrement nommée « Calamast) est un royaume qui a nom *Compe*, « et y a très-beau pays ; car on y trouve toutes « manières de vivres et très-grand habondance « de biens. Le roy qui en ce pays regnoit quant « je y fuz, avoit bien deux cens enfans, que filz, « que filles, car il avoit plusieurs femmes espou-

tre vingt) ans de Crist (5), fut messire Marc Pol en ceste contrée; et à celluy temps avoit li roys .liiij. cens .xxvi. enfans que masles, que

« sées et grant planté de concubines. Le roy a
« bien quatorze mille elephans privez, lesquelz
« il fait nourrir et garder par gens de ses villes.
« En ce pays treuve on grande merveille; car
« toute maniere de poisson qu'on trouve en la
« mer, trouve on en la mer qui vient en ce
« pays; si que on ne voit riens en celle mer fors
« poisson; et vient chascune piece de poisson à
« part luy et demeure trois jours droict à la rive,
« et puis s'en va celle maniere de poisson. Puis
« vient une aultre generation (*espèce*) et fait ce
« mesmes. *Et sic de aliis*, jusques à tant que
« tous y sont venus une fois en l'an seullement.
« Et quant on demande à ceulx du pais dont ce
« vient, et que c'est mente (*mensonge*), ilz dient
« que ces poissons viennent faire hommaige et
« reverence au roy de celuy pais.

« En ceste contrée veiz je une limace qui
« estoit plus grande que le clocher Saint-Mar-
« tin, se il estoit ainsi tourné comme est la mai-
« son de la limace. Quant aucun meurt en ce
« pays, on ensevelist sa femme avecques luy;
« car ilz dient que droict est qu'elle demeure
« avecques luy en l'autre siecle. »

Cette histoire des poissons, racontée si naïvement par le frère Oderic, expliquerait peut-être l'origine du nom de *Cyamba* ou *Ciampa* donné à ce pays, car, dans la langue télingana, de la côte du Coromandel, le poisson se nomme *Champa*.

(5) Les manuscrits et les diverses éditions du Livre de Marc Pol varient beaucoup sur cette date, comme au reste sur presque toutes, parce que le système de numération que l'on pratiquait alors en Europe était encore bien peu fixé, les copistes ne faisant usage que des chiffres romains entremêlés de nombres exprimés par des mots, et non en chiffres arabes, ou plutôt indiens, car c'est à ces derniers que les Arabes les avaient empruntés, comme M. Wœpcke l'a établi dans plusieurs savants mémoires publiés dans le *Journal asiatique* de Paris (années 1862-1863).

Dans le cas dont il s'agit ici, nos mss. A et B portent : M. ii. cens .liiij. et .xv. = 1295. Cette date est évidemment fautive, puisqu'il est dit au chap. XVIII, p. 33, que ce fut cette année-là même que Marc Pol arriva à Venise avec son

père et son oncle, après avoir conduit en Perse la fiancée d'Argoun. Notre ms. C porte : mil .iiij. quatre vings et cinq ans de Crist (1285); le texte français publié par la Société de géographie porte : 1285; la version latine : « Anno Dni **MCCCLXXXVIII** »; le texte italien de la *Crusca* : « Negli anni Domini mille dugento ottantacinque (1285) »; celui de Ramusio (éd. de Baldelli Boni, p. 375) : « E M. Mareo Polo nel 1280 fu in questo luogo. » Cette date est la véritable; car, en faisant concorder les données des chap. CXI et CXVII, qui déterminent le passage de Marc Pol dans les pays qui y sont décrits, à l'année 1280 (voir p. 387, note 1), se rendant en mission, de la part de Khoubilaï-Khaân, dans un pays situé au midi de la Chine, et qui demandait *six mois* de marche pour y arriver (voir le ch. xv, p. 23), il n'est pas douteux que ce pays ne soit *Cyamba*; la concordance des dates, des lieux et des événements, dans le récit de Marc Pol et les Annales chinoises, est tellement frappante que l'on peut considérer le fait comme acquis à l'histoire, et la *Lettre de soumission* du roi de *Cyamba* à Khoubilaï-Khaân, comme un *document authentique* que le Livre de Marc Pol a peut-être seul conservé.

C'est donc à tort que Baldelli Boni fait, sur la date de 1280 donnée dans le texte de Ramusio, l'observation suivante : « La spedizione di *Sotu*, « in quelle parti, accaduta nel 1282, dimostra « errata questa data, e che debbe leggersi 1285 « come nel nostro testo (celui de la *Crusca* « cité), e come fu detto nella dichiarazione al « secondo Libro, nella quale si spiegano i motivi « di questo viaggio del Polo. »

Selon la Géographie impériale (« Pays étrangers » TCHEN-TCHING), ce pays produit de l'or; il y a des montagnes que l'on nomme d'or (*Kin chàn*, en coch. *kim sôn*); toutes les pierres en sont de couleur rouge. On trouve l'or dans leur intérieur; l'or, de nuit, apparaît aux yeux comme des mouches phosphoriques. Il y a aussi des « perles de feu » (*hò tchoi*); des rhinocéros dont les grands pèsent jusqu'à 800 *kin* (480 kilogrammes), des éléphants, de l'ébène (où *moïh*; coch. *ô-môc*); l'aloès (*k'ia-nân-hiàng*), de

femelles. Et en y avoit bien cent et .l. qui povoient porter armes.

Il y a oliphans assez en ce regne. Et si ont grant bois d'un fust noir que l'en appelle ybenus⁹, de quoy on fait arches¹⁰. Mais autre chose n'y a qui à conter face; si irons avant.

⁹ *Ébène*. — ¹⁰ *Coffre*, coffret; du latin *arca*. Le ms. C. dit : *dont l'en fait les eschiez* (échecs) *noirs*.

nombreuses autres plantes odoriférantes, etc.

On voit que l'*éléphant* dans le règne animal, et le *bois d'ébène* dans le règne végétal, cités par Marc Pol, sont des produits naturels de *Tchen-tching*, ou la Cochinchine, dans laquelle Cyamba était compris.

On pourrait être surpris que Marc Pol ne parle pas du Toung-king, en décrivant la Cochinchine qui en est limitrophe. Ce n'est pas une omission de sa part. Marc Pol, ainsi que nous l'avons démontré précédemment (p. 427 et suiv.), a parlé du Toung-king sous le nom de *province d'Aniu*, parce que ce pays se trouvait alors dans son itinéraire. Ce qui confirme notre opinion, c'est que, dans le texte italien de Ramusio, on trouve, entre le chapitre sur la mer de Chine (*Del mare detto Cin*) et celui sur le pays de Cyamba, un petit chapitre intitulé : *Del golfo detto Cheinan* (de l'île de *Hai-nán*), lequel ne se trouve pas dans notre rédaction, et où il est dit : « Il qual (golfo) « per tuto confina verso sciroeco con la provincia di Mangi, e dall' altra parte con Ania e Toloman, e molte altre provincie di quelle « di sopra nominate. » Les provinces d'*Aniu* ou *Ania*, et de *Toloman*, de Marc Pol, sont donc bien réellement où nous les avons reconnues (voir les notes du chap. 127), et non dans l'empire Birman, comme Marsden et d'autres commentateurs de Marc Pol l'avaient supposé.

La crainte d'augmenter encore ces notes, que l'on trouvera peut-être déjà trop longues (comme en beaucoup d'autres endroits de cet ouvrage) nous a empêché de donner ici sur la Cochinchine une foule de renseignements précieux que nous avons lus dans plusieurs ouvrages chinois. Nous avons pensé trouver ces renseignements dans une publication spéciale et récente sur la Cochinchine, intitulée :

« TABLEAU DE LA COCHINCHINE, rédigé sous les auspices de la Société d'ethnographie, par

MM. E. Cortambert et Léon de Rosny, etc., Paris, 1862. » La première partie de cet ouvrage, qui est le travail de M. E. Cortambert, contient un résumé de la géographie de la Cochinchine, de ses productions, etc. La seconde partie, qui est le travail de son collaborateur et qui a la prétention d'être « l'histoire de la Cochinchine, des races et de la langue de cette « contrée, puisée aux sources originales, » est, nous regrettons de le dire, une pure déception, qui ne peut en imposer qu'aux personnes étrangères aux langues et à l'histoire de l'extrême Orient. L'auteur donne avec beaucoup d'apparat, et en plusieurs pages, une liste d'ouvrages chinois et japonais (dont plusieurs sont des recueils très-considérables et de plusieurs centaines de volumes), qu'il prétend avoir mis à contribution pour rédiger son travail. Nous pouvons assurer qu'il n'y a pas une ligne tirée directement de ces ouvrages chinois et japonais, l'auteur ayant sans doute trouvé plus facile de les citer que de les traduire. Une notice sur le *Laos*, annoncée dans la première partie comme traduite pour la première fois de la grande Encyclopédie japonaise, et insérée dans la seconde partie, est tirée d'une notice de Gutzlaff, sur le même pays, publiée dans le *Journal de la Société de géographie de Londres* (vol. IX, part. 1) et d'autres ouvrages sur le même sujet. Le peu qui y est dit de l'histoire de la Cochinchine et de sa langue est emprunté aux Mémoires des missionnaires, à la grammaire et aux dictionnaires cochininois de MM. les évêques Pigneaux et Taberd, publiés en 1838 à Sérapoure, auxquels on se garde bien de renvoyer le lecteur. Cela n'a pas empêché des critiques abusés ou complaisants de présenter ce travail au public comme un prodige d'érudition. C'est, de part et d'autre, se moquer un peu trop de ses lecteurs.

CHAPITRE CLXII.

Cy dist de la grant isle de Javva.

Quant on nage¹ de Cyampa mille cinq cens milles pres midi, adonc vient on en une grant isle appellée Javva (1), que les ma-

CLXII. — ¹ *Navigue.*

CLXII. — (1) Cette île est nommée par les historiens et géographes chinois : 爪哇 *Tchào wá* (selon la prononciation du *Fo-kien* : *Jiao*); mais ce nom est souvent écrit par eux 爪哇 *koüa-wá*, par suite d'une première erreur de lecture; le caractère initial du premier nom, n'ayant qu'un trait de moins, est, en chinois, celui des *ongles*, tandis que le caractère initial du second, qui a un trait de plus, signifie *course*; ce qui a fait dire au P. Amiot (*Mém. sur les Chinois*, t. XIV, p. 101) « que les Mongols avaient donné à cette île le nom de *Koua-oua*, qui signifie *son de course*, parce que le son de voix des peuples de ce royaume approche beaucoup de celui que rend une course sèche, quand on la frappe ou qu'on la fait rouler par terre. »

Voilà comment beaucoup de personnes font des étymologies absurdes et ridicules sur des données souvent erronées. En adoptant même la seconde lecture, les termes *Koua-wá*, en leur donnant un sens, au lieu de les considérer simplement comme l'expression phonétique d'un nom étranger, signifieraient *sons harmonieux et lascifs de la course!* ce qui serait passablement étrange.

Le nom de *Java* n'a pas été donné par les Mongols à l'île de ce nom; elle le portait déjà bien des siècles avant. « L'origine et la signification de *Java*, dit M. Dulaurier (*Journal asiat.*, année 1847, t. I, p. 244, dans ses notes sur un chapitre d'Ibn-Batoutah), sont connues; c'est le sanskrit *yava*, « orge, » nom imposé à cette île, parce que ses habitants faisaient leur nourriture de ce grain, lorsque les premières colonies indiennes vinrent se fixer parmi eux. La date de ces immigrations doit être fixée à une époque plus re-

culée qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, car la dénomination Ἰαβαδίου (en sanskrit *yavadvîpa*, « l'île de l'orge ») se trouve dans Ptolémée, qui vivait vers le commencement du deuxième siècle de notre ère, et qui l'a tirée évidemment d'une source indienne, puisqu'il en donne très-exactement la signification : Ἰαβαδίου ὃ σημαίνει κριθῆς νῆσος. »

Ibn-Batoutah, voyageur arabe presque contemporain de Marc Pol, nomme cette île : مَوْلُ دَجَاوَة *Moul Djâwa* « Djâwa la primitive » (*Voyages cités*, t. IV, p. 239), pour la distinguer de l'autre île du même nom que Marc Pol, au chap. 165, nomme « *Java la Meneur* », qui est l'île de *Soumatra*.

Selon la Géographie impériale de la Chine (« Pays étrangers » : *Koua-wa* pour *Tchào-wá*), ce pays se nommait anciennement *Toü-p'ô* (« double porte des matrones »); il se nomme encore *P'ou-kia-loung* (« Paca-longan »), et aussi *Hia-kiang* (« passage ou goulet inférieur », le détroit de la Sonde). Du temps des Mongols, on changea ces noms pour donner à ce pays celui de *Tchào-wá*. C'est le passage obligé de tous les pays étrangers du sud-ouest.

« On lit dans le *Supplément de Ma-touan-lin* : « *Tchào-wá* est rapproché à l'orient de l'ancien « royaume des femmes » (*Nü jin koué*); à l'occident, de *Sân-fö-thst* (la « Réunion des trois Bouddhas », qui est une partie de l'île de *Scumatra*). Au nord est *Tchen-tching* (la *Cochinchine*), et au midi l'ancien royaume des *Tá-clî* (les Arabes). C'est un pays situé au-delà de la mer (de Chine); c'est encore bien au-delà de l'endroit où (en mer) on a en vue *Tchen-tching*. En partant de *Thsiouan* (*Zeitoun* de Marc Pol) sur un bâtiment, et en naviguant au sud, on arrive d'abord à *Tchen-tching*, et ensuite à ce royaume. »

riniers de cette partie dient que c'est la greigneur isle qui soit ou monde. Car bien a de tour .v.m. (cinq mille) milles. Elle est à

(C'est justement là l'itinéraire suivi dans cette circonstance par Marc Pol).

Les rédacteurs de la Géographie impériale citée font, à ce sujet, cette réflexion :

« On lit, dans l'histoire des *Yuen* (Mongols), que, la 29^e année *tchi-youan* (1292), l'expédition (contre Java), partie de *Thsiouan-tchéou* à la 12^e lune, avait atteint ce royaume l'année suivante (1293) à la 1^{re} lune; la distance des deux pays n'étant que d'environ un mois de navigation, il semble, en effet, qu'il n'est pas bien éloigné.

« Dans les années *youan-kia* de *Wen-ti* des Soung (du Nord, de 424 à 454 de notre ère) on commença à avoir des communications avec ce royaume; ensuite elles furent rompues jusqu'aux années *tchun-hoa* des Soung (990-994) pendant lesquelles le roi de ce royaume : *Moïlô-tché* (*Mâya-djâya*, des souverains hindous) envoya un ambassadeur à la cour apporter un tribut; il en vint encore dans les années *ta-kouan* (1107-1110).

« Dans les années *tchi-youan* de *Chi-tsou* des Yuen (Khouilaï, de 1264 à 1294), une grande expédition militaire fut envoyée pour combattre le souverain de ce pays. Malgré tous ses efforts, cette expédition ne put s'en rendre maître.

« Ce royaume est divisé en deux États: celui de l'Est et celui de l'Ouest. Sous le règne des Ming, dans les années *houng-wou* (1368-1397), chacun des rois envoya un ambassadeur apporter un tribut. Dans les années *young-lo* (1403-1424), l'État de l'Est fut détruit par celui de l'Ouest. La 7^e année *hiouan-te* (1432), il vint un tribut de ce pays; ce tribut était accompagné d'une lettre (du roi) qui portait que « il y avait 1376 ans que son royaume avait commencé à être fondé. Depuis les années *houng-tchi* (1504), des ambassadeurs porteurs de tributs sont arrivés rarement de ce pays. »

L'identité du *Tchào-wá* ou *Koua-wá*, des géographes chinois, avec l'île de Java de Marc Pol, ne peut être douteuse. Les « Fastes universels » de la Chine rapportent ainsi (k. 98, f^o 21) l'expédition envoyée par Khouilaï pour s'en emparer :

« La 29^e année *tchi-youan* de *Chi-tsou* (1292), à la 2^e lune, *I-he-mi-chi*, *Sse-pi* et *Kao-hing*, qui étaient tous trois « gouverneurs » et « administrateurs » de la province de Fö-kien, prennent le commandement d'une armée pour aller attaquer *Tchào-wá*.

« Le roi de cet État, lorsque précédemment l'envoyé de l'empereur, *Meng-ki*, y fut arrivé, le fit marquer au front avec une encre indélébile (*khing*) et le renvoya ainsi. L'empereur en fut très-irrité. Il ordonna à *I-hé-mi-chi*, *Sse-pi* et autres de se mettre à la tête de 30,000 hommes et d'aller punir ce roi d'une manière exemplaire. A cette époque, le souverain de *Tchào-wá* avait été tué par celui de *Ko-lang*, royaume voisin (au nord-ouest de Java même). Le roi alors régnant (à *Tchào-wa*) : *Tou-han-pi-tou-ye* (Tanduran Pati?), qui était le gendre du précédent, envoya au-devant de *Sse-pi*, pour lui demander de l'aider à venger l'assassinat de son beau-père. *Sse-pi* et ses compagnons acceptèrent la proposition, forcèrent ensemble le roi de *Ko-lang* à se retirer (de *Tchào-wá*, dont il s'était emparé). *Tou-han-pi-tou-ye* (une fois reentré en possession de son royaume) se révolta (contre ceux qui le lui avaient fait recouvrer). *Sse-pi* et ses généraux lui livrèrent plusieurs combats, mais ils furent repoussés et obligés de se rembarquer. Ils perdirent plus de 3,000 hommes. Ils avaient fait un butin en objets précieux, estimé à plus de 500,000 (onces d'argent); mais l'empereur avait formé de trop grandes espérances, pour être satisfait de si peu. Il ne leur pardonna pas d'avoir négligé de pouvoir *Tou-han-pi-tou-ye* lorsqu'il était en leur pouvoir de le faire. *Sse-pi* et *I-he-mi-chi* eurent le tiers de leurs biens confisqués; il n'y eut que *Kao-hing* qui ne subit aucune punition. » (*Sou Thoung-kien kang mou*, k. 23, f^o 38.)

Khouilaï-Khaân étant mort en 1294, une nouvelle expédition ne fut pas tentée contre *Tchào-wá*. On voit même que les relations entre les deux pays se renouèrent, car, en 1298, *Gan-nân* (le *Toung-king*), *TCHAO-WA* et *Kin-teli* (les « Dents d'or »), envoyèrent des ambassadeurs porter des tributs au nouveau souverain. *Tchào-wá* en envoya encore, en 1320, 1325,

un grant roy du pays, et n'en fait treu à nulluy. Ilz sont ydolastres. Ceste isle est de trop grant richesse. Ilz ont poivre noir, nois muquettes², garingal^a, cubebes, girofle et toutes autres especes (2). En celle isle a bien grant quantité de navile^b et de marchans qui y achètent et amainent grans marchandises dont ilz rapportent grant gaing et prouffit^c. Et si vous di que le grant Kaan ne pot³ oncques avoir celle isle (3) pour la longue voie qui y est, et pour le coust

CLXII. — ^a Ms. B. *ganigal*. Ms. C. *garnigal*. — ^b Ms. B. *navie*; ms. C. *navires*. — ^c Ms. A. *pourfit*.

² *Noix muscades*. — ³ *Put*.

1326, 1327, 1328, 1332. L'ambassadeur javanais, qui porta le dernier tribut, était aussi porteur d'une lettre missive écrite sur des plaques d'or.

Le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 218 et suiv.), copié entièrement par Deguignes (*Histoire des Huns*, t. XVI, p. 186), et Mailla (t. IX, p. 450), rapportent, sur cette expédition, beaucoup de particularités qui ne se trouvent ni dans le *Thoung-kien kang-mou*, ni dans le *Li tai ki sse*, que nous avons en notre possession, et que nous avons traduits le plus fidèlement possible. Nous ignorons à quelle source ces particularités ont été puisées.

Les commentateurs de Marc Pol sont peu d'accord pour savoir avec laquelle des îles de l'archipel indien : Bornéo, Java, Soumatra, on doit identifier l'*île de Java* de Marc Pol. Si les documents traduits ci-dessus ne suffisaient pas pour reconnaître que c'est l'île actuelle de Java, une découverte récente, faite dans cette île, ne peut, selon nous, laisser subsister aucun doute à cet égard.

Dans le courant de l'année 1857, on a trouvé enfouées en terre, mais dans des endroits différents, de la résidence de Souwabaya, île de Java, des plaques en cuivre jaune, ayant la forme de monnaies ou médailles. Des empreintes de ces médailles furent envoyées à la Société asiatique de Paris par M. Netscher, secrétaire de la Société asiatique de Batavia, pour en demander l'explication. Celui qui écrivit ces lignes fut chargé par la Société asiatique de Paris d'examiner ces médailles : son Rapport se trouve imprimé dans

le *Journal* de la Société (année 1860, t. I^{er}, p. 321-337), avec des *fac-simile* desdites médailles. Il reconnut que l'une d'elles avait été fondue en Chine, dans la période des années 1308 à 1312 de notre ère, et portait, sur une de ses faces, en caractères *pa'-sse-pa* (inventés sur l'ordre de Khoubilaï par le lama tibétain de ce nom, pour transcrire l'écriture chinoise avec cet alphabet imité des alphabets tibétain et sanskrit) : *tay yuén thóung baó*, c'est-à-dire : « valeur précieuse circulant des grands *Yuen* ou Mongols. » C'est, jusqu'ici, la seule monnaie de ce genre trouvée par des Européens ; et sa découverte dans l'île de Java prouve au moins que des relations de la Chine avec cette île, à l'époque de la dynastie mongole, ne furent point imaginaires.

(2) L'un des principaux motifs que donne Marsden (n. 1180) pour croire que l'île de *Java* de Marc Pol est *Bornéo*, c'est que la première « n'est pas renommée pour produire de l'or. » Il n'est pas question de ce produit dans notre texte, mais seulement de *poivre noir*, *noix muscades*, *cubebes*, *girofles* et autres *épices*, lesquels produits sont bien en abondance dans l'île de Java. Toutefois la Géographie impériale citée (art. *Koûa-wá*) énumère l'or, l'argent, les vraies perles, *tchîn tchôu*, les cornes de rhinocéros, les dents d'éléphants, les écailles de tortues, des plantes odorantes de toute espèce, le diamant, etc., comme des produits de *Koûa-wa* (*Tchào-wá*).

(3) On voit par cette phrase que Marc Pol avait connaissance de la non-réussite de l'expé-

qu'il couvendroit au nagier ⁴. Li marchant de Çayton et du Mangy en traient ⁵ chascun an grant avoir.

Or vous lairons de ceste isle et irons avant.

CHAPITRE CLXIII.

Cy devise de l'isle de Sandur et de celle de Condur.

Quant on se part de Cyamba ^a et on nage .vii.c. (sept cens) milles contre midi ^b, adonc treuve l'en deux isles : l'une grant, et l'autre meneur. L'une a nom Sandur et l'autre Condur (1). Et pour ce

CLXIII. — ^a Ms. A. : « Quant on se part de la grant isle de *Javva*. » Ms. B. : « Quant on se part de *Javva*. » Ms. C. : « Quant l'en se part de la grant isle de *Java*. » — ^b Ms. C. *entre midi et garbin* = par le sud-sud-ouest.

⁴ *A cause des frais et des difficultés qui surviendraient dans la navigation.* — ⁵ *Tirent.*

dition envoyée par Khoubilāi Khaân contre Java ; ce qui placerait son départ de la Chine après 1292, ou à la fin de cette même année.

Maçoudi a parlé de *Java*, sous le nom d'Empire du *Maha rādja* « grand roi » des îles, à peu près comme Marc Pol. « Ce roi, dit-il (trad. de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I^{er}, p. 341), « commande à un empire sans limites et à des troupes innombrables. Le bâtiment le plus rapide ne pourrait faire en deux ans le tour des îles qui sont sous sa domination. Les terres de ce prince produisent toutes sortes d'épices et d'aromates, et aucun souverain du monde ne tire autant de richesses de son pays. On en exporte le *camphre*, l'*aloès*, le *girofle*, le bois de *sandal*, l'*arec*, la *noix muscade*, le *cardamome*, le *cabèche*, ainsi que d'autres produits que nous ne mentionnons pas. »

Cet auteur arabe écrivait dans le dixième siècle de notre ère.

Mais la mention la plus curieuse peut-être, sinon la plus véridique, de l'île de Java, est celle d'Odéric Mathiussi, déjà cité (*Histoire merveilleuse*, etc., feuillet 59) :

« Près de ce royaume (*Sinohora*), est une île qui a nom *Java* (l'imprimé porte à tort *Jana*), qui a bien trois mille milliers de tour.

« Le roy de celle isle a sept roys tous couronnez. Ceste isle est moult habitée, et est la seconde meilleure qui soit en tout le monde. On y trouve les cloux de girofle, les cubèbes, noix muscades et plusieurs autres espices qui y croissent, et toute aultre manière de vivre en très grand habondance, fors vin.

« Le roy de ceste île demeure en un merveilleux palais et tres grant. Les degrez sont tellement faitz que l'ung est d'or, et l'autre d'argent ; et du pavement aussi. Aussi les murs sont couvers de platines d'or ; et sont en ce palais entaillez hommes à cheval à fin or. Tous chevaliers ont entour leurs chefs cercles d'or, comme nous faisons diadèmes. Et ces cercles de ces chevaliers sont tous de pierres précieuses. Les couvertures de ce palays sont toutes d'or pur ; et brefvement, c'est le plus riche palais et le plus bel qui soit ; en tout le monde il n'y a son pareil. Le grand Can de Cathay, qui est le souverain empereur de tous les Tartres, a souvent meü (*porté*) guerre à ce roy cy ; et souvent à luy s'est assemblé à bataille ; mais ce roy l'a tousiours vaincu et desconfit. »

CLXIII. — (1) Les commentateurs de Marc Pol se sont évertués à rechercher quelles pouvaient être ces îles indiquées dans une direction

qu'il n'y a chose qui à conter face, irons avant à une aultre contrée que on appelle Soucat^c (2), qui est .v.c. (cinq cens) milles^a oultre Sandur. Et est bonne contrée et riche et y a roy. Ilz sont ydolastres et ont langaige par eulx; et ne font treuaige à nulluy, pour ce qu'ilz sont en pays si loingtaing et si desvoiable que nulz ne pourroit aller sur eulx. Et se on y povoit aller, le grant Kaan les soumeist^r tous à sa seigneurie.

^c Ms. C. le Chac. — ^d Le ms. C. ajoute : *par seloc.*

CLXIII. — ^r *Les cût soumis.* Le ms. C. porte : « Le grant Kaan les soubzmettroit moult volentiers soubz sa juridicion et moult tost. Car moult souvent s'est mis en paine et tout plain d'autres avecques lui, pour savoir comment il en povist (pourrait) venir au dessus (à bout); maiz oncques ne pot (put) riens faire. »

qui leur a paru difficile à concilier. Effectivement, si l'on admet le problème dans les termes où il est posé par tous les manuscrits connus et toutes les éditions du livre de Marc Pol, il est impossible à résoudre. Mais, si on fait au texte une correction toute naturelle et toute simple : celle de preudre de nouveau la *direction* et la *distance*, à partir de *Cyamba* et non de *Jasva* (la confusion de ces deux noms a bien pu se faire sans efforts sous la plume des premiers copistes), il n'y a rien là de forcé; la direction et la distance des lieux sont très-souvent déterminées par l'usage qui consiste à les compter de tel point donné plutôt que de tel autre; et il arrive souvent aussi, dans les récits, de ne pas constamment partir, en indiquant cette direction et ces distances, du point où l'on se trouve, mais de celui que l'on a quitté en dernier lieu, si l'usage, ou les données que l'on a, l'exigent ainsi.

Tel est le cas qui se présente ici impérieusement. Aussi, nous avons cru devoir faire, pour la première fois, une correction nécessaire à notre texte, et écrire : « Quant on se part de *Cyamba*, » au lieu de : « Quant on se part de *Jasva*. » Par suite de cette simple correction, « Condur » est naturellement identifié avec l'île de *Condor* (Poulo Condor, île de Condor), qui a un port de relâche où les bâtiments qui viennent de Chine, ou qui s'y rendent, achètent des vivres; et « Sandur », avec celle « des Deux Frères » (île jumelle), qui n'en est pas éloignée. L'île de Condor est nommée par les Chinois *Kouen-lur*.

(2) Quant à « *Soucat* », ainsi que nos manuscrits A et B écrivent ce nom très-distinctement, nous croyons pouvoir soutenir que c'est la grande île de Bornéo, dont il serait surprenant que Marc Pol n'eût point parlé. D'ailleurs, le nom de *Soucat* désigne évidemment le royaume indien de *Soucadana*, lequel, avec ceux de *Bandermassin* et de *Sambas*, sont les plus importants de l'île, dont les produits sont si abondants et si riches, et les populations si variées qu'il serait impossible de les énumérer ici.

Le lieutenant-gouverneur de la province du *Fö-kien*, Siu, a donné, dans sa Géographie historique déjà citée (p. 537 et 540), une longue notice sur Bornéo (k. 2, f^o 10 et suiv.), qu'il dit être une grande île située au sud-ouest des îles *Liu-song* (Luçon, ou les Philippines). Il y est dit que la 4^e année *young-lo* (en 1406) les deux rois de cette île, celui de l'est et celui de l'ouest, envoyèrent chacun un ambassadeur à la cour de l'empereur de Chine. Ces ambassadeurs firent connaître qu'un de ces rois était un homme originaire de *Mín* (ancien nom de la province de *Fö-kien*), et que, dans le voisinage de la ville royale, il y avait des inscriptions en caractères chinois. Siu dit aussi que ce fut sous le règne de l'empereur *Tai-tsong*, des *Soung* (976-997 de notre ère), que la Chine commença à avoir des communications avec ces royaumes. La 3^e année *houng-wou* (en 1370), on leur envoya un ambassadeur qui partit de *Thsiouan-tchou* pour se rendre dans ce pays, etc.

En ceste contrée naist le bresil dont nous usons à grant planté. Ilz ont or aussi oultre mesure. Et si ont oliphans et venoisons assez. En cest regne prent on toutes les pourcelaines (3) que on despens par toutes les contrées que je vous ay dit ^d.

Autre chose n'y a, se non que c'est moult sauvaiges lieux, et pou de gent y vont. Et aussi ly rois ne vult que nulz y voist ² pour ce que l'en ne sache son tresor ne sa condicion. Si vous conterons de l'isle de Pontain.

CHAPITRE CLXIV.

Cy devise de l'isle de Pontain.

Encore sachiez que quant on se part de Soucat et on nage .v.c. (cinq cens) milles par midi, si treuve on une isle qui a nom Pontain (1) qui moult est sauvaiges lieux. Tous li bois sont arbres de grant oudeur.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si nagerons encore .lx.m. (soixante milles) parmy ces deux isles que je vous ay dit; esquelles

^e Le ms. C. porte : « Et de ce royaume yssent (sortent) toutes les pourcelaines que l'en despent (emploie) par toutes les provinces du monde, si comme je vous ay dit autrefois. »

² *Aille.*

(3) Marsden et Baldelli Boni ont pris Soucat (dans le texte italien de Ramusio, et dans tous les textes imprimés : *Lochac*) pour le Camboge, limitrophe de *Cyamba*. Le premier, embarrassé de concilier ce que dit Marc Pol, que l'on trouve dans ce pays tous les « coquillages » (*porcelaines*) ou *cauris*, dont on faisait alors un si grand usage dans tout l'Orient comme monnaie d'échange, dit (n. 1186) que, « excepté à *Soulou*, près de la « côte nord-est de Bornéo, il n'a pas connais-
« sance que la production des *cauris* ait lieu
« dans aucune autre partie des mers orientales
« ou de la Chine. » C'est une nouvelle preuve en faveur de notre opinion (démontrée, selon nous) que le pays dont parle ici Marc Pol est bien Bornéo.

Cette grande île produit, nous dit-il, le *brésil*,

bois dont on fait un si grand usage pour la teinture; il croît aussi dans plusieurs autres îles des mers de l'Inde, comme on le verra ci-après. Ce bois, d'un si grand commerce, est nommé *brésil*, ou *brazil*, dans la plupart des langues européennes; et *verzino* en italien, *barcino* en espagnol; *sappan*, *andam*, *chiyân*, *samur*, *boccam*, en arabe; en chinois *Sou-moÿ*, « arbre de *Sou-matra* ». C'est ce même bois, pense-t-on, qui, transplanté ou trouvé au Brésil par les Portugais (qui le fournissent maintenant en grande quantité), a donné son nom à l'empire du *Brésil*.

CLXIV. — (1) C'est l'île de Bintang, située à la pointe sud de la péninsule de Malacca, et séparée de Singapour « ville du lion » par le détroit de ce nom.

soixante milles ^a n'y a que quatre pas d'eau ; si qu'il convient que les grans nefz qui y passent lievent leur timon ¹. Et quant on est allé .lx.m. (soixante milles) et encore .xxx. (trente) avant, adonc treuve l'en une isle qui est royaume et a nom Maliur (2). Ilz ont roy et ont langaige par eulx. La cité est belle et noble, et si y fait on grans marchandises. Ilz ont espiceries de toutes manieres, et toutes autres choses pour vivre.

Autre chose n'y a qui à conter face ; si irons avant.

CHAPITRE CLXV.

Cy dist de la meneur isle de Java.

Quant on se part de l'isle de Maliur ^a, et on nage quatre vingt dix milles ^b, adonc treuve en l'isle de Javva la meneur (1) ; mais elle

CLXIV. — ^a Ces deux mots manquent dans le ms. B.

CLXV. — ^a Ms. B. *Malicur*. — ^b Le ms. B. *iiii^{xx} lieues*. Le ms. C. ajoute : *par seloc* == sud-est.

CLXIV. — ¹ *Gouvernail*.

(2) Royaume de tribus malaies, sur le côté occidental de la même péninsule. Dans l'année 1252 de notre ère, Sri Iskander Chah, qui régna dans ce pays, se trouvant attaqué par les troupes de Madjapahit, roi de Java, se réfugia dans la partie nord, et, ensuite, dans la partie occidentale de la péninsule, où il fonda une nouvelle ville à laquelle il donna le nom de Malacca. C'est là le pays en question.

CLXV. — (1) Cette île de « Java la mineure » est celle qui porte aujourd'hui le nom de *Soumatra*, nom d'origine indienne (*soumātrā*, « excellente matière ou substance ») qui lui fut donné, sans doute à l'époque où la religion bouddhique s'y introduisit. Elle s'étend obliquement nord-ouest et sud-ouest entre 5° 53' de latitude N., et 5° 56' de latitude S.; et en longitude de 90° 55' à 103° 40'. Elle est séparée de l'île de Java par le détroit de la Sonde.

On lit dans la Géographie historique de *Siu* (k. 2, fol. 27) : « Au midi de *S'li*, et à l'ouest de *Tchào-wá*, il y a une grande île qui s'étend du midi à l'ouest, et que l'on nomme *Sou-men-t'a-la*

(Soumatra). Elle a de longueur plus de deux mille li.

« Dans le milieu de cette île, il y a une haute montagne qui se prolonge dans sa longueur comme une chaîne ; elle se nomme *W'en-kou-lou* (ou *Ben-kou-lou*). Dans la partie orientale de l'île, le sol est déprimé ; les vagues de la mer s'avancent très-loin dans l'intérieur. Des forêts nombreuses, entremêlées de jungles, couvrent une grande partie de sa surface. Les routes y sont d'un accès difficile. Dans sa direction occidentale, l'île offre une surface unie ; il y a un grand fleuve qui lui forme comme une brillante ceinture.

« Les produits de la plaine sont : diverses céréales des terrains sablonneux, le riz, une fine espèce de roseaux des sables ; le poivre commun (*hou tsiao*), la noix d'arec (*pín láng*) et de nombreuses plantes odoriférantes. Les produits des montagnes sont : l'or, le cuivre, le fer et le soufre. Les fleuves produisent du sable d'or ; la mer, une plante odorante médicinale (*loung sién hiáng*). En fait de bêtes sauvages, il y a l'eau-

n'est mie si petite qu'elle n'ait de tour deux milles [milles^e]. Et si vous conteray de ceste isle l'affaire.

« Nos trois mss. ne portent que *.ij. milles*. Le texte français de la S. G. a *deus milles miles*; l'ancien ms. italien de la Crusca, et Ramusio : *due mila miglia*.

coup de chevaux marins (*chouï mà*), d'orang-outangs ou chimpanzés (*fi fi*), de tigres (*houï*) et d'ours (*hioüng*); en fait d'arbres, il y en a en très-grand nombre; partout on trouve de véritables forêts.

« Les États les plus considérables de l'île sont : le grand *A-tchi* situé sur les limites nord-ouest de cette île; les hommes de l'Océan occidental (les Européens) l'appellent *A-tchin*. Du temps des Thang et des Song, il envoyait des tributs à la cour; et le royaume du milieu lui donnait l'investiture. Le roi du royaume de *Sou-men-t'a-lä* est par conséquent celui de cet État.

« A l'est du grand *A-tchi* est un pays que l'on nomme *Si-li*; plus loin, également à l'est, est celui que l'on nomme *Liéou-li*; ces deux derniers sont limitrophes le long de la mer. A l'ouest du « grand *A-tchi* », est la pleine mer; en la contournant on arrive au midi de l'île, et on a en face de soi le « petit *A-tchi* »; à la suite du « petit *A-tchi* », à l'est, est l'État que l'on nomme *Sou-sou*; encore à l'est vient celui qu'on nomme *Pa-tang* (*Ba-tang*); allant toujours à l'est, on trouve *Mang-kou-lou*. On le nomme aussi *W'en-kou-léou*; d'autres lui donnent le nom de *Nán-pö-li*, ou *Pö-li* du midi. A l'est de *Mang-kou-lou*, est la pleine mer. En la contournant dans la direction du nord on entre dans le détroit (de la « Sonde »); les deux rives de ce détroit (à l'est et nord de l'île) se nomment *Kiéou-kiang*, « l'ancien passage des navires »; c'est le pays que l'on nommait primitivement *Sán-fö thsi*, « la réunion des trois fö (ou Boudha) ». Le roi de cet État habite l'est du détroit.

« Quand on part de cette extrémité orientale de l'île, et que l'on sort du détroit en se dirigeant au nord-ouest, on arrive en face des côtes nord de la grande île, et on trouve de petites îles détachées au milieu de la mer. La première que l'on rencontre se nomme *Kang-kia* (« l'île en forme de bouclier »); en allant encore au nord-ouest, on trouve une autre petite île, que l'on nomme *Loüng-ya* (« dent de dragon »). A l'ouest de cette dernière, est le « nouveau *Jéou-fö* » (en

malais جوهو *Djou'hor*, royaume et ville situés sur la pointe méridionale de la presqu'île de Malacca) : la petite île en question est située en face; on l'aperçoit du rivage de *Liéou-li*, et de celui-ci on distingue aussi la petite île de *Jéou-fö*. Toutes ces îles sont maintenant au pouvoir des étrangers : les *Hó-làn* (les Hollandais) et les *Yng-ki-li* (les Anglais), qui se sont emparés des passages maritimes, en s'établissant chacun dans les lieux où se fait le commerce (*poü théou*). Dans ces dernières années (en 1823) les *Yng-ki-li* ont échangé un de ces ports de Soumatra contre *Ma-la-kia* (Malacca), et l'île est rentrée tout entière en la possession des *Hó-làn*. Ses grands ports maritimes sont *Pa-thang* (Padang), situé sur la limite méridionale; *Pa-lin-pang* (Palinbang), situé sur la limite nord-est... Au sud-ouest de *Pa-tang* est la petite île que l'on nomme *Ni-sse*; et au milieu de la mer, au nord-ouest du « grand *A-tchi* », est une île isolée que l'on nomme *Ni-kou-pa-li* (Nieobar), là où habitent des barbares sauvages; leur nourriture ne consiste qu'en fruits sauvages et en poissons; ils ne mangent point de grains (ou de produits des céréales). »

Cette description remarquable de l'écrivain chinois, tirée d'une géographie universelle publiée à Fou-tehèou en 1848, représente l'état moderne de Soumatra; l'extrait suivant décrit l'état ancien qui comprend l'époque dont il est question dans *Mare Pol*.

On lit dans l'ouvrage de *Li Ping-chou*, sur tous les États du monde (lieu cité, fol. 23) : « *Sou-men-t'a-la* appartenait anciennement aux *Tá-chi* (Arabes). Dans les commencements de la dynastie des Song (vers 960 de notre ère), ce pays ainsi que *Tchen-tching* (la Cochinchine) avaient envoyé des tributs aux Thang méridionaux; mais les envoyés (trouvant cette petite dynastie conquise par les Song) arrivèrent à la cour des Song. En 993, un capitaine de vaisseau (de ce pays), nommé *Phou-hi-mi*, vint offrir des productions du pays. Ensuite, il revint à la cour avec un envoyé du royaume de *Pin-thoung-*

Sachiez que sus ceste isle a .viij. royaumes et .viij. roys couronnés. Ilz sont tuit^d ydolastres ; et si a, chascun royaume, son langage par soy (2). Il y a en ceste isle^e grant quantité d'espiceries^f (3).

^d Ms. C. tous. — ^e Ms A. cite. — ^f Ms. B. espices.

loung (Bencoulen?). Depuis lors ce pays n'a cessé d'apporter son tribut.

« L'île s'est partagée successivement en plusieurs gouvernements : *Hou-sse-li* (qui est peut-être *Si-ri*), *Pi-pa-lo*, *Pa-po-pou* (peut-être *Ba-thang*), *Pang-kou-th* (peut-être *Ban-kou-lou*) et autres royaumes. Pendant les années *houng-wou* (1368-1383) *Sou-men-t'a-la* apporta un tribut (à la cour des Ming). La troisième année *young-lo* (1405), le chef de ces États, *Nou-li-pi-ting*, envoya un de ces fonctionnaires, nommé *I-kling*, apporter un tribut à la cour. A cette occasion, ce chef fut investi (par l'empereur *Wen-ti*) du titre de « roi » de *Sou-men-t'a-la*. En 1431, ce même chef demanda que l'empereur investît aussi son fils du titre de « roi ».

« Dans le commencement l'eunuque du palais nommé *Tching-lo* fut honoré du titre d'envoyé près de l'État de *Sou-men-t'a-la*. Un faux roi (un usurpateur) avait alors, à *Sou-men-t'a-la*, conçu le projet de s'emparer du trône. L'envoyé en fut très-mécontent ; le ministre (de l'usurpateur) ne put le séduire par aucun présent. L'envoyé se mit aussitôt à la recherche des moyens de détrôner l'usurpateur, il en vint à bout en mettant son armée en déroute. Il repoussa jusque dans le royaume de *Nan-po-li* (ou *Po-li* méridional, *Bang-kou-lou*) l'usurpateur, auquel il renvoya ensuite sa femme et ses enfants qu'il avait faits prisonniers. »

La grande Géographie impériale, que nous avons si souvent citée, donne aussi (*Ta thsing i thoung tchi* ; Section des Pays étrangers) une notice sur Soumatra. « *Sou-men-t'a-la*, dit-elle, est située au sud-ouest de *Tchen-tching* (la Cochinchine). Il en est qui disent que c'est le pays de *Tiao-tchi* (Tadjiks) des Han. Sous le règne de la dynastie des Thang (618-906 de notre ère), cette île appartenait aux deux royaumes des *Po-sse* (les Persans) et des *T'a-chi* (les Arabes) ; c'était le rendez-vous des navigateurs de la mer d'Occident. La 2^e année *young-lo* des Ming (en 1404) un de ses chefs, *Nou-li-ha-pi-ting*, envoya un

ambassadeur apporter un tribut. Un édit l'investit du titre de « roi de *Sou-men-t'a-la* ». Cette faveur fit que, jusqu'à la fin du règne de *Tching-tsou* (en 1425), ce roi ne cessa d'envoyer son tribut à la cour. Pendant les années *wen-li* (1573-1615) ce royaume se partagea en deux, dont le nouveau se nomma *A-tchi* (une note assez étendue dit que le chef de ce nouveau royaume avait été originairement un esclave). Par la suite on n'en entendit plus parler. »

Nous avons traduit ces passages de la « Géographie générale historique » du lieutenant gouverneur du Fo-kien, *Siu*, pour montrer que l'île de Soumatra est fort bien connue des écrivains chinois, comme la plupart des contrées de l'Asie, et que la géographie aussi bien que l'histoire ne pourraient que gagner beaucoup à ce que ces écrivains fussent plus souvent consultés.

C'est dans la partie orientale de Soumatra où était anciennement le royaume de *Sân-jô-thsï*, ou des « Trois Bouddha » qui se nommait aussi *Khau-t'o-li*, et qui était situé entre *Tchin-lä* (Camboge) et *Tchào-wá* (Java). Ses rois portaient le surnom de *Tchen-pi*. Sous la petite dynastie des *Liang*, l'année 502 de notre ère, ce pays envoya un tribut à la cour. Les relations furent ensuite rompues ; mais sous les Thang, en 904, il commença à les renouer avec le royaume du milieu ; elles continuèrent comme on l'a vu ei-dessus sous la dynastie des Soung et sous celle des Ming ; il n'y en eut pas sous les Mongols (*ib.*, k. 28-29).

(2) De nos jours, après de grands et nombreux changements survenus dans cette île, il s'y trouve encore plusieurs États indépendants l'un de l'autre. Deux langues y sont dominantes : le Malays, et le Batta ou Kavi ; cette dernière ne diffère pas beaucoup du Malays, mais elle est écrite avec des caractères dérivés de l'alphabet sanskrit, et de gauche à droite, tandis que le Malays s'écrit de droite à gauche, comme les caractères arabes dont il se sert, depuis l'époque où le mahométisme fut introduit dans l'île.

On distingue encore aujourd'hui, indépendam-

Et si vous conteray la maniere de la plus grant partie de ces huit royaumes. Mais je vous diray avant une chose. Et sachiez que ceste isle est si vers midi que l'estoille tremontaine ¹ n'y apert ² (4).

Or nous retournerons à notre matiere et vous conterons tout avant du royaume de *Ferlec* ³ (5).

Sachiez que en ce royaume hantent si souvent li Sarrasin qu'ilz

³ Ms. C. Le ms. A. *Falec*.

CLXV. — ¹ Polaire. — ² Ne s'y montre pas sur l'horizon.

ment des deux langues précédentes, les dialectes de *Atcheh*, de *Redjang* et de *Lamong*.

(3) Soumatra est très-riche en toute sorte de productions naturelles; il serait trop long de les énumérer ici.

(4) L'île de Soumatra étant coupée en quelque sorte en deux parties égales par la ligne équinoxiale, l'étoile polaire ne peut être aperçue par les habitants de la partie du sud, et rarement par ceux de la partie du nord.

(5) Ce royaume était évidemment situé dans la partie nord-ouest de l'île où est aujourd'hui le territoire que l'on nomme Tandjong *Perlak*, selon Marsden (note 1200) et selon M. Dulaurier (*Étude sur la Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et la Chine; Journal asiatique*, année 1846); « les habitants, ajoute ce dernier, que les marchands sarrasins avaient convertis à la foi de Mahomet, ne peuvent être que ceux de Pasey, ville située non loin de Tandjong *Perlak*, et où l'islamisme fut toujours florissant.

« Ces indications, en nous transportant dans le pays des Battas, au sud de Pasey et de Tandjong *Perlak*, nous autorisent à y chercher les cambales du marchand Soleyman et de Marco Polo. La notion d'un peuple anthropophage, vivant sur ce point du globe, remonte, à ce qu'il paraît, à une très-haute antiquité, puisque Ptolémée met dans le voisinage de la péninsule malaise ses νῆσοι τρεῖς ἀνθρωποφάγων (VIII, 2, § 27). Cette horrible coutume des Battas a été décrite par tous les voyageurs européens qui ont eu occasion de les connaître. « In una parte « della sopraditta isola che chiamano Batech « (باطق *Batta'* en malais) gli abitatori man-

« giano carne humana, » dit Nicolo di Conti (*Voyage*, en 1450, dans Ramusio, t. I, fol. 339). Mais il résulte des informations soigneusement recueillies par Marsden (*History of Sumatra*, p. 392 et suiv.) que l'anthropophagie des Battas ne s'exerçait que sur les prisonniers de guerre et n'était pas habituelle chez ce peuple. »

Marsden fait aussi observer que le *Perlak* des Malays est prononcé *Ferlak* par les Arabes, qui n'ont pas de lettre pour représenter le *p*; ce qui explique pourquoi Marc Pol a écrit *Ferlec*, et *Fellec*, par l'assimilation de l'*r* avec *l*, accoutumé qu'il était à entendre l'arabe, et même à le parler.

« L'assertion de Marc Pol, ajoute Marsden, que, à son passage dans cette île, vers 1291, « il y avait des mahométans, » est pleinement justifiée par l'autorité des Annales des princes de Malacca, qui rapportent que, dans la Péninsule, l'établissement de la religion mahométane eut lieu pendant le règne d'un roi qui monta sur le trône en 1276 et mourut en 1333. » C'est ce qui aura donné lieu aux historiens chinois, en dérivant l'île de Java, de placer un royaume de *Tá-chi* ou d'Arabes, à l'ouest de cette même île, de même que des *Tadjiks* ou Persans vers la fin du deuxième siècle de notre ère, à cause de leur navigation dans ces parages.

Quant à ce qui concerne les croyances du peuple en question, Marsden cite, à l'appui du dire de Marc Pol, ce passage de Lodovico Barthelemi, concernant les habitants de Java : « La « fede loro è questa; alcuni adorano gli idoli « come fanno in Calicut, e alcuni sono che « adorano il sole; altri la luna, molti adorano « il bue; gran parte la prima cosa che scontrano « la mattina. » (Ramusio, t. I, p. 168.)

ont convertis ceulx du pays à la loy Mahomet. Mais ce sont cilz de la cité, car ceulx des montaignes vivent comme bestes et men-quent char d'hommes, et toutes autres chars, et aourent diverses choses. Et quant ilz se lievent le matin, la premiere chose qu'ilz voient, celle aourent il tout le jour ^h.

Or vous ay conté du royaume de Fellec ⁱ, si vous conteray apres du royaume qui a nom Basman ^j.

Quant on se part du royaume de Fellec ^k si entre on ou royaume de Basman (6), qui est aussi royaumes par luy. Ilz ont langaige par eulx, et sont comme bestes, car ilz ne tiennent nulle loy ^l, et s'appellent ⁴ pour le grant Kaan; mais ilz ne lui font nul treu ⁵, pour ce qu'ilz sont si loings ^m. Ilz ont oliphans assez et unicornes (7) aussi

^h Ms. C. Les mss. A. et B. portent : « quant ilz se lievent au matin, la premiere chose qu'ilz aourent, ilz aourent celluy jour. » — ⁱ Ms. B. *Falec*; ms. C. *Ferdelet*. — ^j Ms. B. *Basman*. — ^k Ms. B. *Falec*. — ^l Le ms. C. porte : « il n'out loy nesune. » — ^m Le ms. C. ajoute ici : « Mais toutesfoiz tous ceulx de ceste isle sont pour lui. Maiz se les graus gens au grant Kaan y pouissent venir et aler, ilz les auroient tost mis dessoubz lui. Mais aucunes foiz lui envoient presens de choses estranges. »

³ *Adorent*. — ⁴ *Se réclament du*. — ⁵ *Ne lui payent aucun tribut*.

(6) Marsden (n. 1205) pense que Marc Pol désigne ici Pasey, écrit Paçem dans les anciens voyageurs, et situé sur la côte nord de l'île, non loin de la « Pointe du Diamant » ou Perlac. Il s'appuie sur un passage de Jean de Barros, où il est dit : « *Pédir* était la ville principale de cette partie de l'île, avant la fondation de Malacca; mais postérieurement à cette fondation, et particulièrement après l'arrivée des Portugais, elle commença à décliner, et *Pacem*, située dans son voisinage, à s'élever en importance. » (*Décade* 3, fol. 115.)

M. Dulaurier, par les extraits qu'il a donnés (*Journal asiat.*, année 1847, t. I, p. 125) de l'Histoire, écrite en malais, des rois de Pasey, concernant les règnes de Melek-el-Saleh et Melek-el-Dhaher, dont le premier avait épousé la fille du roi de Perlac (*Fellec* de Marc Pol), confirme la supposition de Marsden et le récit du voyageur vénitien, qui dit que ces deux royaumes sont limitrophes, puisqu'en « partant du premier on entre dans le second. »

(7) C'est un fait bien constaté qu'il y a, ou

du moins, qu'il y avait autrefois dans l'île de Soumatra des éléphants et des rhinocéros. Le marchand arabe Soleyman, qui visita Flude et la Chine dans le neuvième siècle de notre ère, et Ibn Batoutah, qui parcourut les mêmes contrées dans le milieu du quatorzième, cinquante ans après Marc Pol, disent tous deux qu'il y avait beaucoup d'éléphants à Soumatra. « L'île de Ramny (Soumatra), dit le premier (traduction de M. Reinaud, t. I, p. 7), produit de nombreux éléphants, ainsi que le bois de Brésil (*baccam*) et le bambou. On y remarque une peuplade qui mange les hommes (les *Battah*). » — « Il y a dans Kâkoula (port de l'île de Soumatra), dit Ibn Batoutah (traduction citée, t. IV, p. 244), beaucoup d'éléphants; ils servent à porter les hommes ainsi que les marchandises. Tout le monde attache ses éléphants à sa porte; chaque boutiquier tient près de lui son éléphant, qu'il monte pour se rendre à sa demeure, et tous portent les fardeaux. »

Le rhinocéros est l'unicorne de Marc Pol; la description qu'il en fait se rapproche de celle du

qui ne sont gaires grandes d'un oliphant; et ont le poil autel⁶ comme buffle, et les piés comme oliphant, et ont une corne enmy le front, blanche, moult grosse; et ne font nul mal de la corne, mais de la langue; car elles ont la langue moult espineuse de grans espines et longues; et si ont la teste autelle comme de sanglier et portent tousjours la teste enclinée vers terre. Elles demeurent voutentiers entour lacs et plantains⁷. C'est une moult laide beste à veoir, et n'est pas telle comme nous disons de ça qu'elle se prent au giron d'une pucelle vierge; ains est tout le contraire. Et ont singes (8) grant quantité de pluseurs façons. Et si ont ostours⁸

⁶ Semblable. — ⁷ Plantations. — ⁸ Autours; de *acceptor*, pour *accipiter*.

rhinocéros d'Asie par Buffon. «Après l'éléphant, dit le grand naturaliste, le rhinocéros est le plus puissant des animaux quadrupèdes; il a au moins donze pieds de longueur depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, six à sept pieds de hauteur, et la circonférence du corps à peu près égale à la longueur. Il approche donc de l'éléphant pour le volume; et s'il paraît bien plus petit, c'est que ses jambes sont plus courtes à proportion que celles de l'éléphant; mais il en diffère beaucoup par les facultés naturelles et par l'intelligence...»

Dans un curieux Mémoire accompagné de planches, publié dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal* (1862, n° 25, p. 151 et suiv.) sur les espèces asiatiques du *Rhinocéros*, M. Ed. Blyth soutient que le *Rh. Indicus* et le *Rh. Sondaicus* (tous deux de l'espèce *unicorne*) ne se rencontrent pas à Soumatra, mais bien le Rhinocéros à deux cornes, *Rh. Sumatranus*.

La peinture que fait Ctésias de l'âne sauvage de l'Inde (qu'Ælien nomme *unicorne* : ὄνος μονόκερωσ) paraît se rapprocher en effet beaucoup plus de celle de Marc Pol. Ces «unicornes» étaient d'une taille non inférieure à celle des chevaux. Ils avaient le corps blanc, la tête rouge, les yeux couleur d'azur, et portaient une corne au milieu du front, longue d'une coudée et demie : κέρασ δὲ ἔχεν ἐπὶ τῷ μετώπῳ, ὅσον πῆχυνος τὸ μέγεθος καὶ ἡμίσειος προσέτι, κ. τ. λ. Ctésias ajoute que la partie de cette corne qui se rapproche du front est entièrement blanche, comme le dit Marc Pol.

C'était une superstition commune dans le moyen âge, dit M. Thomas Wright (édition de Marco Polo, p. 308), et enseignée dans les traités sur l'histoire naturelle de cette époque (les «Bestiaires», comme on les appelait) que le seul moyen de prendre l'*unicorne* était de placer une jeune vierge près de l'endroit que la bête fréquentait d'habitude. On croyait qu'à sa vue l'animal devenait si apprivoisé qu'il s'approchait à l'instant de la jeune fille et plaçait sa tête sur ses genoux; les chasseurs s'approchaient aussitôt et tuaient l'unicorne ainsi dompté. C'est cette croyance que réfute Marc Pol, comme celle des *petits hommes* empaillés dont quelques marchands trafiquaient en Europe, et qui n'étaient que les *petits singes* de Soumatra préparés ainsi.

(8) Dans les «Observations d'un voyageur» (par Foucher d'Obsonville, Paris, 1783), l'auteur décrit cinq ou six espèces de singes de diverses parties de l'Inde. Il dit que ceux qui sont les plus communs ont le poil du corps d'un gris sale, terreux, etc.; deux autres races sont distinguées par la barbe et la chevelure, qui entourent leur face comme d'une sorte d'auréole... les babouins à courte queue, dont le séjour ordinaire est dans les rochers et les bois isolés, comme les précédents. Une cinquième espèce, au corps svelte, a la queue très-longue. En outre, des voyageurs indiens informèrent l'auteur que dans quelques cantons de la *presqu'île* il en existait encore deux autres, dont la plus petite parvient à peine, debout, à la hauteur d'une coudée. C'est probablement de cette

tous noirs comme corbeaux ; et sont moult grant oysel et bons pour oyseler. Et si vous di que ceulx qui aportent les petis hommes et dient qu'ilz sont d'Inde : c'est grant mensonge ; car ilz ne le sont mie ; ains sont singes petis qui sont en ceste isle ", et vous diray comment ilz en oeuvrent ⁹.

Il a en ceste isle une maniere de singes qui sont moult petit, et ont le visage autel ¹⁰ comme un homme. Si les prennent et les poilent ¹¹ tous, fors que il leur laissent du poil à la barbe et au poinil °. Puis les laissent sechier, et les appareillent ^p de saffren et d'autres choses ; si que il sauble que ilz soient hommes. Et ce n'est une verité. Car en toute Ynde, ne en autre pays plus sauvaige, ne furent oncques telz hommes veus.

Nous ne vous dirons plus de cest royaume de Basman. Et vous dirons cy avant des autres l'un apres l'autre.

Or sachiez que quant l'en se part du royaume de Basman on treuve un royaume qui a nom Samara (9), qui est aussi en ceste

^u Ms. C. « qui sont *contrefaiz* (c.-à-d. *arrangés, préparés*) en ceste isle. » — ° Ms. C. *penyl* = pubis. — ^p Ms. C. *adoubent*.

⁹ *Font* ; de *ouvrer*, faire. — ¹⁰ *Semblable*. — ¹¹ *Épilent*.

dernière espèce que parle Marc Pol, en disant qu'ils ne sont pas de l'Inde, mais de l'île de Soumatra; ce qui concorde avec le dire des voyageurs indiens.

(9) Marsden dit (u. 1211) que la place qui répond le mieux à *Samara*, est *Sama-langa*, située entre Pédir et Pasey, sur la même côte nord, et décrite dans les livres malais comme ayant l'avantage de posséder un ancrage très-abrité. Le *Sama-langa* des Malais devait être alors le port dans lequel débarqua Ibn Batoutah, et qu'il nomme *Sarha*, situé à quatre milles de la ville de *Somothra* (ou Soumatra), laquelle ville était le chef-lieu d'un État mahométan dont le sultan Almalic Azzahir était alors le chef. (Voyages d'Ibn-Batoutah, traduction citée, t. IV, p. 236.) C'est évidemment là le royaume de *Samara* de Marc Pol, où il nous dit qu'il séjourna cinq mois à cause du mauvais temps qui l'empêcha de continuer sa navigation.

Plusieurs commentateurs de Marc Pol, entre

autres M. Hugues Murray, prétendent que le « royaume de Samara » ne peut pas être placé sur la côte nord-ouest de Soumatra, parce que Marc Pol dit que, non-seulement l'Étoile polaire, » mais encore la « Grande Ourse », y sont invisibles ; et M. Murray, partant de là, soutient (*Travels of Marco Polo*, p. 284) que *Samara* est la « baie de Samangka », à l'extrémité sud de l'île, suivant son système de placer tous les États déjà décrits sur la côte méridionale de l'île, qu'aucun fait historique n'autorise.

Baldelli Boni (*Il Milione*, etc., t. I, p. 162) avait répondu d'avance à l'objection tirée de l'invisibilité de la « Grande Ourse », en disant que ce n'est pas cette constellation qui est désignée dans le texte de Marc Pol. Voici ses paroles :

« Quanto a ciò che esso rozzamente (*vulgarment*) appella stella del Maestro a parere del Chiaro Padre Inghirami sembra che voglia significare il Caro di Foote (le *Char du Bouvier*) che

isle meismes ; ouquel royaume messire Marc Pol demoura .v. mois pour le temps qui ne le laissoit aler avant. Et si vous di encore que l'estoille de la tremontainne ne celle du maistre ¹² n'y aprent riens ¹³. Ilz s'appellent ¹⁴ aussi pour le grant Kaan. Demourant ledit messire Marc Pol en ceste isle pour le mal temps ¹⁵ cinq mois, si descendirent à terre des nefes, et firent chasteaulx de fust ¹⁶ et forteresses là où ilz demouroient pour doubtance ¹⁷ de ces hommes bestiaux qui menguent les gens (10). Il y a poissons assez, les meil-

¹² *L'étoile polaire*. Arcturus, ou l'étoile que l'on nomme le *Bouvier*, et non l'*Ursa major*. — ¹³ *N'y apparaissent aucunement*. — ¹⁴ *Ils se réclament aussi du*. — ¹⁵ *Mauvais temps*. — ¹⁶ *Habitations de bois fortifiées*; blockhaus. — ¹⁷ *Crainte*.

nci luoghi ove si nasconde sotto l'orizzonte tramonta verso la parte di Maestro. Esso non vedendo detta costellazione, dimostra che si trovava nel Reame di Samarcha (ou *Samarà*) nel tempo in cui questa costellazione pereorre nella notte la parte inferiore del suo arco diurno, e pereio in quei climi dovea trovarsi nella notte sotto l'orizzonte. »

Il est vrai que quelques traductions latines, comme celle de Grynæus, reproduite par André Muller, portent : « In hoc regno nec *Ursa minor*, nec *major*, quam vulgo *Curram magnum* vocant, apparet. » Mais c'est là, croyons-nous, une mauvaise interprétation du texte primitif français. Celui de la Société de Géographie porte : « Et encore vos di que l'estoilles dou *Meistre* ne aparent ne pou ne grant (p. 193). » La version latine publiée par la même Société dit : « Item *Tramontana* non apparebat ibi nec *stelle Magistri* (p. 445). » Enfin l'ancien texte italien de « la *Crusea* », antérieur à 1309 et traduit du français, porte : « E ancora la *Tramontana* non si vedeva, ne le *stelle del Maestro*. » (Édition Baldelli Boni, p. 162.) Il s'agit donc de savoir ce qu'a voulu exprimer le rédacteur primitif par l'estoille du *Maistre*. Il paraît bien évident qu'il a voulu désigner ainsi la constellation du *Bouvier* qui conduit son attelage, plutôt que la grande Ourse, « *Ursa major* », comme l'ont interprété les traducteurs latins postérieurs, ainsi que Ramusio, qui dit : « La *Tramontana* quivi ancora non se vede, ne si veggono anco le stelle che sono nel *Carro*. »

Ce que dit Marc Pol des habitants de ce pays

qu'ils se prévalaient de la protection du grand Kaan », n'est pas une pure supposition de sa part ; l'histoire officielle de la Chine le confirme. On y lit qu'en 1282, des ambassadeurs de *Son-mou-ta* et de *Sou-mou-tou-lâ*, considérés comme deux royaumes distincts de Soumatra, arrivèrent à la cour de Khoubilâi Khaân (*Li tai ki sse*, k. 98, fol. 6 v°). En 1286, dix royaumes maritimes de l'archipel des Indes, ou Malaisie, au nombre desquels étaient *Siu-men-na*, *Seng-khi-li*, *Nân-wou-li*, *Ma-lan-tan*, *Ting-ko-eh*, *Ma-pa-eh* et *Sou-mou-tou-la* (Soumatra), envoyèrent des tributs au souverain mongol (*ib.*, fol. 12). Cela se passait du temps de Marc Pol. Il était donc bien autorisé dans son dire.

(10) La rédaction italienne de Ramusio est plus développée et plus explicite sur ce point que la nôtre, elle porte : « E così stando detto « M. Marco tanto tempo in queste isole, discese « in terra con circa duemila uomini in sua compagnia. E per paura di quelle genti bestiali, « che volentieri prendono gli uomini, e gli amazano, e gli mangiano, fece cavar fosse grandi « verso l'isola intorno di se, i capi delle quali « finivano sopra il porto del mare dall'una parte, « e dall'altra : e sopra le fosse fece far alcuni « edifizii, ovvero baltresche di legname, e così « stette sicuramente cinque mesi in quelle fortezze con la sua gente, perchè v'è moltitudine « di legname, e quei dell' isola contrattavano « con loro di vettoviaglie, e altre cose, perchè si « fidavano. » (Édit. Baldelli Boni, p. 395.)

C'est là évidemment un développement posté-

leurs du monde. Ilz n'ont nulz formens ¹⁸, ains vivent de ris; et si n'ont aussi nulz vins. Ilz ont ainsi comme je vous deviseray.

Sachiez que ilz ont une maniere d'arbres, et quant ilz vuellent vin si lui trenchent une branche, et mettent un pot bien grant au tronçon de l'arbre, là où la branche est taillie; et en un jour et en une nuit s'emplit ledit pot. Et est moult bon à boire. Et en y a de blans et de vermaux ¹⁹. Les arbres sont semblables à petis datiers. Et si taillent ^q quatre branches. Et quant la branche qu'ilz ont taillie ne gette plus de cel vin, si arrousent d'aigue ²⁰ la racine, et un pou apres recommence à geter (11). Ilz ont moult grant quan-

^q Ms. A. font.

¹⁸ Froment, céréales. — ¹⁹ Du blanc et du rouge. — ²⁰ Eau.

rieur à la rédaction primitive, qui porte cependant un grand cachet de vérité, et qui n'a pu émaner oralement, ou par écrit, que de Marc Pol lui-même. On y apprend que ce fut comme chef d'une expédition politique dans les mers de l'Inde que Marc Pol fut obligé par les mauvais temps de relâcher dans cette partie de l'île de Soumatra, avec *deux mille hommes* qu'il avait sous son commandement, et de s'y retrancher pour se soustraire aux attaques probables des indigènes. Ce fut sans doute pendant le cours de la mission dont il fut chargé par Khoubilai Khaân, et dont il est question au chapitre XVII (p. 27), où il est dit: « Et entretant retorna « messire Marc d'Inde, qui estoit alé pour em- « basaor du Seigneur. » Il est à regretter, au point de vue historique, que Marc Pol ait gardé une aussi grande réserve sur tout ce qui lui était personnel, et qui concernait en même temps les missions lointaines dont il fut chargé par l'empereur mongol. S'il eût été moins réservé et moins discret, il nous eût appris bien des choses que les historiens officiels de la dynastie mongole de Chine ont ignorées et qu'ils ne peuvent pas nous apprendre.

(11) Ce vin de palmier est tiré d'un arbre que Rbumph (*Herbarium Amboniense*) nomme *Palma indica vinaria*, et non du *palma indica coccifera*, comme on le suppose ordinairement. Il est aussi nommé *Saguerus pinatus*, dans les

Mémoires de la Société de Batavia. « Ex spadice « secto elicatur *vinum* et *saccharum*. Medulla « trunci præbet incolis alimentum simile panis « *Sagu*. »

Les botanistes disent aussi qu'il existe dans l'Amérique méridionale, également sous l'équateur, un arbre (le *cocos butyracea* de Linné) duquel les habitants retirent une *liqueur vineuse* abondante, en perçant assez profondément le tronc vers le sommet. Le marchand Soleyman, dans la relation de ses voyages, que nous avons déjà citée, parle en ces termes du *vin de palmier*, qu'il dit être obtenu par les habitants des îles *Lendjebalous* (Nicobar): « Les habitants de « ces îles, dit-il (t. I, p. 16, trad. de M. Rei- « naud) se rendent auprès des navires, dans des « canots faits avec un seul tronc d'arbre, et ils « apportent des cocos, des cannes à sucre, des « bananes et du vin de cocotier (*vin de palmier*); « cette liqueur est d'une couleur blanche. Si on « la boit au moment où elle vient d'être extraite « du cocotier, elle est douce comme du miel; « mais, si on la conserve une heure, elle devient « comme le vin; et, si elle reste dans cet état « pendant quelques jours, elle se change en vi- « naigre. Les habitants échangent cela contre du « fer. »

Le moine Odéric dit aussi (*l'Histoire merveilleuse du grand Can*, etc., feuillet 59, v^o):

« Bien près de Java est une aultre isle qui a

tité de nois ²¹ d'Inde moult grosses qui sont bonnes à mengier fresches ²².

Or vous avons assez conté de cest royaume. Si vous dirons des autres.

Et quant l'en se part de ce royaume de Samara, si treuve l'en l'autre qui a nom d'Angrinan ^r (12). Il est royaume par soy ^s; et si

^r Ms. B. *Dangroian*. Ms. C. *Dragroian*. — ^s Le ms. C. ajoute : « et ont langage par eulz. »

²¹ *Noix*. — ²² *Fraîches*.

« nom Mathan (Soumatra) : autrement nommée « Calamast. Le roi de ceste isle a dessoubz luy « plusieurs grands seigneurs. En ce pays a ar- « bres qui portent farine, et aucunes fois miel, « et aucunes fois *vin*... Les arbres dessus ditz « sont grans et haultz et larges; *on les entame* « *ung peu*, et coppe on de celle coignée au pied « de l'arbre; de celle tailleure (*entaille*) yst une « manière de liqueur; etc. »

Les *noix d'Inde*, dont il est aussi question dans le texte (*le cocos nucifera*), sont trop connues en Europe pour avoir besoin d'explication.

(12) Marsden adopte l'opinion de Valentyn et d'autres anciens voyageurs, qui identifient ce nom avec celui de *Indragiri*, ou comme on l'écrit plus communément, *Andragiri*, rivière considérable sur la côte orientale de l'île. Mais on doit plutôt l'identifier avec un petit État malais, qui (selon le *Singapoor Chronicle*, cité dans l'*East India Gazetteer* de Walter Hamilton), est situé sur la côte nord de Soumatra, lequel se nomme aussi : *Indragiri*, « la montagne d'Indra », limitrophe de Siak, et qui exporte des quantités considérables de riz à Singapoure.

Les usages étranges que Marc Pol raconte des habitants du royaume d'Angrinan, ou « *Indragiri* », sont attribués par le frère Odéric de Foro Julii ou Frioul (*lieu cité*, feuillet 60, v^o) à ceux de l'île de Dondin (dans les mers de l'Inde). « De ceste isle (de *Sillan*, c'est-à-dire Ceylan) n'en allay vers midy iusques à une grant isle qui a nom Dondin. En ceste isle a tresmaulvaise gent. Ils mangent chair crue, et toutes manières d'ordures trouve on en eulz et de cruaultez; car le pere y mengé le filz, le mary sa femme, et

la femme son mary. Et se le pere ou la mere d'aucun est malade, le filz s'en va au prebstre de leur loy et luy dit : « Sire, allez à nostre « dieu et luy demandez et sachez se mon pere « ou ma mere eschappera de ceste maladie; » dont vont ensemble ce prebstre et ce filz a leur ydolle, qui est d'or ou d'argent; et luy font oraison, et puis luy demandent se le malade mourra de la maladie ou non. Le diable respond par la bouche de l'ydolle selon la demande. Se il respond que le pere ne se mourra point : le filz en prend songneusement garde iusques à tant qu'il sera guarly. Et se l'ydolle respond qu'il doit mourir, le prebstre vient au malade et luy met une penne (*fourure*) sur la bouche et l'estainet et le tue. Le pere mort, le filz vient et le coppe par pieces; puis mande tous ses amys et les heuraulx de la contrée; et à grant feste chantent et ballent (*dansent*) a grant solempnité; et tous les parens et les amys du mort, qui au mengier ne sont point appelez, en sont moult honteux, et se tiennent à moult vilenez et vergondez.

« De cest affaire moult les resprenoye, en disant que ce estoit contraire à toute raison du monde; car chiens et loups ne mengeroient pas de leur semblable, se on leur en doanoit. Comment donc ont gens raisonnables couraige de ce faire? Ils respondirent : « Nous le faisons affin que les vers ne le menguent; car se les vers rongeoient sa chair, son âme en souffriroit plus grant peine. »

« Plusieurs autres merveilles sont en ceste isle que nul à peine vouldroit croire se il ne le veoit; car en tout le monde n'a où l'en puist trouver tant de merveilles. Mais ie y vis à mes yeulx ce que ie escriptz. De ceste isle demanday

sont si preudhommes gens¹ ; et sont ydolastres². Ilz s'appellent pour le grant Kaan. Et vous conterons une mauvaise coustume que ilz ont. Car quant aucuns d'eulx est malade, si envoient querre³ leurs enchanteurs. Et ceulx leur demandent se le malade doit guerir⁴ ou non de celle maladie ; et se ilz dient que il doit guerir, si le laissent jusques à tant qu'il soit gueris. Et se il doit mourir⁵, si comme ilz devinent, si envoient querre hommes, qui sont juges, à mettre à mort ces malades qui sont jugies par enchanteurs qui doivent mourir ; et viennent ; et mettent au malade tant de robes sur la bouche qu'ilz l'esteignent⁶. Et quant il est mors, si le font cuire ; si s'assemblent tous les parens au mort et le menguent. Et si vous di que ilz succent les os si bien qu'il n'y demeure pas un grain de mouelle ne d'autre graisse dedans, pource que ilz dient que, se aucune substance demouroit dedans les os, que elle feroit⁷ vers ; et les vers mourroient par deffaulte de mengier. Ilz dient que de la mort de ces vers l'ame du mort en seroit chargiée ; si que, pour ce, ilz menguent tout. Et quant ilz ont ainsi mengié, si amassent les os, et les mettent en belles arches⁸, et les portent, et les pendent

¹ Le même ms. porte : « et si sont moult sauvages gens. » Les mss. A. B. portent *preudhommes*. — ² Ms. A. *idles*. Ms. C. *yares*. — ³ Ms. B. *garir*. — ⁴ Ms. A. *morir*.

³ *Querir*. — ⁴ *L'étouffent*. — ⁵ *Produirait, engendrerait des vers*. — ⁶ *Coffres, boîtes* ; du latin *arca*.

à plusieurs : tous s'accorderent que ceste isle contient en soy .xxiiij. isles toutes solempnelles et bien habitées ; et si y a .liiij. roys couronnez. »

A quelques variantes près ce récit est bien le même que celui de Marc Pol, et il paraît bien s'appliquer aux mêmes habitants de l'île de Sumatra. Si le frère Oderic ne disait pas que tout ce qu'il raconte, il l'a vu de ses propres yeux, on pourrait supposer que les faits racontés par lui ont été puisés dans un des manuscrits du Livre de Marc Pol, qui étaient en circulation à l'époque où le livre des *pérégrinations* dudit frère Oderic fut rédigé en latin (en 1330), et du latin *translaté* en français par Jehan le Long diét et né d'Ypres (en 1351), comme il est dit dans le préambule (lieu cité, feuillet 53 v^o). Ce récit confir-

me donc d'une manière surprenante celui de Marc Pol, quoique ce ne soit peut-être pas la même population qui soit décrite. On ne doit donc pas supposer, comme l'a fait Marsden (qui dit n'avoir pu découvrir aucune autorité pour confirmer le récit de Marc Pol), que ce voyageur si véridique a été *abusé* (*misled*) par « une de ces « histoires merveilleses à l'invention desquelles « ce peuple est si adonné (note 1223). » Il est assez probable que ces usages étranges n'existent plus de nos jours ; mais il serait téméraire, croyons-nous, de soutenir qu'ils n'ont pas existé du temps de Marc Pol. Les cruautés et les barbaries plus atroces dont nous sommes encore témoins chez des nations dites civilisées, cruautés et barbaries qui n'ont pas pour excuse un sentiment religieux, nous font assez voir ce dont l'humanité est capable.

aus grans cavernes des montaignes, en tel lieu que beste ne autre chose ne les puisse touchier. Et sachiez que, se il prenoient aucun autre homme qui ne feust de leur contrée, et ne se peust racheter par monnoie, ilz l'occirroient et le mengeroient maintenant ²⁷. Si que ce est une moult mauvaise coustume et moult perilleuse.

Or vous ai conté de ce royaume ; si vous dirai avant des autres, si comme vous pourrez oyr.

Et quant l'en se part de ce royaume, si treuve l'en l'autre royaume qui a nom Lambry (13). Ilz s'appellent pour le grant Kaan, et sont ydolatres. Ilz ont canfre assez, et autres espiceries de toutes manieres. Si ont bresil (14) à grant foison. Et vous di que ilz le sement ²⁸ ; et quant il est creus ²⁹ si comme petites vergettes, si le esrachent ³⁰, et le mettent en autre lieu ³¹ ; et illeuc le laissent croistre trois ans ; et puis l'esrachent atoutes les racines ³¹. Et sachiez que ledit messire Marc Pol apporta la senence du bresil, qui semoit ², jusques à Venisse ; et la fist semer ; et n'en crust riens ; et je croy que ce fu pour le lieu qui est froit.

Encore sachiez que en cest royaume de Lambry si a hommes qui ont queues bien du long d'une pausme, et ne sont point pelues. Et

²⁷ Le ms. C. dit ceci du *camphre* ; c'est une erreur. — ²⁸ Ms. C. *que ceulx sement*.

²⁹ Aussitôt. — ²⁸ Il a poussé. — ²⁹ Arrachent. — ³⁰ Ils le repiquent. — ³¹ Avec toutes ses racines. Le ms. B. écrit : *rachines*.

(13) Marsden ne sait trop où placer ce royaume de Lambri ; il serait porté à l'identifier avec le pays où coule la rivière de *Jambi*, au sud du royaume précédent ; mais il y trouve toutefois des difficultés. Dans l'état actuel de nos connaissances de cette grande île de Soumatra, la position précise du royaume de Lambri, de Marc Pol, ne peut pas être exactement déterminée ; mais l'existence de ce petit État n'en est pas moins historiquement certaine. M. Dulaurier, dans ses « Études sur la Relation des Voyages faits dans l'Inde et à la Chine » (*Journal asiatique*, année 1846, p. 73), dit que le « royaume de Lambri » de Marc Pol, est la contrée appelée *لمبري* Lambri, par l'auteur malais du *Schedjaret-Ma-*

layou, ch. VIII, p. 73 », qui la place sur la côte nord-est de l'île. Cette situation concorde parfaitement avec celle que lui donne Marc Pol, dans l'ordre de son énumération, après le royaume d'*Angrinan* ou *Indragiri*, dont la situation sur la même côte nord-est de l'île se trouve bien déterminée.

(14) Le « bois de brésil » (*caesalpinia sappan* de Linné) a déjà été mentionné précédemment. La tentative que fit Marc Pol de l'introduire en Europe devait nécessairement échouer ; car il lui faut un climat placé sous l'équateur, comme à Soumatra ou au Brésil, pour qu'il puisse végéter. Cette tentative de notre voyageur n'en est pas moins remarquable.

ces hommes demeurent es montaignes, et sont ainsi comme gens sauvages; la queue^{aa} est bien si grosse comme celle d'un chien (15). Ilz ont unicornes assez; et ont chassoisons et venoisons assez.

Or vous ay ore conté de ce royaume de Lambry. Si treuve l'en un autre qui a nom Fansur (16); et sont ydolastres; et s'appellent pour le grant Kaan. Et croist en ce royaume de Fansur le meilleur canfre du monde, qui est appellé *canfre Fansury*. Et est si fin^{bb} que il se vent à pois³² d'or fin. Ilz n'ont point de froment^{cc}; mais ris que eulx menguent avec lait et avec char. Et si ont du vin des arbres que je vous ay dit. Et si vous conteray une autre merveille moult grant. Car ilz ont maniere d'arbres qui font farines, qui est moult bonne à mengier. Ces arbres (17) sont moult grans et moult

^{aa} Mss. B. C. Le ms. A. *quelle*.—^{bb} Ms. A. *si fine*.—^{cc} Ms. B. *fourment*. Ms. C. *froument*.

³² *Poids*.

(15) Marsden pense que ce qui a pu donner lieu à la fable des hommes à queue, que rapporte Marc Pol, est le fait qu'il existe réellement dans l'intérieur de Soumatra deux espèces d'indigènes vivant au milieu des bois, et évitant toute communication avec les autres habitants. Ils sont appelés *Orang Kubu* et *Orang Gugu*. Les premiers sont dits assez nombreux, principalement dans cette partie du pays située entre *Palembang* et *Jambi*. Ils ont un langage qui leur est tout à fait particulier, et ils mangent indifféremment tout ce que les forêts qu'ils habitent leur fournissent : comme cerfs, éléphants, rhinocéros, chiens sauvages, serpents, singes. Les *Gugu* sont beaucoup plus rares, et diffèrent très-peu, si ce n'est dans l'usage de la parole, de l'*Orang-outang* de Bornéo, leur corps étant couvert d'un long poil.

(16) *فانسور Fansour*, en arabe, dans la Relation des voyages du marchand Soleyman, et dans la Géographie d'Aboul-féda, qui dit qu'au midi de Java (la mineure, ou Soumatra) est la ville de *Fansour*, qui donne son nom au camphre appelé *fansourien* : « In australi hujus insulæ « plaga est urbs Fansur, a qua nomen habet camphora Fansurensis. » (Trad. de Reiske, p. 277.) « Ce nom de Fansour, dit M. Dulaurier (lieu cité, p. 66), s'applique à la contrée de Soumatra,

nommée *فُصُورِي Pasouri* par l'auteur de la Chronique malaye, intitulée *Shedjaret Malayou*. » Notre mot cafre ou « camphre » pour désigner la substance en question, vient du mot latin *camphora*; mais ce dernier dérive lui-même du mot sanskrit *karpoûra*, qui désigne le même produit. Celui de Soumatra est effectivement le plus renommé, et, selon Marsden, celui qui se vend le plus cher sur les marchés de l'Asie.

(17) L'arbre en question est le *Sagou* ou « arbre à pain » que les Malais nomment, selon Marsden, *pulu sagu*. « Cet arbre admirable, dit Poivre (*Voyage d'un philosophe*), est un présent de la nature, bien fait pour des hommes incapables de travail. Il ne demande aucune culture; c'est un palmier qui croît naturellement dans les forêts à la hauteur d'environ vingt-cinq à trente pieds. Il devient quelquefois si gros qu'un homme a de la peine à l'embrasser. Il se multiplie lui-même par ses graines et ses rejetons. Son écorce ligneuse a environ un pouce d'épaisseur, et couvre une multitude de fibres allongées qui, s'entrelaçant les unes dans les autres, enveloppent une masse de farines gommeuses. Dès que cet arbre est mûr et prêt à donner sa substance, il l'annonce en se couvrant, à l'extrémité de ses palmes, d'une poussière blanche qui transpire à travers des pores de la feuille. Alors le Malais

gros ; et si ont l'escorce moult sutil³³ ; et dedans si sont moult plains de farines. Et vous di encore que ledit messire Marc Pol, qui tout ce vit, conta comment pluseurs fois ilz orent³⁴ de celle farine, et fu pestrie et fu, le pain, moult bon à mengier.

Autre chose n'y a qui à conter face ; si que nous vous avons cõté de ces .viii. royaumes les .vi. lesquelz sont de ceste partie de l'isle. Des autres deux royaumes de l'autre partie de l'isle ne vous conteray je riens, pour ce que ledit messire Marc Pol n'y fu point (18). Et pour ce lairons atant à conter de ceste isle meneur

³³ *Fine, déliée.* — ³⁴ *Eurent.*

l'abat par le pied, et le coupe en plusieurs tronçons qu'il fend par quartiers. Il en tire la masse de farine qui y est renfermée, et qui est adhérente aux fibres qui l'enveloppent. Il délaye le tout dans l'eau commune qu'il passe ensuite au travers d'une chausse de toile fine pour en séparer les fibres. Lorsque cette pâte a perdu une partie de son humidité par l'évaporation, le Malais la jette dans des moules de terre de différentes formes, et l'y laisse sécher et durcir. Cette pâte est une nourriture saine. Elle se conserve ainsi pendant plusieurs années. »

Le frère Odéric, en parlant de l'île de Mathan près de Java, décrit (lieu cité, feuillet 59 v^o) un arbre farineux qui donne une liqueur, laquelle, étant laissée exposée au soleil l'espace de quinze jours, se dessèche et se réduit en farine. « Après la lavent en eau douce et lors en font une paste si tres bonne que merveilles ; et de celle paste font pain et aultre viande (*aliment*) comme il leur plaist, selon la guise du pays. Et ie, frere Odric, mengay de ce pain ; il me sembla tresbon. Il est au dehors un peu noir, mais dedans est tresbel et tresblanc. »

(18) Il est évident par ce passage que les « six royaumes », sur huit, de Soumatra, décrits par Marc Pol, à savoir : Fellec ou *Falec*, *Basman* (Pascy), *Samara* (Samalanga), *Angrinan* (Indragiri), *Lambry* et *Fansur*, ne l'ont pas été sur de simples rapports faits à Marc Pol par d'autres voyageurs ou des indigènes, mais après les avoir visités lui-même. Et ces six royaumes décrits étaient situés d'un même côté de l'île (de ceste partie) : celui du détroit ; les deux autres, de l'autre partie, c'est-à-dire du côté sud. On a

vu ci-dessus, en effet, que les renseignements qu'il a donnés sur ces royaumes sont confirmés par de nombreuses autorités. Nous croyons donc que, dans ce chapitre, comme dans tous les précédents, la véracité de son récit ne peut plus, désormais, être suspectée.

Après avoir écrit ces lignes nous avons trouvé dans le *Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society*, juin 1861, *Appendix*, p. lxxviii) une lettre de M. Freiderich, datée de Batavia, 6 octobre 1857, dans laquelle on lit :

« Vous apprendrez peut-être avec plaisir que j'ai trouvé les anciens noms réels (*the real old names*) de Java et de Soumatra dans des inscriptions provenant de ces deux îles. Ce qui avait été depuis longtemps soupçonné et principalement indiqué par Marco Polo, à savoir : « qu'il y avait deux îles appelées Java », est maintenant devenu une « certitude indubitable. »

« Dans la grande inscription de Pageo Rungung (Menang Kabâu, Soumatra), cette île est appelée « *Prathama Java* » (la première Java).

« Dans une inscription sur plaque de cuivre de la partie nord-est de Java (donnée par Raffles, planche 85), notre île est aussi appelée *Java Dvipa*. Maintenant nous pouvons comprendre comment Ptolémée a pu dire que Yava était riche en or. Soumatra a, en effet, une grande quantité de ce métal, mais Java n'en a point. Que toutes deux aient pu être appelées *Insule hordei* (en sanskrit *Yava*, « orge ») peut être expliqué par leur extrême fertilité, et Yava « hordeum », peut être pris comme prototype de toute espèce de grain (hicalix). Marco Polo appelle Soumatra « *Giava minore* », et cette expression

de Javva, que bien vous en avons conté la greigneur partie. Si vous conteray des deux isles petites qui est, l'une, appelée Gavenispola, et l'autre Necouran.

CHAPITRE CLXVI.

Cy dit de l'isle de Gavenispola et de celle de Necouran.

Quant l'en se part de l'isle de Javva (la meneur) que je vous ay conté, et du royaume de Lambry, l'en va par tremontainne entour cent cinquante milles, adonc treuve l'en deux isles, que l'une est appelée Necouran, et l'autre Gavenispola (1). Ilz n'ont nul roy, ne nul

a principalement embarrassé les savants parce que Soumatra est plus grande que Java. Mais nous pouvons expliquer cela facilement. De son temps, Java était un empire puissant, et avait subjugué presque toute la côte orientale de Soumatra, outre un grand nombre d'autres îles. Les petits royaumes de Soumatra étaient sous la dépendance de Java, et leurs princes étaient la plupart originaires de Java, comme les familles de Palembang, Jambi et d'autres le sont de nos jours. Le nom de Java est resté, et la population qui était sujette de notre Java considérait naturellement cette dernière comme étant « Java la grande » (*Mahá-Yava*), d'où est arrivé que Soumatra est devenue « Java la mineure » ; Marco Polo ne connut certainement pas l'étendue réelle des deux Java. Je trouve aussi dans Ptolémée qu'il connut plus d'une Java. Il parle de trois îles nommées dans les cartes et les éditions de son livre : « Sabadibæ », ou « Saladibæ ». Si la première leçon est la bonne, je pense que nous avons là le même nom « Jabadiu ». S serait dans ce cas le représentant naturel de j (sanskrit *ḍj*), et C en grec. »

CLXVI. — (1) En suivant la direction indiquée par Marc Pol, de l'extrémité nord-ouest de Soumatra, après une navigation d'environ cent cinquante milles nautiques, on arrive aux îles Nicobar, qui sont évidemment celles qu'il nomme *Nécouran* et *Gavénispola*. La seconde n'est citée que dans notre ancienne rédaction, et dans la traduction italienne de la Crusca. Ce nom de « Gavenispola », que l'on devait prononcer *Dja-*

venispola, est très-vraisemblablement le même que celui de *لندجبالوس* *Lendjebalous* de la Relation de Soleyman, de Maçoudi et d'autres géographes arabes, lesquels, n'ayant pas l'articulation پ *p* dans leur alphabet, la remplacent par le ب *b*. D'ailleurs la description qui est donnée de ces îles ne fait que confirmer cette identité. « Près de ces îles (Er-Ramin, etc.), dit Maçoudi (traduction citée, t. I, p. 338), sont celles d'Elendjmalous, où vivent des peuples d'une figure bizarre qui marchent entièrement nus... Près de là se trouvent les îles Andaman (dont il sera question dans le chapitre suivant). Elles sont peuplées par des noirs d'un aspect étrange ; ils ont des cheveux crépus et le pied plus grand qu'une coudée. Ils ne possèdent pas de barques ; ils dévorent les cadavres que la mer jette sur leurs côtes, et traitent de même les équipages que le hasard fait tomber entre leurs mains. »

Il est dit aussi dans la Relation de Soleyman (traduction de M. Reinaud, t. I, p. 8) : « Après cela viennent les îles Lendjebalous. Ces îles nourrissent un peuple nombreux. Les hommes et les femmes vont nus ; seulement les femmes couvrent leurs parties naturelles avec des feuilles d'arbres, etc. »

La description de l'île de Lamory du Frère Oderic, paraît aussi s'appliquer à celle de Nécouran de Marc Pol. « De ceste contrée de Monbar, dit-il (*lieu cité*, feuillets lvij-lix), m'en allay vers midy par la mer ocean cinquante iournées. Si

seigneur; mais vivent comme beste. Et si vous di qu'ilz vont tous nuz, et hommes et femmes, que ilz ne se cueuvrent ¹ de nulle riens du monde. Et sont idles ². Et si vous di que leurs boscages tous sont d'arbres nobles et de grant vaillance. Ilz sont de cendel ³ et de nois d'Inde ^a; et de garoffles ^b et de bresil; et de pluseurs autres bonnes espices.

Autre chose n'y a qui à conter face. Pour ce nous en partirons, et vous diray d'une isle qui a nom Angamanain.

CHAPITRE CLXVII.

Cy dit de l'isle de Angamanain.

Angamanain (1) est une isle moult grant. Ilz n'ont nulz roy, et sont ydolastres, et sont comme bestes sauvages. Et si vous di que tuit li

CLXVI. — ^a Ms. C. *cendal vermeil, et de nouez d'Ynde.* — ^b Id. *giroffles.*

CLXVI. — ¹ *Couvrent.* — ² *Idolâtres.* — ³ *Sandal.*

vins en une isle qui a nom Lamory. De là perdismes la veue de la tremontane; car la terre nous en tollist la veue. En ceste isle fait si grant chault que tous y vont nuz hommes et femmes, sans riens avoir couvert. Ilz se truffoient (*moquaient*) de moy, et disoient: « Le dieu Adam fut « tout nud, et toy par ta malle volenté, te veulx « vestir. » En ce pays toutes les femmes sont communes: si que nul ne peult dire: « C'est ma femme »; mais quant une femme est accouchée d'ung enfant, elle le donne à celui à qui elle veult de ceulx avecques qui elle a jeu. Et celui est nommé père de celui enfant. Le pays est tout commun; si que nul ne peult dire: « Ceste terre, « ou ceste maison est myenne ». Peu de choses ont ils en espécial (*en propre*).

« Ceste terre est tresbonne, car il y a tresgrant planté de chairs, de blez, de riz, d'or, de clous de giroffles, et de tous autres biens. Les gens y sont tresmauvais et tresruelz. Ilz mangent chair humaine. Les marchans des estranges pays y portent les enfans pour vendre. Et quant ces gens cy les ont acheptez, ilz les tuent et mangent. Plusieurs autres choses treuve on en ceste isle, lesquelles ie n'escripiz point icy. »

Les îles Nicobar sont au nombre de trois: Nancoury (le *Nécouran* de Marc Pol), Car Nicobar ou la grande Nicobar, et la petite Nicobar. Elles sont situées dans la partie sud-est de la baie du Bengale, entre 6° et 10° de latitude nord, à peu près à une égale distance de la pointe nord-ouest de Soumatra et de la petite Andaman. Elles sont en général montagneuses. Leurs principales productions sont les noix de cocos et le bétel.

CLXVII. — (1) Nul doute ne peut exister sur l'identité de l'île nommée Angamanain par Marc Pol, avec l'une des îles *أندامان* Andâmân, situées au nord-ouest des îles Nicobar. La description qu'en fait Marc Pol s'accorde en général avec ce que l'on sait de ces îles Andâmân.

Le marchand arabe Soleyman les avait déjà reconnues quatre siècles avant Marc Pol. « Au-delà des îles Lendjebalous, dit-il (traduction de M. Reinaud, p. 8), sont deux îles, séparées par une mer, et nommées Andaman. Les habitants de ces îles mangent les hommes vivants; leur teint est noir, leurs cheveux sont crépus, leur visages et leurs yeux ont quelque chose d'effrayant. Ils ont les pieds longs d'environ une coudée. Ils vont nus et n'ont pas de barques.

homme de ceste isle de Angamanain ont chief comme chiens ; et dens, et yeux aussi ; car tuit semblent, de visaiges, chiens mastins

S'ils avaient des barques ils mangeraient tous les hommes qui passent dans le voisinage. »

Le F. Oderic, que nous avons cité précédemment, et qui écrivit sa *pérégrination* trente ans après Marc Pol, paraît avoir eu en vue les habitants de la même île, dans celle qu'il nomme Baeuméran, dont le nom ressemble plus à celui de Nécouran, mais dont la description qu'il en fait s'applique plutôt à celle d'Andaman.

« De ce royaume de Campe, dit-il (*lieu cité*, feuillet lx), nous allâmes vers midy. Si trouvâmes plusieurs îles, dont l'une est nommée Baeumeran. Ceste isle a bien deux mille milliers de tour. Les gens y ont visaige de chiens comme hommes et femmes. Ilz adorent ung beuf pour dieu ; et pour ce, chacun de eulx porte sur son chief un beuf d'or ou d'argent en signe que ce beuf est leur dieu. Trestous y vont nudz et hommes et femmes et ne portent fors une touaille dont ilz couvrent leur vergogne. Ilz sont tous noirs et sont trescruelles gens en bataille. Et si ne porte riens armez en bataille fors ung grant escu qui les couvre du chief jusques aux piedz. Quant ilz preignent en bataille aucuns qui ne se peult racheter, ilz le mengeuent tantost (*aussitôt*).

« Le roi de ce pays porte en son col une rangée de grosses perles ainsi que sont uncs patinostres d'ambre ; et par ces perles il compte ses oraisons ; car il fait chacun iour plus de trois centz oraisons. Le roy porte en lieu de ceptre ung grant rami qui a ung espan de long et semble estre une flamme ; c'est le plus noble et le plus précieux qui soit en tout le monde. Le Can de Cathay a trouvé seure voie à ce royaume. »

Le « collier de perles » du roi, sur lequel il fait ses « oraisons », est le « collier bouddhique » dont il sera question au chapitre 169. .

Le journal *la Patrie* a publié, dans son numéro du 31 août 1863, une lettre fort curieuse de sir Robert Titler, surintendant des îles Andamans, laquelle lettre a été écrite de Port-Blair l'une de ces îles, et porte la date du 3 mai 1863. Nous en extrayons les passages suivants :

« Les îles Andamans forment un groupe important situé dans le golfe du Bengale.

« On y trouve tour à tour des montagnes larges et basses, et des jongles épaisses, où l'on ne pénètre qu'avec de grandes difficultés.

« Les terrains marécageux engendrent dans les vallées une quantité de miasmes, et une *malaria*, véritable fléau du magnifique archipel.

« On ne se doute pas des produits importants que ces îles pourraient fournir à l'industrie. Le fer et le cuivre y abondent. La faune et la flore y présentent un caractère particulier, quoiqu'on y rencontre beaucoup d'espèces qui existent chez les Birmans, à Madras, et même à Java et à Ceylan.

« Les aborigènes ne sont pas les moins curieux de ces espèces. Ils appartiennent à une race vigoureuse et trapue, aux formes épaisses, à la taille peu élevée, composée de femmes petites comme des enfants, et d'hommes qui rarement atteignent la taille de cinq pieds (un mètre soixante).

« La couleur de leur peau, d'un noir foncé, leur chevelure courte et très-laineuse, leur nez médiocrement plat, leurs lèvres assez fines, leur donnent une physionomie caractéristique, et qu'on ne se rencontre qu'aux seules îles Andamans. Ils vont entièrement nus, et vivent par petits groupes de vingt à trente personnes.

« Leur population s'élève à quinze ou vingt mille âmes pour tout l'Archipel.

« Leurs armes consistent en arcs et en flèches d'une grande force. Ils possèdent des canots et se bâtissent de petits hangars qui leur servent d'abris temporaires, et qu'ils abandonnent chaque fois qu'ils se transportent d'un endroit à un autre pour pêcher.

« Ils fabriquent leurs filets avec des fibres végétales, se montrent de très-habiles pêcheurs et nagent parfaitement.

« Le cochon sauvage, le poisson, les coquillages, les crustacés, les fruits des bois, constituent leur nourriture.

« Les étrangers ont beaucoup de peine à entrer en rapport avec eux, et presque toujours leur caractère faux et perfide et leur amour du vol provoquent l'effusion du sang.

« Ils sont d'une humeur enfantine, témoignent

grans. Ilz ont espiceries assez ; et sont moult cruelz gens, car ilz menguent tous ceulx qu'ils pevent prendre, puis ¹ qu'ilz ne sont de leurs gènes. Ilz vivent de riz et de char et de lait ; et si ont fruit devisés ² des notres.

Or vous ay conté de ceste generation de gens, pour ce que bien fait à conter en notre livre. Si vous diray avant d'une isle qui a nom Seilan, si comme vous pourrez oyr.

CHAPITRE CLXVIII.

Cy dit de l'isle de Ceylan.

Quant l'en se part de l'isle de Angamanain, et on va entour mille milles par ponent, aucune chose n'y a ; moins ² vers garbin ¹ adonc treuve l'en l'isle de Seilan (1), qui est tout vraiment la meil-

CLXVIII. — ¹ Ms. C. *mains vers garbin.*

CLXVII. — ¹ *Dès lors.* — ² *Différents.*

CLXVIII. — ¹ *Moins vers le sud-ouest.*

un goût très-vif pour la musique, aiment passionnément à chanter et à danser, imitent parfaitement les sons, et répètent ce qu'on leur dit non-seulement avec exactitude, mais encore avec la même inflexion de voix. Ils parlent une langue qui diffère totalement de tous les idiomes connus.

« Ce sont de gros mangeurs et de vrais gloutons d'une paresse excessive. »

C'est dans une des îles Andamâns que le gouvernement anglais, après la dernière révolte de l'Inde, exila le vieux roi de Delhi, poète persan, et le dernier des souverains mongols de l'empire célèbre fondé par Baber, en 1494 de notre ère. Ce roi mourut peu de temps après sa déportation.

CLXVIII. — (1) L'île de Ceylan, située au sud-est de l'Inde méridionale, entre 5° 56' et 9° 46' de latitude nord, est une des îles de la mer des Indes les plus anciennement connues du monde occidental. Ce fut, au rapport de Strabon et de Pline, par les relations d'Onésicrite et de Mégasthène, compagnons d'Alexandre,

que l'on eut les premières notions de cette île célèbre nommée par eux *Ταπροβάνη*, « Taprobane », de son nom indien *Tâmaparn'â*, « feuille cuivrée ».

Aut ubi Taprobanem Indica cingit aqua,

dit Ovide (*Pont.*, I, v, 80).

Ce nom de Taprobane est celui que les Indiens firent connaître aux Grecs ; mais les indigènes de l'île, conquise 543 ans avant notre ère, selon les historiens du pays, par Widjaya (ou Widjajo, selon l'orthographe cinghalaise), venu de l'Inde, et professant le bouddhisme, la nommaient *Lankâ*, ou du moins c'est le nom qui lui est donné dans le *Raghout Wansa*, publié et traduit en latin par M. Stenzler ; dans le *Ramâyana*, le plus ancien poème épique de l'Inde, où la conquête de l'île de Lankâ est racontée. Ce nom de *Lankâ*, qui signifie « mauvais esprits », lui fut sans doute donné par les Indiens de la terre ferme, parce qu'ils croyaient l'île de Ceylan habitée par les *Rakchassâs*, ou « mauvais esprits », qui, dans la langue cinghalaise, sont nommés *yakhos* (voir

leur isle que soit ou monde, de sa grandescce. Et sachiez que elle dure bien deux mille quatre cens milles. Mais anciennement estoit greigneur, car elle duroit bien environ trois milles (milles), selon^b ce que les bons mariniers dient de celle mer. Mais le vent de tramontaine² y vente si fort qu'il a fait aler une grant partie de celle soubz aigue³. Et celle est l'achoisson⁴ pourquoy elle n'est si grant comme elle fu jadis (2). Mais sachiez que de là où le vent à tramontaine^c vient, est l'isle moult basse et toute plaine. Et quant l'en vient de haulte mer atout aucune nef, l'en ne puet veoir la terre devant ce que on est dessus⁵.

Or vous conterons des fais de ceste isle. Ilz ont roy que ilz appellent Sendemain (3); et n'en font treuage à nul. Ilz sont ydolas-

^b Ms. B. *selonc*. — ^c Ms. C. *de tramoutane*. Le à de notre texte est pris dans le sens des particules *a, ab*, latines.

² Du nord. — ³ Il l'a submergée. — ⁴ Raison. — ⁵ Avant qu'on soit arrivé sur ses côtes.

le *Sidath Sangarawa*, a *Grammar of the Singhalese language*, translated into english by James de Alwis, Colombo, 1852, p. 14). Dans le « Mahawanso », traduit du cinghalais par M. G. Turnour (Ceylan, 1837), il est dit (p. 47) : « Ce prince (Widjajo) débarqua dans la partie nommée *Tambapan'n'i* (Tâmrâparn'in) de cette terre de Lankâ, le jour même que le successeur (du premier Bouddha) se retira sous l'arbre *sala* (*shorea robusta*, Wilson) pour obtenir le « nibbanam » (*nirwân'a*, l'« extinction finale des douleurs terrestres »).

« Widjajo, le fils de Sihabâhou (« bras de lion »), roi de la contrée de Lala, accompagné de sept cents compagnons, est débarqué à Lankâ. »

Comme ce prince indien était fils d'un roi que l'on nommait « bras de lion », et que ce prince tua lui-même un lion que l'on disait être son pere, il fut nommé *Sihâla* (en cinghalais *Sihalâ*, « le tueur de lion »), et l'île dont il devint le souverain fut nommée, depuis sa conquête par les habitants du pays : *Sihalâ*, en sanskrit : *Sinhâlâ*, « l'île du tueur de lion », d'où est venu le nom de Seilan, Ceylan, et ses nombreuses variantes.

(2) Cette opinion d'une diminution d'étendue de l'île de Ceylan, par les envahissements de la mer, n'est pas seulement propre aux navigateurs

ou mariniers dont parle Marc Pol; elle se trouve consignée dans les livres historiques de Ceylan qui font remonter cet envahissement, ou plutôt la submersion par la mer, d'une grande partie de l'île, 2387 ans avant notre ère. « Antérieurement à cet événement, dit le major Forbes (*Eleven years in Ceylon*, London, 1840, t. II, p. 257), Lankâ est dite avoir 5120 milles de circonférence; et il s'ensuivrait, d'après cette assertion, que l'île aurait été alors réduite à 2992 milles. Par de nouveaux envahissements de la mer, sous le règne des Pânduvâs (ou fils de Pandou, fondateurs du royaume des Pandions, qui régnèrent de 504 jusqu'à 474 av. J.-C.), et ensuite, par une calamité plus grande qui arriva sous le règne de Dewenpiatissa (dans le troisième siècle avant notre ère), Ceylan fut réduite à 928 milles de circonférence, que les ouvrages topographiques cinghalais assurent être l'étendue actuelle de l'île (la circonférence de Ceylan est d'environ 800 milles). On peut induire, de certains passages du Ramâyana, que l'île de Mainaca, à l'ouest de Mânar, est descendue au-dessous du niveau de l'Océan, ou a été submergée avant même l'ère de Rama, mais que la tradition avait alors conservé le nom de cette île ainsi que le sort qu'elle avait subi. »

(3) Le roi qui régnait alors à Ceylan était, selon les livres cinghalais (extraits par G. Tur-

tres et vont tous nuz fors qu'ilz cueuvrent leur nature. Ilz n'ont nulz blés, mais ris et suseman ⁶, de quoy ilz font huylles. Ilz vivent

⁶ *Sésame.*

nour, dans son *Epitome of the History of Ceylan*) était *Kalikāla Sahitya Sargwejya*. Il commença son règne l'an 1809 de l'ère bouddhique de Ceylan (1267 de notre ère). Il compléta la conquête de l'île; mais, la 11^e année de son règne (en 1277), l'île fut envahie par une armée de Javakou (appellation générale des Malais), sous le commandement de Tchandrabanou, lesquels furent repoussés par Wirabahou, parent du roi. Celui-ci attira dans l'île le célèbre prêtre bouddhique Dharmakirtti, de Tambaratta. Il fonda la ville de Siwardanapoutra, dans les Sept Korlis, et y fit transporter les reliques de Dadala. Il améliora les communications intérieures de l'île, en construisant beaucoup de ponts qui sont tous nommés : le plus grand ayant deux cent quatre-vingts coudées (58 mètres) de longueur, pour communiquer avec Sâlâgama; le second en grandeur jeté sur le Kallou-ganga, de quatre-vingt coudées de long (40 mètres), sur la route qui conduit du Pic-d'Adam à Bentotte. Tchandrabanou envahit une seconde fois l'île de Ceylan, mais il essuya encore une défaite signalée.

Sous le règne de ce prince, la grande chronique connue sous le nom de « Mahāvanso » fut continuée par Dharmakirtti, du règne de Maha Sen jusqu'à cette époque.

Le nom de *Sandemain* (comme il est écrit dans nos trois mss.) paraît être une épithète ou appellation, (comme *Soudhanma*, « de grande vertu ») de *Sargwadjnyā* l'un des noms du roi qui régnait alors.

On a vu ci-dessus que le Bouddhisme avait été introduit dans l'île de Ceylan, avec un conquérant bouddhiste, dès l'année 543 avant notre ère. Comme cette religion originaire de l'Inde fut aussi introduite en Chine dès le milieu du premier siècle de notre ère, l'île de Ceylan fut connue des Chinois de très-bonne heure, par les relations des pèlerins chinois bouddhistes qui visitèrent cette contrée. Fa-hien s'y rendit vers l'an 400 de notre ère; il lui a consacré un assez long chapitre de sa *Relation*, traduite par M. Abel

Rémusat (*Foë kouë ki*, ou *Relations des Royaumes bouddhiques*, Paris, 1836, in-4^o, p. 38), où l'île est nommée : le « Royaume des Lions ». Nous avons traduit nous-même et publié dans le *Journal asiatique* de Paris (année 1836, t. I, p. 400 et suiv.) une Notice sur le même pays, tirée du grand ouvrage de Ma Touan-lin (*Wên hiên thoung kháo*; k. 338, fol. 26), que nous croyons devoir reproduire ici, à cause des faits historiques qui s'y trouvent consignés.

獅子國 *Ssé tsé kouë*, le « Royaume des Lions ou du lion ». Ce royaume a été connu pour la première fois du temps des Tchin orientaux (de 317 à 420 de notre ère). C'est un royaume qui n'est pas éloigné du *Thien-tchu* (ou de l'Inde). Il est situé au milieu de la mer occidentale; son étendue du nord au sud est d'environ deux mille *li* (ou 200 lieues de 25 au degré). Il produit un grand nombre de choses précieuses qui procurent beaucoup de profits à ceux qui les exploitent. Il n'y a aucune différence entre l'hiver et l'été. On y sème les cinq sortes de grains, sans avoir besoin de se conformer à des saisons prescrites et limitées.

« Ce royaume n'était pas anciennement habité par des êtres humains; il n'y avait que des démons et des génies (ou des esprits en général); des dragons ou grands serpents y faisaient leur séjour. Les marchands des autres royaumes entretenaient avec eux un commerce d'échange, sans qu'ils pussent voir leur figure. Seulement, des pierres précieuses étaient mises en évidence comme équivalent (*k'an*) du prix que les génies attachaient aux marchandises. Les marchands, d'accord sur le prix (*i'kiá*), les recevaient (en échange de leurs articles de commerce).

« Les habitants des autres royaumes entendirent parler des délices de cette terre; c'est pourquoi ils s'y rendirent en foule pour s'en emparer. Quand il y en eut un nombre suffisant, le pays devint un royaume puissant; les habitants purent alors apprivoiser les esprits et se débarrasser des lions. C'est de là que lui est venu son nom d'île « du lion tué » (*Sinhala*, ou *Singhala*).

de char et de lait, et ont vin de ces arbres que je vous ay dit autrefois. Et si ont de bresil moult le meilleur du monde.

« Les mœurs et coutumes (de ce royaume) sont les mêmes que celles des *Po-lo-men* (ou Brahmanes); mais ils pratiquent avec un grand zèle la loi de *Fö* (ou Bouddha). Ce fut dans les années *i-hi* de *Ngon-ti* (405-419 de notre ère) que des ambassadeurs furent envoyés pour la première fois (en Chine) pour offrir une statue de *Fö*, en pierre de *yu* (ou jade), haute de quatre pieds deux dixièmes, brillant de cinq couleurs différentes. Sa forme était si bien exécutée, qu'on ne l'aurait pas crue l'œuvre d'un artiste. Pendant les deux dynasties *Tsin* et *Soung* (397-477), elle se trouvait dans le temple *Wâ-kouân* (du « maître de la poterie ») de *Kien-kang* (aujourd'hui *Kiang-ning-fou*, ou *Nanking*).

« La cinquième des années *youan-kia* de *Wenti* des *Soung* (428 de notre ère), le roi de ce royaume, nommé *Tcho-tcha Mo-ho-nân* (le *Rodja*, « Roi », *Moha-nâma* (« nommé le Grand ») envoya un ambassadeur offrir un tribut. La première des années *ta-thoung* de *Wouti*, de la dynastie des *Liang* (en 529), un roi postérieur : *Kia-ye Kia-lo-ho-li-ye* (*Kirti Séno*, de 523 à 532) envoya aussi un ambassadeur offrir un tribut.

« La troisième des années *tsoung-tchang* des *Thang* (670), un ambassadeur fut encore envoyé pour apporter un tribut. Dans le commencement des années *thien-p'ao* (en 742), *Chi-lo-mi-kia* (*Silo* ou *Ciloméga*, fils du roi *Aggrabodhi*, qui s'était révolté contre son père, régnant depuis 729, et qui lui succéda en 769), envoya de nouveau un ambassadeur offrir des tributs consistant en grosses perles, en pierres précieuses, en franges de filigranes d'or, en dents d'éléphants et en étoffes de fine laine blanche. »

Les communications de Ceylan avec la Chine, rapportées par *Ma Touan-lin* dans la notice qui précède, sont confirmées par les histoires officielles. On lit dans les « *Fastes universels* » (*Li tai ki sse nien p'ao*, k. 46, fol. 36), sous l'année 428 de notre ère :

« *Sse-tse*, « Royaume des Lions ». Le roi *Tcha-li Ma-ho* (le « *Kchatriya Maha* », le même roi que ci-dessus, mais dont le nom a été altéré)

envoie un ambassadeur présenter une supplique et apporter un tribut aux *Soung*. — Cette même année, le roi du royaume bouddhique de *Kia-pi-li* (*Kapila*), dans l'Inde, nommé *Yie-ngai* (le bien-aimé de la lune, *Tchandra-nanda* ou *Tchandra-srt*) envoya aussi un ambassadeur offrir une supplique et apporter un tribut aux *Soung*. » (*Ib.*, fol. 35 v^o.)

Ces relations, toutefois, entre les rois de Ceylan et les empereurs de Chine étaient plutôt religieuses que politiques; c'était leur communauté dans la croyance bouddhique qui les faisait naître.

On trouve dans la « Géographie générale historique de *Siu* » (k. 3, fol. 10 et 11) la notice suivante sur *Sî-lân* ou Ceylan :

« *Sî-lân* est située au sud-est du *Yin-tou* (Inde méridionale); c'est une île au milieu de la mer, qui a mille *li* (100 lieues) et plus de circonférence. Dans le milieu de cette île, il y a une chaîne de montagnes dont un pic est fort élevé. Elle s'abaisse beaucoup en se rapprochant de la mer. Le climat est sujet à de grandes pluies et à de nombreux orages mêlés de tonnerre. Les montagnes et les rivières y sont d'une beauté extraordinaire; les fleurs et les arbres y abondent et forment partout comme des broderies. La voix des animaux, qui les peuplent, y est comme joyeuse et agréable à entendre. L'air y est si pur, si brillant, qu'il porte à la mollesse et au repos. Dans les forêts il y a beaucoup d'éléphants; les habitants du pays s'en servent pour monture, comme de bœufs et de chevaux. Toute la population pratique la religion de *Fö* (Bouddha). On dit que *Fö* est né dans cette contrée, et qu'il y passa une grande partie de son enfance.

« Les produits de la terre ne suffisent pas pour nourrir les habitants, qui recourent pour leur subsistance aux différentes populations de l'Inde. Les montagnes produisent des pierres précieuses. Les côtes de la mer produisent aussi des perles d'un éclat très-pur. L'écorce du cannellier (*kouci*, *cinnamomum*), qui y croît (la « *cannelle* » du commerce), est la plus estimée de toutes, et est bien supérieure à celle de l'ouest de *Maeao*.

« Les *P'ou-tao-ya* (Portugais), s'étant emparés

Or vous lairay à conter de ces choses, et vous diray la plus precieuse chose qui soit ou monde. Car sachiez que en ceste isle treuve l'en les rubis, et en nulle autre contrée ^d du monde ne croissent, fors que en ceste isle. Et si y treuve.l'en les saphirs aussi et les scopaces ⁷, et les amastites ⁸ et de maintes autres pierres precieuses (4). Et si a, le roy de ceste isle, un rubis le plus bel et le plus gros qui soit ou monde ; et vous diray comment il est fait. Il est long bien une grant paume ^e, et bien gros tant comme est gros le bras d'un homme. Il est la plus resplendissans chose du monde à veoir ; et n'a nulle tache. Il est vermeil comme feu. Il est de si

^d Ms. A. nul autre port. — ^e Ms. B. paulme.

⁷ Topazes. — ⁸ Améthystes.

d'une baie de cette île (en 1505), y établirent un port de commerce (*poù-théou*) ; mais les *Hó-lán* (les Hollandais) le leur enlevèrent (en 1656).

« La première année *k'ia-king* (1796), les *Yng-k'í-lí* (les Anglais) en chassèrent les *Hó-lán* et accaparèrent toutes les côtes de l'île. A cette même époque, un homme cruel et tyrannique (*thán-hoü*), qui régnaît dans l'île, avait perdu le cœur du peuple ; sa capitale était sur le bord de la mer et se nommait *Ko-lun-po* (Colombo). Les *Yng* (les Anglais) s'étant emparés successivement du gouvernement, ce chef se retira dans l'intérieur de l'île et y mourut. Toute l'île alors devint la possession des Anglais (*Yng*). Ceux-ci fortifièrent l'ancienne capitale, qui a été le lieu choisi par eux pour y réunir leurs vaisseaux de guerre et leurs troupes. Elle se nomme maintenant *Ting-ko-ma-li* (Trincomaly). »

Le lecteur aura sans doute remarqué la clarté et la précision de cette notice de l'écrivain chinois, sur un pays qui lui était étranger. Le dernier souverain de Ceylan dont il y est question se nommait *Sri Vikramá Rádja Singha* (« le lion roi puissant et vénéré »), déposé par les Anglais en 1815, après dix-sept ans de règne, et mort en prison à Vellore, en 1832.

La Géographie impériale (section des « Pays étrangers ») donne aussi une notice sur Ceylan, que le défaut d'espace nous empêche de traduire ici. Il y est dit que les habitants de cette île

pratiquent la religion de *Che* (*S'akya-moumi* ou Bouddha), qu'il leur est défendu de manger de la chair de bœuf, que l'air y est constamment chaud (*toháng choü*), et que le sol produit en abondance du riz et d'autres grains. Quant aux productions naturelles, les « perles », le « corail », des « pierres précieuses de toutes couleurs », le « cristal », le « bois de sandal », le « soufre », y sont énumérés.

(4) « Il y a aussi, dit Ribeyro (*Histoire de l'île de Ceylan*, trad. française, p. 9), dans les royaumes de Ceita-Vaca, de Dina-Vaca, de Candy, d'Uva et de Cotta, beaucoup de mines très-riches ; on en tire des rubis, des saphirs, des topazes d'une grandeur considérable ; il y a beaucoup de cardamome dans le royaume de Candy ; il y vient si grand et si gros, que six cardamomes de Cananor n'en égalent pas un de Ceylan. On trouve encore dans cette île beaucoup de bois de *brezil*, que l'on appelle dans les Indes *sappan*, et que l'on y estime extraordinairement : on tire tous les ans du seul royaume de Cotta plus de mille bateaux, chacun de soixante tonneaux, d'un certain sable dont on fait un très-grand débit dans toutes les Indes.

« On sait combien le Mogol, les rois de Pégu, de Siam, les autres rois des Indes, estiment les éléphants de Ceylan.

« Le poivre qui croît dans cette île se vend beaucoup plus cher que celui des autres pays. »

grant value que à paines le pourroit on paier de monnoie. Et sachiez que le grant Kaan y envoya ses messages et lui manda que, par courtoisie, il lui vendist ce rubis et qu'il l'en prioit moult ; si qu'il lui feroit donner pour celluy rubis ^f la value d'une cité ou tant comme il voudroit.

Le roy ^g lui respondi que pour nulle chose du monde il ne le vendroit, pour ce qu'il fu à ses ancestres (5).

Ilz ne sont pas gens d'armes, ains sont chetif et vil. Mais quant ilz ont besoings de gens d'armes, si les ont d'une autre contrée qui sont Sarrasins (6).

Encores sachiez qu'il y a en ceste isle de Seilan une moult haulte montaigne ; et est droite, et si roiste ⁹ que nulz ne puet monter dessus, fors que en ceste maniere que ilz ont fait prendre pluseurs chaînes de fer grans et grosses, et si ordonnées que par ces chaînes montent les hommes là sus (7). Et vous di que ilz dient que

^f Ms. B. *rubin*. — ^g Id. *li roys*.

⁹ *Roide*.

(5) On doit supposer que c'est Marc Pol lui-même (dont le père et l'oncle étaient de grands négociants en pierres précieuses, voir chap. I et II, p. 6 et 7), qui, dans l'une de ses missions, fut chargé par le grand Khaân de cette négociation, dont le caractère du souverain mongol et la véracité bien démontrée de Marc Pol ne permettent pas de douter. La description enthousiaste qu'il fait dudit rubis ne peut être que celle d'un témoin oculaire.

(6) La partie qui suit de ce chapitre, concernant encore l'île de Ceylan, se trouve séparée dans le texte publié par la Société de Géographie de Paris, où il forme le 178^e chapitre, la partie qui précède formant le 173^e. Le texte italien de la Crusea, qui est une traduction du précédent, forme aussi de cette seconde partie un chapitre à part, le 153^e. Il en est de même dans Ramusio. Cette dernière disposition, qui n'avait pas de raison d'être, et qui était évidemment une erreur des premiers copistes, ne se trouve pas dans les trois manuscrits de notre rédaction, dans laquelle le réviseur (très-probablement Marc Pol lui-même, puisque c'est la copie don-

née par lui à Thiébault de Cepoy), a réuni en un seul chapitre tout ce qui concernait l'île de Ceylan.

(7) Ces chaînes pour s'aider à monter sur le « pic d'Adam » existent encore aujourd'hui ; on peut les voir figurées dans une vignette de l'ouvrage du major Forbes (*Eleven years in Ceylon*, t. I, p. 178), qui représente ce même pic, dont il fit l'ascension, et qu'il décrit ainsi :

« Du tombeau du pèlerin, nous pouvions apercevoir nos guides portant leurs sacs de nuit et leurs provisions nécessaires, qui ne s'aidaient nullement, même aux endroits les plus escarpés, du secours des chaînes, dont ils peuvent se passer par suite d'une longue habitude qu'ils ont de gravir ainsi le pic, n'ayant point de chaussures à leurs pieds.

« Poursuivant notre route, le passage devint très-escarpé, et deux ou trois chaînes nous prêtèrent leur assistance, dont, quoique utile, nous aurions pu nous dispenser, lorsque nous arrivâmes tout à coup à un endroit où nous fûmes obligés de tourner à gauche sur le bord d'un redoutable précipice. Mes sentiments, à cet en-

sur ceste montagne est le monument d'Adam notre premier pere ; et ce dient, les Sarrasins. Et les ydolastres ^b dient que c'est le monument du premier ydolastre ^b du monde, qui ot ^{1o} nom *Sagamoni borcam* ⁱ (8), et tiennent que il feust le meilleur homme du monde,

^b Mss. A. et B. — ⁱ Ms. A. *Sergamon borcam*. Ms. B. *Sagamon borcam*. Ms. C. *Sargamouny borcam*.

^{1o} *Eat*.

droit, auraient pu être sublimes, puisqu'on assure que la terreur en est uue des plus grandes sources ; ils ne furent certainement pas agréables pour moi. Mais, les refoulant aussitôt en moi-même et saisissant fortement les chaînes de fer, en peu de minutes j'arrivai au sommet. Les accidents pour ceux qui gravissent ce point si escarpé ne sont pas aussi communs que l'on pourrait s'y attendre, grâce à l'active intrépidité des guides, avec le secours desquels plusieurs dames ont accompli cette ascension ; et même un prêtre âgé y a été porté dans un léger palanquin.

« La hauteur du pic est de 7,420 pieds au-dessus du niveau de la mer ; et son sommet, d'une forme elliptique, ayant 70 pieds en longueur sur 30 en largeur, est entouré d'un mur de 5 pieds de hauteur. A l'intérieur de ce mur un espace uni, d'une largeur irrégulière, est ménagé tout autour, et le centre est occupé par l'aiguille ou sommet de la montagne, qui est une roche de granit solide d'environ neuf pieds de haut, dans le point le plus élevé ; c'est sur ce pic qu'est le *Sri Pada* (l'« empreinte du pied sacré »).

« Probablement *Samana* (d'où *Samanta-kouta* et *Saman-ala*), dont la montagne et le Pic portent le nom, pourrait avoir un droit de priorité ; mais le *Sri Pada* est maintenant considéré par les bouddhistes comme une trace commémorative de Gautama Bouddha ; les Mahométans prétendent que c'est celle d'Adam ; et les habitants du Malabar, ainsi que d'autres Hindous, soutiennent que ce fut Siva qui imprima là une faible exagération de son pied divin. Cette empreinte révérée a 5 pieds 7 pouces de longueur sur 2 pieds 7 pouces de largeur ; et la très-légère ressemblance que cette empreinte porte avec la forme d'un pied est donnée par une bordure en plâtre coloré qui ressemble au rocher. »

L'histoire officielle des *Ming* (*Ming sse*), citée dans la Notice sur « Ceylan », de la grande Géographie impériale, que nous regrettons de ne pouvoir donner ici tout entière, dit : « Sur le rocher de la montagne en question (le Pie d'Adam) il y a une « empreinte de pied » (*tsouï-tsi*) à laquelle on donne trois pieds de long (*tcháng sán tch'i hù*). Les anciens ont dit que Fô vint de *Thsouï-lán-sou* (« petite île de *Tsouï-lán* ») sur ce rocher, pour y laisser l'empreinte de son pied. C'est pourquoi cette empreinte de pied existe depuis si longtemps. Au milieu de cette empreinte il y a une légère couche d'eau, qui ne se dessèche ni ne tarit pendant les quatre saisons de l'année. Tous ceux qui sont à la portée y trempent leur main pour en bassiner leurs yeux et laver leur visage, disant que l'eau de Fô purifie et enlève toutes les souillures. Au bas de la montagne il y a un temple de bonzes (*Séng sse*) qui disent posséder le véritable corps de *Che-kia* (Bouddha). Il est étendu couché sur un lit ; à ses côtés sont des dents de Fo avec des *chê-li* (en sanskrit *s'arirâ*, « reliques », parcelles d'un corps). Selon une tradition conservée, c'est là le lieu où Fô se serait absorbé dans le *Ni-pân* (en sanscrit *nîrvân'a*, « cessation de tout souffle »). Le trône sur lequel sa statue est placée le représentant assis est comme englouti au milieu des parfums de toutes sortes dont elle est entourée et des ornements de toutes natures en pierres précieuses de toutes couleurs dont elle est chargée, etc. »

(8) Ce nom est hybride ; la première partie, *Sagamoni*, est la transcription exacte du nom de Bouddha, en sanscrit *S'akyamouni*, « le saint religieux de la famille royale de *S'akya* », auquel Marc Pol a joint le terme mongol *bourkhan*, qui signifie *Dieu, être divin*, et quelquefois seulement *saint*. D'après les récits qu'on fit à Marc

et que il fu saint selon leur usage¹. Et fu filz, selon leur dit, d'un leur roy grant et riche. Et fu de si bonne vie que il ne vout¹¹

¹ Ms. C. *usance* (manière de voir).

¹¹ *Voulut*.

Pol du culte rendu à *S'ákya mouni*, et de la vénération que professaient pour lui ses sectateurs, il a ajouté à ce nom celui de *bourkhan*, « Dieu » en mongol, langue qui lui était familière. Il a écrit ce nom avec la terminaison *m*, comme celui de Khaân par *Kaam*, parce que cette finale représentait pour lui le même son que le *n* dans notre mot *an*.

Tous les écrivains musulmans qui ont parlé de Ceylan n'ont pas manqué de rapporter la tradition propagée chez eux de « l'empreinte du pied d'Adam » conservée sur le pic qui porte ce nom. On lit dans la « Chaîne des chroniques » ou « Relation du voyageur Soleyman » (t. I, p. 5 de la traduction de M. Reinaud) : « La dernière de ces îles (de l'Inde, en venant de Chine) est Serendyb (un des noms de Ceylan, de *S'ri Râma*, « Bienheureux Râma », et *dvîpa*, « île »); ille du héros du *Râmâyana*, qui, selon *Valmiki*, fit la conquête de l'île de *Lankâ* (ou Ceylan), sur la mer de Herkend (l'Inde); c'est la principale de toutes. Auprès de Serendyb est la pêcherie des perles. Serendyb est environnée tout entière par la mer. On remarque dans l'île une montagne appelée *Al-rohoui*, sur laquelle fut jeté Adam; sur lui soit la paix! *La trace de son pied* est marquée sur le roc qui couronne la montagne, gravée dans la pierre, à son sommet. On n'y remarque qu'un seul pied; il est dit qu'Adam plaça son autre pied dans la mer. On ajoute que le pied dont la trace est empreinte au haut de la montagne est d'environ soixante et dix coudées de long (!). Autour de cette montagne est la mine de rubis rouges et d'hyacinthes. L'île est grande et large, et elle produit de l'aloès, de l'or et des pierres précieuses. »

On lit aussi dans la Relation d'un autre voyageur arabe, Ibn Batoutah, postérieur à Soleyman d'environ cinq cents ans (la rédaction du voyage de ce dernier ayant eu lieu, selon M. Reinaud, en 851 de notre ère, et celle du premier vers 1351), une description du « pied d'Adam »

que nous ne pouvons nous empêcher de citer, en employant la traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti (*Voyages d'Ibn Batoutah*, t. IV, p. 181) : « La marque du noble pied, celui de notre père Adam, se voit dans une roche noire et haute et dans un endroit spacieux. Le pied s'est enfoncé dans la pierre, de sorte que son emplacement est tout déprimé; sa longueur est de onze emfans. Les habitants de la Chine y vinrent jadis (*); ils ont coupé dans la pierre la place du gros orteil et de ce qui l'avoisine (**), et ont déposé ce fragment dans le temple de la ville de Zeïtoun (*Tseu-thoung* ou *Thsiouen-tchéou*), où ils se rendent des provinces les plus éloignées. Dans la roche où se trouve l'empreinte du pied, on a creusé neuf trous, dans lesquels les pèlerins idolâtres déposent de l'or, des pierres précieuses et des perles. »

Le même voyageur parle aussi des *chaînes* dont se servent les pèlerins (et les curieux) pour arriver au sommet du pic : « Les anciens, dit-il (*Ib.*, p. 180), ont taillé dans le roc des espèces de degrés, à l'aide desquels on monte; ils y ont fiché des pieux de fer, auxquels *on a suspendu des chaînes*, afin que celui qui entreprend l'ascension puisse s'y attacher. Ces chaînes sont au nombre de dix, savoir : deux au bas de la montagne, à l'endroit où se trouve la porte; sept contiguës les unes aux autres, après les deux premières; quant à la dixième, c'est la chaîne de la profession de foi (musulmane), ainsi nommée parce que l'individu qui y sera arrivé et qui regardera en bas de la montagne sera saisi d'hallucination, et, de peur de tomber, il récitera les mots : « J'atteste qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète. »

(*) Ce furent probablement les ambassadeurs envoyés par Khoulâï-Khaân, et dont il est question dans ce chapitre de Marc Pol.

(**) C'est là probablement la cause de la déformation actuelle de l'empreinte du pied, qui, selon M. Forbes (note ci-dessus), a été restaurée avec du plâtre auquel on a donné la couleur de la pierre même dans laquelle se trouve l'empreinte en question.

oncques entendre aus choses mondaines, ne ne voutl¹² estre rois. Et quant son pere vit qu'il ne voutl estre rois, ne qu'il ne vouloit à

¹² *Voulut.*

Ce n'est pas seulement à Ceylan que les bouddhistes révèrent une empreinte du pied de Bouddha. Colebrooke a publié une inscription sanskrite (*Miscellaneous Essays*, t. II, p. 315) trouvée dans un temple de la secte des Djainas, dans le Béhar méridional, qui consacre le souvenir de l'érection dans ce même temple d'une tablette portant l'empreinte du pied de « Gautama Swâmi (Bouddha), » dont les chrétiens de l'Inde ont fait, depuis, l'empreinte du pied de saint Thomas, l'analogie du nom se prêtant à cette supposition.

L'une des plus anciennes mentions historiques de l'empreinte du pied de Bouddha dans l'île de Ceylan est celle de *Fa hien*, dont la *Relation des royaumes bouddhiques* (*Foë koué ki*) a été traduite du chinois par M. Abel Rémusat (Paris, 1836). On y lit au chapitre contenant la « Description du royaume des Lions (p. 332 et suiv.) : « Quand Foë vint dans ce pays, il voulut convertir les mauvais dragons. Par la force de son pied divin, il laissa l'empreinte d'un de ses pieds au nord de la ville royale, et l'empreinte de l'autre sur le sommet d'une montagne. Sur le vestige qui est au nord de la ville royale, on a bâti une grande tour haute de quarante *tchang* (147 mètres). Elle est ornée d'or et d'argent, et les matières les plus précieuses sont réunies pour former les parois. On a encore construit une *Seng kia lan* (« monastère bouddhique ») qu'on nomme la *Montagne sans crainte*. Il y a cinq mille religieux. On y a élevé une salle à Foë, avec des sculptures d'or et d'argent. Parmi toutes les choses précieuses qu'on y voit, il y a une image de jaspé bleu, haute de deux *tchang* (7 m. 36 c.) ; tout son corps est formé des sept choses précieuses ; elle est étincelante de splendeur et plus majestueuse qu'on ne saurait l'exprimer. Dans la main droite elle tient une perle d'un prix incalculable...

« Dans la ville on a encore construit un édifice pour une *dent* de Foë ; il est entièrement fait avec les sept choses précieuses... La *dent* de Foë est communément exposée au public au

milieu de la troisième lune. Dix jours auparavant, le roi ayant choisi avec soin un grand éléphant, envoie un prédicateur qui, revêtu d'habits royaux et monté sur l'éléphant, frappe du tambour et déclame en disant : « *Phou-să* (Bouddha), dans le cours de trois *A seng ki* (l'*Asankhya*, « le nombre incalculable », équivalant à « cent quadrillions ») a pratiqué des austérités, sans ménagement pour son corps et sa vie. Il a abandonné la reine son épouse ; il s'est arraché les yeux pour les donner à un homme ; il s'est coupé la chair pour racheter un pigeon ; il a sacrifié sa tête pour faire l'aumône ; il a jeté son corps à un tigre affamé, et n'a pas épargné la moelle de ses os. C'est ainsi, par des austérités de cette espèce, et en pratiquant des macérations pour tous les êtres vivants ; c'est ainsi qu'il est devenu Foë. Pendant quarante-neuf ans qu'il fut dans le siècle, il prêcha la loi et convertit par la doctrine. Ceux qui n'étaient pas fermes, il les affermis ; ceux qui ne connaissaient pas de règles, en connurent. Tous les êtres vivants étant ainsi sauvés, il entra dans le *Ni-houan* (le *Nirvāna*). Depuis le *Ni-houan*, il s'est écoulé 1497 ans (*). Quand les yeux du Siecle furent éteints, tous les êtres vivants éprouvèrent une grande douleur. » Dix jours après, la *dent* de Foë est portée à la chapelle de la *Montagne sans crainte*. »

Pour de plus amples informations sur cette relique de Bouddha et sur ses vicissitudes, on peut consulter un curieux article de M. Turnour intitulé : *The Tooth relic of Ceylon*, inséré dans le *Journal of the Asiatic Society of Calcutta* (vol. VI, p. 859 et suiv.), où il établit, d'après des inscriptions et d'anciens ouvrages cinghalais, écrits primitivement en *élu* (ou *ilou*, qui était le dialecte primitif des écritures bouddhiques de l'île de Ceylan), que la relique en question fut apportée à Ceylan la neuvième année du règne

(*) Fa-hien se trouvant à Ceylan de 410 à 412 de notre ère, il en résulterait que la mort de Bouddha serait reportée à 1083 ou 1085 avant notre ère.

nulle chose entendre, si en ot ¹³ moult grant ire, et l'assaya ¹⁴ avant de grans promesses. Mais il n'en vouloit riens; si que le pere en avoit moult grant douleur; et d'autre part aussi ^k pour ce que il n'avoit nulz autres filz que lui, à qui il peust laissier son royaume apres sa mort. Si pensa le roy, et fist faire un grant palais, et leans ¹⁵ fist mettre son filz, et le faisoit servir à moult de pucelles les plus belles que il povoit oncques trouver. Et leur commanda que elles jouassent avecques lui toute jour et toute nuit, et que elles chantaissent et dansassent devant lui, à ce que son cuer se peust traire ¹⁶ aux choses mondaines. Mais tout ce n'y valoit riens; car il disoit qu'il vouloit aler cerchier celluy qui ne mourra jamais; et que il veoit ¹⁷ bien que chascun qui est en ce monde convenoit mourir ou jeune ou viel (9). Si ne fist autre chose une nuit, fors que pri-

^k Ms. B. *assy*.

¹³ *Eut*. — ¹⁴ *L'assaillit, le tenta, l'obséda*. Le ms. C. porte : *l'essaia*. — ¹⁵ *Là*. — ¹⁶ *Attirer, laisser prendre*. — ¹⁷ *Voyait*.

de *Sirimégha-wanno*, qui s'étendit de l'année 302 de notre ère à l'année 330, ce qui donne la date de 310. Par une circonstance singulière, M. Turnour s'est trouvé gardien officiel de ladite *dent*, pour le gouvernement anglais, depuis l'année 1828 jusqu'à sa mort; et en 1837, l'exhibition solennelle de ces mêmes reliques avait eu lieu trois fois sous sa conservation.

(9) L'auteur de notre rédaction, ou son copiste, a omis ici un passage qui se trouve dans le texte de la Société de Géographie (p. 216), passage d'autant plus important, au point de vue historique et philologique, qu'il se trouve presque avec les mêmes termes dans les ouvrages bouddhiques, entre autres dans le *Lalita-vistāra*, qui est, en sanskrit, l'histoire légendaire de Bouddha. Voici ce passage (p. 216; et ms. fol. 85 v°) :

« E si voz di qu'il estoit si delire (*studieux*) d'« moisiaus que il ne estoit unques osi (*sorti*) dou
« palais, ne ne avoit unques veu home mort,
« ne nul autres que ne fust sain de sez membres :
« car le père (*père*) ne laisoit aler nul vians
« (*voyageur*) en nul desert homes devant lui.
« Or avint que cestui damesiaus chevachoit un
« ior por ni la vie, et adonc vit un home mort.

« Il en devint tout esbaïs con celui que jamès
« n'en avoit veu nulus. Il demande maintenant
« à celes que avec lui estoient que couse ce estoit
« (*quelle chose c'était?*), et celz le distrent que
« ce estoit un ome mort. Comant, feit le filz au
« roi, donc morent tuit les homes? Oïl, voire-
« mant, font celz. Adonc ne dit ren le damoi-
« saus, e quevauche avant moult pensif. Et
« après ce ne ot chevauchés gramment qu'il ot
« trové un mout vielz ome que (ne) poit aler, et ne
« avoit dens en boche; mès les avoit tr'it perdu
« por grant veillesse. Et quant les filz au roi vit
« cellui viel, il demande que chose ecelui estoit,
« et por coi (*pourquoi*) il ne puet aler; et celz
« que o (*avec*) lui estoient li distrent que por veil-
« lesse ne se poit aler, e por veillesse a perdu
« les dens. Et quart le filz au roi ot bien en-
« tandu dou mort et dou vielz, il se torne à son
« palais et dit à soi mecsmi que il ne demorent
« plus en ceist mauveis siècle (*siècle, monde*),
« mès dit qu'il ira cherchier celui que ne muert
« jamès, et celui que le ot fait. »

Quel naïf et admirable récit!

La version latine de la Société de Géographie (p. 450) reproduit ainsi ce même passage :

veement se party du palais, et s'en ala aux grans montaignes et moult desvoiables. Et illec ¹ demoura moult honnestement, et

¹ Ms. A. *illeuc*.

« Et istetantum steterat reclusus in domo quod
« nunquam viderat aliquem mortuum nec ali-
« quem infirmum sive malatum. Contingit au-
« tem quod quodam die, cum rex equitaret cum
« isto filio suo, et filius videret portari quemdam
« hominem mortuum, cum multitudine magna
« plorantium, tunc dixit patri suo : Pater, quid
« est hoc ? Et ille dixit quod erat unus homo
« mortuus ; et ille totus obstupuit, et dixit ite-
« rum patri : Pater, numquid omnes homines
« moriuntur ? Et pater dixit quod sic, et filius
« nichil dixit, nisi quod totus remansit cogita-
« tivus. Sed cum equitaret ulterius, invenerunt
« quemdam senem qui non poterat ambulare et
« perdiderat omnes dentes. Et filius reversus est
« ad palatium suum (*), et dixit quod volebat
« morari ulterius in isto mundo maligno ; sed
« dixit quod volebat illum querere mundum in
« quo non moritur aliquis unquam vel senescit. »

Et ce fils de roi, que son père avait entouré de toutes les jouissances et de toutes les séductions du monde, les abandonne immédiatement, avec la résolution la plus persévérante et la plus héroïque qu'ait jamais inspirée l'amour de l'humanité. Et, avec le manteau et la sébile du mendiant, il commence une nouvelle vie de souffrances et d'épreuves, au milieu desquelles il crut découvrir le salut du genre humain. On ne doit pas s'étonner si Marc Pol termine ce récit par ces belles paroles, que « s'il eût été chrétien « il seroit un grand saint avec Notre-Seigneur « Jésus Christ, à la bonne vie et honneste qu'il « mena ! » Marc Pol a donc devancé de cinq siècles tous les Européens dans la connaissance de ce grand réformateur dont la doctrine est maintenant répandue dans toute l'Asie, et pratiquée par quatre cents millions d'âmes !

Le passage que nous venons de reproduire en note n'a pas été retranché sans intention par les copistes. Il ne se trouve que dans les deux textes mentionnés ci-dessus, et dans la traduction dite « de la Crusca, » publiée par Baldelli Boni

(p. 185). Il n'est pas dans Ramusio ni dans aucune autre édition connue.

On lit dans *l'Histoire du Bouddha Çakya-mouni*, traduite du tibétain par M. Foucaux (Paris, 1848, p. 182 et suiv.) :

« Alors le *Bôdhisattva* (« l'être uni à l'intelligence, Bouddha »), avec une suite nombreuse, par la porte orientale de la ville (de *Kapilavastou*), se dirigea vers la terre du jardin de plaisance. En ce moment, par la puissance du *Bôdhisattva* lui-même, un homme vieux, cassé et décrépît, aux veines et aux nerfs saillants sur le corps, aux dents branlantes, le corps couvert de rides, chauve, penché, courbé comme la solive d'un toit, abattu, appuyé sur un bâton, à la force épuisée, à la jeunesse fanée, articulant du gosier des sons désagréables, le corps tout incliné sur son bâton, tous les membres et les articulations tremblants, fut montré sur cette route par les dieux *Çouddhâvâsakâyikas*.

« Le *Bôdhisattva*, en l'apercevant, dit à son cocher : Qu'est-ce, cocher, que cet homme sans force et de petite taille, aux chairs et au sang desséchés, aux muscles collés à la peau, à la tête blanchie, aux dents branlantes, au corps amaigri, qui, appuyé sur un bâton, marche avec peine et en trébuchant ? Le cocher dit : Seigneur, cet homme est accablé par la vieillesse ; ses sens sont affaiblis ; la souffrance a détruit son énergie ; il est dédaigné par ses proches et sans guide ; inhabile aux affaires, il est abandonné dans la forêt comme un tas de bois. Le *Bôdhisattva* dit : Est-ce la loi de sa famille ou bien la loi de toutes les créatures du monde ? Parle, dis promptement ce qui en est. Après avoir appris ce que cela signifie, je réfléchirai sur l'origine de ces choses. Le cocher dit : Seigneur, ce n'est ni la loi de sa famille ni la loi du royaume. En toute créature la jeunesse est vaincue par la vieillesse ; il n'y a pas d'autre issue pour les créatures. Le *Bôdhisattva* dit : Ainsi donc, cocher, la créature faible et ignorante, au jugement mauvais, fière de sa jeunesse qui l'enivre, ne voit pas la vieillesse. Pour moi, je m'en

(*) Il y a ici évidemment une lacune.

moult menoit aspre vie ; et fist moult grans abstinences, ainsi comme s'il eust esté crestien. Car s'il l'eust esté, il feust un grant saint avec notre Seigneur Jhesucrist, à la bonne vie et honneste qu'il mena. Et quant il fu mort, si fu trouvé et apporté à son pere. Et quant le pere vit mort celluy qu'il amoit mieulx que soy meismes, à pou qu'il ne devenoit ¹⁸ fol de douleur ^m ; et fist faire à sa semblance un ymage d'or et de pierres precieuses ; et la faisoit aourer par tous ceulx du pays. Et disoient tous qu'il estoit dieux ⁿ. Et encore le dient ilz. Et dient encore qu'il moru ^o .iiij.xx. et .iiij. (quatre-vingt-quatre) ⁱ fois. La premiere il morut homme, et puis resuscita ; et puis devint beuf. Et beuf morut et devint cheval. Et ainsi dient qu'il moru .iiij.xx. et .iiij. (quatre-vingt et quatre)

^m Ms. C. « a pou que il n'yssi hors de sou sens. » — ⁿ Ms. B. *diex*. — ^o Ms. B. *mouru*.

¹⁸ *Devînt*.

vais. Détourne promptement mon char. Moi qui suis aussi la demeure (future) de la vieillesse, qu'ai-je à faire avec le plaisir et la joie ? Et le Bôdhisattva, ayant détourné le meilleur des chars, rentra dans la ville.

« De même, une autre fois, le Bôdhisattva, avec une suite nombreuse, se dirigeant dans la terre du jardin de plaisance par la porte du midi de la ville, aperçut sur la route un homme atteint de maladie, brûlé par la fièvre, le corps amaigri, souillé de ses excréments, sans guide, sans asile, respirant avec une grande difficulté et manquant de souffle. Après l'avoir vu, le Bôdhisattva dit au cocher avec intention : Qu'est-ce, cocher, que cet homme au corps dégoûtant et livide, dont tous les sens sont affaiblis, qui respire si difficilement, dont tous les membres sont deséchés, l'estomac troublé et affaibli, qui reste souillé de ses excréments ? Le cocher dit : Seigneur cet homme est attaqué d'une maladie grave ; la frayeur du mal l'obsède, et il approche de la mort. Il n'a plus ni santé ni lustre, et sa force l'a abandonné. Sans protection, sans pays, sans asile, il n'a plus d'amis. Le Bôdhisattva dit : La santé est donc comme le jeu d'un rêve, et la crainte du mal a donc cette forme insupportable ? Quel est l'homme sage qui, ayant vu ce qu'elle est, pourra avoir l'idée de la joie et du

plaisir ? Et le Bôdhisattva, ayant détourné le meilleur des chars, rentra dans la ville.

« Une autre fois encore, le Bôdhisattva, accompagné d'une grande suite, se rendait par la porte de l'ouest de la ville à la terre du jardin de plaisance. Sur la route il vit un homme qui était mort, placé dans une bière et recouvert d'un poêle de toile, entouré de la foule de ses parents tous en pleurs, se lamentant et poussant des gémissements, s'arrachant les cheveux, couvrant leur tête de poussière et se frappant la poitrine en jetant des cris. Le Bôdhisattva, ayant compris, dit à son cocher : Qu'est-ce que ces hommes qui s'arrachent les cheveux et se couvrent la tête de terre, qui jettent des cris de toutes sortes et se frappent la poitrine, qui l'entourent de tous côtés et l'emportent ? Le cocher dit : Seigneur, cet homme, qui est mort dans le Djamboudvipa (l'Inde), ne verra plus son père, sa mère, sa maison, ses enfants. Il a abandonné ses richesses, sa demeure, ses parents et la foule de ses amis ; il est allé dans un autre monde et ne verra plus ses parents. Le Bôdhisattva dit : Ah ! malheur à la jeunesse qui est détruite par la vieillesse ! Ah ! malheur à la santé que détruisent toutes sortes de maladies ! Ah ! malheur à la vie où le sage ne reste pas longtemps ! Ah ! malheur à l'homme sage qui s'attache à la vieillesse !

fois ; et à chascune d'une maniere de beste. Et à la derreniere fois mourut et devint dieux, selon ce qu'ilz dient (10). Et le tiennent

lesse ! S'il n'y avait ni vieillesse, ni maladie, ni mort ! ou encore, si les grandes agrégations, supports des grandes misères ; si la vieillesse, la maladie, la mort, étaient pour toujours enchaînées ! Retournons en arrière ; je songerai à accomplir la délivrance. Et le Bôdhissatva, ayant détourné le meilleur des chars, rentra dans la ville. »

Nous avons voulu reproduire tout ce passage, afin qu'on puisse le comparer à celui de Marc Pol, précédemment cité. C'est bien la même initiation du jeune Sākya aux inévitables misères humaines ; mais quelle différence dans l'expression ! Le récit de Marc Pol est simple, naïf, sublime ! tandis que celui du rédacteur tibétain est plat, délayé, vulgaire comme le sont tous les *Soutrās* développés du bouddhisme, œuvre d'une époque de décadence où le flux des paroles qui sont sur les lèvres remplace le sentiment qui est dans le cœur ; c'est la source vive, qui, après avoir roulé un certain temps son onde pure, se perd dans des terrains infertiles et marécageux.

(10) C'est une croyance générale chez les bouddhistes que Bouddha, avant sa dernière naissance ou manifestation (placée comme on l'a vu précédemment, par les bouddhistes du sud, 543 ans avant notre ère, et par ceux du nord, comme les Tibétains, 1029 ; et les Chinois, 1027 avant la même ère), en avait déjà eu plusieurs autres, dans lesquelles il avait voulu éprouver toutes les conditions des êtres vivants pendant des millions d'années.

Dans les discours qu'on lui prête, il rappelle de temps à autre les vingt-quatre derniers Boudhās qui le précédèrent immédiatement, et les circonstances de sa propre vie pendant ses diverses périodes. L'histoire de ces vingt-quatre Boudhas a été brièvement rapportée par M. Spence Hardy (*A Manual of Buddhism in his modern development, translated from Singhalese mss.*, London, 1853, p. 94 et suiv.). Un ouvrage pali qui a pour titre : « Le Livre des cent cinquante naissances » (*Pansiya-panas-djātaka-pota*) n'attribue pas seulement à Bouddha « quatre-vingt-quatre morts » mais bien « cent cinquante. » Il ne fait pas partie du « Code sacré » des bouddhistes,

mais ceux-ci lui attribuent une égale autorité (Spence Hardy, lieu cité, p. 99). Il y a une traduction en cinghalais d'une grande partie de cet ouvrage, laquelle traduction est très-populaire, non pas à cause des doctrines spéciales du bouddhisme qu'elle renferme et dont il n'est parlé que d'une manière incidente, mais parce que c'est une collection d'histoires amusantes auxquelles le peuple ajoute une foi entière. A la demande de M. S. Hardy, son pandit cinghalais fit le relevé du nombre de fois que Gaùtama Bôdhissatva (c'est ainsi que le dernier Bouddha est nommé par ses sectateurs) apparut dans des états particuliers d'existence, tels qu'ils sont rapportés dans le livre en question, et le résultat de ce relevé fut le suivant : comme un « ascète », 83 fois ; un « monarque », 1 fois ; le *déva* ou « dieu » d'un arbre, 43 fois ; « instituteur religieux », 26 fois ; « courtisan », 24 fois ; « pourôhita brahmane (prêtre brahmane d'une famille) », 24 fois ; « prince », 24 fois ; de « caste noble », 23 fois ; « savant », 23 fois ; « déva ou dieu Sikra », 20 fois ; comme « singe », 18 fois ; « marchand », 13 fois ; « homme riche », 12 fois ; « daim », 10 fois ; « lion », 10 fois ; l'« oiseau hansa », 8 fois ; « bécassine », 6 fois ; « éléphant », 6 fois ; « volaille », 5 fois ; « esclave », 5 fois ; « aigle royal », 5 fois ; « cheval », 4 fois ; « taureau », 4 fois ; « le brahma Maha (grand) Brahma », 4 fois ; « paon », 4 fois ; « serpent », 4 fois ; « potier de terre », 3 fois ; « homme hors de caste », 3 fois ; un « guana », 3 fois ; 2 fois dans des conditions suivantes : « poisson, conducteur d'éléphant, rat, chacal, corneille, pie, voleur, cochon » ; et une fois, « chien, guérisseur de morsures de serpents, histrion, maçon, forgeron, diable dansant (*devil dancer*), écolier, joaillier, charpentier, oiseau aquatique, crapaud, lièvre, coq, milan, oiseau des jongles et kindoura. » (Ib., p. 100).

Cette longue liste des incarnations de Bouddha est cependant encore incomplète, car elle n'en comprend pas cinq cent cinquante ; mais toutefois elle dépasse de beaucoup les 84 dont parle Marc Pol. Il est probable que depuis son passage à Ceylan la liste primitive se sera considérablement augmentée, comme le furent les

pour le plus grant dieu que ilz aient. Et si comme ilz dient fu faite pour cestuy la premiere ydole ^p que les ydolastres ^q orent oncques ;

^p Ms. A. *idle*. — ^q Mss. A. et B.

« Mille et une Nuits », pour le plaisir et l'édification de ses trois ou quatre cent millions de sectateurs asiatiques. Notre monde occidental n'en est pas encore là. Il est vrai qu'il n'est pas si vieux.

Il y a cependant une idée morale, profonde au fond, dans cette légende des naissances successives de Bouddha ; c'est qu'avant d'établir sa doctrine et de la propager dans le monde, il voulut expérimenter la vie dans toutes ses conditions, sous toutes ses formes, du haut jusqu'en bas de l'échelle des êtres. Et cela est triste à dire : « celui qui arriva à la connaissance de toutes choses » (tel est le sens du mot sanskrit *bouddha*, dérivé de *boudh*, connaître) ne trouva d'autre solution au problème de la destinée humaine que celle de se reudre digne dans cette vie, par la pratique de toutes les vertus et l'exercice de la méditation, de devenir soi-même un « bouddha » parfaitement accompli. Mais auparavant, il faut que l'homme subisse une longue série d'épreuves successives, pendant de nombreuses existences ; et c'est lorsqu'il a traversé toutes ces épreuves, qu'il a obtenu par ses mérites d'être délivré de la transmigraton, qu'il entre dans le Nirvân'a, c'est-à-dire, selon M. Eugène Burnouf, dans l'anéantissement complet, où a lieu, suivant la plus ancienne école, la destruction définitive du corps et de l'âme !

C'est là le *summum bonum* de la doctrine bouddhique, parce que c'est la délivrance de tous les maux qui affligent l'humanité, y compris les « maladies », la « vieillesse », et la « mort » ; c'est aussi la délivrance de ces transmigrations par lesquelles l'homme doit passer jusqu'à ce qu'il se soit dépouillé de tous ses vices, de toutes ses imperfections ; épreuves redoutables qui, en effet, peuvent faire considérer l'acquisition du *nirvân'a* ou de « la cessation de tout souffle », de toute vie (car c'est là le vrai sens du mot), comme un bien suprême. Mais il n'est pas bien démontré que ce soit un « anéantissement complet du corps et de l'âme ». N'est-ce pas plutôt une « libération » qu'une « extinction », une « délivrance » qu'un « anéantissement » ? Rien ne s'anéantit

dans le monde. Nous ne pouvons croire que depuis près de deux mille cinq cents ans, plusieurs centaines de millions d'êtres humains pratiquent avec tant d'ardeur et de zèle une religion qui ne leur offrirait pour toute consolation après leur mort que le « Néant » !

Nous trouvons notre opinion confirmée par un homme qui avait étudié le bouddhisme sur les lieux, le major Forbes, lequel dit dans un excellent ouvrage que nous avons déjà cité (*Eleven years in Ceylon*, London, 1840, t. II, p. 207) : « Les ouvrages qui contiennent les principes du bouddhisme ont été dernièrement découverts (par M. Turnour), dégagés de tous les commentaires et discours, qui ne paraissent être le plus souvent que des histoires insipides et monotones (comme celles qu'on nous a fait connaître jusqu'ici), des visions confuses de quelques cerveaux fêlés d'ermites, qui ont persuadé aux autres, et peut-être à eux-mêmes, que c'étaient les résultats des révélations et d'une expérience acquise dans de premières transmigrations. Il me paraît, à moi, que c'est une injure faite au bouddhisme, et contraire au sens commun, de supposer que des milliers d'années d'épreuves et d'expiation devaient être récompensées par le moins satisfaisant de tous les résultats : l'« Annihilation » ; cependant tel est maintenant le sens que l'on soutient être celui du mot « Nirvân'a ». Non-seulement les Européens, mais encore les premiers écrivains bouddhistes, ont pu se tromper en employant un mot trop défini pour représenter le sens d'une expression mystique appartenant à une langue qui avait probablement cessé d'être parlée, avant que la doctrine de Bouddha eût été rédigée par écrit. Il est aussi incertain si nous avons de justes équivalents en anglais (comme en français et dans les autres langues européennes), ou les bouddhistes dans leurs différentes langues indigènes, pour traduire exactement l'expression subtile de « Nirvân'a », qui a pu être destinée à rester un mystère de la doctrine bouddhique. Par la comparaison des nombreuses épithètes différentes employées par les bouddhistes comme étant synonymes de Nir-

si que depuis sont descendues de cestuy toutes les autres ydoles^r.
Et ce fu en l'isle de Seilan en Ynde (11).

▼ Ms. A. *Si que de cestuy sont puis descendu et toutes les autres ydres.*

van'a (telle, par exemple, qu'*amourta*, que Clough, dans son Dictionnaire cinghalais, dit signifier *immortel, impérissable, qui ne se flétrit pas; délivrance de la mort; l'émancipation finale de l'âme du sein du corps*; ce mot signifiant simplement en sanskrit : *sans forme visible*, de *a* privatif, et *moûr'a*, « forme »), je suis de l'opinion que l'expression : « ayant atteint le Nirvân'a » signifie que non-seulement l'esprit, dès ce moment même, est émancipé de tout lien avec la chair, mais encore que l'esprit lui-même, ayant été graduellement et finalement purifié, est devenu enfin dans un état qui n'est plus troublé par aucune passion ou aspiration; qu'il est alors, et pour toujours, une essence de pureté et de vertu.

« Comme Gaûtama Bouddha, dit encore le major Forbes (*lieu cité*, p. 197), résume ainsi ses admirables et simples lois morales : « Abstiens-toi de tout péché, acquiers toute vertu, maîtrise ton propre cœur », il est tout naturel d'en conclure que le système actuel si compliqué et si confus du bouddhisme ressemble à de vieilles nippes accumulées en tas par une grande fabrique de religion en décadence. Un système qui dissuade la satisfaction des passions animales, qui défend de trafiquer des êtres humains (l'esclavage), qui renforce la stricte moralité par une conduite toute pacifique, et dénonce les potentats qui aiment la guerre et les individus querelleurs, ne se serait jamais répandu si rapidement et étendu si largement sur l'Asie, si ses doctrines n'avaient pas été claires, ou tout au moins intelligibles; mais, comme les autres religions, sa pureté a été gâtée par les controverses, les commentaires, les actes et les écrits de ceux dont le devoir était de les conserver d'une manière inviolable. »

Nous ne devons pas dissimuler toutefois que l'un des philologues actuels les plus versés dans la langue et les écritures des bouddhistes de Ceylan, M. James Alvis, le traducteur anglais du *Sidath Sangarawa*, « Grammaire indigène de la langue cinghalaise » (Colombo, 1852), dans deux

« lectures » sur le « Bouddhisme, son origine, son histoire et ses doctrines » (Colombo, 1862, p. 28), dit : « L'existence, aux yeux du Bouddhisme, n'est rien que la misère. Elle est associée à « la douleur, aux lamentations, à la peine, aux angoisses, au désespoir et au désappointement ». Elle ressemble à un feu de flamme qui éblouit nos yeux, mais qui nous tourmente par ses effets. Il n'y a rien de réel ou de permanent dans tout l'univers. « Toute chose périt. »

« Il ne restait donc rien à imaginer comme étant une délivrance de ce mal (l'existence) que la destruction de l'existence elle-même. C'est là ce que les Bouddhistes appellent le *Nirvan'a*. »

« Autant que je puis comprendre cette doctrine abstraite, ce n'est pas une « Absorption ». Vu sous tous les aspects sous lesquels le sujet peut être considéré, et appuyé sur toutes les définitions et les arguments contenus dans les Livres Canoniques du Bouddhisme, le *Nibban* (en cinghalais, *Nirvân'a* en sanskrit) est le *Nihilisme*, l'annihilation de l'existence, la même chose que l'extinction du feu. Que tel soit le fait, cela est démontré aussi par la *Pradjna paramita* (l'un des principaux livres bouddhiques du nord), et les ouvrages métaphysiques de *Kasyapa*. Il est prouvé, de plus, par les épithètes que les Brahmaes appliquent aux Bouddhistes leurs adversaires, c'est-à-dire *Nâstikas*, « ceux qui soutiennent la destruction ou le nihilisme, » et *Sunyata-vadins*, « ceux qui maintiennent qu'il y a un vide universel. »

Cette dernière raison est loin d'être décisive. Selon Colebrooke, qui est assurément une des plus hautes autorités que l'on puisse invoquer sur toutes les grandes questions qui se rattachent aux doctrines philosophiques et religieuses de l'Inde, le mot *nâstikas* (dérivé de la particule négative *na*, et de *asti*, « est, » suffixe *ka*) signifie « ceux qui nient l'existence d'un être suprême ou d'un autre monde. » (Voir notre traduction des *Essais* de Colebrooke sur la *Philosophie des Hindous*, « Secte de Bouddha », p. 221.) « Dans

Et encore vous di que Sarrazins^s y viennent de moult loings en pelerinage, et dient que il fu Adam. Et les ydolastres y viennent aussi de moult loings en pelerinage à grant devocion, aussi comme vont les crestiens à Saint Jacque en Galice. Et si dient que il fu le filz le roy, si comme je vous ay dit et conté. Et encore sur la montaigne sont les cheveux et les dens et l'escuelle de celluy qui y fu, que il appellent Sergamon saint^t (12). Et qui que il fu, dieux^u le scet; car, selon la sainte escripture de notre Eglise, le monument d'Adam n'est pas en celle partie du monde.

Or advint que le grant Kaan oy comment sus^v celle montaigne estoit le monument d'Adam notre premier pere; et que encore y avoit de ses cheveux et de ses dens, et l'escuelle ou il mengoit. Si pensa que il les auroit en toutes manieres. Si envoya une grant messagiere^x; et ce fu ou temps .m.c.c.lx. et .xxiiij. ans (1284) de Crist (13).

^s Ms. C. Les mss. A. B. *pelerins*. — ^t Le ms. C. porte : « Et l'appellent *Sargomain Borcan*, qui vault à dire : *Sargomain saint*. — ^u Id. *divux*. — ^v Ms. B. *sur*. — ^x Ms. B. *messaigerie*, = *ambassade*.

son acception ordinaire ou d'adjectif, dit Colebrooke, le mot *nirvān'a* signifie « éteint », comme un feu qui n'est plus; « effacé » comme un astre ou une lumière sidérale qui est tombée; « défunt » comme un saint qui a disparu. Son étymologie vient de *vā*, « souffler comme le vent »; avec la préposition *nir* employée dans un sens négatif, il signifie « calme et tranquille ». La notion qui est attachée au mot, dans l'acception dont il s'agit, est celle d'« apathie parfaite ». C'est une condition de bonheur tranquille et sans mélange ou extase (*ānanda*)... Ni les *Djainas* (secte qui se rapproche du bouddhisme) ni les *Bouddhas* (bouddhistes) ne considèrent le repos éternel accordé à leurs saints parfaits comme obtenu par une *discontinuation de l'individualité*; ce n'est pas une *annihilation*, mais une *apathe incessante*, qu'ils comprennent comme étant l'*extinction* (*nirvān'a*) de leurs saints, et qu'ils regardent comme la suprême félicité, digne d'être recherchée par la pratique de la mortification, aussi bien que par la pratique de la science. » (Loc. cit., p. 234-235.)

Voilà, croyons-nous, la véritable interpréta-

tion du *nirvān'a* bouddhique. Aucune de celles qu'on a voulu lui donner ne peut se prévaloir ni d'une telle apparence de raison ni d'une telle autorité.

(11) Marc Pol suit évidemment ici la tradition ceylanaise exposée dans la note précédente.

(12) *S'ākyamouni*, voir ci-dessus les notes 8 et 9.

(13) Nous n'avons trouvé, dans aucune des histoires et géographies chinoises que nous possédons, la mention du fait rapporté ici par Marc Pol. Ce n'est pas une raison, toutefois, pour le mettre en doute, parce que les écrivains chinois qui ne professent pas la religion bouddhique, de même que tous les lettrés, sont peu soucieux des faits de cette nature, qui d'ailleurs ne leur paraissent pas dignes d'être consignés dans l'histoire. Ils nous apprennent toutefois que Khoubilaï Khāan favorisa beaucoup la religion bouddhique. Ce fut lui qui, en 1260, la première année de son règne, créa la dignité de « grand Lama » dans la personne de *Pa'-sse-pa*, lequel mourut à la quatrième lune de l'année correspondant à 1279 de notre ère. L'histoire offi-

Les messages allerent tant par mer et par terre que ilz vindrent à l'isle de Seilan et s'en allerent au roy, et tant pourchacierent ¹⁹ que ils orent ²⁰ deux des dens messelieres ²¹, qui moult sont grans

¹⁹ *Firent tant.* — ²⁰ *Eurent.* — ²¹ *Maxillaires.* Ms. B. *maxillers.*

cielle, qui donne cette date, nous apprend que l'empereur lui donna alors les titres posthumes de « grand saint de la vertu la plus éminente » (*tá ch'ng tchí t'ě*), « roi de la loi du joyau le plus précieux » (*tá p'ao fá wáng*), « fils de Fò du ciel occidental » (*si thi'én j'ò-ts'ě*, c'est-à-dire de l'Inde), « instituteur impérial des grands Yuen » (mongols, *tà yu'én tí ss'ě*), etc. De plus, Khoubilaï Khaân fit construire de nombreux temples et monastères bouddhiques; le culte de cette religion était pratiqué avec une grande pompe dans les résidences impériales de *Ta-tou* (actuellement F'è-king) et *Chang-tou* dans la Mongolie, au-delà de la grande muraille (voir le chap. XIV, p. 21).

Le culte des images, des idoles et des reliques est un des faibles les plus caractéristiques de l'esprit humain. « Les Hindous, dit M. Mounstuart Elphinstone (*History of India*, 3^e édit., p. 88), reconnaissent encore l'existence d'un Être Suprême, d'où tous les autres êtres tirent leur existence, ou plutôt, de la substance duquel ils sont composés; car, selon la croyance moderne, l'univers et la divinité sont un seul et même être. Mais leur dévotion est dirigée vers une telle quantité de dieux et de déesses qu'il est impossible d'en fixer le nombre. Quelques-uns, avec l'extravagance habituelle de l'Indien, en font monter le nombre à 330,000,000. » De là l'infinité de formes sous lesquelles ces dieux sont représentés chez les Hindous. Les bouddhistes semblent s'être bornés à représenter Bouddha assis sur son trône, les jambes croisées dans l'attitude de la méditation; quoiqu'ils aient aussi un culte très-prononcé pour ses reliques. » — « Le bouddhisme, dit M. James Alvis (*lieu cité*, p. 19), ne reconnaît pas le culte des images. Quoique les bouddhistes de Chine et de Ceylan aient une légende d'après laquelle, du vivant de Gaùtama (Bouddha), une statue du Sage aurait été faite par les ordres du roi de Kósala (Marc Pol a rapporté ei-dessus cette tradition); et quoique les Annales tibétaines disent que Gaùtama, dans ses discours, s'est étendu sur les avantages qui devaient ré-

sulter de laisser son image après lui; cependant tout cela est regardé par les bouddhistes intelligents de Ceylan comme non fondé en fait, et par conséquent comme étant une invention de temps postérieurs. Un examen attentif des doctrines bouddhiques ne nous fournit absolument aucune autorité en faveur du culte des images; tout ce que Gaùtama a laissé après lui, pour le remplacer après sa mort, étant ses propres doctrines. *le dhamma* (sk. *dharma*) ou la « Loi », cependant, la prédominance du culte des images est grande, en réalité, dans toutes les contrées où règne le bouddhisme. »

Quant aux *reliques* de Bouddha, ses sectateurs les recherchent aussi avec avidité. « A la mort du Sage, dit encore M. J. Alvis, ses sectateurs conservèrent ses os et ses dents. Ils le firent sans aucun autre dessein que celui qui est dans le cœur humain, d'avoir quelque chose pour adoucir leurs regrets (*tchittam pássadessanti*; Dipávansa). Toutes les contrées bouddhiques luttent entre elles pour recueillir des *Reliques* de Bouddha. Une boucle de ses cheveux et l'os de son cou (*djivatta*), furent enfermés avec soin dans un tabernacle à Mahiyangana. Le roi Açoka dans l'Inde (qui vivait 330 ans avant notre ère) fit construire 84,000 monuments de différents genres, qui tous renfermaient les reliques sacrées. »

On voit que les reliques de Bouddha se sont multipliées à l'infini, en proportion de la demande. Khoubilaï Khaân dans son zèle bouddhiste, quoique tolérant pour les autres religions, comme le prouvent l'histoire et des inscriptions conservées, ne pouvait pas faire moins que d'imiter en petit le roi Açoka, et il dut s'en procurer à tout prix. Toutefois, s'il obtint du roi de Ceylan des « dents » de Bouddha, ce roi s'en réserva une, la plus précieuse, conservée dans un palais à Kandi, dont le major Forbes a publié une fort belle gravure (*lieu cité*, t. II, p. 212), que l'on montre de temps en temps en grande cérémonie. Cette dent, selon les légendes boud-

et grosses. Et si orent aussi de ses cheveux; et si orent aussi l'escuelle où il mengoit. Elle est d'un pourfil²² vert moult beau. Et quant les messages^y du grant Kaan orent ce pourquoi il estoient venuz, si orent grant joie et retournerent à leur seigneur. Et quant il furent pres de la grant cité de Cambaluc, là où le grant Kaan estoit, si li firent savoir comment il apportoient ce pourquoi il les avoit envoyés. Quant le grant Kaan le sot²³, si en fu moult liez²⁴ et commanda que l'en alast à l'encontre à ces reliques; car il li estoit fait entendant²⁵ qu'il estoit d'Adam^z. Si y alerent moult de genz à l'encontre et à grant devotion. Et les reçut, le grant Kaan, à grant feste et à grant honneur. Et si disoient que celle escuelle avoit tel vertu que, qui metroit viande dedans, pour un homme, il en y auroit assez pour cinq. Et sachiez que le grant Kaan le fist prouver²⁶, et trouva l'en que c'estoit verité.

Or avez entendu comment le grant Kaan ot²⁷ ces reliques; mais moult li couterent grant avoir. Et si avez bien entendu toute l'histoire^{aa} comment vindrent ces reliques, si comme il content (14) par le filz du roy.

^y Ms. B. *messaiçiers*. — ^z Le ms C. ne contient pas cette phrase incidente, qui ne se trouve que dans les anciennes rédactions. *Adam* est mis probablement ici pour *Borkam*. — ^{aa} Ms. A. *tout l'estoire*.

²² *Porphyre*. — ²³ *Sut*. — ²⁴ *Joyeux*. — ²⁵ *On lui avait fait entendre*. — ²⁶ *En fit faire l'épreuve*. — ²⁷ *Eut*.

dhiques, fut, après la mort de Bouddha (arrivée en 543 avant notre ère), retirée du bûcher sur lequel fut placé son corps vide, et, après diverses pégrinations, elle fut apportée à Ceylan, l'an 309 de notre ère, sous le règne du roi Kissiri Maiwan, qui reçut la précieuse relique avec les plus grands honneurs. Quant à la « coupe » ou *escuelle*, comme l'appelle Marc Pol, elle fut offerte à Gaütama, selon les légendes, lorsqu'il devint « Bouddha, (c'est-à-dire, « accompli dans la science ») par les quatre dieux qui président aux quatre parties du monde, pour lui servir à boire et à manger. On ne doit pas s'étonner si cette « escuelle » étoit de « telle vertu, selon Marc Pol, que qui mettoit « viande dedans, pour un homme, il y en avoit

« pour cinq. » On peut donc dire avec raison que partout c'est la foi qui sauve.

(14) On voit par ce mot que Marc Pol ne se rend pas garant des faits qu'il vient de raconter, à l'exception de la demande des reliques de Bouddha par Khoubilaï Khâan, dont il fut probablement le négociateur; car, à la manière dont il décrit la coupe en question, *qui est d'un porphyre vert moult beau*, il ne paraît pas douteux qu'il n'ait eu ladite coupe entre les mains. La date de 1284, qu'il assigne à la négociation, concorde d'ailleurs parfaitement avec l'une des missions dont il fut chargé. L'exactitude surprenante, d'ailleurs, des renseignements de toutes natures qu'il donne sur l'île de Ceylan, sur la

Autre chose n'y a qui à conter face, et pour ce nous partirons et irons avant, et dirons de Maabar.

CHAPITRE CLXIX.

Cy devise de la grant province de Maabar, que l'en appelle l'Ynde greigneur; et si est la terre ferme.

Quant l'en se part de l'isle de Seilan^a, et l'en va par ponent, entour .lx. (soixante) milles, adonc treuve l'en la grant province de Maabar (1) qui est appellée l'Inde greigneur; et c'est la meilleur

CLXIX. — ^a Ms. A. *Selian*.

personne et le culte de *Bouddha Sákya mouni*, confirment cette conjecture.

CLXIX. — (1) C'est le 馬八兒 *Mà-pá-erh* des historiens et des géographes chinois; le ماabar *Ma'bar* des écrivains arabes. C'est une contrée de l'Inde continentale située à l'est du Cap Comorin, et en face de la partie septentrionale de l'île de Ceylan, dont elle est éloignée, comme le dit Marc Pol, d'environ soixante milles géographiques. Cette côte s'étend de l'embouchure de la rivière Krichna au Cap Comorin. Le nom de Coromandel lui est venu de la contrée de *Tchóla* ou *Sor'a* gouvernée alors par des rois dont le nom patronymique était *Mandala*, et qui était arrosée par la rivière *Valluri*, ou « Vellore ».

On a quelquefois confondu les mots *Ma'abar* et *Malabar*, qui ont, il est vrai, une grande ressemblance entre eux, et qui désignent deux contrées voisines : l'une au nord-est et l'autre au nord-ouest du Cap Comorin. M. Silvestre de Sacy (*Relation de l'Égypte par Abd-Allatif*, p. 112), a très-bien distingué ces deux contrées. « Le *Maabar*, dit-il, est fort différent du *Malabar*. Il est certain que le *Malabar* est nommé dans *Aboulféda*, *Manibar*; car ce géographe place le *Manibar* à l'orient du *Guzarate*; et il dit que la ville de *Caulam* est la dernière du *Manibar*, et que le *Maabar* commence à trois ou quatre journées à l'est du *Manibar*, au lieu nommé *Ras Comhari*, c'est-à-dire au Cap Comorin. D'ailleurs *Aboulféda* fait mention d'une ville située entre le Ma-

abar et l'île de Ceylan; ce qui montre évidemment que le *Maabar* est la côte du Coromandel, à commencer du cap Comorin jusqu'à l'extrémité nord-est de Ceylan, et peut-être jusqu'aux bouches du Gange. L'entour du *Kamous* se contente de dire que *Maabar* est le nom propre d'un lieu situé sur la côte de la mer des Indes.

« Marc Pol distingue bien évidemment le *Malabar*, qu'il nomme *Mélibar*, du *Maabar*. Suivant lui, le *Maabar*, nommé aussi *grande Inde*, par opposition à la côte de *Malabar* appelée *petite Inde*, renferme cinq royaumes. Dans le premier de ces royaumes, nommé *Var* ou *Vaar* (*Lar* dans nos mss.) se fait la pêche des perles, à un endroit où la mer a peu de profondeur, entre le continent et une certaine île. Cette description indique évidemment le détroit situé entre la côte de Coromandel, près de *Ramanandapouram*, et l'île de *Ramacoil*, que le banc de sable, connu sous le nom de *Pont de Rama*, joint à l'île de Ceylan. C'est dans la province de *Maabar* que Marc Pol place l'église où l'on conserve les reliques de l'apôtre S. Thomas. Les pluies périodiques y ont lieu en juin, juillet et août. Ceci s'applique bien à la partie de la côte du Coromandel voisine du Bengale. Les rois du *Var* (*Lar*) et des quatre autres royaumes du *Maabar* achètent tous les ans dix mille chevaux, qui sont importés de *Cormos*, *Chisi*, *Darfar*, *Ser* et *Eden*, c'est-à-dire : *Hormuz* et l'île de *Kich* sur la côte orientale du golfe Persique, *Dhulfar*, *Sehr* ou *Schehr* dans l'Oman et *Aden*. La ville où reposent les reliques de

Inde qui soit ; et si est de la terre ferme. Et sachiez que en ceste province a .v. roys qui sont freres charnels. Et si vous dirai de

S. Thomas compte parmi ses habitants beaucoup de Sarrasins. Ce dernier trait, joint à ce qui concerne l'importation des chevaux, prouve les relations fréquentes que les Arabes entretenaient avec le Mabar, c'est-à-dire avec la côte du Coromandel, comme l'a fort bien observé le célèbre d'Anville. Le royaume de Var de Marc Pol est, suivant toute apparence, le Marava ou Maravar.

« Quant au mot Mabar, ajoute M. de Sacy, on a douté si c'était un mot arabe, ou une altération du nom indien *Maravar* ; mais comme ce mot renferme un *ain* et a d'ailleurs une forme purement arabe, je regarde comme certain qu'il appartient à cette langue. *Mabar* مابار signifie en arabe *passage*, lieu par où l'on passe ; et les Arabes auront ainsi nommé la côte orientale de la presqu'île de l'Inde à cause du passage entre le continent et l'île de Ceylan. »

On lit dans les « *Fastes universels de la Chine* » (*Li tai ki sse nien p'iao*, k. 97, 98, 99) :

Année 1279 : « *Tchen-tching* (la Cochinchine), *Mâ-pâ-^hrh* et *An-nân* (le Toung-king) : ces trois royaumes apportent des tributs aux Yuen (Mongols). »

Année 1280. « Le royaume de *Mâ-pâ-^hrh* envoie un ambassadeur apporter son tribut. »

Année 1284. « *Mâ-pâ-^hrh* envoie un ambassadeur apporter son tribut. »

Année 1286. « *Mâ-pâ-^hrh* et dix autres royaumes (au nombre desquels se trouve *Sou-menta-la* ou Soumatra), comprenant tous ceux qui sont situés au-delà de la mer, par suite de l'injonction réitérée qui leur avait été faite par (le commissaire impérial) Yang Thing-pi, vinrent tous ensemble apporter leurs tributs. »

Année 1288. « *Mâ-pâ-^hrh* envoie un ambassadeur pour se rendre à la cour. »

Année 1314. « *Mâ-pâ-^hrh*. Le chef de ce royaume, *Si-la-mou-ting*, envoie en qualité d'ambassadeur *Ngai-sse-ting* apporter les tributs manquants, consistant en productions du pays. »

Dans tous ces passages des Annales chinoises, le Maabar est considéré comme un royaume. Quel était ce royaume ? La situation qu'il occupait dans le sud de la péninsule indienne est bien déterminée ; il devait comprendre la *Hav-*

δίοιος χώρα ou « *Pandionis regio* » des géographes grecs et latins, qui n'en ont pas fixé l'étendue, mais dont la capitale, nommée *Modoura* par Ptolémée (*Μόδουρα, βασιλειον Πανδίοιος*, VII, 1, 89), aujourd'hui « Madouré » (lat. 9° 55' ; long. 75° 48'), était alors considérée comme une grande ville, et par conséquent comme le siège d'un empire puissant.

On sait que, sous le règne d'Auguste, une ambassade de ce même royaume se rendit à Rome ; car on lit dans Strabon (édit. Didot, p. 585, 24) : *Κακείθεν δὲ ἀφ' ἐνὸς τόπου καὶ παρ' ἐνὸς βασιλείως, Πανδίοιος, καὶ ἄλλου Πόρου, ἦκεν ὡς Καίσαρα τὸν Σεβαστὸν δῶρα καὶ προσβεία καὶ ὁ κατακαύσας ἑαυτὸν Ἀθήνησι συφιστήσῃς Ἰνδός, καθάπερ καὶ ὁ Κάλανος Ἀλεξάνδρῳ τὴν τοιαύτην θέαν ἐπιδειξάμενος.* « *India autem uno tantum ex loco et ab uno tantum rege, Pandione (vel secundum alios, Poro) legatio ad Augustum venit imperatorem cum muneribus, et sophista Indus, qui se Athenis combustit, quemadmodum etiam Calanus id spectaculi Alexandro exhibuerat.* »

Plusieurs conséquences peuvent être tirées de ce passage de Strabon, qui se plaint de la pénurie des renseignements qu'il avait pu se procurer sur l'Inde, les historiens de l'expédition d'Alexandre se contredisant souvent, et les marchands qui de son temps trafiquaient avec l'Inde, de l'Égypte, par le Nil et le golfe Arabique, n'ayant pas au-delà du Gange, et n'étant que des hommes sans instruction, *ἰδιῶται*, nullement propres à donner, dans leurs relations, un aperçu de l'histoire des lieux qu'ils étaient à même de visiter. La première, c'est que le royaume des Pandions, à l'époque d'Auguste, était un des plus puissants et des plus civilisés de l'Inde, pour envoyer une ambassade à Rome chargée de présents ; la seconde, c'est que cette ambassade du royaume des Pandions était très-vraisemblablement la même que celle mentionnée par Florus (l. IV, § 12 ; voir notre *Histoire des Relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, etc. Paris, Didot, 1859, p. 19), lequel place près de l'équateur le royaume de l'Inde qui envoya cette ambassade venant à la suite des

chacun par soy. Elle est la plus belle et la plus noble province du monde.

Au chief de la province regne un de ces cinq roys freres, qui est roy couronné, et a nom *Sonder bandi davar* (2). Et en son regne

Chinois : « Seres etiam habitantesque sub sole Indi, cum gemmis et margaritis, elephantes quoque inter munera trahentes, etc. » Les mots de Strabon : *καὶ ἄλλου Πόρου*, « et d'un autre Porus », ou bien *κατ' ἄλλους*, « selon d'autres, » de *Porus*, ne veulent pas dire que, dans la pensée de Strabon, « cette ambassade envoyée à Auguste venait du royaume de Pândion, ou, selon quelques-uns, de celui d'un descendant du Porus », vaincu par Alexandre, et qui eût régné dans le Pendjab; mais bien, « qu'elle venait d'un roi Pândien, qui gouvernait le royaume de Pândion, ou, « selon quelques-uns », d'un roi de la même contrée qui se nommait Porus. » Et en effet, l'un des rois anciens des Pândions se nommait *Puru*, ou *Puru-hutadjit* (*Mack. Coll.*, I, 196), lequel était vraisemblablement le *Pourou* ou *Πόρου* dont parle Strabon.

Toutefois on demanderait vainement aux écrivains indiens des détails historiques sur cet ancien royaume; tout ce qu'on trouve dans leurs poèmes fantastiques, c'est le simple nom de ce même royaume de *Pândya*, énuméré avec ceux de *Kérala* (le Malabar), *Tchôla* (Tandjore), etc., lequel royaume est indiqué quelquefois comme étant situé dans le *Dackliu'a des'a*, « contrée de la droite ou du midi de l'Inde ». Tout ce que H. H. Wilson, dans l'Introduction qui précède son « Catalogue descriptif des manuscrits orientaux du colonel Mackenzie » (*A Descriptive Catalogue of the Oriental Manuscripts*, etc. Calcutta, 1828, 2 vol. in-8°), a pu tirer, comme données historiques, de ces mêmes manuscrits, sont quelques noms de rois que l'on peut aussi bien placer quelques milliers d'années avant notre ère que quelques siècles après. M. William Taylor, en publiant des traductions partielles de ces mêmes manuscrits (*Oriental Historical Manuscripts in the Tamil language*, Madras, 1835, 2 vol. in-4°), n'a guère été plus heureux. Cependant, on y trouve quelques strophes de poètes Tamils qui déterminent assez bien la situation et l'étendue des royaumes de *Pândya* et de *Tchôla*

(ou *Sôr'a* en Tamil). « Au nord est la rivière *Vellar*, dit l'un d'eux; à l'ouest est la *Peruweli*; « au sud-est le Cap Comorin; à l'ouest est la « mer; dans une étendue de cinquante-six *kadams* (560 milles) est compris le royaume de « Pândion. » (T. II, Appendix, p. 25.)

Les bornes du royaume de *Tchôla* (nommé *Sôr'a* par les écrivains tamils) étaient : « La mer « à l'est, au sud la rivière *Vellar* (qui le sépa- « rait de celui des Pândions), à l'ouest *Cotta- « Kavei*, au nord aussi loin que le *Ila*, formant « vingt-quatre *kadams* (240 milles); voilà les « frontières de la contrée de *Tchôla* (ou *Sôr'a*). »

(2) Dans la liste des rois Tchôlâs, donnée par Wilson, s'en trouve un nommé « *Sundara* », au règne duquel aucune date n'est assignée. Ce doit être vraisemblablement celui que Marc Pol nomme *Sonder baudi davar*; car non-seulement les noms de *Sundara* et de *Sonder* sont identiques, mais encore celui de *Bandi*, dans Marc Pol, est un titre de domination sur l'État des « Pândions », et celui de *davar* (mieux *dévar*) est une forme dialectique du nom sanskrit *déva-radja*, *déva-rao*, *dévar*, « roi divin », *divus rex*, donné à différents souverains de l'Inde.

C'est aussi l'opinion du Rév. Caldwell, si versé dans la connaissance des langues de la péninsule de l'Inde (*Dravidian comparative Grammar*; Londres, 1856, p. 59, note); car il espère pouvoir prouver dans une publication future : 1° le caractère généralement fictif ou imaginaire des longues listes des rois de Madura, portant chacun un nom presque purement sanskrit, lesquelles listes sont contenues dans les « *Pou-rânas* » locaux et autres légendes, et qui ont été publiées par Wilson et M. Taylor; 2° la véracité et l'exactitude de la plupart des informations relatives aux dynasties Pândya et Tchôla, qui sont contenues dans le *Mahâ-wanso* et dans d'autres ouvrages historiques et compilations des bouddhistes éinghalais; 3° le fait, ou la preuve du fait, de la conquête de tout le pays des Pândions, comprenant le sud de Travancore, par les

trouve l'en les perles ^b moult grosses et moult belles ; et vous dirai comment on les trouve.

^b Ms. B. Le ms. A. *pelles*.

Tchôlas, dans le onzième siècle ; 4° l'identification probable de Sundara Pândiyan, par lequel les Djainas (quelquefois nommés bouddhistes d'une manière erronée) furent finalement chassés de Madura, et que M. Wilson a placé dans le huitième ou le neuvième siècle de notre ère, avec le roi « Sonder Bandi », que Marc Pol dit avoir régné dans la partie sud de la péninsule, à l'époque de sa visite dans l'Hude, au milieu du treizième siècle (en 1280-1281). Le même Sundara Pândiyan est placé par les auteurs indigènes hindous quinze millions d'années avant Père chrétienne ! »

Nous avons trouvé dans une Notice sur le Maabar, publiée par les historiens officiels chinois de la dynastie mongole de Chine (*Yuen-sse*, k. 210, k. 15-17), la confirmation la plus inattendue de l'exactitude du récit de Marc Pol. L'importance de cette notice, au point de vue historique, et en l'absence presque complète de documents de cette nature pour l'époque en question (qui précéda de bien peu la conquête que firent des anciens royaumes hindous de la péninsule les sultans mahométans de Dehli), nous a engagé à en donner ici la traduction intégrale.

« ROYAUMES DU MA-PA-⁴RH. Parmi tous les royaumes étrangers d'au-delà des mers, il n'y eut que *Mâ-pâ-⁴rh* et *Kiü-lân* (le « Coilum » de Marc Pol, chap. CLXXIV) sur lesquels on ait pu parvenir à établir une certaine sujétion ; mais surtout *Kiü-lân*, car ensuite le *Mâ-pâ-⁴rh* interrompit quelque temps ses rapports de soumission.

« De Thsiouan-tcheou (port du Fö-kien) à ce royaume (de *Kiü-lân*), il y a une distance de cent mille *li* (10,000 lieues) ; et de ce royaume même (c'est-à-dire du port où l'on aborde) pour se rendre à la ville royale, *A-pouï-hô-ta* (*Kôttâra* ?), on peut faire le trajet en quinze jours, par la voie marine, quand les vents sont favorables. En comparaison des autres royaumes, celui-là est très-grand.

« Pendant les années *tchi-youan* de Chi-tsou (Khoubilaï : 1264-1294), le ministre assesseur

de la gauche, gouverneur de province, *So-to*, et autres, reçurent des lettres revêtues du sceau impérial, au nombre de dix, pour avertir tous les États étrangers, qui ne s'étaient pas encore prononcés, d'avoir à le faire. *Tchen-tchîng* (le royaume d'An-nam) et *Mâ-pâ-⁴rh* présentèrent des suppliques dans lesquelles ils se qualifiaient d'États « protégés ». Mais *Kiü-lân* et tous les autres royaumes, qui n'avaient pas encore fait leur soumission au gouverneur de province, se concertèrent et envoyèrent des ambassadeurs, au nombre de quinze, pour exposer leurs raisons. L'empereur (instruit du fait) dit alors : « Ce n'est pas là ce que *So-to* et autres ont été chargés de faire connaître de ma part ; s'ils (les « États étrangers) ne voulaient pas se conformer à ce que j'ai ordonné, ils ne devaient pas se permettre d'envoyer des ambassadeurs. »

« Le 16^e année (1279), à la 12^e lune, le commissaire pour la répression de la rébellion à *Kouâng-toïng* (Canton), *Ta-lou-ko-tsi*, envoya *Yang Thîng-pi* en mission pour inviter *Kiü-lân* à faire sa soumission. La 17^e année (1280), à la 3^e lune, cet envoyé arriva dans ce royaume. Le roi de ce même royaume, *Pi-na-ti*, ordonna à son frère eadet, *Kang-na Kio-pou-lâ-moï*, d'examiner la lettre, écrite en caractères arabes (*hoëi-hoëi tseù*), dans laquelle on invitait à la soumission. *Thîng-pi*, en la présentant, engagea le roi d'envoyer, à l'avenir, des ambassadeurs apporter le tribut (à la cour mongole).

« A la 10^e lune, *Ko-tcha-⁴rh-ho-ya* reçut le titre de « commissaire envoyé pacificateur » au royaume de *Kiü-lân*, chargé d'accompagner *Thîng-pi* pour aller faire de nouvelles représentations. La 18^e année (1281), à la première lune, ils s'embarquèrent à *Thsiouan-tcheou*, naviguèrent pendant trois lunes, et atteignirent la montagne *Seng-kia-ye* (Ceylan). Les hommes du navire, *Tchîng-tchün* et autres, par suite des vents contraires, et manquant de provisions, formèrent le projet de se rendre au royaume de *Mâ-pâ-⁴rh*, quelques-uns leur ayant fait croire fausement qu'ils rencontreraient beaucoup

Or sachiez que il a en ceste mer un golf^c entre l'isle de Seilan et la terre ferme. Et entour ce golf n'y a d'aigues¹, que de dix à douze pas ;

^c Ms. C. *glauf*.

CLXIX. — ¹ *Eau*.

d'obstacles, dans leur navigation, pour pénétrer jusqu'au royaume de *Kiü-lân*, ils suivirent cet avis. A la quatrième lune, ils arrivèrent au port de commerce, nouvellement établi, du royaume de *Mâ-pâ-rh*, et montèrent sur le rivage. Le ministre de ce royaume, *Ma-yin-ti*, dit aux chefs de l'expédition « qu'ils étaient les bien-venus ; « que lorsque des navires de sa nation étaient « arrivés à Thsiouan-tcheou, le premier magis- « trat de la cité leur avait accordé toute sa pro- « tection, avait eu toutes sortes de soins et d'é- « gards pour eux, et n'avait voulu en recevoir « aucune rétribution. Dans la circonstance ac- « tuelle, il demandait ce qu'il pouvait faire « pour eux. »

« Sur cela, *Thing-pi* et les autres officiers présents lui exposèrent comment ils étaient arrivés, dirigés par de fausses indications. *Mâ-yin-ti* leur fit aussitôt connaître qu'il ne comprenait pas leur langage, et qu'ils eussent à s'entretenir dans une audience avec son sous-secrétaire d'État, *Pou-a-li*. Ayant exposé à celui-ci comment ils avaient été faussement écartés de leur route, *Pou-a-li* s'entendit immédiatement avec eux sur ce qui concernait leurs affaires.

« À la cinquième lune, deux hommes, de bon matin, se rendirent à la salle d'audience du conseil. Un homme caché derrière un paravent ordonna à son officier préposé (pour servir d'interprète) d'exposer ses sentiments (aux visiteurs) dans toute leur sincérité, en les priant de les transmettre à leur cour. « Nous désirons (dit « alors l'officier interprète) de tout notre cœur « d'être les esclaves soumis de l'empereur ('ò ÿ « *sin youân wéi hoâng-ti nou*) ; notre envoyé, « *Tcha-ma-li-ting*, s'est rendu à la cour (mon- « gole) ; notre grand *Pé-t'ou tch'i soû Souân- « tán* (*) (*Pandou déva Soundar*, le « chef divin « des Pândions ? ») lui annonce les changements « qui se sont opérés parmi les chefs (*Souân-tân*)

« de cet empire (les *Tchôlas* ou *Sôra*, voisins « des Pândions, venaient de s'emparer d'une « grande partie de leurs États), et qu'il fait « opérer un recensement de tout ce que nous « possédons en or, en argent, en territoires, « en produits, en femmes et enfants ; qu'en « outre, nous désirons être mis à mort si nous « avons employé des paroles trompeuses pour « nous dispenser de faire ce qui nous est de- « mandé. »

« Sur ces entrefaites, les *Cinq frères*, chefs chacun d'un État séparé (*), s'étaient réunis pour n'en former qu'un seul, et s'étaient concertés pour contracter une alliance armée avec *Kiü-lân*. Ayant entendu dire que des envoyés de l'empereur de Chine (*thiën ssé*, litt. des « envoyés célestes ») étaient arrivés dans le pays, ils s'attachèrent à répandre le bruit devant la foule que leur royaume était pauvre, dénué de tout, depuis, ajoutaient-ils faussement, que tous les royaumes mahométas l'avaient dépouillé de son or, de ses perles, des objets précieux de toute nature, pour les transporter dans les leurs ; le peu que les mahométas avaient laissé sans l'emporter, des marchands étrangers étaient venus l'acheter.

« Dans cet intervalle, tous les royaumes (maritimes de ces parages) étaient disposés à faire leur soumission, si *Mâ-pâ-rh* se soumettait lui-même. Notre envoyé était spécialement chargé d'une lettre missive dans laquelle il était dit que lui, envoyé, était revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour recevoir leur soumission. En même temps, *Ko-tcha-rh-ho-ya* avec *Thing-pi*, n'ayant pu arriver, à cause des vents contraires, jusqu'à *Kiü-lân*, prirent le parti de retourner (en Chine). *Ko-tcha-rh-ho-ya* revint à la cour (mongole), où il rendit compte des affaires dont

(*) 算彈兄弟五人 *Souân tân*
hióung-ti 'ou jîn, litt. : « les cinq hommes frères aînés et cadets, « qui étaient *Souân-tân* ou « chefs d'États ».

(*) Une glose des écrivains chinois dit que les mots *Souân-tân* signifient en chinois : « chef, souverain » (*tchü*).

et tel lieu y a qu'il n'en a pas deux pas. Et ceus qui vont prendre les perles, si ont leurs nef^d et vont en ce golf, du mois d'avril jusques à

^d Ms. A. nes.

il avait été chargé pendant une période de onze lunes. On attendit les vents du nord pour se remettre de nouveau en route. La période des vents favorables (la mousson) arrivée, la cour envoya un exprès pour ordonner à *Thing-pi* de retourner seul en mission.

« La 19^e année (1282), à la deuxième lune, cet envoyé atteignit le royaume de *Kü-lán*. Le chef de ce royaume, avec son premier ministre, *Ma-ho-ma* (Mohammed), et autres, allèrent au-devant de lui pour rendre un hommage respectueux à la lettre revêtue du sceau impérial dont il était porteur. A la troisième lune, ce même chef envoya (à la cour) son ministre pour les affaires religieuses, *A-li-cha Mang-li-pä-li*, apporter un tribut. Dans ce même temps, le *Ye-li-ko-hoan* (chrétien nestorien) (*), *Wo-tsä-rh San-li-mä*, avec le chef *Mou-sou-mán* (musulman) *Ma-ho-ma* (Mahomet ou Mohammed), et d'autres qui se trouvaient aussi dans ce royaume (en Chine), ayant entendu annoncer l'arrivée de l'ambassade (de *Kü-lán*), vinrent tous aussitôt (à la capitale) pour entrer en rapport avec elle. Ils annoncèrent qu'ils désiraient obtenir, cette même année, les moyens nécessaires pour être envoyés comme délégués (à *Kü-lán*), et ils eurent une audience de l'empereur à ce sujet.

« Le royaume de *Sou-mou-t'a-la* (Soumatra) envoya aussi un exprès, parce que le chef du royaume de *Kü-lán* avait demandé à se soumettre à *Thang-pi*; tous les autres États se rendirent à l'invitation de l'envoyé. A la quatrième lune, celui-ci retourna au royaume de *Ná-wáng*; *Thing-pi* parla de nouveau de soumission. Le chef de l'État, *Mang-ngan-pi*, se rendit dans le royaume de *Sou-mou-t'a-la*; le chef de ce dernier État, *Tou-han-pa-li*, était allé au-devant de l'envoyé *Thing-pi*, dans le but de lui faire connaître l'état des choses et de l'instruire des plus importantes. Il lui dit donc que *Nakouang-tching-fou* avait envoyé ses deux ministres *Ho-san* et *Sou-li-mán* (Soliman) à la cour (mongole).

(*) Voir ci-dessus, page 217, note.

« La 20^e année (en 1283), *Mä-pä-rh* envoya le prêtre bonddhiste *Tso* (*), avec un chargé d'affaires, à la cour mongole. A la cinquième lune, ils arrivèrent à la capitale. L'empereur (*Khoubilai*), par suite de cela, envoya un chargé de pouvoirs pour recevoir la soumission de tous ceux qui avaient accédé à ses demandes.

« La 23^e année (1286), tous les royaumes étrangers d'au-delà des mers reçurent, par *Yang Thing-pi*, une proclamation qui les félicitait de leur conduite, et faisait connaître à la population les intentions de l'empereur. Jusque-là (en 1286), tous les royaumes qui étaient venus faire leur soumission (à la cour mongole) étaient au nombre de dix : *Mä-pä-rh*, *Siu-men-na*, *Seng-ki-li*, *Nan-wou-li*, *Ma-lán-tan*, *Na-wáng*, *Ting-ho-rh*, *Lai-lai*, *Ki-lan-i-tai* et *Sou-mou-t'a-lä*; tous envoyèrent des ambassadeurs avec des tributs consistant en productions du pays. »

Nous avons voulu donner ici une traduction intégrale de cette notice curieuse de l'Histoire des Mongols de Chine, pour faire connaître les rapports que cette dynastie entretint avec les États qui existaient alors dans les îles et la péninsule de l'Inde, et la manière dont, selon les historiens officiels chinois, ces mêmes rapports s'établirent. Si Marc Pol ne fut pas l'envoyé spécial de *Khoubilai-Khaân*, désigné dans ce document sous le nom chinois de *Yang Thing-pi*, qui fut chargé à trois reprises différentes, par le *Grant Kaân*, de ces difficiles négociations, il dut nécessairement accompagner ce négociateur comme « envoyé en secoud »; une foule de circonstances, qu'il serait trop long d'exposer ici, le prouveraient au besoin.

Il y aurait beaucoup de remarques à faire sur la notice que l'on vient de lire, sur les synchronismes que les noms cités peuvent faire reconnaître et déterminer d'une manière certaine, les *dates* qui s'y trouvent étant parfaitement sûres; mais nous ne pouvons entrer ici dans ces détails. Nous tirerons seulement de ce document quelques conclusions importantes, et qui, dans

(*) 僧 撮 *Seng t'so*.

la mi^e may. Et vont en un lieu que l'en appelle Betelar. Et vont en mer .lx. (soixante) milles en ce golf. Et illec sont, et jettent leur an-

• Ms. B. *emmy*.

l'ignorance presque absolue où nous sommes encore de l'ancienne histoire des États méridionaux de la péninsule de l'Inde, pourront amener à de nouvelles découvertes.

1° Les relations politiques et commerciales de l'empire mongol de Khoubilai-Khaân avec les États en question, rapportées par Marc Pol, sont mises hors de doute.

2° Le Maabar de Marc Pol, le Ma'bar des écrivains arabes et le *Mâ-pâ-'rh* des historiens chinois, sont des noms identiques par lesquels la côte actuelle du Coromandel était désignée au moyen âge.

3° Le royaume de Maabar, dont il est question dans ce chapitre, était l'ancien royaume de Pândion et de Tehôla ou Sôr'a réunis; et celui de *Kiü-lân*, des historiens chinois, était le Coïlum de Marc Pol, dont il sera parlé ci-après.

4° Le roi « Sonder Bandi Davar », de Marc Pol, était le « Sundara Pândion », qui régnait sur la contrée des Pândyans; et les « Cinq frères chefs ou rois de *Mâ-pâ-'rh* », dont il est question dans la notice précédente, sont les « Cinq roys frères charnels » dont parle Marc Pol. Cette concordance inattendue de l'histoire officielle chinoise avec le récit de notre voyageur ne sera pas l'un des rapprochements les moins curieux de nos recherches.

Pour les compléter autant que l'espace nous le permet, nous ajouterons encore ici que, quelques années après le récit de Marc Pol, de 1303 à 1316, le roi de Déhli, 'Alâ-ud-din, de la dynastie tartare des Khildjis, excité par le désir de s'emparer des grandes richesses que les royaumes de Pândion et de Tehôla réunis avaient la réputation de posséder, y envoya plusieurs fois des armées pour les conquérir; et ces troupes lui rapportèrent un immense butin.

« L'année 710 de l'Hégire (1310 de notre ère), dit Fériçhta (trad. de M. de Sacy, *Relation de l'Égypte*, page 113), le sultan de Déhli fit partir de nouveau Mule Naïb (Mulk Kafour) et Khodja Hadji avec une grande armée, pour faire la conquête de Daour-Simend (*Dwara Sumou-*

dra) et *Mabar*, contrées dont (il avait entendu dire que) les pagodes étaient remplies d'or et de pierres précieuses, et dont les rajahs (Hindous) passaient pour être possesseurs de très-grands trésors... Au bout de trois mois, ces généraux arrivèrent dans ces contrées, et, s'étant rendus maîtres de la personne de Belaldéo (Belal Déva), rajah du Carnatic, ils mirent ses États au pillage; puis, ayant démoli les pagodes, ils s'emparèrent de toutes les idoles d'or, embellies de pierreries... Mulc-naïb (Kafour), ayant trouvé dans ces lieux d'immenses richesses dont il s'empara, et les ayant chargées sur des éléphants, marcha vers le *Mabar*; il détruisit pareillement les pagodes de ce pays, et les rajahs de cette contrée tombèrent entre ses mains avec une prodigieuse quantité d'argent monnayé et de bijoux. Après avoir achevé ces conquêtes, il s'en retourna victorieux et chargé de butin. »

L'historien persan Fériçhta ajoute que l'année suivante (1311), Melik Kafour rentra à Déhli et présenta au sultan 'Alâ-ud-din les dépouilles qu'il avait faites dans son expédition du Décan; elles consistaient en 312 éléphants, 20,000 chevaux, 96,000 *mann* (environ 288,000 kil.) d'or, un nombre considérable de boîtes remplies de perles, de bijoux et d'autres effets précieux. Étrange destinée de ces belles et riches contrées du sud de l'Inde, dont la population indigène descend des anciens Scythes, refoulés dans cette partie de l'Inde par la race arienne, à une époque très-reculée, et qui se voit à plusieurs milliers d'années de distance dépouillée par les descendants de ses ancêtres, dont elle a conservé jusqu'à ce jour une partie de la langue qui témoigne de son origine!

Le célèbre historien persan Rachid-ed-din, contemporain de Marc Pol, confirme aussi d'une manière surprenante le récit de notre voyageur. « Le *Maabar*, dit-il (*Bibliographical Index to the Historians of Muhamedan India*, by H. M. Elliot, vol. 1, *General Histories*. Calcutta, 1849, p. 44), s'étend de Koutlam (*Kiü-lân* de l'Histoire des Mongols de Chine) à la contrée de Si-

gres ; et entrent de leurs grans nefes en leurs petites barges². Mais sachiez que il seront pluseurs marcheans qui feront compagnie ensemble. Et leur convient trouver pluseurs hommes à gages ; si que il les paient d'avril jusques à la mi may. Et si donnent avant au roy, pour son droit, la disieme partie^f de tout ce qu'il prennent. Et si leur convient aussi donner aus hommes qui enchantent les grans poissons que il ne facent mal aus hommes qui vont sous^g l'eau pour trouver les perles^h, le .xx^e. (20^e) de tout ce que il prennent. Et nomment ces hommes qui enchantent ces poissons : *Abrivaman*ⁱ (3) ; et leur

^f Ms. A. *la disme* = dixme. — ^g Ms. A. *sus l'yaue*. Ms. B. *sur*. Ms. C. *soubs*. — ^h Ms. A. *pelles*. — ⁱ Ms. C. *abrivamain*. Ms. B. *abrivaman*.

Bateaux à fond plat.

lāwar, le long des côtes, pendant 300 farsangs (1500 kilomètres). Sa largeur est la même. Il possède beaucoup de villes et de villages, dont un petit nombre est connu. Le roi de ce pays est appelé *Dewar*, terme qui, dans la langue Maabar (le Tamil), signifie « le maître ou seigneur de la richesse ». De grands navires appelés *Junks* (jonques, du mot chinois *tchouen*) y apportent des marchandises de la Chine et de *Mâtchin* (la « grande Chine », le *Mangi* de Marc Pol). Le pays produit des rubis et des plantes aromatiques ; et dans la mer sont des perles en abondance. Le Maabar est, comme autrefois, la clef de l'Inde. Dans ces dernières années (*), *Sindar Ledī* (il faut lire *Sundar Bandī*) était *Déwar*, lequel, avec ses trois frères (**), était parvenu à régner dans différentes directions (sur différentes provinces). Mélik Taki Oullah, frère du Cheïkh Djémal-ed-din, étant son ministre et son conseiller, il lui avait assigné le gouvernement de Fatan, Mali Fatan et Bâwal. Ensuite, parce qu'il n'y a point de chevaux dans le Maabar, ou plutôt que ceux qui s'y trouvent y perdent promptement leur vigueur, il fut convenu

entre eux que, chaque année, Djémal-ed-din Ibrahim enverrait au *Déwar* 1400 chevaux arabes provenant de l'île de Kaïs (ou *Qais*) et 10,000 autres chevaux provenant de toutes les îles du Fars, telles que Katîf, Lahsa, Bahrein, Hormuz, Malkât, etc., chaque cheval devant valoir 220 dinars d'or rouge courant.

« Dans l'année 692 de l'Hégire (1292 de notre ère), le *Déwar* mourut, et le Cheïkh Djémal-ed-din, qui lui succéda, obtint, dit-on, un accroissement de 7,000 charges de bœufs, de bijoux et d'or ; et Taki-ud-din, d'après une convention antérieure faite entre eux, devint son lieutenant. Malgré son immense richesse, il établit un règlement qui lui réservait le droit de préemption sur toutes les marchandises importées, et, quand il avait fait son choix, ses sujets pouvaient alors acheter le restant des marchandises pour les transporter ensuite par bateaux, ou avec des bêtes de somme, dans les contrées de l'est et de l'ouest, d'où ils pouvaient rapporter des marchandises de consommation dans le Maabar. »

Cette concordance remarquable des historiens chinois, arabes et persans, avec le récit de Marc Pol, ne peut pas être plus frappante.

(3) Le nom d'*Abrivaman*, *Abrivamain*, etc., est une transcription corrompue (selon la prononciation des habitants de la côte méridionale de l'Inde) du mot sanskrit *Brahmana* ou « Brahmane », dérivé de celui de « Brahma », l'Être suprême des Indiens. Les Brâhmanes forment la

(*) Rachid-ed-din naquit en 645 de l'hégire, ou 1247 de notre ère, et il termina sa grande histoire : *Djâmi-ut-Tawarikh*, l'an 710 H. ou 1310. Il fut nommé Vizir, ou premier ministre de Ghâzân-Khân, en 1297 de notre ère, et fut maintenu dans ses fonctions par Oeljdaitou, frère et successeur de Ghâzân-Khân. Voir ci-dessus, ch. XVIII, p. 29.

(**) Lorsque Rachid-ed-din écrivait, vers 1300, l'un des cinq frères n'existait probablement plus.

enchantement dure celui jour seulement. Et sachiez aussi que ces *Abrivamans* se vent enchanter les bestes et les oiseaux, et toutes choses qui ont ames¹. Et quant les hommes sont es petites barges, si se getent en yaue et vont soubs yaue jusques au fons³, où il y a eaue de quatre pas^k jusques à douze; et tant demeurent là aval comme ilz pevent^l. Et treuvent les coquilles là où sont les perles. Et sont ces coquilles si faites comme les oïstres^m ou les crapesⁿ de la mer. En ces coquilles treuve l'en perles grosses et menues et de toutes façons, car ces perles sont fichées en la char de ces coquilles. Et en ceste maniere pesche l'en les perles en grant quantité; car de ci issent⁴ les perles^o qui s'espencent⁵ par mi^p le monde. Et sachiez que le roy de cest regne a moult grant droit de ces perles et moult grant tresor. Et sachiez que sitost comme passe demy may, il ne treuvent plus de ces coquilles là où l'en treuve ces perles. Bien est voir⁶ que loins de ci, bien à trois cens milles, les treuve l'en aussi; mais c'est de septembre jusques à mi octobre^q (4).

Sachiez que en toute ceste province de Maabar^r n'a maistre tailleur ne cousturier de robes pour taillier⁷, ne pour coustre robes; pour ce qu'il vont toujours touz nuz. Mais il cueuvrent⁸ leur

¹ Ms. A. *armes*. Le ms. C. dit : « et tous les autres animaulz ». — ^k Ms. B. *dix*. — ^l Ms. A. *puent*. — ^m Ms. C. *ostrigues* = huitres. — ⁿ Ms. B. *chapes*. Ms. C. *capés*. — ^o Ms. B. Le ms. A. *pelles* partout. — ^p Ms. B. *partout*. — ^q Id. *octobre*. — ^r Ms. B. Le ms. A. porte ici *Manibar*.

³ *Fond*. — ⁴ *Sortent*. — ⁵ *Se répandent*. — ⁶ *Vrai*. — ⁷ *Couper*. — ⁸ *Couvrent*.

première des quatre castes de l'Inde, celle qui possède la science religieuse et profane, et à laquelle les trois autres castes doivent être soumises. Cette caste, venue du nord (la population du sud, étant d'origine pastorale et agricole scythique, est de la troisième caste ou des *Vaisyas*), a employé là, comme ailleurs, tous les moyens de dominer les autres, et elle n'a pas dédaigné la *magie*.

« La magie, dit l'abbé J. A. Dubois (*Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 53), « cet art qui donne tant d'ascendant sur l'esprit « des sots à ceux qui ne le sont pas, semble « avoir établi son domicile de prédilection dans « la presqu'île de l'Inde. Certes, ce pays n'a rien « à envier, sous ce rapport, à l'antique Thes-

« salie, ni à cette Colchide rendue si fameuse « par les enchantements de Circé et de Médée. « Il est vrai qu'il n'est pas à ma connaissance « que les sorciers indiens aient conservé le pou- « voir de faire bon gré mal gré descendre la lune « du haut du firmament; hors cela, il n'est rien « dont ils ne soient capables. »

(4) C'est au cap Comorin que commence la côte dite de « la Pêcherie », si renommée par la pêche des perles. Elle forme une espèce de baie qui a plus de quarante lieues de développement, depuis le cap Comorin jusqu'au golfe de Manaar, où l'île de Ceylan est presque unie à la terre ferme par une chaîne de rochers que l'on a surnommée le « pont d'Adam. »

nature d'un pou de drap ; et aussi les hommes comme les femmes, et les poures⁹ comme les riches. Et ainsi va li roys^s, sauf^t que il porte tel chose comme je vous dirai.

Il a au col tout environ un fresiau^u qui est tout plain de pierres precieuses qu'il porte à son col. Ce sont rubis, saphirs¹⁰, esme-raudes et autres pierres ; si que ce colier vaut un grant tresor. Et si a aussi, devant le piz¹¹, du col jusques aval, un fil soubtil de soie qui a .c. et .iiij. (cent quatre) grosses perles (5). Et si a aussi plusieurs autres rubis. Pourquoi, si comme il dient, il porte celui cordon atout¹² cent et quatre perles grosses et rubis : si est pour ce que il li convient dire chascun jour cent et quatre oroisons de

^s Ms. B. *le Roy*. — ^t Ms. A. *sans ce*. — ^u Les mss. A. et B. *fresiau* (fraise ?). Le ms. C. *fréneau*.

⁹ *Pauvres*. — ¹⁰ Ms. B. *safiers*. — ¹¹ *Sur la poitrine*. — ¹² *Avec*.

(5) La version latine publiée par la Société de Géographie porte *quatre cents* : « Item pen-
« det ad collum ejus una corda de serico subtilis
« quæ descendit inferius unum passum ; et in
« ista corda sunt inter perlas grossas et rubinos
« circa *quatuor centum*. » (Page 452.) C'est uue
erreur que cette version seule paraît comporter.
Celle de Grynæus, reproduite par A. Muller,
porte : « Pendet quoque in collo ejus ehor-
« da quædam serica, cui innectuntur *centum et*
« *quatuor* pretiosi lapides, margarite scilicet
« *grandiusculæ*, quæ eum admonent centum et
« *quatuor* orationum quas quotidie in honorem
« *deorum suorum* mane et vesperi obmurmu-
« rat. » Le texte italien de Ramusio ajoute cette
particularité curieuse : « L'orazione che dicono
« ogni giorno sono queste parole : *pacauca*,
« *pacauca, pacauca* ; e le dicono cento, e quat-
« tro volte. » (Ed. Baldelli Boni p. 410.)

Ce nom de *pacauca* est le sanskrit *bhagavat*,
« le bienheureux, l'accompli », l'un des noms
de *S'akya-Mauni Baudhha*, que ses sectateurs
répètent constamment, avec beaucoup d'autres,
dans les oraisons en forme de litanies qu'ils lui
adressent.

« Les Bouddhas, dit M. Spence Hardy (*A Ma-
nual of Buddhism*, p. 359), sont considérés par

leurs adhérents comme les plus grands de tous
les êtres. Les hymnes qui leur sont adressées sont
de la plus extravagante espèce ; et toutes les su-
périorités que l'imagination la plus fertile a pu
inventer leur sont appliquées, en célébrant la
beauté de leur personne, la distinction de leur
attitude, la bienveillance de leurs sentiments et
la grandeur de leur puissance. La première
phrase dans tous les livres bouddhiques écrits à
Ceylan est la suivante : « Namô tassa *bhagawatô*
« *arhahatô sammâ sambhuddassa*. » *Bhaga-
awatâ*, « le vertueux, celui qui est plein de mé-
rites » ; *arhahatô*, « le parfaitement pur, pour
avoir surmonté, vaincu toutes les impressions
des sens » ; *sammâ*, « d'une manière parfaitement
convenable » ; *sambhuddassa*, « celui qui, par
l'intuition, a acquis la connaissance certaine des
quatre grandes vérités » ; *tassa*, « à lui » ; *namô*,
« louange, adoration » !

Les bouddhistes chinois récitent ces formules
sacramentelles sans les comprendre ; de même
que, dans l'Église catholique, les personnes qui
ne savent pas le latin récitent des litanies sans
les comprendre également, et souvent en pronon-
çant les mots latins d'une manière peu correcte.
C'est ainsi que *pacauca* est écrit pour *bhagavat*.
Il équivaut à : *Domine ! miserere nobis*.

ses ydoles. Car ainsi est leur loy (6) et leur maniere; et ainsi le firent tuit^v les roys ses ancestres. Et ainsi li laisserent^x que il le deust faire.

Et encore porte, ledit roy, par ses bras, trois braceus^y d'or tous plains de perles d'or de grant vallue; et aussi en porte aus jam-

^v Ms. B. tous. — ^x Id. laissent. — ^y Id. braceaux = bracelets.

(6) Cette loi, c'était le « bouddhisme »; le collier ou « chapelet bouddhique », que portait le roi de Maabar, en est la preuve; car ce collier, porté au cou et pendant sur la poitrine, ou tenu à la main, comme un « chapelet », est le signe caractéristique du bouddhisme, et porté encore actuellement par les sectateurs de Bouddha, dans toutes les contrées de l'Asie où sa doctrine est en vigueur. Seulement le « collier » ou « chapelet bouddhique » doit avoir aujourd'hui cent huit grains, divisés en quatre compartiments de vingt-sept grains chacun, au lieu de cent quatre que portent tous les manuscrits et les éditions connues du Livre de Marc Pol. Ce nombre 108, comme on le verra plus bas, est celui des perles qui ornent la tête de Bouddha, et que l'on voit figurer aussi dans toutes les images qui le représentent. Le collier en question est devenu en quelque sorte un ornement obligatoire de tous ceux, hommes et femmes, qui font profession de la religion bouddhique.

Nous donnons ci-contre la gravure du « collier bouddhique », non du roi Pandion *Sonder Bandi Davar*, près duquel Marc Pol fut envoyé par Khoubilaï Khaân, mais celui de l'empereur actuel de la Chine, dont plusieurs exemplaires sont venus en Europe depuis l'expédition franco-anglaise de 1860. Celui qui est représenté ci-contre est tiré d'un ouvrage chinois en 16 vol. in-4°, publié à Pé-king en 1759, par ordre de l'empereur Kieu-loung, et intitulé : *Hoàng-tchéou lí khì thoi chí*; c'est-à-dire : « Types ou « modèles figurés des effets d'habillements, de « costumes, instruments de musique, ustensiles « employés dans les sacrifices, armes, etc., pres- « crits par les réglemens rituels de la dynastie « tartare régnante ». (Voir p. 474-475 une citation du même ouvrage sur les « canons ».)

Collier bouddhique des empereurs de Chine, de la dynastie tartare mandchoue actuellement régnante (k. 4, fol. 13).



« On remarque respectueusement (disent les « rédacteurs du texte chinois : le ministre des « Rites, membre de l'Académie des *Han-lin*, et « autres grands lettrés fonctionnaires publics) « que la dynastie régnante a déterminé la forme « du collier de perles de la cour. On y emploie « des perles orientales au nombre de cent huit, « destinées à rappeler à la pensée le nombre de « perles qui ornent la tête de Fō ou Bouddha.

bes, et encore aus doiz des piez (7). Si que je vous di que ce que porte ce roy, sur lui : d'or et de pierres, et de perles vault

« Ce *collier* part de derrière les épaules et
 « peut plus ou moins comme un nuage sur le
 « devant. Chacun des objets précieux et variés
 « qui servent à en composer les ornements sont
 « déterminés par les grandes lois rituelles. Seu-
 « lement, quand (l'empereur) fait le sacrifice au
 « Ciel, on compose ses ornements d'or *azuré*
 « (couleur du ciel); quand (l'empereur) fait le
 « sacrifice à la Terre, on emploie l'*ambre jaune*
 « en forme d'abeilles (la couleur *jaune* étant
 « réputée celle de la terre). A la cour, pendant
 « le jour, les ornements du collier sont en grains
 « de corail; de nuit, ces mêmes ornements sont
 « en pierres précieuses taillées en forme de
 « pommes de pin. Il est de règle, dans les jours
 « de fête, de porter des perles et des pierres
 « précieuses, selon la matière dont les habits
 « sont confectionnés. Dans tous les cas, la cou-
 « leur *jaune* doit dominer. »

Le même ouvrage décrit ainsi, en en donnant la figure, les *colliers* bouddhiques du fils aîné de l'empereur (k. 4, fol. 36), des autres fils de l'empereur (fol. 49), des *Pei-le* ou Begs tartares mongols, professant tous, comme les mandchous, la religion bouddhique (fol. 74), des fonctionnaires publics bouddhiques, depuis ceux qui portent le titre de *prince* (*héou*) jusques et y compris le cinquième rang des *Mandarins de lettres*, et le quatrième rang des *Mandarins d'armes*, etc. (k. 5, fol. 8). Il en est de même pour les *bonnets*, les *robes* d'été et d'hiver, les *ceintures*. Ensuite les mêmes objets sont décrits et figurés pour l'usage des *femmes*, depuis l'impératrice jusqu'aux femmes des fonctionnaires publics tartares-mandchous des quatrième et cinquième ordres. Seulement, la matière du *collier* et la richesse des ornements diminuent graduellement.

On lit dans une lettre du P. d'Entrecolles (*Lettres édifiantes et curieuses*, t. XIII, p. 345), écrite de Chine, 12 mai 1715 : « Les dévots de
 « cette secte (de Bouddha) ont continuellement
 « pendu au col, ou autour du bras, une sorte de
 « chapelet de prix, composé de *cent grains*
 « médiocres et de *huit* plus gros (= 108). C'est
 « en roulant ces grains entre leurs doigts qu'ils
 « prononcent ces paroles mystérieuses : *Na-mo*

« *o-mi-to Fo*. L'usage de ces chapelets, dans la
 « secte de *Fo*, est de beaucoup plus ancien que
 « celui du saint Rosaire parmi les chrétiens. »

Les mots *Na-mo O-mi-to Fo*, que l'on trouve ainsi dans tous les livres bouddhiques traduits ou rédigés en chinois, sont la *transcription* des mots sauskrits *Námó Amita Bouddha*, qui signifient : « Adoration à l'incommensurable
 « Bouddha ! »

La seule différence qui existe entre le collier du roi de la péninsule méridionale de l'Inde, dont parle Marc Pol, et celui des empereurs tartares-mandchous actuellement régnants, consiste en ce que le collier de l'ancien roi de l'Inde n'avait que 104 grains, tandis que ceux des empereurs mandchous de Chine en ont 108. Il est très-probable que, depuis l'époque de Marc Pol, les bouddhistes auront porté à 27 le nombre de grains de chacune des quatre divisions du « collier bouddhique », pour avoir des nombres multiples de *neuf*, rappelant les *neuf parties* de la loi bouddhique, ou les *neuf divisions* des écritures sacrées de Bouddha, divisions qui seraient ainsi postérieures au treizième siècle de notre ère ; car, selon le géographe arabe Édrisi, le *Balahara* (nom d'origine sanskrite, signifiant le « maître ou souverain puissant »), qui régnait dans une grande partie de la péninsule indienne (avec les Pandions), professait le culte de Boudha ou Bouddha. D'un autre côté, il se pourrait aussi (et cette supposition est peut-être la plus vraisemblable) que le « collier » des anciens souverains de la péninsule de l'Inde, composé seulement de 104 grains, eût été celui des Djainâs, dont la secte se rapproche beaucoup du bouddhisme, si toutefois ce n'en est pas une branche anciennement détachée, et qui dominait autrefois dans la péninsule indienne, où elle avait des temples nombreux et aussi de nombreux sectateurs. Dans ce dernier cas, on expliquerait plus facilement comment les bouddhistes ayant été expulsés de l'Inde, au neuvième siècle de notre ère, sous l'influence du célèbre brâhmane Koumâbila Bat'ûa, les Djainâs, avec lesquels on les a souvent confondus, dominaient au treizième siècle dans la péninsule, où ils se répandirent

plus d'une cité. Et ce n'est pas merveille, car il en a assez. Et d'autre part l'en les treuve en son regne. Et si sachiez que nulz ne puet traire ¹³ hors de son royaume nulle perle qui poise outre demi

¹³ *Emporter.*

après l'expulsion des bouddhistes de l'Inde, et s'y sont conservés encore en grand nombre jusqu'à nos jours. Ils y arrivèrent sous le règne d'*Amogavarcha*, roi de *Tond' ai Mandalam*, dans le neuvième siècle, et dans le royaume de Madhoura, dans le onzième, sous le règne de *Kouna Pândya*. (F. Wilson, *Essays*, etc., t. I, p. 332.)

Quoi qu'il en soit, on ne sera pas peu surpris qu'un individu, ancien missionnaire apostolique en Chine, d'origine étrangère, mais occupant une position officielle en France, avait imaginé de faire du « collier bouddhique » une décoration à son usage, en s'intitulant « chevalier de la légion d'honneur, décoré du grand collier tartare » ! Celui qui écrit ces lignes ayant nié que cet « ordre de chevalerie » existât, même en Chine, un arrêt de la cour impériale de Paris (2^e chambre) du 1^{er} juin 1859 a sanctionné son existence en donnant raison à son adversaire, et en ordonnant la suppression du « Mémoire » dans lequel l'origine et la destination dudit « collier bouddhique » était exposée.

(7) L'amour des Orientaux en général, et des Indiens en particulier, pour les ornements, qui en Europe sont généralement réservés aux femmes, était connu dans l'antiquité. Quinte Curce

(*) Cet écrit avait pour titre : « Mémoire d'un bibliophile, présenté à la Cour impériale de Paris (2^e chambre civile), sur la question de savoir si un ouvrage (chinois) imprimé, vendu comme complet, ayant été reconnu incomplet à la livraison, le vendeur est en droit de le faire accepter « complet » par des feuillets manuscrits (au nombre de plus de cent); suivi d'un autre Mémoire sur la question de savoir s'il est défendu de contester historiquement l'existence d'un ordre chinois du grand collier tartare? »

La Cour donna raison sur tous les points au sieur Gallery, en imposant à son adversaire l'obligation de reprendre un ouvrage sans valeur véale, et une amende de mille francs, à titre de dommages et intérêts pour atteinte portée à son honneur !

Cet arrêt étrange nous rappelle involontairement ce passage des célèbres « Lois de Manou », le grand législateur de l'Inde, qui écrivait plus de mille ans avant notre ère (livre VIII, sloka 12) :

• *Dharmô vidhâs wadharmêna sabhâm yatropatich'atê,*
• *Çalyam tchâsya na krintanti viddhâs tatra sabhâsadah.* •
• Lorsque la justice, blessée par l'injustice, se présente dans l'assemblée des juges, et que ceux-ci ne lui retiennent pas le dard, ils en sont eux-mêmes blessés •

en parle ainsi (I. VIII, c. 9, § 29-30) : « Corpora
« usque pedes carbaso velant, soleis pedes, ca-
« pitallinteis vinciunt; lapilli ex auribus pendent;
« brachia quoque et lacertos auro colunt, quibus
« inter populares aut nobilitas, aut opes emi-
« nent. Capillum pectunt sapius quam tondent:
« mentum semper intonsum est; reliquam oris
« cutem ad speciem levitatis exæquant. Regum
« tamen luxuria, quam ipsi magnificentiam ap-
« pellant, supra omnium gentium vitia. Quum
« rex se in publico conspici patitur, thuri-
« bula argentea ministri ferunt, totumque iter
« per quod ferri destinavit, odoribus complent.
« Aurea lectica margaritis circumpendentibus
« recubat; distincta sunt auro et purpura car-
« basa, quæ indutus est; lecticam sequuntur
« armati corporisque custodes, inter quos ra-
« mis aves pendent, quas cantu seriis rebus obs-
« trepere docuerunt, etc. »

On lit aussi dans une « Notice historique sur l'Inde », que nous avons traduite autrefois du chinois, et publié dans le *Journal asiatique de Paris* (octobre, novembre, décembre 1839 et mars 1840), et dans les nombreuses notes de laquelle nous avons déjà fait la citation précédente : « Les rois de l'Inde, et leurs premiers
« ministres, portent des vêtements enrichis de
« pierres d'une grande rareté. Un bandeau à
« fleur orné de brillants, et une coiffure ornée
« aussi de brillants, parent leur tête. Ils portent
« des anneaux en pierres précieuses, des bracelets
« d'or, des colliers de perles, et ceignent leur
« corps d'une ceinture. Ils ont de riches mar-
« chands dont le plus grand commerce consiste
« à leur vendre ces objets de luxe. La plupart
« des hommes vont pieds nus; il en est peu qui
« aient des chaussures. Ils teignent leurs dents,
« les uns en rouge, les autres en noir; ils ont

(*) Ce mot de Quinte-Curce, en grec *κάρβασα*, « vicia liutea », comme on l'explique, est purement sanskrit, étant écrit *karpara* dans cette langue, où il signifie non *lin*, *toile de lin*, mais *coton*, *étouffe de coton*, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer en 1839.

pois^z, se l'en ne les treuve et trait celement¹⁴. Et ce fait il pour ce qu'il les veut toutes pour lui ; si que il en a tant que c'est merveilleuse chose à croire. Et encore que chascun an pluseurs fois il fait crier son ban par tout son royaume, que qui aura aucune perle ou pierre qui soit de grant value, qu'il l'apporte^{aa}, et il lui fera donner deux tans¹⁵ que il ne li cousta ; si que chascun li aporte volentiers, et il amasse tout, et paie chascun.

Encores sachiez que ce roy a bien cinq cens femmes ; car tantost comme il sait^{bb} une belle damoiselle, il l'espouse. Et si fait une si male chose comme je vous dirai. Car il vit à son frere une belle mollier¹⁶ ; si li tolli¹⁷ par force, et la retint pour li. Et son frere n'en fist nul semblant ; ains s'en passa outre comme sage.

Ce roy a moult d'enfans. Et si a aussi pluseurs barons qui servent le roy, et chevauchent avec lui, et li sont entour^{cc} ; et ont grant seigneurie par le regne ; et s'appellent feels¹⁸ du seigneur (8). Et si sachiez que quant le roy muert, et l'en le met ou feu pour ardoir¹⁹, si comme est leur usage, ses feels se getent^{dd} el feu^{ee} avec lui, et li sont entour^{ff}, et se laissent ardoir. Car il dient qu'il ont esté ses compaignons en ce siecle, si le doivent estre aussi en

^z Ms. C. *plus de quatre pois*. Le texte fr. de la S. G. porte : « da dimi saics en sus. » — ^{aa} Manque dans le ms. A. — ^{bb} Ms. B. *scet*. — ^{cc} Le ms. C. porte : « et sont environ lui. » — ^{dd} Ms. B. *jectent*. — ^{ee} Ms. A. — ^{ff} Id.

¹⁴ *Secrètement*. — ¹⁵ *Deux fois autant*. — ¹⁶ *Épouse* ; du latin *mulier*. — ¹⁷ *Enleva*, du latin *tollere*. — ¹⁸ *Féaux*. — ¹⁹ *Brûler*.

« beaucoup de soin de leur chevelure. Leurs « oreilles sont percées ; ils ornent aussi leur nez « (*sic*) et ont de grands yeux. »

(8) Le texte de la Société de Géographie porte (p. 201) : *foeilz dou seingnor*, comme dans notre rédaction ; mais les auteurs des premières versions latines, italiennes et autres, ayant cru que le mot français *foeilz*, ou *feels*, de la rédaction originale, signifiait *filz*, l'ont traduit ainsi. La version latine de la Société de Géographie porte (p. 453) : « Item iste rex habet multos *filios*, qui sunt magni barones ; et quando rex « equitat, isti *sui filii* semper vadunt juxta eum. « Et quando rex est mortuus, corpus suum com- « buritur, et omnes isti *filii* comburuntur præter

« majorem qui debet regnare. » La version italienne, ms. de la Crusca, porte aussi (p. 171, édit. Baldelli Boni) : « Ancora sappiate che questo « re ha molti *figlioli* che sono grandi Baroni... « e quando lo re è morto e lo corpo suo s'arde, « e tutti questi *figlioli* s'ardono, salvo il mag- « giore, che dee regnare. » Nous avons encore ici une preuve bien frappante que la première rédaction du Livre de Mare Pol fut faite en français, et que les premiers traducteurs qui mirent cette première rédaction en latin ou en italien, n'ayant pas bien compris certains mots français, commirent d'assez nombreux contresens, comme celui qui est relevé ci-dessus ; ce qui témoigne suffisamment de leur *postériorité*.

l'autre, et faire lui compagnie (9). Et quant le roy est mort, nul de ses enfans n'ose touchier son tresor. Car il dient : « De puis que « notre pere gaaingna ce tresor et amassa, nous y devons autre-
« tant ²⁰ aussi amasser. » Si que en ceste maniere y a moult grant tresor en ce regne.

En cest regne ne naist nul cheval ; si que la greigneur part de leur tresor se degaste ²¹ en achater chevaus ; et vous dirai comment. Sachiez que les marcheans de Quis, et des Hommes et Dufar (10)

²⁰ Tout autant. — ²¹ Se dépense.

(9) Cette coutume est totalement étrangère à la civilisation ancienne de l'Inde dans laquelle on ne trouve que le sacrifice volontaire de la femme sur le bûcher de son mari ; ce qui toutefois pourrait être un reste du grand sacrifice royal dont parle Marc Pol, et qui, prescrit, dans quelques parties rituelles des Védas (que H.-H. Wilson croyait être des interpolations postérieures, contrairement à l'opinion de Colebrooke), remonterait à la conquête de l'Inde par la race aryenne. Comme on a maintenant des preuves nombreuses philologiques d'une conquête antérieure de l'Inde par des peuples d'origine scythique, qui auraient été refoulés dans les montagnes de la péninsule méridionale, par la race aryenne à civilisation brahmanique, le sacrifice volontaire de la femme, *sati*, sur le bûcher de son mari, a pu être adopté dans un but politique, par les aryens ; tandis que les sacrifices de toutes les personnes attachées au souverain et à sa maison sont un usage d'origine toute scythique, décrit déjà par Hérodote (liv. IV, 71), et qui s'est conservé en grande partie jusqu'à nos jours, chez tous les peuples ou souverains d'Asie qui descendent de la même souche (voir ci-devant, p. 154, note 4 et p. 503, note 16). Il nous paraît donc évident que l'usage barbare dont parle Marc Pol dans ce chapitre était un reste de l'ancienne civilisation scythique des premiers conquérants de l'Inde, conquis à leur tour, plus de mille ans avant notre ère, par la race aryenne, et dont les langues dravidiennes de la péninsule méridionale portent d'incontestables témoignages.

On lit dans la Relation du marchand arabe Soleyman (*lieu cité*, t. I, p. 120, trad. de M. Rei-

naud) : « Parmi les rois de l'Inde, il y en a qui, « lorsqu'ils montent sur le trône, se font cuire « du riz, et à qui on sert ce riz sur des feuilles « de bananier. *Le roi a auprès de lui trois ou « quatre cents de ses compagnons*, qui se sont « attachés à sa personne volontairement et sans « y être forcés ; après qu'il a mangé du riz, il en « présente à ses compagnons : chacun d'eux « s'approche à son tour, et en prend une petite « portion qu'il mange. Tous ceux qui ont mangé « de ce riz sont obligés, quand le roi meurt, on « qu'il est tué, de se brûler jusqu'au dernier, « le jour même où le roi est mort ; c'est un devoir qui ne souffre pas de délai, et il ne doit « rester de tous ces hommes, ni la personne, ni « des vestiges. »

Ces compagnons du roi, au nombre de trois ou quatre cents, sont évidemment les mêmes personnages que les *fécels*, ou « féaux » dont parle Marc Pol. *Le roi* dont il est question était sans aucun doute celui qui régnait dans le Maabar, peu de temps avant l'époque où écrivait Abou-Zeid, l'auteur de la rédaction arabe, c'est-à-dire dans la première moitié du neuvième siècle de notre ère ; car c'étaient les États maritimes de l'Inde dont les Arabes navigateurs avaient surtout connaissance, et qu'ils fréquentaient.

(10) Ports du golfe Persique et de la côte d'Arabie dont il sera parlé plus loin. Voir aussi pour Hormes le ch. XXXVI, p. 84.

« Les chevaux qui naissent dans le pays, dit le P. Debourze (*Lettres édif.*, t. XII, p. 90) sont petits, faibles ; mais on les a à bon marché. Pour ceux dont on se sert dans les armées, on les fait venir des pays étrangers, et ils coûtent fort

ont chevaux assez, et autres plusieurs provinces, et d'autres pars aussi ; si que ilz les portent ou ^{es} regne de ce roy, et de ses autres quatre freres qui sont roys, si comme je vous ai dit (11). Car un cheval leur est bien vendu cinq cenx pois d'or, qui valent plus de cent mars d'argent, et leur en vendent ^{hb} moult grant quantité chascun an. Et en veut bien, ce roy, chascun an, plus de deux mille ; et ainsi en veulent ses autres quatre freres qui roys sont. Et la raison pourquoy il veulent tant de chevaux, chascun an, si est pour ce que touz les chevaux que il achatent muerent avant le chief de l'an ; et c'est de male garde, car il ne les sevent tenir ne garder. Et aussi n'ont il nulz mareschaux ⁱⁱ. Et les marcheans qui leur mainent les chevaux ne leur en mainent, ne n'y laissent aler nulz mareschaux, pour ce que il ne perdent la vente de leurs chevaux ; dequoi il gaignent moult grant avoir chascun an. Et leur portent ces chevaux par mer en leurs nefes.

Il ont en ce royaume un tel usaige comme je vous dirai. Car quant aucun homme doit morir pour aucun mal qu'il aura fait ; si dit que il meismes s'occirra pour l'onneur de cel ydole (12) ;

^{es} Ms. A. *el.* — ^{hb} Id. *rendent.* — ⁱⁱ Ms. B. Le ms. A. porte *nus marcheaus.*

cher ; on les achète d'ordinaire cinq ou six cents écus. Le climat n'est pas favorable à ces animaux ; il faut des soins infinis pour les conserver ; il n'y a point de jour qu'il ne leur faille donner quelque drogue... Au lieu d'avoine on leur donne une espèce de lentilles qu'on fait cuire. »

(11) Le même fait est rapporté dans la géographie arabe d'Aboulféda (p. 271, traduction de Reiske) : « Ejusdem provincie (Maabar) metropolis est Birdawal, et sedes simul principis el Mabari, quo pervehuntur undecunque terrarum equi. » « Li cavalli (dit Barbosa, cité par Marsden) « costano da trecento fin a mille ducati... Vi-
« vono poco tempo questi cavalli e non nascono
« in questo paese : ma tutti vengono condotti
« dai regni d'Ormuz e di Cambaia ; per la gran
« necessità che hanno di quelli nella guerra va-
« gliano tanti danari. »

Les « chevauz » que l'on transportait de diffé-

rents côtés dans l'Inde, ne venaient pas tous de Perse et d'Arabie ; il en venait aussi des provinces méridionales de la Chine en passant par le royaume d'An-nam (le Toung-king et la Cochinchine), comme Mare Pol le dit lui-même au ch. cxxvii (p. 427-429), en parlant de la « province d'Aniu », qui est le royaume d'An-nam, ainsi que nous l'avons démontré.

(12) On lit dans l'ouvrage déjà souvent cité : « Relation des voyages arabes dans l'Inde et à la « Chine, au neuvième siècle de notre ère » (t. 1, p. 121), le récit d'un usage semblable, mais complètement volontaire de la part du patient. « Lorsqu'un homme, dans le royaume du Balhara (et dans le Maabar), a pris la résolution de se brûler, il se présente à la porte du gouverneur et lui demande la permission de se détruire ; puis il parcourt les marchés. Pendant ce temps, on allume un bûcher d'un bois sec et pressé, et plusieurs hommes sont occupés à le faire brûler, jusqu'à

et la seigneurie le veust assez bien. Si le prennent, s parent et si ami ²², et le mettent sus une charrete, et lui donnent douze cous-tiaus, et le portent par toute la cité; et vont criant et disant: « Ce vaillant homme ci se veust occire pour l'amour de cel ydole. » Et quant il sont venuz au lieu où la justice se doit faire, si prent un coustel et s'en donne par mi le bras, et crie: « Je m'occi pour l'amour de tel dieu! » Et puis prent l'autre coustel et s'en donne par mi l'autre bras; et puis un autre coustel et s'en donne par mi le ventre; et ainsi se donne tant qu'il se tue^{jj}. Et quant il est mort, si parent prennent le corps et l'ardent ²³ à grant joie et à grant feste. Et encore y a plusieurs femmes qui, quant leur mari est mort et l'en le met ou feu pour ardoir, si s'ardent avec lui. Et les femmes qui ce font, si sont moult loées ²⁴ de touz (13).

jj Le ms. B. ne donne que la dernière partie de cette phrase.

²² *Ses parents et ses amis*; forme picarde. — ²³ *Le brûlent*. — ²⁴ *Louées*.

ce qu'il soit devenu semblable à la cornaline pour l'incandescence et les flammes qui en sortent. Alors l'homme se met à courir dans les marchés ayant devant lui des cymbales, et entouré de sa famille et de ses proches. Quelqu'un lui place sur la tête une couronne de basilic dans laquelle on a entrelacé des charbons ardents; en même temps, on lui verse de la sandaraque, qui, mêlée au feu, produit l'effet du naphite. L'homme marche la tête en feu; on sent sur son chemin l'odeur de la chair qui brûle, et pourtant il marche comme si de rien n'était, et on n'aperçoit sur lui aucun signe d'émotion; enfin il arrive devant le bûcher, et il s'y précipite; bientôt il n'est plus que cendres.

« Un voyageur (Maçoudi) dit avoir vu un homme qui, au moment de se jeter dans le bûcher, prit son khandjar (large poignard), le plaça au-dessus de son cœur, se fendit de sa main jusqu'au dessous du bas ventre. Ensuite, il introduisit sa main gauche dans l'ouverture, et, la dirigeant vers le foie, il tira tout ce qui se trouva à sa portée; pendant ce temps il conversait comme à l'ordinaire; puis il coupa avec son khandjar un morceau de son foie qu'il jeta à son

frère; il voulait montrer par là son mépris de la mort et son insensibilité à la douleur. Enfin il se précipita dans le bûcher et se rendit dans le sein de la malédiction divine. »

Dans le récit de l'auteur arabe, le suicide volontaire de l'Indien semble être plutôt un acte d'ostentation stupide que tout autre chose; dans celui de Marc Pol, au contraire, on voit une intention louable: celle de sauvegarder l'honneur d'une famille.

(13) Cette coutume, en usage dans l'Inde dès une haute antiquité, a été définitivement défendue, dans ces derniers temps, par les autorités anglaises. Les Hindous éclairés comme Rammohun Roy, qui est venu mourir à Londres en 1832, lui étaient opposés, et ne manquaient pas de bonnes raisons, tirées des Écritures sacrées, comme les Védas et les Lois de Manou, pour soutenir leur opinion contre les partisans et les avocats de la *concrémation* (acte des veuves qui se brûlaient vivantes sur le bûcher de leur mari mort) et de la *post-concrémation* (acte des veuves qui se brûlaient après la mort de leur mari décédé éloigné d'elle), qui recouraient aussi à l'autorité des Védas et à celle d'Anggira pour appuyer

Il^{kk} sont idolatres et pluseurs d'eus aourent le buef ; car il dient que le buef est moult bonne chose ; et ne le mengeroient pour riens du monde , ne ne l'occirroient en nulle maniere. Mais il y a aucune maniere de genz qui sont appellez *Govy*^{ll} (14), qui menguent bien la char du buef ; mais il ne l'osent occire. Mais quant aucun buef muert de sa mort ou d'autre , si le menguent. Sachiez que la gent du pays oignent touz leurs hostelz^{mmm} de suif de buef. Et encore sachiez que le roy, et tuit si baron, et tretuitⁿⁿ grant et petit ne se sient sus autre chose que sus la terre. Et dient que il le font pour ce, que seoir sus la terre est moult honorable chose, pour ce que nous sommes tuit de terre, et à la terre devons retourner^{oo}. Si que pour ce, nulz ne pourroit trop honnourer la terre ; ne nul ne la doit desprisier. Et sachiez que ceste generation de

^{kk} Dans notre ms. A. le pronom *il*, qui, depuis le chap. CL, avait reçu du copiste la forme du pluriel, est redevenu *invariable*. — ^{ll} Ms. B. *gony* pour *govy*. — ^{mmm} Ms. A. *osticx* = demeure, logis. — ⁿⁿ Ms. B. *trestous*. — ^{oo} Ms. B. Le ms. A. *tourner*.

la leur. Il ne manquait pas non plus de docteurs intermédiaires pour soutenir que, là où deux autorités d'un caractère contradictoire se présentaient, mais étant toutes les deux d'une égale force, on devait supposer que l'*alternative* était permise. De là, le sacrifice de la veuve sur le bûcher de son mari n'était plus considéré comme *imposé* par la loi religieuse, mais comme un *acte volontaire* toujours très-honorable pour la *sâti*, ou veuve qui le pratiquait, et pour sa famille.

(14) Ce terme est dérivé du mot sanskrit *gâo*, « bœuf » et « vache » (cette dernière se dit en anglais *cow*) ; le mot *gavi* est la forme altérée, dans l'Inde méridionale, de *gaiipa*, féminin *gaiipi*, « nourrisseur » et « nourrisseuse de vache ». Ces animaux, le bœuf et la vache, la vache surtout, sont très-respectés dans l'Inde. « On sait « la vénération des Gentils pour ces animaux, « dit Grose (*traduction française*, p. 267). S'ils « défendent de les tuer, c'est par principe de reconnaissance ; ils regardent comme ingratitude « de tuer des bêtes aussi utiles au genre humain. « Ensuite les fictions fabuleuses que leur ont « transmis leurs législateurs les ont conduits à « un culte superstitieux ; ils se purifient avec l'u-

« rine de vache ; ils brûlent ses excréments, dont
« ils font une poudre, avec laquelle ils se frot-
« tent le front, le sein et le ventre ; quand la
« fiénte est récente, ils en font une pâte, dont
« ils barbouillent le plancher et toute leur mai-
« son, en guise de lustration... Malgré cela ils
« n'ont aucune aversion pour ceux qui tuent
« ces animaux x... Il y a même des pays comme
« la côte du Malabar, où, s'ils ne souffrent pas
« ouvertement qu'on y tue ces animaux, ils fer-
« ment du moins les yeux quand on le fait... »

« Ce n'est pas seulement aux bestes à cornes,
« que se borne leur affection ; d'après leur opi-
« nion sur la métempsyose, ils l'étendent à
« toute créature animée, n'y ayant pas jusqu'au
« ciron qu'ils croient pouvoir être le récepta-
« cle de l'âme, et qui, par conséquent, peut l'être
« de celle de leurs parents ou de leurs amis :
« qu'un animal soit grand ou petit, ils ne peuvent
« penser sans horreur à déposséder de la vie ce
« précieux présent de Dieu, par la violence. Ils
« respectent tout autant la main du créateur dans
« la puce qui les mord que dans l'éléphant. Cette
« aversion de répandre le sang ne se trouve que
« dans les Bramines et quelques autres tribus. »

Gavis ont ceste chose en euls que pour nulle chose du monde nulz d'eus ne porroit entrer ou lieu où messire saint Thomas soit ; c'est à dire : le corps, lequel est en ceste province de Maabar en une ville. Car se vingt ou trente hommes preissent un de ces *Gavis*^{pp} si ne le pourroient il tenir au lieu où est le corps du beneoit apostre Jhesu Crist. Et ce est par la vertu du saint, pour ce que leur lignage l'occistrent ; si comme vous pourrez oir ci avant (15).

Sachiez que il ne croist nulz blez en ceste province, autre que ris. Encore sachiez une grant merveille, que pour riens du monde ne puet naistre nul cheval en ceste province ; car bien l'ont prouvé par pluseurs fois. Et quant il font saillir^{qq} aucune jument d'aucun bon destrier, si ne porte autre chose que petiz roncines^{rr} ; et ont les piez touz tors ; et ne les puet l'en chevauchier.

Les gens de cest pais vont touz en bataille sauf ce, que il portent ne lances, ne escus^{ss} ; et sont vilz hommes d'armes. Il n'occient nulle beste, ne nul oisel, ne nulle chose qui ait ame ; mais les bestes dont il menguent les chars, il les font tuer aus Sarrazins, et aus autres qui ne sont de leur loy^{ss}. Il ont tel usage que chascun, soit masle ou femelle, se lave tout le corps, chascun jour, deux fois (16) ; et ceus qui ne se lavent sont tenus comme patarins^{ss}. Il font trop grant justice de ceus qui font aucun mal (17) ; et si se gardent

^{pp} Ms. B. Le ms. A. *Sains*. — ^{qq} Mss. A. et C. Le ms. B. porte *foillier*. — ^{rr} Ms. B. *ronchines*. — ^{ss} Ms. A. *et aus autres qu'a ceus de leur loy*.

^{ss} *Boucliers*. — ^{ss} *Hérétiques*. Se disait alors des Albigeois.

(15) Voir le chapitre suivant.

(16) Les « Lois de Manon » (livre V, *slokās* 134-139) prescrivent minutieusement toutes les ablutions qui doivent être faites dans les diverses circonstances, avec de l'eau et de la terre, en se servant de la main gauche. Il en doit être fait une lorsqu'on se dispose à lire le *Vēda*, et toujours au moment de *manger*.

(17) Le texte italien de Ramusio ajoute ici une anecdote curieuse dont il est dit que Marc Pol fut témoin, et qui ne se trouve dans aucune des anciennes rédactions. Marsden dit que,

si cette anecdote n'est pas vraie, elle est bien trouvée.

Voici le passage : « In questo regno si fa grandissima e diligente giustizia di ciascun maleficio, e de' debiti, s'osserva tal ordine appresso di loro. Se alcun debitore sarà più volte richiesto dal suo creditore, e ch'ei vada con « promissioni differendo di giorno in giorno, se « il creditore lo possa toccare una volte, talmente ch'ei li possa designare un circolo attorno, il debitore non uscirà fuor di quel circolo, finche non avrà sodisfatto al creditore,

moult de boire vin; car ceus qui boivent vin et vont par mer ne sont receus en nulle garantie. Et dient que ceus qui par mer vont sont ainsi comme desesperez.

Il ne tiennent à nul pechie luxure. Et sachiez que si chaut ont aucune fois ^u que c'est merveille. Et n'ont pluie fors que trois mois de l'an; c'est en juing, juliet et aoust (18). Et se ne fust la pluie qui chiet ^v ces trois mois, qui rafreschit la terre et le tems, il y auroit si grant sescheresse que nulz n'y pourroit durer. Il ont moult de sages d'un art que l'en appelle phisonomie ^{uu}: c'est de congnoistre les personnes, de quelle maniere et de quelle qualité elles sont. Car de maintenant il li dient sa maniere; il sevent que ce signifie ^{vv}, quant l'en rencontre aucun oisel, ou aucune beste; car il gardent ²⁸ à ce plus que touz les hommes du monde. Et se aucun aloit en un sien chemin et il ouït ²⁹ aucun estourni ³⁰, si li semble bon; il va avant, ou il se serra une piece ³¹ ou il retournera aucunes fois arrieres, de son voiage, quant il li semble bon de ainsi

^u Ms. B. Ms. A. *leur foiz*. — ^{uu} Ms. B. Le ms. A. *philosonomie* = *physionomie*. — ^{vv} Ms. B. Le ms. A. *moult que ce seuefe*.

²⁷ *Tombe*. — ²⁸ *Regardent*. — ²⁹ *Et qu'il entendit*. — ³⁰ *Étourneau*. — ³¹ *Il se pressera un peu*.

« ovvero gli darà una eauzione, che sarà sodis-
 « fatto. Altrimente uscendo fuori del circolo,
 « come transgressore della ragione e giustizia,
 « sarà punito con supplicio della morte. E vide
 « il sopra detto M. Mareo nel suo ritorno a casa,
 « essendo nel detto regno, che dovendo dare il
 « re ad un mercante forestiero certa somma di
 « denari, e essendo più volte stato richiesto, lo
 « menava con parole alla lunga, un giorno ea-
 « valcando per la terra il re, il mercante trovata
 « l'opportunità, li fece un circolo attorno cir-
 « euendo anco il cavallo, il che vedendo, il re
 « non volse con cavallo andar più oltre, nè di
 « li si mosse finchè il mercante non fu sodis-
 « fatto. La qual cosa veduta dalle genti circos-
 « tanti, molto si maravigliarono, dieendo, che
 « giustissimo era il re, avendo ubbidito alla gius-
 « tizia. »

Il y a encore beaucoup d'autres *additions* dans

ce chapitre du texte italien de Ramusio, qui sont d'une autorité plus contestable.

(18) « La saison des pluies la plus remarquable dans l'Inde, dit Walter Hamilton (*Description of Hindostan*, t. II, p. 243), est celle qui est appelée « la mousson du sud-ouest », qui s'étend de l'Afrique jusqu'à la péninsule malaye, couvrant comme d'un déluge toutes les régions intermédiaires, dans un certain nombre de degrés de latitude, pendant quatre mois de l'année. Dans le sud de l'Inde eette mousson commence *vers la fin de mai, ou au commencement de juin*; mais elle arrive plus tard, à mesure que l'on s'avance vers le nord. Son approche est annoncée dans le sud par une grande masse de nuages qui s'élevent de l'Océan indien, et s'avaneue vers le nord-est, s'augmentant et s'épaississant à mesure qu'elle s'approche de la terre ferme. » Cette saison des pluies concorde parfaitement avec celle de Marc Pol.

faire^{xx}. Et tantost³² qu'un enfant est nez, il escripvent le jour, et l'eure et le mois. Et ce font il pour ce que il font touz leurs faiz par devinailles^{yy}; car il sevent moult d'art magique et de nigromance³³, et d'autres enchantementz dyaboliques (19).

En ce regne et par toute Inde ont leurs bestes et leurs oiseaus moult divers et differens des nostres. Et de telz y a qui sont semblables aus nostres^{zz}. Et aussi toutes autres choses ont devisées³⁴ des nostres^{aaa}. Il ont en celluy pays oiseaux qui volent de nuit que l'en appelle chauves-souris, qui sont aussi grans comme un ostour³⁵. Et leur ostours sont touz noirs comme corbeaux^{bbb}, et sont plus grant assez que les nostres, et bien volant et bien oiseland. Encore sachiez que il donnent à mengier à leur chevaus ris avec char cuite et pluseurs autres choses cuites. Et ce est pourquoy il se muerent touz en ce pays (20).

Il ont ydoles masles et fumelles auxquelz^{ccc} sont offert moult de damoiselles^{ddd}, en telle maniere que leurs peres et leurs meres les offrent^{ccc} à celle ydole à laquelle il ont plus grant devotion. Et

^{xx} Tous les mss. ont ce passage très-embarrassé. — ^{yy} Ms. A. *adevinailles*. — ^{zz} Le ms. A. porte : « ont leur bestes et leur oisiaus de tel y a moult devises as nostres. — ^{aaa} Cette phrase manque dans le ms. A. — ^{bbb} Ms. A. *corbel*. — ^{ccc} Ms. A. *ausquix*. — ^{ddd} Le ms. B. porte : *moult de damoiseaux et de damoiselles*. — ^{eee} Ces mots manquent dans le ms. B.

³² *Aussitôt*. — ³³ *Necromancie*. Le ms. A. ajoute : *et d'escorlonie* (?). — ³⁴ *Différentes*. — ³⁵ *Autour*.

(19) Il y a parmi les Djainàs, comme, au surplus, parmi la plupart des sectes indiennes, une classe d'individus qui prétendent posséder des pouvoirs magiques. « Quelques-uns d'entre les Djainàs, dit Wilson (*Religious sects of the Hindus*. Essays and Lectures, vol. I, p. 342), peuvent être considérés comme de simples enthousiastes; mais bon nombre d'entre eux, cependant, sont de vrais fourbes, et la réputation dont ils jouissent dans toute l'étendue de l'Inde, comme étant d'*habiles magiciens*, n'est pas favorable à leur caractère général : ils sont en fait, et assez souvent, de véritables *charlatans* prétendant à la science de la *chiromancie* et de la *nécromancie*,

pratiquant la thérapeutique empirique, et se mêlant de manipulations chimiques. »

Ce sont bien là les hommes dont parle Marc Pol, « qui font tous leurs faits par *devinailles* et « sevent moult d'art magique et de *nigromance*. »

(20) Depuis un certain nombre d'années, on a commencé à préconiser en Europe la méthode dont il est ici question : de faire cuire les aliments que l'on donne au bétail, comme étant alors plus nourrissants. On a dû faire même à ce sujet des expériences dans plusieurs régiments de cavalerie. Il savait assez curieux que l'on obtint le même résultat ! Ce serait une chose utile à vérifier.

quant leur nonnains de leur moustier ^{fff} veullent faire feste à leur ydole ^{sss}, si envoient querre toutes les damoiselles offertes (21). Et quant elles sont venues, si chantent et dancent ^{hhh} devant leur idole; et soulacent, et font grant feste, et portent viandes, et donnent à mengier à leur ydole; car il lui mettent à mengier devant elle; et la laissent une grant piece ³⁶; puis l'ostent et dient que

^{fff} Ces mots manquent dans le ms. B. — ^{sss} Le ms. B. ajoute : « *qui est à leur moustier.* » — ^{hhh} Ms. B. Le ms. A. porte : *et karolent et soulacent et font grant feste.*

³⁶ *Longtemps.*

(21) « Les courtisanes ou danseuses attachées à chaque temple, dit l'abbé Dubois (*Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 353), viennent en seconde ligne (après les prêtres officiants). Ces femmes prennent le nom de *devadassys* (servantes ou esclaves des dieux; correctement : *déva-dâst*); mais le public les désigne sous le nom plus énergique de *prostituées*. En effet, elles sont juridiquement tenues, par leur profession, d'accorder leurs faveurs, si faveurs il y a, à quiconque les en requiert moyennant finances. Il paraît que, dans le principe, elles étaient exclusivement réservées à servir de passe-temps aux brahmes.

« Ces femmes débauchées, qui font publiquement trafic de leurs charmes, sont pourtant consacrées d'une manière spéciale au culte des dieux de l'Inde. Chaque pagode un peu notable en a à son service une troupe de huit, ou davantage. Leurs fonctions habituelles consistent à *danser* et à *chanter* deux fois par jour, matin et soir, dans l'intérieur des temples, et, de plus, dans toutes les cérémonies publiques. Elles s'acquittent des premières avec assez de grâce, quoique leurs attitudes soient lascives, et que leur geste manquent de décence. Quant à leurs chants, ce sont presque toujours des pièces de poésies obscènes, où sont décrites quelques-unes des fredaines (*sic*) de leurs dieux. »

On lit dans la « Relation des voyageurs arabes » (trad. de M. Reinaud, t. I, p. 134) : « Il y a dans l'Inde des courtisanes qu'on nomme : *les courtisanes de Bodda* (Bouddha). Quand une femme a fait un vœu, et qu'il lui naît après

« cela une jolie fille, elle la conduit au *Bodda*, « nom de l'idole qui est adorée dans le pays, et « elle lui voue sa fille. Ensuite elle loue, pour sa « fille, une maison dans le marché; elle sus- « pend à la maison un voile, et elle fait assoier « sa fille sur un siège de manière qu'elle se « trouve sur le passage, soit des indigènes, soit « des étrangers, dont la religion ne condamne « pas ces sortes d'actions. Tout homme, pour « une somme déterminée, a pouvoir sur cette « femme; mais, à mesure que celle-ci a amassé « quelque argent, elle le remet aux ministres de « l'idole pour être employé aux frais de l'entre- « tien du temple. »

Il résulterait de ce passage qu'à l'époque où la relation fut rédigée, vers le milieu du neuvième siècle, les bouddhistes n'avaient pas encore été expulsés de l'Inde, et que leur culte était encore en vigueur dans la péninsule.

On lit aussi dans la Relation d'Abd-er-razzak, envoyé vers 1440, comme ambassadeur par le sultan Chah-Rokh près du roi indien de Bidjanagara (*Notices et Extraits des Mss.*, t. XIV, p. 455) : « Si ce que l'on dit est vrai, le nom- « bre des *khatoun* (femmes du roi) et des con- « cubines s'élève à *sept cents*. Dans chacun des « *harem*, un enfant parvenu à l'âge de dix ans « cesse d'être admis. Dès qu'une belle fille existe « dans quelque partie du royaume, après avoir « obtenu le consentement du père et de la mère, « on conduit cette jeune fille en grande pompe « au *harem*. Dès ce moment personne ne la « voit; mais elle jouit de la plus haute consi- « dération. »

l'ydole a pris la substanceⁱⁱⁱ de la viande et puis menjuent. Et ainsi font les damoiselles par plusieurs fois, chascun an, jusques à tant que elles soient mariées.

Or vous ai conté le fait de ce royaume, qui est en la province de Maabar ; si que des autres royaumes qui y sont m'en passerai outre, car assez vous conterai de leurs manieres.

CHAPITRE CLXX.

Cy dist où est le corps de saint Thomas l'apostre et de ses miracles.

Le corps^a monseigneur saint Thomas si est en ceste province de Maabar en une petite ville où il n'a gueres de genz (1) ; et pou de

ⁱⁱⁱ Ms. B. Ms. A. a prise la sustance.

CLXX. — ^a Ms. B. encores.

CLXX. — (1) La petite ville dont il est ici question était située sur une petite baie non loin de la ville actuelle de Madras (par 13° 04' de lat. N. et 77° 55' de long. E.), et se nommait *Méliapour* ou *Maïlapoura* ; c'est aujourd'hui San-Thomas, ville bâtie sur les ruines de Mëliapour que les Portugais prirent en 1545, et dont ils firent le chef-lieu de leurs établissements sur la côte du Coromandel. C'est là que réside encore un évêque portugais. Cette ville est nommée *بيتومحمة* *Bè Touthah*, dans la *Relation* du marchand Soleyman : « Ensuite les navires se rendent dans un lieu nommé *Betouthah*, où il y a de l'eau douce pour les personnes qui en veulent. Le temps nécessaire pour y arriver (de Kalah-Bâr) est de dix journées. » (Trad. de M. Reinaud, t. I, p. 18.)

Ce nom de *Betouthah* en arabe, *بيتومحمة* *Beith-Thauma* en syriaque, signifie la « maison ou église de Thomas » (S. Thomas). Barbosa, déjà cité par Marsden, en parle ainsi : « Avanti per la costa, passata la costa di Coromandel, vi si trova una città quasi dishabitata, molto anticha, che si chiama Malepur, che nel tempo passato fu città grande del re Narasinga : qui vi è sopolto il corpo del glorioso apostolo san Thommaso, in una piccola chiesa vicina al mare. » — « Li Christiani suoi discepoli gli edificarono quella chiesa, e li gentili l'ebbero in somma venerazione. » Fol. 315.

La Croze, dans son *Histoire du Christianisme des Indes*, a soutenu que la tradition qui attribue à saint Thomas l'apôtre la première propagation du Christianisme dans l'Inde, et son martyre dans l'endroit qui porte son nom, est une invention moderne : « Je ne perdrai point de temps, dit-il (p. 40), à réfuter cette narration de la mort du saint apôtre, qui apparemment n'est pas moins fabuleuse que la venue de saint Thomas dans les Indes. Quelque antiquité qu'on attribue à cette tradition, elle ne peut avoir aucune autorité, ne devant, selon toutes sortes d'apparences, son origine qu'aux fables des manichéens, qui avaient autrefois supposé divers Actes sous le nom des Apôtres, entre autres ceux de saint Thomas, et l'histoire de ses courses dans les Indes... Il n'est pas surprenant que les chrétiens de Malabar, gens extrêmement simples et crédules, aient adopté la fable de cette mission, aussi bien que beaucoup d'autres narrations apocryphes. »

Cependant des écrivains postérieurs également protestants, comme le Rév. Dr Kerr, le Dr C. Buchanan, Thomas Yeates dans son livre intitulé *Indian Church History* (London, 1818), ont soutenu l'authenticité de la tradition, contre La Croze.

Marsden cite à l'appui de cette opinion le passage suivant de saint Jérôme (Épître 60, ad Marcellan) qui mourut en 420 : « Erat igitur uo

marchans y vont, pour ce que c'est en un lieu moult desvoiable. Mais crestiens et sarrazins y viennent moult en pelerinage^b; car ces sarrazins y ont grant devotion; et dient que il fu leur sarrazin et grant prophete, et l'appellent *Avarian* (2) qui vault à dire en françois *saint homme*. Les crestiens qui vont là en pelerinage^c si prennent de la terre là où le saint fu mort, et si en donnent à boire^d au malade qui a fievre quartainne ou tiercienne. Et tout maintenant^e, par la vertu de Dieu et du saint, le malade guerist^e. Et si avint un moult beau^f miracle ou temps mille .cc. (deux cens) .iiij. .xx. et .viij. (quatre-vingt et huit) ans de Crist, si comme je vous dirai.

Un baron (3) de celle contrée, si avoit une grant quantité^h de

^b Ms. B. *Pelerinage*. — ^c Id. *id.* — ^d Ms. A. *boivre*. — ^e Ms. B. *garist*. — ^f Ms. A. *bel*. — ^g Ms. B. *un grenier*.

CLXX. — ¹ *Aussitôt*.

« eodemque et cum Apostolis quadraginta diebus
« et cum Angelis, et in Patre, et in extremis ma-
« ris finibus erat; in omnibus locis versabatur :
« cum Thoma in India, cum Petro Romæ, cum
« Paulo in Illyrico, cum Tito in Creta, cum An-
« drea in Achaia, cum singulis Apostolis et apos-
« tolicis viris, in singulis cunctisque regioni-
« bus. »

On lit dans les *Mémoires géographiques et historiques*, tirés des « Lettres édifiantes », etc. (t. I, p. 13) : « En allant de Pontichéry vers le nord, et suivant la côte, on trouve la ville de Saint-Thomé, on l'appelle aussi Mélapour, ou pour parler avec les Indiens, *Mailapouram*; c'est-à-dire la « ville des paons » (*Maila* est dérivé du sanskrit *mayoïra*, qui signifie *paon*, et *ponram*, de *pourî*, « ville »), parce que les princes qui régnaient autrefois dans cette contrée avaient un paon pour armes, et le faisaient peindre sur leurs étendards... Saint-Thomé était, il n'y a pas quarante ans (en 1767), une des plus belles villes et des mieux fortifiées qui fussent aux Indes; elle appartenait aux Portugais; mais, comme ils se voyaient peu à peu dépouillés par les Hollandais de leurs principaux États, ils prirent le parti d'abandonner cette place au roi de Golconde. M. de la Haie, envoyé aux Indes

avec une flotte de dix vaisseaux de guerre (en 1672), eut des raisons pour l'attaquer; il fit sa deserte, et l'emporta en peu d'heures, au grand étonnement des Mores et des Indiens. Il la conserva pendant deux ans, et les Français en seraient encore aujourd'hui les maîtres s'il lui fût venu du secours d'Europe. »

(2) Ce mot, qui n'a pas encore été expliqué jusqu'ici, est l'arabe حوارى *Hawari* ou *'awari*, qui signifie : *apôtre*, on, comme l'explique Marc Pol : *saint homme*. L'orthographe de ce mot, dans notre rédaction, est d'une exactitude remarquable.

(3) Le texte italien de Ramusio porte : « un gran principe ». L'ancienne version italienne de la Crusca porte, comme dans notre rédaction : « un barone ». C'était sans doute un « *râdja* » hindou qui, en 1288, gouvernait le pays dans lequel se trouvait la ville de Mailapouram, ou la « ville des paons ». Si l'anecdote racontée par Marc Pol n'est pas vraie dans tous ses détails, le fond en doit être historique; la date précise et contemporaine qui lui est donnée ne permet guère de le mettre en doute. Seulement l'imagination errédule des gens du pays, ou celle du « baron » hindou, l'aura transformée en miracle.

Le Frère Oderic du Frioul (*l'Histoire mer-*

ris, et en avoit empli toute les maisons de l'église, qui sont entour. Et les crestiens qui gardent l'église, si orent moult grant douleur

veilleuse du grand Chan de Tartarie, feuillet 58, édit. de 1529, gothique), décrit ainsi l'état où se trouvait l'église de son temps (vers 1330) :

« De ceste cité de Plumbum a dix iournées iusques à une cité qu'on appelle Montbar (Maabar). Le royaume est moult grand, et y a des cités grandes et terres. En ce royaume est le corps saint monsieur Saint Thomas l'apostre. Mais l'église monsieur Saint Thomas est toute plaine d'ydolles sans nombre. En ceste eglise est une ydolle faicte d'or et de pierres précieus moult richement. Et est bien aussi grande, ou plus, comme Saint-Christoffe en ce pays. Si a en son col une sainture d'or et de pierres précieus moult richement ouvrée, et siet en ung tabernacle de fin or.

« Cest ydolle et tout ce que à luy appartient sont de si grant pris que nul ne sçauroit estimer la valeur de l'or et des pierres précieus et de l'ouvrage qui y sont. Ceste ydolle firent faire les faux chrestiens du pays regnyés (*hérétiques*) ; et tous les mescreans d'icelle contrée l'aurent par dessus toutes aultres ydolles et y viennent en pelerinaiges de loingtains pays, comme nous chrestiens faisons à Saint Jacques en Galice, ou à Saint Pierre ou à Saint Pol à Romme.

« La maniere de ceste ydolle adorer est : chascun d'enx font diverses afflictions corporelles à sa guise. Les aucuns hurtent leur teste et la tiennent grant piece, et se reputent non dignes de regarder le ciel en la presence de celui ydolle. Aultres se navrent (*blessent*) de coustaux et d'espées en leurs mains et en plusieurs aultres membres de leurs corps. Plusieurs aultres qui, sans comparaison, cuident estre plus devotz, sacrifient leurs filz et leurs filles à ceste ydolle comme à leur propre dieu souverain. Et quant ilz ont ainsi leurs enfans meurtris devant celle ydolle, ilz l'esparsent du sang comme les chrestiens font de l'eau bénite.

« Ceulx de la ville qui sont assez près de ce temple manans (*demeurants*) se ilz veulent faire leur pelerinage, tantost qu'ilz yssent hors de leurs maisons, ils se mettent à genoux emmy les rues; et puis le corps tout estendu à terre, de ce lieu en avant iusques à celui ydolle, ilz prennent leur

venue, c'est-à-dire, ilz se mettent à terre en la maniere que dit est, à chascun trois pas qu'ilz vont. Et quant ilz sont à l'ydolle venuz, ilz ont du feu et de l'encens : si l'encensent à grant dévotion. Et quant ces ydolastres sont à l'ydolle venus, ilz tiennent ung lieu certain là où ilz mettent leurs offrandes. L'ung met de l'or, l'autre de l'argent, l'autre des pierres précieus, chascun selon sa dévotion; et garde on ces offrandes pour celle ydolle garder et faire tenir en estat. Et quant aucune chose fault (*manque*) à icelle ydolle en son tabernacle, ilz prennent de ces offrandes tout ce qu'il leur fault, car le trésor y est moult grant.

« Ceste ydolle a une feste en l'an, et est le iour universel de la fondation. A ce iour font moult feste. Ilz prennent celle ydolle et la mettent dessus un chair (*char*) richement aorné d'or et de pierres précieus, et le pourmèient par le país. Devant le chair vont les pucelles vierges deux à deux; et apres les pelerins qui de loingtains pays sont venuz. Apres vont ceulx qui sont mallades de quelzconques maladies. Apres vient une grande multitude de menestriers; et puis plusieurs de ces ydolastres par grand dévotion se mettent prostraitz (*prosternés*) parmy la voye là où l'ydolle doit passer, afin que le chair passe sur eulx; et ainsi perdent meschamment leur vie, leurs âmes et leurs corps. Oncques ne se fait cette meschante feste qu'il n'y meure plus de deux cens personnes. Et quant ilz sont mors les gens prennent leurs corps à grant reverence et dient qu'ilz sont saintes, car ilz se sont paisiblement laissés mourir pour l'amour de dieu.

« Encores font iceulx ydolastres une chose moult horrible. Quant aueun veult mourir pour son dieu, et point ne veult attendre la feste susdicte, il assemble ses amys, et leur dit son entente. Adonc font, les amys, venir des héraulx qui en facent courre la nouvelle, et donc meinent les meschant iusques à celle ydolle; et en allant les héraulx vont poignant ce meschant, de cinq cousteaux tresguz, iusques à tant qu'il vient à l'ydolle; et, en allant, les amys à ces héraulx vont poignant le chétif. Et quant là sont venuz, il prend ung de ses cousteaux et en coppe une piece de

de ce que celui avoit empli les maisons, et que les pelerins n'avoient où herbergier. Et moult de^h fois deprierent² celui baron ydolatre que il les vouldist vuidier³; et il n'en vouloit nientⁱ faire. Quant vint une nuit, si li vint, le saint, atout⁴ un baston en sa main, et li mist sus la gueule^j et li dist : « Ou tu feras vuidier « mes maisons^k pour herbergier mes pelerins, ou tu mourras de « male mort. »

Et quant ce vint au matin, cilz qui cuidoit bien morir tout maintenant fist vuidier lesdittes maisons, de son ris; et contoit à chascun ce qui lui estoit venu du saint. Si que les crestiens en furent moult liez⁵; et fu moult grant miracle et beau; et rendirent graces à Dieu, et au benoit Saint Thomas l'apostre. Autres grans miracles y aviennent souvent : et de garir malades, et de guarir contrais⁶, et d'autres pluseurs maus; et proprement crestiens.

Or vous conterai comment les freres crestiens qui gardent l'église content comment il fu occis.

Il content que le saint estoit en son hermitage au bois, et faisoit¹ ses oroisons; et moult de paons li^m estoient entour; car plus en a en ce pays que nulle autre part (4); si que un des ydolatres

^h Ms. B. *maintes*. — ⁱ Id. *neant*. — ^j Le ms. C. ajoute : *et l'estranguoit si fort que il cuidoit mourir*. — ^k Ms. A. *mesons*. — ^l Ms. B. *disoit*. — ^m Ms. B. *lui*.

² *Prièrent avec instances; supplèrent*. — ³ *Qu'il les voulût bien vider*. — ⁴ *Avec*. — ⁵ *Joyeux*. — ⁶ *Gens contrefaits, estropiés, du latin contractus*.

sa chair propre; celle pièce la gecte à son dieu; et puis, des aultres quatre cousteaulx, il se fiert et refiert parmy le corps, et ainsi se tue. Quant il est mort, les amys allument ung grand feu, et ardent ce corps tout en cendre; et chacun prend une quantité de cendres à grant dévotion, et les portent avecques eulx, et dient que celui est saint qui ainsi a voulu tout de gré mourir pour son dieu.

« Aultres plusieurs merveilles vis ie en ce pays, lesquelles ie ne metz en escript; car nul ne les vouldroit croire; et ie moy mesmes ne les eusse creuz si presentement ne les cusse veuz. Le roy du pays est tresriche d'or et de pierres précieuses. »

On voit par ce récit du Frère Oderic (qui dit avoir vu de ses propres yeux ce qu'il raconte) que l'église chrétienne de Saint-Thomas était transformée, de son temps (environ quarante ans après l'époque citée par Marc Pol), en un temple d'idoles indiennes des Djainas; le « rajah » ou *baron*, qui avait, en 1282, fait de l'église de Saint-Thomas et de ses dépendances un magasin de riz, avait gardé rancune au saint de ses menaces de coups de bâtons; ou, la conquête du sultan de Dehli aidant (voir la note 2 du chap. suiv., p. 628), les chrétiens avaient été dépossédés de leur église, qui leur a été rendue plus tard.

(4) Le nom de *Mailapouram*, la « ville des paons », et le fait que les princes indiens qui ré-

de ce pays, qui sont du lignage qui s'appellent *gavi* (5), si comme je vous ai dit, estoit alez atout ⁷ un arc et saietes ⁸ pour traire ⁹ à ces paons qui li estoient entour. Si laissa aler une saiete et cuida donner aus paons; et il feri ¹⁰ le saint homme ou costé destre; si que il morut de celui coup. Avant que il morust avoit il esté en Nubie (6), où il converti moult de gent à la foi Jehsu Crist.

⁷ Avec. — ⁸ Flèches. — ⁹ Tirer. — ¹⁰ Frappa.

gnaient dans ce pays avaient un « paon » pour armes et le faisaient figurer sur leurs étendards, tendraient à confirmer l'assertion de Marc Pol.

(5) Voir sur ce mot la *Note 14* du chapitre précédent, p. 617.

(6) On lit dans la Chronique syrienne citée par Assemani, dans sa *Bibliotheca orientalis* : « Thomas l'apôtre fut le premier évêque de l'Orient. Nous apprenons, par le livre de doctrine des saints apôtres, que le divin apôtre Thomas annonça l'Évangile dans la région de l'Orient, la deuxième année après l'ascension de Notre-Seigneur. En se *rendant dans l'Inde*, il prêcha l'Évangile à diverses nations : aux Parthes, aux Carmaniens, aux Bactriens, aux Margiens et aux Indiens. »

Le Frère Hayton, « de l'ordre des Prémontrés, cousin germain du roy d'Arménie, » parle aussi de saint Thomas dans son chapitre intitulé : « Du noble royaume d'Inde la grant et des merveilles d'icelui » (*Manuscrit*, n° 2810 FR, fol. 267 et suiv. de la Bibl. impér., rédigé en français à Poitiers en 1307, par N. Falcon) :

« Le royaume d'Inde est moult lone, et si est sur la mer oceane, qui en celle contrée est appelée « la mer d'Inde ». Le royaume d'Inde commenee des confins du royaume de Perse, et s'estent par Orient jusques à une province qui est appelée Kalaan (*Kiù-lân*, des Chinois, *Coilum*, de Marc Pol, ch. 174). En celle contrée sont trouvées les pierres qui sont dites « balais » (les *rubis*), devers septentrion par lone, et par le grant désert d'Inde où l'empereur Alixandre trouva si grant diversité de serpens et de bestes, si comme contiennent les hystoires.

« En celle terre prescha, saint Thomas, la foy de Jhésu Crist, et converty maintes provinces

« à la foy crestienne. Mais pour ce que celles « sont moult loings de toutes les autres terres « où la foy de Jhésu Crist est aourée, pou en y a « en celle terre qui maintiennent la foy de Crist ; « car il n'y a que une seule cité où habitent les « crestiens, et tous les autres sont devenus ydo-
« lastres.

« Devers mydi, decoste cest royaume, est la « mer oceane, et là sont isles assez. Et là habitent Yndiens qui sont tous noirs, et vont tous nus pour la chaleur ; et aourent ydoles. En celles isles se treuvent pierres précieuses et les bonnes especes. Et là est une isle qui est nommée Celan (*Ceylan*), et là sont trouvés les bons rubis, et les bons saphirs. Et le roy d'icelle a le plus riche et le plus grant qui soit en tout le monde. Et quant le seigneur est couronnez, il porte celui rubis en sa main.

« La terre d'Inde est aussi comme une isle « (c'est la *Péninsule*). De l'une part est avironnée de désert ; et de l'autre part est avironnée de la mer oceane, dont l'en ne pourroit legierement entrer en celle terre, fors que par le royaume devers le royaume de Peise. Et ceulx qui veulent entrer en celle terre vont premierement à une cité qui est appelée Hermes (*Hormuz*), laquelle le philosophe fist par son grant art, si comme l'on dit. Apres s'en vont dans un destroit de mer, jusques à une cité qui est appelée Cambaech (*Cambaye*). Et là sont trouvez les oiseaux qui sont appellez « pappégais » et tant en a en celle contrée comme il y a de passerons (*passereaux* ou *moineaux*) en cest pays. Et les marchans y treuvent toutes manieres de marelandises; froment et orge croist petit en celle terre. Ains menguent en celluy pays ris, millet, let (*lait*), burre (*beurre*), dattes et d'autres fruis dont ilz ont à planté. »

Quant les enfans naissent, il sont tuit noir ; mais pour ce qu'il les prisent plus tant comme il sont plus noirs, il les prennent quant il naissent, et les oignent chascune semaine ⁿ d'uille de suscinan ¹¹ ; si qu'il deviennent si noirs comme dyables. Encore font il leur diex ^o noirs et leurs deables blans ; et font paindre leur ymages de leur sains tretouz noirs.

Quant il vont en ost ^p, pour ce qu'il ont grant foy en buef et le tiennent pour sainte chose, si prennent du poil des buefs ^a sauvages, et le lient au col de leur cheval. Et se il est homme à pié, il met de ce poil à son escu ¹², ou à ses cheveus meismes ; si que, par ceste raison, est ce poil chier. Et en y va assez ; car nul qui va en ost n'est assure ¹³, se il n'a de ce poil de buef. Car il croient que, par celui poil, chascun, qui l'a, soit sauvé en la bataille.

Or vous ai conté de ceste province de Maabar une grant partie ; si nous partirons de ci atant ¹⁴, et vous conterons du royaume de Mutfli, si avant, si comme vous pourrez oïr et entendre.

CHAPITRE CLXXI.

Cy devise du royaume de Mutfli.

Et quant l'en se part de Maabar et l'on va entour mille milles par tramontaine, si se treuve l'en adonc ou royaume de Mutfli (1).

ⁿ Ms. B. *semaine*. — ^o Ms. B. *dieux*. — ^p Ms. B. *en host* = en guerre. — ^a Ms. A. *bues*.

Sésame. — ¹² *Bouclier*. — ¹³ *Assuré*, ou plutôt *rassuré*. — ¹⁴ *A ce point*.

CLXXI. — (1) Ce nom de « royaume de Mutfli » doit être considéré comme désignant le royaume qui était alors limitrophe, au nord, de celui de Maabar, d'après l'usage assez commun chez les Orientaux de donner à une contrée, gouvernée par un même chef, le nom de la partie la plus connue de cette même contrée.

Mutfli est la ville actuelle de *Másulipatâm*, située dans le golfe du Bengale, par 16° 10' de lat. N., et 78° 48' de long. E., à l'une des embouchures nord de la rivière Krichna, que l'on écrit vulgairement Kistna. Ptolémée (l. VII, c. 1,

§ 15, éd. Nobbe) nomme ces mêmes embouchures : *Μαισώλων ποταμοῦ ἐκβολαί*, « bouches du fleuve Maisôles », et la contrée : *Μαισώλιας*, la Maisôlie. » Les principales villes de l'intérieur de la Maisolie : *Μαισώλων μεσόγειοι πόλεις* (id., § 93) étaient *Καλλίγυα* (aujourd'hui encore « Kalingapatâm », lat. 18° 14' ; long. 81° 49'), *Βαρδαμάννα*, *Κοροούγκαλα*, *Φάρυτρα* et *Πέτυνδρα μητρόπολις* ; cette dernière étant la métropole.

Ainsi le nom de Masuli- ou *Maisôli-patâm*, « ville des Maisouliens », est très-ancien. On la nomme aussi *Bender*, c'est-à-dire « le port de

Et fu jadis à un roy; et de puis qu'il mourut, bien quarante ans avoit ¹; adonc la royne sa femme l'ama tant que, onques puis ^a ne se vout ² marier à nullui, pour l'amour de son mari. Et en tout ce terme de quarante ans avoit tenu son royaume aussi bien ou mieux ^b que onques le tint son baron; si que, pour ce qu'elle amoit droit ^c et justice et pais, estoit elle amée de chascun (2).

Il sont ydolastres ^d et ne font treuage à nullui ³; il vivent de char et de ris et de lait. En ce royaume treuve l'en les dyamans (3),

CLXXI. — ^a Ms. B. *depuis*. — ^b Ms. A. *mieux*. — ^c Id. Le ms. B. *bien*. — ^d Ms. B. Les mss. A. et C. *ydres*.

CLXXI. — ¹ *Quarante ans s'étaient bien écoulés*. — ² *Voulut*. — ³ *Ne payent de tribut à personne*.

mer », et *Mutchli-bender*, le « port de mer de Mutchli », c'est-à-dire « de la pêche ou pêcherie », d'où est venu sans doute le nom de *Must-fli*. Dans Feriehtah, c'est مچلیپتین *Mutchli-patan*.

Cette ville a été pendant plusieurs siècles un port très-important, et où se faisait un commerce considérable avec la Chine, l'Indo-Chine, le Bengale, la Perse et l'Arabie. Les Français y établirent une factorerie en 1669, qui est tombée depuis au pouvoir des Anglais, comme presque tous nos établissements dans l'Inde.

(2) Le « royaume de Mutfli », dont il est question dans le chapitre précédent, était, à l'époque de Marc Pol, celui d'*Andhra*, des écrivains indiens, ou de *Telingâ'a*, comme on nomme la langue qui est encore en usage dans la contrée. Sa capitale était alors Ourangol. Les princes indiens qui régèrent dans le Telingâ'a jusqu'au commencement du quatorzième siècle de notre ère, sont presque complètement inconnus; toutefois on a déjà recueilli un certain nombre de leurs noms dans des inscriptions découvertes depuis ces dernières années à Ourangol. Mais, comme presque toujours, quand il s'agit de l'Inde, on sait rarement à quelle époque on doit placer leur règne. Nous savons par Feriehtah que celui contre lequel *Alâ-ed-dîn*, sultan mahométan de Dehli, envoya une expédition, l'an 709 de l'Hégire (1309 de notre ère), se nommait لدر دیو

Ladder (Rudra?) Dêwa. « Le chef de l'expédition, dit Feriehtah (t. I, trad. du colonel Briggs, p. 371) « avait l'ordre que, si Ladder Dêwa, Râdja de « Ourangol, consentait à lui faire un présent important, et promettait de payer un tribut annuel, il rentrerait à Dêhli sans poursuivre son « entreprise. » Le râdja n'y ayant pas consenti, la ville de Ourangol fut assiégée par l'armée mahométane, prise d'assaut, et presque toute la garnison, composée de troupes hindoues, passée au fil de l'épée. Ladder Dêwa, poussé à l'extrémité, acheta la paix en offrant 300 éléphants, 7,000 chevaux, de nombreux bijoux et une forte somme d'argent; en s'engageant, en même temps, à payer un tribut annuel au sultan de Dêhli. En 722 de l'Hégire (1322 de notre ère), le râdja Ladder Dêwa, ayant cessé d'envoyer son tribut à la cour de Dêhli, par suite d'un changement de dynastie, se vit assiéger dans sa capitale par une armée du nouveau sultan Gheyas ed-dîn Togh-louk; il fut fait prisonnier et envoyé à Dêhli avec sa famille, ses trésors, ses éléphants et tout ce qu'il possédait. Plusieurs milliers d'Hindous furent mis à mort, par suite du sac de la ville de Ourangol : اورنگول lat. 17° 54'; long. 77° 08'.

Le râdja ou roi Ladder (ou *Rudra*) Dêwa était sans doute le fils de la reine dont parle Marc Pol.

(3) Le royaume de Golconde (*Golakonda*) dont Mâsulipâtâm est le port principal, a été célèbre par ses mines de « diamants ». Ces mines sont situées dans un sol d'alluvion des plaines

et vous dirai comment. Il ont moult granz montaignes ; et en yver fait moult grans pluies, et voient les yaues descendant par ces montaignes à grant bruit faisant, et à moult grans ruisseaux ^e. Et quant les pluies sont passées, et l'yaue des montaignes est escoulée ^f, si cherchent ^g par où l'yaue est escoulée de ces ruisseaux, et en treuvent assez. Et quant vient à l'esté, il fait si grant chaut en ces montaignes, pour le soleil, que nulz n'y puet à grant paine aler ⁴ ; et ne treuve l'en goutte d'yaue. Et les genz qui vont par ces montaignes en treuvent assez. Et si y a tant de serpens grans et grosses, et d'autres vermines, par la grant chaleur qui y est, que c'est merveille. Et si sont les plus venimeuses serpens du monde ; si que les hommes qui y vont, y vont en grant peril, et ont grant paour. Et pluseurs fois sont mengiez de celle male vermine.

Et si a encore, par ces montaignes, grans valées et parfondes ⁵

^e Ms. A. *ruissiaus*. — ^f Ms. B. *coulées*. — ^g Id. *chercent*.

⁴ *Sinon à très-grand'peine*. — ⁵ *Profondes*.

qui se trouvent à la base des montagnes que l'on nomme Nila Moulla, et plus spécialement sur les bords des rivières Krichn'a et Pennar ; le territoire qui avoisine la forteresse de Golconde (par 17° 15' de lat., et 76° 06' de long.) ne produisant, et n'ayant jamais produit aucune espèce de pierres précieuses. Mais c'était probablement dans la ville de ce nom que l'on polissait les diamants apportés des mines ; de là l'origine du nom de « mines de Golconde ». Marc Pol ne s'y est pas trompé.

En 1820, un voyageur, le Dr Voysey, trouva la plupart des mines de diamants désertes, et les recherches de ce précieux minéral bornées aux rubis des anciennes mines. Il prétend que la *breccia* des pierres siliceuses (*sandstone breccia*) de la formation argileuse, est la « matrice » des diamants trouvés dans le Dekhan ; que ceux provenant d'un sol d'alluvion y ont été entraînés par quelque torrent ou déluge ; et que ceux trouvés dans le lit des rivières y sont entraînés par les pluies annuelles (*The East-India Gazetteer*, par W. Hamilton, t. I, p. 586).

Tavernier a parlé très au long des « mines de diamants » dans son *Voyage des Indes* (livre second, ch. xv-xvii) : « Le diamant, dit-il, est la plus précieuse de toutes les pierres, et c'est le négoce auquel je me suis le plus attaché (comme le père et Poncle de Marc Pol). Pour tâcher d'en acquérir une parfaite connoissance je voulus aller à toutes les mines et à l'ime des deux rivières où on les trouve ; et comme la peur des dangers ne m'a jamais fait reculer dans mes voyages, l'affreuse peinture que l'on me fit de ces mines, comme de pays barbares, et où l'on ne se pouvoit rendre que par des chemins très-dangereux, ne fut pas capable de m'épouvanter, ni de me détourner de mon dessein. J'ai donc été aux quatre mines dont je vais faire la description, et à l'une des deux rivières d'où se tirent les diamants, et je n'ai point trouvé ces difficultés ni cette barbarie dont quelques gens, qui sçavoient mal la carte de ces pays-là, avoient cru me faire peur. » Suivent trois chapitres consacrés à la description de ces mines que l'on peut lire dans les Voyages de l'auteur.

que nulz ne puet aval descendre (4). Et les hommes qui y vont pour les dyamans, si prennent char la plus maigre qu'il pueent avoir, et la getent là aval. Et il y a moult d'aigles blans qui demeurent en ces montaignes, qui menjuent les serpens que il puent ataindre, et s'en paissent⁶. Et quant il voient celle char gitée là aval, si la prennent, et la portent là sus^h à leurs piez⁷, sur aucune roche pour bequier la⁸. Et les hommes qui sont au gait⁹, vont là au plusost qu'il pueent pour chassier les. Et quant ilz les ont chaciez si prennent la char et la treuvent toute plaine de dyamans qui là aval s'y sont atachiezⁱ. Car sachiez que il y en a tant par ces valées parfondes que c'est merveilles. Mais l'en ne puet descendre là aval^j. Et d'autre part il y a tant de serpens là aval, que celui qui y descendroit seroit maintenant devourez.

Encore treuvent il les dyamans en une autre maniere; car il vont aus nis de ces aigles blans, où il en a moult, et en treuvent moult en leur ordure que il transgloutissent¹⁰ quant il recueillent^k la char que ces hommes getent en ces valées. Et quant il prennent de ces aigles, si treuvent aussi ces dyamans dedens leur ventres; si que en telle maniere ont il dyamans assez et de moult gros. Car ceus qui viennent en nos parties ne sont fors la remansille^l des autres grans et bons. Car la flor^m des dyamans et des grosses

^h Ms. A. *lassus*. — ⁱ Ms. B. — ^j Id. — ^k Ms. A. *requent*. — ^l Ms. C. *remanans*, = les restes. — ^m Ms. B. *flour*.

⁶ *Repaissent*. — ⁷ *Avec leurs pieds*. — ⁸ *La becqueter*. — ⁹ *Guet*. — ¹⁰ *Engloutissent, avalent*.

(4) Cette partie du récit de Marc Pol peut être classée, non parmi les *choses vues*, mais parmi les *choses entendues*. Toutefois ce n'est pas une invention de sa part. Le comte Baldelli Boni (*Il Milione di Marco Polo*, t. II, p. 125) eite un passage du *Traité des pierres précieuses* d'Ahmed Teifaschite, traduit de l'arabe en italien par Raineri, où il est dit : « Il diamante, narra « Giovanni Ebn Masuiah, trovasi nel profundo di « una valle dell' India, nella quale non penetra « nessun uomo, ed i suoi lapilli sono ivi sparsi « come i grani della senape e dell' orzo; volen- « done tuttavia fare acquisto, si ricorre al com- « penso di gettare in si fatto luogo alcuni pezzi

« di carne fresca, imperocchè veduti questi ed « inseguiti dall' aquila fino nel fondo della men- « tovata valle, ne succede, che quando le mede- « sime li strisciano per terra ad oggetto di cibari- « scene, rimangono ad essi attaccati diversi di quei- « lapilli di diamante. Venendo poscia le istesse « aquile insieme a contesa, e volando altrove con « i riferiti pezzi di earne ne cadono alcuni, dai « quali si va subito a raccogliere quanto di tal « gemma vi è restato attaeato. »

On trouve la même histoire dans les *Voyages de Sindbad le marin*, et dans la *Relation chinoise de l'Expédition d'Houlagou* dans l'Asie centrale. (Voir *Sou Hong kien lou*, k. 42, fo 56 r°.)

pierres, et des grosses perles, sont toutes portées au grant Kaan, et aus autres roys et princes de ces diverses parties du siecle ; lesquelzⁿ ont tout le grant tresor du monde.

Et sachiez que en nulle partie du siecle ne treuve l'en nul dya-
mant, fors que en cest regne de Mutfily (5). Encore y fait l'en les
meilleurs bouguerans (6) du monde et les plus soubtils¹¹, et ceus
qui sont de greigneur vaillance¹². Il ont les greigneurs moutons
du monde ; et si ont grant habondance de toutes choses de vivre.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirai avant d'une
province qui a à nom Lar, dont les Abramains sont.

CHAPITRE CLXXII.

Cy dist de la province de Lar dont les Abramains sont.

Lar (1) est une province qui est vers ponent¹. Quant l'en se
part du lieu où le corps saint Thomas^a est, [si entre l'en assez tost

^a Ms. A. *lesquies*.

CLXXII. — ^a Ms. B. *de Messire Saint Thomas*.

¹¹ *Subtils, fins*. — ¹² *Qui ont le plus de valeur*.

CLXXII. — ¹ *Occident*.

(5) Cela pouvait être vrai du temps de Marc
Pol ; mais depuis la découverte du nouveau
monde, à laquelle son livre n'a pas peu contri-
bué, on a trouvé au Brésil et ailleurs des mines
de diamants qui ont fait oublier celles de Gol-
conde.

(6) La version italienne de la Crusca (p. 178)
porte ici : « *Il miglior bucherame e più sottile* ; »
le texte de Ramusio : « *i migliori e più sottili boc-
cassini*. » On voit clairement que la première ré-
daction est une *traduction* en quelque sorte lit-
térale du français ; le mot *bucherame* n'étant
que notre mot *bougeran*, *bougeran* ou *bou-
gran*. Masulipatam était alors très-renommée,
et l'est encore de nos jours, pour la fabrication de
cette étoffe qu'on y fait légère comme de la gaze.

CLXXII. — (1) Le nom de Lar et sa posi-
tion n'ont été reconnus par aucun des commen-
tateurs de Marc Pol. Ce voyageur si exact nous
dit que c'est une province située au « couchaut »

de eelle dont il vient d'être question, et qu'elle
n'est pas éloignée de Saint-Thomas, ou Maïla-
pour. Ce doit être alors celle qu'Albirouny nom-
me : « le pays des *Lárán* » : أرض لاران *árdh
Lárán*, ou de *Lár* (*Fragments arabes et persans
relatifs à l'Inde*, par M. Reinaud, p. 91), dans
lequel on entre, en quittant celui de Tanah, et
où l'on trouve la ville de جيسپور *Djeïmoûr*,
ou plutôt صيسپور *Çaimoûr*, comme l'écrit Ibu-
Haukal (*Script. Arab. De Rebus Indicis loci et
opuscula*, par Gildmeister, 1838, p. 27 du texte),
où il est dit que l'empire du Balhara, le plus puis-
sant souverain de l'Inde, s'étendait de Kambâye
jusqu'à cette même ville de Çaimoûr, ou plutôt
jusqu'à son territoire. Cette ville de Çaimoûr, de
la province de *Lár*, répond parfaitement à ce
que rapporte Marc Pol, des *Abramains*.

« Çaimoûr, dit Kasvini (Gildmeister, *loco lau-
dato*, p. 208), urbs Indica Sindia vicina

apres en ceste province^{b]}; et touz les Abramains du monde sont nez de ci°. Et sachiez que ces Abramains (2) sont des meilleurs

^b Ms. C. Les mss. A. et B. n'ont pas cette phrase complémentaire essentielle. —
^c Ms. B. *d'icy*. Ms. C. *d'illec*.

« incolæ perfecta pulchritudine gaudent, ut qui
 « ab Indis et Turcis descendunt. Sunt Muslimi,
 « Christiani, Judæi et Magi. Huc exportantur
 « merces Turcarum; nomen inde ducet agallo-
 « chum Çaimürense. In ea est domus Çaimuræ,
 « quod templum est in fastigio rupis situm, sanc-
 « tissimum apud eos et ædituis multis cultum.
 « Simulacra ibi sunt callaide et granato confecta,
 « quæ vnerantur. In urbe templa muhamme-
 « dica, ecclesiæ, synagogæ sunt; etiam templum
 « ignis cultorum. Gentiles ibi animalia non mac-
 « tant, neque carnem neque pisces neque ova
 « edunt. Sunt tamen inter eos qui edant anima-
 « lia a rupe dejecta aut arietando occisa, non
 « autem sponte mortua.

« Hæc omnia narravit Musir ben Muhalhil,
 « auctor libri Mirabilium regionum, qui peregrini-
 « nando terras peragravit carumque mirabilia
 « calamo mandavit. »

La ville de Çaimoûr est également citée par Bakouî. « C'est, dit-il, une ville du Sind; il y a
 « un temple qu'on appelle *Beit-Saimour*, situé
 « sur le sommet d'une montagne; dedans est une
 « idole faite de pierres précieuses semblables au
 « rubis. Il y a aussi dans cette ville des mos-
 « quées, des églises et des pyrées. Ces Indiens ne
 « mangent ni des animaux terrestres ni des pois-
 « sons. » (*Notices et Extraits des Manuscrits*,
 t. II, p. 414, trad. Deguignes.)

Maçoudi, qui visita l'Inde et qui se trouvait à
 سيمور *Saimour*, ou Seïmour (écrit dans l'é-
 dition de MM. Pavet de Courteille et Barbier de
 Meynard, t. I, p. 381, avec un *sin* pour initiale,
 au lieu d'un *çad*), l'an 916 de notre ère, dit que
 dans cette ville, comme à Soubarah, à Tanah et
 autres villes du littoral, on parlait le *lari*; ces
 provinces ayant emprunté leur nom à la mer
 Lârevi. Nous croyons plutôt que c'est la mer, qui
 baigne la côte du Malabar, qui avait emprunté
 son nom de *Lârëvy* « mer du Lâr » (qu'elle por-
 tait à l'époque de Maçoudi) à ces mêmes pro-
 vinces du Lâr; c'est dans l'usage et l'ordre na-
 turel des dérivations de ce genre.

Dans un autre endroit de ses « Prairies d'or »
 (t. II, p. 85, lieu cité), Maçoudi s'exprime ainsi :
 « L'an 304 (de l'Hégire, 916 de J.-C.), je me
 trouvais dans le district de Saïmour, dépendant
 de l'Inde, et faisant partie de la province de Lar;
 أرض اللار *ârdh el Lâr*, qui se trouve dans les
 États du Balhara. Le prince qui régnait alors
 s'appelait Djandja. On y comptait environ dix
 mille musulmans, tant de ceux que l'on appelle
beïaçireh, que de natis de Siraf, de l'Omân, de
 Basrah, de Bagdad et d'autres contrées, qui s'y
 étaient mariés et s'y étaient fixés définitive-
 ment. »

Après avoir raconté comment « il fut témoin »
 du suicide volontaire d'un jeune Indien (récit re-
 produit en propres termes dans la « Chaîne des
 Chroniques », voir ci-devant p. 616 n.), il dit :
 « Lorsqu'un roi vient à mourir dans l'Inde ou
 qu'il est tué, beaucoup de personnes se brûlent
 volontairement. On appelle ces victimes *belan-
 djeriyeh*, au singulier *belandjer*, comme qui di-
 rait *amis sincères* du défunt (ce sont les *feelz*, ou
 « fœaux », de Marc Pol), vivant de sa vie et mou-
 rant de sa mort. On raconte sur le fanatisme des
 Indiens nombre d'histoires étranges qui font hor-
 reur à entendre; le récit des tortures et des sup-
 plices qu'ils ont imaginés fait réellement frisson-
 ner d'horreur. »

Le mot *belandjer*, dont il est question dans
 le passage ci-dessus de Maçoudi, nous paraît dé-
 rivé des mots sanskrits *bali*, « oblation à des
 divinités inférieures », et *andjali*, « forme de sa-
 lutation, les mains jointes. »

La « province de Lar » de Marc Pol est donc
 bien placée par les écrivains arabes, dans la
 contrée où notre voyageur la place lui-même,
 c'est-à-dire : à l'occident de l'ancien royaume des
 Pândions, ou de Μαδούρα, Madouré, dans la par-
 tie du grand royaume du Balhâra, qui en était
 limitrophe. On ne peut pas, selon nous, l'assimi-
 ler, comme on l'a fait depuis d'Anville jusqu'à ce
 jour, avec la Λαριχή « Larikè », ou Larice, de Pto-
 lémée, placée par lui au fond du golfe de Βαρύ-

marcheans du monde et des plus veritables ^d, car il ne diroit men-
songe pour riens du monde. Il ne menguent char, ne ne boivent vin,
et vivent moult de honneste vie ; ne ne font luxure, fors avec-
ques ^e leurs moulliers ² ; ne ne toldroient ³ riens de l'autrui pour
nul chose du monde ^f, selonc leur loy. Et touz portent un fil de
coton devant le piz ⁴ et derriere les espauls pour estre congneus ⁵.

^d Les mss. B. et C. portent : *les meilleurs et les véritables*. — ^e Ms. B. *fors que avec*.
— ^f Le ms. C. ajoute : *ne n'occroient (ne tueraient) nul animal; ilz ne feroient peschie
pour riens du monde*.

² *Leurs propres femmes, épouses* : du latin *mulier*. — ³ *Déroberaient*, du latin *tollere*.
— ⁴ *Sur la poitrine*. — ⁵ *Reconnus*.

γαζα, Barigaza, dans l'Indo-Scythie (liv. VII, 1, 62), par 22° de lat. nord ; mais bien à la con-
trée que le même géographe nomme Ἀριακῆς
Σαδινῶν, dans laquelle il place Σίμυλλα ἐμπό-
ριον καὶ ἄκρα (liv. VII, 1, 6), « le port et le
promontoire de *Símulla*, qui est le port et la
ville de *Seimour* des géographes arabes mention-
nés ci-dessus ; les *r* et les *l* dans les langues dra-
vidiennes de la péninsule de l'Inde se prenant
constamment l'une pour l'autre, comme dans
les langues du nord de l'Asie (dans le chinois en
particulier) avec lesquelles ces langues, ainsi que
nous l'avons déjà dit, ont une grande affinité.

Cette contrée de l'*Ariaké*, a tiré son nom de
l'*aréca* ou *arèque*, sorte de palmier dont la noix se
mange avec le bétel, et dont les indigènes de cette
partie de la péninsule font un grand commerce.

D'Anville (*Antiquité géographique de l'Inde*,
p. 115) identifie le Laë de Marc Pol (*Lar* dans
nos trois mss., dans le *Codice Riccardiano*, dans
le *Magliabechiano II*, selon Baldelli Boni, et *Iar*
dans celui de la Crusca) avec la nation que
Ptolémée nomme Αἶοι, ou Αἰῖ, dont la métro-
pole était Κοττιῆρα, *Cottiar*, ville placée par
d'Anville sur la côte du Malabar, vers le 10° de-
gré de latitude ; mais cette région ne serait pas
située au couchant de Saint-Thomé (qui est par
13° de lat.) comme l'indique Marc Pol. Mars-
den (note 1334) voit dans *Lac* ou *Lar*, comme
ce nom est écrit dans Ramusio, le territoire de
« Conjeveram » et « d'Arcot », au sud-ouest de
Madras ; les autres commentateurs n'ont pas d'o-
pinion propre. Nous croyons qu'il est impossible
de faire concorder l'ensemble des faits rapportés

dans le chapitre de Marc Pol qui nous occupe
avec les données de d'Anville et de Marsden, tan-
dis que les nôtres en rendent parfaitement raison.

(2) Nous avons ici dans l'orthographe du nom
Abramains, que l'on a déjà vu précédemment, une
nouvelle preuve de l'exactitude avec laquelle
Marc Pol reproduisait les noms propres et les
noms de lieux, non comme on les trouve écrits
dans les livres, mais comme il les entendait pro-
noncer par les indigènes. Ainsi le mot *Abramain*
est un nom qui, en sanskrit, s'écrit *Brāhmana*,
mais qui, dans les langues du sud de l'Inde, ha-
bité, comme nous l'avons déjà dit, par une race
d'origine scythique ayant sa langue propre, a
été altéré, de même que les autres mots emprun-
tés au sanskrit, la langue des Brāhmanes, surtout
par les écrivains bouddhistes et djainistes jaloux
de l'influence brāhmanique, en se conformant,
toutefois, aux règles euphoniques de leur propre
langue. « Ainsi, dit M. Caldwell (*Dravidian com-
parative Grammar*, p. 56), le mot sanskrit *lōka*,
« le monde », est changé, dans le Tamil, en
ulagu ; *rādja*, « roi », en *arasu*, par suite de
cette loi euphonique d'attraction des langues tar-
tares qui impose des voyelles préfixes ou suffixes,
ouvertes ou fermées, à certains dérivés, de la
même nature que celle des mots dont ils déri-
vent. Ainsi l'a initial d'*Abramain*, dérivé du
sanskrit *brāhmana*, « brāhmane », est un pro-
duit de cette même loi, comme *brahmin*, *brahmes*
que l'on trouve ainsi écrit dans beaucoup de li-
vres de voyageurs ou de missionnaires dans la
péninsule de l'Inde, en est une autre confirma-
tion.

Il ont roy riche et puissant, et achate volentiers pierres et perles⁵ grosses et de grant vaillance; et envoie ces Abramains marcheans partout le monde pour qu'il li portent toutes celles qu'ils puent avoir^h; et il leur donne deux tans⁶ que elles ne coustent. Si que, pour ceste achoison⁷, en a moult grant tresor (3).

⁵ Ms. A. *pelles*. — ^h Ms. C. *trouver*.

⁶ *Deux fois autant*. — ⁷ *Raison*.

(3) Ces « Abramains » ou « Brâhmanes marchands » qui faisaient le commerce des perles et autres objets précieux, pour le compte des rois de la province de Lar, devaient déroger, puisque le *commerce*, d'après les lois de Manou (l. I, slok. 90), est réservé aux Vaisyas, et que Brahma donna en partage aux Brâhmanes (*Ib.*, slok. 88) l'étude et l'enseignement des Védas, « l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir. » Cependant ce sont bien des Brâhmanes qui sont désignés dans notre texte; leur signalement semble ne laisser aucun doute à cet égard : « Les trois premières des quatre tribus ou familles, dit l'abbé Dubois (*Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, Paris, 1825, t. I, p. 15), c'est-à-dire les brahmes, les kehatrias et les veissiahs, ont pour « signe distinctif un cordon de fil suspendu en « bandoulière de l'épaule gauche à la hanche « droite; cependant ce même signe étant aussi « porté par les pantchalas ou cinq castes d'artisans, on est souvent exposé à s'y méprendre. »

Le même missionnaire dit ailleurs (*Ib.*, t. I, p. 411) : « Beaucoup de brahmes qui *se livrent au commerce*, surtout dans la province de Guzerate, passent pour des marchands très-intelligents. Cependant ceux qui suivent ce genre de vie ne jouissent que de peu de considération parmi les personnes de leur caste; mais le mépris qu'elles leur témoignent ne vient pas tant de la profession qu'ils exercent que du peu d'attention qu'ils apportent à l'observation des usages. Le *commerce* par lui-même n'a rien d'avilissant pour un brahme, et par tout on en voit qui suivent cette carrière : « seulement, il y a une foule d'articles que les brahmes marchands ne peuvent vendre licitement, et qu'ils sont par conséquent obligés

« d'exclure de leurs spéculations; parmi ces articles, sont les étoffes rouges, la graine et l'huile de sésame, le riz pilé, les liquides de tout genre, le sel, les parfums, les fruits, les végétaux, les poissons, le miel, le beurre, le lait, le sucre, etc., etc. »

Marsden (note 1338) a supposé qu'il n'était pas question, dans Marc Pol, des Brâhmanes, mais bien des *Banyans*, qui est le nom que l'on donne, dans l'Inde, à ceux qui « se livrent au commerce »; et il eroit que *Bramains*, ou *Abramains* a été écrit, dans les textes de Marc Pol, pour *Banyans*. C'est une supposition tout à fait erronée. La plus ancienne version latine, publiée par la Société de Géographie, porte *Blagmani*, qui répond très-bien au mot sanskrit *brâhmane* : « Et isti *Blagmani* sunt meliores homines mercatores de mundo, et magis legales, etc. » (P. 460.) Le ms. de la Crusea porte *Bregomanni*.

Le texte français, publié par la Société de Géographie de Paris, renferme, dans le passage qui nous occupe, une particularité importante que nous croyons devoir d'autant plus signaler qu'elle ne se retrouve, à notre connaissance, dans aucun autre. Il y est dit (p. 211) : « Et si voz « di qu'il ont (dans la province de Lar) roi riche « e poissant de tresors, e cestui rois achatte moult « voluntieres perles et toutes autres pieres précieuses, e si a establi con tuit les merceant de sa « tere qe de toutes les perles qe il li aportent « dou roïames de *Mabar* qe *s'apellent Soli*, e ce « est la meior provence e la plus jentilz qe soit « en Yndie, e là où le meior perles hi se trouvent « qu'il en *dïra (donnera)* lor deus tant qe il ne « l'acotent (*les achètent*). »

En rappelant, dans ce passage, que les perles dont le roi de Lar était le plus désireux, et pour lesquelles il promettait aux Abramains de leur donner le double de ce qu'elles leur coûteraient,

Ces Abramains sont ydresⁱ et gardent plus aus seignaus⁸ et aus aventures⁹ que^j gent du monde (4). Et si ont entr'eus un jour en la semaine^k establi. Et quant est celui jour au matin, et il se regarde quant il se vest, se il voit son ombre au matin au soleil si lonc comme il est, si fait ses marchiez de maintenant; et se son ombre ne fust si lonc, si ne feroit celui jour nul marchie. Et quant il sont en l'ostel, et il ont à faire aucun marchie, et il veissent venir aucune tarente¹⁰ par le mur, car il y en a moult en cel pays, se elle vient de la part

ⁱ Mss. A. B. et C. *ydres* = *idolâtres*. — ^j Ms. B. Le ms. A. *de*. — ^k Ms. A. Le ms. B. *semaine*.

⁸ *Signes, augures*. — ⁹ *Sorts*. — ¹⁰ *Araignée*.

étaient celles du *Maabar*, décrites dans le chap. CLXIX (p. 600), Marc Pol dit que « ce royaume s'appelle *Soli*, » ce qu'il n'avait pas remarqué précédemment. Ce nom de *Soli*, plus régulièrement *Sôla*, *Sôra* (prononcé ordinairement *Tchôla*), est précisément le nom que cette partie de la péninsule indienne porte dans les livres indigènes, et même dans les livres sanskrits, comme le *Harivansa* (Sect. 32, slok. 1836), où il est dit : « De Douclumanta naquit le roi Karou-
« thâma, et de *Karouthâma* naquit *Akrîda* qui
« eut quatre fils : *Pândya* (le chef de l'ancienne
« famille royale des Pândions), *Kérala* (le chef
« de l'ancienne famille royale des rois de la côte
« du Malabar, dont les Râdjas actuels de Cochîn
« prétendent descendre), *Kola* et le vaillant
« *Tchôla* (*Tchôlas'tcha pârthivalt*), desquels sont
« descendus les rois des riches contrées de *Pân-
« dya* (le Madouré actuel), *Tchôla* (le Tandjore)
« et *Kerala* (le Malabar). » Voir le *Harivansa*,
traduit par A. Langlois, Paris, 1834, t. I, p. 153;
et le texte sanskrit publié à Calcutta, 1839, in-4°,
à la suite du *Mâhabhârata*, au sloka cité.

Il est surprenant que le passage en question, d'une assez grande importance historique, ait été supprimé dans toutes les rédactions ou traductions postérieures au texte français publié par la Société de Géographie. C'est sans doute le fait des copistes qui n'auront pas compris le nom de *Soli*, et qui l'auront considéré comme une faute de rédaction.

(4) On lit dans les *Lettere sull' Indie orientali* (par Pappi, Filadelfia, 1802, t. II, p. 27) : « Gli

« Indiani in generale hanno ferma credenza nei
« presagi, nella efficacia delle fattucchiere, de'
« talismani, degli amuletti o brevi che portano
« legati al braccio, al collo o alla cintola... L'u-
« niversale ed ostinata fede nei giorni fortunati
« e sfortunati, è un' altra gran fonte d'ansietà
« e di pungenti sollecitudini per gl' Indiani. Non
« s'intraprende viaggio senza consultare su ciò
« Bramini possessori del libro che mostra il
« giorno e l'ora propizia per uscir di casa. Di più,
« se in escir di casa, s' incontrano certi animali
« certi uccelli che non volano per la parte che
« dovrebbero e certi altri inauspiciosi oggetti, è
« duopo rientrare ed aspettare un ponto più fa-
« vorevole. I medesimi riguardi non debbono
« tralasciarsi quanto al contrarre matrimonio, al
« fabricare, al mercanteggiare, al seminare, ec.,
« e finalmente nelle più frivole occasioni...

« I Bramini al nascer d'un figlio per mezzo di
« loro tavole astrologiche leggono nel vario as-
« petto degli astri la sua futura fortuna, e se-
« gnano con diligenza l'ora e il punto della nas-
« cita. I più dotti compongono ancora ogni anno
« Calendarj o Almanacchi. Vi son nottate l' ec-
« clissi, le fasi lunari, le feste, i principali av-
« venimenti che occorreranno in quell' anno,
« appresso a poco come nei nostri, i giorni for-
« tunati o sfortunati, di che v'ho parlato. Una
« gran parte de' Bramini vivono su questi Alma-
« nacchi andando a leggerli ogni giorno alle per-
« sone ricche. La scienza della divinazione è un
« articolo di somma importanza nel libro dell'
« entrate Braminiche. »

qui bon li semble, si complie ¹¹ son marchie de maintenant; et se elle vient de part qui ne li semble pas bonne, si ne compliroit ¹² pas le marchie en nulle maniere. Et quant il issent ¹³ de leurs maisons et il oient ¹⁴ aucun estoumir ¹⁵, se il li semble bon, il va avant, et se il li semble mauvais, si s'assiet jus ¹⁶, tant comme bon li semble. Et encore quant il vont par aucun chemin, et une arondelle ¹⁷ passe, et elle vient selonc leur volenté, il iroit avant, ou se non, il retorneroit arriere; si que il sont pieres ¹⁸ que patarins de toutes choses ¹⁹. Il vivent moult de grans abstinences qu'il font de pou ¹ mengier. Il ne se font point seigner ²⁰, ne traire ²¹ point de sanc d'eus.

Il y a une autre maniere de gent qui s'appellent Çaiguy (5), qui sont de ces Abramains meismes; mais il sont comme de religion, et

¹ Ms. A. *poi*. — ^m Ms. A. *Abraimins*. Ms. B. *Bramains*.

¹¹ *Accomplît, termine*. Le ms. B. *acomplie*. — ¹² *Terminerait*. — ¹³ *Sortent*. — ¹⁴ *Entendent*. — ¹⁵ *Quelqu'un éternuer* (comme on doit lire, p. 619, n° 30). — ¹⁶ *Il s'assiet par terre là où il se trouve*. — ¹⁷ *Hirondelle*. — ¹⁸ *Pires*. — ¹⁹ *C'est-à-dire qu'étant aussi crédules que cela, ils sont pires que les sectaires (patarins) les plus ignorants et les plus abrutis*. Cette dernière phrase ne se trouve pas dans les autres rédactions. — ²⁰ *Saigner*. — ²¹ *Extraire*.

(5) Ce nom peut être lu aussi *Taiguy* dans nos manuscrits, le *c* et le *t* se confondant facilement dans l'écriture gothique. Le texte italien de Ramusio porte *Tingui*; l'ancien texte italien de la Crusca publié par Baldelli Boni (*Il Milione*, etc. p. 182), porte *Congugati*. Ce dernier nom doit être lu *Congiugati*, et il est la traduction italienne du mot *Çaigui*, en sanskrit *Sanghis*, dérivé de *Sangha*, « assemblée » et qui signifie « réunion », « communauté religieuse » chez les Bouddhistes et les Djainas. Ce même mot est employé par les Bouddhistes chinois pour désigner leur « communauté », et par extension les « ministres de leur loi ou de leur culte ». Dans le cas dont il s'agit, le mot *Çaiguy* ou plus correctement *Sanghis*, désigne une secte de *Djainas* de la contrée de *Dravul'a*, le sud de la péninsule indienne dont Wilson (*Religious sects of the Hindus*, vol. I, p. 341, de ses *Selects works*), dit « qu'ils se servent de brosses faites de plumes de paons, « portent des vêtements rouges, et reçoivent les

« aumônes dans leurs mains. » C'est aujourd'hui une des sectes de *Djainas* la plus renommée, quoique peu connue. Anciennement ces sectaires allaient nus, et on les nommait alors *Digambaras*, c'est-à-dire, en sanskrit : « hommes dont le seul vêtement est l'atmosphère » (le mot étant composé de *dis'* « espace », et *ambaras* « vêtement »). « Aujourd'hui, dit Wilson (lieu cité, p. 339), ces ascétiques ne vont pas nus, mais ils portent des vêtements de couleur; ils bornent leur état de nudité aux heures de leurs repas, se dépouillant de ce qui les couvre quand ils reçoivent leur nourriture que leur apportent leurs disciples. »

Cependant nous devons dire qu'en lisant *Cui-gui*, comme dans le texte français et la version latine publiés par la Société de Géographie (p. 214 et 461), ce nom pourrait plutôt représenter celui de *Yogui*, qui est donné, dans l'Inde à des ascètes adorateurs de *Vichnou* et de *Siva*, lesquels, d'ailleurs, ont beaucoup de ressemblance

servent à leurs ydoles". Il vivent moult, car il vivent .c. et .l. (cent et cinquante) ans, ou .ij. cens, chascun d'eus. Et menjuent moult pou, mais bonnes viandes ²²; et usent moult char et ris et lait. Encore boivent °, ceus, moult estrange buvrage; car il prennent argent vif et souffre, et en font buvrages; et mellent tout ensamble et le boivent. Et dient que il leur croist ²³ la vie, et le font deux foiz chascun mois. Et si usent ce buvrage des leur enfance (6).

Et si a aucun de ceste religion qui font la plus aspre vie du monde; et vont touz nuz, et aourent le buef. Et les plusieurs ^p si ont un petit buef d'arain ²⁴ ou de laiton, ou d'or, lequel il portent lié à leur front. Et prennent les os du buef, et les ardent ²⁵ et en font poudre; et de celle poudre si font oingnement et s'en oignent à grant reverence.

Il ne menguent ne en escuelle, ne en taillouoirs ^q; mais metent

ⁿ Mss. A. et C. *ydres*. — ° Ms. A. *menguent*. — ^p Ms. A. — ^q Ms. C. Le ms. A. porte *tailleur*, et le ms. B. *trencoir* = *plats, assiettes*.

²² Ici le mot *viandes* a le sens de *nourriture*. — ²³ *Accroît*. — ²⁴ *D'airain*. — ²⁵ *Brûlent*.

avec ceux dont il vient d'être question. Ces Yogois furent connus des Grecs, à l'époque de l'expédition d'Alexandre, et ils les nommèrent *Γυμνοσοφισταί*, « Gymnosophistes », de *γυμνός*, « nu », et de *σοφιστής*, « sophiste » (Voir Plutarque, *Vie d'Alexandre*, chap. LXIV). « Ces Gymnosophistes, dit Grose (*Voyages aux Indes orientales*, trad. franç., 1758, p. 286) n'étaient pas Bramines comme l'ont avaucé à faux plusieurs auteurs; ils étaient de la secte de ceux que l'on appelle à présent *Gloghis*, secte qui s'est corrompue à la longue par l'introduction de certains membres, qui y ont apporté l'hypocrisie et tous les autres abus : leur principe distinctif était la renouciation au monde, la contemplation à son plus haut période, la vie hérémétique, ou celle des voyageurs; enfin cette *nudité entière* d'où vient leur nom grec. Dans les postures où ils se martyrisent, ils ne prétendent pas insinuer que les tourments de la créature soient agréables au Créateur, ils ne les souffrent que pour donner des preuves de la profonde contemplation de la déité, dans laquelle ils sont plongés, et qui

leur fait faire abstraction des douleurs du corps. C'est aussi à titre de contemplatifs entièrement absorbés dans leur objet, qu'ils affectent de paraître insensibles aux plaisirs; ce qui n'est pas moins difficile que de résister à la douleur. Quelques-uns d'entre eux se mettent sur un piédestal au bord de ces étangs, où les femmes des gentils vont faire leur ablution. Elles saluent avec beaucoup de bonne foi et de révérence ces hommes parfaitement nus, tandis qu'ils roulent les yeux d'une manière effrayante, sans laisser échapper aucune marque de sensibilité aux attentions de ces femmes. Elles s'imaginent qu'il y a une grande vertu prolifique attachée à ce singulier acte d'adoration... »

(6) La version latine publiée par la Société de Géographie porte (p. 461) : « Isti vocantur « *Cuigai*. Bis omni mense medicamen quoddam « sununt sic factum; quia tolluat mercurium « et sulfur, et miscet simul cum potu, et bibunt « et dicunt quod istud tenet eos sanos et predi- « tos juventute. Et oannes qui hoc utuntur vi- « vunt plus quam alii. »

leurs viandes sur feuilles ²⁶ d'arbres de pommier de paradis (7), et sur autres grans feuilles aussi ; mais non mie vers ²⁷ ; mais seiches ^r. Car ils dient que les vers ont ame ^s. Et seroit pechiez ^t. Et avant se laisseroient il morir qu'il feissent ²⁸ chose qu'il cuidassent qu'il fust pechie selonc ^u leur loy. Et quant aucun leur demande pourquoi il vont touz nus, et que il n'en ont nulle honte ; si dient : « Nous
« allons nuz pour ce que nous ne voulons nulle chose de cest sie-
« cle, et que nous venismes ²⁹ touz nus en cest monde. D'autres
« part, que nous sommes justes sanz pechie, et que nous ne faisons
« nul pechie de notre vilain membre ; si que pour ce le povons
« aussi bien monstrier que nul de nos autres membres. Mais vous
« autres, qui faites le pechie de luxure, si avez vergoigne, et le
« portez couvert (8). »

^r Ms. A. *sechez*. — ^s Mss. B. C. Le ms. A. *arme*. — ^t Ces mots manquent dans le ms. B. — ^u Ms. B. *contre*.

²⁶ Feuilles. — ²⁷ Vertes. — ²⁸ Fissent. — ²⁹ Finmes.

(7) C'est selon Marsden, l'espèce de *plantain* nommé par Linné : *musa paradisiaca*, primitivement appelé *pomum paradisiacum*, « pomme de paradis ». Il est remarquable par la grande dimension de ses feuilles, dont quelques-unes atteignent jusqu'à dix pieds de longueur sur deux de largeur. Ces feuilles sont d'un vert tendre, lisses et comme satinées en dessus. Les Indiens se servent communément d'une partie de ces feuilles, comme d'un plat pour y placer leur nourriture.

(8) La version latine publiée par la Société de Géographie a rendu ainsi ce singulier passage (p. 462) : « Quando petitur ab aliis eur vadant
« nudi, dicunt, quia nichil secum portat homo
« nascendo et nichil secum portat moriendo ; et
« non habemus verecundum ostendere nudam
« naturam, quia non peccamus eum ea ; et
« propter hoc non pudet magis de ea prodenda
« quam de aliis membris. »

« Les principaux devoirs des ascètes *djâinas*, dit J.-J. Boehinger (*la Vie contemplative ascétique et monastique chez les Indous*, etc., Strasbourg, 1831, p. 234), sont : d'adorer les saints parfaits, les *Djinas*, comme les modèles de la per-

fection à laquelle on aspire ; de montrer la plus profonde soumission envers le père spirituel ou le *gourou*, qui enseigne les voies du salut ; d'étudier avec ardeur les livres sacrés qui contiennent les préceptes pour arriver à la perfection, de respecter la vie de toutes les créatures et de leur faire tout le bien possible, parce qu'elles sont toutes d'une même nature, capable de s'élever à l'état divin ; de vaincre ses désirs et ses passions, et de s'élever à cette indifférence complète qui ne s'inquiète de rien, qui ne se réjouit de rien, qui n'est plus affectée ni par le plaisir ni par la douleur, ni par la crainte ni par l'espérance. Comme dans le bouddhisme, le respect pour la vie des créatures est poussé à l'extrême chez les *djâinas*. Comme les ascétiques bouddhistes, eux des *djâinas* ne doivent pas boire sans avoir fait filtrer l'eau, de crainte d'avaler un insecte.

« Komarpal, le dernier prince *Djâin* d'Anhulwara, se laissa battre plutôt que de faire marcher son armée dans la saison pluvieuse, où les feux des soldats auraient pu détruire les insectes qui fourmillent alors... Par la même raison les *djâinas* rejettent l'autorité des *Vélas* qui pres-

Il n'occirroient nulle beste pour riens du monde; ne puce, ne mouche ^v, ne nulle autre chose vive; car il dient qu'il ont âme ^x et que ce seroit pechiez. Il ne menguent nulle chose vert, jusque à tant qu'elle soit seche. Et si dorment sus la terre touz nus; et si n'ont nulle chose ne dessus ne dessouz. Et c'est bien grant merveille comment il ne muerent tuit. Et si jeument ^y tout l'an, chascun jour ^z, et boivent yaue. Et quant il veulent recevoir aucun, si le tiennent en leur abbaie, et li font mener leur vie. Et puis, quant il le veulent prover ^{3o}, si envoient querre ^{3r} de ces pucelles qui sont offertes à leurs ydoles ^{aa}, si comme je vous ai dit; et le font touchier et baisier et acoler. Et se son membre ne se muet, si le retiennent; et se il se muet, si le chassent de leur compaignie. Car il dient qu'il ne veulent tenir homme de luxure avec eus (9).

^v Ms. A. Le ms. B. porte *mousse*. — ^x Ms. A. *arme*. — ^y Ms. A. Le ms. B. *junent*. —

^z Le ms. B. porte: *chascun an, tous les jours*. — ^{aa} Mss. A. et C. *ydrés*.

^{3o} *Eprouver*. — ^{3r} *Chercher*.

crivent des sacrifices sanglants. Les sacrifices des djâïnas ne doivent consister qu'en fuits, fleurs, encens, etc.

« Les vœux des djâïnas consistaient anciennement dans l'obligation volontaire d'observer scrupuleusement les devoirs de la morale, de renoncer au monde, de se faire couper les cheveux et de se vouer à la contemplation. Aujourd'hui on est moins rigide, et ces vœux consistent dans l'obligation de s'acquitter du devoir de la bienveillance envers les créatures, de la véracité, de la probité, de la chasteté, de la pauvreté.

« Les djâïnas se divisent en plusieurs classes... La troisième est composée de ceux qui aspirent à un plus haut degré de sainteté que les deux premières, est appelée *maha-vratas*, c'est-à-dire ceux qui font les grands vœux. Anciennement ils devaient aller tout nus, en se couvrant seulement la honte; se faire arracher les cheveux, mener une vie austère de jeûnes et de toutes sortes de privations, et se livrer exclusivement à la contemplation.

« Le plus haut degré de sainteté est celui des

sannyasi nirvana ou *yati*; ceux-ci doivent *aller tout nus*: ils sont supposés arrivés au plus haut degré d'indifférence par rapport aux choses terrestres; ils ne meurent point; les éléments de leur corps se dissolvent peu à peu sans mort; il ne reste finalement qu'un fantôme de corps, qui disparaît, tandis que l'âme se confond avec Djîneswara (le « souverain maître des djâïnas »). Tels furent les anciens Djînas ou saints, qui font l'objet de l'adoration. Aussi les statues de ces Djînas sont-elles toutes représentées dans un état complet de nudité, ce qui les distingue des statues bouddhiques. »

On peut voir, pour les nombreuses sources à consulter sur ce curieux sujet: Boehinger, p. 229-230.

(9) La version latine précédemment citée porte (p. 462): « Et habent suos regularcs qui custodiunt idola; et quando volunt probare quod isti sint boni et honesti, mittunt pro puellis que sunt oblate idolis, et faciunt quod illæ tangunt eos huc et illuc et in pluribus locis corporis, et stant in magno solatio cum eis: et si membrum

Il sont si crueus³² et si parfais ydolastres que c'est une deable-rie. Et dient que il font ardoir³³ les corps mors pour ce que s'il n'estoient ars³⁴, feroient il vers qui mengeroient ces corps. Et quant il n'auroient^{bb} plus que mengier, si morroient; et que l'ame^{cc} du corps en auroit grant pechie et grant paine. Et c'est la raison pourquoi il ardent les corps mors.

Or vous avons conté une grant partie de ces genz, et de leur maniere, qui sont en la grant province de Maabar. Si vous conterons ci avant des autres choses de ceste province meismes de Maabar, et dirai d'une cité qui a nom Cail.

CHAPITRE CLXXIII.

Cy devise de la cité de Cail.

Cail (1) est une noble cité et grant, et est de Aciar (2) le frere des quatre roys. Et à ceste cité font porter toutes les nef^a qui

^{bb} Ms. B. *n'arroient*. — ^{cc} Ms. A. *l'arme*.

CLXXIII. — ^a Ms. B. Le ms. A. *nes*.

³² *Cruels*. — ³³ *Brûler*. — ³⁴ *Brûlés*.

erigitur vel mutatur, emittunt eum et dicunt quod non est honestus, sin autem faciunt eum servire idolis suis in monasterio illo. »

CLXXIII. — (1) Marsden dit que ce mot, qui, dans la langue tamile, signifie un « temple », était aussi, avant tout, le nom d'une ville et d'un port de commerce considérables, dans la contrée que l'on nomme actuellement *Tinevelly*, à peu de distance de *Tutacorin* (lat. 8° 57' N.; long. 75° 49' E.). On peut en voir la position dans la carte jointe à la « Description du Coromandel » par Valentyne (vol. 5) où cette même ville de *Cail* ou *Kail*, est nommé *Kael-patnam*, c'est-à-dire : « la ville de Kaël » (*patnam, patam*, en sanskrit *pattanam*, au neutre, signifiant *ville*). L. Barthéna fait mention de cette ville sous le nom de *Chail*, et il dit qu'elle est située sur la côte de la « Pêcherie », en face de Ceylan. Cette détermination répond bien à la position que lui assigne Marc Pol, dans « la province de Mabar »,

qu'il n'a quittée que pour faire une *excursion* dans « la province de Lar », située au couchant de San-Thomé, où est aujourd'hui Madras, et d'où, en suivant la côte du Coromandel pour venir à *Coilum*, dont il sera question dans le chapitre suivant, la description de *Cail* est naturellement placée.

C'est donc bien à tort que M. Hughes Murray (*Travels of Marco Polo*, p. 308) repousse cette détermination de la position de *Cail*, et propose de placer cette ville à la *Pointe de Calymere* (par 10° 20' environ de latitude), par la seule raison que d'Anville l'appelle, dit-il : « Callamera Pagode. » Marc Pol ne parle pas de « pagode », mais d'une « ville maritime, dans le port « de laquelle arrivaient tous les navires des côtes de la Perse et de l'Arabie, chargés de marchandises. »

(2) Ce nom de *Aciar*, ou *Asciar*, comme on lit dans quelques mss., paraît répondre à celui de

viennent de vers ponent : ce est de Hormes, et de Quis et d'Adem ; et de toute l'Arabie ; lesquelles viennent chargiées de chevaux et d'autres marchandises. Et est pour ce que, du pais environ y vient chascun ; et se fait grant marchandises en ceste cité de Cail.

Le roy est moult riche de tresor et porte sus soy moult de riches pierres précieuses. Et va moult honnorablement, et maintient bien son regne en grant justice. Et aime moult les marcheans et les forestiers¹ ; si que pour ce y va chascun volentiers.

Le roy a bien trois cens femmes ; car celui qui plus a de femmes, si le tiennent a moult grant honneur. Et, si comme je vous ai dit, il a en ceste grant province de Maabar cinq roys couronnez qui sont tuit frere charnel ; et cestui est l'un d'eus (3). Leur mere est

CLXXIII. — 1 *Étrangers.*

Hoisan'a, porté par plusieurs princes qui, selon des inscriptions découvertes dans le pays même, régnèrent sur cette partie de la péninsule, de 1272 à 1288 de notre ère. *Asciar* serait la prononciation vulgaire de *Hoisan'a arasu* (ce dernier mot était la forme tamile du nom sanskrit *radja*, « roi ». Des découvertes futures viendront peut-être confirmer cette conjecture.

(3) Le premier des « cinq frères » (qui étaient, tous les cinq, rois dans la partie de la péninsule de l'Inde, que l'on nomme aujourd'hui le « Carnatic » ou Karn'ataka), régnait au « chef de cette province », comme dit Marc Pol, c'est-à-dire, dans la partie la plus méridionale qui avait été anciennement le siège du royaume des Pândions ; c'est sur ses côtes que se péchaient les plus belles perles (voir le c. LXIX, note 4). Marc Pol, après avoir longuement parlé du roi qui y régnait, des mœurs et coutumes des habitants, ajoute (p. 622) qu'il « passera outre », en omettant de parler des « autres royaumes » du Maabar ; mais qu'il reviendra encore sur les mœurs et coutumes des habitants. C'est ce qu'il a fait dans le ch. CLXX, où il a raconté les traditions sur l'apôtre saint Thomas, et les usages des habitants de cette partie de la péninsule. Puis, quittant le Maabar, et se dirigeant vers le nord, toujours en suivant la côte, il arrive au port de *Mutfli* (*Mutchili-bender*), aujourd'hui Masulipatâm, dans la

province que l'on désigne sous le nom de « Circars du nord », c'est-à-dire « habitant au nord du Carnatic ». Cette province faisait originiairement partie de l'ancienne contrée hindoue du Têlingan'a, laquelle, pendant qu'elle formait un État indépendant, comprenait la plus grande partie des districts situés entre les rivières Godavéry et Kriçhn'a. Elle fut envahie par les armées mahométanes des sultans de Déhli, pour la première fois, en 1295, sous la conduite de Ala-ud-din, neveu de Djellal-ed-din Fironz, dont il a déjà été question précédemment. En 1321, une autre invasion musulmane eut encore lieu dans le Têlingan'a. Après avoir été entièrement subjugué, le Têlingan'a fit partie d'une souveraineté qui s'établit au nord de la rivière Kriçhn'a, et avait pour capitale Ahmed-abad, la résidence d'Achmet-Chah, ou Achmet, aujourd'hui Bider (lat. N., 17° 49' ; long. E., 75° 20'), et que l'on nommait *Bhamani*, corruption de « Brâhmana, Brâhmanique », parce que les souverains de cette dynastie subirent l'influence de la caste brahmanique. A la dissolution de cet empire, vers l'année 1500 de notre ère, le Têlingan'a se forma de nouveau en un État indépendant, que l'on nomma le royaume de Golconde.

De ce dernier royaume que Marc Pol a décrit (ch. CLXXI) comme étant le pays des diamants, notre voyageur revient sur ses pas jusqu'à San-

encore vive ². Et quant il sont à descort ³ et qu'il sont à ost ⁴ l'un contre l'autre, leur mere se met ou milieu, et ne les laisse combattre. Et se vousissent ⁵ en toutes manières combatre ensemble, si prent, leur mere, un coustel et leur dit qu'elle se taillera les mamelles dont il alaiterent, puis se fendra le ventre où il tournerent ; si qu'elle s'occirra. Et par ceste maniere les a maintes fois fait remaindre ⁶. Mais il ne puet faillir ⁷, quant elle morra, que il ne destruisent ^b l'un l'autre.

Or vous lairons à conter de ce roy. Si vous conterons du royaume de Coilun ^c.

CHAPITRE CLXXIV.

Cy devise du royaume de Coilun.

Quant l'en se part de Maabar, et l'en va .v. (cinq) cens milles par garbin ¹, si treuve l'en le royaume de Coilun ^a (1) qui sont ydo-

^b Ms. B. Le ms. A. *destruient*.

CLXXIV. — ^a Ms. A. *Coilum*. Ms. B. *Coilun*.

² *Vivante*. — ³ *En désaccord*. — ⁴ *En hostilité*. — ⁵ *Voulussent-ils*. — ⁶ *Rester en paix*; du latin *remanere*. — ⁷ *Manquer*.

CLXXIV. — ¹ *Sud-sud-ouest*.

Thomé, d'où il fait une excursion à l'occident pour parler du royaume de Lar (ch. CLXXII), situé dans l'intérieur de la péninsule, et qui s'étendait jusque sur la côte du Malabar. Après avoir décrit, non le pays, mais les mœurs des habitants de ce dernier royaume, il nous ramène à son point de départ, sur la côte du Maabar, pour suivre cette côte dans la direction du sud, et doubler ensuite le cap Comorin. C'est en suivant cette direction qu'il parle du port maritime de *Cail*, et du roi de cette contrée qui était l'un des « cinq frères » dont il a été question. Le portrait qu'il fait de la mère de ces « cinq frères » n'est pas la partie la moins curieuse de son récit. C'était, dans son genre, une Cornélie indienne, qui défendait la cause du peuple à sa manière, en empêchant ses cinq fils de le ruiner par les guerres qu'ils étaient disposés à se faire entre eux.

CLXXIV. — (1) En partant de *Cail* sur des bâtiments de guerre ou marchands, et en se di-

rigeant par le sud-sud-ouest, comme le dit Marc Pol, pendant une traversée d'environ « cinq cents milles » (en s'éloignant de la côte pour éviter les écueils et pouvoir profiter des vents), on arrive ensuite au port, très-fréquenté alors, de *Coilum*,

nommé par les Chinois 俱藍 *Kiù-lân*, par les Arabes *Koulem* كولم ou *Kaoulem*, et par

les indigènes *Kollam*. Cette ville maritime figure sur les cartes européennes sous le nom de *Quilon*, *Colum*, etc. Elle est située sur la côte du Malabar, à 8° 55' de lat. N. ; et 74° 13' de longitude E. C'était anciennement une des villes les plus importantes de la province, et elle est encore une place de marché considérable pour les indigènes.

Il en a déjà été question dans la notice sur le Maabar que nous avons traduite du chinois et donnée précédemment (p. 603-604). On lit dans

latres^b. Et si y a aucuns crestiens^c; si ont language par eus. Et si ont roy. Il ne font à nullui treuaige². Il y a moult de bresil que

^b Mss. A. C. ydres. — ^c Le ms. C. ajoute : *et Jūifs.*

² *Ils ne payent tribut à personne.*

les « Fastes universels de l'histoire chinoise » (*Li tai ki sse nien p'iao*, k. 98, fol. 6) :

Année 1282. « KIU-LAN. De tous les royaumes « étrangers situés au-delà des mers, *Kiù-lân* est « le plus éloigné de tous. De Thsiouan-tcheou « (port du Fö-kien), pour arriver au territoire de « *Kiù-lân*, on est obligé de faire un trajet de « cent mille *li* (10,000 lieues environ). Le com- « missaire spécial, Yang Ting-pi, fut expédié à « trois reprises différentes dans ce pays, pour « l'engager à la soumission. Cette année (1282 « de notre ère) *Kiù-lân* a envoyé un ambassa- « leur à la cour (mongole) pour présenter en tri- « but des marchandises précieuses (*pào ho*) et un « singe noir. »

Le voyageur arabe Ibn Batoutah, qui visita Caulem, vèrs 1345 de notre ère (environ cinquante ans après Marc Pol), parle ainsi de cette ville (traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 99) : « Le dixième jour (après « son départ de Kalikut) nous arrivâmes à la « ville de Caulem (Coilun), qui est une des « plus belles du Malabar. Ses marchés sont ma- « gnifiques, et ses négociants sont connus sous « le nom de *Souly*. Ils ont des richesses consi- « dérables : un d'entre eux achète un vaisseau « avec ses agrès, et le charge de marchandises « qu'il tire de sa propre demeure. Il y a dans « Caulem plusieurs trafiquants musulmans dont « le chef est 'Alâ-eddin Alâwédjy, originaire d'A- « veh, dans l'Irak (persique). Le Kâdhi de Caou- « lem est un homme distingué, originaire de « Kazouin... La mosquée principale y est admi- « rable; elle a été construite par le marchand « Khodjah Mohaddheb. Caulem est la ville du « Malabar la plus rapprochée de la Chine, et la « plupart des (trafiquants) Chinois s'y rendent. « Les musulmans y sont considérés et respectés. « Le sultan de Caulem est un idolâtre (un « Hindou) appelé Attyréwéry; il vénère les mu- « sulmans et rend des sentences sévères contre « les voleurs et les malfaiteurs. »

Comme exemple de la sévérité de ce sultan, Ibn Batoutah raconte que se promenant un jour,

à cheval, hors de la ville, avec le mari de sa fille, qui était un fils de roi, ce dernier ayant ramassé une mangue qui était tombée hors d'un jardin, le sultan s'en étant aperçu, le fit à l'instant mettre à mort!

L'historien et le géographe arabe Aboulféda, contemporain de Marc Pol (1273-1331) décrit ainsi *Kiù-lan* : « Ibn Saïd Kaulamam in ultimis « terræ piperiferæ orientem versus finibus esse « indeque Adenum navibus peti tradit. Mili ali- « quis eorum, qui eo peregrinari solent, narra- « vit, cam in extrema Malabaria ad sinum maris « iacere et Muslimos ibi plateam et templum ha- « bere; cam in planitie arenosa et multis hortis « ornata esse; ibi arborem *bresilli* crescere, « quæ malo punicæ similis sit eum foliis folia « zizipham rubram æquantibus. » (Gilde- meister, *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis*, p. 191.)

Coilun ou Collaun fait aujourd'hui partie de la province de la péninsule, que l'on nomme Travancore, laquelle est l'une des plus riches et des plus fertiles contrées de l'Inde, et qui produit en abondance le poivre, le cardamome, la casse, les noix de coco, le gingembre, l'ivoire, le bois de sandal, l'ébène, etc. Les forêts sont remplies de bois de teck et autres arbres précieux, et les éléphants y abondent. Les buffles et les tigres (que Marc Pol appellent *lyons*) y sont très-nombreux ainsi que les singes. Le *tigre noir* est originaire de cette province.

Il y a dans l'Inde une ère qui porte le nom de la ville de *Kollam*, et qui commença, selon Wilson, l'an 825 de notre ère. Les indigènes de la côte du Malabar la font commencer un an plus tôt, correspondant à 824; c'est l'ère plus connue sous le nom sanskrit de *Parason-Rama-Saka*. M. Taylor, dans ses *Oriental Manuscripts*, etc. (vol. I, p. 203) donnant la traduction d'un document tamil, établit que l'année 227 de l'ère *Gollam* (*Kollam*) répond à l'année 1246 de l'ère de *Sâlivâhana*, ou 764 de notre ère, ce qui reporterait à 60 ans plus haut, c'est-à-dire à un cycle entier, cette même ère de *Kollam*.

l'en appelle bresil *coiluny*³ pour le pays où il naist ; et est moult fin. Et si y croist gingembre aussi bon , que l'en appelle *coiluny* pour le pays. Et encore y croist poivre en grant habondance par tout le pays ; et vous dirai comment il croist. Sachiez que il sont arbres damechiers⁴, et les plantent, et recueillent le poivre du mois de may et de juing et de juillet⁴. Et encore ont il inde⁵ en habondance moult fin. Et le font d'herbe^e par force du soleil, qui est moult chaut. Car il a en ceste contrée si grant chaleur que à painnes y puet l'en durer. Car si vous metiez un oef dedens un flun⁶ si seroit il moult tost cuit pour la chaleur du soleil qui est moult chaut^f.

Les marcheans du Manzi et du Levant et d'Arrabe⁷ y viennent atoutes leurs nef^s et leurs marchandises ; et il font moult grans gains. Il a en cest regne moult diverses bestes, et toutes celles du monde moult devisées⁸. Car leur lyons sont tuit noir. Et si a papegaus⁹ de monlt de manières ; car il y en a de blans comme

^d Ms. B. *juliet*. — ^e Ms. C. Le ms. A. *orbe*. — ^f Ces deux phrases manquent dans le ms. C. — ^g Ms. B. Le ms. A. *ues*.

³ Du nom de la contrée. Le ms. A. écrit *columi*. — ⁴ *Domestiques* ; c'est-à-dire, qui ne se produisent que par la culture. Le ms. A. porte : *damechens* ; et le ms. C. *demches*. — ⁵ *Indigo*. Le ms. C. *indie*. — ⁶ *Fleuve*. — ⁷ *Arabie*. — ⁸ *Différentes des autres*. — ⁹ *Perroquets*.

On a vu ci-dessus que les Chinois du temps de Marc Pol fréquentaient le port de Kiülân ou Coilum, et que c'était pour eux l'État le plus éloigné de leur pays ; c'est-à-dire le plus éloigné de ceux dont ils avaient connaissance. Ibn Batoutah (*lieu cité*, t. IV, p. 103) dit : « Je passai « quelque temps à Caoulem, dans l'ermitage du « cheikh Fakhr eddin. Durant mon séjour à « Caoulem, les envoyés du roi de la Chine, qui « nous avaient accompagnés et s'étaient embar- « qués dans une des jonques dont nous avons parlé, « entrèrent dans cette ville. Les marchands chi- « nois (qui demeuraient à Caoulem) les habillè- « rent, et ils s'en retournèrent dans leur pays où « je les vis par la suite. »

Il ne peut exister, selon nous, aucun doute que le Coilum de Marc Pol ne soit le *Kollam* ou

Quilon de la côte du Malabar. On ne comprend donc pas pourquoi Hugh Murray (*Travels of Marco Polo*, p. 309) reproche à Marsden d'avoir adopté cette opinion.

« Le comte Boni, ajoute-t-il, a cependant clai- « rement montré (!) que la place de ce nom, dé- « crite par Marco et d'autres Européens, est « située à l'est du grant promontoire, à 15 mil- « les selon d'Anville et à 60 selon Rennell. Coi- « lum étant ainsi fixé à cette place, et fixant « aussi *Cail* au cap Calymère, ou dans son voi- « sinage, la distance 500 milles sud-ouest devient « parfaitement correcte, au lieu des erreurs énor- « mes qui sont imputables à la première suppo- « sition. »

Ce raisonnement n'a pas le moindre fonde- ment et est absolument contraire aux faits.

noif ¹⁰; et le bec et les piez vermaus ¹¹. Et si en y a aussi de vermaus; et des bloiz ¹² qui sont la plus belle chose du monde à veoir. Et si en y a aussi de moult petiz qui sont beaux ^b; et si y a aussi des vers ¹³.

Il ont encore paons moult beaux, greigneurs assez que les nostres et d'autres façons. Et si ont gelinnes ¹⁴ moult devisées des nostres, qui sont plus belles et meilleurs. Et si ont leurs fruiz moult estranges; et tout ce est pour la grant chaleur qui y est.

Il n'ont nul blez autres que ris seulement. Il font vin de sucre moult bon, et fait devenir yvre moult tost. De toutes autres choses de vivre, qui à corps d'homme appartient, ont il à grant foison et à grant marchié. Si ont astronomiens ⁱ moult bons et mires ¹⁵ aussi. Et sont tuit noirs et femmes et enfans; et vont touz nus, fors qu'il cueuvrent leurs natures de moult beaux draps. Nulle luxure ^j ne tiennent à pechié. Il se marient à leurs cousines germaines; et si prennent la femme de leur frere puis ¹⁶ sa mort. Et touz ceux d'Inde ont ceste coustume.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si nous en partirons et vous dirons d'une autre contrée qui a à nom Comary.

CHAPITRE CLXXV.

Cy dit de la contrée de Comary.

Comary (1) est une contrée d'Inde meismes, de laquelle se puet veoir aucune chose de l'estoille tramontane, laquelle ne se puet veoir de la mendre isle de Java en ça ^a. Et quant l'en la veut

^b Ms. B. Le ms. A. *biaus*. — ⁱ Ms. B. Le ms. A. *astrologues*. — ^j Ms. B. *oeuvre*.

CLXXV. — ^a Ms. C. Les mss. A. B. portent: « Comary est une contree d'Inde meismes, de laquelle l'en puet veoir puis la petite isle de Java en ça. »

¹⁰ Neige. — ¹¹ Rouges. — ¹² Bleus. — ¹³ Verts. — ¹⁴ Poules. — ¹⁵ Médecins. — ¹⁶ Après.

CLXXV. — (1) Du port de *Coilum*, sur la côte du Malabar, où son navire l'avait conduit en quittant *Coil*, Marc Pol, qui avait doublé le cap Comorin, n'a pas voulu le passer sous silence et il lui consacre quelques lignes qui ne sont pas sans intérêt. M. Hugh Murray (*lieu cité*, p. 311),

toujours guidé par nous ne savons quelle inspiration, dit que « lorsqu'on suppose *Coilum* à « l'ouest de ce cap, cette ville paraît entièrement « mal placée (*it appeared entirely misplaced*); « mais que lorsqu'on fixe sa position à l'est, le « cap vient parfaitement à sa place. »

veoir, si va l'en bien .xxx. (trente) milles en mer^b, et la voit on bien .i. coute^r haut (2). Il est moult sauvage lieu; et si y a bestes de toutes façons, et proprement singes qui sont si devisez que vous diriez que il sont hommes. Et si y a aussi ours, lyons et lupars² assez. Et si a moult de granz paluz³ et moult grans pautains⁴ à merveilles (3).

^b Ms. A. Le ms. B. porte : *dedens la mer.*

CLXXV. — ^r *Coudée* (haute d'une coudée). — ² *Léopards.* — ³ *Marais*, mot latin. — ⁴ *Mare, boubier*, de l'italien *pantano*.

Cela est vrai dans l'ordre d'énumération; mais voilà tout. Est-ce là un motif suffisant pour bouleverser toute la géographie, pour ne tenir aucun compte de l'histoire? Nous ne le pensons pas. Aucun ouvrage ne pourrait supporter l'épreuve d'un pareil principe.

Le cap Comorin est nommé par les indigènes : *Kauyā Koumāri*, « la jeune vierge; » ou simplement *Koumāri*, nom donné en sanskrit à la déesse *Dourgā*. Ce mot en tamil, dit M. Caldwell (*Dravidiau comp. Grammar*, p. 67), se prononce *Kounāri*; et dans le dialecte vulgaire du peuple qui habite près du Cap, une « vierge » ne se dit pas *koumāri*, ou *koumāri*, mais *koumar*, prononcé *komar*. Le cap Comorin comptait anciennement dans l'Inde, au nombre des « cinq ports sacrés » célébrés par les poètes pour y prendre des bains. On peut voir dans Maçoudi (*trad. citée*, t. I, p. 169-175), une curieuse anecdote sur un roi hindou de *Komar*, qui avait désiré avoir la tête du Mahā Rādja de Zabedj (Java), et qui perdit la sienne. C'est de ce mot prononcé de l'une et l'autre manière qu'est venu celui de كومارى *Komhary*, dans Aboulféda (*Ras Komhary*, le « Promontoire ou cap Komhary »), et *Comorin*, chez les géographes européens; dans Ptolémée : *Κομαρία ἄκρον καὶ πόλις*, « la ville et le promontoire komariens » (l. VII, c. 1, § 9, édit. Nobbe), et dans le « Périple de la mer Érythrée, » où ce nom est écrit *Κομάρι*, *Komar* (*Geographi graeci minores*, édit. Didot, t. I, p. 300), où la tradition sur la déesse *Dourgā* ou *Pārvati*, déesse des montagnes, est rappelée. « On rapporte, dit Aboulféda, que la région nommée *Ma'bar* commence au promontoire *Komhari*,

nom qui est donné à la montagne (formant le promontoire) aussi bien qu'à la ville (qui s'y trouve située). » Lat. 8° 04' N.; long. 75° 19' E.

(2) Par la « mendre île de Java », de notre texte, il faut entendre « Soumatra », ou *Java la meneur*, décrite au chap. 165. Dans notre ms. C. comme dans le texte français de la Société de Géographie, la version latine, l'ancienne version italienne de la Crusca, c'est « l'étoile de la tramontane » qui « est un peu vue », à trente milles en mer du cap Comorin, et non l'île de Soumatra. « Comari regio (dit la version latine) est in India. Undique videri potest polus arcticus, id est stella quae dicitur tramontana; nam ab insula Java usque ad locum istum videri omnino non potest. »

(3) Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 222) : « Il hi a *gat paul* si devisez « ce ce estoit merveille. » La version latine (p. 464) : « Ibi sunt cati qui dicuntur pauli, valde « diversi ab aliis. » Le traducteur latin a cru que le mot *gat* du vieux texte français voulait dire un *chat*, et il le traduit ainsi *cati*, tandis qu'il signifie *forêt, broussaille*. De plus, ne sachant pas également le sens du mot *paul*, dans nos mss. *paluz* et *palus*, qui est le latin *palus*, « marais », il en fait un qualificatif du mot *chat* : « *cati* qui dicuntur *pauli*. » Ce contre-sens s'est conservé dans Ramusio, où il est dit : « Vi sono ancora *gatti maimoui* (« chats mammons », c'est-à-dire *singes*). L'auteur de la version italienne de l'ancien manuscrit de la Crusca, n'ayant pas compris la rédaction originale française, a *supprimé* le passage.

Nous avons encore ici une preuve intrinsèque

Autres choses n'y a qui à conter face. Si nous en partirons, et vous conterons d'un autre royaume qui a nom Ely, si comme vous pourrez oïr et entendre.

CHAPITRE CLXXVI.

Cy devise du royaume de Ely.

Ely (1) est un royaume vers ponent, loins de Comary entour .ccc. (trois cens) milles ; et sont ydolastres ^a ; et ont roy, et ne font

CLXXVI. — ^a Mss. A. C. ydres.

frappante de l'antériorité de la rédaction française sur toutes les autres rédactions, qui n'en sont que des versions plus ou moins fidèles. Par une singulière coïncidence le mot *gat*, qui se trouve avec le sens de *forêt* (étant dérivé de l'allemand *wall*, et que l'on écrivait aussi *gualt*, *gaut*) dans le texte français publié par la Société de Géographie de Paris, est aussi le nom que l'on a donné à plusieurs chaînes de montagnes boisées de la péninsule de l'Inde, entre autres à celles que les Anglais nomment *Western Ghats*, et qui s'étendent de la rivière Touthi au cap Comorin ; les parties les plus élevées de ces montagnes ayant environ 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce mot de *ghat*, ou plutôt *ghât*, est Marathe, et signifie proprement : « un passage à travers des montagnes, » « une chaîne de montagnes. » Il serait possible que Mare Pol, qui devait le connaître, l'ait employé de préférence à tout autre pour désigner les *monts boisés* du cap Comorin. Il n'a pas été conservé dans les trois manuscrits de notre rédaction.

CLXXVI. — (1) *Ely*, est nommé par Ptolémée (I. VII, § 86, édit. Nobbe) Ἀλόη, *Aloy*, qu'il place immédiatement avant Κάρουρα, βασιλειον Κηροβόθρου, « *Karoura*, ville royale d'un fils Kéralien » (Κηροβόθρου, étant la transcription du mot sanskrit *kérala-poutra*), ancienne dynastie des côtes du Malabar, dont les Râdjahs de Cochlin prétendent être descendus, et dont il est fait mention dans le *Harivansa* (voir ci-devant, p. 365, n.). La forme tamile du mot est *Chéra* ou *Tchéra-bôl'ra*. Dans Pline ce nom est écrit correc-

tement *Coelobotiras*, les lettres *l* et *r* en tamil se confondant souvent, ou plutôt le son que nous représentons par ces deux lettres étant moitié *dental* et moitié *lingual* dans cette langue.

Ely est nommé هيلي *Haili*, dans Aboulféda et dans Ibn Batoutah ; mais ce dernier prétend qu'il faut prononcer ce mot *Ilili*. « Trium dierum itinere (dit le premier, apud Gildemeister ; « *loco laudato*, p. 180), ultra hanc urbem (Man- « *g'arâr*, *Mangalor*) est mons magnus, qui in « mare porrigitur et a peregrinatoribus e longin- « quo conspicitur, promontorium *Haili* dictus. » Voici comment Ibn Batoutah décrit cette ville (*traduction citée*, t. IV, p. 81) :

« Au bout de trois jours nous partîmes (de « Mangalore) pour Hily, où nous arrivâmes deux « jours après. C'est une ville grande, bien cons- « truite, située sur un grand golfe, où entrent les « gros vaisseaux. Les navires de la Chine arri- « vent dans cette ville (ils y avaient amené Mare « Pol) ; ils ne pénètrent que dans son port et « dans ceux de Caoulem (Coilum) et de Kalicut. « Hily est considéré des musulmans et des idolâ- « tres, à cause de sa mosquée principale, etc. »

La ville que Ptolémée nomme la « ville royale de *Karoura*, » après avoir cité *Aloy*, est la ville actuelle de *Cannanore*, située sur la côte du Malabar, par 11° 42' lat. nord et 73° long. est. *Hily* ou *Ely* n'en était pas éloigné, dans la direction nord ; cette ville devait se trouver sur le promontoire que l'on nomme actuellement le mont *Dilli* (ou plutôt d'*Ilili*). Sa position ne peut être mieux déterminée. C'est près de *Karoura*,

treu a nullui ; et si ont language par eus (2). Desormais entrons en plus damesches ¹ lieux ^b. En ceste province n'a nul port, mais il a moult de fluns ² et grans, qui ont bonnes fouis ³ et grans et parfondes ^c. Il y croist poivre et gingembre, et autres especes à grant

^b Cette phrase manque dans le ms. B. Le texte français de la S. G. porte (p. 222) : « Lor costumes e les couses qe hi naissent vos diron tout apertmant, e voz les porés e entendre plus clerement, por ce qe nos venons aprochant à plus *domescs* leus. » Ce mot de *domescs* ou *domesches* est vraisemblablement dérivé du latin *domesticus*, dans le sens de *familiers*, *plus fréquentés*. Aucune des autres rédactions ou versions n'a conservé ce passage, sans doute faute de l'avoir compris. — ^c Le Ms. B. porte : *qui ont moult de bons pôrs, et sont grans et parfons*.

CLXXVI. — ¹ *Familiers, plus fréquentés*. — ² *Fleuves*. — ³ *Ports de refuge*.

Cannanore, que se trouve la possession française de Mahé, par 10° 42' de lat. et 73° 10' de long. E. Ce comptoir fut fondé en 1722.

(2) Par *idolâtres*, il faut entendre ici, comme dans toutes les contrées de l'Inde, des populations qui pratiquaient les religions idolâtriques de l'Inde: le Brahmanisme, le Sivaïsme, le Vishnouïsme, et même le Bouddhisme et le Djainisme qui se sont conservés longtemps dans la partie méridionale. Il est à croire que, dans l'État en question, c'est le Brahmanisme qui dominait.

Quant au langage, deux idiomes sont actuellement en usage sur la côte du Malabar: le *Malayalam* et le *Kanarese*, qui font partie du groupe des langues dravidiennes ou d'origine scythique. Selon M. Caldwell (*Comparative Grammar of the Dravidian, or South-Indian family of languages*, p. 4 et suiv.) les idiomes du sud de l'Inde, que parlent aujourd'hui les populations de ces contrées, se répartissent ainsi :

1° Le *tamil*, parlé dans toute la vaste plaine du Carnatic ou contrée au-delà des Ghâts, de Poulicat au cap Comorin, et des Ghâts ou chaînes des montagnes centrales du sud de l'Inde, jusqu'à la baie du Bengale. Il est aussi parlé dans la partie sud de la province de Travancore, sur le versant occidental des Ghâts, du cap Comorin jusqu'au voisinage de Trivandrum ; et dans les parties nord et nord-ouest de Ceylan où des Tamiliens commencèrent à former des établissements, dès avant l'ère chrétienne, et d'où ils ont graduellement éloigné les Cinghalais.

2° Le *télougou*, appelé aussi *télingou*, est l'*andhra* des livres sanskrits, nom mentionné par les géographes grecs comme celui d'une nation habitant sur ou près du Gange. Le « télougou » est parlé tout le long de la côte orientale de la Péninsule, depuis le voisinage de Poulicat, où il a supplanté le tamil, jusqu'à Tchicacole, où il commence à céder la place à l'*ouriya*. Anciennement le télougou paraît avoir été parlé, dans le nord, jusqu'aux bouches du Gange. Cela paraît évident tout à la fois, et par les limites géographiques assignées par les géographes grecs au territoire des Andhras, ou Télougous du nord, et par plusieurs noms de lieux mentionnés par Ptolémée, et qui sont reconnus comme étant purement télougous jusqu'à ces mêmes bouches du Gange.

3° Le *kanarese*, proprement le *kannadi*, ou *karnâtâka*, qui est parlé sur tout le plateau du *Maïssour* (que l'on nomme dans les livres anglais Mysore) et dans quelques districts occidentaux du territoire du Nizam, aussi loin au nord que Bider. Il est parlé aussi (avec le *malayâl'am*, le *toul'ouva* et le *konkani*, mais d'une manière plus étendue qu'aucun d'ens) dans le district de Canara, sur la côte du Malabar, district qui constituait primitivement la contrée de Toul'ouva mais qui fut soumis pendant des siècles au gouvernement de princes Kanarésiens, dont il a emprunté le nom sous lequel cet idiome est aujourd'hui connu.

4° Le *malayâl'am*, ou « *malayâr'ma*, » est

foison (3). Leur roy est moult riche de tresor ; mais il n'est pas moult puissant de gent. Mais son regne est si fort que nulz n'y puet ostoier ⁴ sus lui ; si que pour ce il ne doute ⁵ nullui. Et sachiez que se il avenist ⁶ que aucune nef venist ⁷ en leur fouis ^a, et sourdist ⁸ là ; si la prennent et ro bent, se elle vouloit aler autre part. Et leur dient : « Vous voulez aler en autre part, et noz diex ^e vous a ci amenez à nous ; si que nous devons avoir tout le vostre. » Et n'y croient avoir nul pechié. Mais se elle vient en leur pays il la reçoivent à honneur et sont bien gardé et sauvé. Et cest mauvais usage ont il en toute Inde, que se aucune nef va en son voyage, et par mal temps va en autre part ; il sont tuit robé ⁹. Mais les nef^f du Manzi d'autre partie qui y viennent l'esté, si chargent en .vj. (six) jours ou en .viij. (huit) et s'en partent au plustost qu'il pevent ^g ; pour ce (que) il n'y a port nul que esplaje ¹⁰ et sablon ¹¹ autres que les foyus ¹². Mais les nef^f du Manzi portent si grans ancras de fust ¹³,

^d Ms. B. *pors.* — ^e Ms. B. *dieux.* — ^f Ms. B. Le ms. A. *nes.* — ^g Ms. A. *puent.*

⁴ *Guerroyer.* — ⁵ *Craint.* — ⁶ *Arrivat.* — ⁷ *Vint.* — ⁸ *Apparât.* — ⁹ *Dépouillés.* — ¹⁰ *Plage.* — ¹¹ *Bancs de sable.* — ¹² *Ports de refuge.* — ¹³ *Bois.*

parlé le long de la côte du Malabar, sur le versant occidental des Gâths, ou « *Malaya*, qui, dans cette langue, signifie : « chaîne des montagnes », du voisinage de Mangalore où il a remplacé le Canaresc et le Toulou, jusqu'à Trivendrum où il commence lui-même à remplacer le Tamil, tandis que celui-ci gagne rapidement sur le malayâl'am, tout le long de la côte du Malabar. Voici un aperçu du chiffre des populations qui parlent ces divers idiomes qui ont beaucoup d'affinités entre eux :

1° Tamil	10,000,000
2° Têlougou	14,000,000
3° Canaresc	5,000,000
4° Malayâl'am	2,500,000
5° Toulou	150,000
6° Touda, Kota, Gond, Kou . . .	500,000

Total . . . 32,150,000

(3) Le poivre noir est considéré comme la production la plus importante de la côte du Malabar ; les marchands arabes le nommaient le

« pays du poivre ». — « Il vient une grande quantité de poivre, dit Antoine Colin (*Histoire des drogues, épiceries*, etc., traduite de Garcia et de d'Acosta, Lyon, 1619, p. 140), au pays de Malavar, par toute ceste contrée maritime, laquelle va depuis le Promontoire de Comorin, jusques au pays de Cananor. Ce sont les contrées esquelles croist le poyvre, encores bien qu'il s'en trouve au-dessous de Cananor, du costé de septentrion ; mais en si petite quantité qu'il ne suffit pas pour les gens du pays, car ceste plante ne croist pas ès lieux déserts et mitterraîns (situés dans l'intérieur des terres).

« Le gingembre, dit le même auteur (*Ib.*, p. 261), croist en toutes les provinces des Indes qui nous sont cognûes, soit semé, soit planté, car celui qui naist de soy mesme est de peu de valeur.

« Le meilleur et le plus usité, est celui qui vient de Malavar, lequel mesme les Perses et les Arabes recherchent le plus. »

que il seuffrent moult de grans fortunes aus plajes ¹⁴. Il y a moult de lyons ¹⁵ et d'autres fieres ¹⁶ bestes moult venimeuses. Et si ont chassoison assez de bestes et d'oiseaux.

Autre chose qui à conter face n'y a. Si vous conterons du royaume de Melibar.

CHAPITRE CLXXVII.

Cy devise du royaume de Melibar.

Melibar (1) est un grant royaume vers ponent; e ont langage par eus. Et sont ydres ¹. Il ont roy et ne font treu à nullui ². Et de

¹⁴ Ils sont exposés à beaucoup de dangers sur les plages. — ¹⁵ Tigres. — ¹⁶ Féroces.
CLXXVII. — ¹ Idolâtres. — ² Ne payent tribut à personne.

CLXXVII. — (1) Ce nom est dérivé des termes sanskrits *māla* qui veut dire « montagnard », et de *vāra*, « porte, passage »; il signifierait donc : côte des « passages pour se rendre chez les montagnards ». En effet, la longue chaîne des Gāths, qui borde cette côte à une faible distance, depuis le cap Comorin jusqu'à Sourate, et qui par conséquent est habitée par des montagnards indigènes, peut avoir donné naissance à ce nom. Quoi qu'il en soit, le géographe arabe Kaswini, mort en 1283 de notre ère, décrit le Mélibar en ces termes (*apud* Gildemeister, *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis loci et opuscula*, p. 214) :

« ملبيار Malibār ampla Indiae regio, urbibus frequens, in qua piper erescit. Est arbor alta, quæ semper aquam subter se habet; uvas fert, super quas æstu solis aucto frondes se contrahunt prius quam sol eas attingit. Arbor communis juris est; postquam ventus uvas ejus in aquam dejectit homines eas colligunt, unde rugæ fiunt. Piper ab extremo oriente ad extremum occidentem quoquo versus propter utilitatem suam exportatur; a Francis per mare Mediterraneum in occidentem vehitur. »

Aboulféda, contemporain de Marc Pol, nomme la même région منيبيار *Manibār* (*ib.*, p. 39-40 du texte), ce qui est moins conforme à l'étymologie. Ibn Batoutah (*édit. et trad. citées*, t. IV, p. 71 et sq.), tout en écrivant, comme

Kaswini, *Malibār*, dit que l'on doit prononcer *Moulaibar*. « Ce pays, dit-il, produit le poivre. Il s'étend en longueur l'espace de deux mois de marche sur la côte de la mer, depuis Sendâbour jusqu'à Caoulem. Pendant toute cette distance le chemin passe sous l'ombrage produit par les arbres; à chaque demi-mille il y a une maison de bois, où se trouvent des estrades sur lesquelles s'asseyent tous les voyageurs, musulmans ou infidèles. Près de chacune de ces maisons il y a un puits où l'on boit, et à la garde duquel est préposé un idolâtre.

« La coutume des idolâtres dans le pays de Malabar, c'est qu'aucun musulman n'entre dans leurs maisons, ni ne mange dans leur vaisselle. Dans le cas contraire, ils brisent le vase ou le donnent aux mahométans. Quand un de ceux-ci entre dans une localité de ce pays, où il ne se trouve aucune maison appartenant à des musulmans, les infidèles lui font cuire des aliments, les lui servent sur des feuilles de bananier, et versent par-dessus des condiments. Dans toutes les stations du chemin qui traverse le Malabar, il y a des maisons de musulmans chez lesquels logent leurs coreligionnaires, et qui vendent à ceux-ci toutes les choses dont ils ont besoin.

« Sur ce chemin dont nous avons dit qu'il s'étendait l'espace de deux mois de marche, il n'y a pas un emplacement d'un palme ou davantage qui ne soit cultivé; chaque homme a son jardin

cest royaume ^a pert ³ plus l'estoille de tramontaine, qui pert plus haute que l'yaue deux coutes ⁴ (2). Sachiez que de ce royaume de

CLXXVII. — ^a Ms. B. *isle*.

³ *Apparait*. — ⁴ *Coudées*.

séparé, et sa maison au milieu de ce jardin. Le tout est entouré d'une enceinte de planches et le chemin passe à travers les jardins. Personne ne voyage dans ce pays avec une monture, et il n'y a de chevaux que chez le sultan. Le principal véhicule des habitants est un palanquin porté sur les épaules d'esclaves ou de mercenaires; ceux qui ne montent pas dans un palanquin, quels qu'ils soient, marchent à pied... Je n'ai pas vu de chemin plus sûr que celui-là; car les Hindous tuent l'homme qui a dérobé une noix. Aussi, quand quelque fruit tombe par terre personne ne le ramasse, jusqu'à ce que le propriétaire le prenne...

« Il y a dans le Malabar douze sultans idolâtres (hindous), parmi lesquels il s'en trouve de puissants, dont l'armée s'élève à cinquante mille hommes, et de faibles, dont l'armée ne monte qu'à trois mille hommes. Mais il n'y a parmi eux aucune discorde, et le puissant ne convoite pas la conquête de ce que possède le faible. Entre les États de chacun d'eux, il y a une porte de bois sur laquelle est gravé le nom de celui dont le domaine commence en cet endroit. On l'appelle « la porte de sûreté » de N. Lorsqu'un musulman ou un idolâtre s'est enfui des États d'un de ces princes, à cause de quelque délit, et qu'il est arrivé à la porte de sûreté, d'un autre prince, il se trouve en sécurité, et celui qu'il fuit ne peut le prendre, quand bien même il serait puissant et disposerait de nombreuses armées.

« Les souverains de ce pays-là laissent leur royauté en héritage au fils de leur sœur, à l'exclusion de leurs propres enfants. Je n'ai vu personne qui agisse ainsi, excepté les Messoûfah, porteurs du *lithâme* (voile qui couvre la partie inférieure du visage). Lorsqu'un souverain du Malabar veut empêcher ses sujets d'acheter et de vendre, il donne ses ordres à un de ses esclaves, qui suspend aux boutiques un rameau d'arbre muni de ses feuilles. Personne ne vend ni n'achète tant que ces rameaux restent sur les boutiques. »

Ces observations curieuses d'un voyageur arabe, qui visita le Malabar environ cinquante ans seulement après Marc Pol, nous ont paru mériter d'être rapportées ici. On voit qu'à cette époque (vers 1345), les États du Malabar au nombre de douze, étaient encore gouvernés par des princes ou *Râdjahs* hindous (qu'Ibn Batoutah appelle toujours « idolâtres »), et que les sultans mahométans de Dehli n'en avaient pas encore fait la conquête. On sait au surplus que cette contrée péninsulaire, défendue contre la conquête, du côté de l'est, par cette longue chaîne de montagnes qui n'offre à une armée envahissante que d'étroits passages, et lui oppose des obstacles naturels formidables, resta indépendante jusqu'en 1760, époque à laquelle elle fut attaquée et partiellement soumise par Haïder Aly, qui s'empara du Maïssour (le Mysore). Son successeur Tippou sultan résolut de forcer toute la province au mahométisme. A cet effet, il l'envahit en 1788, avec une nombreuse armée, et força un grand nombre de brâhmanes et de naïrs (délégués primitivement par les souverains pour percevoir les revenus de leurs États, et qui insensiblement s'étaient rendus indépendants) à se faire circoncrire. Cette mesure révoltante occasionna une insurrection générale qui fut promptement étouffée par le sultan Tippou, lequel poursuivit les Râdjahs, et fit circoncrire de force tous ceux qui lui tombèrent sous la main.

(2) On ne doit pas prendre à la rigueur les observations de Marc Pol sur la latitude qu'il indique de certains lieux par la hauteur de l'étoile polaire, parce que, de son temps, les navigateurs ne se servaient pas encore des méthodes et des instruments que l'on a inventés depuis. Si l'on se servait déjà de l'astrolabe et de la boussole, on ne connaissait pas la déclinaison de l'aiguille aimantée. Nicolo de Conti, qui fit le voyage de l'Inde vers le milieu du quinzième siècle, dit, à propos de la navigation dans ces parages (*Ramusio*, t. 1, fol. 379) : « I navigatori dell' India si governano colle stelle del

Melibar, et d'un autre qui a nom Gazurat, issent⁵ chacun an, plus de cent nef, lesquelles vont en cours⁶ sus chacune. Et demeurent tout l'esté; et mainnent⁷ avec eus leur femmes et leur enfans. Il s'assamblent .xx. (vingt) nef ou .xxx. (trente) ensemble, de ces courseaus⁸; et vont cinq ou six milles l'une loins de l'autre; si que il tiennent grant place de la mer, à ce^b que nulle nef de marchans n'y passent qu'il ne la prennent^c. Et maintenant que il voient aucuns voilles, si font feu ou fumées pour signal⁹, et là s'assamblent tuit ensemble; et la prennent et robert¹⁰ touz les marchans (3). Et puis les laissent aler et leur dient: « Aler gaaignier,

^b Ms. B. *affin*. — ^c Id. *prendent*.

⁵ *Sortent*. — ⁶ *En course*. — ⁷ *Mènent*. — ⁸ *Corsaires*. — ⁹ *Signal*. — ¹⁰ *Pillent*.

« *polo antarctico*, che è la parte di mezzodì, « perchè rare volte veggono la nostra tramontana, e non navigono col bussolo, ma si reggono secondo che trovano le stelle o *alte* o *basse*, e questo fanno con certe lor misure, « che adoprano. »

On trouve encore dans Ramusio (t. I, fol. 137 et suiv.) la citation d'un voyageur florentin qui avait accompagné Vasco de Gama lors de ses premières navigations dans l'Inde, et où il est dit: « Li marinari di là (*les mers de l'Inde*) « non navigono colla tramontana, ma con certi « quadranti di legno. » Et plus loin: « Navigono in quei mari senza bussolo, ma con certi « quadranti di legno, che per difficile cosa, e « massimo quando far nuvolo (*quand le ciel est nuageux*) che non possono vedere le stelle. »

Marc Pol d'ailleurs, comme l'a judicieusement fait observer Marsden (*note* 1388), n'a fait que s'exprimer ainsi qu'on avait alors l'habitude de le faire pour indiquer que tel lieu était plus ou moins éloigné de l'équateur, par la hauteur où l'on voyait l'étoile polaire au-dessus de l'horizon, et cette hauteur était exprimée en « pieds » ou en « coudées ». Cadamosto (dans Ramusio, vol. I, p. 107) dit, comme Marc Pol: « Nelli giorni « che noi stemmo sopra la bocea di questo « fiume (parlant d'un lieu sur la côte d'Afrique), « non vedemmo più che una volta la tramontana, e ne pareva molto bassa sopra il mare; « e però la convenivamo vedere con tempo

« molto chiaro, e ne pareva sopra il mare l'altezza di una lancia. »

« C'est avec une corde à plusieurs nœuds que les pilotes indiens prennent hauteur, dit un missionnaire (*Mémoires géographiques, etc.*, t. I, p. 203). Ils en mettent un bout entre leurs dents; et par le moyen d'un bois qui est enfilé dans la corde, ils observent facilement la queue de la *petite Ourse*, qui s'appelle communément *l'étoile du nord* (la tramontane) ou l'étoile polaire. »

(3) Ibn Batoutah, que nous avons déjà souvent cité, confirme encore ici le dire de Marc Pol: « Le sultan de Fâcanaour (ville du Malabar) est un idolâtre (Hindou) appelé Bâçadeo; il a environ trente vaisseaux de guerre, dont le commandant en chef est un musulman nommé Loulà. Celui-ci est un homme pervers, qui exerce le brigandage sur mer et *dépouille les marchands*. C'est la coutume en ce pays, que chaque vaisseau qui passe près d'une ville ne puisse se dispenser d'y jeter l'ancre, ni d'offrir à son prince un présent que l'on appelle *le droit du port*. Si quelque navire se dispense de cela, les habitants se mettent à sa poursuite sur leurs embarcations, le font entrer de force dans le port, lui imposent une double taxe, et l'empêchent de repartir aussi longtemps qu'il leur plaît. » (Trad. de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 78.) La piraterie semble avoir toujours eu un grand attrait pour les Arabes.

« car par aventure il sera encore nostre. » Mais les marcheans le sevent orendroit ¹¹, et vont si appareillié et garni d'armes et de genz, et atout si grant nef que il ne les doutent ¹² point; se n'est ¹³ par aucune mesaventure ^d qui leur vient aucune fois.

Il a en ce regne grant quantité de poivre et de gingembre et de canelle, et de turbit et de nois d'Inde (4). Et si y fait on moult fins bouguerans (5) et beaux. Les nefes qui viennent du Levant leur

^d Ms. B. *male aventure.*

¹¹ Dès lors. — ¹² Craignent. — ¹³ Si ce n'est.

(4) Il a déjà été trop souvent question dans ce livre du poivre, du gingembre et de la canelle, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Quant au turbit (le *convolvulus indicus*), voici ce qu'en dit Pierre Pomet, *mercand épiciér et droguiste*, dans son bel ouvrage intitulé : *Histoire générale des drogues, etc.* (Paris, 1694, 1 vol. in-folio avec figures, 1^{re} partie, p. 57) :

« Le turbit, que les Latins appellent *turpetum*, est la racine d'une plante rampante (dont il domie une très-belle gravure en taille-douce) le long des autres arbres, qui a ses feuilles et ses fleurs assez approchantes de celles de la guimauve, ainsi que le rapportent plusieurs auteurs, entre autres Garcie du Jardin, qui marque dans son Livre, à la page 232 de son second volume, ce qui suit :

« Le turbit est une plante qui a sa racine d'une moyenne grosseur et longueur, ayant le pied épars sur la terre, comme le lierre; elle produit des feuilles et des fleurs semblables à la guimauve; la meilleure partie de la plante est ce qu'il appelle le pied, et dit que toute cette plante n'a aucun goût lorsqu'elle est récente, et qu'elle se trouve aux environs de la mer, tant en Cambajette (*Cambaeth* ou *Cambaye*), Suratte, qu'en d'autres contrées des Grandes Indes. Il dit encore qu'il s'en trouve à Goa, mais que les médecins du pays n'en font point d'état. »

Antoine Colin, dans son *Histoire des drogues, épicerics, etc.* (Lyon, 1619), tirée principalement, comme la citation précédente, du livre de Garcias de la Huerta, ou de *Orto*, botaniste

portugais (intitulé : *Coloquios dos simples o drogas da India*), ajoute : « J'avois aussi ouy dire qu'il en venoit en Bisnager (*Fidya* ou « *Fidjaya-Nagara*), qui est distant de Guzarate de cent et cinquante lieues. Mais depuis j'ai « sceu qu'on l'y apportoit de Guzarate, d'où on en « transporte grande quantité en l'Asie Mineure, « la Perse, et aussi en Portugal; car il en croist « en Bisnager; mais il est de si peu de vertu, « que les médecins font conscience de le recevoir. »

« Au reste, les médecins requièrent deux choses pour le bien choisir, à sçavoir, qu'il soit gommeux et blanc... Le turbit est un médicament des médecins indiens qui purge le flegme, auquel, s'il n'y a point de fièvre, ils ont accoustumé d'adjonster du gingembre... Celuy qui croist en Cambaya est estimé le meilleur. »

(5) Le bouguerans, comme il a déjà été dit plusieurs fois, est une étoffe de coton, empesée, fabriquée dans plusieurs provinces de l'Inde. C'est probablement de cette même étoffe, fabriquée dans celle de *Calicut*, sur la côte du Malabar où nous sommes maintenant, que nous est venu le mot de *calicot*, toile de coton imprimée que l'on nomme aussi *indienne*. Notre texte se garde bien de dire, comme celui de la Société de Géographie, et celui même de Ramusio, que les bouguerans en question sont des plus beaux de tout cest monde (p. 224); *i più belli, e i più sottili, che si trovino al mondo* (p. 444, éd. Bald. Boui); il y a là évidemment une grande exagération.

apportent arain ¹⁴ que il mettent en leur nef pour savoure ¹⁵. Et si leur aportent encore draps à or, et cendaus ¹⁶, et soie et draps de soie ; et or et argent, girofles et autres especes soutilz, lesquelles il leur vendent, se il n'en ont ; et puis achatent de celles que il ont, se il veulent. Si que l'espicerie grosse qui ist ¹⁷ de ce royaume et va à la grant province du Manzi ¹⁸, et envers ponent ¹⁹, que les marchans portent en leur nef^e qui vont à Aden, celle (espicerie) va puis^f en Alixandre ²⁰ ; mais^g ce n'est pas de .x. (dix) nef^s une de celle qui va vers le Levant^h ; lequel est moult grant fait, si comme je vous ai ditⁱ (6).

Or vous ai conté du royaume de Melibar ; si irons avant et vous conterons du royaume de Gazurat, ainsi comme vous porrez oir. Et

^e Mss. A. et B. seulement. — ^f Id. — ^g Ms. A. et. — ^h Le ms. C. porte : *lesquelles ne sont pas de .x. (10) nefz une de celles qui vont envers levant.* — ⁱ Les mss. A. et B. ajoutent : *et entendu.*

¹⁴ *Aivain, cuivre*; du lat. *aramen.* — ¹⁵ *Lest*; du lat. *saburra*, « sable » dont on leste un navire. — ¹⁶ *Étoffe précieuse*, faite de soie et de coton, et non du *sandal*, comme on l'a traduit quelque part. — ¹⁷ *Sort.* — ¹⁸ *La Chine méridionale.* — ¹⁹ *En occident.* — ²⁰ *Alexandrie d'Égypte.*

(6) Par les *nefs* qui viennent du Levant, il faut entendre des « navires chinois », comme on le lit en propres termes dans le texte de Ramusio : « E le navi di Mangi (Chine méridionale) portano del rame (du cuivre) per zavorra « (pour lest) delle navi. » Ce *savoure* ou *lest* était du cuivre, commun en Chine, surtout dans la partie méridionale ou le *Mangi*, que les navires chinois chargeaient comme *lest*, leur principal chargement était, ainsi que le dit Mare Pol, des « draps d'or », des « cendaus » ou étoffe de soie et de coton, des « satins et autres pièces de soie », de « l'or et de l'argent » en barres, des « clous de girofles » et des « épices fines », le tout comme étant des produits de la Chine, qu'ils échangeaient contre de la « grosse épicerie », productions de ces contrées de l'Inde, qu'ils remportaient en Chine.

Ce commerce entre les deux pays était alors si important que, au dire de Mare Pol (dans notre rédaction seulement), les produits en épicerie de l'Inde ou de la côte du Malabar, qui étaient transportés par des navires marchands

dans le golfe Persique, à Aden, et de là à Alexandrie d'Égypte, en transit pour l'Europe, par la Méditerranée, n'équivalaient pas à la dixième partie de ceux qui étaient exportés en Chine, lequel est moult grant fait (économique), ajoute très-judicieusement Mare Pol, qui avait déjà acquis la conviction de son temps (conviction acquise assurément par une longue expérience des faits) que la Chine était le *plus grand marché du monde.*

Cette observation très-remarquable de Mare Pol, que sur *dix navires de commerce* qui partaient de l'Inde et se dirigeaient ensuite au Levant ou en Chine, et au couchant à Aden et en Égypte, il n'y en avait pas un qui prit cette dernière direction, ne se trouve, à notre connaissance, que dans notre rédaction seule. Il en résulte indubitablement, selon nous, que cette rédaction a été *revue, corrigée et augmentée* par Mare Pol lui-même, parce qu'il était alors le seul Européen capable de faire l'observation consignée ici, sur l'importance du commerce de la Chine comparé à celui des autres nations.

sachiez que de ces royaumes il ne vous est conté fors de la maistre cité seulement; mais des autres citez et chasteaux, dont il a grant quantité, ne vous disons nous riens, pour ce que trop seroit lointainne chose à tout conter¹ (7).

CHAPITRE CLXXVIII.

Cy devise du royaume de Gazurat.

Gazurat (1) est un grant royaume; et sont ydolatres, et ont langages par eus (2). Et ont roy; et ne font treu à nullui. Et est vers

1 Toute la seconde partie de cet alinéa manque dans le ms. C.

(7) Marc Pol dit, en terminant ce chapitre, que, des royaumes situés sur la côte du Malabar, il n'a parlé que de la ville capitale, et n'a rien dit des autres, parce que le sujet l'aurait entraîné trop loin. Cela explique pourquoi il n'a pas nommé celles de *Calicut* (*Kālikōūth*) et de *Cochin* (*Koutché*), les plus connues des Européens. Peut-être aussi Marc Pol ne les comprenait pas comme faisant partie du Malabar, lequel, à proprement parler, est borné au nord par le Kanara; à l'est par le Kourg, le Maïssour et Coïmbatour; au sud, par le Travaneor, et à l'ouest par la mer. Le royaume de Kalikut (ou de Samorin, du nom des rois qui régnaient dans cette contrée, et dont Marc Pol a parlé sous le nom de royaume de *Lar*, ch. CLXXXII) et de *Cochin* (*Kotchi*), n'étaient pas ainsi nommés de son temps. Ce ne fut que lorsque les Portugais, sous la conduite de Vasco de Gama, s'établirent à Kalikut en 1498, et fondèrent ainsi le premier établissement des Européens dans les Indes; puis quelques années après, en 1503, quand l'amiral de la même nation, Albuquerque, eut obtenu, du Râdjah de *Kotchi*, la permission d'ériger un fort en cet endroit, le premier aussi que les Européens aient possédé dans les Indes, que les dénominations de « royaumes de Samorin, ou Zamorin, et de « Cochin », prirent place dans la géographie européenne. Marc Pol ne pouvait donc pas en parler sous ces deux noms. Il s'accorde ainsi avec Aboulféda, historien et géographe arabe célèbre, son contem-

porain (1273-1331), qui, d'après un voyageur de sa nation, divise ainsi l'Inde méridionale : « In-
« diam, ait aliquis iterator, in tres partes di-
« vidi: quarum prima sit occidentalis, cohærens
« cum *as Sendia* (le Sindh) et *Karmana* (le Ker-
« man, ou Carmanie; *Καρμανία*, de Ptolémée,
qui s'étendait du désert jusqu'à la mer de l'Inde :
« ἀπὸ τοῦ πρὸς τῇ Ἐρήμῳ πέρατος μέχρι τοῦ
« Ἰνδικοῦ πελάγους, l. VI, 8, § 2, édit. Nobbe),
« cui nomen sit ol *Guzurat* (le « *Guzarāt* »); *se-*
« *cundam esse* 'l *Maubar* (le « *Malabar* »), præ-
« cedenti 'l *Guzurat orientalem*, ubi proveniit
« *piper* quod crescat in arboribus racemiferis, ut
« sunt racemii milii, et haud raro aliis arboribus
« implicari, ut vites. *Tertiam* Indiæ provinciam
« recenserebat *al Mabar* (seu *trajectum*) eujus,
« initium incidat in locum, tribus aut quatuor
« diebus ab *al Caulam* in orientem remotum;
« hanc aiebat in oriente 'l *Maubar* esse. » (Trad.
de Reiske, p. 270-271).

On voit que cette division du géographe ou voyageur arabe a beaucoup de ressemblance avec celle de Marc Pol. Le *Maabar* (en suivant l'ordre inverse d'Aboulféda, lequel ordre est celui de Marc Pol revenant de Chine, son point de départ), se termine à trois journées à l'orient de *Caulam* (*Coilum*, *Kiù-làn*), qui le sépare du *Malabar*; *Caulam* n'étant compris ni dans l'un ni dans l'autre. Après le *Malabar*, ainsi limité de ce côté, vient le *Guzarate*, dans lequel nous allons entrer. Cette concordance remarquable du récit de notre voyageur avec le géographe arabe

ponent; et pert ¹ encore plus de ce royaume la tramontaine ²; car elle pert haut entour .vi. (six) coutées ³. Il sont des greigneurs

CLXXVIII. — ¹ Parait. — ² L'étoile polaire. — ³ Coudées.

son contemporain, nous a paru utile à constater.

Toutefois, il paraîtrait qu'environ un siècle après l'époque de Marc Pol et d'Aboulféda, on donnait le nom de Malabar à une plus grande étendue de la côte occidentale de la péninsule indienne. On lit dans la « Relation de l'ambassade d'Abd-er-razzak, dans l'Inde » (de 1441 à 1446 de notre ère), comme envoyé du sultan Chah-Rokh (voy. E. Quatremère, *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XIV, p. 441 et suiv.): « Le roi de Bidjanagar, qui a sous ses lois un « Empire puissant, une souveraineté imposante « (c'était antérieurement celle des rois célèbres « que l'on nommait Balharas), avait adressé au « *Sâmeri* (le Radjah ou roi de Kalikut) un dé- « puté chargé d'une lettre par laquelle il deman- « dait qu'on lui envoyât l'ambassadeur de Sa « Majesté le khakan heureux (le sultan Chah « Rokh). Quoique le *Sâmeri* ne soit pas soumis « au roi de Bidjanagar, cependant il le respecte « et le craint extrêmement, attendu que si ce « que l'on dit est vrai, ce dernier prince a sous « sa domination *trois cents ports*, dont chacun « égale Kalikut, et que, sur la terre ferme, ses « États comprennent un espace de trois mois de « marche. La côte qui comprend Kalikut, avec « *quelques ports voisins*, et qui se prolonge jus- « qu'à *Kâbel*, lieu situé vis à vis de l'île de Se- « rendib, autrement appelée *Ceylan*, porte tout « *entière* le nom de *Mélibar*. De Kalikut partent « continuellement des vaisseaux qui font voile « pour la Mecque et sont, en général, chargés « de poivre. Les habitants de Kalikut sont de « hardis navigateurs; on les désigne par le nom « de *Tchini-betchegan* (Fils du Chinois ou des « Chinois), et les pirates n'osent pas attaquer « les bâtiments de Kalikut. On trouve dans ce « port tous les objets que l'on peut désirer. Il « est seulement défendu de tuer une vache ou « d'en manger la chair: quiconque égorgerait « ou mangerait un de ces animaux, et viendrait « à être découvert, serait aussitôt puni de mort. « La vache y est si respectée que les habitants

« prennent la cendre de sa fiente et s'en frottent « le front. » (Voir ci-devant p. 617, n.)

Ibn Batoutah, qui voyagea dans l'Inde et en Chine, comme nous l'avions déjà dit, environ cinquante ans seulement après Marc Pol, place aussi le port de Calicut, qu'il nomme قَالِقُوط *Kâlikouth*, sur la côte du Malabar: « Nous allâmes, dit-il (trad. de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 88 et suiv.), de Fandarâina, ville maritime où les navires de la Chine passent l'hiver, à Kâlikouth, un des grands ports du Malabar. Les gens de la Chine, de Java, de Ceylan, des Maldives, du Yaman et du Fars s'y rendent, et les trafiquants des diverses régions s'y réunissent. Son port est au nombre des plus grands de l'univers. Son sultan est un idolâtre (hindou) que l'on nomme Assâmari (le Samorin). Il est avancé en âge et se rase la barbe, comme font une partie des Grecs. Je l'ai vu à Calicut... C'est dans cette ville qu'habite le patron de navire Mithkâl, dont le nom est célèbre; il est possesseur de richesses considérables et de vaisseaux nombreux qui servent à son commerce avec l'Inde, la Chine, le Yaman et le Fars... Nous séjournâmes dans le port de Calicut, où se trouvaient alors *treize vaisseaux de la Chine*... Ces vaisseaux sont de trois espèces: 1^o les grands, qui sont appelés *gonoûk*, et au singulier gonk, « jonque » (du chinois *tchouen*); 2^o les moyens, nommés *zaou* (*tsao* ou *tchéou*), et 3^o les petits, nommés *cacam* (*'hó tchván*, « bâtiments marchands »). Il y a sur un de ces grands navires deux voiles et au-dessous, jusqu'à trois. Leurs voiles sont faites de baguettes de bambous, tissées en guise de nattes; on ne les amène jamais, et on les change de direction, selon que le vent souffle d'un côté ou d'un autre.

« Quand ces navires jettent l'ancre, on laisse flotter les voiles au vent. Chacun d'eux est manœuvré par mille hommes, savoir: six cents marins et quatre cents soldats, parmi lesquels il y a des archers, des hommes armés de boucliers, des arbalétriers, c'est-à-dire des gens qui lancent *du naphte* (enflammé). Chaque grand vaisseau

coursaus⁴ du monde (3). Et si font, ces coursaus, une grande mauvaistié⁵ telle comme je vous dirai. Car quant il ont pris^a une nef

CLXXVIII. — ^a Ms. C. Les mss. A. et B. *prins*.

⁴ *Corsaires*. — ⁵ *Méchanceté*.

est suivi de trois autres : le *nisfy*, « moyen », le *thoulthy*, « celui du tiers », et le *roubyy*, « celui du quart ». On ne les construit que dans la ville de Zeithouân (Tseu-thoung), en Chine, ou dans celle de Syn-Calân (Canton), c'est-à-dire *Syn-as-Syn*. Voici de quelle manière on les fabrique : on élève deux murailles de bois et on remplit l'intervalle qui les sépare au moyen de planches très-épaisses, reliées en long et en large par de gros clous, dont chacun a trois coudées de longueur. Quand les deux parois sont jointes ensemble à l'aide de ces planches, on dispose par dessus le plancher inférieur du vaisseau, puis on lance le tout dans la mer, et on achève la construction. Les pièces de bois et les deux parois qui touchent l'eau servent à l'équipage pour y descendre se laver et accomplir ses besoins. C'est sur les côtés de ces pièces de bois que se trouvent les rames, qui sont grandes comme des mâts : dix et quinze hommes se réunissent pour en manier une ; ils rament en se tenant debout. On construit sur un vaisseau quatre ponts ; ceux-ci renferment des chambres, des cabines et des salons pour les marchands... Ils emmènent avec eux leurs concubines et leurs femmes... Les marins font habiter les cabines par leurs enfants ; ils sèment des herbes potagères, des légumes et du gingembre dans des baquets de bois. L'intendant du vaisseau ressemble à un grand émir... Parmi les habitants de la Chine, il y en a qui possèdent de nombreux navires, sur lesquels ils envoient à l'étranger leurs facteurs. Il n'y a pas dans tout l'univers des gens plus riches que les Chinois. »

Henry Grose a donné quelques renseignements curieux, dans son « Voyage aux Indes orientales », sur une coutume des habitants de la contrée qui nous occupe, et dont il est surprenant que Marc Pol n'ait point parlé, sans doute parce qu'elle n'existait pas de son temps, les Naïrs ne s'étant établis qu'après l'invasion des sultans de Delhi. « On voit sur cette côte du Malabar, dit-il (p. 349

de la trad. franç., Paris, 1758), un usage fort singulier. Les Nayres, cette noblesse militaire dont nous avons déjà parlé, ont ordinairement une femme qui sert en même temps à plusieurs (c'est la *polyandrie*) : la loi n'a point limité le nombre des hommes ; mais, par une convenance tacite, rarement ils sont plus de six ou sept. On ne voit point qu'il en résulte jamais ni querelle, ni jalousie entre tous ces maris. La femme n'est cependant pas obligée de porter de l'affection à plus d'un, comme aussi elle n'en est pas moins respectée, si elle se sert de son privilège dans toute son étendue. Si l'un des maris vient à la maison lorsqu'elle est occupée avec un autre, il apprend par une certaine marque, qu'on laisse à la porte, que son tour n'est pas encore venu, et il s'en va tout bonnement ; aussi, en conséquence des paternités équivoques qui doivent résulter d'une telle coutume, on hérite du côté des femmes, et le népotisme a lieu du côté de l'enfant de la sœur. »

« Sur la même côte, près du cap Comorin, dit-il encore (p. 351), ce doit toujours être, selon les lois du pays, une femme qui gouverne ; elle ne peut point se marier ; mais, afin qu'il ne lui manque point d'héritiers de son sang, elle peut choisir ceux qu'elle veut, et en aussi grand nombre qu'il lui plaît, pour les associer aux honneurs de son lit. Les plus beaux jeunes gens de sa cour composent son sérail ; les enfants mâles ont rang parmi la noblesse, et les filles seules peuvent prétendre à la succession.

« Des coutumes aussi étranges pourraient faire imaginer que les Malabares sont aussi barbares que les sauvages de l'Amérique ; c'est à quoi l'on se tromperait ; ils sont très-policiés, graves comme la plupart des Orientaux, savent garder leur rang et observer le silence, surtout dans les fonctions publiques ; ils sont d'ailleurs si rusés en fait d'intérêt, qu'on ne peut guère commercer avec eux sans l'éprouver. Ils méprisent les longs discours et s'en défient, lorsqu'il est question

de marcheans, si donnent aux marcheans à faire et à boire une chose qui a nom *tamarandi*^b (4), qui leur fait tout aler hors, ce

^b Ms. B. *Taramarandi*.

d'affaires d'État. Leurs haraugues sont succinetes et pathétiques. Un roi de Travancore ayant reçu deux ambassadeurs que lui avait envoyés le naïck de Maduré, et l'un d'eux ayant fait une harangue prolixie, comme le second se préparait à continuer à l'endroit où l'autre en était resté, le prinée lui dit ces mots, d'un visage austère : *Ne soyez pas long, la vie est courte.* »

Nous voudrions bien pouvoir suivre ici ce dernier précepte, mais nous pensons qu'on nous saura gré de reproduire ici ce que le Frère Ode-rie a dit du Mélibar (*Histoire merveilleuse du grand Chan de Tartarie*, édit. goth. de 1529, fol. 57-58) : « La province où le *poivre croist*, a nom Munibar ; et en nulle partie du monde eroist fors en ce pays. La forest là où il croist à bien dix huyt journées de long. En ceste forest a deux nobles citez. L'une a nom Flanderien et l'autre Singulière. En ceste cité flanderine les auleuns sont iuifs et les auleuns sont chrestiens. Entre ces deux citez et leurs gens a communément grant guerre et grant bataille ; mais par l'ayde de Dieu les chrestiens ont tousiours victoire. En celle province croissent les poivres en telle maniere... En ceste forest a grans rivieres esquelles on treuve grant quantité de cocodrilles qui sont une maniere de serpens vivans en eaue et à terre. Au chief de ceste forest est une tres-grandecité qui a nom Plumbum en laquelle croist le meilleur gingembre qu'on puist trouver en tout le monde. En celle cité treuve on tant de grosses marchandises qu'il n'est homme qui le vouldist eroire.

« Les gens de ce pays adorent ung beuf ; ils le nourrissent six ans et le font labourer et tirer à la charrie ; et en la septiesme année ils mainent avant en commun pour adorer. Dont ilz gardent ceste maniere quant au matin on le meet hors de l'estable, ilz reçoivent son orine en ung vaisel d'argent et sa siente en ung aultre vaisel, et le presentent au seigneur du pays dont lave ses mains et son visaige de celle orine ; et puis de la siente lave son front et sa poeytrine à tres-graunt reverence, et tous ceulx du pays qui des

ordures pevent avoir par auleune voye, ilz se tienent à tresbien heureux et s'en lavent par la maniere que dessus est dit ; ear par eest lavement euident ilz bien estre saintiffiez.

« Les gens de ce pays adorent une aultre ydolle lequell ilz paignent la moitié homme et l'autre beuf. Ceste ydolle donne une response touteffois qu'il est espers (qu'il en est *sollicité*), et oingt du sang de quarante vierges. A ceste ydolle sont meuz par devotion les gens du pays, comme nous chrestiens sommes à nos sainez. Et par ceste guise, ces malheureuses gens tuent tous leurs filz et leurs filles pour celle ydolle oindre de leur sang, affin qu'ilz en aient response de ce qu'ilz demandent, dont il advient que par grant planté en meurt de malle mort. Plusieurs aultres choses font ees gens lesquelles on ne vouldroit à peine croire.

« Encore ont une aultre coutume de ydolatrie ; car quant aucun meurt en ce pays, ilz l'ardent (*ils le brûlent*). Car ilz dient qu'il s'en va en l'autre royaume. Et se il a une femme ilz l'ardent avecques lui affin qu'elle luy tienne compaignie en celuy aultre royaume. Mais si cette femme a ieunes enfans de son mary, par la loy du pays, se il luy plaist elle peult demourer avecques ses enfans ; elle n'aura iamais honneur, mais vivra tousiours à grand honte et diffame. Mais se une femme y meurt devant son mary, son mary ne yra pas avecques elle, se il ne veult ; mais il n'est mye contrainct par la loy du pays ; ains tantoist que celle est morte, il se peult remarier à une aultre se il luy plaist.

« Autre usage y a en ce pays, car les femmes y boivent vin et noules hommes. Item les femmes y font leurs barbes et les hommes non ; et ainsi de plusieurs aultres bestialitez (*étrangetés*) et merveilles que ilz font et ne seroyent point bones à racompter devant tous bons chrestiens. »

CLXXVIII. — (1) جوزرات *Djouzarât*, en arabe; گجرات *Goudjarât*, chez les historiens persans de l'Inde ; *Goudjarâti*, dans la langue indigène : le *goudjarâti*. C'est une contrée de

qu'il ont ou ventre, pour ce que, quant les marcheurs voient qu'il sont pris, si transgloutissent⁶ les perles^c et pierres, quant il ont

^c Ms. *A. pelles.*

⁶ *Avalent.*

l'Inde, bornée aujourd'hui au nord par le golfe de Katch; au nord-est par l'Admir ou le pays des Radjpoutes: le Râdjapoutâna; à l'est, par le Malwa et Khândich; au sud par la province de Aurengâbad et la mer; à l'ouest par la mer.

La ville principale, du temps de Marc-Pol, était Nehrwalâh, qui donnait son nom à toute une province, et qui est aujourd'hui Puttun (lat. 23° 48'; long. E. 69° 36"). Ce pays fut envahi, l'année 1024 de notre ère, par le célèbre sultan Mahmoud de Ghâznî, ou le Ghaznévide, qui s'empara du souverain régnant, nommé Djoumen ou Djamund, et pilla Nehrwalâh, sa capitale. Le pays fut ensuite gouverné par des délégués de ce sultan, lesquels, après la mort de Mahmoud, formèrent des États indépendants. Le Goudjarât fut ensuite annexé à l'Empire des sultans Pathans de Delhi; mais, au quinzième siècle, ce pays redevint un État indigène indépendant sous la dynastie des princes Radjpoutes qui avaient embrassé la religion musulmane. En 1572, pendant le règne de l'empereur Akbar, la dynastie des Radjpoutes fut renversée, et le Goudjarât fut de nouveau annexé à l'Empire de Delhi. Après la mort d'Aurengzeb, le Goudjarât fut dévasté par les Mahrates; et vers 1724, ce pays fut définitivement soustrait à la domination de l'Empire moghol de Delhi.

(2) Ce langage, propre aux habitants du pays actuellement décrit, est le *Goudjarâti*, qui s'écrit avec des caractères dérivés du *dévanâgarî*, la langue elle-même étant dérivée en grande partie de la langue sanskrite. Cependant on emploie un autre alphabet nommé *bâlâbodha* ou *balbodh*, qui représente mieux les sons de la langue mêlée orale des indigènes, laquelle a plusieurs articulations empruntées à la langue des nombreux étrangers de tous les pays, qui sont venus s'établir dans le Goudjarât, dès l'époque où le commerce de l'Inde et de la Chine y fit affluer ces étrangers. Toutefois, le Goudjarâti ne fait point partie du groupe des langues drâvidiennes, d'o-

rigine scythique, mais il appartient à la souche aryenne, comme l'Hindi, le Sindhi, le Marathi et le Bengali, dont le Sanskrit, la langue classique de l'Inde, est le prototype.

(3) Parmi les habitants de la province du Goudjarât, divisés en plusieurs classes, les *Kaltis* et les *Koulis* sont encore considérés aujourd'hui comme possédés d'un instinct de vol et de pillage le plus prononcé. Les premiers, d'après leurs propres traditions, seraient Hindous d'origine. Depuis l'époque la plus ancienne de leur histoire, ils ont été des *voleurs* de profession, considérant le *vol* comme étant leur industrie naturelle, et leur moyen légal de subsistance. Les individus les plus civilisés de cette classe ont toujours pratiqué l'infanticide des enfants du sexe féminin, sans doute parce qu'ils ne les trouvent pas propres à exercer convenablement leur industrie. Les seconds (les *Koulis*) sont une tribu sauvage qui se livre uniquement au vol de tout genre, et qui est répandue en nombre considérable dans toute la province, formant des espèces de clans qui obéissent à différents chefs.

On compte aussi les *Bhils* parmi les tribus sans lois qui font métier de braver celles qui existent. Ils habitent les districts boisés et montagneux, de Malwa à Bidjapour, et des parties orientales du Goudjarât jusqu'à Gondwana, quoique l'on prétende que Khandich soit le lieu de leur origine. Ils sont étrangers à la race hindoue, et on croit qu'ils habitaient primitivement l'Inde centrale. Ils sont généralement de petite taille, d'un teint très-foncé, d'une figure sauvage, allant presque nus, et toujours armés d'un arc et de flèches, ce qui ferait supposer qu'ils descendent de la première invasion scythique.

(4) *ٲمر ہندی* *Tamarhindi*, c'est-à-dire *datte* (*tamr*) ou fruit du palmier de l'Inde, parvenu à sa grande maturité, selon Ibn Beithar, dans *Golius*. On lit dans l'« Histoire des drogues et épiceries » d'Antoine Colin déjà cité (p. 184): « Les tamarins naissent dans plusieurs endroits

seu qu'il sont de grant^d vaillance⁷. Et par ceste voie les ont toutes, les coursaus.

Il y a en ceste province de Gazurat moult de poivre, et de gingembre et d'inde⁸ (5). Et si ont aussi moult de coton. Et les arbres qui font⁹ le coton sont bien haut six pas ; et sont vielx^e bien de vingt ans. Mais bien est voir¹⁰, quant les arbres sont si vielx, le coton que il font n'est pas bon pour filer ; mais pour faire autres services (6).

^d Ms. A. greigneur. — ^e Id. viex.

⁷ De grande valeur. — ⁸ Indigo. — ⁹ Produisent. — ¹⁰ Vrai.

des Indes. On les appelle en malavar, *Puli* ; en guzarate, *Ambili*, souz quel nom ils sont cogneus de toutes les autres provinces indiennes.

« Les Arabes les nomment *Tamarindi*, comme qui diroit « petites palmes indiennes. » Car *Tamar* en leur langue (comme un chacun sçait) signifie dattes. Or ces Arabes ont appelé ce fruit « petites palmes » non que l'arbre qui les produit soit semblable à la palme, mais parce qu'ils n'ont pas trouvé un nom plus convenable, voyant aussi qu'ils avaiant des osselets au dedans comme les dattes.

« L'arbre est de la grandeur du fresne, d'un noyer, ou d'un chastaigrier, d'une matière dure non spongieuse, ayant les rameaux ornés de beaucoup de feuilles, découpées menu, de la longueur d'un empan ; le fruit est forme de la figure d'un arc, ou bien d'un doigt recourbé ; etc.

« Les habitants de l'Inde se purgent fort bégnement avec les tamarins pris avec huile de noix d'Inde. Et les médecins indiens appliquent sur les parties du corps affligées d'érysipèle, les feuilles de tamarin broyées. On les porte en l'Arabie, en Perse, en l'Asie Mineure, etc. »

(5) Le produit que Marc Pol appelle ici *inde*, est l'*indigo*, qui a la même étymologie due au lieu de son origine ; en sanskrit il est nommé *nila*, mot qui vent dire « noir » ou « bleu foncé » qui est la couleur de l'indigo. Les Indiens cultivent la plante à indigo depuis un temps immémorial ; ce sont eux qui ont appris aux Européens l'art de l'indigotier, et celui de la culture la plus favorable pour avoir des plants riches en

substance colorante. Cette plante se cultive sur une grande échelle dans l'Inde ; il y a des planteurs d'indigo (dont la plupart maintenant sont des Européens, surtout des Anglais), comme il y a en Amérique des planteurs de cannes à sucre. D'après R. Montgomery Martin (*Statistics of the Colonies of the British Empire*, London, 1839, p. 363) le nombre des factoreries d'*indigo* était alors de 899, appartenant à des propriétaires européens. Le produit s'était élevé en 1827 à 45,300 caisses ; en 1831, il était tombé à 30,000 par suite de l'avilissement du prix.

(6) Marsden (note 1401), et après lui M. Hugh Murray, prétendent que Marc Pol a confondu le *bombax*, ou arbre qui porte le coton (*silk-cotton tree*) lequel croit ordinairement à une hauteur de quinze à vingt pieds, avec le *gossypium arboreum* ou le *gossypium herbaceum*, qui est une plante annuelle. Mais Marc Pol n'a fait aucune confusion semblable. Il ne parle que de l'arbre qui porte le coton, et dont le produit, quand l'arbre est vieux, sert à d'autres usages. « On connaît dans l'Indoustan, dit M. Legoux de Flaix (*Essai historique, géographique et politique sur l'Indoustan*, Paris, 1807, t. II, p. 165), plusieurs espèces, ou, pour parler plus exactement, plusieurs variétés du cotonnier ; il est très-multiplié dans les différentes provinces de l'Indoustan. Au Bengale, où se trouve un grand nombre de fabriques de mousselines diverses et de toiles, les artisans distinguent sept espèces de coton, entre autres celui à laine blanche, celui à laine rousse et celui dont le duvet est jaunâtre. On les cultive égale-

L'en adoube ¹¹ moult grant quantité de cuir an ¹² en ce pays, en chascune maniere ; et cuir de bec ¹³, et de buief, et de bugle et de bues ^f sauvages, et de unicornes, et de maintes autres bestes ⁶. Et y en adoube l'en tant, que on en charge chascun an plusieurs nefes, qui vont par Arabie et par autre part. Et si y fait on moult belles oeuvres de cuir vermeil entaillié à oiseaux et à bestes moult belles et cousues de fil d'or ^h et d'argent ⁱ moult soubtilement. Et sont si belles que c'est une merveille à veoir. Et si en y a de telles qui valent bien dix mars ¹⁴ d'argent (7).

^f Ms. B. *buēfs*. — ^g Id. *et d'autres manières de bestes*. — ^h Ms. A.

¹¹ *Tanne*. — ¹² *Cuir*, du lat. *corium* ; le ms. C. *curien*. — ¹³ *Bouc*. Le texte français de la S. G. porte *bee*, qui a été expliqué par *mouton*. La version latine porte *becho*, et le ms. de la Cruseca *becco*, mots qui tous deux veulent dire *bouc*, *chèvre*. — ¹⁴ *Mars*.

ment dans les diverses provinces de ce vaste empire. Quelques personnes prétendent que ces trois variétés *sont vivaces* ; les Indous ne les connaissent que pour être annuelles. Ceux qui ont une opinion différente se fondent sur ce que l'on cultive dans quelques lieux des cotonniers qu'on tire de *Surate* (dans le Goudjarat) et de Siam, qui atteignent l'un et l'autre à la hauteur de *sept à huit* pieds, et qui sont très-branchus. Ce qui a pu induire en erreur les Indous, dit-on, c'est leur pratique de renouveler, *tous les ans*, leurs plantations de cotonniers, pratique qui ne laisse pas le temps à ces arbrisseaux de prendre tout l'accroissement auquel ils parviendraient indubitablement si on ne les arrachait, et qui est le résultat des anciennes méthodes suivies dans ce pays. »

« Il y a beaucoup d'espèces de cotonniers, dit Charpentier-Cossigny (*Voyage à Cantou, etc.*, Paris, an VII, p. 347) ; les unes sont annuelles, les autres *vivaces* ; les unes petites, les autres très-hautes et très-touffues. Ces dernières ne réussiraient pas dans un climat *froid*. Dans quelques parties de l'Inde on cultive un cotonnier *vivace*. Cependant il est arraché tous les ans. Apparemment que le premier rapport est plus abondant ou d'une qualité supérieure. Plus les *arbres sont vieux*, plus le coton est *fin*, mais en revanche plus les brins sont courts. »

Le coton se nomme en sanskrit *kapśa*, (*eriorylou*), que les Grecs et les Latins ont fait passer dans leur langue en écrivant ce mot *καρπασος* et *carbatus*. C'est donc à tort, comme nous l'avons déjà fait remarquer depuis longtemps, que les lexicographes et les traducteurs rendent ces mots par *lin*, *étouffe de lin*, au lieu de *coton*, le *lin* se nommant en sanskrit *oumā* et *kehoumā*, et le chanvre *bhanga*.

(7) Cette industrie paraît un peu abandonnée aujourd'hui, mais elle était très-florissante du temps de Marc Pol, époque où les navigateurs arabes fréquentaient beaucoup ces parages. Linschooten, cité par Marsden, et dont les voyages dans l'Inde commencèrent en 1583, parlant de la région de l'Inde située entre le Goudjarāt et l'Indus, signale les manufactures de *cuirs ouvrés* en ces termes : « Ex *corio* item *perite quōdam* « facta, floribusque ex bysso variis coloribus ornata. Hisque utuntur in tapetorum vicem, et lectis mensisque imponunt. » (Navig. ac Itin., cap. VII, p. 12.) Il n'y est pas fait mention de la préparation des peaux ; mais le D^r Buchanan, dans le cours de son voyage dans les parties centrales de la péninsule, décrit minutieusement les procédés employés par les indigènes pour préparer, tanner et teindre, non-seulement les peaux de chèvres et de moutons, mais encore les cuirs de bœufs et de buffles (vol. I, p. 227).

Autre chose n'y a en ce royaume qui à conter face. Si vous conterai, ci avant, d'un autre royaume qui a à nom Tanaim¹.

CHAPITRE CLXXIX.

Cy devise du royaume de Tanaim.

Tanaim (1) est uns grans royaumes vers ponent, moult grant, et bon. Et ont roy; et ne font treu^a à nullui. Et sont ydolatres, et

¹ Ms. B. *Tanamy*.

CLXXIX. — ^a Ms. B. *treuage*.

Enfin Linschooten dit encore : « Eadem arte « stragula faciunt serico filo exornata, et acu « picta.... lectica Indica, mulierum sellas, alia- « que minuta. » Cap. IX, p. 13.

CLXXIX. — (1) Ce nom de *Tanaim* ou *Tanamy*, comme portent nos manuscrits, est orthographié *Tima* et *Tana*, dans le texte français de la Société de Géographie (p. 226), *Thana* dans la version latine (p. 467), et *Tana* dans l'ancienne version italienne de la *Crusea* (édit. B. Boni, p. 192). Ce nom est écrit تَانَا, *Tānah*, dans Ibn Batoutah (éd. citée, t. II, p. 177), où il est dit : « Cette ville (Adeu) est le port où abor- « dent les Indiens; de gros vaisseaux y arrivent « de Cambaie, *Tānah*, Caonlem (Coulam), Kā- « likouth (Calicut), Fandarānah, etc. » Aboul- fēda écrit aussi *Tānah*: « Peregrinator quidam « ait *Tānam* Guzeratē urbem in ejus parte « orientali jacere, occidentem versus a Malaba- « baria. Ibn Saïd tradit, eam extremam Lāricā « terrā (royaume de Lār; voir ci-devant, p. « 631) urbem esse, mercatoribus celeberrī- « mam; ejus litoris incolas ludos omnes sinu- « laera venerari; at inter eos etiam Muslīmos « habitare. Eam in litore sitam esse dicit Birū- « nius (Al-Birūni); hujus nominis adjectivum « esse *tānasi*, unde vestes *tānasicæ* nomen ha- « beant... A quodam peregrinatore comperi, « eam et ejus pagos mari cinctos esse. » (Gilde- meister, *de Rebus Indicis*, etc., p. 188).

Cette autorité, jointe à celle d'Ibn Batoutah, ne peut laisser aucun doute que le *Tanaim*, ou *Tana* de Marc Pol, ne soit le *Tānah* du voya-

geur et du géographe arabes que nous venons de citer. « On en connaît la position à quelque distance de la mer, dit d'Anville (*Antiquité géographique de l'Inde*, p. 100), sur un canal qui la détache du continent et a son embouchure dans la baie de Bombay. Les géographes orientaux parlent de cette ville d'une manière à faire juger qu'elle a été des plus florissantes par le commerce en cette partie maritime. Je remarque que sa latitude à 19 degrés 20 minutes dans Al-Biruni paroît très-convenable, et les indications que donne cet astronome sont communément préférables à celles qui en diffèrent; on la trouve de même dans les Tables de Nasir-uddin et d'Ouloug-beg. Et de ce que Tana tient une place dans ces Tables, plutôt que toute autre ville de cette contrée, sans excepter Barokia ou Cambaye, on peut conclure qu'il a été un temps où Tana prévaloit. Marc Pol en parle comme d'un royaume, qu'il joint à ceux de Cambaeth et de Semenat. »

Marc Pol dit que Tanaim étoit « un royaume indépendant qui ne payait tribut à aucun autre »; il ne le comprend pas dans le Goudjarât. Rachid-ed-din, le vizir de Ghāzan Khān et d'Oeldjaïtou, qui écrivait en Perse sa grande histoire (*Djami-ut-Téwārikh*) à la même époque que Marc Pol dictait son Livre à Rusticien de Pise, dit en décrivant l'Inde (dans Elliot : *Bibliographical Index to the Historians of Muhamedan India*, Calcutta, 1849, p. 42) : « Il y a là (en parlant du Moultan) une route par terre aussi bien que par la côte de la mer, et par le *Gouzerāt*, qui est une grande contrée, dans la-

ont langage par eus (2). Et si n'y croist ne poivre, ne autre espicerie^b ; mais encens y croist il assez et est brun, et s'en fait grans marchandises. Et si y fait l'en cuirains^c assez ; et si y fait l'en moult de bons bouguerans et de beaux (3).

^b Le texte français de la S. G. porte (p. 226) : « Le i ne naist pevre ne autre speceries come sunt en celles provences qe noz vos avon contés en arieres. » La traduction française de l'édition illustrée dit : « Cette contrée produit du poivre et des épices comme les autres pays dont nous venons de parler. » On ne pouvait pas faire une traduction plus infidèle.

CLXXIX. — ^c Cuiris ouures.

quelle sont Cambaye, Soumenât, Konkan, *Tâna* et plusieurs cités et villes. On dit que le Gouzerât comprend 80,000 différents districts, cités, villages et hameaux. Les habitants de ce pays sont riches et heureux, et pendant les quatre saisons de l'année, non moins que soixante-dix fleurs différentes fleurissent dans la contrée. Les récoltes qui croissent dans la saison froide empruntent leur vigueur à la rosée. Quand celle-ci ne se produit plus, la saison chaude commence, et à celle-ci succède la saison des pluies. On fait deux récoltes de raisins pendant l'année, et la force productive du sol est telle que, si vous placiez un plant de cotonnier sur un platane, il pousserait des racines et donnerait un produit pendant dix ans.

« La population est idolâtre, et ils ont un roi de leur nation. Soumnât (dont il est question ci-après, ch. CLXXXI), qui est le nom de l'idole de ce lieu, est adoré par toutes les populations de ces contrées, et des étrangers (hindous) s'y rendent d'une grande distance pour lui présenter leurs offrandes. Pendant la durée de la dernière station, ils se traînent sur le sol, le front contre terre, et s'approchent de l'idole en faisant de grands mouvements de tête.

« Il se fait un grand commerce sur les côtes du Gouzerât. *Au-delà* du Gouzerat sont Konkan et *Tâna*; au-delà de ceux-ci vient la contrée de Melibar, qui, depuis la frontière de Karoha à *Koulam*, a 300 farsangs (environ 300 lieues de 25 au degré) en étendue. Toute la contrée produit le *pân* (en sanskrit *panasa* et *phalasa*, « arbre à pain »); ce qui fait que les Indiens y trouvent la vie facile. Il y a là beaucoup d'or et

d'argent monnayés, qu'on ne peut exporter dans une autre contrée. Une partie du territoire est en terre ferme, et l'autre partie en côtes maritimes. Les habitants parlent une langue mêlée, comme ceux de Khabâlik, dans la direction de Roûm, auxquels ils ressemblent sous beaucoup de rapports. Les habitants sont tous samanis (bouddhistes ou plutôt djainistes). La première ville située sur la côte est Sindapoûr (la « ville de Sinda ou des Sind, l'Ἀριστὴ Σαδινῶν de Ptolémée»), ensuite Fâgnûr, ensuite Mandjarûr (Mangalore), ensuite la contrée de Hili (l'*Ély* de Marc Pol); ensuite la contrée de Tadarâ, ensuite Djangli, ensuite Koûlam (Coilum, Kiû-lân). Les habitants de toutes ces contrées sont samanis (djainistes). »

On voit par cet extrait que Rachid-ed-dîn s'est servi pour cette citation de deux documents différents, dont le premier place *Tana* dans le Goudjarât, et le second en dehors et comme État indépendant. Il est vraisemblable que le second de ces documents était le plus récent, et concordait avec l'époque du voyage de Marc Pol.

Barbosa, en parlant de cette place, dit : « Per « lungo la detta costa andando avanti vi trova « una fortezza del detto re (di Guzerati) che si « chiama *Tana Maiambu*. » Fol. 298. Dans la Relation originale de Duarte Barbosa, publiée en langue portugaise en 1813, par l'Académie royale des sciences de Lisbonne, on lit (p. 281) : *Benamajambu* (pour *Tana-majambu* : « Ha ho diante de Baxay, ha ho longuo da costa estaa hûa fortaleza del Rey do Guzarate, ha que chamaom *Tana-majambu*. etc. » Nous avons ici l'explication de l'orthographe *Tanam*, pour *Tana*, de

Il ist² de ce royaume moult de coursaus³, par la volenté leur roy, qui roben⁴ les marcheans. Et si ont covenant⁵, ces coursaus, à leur roy, que touz les chevaus que il prendront seront siens; et toutes les autres choses seront leur (4). Et ce fait, le roy^c,

^c Ms. A. Le ms. B. porte: *li roys*.

² *Sort*. — ³ *Corsaires*. — ⁴ *Volent*, *pillent*. — ⁵ *Accord*, *convention*, *contrat*; mot conservé en anglais. Le ms. B. porte: *convenant*.

notre rédaction, dans laquelle la prononciation locale a été suivie; le nom composé, de Barbosa, signifiant « Tana-les-Bombay »; ce dernier nom, Bombay, se prononçant dans le pays: *Mombeï*, et signifiant un certain poisson.

Toutefois, ce n'est pas là la véritable étymologie du mot, écrit *تھانا*, *Thâna*, dans *Férichtah*, et qui a conservé des traces du nom original sanskrit *St'ânaka*, ou plutôt *S'ri-St'ânaka*, « la ville de la déesse *S'ri*, » ou *Lakshmi*, « déesse de la Fortune, » comme le porte une inscription en langue sanskrite, gravée sur des plaques de cuivre, et découverte en creusant des fondations pour construire de nouveaux ouvrages au fort de *Tanna*, capitale de l'île de Salsette, en 1786; inscription publiée dans le premier volume des « Recherches asiatiques », p. 43 et suiv. de la traduction française.

Il n'est pas douteux que la ville actuelle fortifiée de Tanna, ou Thâna, dans l'île de Salsette, à vingt milles nord-est de Bombay (lat. 19° 11', long. 70° 40'), ne réponde au *Tana* ou *Tanaim* de Marc Pol. Toutes les autorités que nous avons citées concourent à confirmer cette opinion.

(2) La langue parlée généralement dans la province actuelle de Bombay est le *marâthi* (corruption du mot sanskrit *maharâchtra*, « grand royaume »), ou « marâthe », qui est, comme nous l'avons déjà dit, dérivé du sanskrit. Le *goudjarâti* et l'hindoustani y sont aussi parlés, mais par le petit nombre des habitants.

(3) Le *poivre* ne croit effectivement plus dans cette latitude. Les principaux produits de la province sont le riz ainsi que d'autres grains, et le coton. Des chevaux d'une petite espèce, probablement de race arabe, sont élevés en grand nombre sur les bords de la rivière *Bimâ*. Des

fruits de différentes espèces, et d'une saveur délicate, y croissent aussi en abondance, particulièrement des raisins, des melons, des oranges et des figues.

Quant à l'*encens*, Marsden pense que c'est évidemment le benjoin, gomme-résine, obtenue avec ou sans incision, dont on connaît plusieurs sortes; le commun, ou en sorte, comme on l'appelle dans le commerce, est roussâtre ou brun-rouge foncé, d'odeur suave; c'est probablement là l'*encens* dont parle Marc Pol. Cette gomme du benjoin est importée de Soumatra dans les ports de l'Inde, pour être de là transportée sur les marchés de l'Arabie, de la Perse, de la Syrie et de l'Asie Mineure, où il s'en fait une grande consommation. Le *benjoin*, en latin *benjînum*, se nomme en langue javanaise *menjan* ou *mubengan*, d'où le mot est dérivé. Quant à l'industrie des « euiis » et des « bouguerans », voir la note 7 du chapitre précédent.

(4) Al-Bîrouny parle d'une tribu de *Beouridji* établis à Kudj et à Soumenat, dont il sera bientôt question. On les nommait ainsi parce qu'ils se livraient à la piraterie dans des barques nommées *beyrah*. (Voir M. Reinaud, *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, p. 120.) La piraterie, d'ailleurs, existait dans ces mers comme dans beaucoup d'autres où le commerce l'attirait par l'appât du gain, jusqu'à ce que des puissances intéressées à sa destruction l'eussent supprimée. Mais ce qui la distingue ici, comme le fait très-bien remarquer Marc Pol, c'est son « association avec le souverain du pays », qui en partageait le profit, et qui en cela ne faisait *mie œuvre de roy*, comme dit Marc Pol.

Ce roi, c'était Rama-Dêva, ou *Ramdêo*, selon la prononciation du pays, souverain du Dekhan, qui fut défait près de Dêvagiri ou Deoghur, la mo-

pour ce qu'il n'a nuls chevaux ; et que moult de chevaux vont en Inde ; car il n'y a nef nulle, qui voist ⁶ là, qui ne portent chevaux et d'autres marchandises ^d assez. Aussi que c'est une mauvaise chose et n'est mie oeuvre de roy.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons ci avant d'un autre royaume qui est appelé Cambaet.

CHAPITRE CLXXX.

Cy devise du royaume de Cambaet.

Cambaet (1) est un grant royaume vers ponent. Et ont roy, et ont langage par eus. Et sont ydolatres, et ne font treu à nullui. Et de cest regne voit l'en plus l'estoille tramontaine. Car des ores mais

^d Ms. A.⁶ Aille.

derne Daoulet-Abâd, par Alâ-ed-dîn, neveu de Djelal-ed-dîn Khildji, sultan de Déhli, en 1294. Ces pirates, e'étaient les *Koulis*, dont le nom en mabratte signifie « pêcheurs », et qui étaient les premiers occupants et habitants des îles de Salsette et de Bombay. Cette tribu de *Koulis*, en même temps qu'elle se livrait à la pêche, se livrait aussi à la piraterie, et il est probable que le tribut qu'elle payait au râdja du Dekhan, et que celui-ci préférait, était en grande partie tiré du produit de leur industrie.

On peut conclure de ces faits que Mare Pol visita Tana, ou l'île de Salsette, avant 1294, ce qui s'accorde, au surplus, parfaitement avec la date de son retour de Chine, qui lui était antérieur de quelques années.

CLXXX. — (1) كنبایهت *Kumbâyet*, dans Aboulféda, qui s'exprime ainsi (Gildemeister, *Scriptorum arabum de Rebus Indicis*, p. 187) : « Ibn Saïd ait : Kambâya in maritimis Indiae tractibus est, urbs a mercatoribus frequentata, in qua Muslimi quoque degunt. In Canone ad litus maris viridis sita dicitur. Aliquis qui eo iter fecit eam ita descripsit : « In occidente Malabariæ ad maris sinum, trium dierum navigatione lungum, sita est, urbs pulehra, Maarra major, lateribus exstructa, a Muslimis inhabitata ; ibi

invenitur marmor album. Hortos paueros habet. Secundum Idrisium tribus milliaribus a mari distat. »

Ibn Batoutah nomme cette ville كنبایهت *Kinbâyah*, et la décrit ainsi (traduction citée, t. IV, p. 53) : « De Sâghar nous nous transportâmes à Kinbâyah, qui est située sur un golfe formé par la mer, et ressemblant à un fleuve. Les vaisseaux y entrent, et on y sent le flux et le reflux. J'y ai vu des navires à l'ancre dans le limon, au moment du reflux, et qui, lorsque arrivait le flux, flottaient sur l'eau. Kinbâyah est au nombre des plus belles villes, par l'élégance de sa construction et la solidité de ses mosquées. Cela vient de ce que la plupart de ses habitants sont des marchands étrangers, qui y bâtissent continuellement de belles maisons et de superbes temples. »

Le golfe de Cambaye a 150 milles de long ; ce bras de mer peut donc bien ressembler à un grand fleuve, comme le dit Ibn Batoutah. La ville de ce nom est située par 22° 21' de lat. N. et 70° 22' de long. E. au fond du golfe. Près de la ville, les vagues se brisent avec impétuosité et s'élèvent jusqu'à 40 pieds de hauteur, de sorte que les navires, à la marée haute, peuvent s'ancrer près de la ville ; mais à la marée basse, ils

tant comme vous irez plus par ponent, tant la verrez vous plus haute. Il se fait moult grant marchandise en ce royaume^a. Et si y a inde¹ moult bon en grant habondance. Et il fait l'en moult de fins bouguerans. Et si y a coton assez, si que d'illec le porte l'en en assez de lieux. Et si si fait grans¹ marchandises de cuirian qui est adoubés² moult bien. En ce royaume n'a nuls coursaus et sont bonnes gens, et vivent de marchandises et de leur ars.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons ci avant d'un autre royaume qui est appellés Semenat.

CHAPITRE CLXXXI.

Cy dit du royaume de Semenat.

Semenat (1) est un grant royaume^a vers ponent. Et sont ydo-latres. Et ont roy et langage par eus; et ne font nul treu à nullui;

CLXXX. — ^a Cette phrase manque dans le ms. C.

CLXXXI. — ^a Ms. B. *uns royaumes.*

CLXXX. — ¹ *Indigo.* Le texte français de la S. G. porte : « Et hi a *Ynde* moult « bonne, etc. » Le traducteur de l'édition illustrée dit : « Il y a *du bois d'Inde* moult bon « et en grande abondance. » Cela n'est pas difficile à croire; mais le *bois d'Inde* n'est pas de l'*indigo*. — ² *Préparés.*

sont dans la vase jusqu'au retour du flux de la mer. La ville est ancienne et avait autrefois une très-grande importance commerciale. Il y a des orfèvres, encore aujourd'hui très-renommés pour leur habileté dans l'art du bosselage et la damasquinerie; les cuirs gaufrés s'y fabriquent encore. Il n'y avait point de « corsaires » du temps de Marc Pol, parce que ce golfe étroit ne leur offrait pas assez de sécurité.

Au nombre des produits du pays dans lequel la ville de Cambaye et son territoire sont aujourd'hui compris, le Goudjarât, se trouve l'*indigo*, l'opium, le sucre, le salpêtre, le miel et différentes plantes oléagineuses, le coton, le chanvre, etc.

La secte des Djainas fut autrefois nombreuse et prédominante dans la ville de Cambaye et son territoire. Les ruines des monuments qu'ils y avaient élevés à l'époque de leur puissance, et

que les Européens y ont découverts, en témoignent encore. On trouva en 1780, à Cambaye, dans un temple souterrain de cette secte, deux statues massives, l'une blanche et l'autre noire. Une inscription, gravée sur la première de ces statues, faisait connaître que c'était l'image ou la figure de *Pars'wanàtha*, le fondateur déifié de la secte des Djainas, et que cette statue avait été sculptée et érigée sous le règne de l'empereur Akbar, correspondant à l'année 1602 de notre ère.

La langue qui est parlée actuellement à Cambaye est le Goudjarâti; mais, du temps de Marc Pol, ce devait être un dialecte plus rapproché du sanskrit, et que parlaient les sectateurs de *Pars'wanàtha* ou Djainistes.

CLXXXI. — (1) سومنات *Soumanât* dans Aboulféda, et سمنات *Semnât* dans

et vivent de marchandises et d'ars. Ne n'y a nul coursaus¹. Il s'y fait moult grant marchandise. Il sont moult crueus² ydolatres (2).

CLXXXI. — ¹ Corsaire. — ² Cruels.

Férichtah. Le premier la décrit ainsi (Gildemeister, *loco laudato*, p. 185) : « Canon eam ad mare in provincia Indica Bawázidj sitam esse dicit. Ibn-Saïd hæc habet : Celebris est peregrinatorum narratio; pertinet ad terram Guzarât, quæ etiam Lâr nominatur; sita est in lingua in mare prominente; ad eam appelli solent naves Adanenses, quia non ad sinum jacet; portum habet, qui continuum accipit augmentum e monte magno septentrionem versus et orientem sito. Mahmud ben Sabuktagin hanc urbem expugnavit et idolum destruxit, ut in historia mea narravi. »

Un autre géographe arabe, Bakoui (de Bakou), parle ainsi de Soumenat : « Ville célèbre du Hind, sur le bord de la mer, qui de ses flots bat les murailles. Il y a un temple où l'on voit une idole qu'on appelle *Soumenat*; elle se tient en l'air au milieu du temple. Le sultan Yamin Edoulet Mahmoud, fils de Sebegteghin, ayant conquis ce pays, se rendit maître du temple, en arracha le toit où était une pierre d'aimant, et aussitôt la statue tomba. » (*Notices et Extraits des mss.*, t. II, p. 413, trad. Deguignes.)

Un autre géographe arabe, Kaswîni (m. 1283), parle aussi très au long du temple indien de Soumanât et de l'idole qu'elle renfermait (voy. Gildemeister, *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis, etc.*, p. 205 et suiv.). Il ne donne aucun renseignement sur sa position géographique, sinon que c'est une ville de l'Inde connue de tous, située sur le littoral de la mer qui baigne ses murs : « Súmanât urbs Indiæ omnibus nota « in litore maris, eujus fluctus eam alluunt. »

Pattan-Somnath, comme on la nomme aujourd'hui (le mot sanskrit et marathe, *pattana*, signifiant « ville » et *Sómanât'ha*, également sanskrit, signifiant le « maître ou seigneur de la lune », l'un des noms de *S'iva*, auquel le temple était dédié), la ville de *Sómanât'ha* est située par 20° 53' de lat. N. et 68° 09' de long. E., faisant partie de la grande circonscription géographique nommée Guzarât (que l'on doit prononcer *Goudjarât*). Sa population n'est pas aujourd'hui

d'hui toute « idolâtre » ou pratiquant l'une des religions indiennes. Parmi les Hindous, les djainistes sont nombreux; les autres suivent le brahmanisme sivaïte, dont le temple le plus renommé était à *Sómanât'h*. La langue de la province est en général le « goudjarât'í »; mais le marath'í est plus spécialement parlé à *Sómanât'h*. Du temps de Marc Pol, le pays formait, selon lui, un royaume indépendant. Toutefois, lorsque le fameux Mahmoud le Gaznévide s'empara de *Sómanât'h*, en 1024 (voir ci-dev., c. CLXXXVIII, note 1), cette ville et son territoire dépendaient du râdja ou souverain du Goudjarât'í appelé alors par les indigènes « Sôrath ». Un écrivain arabe qui, ayant pénétré dans l'Inde à la suite de Mahmoud, y étudia la langue savante, le sanskrit, pendant le long séjour qu'il y fit, au point qu'il dit, dans son *Tarikh-Hind* ou « Histoire de l'Inde » (dont la Société asiatique de Paris prépare une édition par les soins de M. Wœpcke, qui l'accompagnera d'une traduction française), qu'il avait traduit du sanskrit en arabe deux ouvrages de philosophie *Sánkhyâ*, cet écrivain surnommé Al-Byrouny, parle en ces termes de la ville de *Sómanât'ha* (trad. de M. Reinaud, *Fragments arabes et persans inédits, relatifs à l'Inde*, p. 111, note) : « Soumenat se compose des mots *soum* (*sóma*) ou lune, et *nat* (*nâtha*) ou maître, ce qui équivaut à *maître de la lune*. Les Indiens avaient élevé, sur la partie la plus avancée de la côte de Soumenat, à un peu moins de trois milles à l'ouest de l'embouchure de Sarasvati, et à l'orient du château de Baraoua, une pierre en forme de cône qui représentait les parties naturelles de Siva, et qu'on nommait en conséquence le *linga* (phallus) de *Mahadeva*. Voilà ce qu'on entend par pierre de *Soumenat*. La partie supérieure était garnie d'or et de pierres précieuses. Deux fois chaque jour, au lever et au coucher de la lune, et, d'une manière beaucoup plus marquée, deux fois chaque mois, lorsque la lune croît ou décroît, l'eau de la mer venait baigner la pierre sous forme d'hommage. Telle

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons avant d'un autre regne qui a nom Quesivacuran.

est l'origine du titre de *Soumenat* donné à Siva. Le culte de Siva, continue Al-Byroumy, était très-répandu dans les contrées situées au midi et à l'ouest de l'Indus, et l'on voyait dans beaucoup de temples le *linga* exposé à la vénération du peuple. Mais le *linga* de Soumenat jouissait d'un crédit beaucoup plus grand; tous les jours on lui offrait de l'eau du Gange et des fleurs de Cachemire. Cette figure, dans l'opinion des Indiens, guérissait les maladies chroniques et les autres maux pour lesquels il n'existe pas de remède naturel. Une circonstance qui augmenta l'affluence des étrangers, ce fut la position de Soumenat. Cette ville servait de point de relâche aux navires qui se rendaient de Sofala, sur les côtes d'Afrique, dans la Chine. Lorsque Mahmoud le Gaznévide prit Soumenat (en 1024), la pierre fut mise en pièces; Mahmoud fit enlever la partie supérieure, et l'emporta à Gazna, sa capitale. On en fit deux morceaux; un morceau fut placé dans le *maydan* (l'hippodrome) de Gazna, avec l'idole de Tancer, et l'autre morceau servit de marche-pied à l'entrée de la grande mosquée. »

L'historien persan de l'Inde mahométane, Férictah, donne plus de détails sur cette expédition de Mahmoud de Ghaznah. Il dit (d'après le colonel Briggs, trad. angl., t. 1, p. 69) que « Mahmoud, ayant atteint Somnat après une marche facile, pendant laquelle il n'avait rencontré aucune opposition, vit des fortifications sur une étroite péninsule, battue de trois côtés par la mer, et sur les murs crénelés desquelles apparaissait une grande multitude de gens armés; ceux-ci, faisant faire un signal à un héraut d'approcher, ils lui signifèrent que leur grande idole, Somnat, avait attiré là les Mahométans pour les anéantir en un instant et venger ainsi la destruction qu'ils avaient faite des dieux de l'Inde. Le lendemain matin, les troupes mahométanes, s'avançant près des murs, commencèrent l'assaut. Les créneaux furent en un instant nettoyés de monde par les archers, et les Hindous, étonnés et découragés, se précipitèrent en foule dans le temple, et, se prosternant en pleurs devant leur idole, implorèrent son assistance. Les mahomé-

tans, ayant saisi l'opportunité, appliquèrent aussitôt leurs échelles et escaladèrent les murs en criant de toutes leurs forces : *Allahbar*, « Dieu est très-grand ! » Les Hindous, poussés par le désespoir, retournèrent à la défense de leurs fortifications, et firent une si vigoureuse résistance que les mahométans, ne pouvant conserver leur position et accablés de fatigue, reculèrent de tous les côtés, et furent enfin obligés de se retirer. » Pendant deux jours consécutifs les assauts furent renouvelés de la part des troupes de Mahmoud, et toujours sans succès. Le troisième jour, des troupes hindoues, conduites par des princes indiens, étant venues au secours de la place, Mahmoud leur présenta la bataille, qui s'engagea avec une grande fureur de part et d'autre. Les troupes musulmanes pliaient devant les nouveaux renforts des troupes hindoues, lorsque Mahmoud, s'en étant aperçu, sauta en bas de son cheval, se prosterna le front contre terre en invoquant Allah. Il remonta ensuite à cheval, et, prenant par la main un de ses généraux, Circassien d'origine, Aboul-Hassan, ils marchèrent tous deux à l'ennemi. Cette action électrisa les troupes mahométanes, qui s'élancèrent à la suite de leur chef, enfoncèrent les lignes de l'armée ennemie, et laissèrent cinq mille Hindous morts sur le champ de bataille.

Mahmoud entra dans Somnat, que les troupes hindoues avaient abandonné après la perte de la bataille. « En approchant du temple, dit Férictah, il vit un édifice superbe bâti en pierres artistement taillées. Sa voûte élevée était supportée par cinquante-six colonnes curieusement sculptées et ornées de pierres précieuses. Dans le centre de l'édifice était Somnat (*Sôma-nâ'ha*), une idole de pierre de quinze pieds de hauteur, dont six étaient engagés dans le sol. Le sultan, s'approchant de l'idole et élevant sa massue, lui abattit le nez. Il ordonna que l'on partageât l'idole en deux fragments, envoyés ensuite à Ghaznah, afin que l'une des parties fût placée à l'entrée de la mosquée, pour être constamment foulée aux pieds, et l'autre dans la cour de son propre palais. »

Parmi les dépouilles du temple, dit le même

CHAPITRE CLXXXII.

Cy dist du royaume de Quesivacuran.

Quesivacuran (1) est un royaume ; et a roy, et langage par soi^a.
Et sont ydolâtres et vivent de marchandises et d'ars ; car il vivent

CLXXXII. — ^a Ms. B. *eulx*.

historien, était une chaîne d'or pesant 200 *manu* (ou environ 400 livres), qui était fixée par un anneau au sommet du temple ; cette chaîne supportait une grosse cloche dont on se servait pour appeler le peuple aux cérémonies du culte. Outre 2,000 brâhmanes, qui officiaient comme prêtres, il appartenait aussi au temple 500 danseuses, 300 musiciens, et 300 barbiers pour raser les dévots, afin qu'on leur permit d'entrer dans le sanctuaire. Le sultan Mahmoud trouva dans le temple une plus grande quantité de bijoux et d'or, croit-on, qu'on en ait jamais vu dans le trésor d'aucun souverain. On rapporte que ce temple n'était éclairé d'aucune lumière, excepté par une seule lampe suspendue au milieu de l'enceinte, et dont les rayons de lumière, réfléchis par les bijoux et les pierres précieuses, répandaient une scintillante lueur dans tout l'édifice. Outre la grande idole ci-dessus mentionnée, il y en avait dans le temple quelques milliers d'autres petites, en or ou en argent, de diverses formes et dimensions.


Ce que Férictah ne rapporte pas, c'est que Mahmoud le Ghaznévide fit transporter aussi à Ghaznah les célèbres portes du temple de Sômanâth, lesquelles portes, en bois de sandal, très-artistement travaillées, étaient recouvertes de métaux précieux. Par une destinée singulière, ces mêmes portes furent reprises à Ghaznah (où elles formaient l'entrée du tombeau de Mahmoud), plus de huit siècles après leur enlèvement du temple de Sômanâth, et rapportées dans l'Inde en 1842, par les Anglais, à la suite de leur désastre dans l'Afghanistan. Elles furent alors portées en triomphe par ordre du nouveau gouverneur de l'Inde (lord Ellenborough, aujourd'hui, décembre 1863, pair d'Angleterre), du Pendjâb, sur la frontière du Caboul, jusqu'à Sômanâth, où elles furent rétablies à leur ancienne place, à la grande satisfaction des nom-

breux sectateurs du culte sivaïte. On peut voir une représentation figurée de ces mêmes portes dans le n^o 134 du *Journal of the Asiatic Society of Bengal* ; Calcutta, 1843, ainsi que le Rapport du comité qui avait été formé pour rendre compte de l'état de ces mêmes portes au gouverneur de l'Inde.

(2) C'est là précisément un des caractères du sivaïsme, beaucoup plus matériel et grossier que le brahmanisme primitif et le vichnouïsme, et qui était, comme on l'a vu ci-dessus, spécialement pratiqué à Sômanâth.

CLXXXII. — (1) Les commentateurs de Marc Pol ont été fort embarrassés pour savoir où placer ce royaume. Marsden, le premier de tous (et à peu près le seul, les autres ne faisant guère que de le copier ou le critiquer maladroitement, en proposant des rectifications plus erronées encore), Marsden, disons-nous, ne sachant où placer le pays en question, s'adressa au major Rennell, qui lui répondit que, pour lui, il n'était pas douteux que le pays cherché ne fût *Kidg-Makran*, la Gédrosie des anciens (*note* 1415).

C'était sortir de l'Inde, contrairement aux indications de Marc Pol, et aller chercher sous le 26^e degré de latitude N. un pays qui se trouvait placé sous le 23^e.

Ce pays, que nos mss. nomment *Quesivacouran*, d'une manière très distincte et non douteuse, quoique les éditeurs du texte français de la Société de Géographie aient imprimé (p. 550) *Quesmacouran* (le *i* étant nettement accentué, le *v* seulement dans l'écriture gothique de ces mêmes mss., pouvant se prendre à volonté pour un *u*, un *v* ou un *n*), est celui que Ptolémée nomme *Kávrθi* ou *Kávrθi κάδρος*, « le golfe de Kávrθi », qui dans Férictah est appelé  Ketch ou Katch, nom identique, le *θ*, *théta*, grec ayant eu anciennement à peu près la pro-

comme marchans ; et ont marchandises assez, par mer et par terre, de toutes pars. Il vivent de char et de ris et de lait.

Autre chose n'y a qui à conter face. Et sachiez que ce royaume de Qesivacuran si est la derreniere province d'Inde, alant vers ponent ¹ et maistre ². Que je vous di que de Maabar jusques à ceste province : si est la greigneur Inde, et la meilleur qui soit au monde. Et vous avons conté, de ceste greigneur Inde, les royaumes et les provinces et les cités qui sont sus la mer. Car de celles qui sont en ferme terre ne vous avons riens dit, pour ce que ce seroit trop longue matiere (2). Et pour ce nous partirons atant ³; et vous conterons encore d'aucune isles qui sont d'Inde. Et commencerai de deux isles qui sont appellées masle et femelle.

CLXXXII. — ¹ Occident. — ² Nord-ouest. — ³ A ce point, à présent.

nonciation de *tch*. Le pays qui lui est limitrophe au nord, comme le Goudjarât l'est au sud, se nomme aussi *Koutch*, ou plutôt *Katch*, *Ketch*; c'est ce nom qui est suffisamment bien exprimé par *Qesi* dans Marc Pol; et quant à *vacuran*, dernière partie du mot, c'est le nom exactement transcrit de l'une des divisions principales du pays, écrit dans Férichtah : *واكر* *wágur*; et, avec la terminaison persane du pluriel *ان* *ân*, on a le composé *Qesi-wágur-ân*, « le pays des provinces de « Wágur », et de *Qesi* ou de « *Ketch*. »

Ce pays de Katch et de Wágur est borné au nord-est par celui d'Adjmir, ou le Radjpoutâna, dont il est séparé par un grand désert de sable; à l'est par le Goudjarât, dont il est aussi séparé par le *Rann* (du sanskrit *rah*, « abandonner, délaïsser »; en marâthe *râna*, « un territoire désert, inculte »); au sud par la mer, et à l'ouest par la branche la plus orientale de l'Indus, nommée Loni, et un marais salant qui le sépare du Sind.

Voilà le « royaume de Qesi-vacuran de Marc Pol, la dernière province de l'Inde en allant « vers l'ouest-nord-ouest », comme il le dit avec une exactitude frappante pour son époque, et que les géographes de la nôtre n'ont pas toujours.

On peut consulter sur *Katch* ou *Koutch* la

description étendue qu'en donne Walter Hamilton dans son ouvrage intitulé : *Description of Hindostan and the adjacent Countries*, London, 1820, 2 vol. in-4°, t. I, p. 585-603.

Ce pays n'est plus aujourd'hui ce qu'il était du temps de Marc Pol, car, peu de temps après son passage dans les mers de l'Inde, en 1319, il y eut un violent tremblement de terre qui détruisit presque entièrement un grand nombre de villes et remplit d'eau ce territoire, indiqué aujourd'hui sur les cartes sous le nom de *Rann*. Un autre tremblement de terre, qui eut lieu en 1819, détruisit aussi presque entièrement plusieurs villes, entre autres *Bhoudj* (lat. 23° 15'; long. 67° 26'), dans laquelle il y avait des ouvriers habiles pour travailler l'or et l'argent; *Andjar* (lat. 23° 03'; long. 67° 45'). *Mandavie* (lat. 22° 50'; long. 67° 07') est le port principal de la province sur la côte du sud; c'est la ville la plus peuplée de Katch, ayant environ 35,000 habitants, composés principalement de Bhattias, qui sont une tribu hindoue, et dont font partie les principaux négociants du pays, lesquels commercent avec l'ouest de l'Inde et l'Arabie; les Banyans, également hindous et commercants; des Mahométans et d'autres étrangers. Les pilotes et les marins de Katch sont renommés pour leur science nautique, et ils prétendent que ce sont eux qui ont enseigné aux Arabes

CHAPITRE CLXXXIII.

Cy dist de .ij. isles qui sont appellees l'une masle et l'autre femelle, pour ce que en l'une ne demeure que femmes, et en l'autre que hommes, si que pour ce ont il ainsi à nom.

Et quant l'en se part de ce royaume de Quesivacuran, qui est en terre ferme, et l'en va par mer entour^a .v. (cinq) cenz milles vers midi ; adonc si treuve l'en les deux isles masle et femelle (1).

CLXXXIII. — ^a Ms. A. *encore*.

l'art de la navigation et celui de construire des navires.

(2) Marc Pol rappelle ici en quelques lignes très-nettes, comme il l'a fait déjà dans d'autres parties de son Livre (voir à la fin du ch. LIV, p. 146, et ch. CLVII, p. 534), les contrées qu'il vient de décrire, et celles que, pour une cause ou pour une autre, il a négligé de comprendre dans sa narration. Il nous dit ici qu'il n'a parlé que des villes maritimes de l'Inde, parce que la description de celles qui étaient en *terre ferme* l'aurait entraîné trop loin. Il est probable qu'il ne les avait pas visitées ; mais ce qu'il nous en aurait dit d'après les récits qui lui en furent faits sans doute eût également renfermé des renseignements précieux.

CLXXXIII. — (1) Les commentateurs ont été très-embarrassés ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, pour reconnaître les localités désignées par Marc Pol. Marsden penche à croire que c'est l'île nommée *Abd-al-Curia*, et « les Deux Sœurs » sur certaines cartes, ou « les Deux Frères » sur d'autres, lesquelles îles sont voisines de l'île de Socotora, dont il sera question dans le chapitre suivant. Mais les distances indiquées par Marc Pol ne concordent pas avec cette hypothèse.

Sans attacher à la détermination de la véritable situation de ces îles une grande importance, nous pensons cependant qu'elles devaient faire partie de celles qui sont situées dans la mer d'Arabie, près de la Baie de *Couria Mouria*, par environ 17° de latitude N. sur 53° de long. E. Ces îles se trouvent précisément entre Quesivacuran, ou le pays de Katch, et l'île de Scoira ou So-

cotora, à peu près à une égale distance (en latitude du moins), comme l'indique Marc Pol.

D'après le capitaine Haines (*Journal of the Geographical Society*, an. 1845), une seule de ces îles était habitée lorsqu'il la visita en 1844 ; c'était celle nommée par les Arabes *Djezirât Hullâniyah*, « l'île des Chèvres » ; il n'y restait qu'une population de sept familles ; mais il vit dans l'île de 600 à 800 tombeaux qui prouvaient une ancienne population beaucoup plus nombreuse. Les habitants y recueillent encore l'*ambre gris* (*ib.*, p. 33), que cite Marc Pol comme étant un produit de l'île qu'habitaient les *hommes*. C'est très-probablement Djezirât-Hullâniyah. Celle des *femmes* était alors vraisemblablement l'île *Sôdali* du même groupe, qui est voisine de la première, et sur laquelle le capitaine Haines ne trouva que deux seules *femmes*. (*Ib.*, p. 35.)

Quant à la question de savoir si ces îles étaient réellement habitées, l'une par des « hommes » et l'autre par des « femmes » (car c'est ainsi qu'il faut entendre l'expression « îles masle et femelle »), Marc Pol ne paraît pas en douter, et les détails qu'il donne sur ces mêmes îles et leurs habitants paraissent empreints d'un cachet de vérité qu'il est difficile de contester. Nos manuscrits mêmes, aussi bien que ceux qui ont été publiés par la Société de Géographie, renferment des particularités que l'on ne trouve ni dans Ramusio ni dans les autres traductions. Voici comment s'exprime l'ancienne version latine (p. 467) : « Isti sunt Christiani baptizati et « tenent legem Testamenti antiqui. Isti nunquam « tangerent aliquam mulierem prægnantem, et « postquam peperit ante quadraginta diebus. »

Et est l'une pres de l'autre, entour .xxx. (trente) milles. Il sont tuit crestien baptisiez et se maintiennent à l'usage ^b du Viel Testament ^c; car quand leur femmes sont grosses, il ne les toucheroient en aucune maniere ^d; et quant elle a fille, il ne la toucheroient jusques à .xl. (quarante) jours ^e.

^b Ms. B. à la guise. — ^c Ms. A. Le ms. B. porte : *ancien*. — ^d Le ms. C. dit : *il n'abitent plus à elles*. — ^e Id. *ensement* (pareillement) *quant elles ont filles, si n'abitent à elles devant apres .xl. (40) jours*.

L'abbé Renaudot, dans les notes jointes à sa traduction de la *Relation des deux voyageurs mahométans dans les Indes et à la Chine, au neuvième siècle de notre ère*, après avoir cité le présent chapitre de Mare Pol, en empruntant la version italienne de Ramusio, ajoute (p. 140) : « Nicolo de Conti dit (d'après Marc Pol) que les hommes sont obligés de se retirer après trois mois de séjour, puisque autrement ils mourroient à cause de la mauvaise disposition du climat. On ne peut rien dire de ces îles, puisqu'il est difficile de les connaître par une description si imparfaite. Mais ce que dit Marco Polo ne peut être véritable à l'égard du temps que les hommes passent à l'île des femmes. Car, étant chrétiens, selon la discipline qui subsiste encore dans toutes les Églises du Levant, ils étoient obligés de ne pas approcher de leurs femmes durant le Caresme, qu'ils célébrent presque en même temps que nous. De plus, il est assez difficile de comprendre comment les femmes demouroient dans une île sans avoir aucun culte extérieur, qui ne pouvoit être exercé sans la présence des ecclésiastiques, qui pouvoient néanmoins y passer dans le temps marqué par Marco Polo, dans lequel on célèbre la fête de Pâques. »

Sur les deux objections faites par l'abbé Renaudot, il n'en reste proprement qu'une, celle de la « violation de la discipline des Églises du Levant pendant le Caresme. » Mais Marc Pol nous dit que les habitants de ces îles « avoient un évêque soumis à un archevêque dont le siège étoit à Socotra. » Ceux-ci, qui étoient nestoriens, avoient sans doute le droit d'accorder des dispenses. D'ailleurs Marc Pol nous apprend

que ces insulaires, sans doute d'origine juive, quoique baptisés, « suivaient les usages de l'Ancien Testament » ; ils pouvaient donc bien être dispensés de pratiquer le Carême.

Dans tous les cas, les « îles mâle et femelle » ne sont pas de l'invention de Mare Pol. Le marchand arabe Soleyman en parle dans sa Relation ci-dessus citée. Le géographe arabe Bakoui (v. 1403) parle d'une île des femmes qu'il place dans les mers de Chine : « Cette île est « dans le voisinage de la Chine; elle n'est habitée que par des femmes. On dit qu'elles engendrent par l'opération du vent, ou en mangeant du fruit d'un certain arbre qui est dans le pays. » Kaswini, autre géographe arabe (m. 1283), parle aussi de cette « île des femmes », en rapportant le récit d'un marchand arabe qui disoit y avoir été jeté par les vents et avoir failli être mis à mort par les habitantes; mais une d'elles l'avait sauvé.

On trouve dans la lettre d'un missionnaire français écrite de Manille le 10 juin 1697, le passage suivant (*Lettres édifiantes, etc.*) : « Ces étrangers (d'îles inconnues supposées au midi des Mariannes) disent qu'une de leurs îles n'est habitée que par une espèce d'*amazones*, c'est-à-dire des femmes qui forment une *république* où elles ne souffrent que des personnes de leur sexe. La plupart ne laissent pas d'être mariées; mais les hommes ne les viennent voir qu'en une certaine saison de l'année, et après quelques jours ils retournent chez eux, remportant avec eux leurs enfants mâles qui n'ont plus besoin de nourrice. Toutes les filles restent, et les mères les élèvent avec le plus grand soin. » On voit que le récit de Mare Pol est loin d'être imaginaire.

En l'isle qui est appellée masle si demeurent touz les hommes. Et quant vient au mois de mars, si se partent touz, et vont à l'autre isle, chacun an, trois mois : c'est mars, et avril et may. Et en ces trois mois se soulacent avec leur femmes. Et au chief de ces trois moys s'en tournent arriere en leur isle ; et font leur semence et leur labour, et leur marchandise, les autres neuf mois.

Il ont en ceste isle l'ambre moult fin. Il vivent de char et de lait et de ris. Il sont moult bons peescheurs ^f, et prennent en leur mer moult de bons poissons et grans ; et en prennent quantité moult grant, et les font sechier, dont il ont tout l'an assez à mengier ; et en vendent aus marchans qui vont là. Il n'ont nul seigneur, mais il ont un evesque qui est soubmis à l'arcevesque d'une autre isle, dont nous vous conterons ci avant, qui a nom *Scoira* ^g. Et si ont langage par eus ^h. Et les enfans qu'il engendrent en leurs femmes : se il est femelle, si demeure à la mere ; et se il est masle, si le nourrit la mere ⁱ .xiiij. ans, et puis le renvoie à son pere. Et c'est la coustume de ces deux isles. Les femmes ne font autre chose que nourrir leur enfans, et cueillir ^j aucuns fruiz que elles ont dans leur isle. Car les hommes les fournissent de ce que mestier ^k leur est.

Autre chose n'y a qui à conter face ; si vous dirons avant d'une autre isle qui a nom *Scoira* ^l.

CHAPITRE CLXXXIV.

Cy dist de l'isle de Scoira.

Quant l'en se part de ces deux isles, et l'en va entour .v. (cinq) cenx milles vers midi, adonc treuve l'en l'isle de *Scoira* (1). Et

^f Ms. C. *Pescheurs*. — ^g Le ms. C. dit : *il n'ont nul seigneur, mais ont ung leur evesque, d'une autre isle qui a à nom Scoira*. Le ms. A. porte aussi *Scoira* au lieu de *Scaira*, ms. B. — ^h Cette phrase manque dans le ms. C. — ⁱ Ms. B. *la femme*. — ^j Id. *cueillir*. — ^k Ms. C. *besoing*. — ^l Nos trois mss. portent *Scoira* et *Scaira*.

CLXXXIV. — (1) سقوترة *Scoutrah* ou *Sokothrah*, comme ce nom est écrit dans Bakouï et dans Ibn Batoutah. Le premier dit : « Grande ile de l'Inde qui a quatre-vingts parasanges de longueur ; il y a des villes et des villages. Elle

est située vis-à-vis Aden. On en tire le *sabr* ou aloès, et le « sang des deux frères » (le sang-dragon) (*Notices et Extraits des manuscrits*, t. II, p. 411).

On lit dans Ibn Batoutah (t. I, p. 362, tra-

sont touz ^a crestiens baptisiez ; et ont arcevesque. Il ont moult d'ambre ; et si ont draps de coton ^b assez et autres marchandises

CLXXXIV. — ^a Ms. B. *tuit*. — ^b Ms. A. Le ms. B. *couton*.

duction citée) : « Le cheïkh Saïd se mit en route avec Ouachl (un pèlerin), et ils achetèrent des marchandises avec l'argent qu'ils avaient disponible ; mais quand ils furent arrivés à l'île Sokothrah, d'où emprunte son nom l'aloès *sokothrin* (vulgo *socotrin*), ils furent attaqués par des voleurs indiens, montés sur un grand nombre d'embarcations. Un combat acharné eut lieu, dans lequel beaucoup de monde périt des deux côtés. »

On voit, par cette dernière citation, que les pirates étaient encore, vers l'année 1345 de notre ère, très-communs dans les mers de l'Inde.

On lit aussi dans la « Relation des voyageurs arabes du neuvième siècle » (traduction de M. Reinaud, t. I, p. 139) : « La même mer renferme l'île de Socothora, où pousse l'aloès socothorien. La situation de cette île est près du pays des Zendj et de celui des Arabes. La plupart de ses habitants sont chrétiens ; cette circonstance vient de ce que, lorsqu'Alexandre fit la conquête de la Perse, il était en correspondance avec son maître Aristote, et lui rendait compte des pays qu'il parcourait successivement. Aristote engagea Alexandre à soumettre une île nommée Socothora, qui produit le *sabr* (l'aloès), nom d'une drogue du premier ordre, sans laquelle un médicament ne pourrait pas être complet. Aristote conseilla de faire évacuer l'île par les indigènes, et d'y établir des Grecs qui seraient chargés de la garder, et qui enverraient la drogue en Syrie, dans la Grèce et en Égypte. Alexandre fit évacuer l'île et y envoya une colonie de Grecs. En même temps il ordonna aux gouverneurs de provinces qui, depuis la mort de Darius, obéissaient à lui seul, de veiller à la garde de cette île. Les habitants se trouvant donc en sûreté jusqu'à l'avènement du Messie. Les Grecs de l'île entendirent parler de Jésus, et, à l'exemple des Romains, ils embrassèrent la religion chrétienne. Les restes de ces Grecs se sont maintenus jusqu'aujourd'hui (neuvième siècle), bien que dans l'île il se soit conservé des hommes d'une autre race. » [Voir aussi

la traduction et les notes de Renaudot, pp. 113, 172, 163.]

Cosmas l'Indicopleuste (sixième siècle) dit aussi dans sa « Topographie chrétienne » que, de son temps, l'île était occupée par des Grecs, des Arabes et des Indiens. Mais une mention plus ancienne encore est celle de l'auteur du « Périple de la mer Érythrée » qui dit : Καὶ κατὰ τοῦτον ἐν τῷ πελάγει νῆσος, ἀνὰ μέσον τούτου καὶ τοῦ πέραν ἀκρωτηρίου τῶν Ἀρωμάτων, τῷ Σάαργῳ συνορίζουσα μᾶλλον, ἢ Διοσκορίδου καλουμένη, μεγίστη μὲν, κ. τ. λ. « Ex adverso ejus in alto insula est, media inter hoc atque oppositæ continentis promontorium Aromatum interjecta, Siagro tamen propior, *Dioscoridis* dicta, amplissima quidem, etc. » (*Geographi Græci minores*, t. I, p. 280, éd. Didot). L'auteur du Périple dit ensuite que les insulaires étaient des étrangers, et qu'ils formaient un mélange d'Arabes, d'Indiens et aussi de Grecs, qui étaient allés s'y établir dans l'intérêt de leur commerce : Εἰσὶ δὲ ἐπίξενοι καὶ ἐπίμικτοι Ἀράβων τε καὶ Ἰνδῶν καὶ ἔτι Ἑλλήνων τῶν πρὸς ἐργασίαν ἐκπλεόντων. (*Ib.*)

Ptolémée parle aussi de l'île de Dioscoride, *Διοσκορίδους νῆσος* (l. VIII, 22, § 17, édit. Nobbe) ; mais il ne dit pas qu'elle était habitée de son temps par des Arabes, des Grecs et des Indiens, comme l'auteur du Périple, ce qui ferait supposer qu'au moins les marchands arabes et grecs ne s'y établirent qu'après l'époque où écrivait Ptolémée (dans la première moitié du second siècle de notre ère), et ce qui place l'auteur du Périple à un âge *postérieur* à celui de Ptolémée, comme beaucoup d'autres indices tendent à le démontrer.

L'île de *Socothra* est une de celles de la mer d'Arabie que Biondre de Sicile appelait *Νῆσοι εὐδαίμονες* (l. III, § 47, 35, éd. Didot), « les îles fortunées ». Ce nom répond à celui même de l'île en question, lequel nom est dérivé du mot sanskrit *Soukhādharma*, « qui contient le bonheur, la félicité », nom du ciel d'Indra ; et avec le mot *dvīpa*, « île » (forme dialectique

aussi ; et proprement grant quantité de poissons salés gros et bons ; et vivent de ris et de char et de lait ; car il n'ont nuls blés ; et vont touz nus, à la maniere des autres Indiens. Il s'y fait marchandise assez ; car il y vient grant navie^c de toutes pars, atout toutes^d marchandises que il vendent à ceus de ceste isle. Et si achatent de là l'or de quoi les marcheans font grant gaaing ; et toutes les nef^s qui veulent aler en Aden, si viennent en cest isle^f.

Cest arcevesque n'a que faire à l'apostole de Romme, mais est soubmis au grant arcevesque qui demeure à Baudas¹. Il commande à celui de cest isle et à plusieurs autres des parties de ce siecle de là ; aussi comme fait nostre pape de ça (2).

En cest isle vient coursaus² assez qui font champ³, et vendent leur gaaing que il ont robé⁴ ; et le vendent moult bien ; car li crestien de cest isle les achatent, pour ce qu'il sevent bien que c'est avoir⁵ de Sarrazins ou de ydolatre (3). Et sachiez qu'il sont en ceste isle les meilleurs enchanteurs⁶ du mondè. Bien est voir⁶ que l'arcevesque leur deffent en tant comme il puet ; et bien est voir que il dient que leurs ancestres^h le furent ; si veulent aussi

^c Mss. B. *naviere*. — ^d Ms. C. *grans*. — ^e Ms. B. Le ms. A. *nes*. — ^f Ces deux dernières phrases manquent dans le ms. C. — ^g Ms. B. *enchanteours*. — ^h Ms. A. *encestres*.

CLXXXIV. — ¹ *Baghdád*. — ² *Corsaires*. — ³ *Ils établissent une espèce de marché de leur butin enlevé*. — ⁴ *Folé, pillé*. — ⁵ *L'avoir, le bien*. — ⁶ *Vrai*.

diu), les Grecs formèrent le nom de *Δίο-σχο-ρίζος*, en se conformant aussi à la prononciation vulgaire du dernier nom, que Marc Pol a également suivie, en écrivant *Scoira* pour *Sokothra*, comme l'ont écrit les Arabes.

(2) Marc Pol, qui avait, en parcourant l'Asie, rencontré presque partout des nestoriens, connaissait parfaitement leur hiérarchie, comme il le montre ici. En effet, depuis la conquête de la Perse par les mahométans, le siège du supérieur des Nestoriens (nommé par eux *Catholikos*), qui était auparavant à Sélcucie et à Ctésiphon, fut transféré à Baghdád, et c'est là que Marc Pol le place toujours quand il en parle dans son Livre. Ici il compare l'autorité de ce Patriarche des Nestoriens, étendue sur une grande partie de

l'Asie et même en Afrique : *de là*, à celle du Pape, *de ça*, c'est-à-dire en Europe ; ce qui était alors conforme à la vérité, les réformes de Luther et de Calvin n'ayant pas encore enlevé plusieurs États européens à l'autorité religieuse de l'évêque de Rome, et le nestorianisme également ayant beaucoup déchu depuis de sa puissance.

(3) Aboulféda les croyait eux-mêmes pirates : « *Sokuthra* (aut *Socothra*), dit-il (traduction de Reiske, dans *Büschings Magazin*, 4^{me} part., p. 278), est octoginta miliaria longa, ut ait ol Azizicus, culta christianis nestorianis. Celebris est insula, ut ait Saidi filius, unde tanti facta effortur *aloë socothrina*... Incole ejus sunt christiani, *piratæ*. Est ibi fons aquæ, cujus aquam ferunt intellectum augere. »

faire. Et vous dirai de leurs enchantementz aucune chose : que se une nef alast à voile, et eust bon vent, et assez, il feroient faire un autre vent contraire à la nef, et la feroient tourner arriere. Et si font venter lequel vent que il veulent ; et font faire fortune grant, et grans tempestes (4) ; et autres plus grans enchantementz, lesquels ¹ ne sont pas bons à recorder en nostre livre.

Autre chose n'y a qui à raconter face. Si irons avant, et vous conterons d'une autre isle qui a nom Madeisgascar.

CHAPITRE CLXXXV.

Cy dist de l'isle de Madeisgascar.

Madeisgascar (1) est une isle qui est vers midi, loins de Scoira bien mille milles. Il sont touz ^a Sarrazins qui aourent Mahommet.

¹ Ms. A. *lesquex*.

CLXXXV. — ^a Le ms. B. porte : *tuit Sarrazin*.

(4) La croyance dans la magie et dans l'efficacité des charmes pour changer le cours ordinaire de la nature, dit Marsden, et particulièrement pour commander aux vents, dominait du temps de Marc Pol, et à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, même dans les parties les plus civilisées du globe. Par conséquent nous ne devons pas être surpris de trouver que des navigateurs aient attribué aux habitants d'une île isolée, sujette à de violentes tempêtes, un prétendu art magique qui permettait à ces insulaires de commander aux éléments. De Barros, historien portugais du seizième siècle, parle aussi de la sorcellerie pratiquée par les femmes de Socothra, dont il dit : « Por hoje serem ainda « tão grandes feiticeiras, que fazem cousas maravilhosas. » (Déc. II, l. I, c. 3).

CLXXXV. — (1) L'existence et le nom de cette grande île de l'océan Indien, au sud-est de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique, ont été révélés pour la première fois à l'Europe par Marc Pol, ainsi qu'une grande partie des îles et du continent de l'Asie. Sa situation *vers midi*, relativement à Scoira ou Socothra, est bien déterminée, mais sa distance, de cette dernière île, étant d'environ 24 degrés

(Socothra située à 12 degrés environ de latitude nord et Madagascar à 12 degrés de latitude sud), comporte en droite ligne 1440 milles géographiques, au lieu de mille seulement ; ce qui, du reste, n'est pas de grande importance. Du temps de Marc Pol les distances en mer se comptaient par le nombre de journées de navigation, de même que l'étendue et la circonférence des îles, ce qui fait que ces distances sont toujours peu exactes, et le plus souvent exagérées de près d'un tiers sur les distances modernes mesurées à l'aide de moyens que la science n'avait pas encore alors découverts.

Voici comment un homme qui passa presque toute sa vie dans les Indes, et qui fut gouverneur des îles de France et de Bourbon, décrit l'île de Madagascar :

« En doublant le cap de Bonne-Espérance, on entre dans la mer des Indes, et l'on trouve d'abord la grande île de Madagascar. Nous ne connaissons encore que quelques parties de cette île, quoique nous y ayons eu des établissements, et que nous la fréquentions depuis près d'un siècle. Les terres que nous y connaissons sont très-fertiles, et les habitants seraient bons agriculteurs, si leurs denrées avaient un débouché. Ils

Et si ont quatre vieillars qui dient qu'il gouvernement ceste isle. Et sachiez que il est moult noble isle et beau et des greigneurs du monde ; car il dure bien environ .iiij.m. (quatre mille) milles ^b. Il vivent de marchandises et d'ars. Et si vous dis qu'il y a en cest isle ^c plus d'olifans que en nulle autre province du monde ; et en une autre isle aussi, ci avant, qui a nom Zanquibar, de quoi nous vous dirons. Car en ces deux isles se fait si grant marchandises d'olifans que c'est merveille. Il ne menguent en cest isle nulle autre char que de chameus. Et si occient touz les jours tant de ces chameus qu'il n'est nulz qui le peust croire qui ne le veist. Et

^b Le ms. B. porte : *trois mille milles* ; et le ms. C. III^m (80) *milles*. — ^c Ms. B. *province*.

les a formés, sont excellents. On voit dans plusieurs cantons des défrichés immenses, couverts d'un gros *gramen* à large feuille, qui s'élève à la hauteur de cinq ou six pieds ; les habitants le nomment *fatak*, il nourrit et engraisse parfaitement les bêtes à cornes, qui sont de la plus grande espèce, et différentes des nôtres, en ce qu'elles portent une grosse loupe sur le cou. Un autre petit *gramen* fin croît naturellement dans les sables sur le bord de la mer, et fournit la nourriture aux bêtes à laine. Celles-ci sont de la même espèce que celles de Barbarie, et différentes des nôtres, surtout par la grosseur monstrueuse de leur queue, qui pèse jusqu'à six à huit livres.

« Les Madécasses ou Malégaches (c'est le nom des habitants de cette île) ne cultivent guère d'autres grains que le riz. Ils le sèment au commencement de la saison des pluies ; ils sont par là dispensés d'accouder leurs champs. Ils ne donnent à leurs terres d'autres labours qu'avec la pioche ; ils commencent par serfouir toutes les herbes ; puis cinq à six hommes se rangent en ligne dans le champ, et font devant eux de petits trous dans lesquels les femmes ou des enfants qui suivent jettent quelques grains de riz, qu'ils couvrent de terre avec le pied ; une terreensemencée de la sorte rapporte jusqu'à quatre-vingts et cent pour un ; ce qui prouve l'extrême fertilité du sol plutôt que la bonté de la culture. Quelque mal entendue qu'elle paraisse, elle suffit pour mettre les peuples de Madagas-

car dans l'abondance. Je n'ai vu aucun pays dans le monde où le riz et les approvisionnements essentiels soient à meilleur marché...

« Le froment croît à Madagascar dans la même abondance que le riz. Il a été cultivé autrefois avec succès dans l'établissement que nous possédions à la pointe méridionale de l'île, sous le nom de *Fort-Dauphin*. On y trouve encore aujourd'hui de beaux épis de froment qui y fut cultivé anciennement, et qui, depuis que nous avons été éloignés, s'est semé annuellement de lui-même, et croît pêle-mêle avec les herbes naturelles du pays. Les terres y sont d'une fertilité inconcevable ; les insulaires sont intelligents et adroits. Dans les quartiers où les Arabes n'ont point pénétré, ils ont les simples lois de la nature et les mœurs des premiers hommes. Ces lois et ces mœurs sont plus favorables à l'agriculture que toutes nos sublimes spéculations, que nous traités les plus complets sur les meilleures pratiques, que tous ces moyens employés de nos jours pour ranimer parmi nous un art que nos mœurs nous font regarder avec mépris, ou traiter avec légèreté, et qui est sans cesse harcelé, sans cesse opprimé par une foule d'abus sortis de nos lois mêmes. » (*Voyages d'un philosophe*, par P. Poivre, Paris, an V, p. 12 et sq.)

Il est bien à regretter qu'une île si grande, si fertile, et où nous avions autrefois formé des établissements, soit aujourd'hui livrée à une influence qui cherche partout à supplanter la nôtre.

dient que c'est la meilleur char et la plus saine du monde. Si que pour ce la menguent ^d touzjours.

Il ont en ceste isle moult arbres de cendal vermeil qui sont moult bons ; et si en ont tant que touz leur bois ne sont d'autre chose. Et si ont ambre ^e assez, pour ce que il ont assez balainnes ^f en celle mer, de quoi il prennent assez ; et de capdos ^g aussi, qui sont moult grans poissons, qui ont aussi de l'ambre assez, si comme les balainnes ^h. Et si ont lupars et ours et lyons à grant foison ; et autres bestes sauvages assez. Aussi y vient moult de marchans et grant navie ⁱ dont il ont moult grant prouffit. Et sachiez que ceste isle est tant vers midi, que les nefes ne pevent ^j aler plus avant vers midi aus autres isles, qui y sont, fors à cestui, et un autre dont nous vous dirons ci avant, qui a à nom Zamquibar. Et c'est pour ce que la courance ^k de l'yaue ^k court touzjours à midi si fort, que les nefes qui iroient ne pourroient puis arriere retourner (3). Et si

^d Le même ms. ajoute : *trestous ceux de laditte isle.* — ^e Ms. B. *arbres.* — ^f Id. *belaines.* — ^g Id. *capados.* Ms. C. *capdoitz.* — ^h Manque dans le ms. C. — ⁱ Mss. A. et C. Le ms B. *navire.* — ^j Ms. A. *pucent.* — ^k B. *eaue.*

CLXXXV. — ⁱ *Le courant.*

^o (3) Ces observations de Marc Pol sur les « courants » de la mer des Indes sont très-remarquables pour son époque. Elles sont confirmées par les observations plus scientifiques des navigateurs modernes. « L'examen attentif de la configuration de l'océan Indien, dit M. Tricault, capitaine de frégate (*Annales hydrographiques*, année 1857, p. 134, en résumant les travaux du lieutenant Maury) et des caractères physiques qui lui sont particuliers, conduit à supposer que des « courants » importants y prennent leur source. Il est borné au nord par des contrées tropicales, tandis que l'océan Atlantique est ouvert dans cette direction. Ses eaux sont plus chaudes que celles de la mer des Caraïbes, et l'évaporation y est plus forte que dans le golfe du Mexique ; il doit donc mettre en mouvement des masses échauffées supérieures à celles du Gulf-Stream, et l'on y observe à coup sûr de vastes courants.

« L'un de ces courants est bien connu, d'abord sous le nom de Mozambique, au cap de

Bonne-Espérance sous celui de Lagullas. Un autre courant s'échappe à travers le détroit de Malacca et gagne les mers de la Chine ; il s'alimente par les eaux chaudes qui viennent de la mer de Java, et par toutes celles qu'il rencontre en son chemin, puis il débouche dans l'océan Pacifique comme un autre Gulf-Stream, en passant entre les Philippines et la côte d'Asie. Là, suivant à peu près l'arc du grand cercle, il tend vers les îles Aléoutiennes, et se répand dans la mer en tempérant les climats, et en propageant son influence dans la direction de la côte nord-ouest d'Amérique. »

Le courant dont il est question dans la citation précédente sous le nom de *Mozambique*, dans le détroit ou canal de ce nom, entre l'île de Madagascar et la côte d'Afrique, se dirige du nord-est au sud-ouest ; et cette direction est parfaitement indiquée par Marc Pol, lorsqu'il dit que les navires qui se rendent de la côte du Maabar à l'île de Madagascar et à celle de Zan-

vous di que les nefes de Maabar, qui viennent à ceste isle de Madeis-gascar, et en l'autre de Zamquibar, y viennent si tost ² que c'est

² *Si rapidement.*

guebar y arrivent rapidement, en vingt jours, tandis que, pour s'en « retourner » à leur point de départ, ils ont de la peine à y arriver dans l'espace de trois mois. La différence est grande comme on le voit ; la force du courant doit être aussi très-grande. Et on ne peut pas dire que ce soit la mousson que Mare Pol ait eue en vue, laquelle ne régne que dans certains mois de l'année, car il a bien soin de nous dire que ce n'est pas le « vent », mais l'« eau dans son courant méridional » qui s'oppose à la marche des navires, à leur retour dans les ports du Maabar ou du Goromandel ; et cela « en toutes saisons. »

Les anciens navigateurs arabes ont connu ces courants. On lit dans les « Prairies d'or » de Maçoudi (m. 956) qui avait navigué dans les mers de l'Inde et de la Chine : « On a déterminé les dimensions de la mer de l'Inde, qui n'est autre que la mer d'Abyssinie : sa longueur, de l'ouest à l'est, c'est-à-dire de l'extrémité de l'Abyssinie aux limites de l'Inde et de la Chine, est de huit mille milles ; sa largeur diffère selon les localités, et elle varie entre deux mille sept cents milles et dix-neuf cents milles. Elle forme sur les côtes d'Abyssinie un canal qui s'avance dans la contrée de Berbera, portion du pays habitée par les Zendji et les Abyssins. Ce canal, connu sous le nom de *Berberi* (que les Européens nomment aujourd'hui « Mozambique »), a cinq cents milles de longueur, et sa largeur d'une rive à l'autre est de cent milles. Il ne faut pas confondre ce territoire de « Berbera » avec le pays des Berbers, situé dans le pays nommé « Ifrikiah » (l'Afrique septentrionale), pays bien distinct de celui dont nous parlons, et qui n'a de commun avec lui que le nom. Les pilotes de l'Oman traversent ce canal pour gagner l'île de Kanbalou (جزيرة قنبلو *Djeziret-Kanblou*, qui ne peut être que Madagascar), située dans la mer de Zanguebar, et habitée par une population mêlée de musulmans et de Zendj idolâtres (*habitants de la côte du Zandjibar*, qui en a pris le nom)... Les marins qui fréquentent ces parages sont des Arabes de l'Oman et de la tribu

de Azd ; lorsqu'ils ont gagné le large, et qu'ils montent et descendent au gré de cette mer agitée, ils chantent en cadence le refrain suivant :

« Berbera et Djafouna, que vos vagues sont « folles !

« Djafouna et Berbera, voilà leurs vagues. »

« Le terme de leur course sur la mer de Zendj (la côte du Zendjibar) est l'île de Kanbalou (Madagascar) et le pays de Sofalah et des Wakwaks, situés sur les confins du Zendj et au fond de ce bras de mer. Les Sirafiens font aussi cette traversée. J'ai moi-même (Maçoudi) navigué sur cette mer en partant de Sendjar, capitale de l'Oman, en compagnie de plusieurs pilotes sirafiens, ou de Siraf... Ma dernière traversée de l'île de Kanbalou (Madagascar) à l'Oman remonte à l'année 324 (de l'Hégire, 916 de notre ère)... J'ai navigué sur bien des mers, la mer de Chine, de Roum, des Khazars, de Kolzoum et du Yémen ; j'y ai couru des dangers sans nombre ; mais je n'en connais pas de plus périlleuse que cette mer de Zendj, dont nous venons de parler. » (Maçoudi, *les Prairies d'or*. Texte et traduction par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, p. 230 et suiv.)

Ailleurs le même auteur arabe parle ainsi des « courants sous-marins » d'après les idées que les Arabes s'en étaient faites (*ib.*, p. 242) :

« Cette mer est donc connue sous le nom collectif de « mer d'Abyssinie ; » mais ses subdivisions, qui ont des noms particuliers, comme le Fars, la mer du Yémen, de Kolzoum, d'Abyssinie, de Zendj, de Sind, de l'Inde, de Kalah, de Zabed et de Chine (الصين *el Çîn*) sont soumises à des vents différents. Ici le vent qui sort du fond même de la mer gonfle et soulève les vagues, comme l'eau d'une chaudière placée sur des matières combustibles. Ailleurs le vent si redoutable au navigateur *sort du fond* et se combine avec la brise de terre. Enfin, en d'autres lieux le vent souffle constamment de terre, et ne provient pas du fond sous-marin. Quand nous parlons du vent qui sort des profondeurs de la mer, nous entendons *les exhalaisons engendrées par*

merveille ; car il viennent, si grant chemin comme il y a, en .xx. (vingt) jours. Et quant il veulent retourner, si y painnent plus de trois mois. Et c'est pour l'yaue qui leur est contraire, qui tant court fort à midi³. Et c'est tousjours en toutes saisons que ceste yaue de la mer court à midi si fort que c'est merveilles. Et si dient que en ces autres isles qui sont à midi, que les nefes n'y peuvent¹ aler, pour paour^m de non pooirⁿ retourner pour la courance de la mer^o ; que, là, treuvent l'en les oiseaux *Grif*⁴ qui y aperent en certaines saisons de l'an. Mais il dient que il ont autre façon que nous ne disons. Et ceus qui ont esté là et les ont veus, conterent audit messire Marc Pol que il sont de tel façon comme l'aigle ; mais il sont grant et desmesuré ; car il dient que leur esles⁵ cuevrent bien .xxx. (trente) pas, et que leur penes⁶ cueuvent, et sont longues bien .xij. (douze)

¹ Ms. A. *pueent*. — ^m Id. *peour*. — ⁿ Ms. B. *neant*. — ^o Le ms. A. ajoute : « si qu'elles ni osent aller. »

³ *Vers le sud*. — ⁴ *Griffons*. — ⁵ *Ailes*. — ⁶ *Plumes*.

la terre, et qui, du fond de l'eau, montent à sa surface. Dieu seul connaît la réalité de ce phénomène.

« Tous les marins qui fréquentent ces parages rencontrent ces moussons dont ils connaissent parfaitement les époques. Cette science est chez eux le fruit de l'observation et d'une longue expérience, et ils se la transmettent par l'enseignement et la pratique. Ils se guident d'après certains indices et phénomènes particuliers, pour reconnaître l'approche d'une tempête, les temps de calme et les orages. Ce que nous disons ici à propos de la mer d'Abyssinie est également vrai des marins grecs ou musulmans qui parcourent la Méditerranée, et des Khazars de la mer Caspienne qui font la traversée du Djordjan, du Tabaristan et du Beilem. »

Ces observations d'un écrivain arabe du dixième siècle de notre ère, sur les « courants » des mers et les « moussons », sont très-remarquables, quoique l'explication qui y est donnée des « courants » produits par les bas-fonds qui seraient comme en ignition, soit une hypothèse gratuite. Il n'est pas douteux que Marc Pol n'ait recueilli de la bouche des navigateurs ou pilotes arabes avec lesquels il dut naviguer dans les mers de

l'Inde les renseignements qu'il nous a donnés sur les « courants » et les « moussons » de ces mers, et sur les îles de l'Afrique qu'il dit ne pas avoir visitées lui-même.

Voici l'explication qu'a donnée le lieutenant Maury des « courants » de la mer de l'Inde, exposée par M. le capitaine Tricault (*lieu cité*, p. 136) : « On rencontre, parfois au moins, un autre courant chaud qui prend sa source dans l'Océan Indien. Il s'avance vers le sud, au milieu de l'étendue qui sépare l'Afrique de l'Australie, et semble se perdre dans une nouvelle mer de Sargasses qui se présente là comme pour révéler un lieu d'aboutissement ou de tourbillonnement des eaux. Il est indiqué par les baïeines. Quand on examine les caractères physiques et les conditions géographiques de l'océan indien ; quand on se rappelle que, dans cet océan fermé au nord, l'évaporation s'élève jusqu'à 15 et 20 pieds par année, et que la température de l'eau est souvent à 90° F. (32°, 2 C.), on constate sans surprise le mouvement considérable des eaux chaudes accusé par les *trois courants* que nous venons de mentionner (voir plus haut), et on se dit qu'il doit être compensé par un retour équivalent des eaux froides. »

pas. Et est si fort que il prent un olifans à ⁷ ses piés et le porte moult haut ; et puis le laisse cheoir, et ainsi le tue, et descent sus lui, et en menjue à sa voulenté. Et l'appellent, les genz de ces isles: *Ruc* (4);

⁷ Avec, au moyen de; dans le sens spécial de la préposition latine à ou ab, d'où à dérive.

(4) رُكْ رُكْ *Rukkh*, dit Golius (*Lexicon arabico-latinum*, col. 962), nomen avis, quæ integrum rhinocerotâ rapit asportatque. — C'est l'oiseau gigantesque dont il est tant parlé dans les voyages de *Sindbad le Marin*, et dans les *Mille et une Nuits* où les voyages de *Sindbad* sont aussi racontés. C'est très-vraisemblablement de quelque navigateur arabe que *Marc Pol* apprit l'histoire merveilleuse de l'oiseau *Ruc*. *M. Lane*, dans les notes de sa belle traduction anglaise des « *Mille et une Nuits* » (vol. III, p. 90 et suiv.) a donné la figure de l'oiseau *ruk*, enlevant trois éléphants, un dans chacune de ses griffes, et l'autre dans son bec; cette figure a été gravée d'après une peinture orientale appartenant à la Société asiatique de Londres, et portant le titre de : *Tas'-wer Simourgh yâ Roukh*, « peinture du *Simourgh* ou *Roukh*. »

On trouve aussi dans une Encyclopédie chinoise intitulée *Sân-thsai thou hoëi*, Section de la Zoologie (k. 2, fol. 16) la figure du même oiseau, nommé 朋鳥 *phéng* par les Chinois. L'auteur de cette encyclopédie, *Wang-khi*, dont la préface est datée de l'année 1607 de notre ère, dit, à propos de cet oiseau : « Tous les êtres qui existent dans l'univers, qu'ils soient grands ou petits, peuvent être étudiés et connus; il n'y a que le *Hia-kî*, « changement de l'été » comme on le surnomme, lequel est une transformation de la baleine, qui fasse exception : c'est le *Phéng*. » Le philosophe *Tehouang-tseu*, qui écrivait dans le quatrième siècle avant notre ère, parle déjà de l'oiseau *Roukh*, en ces termes :

« Il y a un cétacé qui est si grand que l'on ne sait pas combien il a de mille *li* (1 *li* = 600 m.); il change de forme et devient oiseau; son nom alors est *phéng* (oiseau nommé « *phéng*). »

On lit aussi dans le *Tsi-hiaï*, ancien livre du royaume de *Tsi*, cité dans le Dictionnaire impérial de *Khang-hi* (sub voce *phéng*) : « Le « *phéng* »

se rencontre dans les eaux profondes et azurées des mers méridionales; il en bat une étendue de trois mille *li*; l'agitation qu'il produit à la surface de ces mers s'étend à 90,000 *li*. »

Le *Phéng* est considéré ici dans son état primitif de cétacé ou baleine gigantesque, existant dans les mêmes mers où l'oiseau *Roukh* a été placé.

Ce dernier est vraisemblablement le même que le *Garoud'a*, oiseau que les poètes indiens représentent comme servant de monture au dieu *Vichnou*, et qu'ils décrivent tantôt comme étant une grue gigantesque, un vautour ou un aigle. C'est le « maître ou chef de ceux qui vont dans l'air » : *khagai'svara*. Voici le portrait qu'en fait l'auteur du *Harivansa* (t. I, p. 208 de la traduction de A. Langlois) :

« *Hari*, au moment du combat, est monté sur cet oiseau, frère aîné d'*Arouna* (le conducteur du char du soleil), et fils de *Casyapa*, ornement des airs qu'il parcourt avec orgueil et puissance. *Garouda* porte, comme collier, un des noirs serpents ses ennemis. Il enleva jadis l'astre qui est le réservoir de l'ambrosie (la lune, *Sôma*), et il garde encore la trace de la foudre d'*Indra* irrité contre le ravisseur, auquel *Vichnou* seul put reprendre sa proie. Sa hauteur égale celle de *Mandara*, et sa force a cent fois paru dans les disputes des *Dévas* (dieux) et des *Asouras* (démons). Une aigrette surmonte sa tête, ceinte d'un diadème, et ornée de pendants d'oreilles magnifiques. Son plumage varié brille comme une montagne féconde en minéraux divers. Ses serres et son bec sont aigus; un duvet blanc comme les rayons de la lune couvre sa gorge parée du trophée conquis sur les serpents, lequel est pour lui la plus brillante des pierres précieuses. Quand il s'amuse à déployer dans le ciel ses ailes peintes de riches couleurs, on dirait deux nuages, pareils à ceux que, vers la fin des saisons, sillonne l'arc d'*Indra* (l'arc-en-ciel). Son grand corps est un étendard resplen-

et n'a autre nom. Pourquoi je ne say se il sont autres manières d'oiseaux aussi grans, ou se il sont les oiseaux *Grif*. Mais je vous di

dissant, où se déploient les trois couleurs : le noir, le rouge et le jaune. »

Ibn Batoutah raconte ainsi une apparition de l'oiseau roukh dont il fut témoin dans les mers de l'Inde (*trad. citée*, t. IV, p. 305) : « Au quarante-troisième jour (de navigation dans ces mers), nous vîmes après l'aurore une montagne, dans la mer, à environ vingt milles de distance, et le vent nous portait tout droit contre elle. Les marins furent surpris et dirent : « — Nous ne sommes pas dans le voisinage de la terre ferme, et l'on ne connaît point de montagne dans cette mer. Si le vent nous force à heurter contre celle-ci, nous sommes perdus. » — Alors tout le monde eut recours aux humiliations, au repentir, au renouvellement de la résipiscence. Nous nous adressâmes tous à Dieu par la prière, et cherchâmes un intermédiaire dans son prophète Mahomet. Les marchands promirent de nombreuses aumônes que j'inscrivis pour eux de ma propre main sur un registre. Le vent se calma un peu ; nous vîmes, au lever du soleil, ce mont qui était très-haut dans l'atmosphère ou les airs, et nous distinguâmes le jour qui brillait entre lui et la mer. Nous fûmes étonnés de cela ; j'aperçus les marins qui pleuraient, se disant mutuellement adieu, et je fis : « Qu'avez-vous donc ? » — Ils me répondirent : — « Certes, ce que nous avons pris pour une montagne, c'est le Rokkh

(الرُكْحُ *el rukkh*, le Roukh) ; s'il nous voit, il nous fera périr. » Il était, à ce moment, à moins de dix milles de la jonque. Ensuite le Dieu très-haut nous fit la grâce de nous envoyer un bon vent, qui nous détourna de la direction du Rokkh ; nous ne le vîmes donc pas, et ne connûmes point sa véritable forme. »

De toutes les citations qui précèdent, puisées chez trois peuples différents, il est facile de s'apercevoir que l'existence supposée de cet oiseau fabuleux est due à un phénomène physique qui se produit aux yeux des navigateurs dans les mers équatoriales, et dans le Grand Océan austral, là même où toutes ces traditions placent l'oiseau *Roukh*, *Garouda*, et le *Phéng*. Ce phénomène doit être un *mirage* sur mer, comme ceux qui se

produisent sur terre, à mesure qu'on en approche.

Ainsi, d'après les récits faits à Marc Pol, ce n'était point à Madagascar, mais dans des îles plus éloignées vers le sud, que l'oiseau *Rac* avait été vu. La découverte d'œufs monstres faite, il y a une douzaine d'années, sur les côtes du sud-ouest, et à l'extrémité nord-ouest de cette île, et dont l'Académie des sciences de Paris s'est occupée, a pu faire croire un instant que ces œufs, envoyés à Paris, était ceux de l'oiseau Roukh, dont avait parlé Marc Pol. M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire en fit une étude particulière, et il en présenta les résultats à l'Académie des sciences le 27 janvier 1851. La capacité de l'Épyornis (nom donné par M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire à l'oiseau encore inconnu dont ils proviennent), est d'environ 8 litres $\frac{3}{4}$; c'est presque la dimension d'un décalitre. Sa taille devait s'élever à environ 3 mètres 6 ou 8 centimètres ; il devait encore vivre à une époque peu éloignée de la nôtre. Peut-être même n'a-t-il pas disparu de la création ; la tribu malgache des Sakalawas prétend que l'épyornis existe encore à Madagascar. Quand bien même il en serait ainsi, le fameux oiseau « Roukh » n'en serait pas plus retrouvé pour cela. L'épyornis serait encore loin d'atteindre à ses dimensions gigantesques, auxquelles d'ailleurs l'imagination des poètes orientaux et des marins a dû avoir une grande part. Marc Pol a bien soin de nous dire que le « roukh » n'a rien de commun avec le griffon des peuples de l'Asie occidentale, moitié aigle et moitié lion, et qu'il ressemble complètement à l'aigle, mais dans des proportions tout à fait gigantesques. La figure qui en est donnée dans l'Encyclopédie chinoise, citée ci-dessus, confirme tout à fait le dire de Marc Pol ; c'est un animal qui tient de l'aigle et de la chauve-souris, tandis que le « Garouda » des Indiens est représenté ayant un bec d'aigle avec un corps et des jambes d'homme. Malgré cette différence, due au génie des différents peuples, il est à présumer que l'idée d'un oiseau gigantesque, le roi de tous les êtres volants, provient de la même source, et qu'il a eu pour type un oiseau de dimension colossale pour nous,

bien que il n'ont pas la forme ^p faite de demi lyon comme nous disons, et demi oisiau ^q. Mais moult sont de grant façon, et ressamblent à aigle tout droit.

Le grant Kaan envoya en ces montaignes pour savoir de ces diversités ; si que ceus qui y alerent conterent ce. Et si les y envoya aussi pour delivrer un sien message qu'il y avoit pieça ⁸ envoyé, et qu'il li avoient retenu ; si que il le delivrerent et conterent au grant Kaan moult d'estranges choses ; et de ces oiseaux aussi. Et si li aporèrent deux des dens de sengliers, dont chascune estoit si grant qu'elle pesoit ^r plus de .xiiij. (quatorze) livres ; si que le senglier, qui avoit eu telz ^s dens, avoit esté moult grant et moult desmesuré. Car il distrent ⁹ qu'il en y avoit de si grans comme uns grant bugle. Il ont aussi girofles ¹⁰ assez, et asnes sauvages ^t. Et si ont tant de bestes sauvages et si estranges à veoir que c'est merveilles.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si irons avant, et vous conterons de l'isle de Zanguibar.

^p Ms. A. Le ms. B. écrit *fourme*. — ^q Ms. B. *oisel*. — ^r Id. *poisoit*. — ^s Ms. A. *tiex*. — ^t Ms. B. *sauvaiges*.

⁸ *Il y a longtemps = piece a.* « Et cil qui l'ont reconneu, qui *piecha* ne l'orent veu. » (Roman de la Violette.) — ⁹ *Divent*. Le ms. B. porte : *dient*. — ¹⁰ *Girafes*.

peut-être antidéluvien, et dont l'organisation n'a pu encore bien être définie jusqu'à ce jour.

Cependant les dimensions que Marc Pol donne aux ailes de l'oiseau Roukh (12 pas) et à son envergure (30 pas) ne sont pas encore tellement extraordinaires que l'on ne puisse en admettre aujourd'hui même l'existence. Selon l'illustre Dr Larrey, qui ne peut être accusé de crédulité, un *vautour barbu* tué pendant l'expédition d'Égypte, et mesuré en présence de Monge et de Berthollet, aurait excédé *quatorze pieds* d'envergure, ou près de cinq mètres. Il est vrai qu'il y a encore loin de la à « trente pas », mais cette différence pourrait bien ne pas excéder les bornes de la création contemporaine.

Au surplus Marc Pol ne prend pas sur lui la responsabilité de ce qu'il dit sur l'île de Madagascar ; il a soin de nous prévenir que ce qu'il en rapporte, c'est d'après le récit que lui en firent,

à lui, messire Marc Pol, les envoyés du grand Khaân, qui s'étaient rendus dans cette île pour réclamer la délivrance d'un messager de ce souverain qui y était retenu prisonnier. Cela est exprimé en termes fort clairs. Le texte français publié par la Société de Géographie dit aussi (p. 233) : « Mès selonc qe celz qe le ont veu « content... mès voz di qe il dient celz qe le « ont veu... et voz en diviserai de ce qe dient « eelz qe l'ont veu ; et encore voz en dirai ce qe « je en oi. Il dient... il dient encore celz qe les « ont veu... Or voz ai contés de l'oisiaus grifons « ce qe celz qe l'ont veu le content... » Croirait-on après cela que, dans l'édition *francisée* des « *Voyageurs anciens et modernes* » on fasse dire à Marc Pol (p. 413) : « Nous vous dirons tout à l'heure *ce que nous en avons vu!* » *Vu* est mis sans doute ici pour *entendu* (*oi*) ; il y a cependant quelque différence entre ces deux mots.

CHAPITRE CLXXXVI.

Cy dit de l'isle de Zanquibar.

Zanquibar (1) est une grant isle et noble, et dure bien environ deux mille milles. Et si sont tuit ydolastre; et ont royaume et langage^a par eus; et ne font treu^b à nullui. Les gens sont grans et

CLXXXVI. — ^a Ms. B. *languaige*. — ^b Id. *treuage* = tribut.

CLXXXVI. — (1) C'est la contrée que le géographe arabe Bakouï (*Notices et Extraits des Mss.*, t. II, p. 395) nomme : بلاد الزنج *Belâd al Zindj*, ou le « pays des Zendj, » que les Européens nomment Zanguebar. « Ce pays, dit Bakouï, a d'étendue deux mois de marche; au nord est l'Yemen; au midi la contrée nommée *Alphiani*; à l'orient la Nubie, et à l'occident l'Éthiopie. Ses habitants sont noirs et brûlés par la grande ardeur du soleil. Ils descendent de Kousch, fils de Kanaan, et sont très-mauvais; ils diffèrent des autres hommes par la couleur noire, le nez écrasé, la grosseur des lèvres, l'épaisseur de la main, par le talon, par la puauteur, par la promptitude à la colère, par le peu d'esprit, par l'habitude de se manger les uns les autres, et par celle de manger leurs ennemis. Ils ont un roi qu'ils nomment *Aklim*; ils montent des bœufs pour faire la guerre, parce qu'ils n'ont point de chevaux. L'étoile de Sohaïl (Canope) paraît toutes les nuits chez eux. Ils ont beaucoup d'or, vont à la chasse des éléphants qui sont en grand nombre, et ils font commerce d'ivoire qu'ils ont en quantité, et qui est le plus estimé. Malgré leurs richesses ils ne portent que des ornements de fer. »

Cet auteur arabe, originaire de la ville de Bakouï, près de la mer Caspienne, comme l'indique son nom de *Bakouï*, et qui vivait dans le commencement du quinzième siècle, avait dû tirer ses renseignements sur les nègres du Zanguebar, des mêmes sources que Marc Pol; c'est-à-dire des navigateurs et voyageurs arabes dans les mers de l'Inde; aussi les peintures qu'ils font

de ces mêmes nègres ont-elles une grande ressemblance; seulement Bakouï, mieux renseigné (il vivait plus d'un siècle après Marc Pol), parle du « Zendj » non comme d'une grande île « semblable à celle de Madagascar », mais comme d'un grand pays en terre ferme. Le marchand Soleyman, qui se rendit en Chine dans le neuvième siècle de notre ère, parle aussi du « pays de Zendj » ou des nègres de la côte de Zanguebar, comme d'une terre ferme. « Le pays des Zendj est vaste, dit-il (trad. de M. Reïnaud, t. I, p. 137). Les plantes qui y croissent, telles que le *dorra*, qui est la base de leur nourriture, la canne à sucre et les autres plantes, y sont d'une couleur noire. Les Zendj ont plusieurs rois en guerre les uns avec les autres; les hommes ont à leur service des hommes connus sous le titre de *almokhazzamoun* (ceux qui ont la narine percée), parce qu'on leur a percé le nez. Un anneau a été passé dans leur narine, et à l'anneau sont attachées des chaînes. En temps de guerre, ces hommes marchent à la tête des combattants; il y a pour chacun d'eux quelqu'un qui prend le bout de la chaîne et qui la tire, en empêchant l'homme d'aller en avant. Des négociateurs s'entremettent auprès des deux partis; si l'on s'accorde pour un arrangement, on se retire; sinon, la chaîne est roulée autour du cou du guerrier; le guerrier est livré à lui-même; personne ne quitte sa place; tous se font tuer à leur poste. Les Arabes exercent un grand ascendant sur ce peuple; quand un homme de cette nation aperçoit un Arabe, il se prosterne devant lui et dit: « Voilà un homme du pays qui produit la datte; » tant ce peuple aime la datte, et tant les cœurs sont frappés. »

gros; mais ne sont pas si grans comme il sont gros. Car je vous di qu'il sont si grans qu'il ressemblent jayans ¹; et sont si fort que l'un porte bien la chargée de quatre autres hommes et menguent bien autant que cinq autres hommes. Et si sont touz noirs; et vont touz nus, fors de leur nature que il cuevrent ². Il ont les cheveus crespés ³ et noirs si comme poivre. Et si ont si grans bouches, et le nez si rebiffé ⁴ et les levres si grosses, et les iex si grans et si esroilliez ⁵, et si rouges, que il samblent tuit dyables; et sont si hideus et si laiz ⁶, que il semblent la plus horrible chose du monde à veoir. Il y naist ⁶ moult d'olifans et tant que c'est merveille à veoir, tant en y a ⁴. Il ont lyons touz noirs d'autre façon que les nostres. Et si ont ours et lupars ⁷ assez. Et si vous di que touz leurs moutons et leurs brebis sont touz d'une couleur; car il sont touz blans et ont les chiefs noirs ⁶. Et n'y en treuve l'en nul d'autre maniere; bien le sachiez pour certain. Il ont aussi moult de giroffles ⁸, qui moult sont belles à veoir.

Une chose vous dirai des olifans. Sachiez quant le masle veult

¹ Ms. A. *nest*. — ² Le texte français de la S. G. ajoute ici : « Il font grant mercandies des dens. » Et la version latine : « Et faciunt multas mercationes de dentibus ipsorum elephantium. » Cette phrase, dans notre rédaction, a été renvoyée ci-après, à sa place naturelle, où il est question du commerce de Zauguebar. — ³ Ms. B. Le ms. A. *chies noirs*; le ms. C. *il sont tous blans et les chiefs aussi*. Le texte français de la S. G. porte : « Il sunt tuit blanc et ont le chief noir. » La version latine : « Habent montones et pecudes de una facta, quia sunt omnes albi et caput habent nigrum. » Les mots *touz d'une couleur*, de notre texte, doivent signifier : *d'une seule façon, de la même robe*.

CLXXXVI. — ¹ *Géants*. — ² L'ancienne version latine publiée par la S. G. ajoute ici (p. 471) : « Et faciunt magnum sensum quando eam cooperiunt, eo quod habent eam multum magnam et turpem, et horribilem ad videndum. » — ³ *Crépus*. — ⁴ *Épaté, retroussé*; la version latine porte : « Rabuffatum versus frontem. » — ⁵ *Éraillés*. — ⁶ *Laidis*. — ⁷ *Léopards*. — ⁸ *Girafes*. La version latine de la S. G. porte : « Ipsi habent zirafras pulciores de mundo, et sunt factæ sicut dicam vobis; ipsæ habent crura curta, et sunt aliquantulum bassæ retro, quia crura posteriora sunt parva, et gambæ anteriores sunt multum longæ, et sunt altæ a terra bene tres passus. Habent parvum caput et longum collum et non faciunt aliquod malum alicui. Habent colorem album et rubrum ad circulos, ita quod est multum pulcra res ad videndum. » Cette peinture curieuse et remarquable d'exactitude, de la girafe, n'est pas également dans le texte français de la S. G., mais on la trouve dans l'ancien texte italien de la Crusca (Baldelli Bont, t. I, p. 199) et dans Ramusio.

gesir à la femelle, si font une grant fosse en terre ; et se met l'olifante enverse dedens celle fosse, et l'olifant monte dessus, si comme fait l'homme à la femme. Et c'est pour ce qu'elle a nature moult envers le ventre (2).

Les femmes de cest isle sont les plus laides du monde, et si ont quatre tans les mamelles plus grandes et plus grosses que nul autre femme. Il vivent de ris et de char et de lait, et de dathes. Et font vin de dathes, et de ris, et de espice moult bonne, et de sucre aussi. Il s'y fait moult grant marchandise, et y vient moult de marchans et grant navie^f. Mais le plus grant fait de marchandise de celle isle, si est des dens d'olifans, dont il ont à grant planté ; et si ont aussi ambre assez pour ce qu'il ont moult balaines (3). Et sachiez qu'ils ont moult

^f Ms. B. *naviere*, beaucoup de navires.

(2) La version latine de la Société de Géographie porte (p. 471-2) : « Elefans jacet cum elephantissa sicut jacet homo eum femina, id est quod elephantissa stat reversa, quia natura elephantis est multum infra corpus. » Marsden prétend (note 1446) que tout ce que l'on peut dire pour excuser Mare Pol de la manière dont il décrit l'accouplement des éléphants, c'est que l'erreur dans laquelle il est tombé était ancienne et générale. Cependant cette erreur, si erreur il y a, a été partagée par Tavernier (*Voyag. des Indes*, t. I, ch. XVIII, p. 196) et par Foucher d'Obsonville (*Observ. d'un voyage*, etc., Paris, 1783, p. 163 et suiv.) ; ce dernier, consulté par Buffon sur la question, soutient la même opinion que Mare Pol.

(3) On lit dans Maçoudi (*les Prairies d'or*, texte et trad. par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, p. 234) : « C'est dans la mer de Zendj qu'on rencontre le poisson nommé *el-owal* (la baleine), qui atteint quelquefois une longueur de quatre à cinq cents coudées *omarri*, mesure usitée dans le pays ; mais sa longueur ordinaire est de cent coudées. Souvent par des temps calmes il sort hors de l'eau l'extrémité de ses nageoires, qu'on peut comparer à la grande voile d'un navire ; par intervalles, il dresse la tête et lance par ses ouïes une colonne d'eau qui s'élève au-dessus d'une portée de flèche. Les marins, qui nuit et jour redoutent son approche, heurtent des morceaux de bois, ou

battent le tambour pour le tenir à distance. C'est à l'aide de sa queue et de ses nageoires qu'il saisit et porte à sa gueule les poissons dont il se nourrit ; il la dilate de façon que sa proie tombe au fond de son ventre. »

Le même écrivain arabe dit ailleurs (p. 333) : « L'ambre est rare dans la mer Larewi (de Lâr), mais il se trouve en grande quantité sur les côtes de Zendj (*Zanguebar*), et sur le littoral d'*ecl-Chir* en Arabie... Les habitants de ce pays ont une race de *chameaux* qu'ils montent la nuit. Ils se rendent sur le bord de la mer, et aussitôt que le chameau aperçoit l'ambre que les flots ont rejeté, il s'agenouille, ainsi qu'il y est dressé, et le cavalier ramasse cette substance. Le meilleur ambre est celui qui se trouve dans les îles, et sur la côte de la mer de Zendj ; il est rond, d'un bleu pâle, quelquefois de la grosseur d'un œuf d'autruche ou d'un volume un peu moindre. Il y a des morceaux qui sont avalés par le poisson appelé *el-owal* (la baleine) dont nous avons déjà parlé. Lorsque la mer est très-agitée, elle vomit de son sein des fragments d'ambre presque aussi gros que des quartiers de roche. Ce poisson les engloutit, en meurt étouffé et surnage ensuite sur les flots. Aussitôt des hommes de Zendj ou d'autres pays, qui attendent sur des canots le moment favorable, attirent à eux l'animal avec des harpons et des câbles, lui fendent le ventre et en retirent l'ambre. »

bons combateurs et vaillans en bataille; et doutent pou^s la mort (4). Ne n'ont nulz chevaux, mais combatent sus chameus et sus olifans. Et font dessus chasteaux de fust⁹, où il a bien .x. (dix) ou .xvj. (seize) personnes atout¹⁰ lances et espées et pierres; si que ceux qui sont dessus les olifans font moult grant bataille, qui sont es chasteaux de fust. Il n'ont nul armeure, mais escu¹¹ du cuir, et lances et espées; si que il s'entr'occient à merveilles. Et quant il veulent mener l'olifant en bataille, si leur donnent de leur vin assez à boire; si que il sont demi yvre. Et ce font il, que quant il a beu, si devient plus fier et plus orgueilleus et en vaut mieux^h en la bataille.

^s Ms. A. *doutent poi*, redoutent peu. — ^h Id. *mîex*.

⁹ *Bâtis de bois*; espèce de *blockhaus*. — ¹⁰ *Avec*. — ¹¹ *Bouclier*.

(4) Le pays de Zendj, ou Zendjebar, comme un grand nombre d'autres points importants des îles et des côtes de l'océan Indien, avait été occupé depuis longtemps par des colonies d'Arabes que la religion de Mahomet avait fanatisés au point de vouloir la répandre dans l'univers entier, en même temps que d'en faire la conquête par les armes ou le commerce. « Ils parlaient de la mer Rouge, dit Charpentier Cossigny (*Voyages à Canton*, etc., Paris, an VIII, p. 200), et se rendaient en droiture à la côte du Malabarre, de là à celle du Coromandel, d'où ils pénétraient dans le détroit de Malacca et de là en Chine. Ils s'étaient répandus à Sumatra et à Java. Partout ils ont formé des colonies; partout ils ont propagé leur religion; ils étaient commerçants et missionnaires. Ils ont donné un commencement de civilisation et de police aux peuples agrestes de la presqu'île de Malacca, et à ceux de Sumatra et de Java. Plusieurs de leurs compatriotes fréquentaient dans le même temps la côte orientale d'Afrique, où ils ont formé un établissement qui subsiste encore. C'est *Zanzibar*, dépendant de l'Iman de Mascate. D'autres ont été à Madagascar. Ils se sont établis à *Bombetoc*, dans la partie du nord de cette île, et au *Fort-Dauphin*, dans la partie du sud. Ces Maures, partis de la mer Rouge, ont formé dans le même temps des établissements à la côte orientale d'Afrique, qui

subsistent encore : tels que Méliude, Monbase, Quïloa, Patte, etc., qui sont indépendants les uns des autres; mais ils n'ont pu venir à bout de civiliser les Africains. »

Il est à présumer que les habitants du Zanguebar, qui étaient « bons combateurs et vaillants « en bataille, et s'entr'occioient à merveille, » comme dit Marc Pol, étaient des descendants de ces mêmes Arabes qui s'étaient établis dans le pays, et non des nègres indigènes. Ces mêmes Arabes pouvaient se servir d'éléphants à la guerre comme les souverains musulmans contemporains de Soumatra et de la côte du Malabar. « Les équipages et les voitures des Maures, dit Grose (*Voyages aux Indes orientales*, tr. fr., p. 247), consistent principalement en éléphants, chevaux, palanquins et Ilakries... Les éléphants qui, sous le règne d'Aurengzeb, faisaient une partie considérable de ses forces, sont aujourd'hui beaucoup moins d'usage à la guerre. On s'est convaincu que, malgré leur docilité, depuis l'usage des armes à feu, il était impossible de s'en servir dans une action, leur masse les rendant le but de tous les traits, auxquels ils ne peuvent échapper; et il est certain qu'une fois blessés et rendus furieux par la douleur de leurs plaies, ils faisaient beaucoup de ravage du côté de ceux qui les employaient, et, par conséquent, nuisaient plus qu'ils ne servaient. »

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons ci avant de la grant province de Abbasie, qui est la médienne ¹² Ynde, si comme vous pourrez oïr et entendre, et du fait d'Inde. Et sachiez tout vraiment que nous ne vous avons conté des isles, mais que des plus nobles provinces et royaumes aussi qui y sont (5). Car il n'a homme au monde qui de toutes les isles d'Inde peust conter ne dire la verité. Mais je vous ai conté de toutes les meilleurs choses et la flour ¹³. Car grant partie de toutes les autres isles dont je vous ai fait mention, sous cestes, sont dont je vous ai conté ¹⁴. Et si vous di que, selonc le compas des bons mariniers de celle ⁱ grant mer ^j xij. m. et .viij. cenz (12,700) isles, qui se scevent ¹⁵, sans ceus que l'en ne scet pas, là où l'en ne puet aler; lesquelles isles douze mille et sept cens sont toutes habitées; et est moult grant merveille. Car il y a de si grans et de si desmesurées isles comme vous avez ouy. Et ce content, de certain, touz les mariniers de celle mer; et il le scevent bien pour ce que touz les jours il ne font que navigier (6).

ⁱ Ms. B. *ceste*. — ^j Ms. C. Les mss. A, B, *isle*.

¹² *Moyenne*. — ¹³ *Fleur*. — ¹⁴ *Sont placées sous la dépendance de celles qu'il a décrites*.
— ¹⁵ *Sont connues*.

(5) Cette phrase est embarrassée et peu claire dans nos mss. Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 236) : « Sachiés tuit voirement qe nos ne voz avon contés de l'isle de Indie fors qe de les plus nobles provences et roiaimes et ysles qe hi soient. » La version latine est plus explicite (p. 472) : « Et quauvis ego scripserim multa de India et de insulis ejus, non propterea scripsi nisi de insulis principalibus. Aliae quas non curavi scribere sunt subjectae illis quae sunt scriptae superius. » D'un autre côté, il n'y est pas question des « royaumes » de l'Inde décrits précédemment. Marc Pol a voulu évidemment dire que le lecteur sache bien que, en ce qui touche les royaumes de l'Inde continentale et les îles des mers qui la baignent, il a dû se borner à n'en décrire qu'une faible partie, à cause de leur nombre et de leur étendue; mais qu'il

en a fait connaître les « principaux et la fleur, » comme il le dit fort bien.

(6) Les mariniers ou navigateurs qui donnèrent ces renseignements à Marc Pol n'étaient pas Arabes, ou, du moins, ils différaient beaucoup d'opinions avec ceux qui renseignèrent le géographe arabe Edrisi (douzième siècle), qui n'en compte que dix-sept cents : « Mille et septingentas numerat insulas in mari Indico atque Sinico 'sch Scharif ol Edrisensis, habitatas, non computatis iis, quae desertae jacent, ut quae sint innumerabiles. » (*Abifedaw Geographia*, traduction de J. Reiske, dans Büschling, p. 276.)

Toutefois un voyageur français, déjà cité par Marsden, Pyrard, de Laval, qui fit naufrage en 1602 dans les mers de l'Inde, et fut retenu cinq ans prisonnier, dit en parlant du nombre des îles qui existent dans ces mers : « Ceux du

L'Inde greigneur, si est de Maabar jusques à Quesivecoran. Et y a .xiiij. (treize) moult tres grans royaumes. Et nous avons conté de .x. (dix); si que des .iiij. (trois) nous passerons brievement^k; et sont de la terre ferme. Et Inde menour¹⁶, si est de la province de Cyamba jusques à Mutfili¹, qui a .viiij. (huit) grans royaumes; et est de la terre ferme. Et entendez que ces royaumes sont touz de la terre ferme^m; car ceus des isles sont en grant quantité, si comme je vous ai dit; lesquielzⁿ ne sont pas en ce nombre (7).

^k Ms. B. *briefment*. — ¹ Ms. A. *Mulfifli*. — ^m Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — ⁿ Ms. A. *lesquieuz*.

¹⁶ *Mineure*.

pays me disoient qu'il y en avoit jusqu'à douze mille. J'estime, quant à moi, qu'il n'y a pas apparence d'y en avoir tant, et qu'ils disent douze mille pour désigner un nombre incroyable, et qui ne se peut compter. Bien est-il vrai qu'il y en a une infinité de petites qui ne sont quasi que des mottes de sable toutes inhabitées. Davantage, le roy des Maldives met ce nombre en ses titres, car il s'appeloit « *Sultan Ibrahim*, roy de treize provinces et de douze mille îles. »

(7) Ce petit résumé rétrospectif ne se trouve, dans aucune rédaction, aussi clairement, aussi nettement exprimé que dans la nôtre, laquelle distingue les royaumes situés « en terre ferme, » des royaumes « insulaires ». Ce passage corrobore de la manière la plus frappante les considérations que nous avons exposées précédemment (ch. CLXXXVII, note).

La division qui est faite de l'Inde en trois grandes régions : « l'Inde majeure », « l'Inde mineure » et « l'Inde moyenne », a été conservée en partie de nos jours; car l'Inde proprement dite de nos cartes modernes, ou l'Inde en-deçà du Gange, répond à « l'Inde majeure » de Marc Pol, et « l'Inde au-delà du Gange » répond à son « l'Inde mineure », mais son « l'Inde moyenne » est l'Abyssinie qu'à l'époque de Marc Pol on comprenait assez souvent sous la dénomination générale de l'Inde.

Selon Marc Pol « l'Inde mineure » (en suivant son itinéraire qui est celui de son retour de Chine) comprenait « huit royaumes », dont le

premier était *Cyamba* (ch. CLXI) et le huitième *Moufili* (ch. CLXXI). Les six autres n'ont été ni énumérés ni décrits par lui; ee devaient être les royaumes de Cambodge (*Kan-phou-tche*), de Siam, de Pégu, d'Arakan, d'Orissa et de Kalinga; le Bengale, dont Marc Pol a parlé au chap. CXXV, n'était pas classé par lui au nombre des royaumes de l'Inde, parce qu'il avait été conquis par Mahmoud le Gaznévide, dès 1017 de notre ère, et qu'il n'y avait alors que certains districts situés aux embouchures du Gange, comme Tchittagoung, Tchandranagara (Chandernagore « la ville de la lune »), appartenant aujourd'hui à la France, qui étaient restés soumis à des radjas indiens des souverainetés voisines.

L'« l'Inde majeure » comprenait treize royaumes dont dix ont été décrits. En voici l'énumération :

- 1° Royaume du Maabar (ch. CLXIX),
- 2° — de Lâr (ch. CLXXII),
- 3° — de Coilum (ch. CLXXIV),
- 4° — d'Ély (ch. CLXXVI),
- 5° — de Mélibar (ch. CLXXVII),
- 6° — de Gazurat (ch. CLXXVIII),
- 7° — de Thana (ch. CLXXIX),
- 8° — de Cambaeth (ch. CLXXX),
- 9° — de Soumenat (ch. CLXXXI),
- 10° — de Quésivacuran (ch. CLXXXII).

Tous ces royaumes étaient maritimes, quoiqu'en « terre ferme », comme dit Marc Pol qui dut en visiter au moins les côtes, et pour quel-

CHAPITRE CLXXXVII.

Cy commence de la grant province de Abbasie, qui est la moienne Inde, et est aussi de la terre ferme.

Abbasie (1) est une grant province, et sachiez qu'elle est la moienne Inde; et est de la terre ferme. Si y a six roys et six royau-

ques-uns l'intérieur aussi; car en beaucoup de points son récit paraît être celui d'un témoin oculaire.

1. Le premier de ces royaumes, celui de Maabar, était situé au sud de la péninsule de l'Inde, à l'est de la chaîne des Gâths, et comprenait les anciens royaumes des Pândions et des Tchôla. A l'époque de Marc Pol, ce royaume était, comme on l'a vu, divisé en « cinq États » gouvernés par cinq frères, dont l'un, nommé Sunder Bandidavar, était sans doute l'aîné et le suzerain. Les capitales des deux anciens États étaient Madhoura (aujourd'hui Madouré) et *Kantchi* (Condjiveram); la langue de cette contrée de la péninsule est le « tamile ».

2. Le second de ces royaumes, celui de Lâr, était situé, comme le dit Marc Pol, à l'ouest de la partie nord du précédent, dans l'ancien pays de Kérala, qui s'étendait jusqu'à la côte du Malabar. D'après le *Kérala-Oupatti*, livre écrit en malayalam, et dont H. H. Wilson a donné des extraits (*A Descriptive Catalogue of the Oriental Manuscripts, etc.*, Calcutta, 1828, t. II, p. 73 et suiv.), on apprend que, anciennement, dans cette contrée de la péninsule, un roi (*Parasu Râma*), ayant défait les Kchatriyâs (la caste des guerriers), introduisit des *Arya-Bramins*, ou Brâhmanes de la race aryenne du nord (nous avons ici l'origine très-prebable des *A-bramains* de Marc Pol), et leur distribua en dons soixante-quatre villages (*gramams*), dans lesquels ils s'établirent, et qu'ils gouvernèrent eux-mêmes par une assemblée générale nommée dans leur sein, en affermant leurs terres à des individus des classes inférieures. Le pouvoir exécutif était entre les mains d'un Brâhmane élu tous les trois ans, et assisté d'un conseil de quatre autres personnes nommées pour trois ans par les Brâhmanes des soixante-quatre villages en question. Par

la suite des temps cependant, il arriva qu'un souverain de la caste militaire fut élu, s'engageant toutefois par serment, lors de son installation, à reconnaître l'autorité des Brâhmanes et à ne rien faire de contraire à leurs intérêts, et toujours avec leur consentement. Ce gouvernement militaire fut emprunté, est-il dit, dans l'origine à un pays étranger. (Voir Wilson, *lieu cité*, t. I, p. xcvi.)

On ignore l'époque précise où le pays de Kérala se divisa en deux parties, l'une au nord et l'autre au sud; mais, au neuvième siècle de notre ère, la partie sud se révolta contre son prince qui s'était fait mahométan, et plus tard se divisa de nouveau en un grand nombre de petites principautés, au nombre desquelles, au quinzième siècle, était le *Sâmudri Radja*, le « roi des côtes de la mer », qui possédait le port de Calicut, et que les Portugais nommèrent le *Zamorin*.

D'après l'ouvrage indigène cité ci-dessus (*Mackenzie Collection*, t. II, p. 92), un grand nombre d'étrangers de diverses nations vinrent s'établir dans ce pays des Brâhmanes. Il y avait parmi eux des cultivateurs, des pêcheurs, des négociants, des natifs du royaume des Pândions, du pays de Konkan, des Arabes et autres étrangers (*yonaken*), des Nazaréens ou Chrétiens de Saint-Thomas (*Nasrani*), etc. Ces faits, que nous avons omis de rapporter, faute d'espace, au ch. CLXXXII, jettent un jour tout nouveau sur cet ancien État de la péninsule de l'Inde, et confirment de la manière la plus inattendue le récit de Marc Pol. On comprend maintenant pourquoi il a dit dans ce même chapitre, sur la province de Lâr, que « tous les Abramains du monde (de l'Inde du sud) en étaient originaires! »

3. Le troisième royaume de l'Inde majeure décrit par Marc Pol, celui de Coilum, était limitrophe, au sud, du précédent, et occupait la

mes moult grans ^a, desquelx ^b six roys sont, les trois crestiens, et les trois sarrazins; et le greigneur des six, si est crestien; car touz

CLXXXVII. — ^a Ces deux mots manquent dans le ms. B. — ^b Ms. A. *desquex*.

province actuelle de Travancore. L'ère de Coilum, c'est-à-dire Kollam, que l'on nomme aussi de Parasou-Râma, qui commence à l'année 764 de notre ère, pourrait bien fixer l'introduction de la colonie de Brâhmanes dans cette partie de la péninsule (et dont il a été question ci-dessus) à cette même date.

4. Le quatrième royaume, celui d'Ély, était situé au nord du précédent, sur la côte du Malabar. Il avait dû dépendre antérieurement de l'État gouverné par les Brâhmanes, car toute la côte du Malabar faisait partie de l'ancienne contrée de Kérala. Cette partie, comme celle de Kanara, dont il va être bientôt question, est une contrée montagneuse, entrecoupée de nombreux petits ruisseaux qui descendent des montagnes des Gâths et se jettent dans la mer. Les pluies y commencent généralement en mai et finissent en octobre.

5. Le cinquième royaume, celui de Mélibar, était également situé au nord du précédent, dans la contrée que l'on nomme Kanara, par corruption du terme sanskrit Karnata, le Carnatic, dont la capitale, au quatorzième siècle, était Vidjayanagari (nommée communément Bijanagar), mais qui au treizième, à l'époque de Marc Pol, était moins étendu; des râdjas, qui d'abord n'étaient que de grands vassaux, se rendaient ensuite indépendants, quand leur intérêt et des circonstances favorables le leur permettaient.

6. Le sixième royaume, le *Gazurat*, dont le nom en sanskrit était *Sourachtra*, était un des plus célèbres de l'Inde. Il était connu des Arabes au neuvième siècle sous le nom de « royaume du Balhara ». M. Gildemeister, dans son ouvrage malheureusement inachevé, et que nous avons déjà souvent cité, dit (p. 42). « Nomen quod « بلهرا (Balharâ) scribitur, Indopleusta et Ma- « sudio auctoribus commune erat omnibus ejus « familiæ regibus; secundum Hauqualiden de- « sumptum est de regionis, quam tenebant, no- « mine. Utraque sententia recte se habet. Qui- « nam Indicus rex Balharâ ille fuerit, diu la-

« tuit, nunc autem certo dici potest, postquam
« ea dynastia tum ex inscriptionibus, tum ex
« indigenarum annalibus, tum ex Sinensium re-
« lationibus nobis innotuit. Ea in urbe Valabhi,
« Guzeratæ peninsulæ olim capite, hodie Balbhi
« vocata, decem milliaria Anglica septentrionem
« versus et occidentem a Bhownugger sita,
« inde a quarto sæculo exstitit, et ab urbe vel
« regione Valabhi denominata est. Itaque voca-
« bulum بلهرا (Balharâ) ortum est ex prâkrita
« forma Balahirâa pro Balahhirâdja. Quam
« eorum regnum Gurg'aram (Gurdjaram) et
« Saurâshtrâm complecteretur, omnino recte
« Arabes ejus finium descriptionem tradiderunt;
« postea tamen multa in Balharam transtule-
« runt, quæ in alios Indiæ reges valent... Pos-
« teriores deinde omnia conturbant, et Bal-
« haræ ascribunt Kanog'æ regnum vel alia. »

On peut consulter à ce sujet l'excellent Mémoire de M. Edward Thomas, intitulé : *On the Dynasty of the Sâh Kings of Surashtra*, publié dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, etc., vol. XII, part. 1, année 1849, avec sept planches de médailles de ces rois, dont les premiers connus étaient de race indo-scythique, ou des *Yuë-tchi*, comme les nomment les historiens chinois, ainsi que nous avons été le premier à le faire connaître dans les notes de notre traduction de la *Notice sur l'Inde*, par *Ma-touan-lin*, insérée en anglais dans l'*Asiatic Journal* de Londres, de l'année 1836, laquelle Notice fut reproduite, avec les notes qui l'accompagnaient, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, dirigé par J. Prinsep; Calcutta, January, 1837. A l'époque de Marc Pol, l'ancien royaume de Balharâ n'existait plus dans son intégrité; il s'était formé de ses débris plusieurs petits royaumes, comme celui de Goudjarat, qui furent promptement la proie des sultans de Dèlhi.

7. Le septième royaume, celui de Tana, ou Tanaim, comme l'écrivit Marc Pol, aurait dû être décrit avant le précédent, si, comme l'exige M. Hughes Murray, on devait toujours suivre l'ordre direct; c'est peut-être ici une transposi-

les autres sont soubmis^c à lui (2). Et les crestiens si ont trois signes enmi le vis^r : l'un du front jusques enmi le nez, et les autres deux

^c Ms. A. *souzmis*.

CLXXXVII. — ^r *Visage*.

tion de chapitres faite par les premiers copistes. Quoi qu'il en soit, la situation de ce royaume n'est pas douteuse ; il devait comprendre une partie, sinon la totalité, de la province de Konkan, que l'on nomme aujourd'hui Aurengabad, qui a Bombay (chez les indigènes *Mombay*) pour capitale.

8. Le huitième royaume, celui de Cambaeth ou Cambaye, est situé au fond du golfe de ce nom, et fait aujourd'hui partie de la province comprise sous la dénomination générale de Goudjarate.

9. Le neuvième royaume, celui de Semenat ou Soumenat, en fait aujourd'hui également partie. Leur importance, à l'époque de Marc Pol, consistait moins dans l'étendue de leur territoire que dans les édifices religieux dont ils étaient en possession, surtout ce dernier.

10. Le dixième royaume décrit par Marc Pol, celui de Quésivacuran, était, comme nous l'avons démontré, situé sur le golfe de Katch, ou *Ques*, et non dans le Mékan, comme Marsden et les autres commentateurs de Marc Pol l'avaient prétendu. Il ne s'étendait pas jusqu'à l'Indus, qui forme en quelque sorte la limite naturelle de l'Inde, mais jusqu'à l'État du Sind, qui, depuis la conquête qu'en firent les Arabes, en 711 de notre ère, ne fut plus indépendant ; c'est pourquoi Marc Pol ne l'a pas compris au nombre des royaumes de l'Inde. Les « trois royaumes » qu'il dit ne pas avoir mentionnés et décrits, seraient ceux de l'intérieur de l'Inde auxquels il n'eut pas accès : Méwar, Djesselmir et Djéïpour, dans le Radjpoutana, dont le colonel Tod a donné une si belle description dans son magnifique ouvrage intitulé : *Annals and Antiquities of Rajasthan* (2 vol. in-4^o, Londres, 1832) ; tous ceux qui étaient compris dans la partie de l'Inde que l'on nomme le Dékhan, ayant été mentionnés par lui. Il se pourrait cependant que le grand royaume foudé dans l'intérieur par une branche de Radjpouts, de la tribu des Tehalonkyas, et dont l'État se nommait *Ma-*

harachtra, le « grand royaume », de même que celui de Kanoudje, en fissent partie, les royaumes Radjpoutes ne comptant que pour un.

Ainsi, à ces exceptions près, Marc Pol aurait véritablement mentionné ou décrit tous les États de l'Asie, et cela à une époque où leurs noms étaient pour la plupart totalement inconnus à l'Europe. On nous pardonnera d'avoir donné une telle étendue à cette note pour mettre en évidence un aussi grand fait.

CLXXXVII. — (1) C'est la contrée de l'Afrique que nous nommons *Abyssinie*, et les géographes arabes, *حبش Habesh*. « *Habesini*, aliis Abissini vel Abasseni, dit Ludolf (*Historia Æthiopica*, l. I, c. 1) nunc passim nominantur ; vocabulo ab Arabibus indito, quibus *حبش Habesh* colluviem vel mixturam gentium denotat ; quam appellationem tanquam sibi probrosam diu spreverunt, nec adhuc in libris suis agnoscunt ; malunt enim Regnum suum *Manghesta-Itiopia*, h. e. *Regnum Æthiopiæ* vocari ; vocabulo a Græcis accepto, sed nimis generali, et omnibus austri coloris hominibus, olim in Asia etiam communi. »

« In Africa supra Ægyptum (dit le même auteur), ultra Nubiam sita est Habassia *inter octavum et decimum sextum* circiter gradum latitudinis septentrionalis ; Æthiopia superior nonnullis dieta. »

« Le *Belad al Habascha* ou le « pays d'Habesch », dit Bakouï (*Notices et Extr. des mss.*, t. II, p. 394), a, au nord, celui de Khalidge al Barbari, au midi celui de Tibr ou de l'Or, à l'orient celui des Zingés (habitants du Zanguebar). La chaleur y est très-grande ; ses habitants, vêtus de peaux, sont noirs et brûlés par le soleil ; ils sont nombreux, *la plupart chrétiens*, et quelques-uns musulmans. Il y a dans ce pays beaucoup de déserts et peu d'eau ; il produit du mouza, du raisin, des grenades ; on y trouve des éléphants, des girafes et des bœufs dont on se sert au lieu de chameaux pour traîner les cha-

es joes ². Et les font d'un baptesme; car puis qu'il sont baptisiez en l'eaue ^d si se font les trois signaus, et ce est par gentillesse et

^d Ms. A. *yaue*.

² *Aux joes*.

riots. La girafe est née d'une chamelie sauvage; sa tête ressemble à celle du ibl ou chameau, ses cornes à celles du cerf, sa peau à celle du tigre, ses jambes à celles du chameau (*baïr*), ses ongles à ceux du bœuf, sa queue à celle du chevreuil; elle a une longue crinière; les pieds de devant sont longs et ceux de derrière courts. Il y a aussi dans ce pays des hyènes et des bœufs sauvages. »

« Hahaschah, l'Abyssinie, dit Ibn al Wardi (*ib.*, p. 39, trad. Deguignes) est un grand pays situé vis-à-vis de l'Hedjaz, dont il est séparé par la mer; il s'étend depuis l'orient de la Nubie jusqu'à son midi. Les Abyssins, qui sont chrétiens, se sont emparés de l'Yémen avant Mahomet. On estime beaucoup les eunuques de ce pays, et les femmes esclaves sont très-belles. Le nadgiaschi (le *négous* ou roi) demeure à Kaahar, qui est une grande ville; on y trouve beaucoup d'arbres appelés *mouza* (bananiers), mais les habitants n'en mangent pas le fruit; ils s'ahstienent aussi des poules. »

L'Abyssinie est bornée aujourd'hui au nord par la Nubie; à l'ouest par la Nubie et le Kordofan; au sud par de hautes chaînes de montagnes, et à l'est par la mer Rouge: entre les 8° et 18° de latitude N. et les 32° et 41° de longitude E. Cette contrée comprend les royaumes de Gondar, de Tigré et de Choa, ainsi que la confédération des Gallas.

L'Abyssinie était nommée par les Grecs Αἰθιοπία, « Æthiopie », nom générique qui désignait pour eux des contrées situées en Afrique et en Asie, dont les habitants, ainsi que l'indique le nom, avaient le « visage comme brûlé par le soleil ». Homère les place sur les bords de l'Océan, ἐπὶ ᾧ Ὠκεανόν (*Il.* I, 423; XXIII, 206); ils étaient divisés en deux races, dont l'une habitait à l'est et l'autre à l'ouest (*Odyss.* I, 23, 24); ils étaient voisins des Égyptiens, des Sidoniens et des Arabes (*Od.* IV, 83). Hérodote dit que Cambyse, ayant conquis l'Égypte, eut le désir de voir

la « table du soleil » des Éthiopiens, et il envoya des ambassadeurs à leur roi, fit une expédition contre eux et y perdit son armée (l. III, 17-25). Des Éthiopiens orientaux servirent dans l'armée de Xerxès, avec des Arabes et des Indiens (l. VII, 65-70), et ils étaient incorporés avec ces derniers. Hérodote distingue les Éthiopiens de la Libye de ceux du Levant; les premiers avaient les cheveux crépus, οὐλότατον τρήχονα ἔχουσι, tandis que les derniers les avaient droits: ἰθύτρηχέες εἰσι. Nous ne reproduirons pas ici toutes les opinions des anciens sur les Éthiopiens; ces opinions sont aussi nombreuses que confuses. Ce que l'on peut en dégager de plus clair, c'est que le nom d'Éthiopiens était donné généralement à tous les habitants à teint fortement hruni qui peuplaient les contrées de l'Afrique avoisinant l'entrée de la mer Rouge, et même une portion de l'Asie qui n'en était pas éloignée; et que les uns, tenant de la race nègre, avaient les cheveux « crépus », tandis que les autres, tenant de la race primitive indienne, les avaient « droits ». C'est probablement par un reflet de ces idées, fondées sans doute aussi sur des traditions locales qui ne sont pas à dédaigner, que Mare Pol nomme l'Abyssinie « l'Inde moyenne ».

Dès 1838, dans un « Essai sur l'origine et la formation des différents systèmes d'écritures orientales et occidentales », publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*, art. *Écriture*, j'avais démontré, en exposant l'alphabet éthiopien ou abyssin, que cet alphabet avait été formé sur le modèle du dévanagari ou sanskrit, et que l'écriture éthiopienne, dirigée de gauche à droite, comme tous les alphabets indiens, contrairement au système de tous les alphabets sémitiques, indiquait évidemment son origine. « Si l'on compare cet alphabet, disions-nous (p. 580), avec l'alphabet sanskrit donné ci-après, on sera frappé de l'extrême analogie qui existe entre eux, pour la constitution surtout, car pour la forme ils diffèrent beaucoup l'un de l'autre au premier abord,

pour accomplir leur baptême. Et si y a aussi juifs^e et ont deux signaus en chascune joe ; et les sarrasins en ont seulement un ou front, jusques à demi le nez (3).

^e Ms. A. *Juis*.

quoiqu'une analyse rigoureuse puisse facilement parvenir à retrouver même la forme sanskrite dans l'alphabet éthiopien, surtout la forme des anciennes inscriptions découvertes dans l'Inde, et qui remontent à une époque antérieure à notre ère. On verra que la classe des cérébrales, propres au sol de l'Inde, n'a pas été importée dans l'Abysinie, comme dans tous les pays où la langue et l'alphabet ariens ont été introduits. On pourra aussi apercevoir la portée pour l'histoire des faits nouveaux que nous venons d'établir, et qui tendent à démontrer les résultats suivants : que l'Éthiopie a été peuplée ou civilisée anciennement par une colonie venue de l'Inde, supposition qui a déjà été faite par W. Jones et quelques voyageurs, et qui acquiert ainsi une espèce de certitude.

« Nous trouvons une confirmation de ce fait dans le Syncelle, qui prétend que les Éthiopiens partirent originellement des bords du fleuve Indus, et allèrent s'établir dans une contrée située au-dessus de l'Égypte, sous le règne d'Aménoptis ou de Memnon, de la huitième dynastie : Αἰθίοπες ἀπὸ τοῦ Ἰνδοῦ ποταμοῦ ἀναστάντες πρὸς τῇ Αἰγύπτῳ ᾤκησαν ; Ethiopes ab Indo lumine consurgentes juxta Ægyptum sedem sibi eligerunt (Syncelle, p. 120, éd. Venet.). »

Depuis plus de vingt-cinq ans que ces lignes ont été écrites, la science historique et philologique n'a fait que les confirmer. « Les découvertes récentes en linguistique, dit M. J. Rawlinson, dans sa belle traduction d'Hérodote (t. I, p. 650, n.), tendent à démontrer qu'une race Couchite ou Éthiopienne se répandit dans les premiers temps sur les bords de l'Océan méridional, de l'Abysinie jusqu'à l'Inde. Toute la péninsule de l'Inde était peuplée par une race de ce caractère, avant l'invasion des Ariens ; elle s'étendait de l'Indus, sur la côte maritime, tout le long du moderne Béloutchistan et du Kerman, qui était la contrée propre des Ethiopiens asiatiques ; les rives septentrionales du golfe Persique ont appartenu à cette race, comme le démontrent les inscriptions

trouvées sur des briques dans les ruines de ces mêmes villes ; elle était dominante dans la Susiane et la Babylonie, jusqu'à ce qu'elle fût dominée elle-même, dans une contrée, par les Ariens, et, dans l'autre, par l'invasion des Sémites ; on peut la suivre tout à la fois, par sa langue et par la tradition, à travers toute la côte méridionale de la péninsule arabique, et elle existe encore en Abysinie où l'idiome de la principale tribu (les *Gallas*) fournit, pense-t-on, une clef pour déchiffrer les inscriptions cunéiformes de la Susiane et d'Élymaïs, qui datent d'une époque probablement de mille ans avant notre ère. »

(2) L'Abysinie a toujours été divisée en plusieurs États plus ou moins indépendants l'un de l'autre et dont le nombre a beaucoup varié.

(3) Ces « signes » que les Abysins chrétiens, juifs et sarrasins, au dire de Marc Pol, portaient sur le visage, et que Ludolf conteste comme n'existant pas de son temps (*Historia Æthiop.*, l. III, c. VI, § 41 : « Nullo stigmatum notantur Æthiopes »), rappellent ceux que les Indiens des diverses castes et de diverses professions, portent aujourd'hui. Une coutume des anciens Éthiopiens, rapportée par Diodore de Sicile (l. III, § 7), rappelle aussi un usage semblable du royaume de Maabar (voir ci-devant, p. 613) : Φασί δὲ σύννηθες εἶναι καὶ τὸ συντελευτᾶν ἐκουσίως τοὺς ἐταίρους τοῖς βασιλεῦσι, καὶ τοῦτον εἶναι τὸν θάνατον ἔνδοξον καὶ φιλίας ἀληθινῆς μάρτυρα. « Quin immo communem cum regibus mortem oppetere amicos, in more positum ; cumque interitum gloriosum, et sinecrae amicitiae testem esse prædicant. » (Édit. Didot, t. I, p. 130.)

Enfin nous citerons encore un dernier trait de ressemblance entre les anciens rois de l'Abysinie et ceux de l'Inde ancienne : les premiers rois abysins, d'après les listes publiées par Salt (*Voyage to Abyssinia*, Londres, 1814, p. 460) et Billmann (*Zeitschrift der deutsch-morgenländischen Gesellschaft*, t. VII, p. 341), portèrent, jusqu'au troisième siècle de notre ère, le nom patronymique de *Za*, comme les rois hindous de

Le grant roy demeure au milieu de la province ; les sarrazins demeurent vers Aden (4). En ceste province preeschia saint Thomas

Sourâchtra, qui régnerent dans les deux ou trois premiers siècles avant notre ère, portèrent aussi celui de *Sâha* ou *Sâh* ; d'où vient le nom même de *Sah*, et, selon la prononciation du sud de l'Inde : *Sou-râchtra*, « le royaume des *Sâh* ou *Sou*, » lequel s'étendait de l'extrémité méridionale du Goudjarate jusqu'au pied de l'Himâlaya (voir le très-curieux Mémoire de M. Éd. Thomas, *On the dynasty of the Sah Kings of Surâshtra*, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, vol. XII, part. 1). Le nom même de Goudjarate est la transcription altérée de *Goup(-pta) Sâh-râchtra*, « le royaume des dynasties *Sâh* et *Goupta*, » qui se succédèrent dans cette contrée de l'Inde, après l'intergène des rois scythes, qui commença l'année 26 avant notre ère, comme celui qui écrivit ces lignes a été le premier à le démontrer en 1836, d'après les écrivains chinois (voir sa traduction de la *Notice sur l'Inde de Ma-touan-lin*, publiée en anglais dans l'*Asiatic Journal* de Londres, août 1836 ; reproduite par J. Prinsep, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, sous le titre de *Chinese account of India*, Janvier, 1837, p. 61 et suiv.). La preuve que ces rapprochements ne sont pas imaginaires, comme on pourrait le supposer, e'est qu'un peuple du nom de Σεσέα ἔθνος, *Sesea gens*, est cité dans l'inscription grecque d'Adulis comme ayant été vaincu par le roi de cette dernière contrée, lequel peuple de Séséa, selon M. Vivien de Saint-Martin (*Nouv. Journal asiatique*, octobre 1863, p. 355), « doit désigner une partie au moins des « Somâli, dont une des tribus principales porte « encore le nom d'*Issa*, qui paraît même avoir « été le nom patronymique de la race. » Et cette race, c'était vraisemblablement celle dont faisaient partie les anciens rois abyssins du nom de *Za* ou *Sah*. La circonstance que l'envoyé de l'empereur Constance près du roi d'Abysinie (en 356) était un *Indieu* (v. Philostorge, p. 471) confirme nos rapprochements.

(4) Le « grand roi, » c'est-à-dire, le roi principal de l'Abysinie, suzerain des autres, et professant le christianisme ainsi que son peuple, demeurait au milieu de la province de ce nom, qui était alors la ville de Tégulet, capitale de la

province de *Choa*, alors le siège de l'empire abyssin, tandis que les Sarrasins ses vassaux demeurèrent vers Aden. Marsden a supposé que Marc Pol avait voulu désigner par ce dernier nom la contrée que des géographes européens ont nommée *Adel* ou *Zeïla*. Cela est d'autant plus vraisemblable que la configuration des lieux répond parfaitement au récit que fait Marc Pol des guerres qui eurent lieu entre le roi chrétien d'Abysinie et ses vassaux les Sarrasins. Toutefois nos trois mss. portent *Aden*, comme le texte français de la Société de Géographie, et la version latine, *Adem*. Si e'est le pays actuel d'Adel que Marc Pol a voulu désigner, il faut que ce mot ait été altéré en celui d'Aden par les premiers copistes qui auront cru que c'était le même pays et le même soudan dont il est question dans le chapitre suivant.

Dans son *Historia Æthiopica*, Ludolf, décrivant les frontières de l'Abysinie, dit (l. I, e. II, 12) : « Sequitur introrsum magis *Adelæ* Rex Muhamedanus, Habessinorum *infensissimus hostis*, et superiori sæculo (circa annum 1537) flagellum. » C'est cette nation que M. le D^e Beke dans son *Voyage en Abysinie*, publié avec une carte, dans le *Journal of the Royal Geographical Society of London* (vol. XIV, année 1844), nomme *Adâl* (*Tâltal* et *Danâkil* ; ces dernières formes du nom indigène étant données par lui comme plus exactes). Elle occupe la contrée située au midi du golfe Arabe ou d'Aden, entre le 10° et le 15° de latitude nord. Cette situation répond parfaitement, comme nous l'avons dit, à la désignation qu'en fait Marc Pol : « les Sarrasins demeurent vers Aden. »

Ce fut vers l'an 333, selon la chronique d'Axoum, que le christianisme fut introduit en Éthiopie par la conversion de deux princes dont les noms éthiopiens sont *Abreha* et *Atzébéha*. Deux siècles après on voit que les rois de l'Abysinie avaient étendu leur pouvoir jusque de l'autre côté du golfe Arabe, puisque l'Yémen leur était soumis, et qu'il était gouverné par un officier du roi d'Axoum. « Cette importante conquête, dit M. Noël Desvergers (*Abysinie*, dans l'*Univers pittoresque* de MM. Didot, p. 10), en les rendant

l'apostre ; et puis qu'il les ot³ convertis, si s'en ala en la province de Maabar là où il morut. Et si est aussi là son corps, si

³ *Eut.*

seuls maîtres de la mer Rouge, donna à leur alliance une importance que sut apprécier Justinien. Cet empereur voyait avec peine ses sujets tributaires de la Perse pour le commerce de la soie, dont l'usage devenait de jour en jour plus habituel à la cour somptueuse de Constantinople. La guerre qui éclata bientôt entre les Persans et les Romains lui parut un double motif pour réclamer les secours d'une nation chrétienne placée dans des circonstances favorables à ses projets. Des ambassadeurs chargés de riches présents se rendirent auprès du monarque éthiopien, auquel Procope donne le nom d'Hellestoëus, et d'autres celui d'El-Esboas, et l'engagèrent, d'une part, à diriger contre les Perses les tribus arabes qu'il commandait, de l'autre, à envoyer des négociants habiles aux pays qui produisent de la soie. Les Homérites refusèrent de traverser d'immenses déserts pour aller attaquer une nation belliqueuse ; et si les navigateurs de la mer Rouge firent quelques tentatives pour enlever à la Perse le monopole des tissus précieux qu'elle recevait par caravanes des frontières de la Chine, rien ne nous prouve qu'ils aient réussi. »

Vers l'an 925 de notre ère (voy. *Salts, Abyssinia*, p. 472), une révolution s'opéra dans le gouvernement de l'Abyssinie. Une ancienne colonie de Juifs, réfugiée dans les montagnes du Samen, entre l'Amhara et le Tigré, avait des chefs entreprenants qui s'emparèrent alors du trône d'Axoum, par la personne de la fille de l'un de ces chefs, nommée par les uns Judith, et par les autres Esther, deux noms assez significatifs. Cette femme avait épousé le gouverneur abyssin d'une province voisine de celle de Semen ; et au moment où la mort d'un roi d'Abyssinie laissait le trône à son fils enfant, elle se crut assez puissante pour s'emparer de la couronne, et détruire en même temps le christianisme jacobite dans l'Abyssinie. Elle y parvint, et la dynastie qu'elle fonda régna environ 330 ans. Ce ne fut donc que vers 1255 qu'un descendant de l'ancienne famille royale d'Abyssinie, qui s'était réfugiée dans la province de Choa restée fidèle à ses anciens sou-

verains, fut replacé sur le trône de ses ancêtres. Selon la chronique d'Axoum (*Salt, lieu cité*, p. 473), il régna de 1255 à 1269 ; il se nommait *Icon Amlac* ; son successeur *Woulem Arad*, régna de 1269 à 1284, et *Kudma Asgud, Asfa Asgud, Sinfa Asgud*, de 1284 à 1287 ; *Bar Asgud*, de 1287 à 1292. Ce serait donc sous le règne de ce dernier prince, d'après cette liste, qu'eurent lieu les événements racontés par Marc Pol, qu'il place à l'année 1288.

La liste donnée par Ludolf (*Historia Æthiopica*, l. II, e. vi) diffère de celle de Salt. « *Extincta igitur familia Zagaë, dit-il, circa annum Christi 1300, primores Shewæ (Choa) Icon-amlaco, Salomonæ generis principi, avitum sceptrum restituerunt ; cujus posteri usque ad nostra tempora in Habessiniâ floruerunt. Sedecim fuisse : 1. Aikuna Amlac ; 2. Jagbea Tzejon ; 3. Bahar-Sarda ; 4. Esbraad ; 5. Cadem Saghed ; 6. Zensaghed ; 7. Vdimrad ; 8. Amdetzefon ; 9. Scifaarad ; 10. Vdmaasfan ; 11. David ; 12. Theodorus ; 13. Isaacus ; 14. Andreas ; 15. Hesbinaani ; 16. Amde - Jesus.* » Nous reviendrons sur cette liste.

Makrisi, historien arabe (1362-1442), a décrit la contrée de Zeila ou d'Adel ; il dit « qu'elle fait « partie de l'Abyssinie, et qu'elle tire son nom « de la ville de Zeila (ou Zeil, d'où est venu le « nom d'Azail, Adel) située sur une presqu'île de « la mer Rouge ; que la plus grande partie de « son territoire n'est qu'un désert sans habi- « tants, et que, ependant, la partie la plus peu- « plée occupe une longueur de quarante-trois « journées de marche sur quarante de largeur, « et qu'elle se divise en sept royaumes ou pro- « vinces, qui sont : *Awfat, Douaro, Arabini,* « *Hadiéh, Scharkha, Bali et Dara.* Dans toutes « ces provinces, ajoute-t-il, on fait usage de « tant de différents dialectes qu'on en pourrait « compter jusqu'à cinquante. Mais, quelle que « soit la langue parlée, tous ces peuples se ser- « vent pour écrire des caractères abyssins. Le « nombre de leurs lettres principales est de « seize, dont chacune se peut modifier de sept

comme je vous ait dit ci arrieres. Et sachiez que il sont moult bonnes genz d'armes ; et si sont genz à cheval ; car il ont chevaux

« manières différentes ; plus six autres lettres qui ne se modifient par aucun signe additionnel : les voyelles liées avec les consonnes ne peuvent pas être séparées. »

« Les provinces que Makrisi décrit ainsi, dit M. Noël Desvergers (*lieu cité*, p. 15), n'étaient point également soumises à l'autorité du monarque abyssin. Il existait sous le nom de roi de Zéila ou *roi d'Adel*, un prince « islamite », ayant hautement proclamé son indépendance, tandis que quelques-unes des provinces musulmanes plus rapprochées des contrées chrétiennes reconnaissaient encore de nom la suzeraineté de l'empereur d'Abyssinie. Toutes les fois cependant qu'il y eut rupture entre les deux nations, les Islamites se déclarèrent ouvertement pour leurs coreligionnaires ; ou s'ils parurent agir en faveur des chrétiens, leur perfide secours fut plus à craindre qu'une franche hostilité.

« Amda-Sion (le *Amde-tzejon* de Ludolf, n° 8), neveu d'Ieon-Amlac, était monté sur le trône *quarante-six ans* après le rétablissement des descendants de Salomon. Toute opposition avait cessé ; les Falaschas restaient confinés dans leurs montagnes, les Abyssins se pressaient fidèles autour d'un prince légitime ; ce fut alors que ce monarque rempli de courage, et qui se sentait habile, résolut de venger de vieilles injures en enlevant aux Musulmans le commerce maritime dont ils étaient maîtres

« *L'assassinat d'un messager du roi, tué dans la province d'Awfat* (de l'Adel) au moment où il allait y remplir une mission, fut le prétexte dont se servit Amda-Sion pour commencer la guerre. Sans s'informer jusqu'à quel point l'émir d'Awfat, nommé Hakk-Eddin, pouvait être coupable de ce fait isolé ; sans demander le désaveu du crime ou la punition de ses auteurs, il rassemble ses troupes, va droit à la capitale, et brûle sur son passage plusieurs villes remplies de marchandises précieuses. Les Musulmans surpris de cette attaque soudaine, et n'ayant pas eu le temps de rassembler leurs forces, furent complètement battus. Forcés de se soumettre, ils consentirent à payer le tribut que le roi voulut leur imposer et reçurent pour gouverneur Sabr-Eddin,

à la place de Hakk-Eddin, qu'Amda-Sion emmena captif. Après cette victoire le monarque abyssin rentra dans le Schoa ; et, arrivé à Tégulet, il fit distribuer à son armée et au clergé tout le butin qui avait été fait. »

Les Musulmans, après cette expédition du roi d'Abyssinie sur leur territoire (nous abrégeons le récit rapporté dans M. Noël Desvergers), se concertèrent pour prendre leur revanche. Ils envahirent à leur tour plusieurs provinces chrétiennes qu'ils ravagèrent. Amda-Sion les vainquit encore. Mais les Musulmans ne se découragèrent pas ; ils changèrent de tactique. Ils prirent le parti d'éviter tout combat et de fatiguer les Abyssins par de continuelles escarmouches. La saison des pluies revint, et avec elles des maladies endémiques qui, dans des contrées basses et chaudes, causèrent beaucoup de ravages parmi les Abyssins. Les Islamites en profitèrent ; la guerre sainte fut proclamée ; seize chefs entrèrent en campagne, réunissant une force de quarante mille soldats, dont le commandement général fut donné au *Prince d'Adel*.

Amda-Sion, atteint lui-même par les fièvres du bas pays, réunit tous ses efforts pour résister à ses ennemis, il tua de sa main deux chefs de leur aile droite, et ses soldats, excités par son exemple, chargèrent les Musulmans avec tant de force, qu'après une défense opiniâtre, ils furent mis en fuite, poursuivis avec vigueur et détruits pour la plupart.

Cette fois le monarque abyssin voulut mettre à profit sa victoire. Traversant les plaines couvertes de sel qui avoisinent la mer, il coupa toute communication entre la terre ferme et la presqu'île où est située Zéila, et s'empara de cette ville. Il venait de s'en rendre maître quand il apprit qu'une multitude d'ennemis s'avançaient contre lui. Toute la population musulmane avait été soulevée. Les Abyssins furent obligés de faire des prodiges de valeur pour triompher encore cette fois de leurs ennemis. Le roi Amda-Sion et son armée se livrèrent à tous les actes de destruction qu'ils purent accomplir : les mosquées furent abattues, les villages incendiés, les récoltes foulées aux pieds des chevaux ; puis, après

assez (5); et il leur est bien mestier, car toute jour ont il guerre contre le soudan d'Aden ^f et contre ceus de Nubie; et contre autres genz assez. Et si vous conterai d'une belle histoire qui avint ou temps m.cc.iiij.xx. et .viiij. (1288) de Crist.

Il fu voir ⁴ que cestui roy qui fu crestien et sires de la province de Abbasie dist qu'il vouloit aler en pelerinage en Jheruslim pour aouer ⁵ le saint sepulcre nostre Seigneur dieu Jhesu Crist le sauveeur ⁶. Et ses barons li ^h distrent ⁶ que trop seroit grant peril s'il y aloit; et li loeroient ⁷ qu'il y envoiast en son lieu aucun evesque ou aucun prélat. Si s'accorda li roys à ce que ses barons li conseilloyent; et lors y envoya un sien ⁱ evesque qui moult estoit de sainte vie. Si ala tant, celui ^j evesque, et par mer et par terre que il vint au saint sepulcre. Et si li fist telle ^k honneur comme crestien li doit faire. Et si y fit moult grant offrande de par son roy qui li avoit envoyé en son lien. Et quand il ot ⁸ fait tout ce qu'il devoit

^f Ms. B. *Adem*. — ^g Id. *Sauveour*. — ^h Id. *tui*. — ⁱ Id. *saint*. — ^j Id. *ce saint*. — ^k Ms. B. *tel*.

⁴ *Vrai*. — ⁵ *Adorer*. — ⁶ *Divent*. — ⁷ *Conseilleraient*. — ⁸ *Eut*.

avoir fait une quantité de butin, le roi abyssin retourna en triomphe dans la province de Choa.

Ce récit abrégé, tiré des chroniques d'Abyssinie, est évidemment la relation des mêmes faits racontés par Marc Pol; les principales circonstances sont les mêmes et ont une ressemblance frappante; les détails seulement diffèrent. Ce n'est pas « un évêque chrétien circoncis de force par le soudan d'Aden ou Adel » qui est cause de la guerre; c'est l'assassinat d'un messager du roi d'Abyssinie, dans la province d'Adel, « où il allait remplir une mission. » L'anachronisme apparent qui résulterait des dates données, d'une part, au règne du roi abyssin Amda-Sion (vers 1346 ou 1350), et celle que donne Marc Pol (1288), ne peut s'opposer à l'identification que nous croyons pouvoir faire des événements racontés dans les deux récits, car les dates grégoriennes que l'on a données aux règnes de ces rois d'Abyssinie, sont des plus incertaines et ne reposent sur aucune certitude. Ce sera désormais le récit de Marc

Pol qui en donnera une véritable au règne d'Amda-Sion, laquelle servira de base pour établir celles des autres règnes qui ne sont indiqués dans les listes abyssiniennes (comme dans les listes ou canons des rois d'Égypte), que par le nombre des années de règne de chaque roi. Marc Pol, ayant rédigé son livre en 1298, ne peut placer les événements racontés par lui au-dessous de cette date; par conséquent le règne d'Amda-Sion ne peut lui être également postérieur, c'est donc là une date fixée enfin d'une manière certaine par ce curieux synchronisme, dans l'histoire encore si vague et si obscure de l'Éthiopie.

(5) « *Equorum* hic generosa et valida est natura, dit Ludolf (*loco laudato*, l. I, 7), non enim equitantur nisi in præliis, vel equestri decursu; ideo nec ungulas eorum soleis ferreis muniunt; si per aspera et salebrosa loca eundem sit, eos ducunt ipsi nullis insidentes, Variorum colorum sunt, ut apud nos, spadices, glauci, scutulati, fuscii et plurimi nigri. »

faire, si s'en parti ; et fist tant par ses journées que il fu en Aden. Et sachiez que en cest royaume sont moult haïs li crestien ; car il sont touz ¹ sarrazins leurs ennemis^m mortelzⁿ. Et quant li soudan^o d'Aden sot⁹ que celui estoit evesque et crestien et message au grant roy d'Abbasie, si le fist prendre et li demanda se il estoit crestien ; et li evesques respondi que voirement¹⁰ estoit il crestien. Et li soudan li dist que il retournast à la foy de Mahomet, ou se ce non, il li feroit faire grant honte et grant vergoigne. Et li evesques li respondi que, avant, se laisseroit il occire, que il reniast son créateur.

Quant le soudan l'oy, si l'ot à grant despit, et commanda que il fust tailliez¹¹. Si fu pris^p et retailliez si comme font li Sarrazin. Et quant il orent¹² ce fait, si li dist, le soudan, que il li avoit faite celle honte pour despit¹³ de son roy ; et le lascia aler.

Li evesques ot¹⁴ moult grant dueil en son cueur pour celle honte qui li avoit esté faite. Mais il se confortoit en son cueur pour ce qu'il l'avoit reçeue pour soustenir la loy de nostre seigneur Dieu Jhesu Crist ; et que il aura bonne^q merite à l'ame.

Et quant il fu garis¹⁵ si s'en parti, et ala tant par terre et par mer que il vint au roy son signeur en Abbasie. Et quant le roy le vit, si li fit moult grant joie et à moult grant feste le reçut^r. Et si li demanda du saint sepulcre, et, il, li conta toute la verité, si que le roy le tint à moult saintisme et ot bonne foy. Et quant l'evesque li ot tout conté le fait de Jheruslim si li conta puis toute la honte que le soudan d'Aden li avoit faite en despit de lui. Si ot moult grant ire et moult grant douleur ; et fu si courrouciez que à pou^s qu'il ne mouroit¹⁶ de dueil et d'angoisse. Et parla au chief de piece¹⁷ si haut que touz ceus qui furent entour le porent¹⁸ bien oïr et entendre. Et dist que jamais ne porteroit couronne ne ue

¹ Ms. B. *tuit*. — ^m Ms. A. *anemis*. — ⁿ Id. *mortier*. — ^o Ms. B. *li souverain*. — ^p Ms. A. *prins*. — ^q Mss. A. et B. — ^r Ms. B. *rechut*. — ^s Ms. A. *à poi*.

⁹ *Sut*. — ¹⁰ *Vraiment*. — ¹¹ *Circoncis*. — ¹² *Eurent*. — ¹³ *Mépris*. — ¹⁴ *Eut*. — ¹⁵ *Guéri*. — ¹⁶ *Peu s'en fallut qu'il ne mourût*. — ¹⁷ *Au chef de pièce* ; c.-à-d. *à la fin*. Le ms. B. écrit *pieche*. — ¹⁸ *Purent*.

tendroit ¹⁹ terre, s'il ne prent si grant vengeance ²⁰ du soudan d'Aden, que tout le monde en puisse parler, affin ^t que sa honte puisse estre bien et hautement vengée.

Et que vous en diroie je ? Il fist de maintenant ²¹ appareillier tout son ost ²² de chevaliers et de genz à pié. Si renvoya aussi grant quantité d'olifans enchastellés ²³ avec lui. Et quant il fu bien appareilliez, si se mist à la voie atout son ost ²⁴, et tant cheminerent que il entrerent ou royaume d'Aden atout moult grant gent d'armes. Le soudan qui bien avoit sceu que ce roy venoit sus lui, si li ala à l'encontre, au fort pas ²⁵ de son royaume, atout moult grans genz d'armes pour deffendre sa terre que ses ennemis " n'y entrassent. Li roys vint avec ^v ses gens au fort pas là où les Sarrazins estoient. Si commença la bataille aspre et dure et fort, et d'une part et d'autre ; et moult estoient crueus ²⁶ li uns sus l'autre. Mais il avint par la volenté de nostre seigneur Dieu Jhesu Crist que les Sarrazins ne porent durer ²⁷ contre les Crestiens, pour ce qu'il ne sont pas si bonnes gens d'armes comme les Crestiens. Si furent li Sarrazin desconfit ; et en y ot ²⁸ tant mors que ce fu merveilles. Et entra le roy d'Abbasie ou royaume d'Aden atout son ost ²⁹. Et pluseurs fois leur venoient, les Sarrazins, à l'encontre aus estrois pas ³⁰ ; mais il ne leur valoit neant ³¹ ; car toutes fois estoient mors et desconfiz. Et quant le roy ot moult gasté et destruit du royaume de ses ennemis ^v et demouré atout son ost, dedens le royaume, plus d'un mois ^v, tontes fois occiant les Sarrazins, et destruisant leur terre (si que il en occist moult grant quantité ^v), et que sa honte fu bien vengée, si pensa de retourner en son royaume ; car il retournoit ³² à grant honneur ; car il n'y pouvoit ^{bb} plus demourer et veoit ³² que il ne pouvoit plus domagier ses ennemis, pour ce qu'il avoit

^t Ms. A. à ce que. — ^v Ms. A. *ancuis*. — ^v Ms. B. *atout*. — ^x Ms. A. *anemis*. — ^y Cette phrase ne se trouve que dans le ms. A. — ^z Ms. B. *plante*. — ^{aa} Id. *retourneroit*. — ^{bb} Ms. A. *pooit*.

¹⁹ *Tiendrait*. — ²⁰ *Vengeance*. — ²¹ *Aussitôt*. — ²² *Armée*. — ²³ *Portant des batis de défense*. — ²⁴ *Avec toute son armée*. — ²⁵ *Au passage le plus défendu, le plus fortifié*. — ²⁶ *Cruels*. — ²⁷ *Ne purent résister*. — ²⁸ *Eut*. — ²⁹ *Avec toute son armée*. — ³⁰ *Défilés*. — ³¹ *Rien*. — ³² *Voyait*.

de trop fors pas³³ encore à passer ; et que pou^{cc} de gent li feroient grant damage aus estroiz pas. Si s'en parti du royaume d'Aden de ses ennemis, et se mist à la voie. Et tant alerent que il retournerent en leur pays à grant honneur et à grant joie ; car il avoit bien vengié sa honte et celle de son evesque qui l'avoit receue pour lui ; car il occistrent tant de Sarrazins et gasterent leur terre, et destruirent³⁴ tant que ce fu une tres grant^{dd} merveille ; et ce fu bien employé. Car ce n'est pas digne chose que les Sarrazins contrestent³⁵ contre les Crestiens qui sont bons^{ee}.

Or vous ai de ce bien conté. Si vous dirai encore de ceste province meismes. Elle est moult planteureuse de toutes choses de vivres ; et vivent de char et de ris et de lait et de suceman³⁶. Il ont olifans assez, non pas qu'il naissent en leur contrée, mais leur viennent des isles de l'autre Inde. Mais bien ont giroffles³⁷ assez qui naissent en leur pays. Et si ont ours, lupars³⁸ et lyons assez, et maintes autres bestes moult estranges^{ff}. Et si ont asnes sauvages assez (6) ; et si ont gelines³⁹ les plus belles du monde

^{cc} Ms. A. *poi.* — ^{dd} Ms. B. — ^{ee} Le ms. C. porte : « *car ce n'est pas digne chose que les chiens sarrazins contretaisent aux crestiens.* » — ^{ff} Ms. B. *Et si ont ours assez, et lyons, et lupars, et autres bestes sauvages assez et estranges de moult de diverses manieres.*

³³ Trop forts défilés. — ³⁴ Détruirent. — ³⁵ Contestent, combattent, etc. — ³⁶ Sésames. — ³⁷ Girafes. — ³⁸ Léopards. — ³⁹ Poules.

(6) « *At feras multo plures et majores habes-siua quam ulla alia terra alit. Inprimis Elephanti et ingenio et mole corporis conspicui, in planis atque sylvis locis magno numero gregatim ingrediuntur.*

« *Cameleopardalis (la girafe) non quidem eras-sitie corporis, attamen proceritate elephanto longè antistat ; tantæ enim altitudinis est, ut homo justæ stature ad genua ejus tantum peringat. Si credibile fit quod aiunt, equitem erecto corpore equo insidentem, ventrem illius subire posse... Habessinî a tenui cauda : *Jiratakein*, id est *cauda tenuis* ; Italis autem *Giraffa* appellatur, ab arabico زرافة *Zurafa*.*

« *Leo, quamvis ferocia et immanitate cæteras feras vineat, tamen magnanimitate quadam erga hominem utitur ; eum enim, nisi famelicus sit,*

non lædit, modo intrepidus incedat. Sed vix animal datur, quod audito vel viso leone non expaveseat.

« *Tigrides vero et pardi sive pantheræ leonibus multo sunt trueulentiores, numquam enim homini parcunt. Æthiopes tamen, eeu notius pabulum, magis quam albos homines appetunt. Solo colore inter se differunt ; hi enim latas nigras maculas fusco colore ; tigrides fulvum colorem quinque parvis nigris maculis tanquam pentaphyllo distinguunt. Bestiæ tremendæ eeleritatis et audaciæ ; noctu in villas irrumpunt ; pecudes atque jumenta lauiant.*

« *Lupos quoque habent, sed parvos et inertes ; tales enim Africanæ et Ægyptium giguere Plinius jam olim testatus est... Caterum pulehritudine omnia totius orbis quadrupedia præcellit *Zecora**

à veoir, et maintes autres manieres d'oiseaux. Et si ont ostruces ⁴⁰ assez qui sont un pou mendre ⁵⁵ d'un asne. Et si ont assez papegaus ⁴¹ moult beaux, et singes et mennons ^{hh} moult estranges assez (7). Il y a cités et chasteaux assez en ceste province de Abbascie. Et si y a moult de marchans; car il s'y fait moult grant marchandise. Et si y fait on moult beaux bouguerans et autres draps de coton (8).

Autre chose n'y a qui à conter face. Si irons avant et vous conterons de la province d'Aden.

CHAPITRE CLXXXVIII.

Cy dit de la province d'Aden.

Sachiez que en ceste province d'Aden (1) a un seigneur qui s'appelle soudan. Il sont tuit ¹ sarrazins et aourent ² Mahommet, et

⁵⁵ Ms. A. *poi mendres*. — ^{hh} Ms. B. *mennonez*, espèce de *chat*. La version latine de la S. G. porte : « Ibi sunt simiæ, cati pauli et cati maimones, qui in totis et per totis eorum faciebus simulantur faciebus hominum. » (P. 474.)

⁴⁰ *Atruches*. — ⁴¹ *Perroquets*.

CLXXXVIII. — ¹ *Tous*. — ² *Adorent*.

Congensibus zebra dicta. Animal istud, muli magnitudine, ex silvis ultra Habessiniam, et terras à Gallanis possessas adducitur, et facile cicuratur; in donis Regum Habessinie frequens, et precipuum esse solet... A Lusitanis *Burro do matto*, h. e. *asinus sylvestris*, sed immerito, cognominatur. » (Ludolf, *Historia Æthiopica*, l. I, c. 10.)

(7) « At *Simiarum* ingentes greges (*mille et amplius aiunt*) in montibus obambulant; nullus ibi lapis immotus manet; si quod saxum majus à duabus vel tribus moveri non possit, plures, quotquot locum habent, illud aggrediuntur, et, si possint, invertunt, ut verniculis sub iis latentibus fruantur; id enim precipuum illarum pabulum est... *Exitiabiles sunt* frugibus atque pomis; agros enim et hortos, nisi custodiveris, penitus vastant. » (Ib., l. I, c. 10, 52.)

(8) « *Festitus tenuis est*; soli principes viri sericis sive bombycinis utuntur; clerici, alique opulentiores gossipinis (*de coton*). Pauperiores

seminudi, vel pellibus tecti, vix verenda operiunt; quod et apud nobiliores et sacerdotes sæpe usu venit... Nobiles tamen gestant femoralia vel potius braccas, ad talos usque demissas; se mirà parcimoniâ, cujus etiam regem non pudet, etc. » (Ib., l. IV, c. 4, 20.)

Dans la rédaction italienne de Ramusio le récit de la guerre du roi d'Abyssinie contre le Soudan d'Aden, est beaucoup moins développé que dans nos manuscrits.

CLXXXVIII. — (1) عدن *Aden*, « ville célèbre de l'Yémen, dit Bakoui (*Not. et Extr. des Mss.*, t. II, p. 404, trad. de Deguignes), sur le bord de la mer de l'Inde; elle est ainsi nommée d'Aden, fils d'Ismaël, fils d'Abraham. On n'y trouve ni eaux ni pâturages, et l'eau dont on se sert est prise d'une source qui en est à une journée de distance. Aden est située dans une plaine environnée de montagnes, où l'on ne peut pénétrer que par un escalier taillé dans le roc. Les vaisseaux de l'Inde se rendent dans le port d'A-

heent ³ moult les crestiens. Et si y a maintes cités et mains chasteaux. En cest Aden est le port là où il vient moult de nefes d'Inde, atoute leur marchandise. Et de cest port la portent, li marchant, bien .vij. (sept) journées, atout ⁴ petites nefes (2). Et, au chief de ces sept journées, descendent la marchandise et la chargent sus chameus ⁵ et vont par terre bien .xxx. (trente) journées. Et puis treuvent le flun d'Alixandre ⁶ ; si que par ce flun vont en Alixandre.

³ Haïssent. — ⁴ Avec. — ⁵ Chameaux. — ⁶ Le fleuve du Nil. Le ms. A. porte : le flun l'Alixandre.

deu, où il y a un grand concours de marchands qui y apportent toutes les productions de l'Inde et du Sind, de la Chine et de l'Éthiopie. Il y a au milieu de la mer une montagne de feu qui est très-rouge, et qui vomit des flammes. On trouve aussi dans ce canton un puits abandonné. »

« Aden, dit Ebn-al-Wardi (ib., p. 43), est une jolie ville qui est l'abord des vaisseaux de l'Inde et de la Chine, et où l'on trouve toutes les productions des pays orientaux, qui y sont apportées de divers endroits, de la soie, des armes, du *kaimoukt* (sorte de cuir), du muse, du *aoud* (bois odoriférant), des housses, des myrobolans et autres aromates ; de l'ivoire, de l'ébène, des habits faits d'herbes, plus estimés que ceux de soie, de l'étain, du plomb, des perles et des pierres précieuses, du *zoubat* (éivette) et de l'ambre. Au nord il y a une montagne qui va en tournant d'une mer à l'autre, et laisse deux ouvertures par lesquelles les vaisseaux passent ; cette ville est à quatre journées de celle des Zindges (habitants du Zanguebar). »

« On y apporte du Sind, de l'Inde et de la Chine, dit Édrisi (*Arabie*, par M. Noël Desvergers, p. 22), des objets précieux, tels que les lames de sabres damasquinés, les peaux de chagriu, le muse, les selles de chevaux, le poivre odorant et non odorant, la noix de coco, le hernout (graine parfumée), le cardamome, la cannelle, le galanga (sorte d'herbe odoriférante), le macis, les myrobolans, l'ébène, l'écaille de tortue, le camphre, la museade, le clou de girofle, les cubèbes, diverses étoffes tissées d'herbes, et d'autres riches et veloutées, des dents d'éléphants, de l'étain, des rotangs et autres roseaux, ainsi

que la majeure partie de l'aloes amer, destiné pour le eoumree. »

Ce dernier géographe arabe écrivait dans les commencements du douzième siècle (né en 1099), près de deux cents ans avant Mare Pol ; nous citerons encore Ibn Batoutah, qui visita Aden environ cinquante ans après lui. « Je partis de la ville d'Aden (trad. de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 177), le port du pays de Yaman, situé au bord du grand Océan ; les montagnes l'environnent et l'on n'y peut entrer que par un seul côté. C'est une grande ville, mais elle ne possède ni grains, ni arbre, ni eau douce. Elle a seulement des citernes pour recevoir l'eau de pluie, car l'eau potable se trouve loin de la ville.

« La chalour est grande à Aden. Cette ville est le port où abordent les Indiens ; de gros vaisseaux y arrivent de Cambaie, Tánah, Cawlem (Coulam), Kàlikouth (Calicut), Fandarānah, Châliyât, Mandjarour (Mangalor), Fakanwar, Hinaour (actuellement Onor), Sindâbour, etc. Des négociants de l'Inde demeurent dans cette ville, ainsi que des négociants égyptiens. Les habitants d'Aden se partagent en marchands, en portefaix et pêcheurs. Parmi les premiers, il y en a qui possèdent de grandes richesses, et quelquefois un seul négociant est propriétaire d'un grand navire avec tout ce qu'il contient. »

La ville d'Aden est située par 12° 50' de lat. N. sur 48° 09' 48'' de long. E. Elle appartient depuis 1839 aux Anglais qui en ont fait un nouveau Gibraltar destiné à commander le détroit de *Bab-el-mendeb* (« porte de l'affliction »).

(2) Le texte français de la Société de Géographie porte, p. 241 : « E de cest port li mereant

Si que par cette voie d'Aden ont, les Sarrazins d'Alixandre⁷, toute l'espicerie et le poivre que il ont. Car par autre voie si bonne, ne si cointe⁸ ne la pevent^a il avoir en Alixandre^b. Et sachiez que le soudan d'Aden en a moult grant droit et grans treus⁹ des nefes qui vont et viennent d'Inde en sa terre, atout¹⁰ toutes manieres de marchandises. Et d'autre part aussi ; car il va du port d'Aden en Inde moult grant quantité de bons destriers arrabins¹¹ et chevaus et grans roncins^c de .ij. (deux) selles. Car ceus qui les mainnent en Inde en font moult grant gaaing, pour ce que les chevaus sont moult chiers en Inde ; si comme autre fois vous ai dit (3), car ceus^d d'Inde n'en ont nul. Et si vendent bien un destrier¹² .c. (cens) mars d'argent et plus. Si que ce soudan d'Aden en a si grant droit, de ce qui se charge à son port, qu'il dist qu'il est un des plus riches seigneurs du monde (4). Et si vous di que quant le soudan de Ba-

CLXXXVIII. — ^a Ms. A. *puent*. — ^b Cette phrase manque dans le ms. C. — ^c Ms. B. *ronchins* = *chevaux entiers*. — ^d Ms. B. *cil*.

⁷ *Alexandrie d'Égypte*. — ⁸ *Agréable*. — ⁹ *Tributs*. — ¹⁰ *Avec*. — ¹¹ *Chevaux de bataille arabes*. Le ms. A. écrit *arrabis*. — ¹² *Cheval entier*.

« metent le mercaudies en autres nés petites que
« vont por un *flum* entor de sept journée, et à chief
« de ceste sept journée il traient les mercaudies
« d'eves, les cargent su gamiaus e le portent en-
« tor trente journée. » La version latine publiée
par la même Société porte aussi (p. 474) : « Ibi
« est portus, et veniunt omnes naves de India
« cum multa mercatione, et de isto portu trahunt
« eam et portant super barchas parvas quæ vadunt
« per unum *flumen* circa septem giornatas, etc. »

On voit que dans ces deux anciennes rédactions la mer Rouge est prise pour un *fleuve*. Le ms. italien de la Crusca (dans Baldelli Boni, t. I, p. 203) porte aussi : « E passano giù per un
« *fiume* sette giornate, etc. » Notre ms. C. porte aussi « par ung *flum*, mais les mss. A. et B. plus corrects, n'ont pas employé cette mauvaise locution, appliquée à la mer Rouge, à laquelle ils ne donnent pas de nom.

On lit dans Marino Sanudo (à la suite du *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, t. II, p. 22) : « Portus vero quartus nominatur *Aladen* qui est

in quadam Insuleta, qui quasi est in terra firma, in terris Saracenorum ; et illæ speciarie, et mercimonia quæ de partibus Indiæ ad portum ipsum descendunt, ibi onerantur et inde per terras Saracenorum in novem dietis Cameli ad flumen Nili conducuntur in locum vocatum *Chus*, et inde navigio ipsius fluminis onerantur et in dietis XV, in Babylonem (al Cairo) conducuntur. Tempore vero mensis octobris et circa flumen illud abundat in tantum, quod ipsæ speciarie et mercimonia descendunt a Babylonia per dictum flumen, intrant per quandam tagliatam longam (*grande coupure* ou « canal de dérivation ») et per ducentas milliaria, quæ sunt a Babylonia (le Caire) usque ad Alexandriam deferuntur... De quibus percipit Soldanus in diversis locis tantum de thelloneo, quod tertium valoris omnium specierum ararium suum intrat. »

(3) Voir ci-devant, p. 614.

(4) « L'an 569 de l'Ilégire, dit Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, part. 1, p. 425) de J.-C. 1173, le Sultan Saladin envoya son frère Touran

biloinne ala sus la cité d'Acre, et la print, il envoya en aide .xxx. (trente) mille hommes à cheval, et bien quarante mille chameus (5),

schah dans l'Yémen, où régnaît un nommé Abdolnabi, qui s'était révolté dans la ville de Zobaïd contre les Abbassides, et faisait faire le kothba en son nom. Les habitants de cette ville furent défaits et Abdolnabi fait prisonnier. Touran schah trouva dans cette ville des richesses considérables. Il fit rétablir le kothba pour les Abbassides. Il alla ensuite à *Aden*, port considérable où venaient les marchands de l'Inde, du Zanguebar, de l'Éthiopie, d'Oman, du Kerman, de Perse et d'autres endroits. Elle était très-fortifiée et entre les mains d'un homme appelé Yasir. Il fut battu; les troupes de Touran schah entrèrent dans la ville, et s'en emparèrent. Yasir fut fait prisonnier. Touran schah revint ensuite à Zobaïd, et se rendit maître de tous les châteaux des environs. Il laissa dans Aden un lieutenant, nommé Othman azzeddin, et retourna en Égypte. »

Plus tard, en 1182, par suite de troubles survenus dans l'Yémen, Saladin y envoya son frère Toghteghin avec une armée considérable; celui-ci se rendit maître de tout l'Yémen, et devint le chef d'une dynastie qui régna sur ce pays jusqu'en 1239, époque à laquelle un Turcoman, nommé Noureddin Omar, s'en empara. La dynastie de ce dernier régna sur l'Yémen jusqu'en 1397. C'était donc un sultan de cette seconde dynastie vassale des sultans d'Égypte, qui régnaît à Aden, à l'époque dont parle Marc Pol.

(5) Nos trois mss.; le texte français de la Société de Géographie, l'ancienne version latine (*Ib.*), le ms. de la Crusca, ne donnent aucune date à cet événement, tandis que les versions latines de Pipinus et de Grynæus, et la rédaction italienne de Ramusio donnent celle de 1200; ce qui est évidemment une interpolation très-erronée. Pour concilier cette date approximative avec le fait, Marsden prétend que Marc Pol a voulu parler de la première prise d'Acre sur les Francs par Saladin, en 1187, et non de la prise de 1291, qui, dit-il, était trop récente, et d'une notoriété trop grande, pour commettre une erreur aussi forte que de lui donner la date de 1200. Mais cette erreur est de Ramusio, et non de Marc Pol. Il est clair que dans notre texte, c'est le sultan d'Aden alors régnant qui envoya trente

mille hommes de troupes auxiliaires au sultan d'Égypte, pour l'aider à prendre la ville d'Aere. Le *Codex Magliabechiano* II, cité par Baldelli Boni (t. I, p. 205), porte : *Che fu nel* 1291; ce qui confirme notre opinion. La prise de la ville d'Aere sur les Francs par le sultan d'Égypte : « Mélik Aschraf Salah-eddin-khalil, » eut lieu, selon Makrizi (*Histoire des Sultans Mamlouks d'Égypte*, t. II, prem. part., p. 125), le 17^e jour du mois de Djoumada premier, l'an 690 de l'Hégire, correspondant au 20 mai de l'année 1291. Voici le récit de Makrizi (*Ib.*, p. 221 et suiv.) :

« Le sultan (Mélik Aschraf khalil) se préparait avec un zèle extrême à faire la conquête de la ville d'Akka. Il fit partir pour la Syrie l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram, *émir-djandar*, avec la mission de faire expédier les bois nécessaires pour les machines. Cet officier arriva à Damas à la fin du mois. Le premier jour de Rébi-premier, les pièces de bois commencèrent à partir et furent réunies au complet le 12^e jour du mois. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, l'un des émirs de la Syrie, accompagnait ces matériaux, qui furent répartis entre les émirs commandants de mille hommes. Le 20^e jour du mois, l'émir Hosam-eddin-Lâdjîn, *naïb* de la Syrie, quitta Damas à la tête de l'armée. En même temps l'émir Seïf-eddin-Togril-Igâni partit du Caire, pour aller mettre en mouvement les garnisons des différentes forteresses de la Syrie. Moudaffer, prince de Hamah, arriva à Damas le 23^e jour du mois, amenant avec lui un corps de troupes, des machines de guerre, et un *Zerd-khânah* (arsenal). L'émir Seïf-eddin-Belban-Tabâkhi, *naïb-alfotouhat* (gouverneur des places conquises), arriva le 24, amenant les troupes des places fortes et de Tarabolos, des machines et un *Zerd-khânah*. Tous les *naïb* accompagnés de troupes qui étaient sous leur commandement, se dirigèrent vers Akka (Acre)...

« Le troisième jour du mois de Rébi-premier, le sultan Aschraf partit à la tête de son armée, pour aller faire la conquête de la ville d'Akka. Il envoya ses femmes à Damas, où elles arrivèrent le 7^e jour du mois de Rébi-second. Le sul-

si que ce fu proufit aus sarrazins, et tres grant damage et grief aus crestiens^e. Et ce fist il plus pour la hainne qu'il a aus crestiens, que pour amour qu'il eust^f au soudan de Babiloinne; car il s'entreheent^g moult¹³.

Or vous lairons de ce soudan d'Aden; et vous conterons d'une cité qui est souzmise à Aden meismes; et a nom Escier^h; et y a un roy, et est vers maistre, si comme vous pourrez entendre.

CHAPITRE CLXXXIX.

Cy dit de la cité d'Escier.

Escier (1) est une cité moult grant qui est vers maistre^a. Et est loins du port d'Aden quatre cens milles. Et si y a un roy qui est

^e Cette phrase manque dans le ms. C.—^f Ms. B. *ait.*—^g Id. *s'entreheoient.*—^h Ms. B. *Estier.*

¹³ *Le soudan ou sultan d'Égypte.* — ¹⁴ *Ils se haïssaient mutuellement beaucoup.*
CLXXXIX. — ¹ *Septentrion.*

tan continua sa marche et vint camper devant Akka, le troisième jour du même mois. Deux jours après les machines de guerre arrivèrent au nombre de quatre-vingt-douze. Elles furent complètement dressées dans l'espace de quatre jours. On éleva en même temps les palissades, et l'on commença le siège. Des corps de Francs étaient venus par mer pour renforcer la garnison d'Akka, et cette place renfermait une population nombreuse. Les attaques se prolongèrent jusqu'au seizième jour du mois de Djoumada-premier, et les remparts furent sapés en quantité d'endroits. Le vendredi du dix-septième jour du mois, le sultan résolut de livrer l'assaut. Il fit disposer les tambours, qui étaient placés sur le dos de trois cents chameaux, et donna ordre de les battre tous à la fois; ce qui fut exécuté. Ce bruit frappa de terreur les habitants d'Akka. Le sultan s'avança pour monter à l'assaut, avant le lever du soleil, accompagné de ses troupes, et de tous ceux qui étaient réunis autour de lui. Le soleil n'était pas encore levé sur l'horizon, que déjà les drapeaux de l'Islamisme flottaient sur les murs d'Akka. Les Francs prirent la fuite par mer

et il y en eut beaucoup qui furent étouffés dans la foule. Les musulmans égorgèrent, firent des prisonniers, pillèrent; ils massacrèrent un nombre immense d'ennemis, et emmenèrent en captivité une multitude incalculable de femmes et d'enfants. Au moment de la prise de la place, des Francs, au nombre d'environ dix mille, se présentèrent pour demander une amnistie; le sultan les répartit entre les émirs *qui les égorgèrent jusqu'au dernier.* Le siège d'Akka avait duré quarante jours. »

CLXXXIX. — (1) Cette ville est dans la contrée que Bakouï nomme *سجدجر Schedjer* (*Notices et Extraits des Mss.*, t. II, p. 401), et qu'il place entre Aden et Oman, en Arabie, sur le bord de la mer. « A l'orient du Hadramaut dit Édrisi (trad. de A. Jaubert, t. I, p. 149-151), « se trouve le pays de Schedjer, habité par des « Arabes de Mahrah, qui sont de race non mélangée. Les dromadaires que produit ce pays « n'ont pas leurs pareils en vitesse. On rapporte « même qu'avec très-peu de soins, on parvient « à leur faire comprendre ce que l'on veut d'eux...

souzmis au soudan d'Aden. Il maintient bien sa terre en justice ; et si y a pluseurs cités et chasteaus souz lui. Il sont sarrazins ; et si y a moult bon port ; si que moult de nefes y viennent d'Inde avec moult de marchandises. En ceste contrée croist moult d'encens blanc ⁽²⁾ de quoi le seigneur a moult grant prouffit. Et ne l'ose l'en à autre vendre qu'au seigneur ; et le prent pour .x. (dix) livres d'or le quintau ² et le vent .lx. (soixante) livres d'or le quintau ³ aus marchans ; si qu'il y gaaingne moult grant avoir. Il y croist aussi moult de dathes ³. Il n'ont nulz blez que ris seulement ; et si en ont pou ^b ; mais il leur en vient assez de toutes pars ; pour ce que ceus qui leur portent y gaaingnent bien. Il ont poisson en grant habondance, et proprement moult grant. Et si en ont tant que pour un venissien ^c gros d'argent en auroit l'en .ij. bien grans.

CLXXXIX. — ^a Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — ^b Ms. A. *poi.* — ^c Id. *venisien.*

² *Quintal.* — ³ *Dattes.*

« Le principal bourg de Mahrah est *Schedjer* (Esciér dans Mare Pol). Le langage des habitants est tellement corrompu, qu'on a de la peine à les comprendre : c'est l'ancien himyarite. Cette contrée est très-pauvre. Les seules sources de ses habitants consistent dans le transport des marchandises et dans le commerce des chèvres et des chameaux. *Ils nourrissent leurs bestiaux d'une espèce de poisson qui se pêche dans la mer d'Oman, et qu'on donne au bétail après l'avoir fait sécher au soleil.* Les habitants de Mabrah ne connaissent ni le blé ni le pain. Ils vivent de poisson, de dattes, de laitage, et ne boivent que très-peu d'eau ; ils sont tellement accoutumés à ce régime que, lorsque, voyageant dans une contrée voisine, il leur arrive de manger un peu de pain ou quelques mets farineux, ils en sont incommodés, et tombent quelquefois malades sérieusement. On dit que la longueur totale du pays de Mahrah est de 900 milles et sa largeur de 25. Il se compose en entier de sables mouvants. De l'extrémité du pays de Schedjer jusqu'à Aden on compte 300 milles. »

Cette description d'un géographe arabe du douzième siècle de notre ère (n. 1099 à Ceuta),

s'accorde pleinement avec celle de Mare Pol. Édrisi compte 300 milles de distance d'Aden à la frontière du pays de Schedjer, et Mare Pol 400 de la même ville à celle qui était le port de Schedjer et qu'il nomme *Esciér*, c'est-à-dire *es* pour *el-Schehr* : *Esschehr*, ce qui est tout à fait conforme.

(2) « L'Arabie, dit Niebuhr (*Description de l'Arabie*, p. 126), n'était pas anciennement moins célèbre par son encens que par son or ; mais tout l'encens que les pays septentrionaux tiraient de l'Arabie Heureuse n'était pas du cru de cette province... Actuellement on ne cultive que sur la côte sud-est d'Arabie, dans les environs de *Keschin*, *Dafâr*, *Merbât*, *Hasch*, et surtout dans la province de *Schâhhr*, l'espèce seule d'encens nommée *libân* ou *olibân* par les Arabes ; et cette espèce est très-mauvaise. Les Arabes tirent beaucoup d'autres espèces d'encens de l'Habbesch, de Sumatra, Siam, Java, etc., et parmi celles-là une qu'ils appellent *bachôr-java*, très-semblable à l'*olibân*. On en exporte en grande quantité en Turquie, par les golfes d'Arabie et de Perse, et la moindre des trois espèces de *benzoin* que les marchands vendent est estimée meilleure que l'*olibân* d'Arabie.

Il vivent de char, et de lait, et de ris, et de poisson. Il n'ont point de vin de vingne⁴; mais il en font de sucre, et de ris, et de dathes bon et fin. Et si vous dirai encore une autre chose qui bien semble estrange. Sachiez que touz leur moutons n'ont nulles oreilles; mais là où l'oreille doit estre, a un petit cornet^d. Et sont petites bestes et belles (3). Et encore vous di que toutes leurs bestes, si sont roncins^e, buefs, chameus; touz menguent petiz poissons, et ne vivent d'autre chose; car ce est toute leur viande^f; et est pour ce que, en tout ce pays, n'a herbe ne verdure^g, ains^h est le plus sec lieu du monde. Les poissons que les bestes menjuent sont moult petiz, et les prent l'en de mars, et d'avril et de may. Et en prennent tant que c'est merveilles. Et puis les sechent et les metent en maisons^e et les donnent à mengier à leurs bestes tout l'an (4). Et encore les menguent, les bestes, aux poissonniers, tout vifs, si comme il issent⁷ de l'yaue. Il ont aussi moult d'autres poissons grans et bons et à grant marchié; car il les taillent⁸ par pieces^h,

^d Le ms. G. porte : *petit pertuis*, qui est synonyme de *petit cornet* ou *corner*. — ^e Ms. B. *ronchins*, c'est-à-dire : *chevaux entiers*. — ^f Ms. B. Le ms. A. *viande*, c.-à-d. *nourriture*. — ^g Ms. A. *mesons*. — ^h Ms. B. *pieches*.

⁴ *Vigne*. — ⁵ *Nourriture*. — ⁶ *Mais au contraire*. — ⁷ *Sortent*. — ⁸ *Coupent*.

(3) Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 243) : « E si voz di encore une autre cose, car sachiés tuit voirement qe il ont « moutonz qe ne ont orilles, *nes les pertuis des « oreïlez*, mès là où les oreïlz devoit estre a un « petit corner. » Le texte italien de Ramusio est conforme à cette rédaction : « Hanno montoni piccoli, li quali non hanno l'orecchie dove hanno gli altri, ma vi sono due cornette, etc. » Marsden, qui l'a mis en anglais, a traduit *cornette* par *horns*, « cornes », au lieu de l'interpréter par *diceboz*, « cornet », « cornet acoustique », qui est le véritable sens; et il s'étonne, à bon droit, de cette singularité zoologique, sans savoir comment l'expliquer. L'éditeur du texte français de la Société de Géographie n'a pas mieux compris son auteur, car, dans son *Glossaire des mots hors d'usage* (p. 509), il explique le mot *corner* (*cornet*, et

pertuis dans nos mss.) par *corne*. On disait cependant, et l'on dit encore, que les oreilles *cornerent* : « Un ovre frai en Israël, e tele serra ke « *cornerunt* li les orilles à celui ki l'orrad. » (*Les Quatre Livres des Rois*, publié par M. Le Roux de Lincy, Paris, 1841, p. 12.) Les moutons en question avaient donc les oreilles *petites*, et comme *ossifiées*; mais le passage de l'air n'en existait pas moins comme dans les oreilles ordinaires; voilà tout le mystère. Ce n'étaient pas des *cornes*.

(4) « La mer, en partant de la côte d'Oman, dit Niebuhr (*lieu cité*, p. 255), est si poissonneuse que non-seulement on nourrit de *poisson* les vaches, les ânes et d'autres animaux, mais qu'on s'en sert même pour engraisser les champs. » Et cet engrais est excellent. En France, dans quelques localités, les habitants des côtes le savent bien.

et les font séchier au souleil en maisons ; et les menguent tout l'an si comme bescuit ⁹.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous conterons ci avant d'une autre cité qui a nom Dufar ; si comme vous pourrez ouïr.

CHAPITRE CXC.

Cy devise de la cité de Dufar.

Dufar (1) si est une belle cité et noble et grant ; et est loins de Escier .v. (cinq) cens .m. (milles) vers maistre. Et sont sarrazins ;

⁹ *Biscuit.*

CXC. — (1) *ظفار Dhafâr*, dans Bakouï. C'est, dit-il (*Not. et Extr.*, etc., t. II, p. 403), « une ville d'Arabie près de Senaa, où demeuraient les rois Hémariates ; ce n'est que dans ces montagnes que l'on trouve l'encens, surnommé pour cette raison *Al-dhifari* (« l'encens dhifarien » ou de Dhifar) ; l'on en tire aussi le *dgiaza* ou l'onyx. »

« C'est sur les frontières du Hadramaut et de l'Oman, dit M. Noël Desvergers (*Arabie*, dans *l'Univers pittoresque*, p. 24), qu'il faut peut-être placer la ville de *Zhafâr*, pendant longtemps la capitale de l'empire des Himyarites, et probablement le Saphar de la Genèse. Deux villes ont porté ce nom dans l'Arabie méridionale, et quelquefois elles ont été confondues par les géographes orientaux. L'une était dans le voisinage de Sanâ ; l'autre sur le bord de la mer, et près de Mirbat. » C'est de celle-ci que parle Marc Pol.

Il y a eu dans l'Arabie deux villes du même nom, que les géographes orientaux ont souvent confondues, et qu'il était nécessaire de distinguer. « Mon Zhafâr à moi, dit M. Fresnel, dans une lettre à M. Mohl, datée de Djedda, janvier 1838 (*Journal asiatique* juin 1838, p. 518), la capitale des Himyarites, le Séphar de la Bible (*Genèse*, x, 30), je vous réponds qu'il est à deux cents parasanges de Ssanâ, pour le moins. Je suis convaincu que c'est de ce dernier emporium, *situé sur l'Occan*, dans le voisinage de Mirbat, que

Maçoudiyy a voulu parler lorsqu'il dit que la plupart des rois du Yaman ont résisté (résidé) à Zhafâr ; et comme cette cité, enrichie par le commerce de l'Inde, était la ville la plus intéressante de l'Arabie méridionale, et de toutes les Arabies, je suis très-porté à croire que son homonyme du Yaman occidental fut bâtie et nommée ainsi, dans un esprit de rivalité, par le chef d'une province démembrée, lequel voulait pouvoir dire : Je règne à Zhafâr. Si cette opinion est fondée, il faudra reporter le pays de l'hhymyar à près de deux cents lieues à l'est de la région où il est indiqué sur nos cartes, ou admettre que la ville la plus importante de ce pays-là était une ville limitrophe.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus ancienne ville du nom de *ظفار Zhafâr*, est généralement identifiée avec celle que la Bible nomme Séphar ; du moins les savants qui font autorité, depuis Bochart jusqu'à Gesenius, paraissent d'accord sur ce point. L'identité de Séphar avec l'antique Zhafâr mme fois admise, il s'ensuit de toute nécessité que la plus ancienne ville du nom de Zhafâr est celle qui se trouve, ou plutôt se trouvait dans le voisinage de Mirbat ; car si c'était l'autre, c'est-à-dire la ville située à 24 parasanges de Ssanâ, dans le Yaman occidental, le pays de Hadramaut n'eût point été compris dans les limites assignées par Moïse aux enfants de Joctan, limites qui sont Mécha à

et ont un seigneur si comme je vous dirai. Et est souzmis au soudan d'Aden. La cité si est sus la mer; et y a moult bon port. Si

l'ouest, et Sephar à l'orient. Pour que Ssefâr soit leur limite orientale, il faut absolument qu'elle se trouve au-delà du Hadramaut... La principale ville du nom de Zhafâr était, pour les Arabes, la résidence des rois de Hhimyar. Donc le Zhafâr situé sur l'Océan était la capitale des rois de Hhimyar.

« Le nom de Zhafâr s'applique aujourd'hui, non plus à une ville, mais à une série de villages situés sur la côte ou près de la côte de l'Océan Indien, entre Mirbât et le cap Sadjir (*raz Sadjir*). Du plus oriental au plus occidental il peut y avoir la distance de 17 ou 18 heures, ou deux journées de caravane. Voici les noms de ceux qui avoisinent le rivage en allant de l'est à l'ouest : *Tâckah, Addahâriz, Albéid, Althâfah, Ssalâlah, Awckad*. Les quatre premiers sont sur la mer et les deux derniers à peu de distance du rivage. Celui que l'on nomme *Bélid* ou *Hharkhâm*, est en ruines, mais en ruines splendides; c'est l'antique *Zhafâr*. L'Arabe de qui je tiens mes renseignements a visité ces débris. Il m'assure y avoir vu et l'ogive et la voûte en plein cintre. Toutes les pierres employées par les architectes de Zhafâr sont taillées avec une précision géométrique, et l'on remarque dans chaque maison une mosquée ou un oratoire (suit la tradition relative à cette particularité).

« Aboulféda n'avait pas tout à fait tort en disant que Zhafâr est situé au bord d'un golfe, et que les bâtiments n'en pouvaient sortir qu'avec un vent de terre; car Bélid est bâtie sur une presqu'île, ou ci-devant presqu'île, entre l'Océan et un golfe, ou ci-devant golfe; en sorte que le port se trouvait autrefois derrière la ville par rapport à un spectateur placé au large. Aujourd'hui, pendant presque toute l'année, au moins à la marée basse, le golfe est un lac, et la presqu'île un isthme, l'entrée du port s'étant obstruée à la longue; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que ce lac est un lac d'eau douce. Dans la saison des pluies (c'est-à-dire, comme dans l'Inde), il redevient golfe, golfe d'eau douce à la marée basse, et d'eau salée à la marée haute. Il n'y a plus aujourd'hui que trois ou quatre maisons habitées, dans toute la ville de Zhafâr, c'est-à-dire

à Bélid; la ruine de cette ville est, dit mon Arabe Moulhsin, une punition du ciel; Dieu ensevelit les habitants sous les décombres de leurs palais, à cause du mauvais usage qu'ils faisaient de la magie. Ils s'en servaient, dit-il, pour amener dans leurs lits les plus belles femmes des pays étrangers; car ils étaient si habiles dans cette science qu'ils pouvaient, en traçant des caractères dont le secret est perdu, enlever le soir, à plus de mille lieues de distance, une femme à son mari, et la lui restituer avant l'aurore. »

Nous croyons devoir citer encore ici, après l'extrait curieux qui précède, la description suivante de la ville de Dufar (ou *Zhafâr*, comme les Arabes orthographient ce nom), faite par Ibn-Batoutah presque contemporain de Marc Pol, et qui la visita deux fois, la dernière l'an 748 de l'Hégire (1347 de notre ère) :

« Nous nous embarquâmes à Couloua pour la ville de Zhafâr alhoumôud (Zhafâr aux plantes salines et amères). Elle est située à l'extrémité du Yaman, sur le littoral de la mer des Indes, et l'on en exporte dans l'Inde des *chevaux de prix*. La traversée dure un mois plein, si le vent est favorable; et, pour ma part, j'ai fait une fois en vingt-huit jours le voyage entre Kâlikouûth, ville de l'Inde et Zhafâr. Le vent était propice, et nous ne cessâmes pas d'avancer nuit et jour. La distance qu'il y a, par terre, entre Zhafâr et Aden est d'un mois à travers le désert. Entre Zhafâr et Hadhramaout il y a seize jours, et entre la même ville et Oman, vingt jours de marche. La ville de Zhafâr se trouve dans une campagne déserte, sans villages ni dépendance. Le marché est situé dans un faubourg appelé *Hardjâ*, et c'est un des plus sales marchés, des plus puants, et des plus abondants en mouches, à cause de la grande quantité de fruits et de poissons que l'on y vend. Ces derniers consistent, pour la plupart, en sardines, qui sont dans ce pays extrêmement grosses. Une chose étonnante, c'est que les bêtes de somme s'y nourrissent de ces sardines, et il en est ainsi des brebis. Je n'ai point vu pareille chose dans aucune autre contrée.

« La principale culture des habitants de Zhafâr consiste en millet (*dhourah*) qu'ils arrosent

qu'il y va et vient d'Inde moult grant quantité de navie^a. Et y amainnent, les marchans, quantité^b de destriers arrabis^r, en Ynde; de quoy il font moult grant gaing. Ceste cité si a souz soi maintes autres cités et chasteaux. Et si y a moult d'encens blanc; et vous dirai^c comment il croist. Il y a arbres ainsi comme sapins petiz, et les encisent² d'un coustel en pluseurs lieux; si que par celle enciseure³ giettent l'encens. Et il ist⁴ aussi sans enciseure; et est pour la grant chaleur du soleil qu'il y fait.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si nous partirons de ci et irons avant, et vous conterons du golf de Calatu et de la cité de Calatu aussi.

CXC. — ^a Ms. B. *navire*. — ^b Ms. A. *moult*. — ^c Id. *deviseraï*.

CXC. — ^r *Chevaux arabes*. — ² *Ils leur font une entaille*. — ³ *Incision*. — ⁴ *Sort*.

au moyen de puits très-profonds... Ils ont aussi une sorte de blé qu'ils nomment '*alas*, mais qui, en vérité, est une espèce d'orge. Le riz est importé de l'Inde dans ce pays, et il constitue la principale nourriture de ses habitants. Les dirhems (*monnaie*) de cette ville sont un alliage de cuivre et d'étain, et n'ont pas cours ailleurs. Les habitants sont des marchands, et vivent exclusivement du trafic...

« Les habitants de Zhafâr sont modestes, doués d'un bon naturel, vertueux, et ils aiment les étrangers. Leurs vêtements sont de coton, qui est importé de l'Inde, et ils attachent des pagnes à leur ceinture, en place de caleçon. La plupart se ceignent seulement d'une serviette au milieu du corps, et en mettent une autre sur le dos, à cause de la grande chaleur. Ils se lavent plusieurs fois dans la journée. La ville possède beaucoup de mosquées (voir l'extrait précédent), dans chacune desquelles il y a de nombreux cabinets pour les purifications. On y fabrique de très-belles étoffes de soie, de coton et de lin. La maladie qui attaque le plus souvent les gens de cette ville, hommes et femmes, c'est l'éléphantiasis; elle consiste en un gonflement des deux pieds. Le plus grand nombre des hommes sont tourmentés par des hernies; que Dieu nous en préserve! ... »

« A une demi-journée de distance de Zhafâr se trouve *Akhâf* (collines de sables, déserts), qui ont été jadis les demeures du peuple d'Ad... Zhafâr possède des vergers où sont beaucoup de bananes d'une forte dimension. On a pesé devant moi un de ces fruits, qui se trouvait avoir le poids de douze onces; il est d'un goût agréable et très-sucré. On y voit aussi le bétel, de même que le coco, qui est connu sous le nom de noix de l'Inde. » (*Voyages d'Ibn Batoutah*, traduction de MM. De-frémery et Sanguinetti, t. II, p. 196 et suiv.)

Le voyageur arabe que nous venons de citer dit aussi (p. 214): « Nous nous embarquâmes sur la mer de Zhafâr, nous dirigeant vers l'Oman, dans un petit navire appartenant à un individu, nommé Aly, originaire de l'île de Massirab. Le deuxième jour nous abordâmes au port de Ilâcic, habité par des gens de race arabe, pêcheurs de profession. Ici se trouve l'arbre qui fournit l'encens (*olibanum thus*); ses feuilles sont minces, et lorsqu'on pratique des incisions dans celles-ci il en dégoutte une liqueur semblable au lait, et qui devient ensuite une gomme (ou plutôt, une résine); et c'est là l'encens qui est très-abondant dans ce pays. Les habitants de ce port ne vivent que de la pêche d'un genre de poisson qui ressemble au « chien de mer »; etc. »

CHAPITRE CXCI.

Cy dit du golf de Calatu, et de la cité aussi de Calatu.

Calatu (1) est une grant cité qui est dedens un golf, qui est appellez le golf de Calatu. Et est loin de Dufar .vi. (six) cens milles vers maistre. Elle est sus la mer, et si est noble cité. Et sont Sarrazins ; et si sont souz Hormes. Et toutes fois que le Melik^a de Hormes a guerre contre autre plus puissant de lui¹ ; si s'en vient à ceste cité de Calatu pour ce qu'elle est moult fort, et en fort lieu. Il n'ont nulz blez, mais les ont d'autre part ; car les mar-

CXCI. — ^a Ms. C. *merlic*. C'est le mot arabe ملك *mélik*, lequel signifie *roi*.

CXCI. — ¹ *Plus puissant que lui.*

CXCI.— (1) قلهآت *Kalhât*, comme ce nom est écrit dans Ibn-Batoutah et dans Niebuhr. C'est actuellement encore une ville et un port d'Arabie, situé dans l'Oman, sur une rivière du même nom, à son entrée dans le golfe d'Ormus, et à 80 milles sud-est de Maskat. Mais elle n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Marc Pol. Wellsted, qui l'a visitée de nos jours, l'a trouvée couverte de nombreuses ruines témoignant encore de sa splendeur passée. C'est là le sort qui attend toutes les places uaritimes qui ne vivent que de commerce, lorsque ce commerce se retire d'elles pour prendre une autre direction ; on en citerait des milliers d'exemples. Ibn Batoutah, qui la visita en 1347, en parle ainsi (*Voyages cités*, t. II, p. 225 ; traduction accompagnée du texte arabe, de MM. Deffrémery et Sanguinetti) :

« Nous arrivâmes (de l'île de Massirah) à Kalhât, où nous entrâmes dans un état d'extrême souffrance. La ville de Kalhât est située sur le littoral ; elle possède de beaux marchés, une des plus jolies mosquées qu'on puisse voir, et dont les murailles sont recouvertes de faïence colorée de Kâchân, qui ressemble au zélidj. Cette mosquée est très-élevée ; elle domine la mer et le port. J'ai mangé à Kalhât du poisson tel que je n'en ai mangé dans aucun autre pays ; je le préférerais à toute sorte de viandes. Les habitants le

font rôtir sur des feuilles d'arbre, le mettent sur du riz et le mangent ; quant à ce dernier, il leur est apporté de l'Inde. Kalhât est habité par des marchands qui tirent leur subsistance de ce qui leur arrive par la mer de l'Inde. Lorsqu'un navire aborde chez eux, ils se réjouissent beaucoup. Bien qu'ils soient Arabes, ils ne parlent point un langage correct. Après chaque phrase qu'ils prononcent, ils ont l'habitude d'ajouter la particule *non* (comme les Belges *vous savez*, ou *savez-vous ?*). Ils disent, par exemple : « Tu « manges, *non* ; tu marches, *non* ; tu fais telle « chose, *non*. » La plupart sont schismatiques, mais ils ne peuvent pratiquer ostensiblement leur croyance, car ils sont sous l'autorité du sultan Kothb-eddin Temeliten (Tehemten), roi de Hormouz, qui fait partie de la communion orthodoxe. »

Ibn-Batoutah confirme, dans cette dernière phrase, le dire de Marc Pol, dans ce chapitre même, « et si sont souz Hormes », comme il a bien soin de nous dire, en parlant de Dufar et d'Escier, que ces villes étaient soumises au « soudan d'Aden. » C'est une observation qu'il a faite, au reste, constamment dans le cours de son Livre, lorsqu'il parle d'une ville ou d'une province, en informant son lecteur du prince ou du souverain auquel elle se trouvait soumise.

chans leur aportent atoutes leurs nefes. Et si y a moult grant port et moult bon. Et si y vient aussi moult de marchandise d'Inde atout les nefes ; car de ceste cité s'espant ² puis en pluseurs cités et chasteaux. Et porte l'en aussi de ce port moult de bons destriers arrabis ³ en Ynde. Et sachiez que de ceste cité et des autres, si comme je vous ai conté, va, chascun an, si grant quantité de chevaus par les isles, que c'est merveilles ; et c'est pour ce que ⁴ il n'y en naist nul. Et d'autre part, quant il sont là venu ^b il y muerent tantost ⁵, pour la male garde ; car il ne les sevent garder ; et leur donnent à mengier viandes cuites et toutes autres choses, si comme je vous ai autrefois conté ci arrieres appertement ; et si n'ont aussi nul mareschal de chevaus (2).

Ceste cité de Calatu siet sus ^c la bouche d'un golf ; si que nulle nef n'y puet entrer ne issir ⁶, sans leur volenté. Et quant le Melic des Hormes qui est aussi le Melic de Calatu, lequel est souz le soudan de Querman (3), a paour de son seigneur le soudan de Querman, si entre es nefes des Hormes, et s'en vient à Calatu, et ne laisse passer nulle nef au golf ; si que le soudan de Querman en a trop grant damage, pour ce qu'il pert ⁷ le droit des marchans qui venoient en sa terre, d'Inde et d'autre part ⁸, car il y en vient moult grant quantité de

^b Ces quatre mots manquent dans le ms. A. — ^c Ms. B. *si est sur.*

² *Se répand.* — ³ *Chevaux de guerre arabes.* — ⁴ *Parce que.* — ⁵ *Aussitôt.* — ⁶ *Sortir.* — ⁷ *Perd.* — ⁸ Le texte français de la S. G. diffère ici sensiblement du nôtre. Il porte (p. 245) : « Et si voz di qe ceste cité est sus la boche e à l'entrer dou gof de Calatu, si qe « nulle nés ne i poit entrere ne osir sanz lor volenté, e mantes foies en a le melic de ceste « cité grant par (*sic*) dou soudan de Cremain cui il est soutpost : car quand cel soudan « met aucu (*sic*) dasio (*impôt, tribut*) au melic de Curmos ou aucun autre de sez firers « (probablement *impositions*, du latin *ferire*) et cesti ne le velent doner, e le soudan hi « tramest host (*envoie là une armée*) por elz efforcer, il se partent (*le melic et ses gens*) de « Curmos et entrent en nés e s'en vient à ceste cité de Catalu et iluec demorent et « ne laissent passer nulle nés dont le soldan de Cremain en a trop grant domajes, et por « ce convient qe il face pès (*paix*) au melic dou Curmos, e ne li tolt (*prende*) pas tant « monoie con (*comme*) il li demandoit, »

(2) Voir précédemment, p. 614-615.

(3) Le souverain du Kerman, ancienne *Carmanie*, province actuelle de la Perse, bornée au

sud par le détroit d'Ormuz, qui en est la ville principale, et à l'est par le Belouchistan et le Caboul. V. précédemment le ch. XXXIV, p. 72.

navie ^d atout leur marchandises ; de quoi il reçoit moult grans droiz ; si li que à force li convient faire ce que le Melic des Hormes veult (4). Encore a, cellui Melic ^e, un autre sien chasteau ^f qui est aussi fort et plus que la cité de Calatu, et mieux seigneurie ^g en l'entrée de cel golf de Calatu.

Les gens de celle contrée vivent de dathes et de poisson salé ; car il en ont en grant quantité, mais les seigneurs menguent ^h meilleurs viandes.

Autre chose n'y a qui à conter face ⁱ. Si irons avant, et vous dirons de la cité des Hormes dont autrefois vous ai conté ci arrières (5).

CHAPITRE CXCII.

Cy devise de la cité des Hormes dont autrefois vous ai conté ci arrières.

Et quant l'en se part de la cité de Calatu et l'en va trois cenx milles entre maistre et tramontaine ¹, si treuve l'en la cité des Hormes (1) qui est grant cité ^a et noble, et est sus la mer. Et ont

^d Ms. B. *navire*. — ^e Ces cinq derniers mots essentiels manquent dans le ms. A. — ^f Ms. B. *un autre chastel*. — ^g Ms. A. *miex seigneurie* = « mieux exerce ses droits de suzeraineté ». Ces phrases sont un peu embarrassées. Le texte français de la S. G. porte (p. 245) : « E encore voz di que ceste melic de Curmos a un castians (pour *castians*) que encore est plus fort que la cité, et miaus destraint (*resserre, commande*) le gof « et la mer. » — ^h Ms. B. *menjuent*. — ⁱ Ce chapitre n'est donné qu'en abrégé dans le ms. C.

CXCII. — ^a Ms. B. *graus citez*.

CXCII. — ¹ *Entre le nord-ouest et le nord*.

(4) Ce ملك *mélik* ou « roi », selon Ibn Batoutah, s'appelait de son temps (1347) Kothb ed-din Temchten, et était fils de Tourân châh. La plus grande partie du pays d'Oman était placée sous sa dépendance. (*Foyages cités*, t. II, p. 229 et 233.)

(5) Voir le ch. xxxvi, p. 84.

CXCII. — (1) هرمز *Hormuz*, ou *Hormez*. Cette ville a déjà été décrite dans la première partie de ce livre, chap. xxxvi, p. 84 et suivantes ; nous y renvoyons le lecteur. Marc Pol

nous y avait conduits une première fois en décrivant la Perse, lorsqu'il se rendait par terre en Chine ; il y revient aujourd'hui à son retour par mer de ce même pays, qu'il nous a aussi presque entièrement décrit avec toutes les autres contrées de l'Asie, et celles de l'Afrique baignées par les mers de l'Inde. Aucun voyageur ancien ou moderne n'a décrit une si vaste étendue de territoires dont la plupart, pour ne pas dire la presque totalité, étaient alors complètement inconnus à l'Europe.

Melic, qui veut dire *Roy* (2). Et est souz le soudan de Querman. Il ont pluseurs citez et chasteaux ; et sont Sarrazins. Et si y a moult grant chaleur ; si que, pour ce, ont il ordené leur maisons avec ventieres² pour recueillir le vent, car il metent la venterie³ de la partie dont le vent vient^b ; et font descendre le vent en leurs maisons pour estre plus fres^c ; car autrement ne peussent durer, pour la grant chaleur qui y est (3).

Autre chose ne vous conterai, pour ce que arrieres le vous avons conté ordenément, et de ceste cité meismes de Curmos et de Querman aussi (4). Mais pour ce que nous alames par autres voies, si nous convient encore de retourner ci ; mais desormais nous en departirons, et nous vous conterons de la grant Turquie, si comme vous pourrez ouïr. Mais avant vous dirai aucune chose⁴ que

^b Cette phrase incidente manque dans le ms. B. — ^c Ms. B. *frois*.

² *Ventilateurs*. — ³ *L'appareil ventilateur*. — ⁴ *Quelque chose*.

(2) ملك *melik*, comme on l'a déjà vu ei-dessus, signifie en effet « roi » en arabe et dans d'autres langues sémitiques ; mais il se dit aussi de ceux qui *possèdent* un petit gouvernement, comme c'est ici le cas ; ceux qui avaient de grandes possessions, ou de grands États, prenaient alors le titre de *sultan*, s'ils professaient la religion mahométane. Les premiers étaient généralement vassaux des seconds.

(3) On lit dans Chardin (*Premier Voyage à Bander-Abassi*, t. VIII, p. 509, éd. Langlès) : « Les maisons de Bander-Abassi (« Port d'Abbas », sur la mer d'Oman, au N. O. de l'île d'Ormuz ou Hormuz) sont toutes en plate-forme, avec des *tours à vent*, pour avoir de l'air. Ces tours, qui sont au milieu ou aux côtés de la plate-forme, sont carrées, hautes de dix à quinze pieds, selon la chaleur du pays, car les plus hautes font le plus d'air, et de six à huit pieds de diamètre, divisées par dedans en quatre, six ou huit espaces, comme des tuyaux de cheminée, afin que l'air qui entre par le haut, se trouvant plus resserré, se fasse mieux sentir. On le reçoit en une ou plusieurs chambres, comme on le vent, en faisant que tous les tuyaux répondent

au milieu d'une chambre, ou qu'ils donnent dans les coins. Il faut observer que l'on s'en sert principalement pour les appartements des femmes, à cause qu'elles ne pourraient pas prendre le frais sur les plates-formes ou les terrasses, comme les hommes, sans les voir ou sans en être vues. On voit de ces *tours à vent* particulièrement aux maisons qui ne sont pas bâties sur le quai, comme n'étant pas si ouvertes à l'air. »

« Comme pendant le solstice d'été, dit Niebuhr (*Voyage en Arabie*, p. 6, éd. de Copenhague, 1776), le soleil est presque perpendiculairement au-dessus de l'Arabie, il y fait en général si chaud en juillet et en août, que, sans un cas de nécessité pressante, personne ne se met en route depuis les onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Les Arabes travaillent rarement pendant ce temps-là ; pour l'ordinaire, ils l'emploient à dormir dans un souterrain où le *vent vient d'en haut par un tuyau* pour faire circuler l'air ; ce qui se pratique à Bagdad, dans l'île de Charedsj, et peut-être en d'autres villes de ce pays. »

(4) Voir les chap. XXXIV, p. 72, et XXXVI, p. 84.

nous vous avons oublié à conter. Sachez que quant l'en se part de la cité de Calatu, et l'en va entre ponent et maistre ⁵ .v. (cinq) cens milles, adonc treuve l'en la cité de Quis (5), de laquelle nous ne vous conterons pas ores ⁶, pource que nous passerons briefment outre, pour retourner à nostre matiere de conter vous de la grant Turquie; si comme vous pourrez entendre ci avant ⁴.

[LIVRE QUATRIÈME.]

FRAGMENTS HISTORIQUES (*).

CHAPITRE CXCIH.

Cy devise de la grant Turquie.

En la grant Turquie (1) a un roy qui est appellez *Caidu*. Et est neveu³ au grant Kaan; car il fu filz de Sigatay qui fu frère charnel

⁴ Tout ce dernier alinéa manque dans le ms. C.
CXCIH. — ² Ms. B. *neveu*.

⁵ *Ouest-nord-ouest*. — ⁶ *En ce moment*.

(5) Voir le ch. XXIV, p. 47, n. 2.

(*) Après avoir décrit avec une admirable exactitude les mœurs et les coutumes des populations nombreuses et diverses qui habitaient alors depuis le 20° degré de latitude sud (Madagascar, ch. CLXXXV) jusqu'au 54° degré de latitude nord (la plaine de Bargou, à l'est du lac Baïkal, aujourd'hui *Bargouziensk*, ch. LXX); et depuis le 33° degré de longitude est (Layas en Arménie, ch. XII) jusqu'au 133° (le Japon, ch. CLVIII); après avoir, disons-nous, décrit principalement les mœurs et coutumes des populations nombreuses et diverses qui habitaient ces immenses régions, et dont la plupart étaient complètement inconnues à l'Europe de son temps, Marc Pol, se trouvant revenu à l'un de

ses points de départ, en rejoignant le trentesixième anneau (le XXXVI^e chap.) de cette longue chaîne de descriptions de peuples et de contrées qu'il nous a fait parcourir avec lui, se rappelle que sa tâche n'est pas encore finie, et que s'il n'a plus de pays nouveaux, de populations nouvelles à nous faire connaître, il reste encore dans ses souvenirs beaucoup d'anecdotes et de faits historiques qui pourraient nous intéresser. C'est pourquoi il recommence en quelque sorte une nouvelle série de chapitres, qui appartiennent plutôt à l'histoire qu'à la géographie, et que, pour cela même, nous avons intitulés : QUATRIÈME LIVRE, *Fragments historiques*, ces chapitres n'étant, en réalité, que des *fragments* qui ne sont plus écrits avec cette suite et cette

du ^b grant Kaan (2). Il a maintes cités et chasteaux, et est grant seigneur ; et est aussi Tartar et ses gens ; et sont bons hommes

^b Ms. B. *freres charnelz au.*

méthode que l'on remarque dans tous les chapitres qui précèdent. Aussi presque tous les manuscrits de Marc Pol ne renferment-ils pas ces chapitres historiques et anecdotiques, ou n'en contiennent-ils qu'un très-petit nombre, soit parce que les copistes les trouvaient moins intéressants ou plus difficiles à comprendre que les autres, soit pour toute autre cause. C'est le manuscrit français publié par la Société de Géographie de Paris, en 1824, et un manuscrit italien encore inédit que possède la Bibliothèque impériale de Paris (n^o 10259) qui en renferment le plus grand nombre. Sur nos trois manuscrits, l'un (le ms. C) n'en contient que deux (nos chapitres CXCIH et CXCVI), et les deux autres (les mss. A et B) en contiennent six de plus, et les plus importants, qui sont donnés ici. On verra, à la lecture de ces chapitres, que Marc Pol était aussi bien informé des faits historiques contemporains qu'il raconte que les historiens les mieux instruits de ces mêmes faits.

CXCIH. — (1) Par la « Grande Turquie », il faut entendre cette contrée de l'Asie centrale que l'on nomme aujourd'hui « le Turkestan », comprenant la Dzoungarie, le pays des Khirghis et celui des Khalkhas, entre 38° et 46° de latitude N., et entre 55° et 90° de longitude E. Pour employer les termes de Marc Pol (voir ci-après), cette contrée « commence outre le flun « de Jon (le fleuve *Gihon*, ou *Amou-déria*) et « dure vers tramontaine (le nord) jusques es « terres du grant Kaan. » Voir, au surplus, ce qui en a déjà été dit précédemment, p. 146.

(2) Il a déjà été question dans cet ouvrage de *قایدو* *Kaïdou*, « neveu du grant Kaan » e'est-à-dire de Khoubilaï-Khaou (voir pp. 137, n. 2, 163, n., et 241, n. 5) ; nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit dans ces notes. Quant à *Siagatay*, *چغتای* *Djaghatây*, nous renvoyons aussi à la note 3, p. 138, dans laquelle nous avons expliqué l'expression de « frère charnel du grant Kaan », qu'avait déjà employée Marc Pol. C'est du nom de ce prince que l'on avait nommé les contrées sur lesquelles

s'étendait sa domination et celle de ses descendants : « l'empire Djaghatéen », ou *Djaghatéenturki*, parce que la langue qui y était parlée généralement était le turk oriental. Il est nécessaire de faire observer toutefois que Khaïdou n'était réellement pas le souverain du Turkestan proprement dit et de la Transoxiane, gouvernés par une autre branche de Dchaghataï, dont les souverains nominaux furent : 1^o Dchaghataï, 2^o Cara-Houlagou (1242) ; 3^o Yissou-Mangou (1247) ; 4^o la régence d'Argouana, veuve de Cara-Houlagou (1252) ; 5^o Algou (1260) ; 6^o Mobarek-Schah (1266) ; 7^o Borac (id.) ; 8^o Nikpeï (1270) ; 9^o Touca-Timour (1272) ; 10^o Doua ; 11^o Goundjouc (1306), etc. (Voir D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, tab. 2).

« Borac (dont il a été question dans cette liste, n^o 7) avait été placé par Khoubilaï, dit D'Ohsson (*lieu cité*, t. II, p. 450), à la tête de l'Oulouss de Tehagataï, dont les domaines étaient situés à l'ouest de ceux de Caïdou. Ces deux princes voisins ne tardèrent pas à se faire la guerre. Ils se livrèrent bataille sur les bords du Sihoua. Borac dut la victoire à une embuscade et fit beaucoup de prisonniers et de butin ; mais Caïdou, soutenu par Mangou-Temour, descendant de Djoutchi (lequel régnait dans le Descht-Kiptchak), qui envoya à son secours une armée commandée par son oncle Bergatchar, revint attaquer Borac et le vainquit dans une action meurtrière, après laquelle Borac se retira en Transoxiane. Il y rallia les débris de son armée, dont il répara les pertes aux dépens des paisibles habitants de Samarkand et de Bokhara ; et il se préparait à renouveler la lutte, lorsqu'il reçut des propositions de paix de Caïdou, par l'organe de Kiptchak Ogoul, petit-fils d'Ogotai, leur ami commun. Borac les accepta ; il forma une étroite alliance avec Caïdou, et les deux princes devinrent *anda* (*amis jurés* en mongol).

« Cette union mettait le pays de Tehagataï, composé du Turkestan et de la Transoxiane, dans la dépendance de Caïdou. Borac mourut en 1270. Son successeur, Nikbey, fils de Sarban et petit-

d'armes ; car il sont touzjours en guerre. Et si vous di que ce roy Caïdu n'ot oncques paix avec son oncle le grant Kaan ; mais toutes fois grant guerre ; et a jà faites de grans batailles encontre l'ost du grant Kaan. Et la discorde que il ont ensemble, si est que Caïdu demande au grand Kaan sa part de conquest que son pere fist, et que il devoit avoir. Et proprement demande part de la province du Catay et du Manzi (3). Et le grant Kaan lui^d disoit que bien lui

^c Ms. B. Le ms. A. *pais a.* — ^d Id. *li.*

CXCIII. — ^x *N'eut.*

films de Tchagataï, ayant pris les armes contre Caïdou, fut attaqué et tué en 1272. Après lui régna Toca-Temour ; à sa mort Caïdou mit sur le trône Doua, fils de Borac. (*Djami ut-Tévarikh.* — Wassaf.)

« Caïdou et Doua entrèrent, en 1275, dans le pays des Ouïgours, avec une armée de cent mille hommes, et assiégèrent l'*Idicout* (titre ouïgour du chef ou souverain) dans sa capitale. Ils voulurent le forcer de s'unir avec eux contre Cou-bilaï. Ce prince s'y refusa et reçut des secours qui le dégagèrent. (Voir Gaubil, *Histoire des Mongous*, p. 168.)

« Obligé de défendre la frontière occidentale de son empire, Coubilaï y envoya, en 1275, une armée commandée par *Noumougan*, qui avait sous lui le ministre d'État et général Hantoum, descendant de Moucouli. Gueukdjou, frère de Noumougan ; Schiréki, fils de Mangou ; Toctimour et d'autres princes du sang avec leurs troupes, aisaient partie de cette armée. Noumougan avait été nommé gouverneur du pays d'Almalig.

« Dans l'année 1277, Toctimour, mécontent de Coubilaï, proposa à Schiréki de le mettre sur le trône ; et ce prince ayant accepté, ils enlevèrent de nuit les deux fils de l'empereur Cou-bilaï, ainsi que le *noyan* Hantoum. Ils livrèrent les deux princes à Mangou-Temour, souverain de l'Oulouss de Djoutchi, et le général Hantoum au prince Caidou, leur mandant qu'ils embraseraient leur cause ; ensuite ils entraînèrent dans leur parti Sarban, fils de Tchagataï, et d'autres princes de cette branche, ainsi que de celle d'Ogotai. » (*Djami ut-Tévarikh*, « Recueil d'Annales, » par *Rachid-ed-din.*)

On lit aussi dans Khondémir (*Histoire des Khans Mongols du Turkistân et de la Transoxiane*, traduite par M. Defrémery, dans le *Journal asiatique* de l'année 1852) : « Borak-Khan était un prince connu par sa tyrannie et son injustice, et très-désireux de s'emparer des richesses de ses sujets. Il était célèbre par sa bravoure et son audace, et cité par son courage et son orgueil... Au commencement de son règne, des hostilités et une guerre eurent lieu, à deux reprises différentes, entre lui et le prince Kaïdou ; mais enfin, la paix fut conclue, grâce aux efforts de Kiptchak Oghoul, fils de Kazan, fils d'Ogodaï. Borak-Khan ayant ensuite rassemblé une armée nombreuse, fit la conquête du Khoraçan et même celle de l'Irak et de l'Azerbéidjân, l'objet de toutes ses pensées. Il traversa le fleuve Amouyeh (*Amou-déria*, fleuve *Amou*, ou *Djihon*), engagea la bataille avec Abaka-Khan qui avait succédé à Holagou (sur le trône de Perse) et se retira, après avoir essuyé une défaite. Lorsqu'il fut de retour à Bokhara, il se fit musulman, et reçut le surnom de Ghaïats-cddin. Quelques jours après, ayant été attaqué d'une hémiplegie, il se rendit près de Khaïdou-Khan, à la fin de l'année 668 (juillet-août 1270), correspondant à l'an (mongol) du mouton. Il but un breuvage empoisonné et prit le chemin de l'autre monde. Son règne avait duré six ans. »

On voit, par ces citations tirées des historiens chinois et persans, que les faits racontés ici par Mare Pol sont en parfait accord avec ces mêmes historiens.

(3) Voir encore à ce sujet la note 2, p. 137, et la note 5, p. 241.

vouloit donner sa part ; mais que toutefois l'envoiroit querre ² à sa court à ses conseus ³ ; que il y venist ⁴ comme ses liges homs ⁵. Et Caïdu qui ne se fioit tant en son oncle, dist qu'il n'y iroit point ; mais il li seroit bien obéissant là où il seroit à touz ses commandemens. Car il se doutoit ⁶ pour ce que il s'etoit revelez ⁷ plusieurs fois, que il ne le fist destruire. Si que, pour ce, estoit la discorde entr'eus, dont il sourdi grant guerre ; et en furent ⁸ plusieurs grans batailles, de l'ost de Caïdu roy à ⁹ l'ost du grant Kaan son oncle. Et sachiez que le grant Kaan tient tout l'an ses osts [°] entour le regne de ce Caïdu, à ce que il ne li face damage en sa terre (4). Et il, pour tant, ne laisse que il n'entre ¹⁰ en la terre du grant Kaan ; et s'est combatu contre ses anemis ¹¹.

Le grant roy Caïdu, si a grant povoir, et il le puet bien faire ; car il puet bien mettre, en champ, ost ¹² de .c.m. (cent mille) hommes à cheval, tous prudomes ¹³ et bien usez de guerre ¹⁴. Et si a aussi avec lui plusieurs barons du lignage de l'empire : c'est de Chin-guis Kaan, qui fu le premier qui ot seigneurie, et qui conquesta une grant partie du monde ; si comme je vous ai conté ci arrieres apertement en ce livre (5).

Et sachiez que ceste grant Turquie est vers maistre ¹⁵, quant l'en se part des Hormes. Elle commence outre le flun de *Jon* ¹⁶, et dure vers tramontaine jusques ès terre du grant Kaan.

Or nous partirons de ci, et vous conterai d'aucunes batailles des gens du roy Caïdu, contre les osts ¹⁷ du grant Kaan, si comme vous pourrez oïr.

° Ms. A. *olz* (armées).

² *L'enverrait chercher.* — ³ *Par ses consillers.* — ⁴ *Vint.* — ⁵ *Ses vassaux s'y rendent.* — ⁶ *Craignait.* Ms. B. *doubtoit.* — ⁷ *Révolté.* — ⁸ *En résultèrent.* — ⁹ *Avec.* — ¹⁰ *N'em-pêche pas qu'il n'entre.* — ¹¹ *Il a combattu contre ses ennemis.* — ¹² *Une armée.* — ¹³ *Vail-lants, habiles.* — ¹⁴ *Expérimentés dans la guerre.* — ¹⁵ *Nord-ouest.* — ¹⁶ *Le fleuve Gihon ou Djihon.* — ¹⁷ *Armées.*

(4) A l'époque à laquelle Marc Pol rédigeait son livre (en 1298), Khaïdou vivait encore (il ne mourut qu'en 1301), mais Khoubilaï était mort depuis quatre ans ; ce que Marc Pol ignorait, car il les suppose tous les deux encore vivants.

(5) Voir les chap. LXIV à LXVIII, p. 175-184.

CHAPITRE CXCIV (*).

*Cy dit de plusieurs batailles que fist le roy Caïdu contre les osts
du grant Kaan son oncle.*

Or avint et fu voir que ou temps mil .cc.lxxvj. (deux cens soixante seize ^a) ans de Crist et de sa incarnation (1), que ce roy Caïdu, et un autre qui avoit nom Jesudar, qui estoit son cousin, assemblerent une grant quantité de gent, et firent ost ¹, et alerent sus ^b deux barons du grant Kaan ; et si estoient aussi ses neveux ^c, car il furent filz de Sygatay (2) qui fu crestiens baptisiez, et fu frere charnel au grand Cnblay Kaan. L'un avoit nom Cybaï, et l'autre Cyban. Et que vous diroie je ?

Caïdou atout son ost, qui bien furent .lx.m. (soixante mille) à cheval, se combati contre ces deux barons du grant Kaan, qui avoient aussi grant ost, de plus de .lx.m. (soixante mille ^d) hommes à cheval. Et y ot ² grant bataille. Mais en la fin furent desconfist cil dui barons ^e ; et orent la victoire, Caïdu et ses gens. Et furent mort d'une part et d'autre moult de gent. Mais les deux barons freres eschaperent par force de ^f bons chevaux. Et le roy Caïdu s'en re-

CXCIV. — ^a Le ms. A. porte *mil.CC.LXXVI*, au lieu de *mil.CC.LXXVI*, que nous avons cru devoir rétablir. Le ms. B. porte : *mil.cc.lx* (1260). Le texte franç. de la S. G. porte : 1266. Les autres textes ou rédactions ne renferment pas ce chapitre. — ^b Ms. B. *sur.* — ^c Id. *neveux.* — ^d Ms. A. Le ms. B. porte *quarante.* — ^e Mss. A. et B. On dirait que ces mots sont ici au *duel neutre*, qui ne s'est pas conservé dans notre langue. — ^f Ces deux mots manquent dans le ms. B.

CXCIV. — ¹ *En formèrent une armée.* — ² *Eut.*

(*) Ce chapitre tout entier, ainsi que le suivant, manquent dans le ms. C. Ils forment la seconde partie du chapitre CXCVIII, et le chapitre CXCIX du texte français publié par la Société de Géographie de Paris.

CXCIV. — (1) Notre ms. A porte, comme nous l'avons dit ci-dessus en note, le millésime de MIL. CC. LXVI ; mais nous croyons que c'est une erreur de copiste, pour MIL. CC. LXXVI, laquelle date s'accorde avec celle des Annales chinoises.

(2) Dchagataï, Tchagataï ou Djaghataï, ainsi qu'on écrit ordinairement ce nom (voir ci-dessus). C'était le second fils de Dchinghis-Khaân (voir aussi à ce sujet la note 3, page 184), comme Khoubilaï était son quatrième fils. Khaïdou et Khoubilaï-Khaân étaient donc *cousins germains*. C'est ce que Marc Pol appelle « freres charnels », parce que leur degré de parenté ne lui était pas exactement connu. On disait aussi anciennement *cosin fraireur* pour *cousin germain* ; et *charuel ami* signifiait *parent*.

torna à grant joie en sa terre ; et demoura bien deux ans en paix, qu'il ne fist nulle guerre au grant Kaan.

[« Or avint que, à chief de deus anz, le roy Caïdu assembla un grant ost, si que bien furent une grandissime gent d'hommes à cheval. Il savoit que, à Caracoron, estoit le filz au grant Kaan [§]] qui avoit nom Nomagan (3). Et avec lui estoit Jeorge qui estoit filz du

§ Cette phrase entre crochets est tirée, avec quelques modifications de l'orthographe, du texte de la S. G., pour combler une lacune qui existe ici dans nos mss. A. et B., les seuls qui, avec la rédaction susdite, contiennent ce chapitre.

(3) Voici comment cette première guerre, entre Khaïdou et les troupes de Khoubilaï-Khaân, est racontée par Mailla, d'après les Annales chinoises (*Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 389) :

« Une révolte dans le Nord, qui menaçoit d'enlever à Houpilaï-han toute la Tartarie, avoit forcé ce prince de rappeler ses troupes (occupées alors à achever la conquête du midi de la Chine). Le même prince Haïtou (Khaïdou), neveu de Houpilaï-han, autrefois exilé par Mengko-han pour avoir été attaché au parti de Shiramoun (Chéli-men), s'étoit formé un État considérable dans les pays d'Olimali (Almaligh) et avoit gagné les chefs des hordes établies au nord-est du Turfan, et à l'ouest et au nord des monts Altaï, avec le secours desquels il faisoit des courses dans toute la Tartarie. En 1275, Houpilaï-han lui opposa son fils *Nanmouhan* (le *Nomagau* de Marc Pol), prince de *Pé-ping* (« le Nord pacifié », nom donné alors aux contrées dans lesquelles se trouvait située Almaligh), qu'il établit gouverneur d'Almaligh, et à qui il donna des forces considérables, commandées par le ministre Ngan-tong (nom qui se prononce aussi *An-toung*, le *Hantoum* des historiens persans), excellent capitaine ; mais Haïtou, ayant su gagner depuis le prince Siliki, fils de Mengko-han, celui-ci, joignant ses forces à celles de ses alliés, battit les troupes de Nanmou-han, fit ce prince prisonnier, ainsi que Ngan-tong, et de là marcha avec une armée considérable au nord de Holin (Karakorum).

« Houpilaï-han se reposa sur Péyen du soin d'éteindre cette révolte. Ce dernier rencontra l'ennemi retranché près de la rivière Oualouhoan

(Orgon), et il s'attacha à lui couper les vivres de toutes parts. Cette manœuvre produisit l'effet qu'il s'en promettoit ; Siliki, craignant d'être affamé dans son camp, lui présenta la bataille ; on se battit jusqu'au soleil couchant avec un avantage égal de part et d'autre, lorsque Péyen, profitant en habile homme d'une faute que fit Siliki, le rompit enfin, et le poussa si vivement qu'il le mit en fuite. Liting, Tartare *Niutché*, et l'un des généraux en qui Péyen avoit le plus de confiance, prit et tua Siliki ; de là il passa la rivière de Tamir, à l'ouest, et défit plusieurs corps de cette armée, commandée par les officiers des princes Haïtou et Toua. Le prince Totemour, qui s'étoit retranché entre la source du Toula et la rivière d'Onon, fut entièrement défait par le général Toutouha, descendant de l'un des rois du *Kintcha*, qui commandoit un corps de troupes de sa nation au service des *Mongous*. »

Le P. de Mailla, tout en puisant les éléments de sa grande Histoire dans les Annales chinoises, est moins exact dans son récit que Marc Pol. En effet, par un artifice très-commun chez les historiens, il a groupé des faits qui se sont passés à plusieurs années de distance, tandis que Marc Pol a bien eu soin de les distinguer. Au surplus, voici comment ces faits sont rapportés dans les « *Pastes universels de la Chine* » (*Li tai li sse nien p'iao*, k. 97, fol. 29 v°) : « 12^e année *tchi-youan* (1275 de notre ère), 2^e lune, l'empereur (Khoubilaï) ordonne à son fils, le prince *Na-mou-han*, d'aller prendre le commandement de la frontière du Nord, avec *Antoung*, ayant les fonctions actives d'administrateur général de toutes les affaires civiles et militaires (*hing sèng youen sse*).

filz Prestre Jehan (4). Et ces deux barons avoient aussi moult grant gent à cheval. Et quant le roy Caïdu fu appareilliez, si se

« Le petit-fils de Tai-thsoung (Ogodai) avait dit : « Hai-tou (Khaïdou) habite dans les contrées du Nord; depuis Tiug-thsoung (Gouyouk-khan) jusqu'à ce moment, il ne s'est pas passé de jour sans qu'il n'ait cherché à faire usage contre nous des lances et des boucliers. » — Sur cela, un édit impérial appela Na-mou-han, des princes du sang, à prendre le commandement de la garde de la frontière (du Nord), et 'An-toung, l'administration générale (de cette même frontière). »

Deux ans après, en 1277, on lit dans les mêmes « Fastes universels » (*Ib.*, k. 97, fol. 53) : « En automne, à la 7^e lune, l'un des princes du sang, Si-li-ki (fils de Mangou-Khan, nommé *Schireki* par les historiens persans), s'était révolté et avait enlevé violemment Na-mou-han, prince du « Nord pacifié » (*Pé-ping-wang*), ainsi que 'An-toung. L'empereur envoya Pé-yèn pour punir les rebelles et pacifier les populations.

« Si-li-ki avait enlevé avec violence le prince de Pé-p'ing, sur le territoire de 'Ali-ma-li; il avait emmené, enchaîné à sa suite, le ministre de la gauche (ministre assesseur : *yeü tching siang*) 'An-thoung, ayant pour complices dans sa rébellion plusieurs princes du sang, et il les envoya à 'Hai-tou pour obtenir ses bonnes grâces. 'Hai-tou ne voulut pas les recevoir; mais il s'avança aussitôt avec son armée jusqu'au nord de la ville de Ho-lin (Karakorum). L'empereur ordonna immédiatement à Pé-yèn d'aller avec une armée pour s'opposer à sa marche. Pé-yèn avec ses troupes le rencontra près du fleuve Orgon, et lui livra bataille près de cette rivière où il l'avait acculé. Siaug-té-mi-ji (un de ses généraux), qui s'était tenu à l'écart pour attendre et surprendre l'ennemi, acheva sa déroute. Si-li-ki se sauva et mourut ensuite. »

Les mêmes faits sont rapportés aux mêmes dates, avec les mêmes termes, dans le *Sou Thoung kian kang mou* (k. 22, f^o 4, et k. 22, f^o 40, v^o).

Les deux expéditions contre Khaïdou sont ici bien distinguées, comme dans Marc Pol; seulement notre historien fait diriger la seconde par Namougan, tandis qu'elle le fut en réalité par le célèbre et habile général Pé-yèn, auquel Khou-

bilai-Khaân dut en grande partie la conquête de la Chine méridionale sur les Soung, comme on a pu le voir aux ch. CXXXVIII-CXLVII de ce livre. On y lit même à la page 457, dans une note traduite par nous du chinois, « qu'à la septième lune de l'année 1275, Pé-yèn fut nommé ministre d'État de la gauche; qu'il fut mandé à Chang-tou, en Mongolie, par Khoubilai, pour être envoyé, dans le Nord, contre 'Hai-tou; mais que Pé-yèn avait alors prié l'empereur de le laisser dans le Midi, à la tête de son armée. » Il était alors demandé pour la première expédition contre Khaïdou. Ce ne fut qu'après qu'il eut pris Lin-ngân (Hang-tchéou-fou), la capitale des Soung, qu'il se rendit au désir de l'empereur (voir p. 461, n.), et qu'il fut chargé par lui de la seconde expédition contre Khaïdou.

(4) Nous voyons avec surprise reparaître ici un nom célèbre dans le moyen âge, époque à laquelle on plaçait généralement le souverain qui le portait, dans l'Inde, en Abyssinie, partout enfin où il n'était pas. Il a déjà été souvent question de lui dans ce Livre (voir les chap. LXXIII à LXXVIII, et surtout le chap. LXXVIII). Ici, c'est son petit-fils, nommé George ou Georges, qui revient incidemment sur la scène de l'histoire, sans aucune autre intention évidemment, de la part de Marc Pol, que celle de raconter fidèlement ce qu'il en sait.

Il nous avait déjà dit, au chap. LXXIII, p. 208 et suivantes, que les descendants du Prestre Jean régnaient au pays de Tanduc, et que, de son temps, en était roi un de ses descendants nommé *Jorge*, à titre de vassal du grand Khaân. C'est ce même George que nous retrouvons ici, allant avec les généraux de Khoubilai-Khaân combattre Khaïdou. Quoiqu'il se fût, comme son ancêtre, converti à la religion nestorienne (voir précédemment, p. 219, la lettre de Jean de Montecorvino, adressée au pape Clément V), et que, selon plusieurs historiens, Khaïdou, comme Nayan (voir chap. LXXVIII, p. 247), eût aussi adopté cette religion, alors très-répandue en Asie, le prince George, dont les domaines apagnagers étaient dans la Mongolie, ne pouvait

mist à la voie et issi ³ de son regne ⁴. Et tant ala par ses journées, sans aventure trouver, que il fu pres à Caracoron, là où le filz du grant Kaan, et le nouveau ^b Prestre Jehan estoient atout grant ost, qui l'atendoient. Car bien avoient seu que Caïdu leur venoit sus atout grant gent. Si que il s'appareillierent comme vaillans hommes, et de riens ne furent esbahiz, et avoient plus de .lx.m. ⁱ (soixante mille) hommes à cheval bien appareilliez. Et quant il sorent ⁵ que le roy Caïdu et sa gent leur ^j estoient si près, si alerent à l'encontre vaillamment. Et furent près ⁶ au roy Caïdu entour dix milles; et illec mistrent leur tentes et firent leur chaup ⁷. Leurs ennemis ^k qui bien estoient plus, d'autre part, .lx.m. (soixante mille) hommes à cheval, s'appareillierent. Et quant il furent bien appareilliez et d'une part et d'autre, si fist chascun six eschielles ^l de son ost ⁸. Il estoient chascun, et d'une part et d'autre, bien appareilliez d'armes, d'espees, de maces ⁹ et d'escus ^m, et d'ars, et de saiettes ¹⁰, et d'autres armes ⁿ à leur maniere. Et sachiez que les Tartars ont tel usage que quant il vont en ost, si portent chascun un arc et .lx. (soixante) saiettes; les .xxx. (trente) sont soutilz ¹¹ à petiz fers aigus ^o, qui sont pour passer et pour chacier de loins; et les autres .xxx. (trente) grosses et à grans fers et larges, que il gietent ^p quant il sont de

^l Ms. A. *nouviau*. — ⁱ Ms. B. *quarante*. — ^j Id. *lui*. — ^k Ms. A. *leur anemis*. — ^l Ms. A. *escielles* = *colonnes* ou *corps de troupes*. — ^m Ce mot manque dans le ms. B. = *boucliers*. — ⁿ Ms. B. *armeures*. — ^o Ms. A. *agus*. — ^p Ms. B. *jectent*.

³ *Sortit*. Le ms. B. porte *issu*. — ⁴ *Ses États*. — ⁵ *Surent*. — ⁶ *Ils s'approchèrent*. — ⁷ *Placèrent leurs tentes et établirent leur campement*. — ⁸ *Armée*. — ⁹ *Massues*. — ¹⁰ *D'arcs et de flèches*. Latin : *arcus* et *sagitta*. — ¹¹ *Légères*.

se refuser à marcher contre Khaïdou, sans paraître un rebelle aux yeux de Khoubilāi Khaân. On pourra objecter que ce nom de *George* n'est pas cité par les historiens orientaux qui ont fait le récit de l'expédition. Mais cette objection n'aurait aucune valeur, car, d'abord, tous les noms des chefs et généraux qui firent partie de l'expédition en question sont loin d'être cités (il y en a à peine quelques-uns); ensuite le descendant du Prestre Jehan ne devait porter le nom de *George* que parmi les chrétiens, et il peut, ou il aurait pu figurer dans l'histoire de l'expédition

sous son nom indigène qui nous est inconnu, ou être simplement compris sous la dénomination générique de « prince du sang » (*tchou wáng*), qui est donnée par les historiens chinois à plusieurs princes qui en faisaient partie. Il se pourrait même que le général tartare, cité, nous ne savons d'après quelle autorité, par Mailla, dans le passage rapporté précédemment, et qu'il nomme *Niutche*, fût le même que le *George* de Mare Pol; car ce nom de *Niutche* peut se lire aussi en chinois *Jou-tche*, ce qui serait une transcription assez exacte du mot *George*.

près ; qu'il taillent les chieres ¹² et les bras, et les cordes des ars, et s'entrefont ¹³ grant damage. Et ce font il par commandement chascun. Et puis ont les masses et les espées et les lances, de quoi il s'entrefont grant damages aussi.

Et quant il furent andeus ¹⁴ bien appareilliez, il commencierent les nacaires ¹⁵ à sonner grandement, de chascune part un ; car tel est leur usage, que nul ost n'assembleroit ¹⁶ jusques atant que le grant nacaire sonne. Et quant les nacaires commencierent à sonner, si commença adonc la bataille moult grant, moult aspre, et moult fiere ; et couroient felonnessement ¹⁷ les uns sus les autres. Si que il en morut tant, et d'une part et d'autre, que de male eure ¹⁸ fu celle bataille commenciée, pour chascune des deux parties ; car la terre estoit toute couverte de gens mors et de navrés ¹⁹, et de chevaux aussi. Si y avoit si grant cri et si grant tempeste que l'en n'y oïst pas Dieu tonnant ²⁰. Et sans faille, le roy Caïdu y fist moult proescs ²¹ de son corps, et moult confortoit sa gent. Et d'autre part aussi le fils du grant Kaan et le neveu ²² de Prestre Jehan ne firent pas mains de lui. Car il se prouverent moult vaillamment ès grans presses ²³, et faisoient tant d'armes, et si bien conseilloient leur genz, que c'estoit une merveilles.

Et que vous en diroie je ? Sachiez que celle bataille dura tant qu'elle fu ²⁴ une des plus aspres qui oncques fust entre Tartars. Et moult s'efforçoit, chascune des deux parties, de metre l'une l'autre à desconfiture. Mais tout ce ne valoit riens ; et dura ainsi la bataille jusque au vespre ²⁵ que l'une ne l'autre ne pot aler à desconfiture. Mais tout ce ne valoit rien ; ne nulz ne savoit laquelle partie en avoit la meilleur (5).

¹ Ms. C. *proueschés*. — ² Ms. B. *neveu*. — ³ Id. *que c'estoit*.

¹² *Chairs*. — ¹³ *Se font uutuuellement*. — ¹⁴ *Tous deux, de ambo duo*. — ¹⁵ *Grandes trompes de guerre*. — ¹⁶ *Ne s'assemblerait*. — ¹⁷ *Méchanment, avec toutes sortes de ruses*. — ¹⁸ *Heure*. — ¹⁹ *Blessés*. — ²⁰ *Que l'on n'y eût pas entendu Dieu tonnant*. — ²¹ *De sa personne*. — ²² *Moins que lui*. — ²³ *Ils donnèrent des preuves de leur vaillance dans les grandes mêlées*. — ²⁴ *Soir*. — ²⁵ *Put*.

(5) Pour tout ce paragraphe, à partir de ces mots : « Si que il en morut tant, et d'une part et d'autre, que de male eure fu celle bataille commenciée pour chascune des deux parties, » le

Et quant la bataille ot ²⁶ tant duré que le soleil aloit à declin, si s'en parti chascun, et ala à son champ, à leur tentes. Ceus qui estoient demourez sains, si las et si travailliez estoient, que il n'en y avoit nul qui se peust aidier. Et les navrés ²⁷ dont il en y avoit assez d'une part et d'autre, chascun se plaignoit selonc son mal. Si que chascun avoit plus grant mestier ¹ de reposer que de combattre. Et se reposa chascun moult volentiers la nuit. Et quand le matin fu venuz, le roy Caïdu, qui avoit oy nouvelles, par ses espies ²⁸, que le grant Kaan envoïoit un grant ost en l'aide de sou filz, si se pensa à soi meisme que il feroit mal de demourer ; et fist armer ^u son ost, et monterent à cheval à l'aube du jour ; et se mistrent ²⁹ à la voie, pour retourner en leur contrée. Et quant le filz du grant Kaan, et le neveu du Prestre Jehan (6) virent que le roy Caïdu s'en aloit atout son ost, si l'en laisserent aler, et ne leur alerent pas derriere, pour ce qu'il estoient trop travailliez ³⁰ aussi ; et se reposèrent moult volentiers. Et le roy Caïdu chevaucha tant atout son ost, par ses journées, sans arrester en nulle part, que il vinrent ^v en leur regne ; ce est la grant Turquie, à Samarcand (7) ; et illec demoura lontemps en paix sans nulle guerre.

¹ Ms. B. *meilleur mestier* (était plus occupé). — ^u Nos deux mss. portent *ardoïr* pour *armer*. — ^v Ms. B. *vindrent*.

²⁶ *Eut*. — ²⁷ *Blessés*. — ²⁸ *Espions*. — ²⁹ *Mirent*. — ³⁰ *Fatigués, harassés*.

texte français de la Société de Géographie porte seulement : « Car maintes homes emourment e
« mantes dames en furent veves, e maint enfans
« en furent orfanes, e mantes autres dames ne
« (en) furent à toz jorz mès en plores et en
« lermes : ce furent les meres et les araines
« (*fiancées*, rac. *arainementum*), de homes qe
« hi morurent. » (P. 251.)

On peut juger par cet exemple que notre rédaction a été évidemment revue et retouchée par Marc Pol, ou sous sa dictée.

(6) Nous ne serions pas éloigné de penser que Marc Pol apprit à la cour de Khoubilai Khaân, de ce même descendant du Prestre Jehan, les détails tellement circonstanciés qu'il nous donne de cette expédition. Quoi qu'il en soit, ce

chapitre est, selon nous, un des plus remarquables, comme composition et comme style, de notre célèbre voyageur.

(7) En commençant son chapitre LI (p. 136), Marc Pol nous avait déjà dit : « Samarcand (Samar-
« markand) est une grandissime cité et noble. Les
« genz sont crestiens et sarrazins. *Il sont au ne-
« veu du grant Kaan*. Mais il s'entrehecent moult
« et (*le neveu*) a nom *Caïdou*. » On voit par là
que Marc Pol, qui passa par la « grant Turquie »
ou le Turkistân, en se rendant près de Khou-
bilai avec son père et son oncle, était bien in-
formé des faits qu'il nous raconte ; et que Khaï-
dou, contrairement à l'opinion des historiens
chinois et persans, posséda réellement Samar-
kand (voir pour la situation de cette ville la

CHAPITRE CXCIV^a.

Ce que le grant Kaan dist du damage que Caïdu son neveu li fait.

Sachiez que le grant Kaan avoit grant ire de ce que Caïdu son neveu li doumageoit sa gent et sa terre ; et dist que, ce ne fust ce que il est de sa char, et son neveu, et de son sanc de l'emperial ligniée^b ; si que pour ce sa char le destraignoit^c, que, en toutes manieres il le feroit destruire, et lui et sa terre, se lui meisme deust aler sus lui. Car sachiez que se il eust voulu, il ne peust² eschaper des mains son oncle le grant Kaan ; mais il le laissoit pour l'achoisson³ de parenté. Si que en ceste maniere eschappa^c le roy Caïdu des mains au grand Kaan son oncle.

CXCIV. — ^a Ce chapitre manque dans le ms. C. — ^b Ms. A. *lingniée*. — ^c Ms. A. *eschapoit*.

CXCIV. — ¹ *Le retenait, le contraignait à user envers lui de ménagements*. — ² *N'eût pu*. — ³ *L'occasion*.

note I, p. 137), ou que du moins s'il n'y résida pas en personne, comme le dit Marc Pol, cette ville, ainsi que son territoire, firent constamment partie de l'apanage des descendants de Djaghataï ; cet apanage, du temps de Khaïdou, était considéré comme dépendant des possessions de ce dernier prince, qui du reste, comme on l'a vu ci-dessus, se rendit maître plusieurs fois du territoire des petits-fils de Djaghataï.

Cependant le Turkistân était resté sous une certaine dépendance à l'égard de Khoubilaï Khaân, qui était considéré comme le « chef de tous les princes mongols apanagés descendants de Dehinghis-Khaân », lesquels étaient obligés, selon le *Yassâ* ou Code de ce conquérant, de lui demander leur investiture ; et Abaka, fils aîné et successeur de Houlagou sur le trône de Perse, dont il sera question ci-après, s'était conformé à cette loi ; mais Khaïdou avait refusé de reconnaître cette suzeraineté.

L'apanage de Borac et ceux de ses frères, de la branche de Tchagataï, étaient dans le pays de Tchaganian, au sud-est de Samarkand. « Caïdou et Borac, dit D'Olsson (*Histoire des Mongols*, t. III, p. 427), étaient convenus de se partager les habitants de Samarcand et de Bokhara, et

de posséder, l'un et l'autre, des fabriques dans ces deux villes. Ils fixèrent les districts où les hordes soumises à Borac auraient leurs quartiers d'hiver et leurs quartiers d'été. Caïdou fit cantonner une division de ses troupes entre le territoire occupé par celles de Borac et la ville de Bokhara, pour empêcher que ce dernier n'y commît des exactions ; mais comme il fut, peu après, obligé de retirer ses troupes pour faire face à une armée envoyée contre lui par Mangoutimour, successeur de Bereaï (dans le Decht-Kyptchak), Borac profita de cette occasion pour se rendre maître de Bokhara. » *Vassaf*. Conférer ce qui est dit de Borac ou *Barac*, et de Bokhara, au chap. III, p. 9, notes.

On voit par ce qui précède que Khaïdou possédait au moins une partie du Turkistân, et que Marc Pol ne s'est pas trompé en l'appelant « roi de la grant Turquie ». S'il n'en était pas le seul roi nominal, il en était bien le seul roi effectif.

Nous avons dit (p. 142, note 2) que les possessions de Khaïdou s'arrêtaient, du côté de l'est, aux limites de l'ancien royaume de *Kachghar*, où commençait le vaste empire de Khoubilaï Khaân ; nous croyons avoir exprimé la vérité à cet égard.

Or vous lairons à conter de ceste mateire. Si vous dirai ci avant ⁴ grant merveille de force que faisoit une fille, que avoit le roy Caïdu.

CHAPITRE CXCVI.

Cy devise de la force à la fille au roi Caïdu, et de sa vaillance.

Or sachiez que le roy Caïdu avoit une siene fille qui avoit nom Agiaint, en tatarais ^b, qui vaut à dire : « luisant lune (1) ». Ceste damoiselle estoit si belle, si fort et si preux que, en tout le royaume son pere, ne trouvoit-on homme qui la peust ^c vaincre de force. Mais vous di que à toutes preuves ^d faisoit plus grant force que nul autre homme.

Son pere la vouloit pluseurs fois marier; mais elle ne le vouloit. Ains disoit que elle ne se mariroit jamais jusques adonc ^e qu'elle trovast aucun homme qui la vainquist de toutes preuves ^f; et à celui se mariroit elle (2). Et son pere, puis qu'il sot sa volenté, si

CXCVI. — ^a Ms. B. *Agiainit*. Ms. C. *Agyanie*. — ^b Ms. B. *tartarins*. — ^c Id. *povoit*. — ^d Id. *espreuves*. — ^e Id. *devant ce*.

⁴ Ci après, dans ce qui va suivre.

CXCVI. — ¹ Dans toutes les épreuves.

CXCVI. — (1) *Agiainit*, *Agiaint* ou *Agyanie*, comme ee nom est écrit dans nos trois mss.; et même *Agiarm*, comme il est transcrit dans le texte de la Société de Géographie, n'est pas un nom mongol; la *lune*, dans eette langue, se dit *Sara*; mais il est Ouïgour ou Turk-oriental; ear, dans le turk actuel, la *lune* se dit encore *أى* *Ay*, et le *soleil* *کن* *kün* ou *giun*; et, en réunissant les deux mots pour en former un composé, on aura *Aygiuni*, « soleil et lune, » ou « ayant l'éclat du soleil et de la lune; » ee qui rentre dans le sens que lui donne Marc Pol. C'est là une preuve indirecte que Khaïdou habitait le pays des Ouïghours, ou le Turkistân oriental.

(2) La jeune princesse dont il est question dans ee chapitre amusant, avait sans doute lu les poèmes indiens dans lesquels on trouve souvent un épisode semblable au récit que nous fait ici Marc Pol. On peut voir entre autres le sixième chant intitulé *Svayamvara*, « le Choix d'un époux », du *Raghovansa*, poème indien de Kâli-

dâsa, publié en sanskrit et en latin (Londres, 1832, 1 vol. in-4^o) par un indianiste distingué, M. Stenzler, de Breslau. Mais il y a une bien grande différence dans la manière dont se fait l'élection. La fille du roi mongol du Turkistân, Agiaint, dans le concours de sa main qu'elle propose, ne veut accorder ce prix qu'à celui qui la vainera dans la lutte, tandis que la fille du roi indien, *Indoumatî*, parmi tous les jeunes rois accourus de toutes les contrées de l'Inde pour obtenir sa main, les passe tous en revue dans la grande salle du palais de son père, conduite par son intendante, qui a bien soin de lui détailler toutes les qualités des prétendants, et la princesse choisit celui qui lui convient le mieux; son élection n'est pas le prix de la force. M. Th. Pavie a aussi publié, dans le *Journal asiatique* (mars 1839), la traduction d'un autre *Svayamvara*, tiré du *Mahâbhârata*, et auquel on peut comparer celui de la fille de Khaïdou, avec lequel il a une certaine ressemblance.

li privilege² à leur usage, que elle se peust marier à qui qu'elle vousist³, et quant il li plairoit^f. Elle estoit si grant et si corsue, et si grosse et bien taillie, qu'elle ressembloit poi mains⁴ d'une jaiande⁵. Elle avoit envoieé ses^g lettres par chascune terre, que quiconques se vouldroit venir esprouver^h contre elle, si venist⁶ par tel convenance que, se elle le vainquist, qu'elle gaaingnast .c. (cent) chevaux; et se il la vainquistⁱ qu'il l'auroit à femme. Si que plusieurs filz de gentilz hommes y estoient venuz esprouver en rencontre elle, et elle les vainquit touz^j; si qu'elle avoit tant gaaingnié qu'elle avoit plus de .x.m. (dix mille) chevaus.

Or avint que ou temps .m.cc.iiij. (mil deux cents quatre) vins ans de Crist (3), il vint un gentil vallet⁷, filz d'un riche roy, et puissant, lequel estoit preuz et vaillant et moult fort; et avoit oy parler de l'espreuve à ceste damoiselle. Si que il s'estoit venuz esprouver encontre elle; que se il la vainquist, qu'il la peust avoir à femme, si comme estoient les convenances⁸, et il en avoit moult grant talent⁹ d'avoir la; car elle estoit moult belle damoiselle de grant maniere, et il estoit moult biaux et jeunes et preuz et fort de toutes forces; car il ne trouvoit homme ou royaume son pere qui peust durer contre lui de nulle force; si que, pour ce, estoit il venuz hardiement, et avoit amené mille chevaus, que se il fust vaincus, qu'elle peust avoir tretouz les mille chevaus ensemble. Si que ce feust une moult grant gaaingne de mille chevaus à un coup. Mais le vallet se fioit tant en sa force que il la cuidoit gaaingnier de venue.

^f Ms. A. *li pleroit*. — ^g Ms. B. *elle envoyoit les*. — ^h Ms. A. *esprouvoir*. — ⁱ Ms. B. *vainquoit*. — ^j Cette phrase manque dans le ms. B.

² *Lui accorda le privilège qui était à leur usage*. — ³ *Voulût*. — ⁴ *Peu moins*. — ⁵ *Géante*. — ⁶ *Qu'il vint*. — ⁷ On l'écrivait aussi *varlet*. C'était, dans le moyen âge, le nom que l'on donnait à un jeune homme, fils d'un preux, et non encore armé chevalier. — ⁸ *Conventions*. — ⁹ *Desir, envie*.

(3) Cette époque précise semble ne devoir laisser aucun doute sur la réalité de l'histoire racontée dans ce chapitre. Elle répond exactement à celle où Khaïdou, repoussé par les généraux de Khoubilaï Khaân, de ses entreprises contre lui dans la Mongolie, avait dû se reporter

dans le Turkistân où régnaient nominalemt Doua que Khaïdou, comme on l'a vu au chapitre précédent, avait mis sur le trône, après la mort de Toca-Témour. Ce Doua ne mourut lui-même qu'en 1305. Le récit de Marc Pol est un exemple curieux des mœurs de cette contrée, à cette époque.

Et sachiez que le roy Caïdu et sa femme la royne, mere de la forte damoiselle, si prièrent à ¹⁰ leur fille privéement, qu'elle se laissast vaincre en toutes manières ¹¹; car il seroient moult liez s'il avoit leur fille à femme; pour ce qu'il estoit gentilz homs, et filz à un grant roy (4). Mais la damoiselle leur respondi que en nulle maniere elle ne se laisseroit ^k vaincre à son pover; mais, se il la vainquoit par force, elle vouloit bien estre sa femme, si comme les convenances ¹² estoient; et autrement non.

Or avint qu'à un jour nommé s'assemblèrent toute la gent ou palais le roy Caïdu. Et y fu le roy et la royne. Et quant toute la gent fu assemblée, dont il y avoit assez pour veoir celle luite ¹³; si issi ¹⁴ la damoiselle avant ¹⁵, en une cote estroite de *samit* ¹⁶; et puis vint, le vallet, après, en une cote de cendal ¹⁷ et estoit moult belle chose à veoir. Et quant il furent touz deus ou palais si prirent l'un l'autre à bras, et s'entretindrent or çà, or là ¹, et dura grant piece ¹⁸ que l'un ne pover abatre l'autre. Mais en la fin fu telle l'aventure que la damoiselle le geta souz ^m lui ⁿ moult vaillamment. Et quant celui se vit geté dessouz elle, si en ot ¹⁹ moult grant honte et moult grant vergoingne; et ne fist autre chose, mais que sitost qu'il fu levez, il s'en parti au plustost qu'il pot ^o atout ²⁰ sa compaignie; et s'en retourna chies son pere, honteus et dolent de ce qui li estoit avenu; que par une-damoiselle ^p avoit esté vaincu, qui oncques ne

^k Ms. A. *lairoit*. — ¹ Ms. B. *pristrent li uns l'autre aux bras or çà or là*. — ¹⁰ Ms. B. *dessoubs*. — ⁿ Mss. A. et B. pour *sous elle*. — ^o Ms. B. *peust*. — ^p Ms. C. *garce*.

¹⁰ *Supplèrent*, avec le régime indirect, comme le latin *supplicare alicui*. — ¹¹ *Dans tous les cas*. — ¹² *Conventions*. — ¹³ *Lutte*. — ¹⁴ *Sortit*. — ¹⁵ *La première*. — ¹⁶ *Étoffe de soie, ou velours*. — ¹⁷ Nom d'une étoffe précieuse dans laquelle entrait de la soie. Le ms. A. écrit *cendel*. — ¹⁸ *Longtemps*. — ¹⁹ *Eut*. — ²⁰ *Avec*.

(4) Dans le texte français publié par la Société géographique de Paris, on lit (p. 253): « car il (Caïdu) conoisoit qe il estoit filz au roy « de. . . » le nom du roi en question ayant été laissé en *blanc* dans le manuserit; sans doute dans l'espérance de remplir ce nom plus tard, lorsque Mare Pol s'en serait souvenu, ou que des

documents écrits auraient pu le faire connaître. Ce nom n'ayant pas été retrouvé, Mare Pol prit sans doute le parti, dans la copie de son livre donnée par lui à Thiébault de Cépoy, de supprimer le nom *en blanc*, et de l'appeler seulement : *un grant roy*. Il est à regretter que le nom de ce roi ne soit pas connu.

pot trouver homme qui peust durer à lui. Et laissa les mille che-
vaus qu'il avoit amenez.

Du roy Caïdu vous di que il, et sa femme, furent moult cour-
rouciez; car par leur vouloir, eust, le vallet, gaaingnié leur^a fille,
et le vousist²¹ chascun, qu'il l'eust eue à femme, pour ce qu'il estoit
tenu à riche homme; et, avec ce, estoit moult biaux jeunes homs,
fors et preus et plaisant^r. Or li^s avint celle mesaventure.

Or vous ai conté de la fille le roy. Si sachiez que, depuis ce fait,
n'aloit, son pere, en nul fait d'armes qu'elle n'alast avecques lui.
Et il la menoit volentiers, pour ce que il n'avoit chevalier avec lui
qui tant feist d'armes comme elle faisoit. Et aucune foiz se partoit
de l'ost son pere, et aloit en l'ost de ses ennemis^t, et prenoit un
homme, par force, aussi legierement comme un oisel, et l'aportoit
à son pere; et ce faisoit elle toutes fois(5).

Or vous lairons atant de ce fait. Si vous conterons d'une grant
bataille qui fu entre le roi Caïdu et Argon le filz Abaga, le sire du
Levant des Tartars; si comme vous orrez ci avant²².

CHAPITRE CXC VII.

Cy dist comment Abaga envoya son filz en ost contre le roy Caïdu.

Abaga (1), le seigneur du Levant, tenoit maintes provinces et
terres qui joingnoient au roy Caïdu. Et c'estoit vers l'« Arbre Seul »,
que le livre Alixandre appelle *Arbre sec*, duquel je vous ai conté
ci arrieres. Et Abaga y envoya son filz Argon pour ce qu'il ne re-

^a Ms. A. *sa*. — ^r Ms. B. *vallant*. — ^s Id. *lui*. — ^t Ms. A. *anemis*.

²¹ *Eût voulu*. — ²² *En avant*, c'est-à dire *ci-après*.

(5) Ici se termine notre manuscrit C. par la
rubrique suivante :

*Explicit le Rommans du grant Kaan, de la
cité de Cambalut.*

Bertran Richart scripsit hoc.

CXC VII. — (1) آبَاگَا } *Abâkâ* ou Abâgâ-khan
était le fils du second des Khans mongols de

Perse. Il avait sucédé, en 1265, à Houlagou,
son père, qui avait fait la conquête de cet empire.
Il était né en 1234. Arrivé au trône, il épousa
une princesse grecque, nommée Marie, fille de
Michel Paléologue, que son père Houlagou avait
demandée en mariage, et qui était arrivée trop
tard, Houlagou étant mort dans l'intervalle.

ceust damage de ses hommes, et grant quantité de genz à cheval, de l'« Arbre sec » jusques au flun de Jon (2). Et illec demouroit Argon atout son ost. Or avint que le roy Caïdu assembla grant quantité de gens, et en fist chevetaine un sien frere qu'en appelloit Barac qui moult estoit preudoms et sages. Et envioia son ost avec son frere pour combatre contre Argon (3).

(2) *Ce flun de Jon*, دجيھون *Djihoun*, était, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le « fleuve Djihon », Amou-déria, et Oxus, qui prend sa source dans les monts situés entre l'empire chinois et le Turkistân, traverse la Boukharie du S.-E. au N.-O., et il se jette dans le lac Aral; mais il avait autrefois son embouchure dans la mer Caspienne.

Quant à l'*Arbre sec*, nous renvoyons le lecteur à ce que nous en avons dit dans ce Livre, au chapitre XXXIX, p. 95, note 2. Nous n'avons rien à rétracter de ce que nous y avons avancé. Ce que dit ici Marc Pol, que l'armée envoyée par Abâgâ contre Khaïdou, sous la conduite de son fils أرغون *Arghoun*, occupa le territoire qui s'étendait, depuis l'*Arbre sec* jusqu'au fleuve Jon, ou Gihon, confirme de la manière la plus inattendue la détermination que nous avons faite alors de la véritable situation de l'*Arbre sec*, qu'aucun des commentateurs de Marc Pol n'a su reconnaître, aussi bien que le plus grand nombre des lieux qu'il a décrits.

(3) Cette guerre entre قويدو *Kaidou* et برآك *Barâk*, d'une part, et اباقا *Abâkâ* ou Abâgâ, de l'autre, dont Marc Pol ne fixe pas la date, eut lieu en 1270 de notre ère. Voici comment elle est racontée par D'Ohsson (*Hist. des Mongols*, Amsterd., 1852 (1834), t. III, p. 430 et suiv.), d'après les historiens persans Rachid-ed-din et Vassaf, contemporains de Marc Pol :

« Les princes Caïdou, Mangou-timour et Borac, naguère ennemis (Borac n'était pas le frère, comme le dit Marc Pol, mais le cousin de Khaïdou), se réunirent au printemps de 1269 dans les prairies de Talas (à l'est du fleuve Sihoun) et de Coundjouc. Ils passèrent en fêtes les sept premiers jours; le huitième, ils parlèrent d'affaires. On arrêta dans ce Couriltai (mot mouglol qui signifie « assemblée de princes de cette na-

tion »), que Borac garderait les deux tiers de la Transoxiane; que le reste appartiendrait à Mangou-timour et à Caïdou; et comme Borac se plaignait de l'insuffisance de son territoire pour la subsistance de ses hordes, il fut convenu qu'au printemps suivant (en 1270), ce prince passerait le Djihoun, pour tenter la conquête du Khorassan, qui serait réuni à ses domaines. Caïdou, ennemi d'Abaca, avait applaudi à ce projet mis en avant par Borac, et, ne demandant pas mieux que de le voir occupé du côté de l'ouest, il lui promit des troupes pour l'exécution de son dessein. Les princes, considérant d'ailleurs que la Transoxiane était ruinée, que les champs étaient en grande partie incultes, s'engagèrent à n'habiter que les steppes et les montagnes, à ne pas lâcher leur bétail dans les terres ensemencées, à ne pas approcher des villes, à n'exiger des habitants aucune taxe extraordinaire. Ils jurèrent d'observer fidelement cette convention, et, suivant l'usage, ils mirent de l'or dans la boisson qu'ils burent pour confirmer ce serment.

« Mass'oud Bey fut chargé par les trois souverains alliés de parcourir la Transoxiane, afin d'y réparer les maux de la guerre (que ces trois souverains s'étaient faite entre eux), de réunir les habitants dispersés, de donner des encouragements à l'agriculture; mais Borac ne lui laissa pas le temps d'avancer l'exécution de cette œuvre bienfaisante. Il renouvela ses extorsions, pillant les habitants et enlevant leurs chevaux et leur bétail pour son expédition en Perse. Enfin Mass'oud Bey lui représenta qu'il ruinait son pays pour une conquête incertaine, et que, s'il éprouvait des revers qui le forçassent à la retraite, il ne trouverait plus dans la Transoxiane les ressources dont il aurait besoin pour réparer les pertes de son armée. Irrité de ces avis, Borac fit appliquer à Mass'oud sept coups de bâton; mais, lorsque sa colère fut apaisée, il reconnut

Barac se parti atout son ost et tant erra qu'il vint jusques au flun de Jon ; et furent près d'Argon a .x. (dix) milles. Quant Ar-

que eet administrateur avait raison, et renonça à ses mesures de violence.

« A la fin de l'année 1268, lorsque Borac eut conçu (pour la première fois) le projet de s'emparer du Khorassan, Mass'oud Bey avait été envoyé par lui et par Caïdou à la cour d'Abaca, qui passait l'hiver dans le Mazendéran, avec la mission apparente de reviser les comptes des revenus des domaines appartenant à ces deux princes, dans les États d'Abaca, et de resserrer les liens de l'amitié qui existait entre eux ; mais avec l'ordre secret de se proeurer les renseignements dont les deux princes avaient besoin, pour l'expédition qu'ils méditaient. Lorsque Mass'oud Bey fut près de la résidence d'Abaca, les généraux de ce prince et son visir Schems-ud-din allèrent à sa rencontre ; ce dernier, tout grand personnage qu'il était, mit pied à terre et *baisa l'étrier* de Mass'oud Bey, qui lui dit avec dédain : « C'est « toi qui es le chef du Divan ? ta renommée vaut « mieux que ta personne. » Le vèzir dissimula son ressentiment de cette apostrophe. Abaca fit revêtir l'ambassadeur de la tunique de Tehinguiz-Khan, et le fit asseoir au-dessus de tous ses généraux, excepté le *noyan* (mot mongol qui signifie un chef de dix mille hommes, prince, grand émir) Ilga. Il ordonna que l'état demandé par Mass'oud fût prêt au bout de huit jours. Mass'oud ne peut pas plutôt reçu qu'il partit. On apprit vingt-quatre heures après que des troupes s'étaient montrées sur l'autre rive du Djihoun. Abaca s'aperçut alors que cet ambassadeur n'était venu que pour observer ; il fit courir après lui ; mais Mass'oud avait eu la précaution de placer à chaque relais un homme de confiance avec deux chevaux, et déjà il traversait le fleuve, lorsque les gens expédiés à sa poursuite atteignirent la rive du Djihoun. » — *Rachid*.

« Caïdou avait envoyé l'ordre aux princes Ahmed Bouri, Nikbey Ogoul et Yalgou, de passer le Djihoun, au gué de Termed ; aux princes Tchahad, fils de Houcour et petit-fils de Gayouk-khan, Mobarek-schah et Kiptchak, de le passer avec Borac à Amou ; à Gueuk Atchouï *le grand* et à Baïnal, de le passer à Kliva ; à Gueuk Atchouï *le petit*, de traverser le fleuve à Ming-kischlag

(c'étaient sans doute ces princes qui furent convoqués, en 1280, au carrousel dont il est question dans le chapitre précédent). Ils devaient tous se réunir au-delà du Djihoun, et se tenir aux ordres de Borac. »

Après quelques défections des princes qui faisaient partie de l'armée commandée par ce dernier, il passa le Djihoun sur un pont de bateaux, établit son camp près de Merv, puis marcha sur le Khorassan dont il occupa la plus grande partie. Il prit ses quartiers à Talecan. Ses troupes occupèrent Nichabour et saecagèrent cette ville. Il fit lever de fortes contributions en argent, en armes et en bétail dans la province d'Hérat.

« Cependant Abaca, continue D'Ohsson (*lieu cité*, p. 442), était parti de l'Azerbaïdjan le 28 avril (de l'année 1270) ; c'était le temps de la moisson ; il défendit sévèrement à ses troupes de toucher aux épis, « tant ce prince, ajoute Raschid, était juste ». Il fut joint à Schéroubaz, lieu que les Mongols appelaient Cougeour-oulang, par Meka-bey (*), ambassadeur de l'empereur Coubilai qui avait été retenu par Borac, mais s'était évadé. Il put donner des renseignements sur la situation de l'armée ennemie. Abaca pressa sa marche. Son frère Boutehin, qui, après avoir été battu près de Hérat par l'avant-garde de Borac, s'était replié sur le Mazendéran, vint avec Argoun Aca et Hadjadj, sultan du Kerman, le trouver dans le Coumiss. Abaca s'avança vers Thous et encouragea ses troupes par des promesses et une distribution d'argent. Du Badhiss, il envoya un officier à Borac pour lui proposer la paix, lui offrant la cession des provinces de Ghaznin et de Kerman. Borac n'accepta pas cette proposition. Il demanda à son astrologue si la position des astres lui était propice ; celui-ci lui ayant conseillé d'attendre encore un mois, Djélaïrtai, qui s'aperçut de l'impression de cette réponse sur l'esprit de Borac, dit en bouillonnant de colère : « Eh ! « que nous importe que les astres soient ou non « propices ? Attendrons-nous que l'ennemi vienne

(*) Nous sommes très-porté à croire que ce Meka-bey était Marc Pol lui-même ; le nom de Meka étant celui de Marc prononcé à la chinoise. Il dut d'ailleurs visiter le Khorassan à une époque quelconque de ses voyages. Voir la note, p. 106-107.

gon sot¹ que Barac venoit sus lui, si s'appareilla moult bien et vint à l'encontre, atout son ost², en un champ où il mist ses tentes. Et que vous en diroie-je? Quant il furent bien appareilliez et d'une part et d'autre, si commencierent à sonner les grans nacaires, et

CXCVII. — ¹ *Sut.* — ² *Avec toute son armée.*

« nous égorger dans nos camps? » Il fut donc arrêté qu'on livrerait bataille. »

Cette bataille eut lieu dans une vaste plaine, sur le bord de la rivière de Hérat. Abaca donna le commandement de l'aile droite à son frère Boutchin, auprès duquel il plaça le noyan Samagar; celui de l'aile gauche au prince Yeshmout, qui avait sous lui les généraux Sounataï, Mingtour noyan, Bouroutaï, Abdollah Aca et Argoun Aca. Ce dernier avait dans sa division les troupes du Kerman et du Fars, commandées par le sultan Hadjadj et l'Atabey Youssoufschah. Le noyan Abataï conduisait le centre.

« Dès le commencement de l'action, le général Mourgaoul, combattant avec valeur, tomba percé d'une flèche. Craignant que sa mort ne décourageât les troupes, Djélaïrtaï demanda à Borac la permission de charger l'ennemi. Il foud sur l'aile gauche, la rompt, la met en déroute et la poursuit, avec un grand carnage, jusqu'à Pouschenk, à quatre lieues de Hérat. Cependant le centre et l'aile droite d'Abaca tenaient ferme. Ce prince ordonne à Yeshmout de passer à la gauche pour rallier les fuyards. Dans l'ardeur de la poursuite, les escadrons du corps d'armée de Djélaïrtaï s'étaient mis en désordre; ce général ne put jamais les former en bataille; lorsqu'il revint, il se trouva coupé, et fut obligé de prendre la fuite. Mais la victoire n'en penchait pas moins du côté de Borac. Voyant les troupes d'Abaca repoussées, le noyan Sounataï, général âgé de quatre-vingt-dix ans, descendit de cheval et s'assit sur un tabouret au milieu du champ de bataille. « C'est le jour, dit-il aux officiers qui l'entouraient, c'est le jour de reconnaître ce que nous devons à Abaca. La victoire ou la mort. » Les troupes reviennent à la charge; elles font des prodiges de valeur; au troisième choc, elles rompent la ligne de Borac et mettent son armée en fuite. Entraîné dans la déroute générale, ce prince tomba de cheval. Il était aux

officiers qui passaient près de lui, dans leur fuite: « Je suis Borac, votre souverain, donnez-moi un cheval. » La peur les rendaient sourds à sa voix. Enfin un cavalier qui le reconnut lui donna son cheval et lui demanda quelques flèches que Borac lui jeta, en partant comme un éclair. L'armée d'Abaca poursuivit les fuyards, ne donnant pas de quartier. Ils auraient presque tous péri, sans le courage et la présence d'esprit de Djélaïrtaï, qui les rallia et les poussa dans le désert d'Amou, protégeant leur retraite à la tête d'un corps d'armée qui faisait volte-face pour combattre et arrêter l'ennemi, lorsqu'il les serrait de trop près. Ce général sauva par cette manœuvre les débris de l'armée de Borac, qui purent repasser le Djihoun. Des soldats s'étaient réfugiés dans un Keoschk; Abaca y fit mettre le feu et tous périrent dans les flammes. » (D'Oshson, *lieu cité*, p. 447-449, d'après Rachid-ed-din.)

Ce récit, dont nous avons retranché quelques parties pour le rendre moins long, s'accorde pour le fond avec celui de Marc Pol; mais il est beaucoup plus détaillé et plus savant. On voit que Rachid (comme lui-même d'ailleurs en prévient au commencement de sa grande histoire) avait eu à sa disposition les archives officielles de la cour mongole de Perse, dont il était grand vizir, et qu'il écrivit en homme d'État, qui connaît les faits et qui ne recourt pas, comme Khondémir et autres historiens persans, à la recherche des métaphores, du pathos et des phrases alambiquées, pour dissimuler son ignorance. Il est infiniment à regretter que le grand ouvrage de cet éminent historien, le *Djami-ut Tévarikh*, « Collection d'Annales », ne soit pas complètement traduit (on n'en a donné jusqu'ici que de courts fragments); ce serait une mine inépuisable pour contrôler et compléter nos connaissances historiques et géographiques de l'Asie. Nous engageons nos lecteurs à comparer ces deux récits de la même bataille, qui ont chacun leur mérite.

de maintenant commença la bataille des uns aus autres, et s'entregètèrent tant de saietes³ que tout l'air en estoit couvers comme de pluie. Et tant y avoit là mors, d'hommes et de chevaux, d'une part et d'autre, que toute la terre en estoit couverte. Et tant dura la bataille que les gens Barac furent desconfiz des genz Argon⁴. Et passerent le flun. Mais Argon et ses genz les occioient et malme-noient en fuiant tout à leur volenté. Si que en ceste maniere ala, ceste bataille, que Argon ot⁵ la victoire, et Barac fu desconfiz; et eschapa par la force de son bon cheval qui tost l'emporta.

Et depuis que je vous ai commencié d'Argon, si vous lairons de Caïdu et de Barac son frere et vous conterons huimès⁶ d'Argon; comment il fist puis⁷, et comment il fu seigneur puis la mort son pere.

CHAPITRE CXCVIII.

Comment Argon sot que son pere estoit mort puis la bataille, et se parti pour aler prendre la seignorie, si comme raison estoit.

Quant Argon ot¹ vaincu celle bataille de Barac le frere Caïdu, et de son ost (1), si ne demoura pas grandement que il oï nouvelles que Abaga son pere estoit mors, de quoi il ot grant duel. Si s'appareilla atout son ost, et se mist au retour pour avoir la seignourie, si comme il devoit; mais il avoit à aler .xl. (quarante)

³ Flèches. — ⁴ Par les gens d'Argon. — ⁵ Eut. — ⁶ Désormais. — ⁷ Depuis.
CXCVIII. — ¹ Eut.

CXCVIII. — (1) On a vu, dans les notes du chapitre précédent, que Abaca, ou Abaga, commandait en personne ses troupes contre Borak; mais Argoun, son fils aimé, l'accompagnait sous le nom d'Argoun-Aca (aca, ou plutôt akha en mongol, signifiant frère aimé). Il devait succéder immédiatement à son père Abaka, qui mourut le mercredi 1^{er} avril 1282. Bar Ilébraus, cité par D'Ohsson (*lieu cité*, t. III, p. 537), dit qu'Abaca avait le dimanche précédent, jour de Pâques, célébré cette fête avec les chrétiens, en assistant au service divin dans l'église de Hémé-

dan (Hamadan); que le lundi il dina chez un seigneur persan; que, dans la nuit du lundi au mardi, sa raison se troubla, qu'il vit des spectres dans l'air, et qu'il mourut vers l'aurore du mercredi 1^{er} de nisan, qui répond au 20 de zoulhadjet (1^{er} avril 1282). Il était âgé de quarante-huit ans et en avait régné dix-sept. Il laissa deux fils, Argoun et Kaïkhâtou (que Marc Pol, p. 31, nomme *Chiato*, voir la note à ce sujet), qui régnèrent l'un après l'autre sur le trône de Perse: Argoun, de 1284 à 1291; et Kaïkhatou, de 1291 à 1295 de notre ère.

journées, ains qu'il y fust². Or avint qu'il avoit un sien oncle qui avoit nom Acomat Soldan, car il estoit devenuz sarrazins. Quant il

² Avant qu'il y fût; — ains que étant dérivé du latin *antequam*.

(2) Cet Acomat Soldan] était le sultan *أحمد* A'hmed, qui se nommait avant Tagoudar, et qui disputa le trône de Perse à Argoun, son neveu. « Après la mort d'Abaca, dit D'Ohsson (*lieu cité*, t. III, p. 550, d'après Rachid), les Khatounes (princesses veuves), les princes du sang et les généraux présents à Méraga, s'assemblèrent pour rendre les derniers devoirs au monarque défunt, et délibérer sur le choix de son successeur. Le prince Argoun, qui avait été mandé par son père, reçut en route la nouvelle de sa mort, et se rendit à Méraga, où les khatounes et les princes du sang lui présentèrent la coupe, suivant l'usage. Le général Boucaï, dévoué à ce jeune prince, ordonna aux officiers de la maison d'Abaca de faire leur service auprès d'Argoun. Bientôt Tagoudar, frère d'Abaca et le septième fils de Houlagou, arriva de Géorgie. Après les cérémonies funèbres, l'assemblée se rendit à Tchogatou.

« Il se forma trois partis; les princes Adjai, Coungourataï, Houladjou, tous trois fils de Houlagou, et d'autres, voulaient élire Tagoudar. Les généraux Boucaï, Ourouk, Acboukaï et d'autres officiers de la maison d'Abaca, tenaient pour son fils Argoun. Oldjai-Khatoun, qui avait été la femme de Houlagou, et puis celle d'Abaca, était à la tête d'un troisième parti en faveur de Mangou-Timour; mais ce prince étant mort sur ces entrefaites, elle se rangea, de même que Coutouï Khatoun, du côté d'Argoun (*Rachid*). C'était toutefois, d'après le *Yassa* (Code de Déhlinghiskhaân), l'aîné de la famille qui devait succéder au trône (cette loi est encore en vigueur en Turquie et en Égypte), et A'hmed était l'oncle d'Argoun. Cette considération prévalut. »

Tagoudar fut proclamé d'une voix unanime le 6 mai 1282. « A la suite des fêtes qui célébrèrent son avènement au trône (dit D'Ohsson, d'après Rachid, *lieu cité*, p. 552), A'hmed se fit apporter les trésors (d'Abaga), déposés à Schaoutéla, et les distribua aux princes, aux princesses, aux officiers et aux troupes; chaque soldat reçut cent viugt dinars. Sur ces entrefaites survint

Argoun, qui se plaignit qu'on ne l'avait pas attendu pour la cérémonie de l'inauguration. A'hmed lui montra beaucoup d'égards et lui remit de sa main vingt *balischs* d'or (valant chaeun 2,000 dinars, ou 1,000 florins d'or) qu'il lui avait réservés. Ce fut alors qu'Argoun et Coungourataï se lièrent d'une étroite amitié, qu'ils se garantirent par des serments mutuels, dans l'Ordou de Touctai Khatoun, l'une des veuves d'Abaca. »

C'est ce fait de distribution d'argent que Marc Pol a relevé contre A'hmed, en disant que « il prit la seigneurie et se fist seigneur, et trouva « si grant trésor que ce fu merveilles. Et, comme « *malicieux*, le départi tout aus barons et aus « gens d'armes (aux soldats) pour avoir leurs « cœurs et leurs grâces. » On voit que Marc Pol était bien informé.

L'année suivante, Argoun, qui voyait avec peine son oncle A'hmed sur le trône de son père, chercha à se faire des partisans pour le renverser. Il partit au printemps pour l'Irak Adjemi. Il avait conservé le Khorassan que son père lui avait donné en apanage; mais cela ne le satisfaisait pas. Il fit demander au sultan A'hmed (ce dernier avait pris le titre de *sultan*, après avoir fait profession de l'islamisme; c'est pourquoi il est nommé *Soldan* par Marc Pol) la cession des domaines royaux dans l'Irak et le Fars, lui mandant : « Puisque vous possédez, en vertu de vos « droits et des suffrages unanimes, le trône de « mon père, il me faut un territoire qui puisse « fournir à l'entretien des troupes que je com- « mande. Si vous m'accordez les provinces qui « appartiennent maintenant au domaine privé, « la meilleure intelligence régnera entre nous; « sinon, ce but désiré ne sera pas atteint. » Le sultan répondit : « Par un effet de notre affec- « tion et de notre sollicitude à son égard, nous « lui confirmons la possession du Khorassan, son « apanage. S'il désire que nous y joignons une « autre province, qu'il vienne au *Couriltai*; « après avoir conféré avec lui, nous ne lui refu- « serons pas nos faveurs; mais s'il persiste dans

sot³ que Abaga son frere estoit mort, et que Argon son neveu estoit si loins, si pensa que il pourroit bien estre seigneur. Si s'appareilla atout grant gent, et s'en vint à la court Abaga son frere et print la seigneurie; et se fist seigneur, et trouva si grant tresor que ce fu merveilles. Et, comme malicieux, le departi⁴ tout aus barons, et aus gens d'armes, pour avoir leurs cuers et leurs graces. Et quant ses

³ *Sut.* — ⁴ *Distribua.*

« sa désobéissance, nous ferons marcher contre lui. » (Vassaf.)

A'hmed, ayant eu avis que les partisans d'Argoun conspiraient contre lui, fit arrêter un grand nombre des chefs de cette conspiration, entre autres Coungcourataï, qui fut mis à mort en lui cassant l'épine du dos; plusieurs autres furent jetés dans les fers et ensuite exécutés. De son côté, Argoun, informé des dispositions du sultan, vit qu'il ne lui restait plus qu'à tenter le sort des armes. Il réunit les troupes stationnées dans le Khorassan et le Mazendéran. Il fit marcher son armée en trois corps, et se mit à la tête du dernier. Il manda au général Névrouz de venir le joindre en diligence avec son *touman* (dix mille hommes) de Caraounass (voir, sur ce nom et sur celui de Névrouz, la *note* 8, p. 83 de ce volume), et s'avança avec un corps de cinq mille hommes. Les deux avant-gardes se rencontrèrent à Khaïlbuzurk, situé à moitié chemin entre Ray et Cazvin.

A'hmed était parti du Mougan le 26 avril 1284, à la tête de 80,000 hommes de cavalerie, Mongols, Musulmans, Arméniens et Géorgiens. Une grande bataille eut lieu dans la plaine d'Ak-Khodja (c'est l'endroit que Marc Pol appelle, dans le chapitre suivant, « un moult biau plain « et moult grant »). Argoun fut défait et se retira dans la forteresse de Kélatkoukh, située au nord de Thous. La plupart de ses généraux, croyant sa cause perdue, avaient passé au camp d'A'hmed. Névrouz, qui lui restait fidèle, le pressait de se retirer au-delà du Djihoun, où il trouverait une armée; Argoun ne voulut pas.

Sur ces entrefaites, des pourparlers eurent lieu entre des officiers d'Argoun et d'A'hmed, qui cherchait à attirer son neveu à sa cour pour s'emparer de sa personne; il y réussit. Argoun se

rendit au camp d'A'hmed le 20 juin 1284 (selon *Rachid* et *Vassaf* (dans *D'Ohsson*, *lieu cité*, t. III, p. 595). Il ne fut pas introduit tout de suite dans le pavillon du sultan; on le laissa en plein air exposé à l'ardeur du soleil; la sueur coulait de son visage. Sa sœur Togan, qui l'aimait tendrement, cédant à sa vive émotion, sortit de la tente royale et alla le garantir avec son parasol des rayons brûlants. Le sultan sortit ensuite pour chasser dans les environs du camp. A son retour, Argoun fut introduit; il entra, plia le genou, et rendit hommage au sultan de la manière usitée chez les Mongols. A'hmed l'embrassa. Il dit ensuite à Argoun qu'il conserverait en apanage le Khorassan, comme sous le règne de son père. Néanmoins A'hmed le fit garder à vue.

Pendant ce temps un projet se forma, à la cour même d'A'hmed, pour le détrôner et délivrer Argoun. Ce projet réussit. A'hmed s'étant enfié, il fut atteint par les Caraounass, qui se saisirent de sa personne, lui ôtèrent ses habits et le gardèrent dans sa tente. Des généraux qu'il avait emprisonnés et d'anciens officiers du prince Coungcourataï furent chargés de le juger; il fut condamné à mort et exécuté de la même manière qu'il avait fait périr ce prince. « *La « peine du talion*, dit Vassaf, fut appliquée au « sultan; on lui cassa l'épine du dos. » Ce supplice eut lieu le 10 août 1284.

La conversion d'A'hmed au mahométisme et son zèle pour cette religion avait indisposé contre lui les généraux mongols, comme celui d'Abaca pour le christianisme causa sa perte; car, selon quelques historiens, ce prince mourut empoisonné. (Voir la *note* 1 du chapitre précédent.) Les apostasies ne sont pas toujours heureuses.

barons et ses genz d'armes virent que il avoient tant eu de lui, et disoit chascun que il estoit bons sires. Et l'amoient et disoient que il ne voloient autre seigneur que li. Mais il fist puis une mauvese chose qui moult fu reprise de chascun. Car il print toutes les fames son frere Abaga, et les retint puis toutes por soi.

Quant il ot la seigneurie, et ne demoura pas granment que il oi nouvelles comment Argon son neveu venoit atout grant ost, si ne fist nulle demeure; mais de maintenant fist mander ses barons et toute sa gent, et fist en une semaine appareillier moult grant ost de genz à cheval, pour aler encontre Argon. Et y aloit moult volentiers, si comme celui qui cuidoit la bataille gaaignier; et ne se monstroït de riens esbahis.

CHAPITRE CXCIX.

Comment Acomat Soldan se departi atout son ost pour aler contre son neveu qui venoit prendre la seigneurie si comme droiz estoit.

Et quant ¹ Acomat Soldan ot appareillié bien .LX.M. (soixante mille) hommes à cheval, si se mist à la voie, et chevauchierent bien .x. (dix) journées et orent nouvelles comment leur anemis estoient près d'eus, et avoient bien autant de genz comme il avoient. Si fist, Acomat, tendre ses paveillons en un moult bian plain et moult grant (1). Et illec fist atendre Argon pour combatre à lui. Quant il ot son fait appareillié, si fist assembler ses barons et ses chevaliers, et les genz d'armes, pour estre au parlement avec eus ¹; car il, comme malicieux hom ², vouloit savoir le cuer et la volenté de chascun; et commença à parler en tel maniere (2) :

« Seignors, dist il, vous savez bien comment je doi estre seigneur
« par raison de tout ce que Abaga, mon frere, tenoit, pour ce que

CXCIX. — ¹ Pour delibérer avec eux sur les mesures à prendre. — ² Homme malintentionné, mais adroit.

CXCIX. — (1) Voir la note 2 du chap. précédent. bouche d'Ahmed ne manque ni d'art ni d'éloquence; il est parfaitement dans la situation.

(2) Le discours que Marc Pol met dans la C'est un véritable modèle du genre persuasif.

« je sui filz de celui pere de cui³ il fu filz (3) ; et pour ce que j'ai
 « esté toutes foiz avec lui à aidier à conquerer les terres et les
 « provinces que nous tenons . Bien est voir que Argon, le filz Abaga,
 « mon frere, se aucun vouloit dire que à lui deust venir la seigneu-
 « rie, je diroie, sauve la garde et la grace de touz ceus qui le vou-
 « roient⁴ dire que à lui deust venir la seigneurie, que ne seroit pas
 « raison ne digne chose ; pour ce que son pere tint le regne tant,
 « comme vous savez, toute sa vie, si est raison aussi que je la doie
 « avoir toute ma vie, depuis sa mort. Et ores puis qu'il est ainssi
 « comme je vous ai dit, je vous pri que nous deffendons notre
 « droit, et que le regne et la seigneurie remaingne à nous touz en-
 « semble ; que je vous di que je en vueil avoir l'onneur seulement
 « et la renommée, et, vous, en aurez le proufit et l'onneur et l'avoir,
 « et la seigneurie par toutes nos provinces et terres (4). Autre chose
 « ne vous dirai ; car je sais bien que vous estes sages et preus ; et
 « que vous amez droit ; et que ferez chose que, à touz, nous sera
 « honneur et bien. »

Si se test atant⁵, et ne dit plus. Et quant il orent tuit ce entendu, si respondirent tuit communement que il ne li faudront⁶ jamès, tant qu'il aient la vie ou cors ; et qu'il li aideront contre touz les hommes du monde, et contre Argon proprement ; et qu'il n'ait ja doutance ; que il convient que il prengent⁷ Argon mort ou vif. Et li rendront en ses mains. En tel maniere, comme vous oi avez, parla Acomat à ses hommes, et sot⁸ leur volentez.

Or vous lairons de Acomat et de son ost⁹ ; et vous dirons de Argon et de son ost.

³ Dont ; forme de Bourgogne, à la fin du douzième siècle. — ⁴ Voudraient. — ⁵ Il se tut alors. — ⁶ Ils ne lui feront pas défaut. — ⁷ Prennent. — ⁸ Sut. — ⁹ Armée.

(3) Ceci est tout à fait conforme au droit d'hérédité établi dans le *Yassa* ou Code de Delinghis-Khaân, comme nous l'avons déjà remarqué précédemment.

(4) On voit, par la teneur de ce discours, que le sultan Ahmed sait employer les arguments qui sont les plus sûrs moyens de persuasion. Il était difficile que son auditoire ne fût pas à la fin con-

vaincu. Marc Pol se montre ici vraiment habile écrivain. Il se pourrait toutefois que le rédacteur de son livre, Rusticien de Pise (voir ci-devant le *Prologue*, p. 4), ne soit pas étranger à l'art avec lequel les discours mis dans la bouche des principaux personnages sont disposés. Le fond a été certainement fourni par Marc Pol ; mais un rhéteur y a mis la main.

CHAPITRE CC.

Comment Argon se conseille à sa gent pour aler combattre contre Acomat Soldan son oncle qui li avoit prinse sa seigneurie.

Sachiez que quant Argon sot certainement que Acomat l'atendoit ou champ avec moult gent, si en ot moult grant ire. Mais toutëfoiz ne s'esbahi pas, porce qu'il ne vouloit pas monstrier à ses homes qu'il eust paour; car il li pourroit trop nuire. Mais n'en fist nul semblant; ains monstroit que il ne les doutoit de riens, pour conforter sa gent, si comme sages hons qu'il estoit (1).

Nota. — Les mss. A. et B. s'arrêtent ici. Le premier portait ensuite la mention suivante, effacée, mais encore cependant lisible :

« Ce livre est au duc de Berry.

(*Signé*) JEHAN. »

Le second se termine ainsi :

« Et atant fine, Messire Marc Pol, son Livre de la Division du monde et des merveilles d'icelluy. »

EXPLICIT.

CC. — (1) Ce chapitre n'est évidemment pas terminé. Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris continue ainsi (p. 258) : « Il mande per tuit sez baronz et sajes homes, et quant il en ont asenblé grant quantité en son paveillonz, ear il avoient mis camp en un mout biau leu, il parole adone et dit en tel mainere : « Biaus freres et amis, fait-il, vos savés certainement ; tant come il vesqui voz tient por freres e por filz, et savés comant voz fust jadis en maintes grant bataille con lui, comant voz l'aidast conquister toute la terre qu'il tenoit, e savés comant fui filz celui que tant voz ame, e je mesme voz aime tant come mon cors, e donc puis que en ci est la verité come je voz ai dit bien droit e raisonz que voz me aidés de cestui que vient contre raisonz e contre droit e que noz vult faire si grant tort come noz dese-

« riter de nostre tere. Et encore savés tout voieremant comant il n'est de nostre loi, mès le a guerpir (*déguerpir, abandonnée*) et est devenu de saracinz et aore (*adore*) Maomet; or vés coment seroit doingne (*digne*) cousse (*chose*) que Saracinz deust avoir seingnorie sor Tartars; or biaux freres et amis, puis che toutes cestes raisonz li sunt bien voz doit croistre cuer e volenté de faire ce que convient, que ce ne avegne, dont jeo prego ehascun qu'il soit vaillant home et que s'eforce outre poir de combattre si ardicement que noz veincon la bataille, e que la seingnorie remaingne à voz e ne à Saracinz; e certes chascun se doit conforter que noz vainquiron la bataille por ce que nos avon droit, e nostre ennemis ont le tor. Or ne voz diroi plus à cestui point, mès que je pri chascuns qu'il pensi de bien faire. » A tant se taist qu'il ne dit plus. »

CHAPITRES HISTORIQUES

SUPPLÉMENTAIRES

TIRÉS DU MANUSCRIT PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, EN 1824 (*).

CHAPITRE CCV (**):

*Comant le baronz responderent ad Argon (***)*.

Et quant baronz e chevaliers qe illuec estoient ont entendu les paraules qe Argon avoit dit bien e sajement, quascun disoit à soi meisme qu'il vo-

(*) *Recueil de Voyages et de Mémoires*, t. I. Le texte que nous reproduisons ici a été collationné par nous sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris (anc. n° 7367, fonds FR. 1116). Nous le donnons sans commentaires, parce que ces chapitres manquent dans les trois manuscrits de notre rédaction, et n'ayant seulement en vue que de réunir ici tout ce qui peut être légitimement attribué à Marc Pol.

(**) Il n'y a pas ici de lacune; les *mêmes chapitres* ont été numérotés différemment dans les deux rédactions, par suite d'une division différente du Livre.

(***) Les chapitres historiques qui précèdent et les onze premiers qui suivent sont une histoire des « Khans Mongols de Perse » depuis Houlagou, père d'Abaga, le premier de ces Khans, qui mourut en 1265, jusqu'à Baïdou, qui succéda à Kaïkhatou en 1295, lequel fut remplacé par Ghazan la même année. C'est à la cour de ce dernier que Marc Pol, avec son père et son oncle, conduisirent la princesse mongole Cogatra, destinée à Argou, de la part de Khou-bilâï-Khaân. (Voir le ch. XVIII, p. 29 et suiv.) Ce fut assurément pendant le séjour de Marc Pol dans cette cour, à son retour de Chine, en 1295, qu'il recueillit les documents historiques qu'il a donnés, à la fin de son Livre, sur les souverains de la dynastie mongole de Perse. Il est même à présumer que ce fut Rachid-ed-dîn lui-même (médecin de profession, ayant été attaché à Abaga-Khan et étant devenu vizir de Ghazan-Khan) qui communiqua à Marc Pol, pendant son séjour près de Ghazan, à Tébriç, les documents

sur lesquels il a rédigé ses chapitres historiques reproduits dans ce Livre; les faits qu'il raconte ne peuvent guère provenir que d'une source officielle; et la plupart des détails dans lesquels il entre s'accordent tellement avec l'histoire des mêmes princes, écrite par Rachid lui-même et par Vassaf, qui était aussi à cette même cour (histoire dont D'Ohsson, *lieu cité*, a donné de nombreux extraits), qu'ils ne peuvent guère laisser de doute à cet égard. Nous croyons devoir en donner ici un aperçu qui servira de commentaire pour l'intelligence des chapitres qui suivent.

Dans l'un des derniers chapitres, le CCXIII (page 749), Marc Pol dit qu'Argon « reconvra sa seigneurie » en 1286; il y a une erreur de *deux ans*, due au copiste sans doute; car Argou succéda à A'hmed en 1284. Marc Pol ajoute que A'hmed régna deux ans, Argou six ans, au bout desquels il mourut de maladie; « e bien, dist l'eu, « que il morut de bevrajes », ajoute-t-il; les dernières dates sont exactes. Il dit aussi que Baïdou, « que estoit cristiens » (ch. ccxv, p. 749), « prist « la seignorie en 1294 ans de Crist »; d'après notre manière actuelle de compter, ce fut au mois d'avril de l'année 1295 (voir D'Ohsson, *lieu cité*, t. IV, p. 116). Mais il faut savoir, pour la justification de Marc Pol, que l'année *vénitienne* était en arrière de trois à quatre mois sur notre année actuelle grégorienne, et que, d'après son compte, c'était effectivement en l'année 1294. Cette observation s'applique aussi à l'avènement de Ghazan, qu'il dit avoir eu lieu l'an 1294 (ch. ccxv, p. 750).

Dans les chapitres qui suivent, Marc Pol parle

loient avant mourir que il ne i feissent tout lor poir de vincere la bataille. Et endementier que chascun estoit coi et mu, atant se tient en estant un grant

du *roi de Conci* (ou *Canci*, ch. 216), Khan des ancêtres des Kalmouks Mongols d'aujourd'hui, dont le chef se nommait *Kautchi* (que l'on a écrit *Kantaisch* (*Histoire généalogique des Tartars*, p. 81), et dont les hordes étaient appelées *Kantchigod*; puis de *la province d'Obscurité* (ch. 217), les régions polaires; puis de la Russie (ch. 218); puis enfin il raconte les hauts faits des « seigneurs des Tartars de Ponent », comme il les appelle, au nombre desquels se trouvent Houlagou et Barka, qui furent souvent en guerre; Totomagu, Toetaï et Nogai. Ces chapitres, ainsi que ceux qui précèdent, omis avec intention dans nos manuscrits, étaient, il y a peu d'années encore, d'une grande importance pour l'histoire; mais aujourd'hui ils le sont moins, parce que les travaux historiques qui ont été publiés sur ce sujet, quoique peu nombreux, sont plus complets. On n'en doit pas moins admirer Marc Pol d'avoir voulu en quelque sorte être le géographe de toutes les contrées de l'Asie conquises par les Mongols qu'il servit, et l'historien de tous les souverains de race mongole qui, jusqu'à lui, avaient régné sur ces mêmes contrées. On a vu, dans notre commentaire, comment cette immense tâche avait été remplie.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur Argoun, nos copistes ayant rompu brusquement le récit de Marc Pol à son égard, parce que, probablement, les discours d'Ahmed et d'Argoun, quelque bien faits qu'ils soient; les récits des guerres successives des princes mongols, frères et descendants de Houlagou le conquérant de la Perse; les exploits même de ce dernier, et la branche de Toulouï fils de Dehinghis-Khaân, contre Barcaï de la branche de Djoutchi, les intéressaient moins que la description des mœurs et coutumes de toutes les populations de l'Asie à leur époque.

« Après l'exécution d'Ahmed, dit D'Ohsson, d'après Rachid et Vassaf (*lieu cité*, t. IV, p. 2 et suiv.), les Khatoune, les princes et les Omères s'étant assemblés à Ab-Schour, élurent unanimement Argoun, fils aîné d'Abaca, né de l'une de ses esclaves. » Son élection fut confirmée par un *Couriltai*, ou assemblée de princes du sang;

son avènement eut lieu le 11 août 1284 (l'an 683 de l'Hégire).

Argoun fit mourir plusieurs officiers qui s'étaient montrés dévoués à la personne d'Ahmed; puis il défendit par une ordonnance d'inquiéter aucun de ceux qui avaient servi ce prince. Mais, lui, il donna cours à tous ses ressentiments et fit exécuter un grand nombre de personnages marquants dans l'empire.

Enfin en 1286, dans le mois de février, le général Ourdoucaya arriva de la Chine, avec l'édit qui donnait à Argoun le titre de *Khan*, et la succession au trône de son père, et qui conférait à Boucaï le titre chinois de *Tching-siang* (voir ci-devant, p. 328). En conséquence Argoun renouvela les cérémonies et les fêtes de son avènement au trône. Il investit Boucaï d'une autorité presque sans bornes; mais plus tard, ses sentiments ayant changé, il le fit arrêter et exécuter avec toute sa famille. Une proclamation royale annonça dans toutes les provinces, que Boucaï, ayant payé d'une noire ingratitude les bienfaits de son souverain, avait été *anéanti avec sa femme et ses enfants, ses proches et ses amis*, et que ses richesses, qu'il tenait de la munificence royale, avaient été livrées au pillage. Ensuite tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir été d'intelligence avec Boucaï (dans sa conspiration) furent mis à mort, sans forme de procès, musulmans et mongols (Vassaf, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 23).

Le frère de Boucaï fut aussi arrêté et exécuté; une persécution violente sévit contre les employés du fisc, chrétiens et mahométans, à Moussoul et Irbil (*ib.*, p. 27). Le prince Tchousekhab, et le vizir Djelal-ed-din furent aussi exécutés. Le vizir fut remplacé par un médecin juif, Sa'd-ud-dévlet (« Félicité de l'Empire; » c'est ainsi qu'il se nommait lui-même). Les exécutions continuèrent d'avoir lieu sous différents prétextes. Névrout, qui avait si fortement soutenu Argoun contre Abaca, se révolta. Ce prince était si redouté des populations que, selon Vassaf, lorsque les bestiaux se mettaient à courir pour aller boire, on disait : « *Il faut qu'ils aient vu la figure de Névrout.* »

C'était aux instigations de Sa'd-ud-dévlet qu'on

baronz et paroille en tel mainere : — « Biau sire Argon, biau sire Argon, fet-il, noz connoisonz tout apertement qe ensi con voz noz avon dit est-il verité, e por ce voz responderai-je por tous vestres homes que avec noz sunt pour faire cestes bataille, qe nos voz diron apertement qe nos ne vos faudronz tant con nos avonmes les vies en cors, et voudromes avant tuit morir qe noz ne veinson au desus de la bataille, e de ce Devon nos estre auseur qe noz la vinquirent por le grant droit que noz avonz, et il ont grand tort; e

imputait les actes sanguinaires d'Argoun qui faisait périr sous un soupçon, ou la moindre faute, une centaine d'individus; lui qui, au commencement de son règne, était si humain, disait-on, qu'un jour de fête, ayant jeté les yeux sur une quantité de moutons égorgés, il dit, touché de compassion, qu'il était affreux de tuer pour notre nourriture tant d'animaux innocents (Vassaf, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 52).

Argoun avait beaucoup de déférence pour les Bakchis, religieux mendiants bouddhistes (du sanskrit *bikchou*, « mendiant »), et avait une grande foi dans leur prétendue science. Un de ces religieux, venu de l'Inde, prétendait posséder un secret pour conserver la vie; c'était par la vertu d'un électuaire dans lequel il entraît du soufre et du mercure (voir ci-devant, p. 637 où il est dit que dans une certaine contrée de l'Inde, il y a des individus « qui boivent moult estrange « buvrage, fait d'argent vif (le mercure) et de « soufre, et die qu'il leur eroist la vie »). Argoun prit ce breuvage pendant huit mois, au bout desquels il fit, par le conseil des Bakchis, une retraite de quarante jours dans la citadelle de Tébriz. Quelque temps après il tomba malade. Au bout de cinq mois de maladie Argoun mourut, le 7 mars, dans sa résidence de Bagtché-Arran (Rachid, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 58) de l'année 1291. Il fut inhumé dans un lieu secret, comme c'était l'usage chez les princes mongols, que l'on sut ensuite être la montagne du Sidjas.

« Argouu aimait et protégeait les chrétiens, dit D'Ohsson (*ib.*, p. 66). Il eut, comme ses prédécesseurs, des relations avec l'Europe. Des envoyés de ce prince arrivèrent à Rome en 1288; c'étaient Bar Sauma, moine ouïgour, qui avait été nommé évêque d'Ouïgourie par Yahaballaha, patriarche des nestoriens; Sabadin Arkhaon (nom par lequel les Mongols désignaient les chrétiens

en général; voir ci-devant p. 214, *note 3*), et Thomas de Anfusis accompagnés d'un interprète nommé Uguet. Nicolas IV, qui venait d'être élevé au pontificat, reçut ces ambassadeurs et répondit à la lettre qu'ils avaient apportée. » (Voir Odor. Raynaldus, t. IV, p. 41 et 42; et Mosheim: *Hist. Tartarorum ecclesiastica*, p. 75, et l'*Appendix*, p. 86-94, où se trouve la traduction latine des lettres en question). Argoun envoya aussi comme ambassadeur au roi de France, le Géorgien Muscaril, porteur d'une lettre de lui, écrite en mongol et en caractères ouïgours, qui, ainsi qu'une autre du sultan Oeldjaitou, sont conservées aux Archives impériales de France. Feu Abel Rémusat les a publiées en *fac-simile*, dans son « Second Mémoire sur les « Relations politiques des princes chrétiens, et « particulièrement des rois de France avec les « princes mongols, Paris, 1824. » On trouvera ces deux lettres dans notre *Appendice*, reproduites en caractères mongols, avec une transcription et une traduction française. Ces deux lettres sont les *seules connues* jusqu'à ce jour en original. Elles sont revêtues du sceau chinois des deux souverains mongols de Perse.

Dans les premiers jours du règne de Kaïkhatou, qui succéda, en 1291, à Argoun, sur le trône de Perse, ce prince demanda aux *Camis*, ou devins, pourquoi Argoun avait joui si peu de temps de la vie et du trône: « Pour avoir, répondirent-ils, fait mourir tant de princes du « sang, d'officiers et de soldats. » La crainte du même sort empêcha Kaïkhatou de faire exécuter personne, durant son règne de quatre ans (Vassaf, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 113).

Les paroles des *Camis* devraient être méditées par tous ceux, qui, comme Argoun, ont beaucoup de sang versé à se reprocher. Kaïkhatou ne régna que quatre ans; son libertinage et ses

por ce voz lou et consoil qe noz porcacion de l'aler au plus tost qe noz poron por trover nostre enemis, et pri à tous noz compaignons qe nos espoitiez si à cestui pont en ceste bataille qe nos faisons parler de nos à tout le monde. » — A tant se taist cestui pseudome qe ne dit plus. Et qe vos en diroie? Sachies tout voirmant qe après cestui ne i ot nul qe vousist dire riem, mès tuit s'accorde à lui, e ne desiroient autre for qe estre à la bataille con lor enemis. Et quant la deimain fo venu, Argon et sez jens se lievent bien por maitin e se mistrent à la voie mout entalenté de domajer les enemis. Il chevauchent tant qe il furent venu en plain là ù les enemis estoient à tendes. Ils mistrent lor camp bien et ordreement près à cel d'Acomat à dix miles, e quant il ont mis lor camp, Argon prend .ij. sez homes en cui il mout se fioit, e l'envoie a son uncle e li mande tel paroles con voz aurés.

CHAPITRE CCVI.

Comant Argon envoie sez mesajes Acomat.

Quant cesti .ij. sajes homes qe mout estoient de grant ajes ont le conjé et l'encharchiement de lor seingnor, il ne font delement, mès tout maintenant se mistrent à la voie sor .ij. chevaux. Il s'en alent tout droit au camp e desmontent au pavilon de Acomat là où il trovent con grant compaignie de baronz. Il le conoisent mout bien et Acomat elz. Il le saluent cortoisement. Et Acomat avec bielle chiere dit qu'il soient bien venus e li fait seoir en paveillon devan lui; e quant il furent demorés auquant e le un des .ij. mesajes se leve en estant et paroilles en tel mainere : — « Biaux sire Acomat, fet-il, vostre nevou Argon se mervoille mot de ce qe voz fait avés, que li avés tolue sa segnorie, et encore li venés contre por combatre à lui en bataille mortiaus; certes ce ne est mie buenz, ne ne avés fait comme buen oncle doit faire à son nevou, dont il voz mande por noz qe il vos prie doucement si como à son oncle et à son per qe il vos tient qe voz de cest couesse vos doiés romanoir, e qe bataille ne maus ne soit entre voz, et il voz dit que il vos vuelte tenir à gregnor et à pere, e qe soies sire et seingnor de toute sa tere. Or ce est que votre neveu voz mande et voz prie por noz. » — Atant se taist que il ne dit plus.

prodigalités ayant amené la pénurie du trésor, un de ses ministres lui conseilla d'émettre un papier monnaie, comme en Chine. Le mécontentement fut grand. Baïdou le favorisa en se mettant à la tête des mécontents. Kaïkhatou fut

étranglé avec une corde d'arc le 23 avril 1295. Baïdou lui succéda. Mais celui-ci fut assassiné par ordre de son frère Ghazan, le 5 octobre de la même année. Ghazan régna de 1295 à 1304; puis Oeldjaïtou, de 1304 à 1317.

CHAPITRE CCVII.

Comant Acomat responde à mesajes d'Argon.

E quant Acomat soldam ot entandu ce que Argon son neveu li mande, il respondi en tiel maineres : — « Seignors mesajes, fait-il, mon neveu dit noiant, car la tere est moie e ne pas soe : ear je la eonquistai ausi bien eon son pere fist, e por ee dites à mon neveu qe se il velt, jeo li firai grand sire, et i li dorrai terre asez et sera eomme mes filz e le greignor baronz qe soit après moi. E se il ee ne velt, e seur soit que je firai tot mon pooir de lui metre à mort. Or ee est ee qe je vuoil fer à mon neveu, ne nulle autre eousse n' nule autre convenence ne tiennerés jamès en moi. » — A ée mout se taïste Acomat que ne dist plus. Et quant les mesajes ont entendue ee que le soudam avoit dit, il li distrent autre foies e ne treuveron nos ne voz autre que voz nos aves dit? Nenil, feit-il, autre ne i treuverés atout mon vivant. Les mesajes qe ont ee oï, ne i demorent plus, mès se mistrent à la voie e eavau-ehent tant qe il furent venu au camp lor seingnor, e desmontent emi le pavelon e distrent ad Argon tout ee qe il avoit treuvé en son onele. Quant Argon oï ee que son onele li mande, il n'a [en a] grant ire e dit si haut que tuit eelz que entro lui estoient : Je ne vuoil jamès vivre ne tenir tere puis que de mon onele est venu si grant tort e si grant mauveisie, se je ne en prengne si grant vengancee qe tout le monde en parlera. Après eest paroilles il dit à sez baronz et à sez echevaliers : Or n'i a plus demor, mès de l'alere au plus tost que noz poron, por metre à mort les traites e desléaus, et vuoil qe le maitin les asaudron et faiehonz nostre poir de lor destruire. E qe voz en diroie? Toute eelle nuit s'aparoillent de tout ee qe lor besongnoit à bataille ean-piaus. Et Acomat soldan que avoit bien seu por senz espies eomant Argon dovoit le maitin venir à la bataille, s'aparoillent ausi mout bien et amonest sez jens de bien faire e que il soient vailanz homes.

CHAPITRE CCVIII.

Ci devise de la bataille que fo entre Argon e Acomat.

E quant lendemain fu venu, Argon se arme eon toutes sez jens, et ordree et attire sez bataille mout bien e sagemant, et la amoneste mout doement de bien faire. E quant il ot ordree tout son afer, il se mistrent à la voie ver les ennemis. E le soudam Acomat avoit fait tout autre tiel, ce est de atiere

e de ordrer sez jens, et ne atend mie qe Argon veigne jusque à son camp, mès se met à la voie atoz sez homes bien e sajement. E si voz di qe il ne ont gramment alé qu'il encontreerent Argon e sez host; e quant les .ij. grant host se virent ensemble et à ee qe il avoient grand désirer d'estre à la bataille, il ne font demorancee, mès tout mantinant laissent corere le un ver le autre. Or peust veoir eseoier sagites, or le peust veoir voler eà et là si spessemant qu'il sembloit qe pluie venist de eel. Il eomeneent bataille mout cruele e pesme. Or peust veoir eheoir e trebueher ehevaliers à la terre; or peust oïr la erie e la plante e le plorere mult grant de eelz qe estoient ehen à la tere ennavrés à mort; et quant il ont toutes lor sagites gités, il mistrent main à l'espée et à les maeques e se eorent sus mult aspremant. Il se donent grandissmes eoux de lor espées treçant. Or peust veoir trenehier main et bras et bus et teste; la erie e la nose hi estoit si grant qe l'en ne oïst le Deu tonant. Car saehiés que eeste bataille fu de male hore eommen-eiés e por l'une partie et de l'autre; ear saehiés que maint prodomes hi moururent e maintes dames en seront à toz jorz mès emplorés et en lermes. E por eoi voz firoie-je lone cont? saehiés de voir qe Argon le fist mult bien eelui jor, et mult hi fait grant proesse et molt done exemple de bien faire à sez jens; mès tout ee ne li vaut rien, ear meeéanee et fortune li furent si eontraire qe le peior e la desconfite torne sor lui, que quant sez homes ne postrent plus sofrir, il s'en tornent en fuie e s'en alent tant eon il plus puent. Et Aeomat et sez homes les eacent et n'occistrent asez et en furent trop grant domajes. Et si voz di qe en celle eliaee fu pris Argo. E tant tosto qu'il ont pris Argon, il ne sivent plus la eae, mès s'en tornent à lor camp et à lor tendes, joiant et liés outre mesure. Aeomat fait enferiere son nevou Argon et le fait mout bien garder, et Aeomat qe estoit home de mout grant luxurie, dit à soi mesmi qu'il s'en velt aler à eor por prendre seulas eon tantes beles dames con il hi avoit. Il laisse seignor de toute l'oste un grant beie e li laisse engarder Argon, et dit qu'il soit gardé si eher eon il avoit son eors, et dit à ses melie qe il s'en veingne à eort à petite journée por le sauve-mant de sez jens. Le melie dit qe son eommandement sera bien fait. Adone s'en part Aeomat ane [à une] grant eoupaguie e se mist à la voie por aler à cort. En tel mainere eon je voz ai dit se parti Aeomat de sa host et en a laissé seingnor eelui melie que je voz ai eontés; et Argon reuwest pris et enferiés et demoroit si doilens qe il voudroit morir.

CHAPITRE CCIX.

Comant Argon fo pris et delevriés.

Or avint qe au grant baron tartar qe mout estoit de grant aaiges ot grant petiés d'Argon, e dit à soi meissme qe il font grant maus et grant desloiauté de ce qu'il tienent lor seingnor pris. Il dit qu'il fira tout son pooir por coi il soit délivré. Adonc ne fait deleamant, mès tout mantinant s'en ala à maint autres baronz et lor di comant il fasoient grant maus de ce qe il tenoient lor lige seingnor pris, et qu'il seroit grant bien se il le delivrassent et le feissent lor seingnor con il doit estre por raison. Et quant les autres baronz qe ont entendu ce qe cestui avoit lor mis devant, et le savoient à un des plus sajes homes qe hi fust et encore conoissent qe il disoit verité, il s'acordent tuit à lui e li distrent qe ce voloient il voluntiere. E quant les baronz furent à ce acordés, et Baga, ce est celui qe tout ce avoit mis davant, et avec lui furent cesti Elcidai et Togan, Tegana, Taga, Tiar Oulatai et Samagar, tui cesti qe voz avés oï nomer, s'en alent au pavilon là où Argon estoit pris. Et quant il furent là venu, e Boga qe estoit greignor e chief de ceste fat, apaurole avant e dit en tel mainere : Biaus sire Argon, fait-il, noz conoison tout apertement qe noz avon fait maus de ce qe noz voz avon pris, dont noz vos dison qe noz volon torner à bien fair et au droit : ce est qe noz voz volun delivrete et soiés nostre seingnor lige si con voz estes droit maint. Atant se taist Boga qe ne dit plus.

CHAPITRE CCX.

Comant Argon ot la segnorie.

Quant Argon ot entendu ce qe Boga avoit dit, il euide tout voiremant qe ce soit gas, e respont mout coruchiés e doulens. Biaus seingnor, fait-il, voz faites mout grant pechiés de ce que voz faites gas de moi, e bien voz dourent baster [suffire] de ce qe vos m'avés fait si grant tort qe là où vos me dorés (*sic*) tenir à seingnor et voz m'avés pris et me tenés enferiés. Certes bien connoisés qe voz faites grant maus e grant pechiés, et por ce voz pri que vos alés vostre vie [voic] et ne faites gas de moi. Biau sire Argon, fait Boga, sagiés tout voiremant qe nos ne i faïçonz gas mie, mès est bien acertes, et le te juron sour nostre loy. Et adonc jurent tuit les baronz qu'il le tendront à seingnor. Et Argon meismc jure elz qu'il ne rendra elz mal merito et mau-

guerdon de ee qe il l'avoient pris, e qu'il l'en tendra ausi bien et ausi ehier come faisoit Abaga son per. E quant cesti sacrement furent fait en tel mainere con voz avés oï, adonc fo defferiés Argon e le tinent à seingnor. Et Argon dit qe l'en traies des sagittes en eel pavillon tant que le melic qe me tenoit pris e qe estoit seingnor de cest host soit mort. Après ceste parcoles ne oit demorance, mès tout mantinant furent trait mantes sajectes en eel pavillon dont le melic fu oeiss. Et quant tout ce fui fait, Argon prist la seingnorie et comande ce que il vuelt come seingnor, et est obeï de tuit. E sachiés qe celui qe noz voz avon només melic qui a esté oecis avoit à non Soldam, qui estoit le greingnor sire qe fust après Acomat. En tel mainere recovre Argon la seignorie con vos avés oï.

CHAPITRE CCXI.

Comant Argon fist ocire Acomat son ongle.

E quant Argon voit qe il est bien seingnor dou tout, il comande de l'aler ver cort. Atant ne font demorance, mès se mistrent à la voie por retourner à cort. Or avint qe un jor qe Acomat estoit à cort en mestre palais et faisoit grant feste, adonc li vint un mesajes qe li dit : Sire, nouvelles voz aport, no mie tel eon je voussise, mès maveise duremant. Or sachiés qe les baronz ont delivré Argon e le tinent à seingnor, et ont oecis Soldan nostre quier ami, e voz di que il s'en vienent ça au plus tost qe il poront por voz prendre et oceire, e por ce en faites ce qe voz eroiés qe soit le vostre meilor. Atant se taist cestui messajes qe ne i dit plus. Et quant Acomat ot entendu ce que cestui avoit dit et le eonosoit à son ben feoil, il en devient si esbaïs et ot si grant paor qe il ne soit [sut] qe doit faire ne dire ; mès toute foyes ensi come ardis homo e como vailans qu'il estoit, paroille et dit à celui que li avoit aporté ceste nouvelle, qui ne soit ardi qu'il en faee paroille à home vivant. Celui dit qe il obeira bien son eonmandemant. Et Acomat tout mantinant monte à ehevalz eon celz qe il plus se fioit, et se met à la voie por aler au soudan de Babelonie, et illuec se creoit sauver sa vie, e nul ne savoit là où il aloit, for celz qe estoit à lui seulamant. Et quant il fu alé le six journée, adonc fu venu à un pas qe ne poit aler por autre leu qe por celui ; e celui qe gardoit les pas conuit bien que cestui est Comat, et voit qe'l fuit. Il dit à soi mesme qe il le prendra, e ee poet-il bien faire, por ee qe Acomat ne avoit gueires jens. E sachiés qe tout ensint eome cestui qe gardoit le pas le devise, le fist-il, car il le prist tout mantinant ; et Acomat li erie merci

qu'il le laisse aler et li offre à doner grant tresor. E cestui que amoit Argon de grant amor, dist que tout ee ne le vaut rien, e qu'il n'en prenneroit tout le tresor dou monde qu'il ne le meist en les mainz d'Argon dro son segnor. E que vos en dirioie? Cestui que gardoit le pas, quant il ot pris Aeomat, il ne fait demorance, mès tout mantinant s'aparoille à mout bone eompaignie e se mist à la voie por aler à eort, et moine Aecomat ho lui, et toutes foies le gardoit si bien que il n'en poit fuir. Il ehevauchent tant qu'il ne s'arestent que il furent venus à cor là où il treuvent Argon que hi estoit venu de trois jors seulamant, et avoit grant ire de ce qu'il audoit que Aecomat fust escanpés.

CHAPITRE CCXII.

Comant les baronz font omajes ad Argon.

E quant cestui gardien dou pas fo venu devant lui et ot amené Aeomat, il en a si grant joie que greingnor ne la poroit avoir. Il dit à son ungle que il soit le mau-venu, e dit q'el en fira ee que a raison voudra qu'en soit fait. Atant conmande que l'en le les hoste devant, e conmande sanz prendre consoil à nul autre que il soit occis e destruit dou eors. E celui à cui Argon conmande eeste ofice, priste Aeomat et l'enmoine en tel leu que il ne fu jamès veu, e ee ne fu pas mervoille, ear il le fist occire et geter le eors en tel leu que il ne fu jamès veu. En tel mainere con voz avès oï ala l'afere d'Argon et d'Aecomat son ungle.

CHAPITRE CCXIII.

Comant Catu prist la seignorie depois la mort d'Argon.

E quant Argon ot tuit ce fait que vos avès oï, et il fu en mestre palais et ot toute la seignorie, e tuit les baronz de tutes pars eelz que Abaga son pere estoient soutpost hi vidrent omajes si eon il doivent faire à lor seignor, e tuit le obeient si eon il doivent faire. Et après que Argon ot bien eu la seignorie, il mande Casan son filz bien eon trente mille homes à ehevaus à l'Arbre seche, ee est en eelz contrée, por gardere e por sauver sa tere et sez jens; et en tel mainere eon vos avès oï recovre Argo se seignorie; e sachiés que ee fu quant Argon entre en signorie as les m. ee. lxxxvi. [1286] anz de l'anearnasion Jezucrist, et Aeomat sol tient la seignorie .ij. anz, et Argon reigne .vi. anz, et à elchief de .vi. anz se morut, Argon, de sa maladie, e bien dist-l'en que il morut de bevrajes.

CHAPITRE CCXIV.

Comant Quiacatu prist la seignorie de pois la mort d'Argon.

E quant Argon fo mort, un son uncle qe frer carnaus avoit esté de Abaga son pere, qe avoit à non Quiacatu, tantost qe Argon fu mort, il prist la seignorie, e ce poit-il bien faire, por ce qe Casan estoit si longne come à l'Arbre seche. Bien est-il voir qe Casan soit [sut] bien comant son pere estoit mort, e comant Quiacatu avoit prise la seignorie. Il ot grant ire de la mort son pere, et encore avoit greignor ire de ce que le uncle al pere avoit prise la seignorie. Il ne se poit partir d'ilec por doute de sez ennimiz, mès il dit qu'il ira bien à tens et à leu en tel mainere qe il en predra bien ausi grant vengeance come pris son pere de Acomat. E qe voz en diroe? Quiacatu tien la seignorie, e tuit estoient obient à lui, for seulement celz qe estoient con Casan. Il prist la feme Argon son neveu e la tient por soi. Il prenoit con les dames mult grant seulas, car il estoit home de mult grant luxurie. E qe voz en diroie? Il tient Quiacatu la seignorie .ij. anz, et à chief de .ij. ans se morut, car sachiés qu'il fu atoucés [empoisonné] con bevrages.

CHAPITRE CCXV.

Comant Baidu prist la seignorie depuis la mort de Quiacatu.

Quant Quiacatu fu mors et Baidu qe son ongle estoit et estoit cristiens, prist la seignorie, e ce fu a les .m.cc.lxxxiiiij. anz de l'ancarnasion de Crist. Baidu tient la seignorie et toutes les jens li estoient obcient à lui, for qe Casan e sa host seulamant. Et quant Casan soit [sut] comant Quiacatu estoit mort e come Baidu avoit prise la seignorie, il a grant ire, Quiacatu, por ce qe il ne poit prendre vengeance; mès il dit bien qe de Baidu prendra-il tel vengeance qe tout le monde en parlera, e dit à soi mesme qe desormès ne vult-il plus demorer, mès ira sor Baidu por meter l'à mort. Et adonc se paroille con toutes sez jens e se met à la voie por torner e por prendre la seignorie. Et quant Baidu soit certainement comant Casan venoit sor lui, il asenble une grant quantité de jens et s'aparaille e li vait ad l'encoutre bien .x. journée, et iluec mist son camp et atendoit Casan et sez jens por combatre à lui, e mout prie sez jens et amonist de bien faire. E por coi voz firoie-je lonc cont? sachiés tout voirément qe il ne demore mie .ij. jors puis que Baidu fu venu illuec, qe Cassan con toutes sez jens li furent venus; e si voz di tout de voir qe le jor mesme qe il hi vindrent comencent la bataille e mot cruelz e pesines; mès ce ne vaut rien qe il peust durer longemant

encontre Casan e mesmemant por ce qe puis q'el la bataille fu commencé, maint de celz qui estoient con Baidu se tornent dever Cassan e combatent contre Baidu, e por ceste acasion fo Baidu desconfit, e mesmemant li fu-il occis, e Casan venqui bataille e fu sire e mestre de tous. Car quant il ot vengu la bataille e mis à mort Baidu, ils'en torne à cort, et prist la seignorie, e tout les baronz li font homajes et li obeient come seignor lige; e ce fu qe Casan commence à reignere et ot la seignorie ales .m.cc.xciiiij. anz de l'ancarnasion de Crist. En tel mainere con voz avés oï ala tout ceste afer de Abaga jusque à Casan come voz avés oï. Et encore sachiés qe Alau qui conquist Baudac e qe fo frere à Cublai le grant Kan, fu le chief de tuit cesti qe je voz ai només desoure : car il fo pere Abaga, et Abaga fo per Argon, et Argon fo per Casan qe orendroit reigne. Or puis que noz voz avon contés de cest Tartar dou Levant, adonc noz en lairon e torneron encore à conter à la grant Turchie ensi con voz porois oïr apertamant; mès il est verité que nos vos avon eonté de la grant Turquie en arieres tut le fait comant Caidu est rois, e por ce n'en avons plus qe contere : si noz en partiron e voz conteron des provences e des jens que sunt à tramontaine.

CHAPITRE CCXVI.

Ci devise du roi Canci qi est à tramontaine.

Or sachiés qe à tramontaine a un roi qui est apellés Canci. Il est Tartars e toutes sez jens Tartars e mantient la droite loy tartar qe est mout bestiaus, mès il la mantient tout ensint come fist Cinchins Can et les autres droit Tartarz, e si voz en dirae auques. Or sachiés qe il font un lor dieu de feutre et l'apellent Natigai, et encore li font moiliere, et cesti .ij. dieu, ce est Natigai e sa moier, e dient qe il sunt les dieu de tere e qui lor gardent les bestes e les blés e toutes lor bien terenes. Il les orent [*prient*], e quant il viennent que il menuient aucune bone viandes, il en engent la boche à lor deu et funt bien vies come de bestes. Il n'est sotpost à nelui; bien est-il voir qu'il est de la lignée de Cinchin Kan, ce est de l'amperiaus lignages, et est porchain parenz dou grant Can. Cesti roi ne a cité ne castiaus, mès demorent toutes foies en grant plainne et en grant valées et en grant montagnes. Il vivent des beste se de lait. Il ne unt nulles blés. Il a mout grant gens, mas ne fait gere ne bataille con nulz, mès tient sez jens en grant pas. Il ont grandismes quantités de bestiames : ce sunt gamiaus [*chamaux*], chevaus, buef et berbis et autres bestes. Il ont grandismes ors [*ours*] toutes blances qe sunt longues plus de .xx. paumes. Il ont vulpes toutes noir et grant; il

ont asines sauvages; il ont des gibelines assez : ce sunt celle de coi se font les chieres pelles qe je voz ai contés qe vaut mille bezanz une pelle d'ome. Il ont vair en abundance. Il rat de fareon ont-il grand moutitude et toute l'estée en vivent, ear ilsunt mout grant. Il ont de toutes sauvagines assez, por ee qe il demorent en sauvages leu et desvoiables. Et encore sachiés tout voiremant qe cest roi ha de tel contrée qe nul chevaus hi puet aler, por ce qui est païs là où il a maint lac e maintes fontaines, et hi est sigrant la glace et le fanc [*fange*] et la bue qe cheval ne i puet aler, et ceste contrée si mauveise dure .xiiij. journée, et à chascune journée a une poste là où les mesajes qe vont por la eontrée herbergient. A chascune de ceste poste a bien .xl. chiens mout grant pou moïn d'on [*de un*] asnes, e ceste chienz portent les mesajes de le unc poste à l'autre, ee est de le unc journée à l'autre, e voz dirai eomant. Or sachiés qe por ce qe en toute celle journée ne poent aler chavalz por la glace et por la boe; car cest .xiiij. journée sunt entre .ij. montagnes en une grant vallée, e por ce hi est la glace et la boe tel com je voz ai conté. Or por ceste caisonz ensi con je voz ai dit, le chevaus ne i puet aler. E por ce que carette con roes ne i poroit alere, ont-il fait faire une treies [*traîneau*] qe ne a roies, ne sunt faites en tel maineres q'eles alent sor por la glace, e por la boe, e por lo fanc, si qe ne i se fiche mie trop, e de eeste treies en a maintes en nostri païs, ear elle sunt eelle où l'en aporte sus le fen e la paie l'inverno quant il est grant pluie e grant fanc; e sus ceste treies hi se mete sus un cuir d'ors e plus hi monte sus un mesajes, e ceste treies moïment .vi. chevalz de eelz grant que je voz ai contés, et eesti chienz ne les moïne nulz, mès il vont tout droit jusque à l'autre poste et traïnent la treies mout bien e por la glace e por fanc, et ensi vont de une poste à l'autre. E bien est-il voir qe celui qe garde la poste monte ausi sor une treies e se fait mener as ehienz; e cestui les moïne par la plus droit voie e por la meior. E quant il sunt venu a l'autre poste, il hi trouvent eneoire aparoilés les ehienz e les treies qe les portent avant, et celz qe le ont portés se tornent arieres, et ensi vait toutes cestes journées, ear toutes foies les moïment les ehienz. Et si voz di tout voiremant qe les homes qe demorent en eelles valés et en celes montaignes des eelz .xiiij. journées, sunt grant chaceors, car il prenent maintes ehieres bestioles de grant vailance de eoi il ont grant profit e grant bien. Ce sunt gibeline et ermin, et vair et ereolin et volpes noires, e maintes autres chieres bestes de coi il se font les chieres pelles e de grant vailance. Il ont lor engingn qe ne escape elz nulle devant. Mès si voz di qe por la grant

ferdoure qe hi a, toutes lor maisonz ont sout tere, et sur tere demorent toutes foies. Autre couses ne i a qe face à mentovoir, e por ce nos en partiron e voz conteron d'oun leu là o il a totes foies oscurités

CHAPITRE CCXVII.

Ci devise de provence d'Oscurité.

Il est voir que mout avant de ceste roingne, encore à tramontaine, a une provence que est appellé la Oscurité, por ce que de toz tens hi a oscurité que ne i par soleil ne lune ne estoille, mès hi est toutes foies ausi oscur come nos avon en la prime soir. Les jens ne ont seingnor; il vivent come bestes; ne sunt sout autres seingnor. Bien est-il voir que les Tartar hi entrent ancunes faies en ceste mainere que je voz dirai. Il hi entrent, les Tartars, sor jumentes que aient poler [poulains] e laissent les pouller dehors d'à l'entrée, por ce que les jumentes retornent à lor filz et sevent miaus les voyes que ne sevent les homes; et en ceste mainere hi entrent les Tartars sor les jumentes que je vos ai dit, et laissent les polieres dehors e les rovent tout ce que il lor trovent. Et quant les Tartars les ont robé, il s'en toruent, les jumentes, à lor poleres, e sevent mult bien les voyes. E cestes jens ont grandismes quantités de pellames et moult chier, car il hont gebeline que sunt de si grant vailance come je voz ai dit; il ont ermin, il (ont) erculin et vair et voupes noires e de maintes autres chieres pelles. Il sunt tuit chachéor, que amasant tant de ceste pellames que ce est mervoie. E si voz di que gens qui confinent con elz que sunt à la carte, les achatent d'elz tot celz que pellames, car cestes jens les portent-elz à la cartes elz vendent elz, e si voz di que cesti mercant que acatent d'elz, de cestes pellames, en font trop grand profit e grant gaagne. E si voz di que cestes jens sunt mout granz e bien fait de toutes membres, mès il sunt mout pales e ne ont color. Et si voz di que la grant Rosée [Russie] confine de le un chief con ceste provence. Or autres couse ne hi a que à mentovoir face, e por ce noz en partiron e voz conteron avant e voz diron tout primermant de la provence de Rosie.

CHAPITRE CCXVIII.

Ci devise de la provence de Rosie (Russie) e des jens.

Rosie est une grandisme provence ver tramontaine. Il sunt cristiens et tienent la loy grezoyz [grecque]. Hil hi a plosors rois et ont langaiges por elz. Il sunt molt simple jens, mais il sunt mout biaux, e masles e femes, car ils sunt

tuit blances e blondes. Il hi a maintes fors entrée e fors pas; il ne donent treu à nêlui, for qe il donent auquans à un roi dou Ponent qui est Tartars, que a à non Taetaetai; à cestui donent-il treu et ne gueres. Elle ne est teres de mercandies : bien est-il voir qe il ont mout pelames ehier e de grant vai-lanee; car il ont gibelines assez et ermin et vair et ereolin et voupes en abondanee, des meiors dou monde et des plus belles. Et eneoire voz di qe il ont maintes argentieres là où il font arjent assez. Autres eouses ne i a qe à mentovoir faee, e por ee noz partiron de Rosie et voz conteron de la mer gregnor tout environ; qel provenees hi a e qel jens, si eon vos porés oïr tout apertamant; e eomenceron tout primer de Constantinople. Mès si voz conteron tout avant d'oune proveenee que est entre tramontaine e maistre. Or saehiès qe en eelle contrée qe je vos ai dit, a une proveenee qe est apellé Lae, qe confine eon Rosie; et ont roi e sunt cristienz et saracinz. Il ont pelames assez et buens qe por maintes autres pars s'enportent por les merchanz. Il vivent de mereandie e d'ars. Autres cousses ne hi a qe faee à mentovoir, e por ee noz en partiron e voz conteron des autres; mès eneoire voz vuoil conter de Rosie aucune eousse qe je avoit dementique. Or saehiès tout voiremant qe en Rosie ha le greignor froit qe sunt au monde, qe à grant poine hi escanpe-l'en. Elle est si grand proveenee qe dure jusques au mer Osiane; e si voz di qe il hont en eel mer auquans isle en lesquelz isles naissent maint jerfaus e mant fauconz pelerin, si qe il en portent par plosors leus dou monde; et si voz di qe de Rosie en oroech [Norvège] ne a granment de voie, e se ne fust por le grant froit, l'en hi poroit mout tost aler, mès por le grant froit ne i se puet mie si bien aler. Or vos lairon de ee, e vos conteron dou mer greignor, si eon je vos ai dit desoure. Bien est-il voir qe il sunt maint mereaant, e mantes jens qe l'estoit, mès eneoire en sunt ascz plus de telz qe ne le sevent, e por cest telz le fait-l'en buen metre en eserit; e nes si firon et eomenzeron tout primermant de la bouche et de l'estroit de Gonstantinople.

CHAPITRE CCXIX.

Ci devise d'la boche do mer Gregnor.

Cor la boche de l'entrer doumer Greingnor dan les dou ponent ha une montagne qui est apellé le Far, e depuis qe noz avauames eomeneiès dou mer Greingnor, si nos en pentimes de metre le en serit, por ee qe maintes jens le seivent apertement, e por ee en laron atant et eomaneeron des autres cousses et vos diron des Tartars dou Ponent, des seingnor qe reignent.

CHAPITRE CCXX.

Ci devise des segnors des Tartars dou Ponent.

Le primer segnors des Tartars dou Ponent fu Sain qe mout fu grant roi e poisant. Ceste roi Sain conquiste Rosie et Comanie et Alanie et Lae et Mengiar, et Zie, et Gucia et Gazarie : toutes cestes provences conquiste le roi Sain. Et avant qe il le conquistes estoient tuit comainz, mès ne se tenoient tuit enseuble, ne ne estoient à une unité, et por ce perdirent-il lor terres e furent eaciés por diverse monde ; e ecelz qe ne furent e que i sunt encore tuit en servajes de cest roi Sain. Et depuis le roi Sain rengne le roi Patu [Batou], et après Patu rengne le roi Berca, et depuis Berca reigne le roi Mungletemur et depuis Mungetemur reigne le roi Totamongur ; et après, Toctai qe orendroit rengne. Or vos avon contés des rois des Tartars dou ponent ; et après conteron d'une grant bataille que fut entre Alau [Houlagou] le seingnor dou Levant et Berea le seingnor dou Ponent ; e l'acaison por coi la bataille sordi voz diron encore, e eomant il avint et en quel mainere.

CHAPITRE CCXXI.

Ci devise de la gere qe sordi entre Alau e Berca, les bataies qe furent entre eles.

Il fu voir qe à les .m.cc.lxi. (1261) anz de l'ancarnasion de Crist sordi une grant escorde entre le roi Alan, le segnors de Tartars dou Levant, et Bereha roi des Tartars dou Ponent ; e ce avint pour une provence que marcesoit [était frontière] à le un et à le autre ; car easeun la voloit por soi, ne nulz d'elz ne la voloit consentir à le autre, car easeunz se tenoit grant e buens. Il s'esfient de guere e ebaseun dit q'il hira à prendre et vaudra veoir qui ce contendra. E quant il se ont desfié de gerre, ebaseun fait sesmondre tuit ecelz que soient estoient à lui, et font le greignor aparoilemant qe à poine mès fust veu ; qe saquiés [sachiez] qe ebaseun se esforecent outre poir por venir au desus de cest fait. Et sachiés qe puis qe il se furent desfié, il ne ala .vi. mois qe il ont ebaseun asenblé bien .ccc. m. [300,000] homes à chevaus molt bien aparoillés de toutes couses de bataille, selue lor uzance. E quant furent bien aparoillés, Alau le sire dou Levant se met à la voie con toutes sez jens. Il eavauchent maintes journée sanz aventure trover qe à mentouvoir face. Il alent tant q'il furent venu en un gran plain qe est entre le portes dou fer e le mer de Sarain. En eel plain mist son camp bien e ordréement ; e si vos di tout voirement q'il li avoit maint riches pavelonz e maintes riches tref (*ten-*

tes); il senble bien camp de riches homes. Il dit qu'il atendra iluce por veoir se Berea e sez jens vendront; iluce demorent e atendoient lor ennimis. Et sachies qe cest leu là o il sunt acampé, bien est, et confines de les unes jens à les autres. Mès atant laieron da Alau e de sez jens; e retourneron à Berea et à sez jens.

CHAPITRE CCXXII.

Comant Barca e sa ost ala encontre Alau.

Or sachies tot voirement qe quant le roi Berea ot fait tout son aparoil et ot asenblé toutes sez jens, e savoît comant Alau s'estoit parti con toutes sez hostes, il dit qe desormès poroit-el trop demorer; et adonc ne fait nul delement, mès si mistrent à la voie. Il chevauchent tant por lor journée, qe il furent venus en grant plain là où les ennimis estoient, e mist camp près à celz d'Alau à .x. miles bien et ordréement; e si voz di tout voirement qe cest camp estoit bien ausi biaux con celz d'Alau, et ausi riches, ear je vos di de voir qe qui avese veu les pavilonz des dras d'or e riches tref, bien peust dir qe à piece mès ne fo veu un plus biaux camp e plus riches; et si avoit bien plus jens qe Alau avoit; ear sachies sanz nul mensongne qe Berea avoit bien .ccc.l. m. [350,000] homes à chevauz. E quant il furent à tendes, il se repousent .ij. jors anters [*entiers*]. Lors Berea fait parlemant entre ses homes et paroule en tel mainere. — Biaux seignors, feit-el, voz savés certainement qe puis qe je vigni à tenir tere, je voz ai amé come freres e filz e si savés qe maint de voz sunt ja esté en maintes grant bataies avec moi, e qe grant partie de lez teres qe nos tenion, mes [me les] avés aidés [à] conquerter; e savés encore qe tout ee qe je ai est ausi vostre, come moie; e puis qe ensi est la vérité, bien se doit chascun esforzer outre poir de maintenir nostre honor et jusque ei l'avon nos bien fait. Or savés coment est grant homes e poissant, Alau, se velt conbatere à nos et à son tort; et puis qe ensi est la vérité, il a tort e nos avon droit; chascuns se doit conforter que nos vinquiron la bataille; et encore vos dovés conforter qe noz avon plus jens qe il ne ont. Car noz savon certainement qe il ne ont qe .ccc. m. [300,000] homes à chevauz, et noz avon .ccc.l. m. [350,000] d'ausi bones jens con il sunt e meior. Or done, biaux seignors, por toutes cestes couses qe je voz ai dit, véés voz tout elermant qe nos seron vinqor de la bataille, e, por ee, puis que nos sommes venus jusque de si longn por eeste bataille seulamant faire, vuoil-je qe noz la faizon de hi à trois jors, et hi alon si saje-mant e si ordéement qe nostre affer aille de bien en miaus, e pri chascun

tant con je puis qe vos soiés vailans homes e qe noz la faisons si à cestui pont, qe tout le monde noz redot. Or ne voz voil dir plus, for qe je pri ehaseunz qe au jor nomé soit bien aparoullés e qu'il pensi de bien faire e soit valans homes. — Atant se tast Berea qe ne dit plus à eele foies. Mès atant noz lairon de Berea e de sez homes qe bien vos avon devisée une partie de son affere, et adone voz eonteron de Alau e de sez jens; eomant il s'esproi-ent puis que il soit [*sut*] qe Berea e sez homes estoient venus près.

CHAPITRE CCXXIII.

Comant Alau paroile à sez jens.

Or dit le eontes que quant Alau soit certainement eomant Berea estoit venus eon si grandismes jens, il asenble encore sez parlemant de grand quantités des buens homes. Et quant il voit que il hi sunt tuit asenblé, il paroile e dit en tel mainere. — Biaus freres et filz et amis, fet-il, vos savés qe en toute ma vie m'avés valus et aidés; jusque à eeste jor m'avés aidés vinere maintes bataies; ne unques ne fustes en nulle bataie qe noz ne l'aion venue, et por ce nos somes venus jusqez ei por eonbatre à eeste grant home de Berea, e bien sai-je et est la vérité qe il a autant des jens eon nos et plus, mès ne pas si bone: ear je voz di tout voiremant qe se il fuissent des tant des jens qe il ne sunt, eon eelles bones jens qe nos avons, si les meteron mès à la voie et à deseonfite; e por ee noz savons por nostre espie qe il vendront à la bataie de ei à tres jors, de eoi je ai grant leese, dont je pri ehaseun qu'il soit bien aparoullés à eelui jor, et qu'il pensi de bien faire ensint eon vos estes uzés de faire; et une cose tant solamant voz voil reeorder, ear miaus vait morir sor le camp, por so honor maintenir, se autremant ne poist estre, que la deseonfiture tornast sor nos; por ee easeunz s'esproit en tel mainere que nostre honor soit sauve et nostre enemis soient deseonfit et mort. — Atantse tast Alau à eelui point. En tel mainere eon voz avés oï, font parlement andeus, eesti grant seingnors, et atendoient qe le jor nomée qe la bataille doit estre, venist; e ehaseunes de baroes s'aparouillent au miaus qe il poet des toutes les eouses qu'il savoient qe lor estoit besogne.

CHAPITRE CCXXIV.

Ci dit de la gran bataille qe fo entre Alau e Barca.

E quant le jor nomé, qe la bataille doit estre, fu venu, Alau se leve bien por maitin, e fait armer toutes sez jens; il ordree et aselhire sez bataies au

miaus qu' il set bien, et sajemant come sajes homes qe il estoit. E si voz di tout voirmant qe il fist .xxx. batailles, e chascunc mist .x. m. [10,000] homes à chevauz; car sacchiés ensi con je voz ai dit, qu'il pooit avoir entor de .ecc. m. [300,000] homes à chavauz. Il mist en chascune buen conduisor e buen cavctanin [capitaine]; e quant il ot atiré e saseriés bien e sajemant-son afere, il commande à sez eschilez qu'il cavauchent avant ver le inimis; e sez jens firent son commandemant, ear il si mistrent maintenant à la voie le pian [petit] pas et alent jusqez à dimi voie entre le un camp e l'autre; et illuec se ferment et atendoient les enemis, qe venissent à la bataille. En tel mainere atendoient, con voz avés oï; e de l'autre part le roi Berea, le maintin mesme, se lieve con toutes sez jens, e s'arment, et paroillent mout bien et sajes qe attire et fait sez batailes bien e sajemant; et fist .xxxv. bataies; car il mist ausint, come avoit fait Alau, en chascune .x. m. [10,000] homes à chavalz, e buen cavoitainz et bons conduors. Et quant Berea ot tout ce fait, il comande à sez eschielz qe il chavauchent avant; et il li font bien et sajemant, et vont le pas tant qe il furent près à les ennemis à dimi milier. Et quant il furent illuec venus, il s'arestent et hi demorent auquans, et, après ce, se mistrent encore ver elz. E qe voz en diroie? quant el furent propes [lat. *prope*] à .ij. balastrée, caseunes des parties s'arestent et s'atirent; toutes les escheres sunt resté. Le plain hi estoit le plus biaus e les plus large qe l'en scust ne près ne longe, e là où grandismes quantités des chevaliers pooient combatre. E certes il estoit bien beizogno qe le plain fust biaus et grant, por ce qe à poine mès ne combatirent tantes des jens en un camp con celz estoient. Car sacchiés, sanz nulle mensongne, il estoient bien .dcl. m. [650,000] homes à chevaus, e si estoient de plus poissant homes dou monde: et Alau et Berea; e si voz di qu'il estoient prochainz parens, car andeus estoient de l'amperiaus lingne de Cinchin Kan.

CHAPITRE CCXXV.

Encore de la bataille d'Elau et de Barca.

E quant les deuz granz rois con toutes lor gens furent demoré si près con je voz ai dit, une pece, e ne atendoient, for qe de comenze la bataille e desiroient mout que il oïssent soner le nacar; et adonc ne demore gueres qe andeus pars le nacar comeneent à soner; e tant tost que il oïrent soner le nacar, il ne demorent mic, mès tout maintenant laissent corer les une parties ver lez autre; il mistrent main à les arz et encoelient les sagites e traient cascunz ver les ennemis. Or poit-l'en veoir voler e d'une part e

d'autre les sagites ; si que en pou d'ore l'aire en estoit si coverte que l'en ne poit veoir le ciel. Or peust veoir maintes homes cheoir mort à la tere, e mant eavaus ausint, e ce dovés voz croire que il ne pooit estre autrement, puis que tantes sagites estoient traites [*lancées*] à une foies. E por coi voz firoi-je lonc cont? sachiés tout voiremant que il ne s'arestent de traire sagites jusque à tant qu'il en ont en turquas [*carquois*], si que tute la tere estoit coverte des homes mors e navrés à mors. Et quant il ont traites totes les sagites, il mistrent mainz à l'espée, e à les macques, e se corent sus, e se donent grandisimes eoux. Il comenzent une bataille si cruelz e pesmes que estoit un petié à veoir. Or poit-l'on veoir couper main e bras et teste ; or poit-l'en veoir trabucher homes e cavauz mort à la tere ; car il li mururent tant que de male ore fo comencés ceste bataille que apitoe, mès n'en morurent tant en un camp come en celui en avoit des mors. La crie e la nose hi estoit si grant que l'en ne oïst le Deu tonant. E si voz di, sanz nulle faille, que l'en ne i poit aler for que sus por cors d'omes mors, car la tere en estoit tute coverte e vermoille de sanc. Car je voz di tout voirement que il avoit grant tens que ne fu au monde une bataille où si grant quantité d'omes come il fist en ceste. Il hi estoit si grant, le plorer e la crie de celz que estoient cheu à la tere e navrés à mort, e que ne avoient pooir d'elz relever, que ce estoit un peté à veoir. Ceste bataille ore fo comenciés por l'une partie e por l'autre : Car maintes dames en seront veves, e maintes enfans orfanes. Il se mostrent bien à ceste point qu'il ne se volent nul bien, mès se mostrent qu'il sunt mortaus ennimis. E le roi Alau que molt estoit prodonmes et poissant d'armes, l'a fait si bien en celz bataille, qu'il senble bien q'il est home de tenir tere e de porter corone. Il li fait grant proesse d'armes por son cors, et encore conforte molt sez jens, quant il voient lor seingnor que la fasoit si bien e si franchmant ; il done à cascunz cor e ardimant de bien faire, et, san faille, ce fu une cose que molt fu grant mervoilles d'armes, que tuit celz que le voioient en estoient esbaiz, ausi amis come animis ; car il ne senble homes, mès foudre e tenpestc. En tel mainere s'esproite Alau en la bataie con voz avés oï.

CHAPITRE CCXXVI.

Comant Berca s'esprote vailantment.

E dou roi Berca voz dirai comant il s'esproite ausint. Or sachiés tuit voiremant que il l'a fait mout bien e s'esproite mout vailanzmant, car certes

il l'a fait si bien que il fait bien à loer por tot le monde; mès ce est noiant que sa proesse peust valoir rien en celz jor, por ce que sez jens estoient tout mort, e tanti ennavrés et abatuz à la tere que il ne poient plus sofrir. Et por ce quant la bataille fo duré jusque al vespre, adonc le roi Berea e sez jenz ne postrent plus sofrir, mès convient à fine foree que il vuident le camp. E que voz en diroie? Quant il ne poent plus sofrir, il se tornent en fuie tant cum il puent de lor chevauz traire, e quant Alau e sez jenz virent que lor enemis s'estoient torné en fuie, il les sivent [*suivent*] e le chacent e les vont abatando et oeciando. Il en font si grant maus que ce fu un peté à veoir. Et quant il ont sivé la eace une piece, il ne le cacent plus, mès s'en tornent à lor pavillonz. Il se desarment, e celz que estoient enavrés se funt lavere e binner. Il estoient si las e si batu que il ne i avoit nul que ne ausse meior mester reponser que de combatere. Celle nuit si se reponsent las e travailés; et quant la deman fo venu, Alau commande que tuit les cors mors fuissent ars, ausi le inimis con li amis; et el fo fait tantost son commandement. Et après que tut ce fu fait, le roi Alau s'en torne en son païs eon toutes sez jenz que escanpés estoient de la bataille; ear bien sachiés que por tout ce que il venquirent, si en furent mant mort de lor gens; mès, sans faille, de son ennemis en moururent assez plus; ear il fu si grant en nombre celz que moururent à eces bataille que à poi ne la poroit-l'en croire qui l'oïst dir. En tel mainere con vos avés oï ala l'afere de ceste bataille, e la vinqi le roi Alau. Or voz lairon d'Alau e de ceste matiere, et voz conteron d'une bataille que fu entres les Tartars dou Ponent, ensi con voz la porés entendre apertement.

CHAPITRE CCXXVII.

Comant Totamagu fu sire des Tartar dou Ponent.

Il fu voir que en Ponent les sire des Tartars que avoit à non Mongutemur, e la seingnorie venoit à Tolobuga que jeune bazaler estoit, e Totamagu que molt estoit poissant homes oeciist Toloboga eon l'aide d'un autre roi des Tartars que avoit à non Nogai. En tel mainere con voz avés oï ot la seingnorie Totamagu por l'aide de Nogai. Il reingne auques e ne gramment, et adonques morut Totamagu, et ot la seingnorie et fu eleu à seingnor Toc-tai que molt estoit sajes et prouдонnes; e cestui reingnoit et avoit la seingnorie de Totamagu. Or avint que endementier .ij. filz de Tolobuga que occis avoit esté, furent ereu et estoient homes que bien pooient porter armes. Il estoient sajes e proveus; cesti deus frères, ce furent les filz de Tota-

mangu, s'aparoillent à mot belle eompagnie, e se mistrent à la voie et alent à la eort de Toetai. Et quant il furent là venu, il s'en alent bien e sajemant, e toutes foies estoient andeus les freres à jenoilz, e Totai lor dist qe il soient les très bien venuz, e les fait dreizer en estant. E quant les .ij. damesiaus furent en estant, adone le ainznés paroule e dit en tel maineres : — Biaux sire Toetai, le por eoi noz sonmes venus devant voz le voz dirai au miaus que je saurai. Il est voir, si eon voz savès, qe noz fumes filz de Totamangu, qe oeiste Tolobuga e Nogai ; sor Tolobuga ne peu dir noiant por ee qe il est mors ; mès de Nogai faisons noz reelamer, e voz prion qe voz nos faiehois raison de lui, si come droiturer seingnor qe voz est, de ee que il oeist nostre pere, et de ee voz prion qe voz le fachois venir devant voz, e qe voz nos faisons raison de lui, de la mort nostre pere. Or ee est lo por eoi noz sonmes venus à vostre eort e qe noz te preon qe voz nos faciaus.—Atant se taist le damesiaus que ne dit plus.

CHAPITRE CCXXVIII.

Comant Totai mande por Nogai por la mort de Totamigu.

Quant Toetai ot entandi ce qe l'enfans avoit dit, il savoit bien qe ee estoit vérité, il li responde et dit : Biaux ami, fait-il, de ee qe tu me demandi qe jeo te faee raison de Nogai, je la firai mult voluntier, et le firon vinire à nostre eort devant moi, et en firon tout ee qe à raison esgardera. Adone Toetai envoie .ij. mesajes à Nogai e li mande qe il veigne à sa eort por fer raison à les filz de Totamagu, de la mort lor pere. Et quant les mesajes ont eontés cestes nouvelles à Nogai, il en fait gas e dit as mesajes qe il ne ira mie. E les mesajes, quant il ont eu la respose de Nogai, il se partirent e se mistrent à la voie, et eavauehent tant qe il furent venus à la eort lor seingnor, e li content eomant Nogai li mande qe il ne vendra en nulle mainere. Quant Toetai ot entendu ee qe Nogai li mande, il li tient à grant despit, e dit si aut que tuit eelz qe entor lui estoient l'oï : Se m'ait Dex [si Dieu m'aide], fait-el, ou Nogai vendra davant moi por fer raison alz filz de Totamagu, ou je l'irai soure eon tute ma gens por lui destruer. Adone ne targe mie, mès tout mantinant les envoie deus autres mesajes, e telz paroules eon voz oirés.

CHAPITRE CCXXIX.

Comant Toctai envoie sez mesajes à Nogai.

Les .ij. mesajes à cui Toctai avoit encargés la bezogne se mistrent à la voie e chavauchent tant que il furent venus à la cort de Nogai. Il alent devant lui e li saluent bien e cortoisment, e Nogai lor dist que il soient li ben venu. Après paurouille le un des mesajes e dit en tel mainere : Biaus sire, feit-il, Toctai voz mande que se voz ne venés à sa cort por fer raison à lez filz de Totamagu, que il vira [*viendra*] sor voz con toutes sez jenz e qu'il voz fira tot le domajes que il pora et en avoir et en persone, e por ce esgardés ce que voz de ceste couse vuodrés faire et li mandés por noz. Quant Nogai ot entendu ce que Totai li mande, il li tient à grant despit et respond as mesajes en tel mainere : Segnors mesajes, fet-il, or retornés à vostre seingnor e li dites por ma part que je ai petite doutée de sa guere, et encore li dites que se il vendra sor moi, que je ne atendra tant que il entre en ma tere, car je li vendrai à l'incontre à dimi voie. Or ce est que je mant e que je respond à vostre sire. Atant se tast qu'il non dit plus. E quant les mesajes ont entendu ce que Nogai lor avoit dit, il ne i demorent plus, mès tout mantinant se mistrent à la voie e chavauchent tant que il furent venus à lor seingnor, et li content tout ce que Nogai li mande, et que il dit que ne li chaut de sa gere, e que l'en mandra à l'encontre plus avant que demi voie. E quant Toctai ot tout entendu e voie que à la gere ne poet fallire, il ne fait demorance, mès tout mantinant mande sez mesajes por maintes pars à tuit celz que estoient sotpost à lui, e li fait sesmondre que il soient tuit aparoilés por aler sor le roi Nogai. E que voz en diroie? Il fait le greignor aparoillement dou monde. E de l'autre part, quant Nogai soit certainement que Toctai li velt venir soure à si grant jenz, il fait ausint mult grant aporeillemant, mès no mie si grant come Toctai, por ce que il ne avoit tant jens ne tant pooir; mes toutes foies il le fist bien grant e poissant.

CHAPITRE CCXXX.

Comant Totai ala encontre Nogai.

E quant le roi Toctai fu bien aparoilés, il se parti e se mist à la voie con toutes sez jenz; e sachiés tout voirement que il moine bien .cc.m. (200,000)

homes à chevaux. Il chevauchent tant por lor journée senz aventure treuver que à mentovoir face, encore que il furent vinus jusque au plain de Nergh que mout estoit grant e biaux, et illuec mist son camp por atendre Nogai, car il savoit que il venoit tant con il plus poit à la bataille. E si sachiés bien de vérité que les .ij. filz de Totamagu estoient con mult belle compaignie des homes à chevaz qui estoient venus por vengier la mort lor per. Mès atant laieron de Toctai e de sez jens, e torneron à Nogai et à sez homes. Or sachiés tuit voiremant que quant Nogai ot seu que Toctai estoit mou [en marche], e que il venoit soure, il ne fait demorance, mès à toutes sez jens se mist à la voie; e sachiés que il avoit bien cl.m. (150,000) homes à chevaux, trop bones jens e vailanz, asez meior homes d'armes que n'estoient celz de Toctai. E que voz en diroie? Il ne demore mie .ij. jors puis que Toctai fu venu en celz plain que il hi fu venu con tot sez jenz, e mist son camp bien et ordréement près à .x. miles à les enimis. E quant le camp fu tandu, adonc puet l'en veoir miant biaux pavillonz de dras à or e maintes belles tref; il senble bien camp de riches rois, e celz de Toctai n'estoit mie moïn biaux ne men riches, mès plus; car il hi avoit si riches paveilonz et si riches tref, que ce estoit une mervoille à veoir. E quant andui cesti rois furent venus en ceste plain de Nerghi, il sojornent por estre fros et repousés le jor de la bataille.

CHAPITRE CCXXXI.

Comant Totai paraule à sez jens.

E le roi Toctai asenble sez jenz et fait grant parlemant et paroule entr'elz en tel mainere : — Seignors, fait-il, nos sonmes venus jusque ci por combatre con le roi Nogai e con sez homes; et de ce faire avon noz grant raisonz, car voz savés que tout ceste haine e ceste rancure est avenue por ce que Nogai ne vost venir por faire raisonz as filz de Totamagu; e certes puis que el se part da raison, el convient que nos sion vinqior de cest bataille, e que il ne soit mort e destruit; e por ce chascun de voz se doit conforter et avoir boïne esperance de vincere les enimis; mès toutes foies voz pri quant jco sai et puis, que chascune soit vailanz homes e qu'il s'esforce outre pooir, si que nos metron les inimis à destrusion et à mort.—E atant se taiste, que il ne dit plus. E de le autre parte le roi Nogai fait son parlemant et parolle ensi con voz oirés : — Biaux frères et amis, fait-il, vos savés que maintes batailes e mant grant estors avon ja venqus, et co maintes meiorz jenz avon ja eu

afer, de coi nos sumes venus à buen chief; et done puis que ensi est la vérité, si con voz meissime savés, bien voz dovés conforter de vinere ceste bataille; et encore que avon grant raison e il ont tort : ear voz savés bien qu'il n'estoit mon seingnors que mandoit que jeo fust devant lui en sa cort por fair rason as autres. Or ne voz voil plus dir, for que je pri chaseun qu'il pensi de bien faire, e que noz esproition si en ceste bataille que noz en faizon parler à tout lo monde, e que noz e nostre oir en somes, redotés à toz jorz mès. — Atant se tast le roi Nogai que ne dit plus. Et après que cesti dui rois ont fait lor parlemant, il ne demorent mie, mès le demain s'aparoillent et atirent molt bien. Le roi Toctai fist .xx. batailles, et en casenne mist buen conduiseor e bon ehavitan; e le roi Nogai fist .xv. batailles, por ee que chaseun metoit .x.m. homes a chevalz : il hi mist bon cavitan e bon conduor. E que voz en diroie? Quant les .ij. rois ont bien atirés et aparoillés sez jenz, il se mistrent andeus à la voie e chevauchent le un ver l'autre tant que il furent venus près à une balestrée, et iluce s'arestent andens pars et i demorent; auques puis ne demorent mie grantment que le nacar comencent à soner; et quant le nacar furent soné, adone laissent corer les unz ver l'autre con les saiettes encoeques il laissent aler. Or poet-l'en veoir voler saietes e d'une part e d'autre; elle estoient si grant motitude ce que estoit mervoie à veoir cavals e chevaliers cheoir à la tere mors et inavrés à mors. Il hi estoit mout grant erie et laremonte; et quant il ont toutes les saietes traites, que ne avoient plus que traire, il mistrent main à les spée e à le macques, e se corent sus e se donent grandissmes coux. Il recomencent la meslée mout eruele e pesme; il se cupent main et bras et bus e testes. Or puet-l'en veoir cheoir à la tere chevaliers mors e navers. La erie e la nose e le fereis de l'espee hi estoit si grant que l'en ne oïst le Den tonant. Il hi n'i a tant de mort que à pièce mès ne morurent tant en nule bataille; mès, san faille, des homes de Toctai emorurent asez plus que ne fasoit de eelz de Nogai; ear eelz de Nogai estoient d'asez meior homes d'armes que eelz de Toctai ne estoient. E si voz di tot voiremant que les .ij. filz de Totamagu la font molt bien en eelz bataie, e font gran proesse d'armes, ear il s'esforcent de tout lor pooir de vengier la mort lor pere; mès ee estoit noiant, que trop seroit estés grant eousse de metre à mort le roi Nogai. E que voz en diroie? La bataille estoit si eruel e pesme que de male ore fu commenzés; ear grandismes quantités estoient le matin sain et haitiés, que en eelz batailles furent oecis; e maites dames estoient mariés que en eelz bataille furent veves; e ee ne fu pas mervoie, por ee que trop estoit mauvès bataille. E le roi Toctai s'esforce de tut son poir por mantinoir sez

jenz et so honor, e molt li fait grant proesc d'armes; et certes il l'a fait si bien qe bien fait à loer por tot le monde. Il s'abandonc entre les enimis en tel mainere con se il ne li hausist rien de sa mort. Il fert à destre e à senestre; il vait deportant les jens et les pris. Il l'a fait de tel mainere qe à mant fu grant doumaje celui jor, et amis et animis; à les ennimis fu domajes, por ce qe il en ocist plusors de sa main; et à les amis fu encore domajes, por ce qe quant il voient le si bien faire, lor donoit euer et ardimant de corer sus les enimis, e se metoient à faire chouse dont il estoient mort et occis.

CHAPITRE CCXXXII.

Comant le roi Nogai s'esproitez vailantment.

E dou roi Nogai voz di tout autre tels; car sachiés tot voirement qe il l'a fist si bien por son cors qe il ne i véoit nulz, ne de le une partie ne de l'autre, qe si bien l'i fist; et, san faille, il en oit le pas e les de toute celz batailes. Il se metoit entre les enimis ausi ardiemant con fait le lionz entre les bestes sauvages. Il li vait abatat et occiant; il en fait trop grand domajes. Il se metoit en les greignor presc [*mélées*] qu'il véoit; il les vait départant or çà, or là, ausi con cil fuisent bestes menues. E sez homes qe veocnt lor segnor qe la faisoit en tel mainere, il s'esforcent de tout lor pooir, e coroient sur lor enimis mout aspremant, et en faisoient trop grant maus. E por coi voz firoie lone cont? Sachiés tuit voiremant qe les jens de Toctai s'avoient tant esforcés, con il plus puent, por mantinir lor honor; mès ce estoit noiant, car trop avoient afaire à bone jenz et fors. Il avoient tuit tant sofert qe il voient apertemant qe se il hi demorent plus, qu'il sunt tuit mors; e por ce quant il virent qu'il ne pooient plus souffrir, il se mistrent à la fuie, tant con il plus puent; e le roi Nogai et ses homes li vont chachant et occiant, et en funt trop grant maus. En telz mainere con voz avés oï vinqui la bataille Nogai; e si voz di qe il en murent bien .lx.m. (60,000) homes; mès le roi Toctai eschanpe, e les .ij. fils Totomagu schanpoit ausint.

DEO GRATIAS. AMEN.

APPENDICE N° 1.

TESTAMENT DE MARC POL.

(Copié sur l'original qui est conservé dans la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise.
Extrait de V. Lazari, *I Viaggi di Marco Polo*, p. 436).

In nomine dei eterni. Amen. Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi millesimo treeentesimo vigesimo tertio mensis januarii die nono intrante indictione septima Rivoalti. Divine inspirationis donum est et provide mentis arbitrium ut antequam superveniat mortis iudicium quilibet sua bona sit ordinare sollicitus ne ipsa sua bona inordinata remaneant. Qua propter ego quidem Marcus Paulo de confinio Sancti Joannis Chrysostomi dum cotidie debilitarer propter infirmitatem corporis, sanus tamen per dei gratiam mente integroque consilio et sensu, timens ne ab intestato deederem et mea bona inordinata remanerent, vocari ad me feci Johanem Justinianum presbiterum Sancti Proeuli et notarium ipsumque rogavi quatenus hoc meum scriberet testamentum per integrum et completeret. In quo meas fideicommissarias etiam constituo Donatam dilectam uxorem meam et Fantinam et Bellelam atque Moretam peramabiles filias meas, ut secundum quod hic ordinavero darique jussero, ita ipse post obitum meum adimpleant.

Primiter enim omnium volo et ordino dari rectam decimam, et volo et ordino distribui libras denariorum venetorum duo millia ultra decimam de quibus dimitto soldos viginti denariorum venetorum grossorum Monasterio Sancti Laurentii ubi meam eligo sepulturam. Item dimitto libras trecentas denariorum venetorum Ysabete Quirino cognatæ mee quas mihi dare tenetur. Item soldos quadraginta euilibet monasteriorum et hospitaliorum a Gradu usque ad Capud Aggeris. Item dimitto conventui sanctorum Johannis et Pauli predicatorum illud quod mihi dare tenetur et libras decem fratri Renerio et libras quinque fratri Benvenuto veneto ordinis predicatorum ultra illud quod mihi dare tenetur. Item dimitto libras quinque euilibet congregationi Rivoalti et libras quattuor euilibet seolarum sive fraternitatum in quibus sum. Item dimitto soldos viginti denariorum venetorum grossorum presbitero Johani Justiniano notario pro labore istius mei testamenti et ut dominum pro me teneatur deprecare. Item *absolvo* Petrum famulum meum *de genere Tartarorum ab omni vinculo servitutis* ut Deus absolvat animam

meam ab omni culpa et peccato. Item sibi remitto omnia que adquisivit in domo sua suo labore et insuper sibi dimitto libras denariorum venetorum centum. Residuum vero dietarum duarum millia librarum absque decima distribuatur pro anima mea secundum bonam discreptionem commissariarum mearum. De aliis meis bonis dimitto suprascripte Donate uxori et commissarie mee libras octo denariorum venetorum grossorum omni anno dum ipsa vixerit pro suo usu ultra suam repromissam et stracium et omne capud massarieorum cum tribus lectis corredatis. Omnia vero alia bona mobilia et immobilia inordinata et si de predictis ordinatis aliqua inordinata remanerent quocunque modo jure et forma mihi spectantia seu que expectare vel pertinere potuerunt vel possent tam jure successorio et testamentario et hereditario aut paterno fraterno materno et ex quacunque alia propinquitate sive ex linea ascendenti et descendenti vel ex colaterali vel alia quacunque de causa mihi pertinentia seu expectantia et de quibus secundum formam statuti Veneciarum mihi expectaret, plenam et specialem facere mentionem seu dispositionem et ordinationem quamquam in hoc et in omni casu ex forma statuti specificiter facio specialiter et expresse dimitto supra scriptis filiabus meis Fantine, Bellele et Morete, libere et absolute inter eas equaliter dividenda ipsasque mihi heredes instituo in omnibus et singulis meis bonis mobilibus et immobilibus juribus et actionibus tacitis et expressis qualitercumque ut predictur mihi pertinentibus et expectantibus. Salvo quod Moreta predicta filia mea habere debeat ante partem de more tantum quantum habuit quelibet aliarum filiarum mearum pro dote et redditis suis. Tamen volo quod si que in hoc meo testamento essent contra statuta et consilia communis Veneciarum corrigantur et reducantur ad ipsa statuta et consilia. Preterea do et confero supra scriptis commissariabus meis post obitum meum plenam virtutem et potestatem dietam meam commissariam intronittendi administrandi et furniendi inquirendi interpellandi plaicandi respondendi ad vocationem, interdicta et precepta tollendi, legem petendi et consequendi si opus fuerit, in anima mea jurandi, sententiam audiendi et prosequendi vendendi et alienandi intronittendi et interdicendi petendi et exigendi sive exequendi omnia mea bona et habere a eunetis personis ubique et apud quemcumque ea vel ex eis poterint invenire eum carta et sine carta in curia et extra curia, et omnes securitatis cartas et omnes alias cartas necessarias faciendi, sicut egomet presens vivens facere possem et deberem. Et ita hoc meum testamentum firmum et stabile esse iudico in perpetuum. Si quis ipsum frangere vel violare presumpserit maledictionem

Omnipotentis Dei incurrat, et sub anathemate trecentorum decem et octo patrum constrictus permaneat et insuper componat ad suprascriptas meas fideicommissarias aureas libras quinque et hec mei testamenti carta in sua permaneat firmitate. Signum suprascripti Domini Marci Paulo qui hec rogavit fieri.

Ego Petrus Grifo testis presbiter.
 Ego Nufrius Barberius testis.
 Ego Johannes Justinianus presbiter Saneti
 Proculi et notarius complevi et roboravi.

APPENDICE N° 2.

FRAGMENT DE LA CHRONICA LIBRI IMAGINIS MUNDI DU FRÈRE JACOPO D'AQUI.

(Extrait du ms. sc. D. de la Bibliothèque Ambrosienne, cité dans V. Lazari, p. 441.)

« Anno Jesu Christi MCCLXXXVI, tempore Bonifacii Papæ VI (VIII), factum est prælium in mari de Arminia apud quod dicitur Layas, de xv galeis mercatorum Januensium, xxv Venetorum. Et post prælium magnum debellantur galliæ Venetorum, et occiduntur et capiuntur omnes. *Inter quos capitur dominus Marchus Venetus* qui erat cum mereatoribus illis, qui dietus est *Millonus* quod est idem quod diviciæ mille milia librarum, et sic vocatur in Veneciis. Iste dominus Marchus Millonus Venetus cum aliis de Veneciis captis ducuntur in carcerem Januæ, et ibi sunt per tempora multa. Iste dominus Marehus multo tempore fuit cum patre suo et avunculo in Tartaria, et multa ibi vidit et lucratus est, et etiam multa didicit quia fuit homo valoris. Et ideo Januæ existens in carcere, facit librum de magnis mirabilibus mundi, de his scilicet quæ vidit. Et *minus dicit quam viderit*, propter linguas detrahentium, qui de facili imponunt aliis mendacia, et judicant temere mendacium; quod ipsi mali credere vel intelligere nolunt. Et vocatur liber ille *Liber Millionis de mirabilibus mundi*. Et quia ibi magna et maxima et quasi incredibilia reperiuntur, rogatus fuit ab amicis, in morte, quod librum suum corrigeret, et quæ superflue scripserat revocaret. Qui respondit : « *Non scripsi mediantem de his quæ vidi.* » Et quia talia in morte dixit, magis creditur his quæ scripsit. »

2° TRANSCRIPTION EN LETTRES LATINES DE L'INSCRIPTION EN CARACTÈRES

pa'-sse-pa ALPHABÉTIQUES.

1 Chang then g'éoan ming — 2 'Hoang-di ehing dji yeou djoung youei ba szhi goan li jin dling, Khoung-tzhi — 3 dji tao, ehoueï hen wæn (*ouaon*) ehi, ngiao (*yeou*) gouei g'ya dje' ehou dang tehoung, foûng Kheou — 4 fêò lim méao Chang-dou Ta-dou, djeou Lou Fuou Djiò Hûen h'ï h'ing — 5 ehe mêao Hyo-ehou-yuen djéao h'ï — 6 Chi-tsou 'hoang-di ehing dji g'im h'éo djéou goan yuen ehhi chin g'éoun ma woou — 7 dhya h'éou nouei h'an hya houei dséou dsi li wooun zhi zeoung sze tou — 8 h'im yen goung yui dszao tso ehio djéou goan waou ki ehêm léo ti — 9 thou ehan ngei ki goung tehhi djhang djéou jin woou dhiya thsim tuo ehou — 10 telhéou tsên liang yi g'éoung teléoun thsiào jï ding eluo woang tsi zhi ki — 11 ehhi ehing lim ehên pin 'han lao ping dji tehhi wouei djoung ehou tsoun — 12 g'ing dje yuê dji mi liang h'iao séou yang ehêm méao yeou soun huya souei — 13 tsi siao hoan tso yang 'hio tsin ngêm g'ya héoun houei g'iang szi tao yi — 14 woou yeào ehing dsay jêò dheya heing wooun hyo telheao telheou ehi bouei dje ngiào — 15 szhi bàò g'éou seou djing liem fung szhi thi fuou siang toung yi pouei sueen — 16 yeoung boun lou tsoung goan fuou ti g'éou jéou hyo szeou djing liem fung szhi — 17 suen ming g'iao hou nien li hyo hyao fum mieao hyo goung tehhi djéou jin — 18 woou dhya tseou jeao g'éou 'ho heing jéou jin telhi li djeao h'ï yi g'yang — 19 ehing dji chi heing bouei houei ehi thzhi fui li waong heing gouei nyao ehang hen ning bou — 20 dji kéou ngi ling djéoun thzhi — 21 bao — 22 dji yuen sam ehi yi nien thsi yue ji.

3° TRADUCTION FRANÇAISE.

* Saint commandement de l'empereur qui règne par la grace du Ciel suprême.

« On informe tous les fonctionnaires publics de l'intérieur et de l'extérieur

communiquée par le savant sinologue à qui elle avait d'abord été envoyée. J'en fis alors la traduction qui a été publiée dans le *Journal asiatique de Paris* (janvier 1862) avec le *texte chinois* de cette même inscription et l'explication historique de l'alphabet au moyen duquel Khou-bilāi Khaân avait voulu représenter la langue figurative des Chinois. Les caractères de cette

inscription ont été gravés exprès à l'Imprimerie impériale de Paris pour en faire la publication dans le *Mémoire* cité, auquel nous renvoyons les personnes qui voudraient comparer le *texte chinois* avec l'inscription donnée ci-dessus, laquelle n'en est que la transcription, selon la prononciation mongole du *texte chinois*, représentée peut-être assez imparfaitement dans l'alphabet en question.

(de la capitale et des provinces), que la doctrine de Khoung-tseu (Confucius) étant une loi destinée à régir toutes les générations, ceux qui ont la mission de gouverner les États sont spécialement chargés de lui rendre des honneurs publics : dans le temple de la forêt de Khio-féou (1), à Chang-tou (2), dans la Capitale de l'Empire (3); dans les Bourgs, les chefs lieux de Canton, d'Arrondissements et de Départements de toutes les provinces (4). En conséquence il est prescrit de construire des temples (pour l'honorer), des écoles publiques et des collèges (pour y enseigner sa doctrine).

« Quel'on veille à l'exécution de cet Édît et que l'on se conforme scrupuleusement (5) au saint commandement de l'empereur Chi-tsou (Khoubiläi-Khaân), qui défend expressément à tous les magistrats ou fonctionnaires publics, employés civils et militaires de tous rangs, à pied et à cheval, de s'établir dans ces édifices pour y constituer des réunions, s'y livrer à des discussions publiques, y instruire et juger des procès, y manquer de respect aux choses sacrées, et s'y livrer à des festins ;

« Aux ouvriers de toutes professions d'y travailler de leur état, et d'y déposer ou emmagasiner des objets appartenant aux magistrats ;

« A tous ceux qui sont chargés de distribuer les produits de toutes natures des terres consacrées à l'enseignement public, ainsi qu'à ceux qui font valoir les fermes dont les produits servent à l'entretien des concours ou examens publics, de rien soustraire de ce qu'ils doivent livrer en argent monnayé et en nature.

« Les distributions que l'on fait aux deux époques fixées : du printemps et de l'automne, les premier et quinzième jours de la lune en célébrant les sacrifices, ainsi que les provisions d'entretien destinées aux instituteurs, seront donnés aux gradués dans le besoin, affaiblis par l'âge ou malades, que la population honore ou vénère. On fera chaque mois des distributions de riz et d'autres aliments à ceux qui seront dans la détresse, et on nourrira les nécessiteux.

« Les temples qui auraient souffert des dégradations seront immédiatement réparés. On devra fournir la nourriture et l'entretien à ceux qui devront être postérieurement promus à des degrés littéraires. La crainte que

(1) Situé dans la province de Chang-toung où naquit le philosophe.

(2) *Chang-tou*, résidence de Khoubiläi Khaân en Mongolie.

(3) *Ta-dou*, aujourd'hui *Pé-king*, c'est-à-dire : Capitale du Nord

(4) *Lou*, *fuou* (*fou*), *djio* (*tcheou*), *'huen* (*'hien*), *yi*.

(5) Cette première partie appartient à Timour Khaân, nommé en chinois Tch'ing-tsong, petit-fils de Khoubiläi Khaân, et qui lui succéda en 1294.

l'on inspire par la sévérité ajoute beaucoup aux bons effets de l'enseignement. En professant la doctrine (de Khoung-tseu) et les arts libéraux, on doit faire tous ses efforts pour former des hommes de talents.

« S'il s'en trouvait dans le nombre qui, par leurs vertus, leurs actions, leur mérite littéraire, surpassassent leurs contemporains, ceux qui ont la direction des études doivent les protéger, les recommander pour l'avancement. Les directeurs des examens, zélés pour le service public, s'attacheront à rendre les examens accessibles à tous, afin d'aider le gouvernement dans le choix de ses employés.

« Les contrôleurs généraux du département de leur province native proposeront, pour être promus à des fonctions publiques, des lettrés instruits. Les directeurs des examens, zélés pour le service public, s'attacheront à propager le plus possible les lumières et l'instruction dont l'effet est d'améliorer les mœurs, et ils consacreront tous leurs efforts et leurs soins aux collèges ou autres établissements d'instruction publique.

« Toutes les personnes employées dans un édifice consacré au culte ou dans un établissement d'instruction publique, quels qu'ils soient, ne doivent pas se permettre d'y causer aucun trouble ni d'y proférer des injures. Il faut que la concorde et l'harmonie y soient maintenues, et que les hommes de lettres y donnent l'exemple de la pratique de la raison.

« Que l'on veille attentivement à l'exécution de cet Édît, et que l'on se conforme scrupuleusement aux Saints commandements descendus d'en haut, que l'on doit répandre et mettre en pratique. Si quelqu'un négligeait ces prescriptions et n'en faisait pas sa règle de conduite, il agirait en opposition avec la raison, et d'une manière extravagante. L'État possède des lois constantes, invariables; on doit craindre de ne pas les connaître. Il faut ordonner que l'on prenne ces lois pour règle de conduite et qu'on les observe.

« Trente-et-unième année *tchi-yuen* (1294), le ... jour de la septième lune. »

OBSERVATIONS. C'est à l'aide du texte chinois (dont l'inscription qui précède n'est, comme nous l'avons déjà dit, que la *transcription en caractères alphabétiques* inventés exprès), que nous avons pu en faire une traduction complète; sans ce secours, cette traduction n'eût pas été possible. Il y a, dans la nature et la constitution de la langue chinoise, intimement liées à son système d'écriture, un obstacle invincible pour la rendre purement *alphabétique*.

2° TRANSCRIPTION EN LETTRES LATINES DE L'INSCRIPTION MONGOLE ÉCRITE EN
CARACTÈRES *pa'-sse-pa.*

1 Mongk'e Dingriyin g'utchun dur — 2 Yike su dehali yin khiehkhen dur — 3 G'akhan decharlig' manu — 4 Tcherikhudun noyad da tcherig 'eran balg'adun — 5 Darug'as da noyad da yortchig'un yabug'un il- (*tchin* ¹) — 6 Decharlig' tchineg'a-(*n* ²) dakbusg'ui — 7 Dehinggis G'a-khanu — 8 Ok'ôdeï G'akhanu — 9 Setchen G'akhanu — 10 Oldeheïtu G'akhanu — 11 G'eulug G'akhanu ba decharlig' dur doйд ürk'ekhud sen chingud aliba alba g'ubtchiri ölu ödchen — 12 Dingri yi dechalbaridchu 'irukher ogunatug'ai gakhek' degsed adchukhoï idukhe ber bokhesu uridann — 13 Decharlig'un yosukhar aliba alba g'ubtchiri ölu ödchen — 14 Dingri yi dechalbaridchu 'irukher ogunatug'ai g'akhen Fung-yuen lu dur buk'un Ta Tehung-yang K'an chio geung dur — 15 basa hie yuen geung gon dur (s)ag'un sen chingud de baridchu yabukhai — 16 Decharlig' ogbei idenu geung gon kham mio dur gar yid dur anu iltchin bu bakhutug'ai ulakha chikhusu bu ba — 17 -ritug'ai tamag'a bu ogtugei geung gone ile g'ari atan g'adehar usun eran adukhusun bag' tegirmed — 18 dimk'e bidagea din k'u g'alkhun usun heu ongg'otchas terged yakhud k'edi anu basa muï buï gam lo k'i — 19 khed g'urban anggide usunu g'akhu li gam yeo akhula k'ed k'ed ber boldchuk'u tchu bu k'urgetugei buli — 20 dchu tatadchu bu abtug'ai ide basa — 21 Decharlig'tan gakhedchu yosu ögekbuï öles bu oiledatugei öiledukhesu ölukhu ayug'un mud — 22 Decharlig' manu — 23 Bars dehil namurun terikhun sara — 24 yin g'orin naiman Tchag'akhan — Tcha — 25 -ng bugoï dur bitchibeï.

3° TRADUCTION FRANÇAISE.

« Empereur par la puissance du Dieu éternel et l'assistance d'une destinée heureuse; — Notre commandement :

— « Que l'on sache parmi vous, vous tous officiers militaires, soldats, gouverneurs des villes, officiers civils et commissaires délégués ;

« Attendu que, par les commandements de Dehinggis, Ogdäi, Setchen,

(1) L'inscription imprimée ne donne que la première syllabe de ce mot ; mais comme la même expression se présente de nouveau au milieu de la seizième colonne, la lacune n'est pas douteuse.

(2) La finale *n* placée ici ne se trouve pas dans l'édition imprimée du *Kouan tchoung kin chih ki*, ouvrage chinois publié en 1781, et qui est une « Histoire des inscriptions sur métal et sur pierre, de la province du Chen-si. »

Oeldjaïtou et Guluk Khans, il fut ordonné que les prêtres, les *erkehouns* (1), et les instituteurs seraient exemptés de tout service officiel, et se voueraient entièrement aux devoirs spirituels de leur ministère.

« A cet exemple il est également ordonné qu'ils soient exemptés de tout service officiel, et qu'ils se vouent aux devoirs spirituels de leur profession. Que cet ordre s'applique à tous les professeurs (ou instituteurs) dans le *Tatchoung-yang Wan-cheou-koung*, en même temps que dans les Salles moins relevées, dans les Oratoires et les Cloîtres dans le *Foung-yuen lou*, qu'il concerne spécialement. Dans les établissements appartenant à ces Oratoires, Cloîtres, Abbayes de religieuses et Temples, qu'aucuns messagers officiels ne s'y arrêtent pour se reposer; qu'aucun relais n'y soit fourni pour le service de la Poste; qu'aucunes taxes n'y soient payées; mais l'eau, la terre, le peuple, les troupeaux, les jardins, les moulins, les bâtiments, les abris, les magasins, les bains, les barques, les voitures de transport, et tout autre objet appartenant aux Oratoires et Cloîtres susdits; comme aussi tout ce qui se trouve en relation avec *Mei-peï*, *Kan-lao*, les Trois eaux, et la colline de *Li-kan-yo*, seront protégés contre toute expropriation forcée, et nul ne pourra s'en emparer d'une manière frauduleuse.

« Quiconque se permettrait de violer ce décret agirait d'une manière condamnable, susceptible de châtement; et celui qui s'y conformera évitera d'y être contraint par notre décret impérial.

« Écrit par Tchahan Tsang le 28^e jour du 7^e mois de l'année du Tigre. »

OBSERVATIONS. La note suivante, dit M. Wylie, est placée en tête de l'inscription par l'éditeur chinois :

« Dans l'Oratoire de *Tchoung-yang Wan-cheou*, il y a un nombre incalculable de tablettes de la dynastie Yuen (mongole de Chine), portant toutes des inscriptions en caractères mongols (comme ceux employés eï-dessus), accompagnées de traductions chinoises. Le système (alphabétique) mongol est une modification du brahmanique *kia-lou*; de là sa ressemblance avec la langue originale des Bouddhistes. L'écriture admet divers degrés d'élégance. »

Après la chute de la dynastie mongole, les inscriptions en caractères alphabétiques, dits *pa'-sse-pa*, du nom de leur inventeur tibétain, disparurent peu à peu. Cependant, il est possible que, l'attention étant attirée sur ces inscriptions, on vienne à en découvrir de nouvelles.

(1) Voir sur ce nom désignant les *Nestoriens*, la note 3 du ch. LXXIII, de Marc Pol, p. 214.

boun-a — 17 Dimiski baghôi-a kāmābai. Edug'e — 18 unān ug'e dour yen karoun — 19 tsārigoud yen boldjaldour iladjou. — 20 Tegri-da mor oktādjou tādā irgā — 21 aboubasou Ourislim-i tan-ah unggoui-a. — 22 Kem boldjäl khodjidadjou tsārigoud-i erg'egullbasou — 23 yakho djokikho? Khoina ber gānubāsou — 24 Yaghon tousa? Basa ali-ber kälān — 25 Aman iltchin yār yen Djigurā — 26 agholghan Barangkoud-oun ghadjar-oun — 27 tangsougoud chināghoud il-deb unngeten — 28 kuruk æktchou ilābāsou ker ba soyorkhakhoi-dji — 29 Tegri-yin kutchun — 30 Khaghan-ou sou mādatugāi. Kemen Mouskaril — 31 Khourtehi-yi ilābāi. Bitchik manou. Ouker — 32 djil djounou tārigoun sara-yin — 33 djirghoughan khagotchid-ta Kundālān-a — 34 bukoi dour bitchibei.

3° TRADUCTION (1).

Par la puissance du Dieu éternel,
Par la faveur du Khaghan (le grand Khaân, Khoubilaï),
Arghoun, Notre parole :

Roi de France! (*iRad Varans ah!*)
Par ton ambassadeur en chef
Mar (2) Bar Sevma Sakhora (3).

Tu m'as mandé :

« Quand les troupes de l'Il-Khan (4) marcheront contre l'Égypte, nous partirons d'ici pour nous joindre à elles. »

Nous approuvons ce message de ta part, et nous ajoutons que, confiant en Dieu (5), nous partirons à la fin de la dernière lune d'hiver, de l'année de la Panthère (1290), et que, vers le quinze de la première lune du printemps, nous camperons devant Damas (6). Si tu tiens fidèlement ta parole, en envoyant tes troupes à l'époque et au lieu déterminés; et si, avec l'aide de

Dieu, nous prenons Jérusalem, nous te la donnerons. Si l'époque et le lieu du rendez-vous étaient manqués, et que les troupes marchassent inutilement, cela serait-il convenable? Et si, ensuite, l'un de nous n'a pas son

(1) Dans la disposition typographique de cette traduction nous avons voulu imiter celle de l'*original mongol*, qui fait ressortir en haut (les lignes étant *verticales*), les personnes et les choses considérées par le rédacteur comme les plus éminentes, lesquelles ont toujours l'honneur de l'*alinéa*; celles qui sont considérées comme plus

humbles sont placés plus bas.

(2) Mot syriaque qui signifie *seigneur*.

(3) Évêque nestorien de l'Ouïgourie chez les Tartars.

(4) Le Khan mongol de Perse, alors Arghoun.

(5) *Tegri*, le Ciel, Dieu.

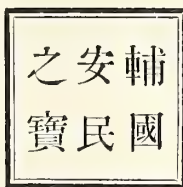
(6) *Dimiski*.

plan d'action bien arrêté, et n'agit pas de concert, quel avantage pourrait-il en résulter ?

En outre, il serait bon que, de ton côté, tu nous envoyasses des présents par des ambassadeurs parlant différentes langues et dialectes, consistant en choses rares et agréables et de la terre de France (1). L'exécution de toutes ces choses dépend de la puissance de Dieu, et de la faveur du Khaghan (l'empereur de Chine, alors Khoubilaï). Je t'informe que c'est Mouskäril Kourteli que je t'envoie.

Notre lettre est écrite le sixième jour de la première lune d'été, de l'an du Bœuf (1289) étant à Koundälän.

OBSERVATIONS. Cette lettre porte dans l'original mongol conservé aux Archives impériales de France (J. 776) l'empreinte, répétée *trois fois* à l'encre rouge, d'un sceau en caractères chinois de forme antique (usités encore de nos jours en Chine, pour les sceaux officiels), qui fut remis à Arghoun par Khoubilaï Khaân, lors de son investiture comme Khan de Perse. En voici le contenu en caractères chinois ordinaires :



C'est-à-dire, (en lisant les caractères chinois de droite à gauche, par lignes verticales) : *Fou kouë 'ân mîn tchi p'ào*; « Sceau de celui qui soutient l'empire et gouverne en paix les peuples. » Ce sceau porte à l'original 15 centimètres en tous sens; et la lettre originale mongole, sur laquelle il est empreint, a la forme d'un rouleau, en papier de coton, de plus de 2 mètres de longueur, sur 27 centimètres de hauteur.

(1) *Varanghoud-oun*, pour *Franghoud-oun*, les Mongols n'ayant pas de *f* dans leur alphabet.

APPENDICE N° 6.

1° LETTRE MONGOLE D'OELDJAÏTOU SULTAN AU ROI DE FRANCE PHILIPPE LE BEL,
POUR LUI ANNONCER SON AVÈNEMENT.

2° TRANSCRIPTION. 1 Oëldjaitou Sultan ug'e manou. — 2 iRedou-Varans Sultan ah! — 3 Artänätsä ta burin — 4 Virangkoud irgen-ou Sultad — 5 manou sain — 6 älintsäk sain — 7 äboukä sain — 8 ätehighä sain — 9 akha dour amaraldoudjou khola bär beugesou oir-a matou — 10 sedkidjou alibär uges yen cetehidjou iltehin yen esen-ou — 11 belegoud yen ileldouksed-i yakho endekou ta. Éduge — 12 Tegri-yin kutehundour — 13 bida yeke Ora saghoksan dour ouridous said — 14 äboukä sain — 15 ätehighä sain — 16 akha yoban yalak yasag-i bouehi ulu bolghan bälän yasak — 17 -san moudji ouridous said lougha gha-kämäldouksen-i — 18 ulu talbin andagha-ghar märou sedkidjou ouridangkätsä ulemdji — 19 amaraldoudjou iltehin yen iläldun aga kemen sedkidjou ene bouyou ba. — 20 Bida akhänär dägunär maghö kharatsous-oun täsyi-a ug'es yär — 21 dour-a khotsaroultsadjou bæleg'e. Éduga — 22 Tegri-da sedkil æktedjou. — 23 Temour-khaghan; Toktogha; Teheber; Togha teriguten. — 24 Bida — 25 Tehingghis-Khaghan-ou ouroug-oud dætehin taboun od etse inakehida — 26 tehimadoultsaksan-i edug'e — 27 Tegri-da ibäkdädjou burin akha degu yokildoudjou naran — 28 ourgoukhou Nangkiyas-oun ghadjar etse aboun Talou-dalai dour — 29 kurtele oulous barildoudjou yamöd yen nyagholbai. — 30 Bidan-ou yaghor-a ken bouehi sedkibäsou buriyer anou deg'er-a — 31 oumarin baiya kemen ug'e barildoubai. Eduge — 32 manou said — 33 Aboukä said ätehighä sain akha dour amaraldouksan — 34 yosou tanou ker talbikho kemedjou ede Mamalak Touman khoyar-i — 35 iläbäi tanou olan Virangkoud-oun soultad-i ber khamton — 36 yokildoudjou amoui kemen eutchik-debei. Unän ku yokildoukhou etse — 37 sain yaghon akhou. Edug'e — 38 bidan-dour ba tandour ber ulu yokildoukho-yi — 39 Tegri-yin kutehundour buriyer anou oumarin baikhou-yi — 40 Tegri mädatougäi. Bitehik manou dologhan yaghoud deurben od — 41 tour moghai djil younou terigun sara-yin naiman — 42 khaghotehidta alıyan-a bukoï dour bitehibei.

3° TRADUCTION :

Oeldjaitou Sultan, Notre parole!

Roi de France, Sultan! (*iRedou Varans Sultan ah!*)

Dès les temps antérieurs, nous savons que vous tous, Sultans

Des nations frauques, vous avez été liés d'amitié avec

Notre bon bisaïeul (*saïn älintsäk*),

Notre bon aïeul (*saïn äboukä*),

Notre bon père (*saïn ätchigä*),

Notre bon frère (*saïn akha*); et que, malgré la distance qui vous séparait, vous regardant comme voisins, vous vous êtes envoyé mutuellement des ambassadeurs, avec des lettres de créance et des présents d'amitié; Vous ne pouvez l'avoir oublié! Maintenant que,

Par la puissance de Dieu (*Tegri-yin kutchundour*),

Nous sommes monté sur le grand trône, nous ne nous écarterons pas de la manière d'agir de nos illustres prédécesseurs, notre bon aïeul, notre bon père, notre bon frère aîné; nous gouvernerons comme eux les provinces de notre empire, en respectant leurs prescriptions et engagements, comme si nous le leur avions promis par serment, et en resserrant encore plus qu'auparavant, s'il est possible, les liens d'amitié qui existaient entre nous, en nous envoyant toujours mutuellement des ambassadeurs. Telles sont nos paroles et nos intentions.

Nous, frères aînés et frères cadets, nous vivions désunis par suite des mauvais rapports et des menées de malintentionnés sujets; mais maintenant, par la grâce de

Dieu, nous sommes devenus :

Témour khaghan (1), Toktogha (2), Tchabar (3), Thoga (4), et

Nous, principaux descendants de

Tchinghis-Khaghan, qui nous sommes fait la guerre pendant quarante-cinq ans, et nous sommes réconciliés, ne formant maintenant plus qu'un cœur avec l'aide et la protection de

Dieu, depuis la terre des Nankiyas, (les Chinois) là où le soleil se lève, jusqu'au lac de Tala; nous nous sommes réconciliés, et les communications sont rétablies entre nos populations.

Nous sommes convenus que nous nous réunirions tous contre celui d'entre nous qui agirait différemment. Dans ces circonstances, comment pour-

(1) Alors l'empereur mongol de Chine, chef de tous les souverains asiatiques de race mongole; c'était le petit-fils de Khoubiläi Khaân, qui lui avait succédé en 1294, et qui régna jusqu'en 1307, sous le nom chinois de *Tching-toung*.

(2) C'était le souverain du Decht-kiptchak, de la branche de Djoutchi, qui régna de 1291 à 1312.

(3) C'était le petit-fils de *Ho-chi*, quatrième fils d'Ogodaï, qui régnait dans le pays situé au nord et au nord-ouest de Karakorum.

(4) Ou *To'ha* dont le nom est plus ordinairement écrit *Doua*. Il était de la branche de Tchaghataï et régna dans le Turkistân et la Transoxiane, entre 1272 et 1306. Voir précédemment p. 728, n. 3.

rions-nous oublier les relations d'amitié que vous avez entretenues avec les illustres personnages :

Notre bon aïeul, notre bon père, notre bon frère aîné? En vous informant ainsi de ces choses, nous vous envoyons deux messagers :

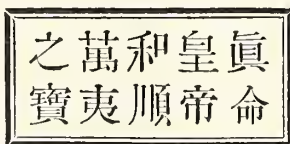
Mamalak et Touman. Il nous a été rapporté que, vous, les Sultans des Francs, vous viviez dans la concorde. Et, vraiment, qu'y a-t-il de meilleur que la concorde? Ainsi, parmi nous, comme parmi vous, nous mettrions à la raison, par la puissance et l'aide de

Dieu, celui qui troublerait cette union ;

Dieu le sait!

Écrit, notre lettre, l'an sept eent quatre (de l'Hégire), le huit de la première lune d'été de l'année du Serpent (dans le cycle mongol, correspondant au 13 ou 14 mai 1305), étant dans notre résidence d'Aliyan.

OBSERVATIONS. Cette lettre porte, dans l'original mongol, conservé aux Archives impériales de France (J. 776) l'empreinte, répétée cinq fois à l'encre rouge, d'un sceau en caractères chinois, de forme archaïque, que nous reproduisons ici en caractères chinois usuels :



C'est-à-dire (en lisant les caractères chinois, de droite à gauche, par lignes verticales) : *Tchün ming hoáng tí hó chün wén í tchí p'ào*, « Sceau de l'Empereur véritablement décrété (par le Ciel) pour pacifier et réduire à l'obéissance les dix mille étrangers. » Ce sceau porte à l'original 13 centimètres en tous sens (les caractères chinois ayant été *allongés* exprès dans ce but pour former un carré parfait, emblème de la terre); et la lettre mongole, sur laquelle il est empreint, a la forme d'un rouleau, en papier de coton, de 3 mètres de longueur, sur 48 centimètres de hauteur.

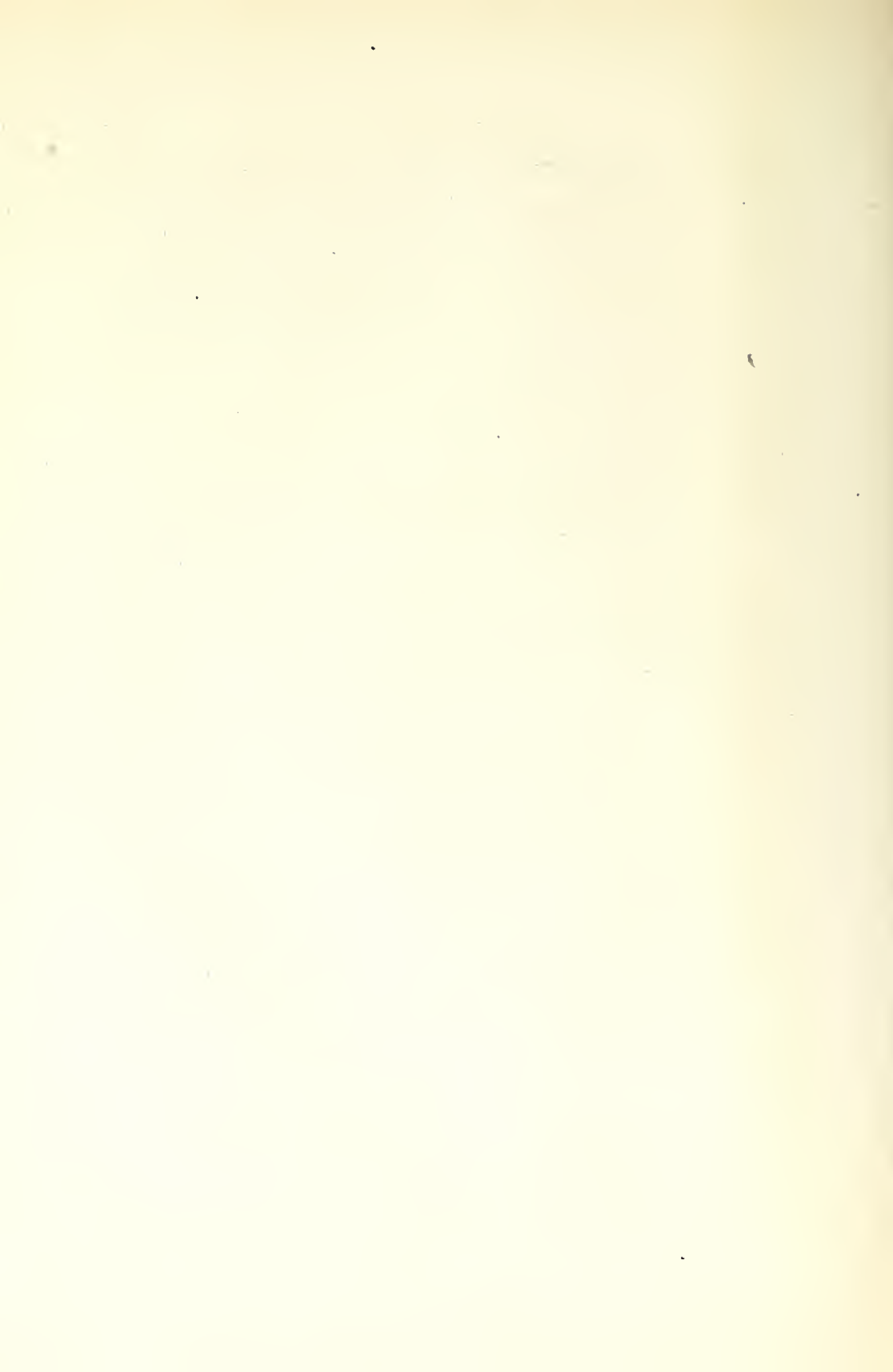


TABLE DES CHAPITRES.

	Pages.
PRÉFACE de la copie du livre donné par Marc Pol à Thiebault de Cepoy	1
PROLOGUE	3
CHAPITRE PREMIER. Comment les deux freres se partirent de Constantinople pour cherchier du monde	5
— II. Comment les deux freres se partirent de Soldaie	6
— III. Comment les deux freres passèrent un desert et vinrent à la cité de Bocara	9
— IV. Comment les deux freres crurent les messagers pour aller au grant Kaan.	10
— V. Comment les deux freres vindrent au grant Kaan.	10
— VI. Comment le grant Kaan leur demanda encoire du fait des crestiens et proprement l'Apostolle de Romme.	11
— VII. Comment le grant Kaan envoya les deux freres pour ses messages au Pape	11
— VIII. Comment le grant Kaan leur donna la table d'or de son commande- ment	14
— IX. Comment les deux freres vindrent à la cité d'Aere.	15
— X. Comment les deux freres se partirent de Venisse, et menerent avec eux Marc, le filz de Messire Nicolas, pour le mener avec eulx au grant Kaan.	17
— XI. Comment les deux freres et Marc avec eulx se partirent d'Aere.	18
— XII. Comment les deux freres vindrent à l'Apostolle.	19
— XIII. Comment Messire Nicolas et Messire Maffe Pol, et Marc s'en alerent au grant Kaan.	20
— XIV. Comment Messire Nicolas, et Messire Maffe Pol, et Marc, alerent devant le grant Kaan.	21
— XV. Comment le Seigneur envoya Marc pour son message	23
— XVI. Comment Marc retourna de son message.	24
— XVII. Comment Messire Nicolas, et Messire Maffe et Marc, demanderent eongié au grant Seigneur.	26
— XVIII. Comment les deux freres et Messire Marc se partirent du grant Kaan.	29

[LIVRE PREMIER]

— XIX. Ci dist le commencement et premierement de la petite Hermenie.	33
— XX. Ci dist de la province de Turquemenie	35
— XXI. Ci devise de la grant Hermenie	37
— XXII. Ci dist de Jorganie et de leurs Rois.	39
— XXIII. Ci dist du royaume de Mausul, qui est à la fin, entre Midi et Levant.	44

	Pages.
CHAP. XXIV. Ci dist de Baudas la grant cité et comment elle fu prise.	47
— XXV. Ci dist de la merveille qui avint à Baudas de la montaigne	52
— XXVI. Comment les crestiens orent grant paour de ce que le Calife leur avoit dit	53
— XXVII. Comment vint à l'évêque l'avisioin du savetier qui n'avoit qu'un ceil.	55
— XXVIII. Comment la priere d'icelui saint homme savetier fist mouvoir la montagne.	55
— XXIX. Ci devise de la noble cité de Tavis.	59
— XXX. Ci commence de la grant province de Perse	61
— XXXI. Ci dist des trois roys qui retournerent.	64
— XXXII. Ci devise des huit royaumes de Perse et des noms d'iceulx	65
— XXXIII. Ci dist de la grant cité de Zasdi	70
— XXXIV. Ci dist du royaume de Creman.	72
— XXXV. Ci dist d'une cité qui a nom Comadi et de la ruine d'icelle	75
— XXXVI. Ci dist encore de la declivée de la cité de Hormos.	84
— XXXVII. Comment l'en treuve anieuse voie et moult deserte	91
— XXXVIII. Ci devise de la cité de Cabanant et des ouvrages que l'en y fait.	92
— XXXIX. Comment l'en treuve un desert qui dure huit journées	94
— XL. Ci devise du Viel de la Montaigne	97
— XLI. Comment le Viel fait parfaiz ses Hasisins	102
— XLII. Ci devise comment le Viel fu destruit	103
— XLIII. Ci devise de la cité de Sapurgan.	105
— XLIV. Ci dist de la cité de Balac	108
— XLV. Ci dist des montaignes qui sont de sel	113
— XLVI. Ci devise de la province de Balacian.	116
— XLVII. Ci devise de la province de Basiam.	122
— XLVIII. Ci devise de la province de Chesimur	125
— XLIX. Ci devise du grant flun Balaciam.	129
— L. Ci devise du royaume de Cascar.	134
— LI. Ci dist de la grant cité de Samarcan.	136
— LII. Ci dist de la province de Carcan.	141
— LIII. Ci dist d'une province qui a nom Cotan.	143
— LIV. Ci dist de la province de Pein	145
— LV. Ci dist de la province de Siarciam	146
— LVI. Ci devise de la cité de Lop	149
— LVII. Ci devise de la grant province de Tangut.	152
— LVIII. Ci dist de la province de Camul	156
— LIX. Ci dist de la province Chingintalas.	159
— LX. Ci dist de la province de Suctur	162
— LXI. Ci dist de la cité de Campicion.	165
— LXII. Ci dist de la cité de Esanar	169
— LXIII. Ci devise de la cité de Caracoron.	171
— LXIV. Ci dist de Cinguins; comment il fu le premier Kaan des Tatars.	175
— LXV. Comment Cinguins fist semondre sa gent pour aler sur Prestre Jehan.	178
— LXVI. Comment li Prestre Jehans ala contre Cinguins.	180
— LXVII. Ci devise de la bataille de Cinguins Kaan, et de Prestre Jehan.	182
— LXVIII. Ci dist qui regna après Cinguins Kaan, et lor coustumes.	184

	Pages.
CHAP. LXIX. Ci dist du dieu des Tatars	190
— LXX. Ci devise du plain de Bargu (au lieu de <i>Caracoron</i>), et de leur diverses coutumes que il ont	199
— LXXI. Ci dist du royaume de Erguiul	202
— LXXII. Ci devise le royaume de Egrigaia	205
— LXXIII. Ci devise de la province de Tanduc et des descendants du Prestre Jehan.	208
— LXXIV. Ci devise de la cité de Ciandu	223

[LIVRE DEUXIÈME.]

CHAP. LXXV. Ci devise des granz faiz du grant Kaan qui orendroit regne, qui Cublay Kaan est appellez; et deviserai de touz les granz faiz desa court, et comment il maintient ses terres et ses genz en justicc.	235
— LXXVI. Ci devise de la grant bataille que fist le grant Kaan contre Nayan son oncle, pour entrer en Seigneurie si comme il devoit	236
— LXXVII. Comment le grant Kaan ala contre Naian	242
— LXXVIII. Ci commence de la bataille au grant Kaan à Nayan le traître	244
— LXXIX. Comment le grant Kaan fist occire Nayan.	248
— LXXX. Comment le grant Kaan s'en retourna à la cité de Cambaluc.	252
— LXXXI. Ci devise de la façon au grant Kaan.	258
— LXXXII. Ci devise des filz au grant Kaan.	261
— LXXXIII. Ci devise du palais du grant Kaan.	265
— LXXXIV. Ci dist du palais du filz au grant Kaan.	271
— LXXXV. Comment le grant Kaan se fait garder à .xij. mille hommes à cheval, que on appelle Questian.	277
— LXXXVI. Ci devise de la grant feste que fait le grant Kaan, chacun an, de sa nativité.	283
— LXXXVII. Ci devise de la grant feste que fait le grant Kaan à leur chief de l'an.	288
— LXXXVIII. Ci devise des .xij. m. barons qui ont robes d'or du Seigneur à ces granz festes. .xij. paires chascuns.	297
— LXXXIX. Comment le grant Kaan a ordené de ses genz qu'il li apportent des venoisons.	298
— XC. Ci devise des lyons et des lupars et des lous affaitiez pour chacier.	299
— XCI. Ci dist des .ij. freres qui sont sus les chiens.	301
— XCH. Comment le grant Kaan vait en trace.	306
— XCH. Comment le grant Kaan tient grant court quant il est retournez d'oiseler, et fait grant feste.	311
— XCV. Ci dist de la cité de Cambaluc; comment elle est de grant affaire et pleine de genz.	313
— XCV. Comment le grant Kaan fait despendre pour monnoie escorces d'arbres qui semblent chartretes, par tout son pais.	319
— XCVI. Ci devise des .xij. barons qui sont sus toutes les choses du grant Kaan	328
— XCVII. Comment de Cambalu se partent ses messagiers et coursiers, et vont par maintes terres et provinces.	335

	Pages.
CHAP. XCVIII. Comment le grant Kaan aide à ses genz quant il ont soffrete de blés, ou mortalité de leurs bestaus.	341
— XCIX. Comment le grant Kaan a fait planter arbres par les voies.	342
— C. Ci devise du vin que les gens de Catai boivent.	343
— CI. Comment il ardent les pierres comme feu.	344
— CII. Comment le grant Kaan fait repondre ses blez pour secourre ses genz en temps de chiereté.	345
— CIII. Ci dist comment le grant Sires fait charité as poures.	346
— CIV. Ci commence de la province de Catay et du flun de Poulisangin.	348
— CV. Ci devise de la grant cité de Giugiu.	351
— CVI. Ci devise du royaume de Taian fu.	352
— CVII. Ci dist du chastiau de Catay.	355
— CVIII. Comment Prestre Jehan prist le roy d'Or.	358
— CIX. Ci dist du grant flun de Caramoran et de la grant cité de Caciafu.	359
— CX. Ci dist de la cité de Quengian fu.	360
— CXI. Ci dist de la province de Cuncun qui est moult ennuieuse à cheminer.	363
— CXII. Ci dist de la province de Achalec Manzi qui est moult grant.	364
— CXIII. Ci dist de la province de Sardansu.	366
— CXIV. Ci dist de la province de Tebet.	370
— CXV. Ci dist encore de Tebet.	377
— CXVI. Ci dist de la province de Gaindu.	381
— CXVII. Ci dist de la province de Caraian.	387
— CXVIII. Ci dist encore de la province de Caraian.	391
— CXIX. Ci dist de la province de Zardandan.	397
— CXX. Ci dit comment le grant Kaan conquesta les royaumes de Mien et de Bangala.	404
— CXXI. Ci dist de la bataille qui fu entre l'ost et le sénéchal au grant Kaan et le roy de Mien.	407
— CXXII. Encore de ceste meisme bataille.	409
— CXXIII. Comment l'en descent une grant vallée.	413
— CXXIV. Ci dit de ladite cité de Mien, qui a .ij. tours, l'une d'or et l'autre d'argent.	417
— CXXV. Ci dit de la province de Bangala.	421
— CXXVI. Ci devise de la province de Cangiu.	424
— CXXVII. Ci dit de la province d'Aniu.	427
— CXXVIII. Ci devise de la province de Tholoman.	430
— CXXIX. Ci dit de la province de Cogui.	432
— CXXX. Ci dit de la ville de Cacanfu.	437
— CXXXI. Ci dit de la cité de Cianglu.	437
— CXXXII. Ci dit de la cité de Cioangli.	439
— CXXXIII. Ci dist de la cité de Cundinfu.	440
— CXXXIV. Ci devise de la noble cité de Singui matu.	444
— CXXXV. Ci dist de la cité de Lingui.	446
— CXXXVI. Ci dist de la cité de Piguy.	448
— CXXXVII. Ci dist de la cité de Siguy.	449
— CXXXVIII. Comment le grant Kaan conquesta la province de Mangi.	452
— CXXXIX. Ci dist de la cité de Coguingui.	463

	Pages.
CHAP. CXL. Ci dist de la cité de Pauchin	464
— CXLI. Ci dist de la cité de Cayu	465
— CXLII. Ci dist de la cité de Tiguy	466
— CXLIII. Ci dist de la cité de Janguy	467
— CXLIV. Ci dist de la cité de Nanghin	469
— CXLV. Ci dist de la très-noble cité de Saianfu et comme elle fu prise par les engins qui furent dreciez devant ladite cité.	470
— CXLVI. Ci dist de la cité de Singuy	476
— CXLVII. Cy apres dist de la cité de Cuguy	479
— CXLVIII. Ci dist de la cité de Chingianfu.	483
— CXLIX. Ci dist de la cité de Chinginguy	484
— CL. Ci dist la cité de Siguy.	488
— CLI. Cy devise de la province de Quinsay qui est chief de la province du Mangi.	491
— CLII. Ci devise de la grant rente que le grant Kaan a, chaseun an, de ladite noble cité de Quinsay, et de ses appartenances.	509
— CLIII. Cy dist de la cité de Taepinguy.	519
— CLIV. Cy dist du royaume de Fuguy	521
— CLV. Ci dit de la noblesse de Fuguy	525
— CLVI. Cy dit de la cité de Caïton	527

[LIVRE TROISIÈME.]

CHAP. CLVII. Cy commence des merveilles qui sont en Ynde.	534
— CLVIII. Cy commence de l'isle de Sypangu.	537
— CLIX. Comment les hommes du grant Kaan, qui estoient en l'isle, pristrent la cité de leurs ennemis	545
— CLX. Cy devise de la maniere des Ydoles	548
— CLXI. Cy dist de la grant contrée de Ciamba.	552
— CLXII. Cy dist de la grant isle de Javva.	559
— CLXIII. Cy devise de l'isle de Sandur et de celle de Condur.	562
— CLXIV. Cy devise de l'isle de Pontain.	564
— CLXV. Cy dist de la meneur isle de Java.	565
— CLXVI. Cy dist de l'isle de Gavenispola et de celle de Necouran.	579
— CLXVII. Cy dist de l'isle de Angamanain.	580
— CLXVIII. Cy dit de l'isle de Ceylan.	582
— CLXIX. Cy devise de la grant province de Maabar, que l'en appelle l'Ynde greigneur; et si est la terre ferme.	600
— CLXX. Cy dist où est le corps de Saint Thomas l'apostre, et de ses miracles.	622
— CLXXI. Cy devise du royaume de Mutfli	627
— CLXXII. Cy dist de la province de Lar dont les Abramains sont	631
— CLXXIII. Cy devise de la cité de Cail	640
— CLXXIV. Cy devise du royaume de Coiluu.	642
— CLXXV. Cy dit de la contrée de Comary.	645
— CLXXVI. Cy devise du royaume de Ely.	647
— CLXXVII. Cy devise du royaume de Melibar.	650
— CLXXVIII. Cy devise du royaume de Gazurat.	655

	Pages.
CHAP. CLXXIX. Cy devise du royaume de Tanaim	662
— CLXXX. Cy devise du royaume de Cambaet	665
— CLXXXI. Cy dit du royaume de Semenat	666
— CLXXXII. Cy dist du royaume de Quesivacuran	669
— CLXXXIII. Cy dist de .ij. isles qui sont appellées l'un masle et l'autre femelle, pour ce que en l'une ne demeure que femmes, et en l'autre que hommes, si que, pour ce ont il ainsi à nom	671
— CLXXXIV. Cy dist de l'isle de Scoira	673
— CLXXXV. Cy dist de l'isle de Madeisgascar	676
— CLXXXVI. Cy devise de l'isle de Zanguibar	684
— CLXXXVII. Cy commence de la grant province d'Abasye, qui est la moienne Inde, et est la terre ferme	690
— CLXXXVIII. Cy dit de la province d'Aden	702
— CLXXXIX. Cy dit de la cité d'Escier	706
— CXC. Cy nous devise de la cité Dufar	709
— CXCI. Cy dit du golf de Calatu, et de la cité aussi de Calatu	712
— CXCH. Cy devise de la cité de Hormes	714

[LIVRE QUATRIÈME. — FRAGMENTS HISTORIQUES.]

CHAP. CXCIII. Cy devise de la grant Turquie	716
— CXCIV. Cy dit de plusieurs batailles que fist le roy Caïdu contre les osts du grant Kaan son oncle	720
— CXCV. Ce que le grant Kaan dist du dommage que Caïdu son neveu li fist.	726
— CXCVI. Cy devise de la force à la fille au roy Caïdu, et de sa vaillance . .	727
— CXCVII. Ci dist comment Abaga envoya son fils en ost contre le roy Caïdu.	730
— CXCVIII. Comment Argon sot que son pere estoit mort puis la bataille, et se parti pour aler prendre la seigneurie, si comme raison estoit. . . .	734
— CXCIX. Comment Acomat Soldan se départi atout son ost pour aler contre son neveu qui venoit prendre la seigneurie si comme droiz estoit.	737
— CC. Comment Argon se conseille à sa gent pour aler combattre contre Acomat Soldan son oncle qui li avoit prinse sa seigneurie.	739
CHAPITRES HISTORIQUES SUPPLÉMENTAIRES.	740

APPENDICES.

N° 1. Testament de Marc Pol	765
— 2. Fragment de la Chronique du F. Jacopo d'Aqui	767
— 3. Décret de Khoubilaï Khaân	768
— 4. Inscription mongole en caractères <i>pa'-sse-pa</i>	772
— 5. Lettre en mongol d'Arghoun Khan au Roi de France Philippe le Bel. . .	775
— 6. — — d'Oeldjaïtou Sultan au même	777

INDEX ANALYTIQUE

HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

A

- Abaga. *Voy.* Abakâ.
- Abakâ (*Abaga*), fils du second des khâns mongols de Perse, 730 et (1). — Envoie son fils Argoun faire la guerre à Khaïdou, 730 et (1); 731 et (3), est battu par Argoun, 734.
- Abarca Kaan. *Voy.* Barca Khân.
- Abbasie. *Voy.* Abyssinie.
- Abramains. *Voy.* Brâhmanes marchands.
- Abrivaman, brahmanes magiciens qui enchautent les poissons et autres animaux, 607 et (3); 608.
- Abyssinie (*Abbasie*), contrée divisée en six royaumes, dont trois chrétiens et trois sarrasins, 690 et (1). — Le plus puissant est chrétien, 692 et (2). — Ses anciens rois et sa civilisation venus de l'Inde, 693 et suiv., *note.* — Juifs, 694. — Les habitants, selon leur religion, portent des marques distinctives sur le visage, 694 et (3). — Est convertie par saint Thomas, 696. — Hommes de guerre; cavalerie, 698. — Fécondité du sol; éléphants; épices; bêtes sauvages; poules et autres oiseaux; singes, 702 et (7). — Commerce; fabrication d'étoffes, 701 (6) et 702 (7, 8).
- Acbalec Manzi (*Pě koung tchûng?*) province.
- Plaines; châteaux; religion, 364 et 365 (1); bétail et bêtes sauvages, 367.
- Acomat Soldan. *Voy.* A'hmed.
- Acre (Saint-Jean d'), *Akkâh* en arabe, ancienne Ptolémaïs, 15 et (1); 19.
- Adam (pic d'), 587 et (7); 588.
- Aden (*Adel?*), province, 695 et (4). — Religion, 702 et (1). — Port fréquenté; commerce, 703 et (2). — Fleuve; navigation; droits prélevés par le soudan; chevaux; richesse du soudan, 704 et (4). — Fournit une armée auxiliaire au sultan de Babiloine (le Caire), 705.
- Agiaint, fille de Caïdu. Ses prouesses, 727 (2). — Ne veut donner sa main qu'à celui qui la vaincra dans la lutte, 723 et suiv.
- A'hmed (*Acomat Soldan*), après la mort du roi Barâk, son frère A'hmed s'empare de son royaume au préjudice d'Argoun, 735 et (2), 736. — Prend aussi les femmes de son frère; se pré-
- pare à repousser Argoun et adresse un discours à ses gens, 737. — Reçoit les messagers d'Argoun, et refuse de restituer à celui-ci son royaume, 744. — Rempporte la victoire et fait Argoun prisonnier, 745. — Argoun, délivré, le fait mettre à mort, 747.
- Aïas. *Voy.* Layas.
- Aïasso. *Voy.* Layas.
- Alacou-Khaân. *Voy.* Houlagou.
- Ala-ed-dîn (*Aloadin*) Mohammed (Vieux de la Montagne), chef des Ismaéliens (1220 à 1255), assassiné par son favori Hlassan; habitait une vallée délicieuse entre deux montagnes; là se trouvaient de belles femmes, 98 et (1). — Il n'admettait dans cette vallée que ceux dont il voulait faire ses sectaires (Hassins), 99. — Il leur donnait auparavant un narcotique et les faisait transporter dans son jardin pendant leur sommeil, 100, 101. — A leur réveil, ils se croyaient dans le paradis de Mahomet, 102. — Quand il voulait les envoyer tuer quelque prince, il les endormait à l'aide du même narcotique, et les faisait transporter au dehors, 102. — Il se rendait par là très-redoutable aux princes qui l'avoisinaient, 103. — Assiégé par Houlagou (*Alau*), il résiste trois ans, mais il est pris et tué avec tous ses hommes, 103 et 104.
- Alains chrétiens, au service des Mongols de Chine, 485 (2), 486-488 *note.*
- Alaou. *Voy.* Houlagou.
- Alau. *Voy.* Houlagou.
- Alexandre le Grand (prétendus descendants d'), 117 et (3).
- Alexandrie, ville, 531, 702.
- Alixandre. *Voy.* Alexandrie.
- Aloadin. *Voy.* Ala-ed-din.
- Altaï (*Altay*), montagne où l'on inhumait les corps des Khâns des Tartares, 186 et (4), 199.
- Ambassadeurs envoyés par Argoun-Khân à Khoubilai Khaân pour lui demander une femme du sang de la reine Bolghan. *Voy.* Oulataï.
- Audâmân (*Angamanain*), île; habitants sauvages et idolâtres, 580 et (1). — Ont des visages comme des chiens mâtins, 581. — Épices; cruautés; anthropopagie, 582.

Angamanain. *Voy.* Andámán.
 Angrinan. *Voy.* Indragiri.
 Aniu. *Voy.* Annam.
 Annam (*Aniu*), province, 427 (1). — Son histoire sommaire tirée des sources chinoises, *id.*
 — Les habitants portent des bracelets d'or et d'argent, 428. — Ses produits, 429 (2).
 Apusca. *Voy.* Oulatay.
 Ardjich ou Arsissa (*Arsisi*), ville de la grande Arménie, 38 et (4).
 Argiron. *Voy.* Erze-roum.
 Argon et Arkaón, nom d'une portion mêlée de la population de Tanduc, 214 (3).
 Argoun. *Voy.* Argoun-Khân.
 Argoun Khân (*Argon*), seigneur du Levant, 26 et (1), 1° ; 27. — Envoie trois ambassadeurs au grand Khaân pour lui demander une femme, 27. — Sa lettre à Philippe le Bel, roi de France, 26 et 775. — Est envoyé par son père pour combattre Khaïdou, 720, 731 et (3). — Joint Barâk, général de Khaïdou, près le fleuve Djihoun ; engage la bataille, 732, 733. — Est vainqueur, 734. — Apprend la mort de son père, et se met en marche pour prendre possession du royaume, 734 et (1). — Dissimule ses craintes devant ses gens, 739 et (1). — Se met en marche contre A'hmed et lui envoie des messagers pour lui réclamer son royaume, 743. — Engage la bataille contre A'hmed, 744. — Est vaincu et fait prisonnier, 745. — Est délivré par Boga, envoyé du grand Khaân, 746. — Recouvre son royaume et fait mettre à mort son oncle A'hmed, 747. — Mort d'Argoun, 748.
 Arménie (*Herménie*), divisée en grande et petite, 33 et (2). — en intérieure et extérieure, 33.
 Arménie (*Herménie*) (grande), 37 et (1). — Possède les plus beaux bains du monde ; résidence d'été de l'armée du grand Khaân, 38. — Possède l'arche de Noé, 38, 39. — Fontaine d'où sort de l'huile, 39.
 Arménie (*Herménie*) (petite), 33. — Est soumise au Tartare, 33. — Abonde en toutes choses, 34. — Ses habitants bons buveurs et braves, 34.
 Arsenga. *Voy.* Arzengân.
 Arsion. *Voy.* Erze-roum.
 Arsisi. *Voy.* Ardjich.
 Arsissa. *Voy.* Ardjich.
 Arzengân, en arabe, et Arzendjân, en persan (*Arsenga*), ville de la grande Arménie, 37 et (2). — A un archevêque, 38.
 Asidin Soldan, sultan de Delhi, 81 et (7).
 Aukak. *Voy.* Oukaka.
 Ayas. *Voy.* Layas.

B

Bacian. *Voy.* Paschiai.
 Badakhchân (*Balacian*), ville dans le haut Tokharistân ; religion, 116 et (1). — Idiome, 117. — Ses rois descendent d'Alexandre le Grand et de la fille du roi Darius, 117 et (3). — Produit des rubis-balais, 118 et (4). — Mines de lapis-

lazuli, 120 et (5) ; d'argent, 120. — Chevaux qu'on ne ferre pas, 121 et (6). — Oiseaux, 121 et (7). — Gibier ; produits agricoles ; orge sans écorce, 121 et (8). — Défilés nombreux, 121 et (9). — Costume, 121 et (10).

Badakhchân (*Balacian*) (fleuve) ; population qui habite ses rives ; idiome, 129.

Baghdâd (*Baudas*), capitale du grand empire des Khalifes et de tous les Sarrasins du monde ; description, 47 et (1). — Industrie, commerce, 48. — Est prise en 1258 par Houlagou, qui y trouve une tour pleine d'or et d'argent, 49 et (5) ; 51 et (8).

Baia, cousin germain de Khoubilaï, 301. — A sous ses ordres dix mille hommes vêtus de vermeil, et autant vêtus de bleu, qui ont chacun un ou plusieurs chiens, 202, 203 et (2).

Baian Cinesan. *Voy.* Pé-yên.

Baïdu prend la seigneurie après la mort de Quiaecat, 740. — Est vaincu par Casan et mis à mort, 750.

Balc. *Voy.* Balkh.

Balacian. *Voy.* Badakhchân.

Balkh (*Balac*), ville du Tokharistân, 108 et (1) ; 109. — Ravagée par les Khalifes, 108 ; par Dchinglis-Khaân, 111 et (1). — Alexandre [selon la tradition] y prit pour femme la fille de Darius, 109, 111 et (3). — Religion. — Limite de la Perse, 111 et (5).

Balakhchân. *Voy.* Badakhchân.

Balthazar. *Voy.* Rois (les trois).

Bangala. *Voy.* Bengale.

Barac. *Voy.* Barâk.

Barâk (*Barac*), frère du roi Khaïdou, est envoyé par celui-ci pour combattre Argoun, 731 et (3). — Près du fleuve *Djihoun*, la bataille s'engage, 732, 733. — Est vaincu et s'enfuit, 734.

Bargu ou Bargou (plaine de), 199 et (2). — Les habitants, appelés *Mescript* (Merkites), sont sauvages ; mœurs, coutumes, 200 et (3). — Oiseau nommé barguerlae, 200 et (4). — Faucons et gerfauts en quantité, 201 et (3).

Barka Khân (ou *Berkaï*, *Abarca*, *Arbaca*), souverain du Kiptchak, fait grand honneur aux deux frères Nicolo et Matteo Polo, 6. — Accepte leurs présents, et leur en fait donner deux fois autant, 7. — Est en guerre contre Houlagou, 7 et (2).

Basçra. *Voy.* Bassora.

Basiam. *Voy.* Paschiai.

Basman. *Voy.* Pasey.

Bassora (*Basçra*), ville de la Turquie d'Asie, 48 et (3) ; 72 et (1) ; 75 et (7).

Baudas. *Voy.* Baghdâd.

Beaudoin, empereur de Constantinople, 5, (1).

Belor. *Voy.* Bolor.

Bendocqudar. *Voy.* Mamlouk Bibars.

Bengale (*Bangala*) province, 421 et (1). — Idiome, 421 et (2). — Industrie ; denrées ; commerce, 422 et (3), (4), (5). — Commerce d'esclaves et d'esquimes, 423.

Berca, roi des Tartares du Ponent, 754. — Marche contre Alou (Houlagou) ; fait un discours à ses gens, 755. — Bataille sanglante, 757, 758. — Est vaincu, 759.

Berry (Jehan, duc de), possesseur d'une copie du Livre de Marc Pol, 1 et (6).

Betelar, baie du Mabar, où se rendent les pêcheurs de perles, 606.

Bintang (*Poutain*), île; bois odoriférants, 564 et (1).

Bocara. *Voy.* Boukhàrà et Boukharie.

Boga, envoyé par le grand Khaân pour délivrer Argoun, 746, 747.

Bokara. *Voy.* Boukhàrà.

Bolgara. *Voy.* Bolghan.

Bolghan (*Bolgara*), femme d'Argoun-Khân (*Argon*), sa mort, 26 et (1), 1^o. — Son testament, 27.

Bolghàra, aujourd'hui Bolgary, ancienne résidence d'été des Khâns du Kiptchak, 6 et (1).

Bolor (*Belor*), contrée de l'Asie centrale, 133.

— Géographie et histoire, 133 et (8). — Les habitants sauvages; religion; mœurs, 134 et (9).

Borak-Khân (*Barac*), petit-fils de Djaghtataï,

9 et (3).

Bornéo (île de) (*Soucat*), 563 et (2). — Religion; idiome; indépendance, 563. — Arbres en abondance; éléphants; gibier; monnaie de cauris, 564.

Bouddha (*Sagamoniborcam*, ou S'âkyamouni), 588 et (8). — Fils d'un roi puissant, 589. — Ne veut pas être roi, 590. — En vain son père l'entoure de séductions de tous genres: Bouddha veut aller « chercher celui qui ne mourra jamais », 591. — Il quitte son palais et va dans les montagnes, 592. — Il fait abstinence et meurt saintement; douleur de son père; il est adoré après sa mort; ses quatre-vingt-quatre incarnations, 593. — Après sa dernière, il devient dieu, 594 et (10). — Toutes les autres idoles descendent de celle-là, 595, 596, 597 et (11). — Empreinte de son pied, 587 (7), 588 (8). — Reliques, 597.

Boukhàrà, ou Bokhàrà (*Bocara*), capitale de la Boukharie, 9 et (1); 69 et (8); 71 et (1); 73 et (2).

Boukharie (*Bocara*), appelée improprement aujourd'hui Turkestân, 9 et (2).

Brâhmanes marchands (*Abramains*), 632 et (2). — Sobriété, honnêteté, continence, marque distinctive, 633. — Leur roi les envoie par tout le monde vendre des pierres précieuses, 634 et (3). — Religions, augures, superstitions, 635 et (4).

C

Cabanant. *Voy.* Khabis.

Cacanfu. *Voy.* Ho-kian-fou.

Cachemire (*Chesimur*), contrée de l'Inde; religion et idiome; description par des géographes arabes, 125 et (1). — Les habitants ont des enchantements pour faire changer le temps; font parler les idoles, 126. — Sont bruns, les femmes belles; leur nourriture; cités et châteaux; température; ermites vivant d'une façon exemplaire et tenus pour saints; longévité; abbayes et monastères; achètent le corail qui vient de l'Occi-

dent, 127. — Marc Pol, ne pouvant aller plus loin que le Cachemire, retourne dans la contrée de Balaciam, 128 et (3).

Cacianfu. *Voy.* Hô-tchoung-fou.

Caguy, ville sur le Caramoran, 452 et (5).

Caïdou (*Caidu*) se joint à Nayan pour se révolter contre Khombilaï, 241 et (5). — Craint de subir le même sort que Nayan, 254.

Caïdu. *Voy.* Caïdou et Khaïdou.

Caïguy. *Voy.* Yogui.

Caïl. *Voy.* Kael.

Caïton. *Voy.* Thsiouan-tcheou.

Caïa Ataperistan (*Château des adorateurs du feu*), près de Sawâh, 62 et (4).

Calatu. *Voy.* Kahlât.

Calatuy (ou Calatouy), lieu où mourut Dchin-ghis-Khân, 183 et (3).

Camadi, grande ville, probablement Khoch-Abâd, 75 et (1). — Pillée autrefois par les Tartares, 76. — Fruits et oiseaux; bétail, 76. — Sorte de boeufs qui ont une bosse entre les deux épaules, 77 et (3). — Moutons dont la queue pèse trente livres, 77 et (4). — Dans la plaine il y a plusieurs villes et châteaux fortifiés pour mettre les habitants à l'abri des Karaunas, 78, et (5).

Cambaet. *Voy.* Kumbâyet.

Cambaluc. *Voy.* Khaubâligh.

Campicion. *Voy.* Kan-tcheou.

Camul. *Voy.* Hamil.

Canci, roi tartare, 750.

Gangigu. *Voy.* Pâ-pê-si-fou.

Caracoron. *Voy.* Caracorom.

Caracorom (*Caracoron*), en chinois Ho-lin, ancienne capitale du premier empire mongol, 171 et (1). — Payait tribut au prêtre Jehan, 173 et (3). — Les habitants émigrent pour échapper à ce tribut, 174. — Plaine de Caracorom, 199 et (1).

Caraian. *Voy.* Yün-nân.

Caraian. *Voy.* Ta-li-fou.

Caramoran, « fleuve noir », nom donné par les Mongols au fleuve Jaune. *Voy.* Hoâng-hô.

Caraoas. *Voy.* Karaunas.

Carazan, ville de la prov. Yün-nân, 23 et (3).

Carnatic (*Karnâtaka*), 641 (3).

Carcan. *Voy.* Yarkand.

Card. *Voy.* Kurdes.

Cardouques, ancien nom des Kurdes, 46 et (6).

Casan. *Voy.* Gazan.

Cascar. *Voy.* Kachghar.

Casem. *Voy.* Kechem.

Caserie. *Voy.* Kafsarieh.

Caspieenne (*Caspis*). Différents noms de cette mer, 43 et (10).

Casvin. *Voy.* Caswin.

Caswin, ou Kaswin en persan (*Casvin*), province, 65 et (1).

Catai. *Voy.* Cathay.

Cathay (*Catai*) (royaume du). — Vin de riz, 343 et (1). — Pierres dont on se sert comme combustible (charbon de pierre), 344 et (1). — Château de Catay, à deux journées de P'ing-yang fou, et construit par le « roi d'Or », 355 et (1). — Idolâtrie, 540 et (1), (2); 549 et (3), (4).

Caucase (*Cocas*), 42 et (7). — Habitants jaloux de leur indépendance, 42 et (8).

Cayu. *Foy.* Kao-yeou.

Cépoï (comte de). *Foy.* Thicbault.

Ceylan, île, 582 et (1). — Pourquoi elle est moins grande que jadis, 583 et (2). — Leur roi; indépendance; religion, 583. — Les habitants vont presque nus; productions du sol, 584. — Vin de palmier, 585. — Pierres précieuses; rubis phénoménal, 586 et (4). — Ne sont point hommes d'armes, 587 et (6). — Haute montagne escarpée, 587 et (7).

Chang-toù (Giandu), ville de la Mongolie, résidence du souverain, 223 et (1). — Palais merveilleux, 224 et (2). — Palais de bambou, résidence du Khaân pendant trois mois, 226 et (4). — Haras de juments blanches, dont le lait est destiné au grand Khaân et à sa tribu, 226 et (5). — Croyances au sujet de ce lait; superstitions, 227, 228. — Les magiciens et les devins mangent les hommes condamnés à mort et exécutés, 228 et (7). — Par leurs enchantements, les corps, sans qu'on les touche, vont trouver le Seigneur, 229 et (8). — Comment ils s'y prennent pour se faire payer leurs enchantements, 231, 232 et (9), 233. — Temples et abbayes; moines ayant femmes et enfants; mœurs, usages et nourriture, 232, 233, 234.

Chao-hing-fou (*Tacpiguy*), grande ville; papier-monnaie; religion; crémation des corps morts; commerce et industrie; abondance de vivres, 519 et (1).

Chapourgan. *Foy.* Sapourgan.

Chapurgan. *Foy.* Sapourgan.

Charles (Mgr), fils du roi de France et comte de Valois, 1.

Châ-tchéou (*Saciou* ou *Sacion*), aujourd'hui Tun-hoang, ville de Chine, 152.

Chebânkâreh. 7^e province de Perse, 65, 66 (2).

Chebourgân. *Foy.* Sapourgan.

Chelan, Gelachelan (lac, golfe de), 43 et (10).

Chesimur. *Foy.* Cachemire.

Chine (mer de) (*mer de Cim*), 549 et (5). — Iles, 550 et (6). — Poivre blanc, 550 et (7).

Chingianfu. *Foy.* Tchîn-kian fou.

Chinginguy. *Foy.* Tchang-tcheou fou.

Chingintalas; suppositions diverses auxquelles ce nom a donné lieu, 159 (1). *Foy.* Saï-yin-ta-la.

Chirâz (*Serazi*), province, 65. — Patrie du poète Saadi, 66 et (2); 70 et (1).

Chisy, chef-lieu de l'île du même nom, 47 et (2).

Chonka. *Foy.* Fo-kien.

Choulistan (*Cielstan*), province, 65, 66 et (2).

Choulstân. *Foy.* Choulistân.

Çiagatay *Foy.* Djagatay ou Dehagataï.

Çiampa. *Foy.* Cyamba.

Çiancien. *Foy.* Souï-tchang-hien.

Çiandu. *Foy.* Châng-toù.

Çianglu. *Foy.* Tchaug-lou.

Çielstan. *Foy.* Choulistân.

Çiguy. *Foy.* Tchi-tchéou.

Cim (mer de). *Foy.* Chine (mer de).

Cinangli. *Foy.* Thsi-nan fou.

Cinguis. *Foy.* Dehinghis-Khaân.

Giorgia (Joutchi ?), 173 et (1).

Giuguy. *Foy.* Tchou-tchéou.

Clemeinfu. *Foy.* Kaï-ping-fou.

Clément IV, pape, 11 et (1); 16 et (3). — Était légat à Saint-Jean d'Acre quand il fut élu pape, 18 et (1). — Reçoit avec distinction les frères Polo, et leur adjoint deux frères prêcheurs pour aller convertir le grand Khaân, 19.

Cocas. *Foy.* Caucase.

Cogacin. *Foy.* Hô-khê-tchi.

Cogatal, un des barons (seigneurs) du grand Khaân, est envoyé avec les frères Polo, en mission auprès du pape, 12. — Tombe malade et ne peut aller plus loin, 14.

Cogatra (la dame), princesse du sang de la reine Bolgara; est choisie par le grand Khaân et envoyée pour femme à Argoun Khân, 27. — Argoun Khân étant mort pendant qu'elle était en voyage, elle échoit à Gazan, fils de ee dernier, 30. — Donne aux deux frères et à messire Marc des lettres missives, pour qu'ils soient honorés et pourvus de tout pendant leur voyage, 31 et 32.

Coguinganguy. *Foy.* Hoâï-gan-fou.

Coia. *Foy.* Oulataï.

Coïlun, *Kollan*, *Caoulem*, *Coulem*, royaume, 642 et (1). — Religion; idiome; royauté; indépendance; arbres et épices; température élevée; commerce et navigation; quadrupèdes; lions tout noirs, 644. — Oiseaux remarquables; vin; astrologues et médecins; les habitants sont noirs et vont presque nus; mariages, 645.

Comanie (pays des Comans), contrée de la Géorgie, 40, 41 et (5).

Comorin (*Comary*), contrée où l'on ne peut voir l'étoile polaire, 645 et (1); 646 et (2). — Animaux de toutes sortes; bêtes sauvages; marais, 646 et (3).

Comary. *Foy.* Comorin.

Commains. *Foy.* Comanie.

Condor (île de) (*Candur*), 562 et (1).

Condur. *Foy.* Condor.

Conie. *Foy.* Kounich.

Cono Salmi, château dans lequel Marc Pol se retire en se sauvant des Karounas, 84 et (9).

Confucius, son lieu de naissance, 440 (1).

Constantinople (*Constantinoble*); les frères Polo s'y trouvaient en 1255, 33.

Cosroës Nouchirevan. *Foy.* Porte de fer.

Cotan. *Foy.* Khotan.

Courdes. *Foy.* Kurdes.

Courdistan. *Foy.* Khouzistân.

Creman. *Foy.* Kermân ou Kirmân.

Cremeros, probablement Guernsir ou Kermesir, ville, 60 et (4).

Cublay-Kaan. *Foy.* Khoubilaï-Khaân.

Cugny. *Foy.* Koua-tcheou.

Cui-kaan. *Foy.* Gouyouk-khân.

Cuncun (Cuncon? Cunchin?), province, 363 et (1). — Idolâtrie, agriculture; bêtes sauvages, 364.

Cundinfu. *Foy.* Tai-ting fou.

Curdistan. *Foy.* Khouzistân.

Cyagannor, ville, l'une des résidences du grand

Khaân, 221 et (7). — Oiseaux rares, 222. — Cinq espèces de grues, 233.

Gyamba ou Ciampa, royaume, partie de la Cochinchine appartenant aujourd'hui à la France 552 et (1). — Extraits des historiens chinois sur ce pays, *ib.* et suiv., *notes*. — Religion; tribut d'éléphants au grand Khaân, 553. — Les femmes ne peuvent se marier avant de s'être données au roi, 556 et (4). — Bois d'ébène, 558.

D

David Mélite, roi de Géorgie, 39 et (1).

Dchagataï, Tchagataï, Djaghataï (*Sygataï*), second fils de Dchinghis-Khaân, 720 et (2).

Dchagataï (*Sigatay*), proche parent du grand Khaân, se fait chrétien, 138 et (3). — Sa mort; miracle de la pierre enlevée au pilier d'une église érigée à l'occasion de sa conversion, 140 et (4).

Dchinghis-Khaân (*Cinguis Kaan*), nommé roi par les Tartares, conquiert huit provinces, 175. — Veut se rendre maître d'une partie du monde; envoie des ambassadeurs au prêtre Jehan pour lui demander sa fille en mariage, 176. — Sur le refus insolent de ce chef, il lui déclare la guerre, et arrive à Tanduc avec une armée innombrable, 178, 179 et (2). — Livre bataille au prêtre Jehan; est vainqueur, et conquiert de nombreuses provinces, 182 et (4). — Au château de Calatuy il est blessé au genou par une flèche et meurt, 183 et (4). — Ses successeurs, 184, 185 et (1). — Son corps et ceux de ses successeurs sont ensevelis dans une montagne appelée Altaï, 186 et (4). — Tous ceux qui se trouvent sur le passage du convoi, ainsi que les chevaux, sont mis à mort, 187 et (5); 186 et (6).

Derbent, dite Porte de fer, ville de Géorgie, 40 et (4).

Déserts entre Hormuz et Kermân, 91, 92. — Désert entre Khabis (Cabanant) et Tuocain, 94 et (1).

Deux-Frères (île des) (*Sandur*), 562 et (1).

Dhâfâr (*Dufar*), ville; religion, 709 et (1). — Dépendance; port, 710. — Commerce; encens blanc, 711.

Dieu des Tartares, qu'ils appellent *Nacigay*, sa femme, ses enfants, 190, 191, 192 et (1).

Djhon. *Foy.* Gihon.

Dufar. *Foy.* Dhâfâr.

E

Egrigaia. *Foy.* Ou-la-hai.

Ely (*Ἐλύς* de Ptolémée), royaume; religion; indépendance, 647 et (1). — Idiome; grands fleuves et ports de refuge; épices, 648 et (2). — Roi puissant et riche; les navires, sauf ceux du Manzi, qui y abordent ne peuvent s'en retourner, 649. — Bêtes féroces et venimeuses, 650.

Erguul (province de). *Foy.* Young-tchang lou.

Ermite qui fait des miracles, 126 et (1).

Erze-roum (*Argiron, Arsion*), ville, 38 et (3).

Esanar. *Foy.* I-tsi-naï.

Esanar. *Foy.* Ezina.

Escier. *Foy.* Schedjer.

Essantemur. *Foy.* Ye-sien-témour.

Etilia. *Foy.* Sarâ.

Eufратere, Fratere. *Foy.* Euphrate.

Euphrate, fleuve, 44 et (10). *Fraterie* (vallée de l'), 35, g.

Évêque (un) d'Abyssinie, envoyé par le roi à Jérusalem pour adorer le Saint-Sépulcre, 698. — Est pris par le soudan d'Aden, qui le fait concire, 699. — Revient en Abyssinie et raconte au roi sa mésaventure, 699.

Ezina (*Ezanar*), ville, 169. — Religion; industrie, 170.

F

Facfur. *Foy.* Faghfour.

Faghfour (*thien-tse*), roi du Manzi, puissant et riche, 452 et (1). — Efféminé, mais charitable, il ne va jamais en guerre, 453. — Perd son royaume, 454, 455. — A l'arrivée de Pé-yên dans sa capitale, il s'enfuit dans une île de la mer, d'où il ne sort plus, 459, 460. — Faisait recueillir les nouveau-nés abandonnés par leurs parents, 459 et (8). — Il les donnait à ses seigneurs qui n'en avaient pas; autres actes de charité ou de justice, 460 et (9).

Fansour (*Fansur*), royaume; religion; camphre supérieur; riz; vin de palmier; arbre à pain, 577 et (16), (17).

Fansur. *Foy.* Fansour.

Ferlec. *Foy.* Perlak.

Fils légitimes de Khoubilai-Khaân, selon les annales chinoises, 262 et (1).

Firando. *Foy.* P'ing-hou-tào.

Fo-kien (*Chonka*), province, 525, 526 et (2).

Formose. *Foy.* Hormuz.

Fou-tchéou (*Fuguy*), royaume et ville, 521 et (1); 525, (1). — Lions; épices; fruit qui ressemble au safran; les habitants mangent toutes chairs, et même celle de l'homme quand il a été tué; se font raser et teindre la tête, 522. — Tuent les hommes et boivent leur sang, 523 et (2). — Commerce et industrie; religion; garnison du grand Khaân; grand fleuve, 526 et (3). — Fabrication du sucre; pierres précieuses, 527 et (4).

Fuguy. *Foy.* Fou-tchéou.

Fungul. *Foy.* Ta Wên-kou-lô.

G

Gaindu. *Foy.* Ghendou.

Gân ou Ngân-khing (*Nanghin*), ville et province; religion; papier-monnaie; industrie et commerce; soie, 469 et (1). — Céréales et denrées en abondance; gibier et lions, 470

Gana. *Foy.* Khâna-âbâd.

Ganfu. *Foy.* Kân-phou.

Gasnul. *Foy.* Argon et Arkaon

Gavenispola. *Foy.* Nicobar.

Gavi (*Gawi*), habitants du Maabar, qui ont le

bœuf en grande vénération, 617 et (14); 618 et (15).

Gavis. *Voy.* Gavi.

Gazan-Khân (*Casan*), fils d'Argoun, épouse la dame Cogatra, qui était destituée à son père par Khoubilai, 30 et (5). — Est envoyé avec trente mille hommes à l'*Arbre sec*, 748. — Marche contre Baidu, qui avait usurpé ses États, 749. — Est vainqueur, et recouvre son royaume, 750.

Gazurat. *Voy.* Guzarate.

Gelachelan. *Voy.* Caspienne (mer).

Gènes. C'est dans une prison de cette ville que Marc Pol fait copier son Livre par Rusticien de Pise, 4 et (4).

Gengis. *Voy.* Delinghis-Khaân.

George (*George*), fils du prêtre Jehan, 722 et (4). *Voy.* Namouhan et Khaïdou.

Géorgie (*Jorganie*), royaume d'Asie soumis au grand Khaân, 39. — Ses rois naissaient anciennement avec un signe sur l'épaule droite; les habitants sont chrétiens (grecs); Alexandre le Grand ne put y passer, 40. — Il y fit une place forte qui fut appelée Porte de fer, 41 et (4). — Soie en abondance, 16. — Les plus beaux vautours du monde, 42 et (6). — Couverte de montagnes, 42 et (7). — Possède un monastère de nonnains; poisson miraculeux, 42 et (9).

Ghendou (pays des) (*Gaïndi*), province voisine du Tibet; idolâtrie, 381 et (1). — Lac à perles, le grand Khaân seul y fait pêcher, 382 à 384. — Montagne renfermant des turquoises, 384. — Les hommes offrent leurs femmes, filles et sœurs aux étrangers, 384. — Monnaie de sel; bêtes à muse; oiseaux et bêtes sauvages; épices, 385, 386 et (2). — Cette province est limitée par le fleuve Brins, 386.

Ghilan (*Gelachelan*), mer du, 43 et (9), (10).

Gihon ou Djihon (*Jon*), fleuve-frontière du Turkestân, 719; 731 et (2).

Gingiu. *Voy.* Tcho-tcheou.

Giuguy. *Voy.* K'iu-tcheou-fou.

Gleveshelan (mur de), 44 et (10).

Goc et Magoc. *Voy.* Gog et Magog.

Gog et Magog, pays dépendant de Tanduc, 217 et (4).

Golconde (royaume de), 628 (3); 641 (3).

Grande Turquie (ce qu'il faut entendre par) dans Marc Pol, 146 et (3).

Guèbres, ou Parsis, 62 (4); 78, *note*; 110, *n.*

Guzarate (*Gazurat*), grand royaume; piraterie, 652 et (3); 655 et (2). — Religions; idiome; indépendance, 655 et (2). — On y aperçoit encore l'étoile polaire, 656. — Piraterie, 657 et (3); 658 et (4). — Épices; arbre à coton, 660 et (6). — Cuirs et fabrication d'objets divers, 661 et (7).

II

‘Pamil (*Camul*), en chinois *Hô-mih*, province, 156 et (2). — Située entre deux déserts, 157. — Les habitants sont idolâtres; mœurs; complaisance des maris envers les étrangers, 157 et (2). — Mangou-Khân leur ordonne de renoncer à

livrer ainsi leurs femmes; ils envoient un présent au grand Khaân, qui, sur leurs vives instances, consent à ne plus les inquiéter sur ce point, 158 et (3); 159. — Coutume semblable chez les Hazârehs, dans la province de Caïndu, 158 et (2). — Mines d'acier, d'amiante, 161 et (2). — Fable au sujet de la salamandre, 161 et (2); 162.

Hâng-tchèou-fou (*Lin-ngan*, *Quinsay*), ville, 491 et (1). — Cent mille tours, douze milles ponts, 493. — Métiers; nul ne peut exercer que celui de son père, 494 et (5). — Lac et ses trente mille tours; palais, maisons, 495 et (6). — Fêtes, 496. — Religion; papier-monnaie; on mange toute espèce de bêtes; précautions contre le feu, 497 et (7). — Rues pavées de pierres; eaux thermales, 498 et (9). — Fleuve; division territoriale; politique, 500 et (12); 501. — Tribut qu'elle paye au grand Khaân, 501. — Astrologie, 502. — Crémation des corps morts; funérailles, 503. — Palais magnifique de l'ancien roi du Manzi, 504 et (7). — Un million six cent mille maisons, 507. — Église chrétienne; noms des habitants écrits sur leurs portes, 508. — Tribut annuel et droits prélevés par le grand Khaân, 509, 510 et (1); 511, 512 et (2).

Hasisins, nom donné aux Ismaéliens, 99 et (3). *Voy.* Vieux de la Montagne.

Hayton I^{er} (*Melik Moudjir Haïtoun*), roi de Sis (petite Arménie), abdiq. en faveur de son fils (Léon III), 18 et (2).

Herminie. *Voy.* Arménie.

‘Hoai-gan-fou (*Coguigangny*), grande ville sur le Hoâng-hô, ou fleuve Jaune, 452 et (4); 463 et (1), (2). — Grand commerce, 463 et (3). — Fabrication et vente du sel, 463 et (4).

Hoâng-hô (*Caramorau*), fleuve Jaune, 359 et (1); 450 et (2), 463 et (2). — Nombreux et grands poissons; transporte les armées du grand Khaân, avec 15,000 navires, 451.

Hoi-an'a arasu (*Acïar* ou *Acïar*), roi de Kaël (*Cail*), 640 et (2). — Riche en pierres précieuses; ses trois cents femmes; l'un des cinq frères, rois de Maabar, 641 et (3). — Comment leur mère maintient la paix entre eux, 642.

‘Hô-klê-tchi (Cogaci), fils du grand Khaân, roi de Ta-li fou, 392 et (2).

‘Ho-kian-fou (*Cacanfu*), religion; crémation des corps morts; papier-monnaie; industrie; soierie, 437 et (1), (2).

Horiad. *Voy.* Ourat.

Hormes (Cité des). *Voy.* Hormuz.

Hormos. *Voy.* Hormuz.

Hormouz. *Voy.* Hormuz.

Hormuz (*Curmosa*, cité des Ormes, *Hormos*, *Hormus*), ville, 68 et (7) 84. — Productions; commerce; chaleur excessive, 85, 86 et (4). — Vin de dattes, 87 et (6); 88 et (8). — Nourriture des habitants, 87. — Leur marine, 87 et (7). — Sont noirs (basanés) et mahométans, 88 et (9). — Vent délétère, 88, 89 et (10), (11). — Agriculture; usages, 90 et (12). — Les eaux, qui sont amères, gâtent le pain; bains, 91. — Dépendance; religion; température élevée; mode de ventilation, 715 et (3).

Hô-tchoung fou (*Cacianfu*), ville, 359 et (2). — Idolâtrie; commerce, 360 et (3).

Hou-kouan (*Fuguen*), ville; sucre; religion; papier-monnaie, 524 et (7).

Houlagou (*Aloou, Alan*), seigneur des Tartares du Levant, fait la guerre contre Barka et le défait, 7 et (2); 20, 26 et (1). — Assemble une grande armée, s'empare de Bagdad, et y trouve d'immenses richesses, 49 et (5). — Fait enfermer le Khalife dans une tour pleine d'or et d'argent, et l'y laisse mourir de faim, 51. — Assiège et fait tuer le Vieux de la Montagne, 103 et (1); 104 et (2). — Avant de marcher contre Barka, fait un discours à ses gens, 756. — Bataille sanglante, 757, 758. — Est vainqueur, 759.

Hon-tcheou (*Foagy*), grande ville, 490 et (5). — Commerce et industrie, 491.

I

Inde (divisée en trois régions), 688, 689 (7).

— Son commerce avec la Chine, 527.

Inde majeure (l') comprenait treize royaumes, 689 (7).

Inde mineure (l') comprenait huit royaumes, *ib.*

Inde moyenne (l') était l'Abyssinie, *ib.* et 693, *n.*

Inde (bâtiments naviguant sur la mer de l'), 534 et (1); 535 et (2); 536 et (3).

Indragiri (*Angrinan*), royaume, 574 et (12). — Religion; superstition; sorcelleries; les malades condamnés par les enchanteurs sont étouffés; on les fait cuire et ils sont mangés par leurs parents, 575. — Leurs os sont enfermés dans de grandes cavernes, 576.

Irac. *Voy.* Irak.

Irâk (Irak), contrée de la Turquie d'Asie, 59 et (3).

Ismaéliens. *Voy.* Vieux de la Montagne.

Ispahan (Istanit), royaume, 65, 66 et (2).

Istanit. *Voy.* Ispahan.

I-tchéou (*Linguy*), province et ville; châteaux; commerce; crémation des corps morts; papier-monnaie, 446, 447 et (1). — Bétail et oiseaux; navigation, 448. Nommée aussi *Lini*.

J

Jacin. *Voy.* Li-kiang fou.

Janguy. *Voy.* Yang-tcheou fou.

Japon (*Ji-pên-koue, Syppangu*), Japon, île 537 et (1). — Population blanche; religion; grande quantité d'or, 538. — Palais couvert d'or, chambres pavées d'or; poules rouges; pierres précieuses, 539 et (2).

Jaspar. *Voy.* Rois (les trois).

Java la mineure. *Voy.* Sumatra.

Java (île de) (*Jawo*), 559 et (1). — Religion; épices; commerce maritime, 561 et (2). — Ne peut être conquis par le grand Khaân, 561, (3).

Jawa. *Voy.* Java.

Jean (ou Jehan, le prêtre), 174. — Sa réponse Dehinghis-Khaân en lui refusant sa fille en ma-

riage, 176, 177, 178 et (2). — Va à la rencontre de Dehinghis-Khaân qui s'avanceit contre lui, 180. — Consulte des devins pour savoir lequel sera le vainqueur, 180, 181. — Est tué dans la bataille, 182 et (2). — En guerre contre le « roi d'Or, » 356. — Des jeunes gens de qualité lui promettent de lui ramener le « roi d'Or » tout vivant; ils s'introduisent chez le « roi d'Or », qui les accueille et les attache à son service; leur trahison, 357. — Le prêtre Jehan fait prisonnier le roi d'Or, et lui fait garder les bestiaux pendant deux ans, 358 et (1). — Puis il le comble d'honneurs et le renvoie dans son royaume, 359. — Voir aussi 722 (4).

George. *Voy.* George.

Jesudar, roi, cousin germain de Khaïdou, se joint à ce dernier pour faire la guerre au grand Khaân; remporte la victoire, 720.

Jon. *Voy.* Gilon.

Jorganie. *Voy.* Géorgie.

K

Kâchghar (*Cascar*), ville de l'Asie centrale, sujette au grand Khaân; religion, 134, 135 et (1). — Industrie; commerce; sobriété; idiome, 135.

Kaël (*Cuil*), grande ville; son roi Hoisan'araru (2) (*Aciar* ou *Asciar*), 640 et (1). — Commerce et navigation, 641.

Kai-ping-fou, résidence d'été de Khoubilaï Khaân, 21 et (1). — 223 et (1).

Kaisarieh, ville, 37 et (3).

Kalhât (*Calatu*), ville et golfe, 712 et (1). — Religion; dépendance, 712. — Port; commerce; importation de chevaux, 713 et (2). — Droits perçus sur les mareliands, 713. — Alimentation, 714.

Kân-phou (*Ganfu*), ville et baie, 498 et (10). — Grande navigation, 499.

Kan-tcheou (*Campicion*), ville de la province du Kan-suh (Chine), 165 et (1). — Religion, 166. — Idoles en quantité; moines idolâtres, indulgents pour le péché de luxure, mais condamnant à mort ceux qui péchent contre nature, 167, 168. — Ont chacun jusqu'à trente femmes, 169.

Kao-yeou (*Cayn*), ville, 465 et (1). — Religion; papier-monnaie; commerce; abondance de denrées, 465.

Kara-korum, Karakoroum. *Voy.* Caracoroum.

Karaunas (*Carons, Coraonas*), population indoscythe, dont les chefs ou rois étaient surnommés Karauniens, 78 et (5). — Ainsi appelés parce que leurs mères étaient ludiennes et leurs pères Tatares, 78, 79 et (5). — Enchantements auxquels ils ont recourus quand ils envahissent un pays, 80; ils tuent les vieillards, et vendent les jeunes gens et les femmes, 80. — Fout Marc Pol prisonnier, qui réussit à s'enfuir avec sept personnes de sa suite, 83, 84. — Leur dérouté; leurs excès; leurs cruautés, 83 et (8).

Kardouques, ancien nom des Curdes, 46 et (6).

Karen ou Kariens, tribus indigènes dans le royaume de Mien ou d'Ava, 388, *note*. — Leur langue, *ib.*

Kateh et Wagur (*Quesivacuran*), royaume, 669 et (1). — Idiome; religion; industrie et commerce, 669. — Navigation, 670.

Kayteu. *Voy.* Mâ-théou.

Kechem (*Casem*), ville, 114 et (3). — On y trouve quantité de porcs-épics, *ib.* — Idiome, 115 et (5). — Quand on sort de cette ville, on ne trouve aucune habitation avant trois journées de marche, 116 et (6).

Kérala (le Malabar), 602.

Kermân ou Kirmân (*Creman*) (pays de), conquis par les Tartares, 72 et (1). — Mines de turquoises, 72 et (2); de fer, 73 et (3). — Armes, 73 et (4). — Travail des femmes, broderies diverses, 73 et (4). — Oiseaux; chasses; arbres; bestiaux. — Route suivie par Mare Pol; commerce, 74 et (5); 75 et (7); 713 (3).

Khabis (*Cabanant*), ville; religion; produits; industrie, 92 et (1). — On y fait la *totie* (espèce de collyre), 93 et (2).

Khaïdou (*Caidu*), roi du Turkestân, 716, 717 et (2). — Presque toujours en guerre avec le grand Khaân son oncle, 718. — Rempporte la victoire, 720. — Fait la guerre à Namnoum, fils du grand Khaân, et à George, fils du prêtre Jehan, 721. — Prise de Caracorum, bataille sanglante entre les deux armées, 723. — La victoire reste incisée, 724. — Le lendemain matin il se retire dans ses États avec son armée, 725. — Envoie son frère Barâk pour combattre Argoun, 731 et (3). — Barâk est vaincu, 734.

Khalife (un) de Baghdâd, voulant faire mourir ses sujets chrétiens ou les ramener à la religion mahométane, et s'appuyant sur un texte de l'Evangile, leur ordonne de faire mouvoir une montagne, et cela dans un délai de dix jours, 52 et (1), (2), (3), (4); 53. — A la prière d'un savetier, la montagne change de place, 54, 55, 56. — Le khalife et tous ceux qui avaient vu s'opérer le miracle se convertissent au christianisme, 56.

Khalife (dernier) de Baghdâd, vaincu par Houlagou, est enfermé dans une tour qu'il avait fait remplir d'or et d'argent, et y meurt de faim, 50, 51 et (7).

Kaan (le grand). *Voy.* Khoubilâï-Khaân.

Khânâ-âbâd (Gana), ville, 111, 112 et (6). — Quantité de lions et d'aigles, *ib.*

Khânbaligh (*Cambaluc*), ville du Cathay, la résidence principale de Khoubilâï-Khaân; son palais, 265 et (2); 266 et (3), (4); 267 et (5); 268 et (6), (7); 269 et (8), (9); 270 et (10). — Palais du fils du grand Khaân, à côté du précédent, aussi grand et aussi beau, 271, 272 et (1). — Description de la ville, 272, 273 et (2), (3). — Au milieu de la ville se trouve un palais renfermant une grande cloche qui sonne la nuit, 275 et (4). — Chaque porte de la ville est gardée par mille hommes, 275 et (5). — Population immense, 313. — Défense d'enterrer les morts dans la ville, 316. — Les femmes de mauvaise vie ne peuvent habiter que les faubourgs, *ib.* — Nombre considérable d'étrangers, 317. — Toutes espèces de produits y affluent, la soie entre autres, 317 et (3). — Est entourée de deux cents villes qui en dé-

pendent, 318 et (4). — Le grand Khaân y établit sa fabrication de papier-monnaie, 318. — Centre où aboutissent un grand nombre de routes; postes aux chevaux et vastes hôtelleries, 335 et (1). — Nombre considérable de courrieres, 337 et (3).

Kharachar (*Siarciam*), ville et province de la grande Turquie; religion, 146 et (1). — Fleuves charriant du jaspe et de la calcédoine, 147. — Déserts, 147. — Eaux amères, 148.

Khîrghiz (horde de), 134, u. 9.

Khech. *Voy.* Kechem.

Khotân (*Cotan*), province et ville de la Chine; religion, 143 et (1). — Produits, commerce, industrie, recensement, 144 et (1). — Idiome, 145 et LIII, (1).

Khoubilâï-Khaân (*Cublay-Kaan*), ou le grand Khaân, fils de Toulouï et petit-fils de Dchinghis-Khân, empereur de la Chine septentrionale ou du Kathay et de toutes les possessions mongoles de l'Asie septentrionale (1259). — Le seigneur de tous les Tartares du monde, 9, 12. — Pourquoi il ne succéda pas immédiatement à son frère Mangou; est élu empereur malgré les menées de son frère cadet Arik-Bouga; donne à sa dynastie le nom de *Yuen*, à ses années de règne ceux de *Tchoung-toung*, 11, 12 et (1). — Accueille avec empressement les frères Polo, et s'enquiert auprès d'eux des empereurs, rois, princes et autres seigneurs d'Occident, du pape et de l'Eglise, 10, 11. — Après avoir entendu le récit des frères Polo, il les décide à aller, avec Cogatal, un de ses barons, en ambassade auprès du pape, 12. — Fait écrire des lettres en langue tartoise pour le pape, et les remet aux deux frères et à Cogatal, 12. — Demande au pape, dans ces lettres, cent hommes sages (docteurs) pour lui prouver l'excellence et la supériorité de la loi du Christ, et promet de se convertir si cette supériorité lui est démontrée 13. — Demande qu'on lui rapporte de l'huile de la lampe qui brûle sur le tombeau de Jésus-Christ à Jérusalem, 14. — Donne aux frères Polo une *table d'or* (lettre missive) pour qu'ils trouvent en tous pays toutes les choses dont ils auraient besoin, *ib.* — Apprenant que les deux frères sont de retour, il envoie des messagers au-devant d'eux, 21. — Il les reçoit avec beaucoup d'honneurs, 22. — Il confie une première mission à Marc Pol, 23. — Satisfait de Marc Pol, il lui confie d'autres missions lointaines et très-importantes, 25. — Ne veut d'abord pas consentir au départ des deux frères et de Marc, 26. — Envoie la dame Cogata à Arghoun-Khân, sur la demande que celui-ci lui avait faite d'une femme du sang de la reine Bolghan, 27. — Sur la demande des trois ambassadeurs d'Arghoun-Khân, il consent à laisser partir les frères Poli et Marc Pol, 28. — Il leur donne deux tables d'or de commandement, les charge de messages pour les divers rois de la chrétienté, et fait appareiller treize navires pour le départ des ambassadeurs d'Arghoun-Khân et des trois Poli, 29. — Est obligé de réprimer les brigandages des Carans, 79 et (5). — Le grand Seigneur des seigneurs, 184, 235 et (1). — Sixième

successeur de Dchinghis, 236, 237 et (1). — Monte sur le trône malgré ses frères et ses parents, 237 et (3); 238. — Se prépare à la guerre contre Nayan, son oncle, 238 (4). — Apprend la trahison de Caïdou, 242. — Assemble trois cent mille hommes à cheval et cent mille à pied, 242. — Entre en campagne sur les prédictions favorables des astrologues, et surprend Nayan qui dormait avec sa femme, 243 et (1). — Fait donner le signal au son des instruments, 245 et (1). — La bataille est âpre et meurtrière; le grand Khaân est vainqueur, 246. — Nayan est fait prisonnier, 247. — Khoubilai-Khaân le fait étouffer dans un tapis, 248, 249 et (1). — Conquiert les domaines de Nayan, dont les anciens sujets lui rendent hommage, 249 et (2). — Dit aux chrétiens vaincus que la croix ne leur avait servi de rien, 250 et (3). — On lui répond que, Nayan ayant été traître et déloyal, la croix ne pouvait le sauvegarder, 251 et (4). — Retourne à la cité de Chang-tou (en *Mongolie*), 252 et (1). — Récompense ses généraux et ses serviteurs de haut rang, 254 et (2). — Leur donne des tables de commandement, 254 et (3); 255 et (4); 256. — Son portrait, 258 et (1). — A quatre femmes légitimes, 258 et (2). — L'aîné des fils de ces quatre femmes est appelé à l'empire, 258. — Ses rapports avec ses femmes, 259 et (3). — La tribu des Ungeat lui envoie cent pucelles chaque année, pour le service de sa chambre à coucher, 259, 260 et (4); 261 et (5). — A vingt-deux fils de ses quatre femmes, 261, 262 et (1). — Tchîn-kin (Chin-gui), l'aîné de ces fils, 261, 262 et (1), (2). — Celui-ci étant mort, c'est son fils Tiemour (Temur) qui sera appelé à la succession, 262, 263. — Khoubilai a eu outre vingt-cinq autres fils de ses concubines, 264. — De ses fils légitimes, sept sont rois, 263, (3); séjourne à Khânbaligh (Cambaluc) trois mois de l'année; palais de cette ville, 264; se fait garder par douze mille hommes à cheval, nommés *Qesitans*, 277, 278, et (1). — Service de table, 279 et (2). — Exquise propreté, 281 et (3). — Commensaux du grand Khaân, 282. — Fête de l'anniversaire de sa naissance, 283 et (1). — Vêtements splendides du grand Khaân et de ses seigneurs; largesse du grand Khaân à leur égard, 284 et (2), (3); 285 et (4). — Présents qu'il reçoit de tous ses sujets, 286, 287. — Dans les différents cultes des prières sont dites pour lui, 287 et (5). — Le premier jour de l'an il reçoit de riches présents de ses sujets, 288 et (1); 289 et (3). — Donne un grand festin et une grande fête, 290 et (4), où il est adoré comme un Dieu, 294, 295 et (5). — Fait des présents de grande valeur, 296. — Lors des grandes fêtes, donne treize robes d'or à chacun de ses douze mille *Qesitans*, 297 et (1). — On amène au grand Khaân un lion qui se couche à ses pieds en signe d'humilité, 298 et (4). — Dans les trois mois de sa résidence à Khânbaligh, il ordonne aux habitants de chasser à son profit, 298. — Emploie des léopards et autres bêtes, ainsi que des oiseaux dressés pour la chasse, 299, 300 et (1); 301. — A deux cousins germains, Baïa et Min-

gam, qui sont ses grands veneurs, 301, 302 et (1). — Ses chasses, 303 et (2); 304 et (3). — Le premier mars il se dirige vers la mer avec dix mille fauconniers qu'il disperse, et qui lui rapportent le produit de leur chasse, 305 et (4). — Comment il chasse avec des oiseaux de vol, 306 et (1). — Est porté par quatre éléphants, 308 et (5). — Arrivé à Tchakir-i-modon (*Cacciar Modun*), il y dresse ses tentes, 308 et (6). — Description de ces tentes, 309 et (7), (8). — Il ne fait que chasser et oïser jusqu'au printemps, 310. — Vers le milieu de mai, il se rend à Chàng-tou (en Mongolie), sa résidence d'été, 311 et (11). — Après une fête qui dure trois jours, à Khânbaligh, il retourne à Chang-tou, 311 et (1). — Il y reste jusqu'au 28 août, 312. — Il revient à Khânbaligh, et y demeure du mois de septembre jusqu'en février, 312. — Le grand Khaân fabrique de la monnaie avec du papier de soie, 319 à 325. — Cette monnaie a cours forcé sous peine de mort, 325. — Plusieurs fois l'an, il ordonne à ses sujets d'apporter l'or, l'argent, les pierres précieuses, les fourrures qu'ils possèdent, et il les leur paie en papier-monnaie, 326 et (6). — Nomme douze ministres chargés de l'administration de l'empire, 328 et (1). — Envoie des messagers dans tous ses domaines pour savoir s'il y a disette de blé, auquel cas il exempte de l'impôt ceux qui ont souffert, 331 et (1). — Fait planter des arbres sur les grandes routes, 342 et (1). — Il fait concurrence à la cherté du blé par celui de ses magasins de réserve, qu'il vend à vil prix, 345 et (1). — Comment il fait la charité aux pauvres, 346 et (1). — Envoie une armée pour conquérir le royaume de Mien; les deux armées se livrent bataille, 407, 408 et (2); 409, 410 et (1). — Le grand Khaân est vainqueur, 412 et (4); 413 et (5). — Réprime la révolte de Li-tan, qu'il fait mettre à mort, 441 et (1); 442, 443. — Traite avec honneur la reine du Manzi, prisonnière, 460. — Songe à s'emparer du Japon, 540. — Son armée aborde dans le Japon; sa flotte est détruite par la tempête, et son armée obligée de se réfugier dans une petite île, 545. — Envoie So-tou pour s'emparer du royaume du Cyamba, 554. — Accepte de celui-ci un tribut d'éléphants, 555 et (3). — Ne peut conquérir l'île de Java, 561 et (3). — Offre au roi de Ceylan une cité en échange d'un rubis phénoménal, 587 et (5). — Envoie des messagers dans l'île de Ceylan pour obtenir des reliques de Bouddha, 597, 598. — Sa joie en les recevant, 599 et (14). — Envoie dans l'île de Madagascar pour connaître les mœurs de ce pays, 683. — Presque toujours en guerre avec Khaïdou, roi du Turkistân, 719.

Khouristân *Voy.* Khousistân.

Khousistân (*Curdistan*), province de Perse, 65, 66 et (2),

Kiâng ou Kiâng-chouï (*Quiansuy*), l'un des plus grands fleuves du monde, 368 et (4).

Kiâng (*Quian*), grand fleuve, 477 et (3); navigation; contrées et villes qu'il arrose; marchandises qu'il porte, 478.

Kien-ning-fou (*Quelifa*), grande ville; papier-

monnaie ; religion ; ponts de marbre les plus beaux du monde, 523 et (3), (4). — Commerce et industrie ; quantités de poules, 524 et (5). — Belles femmes ; poules à poil, 524 et (6).

King-sse (*Quinsay*), nom donné à la ville, quelle qu'elle soit, où siège le gouvernement, 457, 458 et (6), 491 et (1).

King-tchao-fou (*Quengianfu*), aujourd'hui Singan-fou, chef-lieu du département de ce nom, 360, 361 et (1). — Commerce, industrie ; murailles de marbre ; palais, 362.

Kin-hoa-fou (*Figuy*), ville, 519 et (2). — Religion ; papier-monnaie ; commerce et industrie, 520.

Kin-tchi (*Zardandan*), province de la Chine, 397 et (1) ; 398 et (2). — Young-tchang, capitale, 398 et (3). — Les hommes ont les dents dorées, 398 et (4). — Quand les femmes accouchent, les hommes se mettent au lit et reçoivent les félicitations de leurs connaissances, 399 et (5). — Nourriture ; monnaie ; change, 400 et (6). — Culte des ancêtres, 400. — Lecture et écriture inconnues, 401 et (8). — Au lieu de médecins, ils ont des enchanteurs, 401, 402, 403.

Kirmân. *Voy.* Kermân.

Kiu-lan. *Voy.* Coïlun.

K'iu-tcheou fou (*Giuguy*), grande ville ; religion ; papier-monnaie ; commerce et industrie ; bambous remarquables, 520 et (3).

Koua-tcheou (*Cuguy*), petite ville ; papier-monnaie, 479 et (1). — Grande quantité de blé, 480 ; routes et canaux, 481. — Vis-à-vis est un rocher où s'élève un monastère d'idolâtres, 482.

Kouei-tcheou (*Cuigui*), province, 432 et (1).

Kouhistan (*Tunocain*), province de Perse, 65, 67 et (2) ; 94 et (1).

Koumeh (*Conie*), ville, 37 et (3).

Kouyouk-Khaân (*Cuy-Kaan*, *Gouyouk-Khaghlan*), l'un des successeurs de Dehinghis-Khaân, 184 et (1).

Kumbâyet (*Cambaet*), grand royaume, 665 et (1). — Religion ; indépendance ; on n'y voit plus l'étoile polaire, 665. — Grand commerce ; bougran ; coton ; euirs ; industrie, 666.

Koundouz, 112-113, *n.* ; 116, (3) ; 121, (6) ; 134.

Kurdes (*Card*), habitants des montagnes des environs de Mossoul, 46 et (6).

L

Lambri (*Lambry*), royaume ; religion ; production du sol, 576. — Hommes à queue, 576, 577 et (15). — Rhinocéros ; gibier, 577.

Lambry. *Voy.* Lambri.

Lankâ. *Voy.* Ceylan (île de).

Lao-tseu (tradition sur), 144, *note*.

Lar. *Voy.* Lârân.

Lârân (*Lar*), province, 631 et (1).

Layas, Ayas ou Aïas, ville et port de la Turquie d'Asie, 15 et (3) ; fréquentée par les marchands de tous pays, 34 et (4).

Légat du pape à Saint-Jean d'Acre, 16, 17. — Donne aux frères Poli des lettres pour le grand Khaân, 17. — Élu pape sous le nom de Grégoire X, 18.

Léon III, roi de la petite Arménie, fait amener les frères Poli au Pape, à Saint-Jean d'Acre, 18 et (2).

Léonard (*Lienart*) (Saint-), monastère de nonnains, 42, 43 et (9).

Levant (empire du). *Voy.* Perse.

Lienart (monastère de Saint-). *Voy.* Léonard (Saint-).

Li-kiang fou (*Jacin*), ville, 389 et (2). — Dénrées ; monnaie de coquillage (cauris), 389 et (2). — Saline, 390. — Maris peu susceptibles, 390. — Grand lac, 390 et (5). — Les habitants mangent de la chair crue, 390.

Linguy, et Lin-i. *Voy.* I-tchéou.

Li-tan (*Liytan Sangon*), envoyé à Tai-ting par le grand Khân, se révolte, 441 et (1) ; 442, 443. — Est vaincu et mis à mort, 443.

Liytan Sangon. *Voy.* Li-tan.

Lôb. *Voy.* Lôp.

Lôp (ou Lôb), province et ville, 148. — La ville a probablement disparu ; grand lac de ce nom, 148 et (2). — Religion, 149. — Désert de Lôp, 149 et (1). — Il semble qu'on entend la voix des esprits, ainsi que le son de divers instruments qui égarent les voyageurs, 150 et (2).

Lou-kiang, grand fleuve, 382, *note*.

Lourestân. *Voy.* Louristân.

Louristân (*Lor*), province, 65, 66 et (2).

M

Maabar (*Moabar*), royaume, 600 et (1). — Cinq rois, frères de mère, 601. — Ancien royaume des Pandions. Notice sur, *ib.*, et 603, *note* tirée des historiens éhinois et persans. — Golfe entre Maabar et l'île de Ceylan, 604. — Pêche aux perles, 605, 606, 607. — Les habitants ne se couvrent que les parties naturelles, 608, 609. — Insignes portés par le roi, 609 et (5) ; bracelets et colliers bouddhiques, 610 et (6) ; 611 et (7). — L'exportation des pierres précieuses est défendue, 612. — Le roi a cinq cents femmes, 613. — A sa mort, ses féaux (*fiels*) se jettent au feu, 613 et (8) ; 614 (9). — Ne produit pas de chevaux ; comment on s'en procure à grands frais, 614 et (10) ; 615 et (11). — Les chevaux importés meurent au bout de l'année, 615. — Les condamnés à mort s'immolent eux-mêmes en l'honneur de leur idole, 615 et (12). — Les femmes se brûlent après la mort du mari, 616 et (13). — Religion ; vénération pour le bœuf, 617 et (17). — Les habitants s'assoient à terre, 617. — Font tuer leur bétail par les Sarrasins ; ablutions ; justice, 618 et (16), (17). — S'abstient de vin ; sécheresse du sol ; pluies, 619 et (18). — Divination, 619. — Nécromancie, enchantements, 620 et (19). — Quadrupèdes et oiseaux, 620. — Cause de la mortalité des chevaux, 620 et (20). — Idoles mâles et femelles, auxquelles

des jeunes filles sont consacrées, 620, 621 et (21). — Fêtes religieuses, 621. — Possède le corps de saint Thomas, 622 et (1). — Leurs dieux et leurs saints sont noirs, et leurs diables blancs; leurs talismans quand ils vont en guerre, 627, 641.

Madagascar (*Madeisgascar*), île; religion, 676 et (1). — Gouvernement; commerce et industrie; éléphants; le chamcau, base de l'alimentation, 677. — Arbres; ambre; poissons; bêtes sauvages; navigation; courants, 678 et (3). — Oiseau gigantesque, appelé *Ruc*, 681 et (4).

Madagascar. *Voy.* Madagascar.

Magog. *Voy.* Gog et Magog.

Magy. *Voy.* Manzi.

Malabar (*Melibar*), grand royaume; religion; indépendance, 650 et (1). — On y aperçoit l'étoile polaire, 651 et (2). — Piraterie, 652 et (3). — Épices en abondance, 653 et (4). — Bougrans, 653 et (5). — Commerce maritime, 654 et (6).

Malacca (*Maliur*), île, idiome; commerce et industrie, 565.

Mâle et Femelle (îles), 671 et (1). — Les habitants sont chrétiens et suivent certains usages du vieux Testament, 672. — Dans l'une de ces îles demeurent les hommes; dans l'autre, les femmes; en mars, avril et mai, les hommes vont voir leurs femmes, puis s'en retournent dans leur île, 673. — Leur genre de vie; sont soumis à un évêque; les hommes fournissent aux femmes tout ce dont elles ont besoin, 673.

Maliur. *Voy.* Malacca.

Mamlouk Bibars (sultan), surnommé Bendokdari (*Bendocquedar*), entre avec une armée en Arménie, 19, 20 (2).

Mangi. *Voy.* Manzi.

Mang-ko-la (*Manglay*), l'un des sept fils de Khoubilai-Khaân; roi de King-tchao-foi, 361 et (2).

Manglay. *Voy.* Mang-ko-la.

Mangou-khân (*Mongu-Kaan*), défend aux maris de Hamil de livrer leurs femmes aux étrangers, 158 et (3). — Sur les vives instances des habitants, il consent à révoquer son ordre, 159. — L'un des successeurs de Behinghis-Khaân, 184, 185 (1).

Mangu-Kaan. *Voy.* Mangou-Khân.

Manzi (*Mangî*) (Chine méridionale), 352 et (2); 452 et (6). — Avait pour roi le Faghfour, 452 et (1). — Population paisible et efféminée, 453. — Envahie par les armées du grand Khaân, commandées par Pé-yèn, 454 et (2) et (3); 455, 456 et (4). — Dans les provinces, le menu peuple abandonnait les enfants nouveau-nés, 459 et (7). — Probité de la population, 460 et (10). — Renferme plus de 1,200 villes, où le grand Khaân envoie des garnisons, 501 et (13). — Religion, 548 et (1), (2); 549 et (3), (4).

Marmaiour. *Voy.* Noire (mer).

Mar-Sarghis (*Marsarguis*), gouverneur de Tchîn-kiang, y fait bâtir deux églises chrétiennes, 463, 464, (2).

Mâsulipâtâm (*Mutfilî*), royaume et ville, 627 et (1). — Gouvernés jadis par un roi; actuelle-

ment par sa veuve, 628 et (2). — Religion; indépendance; alimentation; produit des diamants, 628 et (3). — Grandes montagnes, température, pluie; serpents les plus venimeux du monde; vallées profondes, pleine de reptiles et de diamants, 629, 630 et (4). — Aigles servant à la chasse de ces diamants, 630 et (4). — Bougran; moutons; abondance de deurrées, 631 et (7).

Mâ-théou (*Kaytéu*), port, 527 et (5); jardins, belle cité, 527.

Mausul. *Voy.* Mossoul.

Maliapour, ville du Maabar, où le corps de saint Thomas est enterré, 622. — Chrétiens et Sarrasins y viennent en pèlerinage, 623 et (2). — Miracle que le saint y opère; autres miracles, 625.

Mélichior. *Voy.* Roi (les trois).

Mélibar. *Voy.* Malabar.

Merkites, peuple mongol, 200 et (3).

Miao-tse, ancien peuple indigène de la Chine, 399 (5).

Mien (*Ava*, empire *Birman*), royaume et capitale, 405 et (2); 415, (2); 417 et (1). — Tour d'or et tour d'argent, 418, (1); 419. — Conquise par le grand Khaân, 420.

Mien (roi de), au sud-ouest de la Chine, est attaqué par les armées du grand Khaân, 404 et (1); 405. — Se prépare à une vigoureuse résistance, 406, 407. — Les deux armées en viennent aux mains, 407 à 410. — Il est vaincu par le grand Khaân, 412, 413.

Mingam, cousin germain de Khoubilai, 301. — Commande à dix mille hommes vêtus de vermeil, et autant vêtus de bleu, qui ont ehaeun un ou plusieurs chiens, 202 et 203 (2).

Ministres (les) du grand Khaân habitent ensemble dans le même palais, composé de plusieurs palais, 328 et (1); 329, 330. — Dans les circonstances graves, en réfèrent au grand Khaân, 322.

Montagnes de sel. *Voy.* Thaï-kan.

Mossoul ou Mossul (*Mausul*, *Mosul*), ville de la grande Arménie, 39 et (6); 44. — Religions diverses, 45. — Fabrique de draps d'or et de soie appelés mosolins; commerce, 45, 46.

Moung (tribus des), répandues dans le pays de Ta-li (Yün-Nân), sur les frontières du Tibet, dans l'empire Birman, à Siam et jusqu'en Cochinchine, 408 (2).

Mulette, nom donné par Marc Pol à la contrée du Khorâgan où demeurait le Vieux de la Montagne, 97 et (1).

Mutfilî. *Voy.* Mâsulipâtâm.

N

Nacigay. *Voy.* Dieu des Tartares.

Nacir-éddin, général mongol, qui fait la conquête de Mien ou d'Ava, 407 (1); 413 (5).

Nan-ming, rivière, 435 (7).

Naïan. *Voy.* Nayan.

Namouhan (*Nomagan*), fils de Khoubilai, 721 et (3). — Attaqué par Khaïdou, 721. —

Bataille sanglante; la victoire reste incécise; il ne songe pas à poursuivre Khaïdou, qui se retire le lendemain matin, 725.

Nayan (*Naïan*), seigneur tartare, oncle de Khoubilai-Khaân, 238 et (4); 239. — Vcut se soustraire à la souveraineté de celui-ci; 241. — Fait entrer Caïdou dans la révolte, 241, (5). — Est surpris au lit, dans son camp, par Khoubilai, 243. — Est vaincu et fait prisonnier, 246, 247. — Portait sur son enseigne le signe de la croix, 247, 248 et (2). — Est étouffé dans un tapis, 248, 249, (1). — Ses domaines, *ib.* (2).

Necouran. *Voy.* Nicobar.

Négrepont, ancienne Eubée, 16 et (4).

Nestorius (doctrine de), 45, (4).

Ngân-khing. *Voy.* Gàn.

Nicobar, îles (*Gavenispolâ* et *Necouran*), 579 et (1); habitants à l'état sauvage; idolâtres; arbres précieux; épices, 580.

Nogai prête son concours à Totomagu pour tuer Toloboga, roi des Tartares du Ponent, 760. — Est mandé par le roi Totai pour s'expliquer sur le meurtre de Toloboga; sa réponse aux messagers de ce roi, 761. — Va à la rencontre de Totai; bataille sanglante, 763, 764.

Nogodar ou Nagodar, prince mongol de la branche de Djoutchi, roi des Carans, 80 et (6). — Va à la cour de son oncle Djagatay (*Chiagatay*), frère naturel du grand Khaân, avec dix mille cavaliers, 80. — Il s'enfuit de chez son oncle avec de nombreux cavaliers très-cruels, et, après avoir perdu beaucoup de monde dans les défilés de l'Afghanistan, il s'empare de plusieurs provinces, 81. — Se retire à d'Alivar. — Il dépouille Asidin Soldan de son royaume, 81 et (7). — Il fait la guerre à tous les Tartares des environs, 81 et (6); et 82. — En prenant à la lettre le texte de Marc Pol, ce Nogodar pourrait être Ahmed Khaân, 83, (8).

Noire (mer), appelée au XIII^e siècle, mer Majeure (*Marmatour*, *mar Moor*, *Marmors*), 5 et (4).

Nomagan. *Voy.* Nanmouhan.

Nou-kiang, fleuve, 383, *n.* — N'est pas la continuation du Yarou-dzangbo, *ib.*

○

Ong et Mugul. *Voy.* Gog et Magog.

Oscurité (*Obscurité*), province de, 752.

Oucaca. *Voy.* Oukaka.

Oukak. *Voy.* Oukaka.

Oukaka (*Oucaca*, *Oukak*, *Aukak*), ville située sur la rive droite du Volga, 7 et (3).

Ou-la-haï (*Egrihaïa*). — Ville; religions; industrie; animaux, 205, 206 et (2).

Ou-liang-ou-tai, général mongol, qui conquiert le Tibet, 371, *n.* — Avait suivi son père Souboutai, en Russie, en Pologne et en Hongrie, 371, *n.*; 428, *note*.

Oung-khan. *Voy.* Prêtre Jehan.

Oulatay, Apusca, et Coïa, ambassadeurs d'Argoun-Khaân auprès du grand Khaân pour lui demander une femme, 27. — Demandent au grand

Khaân de laisser partir avec eux les deux frères et Marc Pol, 28. — S'embarquent et mouillent à Sumatra (Java la petite), 30 et (3). — De retour dans leur patrie, ils trouvent Argoun mort, 30 et (4).

Ou-la-sou-tai, général mongol, 428, *n.*

Ourat (*Horiad*), tribu mongole, 226 et (5).

P

Paï (*Pein*), ville et district de l'Asie centrale. Religion, villes et châteaux, 145 et (1). — Fleuve où se trouvent des jaspes et des calcédoines, 146. — Singulière facilité pour divorcer, 146 et (2).

Palais du grand Khaân, 265 à 270 et notes. — du fils du grand Khaân, 271 à 276 et notes. — *Voy.* Khoubilai-Khaân.

Pamir (*Pamier*), plateau célèbre et très-élevé du Wakhan, 132 et (6).

Pandion, ancien royaume de l'Inde, 601, (1).

Pao-ying (*Pauchin*), ville. On y arrive par une chaussée de belles pierres, 464 et (1); 465. — Religion; crémation des corps morts; papier-monnaïe; industrie; soie; abondance de denrées, 465.

Pä-pë-së-foü (*Cangigu*), royaume de Tchिंग-mai; idiome particulier, 424 et (1). — Paye tribut au grand Khaân. — Le roi a trois cents femmes; productions naturelles; industrie, 425, (2).

Parsis, anciens adorateurs du feu. *Voy.* Guèbres.

Pa'-sse-pa, premier grand Lama, créé « roi de la grande et précieuse loi bouddhique », 371, *n.* — Vice-roi du Tibet, *ib.*, 377, (1). — Ses descendants, *ib.*

Paschiaï (*Basian* et *Baciam*), 122. — Leur religion; s'habillent en noir; 123 et (1). — Costume, ornements, mœurs, nourriture; sont jaloux de leur liberté, 124 et (1).

Pasey (*Basman*), royaume, 569 et (6); idiome; sauvagerie; éléphants, unicornes, 569 et (7); 570. — Singes, 570 et (8). — Autours, 570. — On épile les singes, 571.

Pasiadir. *Voy.* Paschiaï.

Panchin. *Voy.* Pao-ying.

Pein. *Voy.* Paï.

Peï tchéou (*Piguy*), ville grande et riche, 448 et (1). — Commerce important, 449.

Pé-king. *Voy.* Khânbâligh.

Péninsule méridionale de l'Inde, 600-673. — Idiomes qui y sont parlés, 648 (2).

Perlac (*Ferlec*), royaume, 568 et (5). — Religion; anthropophages, 569.

Perse. — Détruite et ravagée par les Tartares, sous la conduite de Dchinghis-Khaân, puis de Houlagou, 61 et (2). — Divisée en huit royaumes, 65. — Beaux chevaux, 67 et 68, (4). — Beaux ânes, 68 et (6). — Les habitants cruels et pillards; suivent la loi de Mahomet, 69 et (8). — Productions diverses, 70 et (9); 71, (2). — Appelée empire du Levant par Marc-Pol.

Pé-yèn (*Baian Cincsan*), général de Khoubilai-Khaân, conquiert la province du Manzi, 454. — Son portrait par les historiens chinois, 455,

456. — Va trouver le roi et la reine dans leur capitale. — Son entrée dans cette ville, 458, *note*; va contempler le *mascaret* du Kiàng, *ib.* — Conduit à Khoubilaï l'impératrice des Soung, 461, (1). — Accomplit des cérémonies funéraires selon les rites chinois, 476, (2). — Attaque la flotte des Soung avec des *Canons*, *ib.* — Fait passer au fil de l'épée les habitants de la ville de Tehang-tcheou fou, 484 et (1).

Pianfu. *Voy.* Ping-yang-fou.

Piguy. *Voy.* Pei-tcheou.

Ping-hou tao (*Firando*), île où se réfugièrent les restes de la flotte et de l'armée de Khoubilaï, détruits par la tempête, 544. — Est prise par les naufragés, 546. — Les habitants, commandés par leur roi, assiègent les envahisseurs et reconquissent leur ville, 546, 547.

Ping-yang-fou (*Pianfu*), ville, 354 et (2).

Pol (Nicolo et Matteo [Maffei]), père et oncle de Marc Pol, partis de Venise avec leurs marchandises, se trouvaient en 1255 à Constantinople, 5. — Vont par mer à Soudâk, 6. — Quittent Soudâk; se rendent près du Khân Barka, à qui ils offrent tous leurs joyaux et qui leur en rend le double, 6, 7. — La guerre qui s'élève entre Barka et Houlagou, les empêchant de revenir sur leurs pas, ils se décident à aller encore en avant, et se rendent à Oukaka (Oueaca), 7. — Passent le Tigri (Atel ou Volga d'aujourd'hui), et traversent un désert, 7 et 8. — Viennent à la cité de Boukhârâ (*Bocara*), où ils demeurent trois ans, 9. — Ils sont invités par les messagers du grand Khaân à venir le trouver, 10. — Chevauchent un an entier, avec les messagers, avant d'arriver auprès du Seigneur, 10. — Arrivent auprès du grand Khaân, 10. — Répondent en hommes sages aux questions du grand Khaân; ils parlaient la langue tataresse, 11. — Sont envoyés avec Cogatal, baron du grand Khaân, en ambassade auprès du Pape, 12. — Au bout de trois ans, arrivent à Layas, en Arménie, 15. — Arrivent à Acre (Saint-Jean d'), en avril 1269, 15. — Apprenant que le pape est mort, ils vont trouver à Acre le légat Tebaldo, 16. — Le légat leur dit qu'il faut attendre qu'un autre pape soit nommé, 16. — En attendant, ils passent par Négrepont et se rendent à Venise, leur patrie, où ils demeurent deux ans, 16. — Nicolas trouve sa femme morte; il lui restait d'elle un fils âgé de quinze ans, Marc Pol, 17. — Le pape tardant à être élu, ils se décident à retourner vers le grand Khaân, et emmènent Marc avec eux; ils s'en retournent à Saint-Jean d'Acre, et de là se rendent à Jérusalem, pour avoir de l'huile de la lampe du saint Sépulcre, 17. — Ils reviennent à Saint-Jean d'Acre, où le légat leur donne des lettres pour le grand Khaân, 18. — Arrivés à Layas, ils apprennent que le légat a été élu pape; ils retournent à Saint-Jean d'Acre, auprès du pape, 18. — Le pape leur adjoint deux frères prêcheurs et les renvoie auprès du grand Khaân; ils s'en vont à Layas, 19. — Le soudan de Babylone ayant envahi l'Arménie, ils courent un grand danger; les frères prêcheurs, effrayés, les

quittent, 20. — Ils arrivent à Kaï-ping-fou (*Clemeï-fu*), auprès du grand Khaân, à qui ils remettent les lettres du pape et l'huile de la lampe du saint Sépulcre; le grand Khaân les accueille avec beaucoup d'honneur, 22. — Après trois ans et demi de séjour auprès du grand Khaân, ils lui demandent la permission de retourner dans leur patrie; comment ils obtiennent la permission de partir avec trois barons et la dame Cogatra, 26, 27, 28. — Le grand Khaân leur délivre pour eux-mêmes des lettres de sûreté, et les charge de divers messages pour le pape et les divers rois de la chrétienté, 29. — Après trois mois de navigation, ils arrivent à Java, 30. — Après dix-huit autres mois, ils débarquent sur les côtes de Perse, 30. — Ayant accompli leur mission, ils reçoivent de la dame Cogatra des lettres missives, ordonnant qu'ils soient traités avec honneur et défrayés de leurs dépenses, 31, 32. — Viennent à Trapesonde, 33; à Constantinople, *ib.*; à Négrepont, *ib.*; à Venise, *ib.*

Pol (Marc), auteur du présent Livre, en donne copie à monseigneur Thiebault, seigneur de Cépoï (août 1307), 1. — Annonce les grandes merveilles qu'il va raconter, 3. — En prison à Gènes, il fait *retirer* son livre par Rusta Pisan (Rusticien de Pise), 4. — Agé de quinze ans et ayant perdu sa mère, il accompagne son père et son oncle qui se rendent auprès du grand Khaân, 17. — Il apprend si bien les différentes langues tartares, et montre tant d'intelligence, que le grand Khaân lui confie une première mission; manière dont il s'en acquitte, 23. — Depuis ce moment on l'appela messire Marc Pol, 24. — Il reste pendant vingt-six ans auprès de grand Khaân, qui de plus en plus satisfait et l'aimant davantage, lui confie des missions lointaines et très-importantes, 25. — C'est à la curiosité de Khoubilaï Khaân, et au désir du jeune Marc Pol de la satisfaire, que nous devons une foule de renseignements importants, 25, (3). — Accompagne avec son père, son oncle, et trois barons du grand Khaân, la dame Cogatra de Chine en Perse, 28. — Arrive à Java, puis sur les côtes de la Perse, 30. — Est pris par les Karaunas, 83. — Parvient à s'échapper, 84. — Est appelé par Khoubilaï-Khaân et part pour Khânbaligh (Cambaluc), 348 et (1); 349. — A seigneurie pendant trois ans sur Yang-tcheou, 468 et (2). — Plusieurs fois envoyé à *Hang-tcheou fou* par le grand Khaân, pour examiner le compte des droits prélevés sur cette ville, 513. — Se rend dans le royaume de Cyamba, 557. — Séjourne cinq mois à Samalanga, 572. — Apporte à Venise des semences du bois de brésil, qui ne peut réussir, 576 et (14). — Connut le descendant du prestre Jehan à la cour de Khoubilaï-Khaân, 725, (6). — Son testament, 765-767.

Pontain. *Voy.* Biutang.

Porte-de-fer, surnom de la ville de Derbend. Cette ville possédait une porte en fer qu'Alexandre (suivant la légende) fit fermer, 33, (2); 40, (4). *Voy.* Bal-al-Abouab.

Poulisanghins. *Voy.* Sanghin.
 Prestre Jehan. *Voy.* Jean.
 Provinces (les 34 grandes), envoient chacune un juge et plusieurs secrétaires-rédacteurs au palais du gouvernement, 330, 331 et (2). — Organisation de ce gouvernement, *ib.*

Q

Qis. *Voy.* Chisy.
 Quelifu. *Voy.* Kien-ning-fou.
 Quengianfu. *Voy.* King-tchao-fou.
 Quesitans (*questian*), gardes du corps à cheval du grand Khaân, au nombre de 12,000, pp. 277, 278 et (1). — Reçoivent du grand Khaân, aux grandes fêtes, chacun treize robes d'or, 297 et (1).
 Quesivacuran. *Voy.* Katch.
 Questian. *Voy.* Quesitans.
 Quiacatn, après la mort de son neveu Argoun, s'empare du royaume et meurt empoisonné, 749.
 Quian. *Voy.* Kiàng.
 Quinsay. *Voy.* King-ssé.
 Quiansuy. *Voy.* Kiàng ou Kiàng-chouï.
 Quisy. *Voy.* Chisy.

R

Reine (la) du Manzi, femme du Faghfour, après la fuite de son mari, veut résister aux armées du grand Khaân; mais elle finit par se rendre au général Pè-yèn, 459. — Est conduite devant le grand Khaân, qui la traite avec honneur, 460. — Elle meurt à la cour du grand Khaân, 461 et (11).
 Roi (un) d'Abyssinie envoie un de ses évêques à Jérusalem pour adorer le Saint-Sépulchre et faire de riches offrandes, 698. — Pour se venger de ce que son messager avait été pris et circonci par le soudan d'Aden, il fait la guerre contre celui-ci, le défait et ravage son territoire, 700, 701.
 Roi d'Arménie. *Voy.* Léon III.
 Roi (le) de Cyamba, voyant son royaume envahi par les Tartares, envoie des ambassadeurs au grand Khaân pour lui offrir un tribut d'éléphants; son offre est agréée, 555 et (3).
 Roi d'Or. — Est en guerre contre le prêtre Jehan, 356. — Est trahi par des gens de qualité appartenant au prêtre Jehan, auxquels il avait donné l'hospitalité, 357. — Prisonnier du prêtre Jehan, il garde les bestiaux pendant deux ans, 358. — Il est renvoyé comblé d'honneurs dans son royaume, 359.
 Rois (les trois) (*Jaspar, Melchior et Balthasar*), qui viennent adorer Jésus-Christ, sont ensevelis à Sâwah (Saba); les corps sont entiers et ont conservé les cheveux et la barbe, 62. — Partis de leur contrée pour aller adorer un prophète qui venait de naître, ils trouvent l'enfant âgé de treize jours; ils l'adorent, puis lui offrent de l'or, de l'encens, de la myrrhe; en échange, l'enfant leur donne une boîte; ils s'en retournent dans leur pays, 62, 63. — En route ils ouvrent cette boîte, et y trouvent une pierre qu'ils jet-

tent dans un puits, 64. — Un feu ardent descend du ciel sur cet endroit; les mages prennent de ce feu, et le placent dans une belle église, où ils l'entretiennent et l'adorent, 65 et (2).

Rokn-ed-din Khourcha, fils du Vieux de la Montagne. *Voy.* Ala-ed-din (*Aloudin*) Mohammed, Vieux de la Montagne, *notes*, 98-104.
 Rokn-ed-din Mahmoud (*Ruomedam Ahomet*), roi d'Ormuz, 85, 86 et (3). — Droit d'aubaine qu'il exerce à son profit, 86, 87 et (6). — Vassal du roi de Kermân, 91 et (14).

Rosie. *Voy.* Russie.

Ruc, oiseau gigantesque, 581 (4).

Ruomedam Ahomet. *Voy.* Rokn-ed-din Mahmoud.

Russie, 753.

Rusticien de Pise, écrit en français de l'époque, et sous la dictée de Marc Pol, dans la prison de Gènes, le présent Livre, 4 et (4).

S

Saba. *Voy.* Sawâh.

Saciou ou Sacion. *Voy.* Châ-tchéou.

Sagamoni borcam. *Voy.* S'âkyâ mouni.

Sagatu. *Voy.* So-tou.

Saianfu. *Voy.* Siàng-yâng fou.

Saï-yin-ta-la (*Chingintâlas*), province, 159 et (1). — Religions diverses, 160.

S'âkyâ-mouni (*Sagamoni borcam*), transcription du nom de Bouddha, 588 et (8). *Voy.* Boud-dha.

Samalanga (*Samara*), 571 et (9). — Anthropophages, 572. — Riz; vin de palmier, 573 et (11). — Noix, 574.

Samara. *Voy.* Sama-langa.

Samarcan. *Voy.* Samarkand.

Samarkand (*Samarcan*), ville; religion, 136, 137 et (1) — Rivalité entre le grand Khaân et Caïdou, 137 et (2); 725 (7).

Sandur. *Voy.* Deux-Frères (île des).

Sanghin. (*Poulisanghins*), rivière à dix milles de Khânbâligh, 349 et (2). — Pont magnifique, 350, 351.

Sapourgan (*Sapurgan*), ville, 107 et (2). — Produit les meilleurs melons du monde, 108.

Sapurgan. *Voy.* Sapourgan.

Sarâ (*Saraï, Saray*), ville sur le Volga, appelée autrefois Saraï, une des deux résidences principales des Khâns Mongols du Kiptchak, 6 et (1); 11 et (1).

Saraï. *Voy.* Sarâ.

Saray. *Voy.* Sarâ.

Sardansu. *Voy.* Sse-tchouen.

Sava. *Voy.* Sâwah.

Savast. *Voy.* Souvâs.

Savetier (un) de Baghdâd se crève un œil qui l'avait scandalisé, 54 et (2). — Il est réputé saint, 54. — Sa prière fait mouvoir une montagne et sauve les chrétiens de la mort, 55, 56.

Sawâh ou Sava (*Saba*), ville; religion, 61 et (3). — De cette ville les trois rois partirent pour aller adorer Jésus-Christ; sépulture des trois

rois, dont les corps sont encore conservés tout entiers, 62.

Schedjer (*Escier*), grande ville, 706 et (1).— Son roi est soumis au soudan d'Aden; religion; encens blanc; dattes; riz; poissons, 707.— Nourriture; boisson; moutons sans oreilles; le bétail se nourrit de poisson, 708.

Scheikh-adjebal, nom donné au prince qui régnait à Alamout, 99 et (2). *Voy.* Ala-ed-din Mahommed.

Scoira. *Voy.* Scoutrah.

Scoutrah ou Sokothrah (*Scoira*), île, 673 et (1).— Religion; ambre; produits industriels, 674.— Denrées; commerce; navigation; orsaires, 675.— Magiciens et enchantements, 675, 676 et (4).

Semenat. *Voy.* Soumanât.

Sentemour, fils de Khoulbilai-Khaân, est nommé par son père roi de Mien et de Beugale, 405.

Serazi. *Voy.* Chirâz.

Seray. *Voy.* Sarâ.

Siangan. *Voy.* Soung-kiang fou.

Siàng-yang fou (*Saianfu*), grande ville, 470 et (1).— Grand commerce; religion; papier-monnaie; crémation des corps morts, 470 et (2).— Tient trois ans contre le grand Khaân après la reddition du Manzi, 471 et (3).— Ne se rend qu'après les ravages exercés contre elle par des machines de guerre, 471, 472, 473 et (4); 474, 475.— Une des meilleures cités du grand Khaân, 476.

Siah-pouches ou Kâfirs, 123, n.; 124, n.

Siareiam. *Voy.* Kharachar.

Sicci. *Voy.* Sou-tchéou.

Sigatay. *Voy.* Dehagataï.

Sigy. *Voy.* Sou-tchéou.

Sigy. *Voy.* Sou-tsien.

Sihoun, fleuve, 8 et (5).

Singuy. *Voy.* Si-ning-fou.

Singuy matu. *Voy.* Thsi-ning-tchéou.

Si-ning-fou (*Singuy*), ville, 203 et (1).— Religion; mœurs; haute stature des habitants; industrie; productions; bétail et oiseaux, 204 et (4).— Particularités sur les femmes; polygamie, 205.

Sirr. *Voy.* Sihoun.

Siwâs. *Voy.* Souvâs.

Soldadia. *Voy.* Soudâk.

Soldaie. *Voy.* Soudâk.

Soldiana. *Voy.* Soudâk.

Souder bandi davar. *Voy.* Sundara Pandiyan.

Sonscara, 65. *Voy.* Chebânkâreh.

Sovâs. *Voy.* Souvâs.

So-tou (*Sagatu*), envoyé par le grand Khaân pour s'emparer du royaume de Cyamba, 554.

Soucat. *Voy.* Bornéo.

Soudae. *Voy.* Soudâk.

Soudagh. *Voy.* Soudâk.

Soudâk (*Soldaie*), ville où la famille de Marc Pol avait une maison de commerce, 6 et (2).

Soudan (le) d'Aden fait circoncire un évêque, messager du roi d'Abyssinie, qui revenait de Jérusalem, 699.— Est attaqué et défait par le roi d'Abyssinie; son territoire est ravagé, 700, 701.

Souit-chang-hien (*Ciancian*), grande ville située

sur un mont; fleuve; bétail; religion; commerce et industrie, ville, papier-monnaie, 520 et (4); 521.

Soumanat (*Semenat*), royaume, 666 et (1).— Idiome; indépendance, 666.— Industrie et commerce; 667 et (2).

Soumatra (*Java la mineure*), île, 565 et (1).— Divisée en États indépendants; idiomes; épices, 567 et (2); 568 et (3).— L'étoile polaire y est invisible, 568 et (4).— Inscription récemment découverte qui prouve le dire de Marc Pol qu'il y avait deux îles nommées Java, 578 (18).

Soung-kiang fou (Siangan), ville, 491 et a.

Souh-tchéou (*Sactur*), ville, 162 et (1).

Sou-tchéou (*Siguy*), grande ville; religion; papier-monnaie; 488 et (1).— Commerce; industrie; population pacifique; six mille ponts en pierre, 489 et (2).— Épices, 490.

Sou-tsien (*Siguy*), ville; religion; crémation des corps morts; 449 et (1).— Papier-monnaie; abondance de céréales; contrées fertiles, 450.

Souvâs ou Siwâs (*Savas*), 37 et (3).

Sse-tchouen (*Sardansu*), province, 366 et (1).

— Divisée en trois pour former l'héritage de trois fils d'un de ses rois, 367.— Le grand Khaân s'en empare, 368 et (3).

Suctur. *Voy.* Souh-tchéou.

Suidatui, province, 220, 221 et (6).

Sundara Pandiyan (*Souder bandi davar*), l'un des cinq rois de Maabar, 602 et (2).

Sunmites (imitateurs des prophètes), 61 et (3).

Sypaugu. *Voy.* Japon.

Sygataï. *Voy.* Dehagataï.

Syndifu. *Voy.* Tching-tou fou.

T

Tabriz. *Voy.* Têbriz.

Taepiguy. *Voy.* Chao-hing-fou.

Taianfu. *Voy.* Thaï-yuan fou.

Taïcan. *Voy.* Thaïkân.

Taï-ding fou ou Taï-ting (*Cundinfu*), ville, patrie de Khoung-fou-tse (Confucius), 440 et (1).— Conquête par le grand Khaân; grand commerce; abondance de soie; jardins délicieux, 441.

Taïkân. *Voy.* Thaïkân.

Taï-tcheou (*Tiguy*), ville; abondance en toutes choses; religion; papier-monnaie; commerce et industrie; fleuve navigable; salines, 466 et (1).

Ta-li fou (*Caraiian*), autre capitale de la province du Yü-nân, 391 et (1); 392.— A pour roi Hô-khê-tchi, 292 et (2).

Tânah (*Tauaim*), royaume, 662 et (1).— Religion; indépendance, 662.— Idiome; encens; commerce; enirs; tronpeaux, 663 et (2), (3).— Piraterie; tribut prélevé par le roi, 664 et (4); 665.

Tanaim. *Voy.* Tânah.

Tanduc, ville, province, 208 et (1).— Gouvernée par George, l'un des descendants du prêtre Jehan, 209.— Pierres d'azur, 212.— Nourriture, 213.— Industrie et commerce; religion, 213, 220.— Ancienne capitale du prêtre Jean, 216.— Palais d'argent, 221.

Tangkout (*Tangut*), 152. — Les habitants descendent des San-miao; se vantent de descendre d'une grande espèce de singes, 152, (2); 153, (2). — Religions, 153 et (3). — Elevent des moutons pour les manger devant les idoles; brûlent les corps morts, 154. — Funérailles, superstitions, 154, (3); 155, 156.

Tangut. *Voy.* Tangkout.

Tartars dou Ponent, 754.

Tartars-Mongols, 185 et (2). — Habitations; mœurs, usages, polygamie, 188, 189 et (7). — Leur Dieu, 190, 191, 192 et (1). — Nourriture, vêtements, 192 et (1). — Armement, organisation militaire, 193 et (4); 194. — Condensent le lait pour le conserver, 195 et (6). — Leur manière de se battre, 195 et (7); 196 (9); — Religion, *ib.* — Législation et justice, 197 et (10). — Marient leurs enfants morts, 198 et (12).

Tavis. *Voy.* Tétriz.

Ta Wên-kouï-lô (*Fungul*), 433 et (2).

Tchang-lou (*Cianglu*), ville du Catay, 437 et **cxix** (1). — Religion, crémation des corps morts; sel, 438 et (2), (3).

Tchang-teheu fou (*Cinginguy*), grande ville; religion, 484 et (1). — Papier-monnaie; commerce et industrie; gibier; fécondité de la terre, 485. — Les habitants égorgent les soldats envoyés par Pê-yên, 485 et (2); 486, 487. — Sont passés au fil de l'épée, 488.

Tchin-kiang fou (*Chingianfu*), ville; religion; papier-monnaie; commerce; gibier; denrées; églises, 483 et (1).

Tchiug-tou fou (*Sardansu*), province et ville, 366 et (1). — Entourée par le fleuve Kiang, 368 et (4). — Pont magnifique; droit de péage sur ce pont, 369 et (5), (6) — Idolâtrie; industrie, 370 et (7).

Tchi-tchéou (*Ciguy*), ville, 476 et (2). — Grand commerce et grande navigation; religion; papier-monnaie; située sur le plus grand fleuve du monde; droits prélevés par le grand Khaân, manière de naviguer, 478 et (4).

Tchoïa, ou Sôra, royaume de Tandjore, 602, *n.*

Tcho-teheu (*Gingiu*), grande ville; description, 351 et (1). — Route du Catay, au couchant; route du Manzi, au midi, 352 et (2).

Tchou-tchéou (*Cinguy*), ville; religion; papier-monnaie; industrie et commerce, 521 et (5).

Tebet. *Voy.* Tibet.

Tétriz (*Tavis*), grande ville; commerce et industrie, 59 et (1), (2). — Fabrication de drap et soie; religions, 60 et (5); jardins délicieux, 61.

Ték-houa (*Tiunguy*), ville, 532 et (4); porcelaine; idiome; droits perçus par le grand Khaân, 533 et (5), (6).

Temur. *Voy.* Tiemour.

Thaïkân ou Taïkân (*Taicân*), bourgade du pays de Balkh, dans le Khorâçân, 113; description par des géographes arabes, 113, (1). — Produits divers; sel le plus dur et le plus abondant du monde, 113 et (2). — Belles plaines dans les environs; religion, mœurs et coutumes, 114.

Thaï-yuan-lou (*Taianfu*), ville et province,

352 et (1). — La seule province du Catay qui produise du vin, 353.

Thiebault (Mgr), chevalier, comte de Cépoy, à qui Marc Pol donne une copie de son Livre (1367), 1. — Chargé par Charles de Valois de visiter l'Orient, se rend d'abord à Venise (1305), 1 et (2). — Donne à Charles de Valois, et ensuite à ses amis, copie du Livre de Marc Pol, 2.

Tholoman, province, 430 et (1). — Population, belle mais brune, 431; font brûler les corps morts; monnaie de cauris, 431. — Denrées, 432. — Religion, 433 et (2). — Industrie, drap en écorce d'arbres; quantité de lions, 434 et (4), (5), (6). — Chiens qu'on oppose aux lions, 434 et 435. — Papier-monnaie, 436.

Thomas (saint), enterré dans une ville (Méliapour) du Maabar, 622 et (4). — Opère un miracle en faveur de ses pèlerins; autre miracle, 625. — Comment il fut tué, 625 et (4). — Avait été auparavant en Nubie, 626 et (6). — Convertit l'Abyssinie, 696.

Thous, ou Mèched, 106, *notes*.

Thsi-nan-lou (*Cinangli*), ville du Catay; religion; papier-monnaie; grand fleuve, 439 et (4).

Thsi-ning-tchéou (*Singuy mattu*), ville de la province de Chân-toûng, 444 et (1). — Commerce, religion, papier-monnaie, 445. — Fleuve, navigation importante et active, 446.

Thsiouan-teheu (*Çaiton*), grande ville, 527, 528 et (1). — Papier-monnaie; religion; port; navigation, commerce, 529, 530. — Perles et pierres précieuses; droits prélevés par le grand Khaân, 531 et (2); 532. — Abondance de denrées, 522.

Tibet (*Tebet*), soumis à la Chine. Ravagé par Mangou Khaân, n'est plus qu'une forêt ruinée, 370 et (1); 371. — Quantité de bambous et de bêtes sauvages, 371 et 372. — Les hommes ne veulent point épouser les jeunes vierges; on offre celles-ci aux étrangers, 373 et (2). — Elles reçoivent un léger cadeau pour le montrer quand elles voudront se marier, 374 et (4). — Idolâtrie, nourriture; bêtes à muse, 375 et (5). — Monnaie de sel, 376 et (7). — Langue particulière; idolâtres et voleurs, 377 et (1); 378. — Royaumes et châteaux, 378 et (2). — Productions naturelles; sortilèges; 379 et (4). — Animaux domestiques et sauvages, 380.

Tiemour (*Temur*), petit-fils de Khoubilâï-Khaân, 263.

Tigry ou Tigeri, Atel ou Volga d'aujourd'hui, 7 et (5); 8.

Tinguy. *Voy.* Taï-tcheou.

Tinguy. *Voy.* T'oung-teheu.

Tinguy. *Voy.* Ték-houa.

Toloboga ou Tolobuga, sire des Tartares, est assassiné par Totamangu, 760.

Tunocain et Tonocain, province, 94 et (1). — Pays de l'*Arbre solique*, 95 et (1). — Autres productions; température; religion; beauté des femmes; lieux où se livra la bataille entre Alexandre et Darius, 96 et (2).

Totai, roi des Tartares du Ponent, s'accède à Totamagu, 760. — Mande Nogai pour le faire

expliquer sur la mort de Toloboga, 760, 761. — Marche contre Nogaï, 762. — Allocution à ses gens, 763. — Bataille sanglante, 764.

Totamagu ou Totamangu, avec l'aide de Nogaï, tue Toloboga, roi des Tartares du Ponent, et s'empare de son royaume; sa mort, 760.

T'oung-tcheou (*Tinguy*), ville, 466 et (2). — Salines; tribut pour le grant Khaân; religion; papier-monnaie, 467.

Touzi, nom des habitants de la ville de Tébriz.

Foy. Tébriz.

Triple (Guillaume de), frère prêcheur. *Foy.* Vicence.

Tun-hoang. *Foy.* Châ-tchéou.

Tunocain. *Foy.* Kouhistan.

Turcomanie (*Turquemenie*), Arménie turque, contrée de l'Asie Mineure; religion, 35. — Population, industrie, 36, (1); 37. — Produit de nombreux chevaux. — Soumis au Tartar, 37.

Turkistân (*Grande Turquie*), 716 et (1); 726, n.; 728, (3).

Turquemenie. *Foy.* Turcomanie.

Turquie (Grande). *Foy.* Turkistân.

U

Ung et Mugul. *Foy.* Ong et Mugul.

Ungat. *Foy.* Ungut.

Ungut (*Ungat*), tribu mongole, 259 et (4).

Usbeks, 121, (10); 122, (11).

V

Vallée (grande), aux frontières du pays de Mien, 413.

Valois (comte de), fils du roi de France, 1. — Charge Thiebault de Cepoy de visiter l'Orient, 1, (2).

Venise, ville, 1, 16, 17.

Venise. *Foy.* Venise.

Vent du désert (*Scmoum*), 88 et (10).

Vicence (Nicole de), et Guillaume de Triple, frères prêcheurs, chargés par le pape d'accompagner les frères Poli auprès du grand Khaân, 19. — Effrayés par la guerre dont l'Arménie est le théâtre, remettent leurs lettres et privilèges aux frères Poli, et s'en retournent, 20.

Virgès (jeunes), au Tibet, ne trouvent point à se marier avant de se livrer préalablement aux étrangers, 373 et (2).

Vieux de la Montagne (*Fiel de la Montaigne*), 99, (2). *Foy.* Ala-ed-din Mubammed.

Viguy. *Foy.* Kin-hoa-fou.

Vocan. *Foy.* Wakhan.

Vocian. *Foy.* Young-tchéang.

Vouguy. *Foy.* Hou-tcheou.

Vuguen. *Foy.* Hou-kouan.

W

Wakhan (*Vocan*), État de l'Asie central. — Produits; religion, 129 et (1). — Pays de mon-

tagnes, 130 et (3). — Plateau; grand fleuve et excellents pâturages, 131 et (4). — Bêtes à cornes, 132 et (5). — Désert, observations physiques, 133 et (7).

Y

Yang-tcheou-fou (*Jangny*), grande ville, 467 et (1). — A sa juridiction sur vingt-sept autres villes; religion; papier-monnaie; le grand Khaân y fait tenir garnison, 468. — Marc Pol en fut gouverneur pendant trois ans, *ib.*, n.

Yarkand (*Carcan*), dans l'Asie centrale. Religions, 141. — Géographie, histoire, industrie, commerce, 141, (1). — Soumis à un neveu du grand Khaân, 142 et (2).

Yarou-dzangbo-tchou, grand fleuve du Tibet 381 (1).

Yazd ou Yezd (*Zasdi*). — Industrie et commerce, 70. — Productions diverses, 71. — Anes sauvages, 71 et (2).

Ydifir, montagne de la province de Tanduc, renfermant des mines d'argent, 221.

Ye-sien-temour (*Essantemur*), fils du grand Khaân, et roi du Yün-nân, 387 et (1).

Yetsina. *Foy.* Ezina.

Yezd. *Foy.* Yasd.

Ynde. *Foy.* Inde.

Yogui (*Çaiguy*), espèce de brâhmanes, 636 et (5). — Leurs mœurs et genre de vie; alimentation, breuvage, 637 et (6); 638, (7), (8). — Épreuve qu'ils font subir à ceux qui se présentent pour entrer dans leur ordre, 639 (9). — Brûlent les corps morts, 640.

Young-tchéang (*Vocian*), capitale de la province de Kin-tchi, 398 et (3).

Young-tchéang loué (*Ergaul*), province et ville, 202 et (2). — Religion, 203.

Yrac. *Foy.* Irâk.

Yün-nân (*Caraiian*), province de la Chine, 387, (1); 391 et (1). — Idolâtrie; elle a pour roi Ye-sien-temour, 387. — Nourriture; idiome, 389. — Grande quantité d'or; monnaie de coquillage; couleuvres et grands serpents, 393 et (4). — Chasse de ces serpents, 394. — Les habitants les mangent ou les vendent, 395. — Chevaux, 395. — Armement, 395. — Leur cruauté avant d'être soumis au grand Khaân, 396 et (6).

Z

Zanguebar (Zanquibar), île, 684 et (1). — Religion; idiome; indépendance, 684. — Ensemble de la population; animaux sauvages et bétail; épices, 685. — Accouplement des éléphants, 686 et (2). — Laideur des femmes; denrées; grand commerce; ambre, 686 et (3). — Les hommes sont vaillants, leur manière de combattre, 696.

Zanquibar. *Foy.* Zanguebar.

Zardandan (A dents d'or). *Foy.* Kin-tchi.

Zasdi. *Foy.* Yazd ou Yezd.

TABLE ANALYTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES.

- Abandon des nouveaux-nés, 459, (7).
Almanach chinois, 503, (15).
Amiante, 161, (2).
Anthropophagie, 582.
Arbre à pain ou sagou, 577, (17).
Astrologie, 503, (15).
- Baleines, 686, (2).
Bateaux assemblés avec des cordes d'écorces d'arbres, 87, (8); 478, (4); 535, (2).
Bonzeries, 127; 378 (*n.*). — Leur grand nombre sous les Thàng, *ib.*
Bonzes et Samyasis, 232, (12); 378, (*n.*).
Bouddhisme. — A Balkh, 108, (1); 110, 111 (*notes*). — A Yarkand, 141, (1). — A Khô-tân, 143, (1); 153, (3); 287, (5); 360, (3); 400, (7). — Pénètre en Chine dès le premier siècle de notre ère, 396, (6). — Y arrive par le *Yân-nân*, *ib.* et 420. — Était très répandu en Chine sous le règne de Khoubilai, *passim*. — Son introduction à Ceylan, 543 ans avant notre ère, 582, (1). — Marc Pol est le premier écrivain européen qui l'ait fait connaître. Admirable éloge qu'il fait de Bouddha, 588-591, (9). — Aucun écrivain moderne n'en a parlé avec autant d'exactitude, *ib.* — Professé encore de son temps dans le sud de l'Inde, 609, (5). — Formule qui était récitée sur chaque grain du *collier* ou *chapelet* bouddhique, *ib.* — Les Djainas professent une doctrine qui en dérive, 611 (*note*).
Brésil (bois de), 564, (3); 576, (14).
- Calendrier annuel (produit du), 516 (*notes*).
Canalisation de la Chine, 481, (2).
Canons et catapultes, 240 (*n.*); 472-475, (*n.*); 476 (*notes*).
Cavaliers qui chevauchent long comme francs, 395, (5).
Cérémonial de la cour de Khoubilai, 290 à 296, et *notes*.
Charbon de terre, 344, (1).
Chasses (grandes) de Khoubilai-Khaân, 225, (3) à 298. — Avec 20,000 piqueurs en livrés de chasse, 10,000 chiens et 10,000 fauconniers, 301-311 et *notes*. — Dans l'Inde, 301 (*notes*).
Chiens mâtins, 380, (5).
Chrétiens nestoriens, 39, (6); 45, (*notes*); 46, 52, 58, 60, 136-140, 160, 165, 166, 181, 203, 204, 206, 214, 233 (*notes*); 247, (2); 250, (3), 252, (1); 287, (5); 316; 378 (*notes*); 389. — Ont deux églises à Tchîn-kiang fou, 483; 484, (2).
Collier ou chapelet bouddhique, 609, (5). — Composé de 104 (et de 108) grains sur lesquels on doit réciter 104 fois par jour les mots *pacauca, pacauca, pacauca* (c'est-à-dire : *bhâgavad, bhâgavad, bhâgavad, ô bienheureux !*). — Sa figure, 610. — Notice sur ce collier, *ib.* et 611. — Transformé par un interprète du gouvernement français en une *Décoration de l'ordre du grand collier tartare*, 612.
Colonies militaires, 501, (13).
Courants des mers de l'Inde, 678, (3). —
Comms des anciens navigateurs arabes, 679 (*n.*). — Explication qu'en donne Maçoudi, 679, (*n.*).
Couvents et abbayes bouddhiques, 232, (10); 378 (*notes*); 621.
Crémation des corps, 154, (4); 316; 438, (2); 440; 447; 448; 449; 463; 465; 470, (2); 503, (16), 519; 640.
- Diamants de Golconde, 628, (3); 630, (4).
Djainas (secte indienne des), 597 (*notes*); 620, (19); 638, (8); 639, (4).
- Éléphants : de chasse, 308; de guerre, 406; 409; 410, (2); 412; 413, (5); 420, (2); 533; 564; 677; 686, (2); 687; 701; 707, (7).
Etendards mongols, 256, (6).
- Féaux ou compagnons (*féels*) de certains rois de l'Inde qui se brûlent à la mort de leur maître, 614, (9). — Reste de l'ancienne civilisation scythique conservé, avec une partie de la langue, dans la péninsule méridionale de l'Inde, *ib.* — Même coutume en Abyssinie, 694, (3).
Funérailles, 154, (4); 156. — des souverains mongols, 186-187 et *notes* 4, 5; 188, (6); 189. — à la capitale, 316. — dans l'Inde, 613, (8); 616.
- Gouvernement de Khoubilai (organisation du) — central, 328-333, (1). — Les *six* grands ministères, 333, (*note*); 500, (12). — Les *deux* grands gouvernements provinciaux, 333-335, (*notes*).
Greniers publics, 345, (1).

Huile de pétrole ou naphte. — Près de Bakou, forme un grand commerce, 39, (7). — Dans l'empire Birman, 418 (*notes*).

Idoles mongoles, 190 et suiv. — de la Chine et de l'Inde, 548, (1). — de Soumanâth, 661, (1). Impôts divers sous Khoubilaï-Khaân (énumération des), 502, (14); 512, (2); 531, (2).

Inscriptions cunéiformes trouvées à Balkh, 109, 110 (*note*). — mongoles en caractères *pa'-sse-pa*, 768-774.

Irrawâdy (fleuve). Ne prend pas sa source au fond du Tibet, comme l'avait soutenu Klaproth, 383 (*notes*). — C'est le Brahmapoutre; opinions de géographes chinois cités, *ib.*

Lamaïsme, 169, (2); 371 (*note*); 378 (*notes*). Lapis-lazuli, 109 (*notes*); 116, (1); 118, (4); 119 (*notes*); 120, (5).

Lettres en mongol d'Arghoun Khan et d'Oel-djaitou Khan à Philippe-le-Bel, roi de France, 775-781.

Lions, 112, (7); 298, (4); 299, (1); 364; 395; 434, (6). — noirs, 644; 701.

Mariages, 189, (7); 374, 375, 556, 645.

Maris complaisants, 157, (2); 158, (3). — qui prennent la place de leur femme, dans le lit, après l'accouchement, 399, (5).

Mascaret ou grande marée à l'embouchure du *Yang-tse-Kiang*; contemplé avec admiration par le général Pe-yèn, 458 (*note*). — Mentionné dans la grande Géographie de la Chine, 500, (14).

Médicaments fournis aux pauvres, 346-347 (*notes*).

Mines : de fer, 73, (3); 92; 353. — d'acier, 73, (3); 92; 161.

Monastères bouddhiques, *passim*; — au nombre de sept dans le seul département de *Young-tchéng* (Yün-nân), 398, (2).

Moni ou Manichéens, 378 (*notes*).

Monnaies : Indo-Scythiques, 130 (*notes*). — Bactriennes, 109 (*notes*); 118 (*notes*).

Monnaies de coquillages, ou *Cauris*, 389, (3 et 4); 564 et *passim*.

Moussons et typhons, 544, (4); 551, (8).

Moutons à grosses queues, 77, (4). — du Kermân, 78 (*note*).

Nécromanciens, 126, 227, 228, (6); 229, (8); 232; 401, (9); 607, (3); 620, (19).

Nirvân'a (cessation de la vie mortelle); les différentes opinions à ce sujet, 595 et suiv. (*n.*).

Or (monnaie d'), 406, (6); 414.

Papier-monnaie, 319, (1). — sa description, 320 (*notes*). — Son émission successive sous le règne de Khoubilaï-Khaân, 321 322 (*notes*). — Fait d'écorce de mûrier, 323, (2); 324. — Peine

de mort portée contre les contrefacteurs, 325, (5).

Police chinoise, 509 (*note*).

Polyandrie, 374, (4).

Polygamie, 169, 188, 189, (7).

Ponts remarquables, 349, (2); 350, (1); 523, (4); — de *Lo-yang* sur un bras de mer, 529, (*note*).

Population (recensement de la), 508, (18).

Porcelaine (fabrique de), 532, (4).

Postes aux chevaux organisées comme elles l'étaient en France, 335, (1); 337, 338, 340 (*notes*).

Provinces administratives, 333-335 (*notes*).

Riz; quantité transportée sur les canaux, 481 (*notes*); 482.

Roukha (*Ruc, Roc*), oiseau prodigieux qui enlève des éléphants dans ses serres, 681, (1). — Connu des Chinois et des Indiens, *ib.*

Route d'Ava à Péking, 413, (1). — Importance des voies de communication par la province du *Yün-nân*, entre la Chine et l'Inde d'au-delà du Gange, 414 (*note*).

Rubis, 109 (*notes*); 116, (1); 119 (*notes*); 120, (5). — le plus beau du monde, 586, (4); 587, (5); 607.

Salines (produit des), 463, (4), 466, 467, 510, (1).

Sâti ou Sutties dans l'Inde, 616, (13).

Sarrasins (Mahométans), 46, 47, 60, 69, 88, 92, 110, 114, 129, 134, 136, 140, 141, 143, 145, 146, 149, 160, 166, 180, 203, 204, 214, 250, (3); 287, (5); 389.

Secours donnés aux populations, 341, (1); 345, (1).

Sel (montagnes de), 113, (2); 114. — Monnaie de), 376, (7).

Serpents (grands), 393, (4).

Siva (grand temple de) à Soumanâth, 667 (*note*). — Sa destruction, *ib.* — Ses portes magnifiques portées en procession dans l'Inde, par ordre de lord Ellenborough, *ib.*

Soie; il en entre mille charretées par jour à la capitale, 317, (3); 353, 362, 435, (7); 437, (3); 439, 441, 465, 469, 471, 488, 511, 524.

Tablettes de commandement, (*pai-tse, yar-lik*), 29, (1); 31, 32, 254, (3); 255, (4); 256-257, (8).

Temples bouddhiques magnifiques, 418 (*notes*).

Totie (collyre minéral), 93, (2).

Tours d'or et d'argent, 419 (*notes*).

Turquoises, 72, (2); 384.

Vaisseau de guerre français arrivé à Canton en 1529, p. 475 (*notes*).

Vers à soie, 435, (7).

Vin de palmier 573, (11); 585.

INDEX

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS DANS LES NOTES.

A

Abd-allah Beidawi, pseudonyme de Bénakéti. *Voy.* ce nom.

Abd-Allatif (*Relation de l'Égypte*, par), trad. par Silvestre de Sacy, 95, (2); 600, (1); 606, (2).

Abd-er-razzak, *Relation d'une ambassade près de l'empereur de la Chine* (Quatremère, *Notices et Extraits des Manuscrits*), 270, (10); 281, (3); 337, (2); 621, (21); 656, (7).

Abd-oullah, surnommé Vassaf, *Histoire des Mongols*, 726, 735, 736, 751.

Abulfedæ Geographia, trad. par J. Reiske, 688, (6).

Aboul-farage. *Voy.* Aboul-pharage.

Aboul-Fazl, *Ayin-Akbary*, 51, (7); 125, (1).

Aboulféda, géographe arabe, trad. par M. Reinaud, Reiske et Gildemeister, 6, (1), (2); 7, (3); 37, (3); 40, (4); 116, (1); 523, (1); 577, (16); 615, (11); 643, (1); 646, (1); 650, (1); 655, (7); 665, (1); 666, (1); 675, (1).

Aboulghazi Bahadurkhan, *Histoire généalogique des Tartares*, 111, (4); 174, (3); 186, (4); 194, (14); 486, (2).

Aboul-mahasen (Él. Quatremère, *Notices et Extraits des Manuscrits*), 119, (4).

Aboul-pharage, 49, (5); 173, (3); 174, (3); 213, (1).

Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, 51, (8).

Abrégé historique des pays situés au-delà des frontières (ouvr. chinois), 144, (1).

Abulféda. *Voy.* Aboulféda.

Abulgazi-Bahadur Khan. *Voy.* Aboulghazi Bahadurkhan.

Acosta et Garcia, *Histoire des drogues, épiceries*, etc., trad. par Anthoine Colin, 524.

Almed Teifaschite, *Traité des pierres précieuses*, 630, (4).

Alkbar-nameh, 115, (3).

Alai-ud-din, historien, 197, (10).

Al-Birouny, cité par M. Reinaud, 631, (1); 664, (4); 667, (1).

Alwis (James), trad. du *Sidath Sangarawa*

(*Grammaire indigène de la langue Cinghalaise*), 583, (1); 596; 598, (13).

Amara, aut. indien du *Treſor de mots*, 68, (4).

Amiot (le P.), *Mémoire sur les Chinois*, 559, (1). — traducteur de *l'Éloge de la ville de Moukden et de ses environs*, par l'empereur Khien-loung. *Voy.* Khien-loung. — *Vocabulaires* (mss.) *des différents peuples tributaires de la Chine* (à la Bibl. impér.). — traducteur de *l'Art militaire des Chinois*, par Sun-tse. *Voy.* Sun-tse.

Annales de la dynastie mongole de Chine. *Voy.* Yuen-sse.

Annales japonaises, 544, (4).

Annales mongoles. *Voy.* Yuen-sse.

Annals and Antiquities of Rajast'han, par le Major Tod, 692, (7).

Anville (d'), *Géographie de l'Inde*, 160, (1); 308, (6); 382, (1); 632, 633, (1); 662, (1).

Archives de France, 13, (2); 27, (1); 29, (2).

Arrien, *Expéditions d'Alexandre*, 80, (6).

Asiatic journal, 695, (3).

Assemani, *Bibliotheca orientalis*, 626, (6).

Atkinson, *Exp. in Afg.*, 124, (1).

Atlas général de la Chine, 170, (2).

Aucher-Eloy, voyageur français, 106, (2).

Avezæ (d'), *Mém. de la Société de Géographie*, 19, (1). — *Relations des Mongols ou Tartares*, 48, (4).

Avicenne (Ibn-sina), médecin arabe, 93, (2).

B

Bakouï, trad. par Deguignes (*Notices et Extraits des Manuscrits*), 108; 116, (1); 125, (1); 632, (1); 667, (1); 672, (1); 673, (1); 684, (1); 692, (1); 702, (1); 706, (1); 709, (1).

Barber (*Mémoires de l'empereur*), 124, (1), traduits en anglais par J. Leyden et W. Erskine.

Baldelli Boni, *il Milione di Messer Marco Polo* (1827), 8, (5); 22, (3); 40, 2, (3); 43, (9); 44, (13); 60, (4); 61, (1); 67, (2); 106, (1); 123, (1); 159, (1); 202, (1); 203, (3);

208, (1); 214, (3); 250, (3); 255, (5); 284, (3); 356, (1); 358 (1); 356, (1); 358 (1); 369, (6); 370, (7); 373, (2); 382, (1); 386, (2); 395, (5); 424, (1); 427, (2); 430, (1); 439, (1); 445, (1); 461, (1); 490, (2); 493, (4); 511, (1); 517, (2); 557, (5); 564, (3); 575, (9); 592, (9); 609, (5); 613, (8); 630, (4); 633, (1); 636, (5); 644, (1); 653, (4); 662, (1); 704, (2); 705, (5).

Bar Hebraeus, cité par d'Ohsson, 734, (1).

Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique de la Perse*, 62, (3); 70, (1); 86, (5). — trad. de Yakout, *Voy. Yakout.* — et Pavet de Courteille, trad. des *Prairies d'or* de Maçoudi, *Voy. Maçoudi.*

Barbosa, cité par Marsden, 615, (11); 622, (1); 663, (1).

Barrow, *Voyages en Chine*, 495, 6.

Barthema (Lodovico), cité dans Ramusio, 568, (5).

Beaudouin de Sebourg, poème, 57, (1); 58, (1).

Beaufort (F.), *Karamania*, 15, (3).

Beke (D'), *Voyage en Abyssinie*, 695, (3).

Bell d'Antermony, *Relation du voyage de Saint-Petersbourg à Peking*, 339, (5).

Benakéti (Abd-alla Boïdawi, pseud.), *Tarikhi-Khataï, Histoire sommaire de la Chine*, 173, (1), 397, (1); 398, (4).

Bergeron, traducteur des *Relations des voyages en Tartarie*, par Rubruquis. *Voy. Rubruquis.* — Traducteur de Marc Pol, 5, (1). — *Voy. Recueil* de Bergeron.

Bergmann, *Voyage chez les Calmucs*, 156, 189, (7).

Bernier, voyageur français. *Lettre écrite à Cachemire, le Paradis des Indes*, 126, (1); 128, (3). — *Voyages*, 300, (1).

Bhagavad-gîta, poème, 245, (1).

Bible, *Genèse*, 709 (1).

Biot (Ed.), *Journal asiatique*, 283, (1). — *Mémoires sur les changements de cours inférieur du fleuve Jaune*, dans le *Nouveau Journal asiatique*, 451, (2)*.

Bird (J.), *Journal de la Société asiatique de Bombay*, 78 (4).

Blyth (Ed.), *Mémoire* publié dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 570, (1).

Bochinger (J.-J.), *la Vie contemplative ascétique et monastique chez les Indous*, 638, (8).

Boré (E.), *Correspondance d'un voyageur en Orient*, 38, (4).

Borhani-Kali (*Dictionnaire persan*), 84, (9).

Bouillevaux, *Voyage dans l'Indo-Chine*, 401, (8).

Braam (Van), *Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises vers l'empereur de Chine*, 452, (5); 470, (2); 478, (4); 480, (1); 482; 484 (2).

Briggs, (le Général), traducteur de Ferichtah. *Voy. Ferichtah.*

Brunet, *Manuel du libraire*, 19, (2).

Brunetto Latini, maître de Dante, 1, (4).

Buchanan (le Dr C.), *Voyages*, 622, (1); 661, (7).

Buchon. *Voy. Tastu.*

Buffon, 298, (4); 570, (7).

Bulletin du bouquiniste, 30, (2).

Bürck (A.), éditeur de Marc Pol en allemand (1855), 8, (5); 159, (1); 202, (2); 208, (1); 214, (3); 306, (2); 328, (1); 439 (1); 469, (1).

Burnes (Al.), *Narrative*, etc., 117, (3); 118, (3); 129, (1).

Burney, *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 413, (1). — *Journal asiatique de Calcutta* (Annales indigènes de l'empire birman actuel), 417, (2).

Burnouf (Eugène), 595, (9).

Büsching, a publié une traduction en latin d'Aboulféda par Reiske. *Voy. Aboulféda.* — *Büschings Magazin*, 675, (3).

C

Caldwell (le Rév.), *Dravidian comparative Grammar*, 602, (2); 633, (2); 646, (1); 648, (2).

Cange (du), 369, (6).

Catalogue de vente des livres rares et précieux du cabinet de M. Firmin Didot (1811), 416, (2).

Chao Youan-ping, auteur du *Sou-Houng-Kian-lou*, 49, (5).

Chardin, *Voyage à Bender Abbassi*, 60, (5); 62, (3); 65, (1); 67, (2); 68, (4); 70, (9); 72, (2); 73, (3), (4), (5); 74, (6); 77, (4); 86, (4); 87, (7); 90, (12); 97, (1); 113, (2); 715, (3).

(Charles IX, de la *Chasse du cerf*, 302, (1).

Charpentier Cossigny, *Voyage à Canton*, 535, (2); 661, (6); 687, (4).

Charton (Ed.), *Voyageurs anciens et modernes* (1855), 8, (5); 15, (3); 67, (2); 68, (6); 324, (3).

Chevreul (Henri), éditeur de la *Chasse du cerf*, par Charles IX, 302, (1).

Chinese Repository, 377, (1), 399, (5); 414, (1).

Chodzko (A.), 39, (7); 114, (2); 120, (5).

Christie (le Cap.), *Voyages dans le Beloutchistan et le Sindhy*, 71, (1); 76, (2).

Chroniques de Saint-Denis, 13, (3); 20, (2).

Cicéron, de *Officiis*, 248, (2).

Clough, *Dictionnaire cinghalais*, 596, (10).

Code pénal chinois. *Voy. Ta-tsing-liu-li.*

Code Magliabechiano, 705, (5).

Codez Riccardianus, 493, (4); 633, (1).

Colebrooke, *Asiatic Researches*, 422, (3). — *Enumeration of Indian Classes* (dans ses *Miscellaneous Essays*), 422, (3). — *Essais sur la philosophie des Hindous*, trad. par Panthier, 596, (10). — *Miscellaneous Essays*, 590, (8).

Colin (Antoine), *Histoire des drogues et épiceries* (d'après d'Acosta), 524, (5); 550 (7); 619, (3); 653, (4); 659, (4).

Conti (Nicolò di), *Viaggi* (dans Ramusio), 568, (5).

Continuation de l'Histoire chinoise, 170, (2).

Cornelius Agrippa, *de Vanitate scientiarum*, 228, (6).

Cortambert (E.), *Tableau de la Cochinchine*, 558, (5).

Cosmas l'Indicopleuste, *Topographie chrétienne*, 674, (1).

Crawfurd, 418, (1).

Creuzer, *les Religions de l'antiquité*, traduit par M. Guigniaut, 549, (2).

Cross (M.), missionnaire baptiste américain, 388, (1).

Croze (la), *Histoire du Christianisme des Indes*, 622, (1).

Crusca (*Bibl. de la*), manuscrit de l'ouvrage de Marc Pol, 188, (6); 276, (4); 557, (5); 587, (6); 613, (8); 631, (5); 634, (3); 646, (3); 662, (1); 705, (5).

Csoma de Körös, (Grammaire tibétaine), *Chronologie bouddhique du Tibet*, traduite de Vaidurya Karpo, 377, (1). — (*Transactions de la Société asiatique de Calcutta*), *Notice géographique du Tibet*, 377, (1).

Ctésias, 570, (7).

Cunningham (le Major Alexandre), *The Bhilsa Topes, or Buddhist monuments of central Asia*, 418, (1). — *Ladák and surrounding Countries*, 379, (2).

Curne (la) de Sainte-Palaye, *Mémoires historiques sur la chasse*, 300, (1).

D

Davis (Sir Francis), sinologue cité, 446, (1).

Debourze, *Lettres édifiantes*, 614, (10).

Defrémery, *Fragments des géographes et des historiens arabes*, 7, (2); 48, (3); 66, (2); 67, (2); 220, (5)*; 297, (2). — *Histoire des Seljoukides et des Ismaéliens*, 67, (2); 99 (1). — *Journal asiatique*, 297, (2). — *Mémoires d'histoire orientale*, 266, (3); 297, (2). — *Nouvelles Recherches sur les Ismaéliens ou Bathiniens de Syrie*, etc. — *Relation de trois ambassades envoyées, dans les années 1224 et 1226, près des Ismaéliens ou Assassins de la Perse occidentale*, 107*. — trad. de Gulistan. Voy. Gulistan. — trad. de Khondemir. Voy. Khondemir. — et Sanguinetti, trad. des *Voyages d'Ibn Batoutah*, Voy. Ibn Batoutah.

Degnignes, *Histoire des Huns*, 9, (4); 159, (1); 247, (2); 377, (1); 704, (4). — *Notices et Extraits des Manuscrits*, 371, (1); 484, (2). — éditeur de l'Éloge de la ville de Moukden, par l'empereur Khien-loung, traduit par le P. Amiot, 304, (3). — trad. de Bakouï (*Notices et Extraits des Manuscrits*). Voy. Bakouï. — trad. d'Ibn-al-Wardi. Voy. Ibn-al-Wardi.

Deguignes fils, *Voyage à Pe-king*, 484, (2). Voy. Moreau de Saint-Méry.

Description de la Mongolie, 221, (6)**.

Description des contrées occidentales. Voy. Hoang-yü Si-yü thou tchi, 147, (1).

Desvergès (Noël), *Abyssinie*, dans l'*Univers*

pittoresque, 695, (4); 697, (4). — *Arabie*, 703, (1); 709, (1).

Dictionnaire impérial en six langues, voy. Si-yü-thoung-wén-tchi, publié à Péking, sous Khien-loung.

Dictionnaire mandchou-chinois-mongol, publié à Péking en 1792, 218, (4).

Dillmann, *Zeitschrift der deutsch-morgenländischen Gesellschaft*, 694, (3).

Diodore de Sicile, 399, (5); 674, (1); 694, (3).

Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, 220, (5)*.

Dubois (l'abbé), *Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, 233, (12); 608, (3); 621, (21); 634, (3).

Dulaurier, *Étude sur la Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine*, 568, (5); 576, (13); 577, (16). — *Journal asiatique*, 559, (1); 669, (6). — *Les Mongols, d'après les historiens arméniens*, 49, (5).

Duprè, *Itinéraire de Forç à Kermán*, 76, (1). — *Itinéraire du voyage en Perse*, 75, (1); 87, (6). — *Voyage en Perse*, 39, (7); 60, (4); 62, (4); 65, (1); 66, (2); 67, (2); 71, (1); 72, (1).

E

Ebn-al-Wardi, 703, (1).

Edrisi, géographe nubien, trad. par M. Jaubert (Amédée), 6, (2); 93, (1); 688, (5); 703, (1); 706, (1).

El-Isthakhri, 66, (2).

Elliot, *Biographical Index to the historians of Muhamedan India*, 606, (2); 662, (1).

Elphinstone, *Account of the kingdom of Cabul*, 84, (9); 117, (3); 123, (1); 124, (1); 158, (3). — *Encyclopédie nouvelle*, 693, (1).

Entrecolles (le P. d'), *Lettres édifiantes et curieuses*, 611, (6).

Erskine (J. Leyden et), trad. des *Mémoires de l'empereur Baber*. Voy. Baber.

Escluse (Ch. de l'), *Histoire des drogues et épiceries, etc., qui naissent en Indes*, 386, (2).

Eulh-ya (*Dictionnaire chinois par ordre de matières*), par Tchéou-koung? 299, (1).

F

Fa hien, *Fo kouë ki*, trad. par M. Abel Rémusat, 143, (1); 150, (2); 584, (3); 590, (8).

Falcon (Nicolas), traducteur du frère Hayton. Voy. Hayton.

Fastes universels de la Chine. Voy. Li-tai-ki-sse-nien-p'iao.

Favé, Voy. Reinaud.

Fei ning, *Observations instructives*, 455, (3).

Fellows, *Asia Minor*, 77, (4).

Ferichtah, historien (trad. du Colonel, depuis Général Briggs), 81, (7); 628, (2); 668, (n.).

Ferrier (J.-P.), *Voyage en Perse, etc.*, 108, (2); 109, (1); 110, (1); 120, (5).

Florus, *Hist.*, 601, (1).

Forbes (le Major), *Eleven years in Ceylon*, 583, (2); 587, (6); 589**, 595, 596, (10); 598, (13).

Forskæl, *Flora Ægyptiaco-Arabica*, 95, (2).

Foucaux, trad. de l'*Histoire de Bouddha Çakyamouni*, en tibétain, 592, (9).

Foucher d'Obsonville, *Observations d'un voyageur*, 300, (1); 686, (2).

Foung-tcheou Kang kian hoëi tswan, *Histoire chinoise*, 187, (5); 222, (6)**; 368, (3).

Freiderich, lettre sur des inscriptions trouvées à Java et à Soumatra, *Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society*. Appendice, 578, (18).

Fresnel, *Lettre à M. Mohl*, dans le *Journal asiatique*, 709, (1).

G

Garcia et d'Acosta, *Histoire des drogues, épiceries, etc.*, trad. par Antoine Colin, 649, (3).

Gaubil (le P.) *Histoire de Gentchiscan et de la dynastie des Mongous*, 12, (1); 169, (1); 171, (1); 179, (1); 183, (4); 200, (2); 209, (1); 213, (1); 224, (1); 240, (2); 238, (3); 240, (3); 247, (2); 250, (2); 258, (1); 260, (3); 262, (2); 279, (1); 406, (1); 461, (11); 486, (2); 561, (1); 718, (2). — Manuscrit, 378, (1).

Gémin (F.), Préface de *Maire Patelin*, 57, (1); 140, (4).

Geoffroy-Saint-Hilaire (Isidore), 682, (4).

Geographi græci minores (éd. Didot), 646, (1); 674, (1).

Géographie des Ming, 221, (6).

Géographie du Si-yu de la dynastie des Thang, 145, (1).

Géographie nubienne, 60, (4).

Géographie turque, trad. par M. Jaubert, 528, (1).

Gerbillon (le P.), *Relation d'un voyage en Tartarie* (dans Du Halde), 21, (1); 206, (5).

Gignet, trad. d'Hérodote, 375, (4).

Gildmeister, *Scriptorum Arabum de Rebus indicis loci et opuscula*, 631, (1); 643 (1); 650, (1); 662, (1); 664 (1); 667, (1); 691, (7).

Gladwin, traducteur de l'*Ayin Akbery* d'Aboul-Fazl. *Voy.* Aboul Fazl.

Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ laetitatis, 216.

Gmelin, *Hist. des découvertes faites par divers savants*, 42, (6); 44, (13).

Goez (le P.), jésuite portugais (dans Trigault), 141 (1).

Golius, *Additamentum de Catayo*, 453, (6). — *Lexicon arabico-latinum*, 681, (4). — Sur le mot *tulia*, 93, (1); 94, (2); 118, (3); 220, (5).

Grande Géographie impériale de la Chine, voy. Tai-thsing-i-thoung-tchi.

Grandjean, *Relation d'un voyage au Laos*, dans la *Revue de l'Orient*, 425, (2).

Grose, *Voyages aux Indes Orientales*, traduction française, 647, (14); 637, (5); 657, (7); 687, (4).

Grynaeus et A. Müller, éditeurs de Marc Pol, (version latine publiée à Bâle, dans le *Novus orbis*), (1532), 1, (1); 8, (5); 16, (3); 44, (11); 95 (2); 113, (1); 159, (1); 181, (2); 250, (3); 276 (4); 284, (3); 296, (4); 440, (1); 572, (9); 607, (5); 705, (5).

Guignaut, traducteur de Creuzer, *les Religions de l'antiquité*. *Voy.* Creuzer.

Guiragos, historien arménien (cité par M. Du-laurier), 51, (8).

H

Hagemeister (M. de), *Essai sur les Ressources territoriales et commerciales de l'Asie occidentale*, 46, (6); 59, (2).

Haines (le Capitaine), *Journal of the Geographical Society*, 671, (1).

Halde (Du), *Description de l'Empire de la Chine*, 483, (1). — *Relation d'un voyage en Tartarie*, par le P. Gerbillon, le P. Verbiest, 21, (1); 223, (10); 305, (5); 340, (6); 342, (1); 374, (4); 491 (5).

Hamilton (Walter), *East India Gazetteer*, 574, (12); 629, (3).

Hammer (de), *Histoire de l'ordre des Assassins*, 99, (2). — trad. de Rachid-ed-din. *Voy.* Rachid-ed-din.

Hardy. *Voy.* Spence Hardy.

Harivansa, livre sanskrit, traduit par A. Langlois, 635, (3); 647, (1); 681, (4).

Haythou (le moine), prince d'Arménie, le *Livre des hystoires des parties d'Orient*, 19, (2); 33, (2); 36, (2); 41, (5); 42, (6) et (7); 69, (8); 626, (6).

Heft-Iklîm, *Géographie des Sept-Climats*, 135, (1); 141, (1); 144, (1).

Herbelot (voce Melahedah), 99, (2); 453, (6).

Héricault (C. d'). *Voy.* Moland (L.).

Hérodote, *Histoires*, 77, (4); 188, (6); 375, (4); 614, (9); 693, (1).

Hiouen-thsang, pèlerin bouddhiste chinois, *Voyages des pèlerins bouddhistes*, trad. par M. Julien, 109; 141, (1); 143, (1).

Histoire des Thang (Mémoires sur les Nân-min), 391, (1).

Histoire du Bouddha Çakyamouni, trad. du tibétain par M. Foucaux, 592, (9).

Histoire généalogique des Tartares, 741, note.

Histoire officielle chinoise des Mongols de Chine. *Voy.* Yuen-sse.

Histoire officielle des Ming. *Voy.* Ming-sse, ping tchi.

Hoàng tchao lí kì thòu chù, ou Modèles figurés des objets de toutes natures, conformément aux rites, à l'usage de l'empereur et de la cour, 275, (4); 474, (4); 610, (6).

Hoàng-yü Si-yü thòu tchi (*Description des contrées occidentales de l'Asie*), 147, (1).

Homère, *Iliade*, *Odyssée*, 693, (1).

Hooker, *Himalayan Journals*, 376, (5).

Huc, *Souvenirs d'un voyage dans le Thibet*, 379, (4). — Arbre dont les feuilles portent empreint le nom de Bouddha, *ib.*

I

Ibn-al-Wardi, trad. par Deguignes, 693, (1).
Ibn-Batoutah (*Voyages d'*), traduits par De-frémery et Sanguinetti, 6, (1); 7, (3); 37, (2); 39, (6); 47, (1); 48, (3); 67, (2); 85, (2), 88, (10); 109, (1); 118, (4); 119, (4); 371, (1); 422, (2); 423, (6); 503, (16); 504, (17); 508, (18); 529, (1); 532, (4); 559, (1); 569, (6); 571, (9); 589, (8); 643, 644, (1); 650, (1); 652, (3); 656, (7); 662, (1); 665, (1); 673, (1); 682, (4); 711, (1); 712, (1); 714, (4).
Ibn-Haukal, pseudo, géographe persan, traduit par Ouseley 75, (1); 85, (2); 92, (1); 113, (1); 114, (3); 118, (4); 631, (1).

Inscriptions mongoles, 768-781. APPENDICES.

J

Jaubert (Amédée), *Voyage en Arménie et en Perse*, 38, (4). — traducteur d'Edrisi. *Voy.*
Edrisi. — de la *Géographie turque*, 528, (1).
Joiuville, 245, (1).
Jourdain, *Histoire des Ismaéliens de Perse*, 99, (2).
Journal de la Société asiatique de Bombay, 78, (4).
Journal of Geographical Society (H. Rawlinson et Layard), 66, (2).
Journal of the Asiatic Society of Calcutta, 590.
Journal of the Asiatic Society of Bengal, 669, (1); 691, (7); 695.
Journal of the Royal Asiatic Society, 691, (7).
Journal of the Royal geographical Society of London, 695, (3).
Judson, *A Dictionary of the Burman language*, 383, (1).
Julien (M.), traducteur des *Voyages des pèlerins bouddhistes*, de Hiouen-thsang, *Voy.* Hiouen-thsang.

K

Kämpfer, *Amanitates exoticæ*, 60, (4); 89, (11); 324, (3).
Kahlân'a, *Râdja-tarangini* (*Histoire des rois de Cachemire*), trad. par A. Troyer, 125, (1).
Kasvini, géographe arabe, cité par Gildemeister, 125, (1); 631, (1); 667, (1); 672, (1).
Kasyapa, philosophe hindou, 596, (10).
Kerala Outpatt, trad. par Wilson (H.-H.), *a Descriptive Catalogue of the oriental Manuscripts*, 690, (7).
Kerhallet (de), *Considérations générales sur l'Océan pacifique*, (544), (4).

Ker Porter, *Travels*, 68, (6); 71, (2).
Kerr (le Rév. D^r), 662, (1).
Khang-hi, *Dictionnaire impérial*, 389, (3); 681, (4).
Kang-mou (Supplément au), 187, (5).
Kholdemir, *Histoire des Khans mongols du Turkestan et de la Transoxiane*, trad. par M. De-frémery, 177, (2); 718, (2).
Kbien-loung (l'empereur), *Eloge de la ville de Moukden et de ses environs*, trad. par le P. Amiot, et publié par Deguignes père, 304, (3).
Klaproth, *Chestomathie maudchou*, 304, (3). — *Journal asiatique*, 374, (4). — *Mémoires relatifs à l'Asie*, 379, (2); 382, (1); 383, (1); 445, (1). — *Magasin asiatique*, 21, (1); 96, (2); 152, (2); 153, (2); 163, (1); 202, (2); 206, (2); 208 et 209, (1); 214, (3); 218, (4); 224, (1); 267, (5); 306, (2); 353, (1); 355, (2); 370, (1); 380, (5). — S'est complètement trompé sur le cours de l'Irrawadi, 342 et 385 (n.) 486, (2). — *Nouveau journal asiatique*, 328, (1); 353, (1); 363, (1); 365, (1); 387, (1); 390, (5); 393, (4); 526, (2). — *Recherches sur les ports de Ganpou et de Zaïthoum* (*Journal asiatique*), 498, (10); 528, (1). — *Remarques géographiques* (*Nouv. Journal asiatique*), 382, (1); 424, (1).
Ko-cheou-king, astronome chinois, 171, (1).
Kouang-yu-ki (*Géographie chinoise*), 529, (1).
Kouï kin tchoïng w'aï thou (*Atlas historique chinois*), 170, 332, (3).
Kou-wên-yuên kian, 233, (10).

L

Laborde (Comte Léon de), *Recherches sur ce qu'il s'est conservé dans l'Égypte moderne de la science des anciens*, 230, (7).
Lalito-vistâra (histoire légendaire de Bouddha), 591, (9).
Landrin, *Dictionnaire de minéralogie*, 94, (2).
Lane (Ed.-W.), *Modern Egyptians*, 230, (8).
Langlès, 67, (1); 73, (2).
Langlois (Victor), *Voyage dans la Cilicie*, 15, (3); 34, (4).
Langlois (A.), trad. du *Harivansa*, 635, (3); 681, (4).
Larrey, 683, (4).
Layard. *Voy.* Rawlinson.
Lazari (Vicenzo), *I Viaggi di Marco Polo*, 8, (5); 29, (2); 40, (1); 43, (10); 95, (2); 115, (3); 123, (1); 130, (2); 208, (1); 284, (2); 311, (1); 430, (2); 469, (1).
Latham, *Descriptive Ethnology*, 388, (1).
Latter (Thomas), *A Grammar of the language of Burmah*, 420, (1).
Legoux de Flaix, *Essai historique, géographique et politique sur l'Indoustan*, 660, (6).
Legrand d'Aussy, *Notices et Extraits des Manuscrits*, 13, (3).
Le Long (Jehan), *l'Histoire merveilleuse, plaisante et récréative du grand empereur de Tartar*

rie, seigneur des Tartres, surnommé le grand Kan, 487, (2).

Léon l'Africain, 77, (4).

Lettes édifiantes, 623, (1); 672, (1).

Leyden (J.) et W. Erskine, trad. des Mémoires de l'empereur Baber. Voy. Baber.

Linschooten (cité par Marsden, *Navig. ac Itin.*), 661, 662, (7).

Li Ping, géographe chinois, 538, (1); 566 (1).

Li-tai-ki-sse-nieu-p'iao (Fastes universels de la Chine, traduits, 153, (2); 183, (4); 187, (5); 240, (2); 237, (2); 240, (3); 254, (2); 262, (1), (2); 263, (2); 278, (1); 283, (1); 327, (6); 329, (1); 345, (1); 361, (1), (2); 367, (2); 368, (3); 380, (5); 387, (1); 392, (1)*, (2); 404, (1); 414, (1); 465, (1); 428, (2); 441, (2); 454, (2), (3); 457, (3); 458, (6); 461, (11); 462, (12); 474, (1); 485, (2); 541, (3); 553, (1); 572, (9); 585, (3); 601, (1); 643, (1); 721, (3).

Li tai tchi kouan piao, 329, (1).

Li tai wang nien piao, 458, (6).

Livre (le) des cent cinquante naissances. Voy.

Pansiyapanas-djataka-pota, 594, (9).

Lois de Manou. Voy. *Mánava-Dharma-Sástra*.

Ludolf, *Historia Æthiopia*, 692, (1), 694, (3); 695, (3); 696, (4); 698, (4); 702, (6), (7), (8).

Lún-yü, *Entretiens de Confucius*, 293, (4)*.

M

Mackensie Collection, 602, (1); 690, (7).

Maçoudi, *les Prairies d'or*, 453, (6); 487, (2); 499, (10); 562 (3); 579, (1); 616, (12); 632, (1); 646, (1); 678, (3); 386 (3).

Magailans (le P. Gab. de), *Nouvelles Relations de la Chine*, 261, (5); 270, (10); 313, (1); 316, (2); 319, (1); 350, (2); 452, (4).

Māhābhārata, poème sanskrit, 685 (3); 727, (6).

Mahāvanso, grande Chronique cinghalaise, 583, (note); 584, (note).

Mailla, *Histoire générale de la Chine*, 183 (4); 206, (2); 238, (3); 240, (3); 275 (4); 283, (1); 363, (3); 405, (1); 406, (1); 721 (3).

Makrizi, *Description de l'Égypte*, traduit par M. Quatremère, 20, (2); 197, (10); 696, (4). — *Histoire des Sultans mamelouks d'Égypte*, 705, (5).

Maliabechiano, Manuserit italien de Marc Pol, 633, (1).

Mánava-Dharma S'ástra (Lois de Manou), 234, (12); 550, (5); 618, (16).

Mandeville (Jean de), *Relation d'un voyage dans les contrées de l'Asie*, 1, (4).

Mare Pol. Édition illustrée, 1854, 44, (12); 200, (3); 386, (2); 390, (4); 494, (5). — Manuscrit italien de la Bibliothèque impériale, 717. * — (Éditeurs et traducteurs de). Voy. Baldelli-Boni, Bergeron, Grynaeus et Müller,

Murray (Hugh), Marsden, Pipinus, Ramusio, Société de géographie (texte français), Société de géographie (version latine).

Marino Saundo, dans le *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, 704, (2).

Marsden (W). *The Travels of Marco Polo*, 5, (1); 7 et 8 (5); 15, (3); 23, (3); 28, (4); 35, (5); 42 et 43, (9); 57, (1); 60, (3); 62, (3); 66, (2); 67, (2); 75, (1); 76, (2); 80, (6); 84, (9); 85, (2); 106, (1); 115, (3); 123, (1); 124, (1); 130, (2); 159, (1); 193, (4); 195, (5); 196, (9); 202, (2); 203, (3); 208, (1); 204, (4); 214, (8); 217, (4); 220, (5); 228, (6) et (7); 247, (2); 259, (3); 284, (3); 300, (3); 304, (3); 306, (1), (2); 307, (3); 327, (6); 338, (3); 363, (1); 365, (1); 381, (1); 393, (5); 422, (3); 424, (1); 427, (2); 430, (2); 432, (1); 439, (2); 445, (1); 469, (1); 470, (1); 534, (1); 530, (5), (7); 561, (2); 564, (3); 568, (5); 569, (6); 571, (9); 574, (12); 576, (13); 577, (15), (16); 615, (11); 618, (17); 622, (1); 633, (1); 634, (3); 638, (7); 640, (1); 644, (1); 660 (6); 664 (3); 669, (1); 671, (1); 676 (4); 686, (2); 688, (6); 695, (3); 705, (5); 708, (2). Martini (le P.), *Atlas sinensis*, 375, (4); 489, (2); 493, (4); 497, (7); 500, (11); 524, (4); 530, (1). — *Novus Atlas sinensis*, 453 (6).

Masson, *Narrative of various journeys*, 124, (1).

Ma Touan lin, *Wén hiên thong khô*, trad. par M. G. Pauthier, dans le *Journal asiatique*, 150, (2); 559, (1); 584, (3); 661, (7); 695, (3).

Matthieu de Concy, *Histoire*, 300, (1).

Matthiussi (Oderic), *Histoire merveilleuse du grand empereur de Tartarie, nommé le grand Can*, 556 (1); 562 (3).

Medhurst, *A Dictionary of the Hok-keen dialect of the Chinese language*, 523, (3).

Mémoire de l'impératrice des Soung, adressé à Pé-yèn, 493 (3).

Mémoires géographiques, 652, (2).

Mémoires sur les Chinois, par les missionnaires français, 468, (1).

Ménage, 46, (5).

Mosalek-Alabsar, par un auteur arabe, cité par M. Quatremère, 504, (17).

Mille (les) et une Nuits, 681, (4).

Milne (W. C.), *la Vie réelle en Chine*, 500.

Ming sse, ping tchi (Histoire officielle des Ming, Section de la guerre), 147, (1); 474, (4). *Ming-sse*, traduite, 588, note.

Mir Izzet Ullah, *Relation* publiée dans l'*Oriental Magazine*, 145, LIV (1); 380, (5).

Mirkhond ou Mirkhound, historien persan, 50, (7); 152, (2); 179, (2).

Moland (L.) et Hericault (C. d'), *Aucassin et Nicolette*, 399, 300, note.

Montandou, *Guide du voyageur en Crimée*, 6, (2).

Montgomery Martin (R.), *Statistics of the Colonies of the British Empire*, 660, (5).

Moorcroft, *Travels*, 146, (1).

Moreau de Saint-Méry et Deguignes fils, le premier, rédacteur de la *Relation de l'ambassade*

lollandaise, et le second, auteur du *Voyage à Péking*, 484, (7).

Mosheim, *Historia Tartarorum ecclesiastica*, 9, (5); 251, (4); 487, (2); 742, ***.
Mountstuart Elphinstone, *History of India*, 598, (13).
Mouradja d'Olisson, *Code religieux*, 181, (2).
Moustófi, *Foy. Mustófi*.
Moysse de Khoren, 33, (2); 38, (4).
Muller (A.), éditeur de Marc Pol en latin, 8, (5); 159, (1); 440, (1); 609, (5). — *Opuscula nonnulla orientalia*, 173, (1).
Murray (Hugh), *Travels of Marco Polo*, 8, (5); 112, (6); 113, (1); 115, (3); 145, (1); 159, (1); 194, (3); 208, (1); 439, (1); 640, (1); 644, (1); 645, (1).
Mustófi, 65 (2); 71, (1); 107, (2).

N

Naudet, *des Changements opérés dans l'administration de l'empire romain*, 340, (6).
Neumann (F.), Notes sur Marc Pol, dans l'éd. all. de Fürck. 115, (3); 123, 1; 145, (1); 151, (2); 159, (5); 194, (5); 214, (3); 306, (2); 328, (1); 332, (3); 382, (1); 424, (1).
Niebulur, *Description de l'Arabie*, 707, (2); 708, (3); 712, (1). — *Voyage en Arabie*, 47, (1); 69, (8); 77, (3); 90, (12); 715, (3).
Nikby (historien persan cité par d'Olisson), 50, (7).
Notes and Queries, 30, (2).
Notice sur les Miao-tse (Chinese Repository), 399, (5).
Nouveau Journal asiatique, 200, (3); 265, (1); 487, (2).
Novairi, historien, 50, (7).

O

Obsonville (Foucher d'), *Observations d'un voyageur*, 570, (8).
Oderic, des Frères mineurs, *Histoire merveilleuse du grand Khan de Tartarie* (relation manuscrite), 506, (17); 573, (11); 574, (12); 578, (17); 579, (1); 581, (1); 658, (27).
Olisson (Constantin d'), *Histoire des Mongols*, 7, (2); 9, (4); 12, (1); 20, (2); 29, (1); 30, (4); 31, (5); 40, (4); 49, (5); 81, (7); 82, (7); 95, (1); 99, (2) et (3); 100, (4); 103, (1); 104, (2); 105, (2); 106, (2); 112, (7); 137, (2); 179, (1); 182, (2); 183, (3); 185, (1); 186, (4); 189, (2); 197, (10); 200, (2), (3); 201, (6); 206, (2); 213, (1); 219, (4); 227, (5); 238, (3); 248, (2); 258, (2); 260, (4); 263, (2); 287, (5); 323, (1); 356, (1); 717, (2); 726, (6); 731, (3); 735, 736, (2); 741, 742, ***. — *Des peuples du Caucase*, 297, (2).
Ouseley's, *Travel*, etc., 67, (2). — traducteur du pseudo Ibn-Haukal, 84, (9).
Ovide, *Pontiques*, 582, (1).

P

Pallas, *Voyage chez les Calmucs*, 189, (6); 210, (4).
Pallegoix (Mgr), *Description du royaume de Tai ou de Siam*, 426, (2); 547, (2).
P'an-kou, *Histoire officielle des premiers Han*, 344, (5); 440, (1).
Pansiya-panas-djataka pota (le Livre des cent cinquante naissances de Bouddha), 594, (9).
Pappi, *Lettere sull' Indie orientali*, 635, (4).
Pas-halis Victoriensis, *Annales Minorum*, 8, (5).
Patarol (L.), 5, (1).
Paulin Paris, 1, (1); 2, (7).
Pauthier (G.), *Description de la Chine*, 9, (5); 22, (2); 61, (6); 419, (1); 454, (2)*; 501, (13); 516, (2); 549 (1). — *Description de l'Inde*, 68, (5). — *Essais sur la philosophie des Hindous*, trad. de Colebroocke, 596, (10). — *Essai sur l'origine et la formation des différents systèmes d'écritures orientales et occidentales*, publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*, 693, (1). — *Histoire des Relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, 292, (4)*; 296, (4); 601, (1). — *Inscription syro-chinoise*, etc., 362, (3); 378, (1); 384, (2). — *Mémoire sur l'alphabet de Pa'-sse-pa et sur la tentative faite par Khoubilai-Khlaân pour transcrire la langue figurative des Chinois au moyen d'une écriture alphabétique (Journ. as. 1862)*. — *Notice historique sur l'Inde*, trad. du chinois (*Journal asiatique de Paris*), 612, (7). — *Notice sur l'Inde*, trad. de Ma Touan-lin, insérée en anglais dans l'*Asiatic journal*, 691, (7). — *Observations sur l'alphabet de Pa'-sse-pa*, etc., dans le *Journal asiatique*, 371, (1); 444, (1). — *Rapport sur des médailles*, etc., dans le *Journal de la Société asiatique*, 561, (1). — *Rapport à la Société asiatique de Paris* (avril-mai 1860), 321, (1). — *Revue de l'Orient*, 222, (6). — *Statistique de la Chine*: Chine ancienne, 215, (3); 365, (1). — Chine moderne, 265, (1); 266, (4); 269, (9); 274, (3); 295, (4)****; 144, (1); 314, (1); 330, (1); 433, (8); 441, (1); 476, (2); 483, (1); 488, (2); 508, (18); 522, (1). — *Wên hien thoiing khào*, par Ma Touanlin, trad. de sa *Notice sur Ceylan*; *Journal asiatique*, 584, (3).
Pavet de Courteille et Barbier de Meynard, trad. de Maçoudi. *Foy. Maçoudi*. 632, (1).
Péris de la Croix, *Histoire de Genghiskan*, 13, (3); 158, (2); 177, (2); 179, (2); 181, (2); 188, (6); 197, (10); 198, (12); 208, (1); 245, (1).
Philostorge, 695, (3).
Pietro della Valle, *Viaggi*, 89, (11); 95, (2).
Pipinus, version latine du livre de Marc Pol, 705, (5).
Plan-Carpin (le frère Jean du), 48, (4); 229, (7).
Pline, *Histoire naturelle*, 46, (6); 582, (1).
Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 637, (5).
Pococke, traducteur d'Aboulpharage, 174, (3).

Poivre, *Voyage d'un philosophe*, 577, (17); 677, (4).

Pomet (Pierre), *Histoire générale des drogues*, 653, (4).

Pottinger (H.), *Voyage dans le Beloutchistan*, 72, (1); 74, (5); 75, (7), 78, (4); 79, (5); 84, (8); 85, (1); 88, (8); 89, (10); 92, (1).

Pradjna paramita (l'un des principaux livres bouddhiques), 596, (10).

Prinsep, *Chinese Account of India*, de M. G. Pauthier, 695, (3). — *Essays on Indian antiquities*, 110, (1); 130, (2). — *Indian Antiquities*, 77, (3); 426, (2). — et Wilson, 110, (1).

Ptolemée, 568, (5); 601, (1); 627, (1); 633, (1); 646, (1); 647, (1); 655, (7); 669, (1); 674, (1).

Pyraud, de Laval, voyageur français, cité par Marsden, 668, (6).

Q

Quatremère (Ét.), *Histoire des Mongols* (Collection orientale), 9, (4); 67, (2); 94, (1); 235, (2), 505, (17). — *Histoire des Sultans mamlouks d'Égypte*, 20, (2); 49, (5); 66, (2). — *Notice sur l'histoire persane de Schah-Rokh* (*Notices et Extraits des Manuscrits*), 76, (2); 79, (5); 107, (2); 270, (10). — *Notices et Extraits des Manuscrits*, 66, (2). — trad. d'Abd-er-razzac. Voy. Abd-er-razzac. — trad. d'Aboul-mahasen. Voy. Aboul-mahasen.

Quinte-Curce, 423, (5); 612, (7).

R

Rachid-ed-dîn, historien persan, 26, (1); 30, (4); 50, (5); 59, (2); 79, (5); 152, (2); 163, (1); 164, (1); 171, (1); 186, (4); 197, (10); 201, (6); 206, (2); 213, (1); 215, (3); 236, (7); 238, (4); 248, (2); 258, (1); 259, (4); 263, (2); 267, (5); 274, (3); 330, (1); 331, (2); 332, (3); 349, (1); 361, (1); 361, (1); 388, (1)*; 397, (1); 452, (6); 606, (2); 663, (1); 748, (2); 733, (3); 736, (2); 740, 741, ***.

Raghovansa, publié et traduit en latin par M. Stenzler, 582, (1); 727, (2).

Ramayana, poème épique de l'Inde, 582, (1).

Ramusio (texte italien de) de Marc Pol, 8, (5); 16, (3); 17, (1); 22, (3); 23, (3); 24, (1); 28, (4); 31, (5); 32, (6); 35, (5); 38, (3); 40, (1), (2), (3); 43, (9); 44, (10); 60, (6); 92, (1); 97, (1), 106, (2); 115, (3); 121, (5); 130, (2); 159, (1); 181, (2); 188, (6); 193, (4); 196, (9); 199, (13); 199, (1); 215, (3); 217, (4); 222, (6); 250, (3); 255, (5); 261, (5); 276, (4); 284, (3); 296, (4); 304, (3); 307, (4); 325, (4); 330, (1); 354, (2); 358, (1); 354, (2); 358, (1); 369, (6); 376, (7); 386, (2); 395, (5); 440, (1); 558, (5); 568, (5); 572, (10); 587, (6); 592, (9); 609, (5); 618, (17); 623, (3); 631;

(6); 633, (1); 636, (3); 637, (5); 651, 652, (2), 653, (4); 654, (6); 671, (1); 672, (1); 702, (8); 708, (3).

Rawlinson (G.), 46, (6). — trad. d'Hérodote, 694, (5). — Sir Henry Rawlinson et Layard, *Journal of Geographical Society*, 66, (2).

Raynaldus (Odor.), *Annales ecclesiastici*, 251, (4); 487, (1); 742, ***.

Recueil de Bergeron, 171, (1); 177, (2); 189, (7).

Recueil de Voyages et de Mémoires, 740, *.

Réflexions instructives (Fa-ming), 405, (1).

Reinaud, *Fragments arabes et persans inédits relatifs à l'Inde*. Voy. Al-Biroum. — trad. de la

Relation de deux voyageurs arabes, 499, (10); 529, (1); 621, (21); 376, (6); 533, (1); 674, (1).

— trad. d'Aboulfeda. Voy. Aboulfeda. — et Favé, *du Feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon*, 475, (4).

Reiske, trad. d'Aboulfeda. Voy. Aboulfeda.

Relation chinoise de l'expédition d'Houलगou, dans l'Asie centrale, 630, (4).

Relation des royaumes bouddhiques (Foe koué ki). Voy. Fa-hien.

Relation des voyages arabes dans l'Inde et à la Chine, au neuvième siècle de notre ère, trad. par M. Reinaud, 615, (11); 621, (21).

Rémusat (Abel), *Expéditions d'Houलगou* (*Nouveaux mélanges asiatiques*), 9, (4); 29, (2); 49, (5). — *Journal des savants*, 202, (2). —

Mémoire sur les relations politiques des princes chrétiens avec les empereurs mongols, 27, (1);

29, (2); 186, (3). — *Nouveaux mélanges asiatiques*, 326, (6); 354, (2); 486, (2). —

Recherches sur Kara-Korum, publ. dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 171, (1); 209, (1). —

Second Mémoire sur les relations des princes chrétiens, principalement des Rois de France, avec les empereurs mongols 742, ***.

— traducteur de Fa-hien. Voy. Fa-hien.

Renard (le) contrefait, 13, (3).

Renaudot, traducteur de la *Relation de deux voyageurs arabes*, 499, (10); 529, (1); 672, (1); 674, (1).

Rennell, *Expédition of Cyrus*, 46, (6).

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies, 208, (1); 222, (6).

Rhumph, *Herbarium amboniense*, 573, (11).

Ribeiro, *Histoire de l'île de Ceylan*, 586, (3).

Richardson (le Docteur D.), *Table chronologique des chefs ou rois de Labong et de Xien-Maï* (publ. dans les *Essays on Indian Antiquities* de J. Prinsep. Ed. E. Thomas); 426, (2).

Ritter (C.), géographe allemand, 43, (9); 159, (1); 202, (2), 208, (1); 424, (1).

Roman de Rou, 3, (1).

Rosny (Léon de) et E. Cortambert, *Tableau de la Cochinchine*, 558, (5).

Rousseau, *Description du pachalich de Bagdad*, 48, (3); 69, (8).

Roux (le) de Lincy, *les Quatre livres des Rois*, 708, (3).

Rubruquis, ou plutôt Rubrûck, voyageur, contemporain de Marc Pol, 6, (2); 40, (4); 171,

(1); 177, (2); 196, (9); 228, (7); 231, (7); 250, (3); 255, (5); 300, (1); 327, (6); 487, (2).
Rusta Pisan. (Rusticien de Pise), 4, (4); 312, (1); 331, (8); 738, (4).

S

Sacy (Silvestre de), *Mémoire sur la dynastie des Assassins*, etc., 99, (2) et (3). — trad. de la *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif. Voy. Abd-Allatif.

Sadi, *Gulistan, ou le Jardin des roses*, traduit par M. Deffrémery, 67, (2).

Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, 38, (5); 175, (1); 213, (1); 214, (3); 453, (6).

Salt, *Voyage to Abyssinia*, 694, (3); 696, (4).

San gyo ben ran, 537, (1).

Sân-hô-pian-lan (*Dictionnaire mandchou-ehinoïso-mongol*), 221, (6); **.

San-tsaï-thou-hoeï (*Encyclopédie chinoise*), 258, (1); 275, (4); 299, (1); 681, (4).

Schmidt, *Geschichte der Ost-Mongolen*, 206, (2); 212, (1). — *Dictionnaire mongol*, 269, (8); 305, (3).

Scott Waring, *A Tour to Sheeras*, 67, (2).

Sidath Sangarawa, *A Grammar of the Singhalese language*, traduit par James de Alwis, 583, (1); 596, (10).

Sî-hou-teli (*Description du lac Sî-hou*), 495, (6).

Singapoor Chronicle, 574, (12).

Sinner, *Catalogus Codicum mss. Bibliothecae Bernensis*, 1, (1); 19, (1); 311, (1).

Sin Ki-yü, auteur chinois d'une *Géographie historique*, 537, (1); 540, (3); 544, (3); 563, (1); 565, (2); 585, (3).

Sî-yü wen kian lou, (*Résumé de ce qui a été vu et entendu dans les contrées occidentales*), par un mandarin chinois, 137, 1. (1).

Sî-yü-thoung-wên-tchi (*Dictionnaire impérial en six langues*), 145, (1); 146, (1); 160, (1).

Société de géographie (texte français de Marc Pol), 8, (5); 16, (3); 17, (1); 22, (3); 27, (3); 28, (4); 29, (2); 32, (6); 34, (5); 35, (5); 38, (3); 40, (1), (3); 44, (11); 48, (4); 52, (1), (3); 60, (6); 65, (1); 68, (5); 70, (1); 95, (2); 97, (1); 112, (6); 113, (1); 130, (2); 169, (2); 188, (6); 194, (5); 199, (13); 202, (1); 215, (3); 217, (4); 250, (3); 255, (5); 252, (7); 266, (3); 274, (4); 284, (3); 296, (4); 309, (8); 324, (3); 325, (4); 356, (1); 369, (5); 370, (7); 386, (2); 389, (4); 395, (5); 494, (5); 547, (2); 557, (5); 572, (9); 587, (6); 591, (9); 613, (8); 634, (3); 646, (3); 653, (1); 666, (1); 669, (1); 671, (1); 683, (4); 688, (5); 695, (3); 703, (2); 705, (5); 708, (3); 717, *; 729, (4); 739, (1).

— (Version latine de Marc Pol), 8, (5); 16, (3); 22, (3); 28, (3); 35, (5); 40, (1), (2); 44, (11); 52, (1); 60, (6); 65, (1); 95, (1); 130, (2); 159, (1); 172, (1); 188, (6); 269, (8); 284, (3); 296, (4); 302, (1); 309, (8); 311, (1); 358, (1); 376, (5); 386, (2); 395, (5); 406, (1); 490, (1); 494, (5); 557, (5); 572, (9); 591, (9); 609,

(5); 613, (8); 634, (3); 639, (5); 637, (5); 638, (7); 639, (9); 646, (3); 662, (1); 671, (1); 684, (2); 688, (5); 695, (3); 704, (3); 705, (5).

Soleyman, marchand et voyageur arabe, traduit par M. Reinaud, 533, (4); 573, (11); 577, (16); 579, (1); 580, (1); 589, (8); 614, (9); 622, (1); 672, (1).

Soucié, *Observations mathématiques*, 171.

Sou Wên-hien thoung khôo (*Supplément à l'Encyclopédie littéraire de Ma Touan-lin*), traduit, 559, (2).

Sou Hong kian lou (*Supplément à l'Histoire des Mongols de Chine*), 407, (1); 416, (2); 424, (1); 640, (4); 486, (2); 552, (1).

Sou Thoung kian kang mou (*Histoire des mongols de Chine*), 183, (4); 187, (4); 222, (6) **; 238, (3); 240, (2); (3); 265, (2); 327, (6); 329, (1); 345, (1); 367, (2); 405, (1); 428, (2); 441, (2); 457, (3); 460, (8); 462, (11); 474, (4); 485, (2); 491, (5); 560, (1).

Spence Hardy, *A Manual of Buddhism in its modern development*, translated from singhalese mss., 594, (9); 609, (5).

Ssanang Setsen, historien mongol, 206, (2).

Sse-tse koué, Notice sur Ceylan, traduite de Ma Touan-lin, 584, note.

Sse thi ho pi wen kian, Dictionnaire synoptique des langues chinoise, mandchou, mongole et tibétaine, 376, (5).

Staunton (G.), *Relation de l'ambassade de lord Macartney*, 535, (2).

Stenzler, traducteur du *Raghovansa*, 582, (1); 727, (2).

Strabon, 40, (6); 399, (5); 582, (1); 601, 602, (1).

Suétone, in *Arg.*, 336, (1).

Sum-tse, *l'Art militaire des Chinois*, 240, (3).

Supplément à l'histoire des Mongols de Chine. Voy. *Sou Hong kian lou*.

Symes (le Colonel), *Embassy to Ava*, 417 et 418, (1).

Syncele (le), 694, (1).

T

Tableau de la Cochinchine, par MM. E. Corbambert et Léon de Rosni, 558.

Tai-thing hoé tien, sur la population chinoise traduit par G. Pauthier, 508, (18).

Tai-thing-i-thoung-tchi (Grande géographie impériale de la Chine), traduite, 95, (2); 133, (8); 164, (1); 207, (2); 210, 212, (1); 219, (4); 221, (6) *; 224, (1); 232, (9); 267, (5); 273, (3); 349, (1); 351, (1); 354, (2); 355, (2); 360, (2); 361, (1); 362, (3); 363, xci (1); 365, (1); 367, (1); 368, (3), (4); 374, (2); 356, (1); 360, (3); 361, (1); 369, (6); 371, (1); 379, (3); 383, (1); 388, (1); 390, (5); 392, (1); 393, (3); 396, (6); 398, (1), (2), (3); 400, (6); 429, (2); 431, (1); 432, (1); 433, (3); 434, (4), (5), (6); 435, (7); 437, (1); 438, (3); 440, (1); 445, (1); 447, (1); 448, (1); 449, (1); 465, (1); 466, (2); 469, (1); 480, (1); 481, (2); 489, (2); 490, (2);

493, (4); 495, (5); 497, (7); 498, (9); 500, (11); 519, (1); 520, (3); 522, (1); 523, (4); 524, (4), (7); 525, (1); 527, (3); 528, (1); 530, (1); 532, (4); 539, (2); 557, (5); 559, (1); 560, (1); 567, (1); 586, (3); 588, (7).

Tarikli-Djihan kouchaï, *Histoire du conquérant du monde*, 336, (1).

Tarikli-Guzideh, 79, (5).

Tarikli-Vassaf, 79, (5).

Tastu et Buchon, *Notices et Extraits de Manuscrits*, 6, (2).

Ta-thsing-liu-li (Code pénal chinois), 316, (2).

Tavernier, *Voyage de Perse*, 67, (2); 77, (4); 88, (9); 89, (10); 686, (2). — *Voyage des Indes*, 629, (3).

Taylor (William), trad. de l'*Oriental historical Manuscripts in the Tamil language*, 602, (1).

Tcheou 'hai thou pien (*Description des côtes maritimes de la Chine*), 542, *.

Tchéou-koung, auteur du Eulh-ya, *Dictionnaire chinois par ordre de matières*, 219, (1).

Tchéou-li (Rituel des Tchéou), 291, (4) **; 293, (4) *; 307, (3); 342, xcviii (1).

Tchouang-tseu, philosophe chinois, 681, (4);

Tchou-hi, philosophe chinois, 440, (1).

Tebaldo (*Theobaldus ou Teobaldo*) des *Visconti di Piacenza, Ceobo*, 16, (1).

Texeira, *Voyageur portugais*, 47, (2); 69, (8); 86, (3); 86, (5); 87, (6).

Thévenot, *Relations de divers Voyages curieux*, 500, (11); 530, (1).

Thomas (Edward), *On the Dynasty of the Sâh kings of Surasûtra*, publ. dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, 691, (7); 695, (3).

Thoung-kian-kang-mou (Supplément au), traduit, 153, (2); 414, (1); 454, (3); 556, (4).

Thunberg, *Voyage au Japon*; 324, (3).

Timkovski, *Voyage à Péking*, 136, (1); 142, (1); 147, (1); 151, (1); 154, (4); 232, (9).

Titler (sir Robert), *Journal la Patrie*, 581, (1).

Tricault, *Annales hydrographiques*, 678, (3); 680, (3).

Trigault (le P.), *Histoire de l'expédition chrétienne en Chine*, 141, (1); 157, (1).

Triple (Guillaume de), frère prêcheur, *De l'État des Sarrazins et de Mahomet*, 19, (1). — *Voy.* Vicence (Nicolas de).

Troyer (A.), trad. de Râdja-tarangini (*Histoire des rois de Cachemire*, par Kahlan'a. *Voy.* Kahlan'a.

Tsi-hiaï, ancien livre du royaume de Tsi, 681, (4).

Turnour (G.), *the Tooth relic of Ceylon*, dans le *Journal of the Asiatic Society of Calcutta*, 590, (8). — *Epitome of the History of Ceylon*, 584, (3). — Traducteur du *Mahavanso*, 583, n.

V

Vaidîrya Karpo, 377, (1)!

Valentyn, ancien voyageur, 574, (12); 640, (1).

Vassaf, 50, (6); 79, (5); 83, (8); 223, (1); 726, (6); 736, (2); 740, 741, ***.

Verbiest (le P.), *Relation d'un voyage en Tartarie*, 305, (5).

Villoteau, *Description de l'Égypte*, 245.

Virgile, *Géorgiques*, 195, (6).

Visdelou (le P.), *Supplément à la Bibliothèque orientale*, de d'Herbelot, 21, (1); 151, (2); 378, (1).

Vivien de Saint-Martin, *Mémoire géographique joint aux Voyages des pères bouddhistes*, 115, (3). — *Nouveau Journal asiatique*, 695, (3).

Voyages de Sindbad le marin, 630, (4).

Voyageurs anciens et modernes, 683, (4).

W

Wadding, *Annales Minorum*, 251, (4); 482, (2).

Wade (M.-J.), *Sgau Karen et Karen Dictionary*. 388, (1).

Walter Hamilton, *Description of Indostan*, 619, (18); 670, (1).

Wang-khi, auteur du *San-thsaï thou hoëï*, 631, (4).

Wei tsang thou chi, *Description du Tibet (Journal asiatique)*, 374, (4); 376, (7).

Wells Williams, 434, (5).

Wilkinson, *The Egyptians in the time of the Pharaohs*, 302, (1).

Willebrand d'Oldenbourg, *Itinerarium Terre Sanctæ*, 43, (9).

Wilson (H.-H.), *A Descriptive Catalogue of the oriental manuscripts*, 602, (1), (2). — *Essays*, etc., 612, (7). — *Religious sects of the Hindus*, 620, (19); 636, (5). — trad. du *Kérala-Outpatti*, 690, (7). — et Prinsep, *Ariana antiqua*, 78, (4); 110, (1).

Wœpcke, *Journal asiatique de Paris*, 557 (5).

Wood (J.), *Voyage à la source de l'Oxus*, 112, (6) et (7); 115, (3); 116, (6); 117, (3); 119, (4); 120, (6); 129, (1); 130, (3); 132, (5) et (6); 134, (9); 151, (2); 251, (4).

Wright (Thomas), éditeur de la traduction anglaise de Marc Pol (1854), 8, (5).

Wylie, traducteur d'un édit mongol en caractères *pa'sse-pa*, 217, (3).

U

Univers pittoresque, 12, (1); 695, (5).

X

Xénophon, *Expédition de Cyrus*, 46, (6).

Y

Yakout, géographe arabe, *Dictionnaire géographique*, traduit par M. Barbier de Meynard, 47, (2); 59, (2); 65, (2); 66, (2); 70, (1); 72, (1); 85, (2); 93, (2); 94, (1).

Yasa, ou Code de Genghiz-Can, 158, (2); 197, (10); 198, (12).

Yeates (Thomas), *Indian Church history*, 622, (1).

Ying hoan tchi lio (*Description des États étrangers*), Géographie historique chinoise, 383, (1).

Yuan Liao-fan, auteur du *Kiun-chou-pi-khao*, 451, (2).

Yuen-sse, Annales de la dynastie mongole (*Hist. offic. des Mongols*), traduite, 209, (2); 212 (1); 213, (1); 222, (6); 223, (1); 249, (2); 256,

(6); 283, (1); 285, (3) et (4); 287, (5); 290, (4); 291, (4)*; 293, (4)*; 314, (1); 317, (3); 318, (4); 319, (1); 323, (2); 327, (6); 328, (1); 329, (1); 331, (2); 332, (3); 338, (3); 343, (1); 345, (1); 346, (1); 353, (1); 354, (2); 360, (2); 361, (2); 380, (5); 387, (1); 392, (1), (2); 397, (1); 408, (2); 410, (2); 415, (2); 430, (1); 437, (1); 339, (1); 440, (1); 444, (1); 447, (1); 448, (1); 452, (4); 461, (11); 464, (1), (11); 465, (1); 466, (2); 467, (1); 469, (1); 470, (1); 471, (3); 476, (2); 480, (1); 481, (2); 489, (1); 490, (3); 491, (5); 492, (1); 500, (12); 501, (13); 502, (14); 510, (1); 512, (2); 517, (2) et (3); 520, (3); 521, (5); 523, (3); 525, (1); 527, (5); 528, (1); 531, (2); 532, (4); 540, (3); 603, (2); 721, (3); 724, (note).

Yule (le Capitaine), *Mission to the Court of Ava*, 383, (1); 418, (1).

GLOSSAIRE

DES MOTS ET TOURNURES EN VIEUX FRANÇAIS EXPLIQUÉS DANS LES NOTES.

A

- A*, avec, au moyen de; dans le sens spécial de la préposition latine à ou ab, d'où à dérive. — *A grant merveilles*, dont on est émerveillé. — *A leur usage*, qui était à leur usage. — *A leurs piez*, avec leurs pieds, 630, 7. — 681, 7.
- Accordent (il s')* pour donner, ils conviennent de donner.
- Accorderent* (si pristrent conseil et), décidèrent entre eux.
- Achatée*, payée.
- Achoison*, occasion; raison.
- Accollent (s')* et baisent, s'embrassent.
- Acomplir (d') la*, de l'accomplir.
- Adjointié*, jointe.
- Adonc*, alors.
- Adoube*, tanne.
- Adoubés*, préparés, équipés.
- Adurés*, endurcis à la fatigue.
- Afaire (povre)*, pauvre affaire.
- Afaitier*, préparer.
- Afetiées*, assainies, desséchées.
- Affaire (ont) l'un avec l'autre*, font un marché, une convention.
- Affaitiez*, apprivoisés, dressés.
- Affiert*, convient.
- A force (fais)*, qui est artificiel.
- Agnés*, aigüés, pointues.
- Apostolle de Rome*, le Pape.
- Appareil*, préparatifs.
- Appareillast (s')*, se préparât. — *Appareillerent (s')*, se disposèrent. — *Appareillée*, prêt, disposé.
- Appartenances*, dépendances.
- Appertement*, clairement; en détail et par ordre.
- Aiez (et vous l')*, ayez-la. — *Aient (que il)*, qu'ils ont.
- Aigue*, eau.
- Ainçois*, au contraire.
- Ains*, mais; mais au contraire.
- Ainsnez*, ainé.
- Aioul*, aieul.
- Alaine*, baleine.
- Alaissent*, allassent.
- Alast (il)*, qu'il allât. — *Alerent (si)...* déduire, allèrent en partie de plaisir.
- Aleure*, marche, vitesse.
- Alez (quant ilz furent aucques)*, quand ils eurent un peu navigué.
- Alixandre*, Alexandrie d'Égypte.
- Anas*, aimas.
- Anastites*, améthystes.
- Amende*, venge, punit.
- Amenent*, apportent.
- Andaine*, antimoine (?). Fer, selon du Cange.
- Andeus*, tous deux; de *ambo*, latin, et de *dno*.
- Anemis*, ennemis.
- Angles*, anges (du lat. *angelus*).
- Anunciez*, annoncez.
- Aorent*, adorent. — *Aourait*, adorait. — *Aourent*, adorent.
- Aournez*, orné.
- Aourours*, adorateurs.
- Apellent pour (s')*, se réclament du.
- Aperent*, paraissent. — *Apert (u'y)*, ne s'y montre pas.
- Arain*, airain.
- Arbre*, mât de navire.
- Arche*, coffre, boîte.
- Archerie*, art de tirer de l'arc; et par extension: art militaire.
- Archevechiez*, archevêché.
- Archie (une)*, une portée de flèche.
- Arcs*, arcs et flèches.
- Ardent (l')*, le brûlent. — *Ardoir*, brûler. — *Ardre (ils font)*, ils font brûler.
- Argenteries*, argentières, mines d'argent.
- Armes (bien appareillez d')*, bien armés.
- Arondeles*, hirondelles.
- Arquennes (l')*, l'arcane des alchimistes.
- Arrabe*, Arabie.
- Arrabis*, Arabes.
- Arrières (ci)*, précédemment.
- Ars*, arts industriels.
- Ars*, arcs.
- Ars*, brûlé. — *Arses*, brûlées. — *Art (il)*, il brûle.
- Art (vient d')*, d'industrie.
- Arundele*, hirondelle.
- Asnes sauvages*, onagres.
- Assembleroit (n')*, ne s'assemblerait.
- Asseur*, assuré; ou plutôt rasuré.
- Assise*, sise.
- Ataindre (il cuidé)*, il pense rejoindre.
- Ataint (si est) à cest baron*, il est puni par ce baron.
- A tant*, atant, à présent; à ce point.
- Atout*, avec.
- Atrempé (païs)*, le climat du pays est tempéré.
- Aucune chose*, quelque chose.
- Auques*, passablement; quelques.
- Aussi plus bas*, plus bas encore.
- Austours*, autours.
- Autel*, semblable.
- Autrçant*, tout autant.

Avant, en avant, plus loin, ci-après, par la suite. — *Avant* (*ci*), ci-devant ; quelquefois : *ci-après*. — *Avant* (*en*), à l'avvenir, par la suite. — *Avant* (*issi*), sortit le premier. — *Avant mener*, pousser en avant. — *Avant* (*tout*), par la suite.

Avenist, arrivât.
Aventures, sorts.
Avironnée, environnée.
Avision, vision, apparition.
Avoir, l'avoir, le bien.
Avoit (*bien quarante ans*), quarante ans étaient bien écoulés.

B

Bachelers, bacheliers.
Baler, danser.
Ban, proclamation.
Barges, barques, bateau à fond plat.
Bastons (*de*), à coups de bâton.
Batus, battu.
Bce, boue.
Bendes, bandes.
Beneçon, bénédiction.
Beneoit, béni, du lat. *benedictus*.
Beneicon, bénédiction.
Bequier, becqueter.
Beseuit, biscuit.
Besoignes d'armes, équipements de guerre.
Besoignables à ost, nécessaires à une armée.
Bestes, bestiaux.
Bestial, bétail.
Bis (*marbre*), gris cendré.
Blans, blanc.
Blavée, rabotée, unie.
Blois, bleus.
Boce, bosse.
Bois, luis.
Bonté, bravoure.
Bouguerans, bougran, étoffe de laine.
Bouli (*cuir*), cuir bouilli.
Bourde, conte, fable, p. 162.
Bouta (*se*), se réfugia.
Braccaux, bracelets.
Bran, farine de son.
Braies, brayettes, espèce de haut-de-crausés.
Bras (*cent*), cent brasses (mesure de longueur).
Bretesche, tour en bois garnie de erécaux.
Buche, de *bosea*, bois.
Bugle, buffle.
Buveries (*en*), à boire.
Buvrages, breuvages.

C

Campane, cloche : du latin *campana*.
Campanelles, clochettes.
Camut, peau de chameau.
Canc, canne, tige de bambou.
Carsere, prison.
Casaus, cases, eabanes ; au singulier, *casal*, case, maison, village, bourg.
Cavent (*qui*), qui fouillent, — (*se*), s'extrait.
Cel, ce, forme de Bourgogne.
Celeement, secrètement.
Cendal, bois de sandal.
Cendaus, étoffe précieuse faite de soie et de coton, et non de sandal.
Cendel, sandal.
Cerchast, cherchât.
Cerchie, parconru.
C'est, c'est-à-dire.
Cestours, citrons.
Chace, chasse.
Chacier, chasser. — *Chacier* (*en quoi a moult beau*), où il y a une très-belle chasse.
Chaene, chaîne.
Chaire, chaire, siège en général. — (*seoir en sa*), s'asseoir sur son trône.
Chairroient (*il*), ils tomberaient.
Chameus, chameaux.
Champ, camp.
Champ (*foire*), établir une espèce de marché.
Chappellet, chaperon, coiffe cruee dont on couvrait la tête des oiseaux de vol. Terme de fauconnerie.
Char, chair, viande. — *Chars* (*de*), de viande.
Charnel (*frère*), cousin germain ; frère de mère.
Charroit, tomberait, s'écroulerait.
Chartains (*monnaie de*), monnaie de papier.
Charte, chartre, papier.
Charter, monnaie de papier.
Chartin, papier ; du latin *charta*.
Chartres (*font leurs*), leurs contrats, leurs conventions.
Chasteaux de just, bâtis de bois, espèce de blockhaus.
Chastians, châtaigniers.
Chaucement, chaussure.
Chaucent, chaussent.
Chauciée, chaussée.
Chaus, chauds.
Chaul (*il n'y a pas trop*), il n'y

fait pas trop chaud. — *Chaut* (*pour le*), à cause de la grande chaleur.

Chef (*en leur*), sur leur tête.
Chéi, tomba.
Cheminans (*forestiers*), étrangers de passage.
Cheoient, tombaient. — *Cheus*, tombé.
Chevauchier (*montagnes qui ne se peuvent*), dans lesquelles on ne peut passer à cheval.
Chevestres, muselières.
Chevetaine d'ost, chef d'armée.
Cheveulx, cheveux.
Chevriais, chevrenils.
Chief (*le*), la tête. — *Chief*, extrémité. — *Chief* (*viendra à*), viendra à bout. — *Chief* (*au de pièce*, à la fin. — *Chief* (*le*) *de cette province*, la capitale. — *Chief noir*, tête noire.
Chièr, visage, face. — *Chièr* à *chièr*, visage à visage, corps à corps.
Chières (*ehoses*), chères.
Chiet, tombe.
Clamer, appeler.
Cler (*st*), si brillant.
Clinie, descente.
Coieent, secrètement.
Coignier sa monnoie, frapper monnaie avec un coin.
Coïnte, agréable.
Coïsius, cousins.
Con, avec.
Compaignier, accompagner.
Compassez (*trop bien*), très-bien disposé, situé, donc.
Comperes, semblables.
Complie, accomplie.
Complieent, d'une manière complète.
Compliroit, terminerait.
Concornis, faisans.
Condemnent, condamnant.
Conduis, conduits.
Confort, secours ; mot perdu dans notre langue et passé dans l'anglais avec un sens relevé.
Congéa, congédia.
Congie (*demande*), permission.
Congneus, reconnus.
Congniée, frappée.
Conseil, conseil privé.
Conseus, conseillers.
Conte (*qui à face*), qui mérite d'être raconté.
Contes (*li*), le conte, l'histoire, avec la terminaison nominative du sujet, en s.
Contraire (*faire grant*), faire opposition.

Contrais, gens contrefaits, estropiés : du latin *contractus*.
Contrestent, contestent, combattent. — *Contrester*, résister, faire obstacle, contredire.
Convenances, conventions.
Convendroît (qu'il) au nagier, qui surviendraient dans la navigation.
Copons, copeaux.
Corps (de son), de sa personne.
Couchie (là), étendu comme il est.
Coulombe, colonne.
Coup (à un), à un moment donné.
Couranee (là), le courant.
Couroient (qui), par lesquels eouroient, passaient.
Cours (en), en course. — *Cours (à grans)*, au galop.
Courseaux, corsaires.
Court (pour aueune) que il face, pour quelque réunion solennelle que ce soit. — *Court (il tient)*, il tient sa cour.
Courtines, tentes.
Costumées, accoutumées.
Coute, coutée, coudée.
Coutes, couvertures.
Couvert, bâtiment de la douane.
Couverture, tente ou kiosque.
Covenant, accord, convention, contrat; mot conservé en anglais.
Créance (qui font la), qui précèdent les mets. p. 280, 22.
Crespés, crépus.
Créus (il est), il a poussé.
Criée (là), les eris.
Cring, erin.
Croissoit, augmentait.
Croist, accroit.
Cruus, eruels.
Cuevrent (se), se couvrent.
Cuidoit (il), il pensait.
Cuir, peau.
Cuirains, cuirs ouvrés.
Cure, souci.

D

Damagié, endommagé.
Damecliers (arbres), domestiques, c'est-à-dire qui ne se produisent que par la culture.
Damesches, familiers.
Dars, dards.
Dathes, dattes.
Decavent, extraient.
De cui, dont; forme de Bourgoigne, à la fin du XII^e siècle.
Dedens, dedans.

Deduit (grand), grand plaisir.
Deffaut de temps, intempérie des saisons.
Deffendoient, disputaient.
Degaste (se), se dépense.
Deist, dit.
Del, du.
Delitables, délectables.
Delit, délice, plaisir.
Delitent, délectent.
Deliz, délices. — *Deliz (prendre grant) à leur corps*, se donner beaucoup d'amusements.
De lui (plus puissant), plus puissant que lui.
Demourra (ne), ne refusera pas, ne tardera plus.
Demourance, retard.
De part, à part.
Departi, distribua. — *Departir*, disséminer.
Depit (pour le), pour cause du dépit.
Deprierent, supplièrent, prièrent avec instances.
Depuis que, puisque.
Derrain (au), à la fin, en dernier lieu.
Derrière est (qui), qui est en arrière.
Des, par les.
Desbarate, dispersée.
Descendue (là), la descente.
Deschevaueulier, faire descendre de cheval.
Deseort (à), en désaccord.
Deserte, rendue déserte.
Deservi, mérité.
Desloyaument, d'une manière déloyale.
Despens (leur), tous leurs moyens de subsistance, leurs dépenses.
Dependent, dépensent. — *Dependre*, dépenser, distribuer.
Despit, mépris.
Desprisée, méprisée.
Desputer, disputer, discuter.
Destraignoit (le), le retenait, le contraignait.
Destre, droite.
Destrier, cheval entier. — *Destriers arrabis*, arabins, chevaux de bataille arabes.
Destruient, détruisent, tuent.
Destruirent, détruisirent. — *Destruit*, ravagé.
Desvoiable (lieu), écarté des routes et voies publiques.
Desvoient (ne), ne s'écartent pas de leur route.
Deust, pût.
Deux tant plus, deux fois plus.
Devant (il ne retourne), il ne re-

vient pas avant. — *Devant ee que on est dessus* (la terre), avant qu'on soit arrivé sur ses côtes.
Devendroient, deviendraient. — *Devenoît*, devint. — *Devindrent*, devinrent.
Devisé, partage, distribution.
Devisées, distinguées, différenciées. — *Devisera*, désignera.
Dient, disent.
Diex, Dieu.
Disme, dime, le dixième.
Distrent, dirent.
Donnez, donniez. — *Donra*, donnera. — *Donroient*, donneraient.
Doi, doigt.
Doie (deux), deux doigts.
Doie, doive.
Dois, doigts.
Doubte, redoute. — *Doubta*, redouta.
Doubtance, doutance, crainte, soupçon.
Doute, crainte.
Douteuse, redoutable.
Dreier en estant (les fit), les fit relever et tenir debout.
Droit (il a bien son nom à), il a bien droit à ce nom.
Droitures, droits de toute espèce.
Du moins, au moins.
Durer, endurer, résister.

E

Effors, préparatifs.
Efforz (tout son), toutes ses forces, toute son armée.
Einssi, ainsi.
Elles, ailes; cornes ramifiées comme celles du cerf.
Enble, dérobe. — *Emblé*, dérobo. — *Embler*, enlever, prendre.
Embleure, amble, allure d'un cheval, d'un mulet.
Empereris, impératrice.
Empirées, endommagées.
Empoies, empoissés.
Empostume, apostème.
En (l'), l'on. — *En (et or peust l')*, et alors on put. — *En (de veoir)*, d'en voir. — *En (s') va*, on s'en va. — *En avant*, ci-après. — *En la partie de ponent*, vers l'occident.
Encensier, encensoir.
Enchargie, confié, prescrit.
Enchastellés (olifans), éléphants portant des bâtis de bois pour l'attaque et la défense.

Encisent, font une entaille.
Enciseure, incision.
Enclinez et aorez, inclinez-vous et adorez.
Encombrier (sans nul), sans aucun empêchement.
Encontrer (d') le, de le rencontrer.
Encuierées, recouvertes de cuir.
Endementiers, endementières, endementres, pendant que.
Enferme, informe, malsain, de mauvaise qualité; de *infirmittas*, ou *infirmittatem* *producens*.
Enfes, enfant, au nominatif sujet, p. 502.
Enfouy (s'), s'enfuit.
Engresse, engraisse.
Enmi, au milieu de.
Enpàindre en chartes, écrire dans un contrat, sur papier.
Enquerre, s'enquérir.
Enquirées, façonnées, taillées.
Eus, dans l'intérieur.
Ensamblant, feignant, faisant croire.
Ensement, de la même manière.
Entendant (leur faisoit), leur faisait entendre, croire.
Entour (qui li estoient), qu'il avait sous la main.
Entrefont (s'), se font mutuellement.
Entrelecoient (s'), se haïssaient mutuellement.
Entrejetours, danseurs, sauteurs.
Entretant (inter tantum), pendant ce temps, sur ces entrefaites; locution conservée en Belgique.
Envelimoient (l'), l'empoisonnaient; de *venenum*, 396, 21.
Envernissées, enduites de vernis.
Envis, à l'envi, avidement.
Envoiez (ot), avait envoyés.
Ermeline, hermine.
Escellé, échelonnés, rangés en bataille.
Escharce, ménagers, économies.
Esclarmisseurs (greigneurs) du monde, les plus grands moqueurs, railleurs du monde.
Eschelé, eschiellé, échelonné.
Esclas, esclaves.
Esclavaz, esclaves mâles et femelles.
Escoilles, escoilliez, écoilers, dans le sens de l'anglais *scholars*, p. 422.
Escripre, écrire. — *Escript*, écrit.
Escrivains, secrétaires, interprètes et rédacteurs.
Escrois, fracas, bruit.
Escus, boucliers.

Esfors (son), son armée, ses forces.
Esles, ailes.
Esleu, institué, élu. — *Eslire*, choisir.
Esmenuisc, réduit en fils minces.
Espandus, répandus. — *Espant (s')*, se répand. — *Espendent (s')*, se répandent.
Espes (bien) un doit, bien de l'épaisseur d'un doigt.
Espesse, épaisse.
Espies, espions.
Esplaje, plage.
Espriz, esprits.
Esquarrie (en chascune), chaque côté de son carré.
Esrachent, arrachent.
Eсроillez, éraillés.
Essaya (l'), l'assaillit, le tenta, l'obséda.
Essoingue, empêchement.
Estant, éteint.
Estaus, étalages de marchandises. Étai et étaux.
Esté, été.
Esteignent (l'), l'éteouffent.
Estour (l'), le choc, la mêlée.
Estourni, éternument.
Estouruier, éternuer.
Estranges, étrangers. — *Estranges (parties)*, contrées étrangères, c'est-à-dire les pays qui avaient alors des relations de commerce avec la Chine.
Estre, santé, et tout ce qui concerne un individu.
Estrecant (en), en diminuant d'épaisseur.
Et puis, ensuite.
Etre (de l') d'enz trois roys, de tout ce qui concernait les trois rois.
Eure (l'), l'heure.
Eust, eût-il.
Euvre (s'), s'ouvre.
Experimenz, expérience, épreuves.

P

Facent, fassent.
Faille (sans), d'une manière certaine.
Faillir, manquer.
Faire a/er sous aigue, submerger.
Fait (ils ont moult bien), ils sont très-satisfaits.
Fame pécheresse de son corps, femme de mauvaise vie.
Faraous, espèce de rats.
Fascié, lié, enveloppé; de *fascio*, même seus.
Faudront, feront défaut.
Feels, féaux.
Feissent, fissent.
Feist, fit.
Felouesse, traîtresse.
Feloucssement, traîtreusement, avec tant d'art. — (*moult*), avec acharnement.
Feni, finit. — *Fenist*, finit.
Feri, frappa. — *Férir*, frapper.
Feroit, produirait.
Féroit, frappait. de *ferire*, — *Fiert* au présent; il frappe.
Fet, fait.
Feuissent (ilz), eussent été.
Fiance (firent), prêtèrent serment de fidélité.
Fiers, frères, frères.
Fiert, frappe, blesse.
Fil (le), les filets.
Files de laine, fils de laine.
Fin (en la fin), au confin.
Fine, confine.
Finent (ne), ne cessent.
Firent (ils) champ, ils établirent leur campement. — *Firent (ils) ost*, ils formèrent une armée.
Flour, fleur. — *Flours*, fleurs.
Flun, flum, fleuve.
Folz (à) et à niccs, légers et incapables, simples.
Fous (au), au foud.
Font, produisent.
Forains (lcs), les étrangers.
Force, beaucoup. — *Force (n'en font)*, ne s'en soucient guère, 390, 7.
Forestier, étranger. — *Forestiers cheminans*, étrangers de passage.
Formeus, forment, froment.
Forment, fortement.
Fornement, fourniment; objets d'équipement.
Fors, excepté.
Fors, forts, fortes.
Fors bours, fauxbourgs.
Fortune (une), une tourmente.
Fouis, ports de refuge.
Fouis (qui estoient là), qui s'étaient sauvés, réfugiés là.
Fournir (leur message), accomplir leur mission.
Frans, freins, brides.
Francolin, gélinote.
Fres, frais, dispos. — *Fres et coureurs*, frais et bons coureurs.
Fresches, fraîches.
Froidures (les), les froids.
Frois, froiz, frais, froid.
Fuilles, feuilles.
Fuie (se mistrent à la), se mirent en fuite.

Furent (en), en résultèrent. — *Furent (ils) près*, ils s'approchèrent.
Fust, bois.
Fust, fut.
Fuy (se), s'enfuit.

G

Gaagneries, fermes, exploitations.
Gaagnier, faire du commerce.
Gaaing, gain.
Gaires, guère.
Gail, guet.
Galée, galère, navire.
Galée, galerie.
Gap, railleries, moqueries; 250, 6.
Garbin, sud-ouest: de l'arabe *gharbyi*, occidental. — *Garbin (par)*, sud-sud-ouest.
Garee, jeune fille: ce mot ne se prenait pas alors eu mauvais part.
Gardent, regardent.
Garis, guéri.
Gasté, démolis, ruinés par la guerre.
Gelines et gelinnes, poules: du latin *gallina*.
Generation, tribu, race, espèce.
Gent (à si grant), en si grand nombre.
Genz, habitants. — *Genz (privées)*, gens de service. — *Genz (unes)*, une nation: sujet au singulier avec la marque du pluriel, et le verbe attiré au même nombre.
Gésir (in cubiculo jacere), 259.
Geu, dormi (avoir), couché avec.
Girofles, girafes.
Gonfanon, étendard ou bannière à plusieurs pendans.
Goulpis, renards: du latin *vulpecula* ou *vulpes*. Plus communément *goupil*.
Grain d'un senevé, un grain de senevé.
Grandisme, très-grand, très-grande.
Granment, longtemps.
Graicule, gril.
Grec, ouest. — *Par tramontanc et par gree*, par nord et nord-est. — *Gree et levant (entre)*, entre le nord-est et l'est. — *Grec et tramontaine (entre)*, entre nord-est et nord.
Greigneur de lui, plus grand que lui.

Greignor, plus grand, le plus grand.
Greigoise (loi), religion grecque.
Gres, grecs.
Grief, grave.
Grif, griffon.
Groile (la), la grille.
Gros, épais.
Guernon, grenon, moustache.

H

Haitie, dispos, bien portant.
Haitiez, prompts, vifs, ardents.
Hanas, coupes ou vases avec anses et pieds. Ce nom de *han* se retrouve dans les hiéroglyphes égyptiens avec la figure indiquée du vase.
Haait, haïssait.
Hardement (tant de), hardiesse, courage.
Haultz, hauts.
Hautesse, hauteur.
Heent, haïssent.
Herbergent, logent. — *Herbergerie*, hôtellerie. — *Herbergier*, loger.
Hombres (granz), personnages importants.
Homs, homme, vassal. — *Homs au grant Kaan*, vassal du grand Khaân.
Honnis, déshonoré. — *Honnisse*, déshonore; 384 (5).
Huymais, désormais, dès lors.

I

Il, prend la forme du pluriel, p. 488; puis redevient *invariable*. Voir p. 617, kk.
Idle, idole. — *Idles*, idolâtres.
Illee (d'), de là.
Inde, indigo.
Issent, sortent, dépendent, ressortent. — *Issi*, sortit. — *Issirent*, sortirent. — *Issir*, sortir. — *Ist*, sort. — *Istroient (n') de laiens*, ne sortaient de là.
Iver, hiver.

J

Jaiande, géante. — *Jaians*, géants.
Jacobins, jacobites.
Joes (es), aux joues.
Joinst à, arriva sur [le champ de bataille], 243, 9.

Jongleurs, jongleurs.
Journées environ ils doivent chacier (que de quarante), dans un rayon de quarante journées de marche environ.
Jouvent (pour son), à cause de sa jeunesse.
Jugleours, jongleurs.
Junait, jeûnait.
Jus, en bas. — *Jus par ce flun*, en aval.
Jusques au grant Kaan, jusqu'où elles appartiennent au grand Khaân.

K

Karoler, danser.

L

Labourent, travaillent, fabriquent.
Labours, travail; tatouage.
Laiens, là. — *Laiens en mue*, renfermés dans des cages.
Laisse (ne), n'empêche pas.
Laiissié, abandonné.
Laiz, laid.
Latins (les). On doit entendre par ce mot toutes les nations catholiques de l'Europe.
Laudes, louanges.
Laurer, laurier.
Le, forme picarde, pour *la*, 518.
Leans, là.
Leesse, joie.
Legier (de), facilement.
Legièrement, promptement.
Lessent il, laissent-ils.
Leur (mettre), leur mettre.
Levant et gree (entre), entre l'est et le nord-est.
Levoit (se), s'enlevait, était enlevée.
Lez (de l'un), d'un côté.
Li, lui; régime indirect des verbes. — *Lui*, régime indirect des prépositions.
Lieus, lieux, endroits. — *Lieus fors*, lieux forts.
Lieve, lève. — *Lievent (se)*, se lèvent.
Liez, joyeux.
Lingnaoel, bois d'aloès: du latin *lignum* et *aloès*.
Loès, louées.
Loevioient, conseilleraient.
Loient (se), se lient, s'attachent.
Luite, lutte.
Lupars, léopards.
Lyons, lions et tigres.

M

Maces, massues.
Mainent, mènent; charrient.
Maintenant, aussitôt, immédiatement, à l'instant même.
Mainteneur (les), les entretenir.
Mais, plus: de *magis*. — *Mais* que, excepté que.
Maistre, nord-ouest: d'où *mistral*. — *Maistre (étoile du)*, le Bouvier.
Maitrise, supériorité, habileté supérieure.
Mal temps, mauvais temps. — *Mal cure*, malheur.
Maldite, maudite.
Male mort, mort violente.
Males genz, mauvais gens.
Malicieux hom, homme malintentionné, mais adroit.
Mances, manches ou anses.
Manda, envoya. — *Mandez*, mandiez.
Mangoniaus, machines pour lancer de grosses pierres.
Manière (assez de grant), assez gros. — *Manieres (en toutes)*, dans tous les cas.
Manoit (il ne), il ne manquait.
Marchié (à grant), à bon marché.
Mars, mares.
Mauwaistée, mauwestie, méchanteté.
Medienne, moyenne.
Mellé, mêlés.
Melleement, d'une manière mêlée.
Mencion, mention.
Mendre, moindre.
Meneur, plus petit (*minor*).
Menjuent, menguent, mangent.
Mennent, mènent.
Menour, mineure.
Mentevoir (qui à mentevoir face), qui mérite d'être mentionné.
Merrien, bois de charpente.
Merveille (se), s'émerveille, s'étonne. — *Merveiller*, émerveiller.
Mescheance, mésaventure.
Mesmes (il), lui-même.
Mesnie (de mesner, ou mener, emmener avec soi), ménage, famille, suite.
Messagerie, mission, ambassade.
Messages, messagers; forme constatant l'ancienneté du manuscrit.
Messellieres, maxillaires.
Mestier, besoin. — *Mestier*

(*avoit bien*), était bien occupé.
Mesurable, misérable.
Mettent (ils) en autre lieu, ils le repiquent.
Meute, mouvement, émeute; du latin *motus*.
Midi (à), vers le sud. — *Midi (contre)*, qui fait face au midi. — *Midi (de) envers levant*, du sud à l'est.
Mie, nullement.
Mire, médecin.
Mirent (ilz les) à l'épée, ils les passeraient au fil de l'épée. —
Mistrent, mirent.
Moins de lui, moins que lui.
Molons, melons.
Morigéné, instruit des mœurs et coutumes.
Mors (les), les morts.
Morse, mordue.
Mort, mis à mort. — *Mort (ont)*, ont tué. — *Mort (qui ne fust) maintenant*, qui ne fût aussitôt mis à mort.
Mosolins, du pays de Mossoul.
Moulier, *moullier*, femme légiti-
 me; du latin *mulier*.
Moult, beaucoup.
Mourdriseurs, meurtriers.
Mouriers, mûriers.
Moustier, monastère.
Mouteploierent, multiplèrent.
 — *Moutepliés*, multipliés.
Mue, cage.
Muert (il), meurt.
Muglias, *mugeliat*, musc.
Muguettes, noix muscades.
Muënt, cachent.
Muire, meurt. *Muïrent*, meurent.

N

N'a (il), il n'y a.
Nacaires, grandes trompes de guerre, 245, 1.
Naches, en latin *nates*: *turgida femora*.
Nagent, naviguent. — *Nagier*, naviguer. — *Nagierent*, naviguerent.
Naïst, naît.
Navie, navigation, flotte.
Navrer, blesser. — *Navrent (les) malement*, les blessent dangereusement.
Navreures des pilles, blessures des javelots.
Neant, rien.
Nef, *noif*, neige: du latin *nives*.
Nefs, navires.

Nes, nef, navires.
Nesterins, *nestorins*, nestoriens.
Nettement, proprement.
Netteté, propreté.
Neuf tans, neuf fois autant.
Nices (à folz et et à), légers, incapables, simples.
Nigromance, nécromancie.
Nis, nids.
Nisun, pas même un.
Noïf, *noïfs*, neige.
Nois, *noïz*, noix.
Noise (la), le bruit. — *Noise des chiens*, leurs aboiements.
Nommés (à aucuns jours), à certains jours fixés.
Nonnains, religieux cloîtrés.
Nouvellement, maintenant, depuis peu.
Novissetés, nouveautés.
Nullui (à), à personne.

O

Occire, tuer. — *Occient (il s')*, ils se tuent. — *Occiroient (les) et roberaient tous*, les tueraient et dépouilleraient tous. — *Occistrent (les)*, les tuèrent.
Oches, entailles.
Oent, entendent.
Oes sauvaiges, oies sauvages.
Oeuurent, font.
Oient, entendent. — *Oil*, oûï.
 — *Oïr*, entendre. — *Oïrent*, entendirent. — *Oïs*, entendus. — *Ois (l')*, l'entendit. — *Oïst pas (que l'en n'y)*, que l'on n'y eût pas entendu.
Oiseillons, « *venatio et aucupatio*. »
Oiseleis, gibier plumé. — *Oiseleis (le grant)*, chasse aux oiseaux.
Oiselles ronds, yeux ronds; pour oels: d'*oculus*. 226.
Olifans, *oliffans*, éléphants.
Onque mais, jamais. — *Onques*, nulle part.
Ordené, ordonné, désigné.
Ore, *ores*, en ce moment.
Orendroit, en ce moment.
Orent, eurent.
Oriliers, oreillers.
Oroison (s'), son oraison.
Orra, entendra. — *Orras*, entendra. — *Orrez*, entendrez. — *Orroient (il les) volontiers de quoi*, ils adhéreraient volontiers à leur proposition.
Ost, armée, hostilité. — *Ost (à)*

l'un contre l'autre, en hostilité l'un contre l'autre.
Ostier, logis, demeure.
Ostoier, guerroyer.
Ostours, *ostours*, autours; de *acceptor*, pour *accipiter*.
Ostruces, autruches.
Ot, eut. — *Ot (il)*, il y eut.
Ot, entend. — *Ouirent (l')*, l'entendirent. — *Oût (et il)*, et qu'il entendit. — *Ouy*, entendu.
Oudeurs (bonnes), des parfums et de l'encens.
Ouvrier, travaillait.
Oy, entendu. — *Oy (qui l')*, qui l'entendit.

P

Paine (il y a) la teste et l'avoïr, il y a peine de sa tête et de son bien. — *Paine (sur grant)*, sous des peines sévères.
Peinte, peinte.
Pairoient, paraissaient.
Paissent, repaissent.
Paix (pour avoir) à lui et amitié, pour avoir avec lui paix et amitié.
Paluz, marais; mot latin.
Pantains, mars, boubriers: de l'italien *pantano*.
Paour, peur.
Papegai, *papegaus*, perroquet.
Par eulz (langage), qui leur est propre. — *Par ponent*, vers le couchant.
Parfondes, profondes.
Parfont, profond. — *Parfont (en)*, profondément.
Parlement (pour être au) avec eux, pour délibérer avec eux sur les mesures à prendre.
Parole, parle.
Pars (de toutes), de toutes parts.
Part (qui), partage.
Parti, divisé, partagé. — *Parti (se)*, se sépara.
Partie (de ceste), de ce côté.
Partist, réparti.
Pas, passage, défilé.
Pasmes, pâmé, évanoui.
Passans (les), les voyageurs.
Pastours (les font garder à), par des bergers ou pasteurs.
Patarins, membres d'une secte religieuse vaudoise du XII^e siècle, qui ne récitaient que le *Pater*. Albigeois.
Paume, paume de la main; mesure variable selon les temps et les lieux: du latin *palma*.
Pais (estrange), pays étranger.
Pel, peau.
Pel de fust, pieu de bois.
Pelles, tissus légers de soie ou de coton, nommés *palle*, *païle*, du latin, *pallium*.
Pennes, plumes.
Penoit (se) moult, se donnait beaucoup de peine.
Pensa, imagina.
Perrieres, machines pour lancer de grosses pierres.
Pert, perd.
Pert, apparaît.
Pesme, cruel: de *pessimus*. — *Pesmes à douter*, très à redouter: *pesmes*, de *pessimus*; et *douter*, ayant le sens de redouter.
Peu, pu. — *Peust (il ne)*, il n'eût pu.
Pieça (pièce a), il y a long-temps. « Et cil qui l'ont reconu, qui *piechier* ne l'orent veu. » (Roman de la Violette).
Piece (une), un peu. — *Pièce (une)*, pendant un certain temps.
Pieres, pires. — *Pieres que patarins de toutes choses*, pires que les sectaires (*patarins*) les plus ignorants et les plus abrutis.
Piler d'une coulombe, pilier d'une colonne.
Pilles, javelots, de *pila*.
Piquois, pics.
Piz, poitrine, poitrail, ventre. — *Piz (devant le)*, sur la poitrine.
Plain (ce), cette plaine.
Plain, plat.
Plain (un), un plateau.
Plain (seroit), serait plein.
Plantains, plantations.
Pleniere (est), c'est un pays de plaines.
Ploars, pleurs.
Poi, peu. — *Poi (à)*, peu s'en fallut.
Poillent, épilent.
Poindre, peindre.
Poins (que) est, que le moment est favorable.
Pois (mil), mille poids.
Pois, poix.
Poison, boisson.
Ponent, occident. — *Ponent (entre) et maistre*, entre ouest-nord-ouest.

Pons, ponts.
Porcelaines (despendent les), font usage des cauris.
Porent, parent.
Pors, ports.
Pors espiz, porcs-épics.
Portement (bon), bonne façon.
Portent (le) à or, l'échangeant contre de l'or.
Porterent (se), se comportèrent. — *Portés*, comportés.
Porveans, avisé, pourvoyant.
Pot, put.
Pot de fin or (un grant), un grand vase d'or.
Pou, peu. — *Pou (à) qu'il ne mouroit*, peu s'en fallut qu'il ne mourût.
Pour ce que, parce que. — *Pour que*, pourvu que.
Pourcelaine, cauris; monnaie de coquillages.
Pourchacier, se procurer. — *Pourchacierent (tant)*, firent tant. — *Pourchassa (bien)*, prit tous les moyens. — *Pourchasser*, chercher tous les moyens. — *Pourchacoit (se)*, s'efforçait.
Pourement, pauvrement.
Poures, pauvres.
Pourfil, porphyre.
Pourpris, encéiute, enclos.
Pourtrais, figurés, peints. — *Pourtraiz (tous)*, tous peints, décorés.
Pourveable, prévoyant.
Pourveance, service.
Pourveans, prévoyants, prudents.
Pourveoit (y ce) le roi, le roi pourvoyait à tout cela.
Povist, pût.
Poys, poids.
Praerie, prairie.
Prennent, prennent. — *Prennes*, pennes (tu).
Prendus (du), du patron.
Presses (grans), grandes mées.
Preud'homme, homme expérimenté et sage.
Preus, preux, brave.
Preuves, épreuves.
Prierent à leur fille; supplèrent, avec le régime indirect comme en latin, *supplicare alicui*.
Prindrent, prirent.
Prisié, estimés, prisés.
Pristrent, prirent.
Priveement, secrètement.
Proprement, principalement.
Prouer (le fist), en fit faire l'épreuve. — *Prouèrent (ils*

se), ils se donnèrent des preuves.
Prover, éprouver.
Prudomes, vaillants, habiles.
Psaltier, psautier.
Pueent, peuvent. — *Puet faillir* (*il ne*), il ne peut manquer.
Puis, dorénavant ; dès lors, depuis. — *Puis que*, depuis que, pourvu que. — *Puis* (*en*), depuis.
Puis, puits.
Puist, pût.

Q

Quaque, tout ce que.
Quantes bestes, combien de bêtes.
Quantité d'argent (*une*), une certaine somme déterminée.
Quarreure (*en chascune*), chaque côté de son enceinte carrée.
Quarriaus, traits, flèches : « Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux. » (Boileau), 366, 18.
Quart, quatrième.
Quasse, caisse.
Quassée, anéanti : de *cassare*, basse latinité.
Quemis, coumis, boisson mougole de lait de jument.
Quens, comte, 130, = *None* ou *Nana*.
Quernellés, crénelés.
Querre, chercher.
Quint, cinquième.
Quintan, quintal.
Quittassent (*et leur*), et qu'ils les tinsent quittes.
Quoi (*de*), avec lequel, laquelle.

R

Rachater, racheter.
Raisons (*si*) *estoit*, si cela se pouvait raisonnablement.
Ramentevoir face (*qui à*), qui soit digne d'être raconté.
Randon (*de si tres grant*), avec tant de force, d'impétuosité.
Rebiffé, épaté, retroussé.
Recl'aim, sifflet de chasse, 306.
Recluses, pluriel de *reclus*, moines, religieux cloîtrés.
Recreu, harassé, abattu.
Recueïllirent (*se*), se retirèrent, traus portèrent.
Reculerent (*ils se*), ils se réfugièrent.

Regne, État, gouvernement.
Remaigne, reste en arrière : du latin *remanere*. — *Remaindre*, rester en paix. — *Remanoit*, restait. — *Remenant* (*le*), le restant. — *Remes*, resté.
Remandoit, envoyait en réponse.
Remest (*il*), il reste.
Remour, cris, bruit.
Rendoient (*li*) *treu*, lui rendaient hommage, payaient tribut.
Reigneurs (*meilleur*), plus grande bravoure.
Reobarbe, rhubarbe.
Reondes, rondes.
Reont ou quarré, rond ou carré.
Reposserent, reposèrent (les deux *ss* employés alors pour indiquer la prononciation adoucie de l'*s*, comme *Vénisse* pour *Vénise*).
Rere, raser.
Respit, répit, délai.
Retindrent, retirèrent, gardèrent.
Retourna (*quand il*), quand il fut de retour.
Retraire, retracer, exposer, raconter.
Revelé à lui, révolté contre lui.
Reveller, révolter.
Reverence, respect.
Ricy (*fait*) : de *ricinus*, produit des fruits en forme de grandes capsules.
Riens que mengier, rien à manger.
Robé, dépouillé. — *Robent*, volent. — *Rober*, voler.
Robeurs, voleurs.
Roe comme besans, ronds de papier en forme de monnaie.
Roigne, gale.
Roïste, raide.
Rois (*les*) *des pennes*, les reines des fourrures.

S

S, placée à la fin des mots, commence d'être le signe exclusif du pluriel seulement depuis la seconde moitié du XIV^e siècle.
Sablon, banc de sable. — *Sablon* (*an*), sur le sable. — *Sablon* (*le*), le désert de sable.
Saic et *saige*, de *saiga*, petite monnaie citée dans la loi sakhue.
Sages, avisés.

Saiettes, flèches, de *sagitta*.
Saiges marinières, marins expérimentés.
Sains, saints.
Samit, étoffe de soie ou velours.
Sans de dos, excepté le dos.
Sarrasinois (*en*), en arabe (langue des Sarrasins).
Saus, sauf.
Savoure, lest : du latin *saburra*, « sable » dont on leste un navire.
Scet, sait. — *Scot*, sut.
Seoust, qu'il sût, qu'il apprit. — *Seuvent* (*qui se*), qui sont connus.
Scopaces, topazes.
Seau, secale.
Sebelin, *Sebeline*, zibeline.
Seel, secale.
Seignaux, signes.
Seigner, soigner.
Seigneur, maître, chef, empereur.
Seigneurie, gouvernement.
Seigneurie (*tant de*), tant de pouvoir.
Seignier, marquer, faire mettre un signe.
Seignol, signal.
Seignorie, pouvoir.
Seioc, sud-est.
Semondre, convoquer. — *Semont*, convoqua.
Se n'est, si ce n'est.
Senesire partie (*siet joute de lui à*), est placé à sa gauche, qui est en Chine la place d'honneur, p. 279.
S'entente (*mist moult*), mit beaucoup d'attention, de soins.
Seque (*la*), hôtel de la monnaie ; de l'italien *zecca* ou *zeccia*, « monnaie, » d'où est venu le mot *sequin*.
Sergeans, serviteurs, valets, domestiques.
Serra (*il se*) *une pièce*, il se pressa un peu.
Sesnes, cygnes.
Set, sait.
Seue (*à la*), au su.
Seveli, ensevelis.
Sevent, connaissent.
Si, tellement.
Si, ses (forme picarde.) — *Si parent* et *si ami*, p. 503.
Siaume, psaume.
Sieloc (*à*), au midi ; de l'italien *sirocco*, siroco ou siroco, vent du midi.
Sien (*le roy prend tout le*), le roi prend tout son bien.
Siet (*elle*), elle est située.

Siet (il), il s'assied.

Siet, habite.

Signal (en quel), sous quel signe [du zodiaque].

Signifiance ou sénéfiance (cette), cette raison.

Sires (le grand), Khoubilâ-Khaân.

Sollers (un), un soulier.

Sommierement, sommairement.

Sorent, sureut. — *Sot*, sut.

Soubtils, subtils, fins.

Souffrir, attendre.

Soulagent, amusent.

Soulas et soulaz, plaisir; du latin *solatium*.

Souloit, avait coutume de.

Soutilment, subtilement, finement.

Soumeist (les), les eût soumis.

Sourdi (si), s'éleva.

Sourdist, apparût.

Sourt, jaillit.

Souspost, soumis.

Soutil, fin, délié, léger.

Soutilles, minces.

Soutilment, avec beaucoup d'art.

Souverains citez, villes principales.

Suivre, poursuivre.

Surcuidance, outrecuidance, présomption.

Sus, hant. — *Sus par le flun*, en amont du fleuve.

Suscinan, *susman*, sésame.

Suspost, soumis, sujet.

T

Tabour, tambour.

Taillier, couper. — *Tailliez*, concis.

Tairons (si nous en) atant, nous nous en tiendrons là, à ce point.

Talent, désir, envie.

Tans (deuz), deux fois autant.

Tant, nombreux. — *Tant comme*, en même nombre que. — *Tant grevé de maladie*, si grièvement malade. — *Tant qu'elle soit mariée*, avant qu'elle, etc.

— *Tant que*, jusqu'à ce que.

Tantes chambres, un si grand nombre de chambres.

Tantost, aussitôt.

Tarente, araignée.

Tartar (hommes du), sujets du souverain tartare de Perse.

Tel (en) manière, de telle façon.

Temps (deffaut de), intempérie des saisons.

Tendra, tiendra.

Terre, contrée.

Terrien, terrestre.

Test (si se) atant, il se tut alors.

Tielz, tels.

Tiengne, tienne.

Tiers, troisième.

Timon, gouvernail.

Tine, temps.

Tint à seigneur, reconnu comme son seigneur.

Tolir, enlever, couper.

Tolli (il), il enleva; du latin *tolere*.

Tonsel (demi), un petit denier tournois.

Toldroient, déroberaient; du latin *tolere*.

Torner arriere, retourner.

Tost, rapidement.

Touailles, nappes, serviettes et autres linges de service.

Toujours (à) mais, à tout jamais.

Tour (de), de circonférence.

Tourner, se convertir.

Toutes fois, toujours.

Touz jours, tous les jours.

Traient, tirent, extraient. —

Traire, extraire, tirer, remorquer, attirer, laisser prendre, faire passer; construire: du latin *instaurare*. — *Trairoient (il)*, ils extrairaient. — *Trait (ou)*, on extrait.

Traite, extraite.

Tramontaine (devers), du côté du nord. — *Tramontaine (par) et par grec*, par nord et nord-ouest.

Tranchier, trancher, découper.

Transgloutissent, engloutissent, avalent.

Travailliez, fatigués, harassés.

Tremontaine ou *tremontaine*, nord. — *Tremontaine et maistre (entre)*, entre le nord et le nord-ouest. — *Tremontaine (estoile)*, l'étoile polaire.

Treu, tribut. — *Treu (ne lui font nul)*, ne lui payent aucun tribut.

Treuage, redevance, tribut.

Trez, solives, chevrons: du latin *trabs*.

Trop belles, très-belles.

Tuit, tous. — *Tuit cil roy*, tous ces rois.

Turquans, de Turquie.

U

Uile et uille, huile.

Ullant, hurlant.

Umillerent (ils s'), ils s'humilièrent, se prosternèrent.

Une (l') parmi l'autre, l'une portant l'autre, en moyenne. —

Une (dix bêtes), une bête sur dix.

Usé, habitué. — *Usent*, emploient. — *Usez (bien) de guerre*, expérimentés dans la guerre.

V

Vaillance, valeur, richesse. —

Vaillance (qui ont greigneur), qui ont le plus de valeur.

Vain (et avait le pié de dessous en), le dessous de la colonne était vide.

Vaine, veine. — *Vaine (comme)*, comme par veines.

Vairs, espèce de fourrure.

Vaisselemente, vaiselle.

Vait, va, s'en retourne. — *Vait (se)*, on va. — *Vait en ost*, va en guerre.

Vallet (gentil), fils d'un preux, nee encore reconnu chevalier.

Veez, voyez. — *Veez là*, voyez là. — *Vees cy*, voici, voyez voyez ici.

Vendra, viendra. — *Venismes*, viumes. — *Venissent*, vissent.

— *Venist*, venait, qu'il vint.

Venjanee, vengeance.

Venterie, appareil ventilateur.

Ventieres, ventilateurs.

Veoit, voyait. — *Veoient*, voyaient. — *Vcoir (fait)*, fait prendre des informations; sens particulier de faire voir.

— *Vcoir (fesoient)* à leur astronomiens, faisaient rechercher par.

Vergié, rayé, bigarré.

Vergoigne, honte.

Vermaux, rouge.

Vermeille (table), table de vermeil.

Vernigaus, coupes sans anses, vernies ou laquées d'or.

Vers, vers à soie.

Vers (toutes fois sont), sont toujours verts, vertes.

Vespre, soir.

Vesselemente, argentcrie, vaiselle.

Vesteure, vêtement.
Veult bien, exige bien.
Viande, *viandes*, nourriture, vivres.
Vient (il s'en) arriere, il rentre.
Vindrent, vinrent.
Vingne, vigne.
Vins (quatre), quatre-vingts.
Vint (il) à mort, il mourut.
Vis, visage.
Vitaille, vivres, nourriture.
Vive, vivante.
Voie (à la), en route, en campagne.
Voir, voirs, vrai. — *Voir (de)*, de vrai.

Voirement, vraiment.
Voirs, véritablement.
Voise (que je), que j'aïlle. —
Voisent, aillent: de *viare*, b. latin. — *Voisent (lor) derriere*, les suivent par derrière. — *Voisent (qui là)*, qui aillent là. — *Voist*, aille.
Volonté, volonté, désir.
Vont (li) entour, l'escortent.
Voudrent, voulurent. — *Voult*, voulut, voulait. — *Fourroient*, voudraient. — *Vousist*, voullût. — *Vousissent (se)*, voullussent-ils. — *Vueil (je)*, je veux.

Vuidier, vider.
Vuitiesme, huitième.

Y

Yaues sourdant (les meilleurs), les meilleurs bains d'eau de source jaillissante.
Ybenus, ébène.
Ydres, idolâtres.

Z

Zasdi, de Yezd.



TABLE ÉNUMÉRATIVE

DES

DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE L'EMPIRE CHINOIS SOUS LES MONGOLS;

C'est-à-dire des *Lou* (Marches ou Départements de 1^{er} ordre),
des *Foù* (Départements de 2^e ordre),
des *Tchéou* (Arrondissements), et des *Hién* (Cantons et Districts).

« Sous la dynastie des Thàng et antérieurement, disent les auteurs de l'Atlas historique des possessions chinoises anciennes et modernes avec cartes ¹, les Divisions administratives n'avaient consisté qu'en *Kiún*, ou *Principautés*, en *Ling*, ou *Petits Gouvernements*, et en *Hién*, *Districts*. Sous les Yuen (Mongols), il y eut quatre degrés de circonscriptions administratives, c'est-à-dire : des *Loú*, des *Foù*, des *Tchéou* et des *Hién*. En général, des anciens *Sìng*, « petits gouvernements », on fit des *Loú* (« Marches », et des *Tchéou*, « arrondissements »); les *Hién* (« Cantons et Districts »), restèrent tels. Mais, dans la province où était fixé le chef-lieu du Gouvernement général, il y eut des *Ling* (« Petits gouvernements »), qui furent divisés en *Foù* et en *Loú*; d'autres en *Tchéou*. Quant aux *Hién*, il y en a qui furent élevés au rang de *Foù* et de *Tchéou*. En outre, il y eut des *Loú* indépendants, et le premier *Sìng*, celui de *Tchi-li*, devint le Gouvernement central administratif. »

ÉNUMÉRATION DES DIVISIONS DE CHAQUE *SING*.

1^o *Tchoúng-chou* *Sing*.

Les territoires du *Chân-toúng* actuel, du *Chân-si*, du *Hô-pě* (le nord du fleuve Jaune),

furent appelés les « Entrailles de l'Empire »; ils formèrent 29 *loú*, et 8 *tchéou*. En dépendaient aussi 3 *foù*, 91 *tchéou* et 346 *hién*. Voici l'énumération des principaux : *Tai-tou lou* * (page

¹ *Kou kin Yü ti thou*. K. 2, f^o 24. On peut voir l'exposé de ce système d'administration, p. 328-335. La *Table énumérative* qui suit est traduite du chinois, lieu cité.

* Les noms soulignés dans cette énumération sont ceux qui sont cités dans le livre de Marc Pol, sous une forme un peu altérée, mais dont la synonymie est établie dans le commentaire.

265); *Chang-tou lou* (p. 21 et 312); Hing-ho lou, Young-ping lou, Te-ming lou, Thsing-tcheou lou, Tai-ning lou, Tsi-ning lou, Ying-tchoung lou, Thsiouan-ning lou, Ning-tchang lou, Chatsing lou, Pao-ting lou, Tchin-ting lou, Chunn-te lou, Kouang-ping lou, Tchang-te lou, Ta-ning lou, Hoai-khing lou, Wei-kouang lou, *Ho-kian lou* (p. 437); Thoung-ping lou, Thoung-tchang lou, *Thsi-ning lou* (p. 444); Tsan-tcheou, Po-tcheou, Tai-gan tcheou, Kao-tang tcheou, Te-tcheou, 'An-tcheou, Kouan-tcheou, *I-tcheou* (p. 446); *Thsi-nan lou* (p. 439); *Ta-thoung lou* (p. 208 et 211); Y-ning lou, Pou-king lou.

2° *Ling-pě* (situé dans la Mongolie, au-delà du désert de Chá-mó).

Ce *Sing* comprenait la Marche ou Circuit de *Ho-ning lou*, où était le gouvernement général (*Thoung*); c'était celui de *Ho-lin*, ou Caracorum (p. 171); et un autre de même nom (tous deux signifiant paix et concorde), où était un gouvernement secondaire (*Kouan fou Ho-ning lou*).

3° *Liao-yang*.

Ce *Sing* comprenait 7 *lou*, 1 *foù*; les *Tcheou* qui en dépendaient étaient au nombre de 12; les *Hien* 10. On en a conservé seulement les noms; mais les villes chefs-lieux n'existent plus. De ce nombre étaient: *Liao-yang lou* (p. 249 n.); Kouang-ning-fou lou; Ta-ning lou; *Thoung-ning lou* (p. 249, n.); Tchin-yang lou; *Khai-youen lou* (p. 249 n.); Ho-lau fou; Chouï-ta-ta lou et d'autres.

4° *Hó-nán*.

Ce *Sing* comprenait 12 *Lou*, 1 *Foú*, 1 *Tcheou*. En dépendaient 34 *Tcheou* et 182 *Hien*.

C'étaient: Pien-liang lou; Hó-nán-fou lou; Nan-yang fou; You-ning fou; Kouei-te fou; *Siang-yang lou* (p. 470); *Tchi-tcheou lou* (p. 476); *Hoang-tcheou lou* (p. 476); Lou-tcheou lou; 'Gan-foung lou; *Gan-khing fou* (p. 469); *Yang-tcheou lou* (p. 467 n.); *Hoai-gan lou* (p. 452); *Kao-yeou fou* (p. 465); Tchoung-hing lou; Chen-tcheou lou; Gan-ling fou; Mien-yang fou; Ping-men-tcheou.

5° *Chen-si*.

Ce *Sing* comprenait 4 *Lou*, 5 *Foú*, 37 *Tcheou*. En dépendaient 12 *Tcheou* et 88 *Hien*.

C'étaient: Foung-youen lou; Yen-gan lou; *Hing-youen lou* (p. 363); Tchin-siang fou; Pin-tcheou; King-tcheou; Men-tching tcheou; Mao-liang tcheou; Ou-tchang fou; Ping-king fou; Liu-thao fou, Khing-yang fou; Thsin-tcheou; Loung-tcheou; Ning-tcheou; Ting-si tcheou; Tchin-youan tcheou; Si-ho-tcheou; Hoan-tcheou; Kin-tcheou; Thsing-ning tcheou; Lan-tcheou; Hoi-tcheou; Wei-tcheou; Kiai-tcheou; Tching-tcheou; Kin-yang tcheou; Ho-tcheou;

Lou-ya tcheou; Tai-tcheou; Tiao-tcheou; Kouei-te tcheou; Mao tcheou; To-si-ma lou; Min tcheou; Tie-tcheou; Yu-thoung; Li-ya; Tchang-ho; Si-ning et autres lieux où l'on avait établi des Directions.

6° *Sse-tchouan*.

Ce *Sing* formait 9 *Lou*, 3 *foù*. En dépendaient: 2 *Foú*; 36 *Tcheou* et 81 *Hien*. On n'a pas compris dans les *Foú*, les colonies d'étrangers qui résidaient dans ce *Sing*.

On y comptait: *Tching-tou foù* (p. 366); Kia-ting-fou lou; Kouang-youan lou; Chun-khing lou; Thoung-tcheou fou; Young-ning lou; Tchoung-khing lou; Chao-king fou; Siang-te fou; Yen lou; Siu-tcheou lou; Ma-hou lou.

7° *Kan-souh*.

Ce *Sing* comprenait 7 *Lou* et 2 *Tcheou*; 5 *Tcheouen* dépendaient. C'étaient: *Kan-tcheou lou* (p. 165); *Young-tchang lou* (p. 202); *Sou-tcheou lou* (p. 163); *Cha-tcheou lou* (p. 152); *Y-tsi-naï lou* (p. 170); Ning-hia fou lou. Chantan tcheou; *Si-ning tcheou* (p. 203); *Wou-lahai lou* (p. 206).

8° *Yün-nán*.

Ce *Sing* comprenait 37 *Lou*, 2 *Foú*. En dépendaient: 3 *Foú*, 54 *Tcheou*, 47 *Hien*. Le surplus du territoire formant des *Foú* ou Départements et autres divisions territoriales de campements pour les troupes et les populations qui les accompagnaient n'ont pas été énumérés. On comptait dans ce nombre: Tchoung-khing lou; Wei-tsou; Kai-nan et autres.

Les circonscriptions déterminées étaient: Wou-ting lou; Kiou-min fou; Ho-khing lou; Kiou-min fou; Yun-youan lou; Tchi-li-kiun; min; Thoung-kouan fou; Kouang-nán-si lou; I-fou-tse; *Li-kiang lou* (p. 387); Kiou-min-i fou tse Thoung tcheou lou; Mang-pou lou; Kiou-min Thoung kouan lou; Meng-kie lou; Tcin-gan, Kio-tsing et autres *Lou*; Tching-kiang lou; Pou-ting lou; Jin-té fou; Kien-tchang lou; Te-tchang lou; Hoi-tcheou lou; Pe-hing fou; Lin-gan lou; Kouang-si lou; Youan-kiang lou; *Ta-li lou* (p. 391); *Moung-lin lou*; *Moung-lai lou*; *Kin-tchi* (Dents d'or) (p. 397), et autres lieux dans lesquels il y avait des Lieutenants-Gouverneurs de places; Jeou-youan lou; Mang-chi lou; Tchin-kiang lou; Tchin-si lou; *Ping-mien-lou* (Le *Lou* de la pacification ou subjection des *Mán*), etc., etc.

9° *Kiang-tché*.

Ce *Sing* comprenait 30 *Lou*, 1 *Foú*, 2 *Tcheou*. En dépendaient: 26 *Tcheou* et 143 *Hien*.

C'étaient: *Hang-tcheou lou* (p. 492); *Hou-tcheou lou* (p. 490); Kia-hing lou; *Ping-kiang lou* (auj. *Sou-tcheou*) (p. 483); *Tchang-tcheou*

lou (p. 484); *Tchin-kiang lou* (p. 483); Kien-te lou; *Soung-kiang-lou* (auj. *Chang-hai*) (p. 491); Kiang-yin tcheou; Khing-youan lou; Wei-tcheou lou; *Wou-tcheou lou* (p. 519); *Tchao-hing lou* (p. 519); Hoan-tcheou lou; Tai-tcheou lou; *Tchou-tcheou lou* (p. 521 et 525); Ning-koué lou; *Kiu-tcheou lou* (p. 520); Jao-tcheou lou; Tsi-khing lou; Tai-ping lou; *Tchi-tcheou lou* (p. 476); Sin-tcheou lou; Kouang-te lou; Yuenchan tcheou; *Fou-tcheou lou* (p. 521); *Kien-ning lou* (p. 523); *Tsiouan-tcheou* (p. 528); Hing-hoa lou; Tchao-wou lou; Yen-ping lou; Ting-tcheou lou; Tchang-tcheou lou.

10° *Kiang-si.*

Ce *Sing* comprenait 18 *Lou*, 9 *Tcheou*. En dépendaient : 13 *Tcheou*; 78 *Hien*.

C'étaient : Loung hing fou; Kie-gan lou; Touan-tcheou lou; Youan-tcheou lou; Lin-kiang lou; Fou-tcheou lou; Kiang-tcheou lou; Nankang lou; Tchang-tcheou lou; Kien-tchang lou; Nan-gan lou; Nan-foung tcheou; Kouang-tcheou lou; Tou-tcheou lou; Hoi-tcheou lou; Nan-young lou; Hou-tcheou lou; Tchao-khing lou; Te khing lou; Ying-te tcheou; Hoi-tcheou; Nan-ngau tcheou; Foung-tcheou; Sin tcheou; Kouei-yang tcheou; Lien-tcheou; Siun-tcheou.

11° *Hou-kouang.*

Ce *Sing* comprenait 30 *Lou*, 13 *Tcheou*; 3 *Fou*; 15 *Gan-fou-sse* (Directions de pacifications); 3 *Kiun* (Campements militaires). En

dépendaient : 3 *Fou*, 17 *Tcheou*, 150 *Hien*, et une Inspection générale des peuples étrangers (*Kouan fan min thoung fan*).

C'étaient : Wou-tchang lou; Kio-tcheou lou; Tchang-te lou; Li-tcheou lou; Chin-tcheou lou; Youan-tcheou lou; Hing-koué lou; Han-yang fou; Kouei tcheou; Thsing-tcheou lou; Thien-lin lou; Heng-tcheou lou; Tao-tcheou lou; Young-tcheou lou; Lin-tcheou lou; Tsiouan-tcheou lou; Pao-king lou; Wou-keng lou; Kouei-yang lou; Tcha-ling lou; Tchang-ning tcheou; Thsing-kiang lou; Nan-ning lou; Wou-tcheou lou; Tsin-tcheou lou; Lien-tcheou lou; Khing-youan, Nan-tan et autres lieux

Directions de pacifications : Ping-yo fou; Tsiouan-tcheou; Young-tcheou; Siang-tcheou; Pin-tcheou; Hoang-tcheou; Young-tcheou; Sih-tcheou; Kia-tcheou; Kouei-tcheou; Sse-ming tcheou; Tai-ping lou; Tien-tcheou lou; Lai-gan lou; Tchin-gan lou; Loui-tcheou lou; Hoa-tcheou lou; Kao-tcheou lou; Kin-tcheou lou; Tchou-tcheou lou; Kien-ning kiun; Nan-ning kiun; Wen-gan kiun; Kie-yang kiun; Ting-youan fou; Chun-youan et autres *Lou*; Sse-tcheou, *Gan-fou-sse* (Sse-tcheou, *Direction de pacification*); Fan-tcheou, *id.* Sin-tai-ko, *id.*

12° *Tching-toung.*

Ce *Sing* comprenait 2 *Ling-fou* (Départements supérieurs), 1 *Sse* (Direction), et 5 *Kiouen-ko-sse* (Administrations inférieures).

C'étaient le royaume de *Kao-li* (la Corée), *Fan-yang*, et autres *Lou*; Kiun-ming-fou; *Tching-toung*; *Tchao-tao sse*, etc.

ERRATA.

- Page 17, note (1), lisez (5).
— 19, 1^{re} col., ligne 5, au lieu de *roi de Sis*, lisez *régent du royaume*.
— 23, 𠄎, lisez 𠄎.
— 23, note 3, après *ch.* 117, ajoutez *note* 1.
— 25, ligne 12, au lieu de *la choison*, lisez *l'achoisson*.
— 44, après XXIII (note), ajoutez (1).
— 78, aux notes, 1^{re} col., ligne 4, au lieu de *Caramanie*, lisez *Carmanie*.
— 122, aux notes, 2^e col., ligne 21, après *quæ*, ajoutez *a*.
— 131, 1^{re} col., ligne 11, au lieu d'*eau lacée*, lisez *d'eau glacée*.
— 138, 1^{re} col., ligne 3, au lieu de *ch.* 174, lisez *ch.* 93 et 196.
— 160, 1^{re} col., ligne 15, après *de long.*, ajoutez *du méridien de Paris*.
— 170, 2^e col., ligne 14, après *long.*, ajoutez (qui est celle de l'île de Fer), en comptent...
— 199, chap. LXX, ligne 1, au lieu de *plain de Caracoron*, lisez *plain de Bargou*.
— 255, aux notes, 2^e col., ligne 19, au lieu de *sixième*, lisez *huitième*.
— 264, aux notes, 2^e col., ligne 8, au lieu de *Sien Tiemour*, lisez *Ye-sien Tiemour*.
— 277, aux lignes 2, 4, 5, au lieu de *Questiau*, lisez *Questian*.
— 295, aux notes, 2^e col., ligne 33, au lieu de *peuve*, lisez *preuve*.
— 387, aux notes, 1^{re} col., ligne 23, au lieu de *ch.* 112, lisez *ch.* 111.
— 433, texte, ligne 3, après *Fungul*, placez °; après *idolastres*, au lieu de ° placez f.
— 444, aux notes, 1^{re} col., ligne 4, au lieu de *Cháng-toing*, lisez *Chán-toing*.
— 479, aux notes, 2^e col., dernière ligne, au lieu de 𠄎 *Tchao*, lisez 𠄎 *Koua*.
— 491, aux notes, 1^{re} col., ligne 1, au lieu de (1), placez (*).
— 495, aux notes, 2^e col., ligne 4, au lieu de *avec*, lisez *par*.
— 507, notes des variantes, ligne 3, après .vi.c., placez mille.
— 510, texte, ligne 4, au lieu de *saies*, lisez *saics*.
— 532, aux notes, 1^{re} col., ligne 12, au lieu de *Malabar*, lisez *Mahabar*.
— 538, aux notes, 2^e col., ligne 9, au lieu de *Li Ping-chou*, lisez *Li-ping*.
— 566, aux notes, 2^e col., ligne 31, corrigez de même.
— 582, aux notes, 2^e col., ligne 14, au lieu de *Raghou Wansa*, lisez, *Rughouvansa*.
— 589, aux notes, 1^{re} col., ligne 12, au lieu de *peid d'Adam*, lisez *pied d'Adam*.
— 591, aux notes, 2^e col., ligne 23, au lieu de *naï*, lisez *naïf*.
— 594, aux notes, 1^{re} col., ligne 3, au lieu de *his*, lisez *its*.
— 598, aux notes, 1^{re} col., ligne 17, au lieu de *Mounstuart*, lisez *Mountstuart*.
— 607, avant l'explication des mots, placez le chiffre 2.
— 619, au renvoi explicatif 30, au lieu de *Étourneau*, lisez *Éternuement*.
— 770, aux notes, 1^{re} col., au lieu de *Cháng-toung*, lisez *Chán-toung*.
-



CARTE GÉNÉRALE DE L'ASIE

dans la seconde moitié du XIII^e Siècle de notre ère

pour servir à l'intelligence du

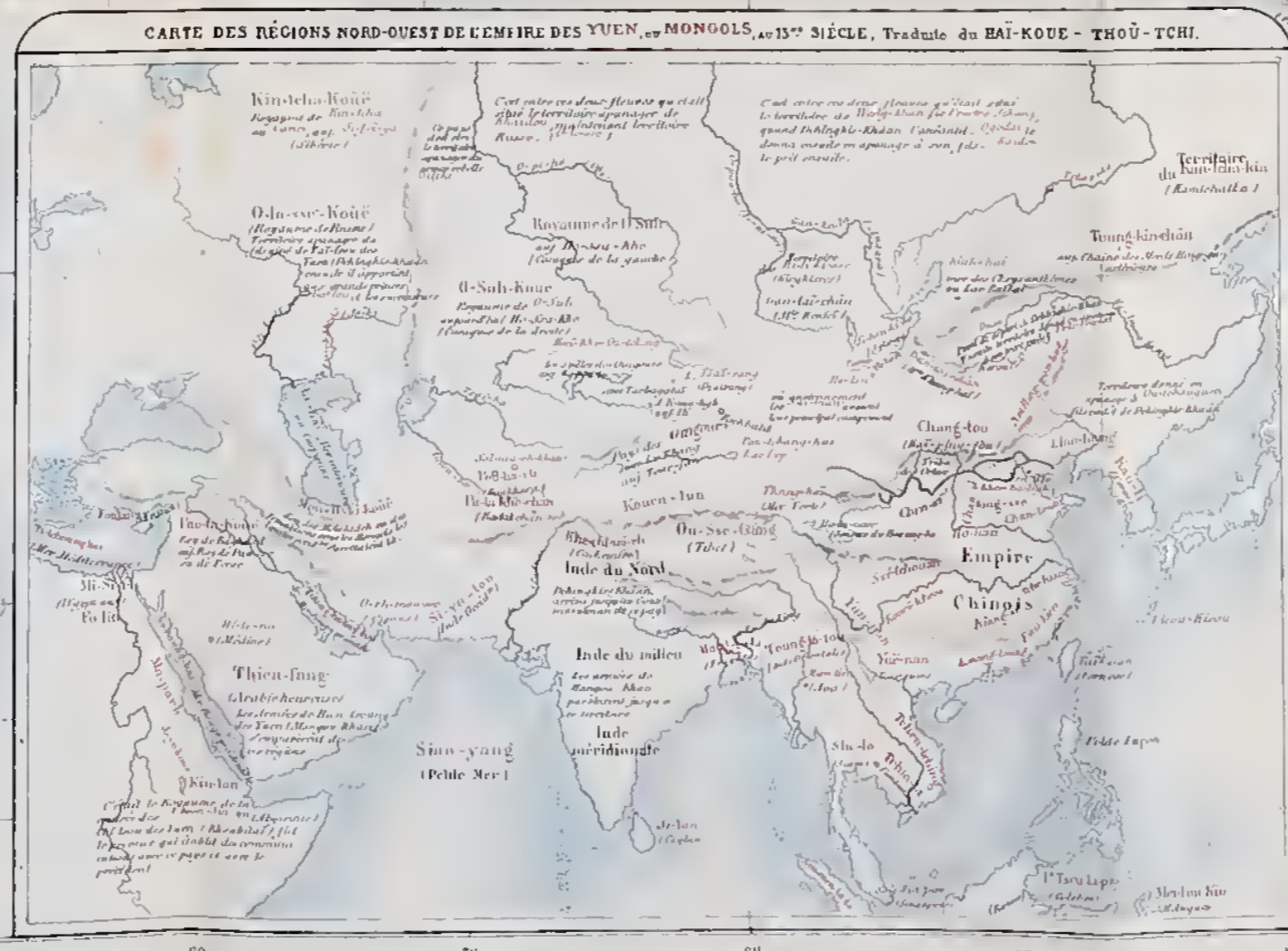
LIVRE DE MARCO POLO

exécutée

d'après les documents fournis par M.C. PAUTHIER

et sous sa direction.

1865.



NOTA.
Les noms ethniques et géographiques du Livre de Marco Polo ont été imprimés en rouge.
Les noms de localités antiques ont été imprimés en noir.
L'itinéraire des Voyages de Marco Polo est aussi représenté par une ligne rouge.

GETTY RESEARCH INSTITUTE



3 3125 01500 0553



No
s (17)
IX de
licou
de la
annu
rieur
dessus
s dans
ni au

Principaux ouvrages de M. G. PAUTHIER, relatifs à l'Orient.

Mémoire sur la doctrine du Tao, ou de la Religion Suprême fondée en Chine par Lao-tseu, etc. suivi de deux *ORDONNANCES des Yrvas*, avec le texte sanskrit et la traduction française inédite. Paris, 1831. (*Épuisé*).

Essais sur la philosophie des Hindous, par John brooke; traduit de l'anglais et augmentés de notes nombreuses. Paris, 1833. (*Épuisé*).

Description historique et géographique de la Chine; 1^{re} partie : **Chine ancienne**, 1 vol. in-8° à 2 col. — 2^e partie : **Chine moderne** (les 390 premières pages). Paris, Firmin Didot frères, 1837-1853.

Le **大學 Ta-hio** ou **La Grande Étude**, ouvrage de CONFUCIUS, en chinois, en latin et en français, avec la traduction du Commentaire de Tchen-ou. Paris, 1837, in-8°.

Le **道德經 Tao-te King**, ou **LE LIVRE DE LA VERTÉ SUPRÊME ET DE LA VERTÉ**, par Lao-tseu. Traduit en français, et publié pour la première fois en Europe avec une *version latine et le texte chinois* en regard; accompagné de la traduction complète du Commentaire de SIE-HOËI, etc. Paris, janvier 1833. 1^{re} Livraison.

Nota. L'impression du restant du livre sera prochainement terminée.

Les Livres Sacrés de l'Orient; un grand vol. in-8°, à 2 col. Paris, 1840.

Nota. D'acordée française, dans sa séance du 30 juin 1841, a décerné à l'auteur un prix de 2,500 fr. parmi ceux destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

Documents historiques sur l'Inde, traduits pour la première fois du chinois. Paris, 1840.

Documents statistiques officiels sur l'empire de la Chine, traduits pour la première fois du chinois. Paris, 1841.

Sinico-Aegyptiaca, ou **Essai sur l'origine et la formation similaire des écritures figuratives égyptienne et chinoise**. Paris, 1842.

Esquisse d'une histoire de la philosophie chinoise. Paris, 1844. (*Épuisé*).

L'Inscription Syro-chinoise de Si-nyan-fou; Monument nestorien élevé en Chine l'an 781 de notre ère, et découvert en 1625; *texte chinois* accompagné d'une *version latine* verbale, d'une *traduction française*, de la *traduction intégrale des commentateurs chinois*, etc. Paris, 1853.

Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Paris, Firmin Didot frères, 1859.